MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1969. Tome I, 1er janvier -30 juin / Ministère des affaires étrangères et européennes, [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1969. Tome I, 1er janvier -30 juin / Ministère des affaires étrangères et européennes, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Maurice Vaïsse]. 2011.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1969

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1969

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2011

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères et européennes. Paris, 2011

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2011
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-90-5201-756-3
D/2011/5678/50

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Président

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes.

Vice-présidents

Mme Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Membres

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur général de la Mondialisation du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur chargé du Service interministériel des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

Le directeur des systèmes d'information au ministère des Affaires étrangères et européennes.

Mme Badinter, historienne.

M. Baechler, professeur émérite des universités.

M. Bély, professeur à la Sorbonne.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

Mme Berger de Nomazy, conservatrice générale honoraire du patrimoine.

M. de Boishue, ancien ministre.

M. Cousseran, ministre plénipotentiaire honoraire, secrétaire général de l'Académie diplomatique internationale.

M. Dejammet, ambassadeur de France.

M. Demoulin, professeur à l'université de Liège, directeur de la culture de la province de Liège.

Mme Dhérent, conservatrice générale du patrimoine.

Mme Elgey, présidente du Conseil supérieur des archives.

Mme Gersmann, directrice de l'Institut historique allemand de Paris.

M. Kaspi, professeur émérite à la Sorbonne.

M. Laurens, professeur au Collège de France.

M. Lequertier, ambassadeur de France.

M. Lewin, ministre plénipotentiaire honoraire.

M. Musitelli, conseiller d'État.

Mme Magnien, directrice des Archives nationales.

Mme Péquin, conservatrice en chef honoraire du patrimoine.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

M. Raimond, ambassadeur de France, ancien ministre.

M. Robin, ambassadeur de France.

M. Ross, ambassadeur de France.

M. de Sédouy, ministre plénipotentiaire honoraire.

M. Soutou, membre de l'Institut, professeur émérite à la Sorbonne.

M. Vaïsse, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. de Villepin, président de l'association des amis des archives diplomatiques.

M. Viot, ambassadeur de France.

M. Waquet, président de l'École pratique des hautes études.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Michel BARCELLINO, secrétaire de la Commission.

Mme Clémence HEDDE, diplômée d'études supérieures.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PEQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Comme en politique intérieure, le fait principal pour la politique étrangère du premier semestre 1969 est le départ du pouvoir du général de Gaulle le 28 avril et l'élection de G. Pompidou à la présidence de la République, le 15 juin. Les commentaires rapportés par les diplomates français sont nombreux et quasi unanimes : la démission du général de Gaulle suscite stupéfaction et consternation. Bokassa, en particulier, est grandiloquent, il estime opportune la décision du général de Gaulle : « Nous gaullistes retrouvons notre liberté » (document 311). Le porte-parole du gouvernement fédéral allemand rend hommage à celui qui a renforcé l'amitié franco-allemande à tel point que celle-ci est devenue fondamentale pour l'Europe et la Paix. En revanche, les journaux israéliens évoquent « sans aménité » le départ du Général appelé « l'ami des Arabes » par la presse marocaine, et espèrent un changement de la politique à l'égard d'Israël.

Mais le retrait du Général, ne date que du mois d'avril et l'actualité internationale est loin d'être calme au cours des quatre premiers mois de l'année. C'est le cas en particulier sur le plan européen où le débat sur l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE continue d'agiter les chancelleries. Des tentatives visent à contourner l'opposition française par le biais de l'Union de l'Europe occidentale (documents 127 et 128). Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, fait savoir au secrétaire général de l'UEO qu'il considère ces réunions comme « sans valeur ». Sur « l'affaire Soames », une dizaine de documents donnent le point de vue français : dans une conversation avec l'ambassadeur Christopher Soames (le gendre de Churchill !), de Gaulle a souhaité trouver une solution au problème de la candidature britannique en l'englobant dans un cadre plus vaste que celui de la CEE. Le *Foreign Office* a profité de l'occasion pour se venger des deux refus opposés par la France en 1963 et en 1967. Et ce qui ne devait être qu'une conversation confidentielle exploratoire devient « l'affaire Soames », aboutissant à une détérioration des relations franco-britanniques. Avec la République fédérale, les rapports ne sont pas simples non plus : au lendemain des événements de 1968 et des difficultés monétaires de la France, Paris est préoccupé par « le développement économique spectaculaire » de la République fédérale (documents 72 et 203) et par l'*Ostpolitik* de Bonn, qui désormais tend à supplanter la politique à l'Est de la France (document 202) et qui témoigne d' « une volonté d'indépendance politique sans précédent depuis la guerre ». Même si elle est dominée par la question britannique, l'actualité européenne est plus large : partenariat avec la Grèce, la Turquie, Israël et surtout l'Afrique noire, avec le renouvellement de la convention de Yaoundé.

En Afrique, les relations franco-algériennes, qui tournent autour des questions du commerce du vin et des hydrocarbures, connaissent un regain de tension. Même le général de Gaulle habituellement très indulgent, fait savoir à l'ambassadeur d'Algérie, Redha Malek, son mécontentement devant l'absence de contreparties aux facilités offertes par la France, qui

accepte de payer vin et gaz bien plus cher (document 132). L'Afrique noire francophone est en ébullition : mise à jour des accords de coopération avec la France, rivalités entre dirigeants africains, complots internes (Sénégal, Dahomey) crise universitaire (Côte d'Ivoire) et évolution préoccupante de la situation au Tchad (document 240) qui nécessite l'intervention militaire de la France. Par-dessus tout, la question du Biafra suscite une tension entre la France et le Nigeria qui l'accuse de soutenir la sécession biafraise (document 43) et la mise en cause par le Premier ministre britannique, Harold Wilson, de la France qui fournirait des armes à la rébellion. La francophonie prend alors son essor, avec la réunion de Niamey en février 1969 et l'extension de la coopération en dehors du « pré carré » à d'autres pays francophones, comme le Burundi (documents 109 et 258), le Rwanda (documents 102 et 205) et l'Ile Maurice.

Au Proche-Orient, les relations entre la France et Israël se détériorent suite à la décision française d'embargo sur les ventes d'armes à Jérusalem qui accuse le gouvernement français de partialité (documents 150, 329, 460). Le consul général de France à Jérusalem constate que depuis la guerre des Six jours, le « phénomène palestinien » est devenu un des facteurs importants du conflit israélo-arabe. Il évoque les solutions possibles, en particulier la transformation du Royaume *hachémite* en un régime fédéral ou confédéral comportant deux États, la Transjordanie et la Cisjordanie. Mais il reconnaît que pour l'heure le seul objectif des positions de Yasser Arafat est le retrait définitif et absolu de toutes les forces israéliennes des « territoires occupés » dont M. d'Halloy estime la situation préoccupante. Au Conseil de sécurité, le représentant permanent de la France, Armand Bérard, conteste en juin 1969 les mesures prises par Israël visant à accélérer le processus d'intégration de Jérusalem, en vue « d'unifier » la Ville Sainte.

Parallèlement à cette tension franco-israélienne, les relations de la France avec le monde arabe sont en pleine expansion en 1969 : visites du roi de Jordanie, du Premier ministre du Koweït, création d'un poste d'expansion économique dans les pays du golfe Persique, investissements français en Égypte, prise de conscience de la question palestinienne (documents 150, 329, 460).

En Asie, deux régions attirent l'attention des diplomates français : le Vietnam et la Chine. En Indochine, on sent monter une menace d'extension des hostilités vers les États restés en dehors du conflit vietnamien : le Cambodge et le Laos craignent pour leur neutralité et leur indépendance. Les négociations de Paris piétinent, achoppant sur des questions de procédure comme la configuration de la table autour de laquelle doivent s'asseoir les négociateurs. La situation militaire est tout sauf simple : à l'encontre des Américains en poste à Saigon qui estiment que le Vietcong serait à bout de souffle, les observateurs français estiment que les forces vietcong s'accroissent et ne manquent pas de ressources. Nous publions en particulier le témoignage d'une Française qui raconte sa vie en zone contrôlée par le Pathet Lao, la terreur exercée sur la population, les corvées et les exécutions sommaires (document 364). Quant à la Chine populaire, outre la nomination d'un nouvel ambassadeur, Etienne Manac'h, l'autre aspect

important consiste dans les incidents de frontières avec l'Union soviétique, qui constituent en réalité l'objet de revendications territoriales.

Avec l'arrivée au pouvoir de Richard Nixon, les relations franco-américaines reviennent au beau fixe, en particulier sur le plan stratégique, où le Dr Kissinger et le Président sont beaucoup plus favorables à la position française ; d'ailleurs les entretiens Nixon-de Gaulle à Paris (28 février-2 mars) sont très approfondis. Seuls les problèmes du Proche-Orient séparent les deux pays, la France accentuant l'embargo sur les armes qui touche surtout Israël : les manifestations de Philadelphie (document 88) illustrent l'autre versant des rapports entre Paris et Washington dont la présidence de G. Pompidou pâtira.

Maurice Vaïsse
Professeur des universités
à Sciences Po

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :
– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;
– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. GÉNÉRALITÉS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES		
1969 10 mai	Paris	Réorganisation de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST).	L.	346

II. – QUESTIONS MULTILATERALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. NATIONS UNIES		
2 janvier	Paris	XXIIIe session de l'Assemblée générale	N.	4
		B. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE)		
17 février	Paris	Examen des activités de l'Organisation et des problèmes économiques en cours par le Conseil de l'OCDE.	T.	134

1 Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C. Désarmement		
1969 14 janvier	Paris	Le gouvernement français et le traité de non-prolifération.	N.	39
		D. Questions atomiques		
2 janvier	Paris	Collaboration nucléaire franco-soviétique.	N.	3
21 janvier	*Idem*	De l'attitude que devrait adopter la France concernant une éventuelle coopération avec la RFA dans le domaine de la séparation isotopique.	C.R.	63
24 janvier	*Idem*	L'uranium en République centrafricaine : les travaux de construction de l'usine d'extraction de l'uranium en 1969.	N.	74
5 février	*Idem*	Évolution des discussions sur la non-prolifération. Question de l'adhésion de l'Allemagne au traité de non-prolifération (TNP).	N.	105
24 février	*Idem*	Consultations franco-indiennes. Accord de coopération pour la construction d'un réacteur surgénérateur prototype. Études pour la construction d'une usine de production d'eau lourde.	N.	167
4 mars	*Idem*	Relations franco-allemandes dans le domaine nucléaire.	N.	190
5 mars	*Idem*	Accords Euratom-AIEA en matière de contrôle.	N.	193
14 mars	*Idem*	Les relations franco-iraniennes en matière nucléaire.	N.	223
15 mars	Téhéran à Paris	Accord franco-iranien de recherche et d'exploitation de l'uranium.	D.	227
4 avril	Paris à New York	Suppression de la campagne d'essais nucléaires de 1969.	D.	276
24 avril	Paris	Relations nucléaires franco-indonésiennes.	N.	306
		E. Affaires spatiales		
7 janvier	Paris	Argumentation britannique au sujet du CECLES-ELDO.	A.M.	19
17 janvier	*Idem*	Compte rendu d'un entretien du Secrétaire général avec l'ambassadeur du Canada à Paris au sujet de la collaboration spatiale franco-canadienne. Le Canada s'oppose à toute négociation directe franco-québécoise.	N.	52

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
3 février	Paris à Londres	Transmission d'une lettre de M. Galley, ministre de la Recherche scientifique, à M. Wedgwood-Benn, ministre britannique de la Technologie.	T.	96
24 février	Paris	Coopération avec les États-Unis en matière de recherche spatiale.	N.	168
5 mars	*Idem*	Demandes américaine et soviétique d'expériences aux îles Kerguelen.	N.	194
5 mars	*Idem*	Situation de la coopération allemande en matière de recherche spatiale.	N.	195
5 juin	*Idem*	Audience du sénateur Scranton reçu par M. Debré, ministre des Affaires étrangères, à propos d'Intelsat, comité intérimaire de télécommunications par satellite.	C.R.	397
		F. OTAN		
22 avril	Repan-Bruxelles à Paris	Accord sur les modalités techniques et financières de l'utilisation de l'oléoduc Le Havre-Cambrai-Valenciennes.	T.	301
6 juin	Paris	Propositions américaines concernant les nouvelles activités à confier au Conseil Atlantique.	N.	402
12 juin	Paris aux représentants diplomatiques de la France dans les pays membres de l'OTAN et au représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord	Propositions américaines concernant les activités de l'OTAN.	T.C.	415
20 juin	*Idem*	M. Lucet communique au secrétaire d'État adjoint pour les affaires européennes la réaction française aux propositions américaines concernant les activités de l'OTAN.	T.	439
		G. Union de l'Europe occidentale (UEO)		
15 février	Paris à Londres	Protestation de la France auprès du secrétaire général de l'UEO suite à la réunion du 14 février tenue en l'absence de la France.	T.	127
15 février	Paris à différents représentants diplomatiques	Consignes de M. Debré, ministre des Affaires étrangères, aux ambassadeurs français auprès des partenaires de la CEE : les démarches à effectuer afin de protester contre la réunion du 14 février.	T.	128

III. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'EUROPE DE L'OUEST				
1) Les Communautés européennes				
1969				
6 janvier	Paris	Le refus par la France du « plan Harmel », plan visant un rapprochement du Royaume-Uni avec l'Union de l'Europe occidentale.	N.	14
9 janvier	Bruxelles-Delfra à Paris	L'Union soviétique reconsidérerait son attitude d'hostilité à l'égard du Marché commun.	T.	23
16 janvier	Tel-Aviv à Paris	Assouplissement de la position française sur l'accord d'association entre Israël et la CEE.	L.	49
30 janvier	Paris	Le point sur la négociation d'un accord d'association entre l'Espagne et la CEE.	N.	89
31 janvier	Bruxelles-Delfra à Paris	Le débat du Conseil des ministres des Six sur les problèmes posés par le mémorandum de la Commission sur la politique agricole.	T.	92
3 février	Londres à Paris	Initiatives des Britanniques pour établir des liens avec les partenaires de la CEE favorables à leur adhésion.	T.	97
7 février	Paris	De la position que devrait adopter la France afin de défendre au mieux ses intérêts au cours des prochaines discussions sur la politique agricole commune.	N.	111
4 mars	Bruxelles-Delfra à Paris	Les relations de la Communauté européenne avec Israël.	T.	189
19 mars	Bruxelles-Delfra à Paris	Réactions aux propos que le général de Gaulle aurait tenus au Chancelier de la RFA au sujet d'une Organisation européenne élargie.	T.	236
17 avril	Bruxelles-Delfra à Paris	De l'avantage à prolonger d'un an le mandat de l'actuel président de la Commission des Communautés européennes.	T.	293
23 avril	Paris	De l'attitude à adopter par la France au sujet des négociations sur le règlement financier définitif de la politique agricole commune.	N.	305
16 mai	Bruxelles-Delfra à Paris	La Turquie revendique un statut particulier en tant que futur membre de la CEE.	T.	353

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 mai	Paris	La mise en œuvre de l'accord d'association avec la CEE pris en 1961 compromise par le coup d'État en Grèce de 1967.	N.	377
28 mai	Paris à Bruxelles-Delfra	Conditions posées par la France au renouvellement de la convention de Yaoundé.	T.	378
30 mai	Bruxelles-Delfra à Paris	Progrès du Conseil des ministres des Six en ce qui concerne le renouvellement de la convention de Yaoundé.	T.	383
28 juin	*Idem*	De la satisfaction de la France à propos du contenu de la nouvelle convention de Yaoundé.	T.	458
		2) La République fédérale d'Allemagne		
1969				
4 janvier	Bonn à Paris	Les relations franco-soviétiques vues de Bonn.	T.	9
9 janvier	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre l'ambassadeur américain à Bonn, Henry Cabot Lodge, et l'ambassadeur soviétique auprès de la RDA, P. Abrassimov.	T.	24
11 janvier	*Idem*	Document remis par M. Tsarapkine, ambassadeur de l'URSS à Bonn, à M. Brandt, vice-chancelier et ministre fédéral des Affaires étrangères.	T.	32
15 janvier	Paris	Compte rendu de l'entretien du général de Gaulle avec l'ambassadeur de la République fédérale à Paris, M. von Braun.	C.R.	45
23 janvier	Bonn à Paris	De la situation en Tchécoslovaquie telle qu'exposée par le conseiller de la mission tchécoslovaque à Bonn.	T.	70
24 janvier	*Idem*	Des problèmes que pose le développement économique spectaculaire de la RFA à la France et à d'autres pays.	T.	72
11 février	*Idem*	Conversation entre l'ambassadeur de France à Bonn et Helmut Kohl, président CDU de Rhénanie-Palatinat.	T.	116
18 février	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Bonn et le Chancelier de la RFA au sujet de la réunion à Londres.	T.	140
20 février	*Idem*	La réunion de l'Assemblée fédérale à Berlin le 5 mars constitue une affaire sérieuse pour Moscou qui ne peut rester sans réponse.	T.	148
3 mars	Paris	Entretien entre M. Alphand, Secrétaire général du Département, et l'ambassadeur de la RFA à Paris, M. von Braun.	C.R.	187

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 mars	*Idem*	La politique allemande à l'égard des pays de l'Est, le point depuis les événements de Tchécoslovaquie.	N.	202
6 mars	*Idem*	La RFA et les problèmes monétaires internationaux.	N.	203
8 mars	*Idem*	La RFA et les problèmes européens : fluctuation de l'attitude allemande.	N.	207
19 mars	Bonn à Paris	De la situation en Tchécoslovaquie telle que décrite par un membre de la mission commerciale tchécoslovaque en RFA.	T.	238
29 mars	Paris	Les ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la RFA définissent les cas dans lesquels les Alliés pourraient être amenés à prendre en charge le trafic civil allemand à destination et au départ de Berlin (« égide alliée »).	N.	268
28 avril	Bonn à Paris	Déclarations faites par le porte-parole du gouvernement fédéral, M. Diehl, lorsque fut connu le résultat du référendum français.	T.	312
4 juin	*Idem*	Déclarations du chancelier Kiesinger sur la France et l'Europe.	T.	392
17 juin	*Idem*	De la possibilité d'une prochaine rencontre entre le président Pompidou et le chancelier Kiesinger, de préférence dans le cadre du traité du 22 janvier.	T.	428
26 juin	*Idem*	Politique européenne et relations franco-allemandes.	T.	451
		3) La Belgique		
1969 18 juin	Bruxelles à Paris	Réactions de l'opinion belge à l'élection présidentielle.	D.	432
		4) L'Espagne		
1969 10 février	Madrid à Paris	Compte rendu de l'entretien du 7 février 1969 entre le ministre français des Affaires étrangères et le général Franco.	T.	113
29 avril	Palma de Majorque à Madrid	La démission du général de Gaulle suscite stupéfaction et consternation.	D.	318

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) La Grande-Bretagne		
1969 21 février	Paris à différents représentants diplomatiques	Démenti français publié à la suite du compte rendu britannique des propos tenus par le général de Gaulle et M. Soames, l'ambassadeur du Royaume-Uni à Paris, le 4 février 1969.	T.C.	158
22 février	*Idem*	Le véritable contenu de l'entretien Soames/De Gaulle du 4 février selon le ministre français des Affaires étrangères.	T.C.	162
24 février	Paris à différents représentants diplomatiques	La version officielle de la première phase de l'affaire Soames.	T.C.	164
24 février	Paris à Londres	Protestation du gouvernement français au sujet de la publication par le gouvernement britannique d'un compte rendu de l'entretien Soames/De Gaulle du 4 février 1969.	T.	165
24 février	*Idem*	Justifications du ministre britannique des Affaires étrangères au sujet de la publication par le gouvernement britannique d'un compte rendu de l'entretien Soames/De Gaulle du 4 février 1969.	T.	166
26 février	Paris à différents représentants diplomatiques	Mise au point du ministre français des Affaires étrangères exposant le contenu réel de l'entretien Soames/De Gaulle aux ambassadeurs à Paris des pays membres du Marché commun.	T.C.	171
26 février	Londres à Paris	Pour l'ambassadeur de France à Londres, la version du « rapport Soames » donnée aux journaux n'était pas celle qui lui a été remise.	T.	172
26 février	Paris à différents représentants diplomatiques	Le Département dément que les fuites concernant l'entretien Soames/De Gaulle soient imputables à la France.	T.C.	176
3 mars	Paris à Londres	Texte de la note britannique remise le 1er mars au Département à propos de l'affaire Soames et le texte adressé le même jour par le ministre français des Affaires étrangères à son homologue britannique.	T.	185
9 avril	Paris à Washington	Annotation du général de Gaulle sur les télégrammes de Washington relatifs à la reprise possible d'un dialogue franco-anglais à l'occasion de la venue dans la capitale américaine de MM. Debré et Stewart.	T.	279

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		6) La Grèce		
1969				
25 avril	Paris à Athènes	De la sélection du film *Z* au festival de Cannes.	T.	310
29 avril	Paris	La situation intérieure en Grèce.	N.	319
13 juin	Paris à différents représentants diplomatiques	Justification de la politique du gouvernement français à l'égard du régime grec.	T.C.	421
		7) L'Italie		
1969				
17 février	Rome à Paris	Protestations de l'ambassadeur de France à Rome auprès du ministre italien des Affaires étrangères au sujet de la réunion de Londres.	T.	136
11 mars	Paris	De l'adoption du système SECAM par l'Italie.	N.	214
11 mars	Rome à Paris	Les objectifs de la politique étrangère italienne depuis que Pietro Nenni en a la charge.	N.	215
30 juin	Paris	Ce que devrait être la Commission mixte franco-italienne.	N.	464
		8) Les Pays-Bas		
1969				
24 février	La Haye à Paris	Le ministre néerlandais des Affaires étrangères a écouté avec compréhension les explications au sujet de l'« affaire Soames ».	T.	163
		9) Le Saint-Siège		
1969				
11 janvier	Rome Saint-Siège à Paris	Analyse par le pape, devant le corps diplomatique, de l'actualité internationale au début de 1969.	T.	33
11 mars	*Idem*	Des rapports entre le Vatican et la France à la veille de la visite de M. Debré.	N.	216
25 juin	Paris	Synthèse des principaux problèmes intéressant la France et le Vatican.	N.	449

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		10) La Suisse		
1969				
1er février	Paris	Intervention du Département auprès de l'ambassadeur de la Confédération helvétique au sujet d'un projet de reportage de la télévision suisse sur les mouvements autonomistes ou fédéralistes bretons.	N.	95
7 février	*Idem*	D'après l'ambassade de la Confédération helvétique à Paris, la télévision suisse n'a aucun projet de reportage sur les mouvements bretons.	N.	110
26 février	Berne à Paris	Les réactions suisses à l'« affaire Soames ».	D.	174
		11) La Turquie		
1969				
7 janvier	Ankara à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France à Ankara et le ministre turc des Affaires étrangères au sujet de la crise du Moyen-Orient.	T.	16
21 février	*Idem*	Nouvelles vagues d'agitation intérieure consécutives à la visite de bâtiments de la VIe flotte américaine.	D	157
11 mars	Paris à Ankara	Compte rendu de l'entretien entre Michel Debré et le ministre turc des Affaires étrangères, M. Caglayangil.	T.	211
29 avril	Ankara à Paris	Commentaires de la presse turque à l'annonce des résultats du référendum français du 27 avril 1969 et du « non » au général de Gaulle.	T.	314
		B. L'EUROPE DE L'EST		
		1) Généralités		
		Pacte de Varsovie		
22 mars	Paris	Réunion au sommet du Pacte de Varsovie et déclaration sur la sécurité européenne.	N.	251

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) L'URSS		
1969				
6 janvier	Moscou à Paris	Démarche de M. Seydoux, ambassadeur de France à Moscou, auprès de M. Semionov, afin de faire part des intentions du gouvernement français sur la mise en œuvre de la résolution 242 du Conseil de sécurité.	T.	12
10 janvier	*Idem*	La troisième session de la Grande Commission franco-soviétique.	T.	26
14 février	*Idem*	Déclarations de Moscou nuisibles aux intérêts français en Algérie : démarche de l'ambassade de France.	T.	121
27 février	Moscou à Paris	Entretien entre M. Baibakov, vice-Premier ministre et président du *Gosplan*, et l'ambassadeur de France, à propos de ses déclarations aux dirigeants algériens.	T.	177
21 mars	Moscou à Paris	Commentaires de l'ambassade de France sur les motivations et conséquences des incidents frontaliers sino-soviétiques sur l'Oussouri.	T.	246
9 avril	Moscou à Paris	Les Soviétiques indiquent qu'ils ne seraient pas opposés à une participation des États-Unis et du Canada à la Conférence européenne qu'ils proposent.	T.	280
17 avril	*Idem*	Long entretien entre M. Kozyrev et M. Seydoux au sujet des conversations à Quatre sur le règlement du conflit du Proche-Orient et de la Conférence européenne.	T.	294
23 avril	*Idem*	Analyse par l'ambassade du remplacement à Prague de M. Dubcek par M. Husak.	T.	304
30 avril	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur et M. Kozyrev portant sur les relations bilatérales entre la France et l'URSS après le départ du général de Gaulle.	T.	323
30 avril	Paris	Entretien entre le ministre, M. Debré, et l'ambassadeur de l'URSS, M. Zorine, relatif au voyage de M. Podgorny en Algérie et au Maroc.	C.R.	325
23 mai	Moscou à Paris	Entretien à Moscou entre M. Galley et MM. Kossyguine et Kirilline, portant sur les questions atomiques, les secteurs prioritaires de la recherche scientifique et les problèmes spatiaux.	T.	369
12 juin	*Idem*	Analyse par l'ambassade du discours de M. Brejnev à la conférence des partis communistes.	T.	414

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
18 juin	*Idem*	Bilan de la conférence des 75 partis communistes à Moscou, du 4 au 17 juin 1969.	T.	429
23 juin	*Idem*	Bref entretien entre M. Zorine et M. Debré qui souhaite indiquer que sa mutation du Quai d'Orsay au ministère de la Défense n'a pas de répercussions dans le domaine des relations internationales.	C.R.	446
27 juin	*Idem*	Le ministre des Affaires étrangères fait part de ses préoccupations devant l'éventualité de la signature d'un accord pétrolier soviéto-irakien.	T.	453
28 juin	*Idem*	Le coprésident de la Petite Commission, German Gvichiani, expose les vues de son gouvernement sur la teneur de ses travaux.	T.	457
		3) La Hongrie		
1969				
20 février	Budapest à Paris	Situation intérieure en Hongrie.	D.	151
7 mars	*Idem*	Des relations quelque peu difficiles entre l'ambassade de France à Budapest et le ministère hongrois des Affaires étrangères.	T.	204
30 avril	*Idem*	Commentaires de la presse hongroise sur le référendum français du 27 avril et la démission du général de Gaulle.	D.	324
23 juin	Paris	L'évolution récente de la Hongrie.	N.	444
		4) La Pologne		
1969				
16 janvier	Paris	Compte rendu d'une conversation avec le premier secrétaire de l'ambassade de Pologne à Paris sur l'état des relations franco-polonaises.	N.	47
5 mars	Varsovie à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France à Varsovie et le ministre polonais des Affaires étrangères.	T.	192
29 avril	*Idem*	Réactions suite au retrait du général de Gaulle.	T.	315
9 mai	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Varsovie et le directeur d'Europe occidentale au ministère polonais des Affaires étrangères.	T.	344
5 juin	Paris	Évolution de la politique allemande de la Pologne.	N.	398

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
30 juin	Varsovie à Paris	La politique polonaise à l'égard de la RFA.	T.	461
30 juin	Paris	De la Pologne de Gomulka et des relations franco-polonaises.	N.	462
		5) La Roumanie		
1969				
14 avril	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par Michel Debré à l'ambassadeur de Roumanie à Paris suite à l'appel de Budapest.	C.R.	289
		6) La Tchécoslovaquie		
1969				
10 janvier	Prague à Paris	Un an après : bilan du plénum du 3 janvier 1968.	T.	29
20 janvier	*Idem*	Immolation par le feu de Jan Palach et grande émotion populaire.	T.	56
23 janvier	*Idem*	Les résistances à la normalisation : revendications des étudiants et des travailleurs tchèques.	D.	71
25 février	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre M. Marko, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, et l'ambassadeur de France à Prague.	T.	170
19 mars	*Idem*	Le développement des relations franco-tchécoslovaques et Moscou.	T.	237
5 avril	Prague à Paris	Appel de M. Dubcek à la nation tchécoslovaque suite à la nuit du 28 au 29 mars.	T.	277
		7) La Yougoslavie		
1969				
25 janvier	Paris à différents représentants diplomatiques	Compte rendu de la visite officielle faite en France par le président du Conseil fédéral yougoslave.	T.C.	75

IV. – L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. GÉNÉRALITÉS				
1969				
21 janvier	Paris	Les pays africains francophones avant la réunion de l'OCAM à Kinshasa (27-29 janvier 1969).	N.	60
12 février	Paris	Bilan de la conférence des chefs d'État de l'OCAM à Kinshasa.	N.	118
20 février	Niamey à Paris	Conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française à Niamey (17-20 février 1969).	T.	147
26 février	Addis Abeba à Paris	Compte rendu de la XIIe session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA.	D.	175
B. LE MAGHREB				
1) L'Algérie				
1969				
22 janvier	Paris	Des problèmes pétroliers algériens.	N.	68
15 février	Alger à Paris	Point de vue du gouvernement algérien sur les relations entre la France et l'Algérie exprimé lors du séjour de Jean de Broglie en Algérie du 12 au 15 février 1969.	T.	125
15 février	Alger à Paris	Compte rendu des entretiens tenus par M. de Broglie avec MM. Abdesselam, Bouteflika et le président Boumediene lors de son séjour en Algérie du 12 au 15 février 1969.	C.R.	131
15 février	Paris	Compte rendu de l'entretien tenu le 14 février à Paris entre le général de Gaulle et M. Redha Malek, ambassadeur d'Algérie en France, au sujet des vins et des hydrocarbures.	C.R.	132
15 février	Oran à Paris	Rapport du consul général de France à Oran, M. Gennardi, sur la visite de M. de Broglie à Mers-el-Kébir.	C.R.	133
26 février	*Idem*	Réflexions de l'ambassadeur de France en Algérie sur les relations franco-algériennes.	D.	173
24 mars	Paris	Approvisionnement de la France en gaz naturel algérien.	N.	254
24 avril	*Idem*	De la politique extérieure de l'Algérie.	N.	308

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 avril	*Idem*	Bilan des relations franco-algériennes depuis l'indépendance.	N.	309
		2) Le Maroc		
18 janvier	Rabat à Paris	Traité de fraternité et de coopération entre l'Algérie et le Maroc signé à Ifrane le 15 janvier.	T.	53
20 janvier	*Idem*	Inquiétude du gouvernement tunisien après la signature du traité entre le Maroc et l'Algérie à Ifrane le 15 janvier 1969.	T.	55
21 février	Paris	L'affaire Ben Barka continue d'avoir des conséquences (aides financières suspendues), ce qui a amené le Maroc à chercher d'autres partenariats, notamment vers l'Est (URSS), mais aussi États-Unis, RFA, Italie.	N.	160
27 mars	*Idem*	Les relations économiques franco-marocaines : échanges commerciaux, contentieux du Trésor, « marocanisation » des entreprises françaises.	N.	262
5 mai	Casablanca à Rabat	Réactions locales de regret à l'annonce de la démission du général de Gaulle et espoir du retour prochain des ambassadeurs.	D.	335
		3) La Tunisie		
11 janvier	Paris à Tunis	Résumé de l'entretien entre M. de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et M. Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris : flotte russe à proximité des côtes tunisiennes, pipeline Edjele-La Skirra, conférence de la francophonie à Niamey.	T.	31
15 février	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et M. Bourguiba Jr le 4 février : rétablissement des relations franco-tunisiennes, Algérie, Moyen-Orient.	CR	129
25 février	Tunis à Paris	Coopération franco-tunisienne dans le domaine militaire. La Tunisie souhaite « voir sa sécurité indissolublement liée à celle de la France », avec des difficultés de réalisation.	T.	169
5 juin	*Idem*	Les relations algéro-tunisiennes dans l'impasse.	T.	394

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
C. AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
1) L'Afrique du Sud				
1969				
28 mai	Le Cap à Paris	Des échanges économiques avec l'Afrique du Sud.	D.	380
2) Le Burundi				
1969				
Février	Paris	Situation intérieure au Burundi depuis l'institution de la République, le 28 novembre 1966.	N.	92
7 février	Bujumbura à Paris	Séjour au Burundi du ministre belge de la Coopération, M Scheyven. Mise en cause de la France.	D.	109
26 mars	*Idem*	Visite à Bujumbura de M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, du 22 au 25 mars 1969.	T.	258
2) Le Congo (Brazzaville)				
1969				
28 février	Paris à Brazzaville	De l'intérêt d'une bonne entente entre Brazzaville et Kinshasa et annonce d'une audience que le général de Gaulle doit accorder au général Mobutu.	T.	178
11 juin	Brazzaville à Paris	Compte rendu du voyage effectué à l'intérieur du Congo par le premier secrétaire de l'ambassade de France.	D.	412
13 juin	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Brazzaville et le commandant N'Gouabi, chef de l'État, au sujet des relations franco-congolaises.	D.	418
4) Le Congo (Kinshasa)				
1969				
14 janvier	Kinshasa à Paris	Entretien entre le général Mobutu et l'ambassadeur de France à Kinshasa. Invitation du général Mobutu à Paris et griefs de Kinshasa à l'égard de Paris.	T.	37
15 février	Paris	Compte rendu de l'entretien entre M. Debré et son homologue, M. Bomboko, au sujet de l'état des relations entre les deux Congo.	C.R.	130

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
20 mars	*Idem*	Les rapports franco-congolais depuis l'indépendance le 30 juin 1960.	N.	244
29 mars	Paris à Kinshasa	Le président du Congo-Kinshasa est reçu par le général de Gaulle puis par le Premier ministre lors d'un séjour privé effectué en France.	T.	267
		5) La Côte d'Ivoire		
22 janvier	Abidjan à Paris	Surprise du président ivoirien Houphouët-Boigny devant l'embargo décrété par le gouvernement français sur toutes les fournitures militaires à destination d'Israël.	T.	64
28 mars	*Idem*	La position de la France dans l'économie ivoirienne.	D.	265
16 avril	*Idem*	Des projets *Goodyear* et Michelin portant sur des plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire.	T.	290
8 mai	*Idem*	Reprise de contact par l'ambassadeur de France avec les personnalités ivoiriennes et le personnel de l'assistance technique et du secteur privé. Ambiance morose à Abidjan.	T.	341
19 mai	*Idem*	Analyse de la situation à l'université d'Abidjan où l'armée est intervenue pour réprimer un mouvement de grève. Tentative d'explication.	T.	357
19 mai	*Idem*	Analyse des causes immédiates qui ont entraîné l'intervention, le 19 mai, de l'armée et de la gendarmerie. Point de vue du recteur, du président ivoirien et du ministre de l'Éducation nationale. Dramatisation excessive de part et d'autre.	T.	358
23 mai	*Idem*	Fermeture de l'université d'Abidjan. Le problème des étudiants français de cette université.	T.	370
31 mai	*Idem*	Dénouement de la crise universitaire. Conséquences de ce dénouement sur le plan intérieur et sur le plan universitaire. Quel avenir pour l'université d'Abidjan ?	T.	384
10 juin	*Idem*	Mission au Biafra de M. M'Bahia Ble, ministre ivoirien des Forces armées et du Service civique : libération de dix-huit techniciens du pétrole retenus au Biafra.	D.	408
27 juin	*Idem*	Audience accordée à l'ambassadeur de France par le président Houphouët-Boigy. Principaux sujets abordés : la réunion du Conseil de l'Entente, les relations avec le Tchad, la venue du président de la Zambie, M. Kaunda, le Biafra, toujours au centre des préoccupations du président ivoirien.	T.	454

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		6) Le Dahomey		
1969				
9 janvier	Paris	Entretien du président de la République du Dahomey, Émile-Derlin Zinsou, avec le ministre des Affaires étrangères, M. Debré, lors d'un séjour privé à Paris.	N.	25
11 février	Paris à Cotonou	Lettre d'Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, au président Zinsou : conclusion du groupe de travail chargé d'établir l'inventaire du passif de l'État dahoméen, les résultats de l'exercice 1968 et les prévisions du budget pour 1969.	L.	117
17 février	Cotonou à Paris	Réaction amère du président Zinsou à la lettre d'Yvon Bourges : remarques sur les conditions préalables à un accord posées par la France.	T.	135
5 mars	*Idem*	Situation générale du Dahomey : déficit chronique.	N.	196
17 mars	Paris à Cotonou	Mémorandum résumant les mesures indispensables à prendre pour que l'aide de la France se poursuive et pour que les bases d'un redressement soient assurées.	L.	231
22 mars	Cotonou à Paris	Situation politique intérieure très troublée au Dahomey lors du retour du président Zinsou d'un long séjour en Europe.	T.	250
4 juin	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président Zinsou après l'échec de la grève et la reprise totale du travail.	T.	390
		7) Éthiopie		
25 mars	Paris à Addis Abeba	Décisions prises par le gouvernement français au sujet du Territoire français des Afars et des Issas.	L.	257
		8) Le Gabon		
4 février	Libreville à Paris	Visite du président ivoirien, Houphouët-Boigny, au Gabon, un bref séjour de quelques heures consacré presque exclusivement à des entretiens avec le président Bongo et la délégation biafraise. Question de l'action diplomatique à entreprendre pour ouvrir la voie à une solution politique du conflit entre le Nigeria et le Biafra.	T.	100

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 mars	*Idem*	Compte rendu de la réunion de l'UDEAC. Divergences de points de vues entre les différentes délégations, pas d'accord définitif sur les principales questions évoquées : réaménagement du traité de l'Union, plan d'industrialisation, plan comptable inter-États, fonds de solidarité.	T.	245
30 avril	*Idem*	Texte de la lettre manuscrite que le président Albert Bongo a adressée au général de Gaulle, à la suite de son retrait à la présidence de la République.	T.	322
4 juin 1969	Paris à Libreville	Mission économique rhodésienne au Gabon. Instructions données à l'ambassadeur de France à Libreville afin qu'il rappelle au président Bongo la position de la France vis-à-vis du gouvernement de M. Ian Smith.	T.	391
		9) Le Ghana		
13 janvier	Paris	Les relations franco-ghanéennes.	N.	36
		10) La Guinée		
1969				
5 février	Paris	Situation intérieure de la Guinée après les événements maliens et la chute de Modibo Keita.	N.	104
18 juin	*Idem*	Situation de l'Église catholique en Guinée.	N.	433
		11) La Haute-Volta		
5 février	Ouagadougou à Paris	Réflexions du général Lamizana, de retour de la IVe conférence au sommet de l'OCAM, tenue à Kinshasa du 27 au 29 janvier 1969.	T.	101
7 février	*Idem*	Du projet de livraison de matériel militaire soviétique à la Haute-Volta. Avertissement de l'ambassadeur de France quant aux conséquences éventuelles de la signature d'un accord bilatéral sans la consultation préalable de la France.	T.	108
18 juin	*Idem*	Séjour du lieutenant Moussa Traore, chef de l'État du Mali, en Haute-Volta. Objet des entretiens : la coopération entre les deux pays, les conseils donnés par le président Lamizana au président Traore (abandon du socialisme d'État, austérité et réalisme).	T.	430

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 juin	*Idem*	De la réunion du Conseil de l'Entente tenue à Abidjan le 25 juin 1969. Parmi les sujets évoqués figurent : la crise universitaire en Côte d'Ivoire et ses conséquences, la rupture des relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et l'URSS, la mise à jour des accords de coopération avec la France, la situation en France et l'élection du président Pompidou, la sourde rivalité entre MM. Hamani Diori et Houphouët-Boigny , les difficultés du Dahomey, les complots internes. Il n'a pas été question du Biafra.	T.	459
		12) L'ÎLE MAURICE		
1969 14 janvier	Paris	Des relations franco-mauriciennes à la veille de la visite à Paris de Sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier ministre de l'île Maurice.	N.	40
		13) LE KENYA		
1969 20 mars	Paris	Les relations franco-kenyanes.	N.	243
		14) LE MALI		
1969 8 janvier	Bamako à Paris	Situation intérieure au Mali.	D.	22
22 janvier	Paris	Réflexions françaises sur la situation économique et financière du Mali.	N.	67
22 avril	Bamako à Paris	Évolution de la situation au Mali depuis le voyage en France du chef du gouvernement provisoire (9-24 mars 1969).	D.	302
		15) LE NIGER		
14 février	Paris	Situation intérieure et extérieure au Niger.	N.	124
10 avril	*Idem*	De la politique étrangère du Niger.	N.	283
		16) LE NIGERIA		
1969 6 janvier	Paris	Entretien du Ministre avec l'ambassadeur des États-Unis à Paris au sujet du Biafra.	C.R.	15

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 janvier	*Idem*	Visite de l'ambassadeur du Nigeria à Paris au ministre des Affaires étrangères. Lagos s'inquiète de l'attitude française relative au Biafra et le Ministre rappelle les positions du gouvernement.	N.	43
21 janvier	*Idem*	Situation militaire et humanitaire au Biafra.	N.	61
10 mars	Paris à Lagos	Dans le cadre de la journée nationale pour le Biafra, la Croix-Rouge française et le Comité national français contre la faim entament une campagne pour recueillir des fonds.	T.	208
Mars	Lagos à Paris	Remerciements du Biafra pour la solidarité manifestée par la France.	L.	241
29 avril	Paris	Les relations économiques franco-nigérianes.	N.	320
2 mai	*Idem*	Compte rendu de l'audience accordée le 2 mai 1969 par M. Debré à M. Arikpo, commissaire aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, au sujet des dernières déclarations de la France portant sur le Biafra.	C.R.	333
21 mai	*Idem*	Entretien du Secrétaire général du Département avec le ministre des Affaires étrangères du Biafra : évolution de la situation militaire et recherche d'une solution négociée.	N.	365
16 juin	Paris à Londres	Paris invite son ambassadeur à Londres à réagir auprès du *Foreign Office* au sujet de la déclaration de M. Wilson à la Chambre des Communes à propos des livraisons d'armes françaises au Biafra.	T.	424
		17) La Rhodésie		
1969 28 janvier	Paris	Échanges de vues entre M. Lebel, directeur d'Afrique-Levant au Département, et Sir Leslie Monson, sous-secrétaire d'État suppléant, sur les problèmes au Nigeria et en Rhodésie.	N.	80
		18) La République centrafricaine		
1969 15 janvier	Paris	Les relations franco-centrafricaines depuis l'accession de la RCA à l'indépendance.	N.	44
11 avril	Bangui à Paris	Tentative de coup d'État à Bangui.	T.	284

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 avril	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Bangui et le général Bokassa au cours duquel a été de nouveau évoquée l'affaire du coup d'État manqué.	T.	285
28 avril	*Idem*	Diffusion de la lettre adressée par le général Bokassa au général de Gaulle « pour lui exprimer son profond regret ».	T.	311
29 avril	Paris	Aide de la France à la République centrafricaine depuis 1961.	T.	321
12 mai	Paris à Bangui	Instructions pour M. Albert de Schonen, ambassadeur de France à Bangui, suivies d'une annexe sur la situation générale de la République centrafricaine.	D.	349
21 mai	*Idem*	Remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France, M. Albert de Schonen.	D.	363
5 juin	Bangui à Paris	De la lettre de remerciements adressée par le général de Gaulle au président Bokassa assortie de commentaires de Radio Bangui.	D.	395
		19) Le Rwanda		
5 février	Kigali à Paris	Création d'un lycée français au Rwanda. Justifications à l'appui de cette création et observations de l'ambassadeur de France.	D.	102
7 mars	*Idem*	Situation au Rwanda. Note préparée en vue de la visite que doit faire M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Rwanda. (Cette visite sera annulée et reportée en novembre)	D.	205
28 mai	*Idem*	Réunion des ambassadeurs représentant des pays membres de la Communauté économique européenne. Échanges de vues sur la situation économique au Rwanda, point sur l'assistance culturelle et la coopération technique de la part des pays représentés : Belgique, France, République fédérale d'Allemagne.	D.	381
		20) Le Sénégal		
11 février	Dakar à Paris	Visite au président Senghor de M. Pierre Racine, conseiller d'État, chargé de mission auprès de M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères. Parmi les principales questions évoquées : réorganisation du ministère français des Affaires étrangères ; aide financière, culturelle et technique ; conflit du Biafra, projet d'une association économique des États de l'Ouest africain.	T.	114

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 février	*Idem*	Conférence de presse du président Senghor. Diatribe contre les journalistes étrangers, dont le correspondant du *Monde*, mise au point sur la situation de son pays et de sa position sur certains problèmes comme le Biafra, l'OERS, la Gambie.	T.	154
22 mars	*Idem*	Entretien entre le président Senghor et le chef d'état-major général des forces armées, le général Diallo ; différend à propos de la détérioration de la situation intérieure du pays et du rôle de l'armée.	T.	249
23 mai	*Idem*	La grève à l'université de Dakar vue par M. Argod, ambassadeur de France au Sénégal .	D.	371
		21) Le Soudan		
1969 9 juin	Khartoum à Paris	Les rapports avec le nouveau gouvernement soudanais.	T.	405
		22) La Tanzanie		
1969 Janvier 1969	Paris	Les relations franco-tanzaniennes.	N.	1
16 janvier	*Idem*	Entretien entre le général de Gaulle et le président de la République de Tanzanie, M. Nyerere.	N.	48
		23) Le Tchad		
6 mars	Fort Lamy à Paris	Du séjour de Jacques Foccart au Tchad les 5 et 6 mars 1969.	T.	197
13 mars	Paris	Compte rendu de la réunion tenue sur le Tchad, le 12 mars, chez le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges.	N.	220
14 mars	*Idem*	Plan de redressement de la situation au Tchad proposé par M. Yvon Bourges.	N.	224
16 mars	Fort Lamy	Compte rendu de l'entretien de M. Yvon Bourges avec le président Tombalbaye.	C.R.	228
18 mars	Fort Lamy à Paris	Réponse du président Tombalbaye aux propositions françaises de réorganisation militaire et civile.	T.	232
Mars (non datée)	Paris	Évolution préoccupante de la situation générale au Tchad depuis l'indépendance et au fur et à mesure du retrait des troupes françaises.	N.	240

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 mars	Paris à Fort Lamy	Réponse du général de Gaulle au président Tombalbaye suite à l'acceptation des propositions françaises pour la remise en ordre du Tchad.	L.	248
		24) Colonies portugaises (Angola – Mozambique)		
1969 29 avril	Luanda à Paris	De la visite en Angola du professeur Caetano, président du Conseil portugais.	D.	317

V. – LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1) La crise du Proche-Orient		
		A) Généralités		
2 janvier	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et M. Zorine, ambassadeur de l'URSS à Paris, au sujet du Proche-Orient et des conversations à Quatre.	C.R.	5
7 janvier	*Idem*	Entretien entre M. Debré, ministre des Affaires étrangères et M. Shriver, ambassadeur des Etats-Unis, au sujet du Moyen-Orient.	C.R.	18
15 janvier	Paris à Washington	Proposition française de négociation sur les conditions d'application de la résolution 242 du Conseil de Sécurité relative au Moyen-Orient.	T.	41
19 février	*Idem*	Règlement du conflit au Moyen-Orient	T.	144
19 février	Paris à Moscou	Mise au point du gouvernement français au sujet du plan soviétique de règlement pour le Moyen-Orient.	T.	145
20 février	Paris à New York	L'ambassadeur de l'URSS est reçu à sa demande par le Secrétaire général. Il indique qu'il souhaite des consultations à Quatre sur le problème du Moyen-Orient.	T.	149
6 mars	Paris à Tel-Aviv	Compte rendu de l'entretien entre le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Israël, M. Eytan, qui accuse la France et l'ONU de partialité.	T.	198

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 mars	Paris à tous les représentants diplomatiques	Entretiens franco-américains lors de la visite de Richard Nixon à Paris, la France réaffirme son désir de coopérer avec ses partenaires pour aboutir à l'établissement d'une paix juste et durable.	T.C.	200
6 mars	Paris à différents représentants diplomatiques	Définition d'un ensemble de solutions proposées par la France : déclarations d'intention d'Israël et des pays arabes sur l'évacuation des territoires occupés, fixation de frontières sûres et reconnues, mise en application de la résolution 242.	T.C.	201
11 mars	Paris à Washington	Indications françaises aux Américains avant la visite du ministre israélien des Affaires étrangères à Washington, sur trois points importants en litige : le tracé des frontières, les garanties et la forme juridiques du règlement.	T.	212
11 mars	Washington à Paris	Entretien entre M. Lucet et M. Sisco au sujet du Proche-Orient. Pour le sous-secrétaire d'État, il s'agit de parvenir entre les parties israélienne et arabe à un accord qui les engage vraiment.	T.	213
17 mars	Beyrouth à Paris	Avis donné par le directeur des Affaires politiques libanais sur la mission Jarring et le sommet arabe du Caire.	T.	229
1er avril	Paris à New York	Instructions au représentant permanent de la France au Conseil de sécurité pour son discours lors de la première réunion des Quatre, le 3 avril 1969.	T.	273
5 mai	*Idem*	Instructions au représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité pour la réunion des Quatre le 6 mai 1969.	T.	334
3 juin	*Idem*	M. Lucet effectue auprès de M. Sisco la démarche prescrite par Paris concernant les objections françaises au document américain sur le Moyen-Orient.	T.	389
		B) Jérusalem et les territoires occupés		
6 février	Jérusalem à Paris	Mesures israéliennes pour intégrer le secteur arabe de Jérusalem.	D.	106
20 février	*Idem*	La question palestinienne.	D.	150
1er mai	*Idem*	La politique du général Dayan dans les territoires occupés.	D.	329
5 juin	*Idem*	Situation politique en Cisjordanie.	D.	396
28 juin	New York à Paris	Intervention du représentant permanent de la France au Conseil de sécurité au sujet du Moyen-Orient et de Jérusalem : soumission du projet à Paris.	T.	460

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C) Réfugiés		
21 février	New York à Paris	Contribution française à l'Office pour les réfugiés de Palestine.	T.	156
8 mai	Paris à New York	Position de la France relative au problème des réfugiés.	T.	339
		2) L'Arabie saoudite		
6 mai	Paris	Politique extérieure et relations franco-saoudiennes depuis 1964.	N.	337
22 juin	Djeddah à Paris	Mission en Arabie saoudite du général Buchalet pour renforcer la coopération militaire franco-saoudienne.	T.	442
		3) L'Irak		
30 janvier	Paris à Bagdad	Paris demande à son ambassadeur en Irak d'intervenir pour la deuxième fois en faveur des Juifs d'Irak menacés d'exécution.	T.	87
21 février	Paris	Relations politiques et économiques franco-irakiennes : interrogation sur la poursuite des relations avec le nouveau régime.	N.	161
3 mars	Paris à Bagdad	Annonce de l'arrivée à Bagdad de M. Dumarçay venu négocier en secret pour les Juifs d'Irak.	L.	188
6 mai	Paris	La crise du Chott el Arab dans le contexte des relations irako-iraniennes.	N.	336
8 mai	*Idem*	M. Debré demande à M. Messmer qu'aucune vente de *Mirage* ne soit signée à l'occasion du salon du Bourget.	L.	342
27 juin	*Idem*	Paris demande une intervention du prince Sadruddin Aga Khan afin de faciliter la délivrance de visas et de laissez-passer aux Juifs des pays arabes qui souhaiteraient émigrer.	L.	456
		4) L'Iran		
Février	Paris	Coopération technique avec l'Iran.	N.	91
Mars	*Idem*	Relations économiques franco-iraniennes.	N.	180

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) Israël		
2 janvier	Tel-Aviv à Paris	Convocation de l'ambassadeur de France au ministère des Affaires étrangères d'Israël après les propos tenus par le général de Gaulle le 1er janvier devant le corps diplomatique.	T.	2
7 janvier	*Idem*	Réaction israélienne après la mise en garde de la France au sujet des intentions d'Israël contre le Liban.	T.	17
8 janvier	*Idem*	Réactions officielles israéliennes à la décision française d'embargo sur les armes.	T.	20
16 janvier	*Idem*	Conséquences possibles de l'embargo sur les échanges commerciaux entre Israël et la France.	L.	49
21 janvier	*Idem*	Résumé de la note verbale du ministre israélien des Affaires étrangères réagissant à la décision française d'embargo sur les armes à destination d'Israël.	T.	58
23 janvier	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Eban, ministre israélien des Affaires étrangères.	T.	69
27 janvier	Paris à Tel-Aviv	Entretien de M. Alphand, Secrétaire général du Département, avec M. Eytan, ambassadeur d'Israël, au sujet du rejet par Israël du plan soviétique.	L.	78
4 février	*Idem*	Le Secrétaire général du Département convoque l'ambassadeur d'Israël pour évoquer notamment la campagne menée contre la France.	T.	99
13 février	*Idem*	Réactions officielles israéliennes à la décision d'embargo sur les armes, réponse française à la note israélienne.	T.	119
21 février	Tel-Aviv à Paris	L'ambassadeur donne des précisions au sujet des projets de colonisation des territoires occupés.	T.	153
10 mars	Paris	Le ministre des Affaires étrangères suggère le remboursement intégral des *Mirage* non livrés.	L.	210
24 mars	*Idem*	Audience de l'ambassadeur d'Israël par le Secrétaire général : mise au point sur l'attitude de la France vis-à-vis d'Israël.	N.	255
29 avril	Tel-Aviv à Paris	Commentaires israéliens aigres-doux après la démission du général de Gaulle.	T.	313
21 mai	Paris à Tel-Aviv	Instructions du ministre à l'ambassadeur pour son entretien avec Mme Meir : la France ne peut soutenir une approche essentiellement basée sur des positions de force.	T.	361

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 mai	Tel-Aviv à Paris	Entretien de l'ambassadeur, Francis Huré, avec le Premier ministre, Golda Meir, qui rappelle les fondements de l'attitude d'Israël : « lutte pour survivre ».	T.	375
17 juin	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec M. Eban, ministre israélien des Affaires étrangères : mise au point à propos de la politique du nouveau gouvernement, Israël souhaite la reprise du dialogue.	T.	426
23 juin	Paris	Amodiation éventuelle de l'embargo sur les armes au Moyen-Orient.	N.	445
25 juin	Paris à Washington	Entretien entre M. Alphand et M. Gédéon, directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères de passage à Paris.	T.	448
		6) La Jordanie		
31 mars	Paris	Coopération économique franco-jordanienne. L'influence française sur le plan économique et culturel a été restreinte. La situation politique n'engage pas la France à développer son action, malgré la demande du Premier ministre de Jordanie.	N.	269
2 avril	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et le roi Hussein de Jordanie : Proche-Orient, réunions à Quatre, résolution 242 du Conseil de Sécurité, attitude de la RAU, rôle des États-Unis.	C.R.	275
16 juin	Amman à Paris	La Jordanie et l'élection présidentielle. Satisfaction et soulagement en Jordanie après l'élection de Georges Pompidou.	T.	423
		7) Le Koweit		
18 avril	Paris	Audience accordée par le général de Gaulle au cheik Jaber Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, Premier ministre du Koweit.	C.R.	297
		8) Le Liban		
6 janvier	Paris à Beyrouth	Avertissement à l'ambassadeur d'Israël au sujet de l'attitude de son pays vis-à-vis du Liban.	T.	13
27 janvier	Beyrouth à Paris	L'université Saint-Joseph à Beyrouth.	T.	76
18 février	*Idem*	Le Liban adopte le procédé français SECAM de télévision en couleurs.	T.	138

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
17 mai	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec le président Hélou : crise gouvernementale au Liban, *feddayins*, demande d'aide du Liban aux grandes puissances.	T.	356
2 juin	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le président Hélou au sujet de la situation au Liban : réunion à Quatre sur la situation avec Israël, les *feddayins*, les attentats.	T.	385
7 juin	Paris à Beyrouth	Ventes d'armes au Liban.	T.	404
		9) La Libye		
28 janvier	Paris	La Libye et ses relations avec la France. Regain de faveur depuis la guerre de juin 1967 avec Israël mais difficultés avec l'administration libyenne. Intérêt croissant pour l'assistance technique et culturelle.	N.	81
3 février	Tripoli à Paris	Audience avec le souverain : rapports franco-libyens en 1968, projets pour 1969 (voyage officiel, accord culturel, équipement militaire, usine d'ammoniac, liaison hertzienne Benghazi-Ageila).		98
		10) Les Pays du Golfe persique		
6 février	Paris	Représentation française dans le Golfe persique. Nécessité d'un poste d'expansion économique à Koweit, d'un agent commercial dans les Émirats.	N.	107
12 mai	Koweit à Paris	Réaction des pays du Golfe persique à la démission du général de Gaulle, revendications territoriales au sein du Golfe, nécessité d'un accord avant le départ des Britanniques, dissensions entre les Émirats avant le sommet de Doha.	D.	348
		11) La République arabe unie (RAU)		
22 janvier	Paris	Premières démarches des Égyptiens au sujet du métro du Caire, avec l'intention de confier les travaux à une société française.	N.	66
29 janvier	*Idem*	Résumé des relations politiques et économiques de la France et de la RAU depuis 1963.	N.	84
19 mars	*Idem*	Entretien entre M. Couve de Murville, Premier ministre, et le Dr Fawzy, membre du comité exécutif suprême de l'Union socialiste arabe.	C.R.	239

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1er mai	Le Caire à Paris	Émotion en RAU à l'annonce du départ du général de Gaulle. La France poursuivra-t-elle sa politique sur l'embargo des armes à destination d'Israël ?	T.	326
30 juin	Paris	Entretien entre M. Schumann, ministre des Affaires étrangères, et M. Hussein el Chafei, vice-président du Conseil des ministres de la RAU. Ce dernier estime qu'il convient d'appliquer la résolution du 22 novembre 1967.	C.R.	463
		12) La Syrie		
17 janvier	Paris	Évolution politique de la Syrie depuis 1958.	N.	51
2 mai	Damas à Paris	Exégèse de la doctrine syrienne touchant la solution du conflit israélo-arabe.	D.	332
		13) Le Yémen		
28 janvier	Paris	Relations franco-yéménites. La France n'entretient pas de relations diplomatiques avec le Yémen du Sud.	N.	82
11 mai	Koweït à Paris	La situation s'apaise au Yémen, les relations sont meilleures avec l'Arabie saoudite.	D.	347

V. – L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'ASIE OCCIDENTALE		
		1) L'Inde		
12 avril	New Delhi à Paris	Visite à travers l'Inde du ministre français chargé de la Recherche scientifique, M. Galley, rencontrant à cette occasion les hauts dignitaires, pour affirmer la coopération scientifique franco-indienne : domaine atomique, usine d'eau lourde, réacteurs à neutrons rapides.	T.	288
9 mai	*Idem*	Débat sur la politique étrangère de l'Inde.	D.	345

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
B. L'ASIE DU SUD-EST				
1) Le Cambodge				
1969				
22 janvier	Paris	Le point sur la situation intérieure du Cambodge et les nouvelles orientations de sa politique étrangère.	N.	65
28 janvier	Phnom Penh à Paris	Le prince Sihanouk s'inquiète d'un retour à la paix en Indochine qui l'empêcherait de préserver l'indépendance de son pays.	D.	79
14 février	Paris à Phnom Penh	Le point sur les démarches entreprises par la France à la demande du prince Sihanouk afin de faciliter le rétablissement des relations entre le Cambodge et la Thaïlande.	T.	120
21 février	Paris à Phnom Penh	L'ambassadeur des États-Unis à Paris a informé le Département des démarches entreprises par le président Nixon afin d'améliorer les relations entre Washington et Phnom Penh.	T.	152
16 avril	Paris	Le point sur le contentieux entre le Cambodge et le Vietnam.	N.	292
22 avril	Phnom Penh à Paris	Regain d'activité des rebelles khmers rouges.	D.	303
13 mai	Paris	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et le chef d'État-major cambodgien.	N.	352
16 mai	Phnom Penh	Le prince Sihanouk se dérobe aux propositions de contacts directs que lui font les dirigeants du Nord-Vietnam et du FNL.	T.	354
20 mai	Paris	Conclusions à tirer des entretiens de M. Froment-Meurice avec le général Tioulong, chef d'État-major cambodgien : aide militaire française au Cambodge, livraison éventuelle d'un navire par l'URSS, problèmes posés au Cambodge par ses voisins thaïlandais et vietnamiens, relations du Cambodge avec les Etats-Unis.	N.	360
11 juin	Phnom Penh à Paris	Explications données par le prince Sihanouk au rétablissement des relations diplomatiques entre le Cambodge et les Etats-Unis.	T.	410
13 juin	*Idem*	Impuissance du prince Sihanouk contre l'implantation des communistes vietnamiens dans certaines régions frontalières du Cambodge.	D.	419

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 juin	*Idem*	Visite à Phnom Penh du Premier ministre du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire (GRP) sud-vietnamien.	T.	452
		2) L'Indonésie		
Avril	Paris	Le changement de régime en 1965 a provoqué un profond remaniement de la politique étrangère : ouverture vers l'Occident, et notamment la France, début de coopération régionale en Asie du Sud-Est.	N.	272
19 juin	Djakarta à Paris	Le ministre des Affaires étrangères indonésien propose une visite en France du président Suharto au plus tôt, contribuant à marquer le caractère non-aligné de la politique indonésienne.	T.	434
		3) Le Laos		
3 janvier	Vientiane à Paris	Attitude du prince Souvanna Phouma face à une initiative française visant à restaurer la neutralité du Laos.	T.	6
10 janvier	Paris à Vientiane	La France encourage la reconnaissance des frontières du Cambodge par le gouvernement de Vientiane, préalable à un rapprochement entre Vientiane et Phnom Penh.	T.	27
1er février	Paris	La France ne devrait pas laisser l'URSS tirer seule le profit des initiatives qu'elle a prises depuis la fin de 1968 pour amener les protagonistes du conflit laotien à reprendre contact entre eux.	N.	94
14 mars	Vientiane à Paris	Le prince Souvanna Phouma prie le général de Gaulle d'intervenir en faveur de la neutralité du Laos.	L.	225
18 mars	*Idem*	Le prince Souvanna Phouma affirme que la détérioration des relations entre les Chinois et les Soviétiques lui a permis d'utiliser l'ambassadeur soviétique à Vientiane comme intermédiaire avec le Pathet Lao. Mais dans ce domaine il compterait surtout sur la France.	T.	233
11 avril	Paris à Vientiane	Dans sa réponse à la lettre que le prince Souvanna Phouma lui a adressée le 14 mars, le général de Gaulle réaffirme le soutien de la France à la neutralité du Laos.	L.	287
21 mai	Vientiane à Paris	Le témoignage d'une Française sur la situation dans une zone du Laos contrôlée par le Pathet Lao.	D.	364

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) Le Vietnam		
		A) Généralités		
14 janvier	Paris	Entretien du 13 janvier entre le directeur d'Asie au Département et le délégué général de la RDVN à Paris au sujet de la forme de la table.	N.	38
21 janvier	*Idem*	Les participants aux négociations de Paris sur le Vietnam sont parvenus à un accord sur les questions de procédure le 18 janvier, sans que cela ne préjuge du résultat des négociations sur le fond.	N.	62
27 janvier	*Idem*	Entretien du 24 janvier entre M. Michel Debré et M. Cabot Lodge au sujet des objectifs que la RDVN et le FNL cherchent à atteindre en participant aux négociations de Paris sur le Vietnam.	C.R.	77
18 février	*Idem*	Conséquences que pourrait avoir le rétablissement de la paix au Vietnam.	N.	143
8 mars	*Idem*	Compte rendu de l'entretien du 28 février 1969 entre le ministre français des Affaires étrangères et le secrétaire d'État américain au sujet du Vietnam, communiqué par M. Dean.	N.	206
27 mars	New York à Washington	L'opinion américaine semble de plus en plus lasse de la guerre du Vietnam et souhaite que le président Nixon y mette fin rapidement.	D.	260
16 avril	Paris	Le point sur les principaux problèmes des négociations de paix sur le Vietnam : les contacts privés entre le FNL et les Américains, les rapports politiques entre le Front et Saigon, les retraits des forces américaines et nord-vietnamiennes du Sud-Vietnam.	N.	291
19 avril	Paris	Contacts franco-américains sur le problème vietnamien : volte-face, de la menace de rupture à l' « amicale coopération ».	N.	298
13 mai	*Idem*	La position que devrait adopter la France, selon le directeur d'Asie au Département, au sujet du plan en dix points présenté le 8 mai 1969 par le FNL sud-vietnamien.		351

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B) Le Nord-Vietnam		
4 janvier	Paris	En raison de problèmes de procédure qui paralysent les négociations de Paris sur le Vietnam, entretien entre le directeur d'Asie et le délégué général du Nord-Vietnam, qui demande à la France une intervention auprès des Américains.	N.	10
4 janvier	*Idem*	Lors d'un entretien le 3 janvier avec le directeur d'Asie au Département, le délégué général de la RDVN à Paris évoque l'éventualité de la formation d'un « gouvernement de paix » à Saigon.	N.	11
10 et 11 mars	*Idem*	Compte rendu de l'entretien du 10 mars entre le délégué général de France à Hanoï et le Premier ministre nord-vietnamien.	T.	209
12 mars	*Idem*	Le directeur d'Asie au Département s'interroge sur un possible tournant dans l'affaire vietnamienne.	N.	218
14 mars	Hanoï à Paris	Retour du délégué général de France sur son entretien du 10 mars avec le Premier ministre nord-vietnamien : Hanoï tenterait de ménager à la fois le camp soviétique et le camp américain.	L.	226
27 mars	*Idem*	Le gouvernement nord-vietnamien est prêt à négocier un accord de coopération culturelle, technique et scientifique avec la France.	T.	259
31 mars	Paris	Selon le délégué général de la RDVN à Paris, les négociations de paix sur le Vietnam sont dans l'impasse par la faute des Américains.	N.	270
22 mai	Paris	Entretien entre le directeur d'Asie au Département et le délégué général de la RDVN à Paris au sujet des dernières propositions américaines sur la résolution du conflit vietnamien.	N.	367
16 juin	Hanoï à Paris	La situation économique du Nord-Vietnam	T.	425
17 juin	*Idem*	En proposant de développer leur coopération économique avec la France, les Nord-Vietnamiens espèrent surtout obtenir des transferts de technologies leur permettant de concurrencer les Japonais sur les marchés extérieurs.	T.	427
18 juin	Hanoï à Paris	Les intérêts politiques de la France à accepter l'offre de coopération économique des Nord-Vietnamiens.	T.	431

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C) Le Sud-Vietnam		
10 janvier	Paris	Entretien du 8 janvier entre le directeur d'Asie au Département et le président de la délégation du FNL aux négociations de Paris sur le Vietnam.	N.	30
30 janvier	*Idem*	Entretien du 29 janvier entre le ministre français des Affaires étrangères et des membres de la délégation sud-vietnamienne aux négociations de Paris sur le Vietnam.	C.R.	85
14 février	Danang à Paris	Depuis le départ en 1967 des troupes américaines stationnées à An-Ké, la situation militaire ne cesse de s'y dégrader.	D.	123
21 février	Saigon à Paris	Les militaires et les diplomates américains en poste à Saigon se font les avocats d'une solution militaire au Vietnam en affirmant que le Vietcong serait à bout de souffle et que l'Armée sud-vietnamienne pourrait rapidement prendre la relève des forces américaines. Dans les faits, rien ne confirme cette vision des choses.	N.	159
4 mars	Paris	Les relations de la France avec le Vietnam-Sud : l'importance du mouvement bouddhiste.	N.	191
6 mars	Saigon à Paris	Au Sud-Vietnam, un état d'équilibre durable s'est établi entre les forces américaines et celles du Vietcong : l'issue passera par la négociation.	T.	199
18 mars	Paris	Entretien entre le directeur d'Asie au Département et un émissaire du président Thieu.	N.	235
21 mars	*Idem*	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et un émissaire du président Thieu, qui affirme que Saigon veut renouer des relations normales avec la France. Il souhaite que la France les renseigne sur les intentions du FNL et serve d'intermédiaire pour organiser une rencontre entre lui et les représentants du Front à Paris.	C.R.	247
24 mars	*Idem*	Le directeur d'Asie au Département informe un représentant du FNL et le délégué général de la RDVN à Paris qu'un émissaire du président Thieu souhaite les rencontrer secrètement à Paris.	N.	253
27 mars	*Idem*	Entretien secret du directeur d'Asie au Département avec un membre de la délégation FNL à Paris.	N.	261

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 avril	Saigon à Paris	Contrairement à l'affirmation du président Nixon lors de sa conférence de presse du 18 avril, l'armée sud-vietnamienne ne fait aucun progrès et la situation politique à Saigon ne s'améliore pas.	T.	300
6 juin	*Idem*	La conjoncture militaire à la veille de la rencontre de Midway : les forces Vietcong augmentent, lassitude dans le camp adverse.	T.	399
11 juin	Hanoï à Paris	Formation d'un gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.	T.	411
13 juin	Saigon à Paris	Les forces Vietcong ne sont pas en manque de ressources : la pression militaire américaine n'atteindra pas leur résolution.	T.	416
15 juin	Hanoï à Paris	La proclamation d'un gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam : un moyen de contraindre les Américains à dire s'ils continueront à soutenir le général Thieu ou s'ils accepteraient la formation d'un gouvernement de paix à Saigon.	T.	422
19 juin	Paris	Entretien lors de la conférence de Paris sur le Vietnam entre le chef de la délégation du FNL sud-vietnamien et le ministre français des Affaires étrangères.	C.R.	437

C. L'EXTRÊME-ORIENT

1) La République populaire de Chine

1969				
3 janvier	Paris	Politique étrangère de la Chine depuis 1965, reprise de contacts avec les pays du Tiers-monde et les États-Unis.	N.	8
16 janvier	*Idem*	Protestation du chargé d'Affaires de Chine au sujet de la terminologie en usage dans les correspondances officielles.	N.	46
24 janvier	*Idem*	Démarche du chargé d'Affaires de Chine au sujet d'émissions télévisées consacrées à Mao Tsé-Tung.	N.	73
29 janvier	Pékin à Paris	Agrément donné par le gouvernement chinois à la nomination de M. Manac'h en qualité d'ambassadeur de France à Pékin.	T.	83
18 février	Paris	Les relations franco-chinoises dans les domaines diplomatique, commercial, technique et culturel.	N.	141

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
18 février	*Idem*	De la situation de la République Populaire de Chine au niveau politique, économique et scientifique.	N.	142
19 février	*Idem*	Du relatif assouplissement de la politique étrangère.	N.	146
3 mars	Pékin à Paris	Incident de frontière sino-soviétique : interrogations sur les circonstances.	T.	186
13 mars	*Idem*	L'incident de frontière devient pour la Chine une prétention territoriale.	T.	222
17 mars	*Idem*	Comparaison des notes de protestation chinoises et soviétiques sur le nouvel incident de Chen Pao.	T.	230
18 mars	Pékin à Paris	Pékin et la récente flambée d'agitation sociale en France.	T.	234
28 mars	*Idem*	La politique étrangère de la Chine entend montrer un visage pacifique, dénoncer le social-impérialisme russe et neutraliser la propagande russe.	T.	264
18 avril	*Idem*	L'attitude chinoise envers le mouvement communiste international.	T.	295
21 avril	Paris	Démarche du chargé d'Affaires de Chine à Paris protestant contre l'accréditation par le gouvernement français de l'existence des deux Chine.	N.	299
29 avril	Pékin à Paris	De la politique étrangère de la Chine dans le rapport de Lin Pao.	T.	316
20 mai	*Idem*	Les tensions frontalières entre la Chine et l'URSS vues sous l'aspect des transferts de population.	T.	359
22 mai	*Idem*	Entretien du nouvel ambassadeur de France à Pékin, M. Manac'h, avec le vice-ministre chinois, Lo Kuei-Po.	T	366
23 mai	*Idem*	Présentation des lettres de créance de l'ambassadeur français à Pékin et entretien avec le « chef intérimaire de l'État », M. Tung Pi-Wu.	T.	368
23 mai	Paris	Entretien entre le secrétaire général, M. Alphand, et l'ambassadeur de Chine à Paris, M. Huang Chen.	N	373
28 mai	Pékin à Paris	Pékin répond à Moscou au sujet du différend frontalier.	T.	379
3 juin	*Idem*	Visite de M. Podgorny en Mongolie, terrain d'affrontement de la rivalité sino-soviétique.	T.	387
4 juin	Paris	Compte rendu d'entretien entre M. Debré et l'ambassadeur de Chine à Paris, M. Huang Chen : rapports franco-chinois, Vietnam, relations économiques et culturelles.	CR.	393

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 juin	Pékin à Paris	Entretien du directeur d'Asie-Océanie avec le conseiller politique de l'ambassade de Chine à Paris : révolution culturelle, conflit frontalier sino-soviétique, conférence des partis communistes de Moscou, Vietnam.	T.	403
12 juin	*Idem*	Nouvel incident frontalier sur la frontière sino-soviétique dans le district de Yumin.	T.	413
19 juin	*Idem*	La Chine et la conférence communiste mondiale par un membre de l'ambassade de Pologne.	T.	435
20 juin	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Pékin et le ministre chinois *a.i.* du Commerce extérieur au sujet du volume des exportations chinoises vers la France.	T.	438
26 juin	*Idem*	De l'opinion soviétique sur la politique chinoise.	T.	450
		2) Le Japon		
20 janvier	Tokyo à Paris	Concernant les échanges commerciaux, les renseignements de source japonaise font apparaître une situation très favorable à la France. La réalité n'est pas aussi spectaculaire.	T.	57
6 juin	*Idem*	Préparation de l'exposition universelle d'Osaka, in quiétude sur le plan de la sécurité.	T.	401
27 juin	*Idem*	Le Japon se préoccupe de sa défense nucléaire : présentation d'un plan de défense émanant de l'agence japonaise de Défense, l'opinion restant en majorité pacifique.	D.	455

VI. – L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'AMÉRIQUE DU NORD		
		1) Le Canada		
1969 17 février	Paris	Analyse de l'état des relations entre la France et le Québec.	N.	137

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
18 février	Québec à Paris	M. Bertrand, Premier ministre canadien, justifie le report de sa visite en France par des raisons de politique intérieure.	T.	139
20 mars	Paris	Du souhait des autorités québécoises de recevoir la visite d'une haute personnalité gouvernementale française et la réponse de principe favorable des autorités françaises.	N.	242
27 mars	*Idem*	Le général de Gaulle manifeste sa réprobation pour l'invitation en France de M. Pelletier, ministre fédéral canadien.	L.	263
7 mai	Ottawa à Paris	Analyse par l'ambassade de France de l'avenir des relations franco-canadiennes vu par la presse canadienne.	D.	338
9 mai	Paris à Québec	Après l'élection du président Pompidou, le gouvernement français demande à son représentant à Québec de confirmer la volonté de Paris de coopérer étroitement avec le gouvernement québécois.	T.	343
10 juin	Paris	Les autorités québécoises souhaitent que Paris réaffirme nettement la continuité de la coopération franco-québécoise.	N.	409
23 juin	*Idem*	Analyse des relations entre Ottawa et Québec à la lumière du développement de la coopération franco-québécoise et des effets de la politique fédéraliste de M. Trudeau.	N.	443
		2) Les États-Unis		
1969				
3 janvier	Paris à Washington	Message du général de Gaulle au président Johnson à la veille de quitter ses fonctions.	T.	7
8 janvier	*Idem*	Décision du gouvernement français d'établir un embargo total sur les armes destinées à Israël pour une durée indéterminée.	T.	21
10 janvier	Washington à Paris	Manifestations organisées par des membres de la communauté juive américaine devant plusieurs consulats de France.	T.	28
13 janvier	*Idem*	Message du président Nixon au général de Gaulle pour lui faire savoir son vif désir d'entretenir les meilleurs rapports avec lui.	T.	34
13 janvier	*Idem*	Analyse par l'ambassade de la situation de l'économie américaine à l'arrivée aux affaires de l'Administration Nixon.	T.	35

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 janvier	Washington à Paris	Commentaire de l'ambassade sur le dernier message du président Johnson sur l'état de l'Union, qui en dépit des circonstances a voulu se placer dans l'Histoire comme un pacificateur.	T.	42
17 janvier	Paris à Washington	Message du général de Gaulle à M. Nixon, président élu des États-Unis.	T.	50
20 janvier	*Idem*	Entretien entre M. Debré et le chargé d'Affaires des États-Unis : de l'attitude à adopter face à la détérioration de la situation au Moyen-Orient.	T.	54
21 janvier	Washington à Paris	Analyse par l'ambassade du discours inaugural du Président Nixon.	T.	59
30 janvier	*Idem*	Manifestation de la part d'organisations juives devant le Consulat de France de Philadelphie à l'occasion d'une conférence de M. Lucet au *World Trade Council* de cette ville.	T.	86
30 janvier	Paris à Washington	Lettre de remerciements du général de Gaulle au président Johnson qui lui a adressé un message au moment de son départ de la Maison Blanche.	T.	88
1er février	Washington à Paris	M. Kissinger indique à M. Lucet que, pour le président Nixon, ce sont les entretiens de Paris qui seront les plus importants de sa tournée en Europe.	T.	93
5 février	*Idem*	Relations sino-américaines.	D.	103
8 février	*Idem*	Entretien de M. Lucet avec M. Kissinger pour cerner les questions à aborder : les relations franco-américaines, les rapports avec l'URSS et les pays de l'Est, le problème allemand, le Vietnam, la Chine, le Moyen-Orient, le système monétaire international et l'aide aux pays sous-développés.	T.	112
11 février	*Idem*	Message du président Nixon au général de Gaulle au sujet de l'importance de son prochain voyage en France.	T.	115
14 février	*Idem*	M. Lucet fait part des vues françaises et européennes quant aux négociations qui vont faire l'objet de la conférence d'Intelsat à Washington.	T.	122
15 février	Paris à Washington	Réponse du général de Gaulle au général Eisenhower qui lui avait fait part de ses vues sur la visite en France du président Nixon.	T.	126
21 février	Washington à Paris	Audience accordée par le président Nixon à M. Lucet à la veille de son départ pour Paris où il doit participer à la préparation de la visite du chef d'État américain en France.	T.	155

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 février	Paris	Premier entretien à Paris entre le général de Gaulle et le président Nixon en tête-à-tête. Les deux chefs d'État évoquent les relations Est-Ouest et le Moyen-Orient.	C.R.	179
1er mars	*Idem*	Entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et le président Nixon. Il y est question de l'Allemagne et de Berlin, de l'Europe, de l'Alliance Atlantique et de l'URSS.	C.R.	181
1er mars	*Idem*	Entretien élargi entre le président Nixon et le général de Gaulle qui développe ses idées sur l'Alliance Atlantique et les pays européens et explique pourquoi la France a dû quitter l'OTAN tout en demeurant dans l'Alliance.	C.R.	182
1er mars	*Idem*	Entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et le président Nixon à Trianon : les armes anti-missiles et l'équilibre nucléaire soviéto-américain, les forces américaines en Europe, le Moyen-orient, les affaires monétaires, l'influence politique de l'Église catholique.	C.R.	183
2 mars	*Idem*	Dernier entretien entre le général de Gaulle et le président Nixon. Il est question des négociations financières et du problème du Vietnam.	C.R.	184
12 mars	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et M. Johnson, sous-secrétaire d'État pour les affaires politiques, à propos d'Intelsat. Les Français s'opposent à tout monopole.	T.	217
13 mars	*Idem*	Entretien Kissinger-Lucet à propos des négociations sur le Proche-Orient.	T.	219
14 mars	*Idem*	Décision du président Nixon de mettre en place un système de défense anti-missile.	T.	221
24 mars	*Idem*	Commentaires de M. Sisco à propos de la note américaine sur les négociations quadripartites concernant la mise en œuvre de la résolution 242 et la poursuite de la mission Jarring.	T.	252
25 mars	*Idem*	L'absence de progrès visible dans le règlement du conflit du Vietnam commence à produire quelque impatience ou déception.	T.	256
31 mars	Washington	Entretien entre le président Nixon et le général de Gaulle à Washington à l'occasion des obsèques du président Eisenhower.	C.R.	271
10 avril	Washington à Paris	Compte rendu des conversations de M. Debré avec M. Rogers et M. Kissinger en forme de note destinée au président de la République.	T.	281

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 avril	*Idem*	Synthèse de M. Debré à propos des discussions lors du Conseil des Ministres de l'Alliance Atlantique : les risques d'insécurité se situent avant tout hors d'Europe, poursuite de la politique de détente et des conversations bilatérales, ouverture vers l'Europe de l'Est, aide aux pays en voie de développement.	T.	286
18 avril	*Idem*	Démarches, sur instruction, de M. Lucet auprès du Secrétaire d'État au sujet des négociations en vue d'un règlement du conflit vietnamien.	T.	296
24 avril	*Idem*	Lettre personnelle du président Nixon au général de Gaulle pour l'informer de son message aux dirigeants soviétiques à propos du danger d'actes unilatéraux.	L.	307
1er mai	*Idem*	Démarche de l'ambassadeur de France auprès du Secrétariat d'État pour transmettre les indications recueillies auprès du délégué général du Nord-Vietnam et du chef de la délégation du Front au sujet des négociations concernant le règlement du conflit vietnamien.	T.	327
1er mai	*Idem*	Démarches insistantes des diplomates des pays de l'Est auprès de Washington pour promouvoir l'appel de Budapest en faveur d'une Conférence de sécurité européenne.	T.	328
2 mai	*Idem*	Vagues de violences sans précédent dans les universités américaines.	T.	330
2 mai	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et M. Sisco. De la progression des conversations quadripartites sur le Moyen-Orient et de la possibilité de mener parallèlement des entretiens bilatéraux.	T.	331
8 mai	*Idem*	Vues de l'Administration américaine sur la situation monétaire internationale.	T.	340
16 mai	Paris	Entretien de M. Debré avec M. Shriver, ambassadeur des États-Unis.	C.R.	355
21 mai	Washington à Paris	La décision du président Nixon de construire deux sites de défense anti-missiles provoque un âpre débat au Sénat et dans tout le pays.	T.	362
27 mai	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le Dr. Kissinger portant sur la coopération entre la France et l'Alliance Atlantique, le Moyen-Orient, le Vietnam.	T.	376
29 mai	*Idem*	Analyse par l'ambassade de France de la politique étrangère des États-Unis depuis l'entrée en fonction de la nouvelle Administration.	T.	382

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 juin	Paris à Washington	Réactions françaises défavorables au projet américain qui reprend globalement les thèses d'Israël.	T.	386
3 juin	Washington à Paris	La politique française depuis le départ du général de Gaulle est un sujet de perplexité et de préoccupation intense pour les Américains.	T.	388
9 juin	*Idem*	Remplacement de M. Shriver comme ambassadeur des États-Unis à Paris	T.	406
9 juin	*Idem*	Annonce d'un premier retrait des troupes américaines du Vietnam, sans éléments nouveaux sur le règlement politique du conflit lors du communiqué final de la Conférence de Midway.	T.	407
13 juin	*Idem*	Entretien entre le secrétaire d'État et l'ambassadeur de France principalement au sujet du développement de la coopération scientifique franco-américaine.	T.	417
19 juin	*Idem*	Souhait de déclaration commune sur la coopération scientifique lors d'une rencontre entre M. Galley et M. DuBridge, conseiller scientifique du président Nixon.	T.	436
21 juin	Paris à Washington	Instructions données par M. Debré à M. Lucet lui demandant de reprendre contact avec le secrétaire d'État pour faire progresser les négociations de Paris.	T.	441
24 juin	*Idem*	Précisions apportées à la demande de M. Lucet aux propositions françaises tendant à permettre une évolution de la situation politique au Vietnam et à débloquer la recherche d'un règlement du conflit.	T.	447
B. L'AMÉRIQUE LATINE				
1) L'Argentine				
1969 28 mars	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et M. Costa Mendez, ministre argentin des Relations extérieures et du Culte.	C.R.	266
2) Le Brésil				
10 avril	Paris	Du Brésil et de ses relations avec la France.	N.	282
6 juin	Paris à Rio de Janeiro	Négociations financières franco-brésiliennes. Signature du protocole financier. De la vente d'armement français, le contrat *Mirage*.	T.	400

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3) Le Chili		
2 avril	Paris	Instructions données par le ministre des Affaires étrangères, M. Debré, au nouvel ambassadeur de France au Chili, René de Saint-Légier de la Sausaye.	N.	274
13 mai	Santiago à Paris	Remise des lettres de créance de l'ambassadeur de France, René de Saint-Légier de la Sausaye, au ministre des Affaires étrangères du Chili, M. Valdes. Exposé par ce dernier de la politique intérieure et extérieure du Chili.	T.	350
23 mai	*Idem*	Recul de la démocratie chrétienne au Chili.	D.	372
13 juin	*Idem*	Premières impressions du Chili. Le progrès économique n'a pas suivi l'évolution politique et sociale du pays.	D.	420
		4) Cuba		
24 mai	Paris	Entretien entre M. Debré, ministre des Affaires étrangères et M. Baudilio Castellanos, ambassadeur de Cuba à Paris. Tour d'horizon sur le développement des relations franco-cubaines.	N.	374
21 juin	La Havane à Paris	Le castrisme et la jeunesse française.	T.	440
		5) Le Mexique		
8 avril	Mexico à Paris	Ivan Illich, fondateur du Centre interculturel de Documentation (CIDOC), annonce sa résolution de se retirer du service ecclésiastique.	D.	278

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1969

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

1

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Relations franco-tanzaniennes

N[1]. *Janvier 1969.*

1. Nouées dès l'indépendance du Tanganyika (9 décembre 1961) nos relations avec ce pays se sont progressivement étendues et affirmées. Elles ont commencé à prendre un développement particulier lorsque le règlement du problème algérien eut levé les préventions que l'on nourrissait à Dar es Salaam à l'encontre de notre politique africaine.

Plusieurs autres facteurs ont concouru à cette évolution. Les dirigeants tanzaniens ont pris petit à petit conscience de notre rôle sur le plan international et de la valeur de notre aide aux pays du Tiers Monde[2]. Ils se sont montrés d'autre part de plus en plus sensibles aux orientations nouvelles de notre politique étrangère. Malgré un préjugé initial, une estimation plus exacte de la place tenue par les pays francophones a également incité les autorités de Dar es Salaam à se rapprocher de ces États et, par voie de conséquence, de la France. Cette tendance a trouvé sa pleine expression dans le voyage accompli en Côte d'Ivoire et au Sénégal[3] par le Président

[1] Cette note est établie en vue de la préparation de la visite du président Nyerere en France. Voir le compte rendu de l'entretien avec le général de Gaulle du 16 janvier publié ci-après.

[2] *Note du rédacteur* : « Revenu d'un récent voyage en Afrique de l'Ouest enthousiasmé par quelques-unes de nos réalisations, le président Nyerere est plus persuadé que jamais de la nécessité de l'enseignement du français en Tanzanie. »

[3] Le président Nyerere séjourne à Abidjan les 25 et 26 février 1969 et à Dakar du 1er au 3 mars.

Nyerere[1] au mois de mars 1968. Enfin le prestige personnel dont jouit le général de Gaulle auprès du chef de l'État tanzanien, l'estime et l'admiration que celui-ci voue au président de la République française, ont joué un rôle déterminant.

Le développement des relations entre la France et la Tanzanie a été marqué depuis 1964/65 par plusieurs voyages en France de ministres tanzaniens, par l'excellent accueil réservé à des personnalités ou délégations françaises de passage à Dar es Salaam, par la visite à Paris de M. Nyerere (juin 1965)[2] ainsi que par l'ouverture d'une importante ambassade tanzanienne à Paris en février 1967.

Dernièrement ces tendances favorables se sont encore accentuées du fait de la concordance des positions adoptées par les deux pays sur la plupart des grands problèmes internationaux : hostilité à la politique des blocs, guerre du Vietnam, désarmement, Biafra, Tchécoslovaquie etc. De plus les Tanzaniens ont apprécié la discrétion dont nous avons fait preuve – contrairement à d'autres puissances étrangères – au moment des nationalisations et l'effort que nous avons poursuivi pour mettre à leur disposition les experts d'un haut niveau qu'ils nous demandaient.

Les représentants de la Tanzanie au sein des organismes internationaux ne manquent cependant généralement pas de contester le bien-fondé de notre présence dans le TFAI et aux Comores. Cette situation ne laisse pas d'être irritante et la visite à Paris de M. Nyerere pourrait être l'occasion d'informer le chef d'État tanzanien des réalités de notre politique dans ces deux territoires. En ce qui concerne les Comores dont l'affaire risque d'être inscrite le 27 janvier à l'ordre du jour du Comité de décolonisation de l'ONU[3] on peut penser qu'une prise de contact directe à Dar es Salaam entre les présidents Nyerere et Saïd Mohamed Cheik[4] permettrait de dissiper bien des malentendus.

Un nouveau problème est d'autre part susceptible de se poser au plan des relations franco-tanzaniennes. Depuis novembre 1968, à la suite d'une décision du 1er vice-Président Karume[5], chef de l'exécutif de Zanzibar, les ressortissants comoriens qui n'ont pas opté pour la nationalité tanzanienne

[1] Maliwu Julius K. Nyerere est élu le 9 décembre 1962 président de la République du Tanganyika. En avril 1964, après l'union du Tanganyika et de Zanzibar, il est président de la République unie de Tanzanie et Premier ministre de l'Union.

[2] Au sujet de la visite à Paris du président Nyerere, voir *D.D.F.* 1965-I, nº 315.

[3] Le comité de décolonisation des Nations unies est aussi appelé Comité des vingt-quatre.

[4] Le président Saïd Mohamed Cheik Abdallah Mansoib, comorien, médecin de formation, devient député au sein de l'Assemblée nationale française de 1945 à 1961. En 1954, il est désigné pour représenter la France et l'Union française à l'Assemblée des Nations unies. En 1961, il est élu le premier président du Conseil de gouvernement par la Chambre des députés des Comores.

[5] Le Cheik Abeid A. Karume est président de Zanzibar, puis vice-président de la Tanzanie depuis la formation de l'Union du Tanganyika et de Zanzibar en avril 1964. Le 15 novembre 1968, au cours d'une conférence de presse, il annonce que les Zanzibarites d'origine comorienne, qui n'ont pas renoncé expressément à leur statut de ressortissant français et obtenu officiellement la nationalité tanzanienne, seraient dorénavant considérés comme des étrangers au même titre, a-t-il précisé, que les Belges, les Canadiens, les Australiens (télégrammes de Dar Es Salaam nos 439 à 411 du 18 novembre 1968).

sont considérés comme des étrangers. De ce fait un certain nombre d'entre eux en service dans l'administration ont perdu leur emploi et sont contraints d'envisager un retour aux Comores ou une émigration vers les autres territoires de l'Afrique de l'Est. Il n'est pas exclu que ces licenciements puissent toucher bientôt les Comoriens du continent. Cette mesure, dont on peut légitimement penser qu'elle n'est pas dictée par des sentiments anti-français mais qu'elle procède de simples considérations de politique intérieure, n'est pas sans nous poser certains problèmes d'ordre consulaire.

2. L'évolution des relations politiques franco-tanzaniennes n'a pas encore eu de répercussions notables sur le plan commercial. La France est le 8e fournisseur (automobiles, appareillages mécaniques, fer, acier) et le 12e client (sisal, oléagineux). Le commerce franco-tanzanien ne représente que 1,5 à 2 % du commerce extérieur total. On prévoit que, fin décembre 1968, la balance de nos échanges avec la Tanzanie sera fortement déficitaire.

L'implantation française était peu importante avant 1966. La Banque de Paris était actionnaire de la « Commercial Bank of Africa » de Dar es Salaam et la compagnie d'assurances l'Union avait également une agence dans cette ville. Ces deux sociétés ont été nationalisées en 1967.

Depuis la fin de 1966, un groupe français ayant pour chef de file la Société alsacienne de constructions mécaniques a installé l'usine textile de Mwanza[1] (46 millions de francs). En outre, le groupe Kloeckner France[2] est sur le point d'obtenir le contrat de construction « clés en mains » d'une importante usine d'engrais (85 millions de francs).

3. Des progrès appréciables ont été en revanche enregistrés dans le domaine de la coopération culturelle et technique.

Sur le plan culturel le Gouvernement paraît de plus en plus persuadé de la nécessité de développer l'enseignement du français en Tanzanie bien que notre langue ne soit pas encore obligatoire dans le secondaire. Le ministère de l'Éducation nationale a récemment pris la décision de porter de 32 à 38 en 1969 le nombre des écoles où le français est enseigné. Cet enseignement pour lequel nous détachons dix professeurs dont deux à l'université de Dar es Salaam, touche environ 3 000 élèves.

L'Alliance française possède en outre un centre dans la capitale. Trois professeurs détachés par le Département enseignent le français à 200 élèves.

Enfin le Service culturel de notre Ambassade dispose d'un centre audio-visuel installé dans les locaux de l'Institut d'éducation des adultes. Une

[1] L'usine textile de Mwanza est construite par la Société alsacienne de construction mécanique de Mulhouse pour 45 millions de francs avec l'aide des banques françaises et la garantie du gouvernement français. Le chantier est ouvert en 1967 et l'inauguration de l'usine peut être envisagée pour le début de l'année 1969. Voir la dépêche de Dar Es Salaam n° 499/DE du 16 septembre 1968, non reproduite.

[2] Le groupe Kloeckner France espère obtenir une participation pour la réalisation de l'usine d'engrais de Tanza, soit 22 millions de francs sur 82 millions. Voir la note de la direction économique du 10 mars 1969, non reproduite.

cinquantaine d'élèves apprennent notre langue sous la direction d'un professeur civil détaché. Il existait jusqu'à l'année dernière un second centre audio-visuel installé à Zanzibar. Il a dû être fermé en juin 1968 à la suite de l'expulsion du professeur qui en assurait la direction.

L'ensemble de ce dispositif – qui compte au total 15 enseignants – est actuellement géré par un coopérant du Service national. Il sera remplacé dans quelques mois par un attaché culturel titulaire.

Un accord de coopération culturelle et technique avec la Tanzanie est en cours de négociation.

4. En ce qui concerne la coopération technique, un climat particulièrement favorable aux conceptions et méthodes françaises a favorisé l'affectation de nos coopérants à des postes importants dans l'administration ou les organismes publics tanzaniens. Ces interventions dans différents domaines sont complétées par un programme de formation en France des futurs cadres tanzaniens.

Les banques – nationalisées en 1967 – ont été réunies dans une seule « Banque nationale du Commerce » qui compte 52 agences sur tout le territoire. Le poste de directeur général a été confié en avril 1968 à un expert français[1] détaché de la Banque internationale d'Afrique occidentale.

L'exécution du plan quinquennal[2] élaboré sous la direction d'un expert français s'achève actuellement. Deux spécialistes français (économies industrielle et agricole) y participent. Ils sont également associés à l'établissement du prochain plan.

Deux de nos compatriotes participent aux travaux de l'Office national du Développement. Nous avons en outre un ingénieur agronome et un spécialiste des questions touristiques.

Désireux d'augmenter ses ressources en produits agricoles d'exportation, le gouvernement tanzanien a présenté récemment au Département une demande d'assistance en vue de l'amélioration de la culture du tabac et du cocotier.

Enfin un contingent de 28 bourses destinées à la formation en France de ressortissants tanzaniens (études universitaires ou stages) a été ouvert en 1968. Il a surtout concerné le perfectionnement de cadres agricoles.

(*Afrique-levant, Tanzanie, Politique intérieure, Chef de l'État*)

[1] Le directeur général de la Banque nationale du Commerce est M. Gerbier.

[2] Le plan quinquennal tanzanien comprend les années 1966-1970.

2

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5 à 8. *Tel-Aviv, 2 janvier 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 19 h. 10).

M. Eban[1] m'a demandé de passer le voir chez lui, en début d'après-midi.

Il voulait, en effet, me faire part des réactions du gouvernement israélien à la suite des paroles prononcées par le général de Gaulle le 1er janvier, lors de la réunion du corps diplomatique à l'Élysée[2].

Le Cabinet l'avait chargé de me dire combien il jugeait regrettable qu'en une circonstance publique, et traditionnellement vouée à un échange de courtoisies, son ambassadeur ait été mis dans une situation pénible. On eut considéré comme normal que M. Eytan fût convoqué dans un bureau du Quai d'Orsay, pour entendre les remarques du gouvernement français concernant le raid de Beyrouth et éventuellement pouvoir ainsi s'expliquer. C'eut été conforme à la pratique habituelle. On déplorait qu'il en eût été autrement. La stature du général de Gaulle, en effet, donnait à ses paroles, toujours et partout, un grand retentissement. La presse d'Israël, et celle d'autres pays peut-être, ne s'était pas fait faute de relater l'événement. Pourtant, le Cabinet israélien avait décidé de ne pas réagir sous la forme d'une déclaration publique et s'était borné à prier le ministre des Affaires étrangères de me convoquer.

J'ai déclaré à M. Eban que je prenais acte de ses paroles, non sans ajouter toutefois que je lui conseillais de relire le texte complet de l'allocution du chef de l'État français. Il serait ainsi en mesure d'avoir une vue plus exacte des préoccupations qui animaient celui-ci sur tout un ensemble de sujets et de la forme dans laquelle il les avait traduites.

En me reconduisant, le directeur d'Europe[3], qui assistait à l'entretien, a tenu à remarquer qu'à aucun moment le Ministre n'avait employé le mot de « protestation ». C'est bien d'ailleurs, ce que j'avais remarqué. M. Meroz a ajouté, en outre, que les paroles de M. Eban allaient dans le sens des propos que m'avait tenus hier M. Avner[4] (mon télégramme no 1 *in fine*).

(*Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, carton no 154*)

[1] M. Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis janvier 1966.

[2] Dans son allocution à l'occasion de la présentation des vœux du corps diplomatique, le 1er janvier 1969, le général de Gaulle parle des « actes exagérés de violence comme celui qui vient d'être commis par les forces régulières d'un État sur l'aérodrome civil d'un pays pacifique et traditionnellement ami de la France » faisant allusion à l'attaque israélienne sur l'aérodrome international de Beyrouth le 28 décembre 1968.

[3] M. Yohanan Meroz est directeur d'Europe au ministère israélien des Affaires étrangères après avoir été conseiller auprès de l'ambassade d'Israël à Paris.

[4] M. Avi Avner, directeur politique adjoint au ministère israélien des Affaires étrangères, a un entretien avec l'ambassadeur de France. À la fin de la conversation il indique qu'Israël a le sentiment

3

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE
SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

Collaboration nucléaire franco-soviétique

N. n° 22/QA

Paris, 2 janvier 1969.

La coopération franco-soviétique dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie atomique a été inaugurée en 1960 par un accord entre le Commissariat à l'énergie atomique et le Comité d'État soviétique pour l'utilisation de l'énergie atomique (*Glavatom*)[1]. Elle a été renforcée par un second accord conclu en 1965 pour deux ans. Cet accord a été renouvelé et élargi le 20 mai 1967[2].

Les domaines de collaboration pour 1968 et 1969 ont été précisés d'un commun accord entre les deux organismes au début de février 1968.

Trois actions prioritaires ont été retenues ou confirmées :

– la collaboration auprès de l'accélérateur de Serpukhov. Les essais de la chambre à bulles « Mirabelle »[3] auront lieu à Saclay au cours du deuxième semestre 1969 et son installation à Serpukhov est prévue en 1970. Les physiciens des hautes énergies français et soviétiques préparent également des expériences d'électronique qui seront une extension des expériences déjà effectuées dans ce domaine au CERN[4]. Ces opérations représentent de notre part un investissement de 50 millions de francs et impliquent l'installation pour quatre à cinq ans à Serpukhov d'une cinquantaine de chercheurs français accompagnés de leur famille. Elles donnent lieu actuellement à de délicates négociations relatives au statut de ces ressortissants français pendant la durée de leur séjour.

– les réacteurs neutrons rapides. Un colloque s'est tenu en France en décembre dernier[5] ; il en est prévu un autre en janvier en URSS[6]. Ces

d'être tenu en quarantaine par la France, mais il espère qu'un dégel se produira (télégramme de Tel-Aviv n°s 1 à 4 du 2 janvier 1969 non reproduit).

[1] Accord pour l'application pacifique de l'énergie atomique entre le CEA et GLAVATOM (comité d'État pour l'utilisation de l'énergie atomique de l'URSS) signé à Paris le 2 avril 1960 (voir *D.D.F.* 1966-I, n° 352).

[2] Les accords de mai 1965 et du 20 mai 1967 sont signés à Moscou (voir *D.D.F.* 1967-II, n° 289).

[3] Le 11 octobre 1966, le Commissariat français à l'énergie atomique (CEA) et le comité d'État pour l'utilisation de l'énergie atomique de l'URSS (GLAVATOM) signent à Moscou un accord pour l'installation auprès du grand accélérateur de particules de Serpurkhov d'une chambre à bulles à hydrogène française d'un volume de 6 000 litres pour la détection des collisions de particules, appelée Mirabelle. Cette importante installation sera montée à Serpurkhov en 1970 et exploitée pendant quatre ans par une équipe française. Serpurkhov est un centre industriel situé dans la région de Moscou sur l'Oka, affluent de la Volga.

[4] Le CERN, organisation européenne pour la recherche nucléaire, est installé près de Genève à Meyrin.

[5] Le colloque s'est tenu à Saclay du 9 au 14 décembre 1968.

[6] Le deuxième colloque aura lieu du 16 au 26 mars 1969 en URSS.

réunions permettent l'étude des résultats obtenus par le réacteur français Rapsodie[1] et le réacteur soviétique BN 350, ainsi que la comparaison du projet français Phénix et du projet soviétique BN 600. Un spécialiste français sera accueilli en URSS pour un séjour d'un an.

– Le dessalement des eaux. Ce thème de coopération est du ressort de la petite commission.

Outre ces trois actions prioritaires, des échanges de renseignements, de visites et de stagiaires ainsi que des colloques ont été prévus sur les sujets suivants :

– physique (physique des plasmas et fusion physique théorique, physique nucléaire, physique du solide)

– traitement et gestion des effluents et déchets radioactifs

– radioprotection

– réacteurs autres que réacteurs à neutrons rapides.

Les relations scientifiques entre le CEA et *Glavatom* ont donc dépassé le stade des contacts exploratoires pour entrer dans celui des échanges concrets dans un certain nombre de domaines précis.

(*DGRCST, Affaires atomiques*)

4

NOTE
DE LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES
XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies

N. n° 2. *Paris, 2 janvier 1969.*

La XXIIIe session de l'Assemblée générale[2] a été dans l'ensemble une réunion sans relief. Toutefois, le jugement porté sur elle doit distinguer entre ses débats politiques et ses travaux dans les autres domaines. Les premiers se sont déroulés dans une atmosphère désabusée que ne légitime que trop l'incapacité de l'ONU de se saisir des grands problèmes de l'heure ou, pire encore, de les traiter efficacement quand sa compétence est admise. En revanche, les débats sur des questions économiques se sont déroulés dans une atmosphère de coopération plus marquée que les années précédentes, cependant que dans certains domaines techniques (fonds marins, décennie des océans, espace extra-atmosphérique, « milieu humain ») l'ONU confirmait sa vocation à servir de cadre naturel à la collaboration internationale qui se révélerait utile.

[1] *Rapsodie* est le premier réacteur expérimental de la filière à neutrons rapides. La construction de ce réacteur d'une puissance de 20 mégawatts est lancée en 1959, le réacteur diverge en 1967.

[2] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'est tenue du 24 septembre au 21 décembre 1968.

Débats politiques

Dans le domaine politique, aucun des différends ou des conflits pour lesquels se passionnait l'opinion internationale n'avait été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Moins encore que les années passées avait-on jugé opportun ou justifié de discuter de l'affaire du Vietnam, puisque les antagonistes étaient parvenus à tomber d'accord sur une rencontre de leurs émissaires à Paris[1]. En ce qui concerne la crise du Moyen-Orient, le sentiment diffus de l'impuissance de l'Organisation pouvait aisément prendre prétexte, pour justifier la non-inscription à l'ordre du jour de la mission confiée par le Conseil de sécurité à M. Jarring[2] en vue de faciliter la mise en œuvre de sa résolution du 22 novembre 1967. Quant au problème du Biafra[3], bien que présent à de nombreux esprits, il avait dû être écarté du fait de l'opposition de la plupart des pays africains, à la suite de la décision prise par l'OUA[4].

Enfin, avait été rapidement abandonnée l'idée, mise en avant par certains avant l'ouverture de la session, de faire inscrire à l'ordre du jour l'affaire de l'entrée en Tchécoslovaquie des forces de cinq pays membres du Pacte de Varsovie[5].

Aussi ces problèmes n'ont-ils fait l'objet que de mentions incidentes, soit au cours du débat général, soit à propos de points particuliers devant les commissions.

C'est ainsi que l'affaire tchèque a été évoquée, et l'intervention soviétique condamnée, par de nombreux pays, notamment par les puissances occidentales, non seulement dans le débat général, mais aussi quand la sixième commission a discuté de la définition de l'agression et la troisième des droits de l'homme.

De même, le débat rituel sur les réfugiés du Moyen-Orient, en commission politique spéciale, et celui sur les résultats de la conférence de Téhéran[6] concernant les droits de l'homme dans les territoires occupés ont offert aux délégations arabes la possibilité de mettre en cause la politique des autorités israéliennes.

[1] Les conversations de Paris sur le Vietnam se sont ouvertes le 13 mai 1968.

[2] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné le 23 novembre 1967 par le Secrétaire général des Nations unies, U Thant, comme son envoyé spécial, en application de la résolution 242 du Conseil de sécurité pour promouvoir la paix au Proche-Orient. Après de nombreux mais vains contacts avec les pays arabes et Israël, la mission est suspendue puis abandonnée.

[3] Le 30 mai 1967, les provinces de l'Est du Nigeria proclament leur sécession et prennent le nom de Biafra. La guerre civile dure jusqu'en janvier 1970.

[4] L'OUA a condamné cette sécession dans une résolution adoptée lors de la conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue à Kinshasa du 11 au 14 septembre 1967 en rappelant le principe de l'intégrité du territoire inscrit dans la Charte. Ce sommet désigne une commission de conciliation.

[5] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[6] La conférence internationale des droits de l'homme réunie à Téhéran du 22 avril au 13 mai 1968 affirme sa foi dans les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux adoptés dans ce domaine et adjure tous les peuples et les gouvernements de se faire les défenseurs des principes proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et de redoubler d'efforts pour que tous les êtres humains puissent, dans la liberté et la dignité, s'épanouir sur le plan physique, mental, social et spirituel.

Quant au problème du Biafra, il a été évoqué par quelques pays au cours du débat général. Mais la majorité d'entre eux ont eu tendance à ne le considérer que sous l'angle humanitaire. Peu ont insisté, comme nous-mêmes, sur le droit du peuple des Ibos à l'autodétermination.

Restaient donc à l'ordre du jour un certain nombre de points de nature politique déjà inscrits les années précédentes et sur lesquels les débats ont souvent pris une allure de routine.

Ainsi la discussion sur les droits de la Chine s'est déroulée dans une relative indifférence. Les scrutins, de même que ceux sur la situation en Corée, n'ont été marqués par aucun déplacement notable des voix.

Ce sont les problèmes africains de décolonisation et d'*apartheid* qui ont suscité les débats les moins ternes, l'Afrique du Sud, le Portugal, la Rhodésie étant comme à l'accoutumée l'objet des plus violentes attaques. L'absence de tout effet pratique de la résolution votée, lors d'une précédente session et créant un Conseil de l'ONU pour la Namibie[1] (nouvelle appellation conférée au territoire du Sud-Ouest africain), bien qu'elle ait provoqué chez les délégations africaines une amère déception, ne les a pas empêchées de confirmer leurs décisions antérieures. De plus, à propos de l'*apartheid*, elles ont entendu marquer un nouveau « point » contre l'Afrique du Sud. Elles ont cherché à faire confirmer une proposition formulée par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, lors de sa session de New Delhi[2], et visant à écarter l'Afrique du Sud de cet organisme créé par l'Assemblée. Mais les pays africains n'ont pas remporté le succès qu'ils avaient escompté. Ils se sont heurtés à l'opposition des nations occidentales soucieuses de faire respecter le texte de la Charte. Une telle mesure ne pouvait être prise que sur recommandation du Conseil de sécurité, qui, en l'espèce, n'avait pas été saisi. De plus, devant l'Assemblée, la question était « importante » aux termes de l'article 18 de la Charte[3] et devait donc être tranchée à la majorité des deux tiers et non à la majorité

[1] Ayant pris en 1966 (résolution n° 2145 (XXI) du 27 octobre 1966) la responsabilité directe d'administrer la Namibie, l'ONU décida la création en 1967 d'un Conseil des Nations unies pour le Sud-Ouest africain, assisté d'un commissaire. Rebaptisé Conseil des Nations unies pour la Namibie, il fut chargé par l'Assemblée générale d'assurer l'administration effective du pays, d'assurer le retrait du personnel et des forces sud-africaines, de promulguer des lois jusqu'à ce qu'une assemblée législative soit élue sur la base du suffrage universel. Le débat sur la Namibie lors de la XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'est tenu du 25 novembre au 16 décembre 1968. Se reporter à la dépêche de New York n° 1927/NU du 19 décembre 1968, non publiée.

[2] La Cnuced ou Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement a été créée par l'ONU en 1964. Elle est le principal organe des Nations unies dans le domaine du commerce et du développement. Son principal objectif est d'aider les pays en développement à s'intégrer de façon équitable dans l'économie mondiale. La session de la Cnuced à New Delhi s'est tenue du 1er février au 25 mars 1968.

[3] L'article 18 de la Charte des Nations unies concerne le vote. Le paragraphe 2 stipule que « les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationale, l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, l'élection des membres du Conseil économique et social, l'élection des membres du Conseil de tutelle conformément au paragraphe 1, c, de l'article 86, l'admission de nouveaux membres dans l'Organisation, la suspension des droits et privilèges de membres, l'exclusion de membres, les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires ».

simple, comme le prétendaient les délégations qui patronnaient l'adoption de la résolution hostile au gouvernement de Prétoria. Notre action, jointe notamment à celle des Britanniques et des Américains, a abouti à faire respecter la Charte et, en conséquence, à faire rejeter la résolution proposée par les Africains. Ce débat regrettable, au cours duquel se sont affrontés les pays blancs aux pays de couleur, a eu cependant ce résultat heureux que, tandis que les seconds prenaient une conscience plus nette des limites de la puissance que leur donne le nombre, les premiers étaient encouragés dans leurs efforts pour défendre la légalité internationale contre les excès de la passion.

Débats économiques et financiers

Dans ce domaine, les débats, qui se sont déroulés cette année dans une atmosphère plus propice à la coopération que de coutume, ont abouti à des résultats satisfaisants.

Les recommandations adoptées ont en effet consacré soit le succès de certaines de nos thèses (Décennie) soit les infléchissements que nous souhaitions (financement et aide alimentaire) soit l'échec des tentatives que nous combattions (exclusion de l'Allemagne fédérale du Comité préparatoire de la Décennie, suspension de l'Afrique du Sud de la Cnuced).

1. *Décennie du développement*

La résolution sur la seconde Décennie du développement[1] était importante puisqu'elle tendait à orienter les activités de l'ensemble du système des Nations unies dans le domaine économique et social pour les dix années à venir. Élaborée du côté occidental par notre délégation et celle des Pays-Bas son adoption a marqué le succès de nos vues quant au dispositif institutionnel qui doit la préparer. Ce dispositif comporte essentiellement, sous l'égide du Conseil économique et social ainsi confirmé dans ses fonctions de coordination, un Comité élargi dont les pays de l'Est européen ont voulu interdire l'accès à l'Allemagne fédérale.

Comme ils n'ont pu y parvenir (la majorité des États du tiers-monde ayant choisi de soutenir les thèses occidentales), il est possible que ces pays soient tentés de ne pas participer à ce Comité.

2. *Financement extérieur du développement, aide alimentaire multilatérale*

Dans les deux cas, notre délégation a pu obtenir l'acceptation de la quasi-totalité de ses amendements de procédure ou de fond.

Sur le financement extérieur, les pays sous-développés ont consenti, à notre demande, à disjoindre deux articles traitant de la réforme monétaire internationale et à modifier plusieurs points dont la rédaction ne

[1] L'Assemblée générale a voté le 17 décembre 1968 la résolution concernant la deuxième décennie des Nations unies pour le développement par 97 voix contre 9 (pays de l'Est) et une abstention (Cuba).

nous convenait pas (délai pour la reconstitution des ressources de l'AID[1], annonce des contributions à long terme etc.). Nous avons pu ainsi, seuls Occidentaux avec les Pays-Bas et la Suède, voter en faveur de tous les articles de la résolution sur le financement extérieur qui comporte la recommandation aux pays développés d'atteindre l'objectif d'aide de 1 % du PNB avant 1972. L'ensemble des pays de l'Est s'est abstenu[2].

Sur l'aide alimentaire notre délégation a réussi à faire écarter certaines formules qui visaient à conférer au Programme alimentaire mondial un rôle central dans la définition d'une « approche intégrée » des opérations d'assistance alimentaire, c'est-à-dire en fait dans le contrôle de l'exécution de la Convention d'aide alimentaire de l'Accord international des céréales, domaine dans lequel nous souhaitons conserver notre entière autonomie d'action. Les pays de l'Est européens là encore se sont abstenus.

3. *Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced)*

En ce qui concerne la Cnuced, l'Assemblée a ratifié la désignation de l'ambassadeur vénézuélien M. Perez Guerrero[3] dont on peut espérer une attitude plus réaliste à la tête du Secrétariat général de la Cnuced – en remplacement de M. Prebisch, démissionnaire.

Le souci manifeste des pays en voie de développement de se concilier notre soutien en matière économique tient en partie à l'effacement des États-Unis qui étaient absorbés par les préparatifs de l'élection présidentielle, ainsi qu'à une certaine défiance à l'égard des thèses soviétiques à la suite des événements de Tchécoslovaquie. Il est également dû pour une bonne part à l'indépendance de nos positions à l'égard des deux blocs et à l'audience qu'a su se ménager notre délégation.

Questions techniques

Dans ce domaine, l'Assemblée a poursuivi ses activités relatives à l'*espace* mais cette session a été surtout remarquable par l'attention qu'elle a consacrée au problème de l'exploration et de l'*exploitation des fonds des mers et des océans* situés au-delà des limites de la juridiction nationale. Cette question a fait l'objet de délicates négociations, à l'issue desquelles l'Assemblée a adopté des résolutions permettant d'instaurer une coopération internationale, au sujet des fonds des océans (au sujet desquels un Comité permanent est créé) et des recherches océanographiques pour lesquelles est proclamée une décennie commençant en 1970.

[1] AID ou USAID, Agence des États-Unis pour le développement international a été créée le 3 novembre 1961 par le président des États-Unis John Fitzgerald Kennedy. L'USAID a pour mission d'aider à réduire la pauvreté, promouvoir la démocratie et la croissance économique, soulager les victimes des catastrophes naturelles et prévenir les conflits.

[2] Se reporter à la note de la direction des Nations unies et Organisations internationales n° 3 du 7 janvier 1969, non publiée, intitulée : Travaux de la deuxième commission de l'Assemblée générale des Nations unies. La deuxième commission est la commission économique et financière de l'Organisation.

[3] Le Vénézuélien Manuel Perez Guerrero succède en 1969, à Raul Prebish, économiste argentin, comme secrétaire général de la Cnuced, suite à la démission de ce dernier.

Les pays en voie de développement attachent une importance considérable à l'exploitation des fonds marins, dont ils espèrent tirer de larges ressources : d'où leur souci de mettre en place un mécanisme international qui en assurerait la gestion. Les pays développés tout en reconnaissant la compétence des Nations unies, sont cependant opposés à toute solution qui ferait des fonds marins une propriété collective de l'humanité gérée en pratique par l'ONU.

L'un des problèmes les plus difficiles à résoudre sera celui des limites entre les fonds marins et le plateau continental demeurant sous la juridiction nationale.

La non-militarisation des fonds marins (au principe de laquelle nous avons souscrit), bien que demeurant de la compétence du Comité permanent, posera également un problème délicat, du fait que les études techniques seront vraisemblablement effectuées par des experts militaires du comité de Genève sur le désarmement qui s'est saisi de la question.

Il y a lieu de noter l'attitude négative de l'URSS qui se montre le partisan le plus déterminé du laisser-faire technologique dans le domaine des fonds marins.

Quant à nos représentants, ils se sont attachés à promouvoir dans une large mesure la coopération internationale compte tenu de l'importance des moyens financiers à mettre en œuvre pour l'exploitation des fonds marins, sans toutefois consentir à une internationalisation trop poussée en raison de la valeur de nos techniques dans ce domaine.

L'Assemblée générale a été, d'autre part, saisie d'un projet de résolution préparé par la Suède et présenté par une cinquantaine de pays, tendant à la convocation en 1972 d'une conférence des Nations unies sur *les problèmes du milieu humain.*

Tout en reconnaissant la valeur des raisons qui militent en faveur de l'examen d'un problème dont l'importance avait été soulignée à maintes reprises par les représentants de la France au sein de diverses instances internationales, notre délégation n'a pas dissimulé qu'il eut été préférable de préparer à longue échéance une réunion susceptible de comporter des incidences financières considérables.

La discussion ayant fait ressortir l'intérêt que l'ensemble des États portait au projet de conférence en cause, la délégation française a été autorisée à annoncer que, soucieuse d'assurer l'unanimité au moment où l'Assemblée générale des Nations unies se saisissait pour la première de ce grave problème, elle se rallierait au projet suédois, qui a d'ailleurs été adopté par acclamations.

Questions sociales

Pour ce qui concerne les questions relatives aux droits de l'homme, la session qui vient de se terminer n'a guère apporté d'éléments nouveaux ou constructifs. Les débats se sont souvent enlisés et ont servi de prétexte à l'exposé de thèses déjà connues dont la répétition même souligne le

caractère de vanité. De ce fait, la plupart des points inscrits à l'ordre du jour, faute d'avoir pu être traités, ont été renvoyés à la XXIVe session.

La seule décision méritant de retenir l'attention a été l'adoption, en séance plénière, le 26 novembre, de la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dont le texte avait été approuvé, le 15 octobre par la troisième commission.

Devant ces deux instances, notre délégation a été amenée à s'abstenir. La France s'était pourtant trouvée à l'origine parmi les pays qui estimaient indispensable l'élaboration d'un instrument international tendant à rendre imprescriptibles les crimes de guerre, notre représentant à la commission des droits de l'homme s'était, depuis plusieurs années, attaché à cette tâche. Malheureusement, sous la pression de bon nombre de délégations, notamment celles des pays d'Europe orientale et des pays afro-asiatiques, le texte élaboré a été détourné de son objectif initial. C'est au prix de quelques difficultés que notre délégation a pu faire maintenir dans l'article 1 une référence à la définition des crimes de guerre établie par le Tribunal international de Nuremberg, mais l'importance principale est donnée aux crimes contre l'humanité tels que « l'éviction par une attaque armée ou l'occupation et les actes inhumains découlant de la politique de l'*apartheid* ». Ainsi la convention en arrive-t-elle à considérer comme crimes punissables, non seulement des actes, mais des politiques et des doctrines *in abstracto*, ce qui est contraire à notre droit pénal. Au demeurant, ces définitions sont trop imprécises pour être acceptables dans une convention de ce genre.

Ces raisons ont conduit notre délégation à l'abstention. C'est à cette attitude qu'ont dû se résigner aussi, et pour les mêmes raisons, d'autres États comme la Belgique, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Danemark et les États-Unis, pourtant préoccupés à juste titre comme nous-mêmes, du châtiment des criminels de guerre.

En outre, il convient de noter les hommages rendus par l'Assemblée générale au président Cassin[1], qui est l'un des bénéficiaires des prix décernés par les Nations unies pour célébrer « l'Année internationale des Droits de l'homme ».

Dans le *domaine administratif*, cette session a été surtout marquée par le combat difficile mais finalement victorieux mené par notre délégation, et avec elle le vaste groupe francophone de l'Assemblée, pour faire adopter une résolution visant à rendre à notre langue la place à laquelle elle a droit à l'ONU. Cette résolution, pour l'essentiel, fait dépendre, à partir du 1er janvier 1972, l'avancement des fonctionnaires du secrétariat de rang supérieur de la connaissance vérifiée d'une seconde langue officielle, cependant que, à compter du 1er janvier 1970, l'aptitude à travailler en français ou en anglais permettra l'accès à la carrière internationale alors que jusqu'à présent l'anglais était indispensable.

[1] René Cassin, juriste, diplomate, homme politique français, reçoit le prix Nobel de la Paix en 1968, a participé à l'élaboration de la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU en 1948, est président de la Cour européenne des droits de l'homme de 1965 à 1968.

La résolution adoptée finalement par 118 voix pour, aucune opposition mais l'abstention du Japon et du Ghana, est de grande portée. Elle met fin en effet à la domination de la langue anglaise qui s'exerçait depuis 23 ans au sein du Secrétariat des Nations unies. Elle permet en outre aux ressortissants des pays francophones d'entrer au Secrétariat sans que l'on puisse leur opposer, comme jusqu'à maintenant, une connaissance insuffisante de la langue anglaise. D'autre part, dans la mesure où le français demeure avec l'anglais la seule langue de travail du Secrétariat de l'ONU, c'est notre langue qui sera la plus souvent choisie, parmi les cinq langues officielles, par les fonctionnaires internationaux qui auraient à acquérir la connaissance d'une seconde langue. Enfin, du fait que les accords qui lient l'Organisation des Nations unies aux institutions spécialisées stipulent que toutes les organisations de la famille des Nations unies s'engagent à coordonner et à harmoniser leurs actions, notamment dans le domaine administratif, le système qui vient d'être adopté par les Nations unies avec notre projet de résolution sera examiné prochainement par les Assemblées de ces organisations en vue de son application par celles-ci.

Dans ces conditions, c'est l'ensemble de la fonction publique internationale au niveau du personnel supérieur qui devrait s'orienter dans le sens d'une expression multilingue dont il est logique de penser que la langue française sera, en définitive, la grande bénéficiaire.

Dans l'ensemble, et compte également tenu du renvoi à la 24e session des questions des Comores et du Territoire des Afars et des Issas[1], nous n'avons pas lieu d'être, du point de vue national, mécontents de cette Assemblée.

Les principes à la base de la politique française, telle qu'exposée par le Ministre dans son intervention lors du débat général[2], ont été très favorablement commentés.

Notre position à propos de l'affaire tchécoslovaque paraît avoir amélioré les relations de notre délégation avec les représentations occidentales, notamment l'américaine. Simultanément, la réserve de nos délégués lorsque cette affaire a été évoquée en commission nous a valu, de la part des « socialistes », un traitement privilégié par rapport aux autres Occidentaux. Sans être aussi étroites qu'auparavant, nos relations avec la délégation soviétique sont en conséquence demeurées amicales.

Auprès des pays du Tiers Monde, notre prestige reste intact. À ce qu'il doit à la réussite de notre décolonisation, à la mise en œuvre d'une politique de coopération respectueuse des souverainetés nationales, s'ajoute le fait que nous sommes indemnes des critiques adressées aux États-Unis pour la guerre du Vietnam, à l'URSS, pour l'entrée de ses forces en Tchécoslovaquie. Sans doute notre principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays continue de s'opposer aux préoccupations de ceux qui

[1] Le 7 octobre 1968.

[2] Le 18 décembre 1968, l'Assemblée générale a décidé, sans débat ni vote, sur proposition de la 4e commission, de renvoyer l'examen de la question de la « Côte française des Somalis » à sa XXIVe session.

voudraient que l'ONU intervienne plus activement dans les problèmes mi-ethniques mi-coloniaux de l'Afrique australe. Mais les événements récents ont plutôt tendu à rappeler au Tiers Monde les aspects positifs d'une politique qu'ils avaient tendance à juger trop négative.

Reste toutefois, avec le Tiers Monde, cette cause permanente de mésentente qui tient au décalage entre les vues réalistes que nous entretenons quant aux compétences et aux possibilités réelles de l'Organisation et l'espèce de gouvernement d'assemblée que le Tiers Monde, hypnotisé par la fiction du vote majoritaire, est constamment tenté d'imposer à la communauté des nations.

(*Direction des Nations unies et des Organisations internationales, 1960-1969, nº 715, 1968-1969*)

5

COMPTE-RENDU

Entretien du général de Gaulle et de M. Zorine[1]
le 2 janvier 1969, 15 h. – 15 h. 45

C.R.

Le général de Gaulle. Je vous ai demandé de venir pour vous parler de votre message du 31 décembre[2], sans perdre de temps. Comme vous, nous sommes disposés à parler à Quatre sur le Moyen-Orient, c'est-à-dire avec vous-mêmes, l'Amérique et l'Angleterre, membres permanents du Conseil de sécurité. Nous sommes tout à fait prêts aussi à discuter dès maintenant avec vous, en particulier sur la base de votre plan. Vous avez dû en parler aux Américains, ainsi qu'aux Anglais ; nous ne l'avons pas encore fait mais nous y sommes tout à fait disposés. Supposons maintenant qu'ils acceptent

[1] Valerian Alexandrovitch Zorine est ambassadeur de l'URSS à Paris depuis avril 1965.

[2] Le mémorandum soviétique est remis le 31 décembre 1968 par M. Zorine au gouvernement français en même temps qu'aux Américains et aux Britanniques. Ce document comporte des concessions aux thèses israéliennes et montre l'intérêt primordial de Moscou pour la réouverture du Canal de Suez. Il prévoit cinq étapes : 1) Déclarations simultanées de l'état de paix et du désir de parvenir à un règlement pacifique ; Israël se déclare prêt à retirer ses forces hors des territoires occupés. 2) Commencement du retrait des troupes, dépôt à l'ONU de documents sur la cessation de l'état de guerre et la reconnaissance de la souveraineté et de l'intégrité de chaque État par Israël et les pays arabes. 3) Les forces israéliennes se retirent dans le délai d'un mois d'une partie des territoires occupés dans le Sinaï, en Cisjordanie et sur le plateau du Golan. 4) Dans le courant du deuxième mois, dès le premier jour de cette quatrième étape, le Conseil de sécurité décide que les forces des Nations unies seront rétablies à Gaza, dans le Sinaï et à Charm el Cheikh, en même temps que le principe de la liberté de navigation dans le détroit de Tiran et le golfe d'Aqaba. Les forces israéliennes se retirent sur les lignes occupées avant le 5 juin 1969. 5) Après l'achèvement du retrait des forces israéliennes sur les frontières sûres et reconnues, les documents déposés à l'avance aux Nations unies par l'intermédiaire de M. Jarring sur l'application de toutes les dispositions de la résolution 242 entrent en vigueur. (Voir la note de la sous-direction du Levant du 2 janvier 1969 et le télégramme de Moscou nº 19 du 2 janvier 1969 non publiés et la lettre de M. Alphand à M. Huré du 27 février 1969 publiée ci-après).

d'en discuter avec nous : où croyez-vous que nous devrions nous rencontrer ?

Monsieur Zorine. Des démarches préparatoires ont eu lieu dans les capitales des quatre puissances. J'ai informé M. Alphand[1] de ce que nous avions fait à l'égard des États-Unis et de ce que nous faisons aujourd'hui même, je crois, à l'égard du Royaume-Uni. Il est naturel de supposer que ces capitales voudront en parler entre elles. En outre, des contacts pourraient être établis entre nos représentants permanents aux Nations unies pour préparer l'étude conjointe du problème. Enfin, quand ce travail préparatoire aura montré que le terrain existe pour la recherche d'une solution, l'on pourra se réunir à Quatre. Où, à quel niveau ? voilà deux questions sur lesquelles il faudrait que nous nous entendions au préalable avec vous. Je n'ai aucune indication de mon gouvernement sur ce point et je suis prêt à lui transmettre tout ce que vous auriez à me dire vous-même.

Le général de Gaulle. Si je vous comprends bien, après la remise de vos messages et au cas où l'on voudrait en parler à Quatre, vous croyez que les premiers contacts devraient être établis à l'ONU ? Nous n'y verrions pas d'objection en tant que phase préliminaire.

M. Zorine. Il me semble, personnellement, qu'il serait effectivement possible de procéder ainsi. Mais encore une fois, mon gouvernement, à ma connaissance, n'a pas de position ferme sur ce point.

Le général de Gaulle. Dans l'immédiat, nous sommes prêts à discuter avec vous sur le plan et nous pourrons en faire autant avec les Américains et les Anglais. Nous vous informerons de ce qu'ils auraient à nous dire et nous vous serions reconnaissants si vous pouviez en faire autant à notre égard. Nous sommes désireux que de telles conversations à Quatre s'engagent au plus vite, par exemple à New York pour commencer.

Si je comprends bien l'esprit de votre plan, les Quatre devraient se mettre d'accord et faire une proposition au Conseil de sécurité pour l'application de la résolution du 22 novembre 1967[2]. Il nous paraît à nous aussi que c'est le mieux : que les Quatre fassent ensemble une proposition au Conseil de sécurité dans ce sens. Naturellement, cela ne les empêcherait pas de consulter les Arabes et Israël. Pensez-vous, cependant, que cette proposition à Quatre devrait être faite même si, soit les Arabes soit Israël n'y étaient pas favorables ?

M. Zorine. Ainsi que j'en ai informé M. Alphand, pour autant que nous le sachions, nos propositions sont acceptables aux pays arabes, et d'abord à la République arabe unie, à condition qu'Israël en soit d'accord. Nous pouvons donc dire qu'elles ne rencontreront pas d'objection de la part d'une

[1] Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] La résolution n° 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité requiert le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du conflit de juin 1967, la cessation de l'état de belligérance, la reconnaissance de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État, le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, la liberté de navigation sur les voies d'eaux internationales de la région, un juste règlement du problème des réfugiés (voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257).

des parties intéressées. Notre première tâche semble devoir être donc d'obliger Israël à accepter nos propositions et les exigences, contenues dans la résolution du 22 novembre 1967 et acceptées par tous les autres États, en tant qu'une directive d'action. Nos efforts communs devraient d'abord porter sur ce point.

Le général de Gaulle. Supposons qu'Israël dise non. Est-ce que les Quatre devraient tout de même se mettre d'accord sur le plan et le déposer devant le Conseil de sécurité ?

M. Zorine. C'est une question dont il faudra parler à Quatre. Il semble pourtant qu'étant donné les possibilités dont disposent la France, l'Union soviétique et les États-Unis, Israël finira par céder, surtout dans les circonstances actuelles où il a été désapprouvé par presque tous les États du monde. On pourra ainsi l'amener à une position plus réaliste. S'il s'y oppose, les quatre puissances devront en discuter.

Le général de Gaulle. Pour ce qui est de votre plan, nous acceptons l'ensemble de sa conception, en ce qui concerne le retrait en deux étapes des troupes israéliennes, accompagné, au commencement de la première, d'une reconnaissance de la liberté de navigation à Aqaba et par le détroit de Tiran, et un arrangement définitif quand toutes les forces israéliennes en seraient revenues à la ligne de juin 1967. Nous sommes d'accord aussi pour qu'en fin de compte, les forces de l'ONU soient placées sur la ligne de démarcation. Vous imaginez, pourtant, qu'à mesure du recul des troupes israéliennes, il y aurait rentrée des troupes arabes. Il serait peut-être plus satisfaisant et plus commode d'accepter que les forces et l'administration arabes ne réoccupent pas aussitôt les territoires abandonnés. Il pourrait arriver alors, en sens inverse, ce qui se passe maintenant, mais au détriment des Juifs et des Arabes qui se seraient arrangés avec eux. Il y aurait alors de nouveaux incidents et des causes de conflit. Nous pensons qu'il vaudrait mieux que les territoires libérés soient occupés d'abord par l'ONU jusqu'à ce que la situation définitive soit réglée. Mais nous pouvons certainement en discuter à Quatre.

M. Zorine. Ce que vous venez de dire appelle deux remarques de ma part : d'abord, il s'agit du retour d'un territoire à un certain État, et non pas de l'occupation d'un nouveau territoire. En l'occurrence, il serait difficile de persuader les Arabes que leurs propres territoires libérés devraient être réoccupés par des troupes étrangères et non pas par leurs propres organes. Ensuite, ces territoires sont assez vastes et il faudrait que l'ONU disposât de troupes très considérables. En outre, il faudra installer une administration dans les territoires libérés. Pourquoi serait-ce celle de l'ONU et non pas celle de l'État intéressé ?

Le général de Gaulle. Je comprends vos considérations, mais il faudra que l'ONU se charge non seulement de l'occupation, mais encore de l'administration, peut-être pas directement elle-même ; cela devrait se faire sous son contrôle jusqu'au règlement définitif.

Il y a un autre point sur lequel je voudrais vous consulter et qui n'est pas dans le plan : il s'agit de la navigation dans le canal de Suez. Le plan prévoit

que les Égyptiens le remettent en service dès que les Israéliens s'en seraient retirés à une trentaine de kilomètres[1]. La liberté de navigation serait reconnue aux Arabes comme à Israël dans le golfe d'Aqaba et le détroit de Tiran. Lors de l'arrangement définitif, est-ce qu'Israël devrait jouir du droit de navigation dans le Canal ? Nous pensons, quant à nous, que pour la paix il vaudrait mieux que tout le monde pût avoir accès au Canal, y compris Israël.

M. Zorine. Je ne puis rien ajouter à ce que prévoit le Plan, car la question que vous évoquez a aussi fait l'objet des entretiens que M. Gromyko a eus au Caire. Elle n'y a pas été précisée. Il est important pour l'Égypte que l'ensemble de ce plan soit accepté par Israël. Dans ce cas, comme il est prévu au deuxième paragraphe, bien des questions, y compris celle de la navigation, devront être précisées. Dès qu'Israël aura accepté de retirer ses troupes dans des délais fixés, toutes les autres questions feront partie du « paquet ». Naturellement, je transmettrai vos vues à mon gouvernement.

Le général de Gaulle. À notre avis, il est très important, si cela est en général possible, qu'un accord intervienne entre les quatre puissances pour une solution au Moyen-Orient. Si tel est le cas, les Quatre seront inévitablement amenés à prendre de grandes responsabilités, d'abord pour faire accepter le plan au Conseil de sécurité, et par les Arabes et surtout par Israël ; ensuite, et même, pour son exécution. Les Quatre devront agir ensemble dans ce domaine aussi. Nous pensons qu'il serait très bon qu'ils puissent faire cette opération conjointement. Voilà pourquoi nous sommes prêts à discuter tout de suite de ce plan avec vous et avec les Américains et les Anglais.

M. Zorine. Je suis sûr que mon gouvernement accueillera très favorablement vos vues. Nous aurons de toute évidence à en parler afin que les questions à propos desquelles vous éprouvez des doutes puissent être précisées et réglées dans le plan. Cela nous permettra ensuite d'agir de concert, en particulier quand nous aurons à l'exposer aux États-Unis, à l'Angleterre et aux autres États. Il serait utile à cet égard que nos deux ministres des Affaires étrangères fussent chargés du soin d'étudier ces questions afin que nos deux pays pussent arrêter au plus vite leur position commune. Parallèlement, nous nous en entretiendrons avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. Puis, on pourrait traiter l'affaire à Quatre. Où devrait avoir lieu la rencontre, à quel niveau préalable, à quel niveau définitif ? Estimez-vous qu'on puisse en parler dès maintenant ou qu'il est encore trop tôt pour ce faire.

Le général de Gaulle. Ce n'est pas encore le temps d'en discuter, mais je crois que si un accord réel est possible à Quatre, il convient de lui donner beaucoup de relief, en particulier au niveau où l'accord serait entériné. Il serait important que ce niveau fût élevé. Mais je ne puis encore rien en dire puisque je ne sais ce qu'en pensent les autres, ni ce que vous en pensez vous-mêmes.

[1] Depuis les hostilités de juin 1967, des Israéliens occupent dans le Sinaï la rive orientale du canal de Suez.

M. Zorine. Songez-vous à réserver un certain rôle à M. Jarring[1] ? Nos deux pays ont appuyé sa mission et il s'est efforcé de réconcilier les deux parties. Une certaine part lui revient dans le plan que nous avons formulé. Je suppose que M. Jarring pourrait continuer à jouer quelque rôle au moyen de ses contacts, qui ne devraient pas nécessairement être directs. En seriez-vous d'accord ?

Le général de Gaulle. Nous n'avons rien contre la mission de M. Jarring, au contraire : elle n'est pas mauvaise, mais elle ne suffit pas. Si un accord est possible à Quatre, il faudra que les Quatre aient des contacts directs avec Israël et les Arabes. Cela n'empêchera pas M. Jarring de remplir sa mission.

M. Zorine ayant posé la question de ce qu'il fallait dire à la presse, le général de Gaulle lui répond qu'il pourrait lui déclarer qu'il est venu, à la demande du président de la République, s'entretenir avec lui des problèmes du Moyen-Orient, à la suite du message du gouvernement soviétique. Sur de nombreux points, les vues des deux gouvernements sont proches.

(*Secrétariat général. Entretiens et Messages. 1969, dossier 36*)

6

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4 à 6[2]. *Vientiane, 3 janvier 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 12 h. 58).

Référence : Télégramme n° 467 du Département[3].

Au cours d'une conversation en tête à tête avec le prince Souvanna Phouma[4], à l'issue d'un dîner que je donnais en son honneur le 2 janvier, j'ai précisé au Premier ministre laotien le contenu de l'entretien que

[1] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé le 23 novembre 1967 représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient avec la mission d'établir des rapports avec les États intéressés dans le conflit et de seconder les efforts visant à aboutir à un règlement pacifique et accepté (voir *D.D.F.* 1967-II n°s 257, 266). M. Jarring visite tour à tour les capitales des pays impliqués dans le conflit et leur remet un questionnaire.

[2] Ce télégramme est signé par André Ross, conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Vientiane depuis le 5 avril 1968.

[3] Télégramme de Paris à Vientiane n°s 467 à 469 du 26 décembre 1968, non reproduit. Il rapporte que, conformément à ce que souhaitait le prince Souvanna Phouma, le directeur d'Asie au Département, Étienne Manac'h, avait fait savoir, au cours d'un entretien du 19 novembre 1968, au délégué général de la RDVN à Paris, Mai Van Bo, que la France était prête à encourager le prince Souvanna Phouma à demander aux Américains la cessation de leurs bombardements sur le Laos. Mais cela exigeait qu'un geste de bonne volonté soit accompli par la RDVN : l'arrêt du soutien des troupes nord-vietnamiennes au Pathet Lao.

[4] Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

M. Manac'h avait eu le 19 novembre avec M. Mai Van Bo. Je lui ai indiqué l'esprit dans lequel avait été faite notre intervention et son caractère proprement franco-laotien.

« Cette intervention n'a que peu de chances de porter ses fruits, lui ai-je dit, tant que vous ne vous estimerez pas en mesure d'obtenir des États-Unis un arrêt des bombardements, ou tout au moins leur réduction progressive ».

Le Prince qui, au cours des conversations précédentes, avait détourné la conversation, lorsque je lui avais parlé des raids américains (T. n° 1001[1] paragraphe 2) m'a écouté avec une particulière attention et après avoir évoqué l'intervention de bataillons nord-vietnamiens à Tha Teng[2], m'a répondu ceci :

« Eh bien oui, je suis prêt à demander le moment venu l'arrêt des bombardements américains. Et j'accepterais même de le faire avant que les Nord-Vietnamiens aient évacué le territoire laotien. J'accepterais de fermer les yeux sur l'utilisation par eux de la piste Hô Chi Minh. Mais il faut qu'une condition préliminaire soit réalisée : qu'ils cessent de se mêler de nos affaires laotiennes et d'apporter une aide militaire au Pathet Lao. Voilà la réponse que je vous demande de faire connaître au ministère des Affaires étrangères ».

Après m'avoir redit combien il était sensible à l'intérêt porté par notre pays au problème laotien, le Prince a poursuivi à bâtons rompus la conversation d'une manière fort détendue, opposant sa conception de retour pur et simple aux accords de Genève[3] à celle d'une « adaptation aux conditions actuelles » qui est celle du Pathet Lao. « Souphanouvong[4] veut au moins six portefeuilles dans le gouvernement », me dit-il. Quant à l'offensive sur Tha Teng, il l'attribue au désir du Néo Lao Haksat[5] de négocier sur des positions de force. Les bruits de contacts entre les deux camps qui courent actuellement à Vientiane ne me paraissent donc pas sans fondement.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1969)

[1] Télégramme de Vientiane n°s 1001 à 1005 du 21 décembre 1968, non reproduit. L'ambassadeur de France à Vientiane y rapporte que lors d'un entretien avec le prince Souvanna Phouma : « Comme je faisais allusion à l'activité aérienne des Américains, le Prince a détourné la conversation en attaquant vivement la Commission de contrôle qui différait de répondre à sa demande d'enquête. »

[2] Situé à proximité du plateau des Boloven, dont il contrôle l'un des accès, le poste Tha Teng, tenu par les forces armées royales laotiennes, est attaqué à partir du 11 décembre 1968 par plusieurs bataillons pathet lao et nord-vietnamiens.

[3] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

[4] Président du Néo Lao Haksat depuis 1956, Souphanouvong a été, jusqu'à son arrestation le 28 juillet 1959, ministre du Plan, de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans le gouvernement d'union nationale formé le 18 novembre 1957 par Souvanna Phouma. En juillet 1962, il est nommé vice-président du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan dans le gouvernement provisoire d'union nationale présidé par Souvanna Phouma et qui comprend en tout quatre ministres appartenant au Néo Lao Haksat.

[5] Le Néo Lao Haksat (« Front patriotique lao ») est un parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

7

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 4 à 6. *Paris, 3 janvier 1969, 13 h. 49.*

Immédiat. Diffusion strictement réservée.

Veuillez faire parvenir au président Johnson, dans la journée d'aujourd'hui 3 janvier, la réponse que le président de la République adresse au message qu'il lui a envoyé. Le texte est le suivant :

« Cher Monsieur le Président,

Je vous remercie vivement des sentiments que vous voulez bien m'exprimer dans la lettre que vous m'avez fait parvenir par l'intermédiaire de votre ambassadeur.

Au seuil de cette nouvelle année, mon souhait fervent est que les États-Unis et la France se concertent pour aider conjointement à la solution des graves problèmes qui pèsent sur l'avenir du monde.

Parmi ces sujets de préoccupation internationale, certains s'imposent par leur urgence et leur importance. C'est le cas du Vietnam où, grâce aux décisions courageuses que vous avez déjà prises et à celles qui, sans doute, viendront à les compléter, on peut penser que les hostilités approchent de leur terme, en attendant le règlement politique du conflit, puis l'œuvre pacifique de la reconstruction. C'est aussi le cas du Moyen-Orient où il est devenu nécessaire de rompre avec les faits accomplis depuis près de dix-neuf mois et à partir desquels se déroule l'enchaînement des actes réciproques de violences.

L'amitié qui lie nos deux peuples, l'estime qu'ils se portent et la conscience qu'ils ont, l'un et l'autre, de leur valeur et de leur solidité, ne sauraient, je le crois, se manifester d'aucune manière qui soit plus féconde que par l'action en commun en faveur de la détente partout et de la coopération avec tous les autres peuples.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux de ces signes qui semblent marquer qu'une part importante de votre œuvre personnelle consiste à engager les États-Unis dans la voie où nos deux pays ont les meilleures chances de se sentir et de se tenir l'un près de l'autre.

Bien sincèrement et amicalement.

(Signé) : Charles de Gaule ».

Vous recevrez l'original de cette lettre par la prochaine valise.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

8

NOTE

Évolution de la politique étrangère chinoise, notamment à l'égard des États-Unis.

N[1]. *Paris, 3 janvier 1969.*

Depuis le printemps 1965 la politique étrangère chinoise s'était caractérisée par une xénophobie, une intransigeance, un nationalisme outrancier et un prosélytisme révolutionnaire portés à leur paroxysme en 1966-1967 à la faveur de la Révolution culturelle. Cette phase d'extrémisme – marquée par les violences anti-étrangères à Pékin, par les crises de Macao et de Hong Kong, par les incidents avec des pays africains et des pays asiatiques du Tiers Monde (qui constituaient bien souvent de la part de la Chine un abandon ostensible des principes directeurs de la coexistence pacifique) – avait coïncidé avec un repli délibéré de la RPC sur elle-même.

À partir de l'automne 1967, Pékin a semblé accorder plus d'intérêt aux relations interétatiques et l'on note une très nette reprise des activités diplomatiques en direction des pays du Tiers Monde (invitations à des chefs d'État et de gouvernement etc.). Parallèlement à ces contacts la Chine a esquissé quelques gestes conciliants vers des pays qui avaient rompu ou étaient en froid avec elle (envoi d'un message de félicitations au président du Burundi. Don à la Croix-Rouge birmane pour les victimes d'inondation etc.). En même temps elle paraissait vouloir s'ouvrir de nouveau plus largement vers l'extérieur (un projet d'envoi d'étudiants chinois en France est actuellement à l'étude etc.).

Depuis quelques semaines, différents indices tendraient à suggérer que la politique étrangère chinoise s'engage plus résolument encore dans la voie du réalisme et prend un tour nouveau.

La publication *in extenso* dans la presse chinoise le 3 novembre dernier, du discours du président Johnson du 31 octobre sur l'arrêt des bombardements au Nord-Vietnam, est un événement en soi. La dernière initiative de ce genre remonte à 1960 lorsque les journaux chinois avaient reproduit les déclarations de Krouchtchev et du président Kennedy au lendemain de leur rencontre à Vienne[2]. Certes l'hostilité de la Chine aux conversations américano-nord-vietnaniennes de Paris persiste mais jusqu'au 8e anniversaire de la fondation du FNL[3] à l'occasion duquel les dirigeants chinois ont réaffirmé leur position, les références au Vietnam et à la fraude des pourparlers de paix étaient devenues de plus en plus rares. Le communiqué du

[1] Cette note émane de la direction Asie-Océanie et a été rédigée par Marie-Thérèse de Corbie, conseiller des Affaires étrangères.

[2] J. F. Kennedy et N. Khrouchtchev se rencontrent à Vienne les 3 et 4 juin 1961. Se reporter à ce sujet à *D.D.F.* 1961-I, n° 287.

[3] Le Front national de libération sud-vietnamien fondé dans la nuit du 19 au 20 décembre 1960.

12e plenum du Comité central du PC[1] chinois publié le 1er novembre ne fait d'ailleurs allusion au Vietnam qu'à propos de la redivision du monde entre les États-Unis et l'URSS, thème de propagande devenu classique.

Les commentaires de Pékin à l'issue du terne débat de l'Assemblée générale de l'ONU sur la représentation de la Chine ont été moins virulents que l'an dernier. Malgré les critiques adressées à l'Organisation, il n'est plus question de subordonner l'entrée de la Chine à l'ONU à une réforme préalable de l'institution. Pékin semble même avoir pressenti cette année certains pays modérés du Tiers Monde (le Niger par exemple) pour appuyer sa candidature. Enfin, le thème de la création d'une organisation révolutionnaire concurrente semble décidément abandonné.

Enfin et surtout, la déclaration chinoise du 26 novembre à propos de la reprise des pourparlers de Varsovie[2] pourrait marquer un tournant dans les relations sino-américaines. Dans cette mise au point, le gouvernement de Pékin réfute les accusations des États-Unis tendant à faire accroire qu'il n'a pas l'intention de tenir des réunions aux dates proposées et accepte de fixer la prochaine rencontre en février. La déclaration aborde d'autre part la question de fond des rapports avec Washington : aucune normalisation ne peut être envisagée tant que les États-Unis ne se seront pas engagés à évacuer Taïwan et n'auront pas accepté la conclusion d'un accord relatif aux cinq principes de coexistence pacifique. La comparaison avec la déclaration, publiée deux ans plus tôt, le 7 septembre 1966, par l'ambassadeur de Chine en Pologne, à l'issue de la 131e rencontre sino-americaine à Varsovie, est édifiante. À cette époque, les Chinois avaient voulu au contraire couper court à des insinuations dont la presse soviétique s'était fait l'écho au sujet d'éventuelles tractations sino-américaines à Varsovie. Les prétentions chinoises sur Taïwan avaient été réaffirmées avec intransigeance et la position de Pékin avait été basée sur le postulat de la mauvaise foi de Washington et de ses intentions agressives.

La déclaration de novembre 1968 d'où la polémique est absente est donc le signe d'une évolution depuis 1966. La porte est ouverte à toutes les spéculations mais, avant d'énoncer les hypothèses possibles, il y a lieu de faire quelques constatations qui en délimiteront le champ et la portée.

Entre 1965 et 1968, malgré les excès de la Révolution culturelle et le mauvais état des relations avec Washington, aucun incident grave n'a opposé la Chine aux États-Unis ni aux autorités de Formose. Il convient de rappeler à ce propos que depuis la déclaration de l'ambassadeur chinois à Varsovie en septembre 1966, la RPC n'a pas rappelé officiellement ses prétentions sur Taïwan, à l'exception des affirmations lapidaires de Lin Piao[3] à l'occasion

[1] Le 12e plénum du Comité central du parti communiste chinois se tient en octobre 1968.

[2] Depuis 1950, les diplomates américains et chinois se rencontrent épisodiquement, d'abord à Genève puis à Varsovie. Au sujet de la déclaration chinoise du 26 novembre 1968, se reporter aux notes, non publiées, nº 83/AS du 23 janvier 1969 en provenance de Pékin et nº 249/AS du 12 février 1969 en provenance de Moscou.

[3] Lin Piao, officier chinois, ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959. Suite à la Révolution culturelle, il prend en charge l'armée, l'idéologie et la politique. À ce moment, il semble être le successeur naturel de Mao.

de la fête nationale le 1er octobre « nous libérerons Taïwan ». Pendant cette période, les conversations de Varsovie, même espacées, se sont poursuivies, ce qui montre l'intérêt qu'attachent les Chinois au principe de ces rencontres périodiques. D'ailleurs, depuis le début de l'année 1968, des rumeurs insistantes ont fait état de contacts officieux sino-américains au sujet desquels Moscou ne dissimule pas son inquiétude.

D'autre part, les propositions formulées dans la déclaration chinoise de novembre 1968 pour la normalisation des rapports sino-américains ne sont pas nouvelles. Contrairement à ce qu'affirment la plupart des observateurs, elles ont déjà été énoncées en des termes analogues auparavant, et pour la dernière fois en mars 1965 par Chou En Laï[1] (au cours d'une interview accordée à K.S. Karol[2]). Pékin en revient donc à sa position antérieure mais dans un contexte mondial nouveau puisque le différend sino-soviétique s'est considérablement aggravé depuis et que l'affaire du Vietnam s'engage sur la voie d'un règlement politique.

Il n'est donc pas exclu qu'une évaluation réaliste de la situation ait amené la Chine à reconsidérer son approche du problème.

Le statut de Formose est au cœur des difficultés sino-américaines. Mais si la Chine maintient une position irréductible quant au principe de sa souveraineté sur l'île, il est possible qu'elle fasse preuve d'une certaine souplesse quant aux modalités du retour de Taïwan à la mère patrie.

L'éventualité d'un règlement négocié du conflit vietnamien et la perspective d'une conférence internationale ont peut-être poussé Pékin à entrouvrir une porte. En se tenant à l'écart d'une réunion sur le Vietnam la Chine se mettrait en situation d'infériorité par rapport à 1954 et à 1962 à un moment où précisément elle revendique une place importante en Asie et proclame que l'Asie est aux Asiatiques. Considérant aussi que le règlement du conflit vietnamien ne résout pas le problème de la présence de États-Unis dans le Sud-Est asiatique la Chine pourrait demander que les discussions soient élargies à toute la région. La recrudescence de la subversion dans cette partie du monde (Thaïlande – Laos – Birmanie etc.) peut signifier que la Chine cherche à exercer des pressions et à se donner des atouts en vue d'un réexamen de la politique américaine en Asie et d'un règlement plus vaste des questions en suspens. Si celles-ci étaient résolues ou en voie de l'être, les obstacles à une normalisation des rapports sino-américains disparaîtraient au moins en partie. Certains observateurs ont avancé l'hypothèse d'une tentative chinoise de barrer la route à l'influence soviétique dans cette zone. On peut considérer en effet que l'hostilité de la Chine est moins fondamentale à l'égard des États-Unis que vis-à-vis de l'URSS dont la présence en Asie est un fait constant et avec laquelle se posent des problèmes de frontières.

Dans cette optique, les craintes de Moscou relatives à une « coopération sino-américaine fondée sur l'anti-soviétisme » pourraient avoir quelque

[1] Chou En Laï est Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949.

[2] K. S. Karol est un journaliste français d'origine polonaise qui interviewe Chou En Laï le 26 mars 1965.

fondement. Depuis quelques mois, l'anathème lancé par les Chinois contre les Soviétiques a pris le pas sur l'antagonisme avec Washington. Il est probable que Pékin s'est inquiété de l'éventualité d'un rapprochement américano-soviétique à la faveur d'un règlement pacifique du conflit vietnamien.

Le refroidissement entre Washington et Moscou consécutif à l'invasion de la Tchécoslovaquie[1] a peut-être paru à la Chine l'occasion à saisir de s'interposer entre les deux Grands. Cependant, après avoir fait de l'anti-impérialisme le fondement de sa politique étrangère, il ne serait pas aisé pour la Chine de procéder à une complète reconversion de sa diplomatie et de justifier auprès des pays progressistes cette volte-face. D'ailleurs, pour l'instant, le attaques de la presse contre les États-Unis n'ont pas cessé. Un article du *Quotidien du Peuple* du 23 décembre va jusqu'à dire que « la clique dominante de Washington et Hitler sont du même sang ». En outre Pékin a réagi brutalement à une proposition de Washington de régler les arriérés d'une dette américaine relative aux frais de télécomunication ; non seulement les Chinois ont repoussé l'offre de règlement mais ils ont interrompu les relations télégraphiques et téléphoniques entre les deux pays. Aussi est-il encore hasardeux, en l'état actuel des choses, de formuler des hypothèses trop précises sur les objectifs du gouvernement de Pékin. L'assouplissement de sa politique étrangère est actuellement une donnée certaine. Le souci de sonder les intentions de la nouvelle administration américaine paraît en être une autre.

(Asie-Océanie, Chine, Politique extérieure, 1969-1972, 764)

9

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7 à 15. Bonn, 4 janvier 1969.

Réservé. (*Reçu* : 20 h. 34).

On observe ici, non sans quelque curiosité admirative, mais plus encore avec une indéniable appréhension, la tournure que prennent les relations franco-russes. Aucune personnalité responsable, les vacances se prolongeant, ne m'a, jusqu'à présent, exprimé ses sentiments, mais ils se reflètent à travers la presse, la radio, la télévision et les échos que nous recueillons. Les Allemands sont aux aguets. Voilà donc que, si peu de mois après le drame tchécoslovaque du 21 août[2], les circonstances et peut-être davantage,

[1] Durant la nuit du 20 août 1968, les troupes du pacte de Varsovie envahissent la Tchécoslovaquie.

[2] Concernant l'invasion du territoire tchécoslovaque par les forces de cinq pays membres du pacte de Varsovie le 21 août 1968 et ses suites, se reporter à *D.D.F.* 1968-II, sous la rubrique « Tchécoslovaquie » de la table méthodique.

remettent en étroit contact Moscou et Paris[1], sans que l'on puisse, à Bonn, trouver beaucoup à y redire, puisque la République fédérale s'empresserait, si elle le pouvait, d'engager le dialogue avec l'URSS. Comme on eût été heureux, du moins dans certains milieux, d'apercevoir dans la récente conversation de M. Gromyko[2] et de M. Allardt[3] une lueur d'espoir. Il faut se contenter, aujourd'hui, de saluer un peu lourdement, le retour de M. Tsarapkine[4], absent de son poste depuis plus de trois mois. Décidément, l'Allemagne, en dépit de sa prospérité économique et quel que soit l'orgueil qu'elle en retire, n'occupe pas, sur le plan international, une situation comparable à celle de la France. Par rapport à la Russie en particulier, il existe entre les deux pays voisins, comme le général de Gaulle le rappelait, le 27 septembre[5], des différences fondamentales, à l'avantage du nôtre et qu'expliquent l'histoire comme la géographie.

Les événements de ces derniers jours ont montré une République fédérale, qui, d'abord, accueillait favorablement l'idée d'un concert des quatre grandes puissances cherchant ensemble à résoudre la crise du Proche-Orient. Mais cette disposition bienveillante n'a guère duré. Ne serait-ce pas le signe d'un retour en arrière de vingt-cinq années ? L'illustration de la mise à l'écart, de la faiblesse de l'Allemagne ? À quels compromis, à quelles compromissions, de pareilles consultations ne serviraient-elles pas ? Les dirigeants allemands ont trop médit de la discorde franco-américaine, ils ont trop voulu nous reprocher de les placer dans la position, selon eux inadmissible, d'avoir à choisir entre Paris et Washington pour marquer de la mauvaise humeur si les choses continuent de s'arranger des deux côtés de l'Atlantique, mais leur satisfaction en serait-elle plus grande ?

Que d'inconnues au début d'une année nouvelle, qui se verra dominée, à l'intérieur, par la désignation du successeur de M. Luebke[6] et par les élections du mois de septembre[7]. Comme il sera délicat pour M. Kiesinger[8] et M. Willy Brandt[9] à la fois de s'entendre et de s'affirmer comme les chefs

[1] Le 2 janvier 1969, M. Zorine, ambassadeur d'URSS à Paris, est reçu par le général de Gaulle. L'entretien est consacré à la situation au Moyen-Orient et au mémorandum adressé à ce sujet par l'Union soviétique à la France le 24 décembre 1968. Par ailleurs, la troisième session de la Grande commission franco-soviétique se tient à Paris du 2 au 8 janvier, sous la présidence conjointe de M. Vladimir Kirilline, vice-président du Conseil de l'URSS et de M. Debré, ministre des Affaires étrangères. L'objectif poursuivi est le développement des échanges économiques et techniques entre les deux pays. Le 7 janvier, M. Kirilline et la délégation soviétique sont les hôtes du général de Gaulle.

[2] Andreï Gromyko est le ministre des Affaires étrangères d'URSS depuis 1957.

[3] Helmut Allardt est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou depuis mars 1968. L'entretien Gromyko-Allardt s'est tenu à Moscou le 11 décembre 1968. Se reporter au télégramme de Bonn nos 6973 à 6980 du 24 décembre 1968, non publié.

[4] Semyon Tsarapkine est ambassadeur d'URSS à Bonn depuis le 18 juin 1966.

[5] Lors des entretiens franco-allemands tenus à Bonn les 27 et 28 septembre dans le cadre des consultations au sommet prévues par le traité de 1963.

[6] L'élection du président de la République fédérale a lieu le 4 mars 1969.

[7] Les élections législatives se tiendront le 28 septembre 1969.

[8] Kurt-Georg Kiesinger (CDU) est chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[9] Willy Brandt (SPD) est vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne et ministre des Affaires étrangères depuis le 1er décembre 1966.

de leurs partis, en même temps alliés et rivaux, tandis que M. Strauss[1], M. Schiller[2] et d'autres se gausseront et profiteront autant de leur accord que de leur polémique. De loin, les Soviétiques surveilleront de près ces jeux, souvent inutiles, pour pêcher en eau trouble. Nul ne sait, d'autre part, ce que fera M. Nixon[3]. Les indications qui circulent à son sujet ne sont pas toutes riches en promesses. La hantise renaît que le traité de non-dissémination nucléaire[4] ne réapparaisse à l'ordre du jour. Sa signature ferait de l'Allemagne occidentale un état discriminé, de second rang. Pour beaucoup d'Allemands, ce serait inacceptable, quasi déshonorant.

Dans cette incertitude, ce brouillard, on voudrait que la France fût mieux traitée et moins critiquée, que le traité du 22 janvier 1963 fût quelquefois évoqué, que les Allemands comprissent, sentissent davantage l'effort que nous avons accompli pour oublier et nous rapprocher d'eux. La vérité est que nous sommes entrés, ici, dans une période de désenchantement, probablement aussi d'expectative. Les vastes desseins n'ont pas été accomplis. Rien non plus n'a été compromis. Sans doute, la roue, qui avait commencé à tourner dans le bon sens, reprendra-t-elle, un jour, une course plus rapide et l'on constatera alors que tout, ou presque tout, avait été préparé pour favoriser et accélérer son mouvement.

Ne rien compromettre. Je reviens sur le mot. C'est le motif pour lequel, dans la conjoncture actuelle, on s'interroge, à Bonn, sur la future rencontre franco-allemande au sommet[5]. Il y a quelques jours, la plupart la tenaient pour sûre et avançaient des dates, comme si aucune hésitation n'était permise. Maintenant une appréhension perce. Manifestement notre partenaire tiendrait à pouvoir dire le plus tôt possible : « ouf ».

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

[1] Franz-Josef Strauss est président de la CSU (Union chrétienne sociale de Bavière) depuis 1961 et ministre fédéral des Finances depuis le 1er décembre 1966.

[2] Le Dr Karl Schiller est ministre fédéral de l'Économie depuis le 1er décembre 1966.

[3] Richard Nixon, candidat républicain, est élu le 5 novembre 1968 et devient en janvier 1969 le 37e président des États-Unis.

[4] Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est ouvert aux signatures à Washington, Londres et Moscou, le 1er juillet 1968.

[5] Les 13 et 14 mars 1969.

10

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Démarche de M. Mai Van Bo auprès du Département (Problème de procédure)[1]

N. nº 5/AS[2]. *Paris, 4 janvier 1969.*

Le délégué général du Nord-Vietnam[3] a été reçu par le directeur d'Asie, sur une demande urgente, le vendredi 3 janvier.

M. Bo souhaitait traiter de trois questions : les problèmes de procédure liés aux conversations de Paris, un problème de fond[4] et une question relative aux rapports bilatéraux entre Paris et Hanoï. Chacun de ces chapitres fait l'objet d'une note distincte.

La question de procédure a de nouveau été discutée le 2 janvier entre M. Cyrus Vance[5] et le colonel Ha Van Lau[6] et M. Bo a remis à M. Manac'h le texte du communiqué publié à ce sujet le 3 janvier par la délégation nord-vietnamienne (texte ci-joint)[7].

M. Bo estime que les Nord-Vietnamiens ont fait preuve de modération. Sans doute insistent-ils toujours pour qu'on adopte la forme d'une table ronde et non coupée autour de laquelle les délégations se disposeraient selon leur propre désir. L'avantage de cette forme de table, qui ne matérialise pas l'idée de deux côtés, est qu'elle ne matérialise pas non plus l'idée des quatre parties. On pourrait aussi bien s'y rencontrer à deux, quatre ou dix. Elle constitue donc un compromis.

Surtout, le Nord-Vietnam, selon M. Bo, a fait des concessions appréciables :

1) Si les États-Unis acceptent une table ronde, les Vietnamiens du Nord accepteront de leur côté que les drapeaux et les plaques indiquant le nom des délégations ne figurent pas.

[1] *Annotation manuscrite* de Michel Debré : « M. Manac'h peut intervenir pour l'objectif et dans l'esprit qu'il indique ; 6/1/69. »

[2] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[3] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note nº 6/AS du 4 janvier 1969.

[5] Cyrus Robert Vance, secrétaire d'État à l'Armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris de mai 1968 au 5 janvier 1969.

[6] Colonel Ha Van Lau, chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[7] Non reproduit.

M. Vance a enregistré cette offre sans l'accepter et a proposé de son côté une série de formes que M. Bo a montrées sur une feuille au directeur d'Asie et qui sont reproduites du reste dans *France-Soir* du vendredi (avec du reste une inexactitude en ce qui concerne la figure A : il s'agit, non d'une table ronde, mais d'une table ellipsoïdale).

2) Pour ce qui concerne l'ordre de prise de parole, les Nord-Vietnamiens sont disposés à laisser le tirage au sort se faire entre le FNL[1] et la délégation de Saigon.

M. Vance a de nouveau pris note sans accepter. Il suggérait pour sa part que le tirage au sort se fasse entre les « deux parties », chacune d'elle donnant la parole à tel élément de chaque « partie ».

(M. Manac'h a fait remarquer à M. Bo que la position nord-vietnamienne sur ce point, sans du reste la critiquer, pouvait difficilement être tenue pour une concession par l'autre bord car elle mettait sur un plan d'égalité le FNL et Saigon).

3) Le Nord-Vietnam a enfin proposé que la première réunion des quatre parties se tienne le 6 janvier.

M. Vance n'a pas précisé qu'il donnait son accord à cette proposition.

Cela étant, M. Bo a regretté que les Américains s'obstinent à différer l'ouverture de la conférence. C'était, d'après lui, une attitude peu raisonnable et cette question de procédure confine au ridicule. Il souhaitait que le directeur d'Asie fût autorisé à s'entretenir à ce sujet avec les Américains pour tenter, une fois de plus, de sortir de l'impasse.

Le directeur d'Asie a répondu à M. Bo qu'il allait réfléchir à la question. Toutefois, il a rappelé à son interlocuteur, une fois de plus, que le rôle de la France, respectueuse des règles d'objectivité, se bornait, en ce qui concerne cette absurde affaire de table, à celui du menuisier.

Si le Ministre n'y voit pas d'inconvénient, M. Manac'h suggère cependant qu'on l'autorise à prendre contact avec les quatre délégations pour avancer, sans la moindre insistance, l'idée d'une simple table ovale. Celle-ci retiendrait quelque chose des vues respectives des parties : plus le grand axe de l'ellipse serait prolongé, plus on se rapprocherait de la formule américaine des « deux parties ». Plus les deux axes seraient proches de l'égalité, plus on se rapprocherait de la formule nord-vietnamienne. Le compromis résulterait du choix intermédiaire entre le cercle et l'ellipse.

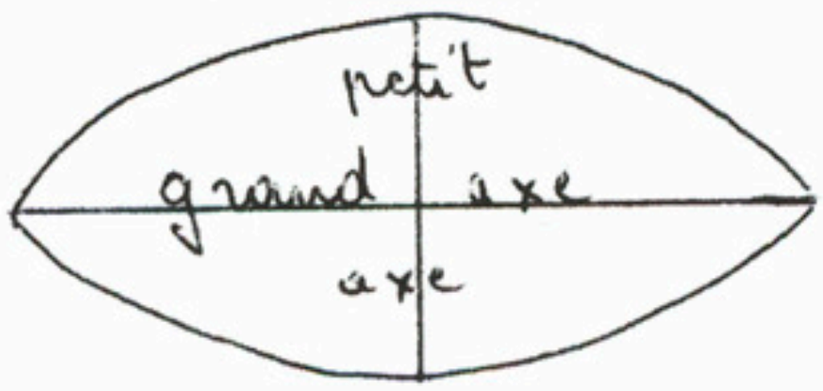

En même temps, on laisserait entendre aux divers partenaires que cette discussion prolongée sur la forme de la table finit par prêter à rire. Le président Johnson et M. Rusk[2] ont eux-mêmes, récemment, marqué quelque

[1] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[2] David Dean Rusk, secrétaire au département d'État américain du 21 janvier 1961 au 20 janvier 1969.

impatience devant les retards dus à des questions secondaires. Et cette espèce de tissu jeté comme un fragile surtout de table pour « séparer » les « deux parties » n'apparaît plus guère que comme un dernier voile pour éviter de voir en face les véritables réalités.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

11

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Conversation avec M. Mai Van Bo
(Problème de fond)[1]

N. n° 6/AS[2]. *Paris, 4 janvier 1969.*

Au cours de la conversation du vendredi 3 janvier[3], M. Bo[4] a tenu à revenir, une fois de plus, sur un point important de la conversation que M. Le Duc Tho[5] avait eue avec M. Michel Debré[6] le 12 décembre, à savoir le problème de l'orientation de Saigon vers un « gouvernement de paix »[7].

M. Manac'h a saisi tout d'abord cette occasion pour demander à M. Bo si cette idée nous avait été tout simplement empruntée ou si le FNL[8] et le Nord-Vietnam considéraient qu'il y avait eu seulement là convergence entre eux et nous.

M. Bo n'a pas hésité à répondre qu'après réflexion on avait jugé bon de retenir la conception du Ministre. En même temps, on avait naturellement tenu compte de l'observation des faits au Vietnam-Sud. Or, c'était un fait que, dans le Sud, les esprits étaient orientés dans le sens de la paix. Un

[1] *Annotation manuscrite* de Michel Debré : « Cette note est très intéressante

– Je souhaite que M. Manac'h puisse prochainement rencontrer Au Truong Thanh.

– Je crois que la notion de « gouvernement de paix » devra être bien expliquée à la nouvelle administration américaine et à ses nouveaux représentants à Paris. »

[2] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 5/AS du 4 janvier 1969.

[4] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[5] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[6] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

[7] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 454.

[8] Front national de libération du Sud-Vietnam.

puissant mouvement se développait à Saigon et on désirait lui donner appui. Telles étaient les raisons pour lesquelles M. Le Duc Tho s'était déclaré, le 20 décembre, en faveur d'un gouvernement de paix au Vietnam-Sud.

M. Mai Van Bo s'est alors demandé à haute voix comment on pouvait favoriser la constitution d'une « équipe de paix » à Saigon. Bien sûr, les Nord-Vietnamiens et le FNL n'en faisaient pas un préalable et étaient toujours disposés à accepter l'ouverture immédiate de la conférence. Toutefois, il fallait bien convenir que les discussions avaient peu de chance d'avancer tant que la tête serait la même à Saigon, à savoir Thieu[1], Ky[2] et Huong[3].

« Ces gens-là, a dit M. Bo, ont été mis en place pour la guerre et vivent de la guerre. Il convient de trouver une équipe formée d'hommes qui opteraient pour une politique de paix et mettrait fin aux atermoiements de l'équipe actuelle ».

Le directeur d'Asie a fait remarquer à son interlocuteur que ce n'était pas peu que de demander à la fois le départ du président de la République, du vice-Président et du Premier ministre ! Cela ressemblerait fort à un démantèlement des pouvoirs publics vietnamiens et, dans la période délicate actuelle, la crise serait sans doute extrêmement grave. Si les Nord-Vietnamiens y trouvaient leur compte, ce ne serait assurément pas le cas pour les Américains, à plus forte raison pour certains Vietnamiens du Sud qui, sans être partisans du gouvernement actuel, ne sont pas disposés à ouvrir les portes de la capitale à l'adversaire. Mieux valait donc envisager la formule d'un « gouvernement de paix » avec plus de mesure et avec le sens des transitions. Au reste, ce n'est pas notre affaire, à nous Français. Peut-être pouvait-on même dire que ce n'était plus, au même degré que dans le passé, celle des Américains. Force était, par exemple, de constater les difficultés que les Américains avaient rencontrées, au cours de ces dernières semaines, du côté de Saigon, etc.

À quoi M. Bo a répondu que si les Américains, comme les Français le croient, sont résolus à avancer dans la négociation, ils continuent à disposer au Vietnam de moyens très puissants de se faire clairement entendre : fourniture de milliards de dollars d'aide, d'armes, de munitions, de carburant… Ce sont eux qui ont la capacité de décision, même s'il y a certaines divergences entre eux et leurs « fantoches ». Il est regrettable, à cet égard, que les Américains soient obligés de faire des manœuvres de retardement uniquement à cause des fantaisies de l'équipe dirigeante actuelle.

Sur cette question de fond, comme sur la question de procédure, le délégué général du Vietnam-Nord a exprimé le souhait que la France puisse faire entendre son point de vue aux Américains.

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[3] Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis à partir du 28 mai 1968.

Au cours de l'entretien, et comme il était question d'« hommes nouveaux » pour prendre la direction des affaires à Saigon, M. Manac'h a demandé à M. Bo s'il avait des noms à suggérer. Le délégué général s'est abstenu d'en citer. Ce n'était pas son problème. On souhaitait surtout l'éviction de Thieu, Ky et Huong. Peut-être y avait-il d'autres ministres avec lesquels on pouvait composer. L'essentiel était que ce gouvernement choisisse la voie de la paix.

Le nom du Grand Minh[1] est pourtant tombé dans la conversation et M. Manac'h a relevé que, en dépit de sa déclaration au moment de la cessation totale des bombardements sur le Nord, Hanoï n'avait jamais élevé de critiques contre lui. M. Bo a seulement dit à ce sujet : « Le Grand Minh irait-il dans le sens de la paix ? C'est difficile pour nous de le dire. Nous jugeons les gens à leur action ».

Le nom de M. Au Truong Thanh[2], dont la candidature à la présidence de la République avait naguère été déclarée irrecevable pour cause de « neutralisme » et qui est actuellement réfugié à Tours, est également tombé. M. Manac'h a demandé à brûle-pourpoint à M. Bo s'il avait eu quelque contact avec l'intéressé. Il ne l'a pas nié[3].

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

12

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 58 à 65. *Moscou, 6 janvier 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

J'ai fait cet après-midi auprès de M. Semionov, M. Gromyko étant absent de Moscou, la démarche prescrite par la circulaire n° 4 du Département[4].

Le vice-ministre des Affaires étrangères, m'a indiqué qu'il transmettrait à la « Direction collective » soviétique cette communication et qu'elle y

[1] Duong Van Minh, président de la République du Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964.

[2] Au Truong Thanh, Ministre de l'Économie sud-vietnamien de 1965 à 1966, candidat à l'élection présidentielle du 3 septembre 1967.

[3] *Note du texte* : M. Manac'h a reçu récemment une lettre de ce dernier et se propose de le rencontrer prochainement.

[4] Dans cette circulaire du 4 janvier 1969, le gouvernement indique aux postes à l'étranger que le moment est venu pour la France de prendre une part active dans la recherche d'un règlement de la crise du Moyen-Orient sur la base de la résolution 242 en date du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité.

À cet effet, le gouvernement estime que la seule voie permettant d'aboutir ne peut résulter que d'une initiative des quatre grandes puissances pour amener les intéressés à accepter puis à appliquer dans leur intégralité les dispositions arrêtées par le Conseil de sécurité. Dans cette perspective, malgré des défauts, le plan soviétique déjà discuté entre Washington et Moscou n'est pas sans intérêt. Paris demande à l'ambassadeur d'informer les autorités soviétiques de son point de vue.

rencontrerait, sans aucun doute, un écho favorable. Son gouvernement constatait avec satisfaction, notamment à la suite des entretiens que M. Zorine[1] avait eus avec Monsieur le Président de la République et avec Votre Excellence, une similitude d'approche des deux pays à l'égard d'un règlement au Moyen-Orient. Les Soviétiques, a-t-il dit, estiment qu'il faut utiliser les possibilités qui appartiennent aux quatre grandes puissances[2], spécialement en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité. Toutes celles qu'offre le Conseil doivent être exploitées ainsi que d'autres moyens et voies d'action que M. Semionov n'a pas précisés.

Passant à l'attitude d'Israël, à laquelle il a consacré l'essentiel de ses propos, le vice-ministre a fait allusion à une déclaration d'un porte-parole israélien qui avait émis des considérations « contraires aux nôtres ». Ces déclarations provoquaient quelque désarroi et M. Semionov se demandait s'il ne serait pas possible d'user de certains canaux pour rappeler Israël au sens de la mesure et l'inviter à ne pas compromettre le règlement auquel il affirme aspirer.

Le plan soviétique est le résultat d'une étude sérieuse d'une situation complexe ainsi que des positions des parties au conflit. Dans un premier temps, il s'était agi d'obtenir des parties en cause des déclarations sur l'application de la résolution du 22 novembre. De telles déclarations avaient été faites de manière vague d'un côté, et de façon plus précise de l'autre. C'est déjà, a déclaré M. Semionov, « un grand pas ». Il faut passer maintenant à l'application concrète de la résolution. De ce point de vue, le vice-ministre a fait remarquer qu'affirmer, comme l'avait fait un représentant d'Israël, que le plan soviétique prévoyait le retrait des forces israéliennes sans règlement des autres questions n'était pas exact. Le plan envisageait des solutions aux problèmes de la navigation dans les voies d'eau internationales, de la fixation de « frontières garanties et reconnues » et des réfugiés. Toutes ces questions devaient faire l'objet d'un accord entre toutes les parties en cause. Sans doute, les positions sur les divers points étaient différentes mais peut-être moins éloignées que les déclarations de propagande ne le faisaient apparaître.

Israël a plus d'une fois souligné et en particulier dans les deux aide-mémoire diffusés lors de la 23e session de l'ONU, que s'il pouvait obtenir « une paix durable » et sa sécurité garantie, il serait possible de trouver plus aisément des solutions aux autres problèmes. Les mêmes préoccupations avaient été également avancées par les États-Unis. Le plan soviétique, a affirmé M. Semionov, y répond très clairement.

De leur côté, les États arabes posent la question de savoir si les troupes israéliennes évacueront les régions occupées. À condition, a précisé M. Semionov, qu'ils sachent que cette évacuation aura lieu, ils pourront trouver des solutions aux autres questions posées.

[1] Voir ci-dessus le compte rendu d'audience en date du 2 janvier 1969.

[2] Le gouvernement soviétique a répondu favorablement à la proposition française de consultations à Quatre par note en date du 9 janvier 1969. Voir à ce sujet le télégramme de Moscou nos 95 à 102 non reproduit.

Ainsi, a conclu mon interlocuteur, le plan soviétique s'efforce-t-il de donner satisfaction aux deux parties.

À une question du vice-ministre, j'ai précisé que des démarches semblables à celle que je faisais auprès de lui seraient effectuées à Londres et à Washington.

Au moment de prendre congé, M. Semionov a exprimé le vœu que les échanges de vues franco-soviétiques se poursuivent à New York, à Paris et à Moscou.

(Collection des télégrammes, 1969, Moscou)

13

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH.

T. nº 5. *Paris, 6 janvier 1969, 20 h. 29.*

Diffusion strictement réservée.

Le Secrétaire général[1] a convoqué, le 6 janvier dans l'après-midi, l'ambassadeur d'Israël[2] et lui a marqué que le gouvernement français était préoccupé des intentions prêtées à Israël à l'égard du Liban[3]. Si ces intentions devaient se réaliser, le fait serait déplorable pour la situation générale dans la région, ainsi que pour les intérêts mêmes d'Israël.

Compte tenu des relations particulières qui unissent la France et le Liban, le gouvernement français ne pourrait, en pareil cas, rester indifférent.

Il s'agissait là d'un conseil et d'une mise en garde étant donné les attaches traditionnelles entre la France et le Liban.

M. Eytan a indiqué à M. Alphand qu'il transmettrait sans délai à son gouvernement les termes de cette communication.

(Collection des télégrammes, Beyrouth, 1969)

[1] Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] Walter Eytan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 5 mars 1959.

[3] Depuis l'attaque contre l'aéroport de Beyrouth, le 28 décembre 1968, les Libanais craignent une nouvelle opération israélienne car Tel Aviv manifeste de l'irritation vis-à-vis des Libanais en raison de la présence de camps de feddayin au Sud-Liban notamment sur les pentes du mont Hermon.

14

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Plan Harmel

N[1]. *Paris, 6 janvier 1969.*

À la dernière réunion de l'UEO, à Rome, nos partenaires ont fait vivement pression sur nous pour que nous acceptions le plan Harmel. Nous avons refusé tout net.

Ce refus n'a eu aucune conséquence. Nos partenaires de l'UEO ont été incapables de faire quelque chose sans nous. Une rencontre entre ministres à l'occasion de la session du Conseil de l'OTAN, à Bruxelles[2] et entre hauts fonctionnaires à Rome, auxquelles nous n'avons pas assisté, n'ont donné aucun résultat.

Entre temps, nous avons plaidé avec un relatif succès la cause des arrangements commerciaux et obtenu la reprise des travaux du groupe Maréchal[3].

Ces initiatives ont dégelé l'atmosphère et donné l'impression que l'on faisait quelque chose en faveur des pays candidats. Elles ont eu pour effet d'enlever aux « contacts » à établir avec eux une partie de leur intérêt. L'insistance de nos partenaires à discuter de ces contacts au comité des représentants permanents de Bruxelles, chargé comme on le sait d'examiner tous les aspects des candidatures, a faibli au point qu'on n'en a pas encore parlé. Les Allemands soulignent quant à eux fréquemment que des contacts s'établiront d'eux-mêmes dès que des discussions seront ouvertes avec les pays candidats, au sujet des arrangements ou de la coopération technologique et qu'il est dès lors peu utile de se préoccuper de cette question.

Dans ces conditions, le plan Harmel, dont l'objet essentiel est de permettre l'ouverture d'une discussion permanente sur la question de la

[1] Le Conseil de l'UEO réuni à Rome les 21 et 22 octobre 1968 examine la proposition présentée par Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966, visant à améliorer la coopération entre les membres de la CEE et le Royaume-Uni. Le 21, la France s'oppose à la création d'un groupe de travail pour l'étude du plan Harmel. Le 22, la France déclare que l'idée d'un groupe de travail sur la coopération technologique et un arrangement commercial pourrait être reprise.

[2] Le Conseil ministériel de l'OTAN se réunit à Bruxelles les 15 et 16 novembre 1968.

[3] Réunis à Luxembourg le 31 octobre 1967, les ministres de la Recherche des Six adoptent les propositions contenues dans le rapport présenté par André Maréchal, président de la commission de la recherche scientifique de la CEE depuis 1964. Ils retiennent donc six secteurs d'études à mener en commun : informatique et télécommunications, développement des nouveaux moyens de transports, métallurgie, nuisances (pollution, bruit, etc.), océanographie et météorologie. Et demandent un rapport au « groupe Maréchal » sur ce qu'il croit possible d'entreprendre en commun dans les domaines retenus.

demande d'adhésion britannique à l'UEO, doit être moins que jamais pris au sérieux. Une concession de notre part, à propos de ce « plan » à la prochaine réunion de l'UEO, à Luxembourg[1], surprendrait nos partenaires, et ne serait d'aucune utilité. Elle viendrait en quelque sorte à contre temps, notre attitude à propos des arrangements et de la coopération technologique ayant très suffisamment détendu l'atmosphère ces derniers mois.

(*Coopération économique, 1967-1970*)

15

COMPTE RENDU

Entretien du Ministre avec l'ambassadeur des États-Unis

C.R. *Paris, 6 janvier 1969.*

Biafra.

Reçu par le Ministre le 4 janvier dans l'après-midi, M. Sargent Shriver[2] a rappelé qu'au cours de son entretien de décembre avec le général de Gaulle, celui-ci avait indiqué qu'il serait peut-être possible d'améliorer le ravitaillement du Biafra par d'autres moyens qu'aériens si les représentants de quelques pays amis du Biafra contrôlaient les vivres transitant par le Nigeria.

Le gouvernement français verrait-il un inconvénient à ce que le gouvernement des États-Unis approchât le président Nyerere[3] à cet effet ?

Sur une réponse négative de M. Debré, l'ambassadeur a demandé si nous envisagions nous-mêmes de saisir M. Houphouët-Boigny[4] de la même question.

Tout en répondant par l'affirmative, en raison du caractère angoissant du problème humanitaire, M. Debré a marqué que le problème biafrais était de plus en plus politique : alors que les combats paraissaient devoir reprendre sur une grande échelle, la question demeurait de savoir si le Biafra pourrait déterminer lui-même son destin.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1969*)

[1] Les 6 et 7 février 1969.

[2] Robert Sargent Shriver Jr est ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le printemps 1968.

[3] Maliwu Julius K. Nyerere est président de la République de Tanzanie depuis avril 1964.

[4] Félix Houphouët-Boigny est président de la République de Côte d'Ivoire depuis 1960.

16

M. BEGOÜGNE DE JUNIAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 14 à 17. *Ankara, 7 janvier 1969.*

(*Reçu : 18 h. 39*).

Je me réfère à votre télégramme circulaire nº 4 du 4 janvier[1].

Je viens d'exposer à M. Caglayangil[2] la position du gouvernement français dans l'affaire du Moyen-Orient. Le ministre des Affaires étrangères turc m'a dit que son gouvernement était d'accord avec le gouvernement français sur les bases d'un règlement ainsi que d'ailleurs l'avait enregistré le communiqué publié à l'issue de la visite du général de Gaulle[3] et que l'avait confirmé les déclarations qu'il avait faites hier[4], au Parlement.

Quant à la méthode envisagée par le gouvernement français, M. Caglayangil m'a posé deux questions :

1. Il avait, m'a-t-il dit, lui-même, suggéré à ses collègues arabes que ces puissances tierces s'entremissent entre les deux camps pour rechercher une solution. M. Caglayangil se demandait si, dans l'esprit du gouvernement français, les quatre puissances, avant d'arrêter leurs conclusions, avaient l'intention de conserver le contact avec les parties en cause. Je lui ai répondu que nous ne pensons aucunement à une solution concertée entre les quatre grands puis imposée aux Arabes et aux Israéliens, mais bien comme il le pensait à une solution recherchée à l'aide de consultations avec les intéressés, consultations au cours desquelles on pouvait recourir, si besoin était, à l'entremise de M. Jarring[5].

2. M. Caglayangil m'a demandé, si, dans notre esprit, une solution éventuelle devait être garantie par les quatre puissances par une instance internationale. À son avis, cela serait nécessaire pour la faire accepter par le gouvernement israélien. Celui-ci pourrait en effet, le cas échéant, soutenir devant l'opinion publique qu'il n'avait pas abandonné les avantages acquis

[1] Le télégramme circulaire nº 4 du 4 janvier 1969 rappelle que la France doit prendre une part active dans la recherche d'une solution à la crise du Moyen-Orient et, à cette fin, présente le schéma qui pourrait être suivi pour parvenir à un règlement. La résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 doit être prise comme base d'un tel règlement. Il appartient aux quatre grandes puissances de prendre les initiatives nécessaires, en consultation avec les parties en cause, pour faire accepter puis appliquer dans leur intégralité les dispositions de cette résolution.

[2] Ihsan Sabri Caglayangil est le ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis octobre 1965.

[3] Le général de Gaulle se rend en visite officielle en Turquie du 25 au 30 octobre 1968. Le texte du communiqué commun publié à l'issue de cette visite est repris dans « La Politique étrangère de la France », Textes et Documents, 2e semestre 1968, La Documentation française, pp. 138-140.

[4] Le 6 janvier 1969, à l'occasion de l'examen du budget du ministère des Affaires étrangères, M. Ihsan Sabri Caglayangil expose les grandes lignes de la politique étrangère du gouvernement. Se reporter à la dépêche d'Ankara nº 61/EU du 15 janvier 1969.

[5] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient depuis le 23 novembre 1967.

par ses succès militaires sans contrepartie. J'ai répondu à M. Caglayangil qu'il était sans doute prématuré d'évoquer, dès le stade actuel, ce problème mais qu'un règlement durable ne saurait se concevoir sans une forme de caution internationale.

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit que dans l'ensemble, il était entièrement d'accord avec les vues de la France, non seulement sur le fond, mais sur la procédure.

(*Collection des télégrammes, Ankara, 1969*)

17

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 32 à 35. *Tel-Aviv, 7 janvier 1969.*

Urgent. (*Reçu* : 19 h. 30).

Strictement réservé.

M. Meroz[1], directeur d'Europe, m'a fait savoir cet après-midi, que M. Eban[2] venait d'être informé de la communication que son ambassadeur à Paris avait reçue de M. Alphand (votre télégramme n° 11[3]).

Le ministre y avait relevé que cette « mise en garde » était conçue en des termes qui lui donnaient la forme d'une véritable admonestation. Elle ne prenait en compte qu'une seule considération, l'amitié entre la France et le Liban, à l'exclusion de toute autre. Enfin elle ne faisait nulle référence aux raisons profondes qui motivaient les interventions israéliennes.

M. Meroz était chargé de me dire que son ministre en avait été « déconcerté », d'autant que le gouvernement français devait savoir que l'État hébreu n'avait nul désir d'envenimer ses rapports avec le Liban. Il était d'ailleurs en contact avec celui-ci, tant aux échelons militaires locaux, qu'au sein de la commission d'armistice. Au surplus M. Eshkol avait fait parvenir à M. Helou un message personnel. Nous avions dû remarquer que malgré la perte de trois Israéliens, le gouvernement de Jérusalem n'avait pas voulu, compte tenu de ce message, riposter à l'attaque de Kiriat Shmona[4].

[1] M. Yohanan Meroz est directeur d'Europe au ministère israélien des Affaires étrangères.

[2] M. Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

[3] Le télégramme de Paris n° 11 du 6 janvier 1969 informe Tel-Aviv que le Secrétaire général du Département convoque, le 6 janvier, l'ambassadeur d'Israël pour lui dire la préoccupation du gouvernement français au sujet du Liban, il ajoute qu'il s'agit d'une mise en demeure.

[4] Le 1er janvier 1969, après l'attaque sur l'aérodrome international de Beyrouth par les forces israéliennes, des mortiers installés sur le territoire libanais bombardent l'agglomération de Kyriat-Shmona en Galilée où vivent de nouveaux immigrants juifs ; trois civils sont tués.

J'ai répondu à M. Meroz que je venais juste avant de le rejoindre d'être averti de la communication faite à M. Eytan[1] par M. Alphand[2]. Les inquiétudes du gouvernement français n'étaient pas gratuites, puisqu'elles se fondaient sur des propos tenus par certaines personnalités israéliennes. M. Eban était informé de l'intérêt que nous portions au Liban et pouvait concevoir que, dans ces conditions, nous ne resterions pas indifférents à des actions prises à son encontre.

Enfin le ministre connaissait notre souci de ne pas voir s'aggraver la situation en Proche-Orient, et ceci, dans l'intérêt même d'Israël. Il devait donc trouver normal que nous le rappelions en des termes et sous une forme qui marquaient nos vives préoccupations. Je n'y voyais rien de déconcertant.

(*Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, carton nº 154*)

18

COMPTE-RENDU

Entretien de M. Debré avec M. Shriver, ambassadeur des États-Unis

C.R. *Paris le 7 janvier 1969.*

Moyen-Orient

Reçu par le Ministre[3] le 4 janvier dans l'après-midi, M. Sargent Shriver[4] a marqué l'intérêt avec lequel les récentes déclarations de M. Debré[5] avaient été reçues à Washington, et a prié le Ministre de les commenter.

M. Debré a exprimé l'espoir qu'on soit bien conscient, à Washington, du fait qu'un règlement de la crise, déjà plus difficile aujourd'hui qu'il y a six mois, le serait davantage encore dans six mois. Cela résultait non seulement de la multiplication des incidents mais aussi du fait que, dans chaque pays, les éléments les plus durs pouvaient l'emporter sur les plus raisonnables. Il était à craindre, par exemple, que dans six mois, Nasser ne fût obligé de s'appuyer encore davantage sur une armée portée à la revanche.

D'autre part et pour des raisons diverses (inconvénients pour l'URSS de la fermeture du Canal ; sentiment que des éléments incontrôlés et incontrôlables pourraient renverser les régimes amis de l'URSS en RAU et en Syrie ; souci, après l'affaire de Prague de rentrer dans le jeu diplomatique),

[1] M. Walter Eytan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis février 1960.

[2] M. Hervé Alphand est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Le ministre des Affaires étrangères est Michel Debré depuis le 31 mai 1968.

[4] Robert Sargent Shriver est ambassadeur des États-Unis à Paris depuis 1968.

[5] Le 31 décembre 1968, Michel Debré déclare qu'il est indispensable que les « Quatre » s'accordent pour mettre en application la résolution 242 du Conseil de sécurité.

les Russes apparaissent en ce moment comme voulant un règlement. Cet état d'esprit se maintiendra-t-il ?

Le moment est donc venu de tenter une solution. La base juridique d'une action dans ce sens, c'est-à-dire les résolutions du 22 novembre 1967[1], est bonne. Mais les résolutions ne s'améliorent pas toujours en vieillissant et, en particulier, M. Jarring[2] pourrait mettre un terme à sa mission.

Si l'on veut que la résolution soit appliquée, il faut – et ce n'est pas à dire en public – qu'à un moment donné, le règlement puisse être imposé. Une entente entre Israël et les Arabes est en effet du domaine de la théorie. Si l'on en reste au dogme du caractère indispensable d'une entente librement consentie, il y aura toujours quelqu'un pour le faire échouer. Il convient donc que les Grandes Puissances soient conscientes de la nécessité d'admettre l'éventualité d'un règlement imposé.

Ce serait évidemment au Conseil de sécurité de prendre cette responsabilité, c'est-à-dire aux quatre membres permanents de prendre un jour une décision dans ce sens.

Il convient donc que les Américains et les Russes, mais aussi les Anglais et les Français, s'efforcent de mettre sur pied un document commun. Le document soviétique[3], qui résulte des entretiens russo-américains, comporte bien des lacunes et bien des ambiguïtés mais ce n'est pas un mauvais point de départ.

Il faudrait en parler à Washington et surtout à New York, peut-être en ordre dispersé en attendant l'installation de la nouvelle administration[4], mais de manière plus organisée par la suite, en vue de parvenir à un document plus précis et plus clair dont on saisirait alors le Conseil de sécurité.

À défaut d'un résultat dans les deux ou trois mois, il faudrait se préparer à de très désagréables surprises pour les mois suivants.

M. Shriver ayant demandé si l'on estimait à Paris que Moscou pouvait faire son affaire de l'acceptation du Caire ou de Damas, M. Debré évoque les longs entretiens que M. Gromyko a eus au Caire[5]. Sans doute a-t-il convaincu Nasser pour l'essentiel, mais sans doute aussi en laissant subsister des ambiguïtés. À eux seuls, les Soviets ne peuvent pas tout ; les quatre Grandes Puissances pourraient davantage. Ce qui est important, c'est

[1] Au sujet de la résolution nº 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité voir *D.D.F.* 1967-II, nº 257 et plus haut le compte-rendu du 2 janvier 1969.

[2] Gunnar Jarring est représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient ; voir *D.D.F.* 1967-II, nº 257, le compte rendu du 2 janvier et le télégramme de Paris à Washington du 15 janvier 1969 publiés ci-dessus.

[3] Au sujet du document soviétique du 31 décembre 1968 voir le compte rendu du 2 janvier 1969 et la lettre de M. Alphand du 27 janvier 1969 publiés dans le présent volume.

[4] Richard Nixon est élu président des États-Unis en novembre 1968, il prend ses fonctions en janvier 1969. Une nouvelle administration est alors installée.

[5] Andreï Andrëievitch Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, se rend au Caire du 21 au 24 décembre 1968 ; il s'entretient avec le président Nasser et avec Mahmoud Riyad, ministre des Affaires étrangères de la RAU. Le télégramme du Caire nº 1715 du 24 décembre 1968, non publié, donne le texte du communiqué publié au terme de cette visite.

que l'URSS, après avoir pendant des mois parlé d'un retour à la situation d'avant la guerre des Six jours, parle maintenant de « règlement durable ».

En ce qui nous concerne, nous allons « nous mettre d'accord avec nos arrière-pensées » sur la base du plan soviétique, soumettre au président de la République, dans le courant de la semaine prochaine, le résultat de nos réflexions, puis en discuter avec les trois autres Gouvernements.

(*Secrétariat général. Entretiens et Messages. 1969 dossier 36*)

19

AIDE-MÉMOIRE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(AFFAIRES GÉNÉRALES)

Argumentation britannique au sujet du CECLES / ELDO

A.M. *Paris, 7 janvier 1969.*

La Conférence des ministres de 1966 avait décidé (résolution nº 1 ELDO/CM (66) 16) que le CECLES/ELDO[1] entreprendrait à compter du 1er janvier 1967 *un programme ultérieur* auquel participeraient tous les États membres dans les limites d'un plafond d'engagements de 331 MUC[2] ; celui-ci, s'ajoutant au programme initial, donnait à l'Organisation un plafond général de 626 MUC. Cette décision fut prise *à l'unanimité* des États membres, aucun ne s'étant déclaré non-intéressé.

À la fin de 1967, il apparut que les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs de ce programme dépasseraient le plafond autorisé, les estimations du Secrétariat au début de 1968 atteignant 720 MUC (plan T8) ; ce chiffre devait être ramené à 675 MUC dans un plan d'austérité, dit T8/A, pour être proposé à la Conférence des ministres du CECLES/ELDO (11-12 juillet 1968).

Dès le 16 avril, le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de Grande-Bretagne, dans un message à ses collègues, avait fait connaître la position de son gouvernement sur le programme de lanceurs : refus d'accepter tout engagement financier nouveau, ce refus s'appliquant aux propositions nouvelles du rapport Causse[3] « mais également à l'achèvement du

[1] CECLES/ELDO. Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux, ou *European Space Vehicle Launcher Development Organisation*. Cet organisme est créé par la convention signée à Londres le 29 mars 1962 entre la France, la Belgique, la RFA, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Voir *D.D.F.* 1966-II, nº 405.

[2] MUC : Millions d'unité de compte.

[3] Le rapport Causse, établi par le Comité consultatif des programmes mis en place par la Conférence spatiale européenne tenue à Rome en juillet 1967, et présidé par J.-F. Causse, directeur du Centre national d'études spatiales à Brétigny, est rendu public le 11 mars 1968. Il définit les grandes lignes d'un programme européen. Voir *D.D.F.* 1968-I, nos 244 et 255.

programme existant de mise au point du lanceur dans la mesure où les frais de mise au point se révéleraient excéder le plafond global fixé par le protocole financier révisé de 1960 ». C'est pourquoi, sous cette réserve, le représentant britannique, à la Conférence des Ministres de juillet comme au Conseil du 6 août, ne s'opposait pas à la décision de supprimer définitivement certains travaux (résolution ELDO/C(68)25 Final rév., adoptée par 6 voix contre une, celle de l'Italie) et acceptait une résolution tendant à la recherche de nouvelles économies.

De même, après la nouvelle réunion des Ministres en octobre, la délégation britannique au Conseil consécutif du 3 octobre votait la résolution ELDO/C(68)29 Final (6 voix contre une, celle de l'Italie), invitant le Secrétariat à définir les objectifs du plan T8/A qui pouvaient être atteints dans les limites du plafond de 626 MUC, ou toute autre série d'objectifs dans ces limites, « *programme qui permettra la meilleure transition vers les développements futurs possibles* ».

C'est seulement au Conseil du 30 octobre, lorsqu'il s'est agi de proposer aux Ministres, qui devaient en décider à Bonn, un choix entre deux plans dans ces limites, que la délégation de Grande-Bretagne s'est abstenue (ELDO/C(68) 32 Final). À la Conférence Spatiale Européenne de Bonn, cette abstention était assortie d'une réserve : (CSE/CM/23) l'acceptation du Royaume-Uni de souscrire au programme spatial minimum était subordonnée à la libération des *engagements financiers qu'il a actuellement envers le CECLES/ELDO*.

Enfin, le 18 décembre, à la veille du Conseil qui devait statuer sur le budget de l'Organisation pour 1969 établi sur la base des résolutions de Bonn prises plus d'un mois auparavant, le ministre de la Technologie britannique faisait savoir à ses collègues que son pays ne voterait le budget que si la contribution restant à la charge du Royaume-Uni – au titre donc de ses engagements antérieurs était ramenée de 17 M. de livres à 10, motif pris de ce qu'il s'agissait d'un programme *nouveau* au sujet duquel la Grande-Bretagne était en droit de se déclarer « non-intéressée » et de ne point y participer du tout.

Il ressort de ce qui précède que la Grande-Bretagne n'est pas fondée à se prévaloir de l'article 4 (3) de la Convention[1] qui prévoit qu'un État peut se déclarer formellement « non-intéressé » à un programme *ultérieur*. Le plan actuellement proposé s'inscrit en effet dans le cadre du programme accepté en 1966 dont il ne diffère que par les compressions qu'il a fallu lui apporter pour qu'il tienne dans les limités financières dont le gouvernement britannique avait déclaré qu'elles constituaient, pour sa part, un plafond qui ne saurait être en aucun cas dépassé. Au reste, l'évolution de l'argumentation juridique de la partie britannique suffit à prouver son hésitation à y avoir recours.

Au sens de l'article 4 de la Convention, le seul programme ultérieur est celui qui fut adopté à l'unanimité en 1966. Il convient de rappeler qu'il comportait :

[1] Il s'agit de la convention créant le CECLES/ELDO du 29 mars 1962.

– d'une part : une réorientation du programme initial, y compris les améliorations nécessaires ;

– d'autre part : un programme complémentaire (guidage inertiel, base équatoriale opérationnelle, système PAS)[1].

Seul de ces trois éléments, le système PAS ne sera pas entièrement réalisé ; il concernait principalement l'Italie. Il est clair que cet abandon d'une partie d'un programme complémentaire ne saurait changer la nature du programme dans son ensemble pour en faire un nouveau programme ultérieur permettant à un État de se déclarer « non-intéressé ».

Si donc le programme envisagé n'est pas modifié au point de pouvoir être considéré comme un nouveau programme ultérieur et puisqu'il n'y a ni dépassement du plafond général ni mesures en conséquence à prendre à l'unanimité, il n'est pas possible non plus de faire jouer l'article 7 (a) du protocole financier qui permet à un État de ne pas contribuer à un dépassement.

Dans ces conditions, la Grande-Bretagne, dont les partenaires n'ont pas accepté la proposition de réduire ses engagements, est tenue de les honorer.

(*DGRCST, Questions spatiales, Grande-Bretagne, 1969*)

20

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 48 à 51 *Tel-Aviv, 8 janvier 1969.*

(*Reçu* : 16 h. 25).

Depuis l'annonce officielle de l'extension de l'embargo[2], je note les déclarations suivantes :

1) M. Eshkol[3] répondant à une interpellation, a démenti les rumeurs selon lesquelles le raid sur Beyrouth[4] pourrait entraîner la résiliation de l'accord sur la vente des *Phantom* à Israël. Une autre intervention concernant l'attitude du gouvernement israélien face à la décision française a été rejetée par le président en exercice de la Knesset, objectant que la question n'avait pas été présentée dans les règles.

[1] Système PAS : *Perigee Apogee system* ou Système de périgée apogée. Il est adopté en juin 1967 par le CECLES pour le lanceur Europa 2.

[2] Le 31 décembre 1968, le gouvernement français décide l'embargo total, y compris les pièces de rechange, sur les armes à destination d'Israël. Cette décision, applicable dès le 3 janvier 1969, renforce l'embargo du 2 juin 1967.

[3] M. Levi Eshkol est le Premier ministre israélien depuis juin 1963.

[4] Au sujet du raid israélien sur Beyrouth, voir le télégramme de Tel-Aviv n° 32 du 7 janvier 1969 publié plus haut.

2) Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a déclaré que « la décision du gouvernement français constitue une résiliation unilatérale et arbitraire d'accords conclus entre pays » et manifeste « une volonté de porter atteinte aux possibilités de défense d'Israël qui lutte contre les actes d'agression et d'hostilité continuels des pays arabes ».

Le porte-parole a ajouté que le gouvernement israélien a suivi le développement de la politique française au Moyen-Orient, « politique qui tend à s'aligner progressivement sur celle des pays hostiles à Israël et ôte au gouvernement français la possibilité de jouer un rôle positif dans la crise ».

L'extension de l'embargo est de nature, selon ses propos, à « encourager l'hostilité des pays arabes qui est à l'origine de la tension actuelle au Moyen-Orient ». Il a ajouté « qu'Israël par ses efforts indépendants et ses liens internationaux, est en mesure de préserver ses moyens de défense ».

3) M. Israël Galili[1], ministre de l'Information, a déclaré de son côté que « l'embargo total appliqué à Israël constitue un nouvel acte hostile de la part du président de la République française… un acte inqualifiable tant du point de vue politique que moral et qui inflige à Israël des sanctions que le Conseil de sécurité n'a pas jugé nécessaire de voter ».

4) Enfin les milieux bien informés de Jérusalem, affirment selon l'agence France Presse que la décision de Paris est révélatrice d'une identité de vues entre la France et certains pays arabes. Le gouvernement israélien s'efforcera de déterminer par des voies diplomatiques si cette identité de vues est totale. On estime qu'il n'est pas question de rappeler l'ambassadeur d'Israël en France.

Toujours suivant l'AFP, le terme « coup de semonce » utilisé par les milieux autorisés français, permet diverses spéculations. Peut-être donne-t-elle à penser que la mesure ne sera pas définitive. Cependant on a le sentiment qu'elle pourrait être appliquée pendant une période prolongée. Aussi envisage-t-on en Israël de demander à la France le remboursement des sommes avancées[2] pour l'achat des *Mirage* et des autres fournitures sous embargo.

(*Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, carton n° 292*)

[1] M. Israël Galili est ministre de l'Information dans le gouvernement formé par M. Levi Eshkol le 5 juin 1967.

[2] Au sujet du remboursement des sommes payées pour les *Mirage*, voir la lettre n° 539 CM du 10 mars 1969 et la note du 23 juin publiées plus loin.

21

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nº 36. *Paris, 8 janvier 1969, 18 h. 26.*
Urgent.

1) À la fois le caractère excessif de la représaille exercée par Israël à l'encontre du Liban[1] et le risque d'extension du conflit ont conduit le gouvernement à décider pour une durée indéterminée un embargo total.

2) Je vous ai communiqué sous le nº 32 pour votre information personnelle, le texte d'un télégramme adressé le 6 janvier à Tel-Aviv et à Beyrouth[2].

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

22

M. DALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 3/DAM. *Bamako, 8 janvier 1969.*
Secret. Confidentiel.

Situation intérieure au Mali six semaines après le coup d'État.

Tandis qu'au Mali, l'effet de surprise passée, la déposition du président Modibo Keita[3] ne provoquait qu'enthousiasme, les organes progressistes de la presse africaine et française ne cachaient ni leur désapprobation ni leur scepticisme sur les chances de réussite du Comité militaire de libération nationale.

[1] En réponse à un attentat perpétré par des Palestiniens sur un avion de la compagnie *El-Al* à l'aérodrome d'Athènes, un raid aérien d'Israël sur l'aéroport de Beyrouth le 28 décembre 1968 a entraîné la destruction de la flotte de la compagnie *Middle East Airlines*.

[2] Voir le télégramme du 6 janvier publié sous le nº 13.

[3] Aux premières heures de la journée du 19 novembre 1968, l'armée déclenche un coup d'État, s'assure le contrôle de la capitale, dont tous les points sensibles, accès et issues sont gardés par la troupe. Les dirigeants et responsables politiques, les forces para-militaires sont soit arrêtés, soit neutralisés. Le président Modibo Keita et sa suite, revenant de Mopti par la voie fluviale, maintenus dans l'ignorance des événements, sont arrêtés dès leur débarquement au port de Koulikoro (60 km de Bamako). Un comité militaire de libération nationale (CMLN), présidé par le lieutenant Moussa Traore, assume désormais tous les pouvoirs jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions, issues d'élections libres. Modibo Keita était le président de la République du Mali depuis le 22 septembre 1960. Pour plus de détails, se reporter à la dépêche de Bamako, nº 133/DAM du 26 novembre 1968, relatant les principaux faits survenus du 15 au 22 novembre 1968, non publiée.

Habitués qu'ils étaient à confondre le président déchu avec une certaine image de l'Afrique nouvelle et à voir en lui une valeur sûre du socialisme, il leur avait échappé que la politique de plus en plus autoritaire du chef de l'État s'écartait dangereusement des réalités maliennes et allait de façon périlleuse à l'encontre des aspirations d'une population fort attachée à ses traditions.

Force est aujourd'hui aux sceptiques et aux nostalgiques du « socialisme scientifique » de constater que sur les cinq millions d'habitants au Mali, il ne s'en est pas trouvé un seul pour manifester sa fidélité à l'ex-président Modibo Keita et marquer son regret de son éviction.

L'organisation politico-policière édifiée suivant le modèle chinois s'est écroulée comme un château de cartes. Les syndicats ont été dissous sans réaction de leurs dirigeants ou de leurs adhérents. La suppression des milices n'a provoqué qu'un soulagement général.

Quarante-cinq jours après le coup d'État, ses jeunes auteurs continuent de recevoir de nombreuses délégations, venues de toutes les régions du Mali manifester bruyamment leur soutien au CMLN. Cette unanimité n'a pas manqué d'être soulignée, dans son allocution du Nouvel An, par le capitaine Yoro Diakite[1]. C'est d'ailleurs un fait incontestable, que confirment tous les renseignements recueillis.

L'absence totale de toute opposition n'est-elle qu'apparente et ne procède-t-elle que d'une sage prudence de la part des partisans de l'ancien régime ? On peut sans doute le penser. Mais quelle force politique pourrait représenter cette opposition à supposer qu'elle ait un jour le courage d'apparaître ? Le président du Comité militaire de libération nationale a, le premier janvier, nettement indiqué qu'il réprimerait sans faiblesse « les activités stériles et intempestives qui seraient entreprises par certains dirigeants… ».

Il serait impossible aux adeptes du « socialisme scientifique » d'en prôner de nouveau les bienfaits au monde rural. Celui-ci a accueilli comme la fin d'un cauchemar la libéralisation du commerce des céréales, la disparition des collectes, la suppression des champs collectifs et autres mesures de collectivisation. Aucun retour en arrière ne serait envisageable.

Dans les villes où la politique économique du gouvernement précédent avait abouti à faire durement supporter par le petit peuple une politique

[1] Le capitaine Yoro Diakite est un ancien enfant de troupe. Il a servi pendant neuf ans dans l'armée française, d'abord comme sous-officier puis comme officier après deux années à l'école de formation des officiers africains de Fréjus. Transféré dans l'armée malienne le 1er novembre 1960 et nommé capitaine le 1er septembre 1965, il est instructeur à l'école interarmes de Kati puis effectue un passage au 4e bureau de l'État-major des forces armées avant de prendre, début 1968, le commandement de l'école interarmes. Le capitaine Diakite, premier vice-président du Comité militaire de libération nationale depuis le 19 novembre, président du gouvernement provisoire depuis le 22 novembre 1968, définit dans un long discours à la Nation, le 25 novembre 1968, les grandes lignes d'action du Comité militaire de libération nationale : rétablissement des libertés indivivuelles, réforme constitutionnelle, relance de la production, du commerce, rétablissement de l'équilibre budgétaire, réorganisation des sociétés d'État. En matière de politique extérieure, le non-alignement appliqué de façon stricte et dynamique, la participation active au sein des organisations de l'Unité africaine et des regroupements régionaux. Sur les déclarations du capitaine Diakite, se reporter au télégramme de Bamako nos 1 à 4 du 2 janvier 1969, non publié.

d'austérité à laquelle échappaient les privilégiés du régime, les huit années d'expérience socialiste sont tenues pour seules responsables de la pénurie des denrées de première nécessité, des bas salaires, des prix trop élevés, bref de toutes les misères dont souffrent les classes les plus défavorisées.

Les intellectuels ne sont pas près d'oublier l'arrogance et la brutalité des miliciens, « ces illettrés ». Les commerçants auront longtemps en mémoire les mesures prises pour les exclure peu à peu de la vie économique du pays.

Tout au plus, actuellement, le mythe du socialisme scientifique conserve-t-il quelques fidèles chez les étudiants des établissements d'enseignement supérieur et chez les lycéens, dont certains affichent encore, non sans courage, leur admiration pour l'exemple chinois. Il ne s'agit cependant que d'une faible minorité dont l'ardeur contestataire va, du reste, en diminuant.

Le problème de la jeunesse est cependant l'un de ceux qui paraissent préoccuper le plus les nouveaux dirigeants maliens. Endoctrinés, encadrés, les jeunes avaient fini par dépasser leurs maîtres. Ils étaient parvenus en août 1967[1] à imposer leurs options au gouvernement. Certes, jeune et dynamique, la nouvelle équipe dirigeante, celle du CMLN, est plus proche des étudiants et des lycéens que les vieux cadres politiques. Fort habilement, c'est à un jeune professeur, qui vient d'achever ses études en France, M. Yaya Bagayoko[2], que le Comité militaire de libération nationale a confié le soin de procéder aux réformes qu'appelle un système d'enseignement « où la formation idéologique était devenue le principal critère de la valeur intellectuelle ».

Conscient de l'urgence d'une reprise en mains, le nouveau ministre de l'Éducation nationale a, dès le 27 décembre, ouvert un séminaire sur la réorganisation de la Jeunesse et des Sports du Mali. La jeunesse malienne que le CMLN s'est solennellement engagé à ne vouloir ni embrigader, ni endoctriner, doit, selon M. Yaya Bagayoko, « redécouvrir la joie de vivre par l'accomplissement et le dépassement de soi-même ».

Cette réserve d'une partie, minime il est vrai, de la jeunesse à l'égard du nouveau régime est-elle la seule ombre au tableau ?

Jusqu'à présent, on ne peut que reconnaître la très grande habileté et la remarquable prudence avec lesquelles le CMLN, soucieux avant tout de s'assurer l'appui de toute la population, navigue entre les écueils.

Sept semaines après le coup d'État, on n'en est d'ailleurs qu'à la mise en place du nouvel appareil administratif. Les cabinets ministériels

[1] Le 22 août 1967, le président Modibo Keita annonce la dissolution du bureau politique du parti unique, la remise de tous les pouvoirs au Comité de défense de la révolution (CNDR), la suspension de la Constitution et la dévaluation du franc malien. Pour comprendre le rôle attribué à la jeunesse : colporter des idées et des mots d'ordre du Comité national de défense de la révolution, se reporter à la dépêche de Bamako, n° 30/DAM du 5 mars 1968, non publiée, intitulée « La jeunesse au Mali ». Son organisation et son influence.

[2] Yaya Bagayoko, professeur, est ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports depuis le 22 novembre 1968.

viennent seulement d'être constitués[1]. On relève parmi les nouveaux élus certaines personnalités connues pour leur attachement à l'ancien système ou par leurs convictions socialistes. Tel est le cas de M. Aly Cisse, ancien contrôleur général d'État, ex-président du conseil d'administration de la Banque centrale, nommé conseiller technique au ministère de l'Intérieur. Désir d'apaisement, pardon des erreurs passées, impossibilité de laisser dans les ténèbres extérieures, faute de remplaçants qualifiés, tous les cadres de l'ancien régime ? Le jeu est peut-être habile, il est certainement risqué.

Au demeurant, du socialisme on ne dit plus mot, ni pour le condamner, ni pour en admettre certains bienfaits et chacun peut interpréter ce silence à sa guise. Mais il est en revanche nettement affirmé que les acquis du peuple seront sauvegardés et même renforcés et que les travailleurs seront associés le plus étroitement possible à la gestion et à la conduite des affaires de la nation. En même temps on annonce une réforme des sociétés d'État et on fait appel aux commerçants pour qu'ils reprennent leurs activités traditionnelles ainsi qu'aux capitaux étrangers et à l'initiative privée pour qu'ils participent au développement du pays.

On laisse entendre que pour mettre fin au mythe Modibo Keita et montrer au monde le réel visage du dictateur déchu, malade mental et autocrate[2] sans pitié ni scrupule, un procès sera bientôt ouvert qui dévoilera toute la vérité, ce qui n'empêche pas le président du Comité militaire de libération nationale[3] de se déclarer pour sa part « soucieux d'établir un climat de tolérance, d'entente et de réconciliation ».

Si l'art de la politique est de cacher son jeu, les jeunes officiers du CMLN ont vite appris leur nouveau métier…

Il n'en reste pas moins que la situation économique appelle des mesures qui ne seront pas populaires. Les salaires très bas ne peuvent être relevés sans compromettre le redressement économique du pays. L'équilibre budgétaire exige des compressions des dépenses et des augmentations de recettes, autrement dit des suppressions d'emplois et un relèvement des impôts. Quant au secteur agricole il faudra plusieurs années pour réparer les dégâts du socialisme scientifique et retrouver les superficies cultivées et les rendements d'avant 1960.

Le gouvernement provisoire risque donc, une fois l'enthousiasme calmé, de connaître des jours difficiles. Est-ce en prévision de cette période critique que le lieutenant Moussa Traore, dans son message du Nouvel An à

[1] Les membres des cabinets ministériels et les directeurs des services nationaux ont été nommés par décret du 17 décembre 1968. Cette liste figure en annexe à la dépêche hebdomadaire de Bamako n° 1/69, 1/DAM, non reproduite.

[2] Un portrait de Modibo Keita est brossé dans la dépêche de Bamako du 20 décembre 1968, publiée dans *D.D.F.* 1968-II, n° 461.

[3] Le lieutenant Moussa Traore est président du Comité militaire de libération nationale et chef de l'État depuis le 19 novembre 1968 (Ordonnance n° 1 du 28 novembre 1968 « portant Organisation provisoire des pouvoirs publics en République du Mali »). Un portrait du chef de l'État est présenté dans la dépêche de Bamako n° 16/DAM du 15 février 1969, non publiée.

la Nation[1], a dénoncé en termes particulièrement vifs toutes les catégories de citoyens qui, à un titre ou à un autre tentent, par différents moyens, de saper le redressement économique du pays et qu'il a stigmatisé « les paresseux, les fauteurs de troubles, les agents malhonnêtes, les dilapidateurs de fonds publics et en général tous ceux qui ne remplissent pas leurs devoirs civiques ».

Est-ce en pensant qu'il lui serait peut-être utile un jour de disposer de boucs émissaires qu'à plusieurs reprises il a accusé les anciens dirigeants de revenir déjà « à leurs anciens jeux stériles et intempestifs » ?

Pour le moment, ces mises en garde ne paraissent guère répondre à des menaces sérieuses. Il est toutefois caractéristique que le président du Comité militaire de libération nationale insiste particulièrement ces jours-ci sur la nécessité du travail et de la discipline ainsi que sur l'ampleur et la complexité des tâches que le gouvernement provisoire devra affronter pour redresser la situation actuelle du pays.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1959-1969, politique intérieure, n° 19*)

23

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1 à 4. *Bruxelles-Delfra, 9 janvier 1969.*

Immédiat. (*Reçu* : 13 h. 30).

Le premier secrétaire de l'ambassade d'Union soviétique à Bruxelles, M. Boudzykine, avait pris l'initiative, au début de décembre, de rencontrer un fonctionnaire de la direction générale des relations extérieures de la Commission (le télex de la Commission que je vous ai retransmis sous le n° 1050)[2]. À la suite de ce premier contact, M. Boudzykine a exprimé le désir d'être reçu officiellement par un membre de la Commission. M. Deniau[3] a donc eu un entretien avec ce diplomate soviétique peu avant Noël.

Selon la relation qui a été faite à notre comité[4] de cet entretien, M. Boudzykine a exposé à son interlocuteur la position de son pays vis-à-vis

[1] Le message à la Nation du lieutenant Moussa Traore, président du comité militaire de libération nationale, chef de l'État, est reproduit en annexe à la dépêche hebdomadaire de Bamako n° 1/69, n° 1/DAM, datée du 6 janvier 1969, non publiée.

[2] Non reproduit.

[3] Jean-François Deniau, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur.

[4] Le comité des représentants permanents auprès de la Commission des Communautés européennes.

du Marché commun. Il a notamment indiqué que cette position avait évolué. Dans une première phase, le gouvernement soviétique considérait la Communauté comme « une très mauvaise entreprise » aussi bien du point de vue économique que politique. Dans une deuxième phase, il avait estimé « pour des considérations de doctrine », que les contradictions inhérentes au système capitaliste ne permettraient pas à la Communauté de se réaliser. Tout au plus, les Six parviendraient-ils à conclure quelques accords commerciaux temporaires et partiels. À propos de la troisième phase, qui serait la phase actuelle, M. Boudzykine a textuellement déclaré « Puisque la Communauté marche un peu, il faut nous voir ».

M. Boudzykine a manifesté par ailleurs un vif intérêt pour les trois règlements de politique commerciale que le Conseil a adoptés les 9 et 10 décembre, et il a été entendu qu'il rencontrerait prochainement à ce sujet le haut-fonctionnaire compétent de la Commission.

Notre comité sera tenu informé des développements éventuels de cette affaire.

On peut se demander si la démarche de M. Boudzykine ne traduit pas le désir des Soviétiques de mettre en place dès maintenant un dispositif de contact avec la Commission en prévision de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1970, des clauses du Traité de Rome[1] sur la politique commerciale commune.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

24

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 75 à 82. *Bonn, 9 janvier 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 21 h. 50).

Au déjeuner quadripartite d'aujourd'hui, M. Cabot Lodge[2] nous a parlé de la conversation qu'il avait eue, hier, à Berlin, à l'ambassade de Russie, avec M. Abrassimov[3]. Il ne l'avait pas encore rencontré, une tentative de sa part au début de sa mission ici, en été, n'ayant pas eu de suite. C'était le diplomate soviétique qui, cette fois, avait sollicité l'entretien.

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

[2] Henry Cabot Lodge est ambassadeur des États-Unis auprès de la République fédérale d'Allemagne depuis avril 1968. Un portrait en est dressé dans le télégramme de Bonn nos 2081 et 2082 du 4 avril 1968. Il quitte ce poste au début de 1969 et est remplacé par M. Kenneth Rush qui prend ses fonctions en juin 1969. Se reporter au télégramme de Washington nos 2617 à 2619 du 13 juin 1969.

[3] Le 8 janvier. Petr Abrassimov est ambassadeur d'URSS auprès de la République démocratique allemande depuis 1962.

Un sujet lui tenait à cœur : la réunion à Berlin, le 5 mars, de l'Assemblée générale qui élira le successeur de M. Luebke. M. Abrassimov n'avait pas mâché ses mots, un pareil projet lui paraissait « provocateur » et « dangereux ». Il fallait que les Alliés, principalement les États-Unis, par suite de leur puissance et de leur influence à Bonn, obtinssent de la République fédérale qu'elle y renonçât. La responsabilité, en la circonstance, appartenait aux trois puissances. Sur la question, M. Abrassimov s'était montré, comme il sait l'être, éloquent, intarissable. À quelle position s'arrêterait la nouvelle administration américaine ?[1]

M. Cabot Lodge n'a pas trop dit ce qu'il avait répondu. Sans doute a-t-il dû témoigner d'une certaine prudence puisqu'à nous-mêmes il n'a pas caché que M. Nixon ne se considérerait évidemment pas comme lié par les décisions antérieures à son règne. Mais pense-t-on véritablement qu'un changement puisse encore survenir ? Les Allemands, M. Gerstenmaier[2] en tête, que j'ai vu ces jours-ci, n'y songent pas.

Cette insistance sur la responsabilité alliée a frappé M. Duckwitz[3], qui a indiqué que, sur cet aspect du problème, M. Semionov[4] avait tenu à M. Allardt, qu'il avait convoqué dès le retour de celui-ci à Moscou[5], un langage tout différent : Paris, Washington et Londres n'étaient pour rien dans l'affaire. À la République fédérale, et à elle seule, incombait la responsabilité. Le secrétaire d'État de l'*Auswaertiges AMT* a observé que, de cette responsabilité allemande, les Russes n'avaient, précédemment, jamais fait mention.

L'ambassadeur des États-Unis a également raconté que M. Abrassimov s'était exprimé sur la République fédérale dans les termes que l'on connaît : revancharde, agressive, elle ne se distinguait pas de l'Allemagne de 1938. « Mais je ne suis pas d'accord », avait répliqué M. Cabot Lodge, « Comment un pays de 60 millions d'habitants, armé comme il l'est, peut-il faire peur à l'URSS incomparablement plus peuplée et dotée de moyens atomiques ? « Nos deux plus grands experts, M. Bohlen[6] et M. Thompson[7], a continué mon collègue américain, ne croient pas, d'ailleurs, à la sincérité des Russes lorsqu'ils formulent de tels propos. Cette opinion a été contestée par le chargé d'Affaires britannique et aussi par M. Duckwitz, qui ont

[1] Richard Nixon (républicain), élu le 5 novembre 1968, prend officiellement ses fonctions de président des États-Unis en janvier 1969.

[2] Eugen Gerstenmaier (CDU) est président du *Bundestag* depuis 1954. Il avait pris la décision de tenir à Berlin-Ouest l'Assemblée parlementaire fédérale pour l'élection du président de la République fédérale le 5 mars 1969. Eugen Gerstenmaier démissionne de son poste de président du *Bundestag* fin janvier 1969. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 11 février, intitulée « Berlin », non publiée.

[3] Georg Duckwitz est secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale depuis 1967.

[4] Vladimir Semionov est vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1955.

[5] L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne est reçu le 3 janvier 1969 par M. Semionov au ministère des Affaires étrangères de l'URSS.

[6] Charles Bohlen est ambassadeur des États-Unis à Paris depuis 1962.

[7] Tyler Thompson est ambassadeur des États-Unis à Helsinki depuis 1964.

déclaré, l'un et l'autre, que les Russes redoutaient avec quelque sincérité qu'une initiative allemande ne déclenchât le système de l'Otan…

Une autre partie de l'entretien avait retenu l'attention de M. Cabot Lodge : lorsque M. Abrassimov mentionnait la RDA[1], c'était en maître absolu. Elle ne pouvait faire que ce qu'il voulait. Toute pudeur de sa part avait été, en l'occurrence, balayée.

Cependant, aussi bien M. Abrassimov que M. Semionov avait affirmé à leurs interlocuteurs respectifs que l'URSS souhaitait avoir de bonnes relations avec la République fédérale. Est-ce le signe que la conversation sollicitée par M. Tsarapkine, de retour après plus de trois mois d'absence, avec M. Willy Brandt et qui est fixée à demain, ouvrira quelque perspective ? M. Duckwitz n'y croyait guère.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, réunions quadripartites, 1969*)

25

Note
de la direction des Affaires africaines et malgaches

Entretien du président Zinsou avec le Ministre

N. nº 32/DAM — *Paris, 9 janvier 1969.*

Le président Zinsou[2] a été reçu par le ministre des Affaires étrangères[3] le jeudi 9 janvier 1969.

Le chef de l'État dahoméen tenait à venir exposer au gouvernement français la situation financière de son pays[4] et les efforts de redressement entrepris pour assainir celle-ci. Il a indiqué qu'il ne lui avait pas paru possible de renforcer davantage les mesures d'austérité récemment adoptées, en raison des conséquences politiques qu'auraient pu entraîner des dispositions plus rigoureuses, mais qu'il entendait bien poursuivre l'an prochain cette politique. En matière de recettes, il a précisé qu'il ne tenait pas compte

[1] RDA : République démocratique allemande.

[2] Émile-Derlin Zinsou, docteur en médecine, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française, conseiller territorial, puis député à l'Assemblée territoriale (mars 1952) ; ministre de l'Économie dans le gouvernement provisoire de Sourou-Migan Apithy (juillet 1958-mai 1959) ; premier ambassadeur du Dahomey en France (21 juillet 1961-1962) ; président de la Cour suprême, ministre des Affaires étrangères dans les gouvernements de Hubert Maga, puis du général Christophe Soglo (24 décembre 1965-17 décembre 1967), président de la République et chef du gouvernement depuis le 27 juin 1968. Se reporter aux *D.D.F.* 1968-I, nº 400.

[3] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 16 juin 1969.

[4] Les télégrammes de Cotonou nos 02 et 03 à 05 du 6 janvier rappellent les grandes lignes du budget de fonctionnement de l'exercice 1969 dont le déficit provisionnel avoisine le milliard de francs CFA, les mesures d'austérité préconisées et les réactions de l'opinion devant les décisions prises par le gouvernement pour tenter de réduire de moitié en 1969 le déficit budgétaire.

pour le moment des ressources éventuelles que pourrait procurer l'exploitation pétrolière en notant toutefois que la société concessionnaire américaine l'avait assuré que le budget dahoméen pourrait raisonnablement escompter des rentrées à ce titre d'ici trois ans. Le président Zinsou a enfin déclaré au Ministre qu'il serait amené à solliciter un aménagement de la dette dahoméenne à l'égard de la France, dès que seraient connues les conclusions de l'étude effectuée en décembre dernier par des experts financiers français[1].

Le président de la République du Dahomey a par ailleurs entretenu M. Michel Debré des diverses intrigues nouées contre son gouvernement, depuis Lomé et Niamey notamment, par les opposants au régime, MM. Maga[2], Apithy[3] et Ahomadegbe[4], et lui a fait part des conversations récentes qu'il avait eues avec le général Gowon[5].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey/Bénin, 1959-1969, questions économiques et financières, relations financières avec la France, nº 23*)

26

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 118 à 126. *Moscou, 10 janvier 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 10).

La conclusion des travaux de la troisième session de la Grande Commission[6] a été l'occasion pour la presse soviétique, particulièrement pour la

[1] Aux termes du protocole d'accord du 11 octobre 1968 entre les gouvernements français et dahoméen, un groupe de travail commun a été mis en place à Cotonou, composé d'experts financiers français, de fonctionnaires dahoméens et d'agents de l'assistance technique française. La mission de ce groupe était de dresser l'inventaire complet du passif de l'État dahoméen au 31 décembre 1967 et au 31 décembre 1968, d'analyser la gestion de l'exercice 1968 et d'étudier les divers aspects du projet de budget 1969. Ce groupe de travail s'est réuni du 15 novembre au 21 décembre 1968 à Cotonou. Le relevé des conclusions auxquelles sont parvenus ces experts est classé dans le dossier nº 23, questions économiques et financières, relations financières avec la France (Dahomey, 1959-1969).

[2] Hubert Maga, premier président de la République du Dahomey du 26 juillet 1960 au 28 octobre 1963.

[3] Sourou Migan Apithy, président de la République du Dahomey de janvier 1964 au 27 novembre 1965.

[4] Justin Ahomadegbe-Tometin, Premier ministre de la République du Dahomey du 25 janvier 1964 au 29 novembre 1965.

[5] Le général Yakubu Gowon est le chef du gouvernement fédéral du Nigeria et chef des forces armées suite au putsch du 22 juillet 1966.

[6] Appellation courante de la Commission mixte franco-soviétique de coopération économique, scientifique et technique, instituée au niveau gouvernemental lors de la visite du général de Gaulle en URSS (20 juin-1er juillet 1966).

« *Pravda* », d'accorder une place tout à fait exceptionnelle aux relations franco-soviétiques.

Avant-hier l'organe du PCUS a consacré une demi page complète à cet événement, reproduisant *in extenso* le texte du communiqué ainsi que l'allocution prononcée au déjeuner de l'Élysée par le général de Gaulle. La « *Pravda* » a donné en outre l'essentiel des déclarations des deux co-présidents à la conférence de presse qui avait eu lieu la veille au Département. Elle a rapporté également dans le détail les informations relatives à la signature de l'accord médical.

Quant aux commentaires, ils sont extrêmement chaleureux. Les *Izvestia* du 9 janvier, en première page, consacraient leur « commentaire international » à « la grande signification » de la coopération franco-soviétique qui prouve que « la bonne volonté » peut l'emporter sur les difficultés nées des différences de systèmes sociaux et économiques. Pour sa part, la « *Pravda* » de ce matin rassemble divers témoignages extrêmement positifs de personnalités françaises et de certains journaux parisiens sur l'importance de cette troisième réunion.

En outre, à peine arrivé à Moscou, M. Kirilline[1] a déclaré à la télévision soviétique que « la rencontre avec le général de Gaulle avait été très importante » et souligne l'intérêt de la coopération franco-soviétique dans le domaine économique, « base utile pour une coopération politique ».

Le correspondant des *Izvestia* remarque cependant que certains commentaires de la presse française n'approuvent pas la politique de la France à l'égard de l'URSS. S. Zykov déplore que « les réactionnaires, les atlantistes et les anti-soviétiques », que sert le journal l'« Aurore », aient essayé de « ternir » le développement des relations entre les deux pays en faisant des « inventions absurdes » sur un prétendu isolement où se trouverait la France et sur la nécessité de maintenir « les liens naturels avec les pays de l'Ouest ». L'auteur souligne que, pourtant, « l'une des bases principales de la coopération franco-soviétique est la non-intervention dans les affaires intérieures de l'autre pays comme dans ses relations avec un pays tiers ». D'autre part, le correspondant de la *Pravda* en RFA écrit sous le titre « mécontentement à Bonn » que les Allemands « ont vu s'envoler les espoirs de transformer la campagne antisoviétique sciemment et artificiellement soulevée à la suite des événements de Tchécoslovaquie en instrument permanent de la tension en Europe ».

Enfin, l'agence TASS, dans une analyse du communiqué, note que « les deux parties se sont réservées le droit de procéder à des consultations éventuelles en raison de leurs engagements internationaux. Il s'agit tout d'abord des consultations du gouvernement français avec les organes du Marché commun, de façon que ces consultations ne fassent pas peser un danger sur les buts fondamentaux de l'accord ». Cette allusion au problème de l'accord

[1] Vladimir Alexeievitch Kirilline, président du Comité d'État pour la Science et la Technologie, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965, co-président de la Grande Commission franco-soviétique.

à long terme figurait déjà dans une correspondance des *Izvestia* du 2 janvier (mon bordereau nº 45/EU).

(*Collection des télégrammes, 1969, Arrivée, Moscou*)

27

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROSS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE.

T. nos 7 à 9. *Paris, 10 janvier 1969, 20 h. 05.*

Strictement réservé.

Je me réfère à votre télégramme nº 2[1], au télégramme nº 1647 de Phnom-Penh.

Au cas où le prince Souvanna Phouma vous donnerait confirmation de l'évolution favorable des relations entre le Laos et le Cambodge dont les télégrammes précités font état, je vous saurais gré de lui dire que le gouvernement français suivra avec la plus grande sympathie tous les efforts qui seront faits en vue d'un rapprochement entre les deux pays. Vous pourrez à cet égard vous inspirer, pour votre entretien, de certaines considérations que j'expose dans mon télégramme nº 17/21[2] adressé à Bangkok et qui me paraissent valables également pour les relations entre le royaume du Laos et le royaume Khmer.

Si le problème des frontières entre les deux États venait à être abordé au cours de votre entretien, vous pourrez laisser entendre au prince Souvanna Phouma qu'à notre avis des divergences sur des points secondaires ne doivent pas cacher l'importance des périls communs auxquels les deux pays ont à faire face. Il semble bien, à cet égard, qu'une réelle détente ne pourra

[1] Télégramme de Vientiane nos 1 et 2 du 3 janvier 1969, non reproduit. L'ambassadeur de France à Vientiane y rapporte que « le prince Sihanouk a adressé, il y a peu de jours, un télégramme au prince Souvanna Phouma pour le remercier de s'être rendu, le 9 novembre, à la résidence du chargé d'Affaires à l'occasion de la célébration de la fête nationale cambodgienne. Le chef de l'État cambodgien aurait proposé, dans ce message, au prince Souvanna Phouma de mettre un terme au différend entre les deux pays et de procéder à un échange d'ambassadeurs. Le chef du gouvernement lao a informé le Conseil des ministres du geste du prince Sihanouk et lui a fait part de sa vive satisfaction. Il considère que le prince Sihanouk a, en faisant cette proposition, renoncé à son exigence d'obtenir du gouvernement de Vientiane une reconnaissance formelle des frontières actuelles du Cambodge. »

[2] Télégramme de Paris à Bangkok nos 17 à 21 du 10 janvier 1969, non reproduit. Le Département y donne pour instructions à l'ambassadeur de France à Bangkok de rappeler au Premier ministre thaïlandais : « que l'une de nos préoccupations essentielles, devant la crise qui sévit dans le Sud-Est asiatique depuis des années, a toujours été de favoriser l'établissement d'une solidarité des États de la péninsule en vue de barrer autant que possible la voie à des actions de pénétration hostiles qui mettent à profit des désaccords souvent mineurs entre certains pays que la géographie rapproche. À cet égard, un certain nombre d'intérêts communs unissent la Thaïlande aussi bien au Laos qu'au Cambodge. Chacun de ces trois pays se soucie notamment de sa sécurité en face d'un Vietnam dont la guerre actuelle a démontré la vaillance et qui, un jour réunifié ou non, constituera dans la péninsule indochinoise une masse dont la force est déjà incontestable. »

intervenir entre Vientiane et Phnom Penh que lorsque le gouvernement laotien acceptera de reconnaître les frontières du royaume Khmer. Ce préalable paraît s'imposer d'autant plus que le prince Souphanouvong[1] n'a pas hésité, sur ce point, à donner satisfaction au Cambodge.

Il convient naturellement, lorsque vous ferez part de ce qui précède au chef du gouvernement laotien, d'éviter de conférer à votre démarche un caractère formel qui donnerait à penser que nous entendons agir en intermédiaires.

J'attire votre attention sur l'indication que contenait déjà mon télégramme n° 467[2] *in fine* : il convient, pour le moment, de tenir votre collègue américain[3] hors de la confidence.

(*Collection des télégrammes, Vientiane, 1969*)

28

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 101 à 104. *Washington, 10 janvier 1969.*

(*Reçu* : le 11 à 01 h. 41)

Des manifestations organisées par les membres de la communauté israélite des États-Unis[4] se sont déroulées dans les journées des 8, 9 et 10 janvier devant nos consulats de New York, de Chicago et de Philadelphie. Aucun incident grave n'est à relater et rien ne s'est encore produit à Washington.

J'ai reçu le 10 janvier une délégation composée du président de *B'Nai B'Rith*, de l'*American Jewish Congress*, des *Jewish War Veterans* et de l'organisation des rabbins de stricte observance. La conversation fut courtoise et mes interlocuteurs, abstraction faite de leurs arguments habituels et de leurs regrets prévisibles voulaient surtout m'assurer que les organisations juives responsables cherchaient comme ils l'ont dit une « désescalade » et ne prenaient pas la tête d'un mouvement de boycott. Les uns et les autres ont pourtant déclaré qu'au sein de leurs organisations le mouvement de ressentiment contre la décision française dépassait de loin celui qui s'était produit en juin 1967 au moment de l'embargo sur les *Mirage*. J'en ai la

[1] Souphanouvong, président du Néo Lao Haksat depuis 1956.

[2] Au sujet de ce télégramme de Paris à Vientiane nos 467 à 469 du 26 décembre 1968, non reproduit, voir ci-dessus le télégramme de Vientiane nos 4 à 6 du 3 janvier 1969. Son dernier paragraphe insiste sur le caractère confidentiel des démarches entreprises.

[3] William Healy Sullivan, ambassadeur des États-Unis à Vientiane du 25 novembre 1964 à avril 1969.

[4] Il s'agit de réactions à la décision prise par le gouvernement français le 2 juin 1967 d'imposer un embargo total sur les armes destinées à Israël et à sept pays arabes. Voir ci-dessus le télégramme de Paris n° 36 du 8 janvier 1969.

preuve par le courrier reçu à cette ambassade dans lequel grossièretés, virulence et menaces s'accumulent. Le mouvement de boycott, peut-être non souhaité par les responsables, frappe déjà Air France, la Compagnie transatlantique et nos industries de luxe.

Ceci dit et par comparaison aux périodes antérieures le ton de la presse demeure relativement modéré et le mouvement de protestation est strictement lié et limité aux organisations juives. Il existe même quelques lettres et quelques commentaires de la presse qui approuvent notre action.

Mais surtout à la veille de la passation des pouvoirs, l'administration sortante se garde d'envenimer les choses et s'applique à ne pas laisser à M. Nixon et à ses collaborateurs une situation trop obérée.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

29

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 35/EU. *Prague, 10 janvier 1969.*

Un an après

C'est avec des sentiments mêlés qu'en abordant 1969, la presse et l'opinion publique ont évoqué l'anniversaire du Plénum du 3 janvier 1968[1]. À la fin d'une année chargée en événements, les rédactions se sont efforcées de faire un bilan et d'interroger l'avenir. L'incertitude et l'inquiétude dominent. Quelques journaux toutefois affichent un optimisme modéré et estiment que certains droits ou garanties acquis seront conservés. Ces vues sont surtout celles des publications connues pour refléter l'opinion des cercles dirigeants tandis que les éditorialistes des feuilles libérales se montrent plus pessimistes et voient avec angoisse disparaître peu à peu les conquêtes de l'année écoulée.

La presse est unanime à estimer que la principale caractéristique de l'année 1968 a été la prise de conscience par la classe ouvrière et par la population de sa force politique. Ce fait ne devra pas être ignoré à l'avenir, affirme le *Rude Pravo* (4 janvier)[2] pour qui « Janvier 1968 a mis un terme

[1] Le plénum du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT), qui se réunit fin décembre 1967-début janvier 1968, devait se prononcer sur le cumul des fonctions. Mais l'enjeu principal en était la réforme et la bataille pour la direction du parti, instrument essentiel aux yeux de tous pour la mener à bien. Face aux attaques dont il est l'objet, Antonin Novotny, secrétaire du PCT depuis 1953, se démet de ses fonctions et le 5 janvier 1968, le comité central nomme Alexandre Dubcek à la tête du PCT. Novotny demeure président de la République jusqu'au 30 mars 1968, date à laquelle lui succède Ludvik Svoboda. Celui-ci, une des figures du « Printemps de Prague » reste à ce poste jusqu'en 1975 après la « normalisation » et l'éviction de Dubcek en avril 1969.

[2] *Rude Pravo* est l'organe du PCT.

l'indifférence et à la passivité des gens ». « L'activité que la population a déployée est la garantie la plus importante du processus de démocratisation de la société et du redressement de tous les torts commis dans le passé. Elle permet une politique exprimant et harmonisant les intérêts de la société toute entière ». Aussi, conclut le quotidien du Parti, « faut-il dorénavant tenir compte de l'opinion publique, force politique devant laquelle on ne saurait adopter une attitude d'esquive et pratiquer une « politique de cabinet ».

Tel est aussi le sentiment du journal slovaque *Lud*, qui en tire pour sa part des conclusions moins étendues : « Après une période d'obscurité, de divergences, de critiques et d'accusations, la véritable unité du peuple s'est créée ; elle a permis le vote de la loi sur la Fédération ». Cette unité de l'avis de *Prace*[1], organe des syndicats, n'est pas une « invention d'intellectuels, mais la condition de l'affirmation de la classe ouvrière ». Ses membres l'ont compris ; « lorsqu'ils parlent de visage humain du socialisme, ils entendent également que l'ouvrier ne soit plus considéré uniquement comme une source de main-d'œuvre ou comme un élément des forces de production, mais comme un citoyen ayant le droit de gérer ses propres affaires. Voilà la signification de janvier ». L'éditorial de *Lidova Demokracie* (6 janvier)[2], de tendance catholique, s'exprime dans le même sens : « Un bénéfice important a été retiré des événements de janvier : les larges masses de la population sont entrées dans la vie politique ».

Selon l'organe des syndicats slovaques (*Prace*), la renaissance de l'intérêt populaire pour les affaires publiques, l'unité du peuple autour de ses dirigeants librement élus, tout cela révèle « une restauration de la confiance dans le Parti et dans les possibilités du Socialisme », et prouve que « le parti communiste tchécoslovaque, dont l'autorité naturelle n'a pu être détruite, est resté la force dirigeante de notre société ». D'opinion libérale, l'hebdomadaire *Doba* (9 janvier) se montre moins chaleureux à l'égard du Parti et se contente de « remercier les larges couches du public, des organisations de masse et les moyens d'information pour les transformations positives qui sont intervenues après janvier ». « Grâce à eux », ajoute-t-il, « les décisions du pouvoir politique ont pu être contestées par le public ».

Mais le bilan de l'année passée ne présente pas que des aspects positifs ; 1968 a été marqué de contradictions et de fautes de parcours. Au nombre de celles-ci, le *Rude Pravo* compte l'erreur qui a consisté « dans la première phase de développement d'après janvier, à trop critiquer le passé, à insister sur ce qui aurait dû être évité, sur ce qui ne saurait être répété, au lieu de dire ce qui aurait dû être fait. Cela apparaît maintenant comme un négativisme total ». C'est à juste titre, estime le quotidien du Parti, que le plénum de novembre[3] a accusé celui de janvier « d'avoir été incapable d'éclaircir entièrement la nature des erreurs commises dans le passé ». Mais est-ce là que réside la faute principale ?

[1] *Prace* (« Travail »), journal des syndicats.

[2] *Lidova Demokracie*, quotidien populiste.

[3] Le plénum du comité central du PCT se réunit le 14 novembre 1968.

Doba croit pour sa part qu'en janvier, la nouvelle direction du Parti a pris ses fonctions sans programme précis, sans une conception très claire de sa tâche et de ses obligations, sans les connaissances nécessaires, en ignorant trop « le besoin urgent de changement de cadres et de structures ». « Si le programme d'action du mois d'avril[1] », poursuit la revue, « a été adopté très vite (...), les solutions concrètes ont tardé par rapport à l'évolution de la société ; d'où, à l'origine, une tension politique et sociale superflue ». En revanche, « les opinions extrémistes, les pressions » sont à ses yeux secondaires, dans la mesure où elles « existent dans tous les régimes ».

Aussi bien la presse est-elle assez divisée dans son appréciation de 1968, M. Lakatos, dans le numéro de *Zitrek*[2], publié le 8 janvier, écrit que le principal succès de la Tchécoslovaquie en 1968 a été finalement d'avoir conservé les chefs qu'elle s'était donnés. « Notre territoire a été l'an passé occupé par des troupes étrangères mais cela n'a en rien modifié les rapports entre la société et ses dirigeants. L'Assemblée nationale, le président de la République et le Gouvernement n'ont pas changé. Ils peuvent gouverner sans « s'appuyer » sur des troupes étrangères. Et au cas où celles-ci partiraient, aucun de nos dirigeants n'aurait à les rappeler pour se maintenir au pouvoir. Aucun de nos voisins ne peut se vanter d'un tel état de choses ».

Pour ce qui est de l'avenir, la presse officielle évite de s'avancer et se borne à marquer, comme le *Rude Pravo*, que « l'on ne doit pas revenir aux erreurs d'avant janvier 1968 » ; elle affirme qu'une telle éventualité est « impensable ». Tout reste en fait à l'état de vœu pieux dont on ne sait s'il se réalisera ou non. La presse hebdomadaire se montre plus réservée et incline souvent au pessimisme. *Doba* constate que, « depuis le mois d'août, on voit apparaître des forces de frein dans tout le système politique. Le rôle du Front national a fortement décru, celui du gouvernement, en tant qu'organisme politique autonome, se réduit, ainsi que le montre un coup d'œil rapide sur sa nouvelle composition. On peut craindre la même évolution pour le Parlement. Il n'en va pas autrement au sein du Parti et on peut douter que les nombreuses résolutions qu'il a adoptées reflètent fidèlement sa composition et les opinions de ses membres. Si l'on ajoute que les organes suprêmes ne se réunissent que rarement et que les changements de personnel n'affectent que des hommes jouissant de la confiance du peuple, alors nous avons suffisamment de raisons d'être inquiets ». Encore l'auteur, M. Reiman, ne mentionne-t-il pas les autres facteurs d'érosion tels la tension entre Tchèques et Slovaques et les difficultés que, dès sa naissance, connaît la Fédération[3]. M. Lakatos, dans *Zitrek*, y discerne pour sa part un important « élément négatif » dans la mesure où « les différends entre les deux Nations peuvent être utilisés *par des forces extérieures* ». Allant plus loin dans le pessimisme, il craint que les dirigeants « ne perdent

[1] Le Programme d'action du PCT est adopté le 5 avril 1968.

[2] *Zitrek* (« Demain »).

[3] La République fédérative tchécoslovaque, qui voit le jour le 1cr janvier 1969, a été instituée par la loi constitutionnelle nº 143/1968 du 27 octobre 1968 signée au château de Bratislava le 30 octobre 1968.

la tête » au cas où serait déclenchée une campagne demandant le départ des troupes étrangères, et n'en viennent à se lancer dans une « chasse aux sorcières jugée indispensable au contrôle de la situation politique ».

Un an après le plénum de janvier, l'atmosphère est donc à l'anxiété et à l'incertitude. Que l'on tente de justifier le passé récent en rappelant que « le but de janvier n'était pas tant de changer l'équipe des dirigeants que de saisir une chance de créer enfin un socialisme à la mesure de l'homme » (*Listy* du 9 janvier), que l'on se félicite d'avoir vu « la Tchécoslovaquie redevenir une partie du monde, l'une des sentinelles du progrès » (même journal), ne change en rien les pronostics. L'avenir, de l'avis général, est dans les mains du pouvoir. À lui de maintenir la « confiance », car peut-on « gouverner sans confiance ? » (M. Lakatos). Or, cette confiance ne saurait s'accommoder d'un « abandon unilatéral des résultats essentiels de janvier ».

Tel est à l'entrée de 1969 le problème qui se pose aux dirigeants tchécoslovaques en même temps que l'on craint de discerner le but que se fixent les « forces extérieures » dont parle M. Lakatos.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Tchécoslovaquie, situation intérieure, 1969*)

30

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Entretien avec M. Tran Buu Kiem
président de la délégation du FNL

N. n° 13/AS[1]. *Paris, 10 janvier 1969.*

Confidentiel.

Le directeur d'Asie était, le mercredi 8 janvier, l'invité à dîner de M. Tran Buu Kiem[2], président de la délégation du FNL, membre du *praesidium* du Front et président de sa Commission des Affaires étrangères. M. Nguyen Van Tien[3], membre lui aussi de la délégation, participait au repas. Le dîner

[1] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[2] Tran Buu Kiem, membre du *praesidium* du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la Commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris du 11 décembre 1968 au 8 juin 1969 puis ministre délégué à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[3] Nguyen Van Tien, membre du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, membre de la délégation du FNL à la conférence de Paris.

a donné lieu à une discussion très serrée et qui s'est poursuivie fort avant dans la nuit.

De cet entretien qui s'est déroulé en français (MM. Kiem et Tien parlent fort bien notre langue), d'une manière directe, et sans donner lieu une seule fois à l'emploi de termes du vocabulaire marxiste auquel nous sommes accoutumés avec les Vietnamiens du Nord, les quelques points suivants méritent d'être retenus.

1) *Aspect affectif*

M. Tran Buu Kiem a souligné que jamais les Vietnamiens n'oublieraient ce que, depuis de longues années, le général de Gaulle et le ministère des Affaires étrangères ont fait pour favoriser une solution de paix et d'indépendance au Vietnam. Les Vietnamiens savent quelle action persistante la France a menée auprès des Américains pour les amener à entendre raison et à comprendre comment leur honneur et leur intérêt pouvaient se concilier. Il y a, dans la nouvelle amitié franco-vietnamienne, un immense trésor commun pour l'avenir. Les Vietnamiens sentent bien que la France est maintenant devenue *autre* et on lui fait confiance (l'homme qui parle a connu les prisons françaises en Indochine en 1944).

2) *Le problème des négociations*

a) *M. Cabot Lodge*

M. Tran Buu Kiem n'a pas caché que le choix de M. Cabot Lodge[1] pour remplacer M. Harriman[2] lui paraissait fort mauvais. Il y a là, à l'entendre, un signe inquiétant. Le nouveau négociateur américain a été plongé dans les affaires intérieures du Vietnam et ne représente en aucune manière l'idée d'un « dégagement » américain. Il était au contraire celui qui prêchait le combat jusqu'à la « victoire » totale. Il est étrange qu'il ait été choisi et sa désignation en dit long sur les intentions que peuvent encore nourrir les Américains.

M. Manac'h s'est borné à faire remarquer que les hommes peuvent changer à la mesure de l'évolution des problèmes que M. Cabot Lodge, dans une récente déclaration faite à Bonn, soulignait lui-même qu'il convenait de trouver une solution de *compromis* et qu'enfin l'homme ne serait sans doute pas à Paris le « proconsul » qu'il fut à Saigon mais un élément dans un engrenage étroitement contrôlé par le département d'État et la Maison Blanche. Peut-être, dans ce sens, l'audience dont il bénéficie à Saigon serait-elle de quelque utilité pour faire accepter aux Vietnamiens du Sud des positions de sagesse.

[1] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 6 janvier 1969.

[2] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris de mai 1968 à janvier 1969.

Le directeur d'Asie a pu constater chez son interlocuteur une grande curiosité au sujet de l'évolution aux États-Unis, un vif intérêt à l'égard des positions qui seraient celles de la nouvelle administration américaine et des hommes qui seraient chargés de les mettre à exécution.

b) *Problèmes de procédure*

À propos de la forme de la table de négociation[1], le directeur d'Asie, interrogé par M. Kiem, a feint de tenir pour assez secondaires et mesquines les difficultés actuelles. Il importait d'entrer aussi rapidement que possible dans le vif du sujet. « Mais qui, a demandé M. Kiem, a intérêt à retarder cet examen de fond, sinon les Américains ? ».

M. Manac'h a exprimé l'avis que, fort probablement les manœuvres de retardement étaient le fait des Vietnamiens du Sud plutôt que des Américains.

Ne pourrait-on du reste sortir de l'impasse en essayant de trouver une forme de table un peu moins ronde qu'ovale ? Le directeur d'Asie a fait devant son interlocuteur un dessin pour matérialiser son idée. Il s'est gardé d'insister. M. Kiem s'est contenté de rire mais a paru fort intéressé.

c) *Problème de fond*

Une discussion s'est engagée sur la question de savoir comment les problèmes de fond pourraient être abordés. Le dialogue, dépouillé de ses détails, pourrait être résumé comme suit :

M. Kiem : Nous savons que les Français ont toujours des idées ! Nous aimerions bien savoir comment vous voyez les choses.

M. Manac'h : Vous me disiez à Phnom Penh que le Front n'abandonnerait le combat que lorsqu'il aurait reçu des garanties *concrètes* et *absolues* ? Je suppose que telle est toujours votre pensée ?

M. Kiem : Oui, cela veut dire la garantie absolue du départ des Américains.

M. Manac'h : Votre objectif principal est d'ordre politique et votre effort militaire vise à en favoriser la réalisation. Pour les Américains, il est visible que leur objectif essentiel est la désescalade militaire. Ces deux mouvements gagneraient à être menés de manière parallèle, par étapes successives, dans la direction du double objectif-limite qui comporte à la fois cessez-le-feu et recouvrement de l'indépendance nationale.

M. Kiem : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il faut procéder par étapes dans la bonne direction. Il n'y a pas de fin possible sans cela et notre guerre ne s'arrêtera pas avant que ne soit réalisée l'indépendance.

3) *Le « gouvernement de paix » à Saigon*

Il a naturellement été question de l'orientation de Saigon vers un « gouvernement de paix », et M. Kiem a exprimé le souhait de savoir ce que nous

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 17/AS du 14 janvier 1969.

en pensons. Comment peut-on en effet négocier les conditions de la paix avec un gouvernement qui démontre qu'il ne la veut pas ?

Après une courte discussion sur le point de savoir quelle était l'origine de cette idée de « gouvernement de paix » dont le FNL et la RDVN n'ont fait état que depuis ces trois dernières semaines, le directeur d'Asie a tenu en substance à ses deux interlocuteurs le langage suivant :

« Vous avez une conception mécanique et offensive d'un gouvernement pacifique. Vous attaquez à la fois Thieu[1], Ky[2] et Huong[3]. C'est dire que vous exigez pratiquement la destruction globale du gouvernement. Est-ce une méthode efficace ? Si vous exigez d'un seul coup, sous le prétexte de faire naître un gouvernement de paix, la destitution de tous les dirigeants à la fois, vous risquez de produire un résultat exactement contraire à vos espoirs, c'est-à-dire, non seulement de resserrer les rangs de la trinité dirigeante à Saigon, mais aussi de donner argument aux États-Unis aux éléments durs contre les éléments pondérés. En revanche, si vous procédiez par étapes, et avec le sens des nuances, vous pourriez peut-être favoriser un glissement dans le bon sens aussi bien à Saigon qu'aux États-Unis. Peut-être obtiendriez-vous de meilleurs résultats si vous étiez raisonnables.

M. Kiem : Mais alors, d'après vous, qui devrions-nous condamner et qui pourrions-nous tolérer ?

M. Manac'h : Ce n'est pas notre affaire à nous de le dire, c'est celle des Vietnamiens de le comprendre.

M. Kiem : Je comprends la méthode dont vous parlez : elle consiste à distinguer les éléments de la composition dirigeante en vue de favoriser progressivement une évolution de celle-ci vers des conceptions de paix. N'y a-t-il pas d'autres méthodes ?

M. Manac'h : Il y en aurait une autre qui, au lieu de prendre les choses de manière négative et sous la forme de la condamnation, consisterait à les prendre de manière positive en essayant de fixer le choix sur un homme ou plusieurs hommes nouveaux qui seraient acceptables pour l'ensemble ou tout au moins pour la majorité des Vietnamiens. Mais avez-vous des noms à suggérer ?

M. Kiem a enregistré l'idée mais il est demeuré silencieux quant à la désignation de telle ou telle personnalité. Après un moment d'hésitation, il a répondu que ce que lui avait dit le directeur d'Asie méritait réflexion et lui paraissait raisonnable. Il a cependant ajouté ceci :

« Il y a les méthodes dont vous parlez. Mais il y a aussi d'autres facteurs. Il y en a surtout un et qui est la possibilité d'une évolution au Vietnam même. Nous attachons la plus grande importance au développement des facteurs propres à la situation locale ».

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[3] Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis à partir du 28 mai 1968.

M. Manac'h s'est posé la question de savoir si M. Kiem voulait faire allusion à la possibilité d'un soulèvement au Vietnam Sud ou à Saigon contre le gouvernement. Il s'est borné à faire remarquer à M. Kiem qu'une évolution pouvait sans doute se faire à Saigon. Tout dépendait cependant de la manière dont elle se produirait. « Si c'est par l'emploi de moyens de force, prenez garde aux conséquences : vous risquez de fermer pour longtemps les portes, non seulement du côté de Saigon mais du côté de Washington. L'évolution de la négociation ne peut pas être séparée de l'évolution intérieure. Si celle-ci est dramatique, celle-là risque bien de le devenir aussi ».

M. Kiem est revenu alors, une fois de plus, sur le problème des hommes qui pourraient composer le gouvernement.

M. Manac'h : Vous dites que vous entendez jouer le jeu de la conciliation. Accepteriez-vous les hommes de la 11e heure pourvu qu'ils se rallient au principe de l'indépendance nationale ?

M. Kiem (rapidement) : Oui. Nous les accepterions. Nous accepterions même les hommes de 11 heures 59 pourvu, comme vous le dites, qu'ils marquent leur attachement à l'indépendance de notre pays.

M. Manac'h : qui, par exemple ?

M. Kiem (après un long silence) : Nous serions prêts par exemple à accepter un homme comme M. Tran Van Huu[1].

M. Manac'h : C'est à vous d'apprécier. C'est un homme qui est en France depuis de longue années mais nous n'avons absolument rien à dire à son sujet. Nous n'avons pas « nos » Vietnamiens pour le Vietnam. Aucun d'eux n'a de valeur à nos yeux s'il n'est pas choisi par les Vietnamiens eux-mêmes.

M. Kiem a alors exposé comment il voyait l'évolution future des formes gouvernementales à Saigon :

1) D'abord un gouvernement de paix chargé de mener les négociations.

2) Ensuite, un gouvernement de coalition qui signerait les accords et préparerait les élections.

3) Enfin, après les élections, un gouvernement qui serait encore un gouvernement de coalition (M. Kiem a précisé à ce sujet que la structure économique, politique, sociale du Vietnam, avec ses groupes diversifiés, ne se prêterait qu'à cette forme de gouvernement).

4) *Relations bilatérales entre la France et le Vietnam Sud*

M. Kiem est revenu avec insistance, à la fin de l'entretien, sur le problème des relations bilatérales. Il sait que nous avons dans son pays plusieurs centaines de professeurs et de nombreux experts et il s'en félicite. La connaissance de la langue française dans le Sud est un bien commun pour les deux pays et qu'il faut préserver. Les relations affectives qui sont demeurées vivantes entre les deux populations sont aussi un fait positif. « Sur cette base, a souligné M. Kiem, la France a la possibilité de faire beaucoup plus

[1] Tran Van Huu, Premier ministre de l'État du Vietnam du 27 avril 1950 au 6 juin 1952.

de choses au Sud qu'au Nord-Vietnam où l'enseignement de la langue française a été depuis longtemps abandonné. Il y a un grand avenir pour notre coopération ».

M. Kiem a fait allusion d'autre part aux milliers de Vietnamiens qui vivent en France et qui, dans les domaines médical, scientifique, technique, atomique, pédagogique, etc. ont atteint un niveau de formation très élevé. Il est à espérer qu'un grand nombre d'entre eux rentreront dans leur pays lorsqu'il sera devenu indépendant et que commencera la reconstruction, Sur ce point encore, autant de liens concrets qui seront tissés entre la France et le Vietnam.

5) *Remarque*

Il convient de signaler que, tout au long de cette conversation, le président de la délégation du Front s'est exprimé avec la plus grande liberté. C'est délibérément que – s'agissant d'une première conversation – M. Manac'h s'est abstenu de faire porter l'entretien sur des questions délicates (relations entre le Front et Hanoï, relations avec Pékin, etc.). Il y viendra au cours des conversations ultérieures.

Il est à noter aussi que M. Kiem a manifesté une grande curiosité quand il a été question de certains points d'histoire, touchant à l'évolution des entretiens, au cours de ces derniers mois, entre les Américains et les Vietnamiens du Nord. M. Manac'h, ayant choisi à dessein de parler de tel ou tel épisode important de ce dialogue, a pu constater que son interlocuteur était un peu dans le noir. Il en a conclu que les relations entre les Vietnamiens du Nord et le FNL n'allaient pas jusqu'à la plus intime solidarité.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

31

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères
à M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis

T. n°s 20 et 21. *Paris, 11 janvier 1969, 20 h. 18.*

Réservé

Le secrétaire d'État[1] a reçu récemment l'ambassadeur de Tunisie[2] qui lui a fait part avec beaucoup d'insistance des préoccupations de son gouvernement concernant la présence de la flotte russe à proximité des côtes tunisiennes[3]. M. Masmoudi a d'autre part entretenu M. de Lipkowski du

[1] Jean de Lipkowski est secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968.

[2] Mohammed Masmoudi est ambassadeur de Tunisie à Paris de février 1965 à juillet 1970.

[3] La flotte américaine croisant en Méditerranée en raison du conflit israélo-arabe, la flotte russe tient à marquer sa présence dans les mêmes eaux. Les inquiétudes de la Tunisie sont déjà exprimées dans les dépêches de Tunis n° 836 du 11 juillet 1968, n° 1176 du 8 octobre 1968, n° 1326 du

développement des relations franco-tunisiennes, ainsi que des démarches entreprises par la Tunisie auprès du gouvernement de Rabat pour amener celui-ci à normaliser ses relations avec la France.

Je vous adresse, par la valise, un compte rendu de cet entretien qui complète de façon très utile les indications que vous m'avez récemment données à la suite de vos conversations avec les dirigeants tunisiens.

Je note d'autre part que l'ambassadeur de Tunisie a fait état de « manœuvres soviétiques » tendant à provoquer la fermeture du pipe-line Edjeleh-La Skirra[1]. Si le marché du golfe de Gabès venait à être tari par une initiative algérienne « certainement encouragée par Moscou », Tunis n'hésiterait pas, selon M. Masmoudi, à rompre ses relations diplomatiques avec Alger.

M. de Lipkowski a indiqué à son interlocuteur que nous avions été surpris de la décision annoncée par son gouvernement (votre télégramme nº 1774) de n'envoyer qu'un observateur à la conférence de Niamey[2] sur la francophonie. Le diplomate tunisien, embarrassé, a répondu que Tunis « attendait d'y voir plus clair » sur les buts poursuivis par de telles assises avant de s'y engager de manière active.

(*Collection des télégrammes, Tunis, 1969*)

32

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 119 à 127. *Bonn, 11 janvier 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 21 h. 50).

Suite à mon télégramme précédent[3].

Document laissé par M. Tsarapkine à M. Brandt le 10 janvier (traduction de l'allemand)

8 novembre 1968, non publiées. La Tunisie, méfiante à l'égard de l'Union soviétique, redoute que celle-ci ne s'installe définitivement en Méditerranée (voir le dossier des relations de la Tunisie avec l'URSS).

[1] Le pipe-line Edjeleh-La Skirra part du Sahara à la frontière tunisienne pour aboutir au port de La Skirra dans le golfe de Gabès. Voir *D.D.F.* 1968-II, nº 302.

[2] La première conférence des pays de langue française se réunit à Niamey du 17 au 20 février 1969. Provoquée par M. Diori Hamani, président de la République du Niger, elle rassemble trente-neuf pays partiellement ou entièrement de langue française. Après avoir annoncé qu'il n'enverrait qu'un observateur à la Conférence de Niamey (télégrammes de Tunis nº 99 du 24 janvier 1969 et nº 123 du 3 février 1969 non publiés), le gouvernement tunisien s'est fait représenter par une importante délégation, en nombre et en qualité, dirigée par M. Chedly Klibi, secrétaire d'État aux Affaires culturelles, accompagné de M. Masmoudi, ambassadeur à Paris et de quatre autres personnalités dont trois directeurs de ministère (télégramme de Tunis nº 182 du 21 février 1969 non publié).

[3] Le télégramme nos 114 à 118 du 11 janvier, non publié, relate l'entretien du 10 janvier entre MM. Brandt, vice-chancelier et ministre fédéral des Affaires étrangères, et Tsarapkine, ambassadeur d'URSS à Bonn, au cours duquel ce dernier a témoigné de son intérêt pour la poursuite du dialogue

« Au cours des derniers mois, le gouvernement fédéral a témoigné, dans des déclarations répétées, qu'il était intéressé par l'amélioration de ses relations avec l'URSS, et tenait pour souhaitables des efforts réciproques en ce sens.

Cette question était au cœur des entretiens que vous avez eus vous-même, M. Brandt, avec le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, A. Gromyko, à New York[1]. Elle a été à nouveau abordée par M. Allardt, ambassadeur de la République fédérale à Moscou, qui a proposé le 11 décembre à M. Gromyko[2], sur instructions, d'engager un échange de vues sur les principaux aspects des relations germano-soviétiques, aussi bien que sur les questions politiques intéressant les deux États.

La position de l'URSS touchant ses relations avec le gouvernement fédéral est bien connue de celui-ci : on pensait et on pense encore à Moscou qu'une amélioration des rapports entre l'URSS et l'Allemagne de l'Ouest ne serait pas d'une mince importance tant pour nos deux peuples que dans l'intérêt plus général du maintien de la paix en Europe. Nous nous féliciterions de tout geste réaliste du gouvernement fédéral qui serait utile à l'amélioration de nos rapports sans naturellement porter préjudice aux intérêts légitimes de vos amis ou des nôtres.

Il est possible d'aller de l'avant dans le dialogue politique engagé par l'Allemagne de l'Ouest. Il s'entend que cela exige un effort des deux partenaires pour élargir les terrains d'entente, surmonter les différences, ne pas multiplier les points de désaccord ni aggraver les tensions. Sur ce point important, le ministre des Affaires étrangères de l'URSS a aussi attiré l'attention de M. l'ambassadeur Allardt. Mais il a bien fallu constater que le gouvernement de la République fédérale allemande avait en vue une toute autre approche que l'on ne peut aucunement considérer comme encourageante.

La preuve en est son dessein affirmé de procéder à l'élection du président fédéral à Berlin-Ouest. Le gouvernement fédéral n'était pas disposé à renoncer à des gestes provocants de ce genre et à s'épargner à lui et aux autres, les suites fâcheuses que cela comporte. C'est naturellement regrettable.

Quant aux indications de la presse ouest-allemande, selon lesquelles la solution d'une question aussi difficile que celle de l'adhésion du

entre les deux États. Cette conversation ne comporte rien d'original ni de spectaculaire mais marque le souhait de renouer les relations qui existaient avant la crise tchécoslovaque d'août 1968.

[1] Cette conversation s'est tenue à New York le 8 octobre 1968 à l'occasion de la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies. Se reporter au télégramme de Bonn n° 5752 du 15 octobre 1968, non reproduit.

[2] Le premier entretien Gromyko/Allardt a eu lieu le 1er août 1968 à Moscou. Se reporter au télégramme de Moscou nos 3079 à 3087 du 7 août 1968, non repris. Un résumé du second entretien tenu le 11 décembre 1968 est transmis par le télégramme de Bonn nos 6913 à 6917 du 20 décembre 1968. Parmi les principales questions évoquées figurent la reprise du dialogue soviéto-allemand sur la renonciation à la force, l'installation de consulats généraux à Léningrad et à Hambourg, la future ligne aérienne Moscou-Francfort pour laquelle les Soviétiques souhaitent l'escale de Schoenefeld. Se référer également à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 11 février 1969, intitulée « Berlin » concernant la réunion à Berlin-Ouest, le 5 mars 1969, de l'Assemblée parlementaire fédérale chargée d'élire le successeur de M. Luebke ainsi que la chronologie relative à la question de Berlin depuis mars 1968. Ces documents ne sont pas publiés.

gouvernement de Bonn au traité de non-dissémination de l'arme atomique dépendrait du succès qu'obtiendraient les revendications de la République fédérale à Berlin-Ouest, voici ce que l'on peut dire à cet égard : la République fédérale a déjà essayé naguère, à plusieurs reprises, de s'engager sur la voie de la compréhension mutuelle, par exemple en matière de sécurité européenne et de désarmement en présentant des revendications manifestement inacceptables ou des demandes de contreparties imaginaires que l'on ne pouvait que rejeter. Aujourd'hui, comme hier, il ne peut rien sortir de bon d'une telle politique, et d'abord pour la République fédérale elle-même.

La partie soviétique, comme elle l'a déjà dit, étudiera les considérations et les propositions qui pourraient être présentées par l'Allemagne de l'Ouest. Il s'entend que nous ne pouvons examiner les propositions de la République fédérale isolément, en les séparant des mesures pratiques qu'elle pourrait prendre, ou en dehors du contexte de sa politique générale, notamment en ce qui concerne la sécurité européenne, la sécurité des pays socialistes et pas seulement de ceux-ci.

Il nous semble que l'échange de vues qui a eu lieu à propos du projet relatif à la renonciation à la force[1] pouvait présenter des aspects positifs. Il permettait de préciser les tâches qui incombent à nos pays, touchant le renforcement de la sécurité européenne et les relations entre l'URSS et l'Allemagne de l'Ouest, et montrait que des progrès sont aussi possibles dans cette voie.

L'URSS a cherché de son côté, dans la mesure où cela dépendait d'elle, à ce que l'échange de vues conduise réellement à un progrès dans la compréhension mutuelle et ne vienne pas seulement compléter le catalogue déjà bien ténu des occasions manquées dans nos relations.

On voudrait croire que la République fédérale allemande contribuera réellement par des actes concrets à la tâche d'amélioration des rapports entre les deux pays ».

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, politique extérieure, 1969*)

[1] Voir les échanges d'aide-mémoire sur le non-recours à la force : l'aide-mémoire allemand du 9 avril 1968 et la réponse soviétique du 5 juillet 1968. À compléter par la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 8 août 1968, traitant de la « renonciation à la force », analysant le mémorandum soviétique du 5 juillet 1968, qui se présente comme un catalogue des revendications de Moscou à l'égard de la République fédérale. Le document soviétique accorde une place encore plus grande à l'ensemble des questions qui étaient déjà soulevées dans les textes précédents. Les questions des frontières et de Berlin sont évoquées de façon plus détaillée que par le passé.

33

M. BROUILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nº 29. *Rome Saint-Siège, 11 janvier 1969.*

(*Reçu* : le 13 à 10 h. 53).

La présentation traditionnelle des vœux du corps diplomatique a commencé par être, ce matin, pour Paul VI, répondant à l'adresse prononcée par mon collègue M. Amado Blanco, ambassadeur de Cuba, l'occasion de traiter à nouveau du problème de la mission respective des États et du siège apostolique au service des intérêts temporels et spirituels[1] et, partant de cette considération que bien spirituel et bien temporel ne sont pas antagonistes, mais s'harmonisent dans une vision totale de la personne et de la société humaines, d'insister sur les voies ouvertes à la collaboration du Saint Siège et des nations au plan du bien commun de toute l'humanité, mettant l'accent par-dessus tout, sur « l'immense question qui semble résumer à elle seule et dominer toutes les autres : la question de la paix ».

Déclarant vouloir arrêter de préférence son regard sur ce qui peut avoir valeur de stimulant et d'encouragement, le souverain pontife a passé successivement en revue les principaux foyers de tension sur la face du monde.

« Est-il téméraire d'espérer, s'est-il écrié en commençant, que les laborieux pourparlers de Paris[2] apporteront sans trop tarder au Vietnam meurtri la paix à laquelle il aspire depuis si longtemps ? Nous voulons croire aussi que finiront par s'ouvrir en Afrique comme nous le souhaitions dans notre réponse de Noël aux vœux du Sacré Collège, des négociations analogues au sujet du conflit nigérian »[3].

« Le Moyen-Orient[4] reste sans doute, a-t-il poursuivi, une source de graves préoccupations : mais l'empressement généralement manifeste à ce propos, lors des derniers développements, a montré combien l'aspiration à la paix était profondément enracinée dans les consciences et dans l'opinion publique. Là aussi, a-t-il dit, nous voulons accueillir ces symptômes comme une lueur d'espoir et l'annonce d'heureuses améliorations ».

[1] À propos de la conception de Paul VI concernant le rôle du Saint-Siège dans la vie internationale, se reporter notamment à la note de M. Brouillet, non reproduite, en date du 11 mars 1969.

[2] Il s'agit des pourparlers entamés à Paris entre le Nord-Vietnam et les États-Unis pour mettre un terme au conflit au Vietnam. Empêchée de commencer tant que les parties n'auront pas trouvé un accord sur la participation aux discussions du Sud-Vietnam et du Front national de libération, la Conférence ne tiendra en fait sa première séance que le 18 janvier 1969.

[3] Allusion au conflit meurtrier qui oppose au Nigeria la province du Biafra au reste de la fédération depuis mai 1967.

[4] Depuis la guerre israélo-arabe de juin 1967, les efforts diplomatiques des Nations unies et des puissances, entre autres la France, n'ont pas permis de progresser vers un règlement de paix au Proche-Orient.

« Si nous tournons les yeux vers l'Amérique latine, a continué le Pape, il nous est impossible, certes, de ne pas apercevoir les menaces qui continuent à peser sur la paix sociale de cet immense continent, mais il nous semble discerner, là aussi, un progrès dans la prise de conscience des problèmes, et dans l'exigence mieux sentie de justes réformes ».

« Enfin, pour finir par l'Europe, a déclaré Paul VI, nul n'oserait dire, certes, qu'elle est tout entière sereine et complètement pacifiée. Des inquiétudes se sont manifestées dernièrement en Irlande du Nord[1], et nul ne peut se résigner de gaieté de cœur aux graves atteintes portées contre la liberté d'un vaillant État d'Europe centrale[2], qui est resté depuis lors au premier plan de l'actualité. Mais, dans ce dernier cas aussi, n'est-il pas réconfortant de noter que l'admiration et la sympathie d'une opinion publique quasi unanime se sont spontanément manifestées en faveur de la défense des valeurs qui sont le patrimoine commun de l'humanité ? ».

Revenant alors, par delà cette expression « des sentiments mélangés d'espoir et de crainte » suscités par ce bref rappel des menaces qui mettent en péril la paix du monde, sur l'aide que peuvent se prêter mutuellement le Saint Siège et les États, le Pape, après avoir souligné, « ce que la cause de la paix gagnerait à une mise en œuvre, sur une plus vaste échelle, des suggestions de l'encyclique *populorum progressio*[3], à une réponse moins timide à nos appels à la réduction progressive et réciproque des armements, ou à la constitution d'un fonds mondial pour le développement », a conclu en marquant la contribution que l'Église, pour sa part, est à même d'apporter à l'œuvre de paix :

« Ce que nous pouvons et voulons faire surtout, c'est servir toujours plus et toujours mieux le bien-être moral et spirituel de vos peuples, et nous continuerons à nous y employer, soit qu'il s'agisse de rappeler des points de doctrine ou des exigences de morale conformes au véritable bien de l'homme, soit qu'il s'agisse de soutenir ce que les meilleures énergies de chaque pays entreprennent pour l'élévation spirituelle et culturelle des citoyens, pour le développement dans les âmes de sentiments favorables à la paix et à la bonne entente. C'est là, pensons-nous, le genre de service qu'on est en droit d'attendre de nous, c'est notre contribution spécifique à la solution des grands problèmes humains aujourd'hui ».

(*Rome Saint-Siège, 1961-1970, nº 127*)

[1] Le Pape Paul VI fait référence au calme précaire souvent interrompu par des incidents sanglants qui surviennent en Ulster entre les protestants orangistes et les catholiques de l'IRA.

[2] Claire allusion à l'invasion de la Tchécoslovaquie par les armées de l'URSS et des membres du pacte de Varsovie, à la fin de l'été 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II.

[3] Importante encyclique de Paul VI en date du 26 mars 1967 sur la question sociale laquelle est pour le Pape une préoccupation majeure depuis le début de son pontificat.

34

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 144. *Washington, 13 janvier 1969.*

Pour le Ministre. Sans diffusion. (*Reçu* : le 14, 01 h. 20)

M. Richard Nixon vient de me faire remettre, sous pli fermé[1], un message destiné au président de la République et qu'il souhaite lui voir remis avant sa prise de fonctions le 20 janvier. Selon le porteur de cette lettre, le Président élu exprimerait au général de Gaulle le vif désir de son administration d'entretenir les meilleurs rapports avec la France et son souci d'échanger des vues avec le chef de l'État.

Je confie ce pli à un fonctionnaire de notre mission militaire, M. Joseph Col, qui doit se rendre à Paris et le remettre au secrétariat particulier de Votre Excellence dans la journée du 15 janvier.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

35

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 156 à 166. *Washington, 13 janvier 1969.*

(*Reçu* : à 24 h. 00)

Situation de l'économie américaine

L'expansion remarquable de l'économie américaine s'est poursuivie en 1968 au rythme soutenu qu'elle avait connu depuis 1960. Le produit national brut a atteint 860 milliards de dollars, en augmentation nominale de 9,4 %, réelle de 5,1 % par rapport à 1967. L'indice de la production industrielle est passé de 160 à 167 (sur la base 100 en 1957-59), tandis que le taux de chômage tombait de 3,9 à 3,3 %, son niveau le plus bas depuis 15 ans. Ces résultats favorables ont été cependant hypothéqués par l'inflation qui n'a cessé de se développer et contre laquelle les pouvoirs publics ont tenté d'agir, sans pour autant parvenir à des résultats notables. La hausse des prix, déjà anormalement élevée en 1967, a atteint le taux de 4,7 % (contre des taux moyens habituellement situés entre 1 et 3 %) et constitue

[1] Cette lettre adressée personnellement au président de la République française par M. Nixon ne figure pas au dossier, mais sa teneur semble avoir été communiquée verbalement, pour l'essentiel, par le porteur à l'ambassadeur de France. En revanche, voir le texte de la réponse du général de Gaulle ci-après, à la date du 17 janvier 1969, à la veille de l'entrée en fonction du nouveau président des États-Unis.

aujourd'hui encore la préoccupation majeure des nouveaux dirigeants américains. Tout au long de l'année, l'administration s'est efforcée, par des mesures d'orthodoxie économique et financière (réduction du déficit budgétaire, contrôle des mouvements de capitaux, restrictions monétaires anti-inflationnistes) d'éliminer les facteurs de déséquilibre apparus en 1967 et au cours des années précédentes et qui menaçaient la poursuite de l'expansion.

Sauf dans le domaine budgétaire, les autorités fédérales n'ont obtenu que des résultats partiels et tardifs.

1) Le vote de la surcharge fiscale de 10 %, intervenu le 28 juin, après de longs et difficiles débats au Congrès, était destiné à la fois à réduire l'impasse budgétaire, alors estimée à une vingtaine de milliards, et à freiner les tendances inflationnistes en pesant sur les revenus. Le Congrès avait obtenu, en outre, une réduction des dépenses publiques. Mais l'expansion s'est maintenue à un taux élevé et le supplément de recettes dû à la surtaxe a atteint un niveau tel que l'administration démocrate a pu annoncer, ces jours derniers, que le budget de l'exercice 68/69 se solderait, en fin de compte, par un excédent de près d'un milliard de dollars, alors qu'on s'attendait à un déficit de 8 milliards.

2) Dans le domaine de la politique conjoncturelle, les autorités fédérales ont suivi une politique hésitante. Partagées entre le souci de restreindre la demande et celui d'éviter la thérapeutique brutale et excessive appliquée en 1966, elles ont, dans la première partie de l'année, poursuivi la politique de hausse du taux de l'escompte amorcée au mois de novembre 1967 en portant celui-ci à 5, puis à 5,5 %. Après le vote de la surtaxe, qui avait fait craindre un mouvement de récession, le taux d'escompte avait été ramené à 5,25 % avant d'être à nouveau, le 15 décembre, porté à 5,5 %, tandis que les banques relevaient elles-mêmes leur taux de base à 7 %, niveau jamais égalé depuis 1929.

3) Grâce au contrôle des investissements américains à l'étranger, mis en place au début de l'année (« Plan Johnson »), à la réduction systématique des dépenses publiques extérieures et à la conjoncture monétaire internationale qui, au moment de la crise de novembre[1], a fait affluer vers les États-Unis une masse importante de capitaux européens, le déficit de la balance des paiements (sur la base des liquidités) a pu être ramené à 1 milliard de dollars environ, résultat assez satisfaisant si on se souvient du déficit de 3,5 milliards de dollars enregistré en 1967, mais encore supérieur à l'objectif que s'était fixé l'administration dans le plan du 1er janvier (déficit maximum de 500 millions). Au surplus, cette amélioration, due partiellement à des raisons de circonstances, masque un phénomène particulièrement inquiétant pour l'avenir : une rapide et importante détérioration de la balance commerciale, dont l'excédent traditionnel (de 3 à 5 milliards de dollars par an) est tombé à un milliard en 1968, alors que l'administration escomptait au contraire une amélioration de ce poste de la balance des paiements de l'ordre de 500 millions de dollars. Ce résultat décevant est à

[1] Se reporter à ce sujet à *D.D.F.* 1968-I, n° 198 et *D.D.F.* 1968-II, nos 243 et 384.

mettre au compte de plusieurs grandes grèves qui ont affecté l'économie américaine au cours de l'année, mais surtout de l'accroissement excessif de la demande intérieure. À l'occasion du renouvellement de plusieurs conventions collectives, les syndicats ont obtenu d'importants relèvements de salaires dont la moyenne s'est établie à 6,6 % (contre 5 % en 1967). Deux secteurs restent particulièrement vulnérables : celui de l'acier et celui du textile, dont les « lobbies » mènent une vigoureuse campagne au Congrès pour obtenir l'adoption de mesures protectionnistes.

Les réserves fédérales d'or et de devises, après l'importante hémorragie de mars (1,5 milliard de pertes) et la suppression du pool de l'or[1], se sont stabilisées au niveau de 14 milliards (dont 10 d'or). Les créances extérieures sur les États-Unis se sont encore accrues et dépassaient, au 30 juin, 32 milliards de dollars.

En face d'une situation placée sous le double signe de l'expansion et de l'inflation, devant la relative inefficacité d'une politique conjoncturelle tardivement mise en œuvre, les nouveaux maîtres de la politique américaine se montrent discrets et circonspects. Les indicateurs économiques montrent que la tendance inflationniste demeure : l'investissement industriel est à la hausse, la tendance à la constitution des stocks s'accélère, la demande des biens d'équipement et de consommation est constante.

L'ambition prioritaire de la nouvelle équipe républicaine sera donc de ramener la hausse des prix à un taux considéré comme raisonnable, de l'ordre de 1,5 à 2 %. Cela implique probablement, malgré les promesses électorales, la prorogation, au moins partielle, de la surtaxe (qui conditionne d'ailleurs l'équilibre du projet de budget dont la nouvelle administration héritera le 20 janvier) et le maintien des contrôles des sorties de capitaux vers l'étranger. Mais, surtout, les observateurs s'attendent à une pression accrue du gouvernement sur la FED pour encourager cette dernière à un nouveau resserrement du crédit. La possibilité pour l'équipe Nixon de préserver effectivement les grands équilibres de l'économie américaine est aussi, bien entendu, liée à l'avenir des négociations de Paris et à l'évolution de la conjoncture en Europe.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] Il s'agit du regroupement des principales banques centrales créé en 1961 pour coordonner leurs interventions sur les marchés en vue de maintenir la parité de l'or à 35 dollars l'once, conformément au système de l'étalon de change or. Mais incapable en fait, de limiter la spéculation, il fut dissout le 17 mars 1968.

36

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
sur les relations franco-ghanéennes.

N. *Paris, 13 janvier 1969.*

1. Au plan politique et jusqu'au coup d'État du 24 février 1966[1] qui provoqua l'éviction de Nkrumah par l'Armée et la Police, les relations franco-ghanéennes avaient été franchement mauvaises. Elles se sont considérablement améliorées depuis lors, le nouveau régime militaire ayant très rapidement manifesté son intention de rompre catégoriquement avec le passé et de donner à sa politique étrangère une orientation pro-occidentale.

L'envoi d'une mission de bonne volonté à Paris en novembre 1966[2] devait être le premier signe concret de cette volonté de rapprochement (l'un des membres de cette mission, M. Seddoh[3], devait d'ailleurs être ultérieurement nommé ambassadeur du Ghana en France).

2. Dans *le domaine économique*, la France malheureusement occupe encore au Ghana une position bien modeste.

– En 1967, nous avons importé pour 11 100 000 Francs de produits ghanéens (bois, cacao, café) et exporté pour 36 100 000 Francs de produits alimentaires (sucre) et de biens d'équipement, notamment des voitures (Peugeot occupe le premier rang des fournisseurs automobiles). Ceci ne représente que 0,8 % des exportations du Ghana et 3 à 4 % de ses importations.

– Nos créances ont fait l'objet d'un accord de moratoire entre la COFACE et la Banque du Ghana le 10 avril 1967[4]. Le gouvernement ghanéen sollicite toutefois une révision des accords de consolidation afin de mieux échelonner ses paiements dans le temps. Un certain nombre de travaux ayant été engagés par l'administration de Nkrumah (notamment l'aérogare d'Accra, une usine textile et des logements à Tema) nos engagements au Ghana s'élèvent néanmoins à environ 140 millions de francs.

3. Notre *assistance technique* est pratiquement inexistante. Des missions envoyées en 1968 ont cependant permis la conclusion d'accords avec la « Compagnie Française pour le Développement des Plantes Textiles »

[1] Au sujet du coup d'État du 24 février 1966, voir *D.D.F.* 1966-I, n° 186.

[2] Une mission ghanéenne de bonne volonté se rend à Paris du 14 au 20 novembre 1966 dans un but d'information politique, culturelle et économique.

[3] Épiphane Patrick Komla Seddoh, *principal secretary* du ministère ghanéen des Affaires étrangères, est nommé ambassadeur à Paris et remet ses lettres de créance le 9 décembre 1967. Nommé ensuite ambassadeur à Madrid, il quitte Paris le 1er avril 1970.

[4] La COFACE, compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, et la Banque du Ghana signent à Paris un moratoire le 10 avril 1967 ; il s'applique aux créances commerciales en principal et en intérêts, échues à la date du présent accord ou à échoir au 31 décembre 1968.

(CFDT)[1] en vue de promouvoir la production du coton et avec l'« Institut Français du Pétrole »[2] en vue de la formation de techniciens ghanéens.

4. *Action culturelle.*

Le français est une langue obligatoire dans le secondaire. Les enseignants proviennent du « Centre de formation des professeurs ghanéens de français » où est détachée une forte équipe de spécialistes français. Une trentaine de bourses sont d'autre part attribuées à des étudiants ghanéens.

Un accord culturel et de coopération technique doit être incessamment signé avec Accra.[3]

5. Du fait même de l'imbrication géographique du Ghana dans le dispositif francophone, l'évolution des rapports franco-ghanéens revêt une réelle importance. Mais on ne peut se dissimuler que les possibilités d'action de la France en vue de renforcer la coopération entre les deux pays ne sont pas illimitées.

Plusieurs facteurs :

– la nécessité de tenir compte des susceptibilités bien connues de la Côte d'Ivoire pour son concurrent oriental,

– l'emprise très forte exercée sur le Ghana par les capitaux anglo-saxons,

– l'état des finances ghanéennes qui suscite les plus expresses réserves de la Direction du Trésor,

constituent autant d'obstacles au développement satisfaisant d'une politique de coopération entre nos deux pays.

Il est en particulier à craindre que, dans le domaine des échanges commerciaux, nos exportations (très supérieures à nos importations) ne souffrent de plus en plus de la discrimination *de facto* qui intervient au profit des pays prêteurs, dont nous ne sommes pas.

(*Afrique-Levant, Ghana, Relations avec la France*)

[1] M. Lefebvre du Prey, expert cotonnier, est envoyé fin avril à Accra pour une mission de trois mois en vue d'étudier le développement de la culture du coton.

[2] M. Robert Bouteille, ingénieur de l'Institut français du pétrole, accomplit une mission au Ghana du 9 au 16 novembre 1967 en vue d'assurer l'approvisionnement de ce pays en pétrole.

[3] L'accord culturel est signé à Accra le 10 avril 1969.

37

M. DE COURSON DE LA VILLENEUVE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA, À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 55 à 64. *Kinshasa, 14 janvier 1969.*

Priorité. Diffusion réservée. (*Reçu* : le 15, 14 h. 17).

Rentré de Fort-Lamy dimanche soir et ayant consacré sa journée du lundi aux présidents Diori Hamani[1] et Bongo[2], le général Mobutu, qui savait par la déclaration faite à mon arrivée que j'étais porteur d'un message du général de Gaulle, m'a convoqué dès ce matin et, assisté de M. Bomboko[3], ministre des Affaires étrangères, m'a reçu avec exactitude à 11 heures au palais présidentiel.

C'est devant les reporters, filmant les premiers moments de notre rencontre, que le général Mobutu a tenu à prendre connaissance de la lettre du président de la République qu'il a aussitôt communiquée à M. Bomboko soulignant le caractère de franchise et d'amitié qui devait, aux termes mêmes de cette lettre, en augurer notre entretien.

J'ai exposé au chef de l'État congolais l'importance que le général de Gaulle attachait aux rapports franco-congolais et les raisons fondamentales de les voir se renforcer dans un esprit d'amitié et de coopération. J'ajoutais que les sentiments personnels du général de Gaulle correspondaient pleinement à ces raisons et qu'*il serait heureux de le recevoir à Paris pour s'entretenir avec lui à l'occasion soit d'un prochain voyage en Europe soit même d'un déplacement spécial*. Évoquant ensuite la situation actuelle en Afrique centrale, j'ai dit combien il était anormal et, à certains égards, regrettable que soient mis en cause à ce propos des diplomates de mon pays et des collaborateurs directs du chef de l'État[4]. Le général Mobutu m'a

[1] El Hadj Hamani Diori, premier président de la République du Niger (9 novembre 1960), réélu le 30 septembre 1965, est également président en exercice de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache). La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM, tenue à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968, confie au président Diori, reconduit dans ses fonctions pour un an, le soin d'organiser une conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones à travers le monde. Cette conférence se tient à Kinshasa du 15 au 20 janvier 1969.

[2] Albert Bongo est le deuxième président de la République du Gabon ; il succède à Léon Mba à la mort de ce dernier en décembre 1967.

[3] Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo (Kinshasa) du 24 novembre 1965 au 1er août 1969.

[4] Des reproches ont été adressés à Paris, jusqu'en 1967, à propos du recrutement de mercenaires en France, ressenti comme un soutien à Tshombé. Plus récemment, les premiers symptômes du malaise dans les relations franco-congolaises sont apparus au début de l'année 1968 avec la décision prise, le 2 février 1968, par les présidents Mobutu, Bokassa (RCA) et Tombalbaye (Tchad) de créer l'Union des États d'Afrique centrale (UEAC). Le général Mobutu soupçonne la France d'être hostile à ce projet et d'avoir suscité le retrait de la République centrafricaine (RCA) de l'UEAC, le 7 décembre 1968. Se reporter à la dépêche de Kinshasa n° 1987/AL du 24 décembre 1968, citant des extraits des discours du général Mobutu et du président Tombalbaye prononcés à Kinshasa le 19 décembre 1968, non reprise, ainsi qu'à la note de la sous-direction d'Afrique du 13 février 1969, non reproduite, reprenant les griefs formulés à l'encontre de la France depuis 1968. La visite de

dit combien il était sensible à la lettre manuscrite du général de Gaulle et qu'il serait lui-même honoré et flatté de le rencontrer. M. Bomboko évoquant alors l'intérêt d'un voyage officiel, j'ai fait observer *qu'il était d'abord nécessaire de faire connaissance*, ce dont le général Mobutu a aussitôt convenu. Il ne pouvait sur le champ me donner d'indications sur les dates possibles de sa venue à Paris, me précisant toutefois que son voyage en République fédérale d'Allemagne devait avoir lieu du 17 au 23 mars.

Il a affirmé qu'il partageait pleinement la conviction que la République démocratique du Congo : « 2e État francophone du monde »[1] et la France devaient avoir des rapports plus étroits dans tous les domaines et marqués par une amitié sincère. Il a toujours vivement et personnellement déploré ce qu'il considère comme une réserve de notre part, à cet égard le message du général de Gaulle est pour lui un gage précieux d'avenir.

En arrivant aux problèmes de l'heure, le général Mobutu a reconnu ce qu'il y avait d'inhabituel dans la mise en cause de hautes personnalités, mais il se retranche derrière les déclarations que lui aurait faites le président Bokassa[2] en présence de M. Tombalbaye[3] et de leurs trois ministres des Affaires étrangères[4] et qu'il n'a fait que répéter.

Je n'ai pu arriver, malgré une longue et confuse discussion, à une autre explication, le fond de ses griefs à notre égard résidant essentiellement, m'a-t-il semblé, dans le fait que nous n'aurions pas usé de notre influence auprès du général Bokassa :

1. pour que son retrait de l'UEAC[5] s'accomplisse dans des formes moins conformes, moins négatives et honnêtes,

2. pour le dissuader d'attaques personnelles contre lui-même et M. Tombalbaye,

3. surtout en ne nous opposant pas à l'établissement du blocus du Tchad.

Selon lui, le général Bokassa crée le désordre en Afrique centrale et nous ne l'avons pas empêché.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, porteur d'un message du général de Gaulle au président de la République démocratique du Congo, dissipe ces malentendus.

[1] La République démocratique du Congo a adopté le français comme langue officielle en 1960.

[2] Jean-Bedel Bokassa est président de la République centrafricaine (RCA) depuis le 31 décembre 1965, à la faveur de ce qui est appelé « le coup d'État de la Saint-Sylvestre ». Le président centrafricain met en cause Jacques Foccart, secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1960.

[3] François Tombalbaye, premier président de la République du Tchad, élu en 1962, réélu en juin 1969.

[4] Les trois ministres des Affaires étrangères sont MM. Justin Bomboko (Congo-Kinshasa), Jean-Arthur Bandio (République centrafricaine), Dr Jacques Baroum (Tchad).

[5] L'Union des États d'Afrique centrale (UEAC) est créée à l'issue des conversations tenues à Bangui le 2 février 1968 entre les présidents Mobutu (Congo-Kinshasa), Tombalbaye (Tchad), Bokassa (République centrafricaine). La charte constitutive est signée à Fort-Lamy le 2 avril. Le premier président en est le général Joseph-Désiré Mobutu, le secrétaire général, le Tchadien, Abdou Boukar. L'Union compte trois États : la République centrafricaine, le Congo-Kinshasa et le Tchad, mais elle est ouverte à tout État indépendant et souverain. La RCA s'en retire le 7 décembre 1968.

Répondant à ces observations, j'ai d'abord réaffirmé que nous étions totalement étrangers aux oppositions nées ces dernières semaines en Afrique centrale et demandé instamment qu'il soit mis fin aux procès d'intention qui nous sont faits. Puis j'ai souligné la nocivité des déclarations ou des prises de position publiques qui ne faisaient qu'envenimer les rapports et retarder sinon interdire toute chance d'arrangement. S'agissant d'affaires africaines, nous nous estimions tenus à une certaine réserve. Il ne fallait pas en déduire que nous approuvions toutes les initiatives et les conditions dans lesquelles elles étaient prises et considérer que nous n'intervenions pas.

C'est par les voies diplomatiques que nous agissions auprès des gouvernements avec l'espoir que la raison et les bons offices des Africains eux-mêmes permettraient d'aboutir à la normalisation des rapports.

Sur le point particulier du blocus économique de la République du Tchad, je n'ai pas caché à mon interlocuteur que nous ne l'approuvions pas et que nous souhaitions qu'il puisse être levé.

Nous mettons beaucoup d'espoir dans la mission des présidents Diori Hamani et Bongo dont les chances de succès impliquent qu'il soit mis un terme à la guerre des ondes.

Le général Mobutu m'a alors confirmé sa décision bien arrêtée d'interdire la navigation vers la République centrafricaine dès le lendemain de la session de l'OCAM, si le blocus du Tchad n'était pas alors levé.

Il espérait que dans cette extrémité et alors qu'il s'agissait essentiellement pour lui de marquer sa solidarité à l'égard du Tchad, nous ne prenions pas fait et cause pour la seule République centrafricaine. J'ai éludé la question.

Réservé au début de l'entretien qui a duré 1 h 30, le général Mobutu était à la fin plus amène et plus détendu. Il m'a fait l'impression d'un homme imprégné du sentiment de l'importance de son pays en Afrique et soucieux de la place qui doit légitimement lui revenir. Il est certainement désireux d'un rapprochement avec notre pays mais n'en abordera les étapes qu'avec prudence, essentiellement du fait des difficultés qui existent dans ses rapports avec le Congo-Brazzaville et la République centrafricaine, difficultés auxquelles il n'arrive pas à se persuader que nous puissions être étrangers.

Je ne pense pas que notre long entretien ait pu à cet égard changer radicalement sa conviction profonde mais je crois pouvoir espérer qu'il sera mis fin aux attaques pour le moins personnelles et que nous bénéficierons de plus de compréhension de la part du général Mobutu.

(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), relations avec la France, 1969)

38

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Vietnam : forme de la table
(Vietnam-Nord)

N. n° 17/AS[1]. *Paris, 14 janvier 1969.*

La question est fastidieuse mais il faut bien y revenir.

M. Mai Van Bo[2] a été reçu ce 13 janvier, sur une demande urgente, par le directeur d'Asie.

Il voulait, disait-il, donner connaissance des résultats de la rencontre récente entre MM. Ha Van Lau[3] et Cyrus Vance[4]. À l'entendre, le représentant américain avait proposé deux systèmes de table :

1) soit une table ronde divisée en deux par une bande de tissu (en cas d'acceptation des Vietnamiens du Nord, on laisserait à ces derniers l'avantage de parler les premiers) ;

2) soit une table ronde divisée en deux par une simple ligne (en cas d'acceptation, le problème du tirage au sort continuerait à se poser pour le tour de parole).

On était donc de nouveau dans une impasse.

Mais M. Mai Van Bo venait surtout pour une autre raison. M. Tran Buu Kiem[5] l'avait mis au courant de la conversation qu'il avait eue sur cette question, le 8 janvier à Verrières, avec M. Manac'h et de la suggestion que ce dernier avait faite d'une forme intermédiaire entre le cercle et l'ellipse (cf. notes n° 5 du 4 janvier[6] et n° 13 du 10 janvier)[7]. Il venait aux renseignements. L'entretien n'a plus porté que sur des problèmes de géométrie et l'on a fait beaucoup de dessins.

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[3] Colonel Ha Van Lau, chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[4] Cyrus Robert Vance, secrétaire d'État à l'Armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968 au 5 janvier 1969.

[5] Tran Buu Kiem, membre du *praesidium* du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la Commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris du 11 décembre 1968 au 8 juin 1969 puis ministre délégué à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[6] Voir ci-dessus cette note n° 5/AS du 4 janvier 1969 : *Démarche de M. Mai Van Bo auprès du Département (Problème de procédure)*.

[7] Voir ci-dessus cette note n° 13/AS du 10 janvier 1969 : *Entretien avec M. Tran Buu Kiem, président de la délégation du FNL*.

Il en résulte que les Nord-Vietnamiens sont fort intéressés par l'idée à condition naturellement qu'on se rapproche du cercle plus que de l'ellipse ! M. Mai Van Bo admet volontiers que nous fassions part de cet intérêt aux Américains. Il admet aussi, comme les Américains, que l'idée n'a de chance de prévaloir que si elle n'émane pas d'une des parties au conflit mais d'une puissance tierce comme la France (cf. note nº 14/AS du 10 janvier)[1].

M. Manac'h a conseillé à M. Bo de dire à ses chefs qu'il ne conviendrait pas, si la suggestion aboutissait, de lésiner sur la marge de longueur qui devrait différencier le grand axe du petit. Il faudrait que la table fût assez sérieusement « ovalisée », sinon quel intérêt y verrait l'autre partie, et surtout les Sud-Vietnamiens ? Au reste, il s'agira de toute façon d'une grande table faite en principe pour quarante personnes et peu importe au fond pour le Nord-Vietnam et le FNL[2] que cette table soit ronde ou ovale. Pourquoi les Nord-Vietnamiens et le FNL auraient-ils objection contre une table ovale dès lors que l'espace réservé aux quatre délégations serait exactement le même ? En fait, il convenait que les Américains puissent dire aux Vietnamiens qu'il ne s'agissait plus de la table ronde réclamée par Hanoï et qu'une ellipse se divise théoriquement en « deux parties » en fonction du grand axe !

M. Mai Van Bo est sorti en exprimant le souhait que ce soit la France qui aide à franchir l'obstacle de « ces misérables questions de forme de table »…

Au point où on en est – et surtout avant de prendre contact avec M. Lam[3] (Sud-Vietnam) – le directeur d'Asie estime qu'il vaut mieux reprendre encore une fois langue avec les Américains.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] Note nº 14/AS du 10 janvier 1969 : *Vietnam : forme de la table*, non reproduite. Elle rapporte que : « Le directeur d'Asie a donc saisi l'occasion de faire, sans y insister, une suggestion aux Américains en ce qui concerne la forme de la table, conformément aux conclusions de la note nº 5/AS du 4 janvier.

Le 10 janvier, M. Dean a fait savoir à M. Manac'h que l'affaire avait donné lieu à discussion entre MM. Harriman et Vance, qu'un message avait été adressé à ce sujet au département d'État et aux services de M. Nixon et que M. Bunker, ambassadeur à Saigon, avait été interrogé. Pour le moment, on se bornait à nous dire que les Américains étaient "intéressés" et voulaient laisser la porte ouverte. On est naturellement curieux de savoir quelles seront les réactions des autres délégations.

À juste titre, les Américains estiment que notre suggestion n'aura de valeur que si elle peut être présentée un jour par nous-mêmes, puissance tierce. Il suffirait qu'elle fût présentée par l'une des parties pour que l'autre la repousse. »

[2] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[3] Pham Dang Lam, consul général du Sud-Vietnam à Paris depuis le 21 septembre 1968, chef de la délégation sud-vietnamienne aux négociations de Paris sur le Vietnam.

39

NOTE DU SERVICE DES PACTES POUR LE MINISTRE

Le gouvernement français et le traité de non-prolifération

N. *Paris, 14 janvier 1969.*

Le gouvernement français estime que la dissémination n'est pas souhaitable et nous avons maintes fois déclaré que, pour notre part, nous n'entendions pas la favoriser. Nous n'avons d'autre part aucunement l'intention de dissuader qui que ce soit de renoncer à l'option nucléaire, fût-ce par le biais du traité[1].

Nous ne pensons pas cependant que le traité de non-prolifération des armes nucléaires fasse progresser le désarmement. Désarmer, comme l'a dit en octobre dernier M. Michel Debré à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies[2], « ce n'est pas se contenter d'interdire aux États qui n'en possèdent pas la possibilité d'acquérir des armes de destruction massive. Désarmer, c'est décider l'élimination des armes qui existent et interdire à tous d'en fabriquer de nouvelles ».

Le traité de non-prolifération, qui laisse subsister les arsenaux nucléaires des grandes puissances et ne comporte pour celles-ci aucune obligation réelle d'entreprendre un désarmement effectif, ce qui, comme nous l'avons dit à New York, serait la seule garantie de sécurité valable qui puisse être donnée aux non nucléaires, est, dans une certaine mesure, un leurre, comme l'était le traité de Moscou[3] interdisant la poursuite des expériences nucléaires.

Nous maintenons par conséquent une stricte neutralité à l'égard du traité et ne condamnons ni ne conseillons l'adhésion à cet instrument (cf. en annexe les interventions de M. A. Bérard à l'Assemblée générale des Nations unies le 12 juin 1968 et au Conseil de sécurité le 17 juin 1968)[4].

Cette neutralité dicte notre attitude quant aux problèmes que pourrait poser l'application des contrôles de la non-prolifération à nos partenaires de l'Euratom. Aussi longtemps que ces derniers n'auront pas fait connaître leur intention unanime d'adhérer définitivement au traité, non seulement

[1] Un projet américain de traité de non-prolifération nucléaire est remis le 23 janvier 1967 par le représentant des États-Unis aux partenaires de l'Alliance atlantique. Voir *D.D.F.* 1967-I, n°s 44, 62, 80.

[2] Le 27 octobre 1968, M. Debré prononce devant l'Assemblée générale des Nations unies, lors de la XXIIIe session, un long discours où il aborde plusieurs sujets et notamment le désarmement. Ce discours est publié dans *La politique étrangère de la France – Textes et Documents – 2e semestre 1968*, p. 105 à 112.

[3] Le traité de Moscou signé le 5 août 1963 par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS met fin aux expériences nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace. La France ne signe pas. Voir à ce sujet *D.D.F.* 1963-II, n°s 17, 26, 41, 43, 47 à 50, 104, 130.

[4] Non reproduites.

par leur signature mais par le dépôt de leurs instruments de ratification, il ne nous sera pas possible de donner sur l'application de ces contrôles un avis qui constituerait pour nous une prise de position à l'égard du traité lui-même.

(*Affaires politiques, Désarmement, France*)

40

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

au sujet de l'état des relations franco-mauriciennes à la veille de la visite à Paris de Sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier ministre de l'île Maurice (janvier 1969)

N. *Paris, 14 janvier 1969.*

État des relations franco-mauriciennes à la veille de la visite à Paris de sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier ministre de l'Île Maurice (janvier 1969).

1. Sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Développement de l'Île Maurice[1], séjournera à Paris du 19 au 24-25 janvier 1969, après avoir participé à la XVIIe conférence des Premiers ministres du Commonwealth à Londres. Ce sera sa sixième visite en France.

Il sera accompagné de l'Honorable V. Ringadoo[2], ministre des Finances, qui a fait en France, en octobre dernier, un séjour au cours duquel il a eu l'occasion d'entretenir M. Chirac[3], secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances, (le 14 octobre) des problèmes économiques de l'Île.

2. En prévision des entretiens que le Premier ministre de l'Île Maurice doit avoir avec le général de Gaulle et M. Debré[4], on trouvera ci-après des indications permettant de faire le point des relations franco-mauriciennes.

a) *Relations économiques et financières.*

– Les *échanges commerciaux* entre la France et l'Île Maurice sont peu importants et déséquilibrés (18,32 millions de francs d'exportations

[1] Sir Seewoosagur Ramgoolam est Premier Ministre de l'île Maurice depuis 1964 ; il est également depuis les élections du 7 août 1967 ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Développement.

[2] L'Honorable Veerasamy Ringadoo est ministre des Finances depuis l'accession de l'île Maurice à l'indépendance le 12 mars 1968.

[3] M. Jacques Chirac est secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances depuis le 12 juillet 1968.

[4] Sir Seewoosagur Ramgoolam séjourne en France du 19 au 24 janvier 1969. Le 21 janvier, il est reçu par le général de Gaulle et le 23 janvier, il s'entretient successivement avec M. Debré, ministre des Affaires étrangères, et M. Couve de Murville, Premier ministre.

françaises contre 1,16 million de francs d'importations en 1967). Il s'agit là d'une tendance constamment observée au cours des trois dernières années.

– *L'aide économique et financière* de la France est pratiquement inexistante. Le ministère des Finances n'envisage que l'octroi de crédits commerciaux à 5 ou 10 ans d'importance limitée, accordés cas par cas et garantis aux conditions ordinaires de la COFACE. Toutefois, M. Chirac, lors de son entretien avec M. Ringadoo, le 14 octobre dernier, s'est déclaré prêt à étudier avec le plus grand soin « la possibilité d'une aide financière de la France et les modalités qu'elle pourrait prendre ». Il lui a suggéré de solliciter l'envoi d'une mission d'experts qui procéderait à cette étude. Cette suggestion a été acceptée et la mission dont il s'agit se propose de se rendre à l'Île Maurice à partir du 15 février prochain.

b) *Coopération culturelle et technique.*

Un effort important a été effectué (voir note ci-jointe). Il sera développé comme le précisent les instructions qui viennent d'être données à notre premier ambassadeur à Port-Louis et devrait trouver sa concrétisation dans la conclusion d'un accord de coopération culturelle et technique. Le gouvernement mauricien est favorable à ce projet. Par ailleurs la situation privilégiée de notre langue mériterait qu'elle soit reconnue comme deuxième langue officielle.

En ce qui concerne l'installation de l'*Agence France-Presse* à Port-Louis, le Premier ministre a indiqué au représentant de l'agence à Tananarive qu'il était favorable à ce projet. Il ne prendra toutefois une décision qu'après son voyage en France. Cette question pourrait être évoquée au cours des entretiens.

c) *Questions consulaires.*

Deux problèmes préoccupent les autorités mauriciennes, celui du régime de la circulation des personnes – elles viennent de proposer un régime réciproque d'admission sans visa pour les séjours de moins de 3 mois ce qui consacrerait le régime provisoire actuel – et celui de l'émigration des travailleurs mauriciens en France. Ce dernier problème revêt une acuité particulière du fait de la surpopulation de l'île et du chômage qui y sévit. Sur ces deux points le ministère de l'Intérieur et celui des Affaires sociales se montrent plus que réticents. Ils craignent que des touristes déguisés ne viennent chercher un emploi alors que la situation du marché du travail en France est déjà difficile et font valoir la priorité à donner aux ressortissants des Départements d'Outre-mer. Toutefois d'après certaines indications, les autorités mauriciennes se contenteraient d'un contingent de travailleurs limité.

3. On prête au Dr Ramgoolam l'intention d'évoquer chacun des problèmes ci-dessus à savoir :

– la possibilité de développer les échanges commerciaux
– octroi d'une assistance financière

– conclusion d'un accord culturel et de coopération technique

– émigration des travailleurs mauriciens en France.

Indépendamment de ces problèmes, le Premier ministre se propose de soulever :

– le problème de l'association éventuelle de l'Île Maurice au Marché commun

– le problème de la coopération à instituer dans l'Océan Indien.

4. En ce qui concerne ces deux derniers problèmes notre position peut se résumer comme suit :

a) Extrême réserve en ce qui concerne l'appui susceptible d'être donné à la candidature mauricienne au Marché commun. La situation économique de l'île, ses liens étroits avec le Commonwealth et ses faibles échanges avec la Communauté européenne (ils représentent un dixième seulement de son commerce extérieur) n'encouragent guère la réalisation d'un tel projet. Le gouvernement de Port-Louis a d'ailleurs été déjà avisé des difficultés de l'entreprise et de la nécessité d'exclure de l'accord, en toute hypothèse, les exportations de sucre, voire de bananes si Maurice décidait d'en développer la culture.

b) Par contre une coopération économique régionale avec Madagascar et La Réunion nous paraît de nature à ouvrir des perspectives intéressantes. Le gouvernement mauricien souhaiterait que ce projet prenne définitivement corps et suggère qu'après une réunion d'experts des trois pays intéressés, une conférence se tienne à l'échelon des ministres. Cette conférence fixerait la composition et la périodicité des rencontres, l'ordre du jour des discussions qui devraient aller jusqu'à la fixation des quotas d'échanges pour certaines productions. Comme l'a indiqué récemment notre ambassadeur à Tananarive, les autorités malgaches sont également favorables à cette coopération.

5. Confronté à une situation économique et sociale sérieuse, le gouvernement mauricien attend beaucoup de la solidarité française. Or, ce que nous pouvons faire pour un pays dont les deux principales richesses sont constituées par un surcroît de main-d'œuvre inemployée et une abondante production sucrière paraît assez limité.

De toute façon, l'aide que nous apportons à Maurice n'est pas en rapport avec le rayonnement qu'en dépit des vicissitudes historiques et par suite de l'attachement émouvant des Mauriciens à notre culture, nous continuons d'exercer. Dans le groupe des nombreux pays francophones que nous assistons, la place de l'Île Maurice est très faible.

La mission d'experts[1] qui est attendue en février à Port-Louis permettra sans doute de définir les points précis où notre aide pourrait intervenir. Le

[1] Du 15 au 25 mars 1969 une mission est envoyée à Port-Louis. Elle est composée de MM. Champion, administrateur civil, et Malingre, auditeur au Conseil d'État, pour les Affaires étrangères, de deux représentants du ministère de l'Économie et des Finances et de deux représentants du secrétariat d'État chargé des Dom-Tom. Ils sont mandatés pour une étude sur les possibilités de développement de l'île Maurice et sur l'accroissement des échanges commerciaux entre l'Île Maurice et La Réunion.

problème du développement est évidemment la préoccupation majeure des gouvernants mauriciens. Si l'on retenait l'hypothèse de l'entrée de l'île dans l'association au Marché commun du type Yaoundé[1], la part d'aide financière qui lui reviendrait serait, d'après une étude récente de la Direction économique, de l'ordre de 5 millions de dollars pour cinq ans, et la contribution française, compte tenu de la clé de répartition du FED, de l'ordre de 350 000 dollars par an soit 1,75 million de francs.

On peut se demander si, l'association de l'Île Maurice au Marché commun étant exclue, nous ne pourrions pas faire bénéficier le gouvernement mauricien d'une aide financière d'un montant équivalent à ce qu'aurait représenté notre contribution au FED. Une telle assistance serait, à coup sûr, saluée avec reconnaissance par Port-Louis et présenterait pour nous l'avantage de ne pas sortir du cadre des relations bilatérales.

(*Afrique-Levant, Île Maurice, Visite à Paris de Sir Ramgoolam*)

41

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 70 à 72. *Paris, 15 janvier 1969, 20 h. 41.*

Diffusion strictement réservée.

Veuillez remettre au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité la note dont la teneur suit :

« Le gouvernement français estime que la crise du Moyen-Orient, loin de connaître l'apaisement souhaité, connaît une aggravation qui impose que le Conseil de sécurité soit mis en mesure de faire face aux responsabilités que la Charte lui confère. À cette fin, le gouvernement français propose une rencontre, à la fin du mois de janvier, des représentants auprès du Conseil de sécurité de la France, des États-Unis, de l'URSS et du Royaume-Uni en vue de rechercher, en liaison avec le Secrétaire général des Nations unies, les moyens par lesquels leurs gouvernements pourraient contribuer à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, notamment en définissant les conditions d'application de la résolution du Conseil nº 242 du 22 novembre 1967.

De l'avis du gouvernement français, les échanges de vues pourraient porter sur les points suivants :

1) État actuel de la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité nº 242 et, en particulier, de la mission confiée à M. Jarring[2].

[1] La première convention de Yaoundé est signée le 20 juillet 1963 par les six pays membres de la Communauté européenne et les dix-huit États africains et malgaches associés (EAMA). Elle confirme l'association Europe-Afrique sur la base d'une liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six.

[2] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient.

2) Étude des moyens visant à favoriser et à garantir cette mise en œuvre, et, notamment, du plan présenté à ce sujet par l'URSS.

3) Mesures permettant d'éviter l'aggravation de la situation.

Au cours de ces échanges de vues, le contact le plus étroit sera assuré avec les États directement intéressés ». Fin de citation.

Vous ajouterez oralement que nous avons noté, dans la réponse américaine au gouvernement soviétique, qu'il était fait mention de l'opportunité d'un accord sur la limitation des armements au Moyen-Orient.

Le gouvernement n'estime pas qu'il lui appartienne de proposer à ce stade que ce sujet soit abordé.

Mais il est bien évident qu'au cas où il apparaîtrait dans le courant des entretiens qu'il existât une possibilité d'accord entre les quatre puissances sur les moyens d'aboutir, en liaison avec la mise en œuvre de la résolution n° 242, à une entente sur une limitation concertée et effective des fournitures d'armes aux pays qui ont participé directement au conflit, ce sujet pourrait être abordé sous le couvert du point 3 de l'ordre du jour proposé.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

42

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 196 à 201. *Washington, 15 janvier 1969.*

(*Reçu* : 23 h. 45)

Message sur l'état de l'Union 1969

En prononçant hier devant le Congrès son sixième et dernier message sur l'état de l'Union, le président Johnson a tenu à rappeler à la nation les sentiments de paix, de justice et de démocratie qui n'ont cessé de guider son action à la tête de l'État et a exprimé sa foi et son espoir que son œuvre serait poursuivie pour le mieux être du peuple américain et de l'humanité tout entière.

Comme il était de circonstance à la veille de quitter ses fonctions, le président a dressé un bilan sommaire de son administration et s'est appliqué à en montrer d'abord les côtés positifs, tant sur le plan national que sur le plan international. C'est cependant aux problèmes intérieurs qu'il a consacré l'essentiel de son allocution. Il a rappelé à ce sujet les nombreuses réformes qu'il avait suscitées dans le domaine de l'éducation, de l'assistance, de la formation professionnelle et de l'amélioration de l'emploi, puis a passé en revue les problèmes auxquels il s'était attaqué sans pour autant leur trouver de solution définitive : problèmes urbains, extension de la sécurité sociale, lutte contre la pauvreté, non discrimination, justice et ordre public.

En matière économique, le président s'est réjoui des résultats obtenus au cours de l'année et a annoncé pour la première fois depuis le début de son administration un budget en super équilibre pour le prochain exercice 1969. Il a ensuite vigoureusement plaidé en faveur de la poursuite de la lutte contre l'inflation et réclamé le maintien de la surtaxe de 10 % instaurée au mois de juin dernier.

Le président Johnson n'a évoqué que très brièvement les problèmes de politique étrangère. Il a redit à ce propos que son action avait toujours été guidée par la recherche obstinée de la paix et il a affirmé que celle-ci motivait encore, en dépit des circonstances, la poursuite d'une politique d'entente durable et efficace avec l'Union soviétique. C'est en vertu du même principe que les États-Unis devront poursuivre leur action au Vietnam et au Moyen-Orient pour aboutir à une solution pacifique de ces deux conflits. Il a enfin émis le vœu qu'un accord pour la limitation des armements intervienne rapidement, que soit ratifié bientôt le traité de non-prolifération des armes nucléaires et dit son attachement au maintien du libéralisme commercial, au renforcement du système monétaire international et à la construction d'une Europe unie.

Sans doute, le Président ne tenait-il pas, pour un message d'adieu, à épiloguer sur les innombrables obstacles auxquels il s'était heurté, sur les échecs qu'il avait subis et sur les incertitudes qui demeurent encore. Tirant la leçon des cinq années de son administration, il voulait rappeler à son auditoire le poids des difficultés et des engagements qui pèsent sur un président des États-Unis et prouver avec quelle conscience et quel acharnement il avait tenté de s'acquitter de sa tâche. Soucieux de laisser à la postérité l'image d'un homme préoccupé au premier chef de la grandeur de son pays et du bonheur de son peuple, mais conscient toutefois de ses insuccès, il ne pouvait mieux terminer son message qu'en exprimant l'espoir que l'Histoire lui saurait au moins gré « d'avoir essayé ».

Le président Johnson tenait à terminer son mandat en beauté et en transmettant à l'Histoire son rôle de pacificateur. Les circonstances lui ont été adverses, que ce soit pour le Moyen-Orient ou pour le Vietnam. Ce dernier discours très bien accueilli par ses anciens collègues de la Chambre et du Sénat aura été pour lui une compensation partielle. Il part applaudi et son émotion était visible. C'est en effet sur le plan parlementaire plus que sur celui de l'exécutif que le Président qui se retire avait pu donner sa mesure.

(Collection des télégrammes, Washington, 1969)

43

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Visite de l'ambassadeur du Nigeria.

N. *Paris, 15 janvier 1969.*

Visite de l'ambassadeur du Nigeria

Accompagné de son ministre-conseiller[1], l'ambassadeur de la République fédérale du Nigeria[2] a été reçu, sur sa demande, par le Ministre le 14 janvier 1969 en fin d'après-midi. L'entretien a duré trente minutes.

M. Maliki a indiqué que son gouvernement entendait maintenir, voire renforcer, ses relations amicales avec la France malgré les pressions considérables dont il était l'objet à l'intérieur de son pays. Il s'inquiète cependant de certaines déclarations, faites à Paris ces derniers temps[3] et largement exploitées par les rebelles, qui pourraient laisser croire que la France désire briser l'unité du Nigeria.

Ainsi, à la veille de la rencontre d'Addis-Abeba[4], la déclaration gouvernementale sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes avait eu pour résultat de renforcer l'intransigeance de la délégation rebelle.

De même, dans sa conférence de presse du 9 septembre 1968[5], le général de Gaulle a reconnu aux Ibos le droit d'autodétermination, alors que, selon certains rapports de presse, le ministre des Affaires étrangères aurait récemment évoqué ce principe pour le Biafra. Ce que le gouvernement fédéral accepte volontiers pour le peuple ibo, il ne peut l'admettre pour ce que l'on appelle Biafra, terme qui implique en lui-même une notion de souveraineté et d'indépendance.

Le Ministre a rappelé à M. Maliki que la position du gouvernement français, maintes fois exprimée depuis le 31 juillet 1968[6], reposait sur deux données fondamentales :

– l'aspect humanitaire du drame, aux répercussions considérables. Les souffrances d'une population, la mort de ses enfants, engendrent une situation qu'aucune politique ne peut justifier.

[1] Le ministre-conseiller de l'ambassade du Nigeria à Paris est M. E.O. Ogunsulire.

[2] M. Alhaji Abdul Maliki, ambassadeur du Nigeria à Paris, présente ses lettres de créance le 1er octobre 1966.

[3] Il s'agit de la déclaration faite à Paris le 19 décembre 1968 au cours d'une conférence de presse par le professeur Samuel Ikoku, titulaire de la chaire de développement économique à l'université de Lagos. M. Ikoku se livre à de nombreuses attaques contre la France (voir la dépêche n° 1/AL du Ministre adressée à l'ambassade de France à Lagos le 9 janvier 1969).

[4] Rencontre d'Addis-Abeba. Le comité consultatif de l'OUA se réunit le 5 août 1968 à Addis-Abeba en vue de reprendre les pourparlers au sujet du conflit qui oppose le Nigeria au Biafra.

[5] La conférence de presse du général de Gaulle du 9 septembre 1968 est résumée dans *D.D.F.* 1968-II, n° 306.

[6] Voir la déclaration française du 31 juillet 1968. Se reporter à *D.D.F.* 1968-II, nos 59 et 68.

– le fait qu'un jour ou l'autre le problème de l'autodétermination des Ibos se posera au Nigeria. Le plus tôt le gouvernement fédéral acceptera ce point de vue, le plus tôt la crise prendra fin.

Il va de soi que cette prise de position de la France n'est dictée par aucune animosité, aucune manifestation de mauvaise humeur à l'encontre du Nigeria. Elle lui apparaît seulement, sous ses aspects humanitaire et politique, comme étant de l'intérêt de tous et en particulier du Nigeria.

Selon M. Maliki, le gouvernement fédéral est pleinement conscient du drame humain qui se joue dans la province sécessionniste. A plusieurs reprises, des propositions ont été faites, pour faciliter l'envoi massif de secours par terre, par eau ou par route. Les rebelles ont jusqu'à présent refusé ces offres.

M. Maliki a également exprimé le vœu que, forte de son expérience africaine, la France suggère une solution politique à la crise, dans le contexte d'un Nigeria uni. Pour le Ministre, l'expérience d'une part, le problème spécifique du Nigeria de l'autre, paraissent en l'occurrence se rejoindre pour l'amener à affirmer qu'il n'y aurait ni tranquillité ni sécurité sans reconnaissance du droit des Ibos à choisir leur destin. La France a fait elle-même l'expérience de ces choses.

Le Ministre a d'autre part indiqué qu'il était prêt, en ce qui le concernait, à recevoir une délégation fédérale au plus haut niveau, mission dont l'envoi avait déjà été sollicité par Lagos en mai dernier, mais que pour toute autre rencontre à un échelon élevé, il convenait à tout le moins de connaître le nom des personnalités[1] qui composeraient cette délégation.

De toute façon, les conversations ainsi engagées ne pourraient se faire que sur la base des principes qui définissent la position française sur ce problème.

(*Afrique-Levant, Nigeria, Relations politiques avec la France, Nigeria, Biafra*)

[1] *Note du rédacteur* : « Il semblerait que le chef Awolowo, vice-président du gouvernement fédéral et actuellement à Londres où il représente le Nigeria à la Conférence des Premiers ministres du *Commonwealth*, serait la personnalité envisagée pour une telle mission. »

44

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Relations franco-centrafricaines

N. nº 49/DAM

Paris, 15 janvier 1969.

Depuis l'accession de la République centrafricaine à l'indépendance[1] et la signature, en 1960, des accords de coopération[2], de multiples liens n'ont cessé d'exister entre ce pays, demeuré membre de la Communauté, et la France.

Après le président Dacko[3], accueilli à Paris au début de l'été 1962[4], le général Bokassa est le second Chef d'État centrafricain à être reçu en visite officielle en France[5].

1. Pourtant, depuis le coup d'État qui a amené ce dernier au. pouvoir, le 1er janvier 1966, les relations entre Paris et Bangui ont été soumises à de sérieuses fluctuactions. Celles-ci tiennent essentiellement au tempérament très instable du général Bokassa.

Il serait fastidieux de rapporter ces vicissitudes dans le détail. Au début de l'année dernière encore nos rapports avec la RCA étaient franchement mauvais en raison de divers articles de la presse française que le président centrafricain avait jugés désobligeants à l'égard de sa personne[6].

Atteint dans son amour-propre, il se répandait en propos agressifs contre notre pays et envisageait des mesures extrêmes telles que la dénonciation des accords de coopération. Il avait, alors, avec le président Tombalbaye[7] et le général Mobutu, signé la Charte de l'Union des États de l'Afrique Centrale qui, dans ses dispositions du moment, devait permettre à la RCA de s'émanciper de notre influence[8].

[1] La République centrafricaine proclame son indépendance le 13 août 1960.

[2] Les différents accords de coopération entre la France et la République centrafricaine sont signés les 13 et 15 août 1960. L'accord portant transfert des compétences de la Communauté est signé le 12 juillet 1960, publié au *Journal Officiel* du 30 juillet 1960, p. 7042.

[3] David Dacko, ancien instituteur, député de l'Assemblée territoriale de l'Afrique noire en 1957, devient le premier président de la République centrafricaine suite au décès de son cousin, Barthélemy Boganda, dans un accident d'avion, le 29 mars 1959. David Dacko est renversé par le colonel Jean Bedel Bokassa lors du coup d'État, dit de la Saint-Sylvestre, dans la nuit du 31 décembre 1965 au 1er janvier 1966. Se reporter à *D.D.F.* 1966-I nos 1 et 39.

[4] Le président Dacko effectue un voyage officiel en France du 21 au 24 juin 1962.

[5] Le séjour officiel à Paris du général Bokassa, président de la République centrafricaine, est prévu du 11 au 14 février 1969.

[6] Se reporter à *D.D.F.* 1968-I, nº 254.

[7] François Ngarta Tombalbaye, élu le 22 avril 1962, est le premier président de la République du Tchad.

[8] L'union des États de l'Afrique centrale (UEAC) est créée à l'issue des conversations tenues à Bangui (République centrafricaine), le 2 février 1968, entre le général Bokassa, le président Mobutu (Congo-Kinshasa) et le président du Tchad, Tombalbaye. La charte constitutive est signée à

2. Pourtant son attachement « filial » à la personne du général de Gaulle demeurait intact. Il était donc dans l'ordre des choses que les événements de France du printemps dernier lui fournissent l'occasion de témoigner de sa fidélité au président de la République française[1] et, par là-même, de sortir d'une situation qui risquait de devenir pour lui sans issue.

Le 30 mai, il adressait un message de solidarité à l'Élysée et faisait part de son intention de se rendre à Paris pour se ranger aux côtés du Chef de la France Libre. Le rétablissement de la situation en France l'amenait peu après à renoncer à ce projet, mais il annonçait à notre ambassadeur que tous malentendus étaient désormais dissipés entre les deux pays.

3. Effectivement, l'amitié franco-centrafricaine a connu dans les mois qui ont suivi un très net regain (bien que, sur place, plusieurs de nos compatriotes aient continué, durant des semaines, à faire l'objet de diverses mesures exagérément sévères[2], souvent pour de simples imprudences de langage).

Au mois de novembre[3], M. Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, se rendait à Bangui afin de remettre officiellement au général Bokassa un avion de commandement, don du gouvernement français[4]. À la suite de cette mission, le président centrafricain signait les textes accordant à notre Commissariat à l'énergie atomique les permis relatifs au gisement uranifère de Bakouma[5] ; il libérait, quelques jours après, plusieurs Français qui se trouvaient détenus à Bangui.

En décembre, enfin, il se retirait de l'UEAC « réaffirmant l'appartenance à part entière de la RCA à l'UDEAC ».

4. Depuis l'annonce de sa visite officielle à Paris, le général Bokassa saisit toutes occasions pour proclamer la « fraternité » franco-centrafricaine. Il n'épargne pas les louanges à nos coopérants[6] (exposés, il y a peu encore, à bien des difficultés) et renvoie à plus tard les appels de fonds[7].

Fort-Lamy le 2 avril. Le premier président en est le général Joseph-Désiré Mobutu, le secrétaire général, le Tchadien M. Abdou Boukar. L'union comporte trois États : la République centrafricaine, le Congo-Kinshasa et le Tchad, mais elle est ouverte à tout État indépendant et souverain. Le président Bokassa se retire de l'UEAC le 8 décembre 1968 et réintègre l'UDEAC (union douanière et économique de l'Afrique centrale). Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches, n° 78/DAM du 29 janvier 1969, non reproduite, qui analyse l'évolution de la République centrafricaine depuis son indépendance.

[1] Se reporter à *D.D.F.* 1968-I, n°s 320 et 321.

[2] Concernant l'attitude malveillante à l'égard des Français installés en République centrafricaine, se reporter à la dépêche de Bangui n° 217/DAM du 31 juillet 1968, synthèse n° 14, intitulée *Situation politique en RCA au cours de la deuxième quinzaine de juillet*, non reprise.

[3] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, se rend en République centrafricaine du 2 au 5 novembre 1968.

[4] Le DC4 arrive à Bangui le 31 octobre 1968. Se reporter au télégramme de Bangui n° 701 du 31 octobre, non publié.

[5] L'accord portant sur l'exploitation du gisement d'uranium de Bakouma est signé, le 8 novembre, par le général Bokassa et M. Mabile, représentant du Commissariat à l'énergie atomique.

[6] Le personnel de l'assistance technique française comprenait, au 1er janvier 1969, 576 agents dont 283 pour l'enseignement et la formation.

[7] « L'année 1969 commence sous de fâcheux auspices au plan des Finances publiques » est-il indiqué dans la synthèse présentée par la Mission permanente d'Aide et de Coopération près l'ambassade de France à Bangui, datée du 31 janvier 1969, non reproduite, transmise sous le bordereau

À ses yeux, cette visite, très ardemment souhaitée, doit constituer la consécration éclatante de la légitimité de son pouvoir et de son régime.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'euphorie actuelle ; elle ne doit cependant pas nous faire totalement oublier les nuages du passé ni exclure les incertitudes de l'avenir.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

45

COMPTE RENDU

de l'entretien du général de Gaulle avec M. von Braun, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne le mardi 14 janvier 1969

C.R[1]. *Paris, 15 janvier 1969.*

Le général de Gaulle avait dit à M. von Braun[2], le 1er janvier[3], qu'il souhaitait le voir prochainement. Il a commencé par lui expliquer qu'il n'avait pas de sujet particulier à aborder mais qu'il lui paraissait bon de voir, de temps en temps, l'ambassadeur de la RFA pour échanger des impressions sur l'actualité.

M. von Braun a répondu qu'il était d'autant plus heureux de cette audience qu'il venait de se rendre à Bonn où il avait vu le chancelier Kiesinger qui l'avait chargé de ses amitiés pour le général de Gaulle.

Le général de Gaulle a alors exposé à son interlocuteur qu'il n'y avait pas d'opposition entre la France et l'Allemagne bien que les points de vue des deux gouvernements ne soient pas toujours identiques mais que l'atmosphère entre les deux pays n'était pas aussi bonne qu'on pourrait le souhaiter et que cela tenait, nous semble-t-il, principalement à l'attitude des Allemands. Il s'agit des Allemands en général, c'est-à-dire du gouvernement, de l'administration, de la presse, etc.

Trois sujets ont été évoqués par le président de la République :

– En ce qui concerne la candidature anglaise au Marché commun, les Allemands savent aussi bien que nous que l'Angleterre n'est pas actuellement

n° 77/SP du 7 février 1969. À compléter par la note de la direction des Affaires africaines et malgaches, n° 70/DAM du 27 janvier 1969, traitant des *Perspectives de l'économie centrafricaine*, non publiée.

[1] Ce compte rendu est signé par M. Bernard Tricot, conseiller d'État, Secrétaire général de la présidence de la République depuis juillet 1967.

[2] Le baron Sigismund von Braun est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis juin 1968.

[3] Lors de la présentation des vœux du corps diplomatique accrédité à Paris au général de Gaulle.

en état d'entrer dans la CEE. Mais ils s'abstiennent de le dire et donnent à penser que nous sommes les seuls à faire objection à cette adhésion.

– Dans le domaine économique et monétaire, nous ne trouvons pas que l'attitude de l'Allemagne soit toujours coopérante et nous avons été, en particulier, mal impressionnés par l'attitude allemande lors de la crise monétaire que nous avons subie en novembre dernier[1].

– Pour ce qui est, enfin, des rapports avec l'Est, nous constatons sans doute que l'Allemagne n'est pas opposée à la politique de détente mais ne nous apporte pas son soutien dans ce domaine quand il y aurait lieu de le faire.

M. von Braun n'a pas contesté ce qui venait de lui être dit. Il reconnaît que le gouvernement allemand sait bien que la Grande-Bretagne ne peut pas entrer dans le Marché commun et il se borne à alléguer que son gouvernement doit tenir compte des réactions de l'opinion publique allemande. Il reconnaît également que Bonn a manqué le coche en novembre dernier. Le chancelier Kiesinger le regrette beaucoup et a expliqué à son ambassadeur que c'est par suite d'un contretemps qu'il avait été informé de la demande française trop tard pour pouvoir agir personnellement. Pour ce qui est, enfin, des rapports avec l'Est, M. von Braun constate qu'il y a eu récemment une série d'entretiens germano-russes qui sont assez encourageants, en particulier, de récentes conversations avec M. Gromyko et M. Tsarapkine[2].

L'entretien a porté, pour finir, sur la rencontre franco-allemande prévue à Paris pour la mi-mars[3]. M. von Braun a demandé au général de Gaulle si celui-ci souhaitait que des sujets particuliers soient évoqués. Le Général a répondu qu'il n'avait pas actuellement d'indication à donner mais qu'il soulignait, toutefois, l'intérêt que les deux pays se concertent en ce qui concerne la politique agricole.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

[1] Concernant la crise monétaire de novembre 1968 et l'attitude de la RFA, se reporter à *D.D.F.* 1968-II, n°s 402, 407, 414, 424, 430, 431, 370, 385, 404 et 420.

[2] Allusion aux entretiens Gromyko/Allardt à Moscou le 11 décembre 1968, Allardt/Semionov à Moscou le 3 janvier 1969, Brandt/Tsarapkine le 10 janvier 1969.

[3] Les 13-14 mars 1969.

46

NOTE[1]

Démarche du chargé d'Affaires de Chine

N. nº 2/AS. *Paris, 16 janvier 1969.*

Démarche du chargé d'Affaires de Chine.

Le chargé d'Affaires de Chine[2] a été reçu sur sa demande le 16 janvier 1969 par le directeur d'Asie-Océanie.

M. Yi avait pour mission de protester verbalement au sujet du libellé de l'enveloppe d'une carte de vœux qui lui a été envoyée à l'occasion du nouvel an par le Premier ministre. La carte de M. Couve de Murville[3] était adressée au chargé d'Affaires de la « République de Chine » et non de la République populaire de Chine.

Il s'agissait là, a déclaré M. Yi, d'une « provocation politique » d'autant moins tolérable qu'elle n'était pas sans précédent. Le 30 novembre dernier une protestation avait déjà été élevée au sujet d'une correspondance officielle émanant du Quai d'Orsay et adressée à l'ambassade de la « République de Chine »[4]. L'assurance avait été donnée à l'époque que des mesures seraient prises afin d'éviter le renouvellement de pareil incident.

M. Manac'h[5] a répondu qu'il était évident que le Premier ministre ne rédigeait pas lui-même les enveloppes de ses cartes de vœux ! Il ne pouvait s'agir en l'occurrence que d'une erreur d'inattention commise par le secrétariat de M. Couve de Murville et il n'était pas permis d'en conclure qu'il y avait eu « provocation politique ». Il suffisait d'ailleurs pour s'en convaincre de se remémorer les déclarations faites devant l'ONU par le représentant de la France le 13 novembre dernier. Au nom du gouvernement francais, M. Bérard[6] avait en effet défendu fermement le droit du gouvernement de Pékin à représenter seul la Chine au sein de l'Organisation des Nations unies. Rien ne permettait donc de mettre en doute les intentions du gouvernement français ni ses bonnes dispositions à l'égard de la République populaire de Chine. À titre confidentiel, il pouvait être

[1] En marge on peut lire les notes manuscrites dont celle de Michel Debré : « À tous points de vue-parfait ! MD ».

[2] M. Yi Chih est premier secrétaire et responsable du service consulaire de l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris. Il assure la direction de l'ambassade depuis le 21 juillet 1967 en qualité de chargé d'Affaires *A.I.*

[3] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968, ministre de l'Économie du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968 et Premier ministre depuis le 10 juillet 1968.

[4] Note du document : « Note nº 396/AS du 2 décembre 1968 ». Non reproduite.

[5] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[6] Armand Bérard est ambassadeur de France, représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies depuis le 1er février 1967.

précisé à M. Yi que la position française telle qu'elle avait été exposée publiquement à New York, avait été expliquée aussi en privé, plus récemment, aux représentants du Canada et de l'Italie dont les gouvernements, ainsi que M. Yi l'avait sans doute appris par la presse, envisageaient de nouer des relations avec la République populaire de Chine.

Après avoir remercié M. Manac'h pour cette information confidentielle, M. Yi a répété que les deux incidents au sujet desquels il avait protesté engageaient la responsabilité du gouvernement français. Il demandait en conséquence que des mesures sérieuses soient enfin prises afin d'éviter leur renouvellement.

S'interrogeant lui-même à haute voix, M. Manac'h a demandé sans rire si le licenciement du personnel du secrétariat du Premier ministre ne serait pas la solution et il a conclu qu'une telle punition serait à son avis hors de proportion avec l'erreur commise !

Un moment embarrassé, M. Yi a retrouvé son sourire pour prendre congé.

(*Asie-Océanie, Chine, Relations extérieures, Relations France-Chine, 1968-1972, 747*)

47

NOTE
DE LA DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Relations franco-polonaises
Conversation avec M. Paczocha
Premier secrétaire de l'ambassade de Pologne

N. *Paris, 16 janvier 1969.*

Au cours d'une conversation avec un agent de la sous-direction d'Europe orientale, M. Paczocha, premier secrétaire de l'ambassade de Pologne, a exprimé ses préoccupations quant à l'état des relations franco-polonaises.

Selon lui, la France continuait à marquer la plus grande réserve à l'égard de la Pologne, alors même qu'elle renouait avec l'Union soviétique[1]. La Pologne avait l'impression d'une discrimination à son égard[2]. En présence

[1] Allusion à la tenue à Paris, du 2 au 8 janvier 1969, de la Grande Commission franco-soviétique, sous la présidence conjointe de Vladimir Kirilline, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, et de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, en vue de développer les échanges économiques et techniques entre les deux pays. Le 7, M. Kirilline et sa délégation sont les hôtes du général de Gaulle. Le télégramme de Varsovie n°s 7 à 10 du 6 janvier, non repris, souligne l'espoir mis par les dirigeants polonais dans l'influence que pourrait exercer l'URSS pour une reprise des consultations entre la France et la Pologne.

[2] L'intervention en Tchécoslovaquie des forces armées de « cinq » des pays membres du pacte de Varsovie, dont celles de la République populaire de Pologne, a entraîné un refroidissement dans les

d'un interlocuteur polonais, un fonctionnaire français ne s'était-il pas demandé : « Peut-on encore parler d'une politique étrangère polonaise indépendante ? ».

M. Paczocha protestait naturellement contre cette interrogation. Dans l'affaire tchécoslovaque, les intérêts d'État de la Pologne étaient au moins aussi contraignants que ceux de l'Union soviétique, et la Pologne ne s'était pas du tout comportée en satellite, bien au contraire. Sur tous les autres points, la Pologne déterminait librement sa politique. En particulier elle n'avait jamais pris aucune mesure qui puisse gêner la France ou faire douter de sa volonté de coopération avec notre pays. Elle avait fait des propositions précises, par exemple, des invitations à des personnalités ministérielles, qui n'avaient soulevé aucun écho en France.

Après le cinquième congrès[1], de nouveaux dirigeants s'installaient dans leurs fonctions. Ils préparaient les futures orientations de la politique polonaise. L'abstention de la France en cette période de réflexion et de réorganisation était particulièrement préjudiciable à la coopération franco-polonaise. L'ambassade de Pologne à Paris s'efforçait sans cesse, pour sa part, de soutenir cette coopération auprès des services de Varsovie, mais elle se trouvait dans une position embarrassante si nous ne donnions aucune suite aux propositions polonaises.

Elle se demandait aussi parfois si notre ambassade à Varsovie mettait la même conviction à plaider à Paris la cause de la coopération entre les deux pays.

Sur le plan économique, des projets étaient en cours ; M. Olechowski[2], vice-ministre du Commerce extérieur, arrivant à Paris le 18 janvier, il n'était pas possible cependant de faire abstraction, dans les discussions économiques, de l'état de nos relations politiques. La France n'était pas le seul partenaire occidental possible pour la Pologne ; la concurrence était active. Dans l'affaire du cuivre[3], les Anglais et les Japonais avaient fait des propositions ; il n'était pas sûr que nos offres soient les plus avantageuses. Les motifs politiques jouaient donc un grand rôle dans les décisions polonaises.

rapports entre les deux États, entre autres, le report de la visite officielle que M. Gomulka devait faire en France au mois de septembre 1968.

[1] Le cinquième congrès du parti ouvrier unifié polonais (POUP) s'est tenu en novembre 1968. Sur la reprise en main par Wladislaw Gomulka qui a suivi, voir le télégramme de Varsovie n°s 55 à 60 du 24 janvier 1969, non publié.

[2] Tadeusz Olechowski, vice-ministre au ministère polonais du Commerce extérieur depuis 1965, est nommé ambassadeur à Paris en mai 1969. Adam Willmann, directeur du département IV (Europe occidentale) au ministère des Affaires étrangères de Pologne depuis 1966, se rend également en France en tant que membre de la délégation polonaise chargée des négociations sur le cuivre qui doivent reprendre à Paris le 20 janvier 1969. Ce qui marque le désir du gouvernement polonais de prendre des contacts de caractère politique en marge des conversations économiques. Varsovie veut tenter, à l'occasion du voyage à Paris de Tadeusz Olechowski, sinon de renouer le dialogue, du moins d'obtenir l'assurance que Paris s'y prêtera sans trop tarder.

[3] Se reporter à la note de Charles Jeantelot de la direction des Affaires économiques et financières au Département, du 10 décembre 1968, non publiée, portant sur la coopération franco-polonaise dans le domaine du cuivre.

Pour relancer les relations politiques entre les deux pays, M. Paczocha se demandait s'il ne serait pas bon de commencer par les problèmes de jeunesse. La Pologne serait disposée à renouveler, en faveur de M. Comiti[1], secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, l'invitation faite naguère à son prédécesseur (M. Missoffe)[2], mais elle ne voulait faire une démarche que si la proposition avait de bonnes chances d'être acceptée. Peut-être pourrait-on également envisager une visite en Pologne du ministre des Affaires sociales.

D'une façon générale, il ne fallait pas prendre dans un sens trop rigide les déclarations de politique étrangère de M. Gomulka devant le congrès. La Pologne était toujours désireuse d'entretenir de bonnes relations avec la France et, selon M. Paczocha, il n'y avait plus actuellement d'obstacle réel à un rapprochement entre les deux pays.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Pologne, relations franco-polonaises, 1969*)

48

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et Monsieur Nyerere
Le 16 janvier 1969. 15 h 30 – 16 h 15

C.R.

Assistait à l'entretien, le ministre tanzanien des Affaires étrangères[3].

M. Nyerere[4]. Je reviens de la conférence du *Commonwealth* qui a été, à mon sens, excellente. Nous avons discuté des problèmes habituels et aussi de la Rhodésie, qui me touche d'assez près. Nous n'avons pas abouti à un accord, mais nous avons clairement établi nos positions. Je tenais essentiellement à vous voir pour parler du Biafra. Nous nous félicitons de ce que vous ayez reconnu l'existence du problème et que vous ayez exprimé votre sympathie pour le Biafra. En effet, il n'est que trop facile de faire de faux parallèles : le Biafra c'est le Katanga ; si nous laissons les Biafrais décider

[1] Joseph Comiti, chirurgien gastro-entérologue, professeur agrégé de la Faculté de médecine, député des Bouches-du Rhône depuis 1968, est secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports sous le gouvernement de Maurice Couve de Murville (10 juillet 1968-20 juin 1969), puis sous le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas à dater du 20 juin 1969.

[2] François Missoffe, ancien ambassadeur de France au Japon (1964-1966), est ministre de la Jeunesse et des Sports de 1966 à 1968 dans les troisième et quatrième gouvernements Pompidou. Il est également député de Paris dans le 17e arrondissement de 1958 à 1961, en 1962 et 1963, et depuis 1968.

[3] S. Mhando est le ministre des Affaires étrangères de la République de Tanzanie.

[4] Maliwu Julius K. Nyerere est président de la République de Tanzanie depuis avril 1964.

librement de leur sort, toute l'Afrique sera disloquée. Il est très facile aussi de prétendre que de reconnaître le Biafra ou de lui exprimer sa sympathie, c'est s'ingérer dans les affaires intérieures d'un État en invoquant la Charte des Nations unies et celle de l'Organisation de l'Unité africaine. Nous comprenons pourtant que certains pays d'Afrique ne veuillent pas reconnaître le Biafra par crainte d'une division chez eux-mêmes ; et que certains pays non africains, peu informés de nos problèmes, les suivent dans cette confusion. Néanmoins, le refus de reconnaître le problème biafrais de la part de pays d'Afrique et d'ailleurs, est fondé sur une connaissance toute superficielle de ce qui se passe réellement au Nigeria, ou encore sur des considérations purement juridiques qui ne constituent pas le vrai problème. C'est bien pourquoi nous apprécions tellement que vous n'ayez pas suivi la voie de la facilité et que vous n'ayez pas laissé sans autre[1] écraser ce peuple en vertu du principe de l'intégrité territoriale. Je voulais d'abord vous en remercier et ensuite, sans chercher à vous convaincre, car vous y avez bien réfléchi par vous-même et je ne mène pas une croisade pour le Biafra, je voudrais exprimer le fervent espoir que vous l'aidiez dans toute la mesure du possible. En effet, ce serait une grave erreur que ce peuple fût écrasé. Il n'y a pas d'avantage direct pour mon pays à reconnaître le Biafra. Son intérêt aurait plutôt été de ne pas le reconnaître, car il s'est trouvé isolé et en litige avec la Grande-Bretagne, pays très important pour la Tanzanie comme pour toute l'Afrique orientale. Mais il y a pour ce faire, des raisons profondément humaines et aussi proprement africaines. Je crois à l'unité africaine et ne pense pas que des petits pays comme la Tanzanie, l'Ouganda et d'autres soient promis à un grand avenir. Notre seul avenir est dans l'unité. C'est pourquoi je me fais l'avocat de l'unité africaine. Nous y avons travaillé pour faire de l'Afrique orientale un seul pays. Nous avons échoué, et je le regrette ; mais nous continuons patiemment à travailler dans la même direction, avec l'espoir qu'un jour, nous pourrons être unis. Il est regrettable que deux ou trois pays qui pouvaient s'unir ne l'aient pas fait, il l'est peut-être encore plus de constater qu'un pays qui était uni, comme le Nigeria, n'ait pas pu le rester. Cependant, l'unité est pour le peuple, et si nous voulons l'unité de l'Afrique orientale, c'est que nous sommes convaincus du service que nous rendrions ainsi à nos peuples. Si nous voulons que le Nigeria reste unifié, c'est que nous croyons que tous ses peuples seraient mieux servis par l'unité. Or, le Biafra constitue un peuple, et voilà pourquoi l'expérience du Nigeria nous paraît particulièrement importante. Les Ibos, les Urubus sont des peuples de plusieurs millions, et non pas des tribus. Il faudrait qu'ils fussent unifiés, ce serait bon pour le Nigeria ; mais si cela n'est pas possible, on doit leur permettre de s'exprimer en tant que peuples. En outre, les Biafrais sont le peuple le plus capable d'Afrique et il serait mauvais pour celle-ci, et pas seulement pour les Ibos, qu'il fût détruit.

Le général de Gaulle. Vous savez que pour le Biafra, nous sommes très convaincus. Tout ce que nous en savons et ce qui s'y passe prouve, comme

[1] Un mot manque.

vous venez de le dire, que les Biafrais sont bien un peuple et aussi des plus capables. Nous pensons donc que ce peuple doit pouvoir disposer de lui-même et dire ce qu'il veut. Ce n'est pas aux autres qu'il appartient d'en décider. À cet égard, il se pose pour nous deux problèmes : dans l'immédiat nous faisons ce que nous pouvons pour aider le Biafra, non seulement en vivres et en médicaments, où nous faisons quelque chose, mais encore nous nous efforçons, indirectement, de l'aider dans sa lutte. D'autre part, en public et chaque fois que nous en avons l'occasion, nous déclarons que c'est un peuple et qu'il a le droit de disposer de lui-même. Il y a, d'autre part, la question de la reconnaissance diplomatique. J'ai expliqué, en particulier au Président Houphouët-Boigny[1], au Président Bongo[2], au Président Kaunda[3] et je le fais maintenant à vous-même, que la France ne peut pas pour l'instant se mettre en avant, car il s'agit d'un problème africain. Si la France prenait actuellement position, il se trouverait aussitôt beaucoup de gens en Afrique, même parmi ceux qui ne sont pas défavorables au Biafra, pour dire : pourquoi la France intervient-elle dans une affaire africaine ? Il appartient aux Africains d'en décider. C'est la seule raison pour laquelle nous ne pouvons pas dans l'immédiat reconnaître le Biafra. Nous voudrions qu'il se formât un ensemble plus important de peuples africains pour le reconnaître. La Côte d'Ivoire, la Zambie, le Gabon et la Tanzanie représentent quelque chose, mais ce n'est pas encore beaucoup. S'il y en avait davantage, la France pourrait dire : il y a une large opinion africaine en faveur de la reconnaissance du Biafra et nous en sommes aussi partisans. D'ailleurs, si nous intervenions maintenant dans cette affaire africaine, je ne suis pas sûr que cela serait bon pour le Biafra.

M. Nyerere. Vous avez parfaitement raison.

Le général de Gaulle. Quant à la reconnaissance future du Biafra, elle dépend surtout du Biafra lui-même, c'est-à-dire de sa résistance. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour l'y aider. Si elle continue et si les Biafrais restent cohérents pour lutter sur leurs territoires, même occupés, alors progressivement, beaucoup de pays reconnaîtront le fait et la question se posera vraiment, en particulier aux Nations unies. Je suis assez surpris de constater que cela ne se soit pas encore produit, que la résistance du Biafra et sa cohésion nationale ne soient pas encore reconnues comme un fait. L'on ne voit pas croître le camp de ceux qui veulent reconnaître le Biafra. Je ne sais ce qui s'est passé à votre conférence du *Commonwealth*, mais pour l'extérieur, on dirait qu'il ne s'y est rien passé ; cela n'est guère encourageant pour ceux qui n'ont pas encore pris parti.

M. Nyerere. Certes, l'avenir diplomatique du Biafra dépend de sa survie militaire et s'il réussit à l'assurer, un nombre croissant de pays le reconnaîtront. D'où l'appel pressant que je vous adresse : permettre au Biafra de

[1] Félix Houphouet-Boigny est le président de la République de Côte d'Ivoire depuis 1960. Il rencontre le président Nyerere à Abidjan lors d'un voyage de celui-ci les 25 et 26 janvier 1969.

[2] Abert Bongo, nommé vice-président de la République du Gabon en novembre 1966, devient président de la République en décembre 1967.

[3] Kenneth David Kaunda est président de la République de Zambie depuis octobre 1964.

survivre militairement. La reconnaissance diplomatique suivra immanquablement.

Le général de Gaulle. Nous les aidons dans cette voie, non pas directement, pour des raisons que je vous ai exposées ; mais vous comprenez ce que je veux dire[1].

M. Nyerere. Je le comprends très bien. Nous essayons quant à nous, de l'aider diplomatiquement, surtout en Afrique. La clé du problème reste pourtant la continuation de la résistance biafraise. À la conférence du *Commonwealth*, nous étions dans une position défavorable car sur vingt-huit membres, deux seulement ont reconnu le Biafra. Le Nigeria a invoqué notre convention, selon laquelle une question interne ne doit pas être discutée par les autres membres ; et vingt-six pays considéraient que c'était une affaire intérieure. M. Wilson a essayé d'en parler en dehors de la conférence et de mentionner la question dans le communiqué. Nous y avons objecté car, ou bien la conférence s'en saisit et on la mentionne dans le communiqué, ou bien on s'en abstient. Or, deux membres seulement estimaient que ce n'était pas une question nigériane mais qu'elle se posait entre le Nigeria et le Biafra. Nous nous sommes néanmoins efforcés d'expliquer à d'autres ce point de vue. On ne pourra pourtant pas éviter un débat international, notamment aux Nations unies. J'avais écrit il y a deux ans, avant même la sécession, à U Thant, pour lui dire que deux millions de réfugiés du Nord se trouvaient dans l'Est nigérian. Que ce problème fut national ou international, il fallait s'en occuper. U Thant a invoqué la Charte pour se récuser. Or, actuellement, le problème est reconnu il y a un représentant des Nations unies et des Organisations internationales sur place.

Le général de Gaulle. S'il y avait un débat aux Nations unies, la position de la France y serait clairement exposée comme je viens de vous le dire : le peuple biafrais doit avoir le droit, par plébiscite ou référendum, de se déterminer dans l'indépendance ou de rester dans la fédération. Je suis sûr qu'il se déciderait pour l'indépendance. Il y a dans le monde des fédérations ou des essais de fédération qui toutes ont été l'œuvre de l'Angleterre : elle a fait le Nigeria, Chypre, le Canada ; elle s'est efforcée de créer la Rhodésie, la Malaisie avec Bornéo, l'Arabie du Sud avec Aden, etc. Cela consiste à forcer des peuples différents à vivre ensemble. Ce n'est jamais une bonne solution. Quand nous avons décolonisé l'Afrique occidentale et centrale, certains voulaient que nous créions des fédérations d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale. Nous ne l'avons pas fait et nous avons laissé les différents pays exister par eux-mêmes, tels que le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad, le Cameroun, etc. En apparence, c'est beaucoup, et l'on a pu dire que nous balkanisions l'Afrique. Nous estimons pourtant qu'il vaut mieux que chaque peuple existe dans son propre cadre, quand même ce cadre ne serait pas grand. Plus tard, on verra. Si un jour, les Africains eux-mêmes veulent se réunir dans un ensemble, comme vous voulez le faire en Afrique orientale, tant mieux ; mais c'est leur affaire. Quant au Biafra,

[1] Sur l'aide indirecte de la France, voir le télégramme de Paris à Londres n° 752 du 16 juin 1969 publié ci-après.

je comprends votre intérêt : c'est une sorte de test pour l'Afrique. Je le répète : si un nombre croissant de pays africains se prononce pour le droit du Biafra à disposer de lui-même et si la question est débattue aux Nations unies, vous pouvez être sûr que la France se manifestera complètement.

M. Nyerere. Nous continuerons à expliquer le problème aux Africains. Nous sommes très heureux de l'aide que, selon votre propre jugement, vous apportez à la lutte du Biafra. Mais vous l'aidez aussi diplomatiquement, car c'est publiquement que vous avez exprimé votre sympathie.

Le général de Gaulle. Si, avec le temps, vous aviez quelque chose à me dire sur le sujet, ou sur quelque autre, je vous prie de le faire, soit par l'intermédiaire des ambassades, soit de la façon que vous voudrez, pour éclairer mon jugement.

M. Nyerere. Je vous remercie et je voudrais vous dire en conclusion que les dirigeants africains vous sont reconnaissants de votre compréhension. Que Dieu vous aide dans votre œuvre.

(Afrique-Levant, Nigeria, Relations politiques avec la France, Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1969)

49

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. BRUNET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES.

L[1]. *Tel-Aviv, 16 janvier 1969.*

Cher Ami,

J'ai eu mardi dernier[2] un long entretien avec M. Chelouche[3], directeur général adjoint du ministère des Affaires étrangères. Je crois bon de vous en rapporter l'essentiel, d'autant que mon interlocuteur a évoqué les relations amicales qu'il entretenait avec vous.

La conversation a porté sur les questions économiques dont il s'occupe principalement.

Il a d'abord été question des conséquences possibles de l'embargo[4] sur les échanges commerciaux entre Israël et la France. Nos exportations d'articles et matériels non militaires ont atteint l'an dernier un niveau très élevé

[1] Cette lettre est adressée par Francis Huré, ministre plénipotentiaire, ambassadeur à Tel-Aviv depuis octobre 1968, à Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[2] Le mardi 14 janvier 1969.

[3] Aviezer Chelouche, directeur général adjoint du ministère israélien des Affaires étrangères.

[4] L'embargo que la France applique aux fournitures d'armes aux États du Proche-Orient depuis le 2 juin 1967.

comparable à celui de nos ventes sur des marchés plus importants (tel le Japon) : j'ai dit qu'il me paraissait souhaitable d'éviter ici toute contamination du domaine politique qui leur serait nuisible.

M. Chelouche en a convenu ; il ne pense pas que nos échanges soient affectés par un boycottage qui d'ailleurs ne serait pas dans la ligne des déclarations gouvernementales.

Je voudrais partager son optimisme. La modération dont font preuve les autorités influera-t-elle sur le ministère de la Défense, gros acheteur de biens d'équipement pour ses usines ? Je n'en sais rien. Elle peut en tous cas avoir un certain effet sur les chefs d'entreprise. Mais je n'ai là non plus aucune certitude et pour l'instant, parmi les Israéliens, domine la réaction émotionnelle (« le côté méditerranéen de notre caractère », comme le reconnaît M. Chelouche) qui de toute façon gênera nos exportations de biens de consommation, automobiles comprises, pour un temps indéterminé.

Il est vrai que M. Chelouche n'attache pas une grande importance aux courants ordinaires du commerce extérieur. Pour lui les relations entre la France et Israël auraient dû se traduire par une véritable coopération économique impliquant investissements, assistance technique, etc. Il estime que rien dans ce domaine n'a été fait et dès 1966, la mission israélienne envoyée à Paris et dont il faisait partie, a pu constater l'inutilité de ses efforts.

L'autre sujet abordé concerne la démarche israélienne auprès du Marché commun[1]. Il m'en a rappelé les raisons et les objectifs que vous connaissez bien. Il a ajouté qu'un assouplissement de la position française se comprendrait particulièrement à l'heure actuelle et servirait nos propres intérêts commerciaux. L'aspect communautaire que revêtiraient nos échanges avec Israël, nous permettrait indirectement de les consolider ; la même liberté nous serait laissée dans nos relations avec les pays arabes vis-à-vis desquels cet aspect communautaire servirait d'écran ou d'alibi pour continuer à commercer avec Israël. J'ai tenu à vous confier particulièrement ce « message ».

Notre rencontre a été au début assez tendue ; elle s'est terminée dans un climat très agréable. Je vous l'ai rapportée pour que vous soyez informé des conséquences d'ordre économique que peut avoir l'embargo et avec l'espoir que cette situation difficile ne sera pas aggravée, notamment par une interprétation trop stricte, au niveau des services, des décisions prises.

(*Coopération économique, 1967-1971*)

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 35.

50

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 75 à 77. *Paris, 17 janvier 1969, 12 h. 57.*

Diffusion strictement réservée.

Cher Monsieur le Président,

Les sentiments que vous avez bien voulu m'exprimer par votre lettre du 11 janvier[1] m'ont beaucoup touché.

Je tiens, au moment où vous allez assumer votre haute mission, à vous renouveler les vœux qu'avec moi les Français forment pour votre succès et pour la prospérité des États-Unis, dont la France n'a jamais cessé d'être l'amie à travers les péripéties de l'histoire.

C'est avec un vif plaisir et un grand intérêt que je prendrai connaissance de vos vues sur toutes questions dont vous jugeriez à propos que nous les examinions en commun.

Ma femme se joint à moi pour vous prier de partager avec Madame Nixon notre amical souvenir.

Veuillez agréer, Cher Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

C. de Gaulle.

Son Excellence Monsieur Richard Nixon
Président élu des États-Unis
450, Park Avenue
New York, N.Y. 10022
Fin de citation.

Vous voudrez bien, dès réception du présent télégramme transmettre ce texte à l'adresse privée du président Nixon, 450, Park Avenue.

L'original de la lettre du chef de l'État vous parviendra par la prochaine valise.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] Voir ci-dessus le télégramme nº 144 du 13 janvier 1969 de Washington.

51

NOTE

Syrie : Politique intérieure et extérieure.

N[1]. *Paris, 17 janvier 1969.*

1. Depuis son indépendance, la vie politique de la Syrie a été marquée par une instabilité exceptionnelle accompagnée sur le plan intérieur d'une profonde transformation sociale dont l'armée a été l'instrument et, sur le plan international, d'une alternance d'appels à l'étranger et de replis sur soi dont la haine d'Israël a offert la seule constante.

La bourgeoisie des grandes villes qui dominait la Syrie de 1945 a fait preuve d'une habileté créatrice dans les affaires mais d'un aveuglement brouillon dans la politique : elle a négligé les couches sociales montantes et ces débouchés que l'école et l'armée offraient à leurs ambitions.

La victoire d'Israël a profondément meurtri l'orgueil national bien que la Syrie n'ait été amputée d'aucune portion de son territoire. Par dépit envers l'Occident, les dirigeants syriens ont recherché l'appui des successeurs de Staline ; l'affaire de Suez a précipité l'évolution. La séduction du communisme a gagné une partie de l'opinion syrienne. Par peur d'elle-même, la Syrie s'est jetée dans les bras de Nasser en 1958.

À l'intérieur de la nouvelle République Arabe Unie, l'Égypte a voulu dicter sa loi ; le ressentiment n'en est pas encore éteint ; l'introduction à Damas des mesures de socialisation édictées au Caire a fait déborder la coupe : la bourgeoisie, avec l'aide de l'armée, a provoqué la rupture de l'union en 1961[2]. Elle a cru pouvoir reprendre ses jeux parlementaires mais l'armée s'est débarrassée d'elle en mars 1963[3].

2. Les militaires qui ont alors pris le pouvoir se réclamaient de la doctrine baathiste. Le succès de cette doctrine tenait moins à la consistance de thèses socialistes confuses qu'à l'expression d'une volonté de revanche et de justice sociale. Malgré sa phraséologie marxiste, le *Baath* était en fait une sorte de *Risorgimento* teinté de jacobinisme annonçant l'indépendance et la résurrection du monde arabe et prônant sa rénovation sociale.

D'origine authentiquement syrienne, sa doctrine flatte le patriotisme local sans pour autant se départir d'un arabisme militant : fondé par des

[1] Cette note est rédigée par Luc de La Barre de Nanteuil, ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Afrique-Levant depuis juin 1964. Elle porte les mentions marginales « intéressant » et « Pour l'information du Ministre H.A. [Hervé Alphand] ».

[2] Le 28 septembre 1961 un coup d'État militaire contre l'autorité de Nasser a lieu à Damas ; l'union avec la RAU est rompue ; le haut commandement révolutionnaire syrien charge Maamoun Kouzbari de former un nouveau cabinet ; voir *D.D.F.* 1962-I, n° 114.

[3] Le 8 mars 1963 un Conseil de la révolution s'empare du pouvoir ; celui-ci est alors détenu par les militaires avec le général Amine Hafez el Assad comme chef de l'État ; voir *D.D.F.* 1964-II, n° 182.

professeurs comme Bitar[1] et Aflak[2], le *Baath* s'est recruté parmi les trop nombreux diplômés, issus des milieux ruraux, de la petite bourgeoisie des villes et des minorités confessionnelles paysannes ; la présence en grand nombre de ces petits intellectuels dans les rangs de l'armée épurée par des coups d'État successifs, a assuré le succès du parti.

L'individualisme syrien, la passion de l'intrigue, les conflits entre communautés régionales d'appellation religieuse ont entraîné un fractionnement des tendances diverses qui, au gré des coups d'État, se sont muées en factions portées à se reproduire aussitôt par scissiparité : c'est ainsi que chaque équipe du *Baath* a donné naissance à une aile gauche et à une aile droite dont les divergences relèvent avant tout de l'opposition des personnes et des intérêts.

Dans ces limites, militaires et civils se sont répartis les postes de commande, les premiers préférant le plus souvent garder les vrais moyens d'action, c'est-à-dire le commandement des unités et laissant aux civils la direction des services gouvernementaux. Le pouvoir est demeuré collégial et les instances suprêmes s'abritent derrière le secret de la composition et de la délibération. Peu d'hommes forts ont émergé : le général Hafez[3] a payé de sa chute une éphémère consécration ; le général Jedid[4] a préféré l'ombre.

Conformément à sa doctrine, le régime a pratiqué une politique de socialisation : elle a été poussée jusqu'au niveau du petit commerce et du lopin de terre, c'est-à-dire jusqu'au niveau de la clientèle sociale du parti ; il s'est agi d'une réforme égalitaire effectuée au profit d'une petite bourgeoisie avide de places et friande d'idéologie ; par contrecoup, le pays s'est vidé d'une grande partie de ses cadres expérimentés ; la masse est restée extrêmement misérable mais la richesse du sol lui assure une subsistance matérielle.

La plaie du système est que l'armée écrase le pays du poids de ses dépenses improductives (60 % du budget) et se sert de l'alibi israélien pour justifier le maintien de sa dictature.

3. Le coup d'État du 23 février 1966[5] – le dix-septième depuis l'indépendance – a porté au pouvoir l'aile gauche de l'armée et du parti *Baath*. Il avait été fomenté par le général Jedid.

La politique intérieure n'a guère changé sous le nouveau gouvernement en dépit d'un certain flirt prudent avec certains éléments communistes et d'une préférence de fait accordée aux éléments alaouites.

[1] Salah Eddine Bitar, homme politique syrien aux idées pan-arabes et anti-communistes, est l'un des fondateurs du parti *Baath* ; voir *D.D.F.* 1966-I, n° 184.

[2] Michel Aflak est le fondateur du parti *El Baath* en 1940 dans la clandestinité. En 1954, ce parti fusionne avec le parti socialiste arabe pour former le parti *Baath*, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 158.

[3] Le général Amine Hafez el Assad, président du Conseil syrien de la Révolution après le coup d'État de mars 1963, est ministre de la Défense depuis le 1er mars 1966 à la suite du coup de force du 23 février 1966 et garde le titre de commandant en chef des forces armées syriennes (*D.D.F.* 1966-I, n° 184 et la dépêche de Damas n° 1083/AL du 31 octobre 1968).

[4] Le général Salah Jedid, secrétaire général du *Baath* est chef du gouvernement syrien depuis 1966 ; voir *D.D.F.* 1967-I, n° 285.

[5] Au sujet du coup d'État du 23 février 1966, voir *D.D.F.* 1966-I, n° 184.

Sur le plan extérieur, par contre, le régime a pris des orientations nouvelles : il a rompu l'orgueilleux isolement où ses prédécesseurs faisaient vivre la Syrie depuis 1963 ; il s'est placé sous la dépendance de Moscou qui n'a ménagé ni son appui politique ni son aide économique et militaire ; pour fortifier son emprise, il a entendu créer un climat de « salut public » et délibérément provoqué une psychose de guerre contre Israël : il a réactivé la frontière avec ce pays et pratiqué une politique d'encouragement aux activités des feddayin qui étaient alors ceux du *Fatah*.

Les imprudences de la Syrie ont été à l'origine indirecte du conflit. La défaite a frappé de stupeur une armée qui ne s'était d'ailleurs pas battue et qui a eu aussitôt le souci de resserrer ses rangs en vue de conserver le pouvoir et le réflexe de mettre un terme à des activités irrégulières qui s'étaient révélées si dangereuses : depuis juin 1967, la ligne de démarcation syro-israélienne est restée à peu près complètement calme.

Rééquipée par l'URSS, réconfortée par l'intérêt que ce pays continue à lui porter, la Syrie s'est drapée dans sa dignité offensée et son intransigeance verbale ; elle a refusé dès le premier instant le principe d'une solution politique du conflit et s'en est tenue à cette position.

Elle a refusé d'adhérer aux décisions de la conférence de Khartoum[1] et a récusé la résolution du Conseil de sécurité[2].

Elle a inventé le mythe de la guerre de libération populaire auquel elle n'a d'ailleurs donné aucun commencement d'application ; elle a pris ses distances avec les organisations de résistance, tout en prétendant contrôler les activités de certaines en Jordanie et en accordant à quelques-unes d'entre elles des facilités matérielles. Ses dirigeants ont cherché à renforcer leur pouvoir intérieur et à contrôler plus étroitement une opinion d'ailleurs blasée et réduite à l'impuissance.

4. Une crise couvait cependant depuis longtemps au sein des instances dirigeantes syriennes, en raison de la tutelle croissante de l'URSS sur le plan politique et militaire. L'affaire de Tchécoslovaquie a ouvert bien des yeux. Une partie importante de l'armée syrienne reproche à l'URSS de ne pas lui fournir tout le matériel qu'elle exige, de s'immiscer par l'entremise de ses conseillers dans son organisation interne, de refuser tout appui à l'idée d'une revanche militaire, bref de s'intéresser plus à elle-même qu'à la Syrie : ces mêmes officiers, craignant d'être sacrifiés à la vindicte soviétique et reprochant aux civils une inféodation idéologique trop poussée, ont fait sentir leur mécontentement.

Le général Hafez el Assad, ministre de la Défense, et son ami le général Tlass[3] ont, par conviction et par ambition personnelle, tiré parti de ces dispositions ; ils ont noyauté l'armée et circonvenu le général Jedid qui avait eu l'imprudence de trop se consacrer aux apparences du gouvernement

[1] La conférence au sommet des pays arabes se tient à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967. Elle aboutit au « triple non » vis-à-vis d'Israël ; voir *D.D.F.* 1968-I, n° 311.

[2] Il s'agit de la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 (*D.D.F.* 1967-II, n° 257).

[3] Le général Moustapha Tlass est chef d'état-major de l'armée syrienne.

civil, mais ils n'ont pas, semble-t-il, jusqu'ici réussi à provoquer un renversement décisif de tendance : l'armée a été trop décimée par des épurations successives pour ne pas sentir instinctivement les limites d'une redistribution des cartes qui pourrait profiter à d'autres qu'aux joueurs actuels. Le général Assad a dû se contenter – tout au moins dans un premier temps – de parer aux manœuvres du président du Conseil, M. Zouayen[1], et de ses partisans civils qui cherchaient à l'éliminer ; sa détermination a forcé son adversaire à se retirer.

Un nouveau gouvernement syrien a été constitué le 29 octobre. Outre le Dr. Zouayen, M. Makhos[2], ministre des Affaires étrangères, a été écarté ; le chef de l'État qui est en même temps secrétaire général du parti *Baath*, le Dr. Atassi[3], a ajouté à ses fonctions celle de président du Conseil. Le portefeuille des Affaires étrangères a été confié au colonel Achaoui[4], ancien ministre de l'Intérieur et ami du Dr. Zouayen : il a été remplacé à l'Intérieur par le colonel Tawil[5], commandant de la milice baathiste connue sous le nom « d'armée populaire » ; le membre communiste du gouvernement précédent a été remplacé par un autre affilié de ce parti ; mais le colonel Jundi[6], chef des Services secrets, a été destitué au profit d'un partisan du général Assad qui est devenu vice-président du Conseil et a marqué ainsi sa position dominante face à M. Atassi dont la personnalité est assez falote. Le général Jedid paraît jusqu'ici avoir conservé ses fonctions de secrétaire général adjoint du *Baath*.

Le nouveau gouvernement porte donc la marque d'un compromis. Rien n'est définitivement réglé : MM. Zouayen et Makhos s'efforcent de maintenir leur influence dans les conseils du *Baath* ; le général Jedid cherche à maintenir une position personnelle dans des conditions aujourd'hui plus difficiles ; le général Assad et surtout le général Tlass, chef d'État-major, s'emploient à étendre leurs appuis dans l'armée, mais la brigade blindée de Damas dont le rôle est capital dans les coups d'État parce qu'elle est à proximité géographique du pouvoir, ne leur semble pas acquise.

Les différents acteurs du jeu politique baathiste ont en outre commencé à nouer des intrigues avec les Baathistes au pouvoir à Bagdad et avec certains

[1] Youssef Zouayen est président du Conseil de la République arabe syrienne depuis le 25 février 1966 jusqu'au 29 octobre 1968.

[2] Le docteur Ibrahim Makhos, vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères depuis septembre 1965, est écarté du pouvoir le 29 octobre 1968 (dépêche de Damas n° 1082/AL du 31 octobre 1968, non publiée).

[3] Le docteur Nour Atassi, secrétaire général du parti *Baath*, est le chef de l'État syrien depuis le coup d'État du 23 février 1966. Il assume les deux fonctions de chef de l'État et de président du Conseil depuis le 29 octobre 1968 (*D.D.F.* 1968-I, n° 306).

[4] Le colonel Mohamed aîd Achaoui, ministre de l'Intérieur, est nommé ministre des Affaires étrangères le 29 octobre 1968. Il se rend au Caire au début du mois de janvier 1969 (télégramme de Damas n° 17 du 9 janvier 1969, non publié).

[5] Le colonel Mohamed Rabah Tawil, membre du bureau politique du *Baath*, jusqu'alors commandant de la milice baathiste connue sous le nom d'armée populaire, est nommé le 29 octobre 1968, ministre de l'Intérieur succédant au colonel Achaoui (dépêche de Damas n° 1083/AL du 31 octobre 1968, non publiée).

[6] Le colonel Abdel Karim Jundi, chef des services secrets, est destitué le 23 octobre 1968, il se suicide le 2 mars 1969 (dépêche de Damas n° 243/AL du 14 mars 1969, non publiée).

au moins des chefs militaires et civils qu'ils avaient éliminés en février 1966 : le sort de ces combinaisons est d'autant plus incertain que les dirigeants de Bagdad se trouvent dans une position précaire et s'assignent comme premier objectif de conserver le pouvoir en Irak. Quant à l'URSS, elle dispose, par son assistance militaire et économique et par la présence de ses conseillers, de moyens d'influence certains sur le déroulement d'une crise dont le déclenchement marquait une tentative de désengagement à son égard.

5. Faute d'être parvenus jusqu'ici à un nouvel équilibre durable, les dirigeants syriens s'abstiennent de prendre des initiatives en politique intérieure ou extérieure, tout en agitant les slogans qui correspondent à leurs préférences ou à leurs calculs propres.

Le général Assad et sa clientèle militaire préconisent l'octroi d'une priorité absolue au développement du potentiel de guerre de la Syrie et à l'organisation de forces armées régulières, ainsi qu'une coordination militaire avec la Jordanie et l'Irak en prévision d'une reprise des hostilités contre Israël ; ils exigent plus d'indépendance à l'égard de l'URSS. Ils s'opposent ainsi aux « doctrinaires » partisans d'un engagement plus poussé aux côtés de l'URSS et d'une politique d'encadrement militaire des masses. Sur le plan politique intérieur, le général Assad et ses amis critiquent les excès d'une gestion socialiste incompétente, mais ils sont, tout comme leurs adversaires, portés à faire prévaloir les intérêts de l'armée sur ceux de la population.

Il s'agit, aujourd'hui comme hier, d'un régime militaire qui se réclame d'une idéologie socialiste et qui s'appuie sur un petit nombre de cadres militaires et civils issus de la petite bourgeoisie des villes et des minorités religieuses : quant au bellicisme anti-israélien, il a toutes chances d'être contenu dans les limites de la prudence qu'a inspirées la défaite de 1967, sans qu'on puisse exclure quelques foucades dictées par des considérations de politique intérieure. Ce qui est en jeu c'est la question de savoir si les susceptibilités et le nationalisme de l'armée syrienne entraîneront ou non un refroidissement des rapports entre Damas et Moscou.

À cet égard, il convient de noter que le gouvernement syrien paraît légèrement inquiet des perspectives que pourraient ouvrir les nouvelles propositions soviétiques de règlement[1]. Il a pris soin de réitérer son refus de toute solution politique, de récuser à nouveau la résolution du Conseil de sécurité[2] et par conséquent, tout au moins sous cette forme indirecte, le principe même du plan soviétique. M. Achaoui est allé aux nouvelles au Caire ; il a prononcé sur place et à Damas des paroles relativement plus conciliantes dans la forme, mais aussi négatives sur le fond ; il a également prétendu que les vues syriennes et égyptiennes étaient proches, ce qui est évidemment faux.

Là-dessus, il est parti effectuer une tournée de plusieurs capitales européennes. L'objet en est sans doute, comme pour d'autres déplacements de

[1] Propositions soviétiques de règlement. Plan remis le 31 décembre par M. Zorine.

[2] Résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257.

ce genre effectués par son prédécesseur, de pouvoir proclamer que la Syrie a fait entendre son point de vue et qu'on a compris ici et là la justesse de sa cause. Ce n'est que de la justification à des fins intérieures. Au demeurant, le gouvernement syrien actuel sait que son sort dépend pour une large part du bon vouloir de l'URSS et du maintien, dans la pratique, d'une attitude prudente à l'égard d'Israël.

(*Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Syrie, Situation politique, SY 5-5*)

52

NOTE
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

N. *Paris, 17 janvier 1969.*

L'ambassadeur du Canada[1] est venu me voir le 17 janvier. Il était chargé par le gouvernement d'Ottawa de demander au Département si nous étions en mesure de lui faire connaître les intentions françaises relatives à un projet éventuel de satellites de télécommunication, projet qui, d'après certaines rumeurs, serait discuté à la prochaine visite en France de M. Cardinal[2].

M. Beaulieu tenait à attirer l'attention sur le fait que les questions de télécommunications étaient, au Canada, de la compétence exclusive des autorités fédérales. Ces problèmes, d'après Ottawa, ne sont pas couverts par les accords franco-québécois[3] actuellement en vigueur et qui « ont reçu l'approbation du gouvernement central ».

D'après l'Ambassadeur, si la question des satellites de télécommunications était négociée directement avec la délégation québécoise, il pourrait en résulter des effets fâcheux sur les relations entre Paris et Ottawa. En revanche, le gouvernement fédéral était tout prêt à examiner directement ce sujet avec nous (comme il résulte d'ailleurs d'un aide-mémoire du 4 octobre 1968 dont M. Beaulieu m'a donné copie) et de rechercher notamment une solution qui tienne compte à la fois des intérêts de Paris, de Québec et d'Ottawa.

[1] L'ambassadeur du Canada à Paris est M. Paul Beaulieu.

[2] M. Cardinal, vice-président du Conseil des ministres et ministre de l'Éducation du Québec, effectue un voyage officiel en France du 22 au 24 janvier 1969. Le 24 janvier il signe un échange de lettres relatives aux télécommunications par satellites.

[3] Une entente entre la France et le Québec est signée le 27 février 1965, sous forme d'échange de lettres ; elle porte sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation et crée une commission permanente de coopération franco-québécoise. Il est précisé que cette entente a reçu l'assentiment du gouvernement du Canada (Recueil des traités et accords de la France, 1965, t. 1, n° 40). En outre, une entente franco-québécoise de coopération culturelle est signée à Québec le 24 novembre 1965 pour cinq ans, également avec l'assentiment des autorités canadiennes (Recueil des traités et accords de la France, 1966, n° 5).

Je me suis contenté de répondre à M. Beaulieu que je ferai rapport de sa communication, mais que je n'étais pas en mesure de lui faire connaître nos intentions en ce qui concerne un projet de satellites franco-québécois.

(*DGRCST, Affaires spatiales, Canada, 1969*)

53

M. WINCKLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À RABAT,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 100 à 107. *Rabat, 18 janvier 1969.*

L'agence officieuse *MAP* publie ce matin, 18 janvier, une dépêche visiblement inspirée et qui doit être considérée comme un commentaire du gouvernement marocain destiné à suppléer à l'imprécision du communiqué commun qui a suivi la signature du traité de « fraternité et de coopération » entre l'Algérie et le Maroc[1].

Ce texte apporte sur le problème capital du contentieux frontalier, des précisions importantes. À le lire entre les lignes, on comprend, en effet, que les deux parties se seraient mises implicitement d'accord pour reconnaître l'existence du problème – ce qui est une concession importante aux thèses marocaines – mais qu'en revanche les uns et les autres cesseraient de se retrancher « derrière leurs bons droits dont ils étaient convaincus » – ce qui sous-entend que le Maroc peut renoncer à faire valoir le sien.

De ce texte, je retiens plus particulièrement les points suivants :

1) Si les problèmes politiques et frontaliers[2] en suspens n'ont pas « dominé les conversations, ils n'ont été à aucun moment absents de l'esprit des interlocuteurs ». Ceux-ci ont la volonté d'y faire face et d'aboutir à des solutions.

2) Toutes les tentatives d'arbitrage (notamment celle de la commission *ad hoc* de l'OUA) étant jusqu'ici restées sans résultat, les deux parties ont fait choix d'une méthode nouvelle. Elle consiste à confier la solution de l'ensemble des problèmes en suspens à des commissions bilatérales. Celles-ci auront également « la possibilité de confronter les thèses des deux parties sur la question des frontières et d'essayer de les rapprocher ». Les positions n'étant plus « figées comme auparavant » il sera moins difficile d'aboutir à des « compromis ».

3) La course aux armements entre l'Algérie et le Maroc « va certainement être arrêtée », au grand bénéfice des budgets de développement des deux pays. Ceux-ci ont décidé « d'harmoniser leurs efforts » dans ce domaine.

[1] Le Traité de fraternité et de coopération entre l'Algérie et le Maroc est signé à Ifrane le 15 janvier 1969 par les ministres des Affaires étrangères algérien et marocain.

[2] Au sujet des problèmes frontaliers dans la région de Tindouf et au sujet des mines de Zellidja. Voir *D.D.F.* 1961-I n° 289, 1962-I n° 123, 1962-II n° 46 et n° 142, 1963-I, n° 67 et n° 110, 1963-II, à la rubrique Maroc, 1965-I, n° 29 et n° 309, 1967-II, n° 164, 1968-I, n° 175.

4) « L'idée de montrer, sinon la voie à suivre, du moins un exemple aux États frères de l'Orient arabe où prédominent la désunion et la division » n'a pas été absente des préoccupations des deux chefs d'État.

Certaines considérations de politique intérieure, notamment le souci de répondre aux objections, parfois très vives, des milieux nationalistes, ont sans doute influencé cette prise de position. Celle-ci n'en fait pas moins apparaître l'esprit de conciliation qui anime le roi du Maroc dans sa tentative de rapprochement avec l'Algérie. La réaction d'Alger à cette prise de position sera révélatrice des intentions réelles des deux partenaires.

(*Collection des télégrammes, Rabat, 1969*)

54

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 92 et 93. *Paris, 20 janvier 1969, 18 h. 49.*

Diffusion strictement réservée.

Le Ministre a convoqué le 17 janvier le chargé d'Affaires des États-Unis pour l'entretenir de notre proposition de concertation à Quatre[1].

M. Debré a insisté sur la détérioration constante de la situation au Moyen-Orient, qui est peut-être la raison principale de la présence de la flotte soviétique et pourrait devenir la cause d'un acte de celle-ci, comme, par exemple, un effort unilatéral pour libérer le canal.

Puisqu'il n'est de l'intérêt de personne de laisser pourrir les choses, les puissances responsables devraient tout faire pour aboutir au règlement juste et durable esquissé par la résolution du 22 novembre.

Pour normaux qu'ils soient, les contacts russo-américains ne pouvaient suffire, d'autant qu'il ne peut appartenir qu'au Conseil de sécurité, après consultation des parties intéressées, de déterminer finalement la procédure d'application. D'où la nécessité d'une entente des quatre membres permanents, à préparer dans des réunions de travail sans fracas pouvant se prolonger plusieurs jours.

À une question de M. Blake, le Ministre a précisé que M. Thant, lequel avait lui-même suggéré en octobre que les Quatre se concertent, avait été informé de notre proposition, et qu'il était prévu de le tenir au courant. Quant à la mission Jarring, elle était utile pour le maintien de certaines conversations, mais ne pouvait être déterminante.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Paris, nos 70 à 72 en date du 15 janvier 1969.

55

M. WINCKLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À RABAT,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 108 à 113. *Rabat, 20 janvier 1969.*

Réservé-Secret (*Reçu* : le 20, 18 h. 55).

Je me suis entretenu avec l'ambassadeur de Tunisie[1] du résultat de la visite au Maroc de M. Boumediene[2].

J'ai trouvé M. Chatty fort inquiet de ce qu'il considère comme un triomphe pour les Algériens. Suivant les renseignements dont il dispose, le roi du Maroc[3] aurait consenti en effet des sacrifices considérables en échange de promesses de paix et de la simple constatation que la question des frontières constituait pour le Maroc un problème.

Le traité signé à Ifrane serait en réalité un pacte de non-agression. Il comporterait trois parties. La première concernerait la constitution et le fonctionnement des commissions mixtes chargées d'étudier et de résoudre les litiges entre les deux pays, y compris les litiges frontaliers. La seconde comporterait un engagement mutuel de non-recours à la force d'une durée de 20 ans. La troisième enfin concernerait des problèmes concrets : celui de l'exploitation en commun du gisement de Gara Djebilet[4] en particulier : partage en pourcentage du minerai, transit par le territoire marocain et évacuation par le port d'Agadir.

Dans les conversations d'Ifrane, la question du Rio de Oro[5] aurait été évoquée et l'Algérie aurait admis comme fondées les prétentions du Maroc sur cette région.

M. Chatty évoque avec amertume la tentative de médiation tunisienne de novembre 1967 où M. Bahi Ladgham[6], lorsqu'il avait abordé avec Hassan II la question de Tindouf, s'était attiré cette réponse du roi : « Au premier coup de pioche des Algériens pour l'exploitation des minerais de cette région, je donnerai à mon armée l'ordre d'attaquer ». L'ambassadeur de Tunisie rappelle aussi les propos du roi sur l'instabilité du « régime des

[1] L'ambassadeur de Tunisie à Rabat est M. Habib Chatty ; voir *D.D.F.* 1967-II n° 284.

[2] Le colonel Houari Boumediene, président du Conseil de la Révolution algérienne depuis février 1965, se rend au Maroc du 11 au 16 janvier 1969 ; il préside le 15 janvier à Ifrane, avec le roi Hassan II, la cérémonie de la signature du Traité de coopération et de fraternité avec le Maroc ; voir plus haut le télégramme de Rabat n° 100 du 18 janvier 1969.

[3] Moulay Hassan, fils du roi Mohammed V, devient roi du Maroc à la mort de son père, en février 1961, sous le nom de Hassan II.

[4] Au sujet du gisement de Gara Djebilet, situé à la frontière algéro-marocaine, voir *D.D.F.* 1967-I, n° 164, 1968-I, n° 175.

[5] Au sujet du litige du Rio de Oro, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 175. Le Rio de Oro est la partie méridionale du Sahara occidental, c'est un protectorat espagnol.

[6] Bahi Ladgham est le secrétaire d'État à la Présidence et à la Défense nationale de Tunisie depuis 1959.

colonels à Alger[1] » et sur l'implantation soviétique dans le pays voisin. Il pense que Hassan II a voulu acheter vingt ans de tranquillité au prix d'un abandon à peine déguisé.

En fait, il ressort de ces considérations que la Tunisie se sent en dehors du jeu, qu'elle craint l'instauration d'une hégémonie algérienne dans le Maghreb et, à travers cette influence, celle des Soviétiques qu'elle pense installés à demeure dans le pays voisin.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1969)

56

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 153 à 164. *Prague, 20 janvier 1969.*

(*Reçu* : 21 h. 30).

L'immolation par le feu de l'étudiant Jan Palach[2] a suscité une très vive émotion parmi la population. Samedi et dimanche, nombreux ont été ceux qui se sont rendus en pèlerinage à la statue de Wenceslas[3], devenue depuis le 21 août le haut lieu de la résistance pragoise à l'occupation soviétique. C'est aussi vers cet endroit que le jeune patriote tchécoslovaque s'est élancé des marches du musée national d'où l'on domine la *Vaclavke Namaesti* qui est à Prague ce que les Champs Élysées sont à Paris. Se frayant un chemin au milieu de la foule qui se pressait entre la statue Wenceslas et le musée, une jeep soviétique a été endommagée et ses occupants malmenés. Quelques étudiants, évalués à plusieurs centaines, ont défilé silencieusement dimanche soir, les speakerines de la télévision, pour leur part, portaient à nouveau des robes sombres comme aux premiers jours de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes des cinq[4].

Plus encore peut-être que ces diverses manifestations, le comportement des autorités tchécoslovaques a montré que le geste de Jan Palach avait profondément remué l'opinion et qu'il n'était pas question, comme

[1] Allusion au régime du colonel Boumediene.

[2] Jan Palach (11 août 1948-19 janvier 1969), étudiant à la faculté des lettres de l'université Charles, s'est immolé par le feu sur la place Venceslas de Prague le 16 janvier 1969 pour protester contre l'occupation de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie et contre la léthargie croissante du pays. Il décède trois jours après son geste (19 janvier) des suites de ses brûlures. Deux autres jeunes Tchèques, Jan Zajic et Evzen Plocek suivent son exemple, respectivement en février et en avril 1969.

[3] Saint Wenceslas ou Venceslas, duc de Bohême (907-929 ou 935) est né aux alentours de 907 à Stochov (à environ 30 km de Prague) et mort le 28 septembre 929 ou 935. Canonisé entre 976 et 996, il est le saint patron de la République tchèque où il est célébré le 28 septembre.

[4] Allusion à l'invasion de la Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968 par les troupes de cinq des pays membres du pacte de Varsovie.

l'auraient voulu certains éléments conservateurs, de faire passer pour déséquilibré celui qui est devenu en quelques heures un héros national. Le plénum du comité central[1], où certains membres comme MM. Husak[2] et Lenart[3] auraient voulu que l'affaire Palach ne fut pas évoquée par les orateurs sous prétexte qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour, a jugé préférable d'exprimer, dans un additif à l'une de ses résolutions, sa « profonde émotion » et de rendre hommage à l'idéal de « pureté politique » de la jeunesse. Dès vendredi, le gouvernement tchèque publiait un communiqué inspiré des mêmes sentiments dans lequel il révélait en outre que la victime avait voulu, par son geste, protester notamment contre la distribution du journal *Zpravy* et contre la censure. Les personnalités qui demeurent encore les garants de la politique d'après janvier, le président Svoboda[4], MM. Dubcek[5], Smrkovsky[6] et Cernik[7], ont adressé hier, après la mort de Jan Palach[8], un télégramme à sa mère dont les termes laissent paraître une

[1] Le plénum du comité central du PCT s'est tenu les 16 et 17 janvier 1969. La situation créée par le suicide de Jan Palach a dominé les débats du deuxième jour. Le comité central a exprimé son émotion ainsi que sa désapprobation rédigée en termes prudents (« le plénum invite… les jeunes à réfléchir sur les formes qu'ils choisissent pour manifester leurs prises de position et leurs suggestions »). Se reporter au télégramme de Prague n°s 165 à 174 du 20 janvier 1969, non publié.

[2] Gustav Husak, Slovaque, adhère au parti communiste tchécoslovaque en 1933. En 1944, il est l'un des *leaders* de la résistance contre les nazis et le gouvernement fasciste de Tiso. Après la guerre, il est membre du gouvernement slovaque et du parti communiste tchécoslovaque. En 1950, victime des purges au sein du parti, il est condamné à la prison à vie, libéré en 1963 et réintégré au sein du parti dans le cadre du processus de déstalinisation. D'avril à décembre 1968, il est vice-Premier ministre dans le gouvernement d'Oldrich Cernik et du 28 août 1968 à 1969, premier secrétaire du parti communiste slovaque. Après l'éviction d'Alexandre Dubcek du poste de Premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque, le 17 avril 1969, Gustav Husak le remplace et dirige la politique de « normalisation » voulue par Leonid Brejnev.

[3] Josef Lenart, Slovaque, Premier ministre de la République socialiste de Tchécoslovaquie de septembre 1963 au 8 avril 1968. Il devient membre de la Commission des relations étrangères de l'Assemblée nationale et président de la Commission idéologique du comité central du PCT lors du remaniement de la direction du parti le 4 avril 1968. Josef Lenart est rétrogradé du rang de membre du *praesidium* du comité central du PCT à celui de candidat-membre mais il conserve sa place de secrétaire et membre du secrétariat du PCT.

[4] Le général Ludvik Svoboda est président de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 28 mars 1968 et le demeure jusqu'en 1975.

[5] Alexandre Dubcek est Premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis le 5 janvier 1968 jusqu'au 17 avril 1969 où il est contraint de démissionner. Il est exclu du PCT en 1970.

[6] Josef Smrkovsky adhère en 1930 au parti communiste tchécoslovaque, secrétaire des Jeunesses communistes jusqu'en 1937 puis secrétaire du comité régional de Brno, il reste dans le pays pendant l'occupation allemande. En 1944 il reconstitue le comité central clandestin et fonde le Conseil national tchèque. Il prend le contrôle de l'insurrection de Prague qui éclate le 5 mai 1945, malgré l'avis défavorable des Soviétiques. Après la guerre, il est membre du *praesidium* du comité central du PCT, député à l'Assemblée nationale, vice-ministre de l'Agriculture, directeur des fermes d'État de 1948 à 1951, il est condamné le 19 mars 1959 pour déviationnisme à vingt ans de prison, libéré le 18 octobre de la même année, il devient président d'une coopérative agricole jusqu'en 1963. Après avoir été nommé ministre pour l'administration centrale de l'Économie des Eaux de 1965 à 1967, il devient ministre des Eaux et Forêts de janvier 1967 à avril 1968, président de l'Assemblée nationale du 18 avril au 31 décembre 1968, puis vice-président de l'Assemblée fédérale et président de la Chambre du Peuple à dater de janvier 1969.

[7] Oldrich Cernik, ingénieur, membre du parti communiste tchécoslovaque depuis 1945, est Premier ministre du 5 avril 1968 au 28 janvier 1970.

[8] Jan Palach s'immole par le feu le 16 janvier 1969 et décède trois jours plus tard.

émotion réelle « Nous sommes vivement émus en apprenant que votre fils courageux a succombé aux conséquences de son geste. Nous savons qu'il était animé par un amour sincère et ardent de son pays… Qu'il voulait pour lui un avenir heureux, but pour lequel nous voulons et devons vivre afin de le réaliser ». Afin de faire taire ceux qui auraient voulu présenter ce suicide comme l'action d'un exalté, le télégramme poursuivait : « Le sacrifice de votre fils Jan est un événement tragique sur notre route commune, alors que sa sagesse et la pureté de son caractère auraient été si nécessaires… ». Samedi et dimanche, les personnalités les plus diverses du monde politique et universitaire se sont succédées sur les écrans de la télévision pour tenter de calmer les esprits. Le thème généralement développé, qu'on retrouve aussi dans les éditoriaux de la presse de ce matin, se résume ainsi : Nous rendons hommage au patriotisme de Jan Palach, mais il existe des moyens plus efficaces d'assurer nos lendemains. Les autorités en effet sont particulièrement inquiètes de voir le geste du jeune étudiant se renouveler. On affirme que quatorze autres étudiants se sont engagés à suivre l'exemple de leur camarade si rien ne vient mettre un terme à la politique de concessions dans laquelle s'est engagé le pouvoir. Les représentants des élèves des facultés et des écoles supérieures de Prague n'ont accepté de publier un communiqué « regrettant » que Jan Palach ait choisi le suicide comme moyen de protestation qu'après deux jours de négociations avec M. Bosak, ministre de la Jeunesse et des Sports, agissant pour le compte du gouvernement tchèque. Encore l'ont-ils fait d'une manière qui réserve leur liberté pour l'avenir : « Nos actes au cours des prochaines semaines constitueront une réponse rationnelle, réfléchie et organisée que nous voulons formuler de concert avec la classe ouvrière. Ce sera une tentative de devenir à notre tour par des actes positifs un flambeau, à la lumière duquel les amis de Jan Palach comprendront que le leur n'est plus nécessaire et que leur place est à nos côtés ». Et le message de l'union des étudiants des écoles supérieures de Bohême et de Moravie se termine sur ces mots : « Nous devons persévérer, si nous persévérons, nous aurons droit à la victoire ou à la défaite dans l'honneur ».

Dans le même temps le monde étudiant remet en activité le service d'ordre qu'il avait établi dans les facultés pendant la grève de novembre dernier et intensifie ses contacts avec les travailleurs des principales usines (trois ouvriers se sont joints hier aux trois étudiants qui ont entrepris une grève de la faim sur les lieux mêmes où Jan Palach est tombé). Tout en invitant les jeunes à trouver des « solutions sages », le conseil central des syndicats « s'est engagé à collaborer avec eux pour la réalisation de leurs objectifs ». À Bratislava, en dehors d'un article empreint d'une certaine sympathie dans l'organe de la jeunesse slovaque (*Smena*), les étudiants sont demeurés calmes jusqu'à aujourd'hui : on dit que M. Husak les aurait fermement mis en garde contre toute action de solidarité à l'égard de leurs camarades de Prague.

Tandis que cet après-midi, la foule est encore plus dense qu'hier autour de la statue de St-Wenceslas où se prépare un important cortège, que l'on signale des manifestations d'étudiants à Brno, Ostrava et Ceske Budejovice

et que les dirigeants du parti hésitent devant le problème que posent les funérailles de Jan Palach, il est difficile de mesurer les conséquences d'un geste qui, plus encore que la menace de grève des métallurgistes, risque de compromettre les efforts des « réalistes » pour faire admettre par le pays une normalisation « sans douleur ». On peut douter que les déclarations du président du comité fédéral pour la presse et l'information suffisent à faire rentrer les choses dans l'ordre. M. Havelka s'est employé en effet à démontrer que la censure n'était pas rétablie mais que, dans les circonstances actuelles, une « procédure prudente et directe » assurait la défense des intérêts de l'Etat et le respect de la liberté de la presse. Quant au journal *Zpravy*, « sa distribution n'a jamais été approuvée, a-t-il déclaré, par les autorités de ce pays ».

Mais la question en définitive n'est pas tant le règlement de ces questions particulières. Il est un fait que ce pays ne se résigne pas encore à accepter l'occupation militaire soviétique. On voit mal dans ces conditions comment les dirigeants tchécoslovaques pourront satisfaire une population dont « la fierté nationale », pour reprendre l'expression de M. Dubcek, « a été blessée ». On voit mal également comment les Russes pourront, sans une nouvelle intervention, remettre le peuple tchécoslovaque à l'heure de Moscou.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Tchécoslovaquie, situation intérieure, 1969*)

57

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 38 à 41. *Tokyo, 20 janvier 1969.*

(*Reçu* : le 21, 00 h. 55).

Le conseiller commercial[1] m'indique que les premiers renseignements de source japonaise concernant l'évolution des échanges entre la France et le Japon au cours de l'année 1968, font apparaître un accroissement considérable du commerce entre les deux pays. Le volume de celui-ci s'est élevé à 221 millions de dollars contre 164 millions de dollars en 1967, soit un progrès de 35 %. Au cours de l'année 1967, la progression enregistrée par rapport à l'année 1966 avait été seulement de 22,5 %.

Cette progression notable est essentiellement imputable à la croissance de nos exportations. En effet celles-ci, selon les sources statistiques japonaises, se sont élevées à 127 millions de dollars, en progrès de 46 % par rapport au montant enregistré en 1967 (87 millions de dollars). Les

[1] Le conseiller commercial près l'ambassade de France au Japon est M. Pouchard.

importations françaises en provenance du Japon n'ont progressé que de 22 % (94 millions de dollars contre 77 millions de dollars l'an passé).

Le solde des échanges entre les deux pays atteint de ce fait 33 millions de dollars en notre faveur contre 10 millions en 1967. Ces chiffres ne tiennent pas compte des invisibles, des ventes de nickel d'Océanie et des opérations sur le pétrole qui nous ont été particulièrement profitables cette année. Avec ces éléments, le solde de la balance des comptes en notre faveur doit dépasser 75 millions de dollars.

Ces données de source japonaise doivent être rapprochées des chiffres de source française[1] comptabilisés d'une manière différente, et qui ne font pas apparaître une situation aussi favorable. Il faut néanmoins s'attendre à une agressivité accrue des négociateurs japonais au cours des conversations qui se tiendront à Tokyo au mois de février[2]. Ceux-ci ne manqueront pas de faire valoir la progression spectaculaire de nos exportations vers leur pays pour se montrer avares de concessions, tandis qu'ils demanderont avec insistance la libération de nouvelles positions tarifaires pour les produits japonais exportés vers la France.

(*Japon 1968-1972, Économie, Relations économiques avec la France*)

58

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 125 à 132. *Tel-Aviv, 21 janvier 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 03).

Je me réfère à mon télégramme no 118[3].

Présenté sous forme de note verbale, le document est destiné à « communiquer officiellement au gouvernement français la position du gouvernement

[1] Les chiffres français des échanges commerciaux avec le Japon sont pour 1967 : 385,5 millions de francs d'exportation vers le Japon et 440 millions de francs d'importation en provenance du Japon, ce qui donne un déficit de 55 millions de francs pour la France. En 1968, les chiffres ne sont pas meilleurs : 500 millions de francs d'exportation et 602,9 millions de francs d'importation, le déficit est de 102,9 millions de francs. Les statistiques japonaises donnent pour 1968 : 630 millions de francs pour les exportations de la France vers le Japon et 470 millions de francs pour les importations japonaises en France. Les raisons de cet écart doivent être recherchées dans les méthodes de comptabilisation (CAF-FOB), dans les longs délais de transport ainsi que dans les trafics triangulaires, en particulier par l'Allemagne, qui faussent les résultats des échanges.

[2] Les conversations économiques franco-japonaises sont fixées pour le 3 février 1969 à Tokyo.

[3] Par le télégramme no 118, adressé de Tel-Aviv le 20 janvier 1969 et non publié, l'ambassadeur de France à Tel-Aviv informe Paris que M. Gédéon Raphaël, directeur général du ministère des Affaires étrangères, lui a remis une note de protestation contre la décision du 31 décembre 1968 d'embargo sur les armes. Le document comporte huit pages qui seront envoyées par la valise ; le présent télégramme en transmet la conclusion.

israélien concernant les mesures récemment prises à l'encontre d'Israël ». Rappelant les déclarations officielles faites ici à ce sujet, la note souligne la « consternation » qu'a provoquée cette « décision arbitraire et injustifiée ainsi que la manière dont elle a été mise à exécution et officiellement expliquée ». Elle ajoute que « la confiance d'Israël quant à l'attitude fondamentale du gouvernement français envers lui », se trouve ébranlée par le fait qu'il ait jugé bon d'agir à l'encontre d'Israël sans tenir compte de sa situation de « pays entouré d'États arabes hostiles et abondamment approvisionnés en armes offensives ».

Se référant à la déclaration consécutive au Conseil des ministres du 7 janvier[1], le document comporte ensuite une longue justification de l'opération montée contre l'aérodrome de Beyrouth[2]. On y rappelle l'attitude empreinte de précaution et d'une considération particulière, adoptée dans le passé à l'égard du Liban par les autorités israéliennes. Aussi est-il regretté que la France « ait manqué de comprendre la politique fondamentale d'Israël à l'égard de ce pays » et n'ait « au cours des récentes années, que rarement et parcimonieusement exprimé une condamnation non équivoque des activités terroristes dirigées contre Israël ». Le ministère déplore enfin que l'initiative de la France aille « au-delà de ce qui a été décidé par le Conseil de sécurité » à la suite de l'affaire de Beyrouth[3].

La note rejette ensuite avec véhémence, la déclaration du 8 janvier du ministre français de l'Information, jugée « contraire aux faits historiques », qu'il s'agisse de la description de la situation à la veille de la « guerre des Six jours », de l'argument suivant lequel les hostilités de 1967 auraient entraîné le mouvement d'un million de réfugiés – « les États arabes eux-mêmes n'ont jamais avancé une affirmation aussi extravagante » – ou de la date de l'embargo de 1967[4], qui n'a pas été décrété durant « la dernière phase des hostilités » mais « quelques jours avant l'ouverture des combats, à un moment où le danger pour Israël était le plus grave ».

Au sujet des « implications légales et commerciales » de la décision française, il est simplement mentionné que le gouvernement « d'Israël se réserve le droit de revenir à cet aspect de l'action du gouvernement français, afin

[1] M. Joël Le Theule, secrétaire d'État à l'Information et porte-parole du gouvernement, rend compte de la communication de M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères au Conseil des ministres le 7 janvier 1969 et de l'intervention du général de Gaulle au sujet de la situation au Moyen-Orient : l'opération israélienne lancée contre l'aérodrome de Beyrouth amène la France à prendre une décision d'urgence immédiate : celle de l'embargo sur les armes à destination d'Israël.

[2] Après la destruction d'un *Boeing* de la compagnie israélienne *El-Al* sur l'aérodrome d'Athènes, le 27 décembre 1968, par deux commandos du Front populaire de libération de la Palestine venus du Liban (télégrammes de Beyrouth n° 1825 du 28 décembre 1968 et n° 1837 du 29 décembre 1968, non publiés), quatre hélicoptères des forces israéliennes débarquent sur l'aérodrome international de Beyrouth et détruisent treize avions des compagnies libanaises (télégramme de Beyrouth n° 1832 du 28 décembre 1968).

[3] Le 31 décembre 1968, le Conseil de sécurité vote une résolution qui condamne Israël pour l'opération contre l'aérodrome de Beyrouth, considère que de tels actes mettent en danger le maintien de la paix, adresse un avertissement solennel à Israël et considère que le Liban a droit à une réparation (télégrammes de New-York n°s 4425 et 4426, 4433 du 31 décembre 1968 non publiés).

[4] Le 2 juin 1967 le général de Gaulle décide l'embargo sur les armes à destination des pays du Proche-Orient.

de défendre les intérêts, les droits et les revendications qui lui sont dûs aux termes des contrats ».

La communication souligne ensuite que, loin de « prévenir l'extension du conflit au Moyen-Orient, la décision d'embargo est susceptible d'avoir l'effet contraire » : « En contribuant au déséquilibre militaire au Moyen-Orient, elle ne peut qu'encourager les avances agressives et revanchardes des Arabes ». Ainsi l'embargo « aggrave-t-il encore la situation » et « affaiblit-il les tendances visant à la conciliation ».

La note conclut en exprimant « la déception et l'appréhension profonde » suscitée par la politique de la France qui « affecte gravement les intérêts vitaux d'Israël » et tend à « bouleverser le précaire équilibre politique et militaire de la région ». Elle n'affaiblira pas cependant « la détermination du gouvernement d'Israël et de son peuple » de défendre sa liberté et « n'ébranlera pas leur foi dans l'affirmation de la traditionnelle amitié entre la France et Israël ».

Le gouvernement israélien demande enfin au gouvernement français « d'annuler toute mesure empêchant l'exécution des obligations contractuelles en vigueur ».

(Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, carton nº 154)

59

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 290 à 295. *Washington, 21 janvier 1969.*

(*Reçu* : le 22 à 02 h. 20)

Le discours inaugural prononcé le 20 janvier par M. Nixon mêle, sans qu'ils se contredisent, idéalisme et sens des réalités. En se fixant pour objectifs l'unité nationale et la paix dans le monde, il rappelle la nécessité du maintien de l'ordre public à l'intérieur et de la puissance américaine vis-à-vis de l'étranger. Mais l'accent est mis sur les idées généreuses.

C'est ainsi que le passage le plus remarqué du discours est celui où M. Nixon ajoute au serment traditionnel que font les présidents américains de « défendre la constitution des États-Unis », « l'engagement sacré » de consacrer tous ses efforts « à la cause de la paix dans le monde ». La sincérité et la solennité de cette déclaration ont frappé.

Si c'est manifestement sur la paix que M. Nixon a voulu appeler l'attention de ses auditeurs, il a cependant équitablement partagé son temps entre l'évocation des problèmes intérieurs et celle des questions internationales. Sur le plan national, la crise est spirituelle, contrairement à celle des années 39 l'Amérique a les moyens matériels de résoudre ses difficultés

mais elle doit les utiliser dans un esprit nouveau, respectueux des vieilles vertus humaines et accordant plus de crédit aux explications qu'aux revendications. Au lieu de laisser au gouvernement, qui ne peut plus l'assumer seul, la responsabilité de faire progresser la société américaine, chaque citoyen doit contribuer à cette tâche : « Tant qu'il n'a pas participé à une œuvre qui le dépasse, aucun homme n'est vraiment complet ».

Il n'est pas sans intérêt de comparer la place donnée aux problèmes internationaux dans le discours inaugural de M. Nixon, d'une part, et dans ceux de M. Johnson en 1965 et de M. Kennedy en 1961. Le discours de M. Johnson était essentiellement orienté sur les problèmes intérieurs, alors que M. Nixon a une conscience aiguë de la solidarité des États-Unis avec le reste du monde. C'est ainsi que dans son exorde il s'adresse à ses « concitoyens de la communauté mondiale », placés sur le même plan que ses concitoyens américains. Le discours de M. Kennedy avait essentiellement été consacré aux affaires étrangères, mais le ton était moins serein que celui de M. Nixon. Celui-ci ne déclare-t-il pas que « les temps sont du côté de la paix » et, reprenant une formule qui lui est chère, « qu'après une période de confrontation nous entrons dans une ère de négociation ».

La hauteur des vues exprimées par M. Nixon lorsqu'il fait sien l'idéal de l'intégration raciale ou qu'il propose à tous les peuples de coopérer avec les États-Unis a paru étrange à certains de ses critiques, qui veulent toujours voir en lui l'anticommuniste agressif des années 50 ou qui interprètent la prudence de sa campagne électorale comme la marque d'un esprit réactionnaire.

Leur surprise est elle-même étonnante. En effet, depuis une dizaine d'années, la pensée de M. Nixon s'est considérablement nuancée. S'il a dû parfois la voiler pour satisfaire aux nécessités des luttes partisanes, tel n'est plus le cas comme le note Reston, maintenant qu'il est président. Il sera intéressant d'observer dans quelle mesure la personnalité de M. Nixon, dont l'héritage quaker semble constituer une caractéristique importante, marquera la présidence des États-Unis.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

60

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES
Avant la réunion de l'OCAM à Kinshasa

N. nº 65/DAM. *Paris, 21 janvier 1969.*

1. La rencontre annuelle des chefs d'État des quatorze pays membres de l'OCAM[1] aura lieu du 27 au 29 janvier à Kinshasa. Elle sera précédée, comme de coutume, par une réunion au niveau ministériel qui doit commencer le 21 janvier. Sur ce plan la crise a donc été surmontée[2] ; la conférence n'est pas reportée comme l'avait demandé, au mois de décembre, compte tenu de la situation en Afrique Centrale, le général Eyadema, chef de l'État togolais[3].

Les pays membres de l'OCAM, dans leur majorité, ont en effet considéré qu'un report serait préjudiciable à l'Organisation. Ils pensent qu'au demeurant la conférence de Kinshasa ne sera pas la première où des pays membres ne seront pas représentés. Il leur apparaît aussi que la proximité du renouvellement de la Convention de Yaoundé[4] rend leur réunion nécessaire ; la volonté, d'autre part, de ne pas heurter, par une demande de report, le gouvernement de Kinshasa est évidente surtout de la part des présidents Houphouët-Boigny et Senghor. Enfin un report du « Sommet » de Kinshasa aurait pour effet de remettre en cause la réunion de Niamey[5], première conférence internationale consacrée à l'organisation de la Francophonie, qui a déjà été reportée une fois, précisément dans le but de se tenir après la conférence de l'OCAM.

2. Il reste que la crise que traverse l'Afrique centrale n'a pu être encore complètement surmontée. En effet la mission de bonne volonté entreprise par les présidents Bongo et Hamani Diori, respectivement présidents en

[1] *Note du document* : « Pays membres de l'Ocam : Cameroun, RCA (République centrafricaine), Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo ».

[2] Une situation de crise s'est créée en Afrique centrale par une grave détérioration des relations entre le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa suite à l'exécution du rebelle Mulele à Kinshasa ; entre la République centrafricaine, le Tchad et le Congo-Kinshasa par suite du retrait de la RCA de l'UEAC (Union des États de l'Afrique centrale) le 9 décembre 1968 et son retour dans l'UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale), entraînant le rappel de l'ambassadeur centrafricain à Kinshasa et le blocus économique du Tchad. Par ailleurs, les relations diplomatiques entre le Rwanda et le Congo-Kinshasa sont toujours rompues depuis l'affaire des mercenaires réfugiés au Rwanda, enfin le conflit du Nigeria oppose la Côte d'Ivoire et le Gabon, favorables à la sécession biafraise, aux États qui soutiennent le gouvernement fédéral.

[3] Gnassigbé Eyadema est le président de la République du Togo depuis le 13 janvier 1967.

[4] La convention de Yaoundé vient à expiration le 31 mai 1969.

[5] La première conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française se tient à Niamey (Niger) du 17 au 20 février 1969. C'est une réunion au niveau ministériel : ministres de la Culture ou de l'Éducation, placée sous le patronage du ministre français des Affaires culturelles, André Malraux.

exercice de l'UDEAC[1] et de l'OCAM, n'a pas donné tous les résultats escomptés. En particulier à Brazzaville et à Bangui les deux chefs d'État n'ont pu obtenir que le Congo-Brazzaville et la RCA soient représentés à Kinshasa. Le commandant N'Gouabi[2] et le général Bokassa ont en effet subordonné leur présence à des concessions importantes du Congo-Kinshasa et du Tchad ; ces deux États devaient publiquement reconnaître leurs torts, exigence qu'ils ont jusqu'à présent estimée excessive.

Mais si la RCA et le Congo-Brazzaville sont absents, les douze autres États participeront à la conférence. Il est vraisemblable que onze chefs d'État seront présents : le général Mobutu accueillera à Kinshasa le président Senghor[3] qui s'y rend en visite officielle quelques jours avant la conférence, les cinq chefs d'État de l'Entente[4], qui se réuniront à Abidjan avant de se rendre ensemble à Kinshasa, le président Tsiranana, le président Tombalbaye et le chef de l'État rwandais.

Au sein de l'UDEAC seul le président Bongo sera présent. Le président Ahidjo se fera représenter[5] et les deux autres membres de l'UDEAC seront absents. Le Congo-Brazzaville et la RCA ont d'ailleurs indiqué que leur refus d'aller à Kinshasa ne signifiait nullement qu'ils s'éloignaient de l'OCAM ; ils en restent au contraire membres.

3. Compte tenu de son ordre du jour la réunion devrait se dérouler sans passion. Le projet d'ordre du jour indique en effet qu'on se consacrera surtout à entériner des décisions déjà élaborées (statut fiscal d'Air-Afrique par exemple), à faire le point sur des problèmes qui échappent à la compétence de l'OCAM (renouvellement de la Convention de Yaoundé) ou à examiner le fonctionnement des organisations spécialisées (Conseil africain et malgache du Sucre, etc.).

Cependant deux points de l'ordre du jour pourraient faire naître quelques difficultés :

a) le Congo-Kinshasa aurait l'intention, à l'occasion de l'examen du domaine d'application de la résolution n° 30 adoptée à Tananarive en juin 1966 (qui concerne l'autorisation donnée au secrétaire général de négocier et de conclure des accords de coopération technique en matière de personnel avec le gouvernement français ainsi qu'avec tout autre État ou

[1] Le 4 janvier 1969, le président Hamani Diori reçoit une mission gabonaise chargée de lui remettre un message personnel du président Bongo, président en exercice de l'UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale), le priant d'intervenir en médiateur entre les deux Congo, la RCA et le Tchad avant le sommet de Kinshasa.

[2] Le commandant Marien N'Gouabi est le président du Congo-Brazzaville depuis le 31 décembre 1968.

[3] Le président Senghor se rend en visite officielle en République démocratique du Congo (Kinshasa) du 15 au 24 janvier 1969.

[4] Le Conseil de l'Entente, fondé le 29 mars 1959 entre le Dahomey/Bénin, Haute-Volta/Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Togo, est d'abord une union et même une alliance politique, mais aussi une entente économique et technique. La Côte d'Ivoire en est l'élément moteur. Cet organisme a créé un certain nombre d'institutions spécialisées et notamment le Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente (8 juin 1966).

[5] Le président du Cameroun Ahidjo sera représenté par son ministre des Affaires étrangères M. Nko'o Etoungou.

Organisation internationale), de demander que cette aide soit fournie exclusivement par des organismes internationaux.

b) Le nouveau secrétaire général de l'OCAM, M. Falilou Kane[1] n'a été désigné qu'après la conférence de Niamey en 1968. Il n'est pas impossible que M. Kane cherche à attirer l'attention sur ses fonctions. Certaines de ses déclarations récentes laissent supposer qu'il est prêt à souligner l'insuffisance des efforts que la Communauté économique européenne est disposée à consentir en faveur des États associés : en particulier dans le domaine de l'industrialisation.

4. Les problèmes les plus importants qui seront discutés à Kinshasa ne figurent pas au demeurant à l'ordre du jour. Il est certain que la situation en Afrique centrale sera évoquée ; on prête aussi au président Houphouët-Boigny l'intention de faire une importante déclaration relative au Biafra. De même le renouvellement de la présidence de l'OCAM dominera sans doute une part importante des débats. La rotation instaurée au sein de l'Organisation devrait normalement entraîner l'élection du président Tombalbaye, candidat malheureux en 1968, où le président Diori avait vu son mandat renouvelé jusqu'à l'aboutissement des négociations avec la CEE. Mais cette candidature, bien que soutenue par le président ivoirien et par le général Mobutu éveillera sans doute les réticences des membres de l'UDEAC présents. Il semble de même difficile de porter le général Mobutu à la présidence sans que les deux pays membres absents ne le ressentent comme un affront. La candidature du président Ahidjo, que certains renseignements laissaient prévoir, semble improbable puisqu'il ne sera pas à Kinshasa. On pourrait donc s'orienter vers un nouveau renouvellement du mandat exercé par le président Diori, au moins jusqu'à la conclusion des négociations avec la Communauté économique européenne. Le président Diori rassemblerait d'ailleurs très vraisemblablement les suffrages des présidents Tombalbaye et Mobutu ce qui faciliterait singulièrement sa désignation.

5. Quant aux espoirs qui avaient été placés dans un élargissement de l'OCAM ils semblent largement déçus. Le Burundi[2] ne sera vraisemblablement pas à Kinshasa, pas plus que le Mali dont la politique étrangère n'a pas, jusqu'à présent, été bouleversée par le coup d'État du 19 novembre[3]. Les informations selon lesquelles la Tunisie enverrait un observateur à Kinshasa n'ont pas jusqu'alors été confirmées. De même, l'Île Maurice ne paraît pas envisager de poser sa candidature à l'OCAM qui, pour l'instant au moins, devrait poursuivre son chemin avec quatorze membres.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, OCAM, nº 210, Réunion de Kinshasa, 1969*)

[1] Falilou Kane, diplomate sénégalais, est nommé secrétaire général de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) lors de la réunion de cette Organisation à Niamey en 1968.

[2] Le Burundi sera représenté par le ministre de l'Éducation nationale, M. Kisimare.

[3] Le 19 novembre 1968, le président Modibo Keïta est renversé par un coup d'État réalisé par un comité militaire de Libération nationale (CMLN) dirigé par le lieutenant Moussa Traore.

61

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE POUR LE MINISTRE

Biafra

N. *Paris, 21 janvier 1969.*

1. Les opérations militaires piétinent. Depuis le mois de septembre la situation est pratiquement stabilisée si l'on fait exception de l'encerclement de la ville d'Owerri, sur le front sud, par les Biafrais, dont la prise assurerait au colonel Ojukwu[1] un avantage stratégique important et un succès psychologique considérable.

Aucune perspective d'évolution radicale de la situation au profit du Biafra ne paraît envisageable aussi longtemps que les forces à la disposition du colonel Ojukwu ne seront pas équipées du matériel lourd qui leur fait défaut.

2. La prolongation du conflit, les pertes et souffrances qui en résultent pour les deux parties comme l'incapacité des Biafrais et des fédéraux à régler leur différend par la force des armes devraient rendre, semble-t-il, plus impérative que jamais la recherche d'une solution politique du problème. Or aucun progrès n'est en vue à cet égard. Les deux antagonistes se refusent toujours à abandonner les conditions préalables qu'ils posent à l'étude d'un règlement négocié du problème (reconnaissance de l'unité du Nigeria pour les fédéraux, reconnaissance du fait de la sécession pour les Biafrais).

Les Premiers ministres du *Commonwealth* rassemblés à Londres, la semaine dernière[2], ont soigneusement évité d'aborder la discussion du problème et les efforts entrepris par M. Wilson[3] à l'issue de la Conférence, en vue d'amener les représentants du Nigeria et du Biafra à se rencontrer à Londres sans condition préalable n'ont eu aucun succès, les délégués biafrais s'étant dérobés à ce qu'ils tenaient, légitimement d'ailleurs, selon toute évidence, pour une manœuvre destinée à servir le prestige de la diplomatie britannique. Le colonel Ojukwu n'en semble pas moins préoccupé de mettre un terme aux opérations militaires. C'est du moins l'interprétation qu'il semble possible de donner à un récent message du chef biafrais au Danemark[4], à la Norvège et à la Suède et sollicitant l'intervention de ces

[1] Le colonel Chukwu Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra ».

[2] La conférence des Premiers ministres du *Commonwealth* à Londres prend fin le 15 janvier 1969.

[3] Harold Wilson est le Premier ministre britannique depuis 1964.

[4] Une démarche est faite le 18 janvier 1969 par les autorités du Biafra auprès des Premiers ministres nordiques réunis à Stockholm. À l'issue de la réunion un communiqué est publié. Si les pays nordiques sont favorables à un cessez-le-feu, ils ne sauraient prêter leurs bons offices que dans le domaine de l'assistance humanitaire. Voir le télégramme de Copenhague n° 45/47 du 27 janvier 1969.

États en vue d'un cessez-le-feu. Selon une dépêche de l'AFP en date du 19 janvier, ces trois pays auraient fait savoir au gouvernement fédéral et au gouvernement tanzanien qu'ils étaient prêts à offrir leurs bons offices au cas où les deux parties le jugeraient opportun.

À signaler également, pour mémoire, un projet d'offre de bons offices émanant du président Zinsou[1], projet qui, en l'état actuel des choses, ne semble pas pouvoir être retenu.

3. Le risque d'aggravation de la famine au Biafra au cours des semaines à venir (soudure des récoltes) est hautement préoccupant. Il est de plus en plus évident que la poursuite des envois de vivres et de médicaments dans les conditions habituelles, c'est-à-dire par la voie aérienne, ne permettra pas de faire face à des besoins accrus. La récente décision du gouvernement de Guinée équatoriale[2] d'interdire les vols du CICR à destination du Biafra ne peut que rendre plus aléatoire encore l'acheminement des secours. Il paraît donc souhaitable de rechercher sans tarder les moyens d'améliorer le ravitaillement des populations biafraises par la mise en œuvre de procédés de transport permettant l'acheminement des secours sur une base plus massive et au demeurant plus économique.

C'est dans cet esprit que nous avons invité, il y a 10 jours, M. Houphouët-Boigny à nous faire savoir s'il serait disposé, avec des pays amis du Biafra à se charger du contrôle des vivres transitant par le Nigeria et s'il serait d'autre part prêt, le cas échéant, à s'entremettre auprès de tel et tel chef d'État francophone, ayant sa confiance ainsi que celle de Lagos, M. Hamani Diori, par exemple, en vue d'élaborer une formule de ravitaillement acceptable par les deux parties au conflit, M. Nyerere agissant de son côté auprès de chefs d'États anglophones non nigérians.

Le président de la République ivoirien nous a fait savoir qu'il partageait nos préoccupations et qu'il saisirait à la première occasion le colonel Ojukwu de la gravité du problème. Il comptait notamment demander au chef du Biafra si la solution d'un couloir fluvial lui paraissait applicable. Lorsque la réponse du colonel Ojukwu lui serait parvenue il nous ferait savoir s'il était en mesure d'accepter, conjointement avec la Tanzanie, le contrôle du transit des vivres par le Nigeria. Dans le cas où la solution envisagée se heurterait à l'opposition de Lagos, le chef de l'État a déclaré qu'il serait disposé à s'entremettre auprès du président Diori en vue de mettre au point une formule susceptible d'être agréée par les deux parties.

4. Les ressources financières des institutions charitables secourant les Biafrais sont descendues à un niveau inquiétant malgré les sommes énormes qui ont déjà été mises à leur disposition tant sur fonds publics que privés. Ainsi, le seul gouvernement américain a déjà donné 22,5 millions de dollars. De son côté, la Croix-Rouge Internationale vient de lancer un appel pressant pour la reconstitution de réserves (100 millions de francs pour les six prochains mois).

[1] Émile Derlin Zinsou est président de la République du Dahomey depuis le 29 juin 1968.

[2] 6 janvier 1969 (voir télégramme de New York n°s 117 et 118 du 24 janvier 1969).

Ce problème est également le nôtre.

L'assistance française qui a disposé jusqu'ici de près de 16 millions de francs (dont 14,5 d'origine privée[1]) est utilisée :

– au transport de secours au Biafra. À ce jour, 850 tonnes ont été expédiées et près de 400 sont encore entreposées à Libreville. Chaque voyage aérien de nuit Gabon-Biafra et retour revient à 30 000 francs.

– à l'entretien au Biafra de 2 équipes médicales qui soignent 7 000 personnes par mois et assurent la subsistance de milliers d'enfants.

– au fonctionnement à Libreville d'un hôpital de campagne du service de Santé des Armées chargé de traiter les enfants évacués du Biafra. Malgré les dépenses élevées qu'il entraîne, il n'apparaît pas possible, pour des raisons d'ordre psychologique et technique, de fermer cet hôpital ou simplement d'en modifier les structures.

Les fonds actuellement disponibles entre les mains de l'association « Croix-Rouge Française – Comité français pour la Campagne mondiale contre la Faim » ne permettront de poursuivre l'œuvre entreprise au-delà du mois de mars, compte tenu de 3 navettes aériennes par semaine (18 tonnes environ).

Si l'on entend, comme cela est souhaitable, poursuivre jusqu'au 1er août en faveur du Biafra une action humanitaire dont le succès n'est pas contestable il convient :

1° de prévoir une aide gouvernementale dont le montant peut être évalué à 2,5 millions de francs. Une première tranche d'un million a été allouée sans délai par le ministre des Finances pour éviter un arrêt, même temporaire, des opérations de secours.

2° d'autoriser le lancement, à l'échelle nationale et avec les plus larges participations, d'une campagne d'appel à la générosité du public, du type par exemple de celle qui fut organisée récemment pour la lutte contre le cancer.

La situation financière des institutions responsables incite à prévoir le lancement d'une telle opération avant les fêtes pascales vers le 15-20 mars. C'est dire que, compte tenu des délais de mise au point enseignés par l'expérience, il conviendrait d'en autoriser le principe dès à présent.

(*Afrique-Levant, Nigeria, Politique intérieure, Événements politiques*)

[1] *Note du rédacteur* : 13 millions recueillis au mois d'août 1968 et 1,43 million après l'appel lancé fin décembre.

62

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Conflit vietnamien

N. nº 46/CLV. *Paris, 21 janvier 1969.*

Au terme de près de trois mois de discussions, une réunion préliminaire à la négociation sur le Vietnam s'est déroulée le 18 janvier et a permis, contre toute attente, le règlement des questions de procédure en un peu plus de cinq heures. Il n'y a donc plus d'obstacle à ce que se tienne la première séance de travail sur les problèmes de fond, attendue pour la fin de cette semaine[1].

L'accord initial a été réalisé le 16 janvier, entre Américains et Nord-Vietnamiens, sur la base d'une proposition d'origine soviétique en trois points recommandant :

– l'adoption d'une table ronde flanquée de deux petites tables rectangulaires disposées à 45 centimètres de part et d'autre de la première ;

– la renonciation à toutes plaques ou drapeaux d'identification pour les délégations ;

– la fixation du tour de parole par un tirage au sort confié à la France.

L'accord était effectif dès le 15 janvier sur les deux premiers points. La suggestion de l'ambassade de l'URSS relative à la forme de la table donnait en effet satisfaction aux deux parties puisque, d'une part, elle consacrait la table ronde préconisée depuis le 12 décembre par la délégation de la RDVN[2] et que, d'autre part, elle établissait une ligne de partage symbolique entre deux « côtés » par le recours aux deux petites tables annexes.

Les difficultés soulevées par le troisième point concernèrent les modalités du tirage au sort, les Nord-Vietnamiens demandant qu'il y ait quatre bulletins dans l'urne alors que les Américains préconisaient deux bulletins représentant chacun un ou deux orateurs, à la convenance des « côtés » concernés. Nous avons été appelés à intervenir à ce stade et nous avons pu constater qu'il y avait à la fois ambiguïté et divergence entre les partenaires. Les représentants du Nord-Vietnam et du FNL[3] ont tenu compte de nos conseils et, finalement, pour éviter un nouveau débat interminable, la délégation de la RDVN a accepté que ses adversaires prennent la parole les premiers à la condition que cette concession soit simplement présentée au public comme une décision fixée d'un commun accord.

[1] Elle a lieu le 25 janvier 1969.

[2] République démocratique du Nord-Vietnam.

[3] Front national de libération sud-vietnamien.

La délégation du Sud-Vietnam, qui n'a pas participé à ces tractations, a fait connaître son agrément dès le début de l'après-midi du 16 janvier. À Saigon, le ministre des Affaires étrangères[1] a même qualifié l'accord intervenu de « victoire ».

Tenue au niveau des adjoints des quatre chefs de délégation et limitant son objet aux questions de procédure, la séance restreinte du 18 janvier a dû son succès au pragmatisme qui a guidé ses participants. Ceux-ci ont en effet convenu que leurs décisions ne ferait l'objet d'aucun procès-verbal ou texte écrit afin d'éviter d'avoir recours à des précisions sur lesquelles l'unanimité n'aurait pu se faire. Ils se sont également abstenus d'aborder la question de l'ordre du jour. Ils ont enfin reconduit pour les réunions ultérieures les règles de procédure déjà arrêtées pour la séance en cours.

Le seul désaccord a porté sur la dénomination officielle de la négociation, Washington et Saigon rejetant le terme de « conférence », qui leur paraît réservé aux réunions entre États souverains. Mais, ce différend n'empêchant pas la poursuite des rencontres, la première séance plénière au niveau des chefs de délégation a pu être envisagée pour un proche avenir. La suggestion du FNL, qui avait proposé le 21 janvier, n'a pu être acceptée par les Américains encore dans l'ignorance de la date d'arrivée de M. Cabot Lodge[2], désigné le 6 janvier à la succession de M. Harriman[3]. En outre, cette date pouvait leur paraître trop proche de l'investiture de M. Nixon[4].

Il semble finalement que les négociateurs optent pour l'un des derniers jours de la semaine, bien que le nouveau chef de la délégation américaine et son adjoint, M. Lawrence Walsh[5], soient à Paris depuis le 20 janvier. Le général Ky[6] ne rallierait en effet la capitale française que le 23 janvier ; s'il n'est pas appelé à siéger, sa présence paraît néanmoins nécessaire dans la mesure où il peut être porteur d'instructions de dernière heure du gouvernement de Saigon. En outre, à l'issue d'une réunion des porte-parole des quatre délégations qui s'est tenue le 20 janvier, le représentant américain a déclaré à la presse qu'il « restait encore des points à discuter pour fixer la date de la séance d'ouverture ».

Quoi qu'il en soit, les résultats positifs enregistrés ces derniers jours sont une œuvre commune ; aucune des parties ne peut s'en attribuer le mérite principal. Ce souci de progresser à été particulièrement manifeste lors de

[1] Tran Chanh Thanh, ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères de 1968 à 1969.

[2] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 6 janvier 1969.

[3] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain de 1965 à 1969, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris de mai 1968 au 5 janvier 1969.

[4] L'investiture du président Richard Nixon a lieu le 20 janvier 1969.

[5] Lawrence Edward Walsh, vice-*attorney general* de 1957 à 1960, nommé ambassadeur dans la délégation américaine à la conférence de Paris sur le Vietnam en janvier 1969.

[6] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

la séance du 18 janvier et de la réunion des porte-parole du surlendemain, qui ont été d'une excellente tenue.

Le fait qu'aucun ordre du jour n'ait encore été arrêté alors que les divers problèmes à résoudre sont étroitement interdépendants rend cependant difficile tout pronostic quant à la durée et au rythme d'évolution de la négociation. Ce n'est vraisemblablement qu'à la longue, et au cours de déclarations d'intention répétées dans lesquelles chacune des parties exprimera ses principales exigences, que se dessineront les lignes de force des thèses en présence et les termes d'un éventuel marchandage. Il est fort probable, en outre, que les partenaires en présence chercheront à se rencontrer discrètement en dehors des séances officielles, comme ce fut le cas entre Américains et Nord-Vietnamiens au cours de la seconde partie de l'année 1968.

Hanoï et le Front ne cachent cependant pas que le chemin à parcourir est considérable. Ils ont assorti l'annonce de l'accord du 16 janvier d'une série de mises en garde à l'intention de leurs troupes et de leurs cadres. La radio de la RDVN a ainsi demandé aux combattants du FNL, le 17 janvier, de ne pas « compter sur les pourparlers quadripartites de Paris » et de « combattre avec une vigueur accrue pour obtenir la paix ». MM. Tran Buu Kiem[1] et Ha Van Lau[2] ont tenu le même jour des propos analogues.

Le climat est plus détendu du côté américano-sud-vietnamien, où l'on a sans doute enregistré avec satisfaction la bonne volonté manifestée dans le camp adverse pour permettre la tenue de la réunion de procédure. L'amélioration des relations entre Saigon et Washington n'y est pas non plus étrangère : une confiance relative semble revenir depuis quelques semaines chez les Sud-Vietnamiens quant aux intentions américaines. La nomination de M. Cabot Lodge à la tête de la délégation américaine, la visite à Saigon, le 16 janvier, de M. Alexis Johnson[3], sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques de la nouvelle administration républicaine, et l'entrée en fonctions imminente de M. Nixon expliquent ainsi la rapidité avec laquelle Saigon a donné son accord à la formule sur laquelle Américains et Nord-Vietnamiens s'étaient entendus le 16 janvier.

Il reste à savoir si les espoirs placés par les Sud-Vietnamiens dans le changement d'administration à Washington sont fondés. La déclaration d'investiture de M. Nixon n'aura pu les éclairer puisque, se bornant à parler de la paix en termes généraux, le nouveau président des États-Unis n'y a pas expressément fait mention du Vietnam.

[1] Tran Buu Kiem, membre du *praesidium* du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la Commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris du 11 décembre 1968 au 8 juin 1969 puis ministre délégué à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[2] Colonel Ha Van Lau, chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[3] Alexis Johnson, sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires politiques et membre du comité exécutif du Conseil de sécurité nationale américain de 1961 à 1964. Ambassadeur adjoint des États-Unis à Saigon de 1964 à 1965. Sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires politiques de 1965 à 1966. Secrétaire d'État adjoint pour les Affaires politiques depuis janvier 1969.

Dans les dix premiers jours de janvier l'activité militaire est restée relativement faible au Sud-Vietnam. En dehors de quelques embuscades, bombardements ou accrochages plus ou moins violents, mais somme toute assez peu meurtriers, les communiqués ne faisaient état que d'opérations de nettoyage menées par les Américains et les Sud-Vietnamiens.

Le chiffre des pertes américaines annoncé le 4 janvier (101 tués et 599 blessés) était l'un des plus faibles enregistrés depuis deux ans ; il était déjà supérieur le 11 janvier (151 tués et 1 398 blessés). Mais, à partir de cette date, l'activité des guérilleros s'intensifie notablement. Au cours d'attaques effectuées dans la nuit du 12 au 13 janvier contre des aérodromes américains du Delta, ils réussissent à détruire vingt-et-un hélicoptères. Les opérations de nettoyage américaines prennent également de l'ampleur (le 13 janvier, importante opération amphibie dans la presqu'île de Batangan, à environ une soixantaine de kilomètres au sud de Danang). La région de Saigon, le Delta où les troupes sud-vietnamiennes sont en état d'alerte constante, et les zones proches de la frontière cambodgienne subissent des bombardements et sont le théâtre d'accrochages assez durs. On note que la recrudescence des opérations coïncide avec l'installation du président Nixon.

En revanche, les régions proches de la zone démilitarisée[1] restent assez calmes et l'État-major américain croit pouvoir affirmer qu'il n'y a plus de grandes unités nord-vietnamiennes ou vietcong dans cette région. Leurs adversaires auraient adopté une nouvelle tactique qui consiste à fractionner ses divisions, ses régiments et ses bataillons même en petits groupes aptes à la guérilla et à déplacer leurs efforts vers le sud. Pour faire face à ce nouveau problème, les Américains et leurs alliés multiplient leurs opérations offensives dans toutes les plaines rizicoles du Sud-Vietnam.

Les services de renseignement américains prétendent que, depuis le mois de novembre, les infiltrations nord-vietnamiennes vers le sud ont beaucoup augmenté, passant de 7 000 par mois à 20 000 hommes. Ce dernier chiffre est d'ailleurs jugé excessif par un observateur qualifié du Sud-Vietnam. En revanche, tout le monde s'accorde du côté allié pour affirmer que le Vietcong maintient sa pression politico-militaire sur Saigon. D'après certains, plusieurs milliers de terroristes se seraient infiltrés dans la capitale depuis la mi-novembre.

Désireux de frapper l'opinion publique américaine au moment où s'installe la nouvelle administration, et dans une moindre mesure pour s'affirmer sur le plan international, le gouvernement de Saigon se déclare prêt à assurer la relève des forces américaines, en cas de retrait graduel. Le président Thieu[2] l'affirme lui-même. Il est vrai que l'on ne parle pour l'instant que de la possibilité du rapatriement de 15 à 20 000 hommes.

Sur le plan politique, ce sont les catholiques qui ont tenu le devant de la scène. Tandis que les évêques sud-vietnamiens réunis à Saigon déclarent,

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

[2] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

dans un manifeste publié le 8 janvier, rejeter une paix injuste, le Père Hoang Quynh[1], chef des catholiques réfugiés du Nord, multiplie les initiatives. Hier encore considéré comme un « ultra » de l'anticommunisme, le Père Quynh cherche maintenant à créer un front national qui, sous le nom de « grande conférence du peuple », rechercherait l'alliance d'une partie des bouddhistes. Des contacts ont en effet été pris entre catholiques et bouddhistes progressistes et antigouvernementaux de la pagode An Quang. Le succès de ces tentatives paraît jusqu'ici très modeste.

La reconnaissance du Nord-Vietnam par la Suède[2] n'a pas soulevé à Saigon une très grande émotion. On retire des commentaires qu'elle a provoqués l'impression que les dirigeants sud-vietnamiens s'accommodent volontiers de tout ce qui peut marquer la séparation de leur pays en deux Vietnam distincts.

Enfin, l'assassinat, le 6 janvier, de M. Le Minh Tri[3], ministre de l'Éducation nationale, ne semble pas devoir être porté au compte du FNL, qui en rejette d'ailleurs la responsabilité.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

63

Compte rendu de la direction des Affaires politiques (service des Affaires atomiques)

Le problème de l'usine européenne de séparation isotopique
Notes prises à la réunion tenue par M. Debré le 16 janvier 1969

C.R. *Paris, 21 janvier 1969.*

À la demande M. Debré, M. Galley[4] expose le problème qui l'amène à consulter le ministre des Affaires étrangères. Il faut répondre à M. Stoltenberg[5] au sujet de l'ultracentrifugation[6] puisque des entretiens

[1] Hoang Quynh, prêtre catholique réfugié du Nord-Vietnam, curé de Cholon.

[2] Le 11 janvier 1969, la Suède reconnaît la République démocratique du Nord-Vietnam.

[3] Le Minh Tri, (1925-1969), ministre de l'Éducation nationale sud-vietnamien de septembre 1968 à son assassinat le 6 janvier 1969.

[4] Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969, ministre des Postes et Télécommunications à partir du 22 juin 1969.

[5] Dr Gerhard Stoltenberg, ministre de la Recherche scientifique de la République fédérale d'Allemagne depuis le 26 octobre 1965.

[6] L'ultracentrifugation est un procédé d'enrichissement de l'uranium basé sur la différence de masse, très faible, existant entre les molécules d'hexafluorure d'uranium 235 ($^{235}UF6$), plus légères que celles d'hexafluorure d'uranium 238 ($^{238}UF6$), il utilise des centrifugeuses tournant à très grande vitesse. Les molécules les plus lourdes ($^{238}UF6$) se retrouvent projetées à la périphérie, alors que les plus légères migrent vers le milieu de la centrifugeuse. Le procédé d'enrichissement d'uranium par

doivent avoir lieu les 29 et 30 janvier à Bonn. Sur le plan technique, le ministre de la Recherche estime que l'ultracentrifugation n'est pas encore un procédé rentable, sous réserve de progrès possibles résultant de l'utilisation de fibres de carbone enrobées pour résister à l'UF 6. Toutefois, le projet d'accord anglo-germano-néerlandais pose le problème de l'usine européenne ; on peut craindre, par le biais de l'accord, la constitution d'une communauté de travail qui pourrait déboucher plus tard sur une usine de diffusion gazeuse. Comme il y aurait peu de risques à discuter ultracentrifugation sur le plan technique, le ministre de la Recherche demande l'autorisation d'évoquer le problème avec les Allemands.

M. Debré souligne que si juridiquement les Allemands ont le droit de fabriquer de l'uranium enrichi, une collaboration avec eux sur ce problème soulève un grave problème politique ; l'ultracentrifugation a notamment des implications militaires qui rendent impossible une collaboration avec les Allemands sur ce procédé.

M. Galley fait observer que du point de vue militaire le plutonium que fabrique l'Allemagne est presque aussi intéressant que l'U 235 ; d'autre part le risque de collaboration avec l'Allemagne sera très diminué si ce pays signe le traité de non-prolifération[1] ; enfin pour avoir de l'U 235 il faut surtout avoir de l'U 238 libre dont l'Allemagne ne dispose pas.

M. Hirsch[2] ajoute qu'il faut distinguer l'apparence et la réalité dans le problème de l'enrichissement ; à cet égard, une grande usine contrôlée, à participation allemande, lui paraît plus satisfaisante que des recherches purement allemandes sur l'ultracentrifugation.

M. Debré insiste sur l'intérêt des Allemands pour tout ce qui touche aux applications militaires et rappelle que sa première conversation avec M. Brandt[3] a porté sur la clause européenne…[4]

M. Galley voudrait reposer dans son ensemble le problème de l'usine européenne. L'usine nationale n'est ni urgente ni rentable mais nous avons les moyens techniques de construire une usine européenne qui produirait à un prix supérieur de 25 à 50 % au prix américain ; est-ce que la péripétie « ultracentrifugation » ne permettrait pas d'imposer notre technique ? Par exemple en construisant en Alsace une usine où nous garderions la technique secrète (compresseurs, garnitures et barrières) et où les Allemands feraient le reste et notamment les centrales d'alimentation qui pourraient être situées de l'autre côté du Rhin.

diffusion gazeuse est basé lui aussi sur la différence de masse entre molécules d'hexafluorure d'uranium 238 et 235. En les faisant filtrer à travers des membranes adaptées, on arrive en multipliant suffisamment le nombre de cycles à obtenir de l'uranium enrichi.

[1] Traité du 1er juillet 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires.

[2] Robert Hirsch, administrateur général délégué du gouvernement auprès du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) depuis 1963.

[3] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[4] Dans le premier temps de la négociation du traité de non-prolifération, les Américains ont cherché à faire adopter une « clause européenne » qui aurait autorisé la constitution de la force multilatérale (MLF) dont le projet était encore en discussion.

M. Debré s'interroge sur les chances de succès d'une telle proposition ; si la participation allemande au projet ultracentrifugation s'explique par le désir de faciliter une manœuvre anglaise sur la technologie ainsi que par la possibilité de glaner quelques connaissances, est-ce que la diversification des sources d'approvisionnement offerte par la proposition française serait suffisamment attrayante pour les Allemands ?

M. Hirsch rappelle que pour l'ultracentrifugation, ce sont les Allemands qui nous ont fait des avances.

M. Debré estime sur ce problème qu'il y a de telles implications politiques que nous ne pouvons en aucune manière paraître couvrir un progrès allemand dans ce domaine.

M. Galley revient sur l'ensemble du problème de l'usine européenne et sur l'importance commerciale et technique de l'affaire ; le ministre de la Recherche indique que les États-Unis ont déjà commencé les acquisitions foncières pour une nouvelle usine dont la capacité serait égale à celle de 3 usines actuelles.

M. J. Martin[1] ajoute que sur le plan politique le problème se trouve posé par les avances de la Chancellerie, par le rapport du groupe *ad hoc* sur l'approvisionnement de la Communauté en U 235, par les propositions de la commission sur la politique énergétique et par la reprise des discussions sur le chapitre approvisionnement du Traité d'Euratom[2], récemment demandée par la commission ; tout ceci ramène au problème de l'U 235.

M. Galley appuie cette présentation et souligne que sur un plan personnel il lui serait impossible de ne pas aborder la question avec M. Stoltenberg sans que cela ne soit interprété négativement.

M. Debré demande alors quel serait pour la France l'intérêt d'une usine européenne.

M. Galley répond en indiquant que nous ne sommes pas pressés car nous n'avons pas de grands besoins d'U 235 pour des centrales. Cependant il demandera probablement au gouvernement d'autoriser au VIe plan[3] le lancement d'une centrale à uranium enrichi faisant appel à quelques licences américaines (pour l'eau lourde le ministre de la Recherche indique son scepticisme).

M. Hirsch précise que nous ne pouvons cependant nous taire car ce serait bloquer la discussion et prendre du retard ; autoriser des conversations réserverait nos chances sans préjuger la décision qui ne sera prise qu'en 1972-73 date à laquelle le Traité de non-prolifération sera sans doute en vigueur.

M. Debré indique que le TNP ne lui paraît pas être un élément majeur dans cette affaire ; nul ne peut savoir ce qu'il en sera dans 15 ans.

[1] Jacques Martin, ministre plénipotentiaire, sous-directeur de la sous-direction des Affaires atomiques du service des Affaires scientifiques du Département de mai 1963 à mai 1969, puis chef du service des Affaires scientifiques.

[2] Le traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

[3] Le VIe plan de modernisation et d'équipement (1971-1975).

M. Alphand[1] demande si l'opération envisagée par M. Galley serait purement franco-allemande ou si elle pourrait être élargie.

M. Galley répond que le cadre en serait européen mais que le principal client et actionnaire serait allemand.

M. Debré demande si pour la France il est d'un intérêt majeur de faire une telle usine et s'il est également de notre intérêt que l'usine ne se fasse pas sans nous.

Après une réponse affirmative de M. Galley M. Debré formule comme conclusion que l'on peut indiquer aux Allemands notre intérêt pour une usine européenne ; la France serait disposée à étudier l'affaire au fond sur la base du procédé par diffusion gazeuse par exemple pour une installation située sur le Rhin ; sur l'ultracentrifugation il faudrait se borner à interroger les Allemands.

M. de Beaumarchais[2] ajoute qu'il faudrait ne rien dire qui encourage le rapprochement anglo-allemand. Il se demande en outre s'il convient d'écarter la Grande-Bretagne.

M. Debré et *M. Galley* conviennent de soumettre au président de la République un projet écrit de directives que M. Galley préparera.

(*Organisations internationales et grandes questions internationales, 1966-1970*)

64

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 61 à 68. *Abidjan, 22 janvier 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 23, 10 h. 14).

Je me réfère à votre télégramme-circulaire no 29[3].

L'embargo décrété par le gouvernement français sur toutes les fournitures militaires à destination d'Israël a surpris le président Houphouët-Boigny. Il s'en était ouvert à M. Arthur Conte[4] en le recevant à

[1] Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[2] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[3] Ce télégramme-circulaire, daté du 20 janvier 1969, adressé à tous les postes diplomatiques français à l'étranger, rappelle les mesures prises par le gouvernement depuis la déclaration du général de Gaulle du 2 juin 1967 portant sur l'embargo sur les fournitures militaires à destination d'Israël, ainsi que les raisons ayant conduit à cette politique.

[4] Arthur Conte est un homme politique, journaliste, écrivain français, homme de télévision, député des Pyrénées orientales à deux reprises : 1951-1962 et 1968-1973, président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) (1961-1963). Il est reçu en audience privée par le président Houphouët-Boigny le 20 janvier. La conversation a porté sur l'Afrique du Sud où l'homme

Yamoussoukro[1], le 20 janvier, et m'a fait part ce matin des craintes que lui inspire cette décision.

Certes, le président Houphouët-Boigny, auquel j'ai exposé les considérations développées dans votre télégramme cité en référence, comprend les raisons qui ont amené la France à vouloir freiner l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Comme le gouvernement français, il déplore que la dernière victime des représailles ait été le Liban[2], « seul pays du Proche-Orient qui n'ait jamais voulu d'armement russe ». Cependant M. Houphouët-Boigny se refuse à condamner Israël. Pour appuyer son argumentation, il m'a rappelé avoir refusé de condamner la France au moment de la guerre d'Algérie[3] et de l'affaire de Bizerte[4]. Il avait d'ailleurs dit à un envoyé du président Nasser[5] qu'il n'accepterait pas de prendre position contre Israël et que les Égyptiens devaient chercher des solutions de coexistence et de paix avec ce pays plutôt que de s'abandonner aux mains des communistes.

Le président de la République de Côte d'Ivoire craint que la décision d'embargo n'atteigne pas le but poursuivi. En effet, à son avis, elle risque d'encourager l'agressivité des Palestiniens et des Arabes en général, en leur donnant l'impression qu'Israël est peu à peu abandonné. Dans ces conditions, bien que les deux problèmes soient difficilement comparables, la France ne s'expose-t-elle pas à se trouver, par rapport à Israël, un peu dans la position où se trouvent les Anglais et les Américains par rapport au Biafra ?

D'autre part, le chef de l'État ivoirien, tout en reconnaissant que la France a livré jusqu'à présent beaucoup plus d'armes à Israël qu'aux États arabes, estime que ceux-ci, qu'ils aient pris part directement ou non au conflit, devraient au fond être traités presque de la même manière en ce qui concerne les fournitures militaires car l'arabisme « est un ». En outre, le président Houphouët-Boigny trouve que la disproportion entre les livraisons d'armement français à Israël et aux États arabes est moins grande que la disproportion en sens inverse des livraisons d'armement russes puisque Israël, bien sûr, n'en reçoit pas.

M. Houphouët-Boigny s'est alors livré à une diatribe contre les Soviétiques qui cherchent, en vertu d'une dialectique diabolique, à profiter de toutes les convulsions extérieures pour avancer leurs pions sur l'échiquier politique. Dans le passé ils se sont successivement alliés à Hitler puis au

politique français se rend en mission après sa venue à Abidjan. Se reporter au télégramme d'Abidjan n°s 51 à 55 du 22 janvier, non reproduit.

[1] Yamoussoukro est le village natal du président Houphouët-Boigny.

[2] Allusion à l'attaque de l'aéroport international de Beyrouth du 28 décembre 1968. Se reporter au télégramme de Beyrouth n° 1832 du 28 décembre 1968, non repris.

[3] La guerre d'Algérie couvre les années 1954 à 1962.

[4] La crise de Bizerte est un conflit diplomatique et militaire opposant de 1961 à 1963, la France et la Tunisie, devenue indépendante le 20 mars 1956. La base de Bizerte est évacuée par les Français le 15 octobre 1963.

[5] Allusion à la visite en Côte d'Ivoire de M. El Zayyat, émissaire du président Nasser, en novembre 1968. Voir le télégramme d'Abidjan n°s 845 à 849 du 21 novembre 1968, non publié.

« diable capitaliste » représenté alors par Roosevelt[1]. Il n'est pas impossible que dans l'avenir ils ne s'allient à nouveau avec les États-Unis dont ils sont d'ailleurs un peu cousins, étant donné l'origine slave de nombreux Américains. Aujourd'hui Moscou s'efforce d'étendre son hégémonie en fournissant des armes au Moyen-Orient, à l'Égypte, au Nigeria et au Soudan. À ce propos mon interlocuteur m'a déclaré qu'un génocide était en cours au Soudan et qu'il se poursuivrait si le Biafra devait être vaincu.

Par ailleurs, le chef de l'État craint que les Israélites, nombreux en France, en Angleterre et aux États-Unis, sympathiques mais frénétiques, ne mènent campagne contre le général de Gaulle, « tout comme les Rothschild, sous le premier empire, finançaient en Angleterre les ennemis de Napoléon ».

En terminant l'entretien le président Houphouët-Boigny, qui n'avait pourtant pas, primitivement, l'intention de quitter son pays après son voyage à Kinshasa[2], m'a fait part de son désir de se rendre à Paris avant la fin du mois de février pour s'entretenir avec le général de Gaulle[3]. Il souhaite, m'a-t-il précisé, évoquer avec Monsieur le Président de la République française les problèmes du Biafra et de l'OCAM et s'informer auprès de lui de notre politique au Moyen-Orient, politique certainement subtile : « Le général connaît mieux que moi l'histoire de France et l'histoire du monde et voit plus loin que moi, mais je suis inquiet », a-t-il conclu.

Le président Houphouët-Boigny s'est bien sûr abstenu, jusqu'à présent, de même que son gouvernement, de toute déclaration et commentaires publics sur le problème de l'embargo.

(Collection des télégrammes, Abidjan, 1969)

65

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Situation au Cambodge

N. nº 49/CLV. *Paris, 22 janvier 1969.*

Nommé pour la sixième fois président du Conseil le 27 janvier 1968, M. Penn Nouth[4] a obtenu du chef de l'État[5], à la fin du mois de novembre,

[1] Franklin Delano Roosevelt (30 janvier 1882-12 avril 1945) fut président des États-Unis du 4 mars 1933 à sa mort le 12 avril 1945.

[2] La quatrième conférence au sommet de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache, instituée en février 1965) s'ouvre à Kinshasa le 27 janvier. Hamani Diori, président du Niger depuis le 11 novembre 1960, est réélu président de cette Organisation.

[3] Le président Houphouët-Boigny séjourne en France, à titre privé, en février.

[4] Penn Nouth, président du Conseil des ministres du Cambodge depuis le 27 janvier 1968, a déjà été chef du gouvernement du 14 août 1948 au 11 février 1949, du 24 janvier au 22 novembre 1953, du 7 avril 1954 au 25 janvier 1955, du 22 janvier au 29 avril 1958 et du 29 janvier 1961 au 6 août 1962.

[5] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960.

un « congé de maladie » de deux mois qu'il vient de passer dans notre pays. À sa fatigue réelle s'ajoute sans doute la lassitude de vingt ans d'exercice du pouvoir dans des conditions parfois difficiles et décevantes.

On cite, pour le remplacer à terme, le nom de l'actuel ambassadeur à Manille, le prince Sirik Matak[1] dont les tendances libérales, qui l'avaient amené à critiquer la politique dirigiste des précédents gouvernements, s'accorderaient assez avec les idées nouvelles vers lesquelles paraît pencher maintenant le prince Sihanouk en matière économique (quelles que soient, par ailleurs, les réticences de ce dernier à l'égard de l'homme).

Certains observateurs avaient également pensé que le vice-président du Conseil, le général Lon Nol[2], chef de file de la tendance de droite et pro-américaine, qui assure l'intérim de Penn Nouth, pourrait prendre définitivement la relève. Le général Lon Nol laisse toutefois entendre qu'il est heureux de n'être que provisoirement à la tête du gouvernement. Plus qu'à l'administration proprement dite, il consacre d'ailleurs l'essentiel de son temps à la lutte contre la rébellion.

De ce côté, qu'il s'agisse des éléments communistes ou des minorités montagnardes, on ne constate pour le moment aucune recrudescence d'activité, comme on l'avait pourtant redouté à l'occasion de la venue à Phnom Penh d'une quarantaine de journalistes occidentaux pour le XVe anniversaire de l'indépendance[3].

Il est encore trop tôt pour savoir si l'on doit mettre cette relative stabilisation sur le compte de l'action très énergique du général Lon Nol, qui est allé porter la lutte jusque dans les provinces du nord-est que l'on croyait perdues, ou si elle n'est due qu'à la nécessité saisonnière de rentrer la récolte de paddy.

Quoi qu'il en soit, deux faits significatifs sont à porter à l'actif des autorités : d'une part la mise en liberté de deux personnalités de gauche arrêtées durant l'été, les anciens ministres Chau Sau[4] et So Nem[5], ce qui témoigne de l'assurance nouvelle du gouvernement ; d'autre part, le ralliement, au début de janvier, de deux cents rebelles du mouvement khmer « Serei »[6], opposition armée de droite qui, instruite en Thaïlande, s'efforce depuis des années, et parallèlement aux communistes, de renverser le régime du prince Sihanouk.

En fait, les préoccupations d'ordre économique ont depuis quelque temps largement pris le pas sur les problèmes purement politiques. Sur l'initiative

[1] Le prince Sisowath Sirik Matak est en fait ambassadeur du Cambodge à Tokyo depuis 1966.

[2] Général Lon Nol, président du Conseil des ministres cambodgien d'octobre 1966 à mai 1967, troisième vice-président du Conseil de mai à juillet 1968, puis vice-président du Conseil.

[3] Le Cambodge a obtenu son indépendance le 9 novembre 1953.

[4] Chau Sau, ancien directeur de la banque nationale de crédit cambodgienne, arrêté en juillet 1968 sous l'accusation d'avoir ravitaillé les rebelles khmers rouges.

[5] So Nem, ministre de la Santé publique dans le gouvernement Son Sann (1er mai 1967-31 janvier 1968). Arrêté sur ordre de Norodom Sihanouk en 1967 en tant que dirigeant de l'association d'amitié khmèro-chinoise.

[6] Les *Khmers Serei* (« Cambodgiens libres ») sont un mouvement d'opposants cambodgiens au prince Sihanouk, qui dispose d'appuis en Thaïlande et au Sud-Vietnam.

du chef de l'État lui-même, l'accent a été mis de tous côtés sur la « grave crise » que traverse le royaume. Un « comité national de redressement » a été confié au chef de l'Armée, le général Tioulong[1] et le prince Sihanouk, invoquant les « choix dramatiques » qu'exigeait la situation, a déclaré devant le 26e congrès du Sangkum[2] que le pays devait accepter l'aide étrangère d'où qu'elle vienne, de la Chine comme de l'Amérique.

Quelles que soient les difficultés, il n'est pas exclu qu'il y ait là une volonté délibérée de dramatiser. En effet, si la mauvaise récolte prévisible réduit les possibilités d'exportation de paddy et si les erreurs habituelles de gestion des entreprises nationales contribuent à maintenir le déficit budgétaire, il ne paraît pas impossible que d'autres ressources d'exportation puissent être trouvées. On sait d'autre part que les réserves de devises du Cambodge atteignent 45 % de la circulation monétaire et représentent le montant d'une année entière d'importations. Il est donc permis de se demander si l'insistance mise à Phnom Penh à souligner les difficultés actuelles n'a pas, au moins pour partie, un caractère tactique. Elle permet en tout cas de justifier plus facilement la réorientation actuellement en cours de la politique économique et de la politique étrangère du pays, en même temps qu'elle fournit au Cambodge des arguments supplémentaires dans les négociations économiques à venir.

Au cours de l'année 1968, la situation aux frontières du royaume s'était dans l'ensemble aggravée. Rarement les incidents avaient été aussi meurtriers qu'au mois de novembre dernier (24 morts et 40 blessés). L'année s'est cependant achevée sur la libération des marins américains retenus prisonniers depuis cinq mois et sur un échange de messages relativement cordiaux entre le président Johnson et le prince Sihanouk. Sans que l'on puisse encore parler d'un véritable rapprochement entre Washington et Phnom Penh, il s'agit sans doute de la première étape d'un aménagement des relations entre les deux pays.

On connaît les raisons qui inspirent l'attitude du prince Sihanouk à cet égard. Convaincu par l'arrêt des bombardements au Nord-Vietnam[3] de la volonté du gouvernement américain de parvenir à un arrangement négocié avec Hanoi et le FNL[4], le chef de l'État khmer considère que le moment est peut-être proche où seule la puissance des États-Unis pourra faire contrepoids en Asie du Sud-Est à celle du communisme chinois ou vietnamien. Aux journalistes étrangers, conviés en novembre à assister à la commémoration de l'indépendance, le Prince a déclaré sans détours qu'il était

[1] Nhiek Tioulong, inspecteur des forces armées royales khmères et vice-président du Haut conseil du trône depuis le 6 novembre 1962. Commandant en chef des forces armées royales khmères depuis octobre 1966.

[2] *Sangkum reastr niyum*, (« communauté socialiste populaire ») mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

[3] Le 31 mars 1968, le président des États-Unis Lyndon Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle ; le 7 avril 1968, ces bombardements cessent au nord du 19e parallèle. Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

[4] Le Front national de libération sud-vietnamien.

nécessaire pour l'équilibre de cette région que les Américains ne se retirent pas des pays qui, comme la Thaïlande ou les Philippines, acceptent ou souhaitent leur présence, même sous sa forme militaire.

Déterminé à améliorer ses rapports avec les États-Unis et peut-être à obtenir un premier résultat avant le changement d'administration à Washington[1], le prince Sihanouk a ainsi été amené à abandonner successivement toutes les exigences qu'il avait mises comme conditions à la libération des marins américains. Il les fit relâcher le 19 décembre, quelques heures à peine avant que, par notre entremise, ne lui parvienne une lettre du président Johnson dans laquelle ce dernier exprimait notamment le vœu que les « différences de points de vue » entre les deux pays ne fassent pas obstacle au développement d'une amitié nouvelle. Un dernier prisonnier américain, pilote d'hélicoptère, était alors aussitôt libéré, et le prince Sihanouk s'efforçait de faire oublier les propos aigres-doux dont il avait assorti son premier geste, quelques heures auparavant.

Passée la première satisfaction, le message du président Johnson n'a sans doute pas été jugé aussi positif qu'on l'eût souhaité. Il ne contenait en effet aucune assurance sur les efforts qui seraient faits du côté américain pour réduire les causes des incidents de frontière. Le prince Sihanouk ne semble pas d'autre part enclin à brûler les étapes, soucieux qu'il est de préserver ses relations avec le Nord-Vietnam et avec le Front national de libération, et surtout avec la Chine. C'est donc de Washington qu'il attend désormais certains gestes avant de consacrer la normalisation définitive des relations entre les deux pays : assurance que toutes précautions seront prises pour éviter le retour d'incidents de ce genre et reconnaissance des frontières cambodgiennes. Ce n'est qu'alors qu'interviendrait l'établissement des relations diplomatiques.

Dans le même esprit, le Cambodge espère également pouvoir améliorer ses relations avec la Thaïlande et le Laos.

Enfin, le prince Sihanouk souhaite que son pays participe à la conférence internationale qui réglera l'ensemble des questions politiques concernant l'Indochine. Dans une récente conversation avec notre ambassadeur à Phnom Penh, il a même précisé ses objectifs : obtenir des États-Unis une indemnisation pour les dommages subis pendant le conflit, prévenir l'afflux des réfugiés vietnamiens et surtout obtenir une garantie internationale de la neutralité et de l'intégrité territoriale de son pays.

L'échange, par notre entremise, de messages entre le président Johnson et le prince Sihanouk a donné l'occasion au chef de l'État khmer de rendre publiquement hommage au général de Gaulle et à la diplomatie française, qui avaient su obtenir en peu de temps, a-t-il déclaré, un résultat longtemps recherché en vain par d'autres voies.

Faisant à nouveau appel à tous, le prince Sihanouk nous faisait part à la fin de l'année[2] de son désir d'améliorer ses relations avec le Laos et la

[1] Le 20 janvier 1969, le président Richard Nixon succède au président Lyndon Johnson.

[2] Le 27 décembre 1968.

Thaïlande. Il nous demandait à ce sujet d'user de notre influence pour faciliter ces rapprochements.

Il est d'autre part intéressant de noter que le chef de l'État khmer, contrairement à son attitude passée, semble maintenant porter intérêt aux conférences de représentants de pays francophones, notamment à celle qui doit se tenir à Niamey le 17 février prochain.

Ainsi se trouve soulignée, dans le domaine politique, l'excellence des rapports que nous entretenons avec les Khmers dans tous les domaines. En matière de coopération, notre pays fournit tous les ans au Cambodge le personnel et les services d'une aide dont le montant s'est élevé en 1968 à 43,5 millions de francs (soit 8,6 millions pour la coopération culturelle, 9,4 millions pour la coopération technique et 25,5 millions pour la coopération militaire). Trois cent-soixante enseignants et quatre-vingts experts sont mis en permanence à la disposition des autorités khmères par notre pays.

Sur le plan économique, notre action avait pris une ampleur particulière en 1964 et avait abouti à la signature d'un accord financier. D'un montant de 160 millions de francs, les réalisations prévues par ce texte ont été achevées en 1968. Il y a quelques mois, Phnom Penh nous a demandé d'étudier le renouvellement de ce protocole d'aide. L'accord de principe que nous avons donné en novembre dernier a été accueilli avec satisfaction à Phnom Penh. Ainsi que l'a déclaré à son retour de Paris M. Touch Kim, gouverneur de la Banque nationale, on apprécie tout particulièrement au Cambodge l'octroi par la France dans les circonstances actuelles d'un crédit dont le montant prévu est de 125 millions de francs.

Du point de vue politique, la direction d'Asie-Océanie ne peut que s'associer aux conclusions de la note établie ce jour par la direction des Affaires économiques et financières[1]. Elle estime notamment qu'il serait inopportun, comme paraît le souhaiter la direction du Trésor, d'insister pour obtenir du gouvernement cambodgien un engagement écrit au sujet de la parité du franc, puisque aussi bien son adhésion au Fonds monétaire entraînera pour lui l'obligation de mettre fin à la distorsion des changes. La direction considère également qu'il convient de maintenir fermement le chiffre de 125 millions de francs, sur lequel il n'est pas exclu que le ministère des Finances cherche à revenir.

(*Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979*)

[1] Non publiée.

66

NOTE

Métro du Caire

N. *Le Caire, 22 janvier 1969.*

Au cours de son séjour au Caire, en compagnie d'un ingénieur de la RATP, M. Lancrenon[1] a rencontré notamment les ministres des Transports, des Finances extérieures et de l'Armement[2]. Tous ses interlocuteurs lui ont affirmé que le gouvernement de la RAU avait pris la décision de principe de doter la ville du Caire d'un métro et était disposé à en confier très rapidement la réalisation à la France si un financement à taux réduit (3 %) pouvait être offert. La franchise avec laquelle les services égyptiens ont, d'autre part, communiqué à mon collaborateur tous les éléments d'information nécessaires (en particulier l'étude préliminaire établie par des Japonais), paraît confirmer cette assurance.

Le coût du métro du Caire est estimé, pour le moment, à 110 millions de dollars dont 40 environ représentés par des fournitures de matériel. Sa construction s'étalera sur trois années, mais ne pourra être entreprise qu'après l'achèvement d'études qui dureront environ dix-huit mois, c'est-à-dire pas avant le milieu ou la fin de 1970.

Prudemment, le directeur de la SOFRETU a éludé toutes les questions relatives au financement des travaux. Il s'est borné à indiquer à ses interlocuteurs qu'il reviendrait au Caire à la fin du mois, porteur d'une offre pour les études (celle-ci s'élèvera à environ 3,9 millions de dollars). Il sera accompagné d'un représentant de la Société Générale.

M. Lancrenon a tenu M. Puaux[3] et le conseiller commercial[4] informés de ses entretiens.

(*Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, RAU, Relations économiques avec la France, RAU 6.4, nº 1844*)

[1] Pierre Lancrenon, industriel, est directeur de la Sofretu : société française d'études et de réalisations de transports urbains, filiale de la RATP (Régie autonome des transports parisiens).

[2] Le ministre égyptien des Transports est l'ingénieur Ali Zeine El Abeidine Saleh dans le gouvernement formé le 20 mars 1968. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur est M. Hassan Abbas Zaki et le ministre de l'Armement et de la production militaire est l'ingénieur Mohamed Abdel Wahhad el Bichri.

[3] M. François Puaux, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur au Caire depuis novembre 1968.

[4] Le conseiller commercial près l'ambassade de France au Caire est M. Robert Lacoste.

67

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Du Mali

N. nº 35/DAM. *Paris, 22 janvier 1969.*

En signant les accords franco-maliens de 1967[1], la France s'est engagée à fournir au Mali l'aide nécessaire au rétablissement de son économie et au retour à la convertibilité de sa monnaie. En retour, le Mali s'engageait à pratiquer une politique d'austérité budgétaire et à réorganiser profondément les sociétés d'État, dont le déficit chronique est la cause principale de la crise financière.

Depuis, la France a versé au Mali les 60 millions de francs français de subvention promis en 1967 et 1969 ; d'autre part, elle a laissé le solde débiteur du compte d'opérations franco-malien, qui devait plafonner à 150 millions, atteindre 240 millions.

En contrepartie, le Mali a pris des mesures insuffisantes. Il a, certes, sur nos conseils, dévalué sa monnaie de 50 %[2] ; il a amélioré le fonctionnement de la Banque de Développement et de certaines sociétés d'État, en particulier de la SOMIEX[3], qui détient le monopole du commerce extérieur et dont le directeur a été changé.

Mais la remise en ordre n'a pas touché l'essentiel de la vie économique de l'État[4].

Le budget de 1969 se solde par un déficit malgré le versement au cours de l'exercice de 50 millions de francs français (faisant suite à un versement de 10 millions en 1968). Pour le budget de 1970, dont le projet comporte une augmentation de dépenses de 35 millions, il est douteux que l'équilibre prévu puisse être réalisé.

[1] Les accords financiers franco-maliens ont été signés le 15 février 1967 et sont publiés au *Journal officiel de la République française* du 26 juin 1967, p. 6348. Venant en complément, l'accord établissant la libre convertibilité du franc malien et un accord de coopération monétaire entre la France et le Mali sont signés à Paris le 19 décembre 1967. Ces accords sont entrés en vigueur le 28 mars 1968. Voir également *D.D.F.* 1967-I, nº 98, *D.D.F.* 1968-I, nº 56.

[2] La dévaluation de 50 % du franc malien est annoncée par le ministre des Finances, M. Nègre, le 5 mai 1967. L'allocution du Ministre justifiant la politique monétaire est reprise dans la dépêche hebdomadaire de Bamako nº 19 du 10 mai 1967, non publiée.

[3] La Somiex, société malienne d'importation et d'exportation, créée en octobre 1960, dont le directeur général est M. Oumar Ly, jouit du monopole de l'exportation des produits nationaux et de celui de l'importation des produits manufacturés, alimentaires, ainsi que de leur distribution à l'intérieur du pays. Le gouvernement provisoire a placé la Somiex sous la tutelle du ministère du Plan, des Finances et des Affaires économiques.

[4] À ce sujet, se reporter au procès-verbal de la réunion de la commission mixte franco-malienne, prévue par les accords de 1967, qui s'est tenue à Paris les 25, 26 et 27 septembre 1968, non publié. À compléter par la note préparatoire en vue de la réunion de cette commission le 15 janvier 1969.

Les disponibilités du Trésor sont réduites et ne suffiront pour le proche avenir que grâce au versement, qui vient d'être effectué, du reliquat de la subvention française et à un prêt de la Côte d'Ivoire.

Le déséquilibre de la balance du commerce extérieur reste important, malgré une légère amélioration au cours des derniers mois. La dette extérieure est considérable puisqu'elle atteint 1 milliard 42.

Nous ne pouvons laisser une telle situation se développer et, pourtant, nous ne pouvons pas non plus, pour des raisons politiques évidentes, abandonner le Mali.

Nous devons donc lier l'octroi de l'aide que nous sommes disposés à lui accorder encore (subvention budgétaire et crédits d'investissement du FAC) à des engagements précis et immédiats du gouvernement malien, qui devraient être les suivants :

– remplacement des principaux responsables, en particulier du ministre des Finances[1], du directeur de la Banque de développement[2] et des directeurs des sociétés d'État[3], nommés par l'ancien régime et qui sont encore en place ;

– réorganisation profonde de ces sociétés et suppression de celles qui sont chroniquement déficitaires ;

– envoi d'experts français de haut niveau qui, aux postes-clefs du Trésor, de la Banque Centrale, de la Banque de développement, de l'Office du Commerce extérieur et d'autres sociétés d'Etat, puissent contrôler le fonctionnement de l'économie et imposer les décisions nécessaires en matière budgétaire, monétaire et commerciale.

En pratique, la voie à suivre pourrait être la suivante : M. Bourges, qui se rend au Mali le 26 janvier, mettrait au courant de ces conditions le lieutenant Moussa Traoré, chef de l'État et du Gouvernement. Il l'inviterait à prendre position à leur sujet et à venir s'entretenir à Paris avec le Premier ministre vers le milieu de février.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1959-1969, relations avec la France, n° 30*)

[1] M. Louis Nègre, ministre des Finances du 16 septembre 1966 au 19 novembre 1968, ministre des Finances, du Plan et des Affaires économiques du 22 novembre 1968 au 6 février 1969, puis de nouveau ministre des Finances et du Commerce.

[2] M. Thiéoulé Konate est président directeur général de la Banque de développement du Mali avec rang de ministre.

[3] Le 14 décembre 1968, tous les directeurs des sociétés d'État ont été relevés de leurs fonctions, de nouvelles nominations devront intervenir, soit pour confirmer, soit pour remplacer les actuels dirigeants. M. Oumar Ly, directeur général de la Somiex, sans être en état d'arrestation, est sous surveillance des militaires tant à son domicile, qu'à son ancien bureau.

68

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(AFFAIRES GÉNÉRALES)

Problèmes pétroliers algériens

N. *Paris, 22 janvier 1969.*

Une réunion sur les problèmes pétroliers algériens s'est tenue le 20 janvier dans le bureau du directeur des Affaires économiques et financières[1].

1) *Demandes algériennes de développement des concessions*

Pétrole

L'Algérie a mis les concessionnaires de plusieurs gisements algériens en demeure de lui présenter avant le 31 janvier des propositions pour une augmentation très sensible de la production. À Hassi Messaoud[2] notamment la production devrait passer de 20 millions de tonnes à 30 millions de tonnes (en 1972).

La CFP (A)[3] se propose de répondre de façon substantiellement positive : elle prévoit un accroissement de 1 million de tonnes en 1969 et de 3 millions de tonnes en 1970, par rapport à 1968, ce qui représenterait des investissements de l'ordre de 120 millions.

À la Repal, l'Erap[4] est disposée à proposer un programme de développement en ligne avec celui de la CFP (A), mais le partenaire algérien voudrait établir un programme conforme aux demandes de l'administration de tutelle, ce qui conduirait à des dépenses d'investissements démesurées.

La Repal et la CFP (A) doivent coordonner leur réponse.

En gros, la production de Hassi Messaoud pourrait passer à 25 ou 26 millions de tonnes en 1970.

[1] Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[2] Le 15 juin 1956, la société française SN Repal (société nationale de recherche et d'exploitation de pétrole en Algérie), créée en 1946 par le Bureau de recherche de pétrole (BRP-Elf Aquitaine) en association avec le gouvernement général de l'Algérie, découvre du pétrole à Hassi Messaoud, au milieu du Sahara, à 900 km au sud d'Alger, les réserves sont évaluées à l'époque à 7 milliards de tonnes. En septembre 1956, du gaz est découvert à Hassi R'mel.

[3] CFP (A) : la Compagnie française des pétroles (Algérie) est créée en 1953 afin de poursuivre les recherches de pétrole sur le territoire algérien entreprises depuis 1949. La CFP (A) reste présente en Algérie jusqu'en 1971, date à laquelle ses installations sont nationalisées par le gouvernement algérien.

[4] L'ERAP, à l'origine Entreprise de recherches et d'activités pétrolières, créée en 1965, est un établissement public à caractère industriel et commercial dont l'objet social est de prendre, à la demande de l'État, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie et des télécommunications. L'ERAP donne naissance en 1976 à Elf Aquitaine.

Gaz

L'Algérie a demandé aux concessionnaires de gisements de gaz humide de faire part, avant le 31 janvier, de propositions pour la valorisation des produits (condensat[1], butane, propane, éthane).

Les réponses devront distinguer entre le condensat, qui revient au concessionnaire et les composants supérieurs du méthane, dont la mise en exploitation ne rentre pas dans les dispositions du traité de 1965[2].

En ce qui concerne le condensat, des réponses positives pourront être données pour certaines concessions, qui devraient permettre la production de 1 ou 2 millions de tonnes de gazoline ; dans les cas douteux, la réponse devra être suspendue aux résultats d'une étude économique ; dans le cas où une réponse négative s'impose, la question se pose de savoir s'il faudra rendre les concessions tout de suite. Le directeur des carburants[3] pense qu'il serait bon de prendre l'initiative de rendre quelques concessions.

En ce qui concerne l'éthane, le butane et le propane, la réponse doit être interrogative : d'après le traité, la question ne se pose pas pour le concessionnaire ; s'il doit l'étudier, il a des précisions à demander.

2) *Association coopérative et révision de l'accord*

Sonatrach[4] a proposé un budget de recherches pour 1969 de 320 millions, Sopefal de 200 millions. Le partenaire algérien refuse de prendre en considération les propositions que son associé lui a faites en conformité avec les dispositions du protocole de l'association. En outre, Sonatrach, contrairement au protocole et à la procédure retenue en juin 1966 par la commission mixte de l'article 50, a pris l'initiative de lancer des appels d'offres portant sur la totalité du programme qu'elle propose pour 1969 et a annoncé son intention de passer unilatéralement les contrats correspondants.

Un conseil extraordinaire de l'Ascoop[5] doit se tenir le 23 janvier à la demande de Sopefal. Celle-ci renouvellera sa proposition de procéder à un examen du budget de recherches parcelle par parcelle. Si Sonatrach refuse, Sopefal recourra à la procédure de conciliation.

[1] Les condensats sont un type de pétrole léger : il s'agit des hydrocarbures qui, gazeux dans le gisement, se condensent, une fois refroidis, par la détente en tête de puits.

[2] Les négociations franco-algériennes sur les hydrocarbures se sont terminées par un accord le mardi 13 juillet 1965 à 20 h. 15. Il est signé à Alger le 29 juillet 1965. Le texte de cet accord est publié au *Journal Officiel de la République algérienne* n° 98 du mardi 30 novembre 1965, p. 1013 à 1054. Voir *D.D.F. 1965-II*, n° 38.

[3] M. André Giraud est directeur des carburants au ministère de l'Industrie depuis 1964.

[4] Sonatrach : la société nationale algérienne pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures est créée en 1963 (décret présidentiel n° 63-491 du 31/12/63). Son président est Sid Ahmed Ghozali depuis 1966.

[5] L'Association coopérative ou Ascoop, instituée par le titre 1er du traité franco-algérien sur les hydrocarbures du 29 juillet 1965, est une formule originale imaginée par les auteurs du traité pour la poursuite de la recherche par la coopération des deux États. L'Ascoop est mise en place en 1966. Le protocole d'Ascoop lie la Sonatrach (algérienne) d'une part et la SOPEFAL (société pétrolière française en Algérie), filiale à 100 % de l'ERAP, (entreprise de recherches et d'activités pétrolières) de l'autre.

L'idée d'essayer d'arriver à une transaction sur un budget de l'ordre de 250 millions est écartée. À l'Erap, on pense que l'Algérie restera ferme sur le programme qu'elle propose et n'acceptera pas de modification du domaine minier de l'Àscoop. L'objectif de l'Algérie est vraisemblablement de créer tout un contentieux qui lui permette d'étendre, avant terme, la révision de l'accord de 1965 à l'ensemble de ses dispositions, au lieu de le limiter en 1969, comme le traité le prévoit (art. 27), au prix fiscal.

L'Algérie n'a pas encore demandé la renégociation du prix fiscal, comme elle est en droit de le faire. L'effet en étant rétroactif au 1er janvier, nous ne gagnons rien à attendre : les sociétés auront de nouveaux investissements à faire en Algérie ; elles ont intérêt à connaître le régime fiscal qui leur sera appliqué.

Le directeur des carburants propose que, dans ces conditions, un aide-mémoire soit remis au gouvernement algérien après le conseil de l'Ascoop et avant le 31 janvier, pour protester contre le blocage de l'Asccop et le mauvais fonctionnement des accords et demander la réunion d'une commission mixte (art. 50).

À cette commission mixte nous n'aurons pas à prendre l'initiative d'engager la révision du prix fiscal. Mais si, comme il est vraisemblable, l'Algérie essaie d'obtenir une renégociation du traité, nous répondrons que nous sommes disposés à revoir le prix fiscal.

D'ici cette commission mixte, les sociétés auront donné des preuves de bonne volonté en acceptant de nouveaux investissements importants sur les concessions pétrolières et pour l'exploitation des condensats et elles auront proposé de rendre certaines concessions.

Une contribution supplémentaire à la prospection aura ainsi été promise, à quoi pourrait s'ajouter un certain relais de l'effort financier de l'Erap par les autres sociétés concessionnaires. La CFP est invitée à étudier la possibilité d'une subrogation sur certaines parcelles du domaine minier de l'Ascoop.

(*Direction des Affaires économiques, Algérie, Pétrole, n° 1367, 1969*)

69

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 151 à 154. *Tel-Aviv, 23 janvier 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 17 h. 06).

Lors de notre rencontre hier à Jérusalem, M. Abba Eban[1] a spontanément attiré mon attention sur les propos qu'il venait de tenir à la Knesset, en réponse à une question concernant le projet français. J'en ai le texte aujourd'hui, transmis par l'agence.

Le Ministre a déclaré tout d'abord que notre suggestion[2] n'enthousiasmait pas son gouvernement. Elle accordait en effet une position privilégiée au mémorandum soviétique[3], et ne donnait pas aux parties en litige, responsables de la paix dans cette région, la place qui doit leur revenir. Enfin, a conclu M. Eban, Israël devait tenir compte du fait que parmi les quatre grands, l'un avait suspendu ses relations avec lui[4], tandis qu'un autre lui avait imposé des sanctions unilatérales au détriment de contrats conclus[5].

Ces propos sont évidemment différents de la réaction choquante de M. Tekoah[6] et leur ton en est plus modéré que celui de M. Raphaël lors de notre dernier entretien[7].

Cette nouvelle attitude peut provenir d'une meilleure perception des intérêts bien compris de ce pays. Je suis en outre porté à croire que les Américains ont tout dernièrement suggéré à Israël de ne pas se laisser enfermer dans une attitude strictement négative étant donné l'accueil

[1] M. Abba Eban, vice-Premier ministre israélien depuis 1963, succède le 12 janvier 1966 à Mme Golda Meir, démissionnaire, comme ministre des Affaires étrangères.

[2] Le 15 janvier 1969, à la suite du raid israélien contre l'aéroport international de Beyrouth le 28 décembre, par quatre hélicoptères israéliens, M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères propose une concertation des quatre représentants au Conseil de Sécurité (France, États-Unis, Royaume-Uni et URSS) pour essayer de trouver un terrain d'entente sur le conflit israélo-arabe.

[3] Le mémorandum soviétique est remis le 31 décembre 1968 par M. Zorine au gouvernement français. Voir le télégramme de Moscou nos 19 à 23 du 5 janvier 1969 non reproduit et, publiée plus loin, la lettre de M. Alphand à M. Huré du 27 janvier 1969 (note).

[4] Les relations entre Israël et l'URSS ont été rompues par les Soviétiques à la suite des opérations militaires israéliennes de juin 1967, voir les télégrammes de Moscou nos 2370, 2371 et 2372 du 10 juin 1967 non reproduits.

[5] Allusion à l'embargo sur les armes à destination d'Israël décidé par le général de Gaulle le 2 juin 1967 et renforcé le 31 décembre 1968.

[6] M. Yosef Tekoah, représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations unies, aurait déclaré, à son arrivée en Israël, que la proposition française de réunion des quatre membres permanents du Conseil de Sécurité « frisait l'impudence ». Voir le télégramme de Paris à Tel-Aviv no 32 du 20 janvier 1969 non reproduit.

[7] M. Gédéon Rafaël est, depuis janvier 1968, directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères. Il a un entretien avec M. Huré, ambassadeur à Tel-Aviv, le 20 janvier. Au cours de cette rencontre, M. Raphaël remet à M. Huré une note au sujet de la récente mesure d'embargo sur les armes, résumant les griefs d'Israël contre la France. Le ton de la conversation est assez dur. Voir les télégrammes en provenance de Tel-Aviv nos 118, 121, 123, 135 des 20 et 21 janvier 1969.

favorable que pouvait recevoir la proposition française (notamment de la part de Washington) et les perspectives qu'elle était susceptible d'offrir. De mon côté j'avais répété à mes interlocuteurs combien il serait dommageable et inexact de présenter à priori toute idée venant de nous quelle qu'elle soit, comme dirigée contre Israël. Maintes fois j'avais constaté et regretté cette tendance.

Il se peut que, cet ensemble de considérations, sur ce point particulier, ait fait un bout de chemin.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël-relations politiques avec la France IS-6-3, carton nº 1772)

70

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 290 à 295. *Bonn, 23 janvier 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 21 h. 29).

Le conseiller de la mission commerciale tchécoslovaque à Bonn[1] a fait, le 22 janvier, une visite à l'un de mes collaborateurs. Il lui a indiqué qu'il était rentré récemment de Prague où il avait eu des entretiens au ministère des Affaires étrangères, notamment avec le chef de Cabinet du Ministre[2] qu'il connaissait personnellement, ainsi qu'avec des membres du comité central du parti communiste.

La situation était, de toute évidence, difficile pour les dirigeants tchécoslovaques. À la fin de 1968, la possibilité d'une nouvelle action de force des Soviétiques avait été sérieusement prise en considération. M. Tchervonenko[3] l'aurait recommandée au comité central du parti communiste soviétique. C'est M. Kuznetsov[4] qui avait finalement fait prévaloir l'idée d'une solution moins brutale et d'un « règlement à plus longue durée ».

Comment y parvenir ? a poursuivi notre interlocuteur. Les Tchécoslovaques sont animés, à l'heure actuelle, par un antisoviétisme d'une violence à peine croyable. Pourtant, est-ce raisonnable ? Qu'avons-nous, de l'autre côté ? Les Allemands.

[1] Suite à l'accord du 3 août 1967 sur les échanges commerciaux et la création de représentations commerciales entre la République fédérale d'Allemagne et la République socialiste de Tchécoslovaquie. Ces missions sont dotées de certains pouvoirs consulaires. Otto Heipertz est le chef de la mission commerciale de la RFA à Prague. Se reporter à la dépêche de Prague nº 136/EU du15 février 1968.

[2] Jan Marko est ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement fédéral de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 20 décembre 1968.

[3] Stepan Tchervonenko est ambassadeur d'URSS à Prague depuis avril 1965.

[4] Vassili Kuznetsov est premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1955.

Le diplomate tchécoslovaque a ajouté que les Russes se préoccupaient, dans son pays, de la relance de l'économie, afin de diminuer le mécontentement de la population. Ils avaient autorisé le gouvernement de Prague à renouer les négociations commerciales avec Bonn. Celles-ci avaient d'ailleurs mal débuté. D'entrée de jeu, M. Emmel[1], qui dirigeait la délégation allemande, avait élevé une protestation contre l'incident qui s'était produit lorsque deux soldats tchécoslovaques avaient pénétré sur le territoire bavarois à la poursuite de fugitifs[2]. Mais le désir de Prague de faire avancer les choses était si vif que l'on avait donné des apaisements.

Quant au fond des choses, notre interlocuteur a dit que sa délégation avait obtenu la latitude de solliciter « des octrois de crédits pour le développement de certaines entreprises tchécoslovaques de moyenne importance ». Mais cela, a-t-il poursuivi, nous pose des problèmes. « Les instructions de mon gouvernement sont d'accorder la priorité à la France, ou à défaut à d'autres pays européens par rapport à l'Allemagne, chaque fois qu'une affaire se présente dans des conditions comparables au point de vue de nos intérêts techniques et financiers. Mais les Allemands sont partout chez nous. Ils connaissent nos industries, possèdent tous les détails sur leur implantation, leurs besoins, leurs plans de développement. De plus, nos ingénieurs, nos experts, qui souvent ne parlent que l'allemand, préconisent la conclusion de contrats avec les firmes allemandes. Afin d'équilibrer cette influence, nous nous féliciterons de tous les efforts que la France pourra entreprendre en Tchécoslovaquie. Les Russes, qui nous ont accordé une certaine liberté de mouvement dans nos négociations avec les Allemands (à condition, a-t-il précisé, que le ministre des Affaires étrangères contrôle toutes les missions et que les ministres techniques ne soient plus, comme auparavant, tentés de faire cavalier seul), préféreraient certainement que nous développions nos relations avec votre pays ».

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, politique extérieure, 1969*)

[1] Dr Egon Emmel, diplomate, appartient à la direction politique pour le Commerce et le Développement de l'*Auswärtiges Amt*. Il dirige la délégation de la République fédérale d'Allemagne dans la négociation pour la reprise des relations commerciales.

[2] Allusion à l'incident sérieux qui s'est produit le 3 janvier 1969 à la frontière entre la Bavière et la Tchécoslovaquie (Haut-Palatinat) lorsque des policiers allemands ont observé, à environ 600 mètres à l'intérieur du territoire fédéral, deux à trois soldats tchèques qui poursuivaient un individu et tentaient de l'entraîner vers la Tchécoslovaquie. Ils trouvèrent sur place un chargeur de pistolet-mitrailleur, un pantalon ensanglanté et un anorak dans lequel se trouvaient des papiers d'identité au nom de Gerd Wolfgang Wagner, originaire de Markleeberg, près de Leipzig. Se reporter à la dépêche de Munich n° 24 du 10 janvier 1969, non publiée.

71

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 72/EU. *Prague, 23 janvier 1969.*

Les résistances à la normalisation
Revendications des étudiants et des travailleurs tchèques

Le suicide de l'étudiant Jan Palach[1] en même temps qu'il mettait en évidence le refus de la grande majorité de la population tchèque d'accepter la situation créée par l'intervention du 21 août[2], a suscité une prise de conscience plus précise des revendications parmi ceux qui ne veulent pas que la normalisation imposée par Moscou stérilise à jamais les idées qui étaient écloses durant le Printemps de Prague. Au moment où la politique du gouvernement est discutée dans les milieux étudiants et ouvriers et tandis que les dirigeants communistes ne semblent plus être en mesure d'entraîner les « courroies de transmission » des organisations syndicales et des mouvements de la jeunesse pour avoir prise sur la masse de la population, il est intéressant de noter les principales exigences que présentent les porte-parole de celle-ci.

Dans ma communication du 18/11/68 et ma dépêche nº 869/EU, j'ai déjà fait part au Département du programme en dix points qui était devenu la charte de l'action des étudiants. Le sacrifice de Jan Palach était, selon les documents trouvés sur lui, inspiré de raisons plus précises : la suppression de la censure et l'interdiction de la publication de « *Zpravy* ». L'Union des Étudiants des Écoles supérieures de Bohême et de Moravie a d'ailleurs indiqué que ces deux revendications essentielles ne pouvaient suffire à l'apaisement des esprits et, par le canal de son comité d'action, elle a profité des manifestations visant à honorer la mémoire du disparu pour répandre un tract où figuraient les réclamations suivantes :

1º Qu'il soit procédé à des élections régulières aux organes suprêmes de l'État, savoir l'Assemblée fédérale et le Conseil national tchèque.

2º Que soient convoqués le XIVe Congrès du PCT et le Congrès constituant du Parti communiste des Pays Tchèques[3].

3º Que la réforme économique soit appliquée de façon conséquente après que la loi sur l'entreprise socialiste aura été soumise à la discussion publique, notamment à celle des organisations syndicales, et que soit publié un rapport sur l'état de l'économie de la République.

[1] Jan Palach s'immole par le feu le 16 janvier 1969 et décède trois jours plus tard.

[2] Allusion à l'invasion du territoire tchécoslovaque par les forces armées de cinq pays membres du pacte de Varsovie.

[3] La création d'un parti communiste des pays tchèques est approuvée lors de la session du PCT qui se réunit du 29 mai au 1er juin 1968.

4° Que la censure préalable soit supprimée et la diffusion du quotidien *Zpravy* interdite.

Il est particulièrement reproché au gouvernement de s'abstenir de faire connaître ses intentions en ce qui concerne ces points particuliers, et de laisser ainsi l'opinion dans l'incertitude sur les limites et les possibilités de la liberté de manœuvre qui lui est laissée. C'est pourquoi les étudiants, comme les ouvriers, refusent aujourd'hui d'accorder inconditionnellement leur soutien à l'équipe dirigeante dans laquelle ils constatent que se renforce la position de conservateurs notoires (ma communication du 23 janvier).

Le suicide de Jan Palach a, d'autre part, confirmé l'unité d'action des milieux ouvriers et universitaires et la communauté de leurs vues et de leurs revendications. À cet égard, les termes de la Convention, passée le 19 décembre 1968[1] entre la Fédération syndicale tchèque des Travailleurs de la Métallurgie et l'Union des Étudiants des Écoles supérieures de Bohême et de Moravie, garde son actualité et reflète les préoccupations et les revendications auxquelles souscrit la majorité de la population. Le texte de cette Convention figure ci-joint en annexe, ainsi que le message adressé le 20 janvier aux citoyens tchèques par l'Union des Étudiants. Ce dernier document donne une idée de l'état d'esprit et des préoccupations des élèves des Facultés et des Écoles supérieures au moment où Jan Palach s'est immolé par le feu.

Annexe I

Convention sur la coopération entre la Fédération syndicale tchèque des Travailleurs de la Métallurgie et l'Union des Étudiants des Écoles supérieures de Bohême et de Moravie.

Les deux parties considèrent que l'évolution de la République Socialiste Fédérale Tchécoslovaque doit s'inspirer du Plénum du CC du PCT de janvier 1968[2] et des décisions qui y ont été prises et dont l'application a été interrompue par l'intervention des cinq armées des pays membres du Pacte de Varsovie au mois d'août 1968[3].

Les deux parties apprécient les succès fondamentaux remportés par les Nations de la République Socialiste Tchécoslovaque dans la période d'après janvier, succès dont elles retiennent particulièrement :

1° La large participation de la population, avec à sa tête la classe ouvrière, à la définition de la politique de l'État et du PCT.

2° Le dialogue ouvert de la population avec les représentants de l'État et du PCT, dialogue qui fut servi par les moyens d'information des masses.

[1] La Xe session plénière du conseil central des syndicats tchécoslovaques se tient les 5 et 6 décembre. Voir la dépêche de Prague n° 105/EU du 5 février 1969 qui analyse le rôle des syndicats tout au long de l'année 1968, intitulée : « Les syndicats – de la courroie de transmission au groupe de pression ». Il faut aussi rapprocher de ce mouvement syndical le premier congrès de la puissante fédération des ouvriers métallurgistes (900 000 adhérents) les 17, 18 et 19 décembre dont les résolutions ne tiennent aucun compte des réalignements imposés par la normalisation, réaffirmant son attachement aux libertés civiques et aux conseils des travailleurs et condamnant la politique (secrète) dite de « cabinet ». Au cours de ce congrès, un accord est conclu entre cette fédération et l'union des étudiants de l'enseignement supérieur de Bohême et de Moravie. Le programme politique des étudiants tchèques est exposé dans la dépêche de Prague du 26 décembre 1968.

[2] Le plénum du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT) s'est tenu les 16 et 17 janvier 1969. Se reporter au télégramme de Prague n°s 165 à 174 du 20 janvier 1969, non publié.

[3] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

3° La réanimation du rôle social du PCT tel qu'il a été défini dans le Programme d'Action du PCT d'avril 1968 et dans la réponse du *praesidium* du CC du PCT à la lettre des Cinq Partis communistes de Varsovie, en juillet 1968[1], et dans les travaux du XIVe Congrès extraordinaire du PCT en août 1968[2].

4° La résistance des Nations de la République Socialiste Tchécoslovaque à l'intervention des armées étrangères au cours des journées du 21 au 28 août 1968.

La Fédération syndicale tchèque des Travailleurs de la Métallurgie exprime également son soutien à la récente grève des étudiants, visant à rendre effective l'application des 10 points de l'Union des Étudiants des Écoles supérieures de Bohême et de Moravie, et elle demande que le Gouvernement satisfasse aux conditions qui permettraient au Professeur Kadlec de garder ses fonctions de Ministre de l'Éducation Nationale.

L'Union des Étudiants des Écoles supérieures de Bohême et de Moravie exprime son soutien aux efforts des travailleurs de la Métallurgie visant à éliminer les *aparatchiks* et les bureaucrates des organes dirigeants du Conseil Central des Syndicats, ainsi qu'à leurs efforts visant à la création d'une organisation qui répondrait vraiment à la défense des intérêts des ouvriers.

L'Union des Étudiants des Écoles supérieures de Bohême et de Moravie se joint par la présente Convention à la résolution du 1er Congrès de la Fédération syndicale tchèque des Travailleurs de la Métallurgie soutenant le camarade Josef Smrkovsky.

Les deux parties refusent la politique actuelle de recul continuel devant la pression extérieure et s'opposent à ce que l'échange des informations entre la direction de l'État et du PCT et le public soit intentionnellement interrompu.

Les deux parties protestent contre le cumul des fonctions, du pouvoir et des moyens d'information, dans les mains d'un groupe restreint de représentants dirigeants.

Les deux parties regrettent que la politique dans les pays tchèques soit menée par un Bureau du PCT pour le Travail du Parti dans les pays Tchèques qui n'a pas été constitué de manière démocratique, et exige la convocation immédiate d'un Congrès communiste tchèque.

Les deux parties réfutent les attaques qui visent le front culturel et apprécient hautement l'engagement politique de celui-ci.

Les deux parties mettent en garde contre la limitation de la liberté des moyens d'information des masses.

Les deux parties sont indignées par l'ajournement continuel de la solution des problèmes économiques et par le report de la discussion publique et l'approbation de la loi sur l'entreprise socialiste.

Les deux parties demandent la création d'un Conseil constitué par des représentants des ouvriers des entreprises et par des économistes tchécoslovaques qui aurait la possibilité d'élaborer des propositions de programmes économiques.

Les deux parties maintiennent leurs revendications sur le rétablissement immédiat de la souveraineté et le départ des troupes étrangères.

Les deux parties exigent l'organisation d'élections à tous les organes représentatifs, dans le délai le plus court.

Les deux parties déploieront leurs efforts pour que les principes de la Déclaration des Droits de l'homme des Nations unies soient inclus dans la constitution de la RST.

Compte tenu de leur communauté de vues sur la nécessité de créer un très large Front populaire qui contrôle la politique de la Direction de l'État et du Parti, les deux parties ont l'intention :

[1] Le 8 juillet 1968. Se reporter au télégramme de Prague n°s 1654 à 1668 du 16 juillet 1968, non publié.

[2] Concernant le XIVe congrès extraordinaire du parti communiste tchécoslovaque, qui s'est ouvert dans des conditions exceptionnelles le 22 août 1968, le texte de la résolution finale publiée à l'issue de la première session, la composition du *praesidium*, du comité central, se reporter aux télégrammes de Prague n°s 2232, 2250 des 24 et 25 août ainsi qu'au n° 2424 à 2429 du 2 septembre 1968. Le comité central du PCT, élu lors de ce XIVe congrès, a fait connaître son point de vue à l'égard des entretiens de Moscou. La déclaration, qu'il fait diffuser par la radio, affirmant que le « socialisme humaniste reste toujours le but » et appelant la population au calme et à la sagesse, est adressée par le télégramme de Prague n° 2326 du 28 août, non publié.

1° d'échanger régulièrement des délégations et des informations sur leurs activités, leurs attitudes et leurs opinions respectives au sujet des problèmes d'actualité,

2° d'échanger régulièrement les informations politiques en leur possession,

3° de s'informer mutuellement et à l'avance sur les actions envisagées,

4° de s'assurer que les organes dirigeants de la Fédération syndicale tchèque des Travailleurs de la Métallurgie et de l'Union des Étudiants des Écoles supérieures de Bohême et de Moravie transmettront toutes les informations qu'ils auront obtenues de ces échanges réciproques à leurs organisations de base, telles qu'ils les auront apprises,

5° de s'accorder mutuellement une aide en fonction de l'évolution de leurs possibilités d'action,

6° d'élargir continuellement les contacts directs entre les travailleurs de la Métallurgie et les étudiants des Écoles supérieures,

7° d'utiliser toutes les possibilités visant à la consolidation et au raffermissement des liens qui unissent les ouvriers aux intellectuels,

8° de soutenir leurs points de vue mutuels lors des entretiens avec les organismes responsables,

9° d'évaluer très attentivement et de manière réfléchie l'évolution de la situation politique et discuter de celle-ci avec les organes responsables. Par des actions énergiques, d'exiger la satisfaction des revendications.

Cette Convention a été approuvée par 1 200 délégués du 1er Congrès de la Fédération syndicale tchèque des Travailleurs de la Métallurgie, représentant plus de 900 000 travailleurs.

Annexe II

Message de l'Union des Étudiants des Écoles supérieures de Bohême et de Moravie

Citoyens, Collègues, Camarades,

Notre société traverse depuis plusieurs mois une épreuve difficile ; les opinions les plus diverses s'expriment sur la manière dont nos Nations pourraient surmonter la crise actuelle. À cet égard, différents courants s'affrontent et utilisent pour s'imposer tous les moyens politiques dont ils disposent ou qu'ils estiment avoir aujourd'hui à leur disposition. Le 16 janvier après-midi a éclairé ces joutes d'une lumière nouvelle : notre collègue Jan Palach nous a présenté un miroir implacable. Tous les appels, les discours et les résolutions nous semblent soudainement vains, et nous interrogeons notre conscience depuis trois jours, pour savoir si nous avons fait tout ce qui était possible selon nos forces.

Feu Jan Palach, permets-nous de te dire quelques mots, à toi et à tes camarades anonymes. Tu nous as contraint à un effort de réflexion et à nous demander quelle part de responsabilité nous avons dans la situation actuelle. Tu as obligé chacun de nous à juger en toute humilité s'il a vraiment fait tout ce qu'il pouvait faire et si il a fait preuve d'assez de courage et de volonté pour combattre un scepticisme souvent exagéré et parfois même son indifférence, si il a agi toujours selon ce qu'attendait les autres et en accord avec sa conscience. Ton acte pur qui occupe le centre de nos pensées incite à changer notre manière de vivre et de juger.

Camarades, croyez-nous, nous avons parfaitement compris vos buts. Jan Palach a protesté contre l'existence même de la censure, contre la publication clandestine de *Zpravy*. Nous faisons nôtres, sans réserve, son attitude et ses opinions. Nous avons mené et mènerons le combat pour que soient reconnues ses revendications. Nous sentons que cependant Jan Palach, par son acte, et vous, ses amis inconnus, par votre décision de le suivre, vous protestez avant tout contre le danger de l'esprit de conciliation, contre la multiplication des habiletés tactiques. C'est pourquoi nous tous ensemble nous sommes responsables de cet acte, et pas seulement tel politicien ou telle institution. Nous portons la responsabilité de votre destin, à vous qui êtes décidés – et nous n'en doutons pas – à suivre Jan Palach. Et c'est pourquoi nous devons affirmer que nous voulons combattre pour une société dans laquelle le peuple se gouverne seul. Les actes de notre Gouvernement doivent sans cesse nous apporter les preuves que tel est vraiment le cas. Le Gouvernement doit s'appuyer sur nous, sur les citoyens, et nous devons faire tout pour faire valoir nos droits au respect de nos idées propres.

Jan Palach n'a pas prononcé un seul mot et il a quand même parlé aux 14 millions d'habitants de cette République, donc à chacun de nous. Et chacun doit répondre. Non par des

mots ; car les mots les plus définitifs ainsi que les plus beaux sont creux, offensants. Aux actes il doit être possible de répondre par des actes et des actes réfléchis. Face à la décision de sacrifier sa vie, chacun de nous doit sortir de lui-même et réfléchir consciencieusement sur ce qu'il a le droit de mettre en balance avec ce geste.

Nos paroles d'aujourd'hui ne sauraient constituer une réponse, mais nous tentons seulement d'exprimer l'état mental des jeunes qui, pour de longues années, décideront si nous approuvons l'acte de notre collègue. Nos actes au cours des prochaines deux journées et des semaines à venir tenteront d'apporter une réponse rationnelle et réfléchie à ces questions que nous voulons formuler ensemble avec la classe des jeunes ; ils s'emploient à faire de nous un flambeau, un flambeau d'actes positifs, à la lumière duquel les amis de Jan Palach comprendront, qu'il n'est plus nécessaire de se brûler et que leur place est à nos côtés. Un flambeau qui empêchera les tragédies individuelles qui sont aussi des tragédies nationales. Les manifestations violentes et spontanées ne sont pas notre programme.

Camarades, amis, la période des prochains jours sera celle de la vie ou de la mort d'autres Jan Palach. Chacun de nous doit par ses actes quotidiens, et pas seulement au cours de ces quelques jours à venir, faire preuve de décision, participer à la préparation la plus rapide des élections et à l'adoption des lois sur les libertés fondamentales de l'homme, notamment le droit de rassemblement et le droit à la liberté d'expression. Nous serons critiques vis-à-vis de nous-mêmes, vis-à-vis du nouveau gouvernement tchèque et de la représentation politique. Par des actes concrets nous demanderons le respect de toutes les revendications, le respect de la volonté de l'opinion publique tchécoslovaque, le respect de notre force collective car nous voulons être des partenaires politiques égaux.

Les représentants du nouveau gouvernement tchèque nous ont fait savoir que beaucoup de nos revendications correspondent à leurs idées. Cependant nous ne connaissons encore pas les délais dans lesquels elles seront satisfaites et nous n'avons pas arrêté la tactique la plus favorable pour les faire reconnaître.

Nous voulons vous assurer, amis de Jan Palach, que nous savons que vos regards sont fixés sur nous. Nous savons que vous suivez chacun de nos pas. Nous savons que votre espoir de vivre parmi nous est à la mesure de nos actes. Personne ne peut échapper à votre regard. Le nom de ce regard est la conscience. Aujourd'hui elle n'est pas seulement lourde de reproches, mais elle condamne à mort.

Collègues, Jan Palach a payé son appel par le don le plus précieux. Maintenant, nous tous, les jeunes, nous devons être fils de sa mère et frère de son frère. Nous devons persévérer. Si nous persévérons nous aurons droit à la victoire ou à la défaite dans l'honneur.

Collègue Palach, nous nous inclinons devant ta mémoire et nous promettons de ne jamais trahir ton héritage.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Tchécoslovaquie, situation intérieure, 1969*)

72

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 308 à 311. *Bonn, 24 janvier 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 17 h. 18).

D'un rapide entretien, hier soir, avec M. Kiesinger[1], comme d'une conversation, aujourd'hui avec M. Osterheld[2], je retire l'impression qu'à la

[1] Kurt-Georg Kiesinger (CDU) est chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[2] Dr Horst Osterheld, ministre plénipotentiaire, dirige le service diplomatique de la chancellerie fédérale.

Chancellerie du moins on a fort bien compris qu'avec son développement économique spectaculaire la République fédérale posait à la France, et à d'autres, un nouveau problème et nous causait des soucis supplémentaires.

On n'en juge que plus nécessaire une coopération franco-allemande dans ce domaine et l'on voudrait que la prochaine conférence au sommet[1] permette de dissiper les malentendus et de faire avancer les choses dans différents secteurs.

M. Osterheld a mentionné l'affaire de l'avion de combat[2] et aussi le pétrole[3]. Sur ce dernier point, il a rappelé que le Chancelier s'était saisi du problème, mais ce fut aussitôt pour ajouter qu'il ne disposait pas de toutes les cartes.

On retrouve là l'opposition entre les partis. M. Schiller[4] semble être devenu la bête noire de la Chancellerie. On lui reproche vivement l'initiative qu'il avait prise de convoquer la conférence monétaire de novembre[5] et également son attitude satisfaite durant la conférence elle-même.

Les collaborateurs de M. Kiesinger désirent le voir tenir plus fermement les rênes. Ils y tiennent surtout pour l'avenir des relations franco-allemandes, qui, à leurs yeux, dépendent maintenant, dans une large mesure, de ce qui peut encore être accompli entre les deux pays sur le plan économique et scientifique.

Il vaut sans doute d'être noté que M. von Braun a été reçu par le Chancelier, la veille de sa conversation avec le général de Gaulle[6] et qu'aussitôt après il est venu lui en rendre compte.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

[1] Les 13-14 mars 1969.

[2] En 1969, la République fédérale, la Grande-Bretagne et l'Italie, réunies au sein du consortium Panavia, décident de développer et de construire ensemble un avion de combat polyvalent (*Multi Role Combat Aircraft*/MRCA), compact à géométrie variable conçu dans le sillage du *Mirage* G8 de Dassault dont il a adopté le pivot d'aile breveté. Le vol initial du premier prototype a lieu le 14 août 1974. Se reporter au télégramme de Bonn n°s 1838 à 1843 du 25 avril 1969, non repris.

[3] Il s'agit du regroupement des intérêts pétroliers allemands et du maintien sous contrôle national de ce secteur particulièrement important, mettant ainsi en cause une éventuelle coopération franco-allemande par le projet de prise de participation de la Compagnie française des pétroles dans la société pétrolière allemande GBAG (*Gelsenberg Benzin* A.G.). Ce projet est toujours dans l'impasse. Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières (service des Affaires générales) du 20 janvier 1969, non publiée, intitulée : « CFP-GBAG ».

[4] Le Dr Karl Schiller (SPD) est ministre fédéral de l'Économie depuis le 1er décembre 1966.

[5] Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des Dix se sont réunis à Bonn du 20 au 22 novembre 1968 sous la présidence de Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne. Le communiqué publié à l'issue de cette conférence est repris dans La Documentation française, *La politique étrangère de la France*, *Textes et Documents*, 2e semestre 1968, n°s 3587 à 3589, 12 mai 1969, p. 175 et 176.

[6] Le 14 janvier 1969, dont le compte rendu est publié ci-dessus.

73

NOTE[1]

Démarche du chargé d'Affaires de Chine

N. nº 28/AS. *Paris, 24 janvier 1969.*

Le chargé d'Affaires de Chine a été de nouveau reçu sur sa demande le 23 janvier par le directeur d'Asie-Océanie.

M. Yi[2] venait réclamer « la suppression des émissions anti-chinoises à l'ORTF[3]. Il avait lu dans l'*Aurore*[4] le 7 janvier, a-t-il précisé, que l'ORTF se proposait de présenter à la télévision à compter du 24 janvier, sur la 2e chaîne, une série de trois émissions de Lucien Bodard[5] consacrées à la pensée de Mao Tsé-tung[6]. Or nul n'ignore, a-t-il poursuivi, que Bodard est hostile aux dirigeants chinois, au peuple chinois et à la Chine. Comment pouvait-on, dans ces conditions lui confier le soin d'expliquer aux Français les pensées du président Mao ? Pour une meilleure compréhension entre les deux peuples et afin d'éviter une détérioration des relations entre les deux pays, le gouvernement français se devait d'intervenir immédiatement pour empêcher que la responsabilité de traiter un sujet aussi sérieux soit laissée au « bouffon anti-chinois Bodard ».

M. Manac'h[7] a répondu qu'il prenait note de la démarche et qu'il en informerait le service de Presse. M. Yi devait bien comprendre, a-t-il ajouté, que l'ORTF était un organisme jouissant d'une large indépendance et qui prêtait ses antennes à diverses personnes et tendances afin de refléter aussi largement que possible les courants de l'ensemble de la vie française, y compris du reste l'opposition. Ses émissions n'engageaient donc pas la responsabilité officielle française. Pour autant que l'émission projetée ne présentait aucun caractère injurieux ni envers la Chine ni envers ses

[1] On peut lire les notes manuscrites suivantes : « Signalé au Ministre. MA [Malo] », « Très bien… J'approuve tout à fait la réponse. MD. [Michel Debré] ».

[2] M. Yi Chih est premier secrétaire et responsable du service consulaire de l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris. Il assure la direction de l'ambassade depuis le 21 juillet 1967 en qualité de chargé d'Affaires *A.I.*

[3] ORTF : Office de radiodiffusion-télévision française. Etablissement public français à caractère industriel et commercial, en charge du service public de l'audiovisuel, créé le 27 juin 1964 par la loi nº 64-621 qui lui donne pour mission de « satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de distraction du public ».

[4] *L'Aurore*, quotidien français fondé en 1944.

[5] Lucien Bodard est un journaliste français né en 1914. Spécialiste de l'Asie, son père fut consul de France à Tcheng Tu. Grand reporter à *France-Soir* depuis 1945, il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont notamment *La mésaventure espagnole* (1946), *La Chine de la douceur* (1958).

[6] Mao Tsé-tung, un des cofondateurs du parti communiste chinois en 1921, il proclame la République populaire de Chine le 1er octobre 1949 et en sera le président de 1949 à 1959. À partir de 1959, il devient le secrétaire général du parti communiste chinois et président de la Commission militaire centrale.

[7] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

dirigeants, on voyait mal comment le gouvernement pourrait intervenir. Pourquoi ne pas demander aussi la saisie de l'*Aurore* qui avait annoncé l'émission ? En France, la presse était libre et il était de tradition de laisser toutes les tendances s'exprimer à la radio et à la télévision. C'était là une des données fondamentales de la démocratie française à laquelle les Français tiennent le plus.

Voulant ignorer ces arguments, le chargé d'Affaires de Chine a répété qu'il considérait l'ORTF comme un organisme gouvernemental et il a souligné que, si l'émission de Lucien Bodard n'était pas supprimée, le gouvernement français porterait l'entière responsabilité d'une détérioration des relations entre la Chine et la France.

M. Manac'h a fait remarquer qu'il n'était nullement dans les intentions du gouvernement français de laisser se détériorer les relations entre les deux pays, bien au contraire. On pouvait, par contre, s'interroger sur celles du gouvernement chinois qui n'hésite pas à traiter les dirigeants français, dans sa presse officielle, de « clique réactionnaire » etc.

Au cours de l'entretien, le directeur d'Asie a saisi l'occasion de faire remarquer à M. Yi qu'il était toujours reçu au Quai d'Orsay dès qu'il en exprimait le désir alors qu'à Pékin notre ambassadeur et ses collaborateurs devaient généralement attendre des semaines et parfois des mois avant d'obtenir un rendez-vous au *Wai Chiao Pu*[1].

Embarrassé, M. Yi a précisé qu'il n'était pas venu pour traiter de ces questions. Tout au plus souhaitait-il souligner qu'à Pékin les fonctionnaires étaient tous très occupés.

M. Manac'h lui a répondu que les fonctionnaires français étaient aussi fort occupés mais qu'ils avaient toujours tenu à maintenir ouverte la porte pour un dialogue correct et rapide avec les représentants de la Chine. M. Yi a pris acte de la remarque faite et a précisé qu'il la porterait à la connaissance de son gouvernement.

(*Asie-Océanie, Chine, Relations extérieures, Relations France-Chine, 1968-1972, 747*)

[1] *Note du rédacteur* : « M. Paye [Ambassadeur de France à Pékin] a demandé le 10 juillet dernier à voir M. Chen Yi [entre autres ministre des Affaires étrangères depuis 1958]. Il attend toujours une réponse, et même si M. Chen Yi est absent de Pékin, notre ambassadeur n'a pas été reçu jusqu'ici par un vice-ministre des Affaires étrangères ».

74

NOTE
DU SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

L'uranium en République centrafricaine

N. *Paris, 24 janvier 1969.*

Le Commissariat à l'Énergie atomique a depuis quinze ans mené des recherches d'uranium en République Centrafricaine. Les travaux exécutés ont abouti à la découverte d'un gisement exploitable, situé à Bakouma[1] à 500 kilomètres au nord-est de Bangui et renfermant 8 000 tonnes de métal, en l'état actuel de nos connaissances[2].

En juillet 1968[3], la France et la RCA ont conclu un accord permettant la mise en valeur du gisement par une société franco-centrafricaine. Les négociations qui se sont poursuivies jusqu'en novembre 1968 ont permis la fixation définitive de l'économie du projet.

Une société, la Compagnie des mines d'uranium de Bakouma (URBA), a été créée entre la RCA (20 %), le CEA (40 %) et la Compagnie française des mines d'uranium du groupe MOKTA (40 %). La Compagnie réalisera des investissements d'environ 160 000 000 de francs, représentant les installations d'extraction et de concentration du minerai nécessaires pour une production annuelle d'environ 500 tonnes de métal contenu à partir de 1972. Un gisement de lignite situé à 25 kilomètres au nord pourrait être exploité pour la centrale électrique de l'usine si les conditions économiques le permettent.

La République centrafricaine a accordé à la Compagnie un régime fiscal particulier ainsi qu'une convention d'établissement valable pour 25 ans. Quant aux fruits de l'exploitation ils sont répartis par moitié entre la RCA et les actionnaires français selon un mécanisme complexe tenant compte de l'incidence des impôts et redevances.

Au cours de l'année 1969, les premiers travaux de construction se dérouleront et la Compagnie entreprendra la formation professionnelle de 180 Centrafricains. L'investissement devrait créer 600 emplois en RCA.

Cette opération qui permet de nous procurer un uranium libre de toute condition politique contribue en même temps à la diversification de notre

[1] Au sujet de l'exploitation du gisement de Bakouma, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 286 ; 1968-II, la lettre de Debré à Bokassa du 8 juillet 1968, la lettre de Bokassa à Debré du 17 juillet 1968 et le télégramme de Bangui n° 740 du 5 novembre 1968.

[2] *Note du rédacteur* : « Le CEA continue sur d'autres surfaces l'étude des anomalies radioactives reconnues. »

[3] Le 17 juillet 1968, le protocole relatif à l'exploitation d'une mine d'uranium en République centrafricaine est signé à Bangui par Jean Bedel Bokassa pour le gouvernement de la RCA et Jacques Mabile, directeur des productions au CEA, pour le CEA.

approvisionnement ainsi qu'à l'affermissement de notre position sur un marché mondial qui s'annonce prometteur.

(Affaires atomiques 1955-1972, relations de la France avec la République centrafricaine, 1969)

75

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 40[1]. *Paris, 25 janvier 1969.*

Diffusion réservée.

Confidentiel.

Le président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie[2] a fait une visite officielle en France du 10 au 17 janvier. Il était accompagné de M. Pavicevic[3], secrétaire d'État aux Affaires étrangères *A.I.*

Au cours des conversations de M. Spiljak avec le président de la République et le Premier ministre et de celles de M. Pavicevic avec M. Debré, les problèmes internationaux ont fait l'objet de larges échanges de vues[4].

En soulignant que, comme la France, la Yougoslavie voulait mettre fin à la division de l'Europe en deux blocs, M. Spiljak a constaté que les événements de Tchécoslovaquie ont rendu la politique de détente plus difficile. M. Spiljak a expliqué pourquoi les Yougoslaves ont montré dans la crise une attitude aussi résolue[5]. C'est « pour ne pas avoir à se battre chez eux » qu'ils se sont catégoriquement élevés contre les théories selon lesquelles un État socialiste aurait le droit de s'ingérer dans les affaires d'un autre État socialiste. Les concepts de « communauté socialiste » et de « souveraineté limitée », sur lesquels les Soviétiques refusent de s'expliquer clairement,

[1] Ce télégramme circulaire est signé par M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis octobre 1965.

[2] Mika Spiljak, président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie depuis 1967. Sur cette visite, se reporter au télégramme n° 12 du 7 janvier, ainsi qu'à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 14 janvier, non reproduits.

[3] Miso Pavicevic, ancien représentant permanent de la Yougoslavie auprès des Nations unies, secrétaire d'État aux Affaires étrangères *A.I.* depuis 1969, vice-président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie depuis 1969. M. Nikezic a été relevé de ses fonctions le 26 décembre 1968.

[4] Le compte rendu de l'entretien entre M. Debré et M. Pavicevic, le 14 janvier 1969, figure dans le dossier d'archives : *Secrétariat général, entretiens et messages, Yougoslavie, janvier-mars 1969.*

[5] Se reporter à la déclaration du gouvernement yougoslave remise aux chefs de mission diplomatique de l'URSS, de Pologne, d'Allemagne de l'Est, de Bulgarie et de Hongrie, le 23 août, par laquelle le gouvernement yougoslave exprime son extrême inquiétude devant l'entrée illégale des forces armées des « cinq » en Tchécoslovaquie, condamne l'occupation de son territoire et demande le retrait des forces d'occupation. Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 126.

sont, en fait, au service de desseins politiques très concrets. Les Yougoslaves qui avaient été très inquiets pour eux-mêmes en août et septembre (M. Pavicevic a évoqué la « concentration énorme de troupes soviétiques en Europe orientale » et les « revendications territoriales bulgares ») le sont moins aujourd'hui. Mais ils continuent à penser que le comportement des Soviétiques reste difficilement prévisible et ils considèrent que la Roumanie est toujours exposée.

M. Spiljak a rappelé la nature des relations soviéto-yougoslaves. La Yougoslavie ne cesse de poser à l'URSS un problème idéologique aigu. Moscou reproche aux dirigeants de Belgrade leurs réformes politiques et économiques, et les accuse d'« abandonner le parti ». Cette querelle durera longtemps encore. La Yougoslavie sait cependant qu'elle devra coopérer avec l'Union soviétique, et les autres pays socialistes, « tels qu'ils sont », les relations étant plus faciles avec les Hongrois (M. Spiljak doit se rendre en visite officielle à Budapest en février). Mais ces relations seront « une succession de hauts et de bas ». Ce sont des « bas » quand Moscou voudra résoudre un problème idéologique par des moyens militaires (ainsi de l'intervention contre la Tchécoslovaquie qui était aussi une opération contre la Yougoslavie dans la mesure où celle-ci a donné l'exemple du processus de démocratisation où s'est engagée Prague). Dans le message qu'il lui a adressé en octobre[1], M. Brejnev avait demandé au maréchal Tito de « modifier son attitude ». Le président yougoslave ayant répondu qu'il n'y avait de coopération possible que sur la base de l'égalité des droits et de la non-ingérence, les Soviétiques ont baissé de ton. Mais après une période d'apaisement, la presse soviétique a repris la polémique.

Cela dit, les dirigeants yougoslaves se sont déclarés d'accord avec nous pour penser qu'il n'y a d'autre voie pour l'Europe que la politique de détente. Ils ont d'ailleurs l'impression que le Kremlin a pris conscience du tort que lui a causé l'intervention en Tchécoslovaquie et qu'il faut voir là le motif des récentes « initiatives constructives » de l'URSS dans le domaine international.

À propos des relations avec Tirana, M. Pavicevic a indiqué que les Albanais avaient, depuis deux ans, « fait des efforts » : les échanges commerciaux s'étaient accrus et plusieurs conventions avaient été signées. Au lendemain de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, ils avaient fait « des propositions qui dépassaient ce que les Yougoslaves attendaient ». Depuis, malheureusement, Tirana avait repris ses campagnes de presse, ce que Belgrade attribuait à des motifs d'ordre intérieur plus qu'à une consigne de Pékin.

De l'Allemagne, M. Spiljak n'a parlé que pour souligner la « considérable amélioration » des relations entre son pays et la République fédérale. M. Pavicevic a déclaré que mis à part le problème de la reconnaissance de

[1] Le message du parti communiste d'URSS est remis le 19 octobre 1968 au président Tito par l'ambassadeur soviétique à Belgrade, M. Benediktov. Ce texte est un réquisitoire contre la politique yougoslave en général, contre l'attitude que la Yougoslavie a adoptée dans la crise tchécoslovaque, rejetant sur Belgrade la responsabilité des polémiques et souhaitant qu'elles ne se poursuivent pas. Se reporter au télégramme de Belgrade n°s 1716 à 1720 du 25 octobre 1968, non repris.

la RDA[1], les vues yougoslaves sur le problème allemand étaient les mêmes que les nôtres.

M. Spiljak a souligné l'intérêt de la Yougoslavie, puissance méditerranéenne, pour la situation au Moyen-Orient. Elle avait certes montré quelque froideur à l'égard de la RAU en raison de l'attitude de Nasser dans la crise tchécoslovaque. Mais elle s'était[2] félicitée que le gouvernement égyptien ait dépêché M. Riad à Belgrade : c'était le signe d'un désir du Caire d'échapper au tête à tête avec Moscou.

Les Yougoslaves ont reconnu les responsabilités particulières des quatre puissances et ils verraient avec sympathie une action concertée de leur part dans la mesure où elle contribuerait au règlement de la crise et, semble-t-il, pour autant qu'elle s'exercerait, dans le cadre des Nations unies. Mais Belgrade redoute la méthode qui consisterait à faire imposer par les puissances une solution quelconque. Elle y voit le risque que ce règlement ne soit pas durable.

L'examen des problèmes bilatéraux a porté essentiellement sur les questions économiques et d'abord sur la négociation engagée entre la Yougoslavie et la CEE[3]. M. Spiljak a insisté sur l'importance, pour l'économie yougoslave, des exportations de viande de bœuf vers le marché communautaire, et sur la signification politique que Belgrade attribue à notre attitude dans cette affaire (puisque aussi bien nos cinq partenaires ont une position favorable à la Yougoslavie). En soulignant que ce problème était un problème de principe pour la communauté tout entière, et en précisant que la politique agricole commune faisait partie d'un ensemble auquel les Six avaient souscrit, M. Debré s'est interrogé sur la possibilité d'un accord d'une durée limitée (idée que les Yougoslaves nous avaient eux-mêmes proposée en décembre, mais que sans l'écarter, ils n'ont pas, cette fois, reprise). Il a été convenu que l'affaire continuerait à être étudiée par le gouvernement français et que le contact serait maintenu à ce sujet entre Paris et Belgrade.

Au sujet de la télévision en couleurs, M. Spiljak a fait état des offres avantageuses présentées par des sociétés étrangères travaillant sur un procédé autre que le procédé français. Mais il a souligné que les vœux de son gouvernement continuaient à aller à une solution favorable au SECAM.

La visite de M. Spiljak a été marquée par la signature de deux accords. Le premier, qui porte création d'une commission de coopération économique, industrielle et technique, vise à élargir le champ de cette coopération, en particulier entre les entreprises des deux pays. L'accord sur la

[1] Les relations entre la République fédérale d'Allemagne et la Yougoslavie ont été affectées par l'établissement de relations diplomatiques entre Belgrade et Berlin-Est le 15 octobre 1957.

[2] Concernant la visite de Mahmoud Riad, ministre des Affaires étrangères de la République arabe unie, du 7 au 9 janvier, voir les télégrammes de Belgrade n°s 11, 17 et 26 des 7, 8 et 10 janvier 1969, non publiés.

[3] Dès 1962, le gouvernement yougoslave effectue des sondages en vue de déterminer si des liens pourraient être noués entre la Yougoslavie et la CEE, sondages demeurés sans écho. Il faut attendre la fin de 1964 pour que la Commission du Marché commun soit autorisée à entamer des conversations avec les Yougoslaves. Ces conversations reprennent dans le courant de l'année 1965.

suppression des visas de court séjour répond à un vœu exprimé depuis longtemps par le gouvernement yougoslave.

Le séjour de M. Spiljak s'est déroulé de bout en bout dans un climat de grande cordialité. La délégation yougoslave a partout rencontré un accueil très chaleureux, tant à Paris – où elle a été reçue à l'Hôtel de ville – qu'en Alsace. Cette visite devrait se traduire, pour ce qui concerne les relations bilatérales, par une nouvelle impulsion donnée aux échanges économiques. Elle aura confirmé, dans le domaine international, la très étroite concordance de vues des deux gouvernements qui ont décidé, pour l'avenir, de poursuivre leurs consultations politiques régulières. Les Yougoslaves ont été très sensibles à l'éloge que, dans son toast, le Président de la République a fait du maréchal Tito. Ils ont invité le Premier ministre, qui a accepté, à se rendre en visite à Belgrade où il est clair qu'ils espèrent aussi un jour accueillir le général de Gaulle[1].

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Yougoslavie, relations avec la France, 1969*)

76

M. Millet, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Debré, Ministre des Affaires.

T. n°s 272 à 276. *Beyrouth, 27 janvier 1969.*

(*Reçu* : le 28, 08 h. 53).

Université Saint-Joseph de Beyrouth[2].

À la suite de conversations que nous avons pu avoir confidentiellement avec les représentants de l'Université Saint-Joseph, il se confirme que la grande majorité des Jésuites libanais conteste le pessimisme exagéré du rapport présenté par le R.P. Hours[3]. Ils sont personnellement hostiles à tout

[1] Le texte des allocutions et du communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Spiljak est repris dans *La Documentation française*, Textes et documents, La Politique étrangère de la France, 1er semestre 1969.

[2] L'université Saint-Joseph est fondée à Beyrouth par la Compagnie de Jésus en 1881, quand le pape Léon XIII autorise la Compagnie à réunir son séminaire à d'autres établissements d'enseignement qui existaient depuis 1844, et à constituer un organisme plus vaste sous le nom de « Faculté de Philosophie et de Théologie ». En 1883 est ouverte une École française de Médecine transformée en 1888 en Ecole française de Médecine et de Pharmacie. En 1923 est inauguré un vaste ensemble hospitalier (médecine, chirurgie, maternité) auquel est réuni en 1945 un Institut de radiologie et de lutte contre le cancer. En 1969 l'Université Saint-Joseph est composée de cinq établissements : Faculté de Théologie, Faculté française de Médecine et de Pharmacie, Faculté de Droit et de Sciences économiques, Ecole supérieure d'Ingénieurs de Beyrouth fondée en 1913, Institut de Lettres orientales depuis 1939.

[3] Le R.P. Francis Hours, provincial de la Compagnie de Jésus pour le Proche-Orient, remet à l'ambassade de France au début janvier 1969 un rapport intitulé « Situation et avenir de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth » qui conclut à la fermeture de l'Université faute de recrutement de

renoncement à court terme, et souhaitent s'associer à toute tentative du gouvernement français pour remonter le courant. Beaucoup de Jésuites français, installés au Liban de longue date, partagent ce sentiment. Cependant, les membres de la Compagnie de Jésus devraient s'incliner, bien entendu, devant une décision qui serait prise à l'échelon supérieur.

Les intéressés reprochent également à ce rapport de ne pas tenir compte des intérêts et des sentiments de la population libanaise, de la fraction chrétienne particulièrement. Ils font ressortir qu'en raison de son attachement, depuis plusieurs siècles, à la langue et à la culture françaises, le pays connaîtrait un véritable bouleversement socio-culturel, si les établissements supérieurs français devaient disparaître, au profit, soit de l'Université américaine, soit à plus longue échéance, des Universités égyptienne et syrienne, qui sont de recrutement musulman. C'est pourquoi ils souhaitent que le gouvernement français puisse intervenir pour amener les responsables de la Compagnie de Jésus à reconsidérer leur projet.

Comme signe de l'influence exercée par la France au Liban à travers l'Université Saint-Joseph, on remarquera une fois de plus que le ministère récemment formé comprend, sur seize membres, treize ministres de formation française, dont dix issus de l'Université Saint-Joseph, deux des Universités de la métropole, deux autres ont été formés par les Universités du Caire et de Damas, un seul par l'Université américaine de Beyrouth. Sur les treize ministres de formation exclusivement française, on compte six chrétiens, trois musulmans et deux druzes. Dans les précédents ministères, on constatait des proportions analogues.

Ces chiffres soulignent encore, s'il en est besoin, l'importance de nos établissements d'enseignement supérieur dans la vie politique libanaise. Ils montrent aussi que notre pays constitue, grâce à son enseignement, un facteur d'unité entre les communautés chrétienne et musulmane du pays, dont il façonne les élites dans le même moule intellectuel. À cet égard, la disparition de l'Université Saint-Joseph aurait des conséquences incalculables, et peut-être fatales, sur l'État libanais. C'est ce que font ressortir, non sans raisons, d'éminentes personnalités responsables de ce pays.

(*Collection des télégrammes, Beyrouth, 1969*)

professeurs de haut-niveau parmi les Jésuites ; à cela s'ajoutaient des raisons d'ordre budgétaire et de recrutement de la clientèle (concurrence de l'Université américaine).

77

COMPTE RENDU

Entretien du 24 janvier 1969
entre M. Michel Debré et M. Cabot Lodge

C.R. nº 59/CLV. *Paris, 27 janvier 1969.*

Étaient présent :

M. Cabot Lodge[1] M. Manac'h[2]
M. Walsh[3] M. Delahaye[4]
M. Shriver[5] M. Andronikof[6]

M. Debré : Monsieur l'ambassadeur, je suis heureux de vous revoir dans ce pays que vous connaissez bien et de vous y souhaiter un bon séjour, ainsi qu'à M. Walsh. En même temps que je formule ces vœux de bienvenue, je tiens, à la veille des négociations qui vont s'ouvrir, à rendre hommage à l'action de vos prédécesseurs, M. Harriman[7] et M. Vance[8], dont la patience et les efforts ont largement contribué aux premiers résultats qui viennent d'être réalisés et dont l'importance doit être soulignée.

M. Cabot Lodge : Je vous remercie de ces paroles aimables et puis vous assurer que je suis moi-même très heureux d'être à Paris. La tâche qui m'incombe est lourde, je le sais. Je suis pleinement conscient des responsabilités auxquelles je vais avoir à faire face.

M. Debré : Je tiens à ajouter deux choses. La première, c'est que M. Manac'h et ses collaborateurs feront pour vous ce qu'ils ont fait pour vos prédécesseurs. La seconde c'est que, loin de rire des difficultés de procédure qui durent depuis de longues semaines, je serais tenté d'y voir un exutoire pour les diverses délégations.

[1] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 6 janvier 1969.

[2] Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[3] Lawrence Edward Walsh, vice-*Attorney General* de 1957 à 1960, nommé ambassadeur dans la délégation américaine à la conférence de Paris sur le Vietnam en janvier 1969.

[4] Yves Delahaye, ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département jusqu'en mai 1969.

[5] Robert Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis mai 1968.

[6] Constantin Andronikof, interprète officiel du Département depuis 1947.

[7] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain de 1965 à 1969, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968 au 5 janvier 1969.

[8] Cyrus Robert Vance, secrétaire d'État à l'Armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris de mai 1968 au 5 janvier 1969.

M. Manac'h : Je vous prie de nous excuser de notre retard. Il est dû, précisément, à ces difficultés de procédure, dont les dernières viennent seulement d'être réglées. Vous savez qu'il ne s'agissait plus à présent de la forme des tables, mais de problèmes tels que le choix par les diverses délégations du côté qu'elles occuperaient, la disposition des tables dans l'axe de la salle ou en biais, l'entrée par telle ou telle porte d'accès, etc. Des contestations de dernière heure ont été soulevées sur ces différents points. Nous venons seulement, à l'instant, d'obtenir un accord. Les Nord-Vietnamiens ont en effet tenu à faire un geste pour mettre fin à une discussion qu'ils considéraient comme oiseuse.

M. Debré : Je dois vous dire que M. Manac'h est bien écouté par toutes les délégations.

M. Cabot Lodge : Étant donné les bons contacts que vous avez, je souhaiterais avoir votre avis sur la question suivante : croyez-vous que les Vietnamiens du Nord veulent aboutir à un résultat substantiel ?

M. Debré : Si les impressions de M. Manac'h résultent des longues conversations qu'il a eues avec les Nord-Vietnamiens et les hommes du FNL, les miennes sont le fruit de conversations beaucoup moins nombreuses, mais je vais vous faire part de mon sentiment. Vous avez affaire à des hommes pour qui tout compromis représente un drame de conscience, mais aussi pour qui cette négociation peut marquer la fin des sacrifices qu'ils consentent depuis longtemps pour arriver à leurs objectifs. C'est là pour eux une occasion qu'ils ne comptent pas négliger.

M. Manac'h (à qui le Ministre a donné la parole) : J'ajouterai également ceci : ce sont des hommes qui souhaitent arriver le plus vite possible à un examen des problèmes de fond. Au cours des récentes semaines, il est apparu bien souvent que, pour les questions de procédure, ils étaient prêts à marquer un esprit de conciliation. Il leur est également arrivé à plusieurs reprises de faire, à votre égard, le geste d'accepter vos propositions, affectant de considérer ces problèmes comme mineurs. Pour ce qui est du fond, leur désir semble être de progresser vers une solution politique. On a même l'impression que, dans la mesure où il y aurait un progrès vers cette solution politique, les Nord-Vietnamiens seraient prêts à ne pas pousser les choses sur le plan militaire. Dans une telle perspective, et si ceci se confirme, il apparaît par conséquent qu'une désescalade serait possible.

M. Cabot Lodge : J'ai en effet été étonné de la rapidité avec laquelle, samedi dernier, nous sommes parvenus à un accord sur la procédure.

M. Debré : Je puis vous dire que cela n'a pas étonné M. Manac'h, essentiellement pour les raisons qu'il vient de dire. C'est, au fond, le même mécanisme de pensée qui anime les Nord-Vietamiens et les gens du Front[1]. Ce sont des hommes qui ont traversé de terribles épreuves et ont actuellement le sentiment de déboucher sur une solution politique qui peut leur agréer. Ils sont prêts à avancer, mais ils veulent évidemment savoir aussi en quoi peut consister cette solution.

[1] Le Front national de libération sud-vietnamien.

M. Shriver : Pensez-vous que les choses puissent aller très vite ?

M. Debré : La facilité avec laquelle les Nord-Vietnamiens et le Front ont fait un geste – encore à l'instant même, comme vous l'a dit M. Manac'h – sur les problèmes de procédure montre, à mon avis, qu'ils veulent aller vite. À présent, ils vous observent et vous attendent.

M. Manac'h : Pour parler franchement, si je puis me le permettre, nous avons parfois trouvé dans ces questions de procédure une attitude plus tatillonne du côté américain que du côté nord-vietnamien. Mais nous croyons en comprendre la raison : vous avez en effet avec vous les Sud-Vietnamiens qui ont tendance à freiner le processus en cours et dont vous êtes obligés de tenir compte.

M. Cabot Lodge fait un signe d'acquiescement.

M. Debré : Comme je vous le disais à l'instant, Hanoï et le Front vous attendent. Nous leur avons dit que vous étiez sincères ; c'est en effet une question qu'ils se sont longtemps posée et qu'ils se posent sans doute encore. Mais nous leur avons répété : « Ne doutez pas de la sincérité des États-Unis ». Je dois dire que les Soviétiques également leur ont dit la même chose. Mais c'est dans les jours qui viennent que les Vietnamiens du Nord et du Front vont vous juger.

M. Cabot Lodge : Nous avons l'intention de faire des propositions concrètes au cours de la réunion de demain. Pensez-vous que ce soit également le cas en ce qui concerne les Nord-Vietnamiens ?

M. Manac'h : Nous n'avons pas d'indications précises à ce sujet mais, pour ma part, je le pense. Ils feront des propositions de caractère général. Ils annonceront sans doute leurs objectifs et les moyens d'aboutir à une solution politique. Comme je vous le disais, il est même possible qu'ils soient ultérieurement disposés à ne pas développer leur action sur le plan militaire et à demeurer pour ainsi dire l'arme au pied mais à condition que la solution politique progresse. Il me semble que c'est bien là leur attitude. Il faut donc s'attendre de leur part à un exposé de leurs bases politiques. Au fond, il va se poser sans doute un problème de méthode. On pourrait penser que la méthode suivante serait fructueuse : essayer de définir en commun l'objectif qu'on se propose de réaliser au Vietnam et, une fois ceci fait et une certaine confiance étant ainsi créée, préciser les étapes progressives pour y parvenir. Même si ce chemin est difficile et en zigzag, chaque partenaire saura quel est le but à atteindre.

M. Debré : C'est en fait un accord sur les objectifs qui permettrait d'aboutir à la fois à une solution politique et à une solution militaire.

M. Cabot Lodge : Pouvez-vous préciser votre pensée ?

M. Manac'h : Les hommes que vous avez en face de vous se sont livrés à un long travail d'exégèse. Ils ont noté les propos officiels des dirigeants américains. Depuis longtemps, ils ont constaté que, d'après les déclarations mêmes de vos hommes d'État ou du président Johnson, vous n'aviez pas l'intention de garder de bases, ni de maintenir de troupes au Vietnam. Or, c'est précisément là un de leurs objectifs et cela leur paraît justifié par

rapport aux textes auxquels ils se réfèrent, c'est-à-dire aux accords de Genève[1]. Il est donc probable qu'ils parleront de cela demain.

M. Cabot Lodge : Tout cela n'est pas difficile à accepter pour nous.

M. Debré : En revanche, le problème du gouvernement de Saigon vous posera un problème plus difficile. L'une des questions est de savoir si ce gouvernement sera maintenu tel qu'il est, ou s'il sera élargi. Nous avons le sentiment, qu'à leur avis, le maintien de toutes les personnalités au pouvoir à Saigon ne serait pas bon signe et qu'ils souhaitent un élargissement de l'équipe actuelle.

M. Manac'h : Certes, ils pensent toujours à un gouvernement de coalition pour l'avenir. Dans leur esprit, c'est un tel gouvernement qui serait appelé à faire les élections, à signer les accords conclus et aussi à diriger le pays après les élections (c'est en tout cas la thèse du FNL) ; mais ils y pensent comme à une solution pour l'avenir. Pour l'immédiat, ils semblent demander moins et se borner plutôt à souhaiter ce qu'ils appellent un « gouvernement de paix », c'est-à-dire un gouvernement modifié dans sa composition et élargi par l'entrée de nouvelles personnalités. Ils pensent en effet que l'actuel gouvernement n'est pas désireux de négocier et que c'est la source essentielle des difficultés actuelles ; cela vous en crée d'ailleurs à vous-mêmes.

M. Debré : Nous avons en effet l'impression que cette idée d'un « gouvernement de paix » jouera un rôle important dans les futures discussions. Le gouvernement de coalition est plutôt un objectif à long terme. L'idée d'un « gouvernement de paix » élargi, qui chercherait de plus grandes ouvertures vers la paix, représente une étape sur le chemin qui mène à cet objectif.

M. Cabot Lodge : Dans un régime parlementaire, lorsqu'on parle de gouvernement de coalition, l'on pense un gouvernement dont la composition reflète la participation de plusieurs partis. Dans un régime présidentiel, comme celui qui existe à Saigon, cela veut-il dire à votre avis qu'il convient de réserver des places au sein du Cabinet pour des personnalités de l'opposition ?

M. Debré : Ce que je puis vous dire, c'est que les Vietnamiens du Sud, à cet égard et quelle que soit la nature de leur régime actuel, sont restés marqués par la conception française. Un gouvernement de coalition, c'est effectivement un gouvernement où sont représentées diverses tendances, y compris des tendances d'opposition. Mais encore une fois ceci ne concerne que l'avenir à long terme. Nous ne pensons pas qu'ils seront insistants sur ce point ; par contre, ils le seront sur la notion d'un « gouvernement de paix », formule intermédiaire, qui permet d'assurer la transition vers un gouvernement de coalition.

M. Manac'h : Ce qui est nouveau dans cette position, c'est qu'ils ne demandent plus aussi nettement que dans le passé la destruction du gouvernement actuel de Saigon. Ils semblent disposés à renvoyer à plus tard la

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

formation du gouvernement de coalition. En revanche, ils souhaitent que le « gouvernement de paix » soit composé d'éléments attachés à la recherche de la négociation et désireux d'y contribuer. Si cette idée se confirme, ce serait incontestablement une concession par rapport à leur attitude première. Certes, je reconnais qu'ils demandent beaucoup et probablement trop en voulant exclure à la fois le président Nguyen Van Thieu[1], le vice-président Nguyen Cao Ky[2] et le premier ministre Tran Van Huong[3] ; d'ailleurs, nous leur avons dit que cela ne nous paraissait pas très réaliste.

M. Debré : Nous les avons en effet vus longuement et, comme je vous le disais, nous avons l'impression que chaque concession qu'ils sont amenés à faire représente pour eux un problème de conscience. Ils ont fait, voici quelques semaines, ce pas en avant dont vous a parlé M. Manac'h et qui consiste à envisager un gouvernement élargi dans une première étape au lieu de la création immédiate d'un gouvernement de coalition. Cette concession, je puis vous le dire, ils l'ont faite notamment à la suite de nos contacts avec eux et de ce que M. Manac'h leur a dit.

M. Cabot Lodge : En effet, cela représente sûrement une évolution.

M. Manac'h : Nous leur avons également dit que, lorsque des adversaires entrent en négociation, l'utilisation des moyens militaires n'est pas souhaitable. Elle serait même, dans le cas d'espèce, chose dangereuse, puisqu'il y aurait peut-être une réaction américaine.

M. Cabot Lodge : Il est exact que nous ne pourrions demeurer sans réagir… J'ai été très intéressé par cette conversation. J'arrive d'Allemagne et j'ai suivi le problème du Vietnam d'un peu loin. Je voudrais aussi vous dire que M. Harriman et M. Vance ont témoigné auprès du Président des États-Unis des arrangements excellents qu'avait faits le gouvernement français pour la bonne tenue de la négociation. Je m'en rends compte moi-même maintenant et je tiens à vous dire que je vous en suis reconnaissant. Notre tâche n'est pas facile, je le sais, et c'est un grand soutien pour nous de voir tout le monde très gentil avec nous.

M. Debré : Nous ne faisons pas autre chose que notre devoir d'amitié à votre égard et aussi, je dois ajouter, à l'égard de ces Vietnamiens qui, malgré les épreuves qui nous ont séparés il y a quelques années, sont restés très imprégnés de culture française et ont confiance en nous, et tout spécialement dans la personne du général de Gaulle. Si bien qu'éventuellement nous écoutons leurs confidences et qu'eux-mêmes nous écoutent volontiers. J'ajoute que ce sont des hommes très intelligents, aussi bien ceux du Nord que ceux du Front. Ils ont enregistré et noté tout ce qui a été dit par vos dirigeants. Ce sont des hommes qui étudient beaucoup et ils ont toutes vos déclarations en mémoire. Pendant longtemps ils ont eu l'impression

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[3] Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis à partir du 28 mai 1968.

que les États-Unis n'étaient pas sincères. Cela a même été leur angoisse. Certains, vraisemblablement, en doutent encore. Enfin, je le rappelle, ce sont des hommes qui ont hâte de voir le problème discuté quant au fond.

M. Manac'h : En effet, M. Ha Van Lau[1] et M. Tran Buu Kiem[2], que je connais bien, sont des hommes fort intelligents.

M. Debré : M. Tran Buu Kiem est un personnage politique d'une haute qualité.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

78

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT,
À M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV.

L[3]. *Paris, 27 janvier 1969.*

Très secret.

J'ai prié M. Eytan[4], ambassadeur d'Israël, de venir me voir le 27 janvier. Je lui ai exposé que nous souhaitions éviter que ne se crée un malentendu à la suite de la déclaration gouvernementale israélienne selon laquelle le plan soviétique[5] ne serait pas acceptable car il tendrait à rétablir la situation d'avant juin 1967.

En effet, nous retirons de nos contacts avec les Soviétiques l'impression que l'objectif visé par leurs propositions était d'établir une paix durable en évitant précisément le retour à la situation précaire d'armistice existant avant juin 1967, c'est du moins ce qu'ils affirment. C'était là également notre but : nous souhaitons, en effet, aboutir à un statut d'ensemble

[1] Colonel Ha Van Lau, chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[2] Tran Buu Kiem, membre du présidium du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la Commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris du 11 décembre 1968 au 8 juin 1969 puis ministre délégué à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[3] Cette lettre est adressée personnellement par M. Alphand, Secrétaire général du Département à M. Francis Huré, ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis le 9 octobre 1968.

[4] M. Walter Eytan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis janvier 1966.

[5] Un plan soviétique pour le Proche-Orient est remis le 31 décembre 1968 par M. Zorine, ambassadeur de l'URSS à Paris, au gouvernement français (télégramme de Moscou n°s 19 à 23 du 6 janvier 1969). Il s'agit d'un plan de règlement du conflit israélo-arabe qui serait approuvé par les quatre puissances et remis par M. Jarring aux parties intéressées. Il comporte le retrait des forces israéliennes derrière les frontières d'avant juin 1967, notamment le Sinaï, avec des garanties, en même temps que le déblaiement du Canal. Toutes les questions comprises dans la résolution n° 242 du 22 novembre 1967 (réfugiés, frontières…) feront l'objet d'un accord avant la mise en œuvre du plan. Il s'agit d'un règlement « pacifique » et non plus de « non-belligérance » ; y sont mentionnés le droit de vivre en paix dans les frontières sûres et reconnues, la garantie de la navigation sur les voies d'eau internationales et la signature d'un document multilatéral.

définitif et qui n'exclurait d'ailleurs pas certaines rectifications très mineures des frontières.

L'ambassadeur d'Israël a indiqué qu'il transmettrait les termes de cette conversation à son gouvernement sans leur donner aucune publicité comme je le lui ai demandé.

J'ai d'autre part informé M. Eytan de ce que nous étions intervenus à Bagdad sur un plan purement humanitaire en faveur des Irakiens israélites condamnés à mort[1]. Cette démarche n'avait malheureusement pu aboutir.

Croyez-moi, je vous prie.

(*Afrique-Levant. Levant 1966-1970, Israël – relations politiques avec la France IS-6-3, nº 1772*)

79

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 192/AI[2]. *Phnom Penh, 28 janvier 1969.*

Au moment où s'ouvre enfin la perspective du retour de la paix en Indochine, le Cambodge est confronté à de graves problèmes. Certes, il a réussi à se tenir jusqu'à présent à l'abri de la guerre qui ravage les pays voisins et à sauvegarder son intégrité territoriale. Plus même, le FNL[3] citait au mois de novembre dernier la politique étrangère du royaume comme modèle de celle qu'il préconise pour le Sud-Vietnam dans l'avenir et l'expérience khmère suscite un puissant intérêt aux États-Unis.

Mais une échéance se prépare que les Cambodgiens redoutent. Ils se demandent si leur attitude prudente des dernières années sera portée par l'un et l'autre camp à leur crédit ou si, au contraire, ils ne risquent pas d'avoir à la payer. Ils craignent aussi que leur pays ne soit pas en mesure de supporter la concurrence économique et les pressions idéologiques que le rétablissement de la paix va libérer en Asie du Sud-Est.

Le prince Sihanouk, plus que tout autre, est conscient de ces difficultés. Pour tenter de les surmonter, il vient, après une période d'expectative qui a duré plusieurs mois en 1968, de modifier l'orientation de sa politique et de proposer deux objectifs prioritaires aux efforts de ses compatriotes, dans le proche avenir :

[1] À ce sujet, voir le télégramme de Paris à Bagdad nº 30 du 30 janvier 1969 et la lettre adressée le 3 mars 1969 à M. Dumarcay, publiés dans le présent volume.

[2] Cette dépêche, intitulée : *De la situation politique au Cambodge au début de l'année 1969*, est signée par Louis Dauge, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968.

[3] Le Front national de libération sud-vietnamien.

– participer activement aux conférences internationales qui débattront des problèmes communs aux pays de l'ancienne Indochine. À vrai dire, ce n'est pas un but nouveau mais le chef de l'État a rappelé solennellement au Congrès national, le 29 décembre, sa volonté de l'atteindre quelle que soit l'opposition qu'il pourrait rencontrer.

– libéraliser l'économie pour accélérer le développement du royaume et le préparer rapidement aux compétitions de demain.

Quelles chances a-t-il de réussir ? Pour les apprécier il est utile de rappeler le cadre général et les lignes de force de la politique khmère.

Notre intervention et celles d'autres nations occidentales ont bloqué, il y a un siècle environ, l'expansionnisme concurrent et convergent des pays voisins du Cambodge, le Vietnam et la Thaïlande plus peuplés et plus puissants. Ces courants profonds et surtout le premier menaceront de nouveau le royaume dès la fin du conflit vietnamien. Déjà, on peut craindre que Hanoï et le FNL ne cherchent à prendre des gages ou à implanter les éléments de base d'une action future dans les régions frontalières. Les importantes colonies vietnamiennes des principales villes du royaume pourraient devenir autant de « chevaux de Troie », selon l'expression du prince Sihanouk.

L'action du communisme asiatique, qu'il soit chinois ou vietnamien, est également préoccupante et surtout l'appui qu'il apporte à une subversion intérieure qui n'est toujours pas réduite. Le chef de l'État sait toutefois que cette action est limitée aujourd'hui par le conflit vietnamien et par le souci d'Hanoï et de Pékin de ne pas faire basculer le Cambodge dans le camp adverse. Il considère en outre que l'idéologie marxiste perd de sa force en Asie du fait qu'elle se teinte fortement de nationalisme. Pour lui, le meilleur rempart contre le communisme chinois est précisément le communisme nord-vietnamien. Il est cependant inquiet des progrès possibles de l'extrême-gauche, dans les milieux intellectuels et chez les jeunes plus que dans la masse paysanne, profondément bouddhiste et royaliste.

Enfin, l'éventualité d'un partage de l'Asie en zones d'influence entre la Chine d'une part, les États-Unis et le Japon d'autre part, dont pâtiraient les petits pays, reste l'un de ses grands soucis. Il redoute une telle éventualité et ne voit guère de palliatif. Les regroupements régionaux loin d'aider les pays d'Asie du Sud-Est à se défendre, sont au contraire, affirme-t-il, l'un des moyens qu'utilisent les États-Unis pour prendre ou affermir un contrôle politique et économique sur eux.

L'équilibre des deux blocs dans l'hostilité lui paraît, aujourd'hui encore, préférable, tout compte fait, à un arrangement entre eux. La Chine, par la nature des choses même, restera toujours puissante en Asie et le Cambodge devra compter avec elle. Aussi, le prince Sihanouk redoute-t-il qu'une nouvelle politique américaine, dégagée de l'Asie, ne laisse un jour les mains trop libres au gouvernement de Pékin. Sans doute, observera-t-il

avec une grande attention la reprise des conversations sino-américaines à Varsovie[1].

Pour écarter les dangers qui, de l'extérieur menacent le Cambodge, le prince Sihanouk s'efforce d'obtenir, on le sait, l'assurance des grandes puissances et des pays voisins que les frontières khmères ne seront plus remises en cause. C'est l'objet de ses efforts constants depuis l'accession du royaume à l'indépendance. Il a successivement exploré plusieurs voies pour y parvenir avant de se résoudre à demander aux pays amis de reconnaître l'intégrité territoriale du Cambodge dans ses frontières actuelles. Quarante-huit gouvernements lui ont répondu favorablement au cours des deux dernières années. C'est un succès important. Pourtant il n'est pas entièrement satisfait. À l'en croire, nombre de ces déclarations faites par étapes successives et du bout des lèvres ne sont pas sincères. Quant à celles de la RDVN[2] et du FNL, le ton sur lequel il en parle en public témoigne suffisamment qu'il n'est pas très sûr de leur valeur.

C'est pourquoi, malgré les échecs qu'il a essuyés jusqu'à présent dans sa recherche d'une garantie internationale, continue-t-il de penser que, seule, cette formule donnerait à son pays l'assurance qu'il attend. Il va tenter de faire prévaloir ses vues à ce sujet à la conférence de Paris et il a bon espoir de réussir enfin. « C'est l'occasion ou jamais », a-t-il déclaré le 29 décembre, les Américains seront alors au pied du mur. Il n'a pas caché que c'était la principale raison qui le poussait à prendre part à la conférence lorsqu'elle abordera le règlement des questions communes aux États de la péninsule indochinoise.

Au-delà de cet objectif, en quelque sorte limité aux problèmes frontaliers, le chef de l'État vise plus loin. Il souhaite que soit solennellement proclamée la neutralité de certains pays d'Asie du Sud-Est, dont le sien. Le contrôle et la garantie de cette neutralité reviendraient aux grandes puissances. Il avait un moment pensé que le Sud-Vietnam pourrait faire partie de la « zone tampon » dont il suggérait la création. C'était l'un des points principaux de l'ordre du jour qu'il avait prévu pour la conférence des peuples indochinois, à Phnom Penh, en février 1965[3]. Il estime maintenant – ses récentes déclarations le prouvent – que ce projet est dépassé. Le Vietnam sera tôt ou tard réunifié et communiste, pense-t-il. Ce n'est plus lui qu'il faut protéger des entreprises communistes mais ses voisins contre lui.

Toutefois, il ne suffit pas de tenir le royaume à l'abri des menaces venant de l'extérieur. Il faut doubler cette action par une autre au sein même de la population en vue de contrebattre les propagandes étrangères et de maintenir l'unité nationale. Le chef de l'État sait que les Khmers, volontiers rêveurs et souvent ignorants des réalités du monde moderne, peuvent être

[1] Entamées en 1958, les conversations sino-américaines de Varsovie ont été ajournées en mars 1967 du fait de la révolution culturelle. Une nouvelle rencontre a eu lieu en janvier 1968, il n'y en aura pas d'autre avant janvier 1970.

[2] République démocratique du Vietnam.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1965-I, n° 118.

facilement subornés. Il s'applique donc à les prémunir avec une vigilance extrême mais avec des excès regrettables. Il réagit avec outrance et parfois maladroitement à tous les jugements, autres que des louanges, portés par des étrangers sur son pays. Confondant critique et objectivité, propagande et information, il va jusqu'à réduire à rien la presse et l'opposition politique au Cambodge, pour éliminer des dangers qu'il s'exagère souvent.

Dans l'action qu'il mène pour assurer la survie de son pays et le préparer à résister à la concurrence, voire aux ambitions de ses voisins, le prince Sihanouk dispose d'un atout majeur : son habileté manœuvrière.

Le Cambodge, comme tous les petits pays assez démunis, ne peut éviter de faire appel à des concours étrangers, même dans le domaine politique. Mais le chef de l'État réussit à garder sa liberté de mouvement en recourant à ce qu'il nomme le jeu de bascule entre les grandes puissances.

C'est une tactique qu'il explique complaisamment et dont il a donné des descriptions pittoresques, évoquant tantôt des blocs ou des pôles opposés, tantôt deux grosses baleines menaçant l'agile petit poisson cambodgien… Elle exige beaucoup d'attention et de doigté et, parfois, les observateurs ne perçoivent pas très bien sur le moment les raisons du chef de l'État. Plus tard seulement apparaissent dans la trame politique les justifications de telle ou telle prise de position qui n'avait d'autre objet que de faire pièce aux pressions de l'un en se tournant momentanément vers un autre. Cet autre peut être l'URSS à laquelle les événements, depuis une vingtaine d'années, ont permis de jouer un rôle en Indochine, mais il semble bien que pour le prince Sihanouk elle ne soit pas l'un des « pôles » permanents au même titre que la Chine et les USA. Quant à la France, sa position particulière la tient heureusement à l'écart de ce jeu.

Aujourd'hui, plus que jamais, le chef de l'État prône cette méthode et ses récents discours ont exprimé sans ambages son désir de voir les Américains rester présents en Asie, pour lui permettre de continuer à l'utiliser. Depuis trois mois, il n'a pas ménagé ses efforts pour rendre possible un rapprochement avec Washington. Il a fait des déclarations apaisantes, libéré les prisonniers américains détenus à Phnom Penh et échangé des messages amicaux avec le président Johnson. En fait, le prince Sihanouk cherche à se placer en position de renouer rapidement avec Washington, sans le faire trop tôt. Il mesure en effet le danger d'une réconciliation prématurée tant que des incidents imprévisibles sur les frontières peuvent tout remettre en cause et conduire à une nouvelle rupture qui compromettrait très gravement la situation. La présence d'unités nord-vietnamiennes ou vietcong au Cambodge, qu'il n'a pas les moyens d'expulser[1], l'oblige à composer.

Pour développer ses ressources nationales autant que pour progresser vers ses objectifs politiques, le Cambodge doit faire appel aux aides étrangères. Après avoir rejeté en 1963, celle des États-Unis jugée dangereuse pour l'indépendance du pays[2], le prince Sihanouk n'avait accepté que les

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la dépêche de Phnom Penh n° 3/DA du 13 juin 1969.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1963-II, n° 212.

assistances qu'il estimait désintéressées. Celle des organismes internationaux eux-mêmes lui paraissait suspecte. C'est donc à la France, à la Chine et aux pays socialistes européens qu'il s'était surtout adressé. Il vient maintenant de procéder à une révision complète de cette position, qualifiant de « *new-look* économique » les décisions qu'il a annoncées au Congrès national à la fin du mois de décembre.

Désormais, le Cambodge sera largement ouvert à toutes les formes d'assistance économique et de participation financière privée ou publique. Balayant les arguments qu'il avait souvent avancés dans le passé, le chef de l'État fait valoir que bien d'autres pays, notamment communistes, acceptent tous les concours sans considérations politiques.

Sur ses instructions, le Cambodge est redevenu récemment membre à part entière de la Banque asiatique de développement et il a demandé à adhérer à la Banque Mondiale et au FMI. La construction d'un barrage sur le Prek Thnot va bientôt commencer sous l'égide du Comité du Mékong[1]. Enfin, les sociétés américaines elles-mêmes, telle que la *Pan American Air*, jadis tenues à distance sont admises et même invitées à s'implanter dans le Royaume ou à y étendre leurs activités.

Le prince Sihanouk attend beaucoup des apports étrangers et du coup de fouet ainsi donné à l'économie khmère qui, restée malheureusement trop dépendante des ressources agricoles, traverse cette année une passe difficile. Le chef de l'État n'ignore pas cependant que cela ne suffira pas et que « le Cambodge doit s'aider lui-même ». Il le répète à ses compatriotes et continue de consacrer des efforts persévérants à la mobilisation des énergies et des ressources nationales. Il parcourt inlassablement les provinces, s'adressant au cours de ses voyages plusieurs fois par jour aux paysans auprès desquels son prestige est encore très grand et payant de sa personne sur les chantiers. Il s'efforce en même temps de tenir en mains les jeunes, d'orienter et d'encadrer leurs activités dans une seule formation à l'échelle nationale, la jeunesse socialiste royale khmère.

Il y a toutefois de nombreux freins à cette action de structuration et d'animation d'une population fort indolente et composée pour la majeure partie de paysans assez indifférents aux problèmes débordant le cadre de leur cellule villageoise. La concussion, le grand nombre des diplômés sans emploi convenable, le désenchantement d'une partie des élites ne sont pas les moindres.

La désaffection de certains milieux citadins et même ruraux ne laisse pas d'être préoccupante. Les conséquences en sont déjà visibles. Le dernier congrès national n'a réuni qu'une maigre assistance indifférente alors qu'il y a deux ans encore, la foule était considérable et attentive. On ne peut plus nier également que la subversion bénéficie de complicités dans quelques villages.

Dans la capitale, quelques-uns en viennent à juger souhaitable une relève de l'équipe au pouvoir et peut-être même à la préparer. Il ne s'agit pas de

[1] Créé en 1957, le Comité du Mékong regroupe la Thaïlande, le Cambodge, le Laos et le Sud-Vietnam. Son siège est à Bangkok.

membres de l'opposition d'extrême gauche, pour l'instant silencieuse, qui poursuivent leurs buts en conformité avec des idéologies étrangères. Bien au contraire, ce sont souvent des hommes du centre et proches du palais qui ont assumé dans le passé d'importantes responsabilités.

On n'a pas oublié l'envoi, par le prince Sirik Matak[1] au prince Sihanouk, l'an dernier, d'une lettre qui a fait sensation en critiquant sévèrement la politique économique du gouvernement royal. Beaucoup en infèrent que le prince Sirik Matak pourrait prendre la tête d'une opposition active. C'est aller un peu vite et oublier qu'il est d'abord l'un des membres éminents de la famille royale et très conscient de ses devoirs envers le Trône et l'État.

Mais, même parmi les plus anciens et les plus fidèles collaborateurs du prince Sihanouk, tels que M. Penn Nouth[2] ou M. Ung Hong Sath[3], la lassitude est grande. Le premier suit actuellement un traitement médical en France tout en restant président du Conseil en titre. À son départ, il n'a pas caché à ses intimes son désir de retarder le plus longtemps possible son retour.

Comment en est-on venu là ?

En premier lieu du fait de l'usure normale du pouvoir qui n'a pas épargné l'équipe en place depuis l'indépendance. Ensuite, en raison de l'influence grandissante auprès du chef de l'État de la princesse Monique[4] et de sa famille, dont les agissements suscitent bien des critiques. Enfin, c'est dans le caractère et la personnalité du prince Sihanouk lui-même qu'il faut peut-être rechercher d'autres explications à la désaffection momentanée de quelques-uns de ses compatriotes. Son activité débordante, ses sautes d'humeur, son engouement momentané pour telle ou telle activité imprévue – depuis un an le cinéma – qui flattaient ou amusaient naguère ses compatriotes, sont parfois sévèrement jugés aujourd'hui. Il en a été ainsi du festival international de cinéma de Phnom Penh au mois de novembre. Beaucoup regrettent également la rigueur de la répression qu'il a ordonnée contre les rebelles.

On a pourtant le sentiment qu'il suffirait que le prince Sihanouk remporte un nouveau succès sur le plan international, comme il a su le faire déjà à maintes reprises, pour que d'un coup les Khmers se rassemblent autour de lui, oubliant leurs griefs. Ils sont en effet très fiers de lui, au fond d'eux-mêmes. Le chef de l'État n'ignore rien de tout cela sans nul doute, mais la conjoncture ne lui permet pas de s'avancer sur le devant de la scène internationale. Il doit donc attendre le moment où il pourra, en reprenant l'initiative en politique étrangère, raffermir en même temps son autorité en politique intérieure.

Dans cette période assez difficile, le prince Sihanouk se tourne plus que jamais vers la France pour lui demander son aide, ses conseils et même son

[1] Le prince Sisowath Sirik Matak est ambassadeur du Cambodge à Tokyo depuis 1966.

[2] Penn Nouth, président du Conseil des ministres du Cambodge depuis le 27 janvier 1968.

[3] Ung Hong Sath, plusieurs fois ministre depuis 1958, président de l'Assemblée nationale cambodgienne de 1963 à 1964, vice-président du Conseil des ministres, chargé de l'Intérieur, des Cultes et des relations avec le Parlement dans le gouvernement Penn Nouth depuis le 27 janvier 1968.

[4] Paule Monique Izzi, épouse du prince Norodom Sihanouk depuis avril 1952.

entremise auprès des gouvernements étrangers avec lesquels il souhaite améliorer ses rapports. C'est un fait que les relations franco-khmères sont depuis quelques mois exceptionnellement chaleureuses et confiantes. Le chef de l'État ne manque pas une occasion de marquer sa déférente admiration pour le général de Gaulle. L'échange de lettres avec le président Johnson, transmises par notre intermédiaire au mois de décembre, en a été la plus récente occasion. C'est sur le général de Gaulle qu'il compte, a-t-il dit devant le congrès national, pour lui ouvrir la porte de la conférence de Paris si cela est nécessaire. Enfin, il nous a demandé notre assistance financière pour mettre en œuvre le deuxième plan quinquennal.

Comme le constatait le général de Gaulle au moment de quitter Phnom Penh, au terme de son voyage officiel en 1966[1], on trouve au Cambodge « un État et un peuple ». C'est chose rare dans cette région du monde. Nombre de pays sont formés de groupes ethniques différents et l'État a rarement les assises et les traditions du trône khmer. En outre, l'on est frappé, si l'on veut bien tenir pour des péripéties les changements de cap apparents de l'action du chef de l'État, ses réactions impulsives et ses éclats, par la permanence des lignes de force de sa politique.

Le Cambodge ne manque donc pas de raisons d'avoir confiance en l'avenir. Même si l'année s'annonce difficile pour lui sur le plan économique et politique, on peut penser qu'elle verra le prince Sihanouk atteindre ou du moins approcher, à force de persévérance et d'habileté, les objectifs qu'il s'est fixé.

(Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979)

80

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Au sujet d'échanges de vues entre M. Lebel et Sir Leslie Monson à Londres concernant l'Afrique.

N. *Paris, 28 janvier 1969.*

Des échanges de vues qui ont eu lieu le 23 janvier à Londres entre M. Lebel[2] et sir Leslie Monson[3], sous-secrétaire d'État suppléant au *Foreign Office*, sur les problèmes africains, il y a lieu de faire mention des points suivants :

[1] Sur le voyage du général de Gaulle au Cambodge du 30 août au 2 septembre 1966, voir *D.D.F.* 1966-II, nos 217 et 232.

[2] Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis 1966.

[3] Sir William Bonnar Leslie Monson est sous-secrétaire d'État suppléant au *Foreign Office* pour les affaires relatives au *Commonwealth* depuis 1967.

1. *Nigeria*.

a) Sir Leslie reconnaît que la situation militaire est au point mort. Grâce à l'augmentation de leur puissance de feu, en septembre, les Biafrais ont réussi à préserver leur réduit et même à remporter quelques succès. Mais le terrain perdu par les Fédéraux est sans valeur stratégique. Le sous-secrétaire d'État n'a pas caché qu'il appelait de ses vœux une victoire militaire fédérale qui résoudrait, à elle seule, le problème[1]. Il s'attend d'ici à 3 mois à une offensive décisive de Lagos. Il ne croit pas à la possibilité ni à l'efficacité d'une guérilla biafraise.

b) Les Britanniques se sont montrés pessimistes quant aux perspectives de solution négociée du conflit. Sir Leslie a révélé, à ce sujet, que le Premier ministre de la Sierra-Leone, M. Siaka Stevens[2], avait officiellement suggéré à la conférence du *Commonwealth*[3] la constitution d'un comité de 4 chefs d'États du *Commonwealth* (2 pour chaque partie au conflit) sous la présidence de l'empereur d'Éthiopie pour rechercher un cessez-le-feu et une formule de règlement négocié. Or un tel projet avait été aussitôt écarté par le chef Awolowo[4] qui avait souligné que le rétablissement de la paix ne serait pas possible aussi longtemps que le principe du « Nigeria uni » ne serait pas accepté comme base de discussion.

c) Les Britanniques se sont dit inquiets de l'accroissement de l'influence soviétique au Nigeria à la suite des livraisons d'armes de Moscou à Lagos. Sir Leslie a fait état de l'augmentation du nombre des agents de l'ambassade de l'URSS à Lagos, de leurs activités au sein des syndicats locaux et des attaques de leur propagande contre la Grande-Bretagne (mais non, a-t-il observé dans un sourire, contre la France). Il a précisé qu'il était convaincu que les Russes avaient l'intention de poursuivre leurs livraisons de matériel de guerre et qu'ils les poursuivraient même si la Grande-Bretagne décidait de pratiquer pour sa part un embargo sur les armes. C'est du moins ce qu'à trois reprises il lui aurait été affirmé, à l'échelon « diplomatique » par les Soviétiques[5].

[1] *Note du rédacteur* : « ce point de vue qui reflète apparemment le sentiment des services du *Foreign and Commonwealth Office* ne semble pas unanimement partagé. M. Poley, sous-secrétaire d'État parlementaire au *Foreign and Commonwealth Office*, s'est montré, en tout cas, devant notre ambassadeur à Londres, particulièrement affecté par le drame des Ibos. Il a d'ailleurs précisé à M. de Courcel qu'il s'était activement employé pendant la conférence du *Commonwealth* à favoriser un contact entre Nigerians et Biafrais. L'échec de cette tentative est selon lui imputable à la méfiance éprouvée par les Biafrais envers la Grande-Bretagne. À ses yeux, Londres n'est plus, à présent, en mesure de jouer un rôle quelconque de rapprochement ».

[2] Hon. Dr Siaka Probyn Stevens est le Premier ministre de Sierra Leone depuis 1968.

[3] La conférence du *Commonwealth* se tient à Londres dans la première quinzaine de janvier 1969.

[4] Le chef Obafemi Awolowo, ancien président de l'*Action group* emprisonné de 1962 à 1966, est libéré par le général Gowon et entre au Conseil exécutif de la Fédération du Nigeria, il est vice-président du Conseil exécutif fédéral et commissaire fédéral aux Finances.

[5] *Note du rédacteur* : « cette indication étant en contradiction avec les affirmations de Lord Brockway selon lesquelles les Soviétiques lui avaient donné l'assurance qu'ils interrompraient leurs livraisons d'armes si l'Angleterre prenait l'initiative d'un embargo, il y aurait sans doute lieu d'interroger les Russes sur leurs intentions réelles ». Lord Archibald Fenner Brockway est en 1968 chargé d'une mission de paix au Biafra et au Nigeria.

Sir Leslie a reconnu que le gouvernement britannique était soumis à de fortes pressions intérieures en vue d'un arrêt des livraisons d'armes au Nigeria. Mais il a précisé qu'une telle solution ne lui paraissait pas pouvoir être retenue.

d) Le sous-secrétaire d'État suppléant s'est inquiété des risques de détérioration de la situation alimentaire dans la province sécessionniste. Il a marqué que ces risques étaient aggravés par la récente décision des autorités de la Guinée équatoriale d'interdire au CICR les vols humanitaires à destination du Biafra. Il s'est enquis du résultat de la démarche que nous avons accomplie auprès de M. Houphouët-Boigny en vue de rechercher une solution de ravitaillement acceptable pour les deux parties au conflit (télégramme du Département n°s 5 à 8 à Abidjan).

e) Il s'est abstenu de toute allusion aux bruits selon lesquels la France livrerait des armes au Biafra.

2. *Rhodésie*.

Après s'être félicité des conditions dans lesquelles s'était déroulé le débat sur la Rhodésie lors de la conférence du *Commonwealth*, ce qui lui donnait à penser que les chefs d'État africains faisaient à présent preuve d'une compréhension accrue pour les thèses britanniques, sir Leslie Monson nous a remerciés de l'appui que nous apportions à la Grande-Bretagne dans l'application des sanctions. Il s'est montré particulièrement satisfait du vote de la résolution 253 du Conseil de sécurité des Nations unies du 29 mai 1968 par la délégation française.

Sir Leslie s'est toutefois demandé si nous ne pourrions pas envisager la mise en œuvre d'une législation visant à interdire à nos ressortissants *établis à l'étranger* toutes activités de caractère commercial avec la Rhodésie. M. Lebel lui ayant fait remarquer qu'il n'existait pas de précédent législatif susceptible d'être utilisé pour la circonstance, mon interlocuteur n'a pas davantage insisté.

À propos du récent message de M. Thant concernant la fermeture des consulats[1], le sous-secrétaire d'État a laissé entendre que ce serait une bonne chose. M. Lebel n'a pas écarté a priori cette éventualité en ce qui nous concerne mais il en a souligné les difficultés et les inconvénients. Après avoir observé qu'il ne s'agissait que d'une recommandation et non d'une disposition obligatoire de la résolution n° 253, et marqué que la présence d'un agent consulaire paraissait fort utile pour suivre l'évolution de la situation politique et surtout vérifier l'application des sanctions, il a conclu en indiquant que le gouvernement français ne consentirait sans doute à fermer son consulat de Salisbury que s'il s'agissait là d'une mesure générale, appliquée par tous ; il n'y avait pas lieu, en tout cas, de s'attendre à ce qu'il prenne l'initiative d'une telle fermeture.

[1] Une note de janvier 1969 de M. U Thant, Secrétaire général des Nations unies, demande à la France des explications sur l'application du paragraphe 10 du dispositif de la résolution du Conseil de sécurité n° 253 du 29 mai 1968 relative aux sanctions, qui souligne la nécessité du retrait de toute représentation consulaire et commerciale en Rhodésie du Sud. Voir le télégramme de New York à Paris, n° 88 du 19 janvier 1969.

3. *Enseignement du français dans les ex-territoires britanniques d'Afrique.*

Sir Leslie, ayant évoqué la récente décision du gouvernement britannique de créer un Institut culturel à Bathurst, où le français serait enseigné, a fait état de l'intention de ses autorités de généraliser l'expérience. Il a exprimé à cette occasion l'espoir de nous voir créer, dans les États africains anglophones, des établissements analogues afin de faciliter l'enseignement du français et de contribuer ainsi, de concert avec les autorités britanniques, à l'abolition des barrières linguistiques. M. Lebel s'est félicité de l'initiative britannique et souligné que nous nous préoccupions de la diffusion de la langue française dans les territoires anglophones même si les méthodes utilisées par nous en la circonstance étaient sensiblement différentes.

(*Afrique-Levant, Rhodésie, Relations avec la France*)

81

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE, AFRIQUE DU NORD

La Libye et ses relations avec la France

N. *Paris, 28 janvier 1969.*

I. *Politique intérieure.*

Au cours des douze premiers mois, la vie politique du Royaume a reflété, d'une part, la crise de croissance économique qui est liée à l'augmentation massive de la production pétrolière (83 millions de tonnes en 1967, ayant rapporté plus de 200 millions de livres au Trésor ; cette production devrait atteindre 120 millions de tonnes en 1968) et, d'autre part, la tension engendrée au sein des pays arabes par l'affaire palestinienne.

Le roi Idriss[1] dont l'autorité demeure décisive en dernière analyse, en dépit d'une manière feutrée, a congédié successivement ses Premiers ministres, M. Mazig[2], qui s'était laissé déborder lors des manifestations pro-arabes et anti-occidentales de juin dernier[3], et M. El Bedri[4], sans doute

[1] Sidi Mohammed Idriss El Senoussi, roi de Libye depuis le 2 décembre 1950.

[2] Hussein Bou Mazig, nommé Premier ministre le 21 mars 1965, démissionne fin juin 1967.

[3] Le 5 juin 1967 (et non 1968), dès l'annonce des premiers combats au Moyen-Orient, d'importantes manifestations ont lieu à Tripoli et Benghazi ; les bâtiments dépendant des ambassades anglaise et américaine sont endommagés par la foule qui met le feu à quelques magasins juifs et à de nombreuses voitures. Malgré l'état d'urgence proclamé par ordre royal le 6 juin, des centaines de jeunes gens arrivent le 8 juin à Tripoli, venant de la côte occidentale, avec l'intention de protester contre la présence de bases étrangères en Libye. Des heurts se produisent avec l'armée et la police, il y a plusieurs morts et une centaine de blessés.

[4] Abdel Kader El Bedri succède à Hussein Bou Mazig comme Premier ministre le 1er juillet 1967.

trop sensible à l'influence du Caire, et en septembre M. El Baccouche[1], remplacé par le très docile M. El Gaddafi[2].

Par sa jeunesse, son libéralisme allié à son loyalisme à la couronne, la personnalité de M. El Baccouche avait nettement tranché, par rapport à celle de ses prédécesseurs. Il s'était attaché, en dépit de l'opposition des milieux conservateurs, à promouvoir une certaine remise en ordre économique et sociale, en même temps qu'à susciter une prise de conscience nationale des Libyens. La constitution d'un nouveau ministère a marqué un net retour aux influences conservatrices.

II. *Politique extérieure.*

Le roi Idriss, à juste titre soucieux de ménager à la fois ses protecteurs anglo-saxons et les sentiments arabophiles de la population, s'est longtemps attaché à mener une politique étrangère, empreinte de réserve, qui paraissait immuable. Depuis une année environ, la diplomatie libyenne, s'appuyant sur la prospérité croissante du pays et mieux consciente des intérêts matériels de celui-ci, commence à faire preuve d'une plus grande indépendance.

Lors de la crise israélo-arabe, l'habileté du Souverain réussit, en dépit de l'effervescence des esprits et des manifestations de rue, à « désamorcer » les problèmes les plus aigus comme celui de l'évacuation des bases anglo-saxonnes et celui des livraisons de pétrole à certains pays occidentaux. Si les forces anglaises ont quitté Benghazi, elles demeurent à Tobrouk et celles des États-Unis sont encore à Wheelus-Field. Un accord récent envisagerait cependant de transformer les établissements anglais en bases virtuelles d'opération, sans garnison permanente. D'autre part le versement d'une contribution annuelle de 30 millions de livres aux Trésors égyptien et jordanien permet à Tripoli de conserver sa liberté de manœuvre sur le plan pétrolier.

Si M. El Baccouche n'avait pas craint de proclamer ouvertement son intention de mener une politique réaliste et modérée, en prenant ses distances vis-à-vis des pays arabes les plus progressistes, les récents événements de Beyrouth[3] ont conduit son successeur à renouveler, sur le plan politique et même financier, les assurances de solidarité libyenne à la cause arabe. Dans sa vaste tournée des capitales, M. El Baccouche témoignait, en dehors d'un souci de prestige personnel, de la volonté d'ouvrir plus largement la Libye au reste du monde. On avait remarqué qu'il ne s'était rendu ni à Rome, ni au Caire, et avait compensé son déplacement à Washington[4] par une visite à Moscou. Il n'en demeure pas moins que la

[1] Abdelhamid Mokhtar El Baccouche, Premier ministre depuis le 27 octobre 1967, démissionne le 4 septembre 1968.

[2] Ounis El Gaddafi remplace Abdelhamid Mokhtar El Baccouche comme Premier ministre en septembre 1968.

[3] Allusion à l'attaque d'hélicoptères israéliens sur l'aéroport international de Beyrouth le 28 décembre 1969. Voir le télégramme de Tel-Aviv n° 125 du 21 janvier 1969 publié ci-dessus.

[4] M. El Baccouche annonce le 29 mai 1968 sa visite aux États-Unis pour les 25 et 26 septembre 1968.

commande de F 105 américains, s'ajoutant à celle d'un système coûteux de fusées anti-aériennes au Royaume Uni, témoignent de la position privilégiée que les puissances anglo-saxonnes conservent auprès du Royaume senoussi et surtout de son souverain.

III. *Relations avec la France.*

Les rapports franco-libyens qui avaient pâti de l'affaire algérienne, n'ont cessé, depuis le règlement de celle-ci, de se développer. La position adoptée par le gouvernement français lors du conflit israélo-arabe a valu à notre pays un regain de faveur auprès de l'opinion et des autorités libyennes.

Bien que nos sociétés (ERAP[1], SNPA et CFP) n'aient qu'une part encore minime dans l'exploitation des richesses pétrolières du pays, la France est le quatrième importateur d'hydrocarbure de Libye et la SNPA a négocié en avril dernier l'octroi de permis prometteurs dans le cadre d'un accord remarquable[2] par son caractère novateur et égalitaire. La Libye qui utilise notre construction aéronautique civile et recourt à l'assistance technique d'Air-France pour les trois *Caravelle* de la KLA[3], pourrait également s'intéresser à notre matériel militaire.

Mais de nombreuses difficultés, dues aux tracasseries de l'administration libyenne autant qu'aux imprudences de certaines sociétés françaises[4] qui se sont aventurées, sans études techniques suffisantes, dans des projets de travaux publics d'une exécution laborieuse, ont progressivement amoindri les positions des entreprises françaises en Libye. L'obstination de la plupart des sociétés en cause à réclamer du gouvernement français des garanties financières étendues impose d'ailleurs d'autres limites à leurs interventions dans un pays qui, en dépit de délicates conditions de travail, offre d'appréciables disponibilités financières et une monnaie très forte. Les mêmes raisons militeraient en faveur d'un effort supplémentaire de nos exportateurs qui ont obtenu d'encourageants résultats au cours des trois dernières années, dans le domaine automobile particulièrement.

D'autre part, Tripoli manifeste pour notre assistance culturelle et technique un intérêt croissant. L'enseignement obligatoire du français vient d'être étendu à l'ensemble du cycle secondaire et la création nous a été demandée d'un lycée franco-libyen à Tripoli, ainsi que le détachement d'une centaine d'instituteurs et d'une équipe de médecins et auxiliaires médicaux. Un

[1] L'ERAP, entreprise de recherches et d'activités pétrolières, est un établissement public à caractère industriel et commercial. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 261.

[2] Le 4 avril est signé par la société pétrolière française SNPA un accord d'association avec la LIPETCO (*Libyan Petroleum Company*) portant sur une superficie de 29 850 km^2 situés en Cyrénaïque et dans le désert de Syrte et 5 400 km^2 en zone marine en prolongation du golfe de Gabès. Les entreprises françaises portent seules les frais de prospection (112 millions de francs). La période d'exploitation est prévue pour 25 ans. La participation de la LIPETCO sera de 25 % jusqu'à ce que la production atteigne 10 millions de tonnes par an, puis augmentera par paliers jusqu'à atteindre 50 % lorsque le taux de la production sera de 27,5 millions de tonnes par an.

[3] La KLA (*Kingdom of Libyan Airlines*), créée par décret royal fin 1964, a repris les activités des compagnies *Libiana* et *United Libyan Airlines*.

[4] Au sujet des difficultés des entreprises françaises, voir la dépêche n° 115 / AN du 3 février publiée plus loin, qui relate notamment les ennuis de la société Heurtey.

accord culturel est en cours de négociation. Les perspectives d'extension de notre influence au domaine de la radio-télévision qui s'annonçaient bonnes et qui s'appuyaient sur une coopération technique offerte par l'ORTF, ont été remises en question en raison des prix élevés que nos sociétés spécialisées ont demandés pour la construction de deux émetteurs de télévision.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Relations politiques avec la France*)

82

NOTE
DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES AFRIQUE-LEVANT,
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Relations franco-yéménites

N[1]. *Paris, 28 janvier 1969.*

1) La France n'entretient de relations diplomatiques avec aucun des deux régimes qui s'opposent au Yémen depuis plus de six ans.

Jusqu'en 1956, date à laquelle presque tous les pays de la Ligue Arabe ont rompu leurs relations avec la France, nous étions représentés auprès de l'imam du Yémen par notre ambassadeur à Djeddah.

Lorsque nous avons renoué avec le gouvernement saoudien à la fin de 1962, la guerre civile venait d'éclater au Yémen et nous avons à l'époque jugé préférable d'attendre l'issue de cette confrontation pour renouer des relations diplomatiques avec ce pays. L'évolution de la situation a confirmé le bien fondé de notre réserve.

2) Les dirigeants de la République Arabe du Yémen nous ont fait savoir à plusieurs reprises qu'ils souhaitaient nouer des relations avec la France. Après le rapatriement du corps expéditionnaire de la RAU[2], ils ont réitéré ces démarches avec une insistance nouvelle.

[1] Cette note porte les mentions marginales manuscrites suivantes : « Pour l'information du Ministre H. A. [Hervé Alphand]. » Puis on lit, écrit de la main du Ministre : « Accord. Toutefois je me demande si le moment n'est pas venu de resserrer nos liens avec le camp républicain par l'envoi d'un consul. J'y serais personnellement favorable dès maintenant. M. D. [Michel Debré]. » Enfin de la main du Secrétaire général : « Lebel m'en parler. H. A. » Hervé Alphand est Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965. Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis 1966.

[2] Un coup d'État éclate à Sanaa en septembre 1962 et déclenche une guerre civile entre républicains et royalistes. Les Égyptiens viennent au secours des républicains, envoyant un corps expéditionnaire qui se comporte en armée d'occupation. Les Saoudiens ravitaillent les royalistes en armes et en argent mais n'interviennent pas sur le terrain. À l'automne 1967, Nasser retire ses troupes. Un nouveau gouvernement républicain nationaliste s'installe à Sanaa et repousse les assauts royalistes. Voir *D.D.F.* 1962-II, n° 154, 1967-II, n° 136.

Nous n'avons pas répondu à leurs avances, nous considérions en effet que le régime républicain demeurait contesté par une partie de la population et qu'une portion importante du territoire yéménite échappait à son contrôle.

À l'heure actuelle bien que les combats aient pratiquement cessé, la situation politique demeure incertaine en raison des interventions étrangères et des rivalités de clans et de personnes tant à Sanaa que dans le camp royaliste.

3) Le parti de l'Imam, coalition mouvante de petits chefs traditionnels, sans programme réel et soucieux avant tout de leurs privilèges traditionnels, a fait la preuve, aujourd'hui reconnue par le gouvernement saoudien lui-même, de son incapacité à se constituer en une force politique et militaire réelle.

C'est dans le camp républicain que se trouvent les éléments les plus évolués du pays ; c'est donc de ce côté que résident les perspectives les plus sérieuses d'avenir politique.

Nous avons par conséquent estimé qu'il serait regrettable de nous aliéner, par un excès de froideur, les sympathies que nous pouvions avoir chez les républicains. Tout en faisant comprendre aux autorités de Sanaa les raisons de notre réserve sur le plan officiel, nous avons maintenu avec elles certains contacts officieux, notamment grâce aux relations nouées sur le plan personnel par le Département avec M. Said El Attar[1], ancien ministre républicain de formation française. Nous avons décidé d'accorder des bourses d'études à quelques jeunes Yéménites. Nous avons, sur la demande du gouvernement de Sanaa, accepté de prolonger la durée de la mission médicale française installée depuis vingt ans au Yémen.

Enfin, sous prétexte de visiter ces médecins, notre chargé d'Affaires à Aden[2] vient de se rendre au Yémen.

Il a fait une visite de courtoisie aux dirigeants de Sanaa. Il les a assurés de l'attention avec laquelle nous suivions l'évolution de la situation dans leur pays et de notre espoir que le rétablissement prochain de la concorde intérieure au Yémen nous permette d'aborder une phase nouvelle dans nos relations avec leur pays.

4) Certaines indications donnent à penser qu'un arrangement pourrait intervenir au Yémen dans les semaines à venir.

À la fin de l'année écoulée le roi Fayçal[3] a licencié tous les « mercenaires » européens qui avaient été recrutés pour entraîner les troupes de l'Imam, assurer sur leurs arrières des tâches logistiques et parfois combattre à leurs côtés.

[1] Said El Attar, ancien ministre yéménite, républicain, se rend à Paris à plusieurs reprises pour plaider la cause du Yémen. Il rencontre également l'ambassadeur de France au Caire Jacques Roux en juillet 1968 (télégramme du Caire nos 945 à 952 du 9 juillet 1968 non publié).

[2] Le chargé d'Affaires français à Aden est, depuis décembre 1967, Georges Denizeau, conseiller des Affaires étrangères ; voir *D.D.F.* 1967-II, n° 288.

[3] Fayçal Ibn Abd Al Aziz Al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

Par ailleurs certains des dirigeants royalistes les plus en vue, parmi lesquels l'émir Abd al-Rahman ben Yahia[1], oncle de l'Imam, et plusieurs anciens « ministres » de son gouvernement, viennent de prendre position en faveur d'une « conférence de réconciliation » entre les Yéménites ; ils se sont déclarés prêts à s'incliner devant la volonté de la majorité si celle-ci se prononçait en faveur d'un régime de forme républicaine.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Yémen du Nord, relations politiques avec la France*)

83

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 119 à 121. *Pékin, 29 janvier 1969.*

(*Reçu* : 11 h. 05).

Je me réfère à mon télégramme no 44 à 46[2].

J'ai été reçu à nouveau ce matin par le vice-directeur du protocole qui m'a fait part de l'agrément donné par le gouvernement chinois à la nomination de M. Etienne Manac'h[3] en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en République populaire de Chine. J'adresserai au Département par la prochaine valise la lettre qui m'a été remise, accompagnée de sa traduction officielle en français.

Mon interlocuteur m'a prié d'autre part de demander au gouvernement français que la lettre de rappel me concernant et les lettres de créance de M. Manac'h ne soient pas adressées, « pour des raisons que je comprenais bien », au président de la République populaire de Chine mais, sans mention de nom, au vice-président. C'est la règle actuellement observée ici à l'occasion de toute mutation de chef de mission diplomatique.

La relative rapidité avec laquelle le gouvernement chinois a fait connaître sa réponse à la communication que je lui ai faite de la part du gouvernement français me semble permettre de proposer pour mon départ une date aussi proche que possible. Je crois donc devoir soumettre à votre agrément le choix de la première quinzaine de mars, voire des premiers jours du mois.

Je vous serais très reconnaissant des instructions que vous estimerez devoir me faire parvenir à ce sujet.

(*Collection des télégrammes, Pékin, 1969*).

[1] L'émir Abd al-Rahman ben Yahia est le frère de l'imam Ahmed décédé en septembre 1962 et l'oncle de l'imam Badr. Voir *D.D.F.* 1962-II, no 15 et 183.

[2] Télégramme du 17 janvier 1969, non publié.

[3] Etienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département de mars 1960 à mars 1969.

84

NOTE

Relations entre la France et la République arabe unie.

N. *29 janvier 1969.*

Une tradition ancienne d'estime et d'intérêt réciproques a tissé entre la France et l'Égypte des liens nombreux et solides qui se sont rapidement renoués après une interruption de près de sept ans consécutive à l'expédition de Suez de novembre 1956.

L'opération militaire franco-anglaise avait entraîné la rupture des relations diplomatiques entre Le Caire et Paris, l'expulsion d'Égypte de nos ressortissants et la mise sous séquestre de tous nos biens. Un accord signé à Zurich en août 1958[1] avait prévu la restitution ou l'indemnisation des biens séquestrés, le retour des expulsés et la reprise de nos activités culturelles en RAU, mais le climat politique était tendu. L'arrestation, en novembre 1961[2], des membres de la Commission des biens et intérêts français devait tout remettre en cause.

Le renouveau du prestige international de la France et sa volonté affirmée d'indépendance, la réussite de la décolonisation en Afrique et la signature des accords franco-algériens, notre attitude de neutralité et d'impartialité à l'égard des affaires concernant le monde arabe, ont incité les dirigeants de l'Égypte, devenus entre-temps la République arabe unie, à renouer avec notre pays en avril 1963[3].

Cette reprise s'est faite dans des conditions satisfaisantes. Nous avons abordé nos partenaires avec un esprit ouvert et impartial ; de leur côté, les Égyptiens se sont montrés spontanément désireux de coopérer avec nous dans plusieurs domaines. En janvier 1964, des ambassadeurs ont été échangés, et dès juillet 1965, de l'aveu même du président Nasser, les relations entre les deux États étaient redevenues normales. Un accord destiné à épurer le contentieux franco-égyptien a été conclu[4] ; il est entré immédiatement en application.

Le chef de l'État égyptien a montré qu'il se souciait de trouver du côté de la France un contrepoids aux pressions extérieures qui s'exerçaient sur lui ; il a rendu hommage à notre politique d'indépendance, à l'attention que nous portions au Tiers Monde et il en est venu à encourager certains pays africains dans la voie de la coopération avec la France.

[1] Les accords de Zurich sont signés le 22 août 1958, voir *D.D.F.* 1958-II, n°s 114, 239 et 250.

[2] Au sujet de l'arrestation des membres de la Commission des biens et intérêts français, voir *D.D.F.* 1961-II, n°s 187, 191, 197, 203, 205, 234.

[3] Pour les relations diplomatiques avec la RAU, voir *D.D.F.* 1963-I, n° 142.

[4] Un accord est signé le 30 septembre 1965. Voir *D.D.F.* 1965-II, n° 209.

La visite à Paris en octobre 1965 du maréchal Amer[1], vice-président de la RAU, et celle faite en Égypte par M. Malraux[2], en mars 1966, ont illustré l'amélioration des relations entre les deux pays. Plus récemment la reprise du tourisme français en Égypte et le succès de l'exposition au Petit Palais, en 1967, des trésors de Toutankhamon[3], ont concrétisé la réconciliation sur le plan de l'opinion publique.

À la veille du conflit de juin 1967, nous avions reconquis notre place dans le monde arabe et spécialement en Égypte. L'appel que le général de Gaulle a lancé aux parties en les incitant à ne pas recourir à la force[4] a été écouté du côté égyptien. Nasser a donné l'assurance qu'il n'attaquerait pas le premier. Tout au long de la crise il a montré l'importance qu'il attachait à notre opinion ; il nous a constamment par la suite exprimé sa reconnaissance pour la position que nous avions prise. Une sorte de confiance s'est ainsi instaurée entre les deux pays, entretenue par les nombreux contacts entre les deux délégations à l'ONU et par des visites réciproques de personnalités de tout rang.

En RAU, comme dans les autres pays arabes, la décision que nous avons prise récemment de renforcer l'embargo sur les exportations d'armement à destination d'Israël, a considérablement renforcé le courant de sympathie à l'égard de la France. La proposition française de concertation des quatre « grands » a été favorablement accueillie par le gouvernement égyptien.

Les échanges commerciaux franco-égyptiens, tombés à un niveau très bas après la crise de Suez, se sont relevés à partir de 1965.

Les importations françaises de produits égyptiens (environ 80 millions de francs pour chacune des quatre dernières années) sont constituées pour les 4/5 par du coton. Nos exportations, qui progressent régulièrement (260 millions de francs en 1965, 288 millions pour les 10 premiers mois de 1968), sont en revanche assez diversifiées. Pourtant la France n'est que le 8e fournisseur de l'Égypte ; notre part dans ses importations a tendance à diminuer, comme celle des autres pays à monnaie forte, au profit des pays de l'Est qui sont du reste les principaux clients de la RAU.

Les échanges franco-égyptiens s'effectuent dans le cadre d'un accord commercial conclu le 10 juillet 1964. Cet accord est désormais pratiquement vidé de son contenu mais il prévoit la constitution d'une commission mixte qui se réunit en principe une fois par an. La prochaine réunion devrait avoir lieu à Paris dans quelques semaines.

Notre participation à l'équipement de la RAU est encore modeste. Quelques marchés ont été conclus (chemins de fer, matériel de cimenterie, d'huilerie et de sucrerie).

[1] Le maréchal Amer se rend en visite officielle à Paris du 15 au 19 octobre 1965. Voir *D.D.F.* 1965-II, nº 209.

[2] La visite d'André Malraux, ministre d'État et ministre des Affaires culturelles de 1958 à 1969, se déroule du 22 au 27 mars 1966, voir *D.D.F.* 1966-I, nº 211.

[3] L'exposition Toutankhamon a lieu à Paris de février à juillet 1967. Elle a un grand retentissement.

[4] Au sujet du non-recours à la force armée voir *D.D.F.* 1967-I, nº 213.

Un aménagement a été conclu le 5 décembre 1966, en raison des difficultés de trésorerie que traversait alors l'Égypte, portant sur les créances impayées garanties par la COFACE ; il a prévu à la fois un étalement sur cinq ans de la dette égyptienne et l'ouverture de nouveaux crédits (en principe à court terme) à hauteur des remboursements, environ 120 à 125 millions de francs. En fait, la valeur de nos exportations dépasse le double de ce montant.

Nous avons conclu en mars 1968 un accord de coopération culturelle, technique et scientifique qui est le cadre de notre action. Plus de 300 000 enfants égyptiens apprennent actuellement notre langue d'une manière ou d'une autre. Nous avons au Caire un Centre culturel, qui est aujourd'hui arrivé au point de saturation et dont l'expansion est à l'étude. Un Centre de Documentation d'Études juridiques sera ouvert cette année. Nous accueillons de nombreux boursiers égyptiens ; de son côté la RAU offre un certain nombre de bourses à de jeunes Français intéressés par l'étude de la littérature arabe et du droit musulman. Nos interlocuteurs cherchent à établir, au moyen d'échanges de missions, des contacts suivis entre spécialistes des deux pays notamment dans le domaine de l'administration publique et de la médecine.

L'art cinématographique français intéresse vivement les élites culturelles du Caire qui font un très bon accueil à nos publications. Les autorités égyptiennes, afin de limiter l'influence anglo-saxonne, s'affirment très favorables au développement des importations de films français et à notre participation aux manifestations cinématographiques qu'elles organisent.

La coopération franco-égyptienne dans le domaine de la radio et de la télévision est très satisfaisante. Elle est réglée par un accord de fournitures de programme et de coopération technique, entré officieusement en application depuis mars 1967 à la satisfaction des deux parties et qui vient d'être signé officiellement au Caire. Le gouvernement égyptien paraît très désireux de donner à cet accord le maximum de développement. Il a fait connaître par ailleurs sa position de principe favorable à l'adoption, le moment venu, du procédé SECAM de télévision en couleur.

Enfin, dans le domaine artistique, les Égyptiens ont toujours manifesté un vif intérêt pour la visite de nos troupes théâtrales ou de ballets. En 1969, nous examinerons la possibilité de faire participer la Comédie Française et les Ballets de l'Opéra de Paris aux manifestations prévues pour célébrer le millénaire du Caire.

(*Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Relations avec la France, RAU 6.2*)

85

COMPTE RENDU

Entretien de M. Michel Debré avec M. Pham Dang Lam, le 29 janvier 1969

C.R. n° 73/CLV.[1] *Paris, 30 janvier 1969.*

Assistaient à l'entretien :

Du côté français :
M. Delahaye

Du côté vietnamien :
M. Pham Dang Lam[2]
M. Nguyen Phu Duc[3]
M. Nguyen Xuan Phong[4]

M. Pham Dang Lam : M. le Ministre, je vous remercie de me recevoir. Permettez-moi de vous présenter certains de mes collègues : M. Nguyen Phu Duc, assistant spécial du président Thieu actuellement à Paris, et M. Nguyen Xuan Phong, membre de la délégation.

M. Debré : Ainsi, vous avez commencé la grande négociation et vous avez une nouvelle séance demain matin. Savez-vous quel va être le rythme de vos réunions ?

M. Pham Dang Lam : Cela dépendra de l'accord auquel nous parviendrons. À mon avis, le rythme d'une réunion par semaine paraît raisonnable, tout au moins au début. Par la suite, peut-être créerons-nous des comités et sous-comités de travail.

M. Debré : Si je comprends bien ce qui s'est passé samedi dernier[5], il semble qu'il y ait un grand écart entre les positions des uns et des autres. Chacun met en effet l'accent sur des problèmes d'ordre différent ; vous-mêmes et les Américains, vous insistez sur les problèmes militaires, alors que les Nord-Vietnamiens et le Front[6] insistent au contraire sur les questions politiques. À mon avis, il semble qu'à un moment donné il va falloir mêler ces deux catégories de questions. Sinon, vos réunions risquent fort d'être pendant longtemps une suite de monologues.

M. Pham Dang Lam : D'après les contacts que vous avez avec nos frères ennemis, comment voyez-vous les choses ?

[1] Ce compte rendu est rédigé par Yves Delahaye, ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département jusqu'en mai 1969.

[2] Pham Dang Lam, consul général du Sud-Vietnam à Paris depuis le 21 septembre 1968, chef de la délégation sud-vietnamienne aux négociations de Paris sur le Vietnam.

[3] Nguyen Phu Duc, conseiller du président Nguyen Van Thieu.

[4] Nguyen Xuan Phong, membre de la délégation sud-vietnamienne aux négociations de Paris sur le Vietnam.

[5] Le samedi 25 janvier 1969.

[6] Le Front national de libération sud-vietnamien.

M. Debré : Je n'ai eu qu'une seule conversation sur le fond avec eux, il y a déjà quelques semaines[1]. À ce moment-là, leur souci majeur était de savoir si la politique des États-Unis était sincère. Vous les connaissez, vous savez quelle est l'orientation de leur pensée. Ils m'ont paru dominés par la crainte de s'engager sans être assurés de la sincérité des États-Unis.

La deuxième observation que j'ai pu faire en parlant avec eux, c'est de constater la place qu'occupent dans leur esprit les préoccupations concernant l'avenir politique du Sud-Vietnam.

M. Pham Dang Lam : Voulez-vous dire par là, M. le Ministre, que nos adversaires veulent obtenir des assurances politiques avant de déposer les armes ?

M. Debré : À dire vrai, je n'ai pas d'indication sur ce point. Comme je vous le disais, ma seule conversation avec eux a porté essentiellement sur deux questions qu'ils se posaient à eux-mêmes et dont ils se sont ouverts à moi, la première sur la sincérité des États-Unis, la seconde sur l'avenir politique du Sud-Vietnam. Sur ce dernier point, j'ai cru comprendre que la solution politique envisagée par eux n'était pas, au moins dans l'immédiat, celle d'un gouvernement de coalition, mais qu'ils souhaiteraient dans un premier temps voir à Saigon un gouvernement plus orienté vers la paix. Ils ont donc exprimé l'idée d'un élargissement de ce gouvernement d'une manière qui lui permettrait de s'orienter davantage vers une recherche de la paix. Ils ne sont pas entrés plus avant dans le détail.

Quoi qu'il en soit, dans la discussion que vous allez avoir maintenant, je pense qu'il faudra faire aller de pair à la fois les questions militaires et les questions politiques.

Il me semble également, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à M. Harriman[2], qu'à un moment donné il sera nécessaire de fixer d'un commun accord ce que doit être votre objectif final ; une fois celui-ci défini, on peut imaginer, dans un deuxième temps, de discuter les étapes nécessaires pour l'atteindre. Mais il convient d'abord d'avoir un dessin, un schéma de ce à quoi vous voulez aboutir.

M. Pham Dang Lam : Lorsque vous parlez de dessin, est-ce au futur statut du Sud-Vietnam que vous pensez ?

M. Debré : Je pense à l'ensemble. À ce que sera le Sud-Vietnam, à ce que seront ses relations avec le Nord, à ce que seront les relations de l'un et de l'autre avec les puissances extérieures, au problème de l'évacuation des troupes étrangères, au problème des bases militaires, à la question de la neutralité. Il s'agit dans mon esprit du schéma d'un règlement général. Une fois cet objectif final défini, il me semble que les étapes et les calendriers pourront être abordés dans la discussion ; mais seulement après, une fois le dessin tracé. C'est ce que j'ai dit à M. Harriman.

En résumé, je puis vous dire que deux choses nous paraissent claires :

[1] Sur ce sujet, voir dans *D.D.F.* 1968-II, le C.R. n° 609/CLV du 27 décembre 1968.

[2] Sur ce sujet, voir dans *D.D.F.* 1968-II, le C.R. n° 477/CLV du 4 novembre 1968 : *Entretien de M. Michel Debré avec M. Harriman le 2 novembre 1968.*

– à un moment donné, vous serez amenés à faire marcher de pair le règlement des problèmes militaires et la recherche d'une solution politique,

– un accord sur l'objectif final doit précéder la définition des étapes nécessaires pour parvenir à cet objectif.

M. Pham Dang Lam : Je pense que nos objectifs ne diffèrent pas tellement. Ce que nous souhaitons au Sud-Vietnam, c'est être chez nous, c'est que notre indépendance et notre liberté soient assurées par un système de garanties internationales. Mais tout le problème est là. Comment prévenir un nouveau conflit, une nouvelle guerre subversive ?

M. Debré : C'est précisément parce que nous avons senti que, sur cet objectif, il y avait peut-être moins de différences qu'il n'y paraît, que j'ai pris cette attitude.

Certes les mêmes mots ne recouvrent pas toujours les mêmes notions pour les uns et pour les autres. Je pense, par exemple, au problème de la division du Vietnam. Pour vous, la division représente un facteur durable. Il est vraisemblable qu'à Hanoi on l'envisage de plus courte durée. Il y a donc un problème d'interprétation, même lorsque le vocabulaire est commun.

Mais nous estimons néanmoins qu'il existe une possibilité d'accord sur certains objectifs. D'ailleurs, vous le sentez vous-mêmes ; sinon, vous ne seriez pas venus.

M. Nguyen Phu Duc : M. Harriman a déclaré tout récemment à la presse qu'à son avis le Nord-Vietnam avait l'intention d'aboutir à des résultats. Avez-vous également cette impression ?

M. Debré : J'ai tout à fait cette impression. Vous connaissez vos adversaires mieux que je ne les connais. Ce sont des hommes pleins d'interrogations et de doutes mais, pour bien des raisons, ils ont intérêt à faire la paix, à voir s'instaurer dans leur pays une situation de paix. Quelles que soient leurs arrière-pensées, on sent bien que, s'ils se posent des questions sur la sincérité des États-Unis, eux-mêmes se considèrent comme sincères lorsqu'ils parlent de paix. On sent d'ailleurs qu'ils le sont lorsqu'ils évoquent, par exemple, la reconstruction économique du Vietnam, ou quand ils parlent de son avenir politique. Même s'ils sont prêts à faire encore bien des efforts et des sacrifices, il est clair qu'ils aspirent à la paix si elle est possible.

M. Pham Dang Lam : Pensez-vous qu'une fois la paix rétablie, ils envisagent de constituer un nouveau parti ou de maintenir en vie l'actuel parti *Lao Dông*[1] ?

M. Debré : Je n'ai pas sur ce point d'indications particulières. Je pense que dans leur conception d'un gouvernement de coalition, qui est la formule qu'ils envisagent à terme, il y a évidemment l'idée de leur propre participation. Mais je n'en sais pas plus. Je dois vous dire que nous n'avons

[1] *Lao Dông* (abréviation de *Dang Lao Dông Viêt Nam*, parti des Travailleurs du Vietnam). Nom pris par le parti communiste vietnamien (PCV) entre 1951 et 1976.

pas poussé avec eux la discussion sur ce sujet. Nous avons toujours eu le souci de nous borner à répondre aux questions qu'ils nous posaient. Jamais nous n'avons essayé de peser dans un sens ou dans l'autre.

M. Pham Dang Lam : Depuis notre arrivée, nous nous efforçons de conserver une attitude correcte. Or, celle qu'ils ont eue à notre égard, samedi dernier au cours des conférences de presse, nous fait douter de leur désir de parler sincèrement avec nous.

M. Debré : Je ne peux vraiment rien vous dire sur ce point, qui soulève des questions de personnes. Il est possible en effet qu'ils aient une attitude de refus à l'égard de telle ou telle personnalité. Ceci dit, lorsqu'ils ont évoqué devant moi cette idée d'un « gouvernement de paix » j'ai eu l'impression qu'il n'y avait pas de leur part d'exclusive à l'égard de tout le monde. M. Manac'h leur a d'ailleurs expliqué qu'il ne serait guère réaliste de prononcer une exclusive contre tous les dirigeants sud-vietnamiens à la fois et qu'il valait mieux prendre les hommes tels qu'ils étaient.

M. Pham Dang Lam : Nous nous demandons en tout cas comment des conversations sérieuses peuvent se poursuivre si nos adversaires continuent leurs attaques contre les personnes.

M. Debré : Il faut le leur dire.

M. Nguyen Phu Duc : On a beaucoup parlé du rôle qu'ont récemment joué les Russes. Pensez-vous que les Nord-Vietnamiens sont étroitement sous leur influence ?

M. Debré : Nous ne savons qu'une chose à ce sujet, et qui rejoint ce que je vous disais au début : les Nord-Vietnamiens ont également demandé aux Russes si, à leur avis, les États-Unis étaient sincères. Le fait qu'ils aient si souvent posé cette question confirme l'importance qu'elle revêt à leurs yeux.

Je voudrais enfin vous dire comment nous concevons notre rôle. Nous pensons qu'il nous appartient de veiller à ce que les délégations puissent travailler dans une atmosphère favorable, de les aider à régler les problèmes, notamment les problèmes matériels, qui peuvent se poser. D'autre part, nous sommes évidemment prêts à répondre aux questions que l'on nous pose et à faire connaître nos idées, dès lors qu'on souhaite que nous le fassions.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

86

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 154 à 156. *Paris, 30 janvier 1969, 17 h. 57.*

Diffusion strictement réservée.

Le général de Gaulle vient d'adresser au président Lyndon B. Johnson une lettre dont le texte est le suivant :

Début de citation

« Paris, le 29 janvier 1969.

Cher Monsieur le Président,

Je vous remercie de l'aimable lettre[1] que vous m'avez adressée le 20 janvier, au moment où vous vous apprêtiez à quitter vos hautes fonctions.

Vous avez eu, pendant cette période riche en événements, à affronter les plus lourdes responsabilités. Permettez-moi de vous dire combien j'apprécie le courage et la mesure avec lesquels vous vous en êtes acquitté.

Certes, la France et les États-Unis ne sont pas toujours d'accord sur les grands problèmes qui se posent dans le monde. C'est la conséquence du fait que les personnalités nationales de nos deux États sont et demeurent distinctes. Mais je suis convaincu qu'il existe, entre nos deux peuples, une estime et une amitié profondes qui se manifestent toujours aux tournants décisifs de l'histoire.

Je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour la nouvelle phase de votre vie dans laquelle vous venez d'entrer et que, je n'en doute pas, vous mettrez à profit pour continuer à servir votre pays et la cause de la paix.

Les photographies impressionnantes prises lors du vol d'Apollo VIII m'ont vivement intéressé et je vous en remercie.

Veuillez agréer, Cher Monsieur le Président, les assurances de mes sentiments de haute et cordiale considération.

C. de Gaulle »

Fin de citation

Vous voudrez bien transmettre le texte de cette lettre à son destinataire. L'original vous parviendra par la prochaine valise.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] Cette lettre ne figure pas dans le dossier.

87

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GORCE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD.

T. nº 30. *30 janvier 1969, 20 h. 04.*

Diffusion réservée.

Il apparaît que le gouvernement irakien prépare de nouvelles fournées de condamnations[1].

Veuillez intervenir de nouveau à titre officieux, si possible à un niveau plus élevé que le 19 janvier[2], pour mettre en garde les autorités irakiennes contre les conséquences d'une nouvelle série d'exécutions. Vous pourrez marquer que la réserve observée par nous en public ne doit pas être prise, loin de là, pour une marque d'indifférence et que l'ampleur des mouvements de protestations qui se sont produits en France et dans le monde doit donner à réfléchir. Dans le cadre des bonnes relations que nous souhaitons maintenir entre la France et l'Irak, nous croyons devoir attirer leur attention sur le tort que de nouvelles exécutions risqueraient de porter à la cause qu'ils défendent.

(*Afrique-Levant, Levant, Irak, Politique intérieure, Question juive*)

[1] Le gouvernement baathiste de Bagdad, depuis le raid israélien sur les positions irakiennes de la région d'Irbid au début de décembre 1968, s'efforce d'enflammer les passions israéliennes. Le 12 décembre 1968, il crée un tribunal de la Révolution composé de 12 officiers avec compétence exclusive pour traiter de toute affaire touchant à la sécurité intérieure et extérieure de l'État. Le 14 décembre, deux Irakiens sont produits à la télévision pour dénoncer un vaste complot tendant à renverser le régime. Une centaine de personnes sont arrêtées dont des hommes d'affaires, des chrétiens, des kurdes et une vingtaine de juifs. La presse annonce le 14 janvier que la peine de mort sera prononcée contre 8 inculpés dont 4 juifs, 1 chrétien et 2 musulmans. Malgré l'intervention de l'ambassadeur de France, du nonce apostolique et de l'ambassadeur d'Italie, la peine de mort est prononcée contre quinze (au lieu de 8) des accusés. 14 sont pendus le 27 janvier dont 11 en plein centre de Bagdad. (parmi eux 9 juifs) devant les caméras de télévision, en présence d'une foule nombreuse et hurlante. Les corps des suppliciés restent exposés jusqu'au lendemain. Des pendaisons ont aussi lieu à Bassorah. (Télégramme de Bagdad nos 74 à 79 du 27 janvier 1969 non reproduit et nos 88 à 92 du 29 janvier 1969).

[2] À la suite du télégramme de Bagdad nº 27 en date du 14 janvier, Paris demande à l'ambassadeur à Bagdad de faire une démarche auprès des autorités irakiennes en vue d'éviter les exécutions (Télégramme nos 10 et 11 du 15 janvier 1969). L'ambassadeur effectue la démarche le 19 janvier auprès du sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères M. Nimat Al Nima. Le 29 janvier, lors d'une rencontre avec le nouvel ambassadeur d'Irak à Paris, le docteur Al Machat, l'ambassadeur de France à Bagdad, M. Gorce, évoque les pendaisons du 27 janvier. Son interlocuteur défend le principe des exécutions et l'exposition des corps car « un certain nombre de gens auraient pu penser que les sentences n'avaient pas été exécutées ».

88

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 446 à 450. *Washington, 30 janvier 1969.*

(*Reçu* à 22 h. 40)

Répondant à une invitation déjà ancienne, je me suis rendu le 29 janvier à Philadelphie pour y parler devant le *World Affairs Council* de cette ville.

Les organisations juives de Philadelphie ont profité de cette occasion pour organiser devant notre consulat une manifestation particulièrement agressive et déplaisante[1].

Bien que je fusse en principe l'invité de la municipalité de cette ville, ni le maire, ni aucun de ses adjoints n'ont cru opportun de franchir la ligne du piquet devant le consulat.

La discussion qui a suivi ma conférence au *World Affairs Council* a été d'autre part particulièrement acerbe. Un certain nombre d'étudiants noirs ont pourtant manifesté à cette occasion non seulement leur compréhension des idées françaises, mais une nette hostilité à l'égard de la politique israélienne. C'est en effet un fait nouveau et qui n'augure rien de bon pour la cohésion de ce pays qu'un certain nombre d'éléments noirs, principalement dans les grandes villes, manifeste, pour des raisons que j'exposerai plus en détail par dépêche, un sentiment assez neuf d'antisémitisme militant.

Il faut dire que la région de Philadelphie est particulièrement travaillée ces temps-ci par les représentants d'Israël. L'ambassadeur d'Israël, le général Rabin, s'y est rendu plusieurs fois et s'est livré à des déclarations antifrançaises qui ne sont guère compatibles avec le statut d'un ambassadeur représentant un pays avec lequel nous sommes en relations diplomatiques.

Je note par ailleurs que ces piquets et menaces de boycott continuent chaque jour devant nos consulats et dans les appels à la presse. Le flot des télégrammes et des lettres d'insultes n'a pas diminué. L'organisation du lobby israélien aux États-Unis est infiniment mieux assurée et plus efficace que l'année dernière à pareille époque.

L'opinion américaine dans son ensemble blâme certainement ces excès mais comme elle est peu directement intéressée, la contre réaction n'est guère apparente.

D'autre part, profitant de ce climat qui dans une certaine mesure intimide l'administration, Israël se livre par l'intermédiaire de ses représentants officiels à une vive campagne pour détourner le gouvernement des

[1] À rapprocher des autres manifestations signalées dans le télégramme de Washington nos 101 à 104 du 10 janvier 1969, reproduit ci-dessus.

États-Unis de donner suite à notre projet de rencontre des quatre représentants permanents à New York. L'affaire a pris de telles proportions qu'elle va obliger dans quelques jours le gouvernement américain à faire un choix qui ne pourra être pour Israël que victoire ou défaite. Peut-être est-ce pour cela que le gouvernement des États-Unis prend son temps pour sortir de ce dilemme.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

89

NOTE

L'Espagne et le Marché commun

N. nº 16/CE[1]. *Paris, 30 janvier 1969.*

En février 1962, le gouvernement espagnol avait demandé « l'ouverture de négociations en vue d'examiner la possibilité d'établir des liens » entre l'Espagne et la CEE[2]. La réponse de la Communauté s'étant bornée, en raison des réserves belge, néerlandaise et italienne, à un simple accusé de réception, Madrid réitéra sa demande en février 1964[3]. Le Conseil autorisa alors la Commission à entamer avec le gouvernement espagnol des conversations exploratoires en vue de sonder les intentions exactes de celui-ci.

Ces conversations traînèrent en longueur et ce n'est qu'en 1966 que la Commission fit part de ses conclusions. Se gardant de formuler un avis définitif sur les modalités d'un arrangement éventuel entre l'Espagne et la CEE, la Commission suggérait au Conseil de choisir entre trois solutions : accord commercial non discriminatoire, dont la portée économique pratique serait faible ; accord d'association de type grec ; enfin accord de type intermédiaire comportant deux étapes distinctes, la première étant limitée à l'octroi de préférences tarifaires réciproques, la seconde étant consacrée à la réalisation de l'union douanière et de l'union économique[4].

Les discussions sur le rapport de la Commission firent apparaître, de la part des États membres, deux attitudes opposées. La France et l'Allemagne souhaitaient l'ouverture rapide de négociations avec l'Espagne, et pour cette raison, n'estimaient pas utile de déterminer à l'avance, et sans avoir entendu les Espagnols, la nature de l'accord à conclure avec ceux-ci. Les pays du Benelux et l'Italie cherchaient à éviter la formule de l'association,

[1] Cette note est rédigée par Tristan d'Albis, secrétaire des Affaires étrangères à la 2e section du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis janvier 1967.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1962-I, nº 89.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1964-I, nos 154 et 181.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1966-I, nos 169 et 178 et *D.D.F.* 1966-II, nº 165.

les premiers pour des raisons politiques – nature du régime politique espagnol – l'Italie pour des raisons surtout économiques – concurrence des produits agricoles méditerranéens.

À force de discussions, une entente est intervenue sur un certain nombre de principes : l'accord à conclure aurait deux phases. La première d'une durée minimum de six ans, serait caractérisée par l'octroi réciproque de concessions tarifaires. Le contenu de la seconde phase n'a pas été défini et ne le sera pas immédiatement. Il est seulement entendu que le passage d'une phase à l'autre n'interviendra que par décision conjointe de la Communauté et de l'Espagne. Sur ces bases un mandat de négociations a été approuvé par le Conseil le 10 juillet 1967[1].

Les négociations proprement dites ont commencé dès la rentrée et se sont poursuivies pendant le premier semestre 1968 lors de quatre rencontres (septembre – novembre – février[2] et avril)[3]. La Commission a remis son rapport le 9 octobre 1968 et le Comité « Associations-Pays tiers » a commencé à l'étudier le 22 novembre[4] et le 15 décembre. Bien que l'on en soit encore au premier tour d'horizon pour la rédaction d'un nouveau mandat de négociation, on peut constater que les Allemands sont les mieux disposés à l'égard de l'Espagne ; l'Italie est toujours très réservée sur les produits agricoles ; quant aux pays du Benelux, leurs réticences sur l'ensemble n'ont pas diminué ; tout laisse donc à penser que ces négociations doivent être relativement longues.

Pour ce qui concerne l'attitude particulière de la France, bien que nous ne l'ayons pas encore fait connaître dans sa totalité à Bruxelles, il apparaît que, sans faire les objections de nos autres partenaires, nous sommes relativement en retrait par rapport à l'Allemagne. Pourtant les Espagnols ont fait valoir, et à juste titre, le déséquilibre, en l'état actuel des choses, des offres réciproques. Sans méconnaître celui-ci, nos ministères techniques, s'ils sont disposés à faire quelques concessions supplémentaires, n'envisagent pas de consentir un effort important sans contreparties :

En matière industrielle, de nouvelles réductions tarifaires, et surtout la réduction sérieuse de la liste des produits laissés hors négociation, ne pourrait être étudiée que contre un effort de la part des Espagnols sur leur propre liste d'exceptions, qui est très importante.

De même, en matière agricole, les offres espagnoles, qui se bornent pour l'essentiel à consolider à leur niveau actuel les achats espagnols, qui se font au cours mondial, ne paraissent pas suffisantes au ministère de l'Agriculture pour répondre favorablement aux demandes espagnoles en ce domaine.

(*Europe, Espagne, 1961-1970*)

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 247.
[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 114.
[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 262.
[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 447.

90

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 136 à 148. *Bruxelles-Delfra, 31 janvier 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 13).

Le Conseil a procédé au cours de sa session des 27 et 28 de ce mois, à un large échange de vues sur les principaux problèmes posés par le mémorandum de la Commission sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté. Pour la circonstance, les ministres ou secrétaires d'État de l'Agriculture et des Finances s'étaient joints à leurs collègues des Affaires étrangères.

Au nom de la Commission, M. von der Gröben[1] a ouvert le débat en montrant les rapports étroits qui existent entre la réforme des structures agricoles et la politique régionale. Le succès de la politique régionale est, d'après lui, une condition nécessaire à un règlement satisfaisant de la question agricole. Il faut donc une programmation des réalisations régionales. Par ailleurs, toute politique régionale impliquant, de la part des États, l'octroi d'aides, il faut, pour ne pas fausser la concurrence, une concertation communautaire dans ce domaine. Cette communication n'a donné lieu à aucun débat.

Parmi les abondantes considérations développées par les trois sous-secrétaires d'État italiens (Affaires étrangères, Agriculture, Trésor), sur le « plan Mansholt »[2], il faut retenir ceci : le mémorandum de la Commission ne doit pas être considéré comme une simple analyse de la situation agricole de la Communauté. C'est un document de travail devant déboucher sur la définition d'une politique économique générale de la Communauté. Cette politique devra être fondée sur les principes suivants : responsabilité financière commune, participation solidaire aux charges financières, à condition que celles-ci soient adaptées aux facultés contributives de chacun, contrôle démocratique de l'utilisation des dépenses.

De façon plus précise, l'Italie a toujours insisté sur l'intérêt d'une politique fondée sur la réorganisation des structures agricoles. Sans sous-estimer certains résultats obtenus par l'organisation des marchés (notamment pour ce qui est du revenu des agriculteurs), l'Italie est donc d'accord avec la Commission pour s'engager désormais plus avant dans une politique de structure (étant sous-entendu que celle-ci doit être financée de façon

[1] Hans von der Gröben, membre allemand de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du marché intérieur et de la politique régionale.

[2] Au sujet du rapport sur la politique agricole commune de Sicco Leendert Mansholt, vice-président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes, voir *D.D.F.* 1968-II, nº 307.

communautaire). Une réduction des prix est concevable si elle est accompagnée d'autres mesures mais elle ne saurait intervenir avant celles-ci. Par conséquent, les prix de la prochaine campagne ne peuvent pas être fixés en fonction d'objectifs qui restent à définir. Il faut se borner à les fixer de façon à ne pas compromettre l'avenir.

M. Debré a mis fortement l'accent sur l'importance de la politique agricole commune, pièce maîtresse du Marché commun. Si cette pièce venait à faire défaut, l'ensemble de la construction européenne serait remis en cause, notamment l'union douanière réalisée pour les produits industriels. Cette politique repose elle-même sur deux principes qui doivent demeurer intangibles : la préférence communautaire et la solidarité financière. Certes, les excédents de production sont un phénomène regrettable mais un jeu meilleur de la préférence communautaire, c'est-à-dire une diminution de certaines importations en provenance des pays tiers, serait de nature à diminuer le poids des excédents.

M. Debré a également fait ressortir que la réforme des structures agricoles est un problème non seulement économique mais aussi social et politique. À ce titre, il engage l'avenir de chaque nation et relève, comme tel, de la responsabilité fondamentale des gouvernements. Il y a donc lieu de bien distinguer entre les questions urgentes – prix, déséquilibre de certains marchés, règlement financier – qui doivent être traitées comme telles et la question des structures qui ressortit à l'action des gouvernements.

M. Höcherl[1] estime également que la réorganisation des structures relève de mesures nationales. Il est cependant prêt à participer à l'élaboration d'une conception commune en la matière, ainsi qu'à une concertation des politiques nationales. Il faut mettre fin aux excédents de production. Les mesures proposées par la Commission sont insuffisantes. À cet égard, il ne faut pas songer seulement à la préférence communautaire. Il faut prendre aussi en considération (on ne l'a pas fait suffisamment jusqu'ici) les exigences commerciales, c'est-à-dire le maintien des courants d'échanges avec les pays tiers. Pour l'immédiat, les prix actuels pourraient être prorogés. Ceci permettrait d'aborder rapidement l'étude des prix et des mesures à moyen terme et laisserait le temps de s'occuper des structures.

M. Harmel[2] s'est borné à constater qu'il n'était pas possible d'élaborer une politique de prix sans avoir défini au préalable les objectifs de la politique agricole. En conséquence, les travaux du Conseil doivent être organisés de telle façon que celui-ci puisse avoir constamment une vision de toutes les questions posées.

La délégation hollandaise s'est exprimée surtout par la voix de M. Witteveen[3], ministre des Finances. D'après lui, il n'est pas possible d'échapper à la recherche des moyens requis pour contenir la production dans des limites raisonnables. La réorganisation des structures relève de la

[1] Herman Höcherl, ministre de l'Alimentation, Agriculture et Forêts de la République fédérale d'Allemagne depuis 1965.

[2] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[3] Johan Witteveen, ministre néerlandais des Finances depuis le 5 avril 1967.

compétence des gouvernements. Au reste, un programme communautaire de l'importance de celui esquissé par M. Mansholt serait financièrement insupportable pour les États. Les seules questions à traiter d'urgence sont celles des prix et de l'organisation des marchés. Il faut les traiter en se fixant pour objectif d'éviter toute augmentation excessive des charges financières. La solution du problème des excédents ne doit pas être recherchée dans un renforcement de la protection de la Communauté mais dans la maîtrise de la production.

MM. Lardinois[1] et de Koster[2] ont repris quelques-uns des thèmes développés par leur collègue, en insistant notamment sur la nécessité de fixer toute de suite les prix. Selon M. Lardinois, le prix du beurre pourrait être un peu abaissé, tandis que celui de la poudre de lait serait légèrement relevé.

Après ce premier tour de table, M. Debré a redit toute l'importance que nous attachions à la préférence communautaire et il a récusé les arguments de ceux de ses collègues qui avaient mis l'accent sur la nécessité de continuer à importer des produits concurrents de ceux de la Communauté. Par ailleurs, le Ministre a indiqué qu'une politique des prix suppose un effort en vue de maîtriser les marchés.

La Commission n'est guère intervenue dans ce débat. Elle a seulement marqué qu'elle pourrait envisager, comme la proposition en avait été faite, de proroger les prix actuels pour la prochaine campagne.

En conclusion, le Conseil s'est mis d'accord sur la façon dont seraient organisés ses travaux. Les prix pour la prochaine campagne seront arrêtés par les ministres de l'Agriculture avant le 1er avril prochain. Les travaux préparatoires seront effectués par le comité spécial agricole assisté d'experts financiers et de politique commerciale.

Les problèmes évoqués dans le mémorandum de la Commission seront traités 1) Par le Conseil dans la formation générale pour tout ce qui touche aux structures, à la politique sociale, régionale. Les délibérations du Conseil seront préparées par le comité des représentants permanents. 2) Par les ministres de l'Agriculture, assistés du comité spécial agricole, pour ce qui concerne les prix et les excédents de production, étant entendu que chaque délégation pourra, à tout moment, demander que le Conseil dans sa formation générale soit saisi de telle ou telle question placée sous cette rubrique, auquel cas il incombera aux représentants permanents de préparer les débats des ministres.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

[1] Petrus Lardinois, ministre néerlandais de l'Agriculture et de la Pêche depuis le 5 avril 1967.

[2] Henri Johan de Koster, secrétaire d'État néerlandais aux Affaires étrangères depuis le 12 juin 1967.

91

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT, SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Coopération technique avec l'Iran

N[1]. *Paris, février 1969.*

Les rapports de coopération entre la France et l'Iran qui s'exercent dans le cadre de l'accord de coopération technique et scientifique conclu le 27 décembre 1967, ont pris une importance croissante depuis quelques années. Mis à part le cas particulier de notre assistance à l'Afrique du Nord et à l'ancienne Indochine, l'Iran figure parmi les plus importants bénéficiaires de la coopération technique française, ainsi qu'en témoigne le nombre des experts envoyés en 1967 (90 par le ministère des Affaires étrangères et 30 par le ministère de l'Économie et des Finances), ainsi que le nombre des boursiers et stagiaires venus en France pendant la même période (respectivement 180 et 80).

1. *Assistance opérationnelle.*

Notre aide se manifeste en particulier dans les domaines suivants :

– Agriculture. Nous nous intéressons au développement de la culture du coton, avec le concours de l'Institut de recherches sur le coton et les textiles exotiques[2] – puis à la mise au point des techniques vétérinaires, en liaison avec l'Office international des Épizooties[3].

– Hygiène. Nous participons depuis 1964 à une opération de réadaptation professionnelle des lépreux, à laquelle s'intéresse personnellement l'Impératrice[4].

– Planification : Des échanges d'experts et de stagiaires ont eu lieu avec l'Organisation du Plan.

– Télécommunications. Géologie. Le ministère des Finances apporte son concours aux administrations iraniennes pour l'étude d'un programme de développement des télécommunications, ainsi que pour la prospection des ressources minières et l'établissement de la carte géologique du pays.

– Télévision. La coopération établie avec le ministère iranien de l'Information, avec le concours de l'ORTF a abouti à la mise en service, en 1966,

[1] Cette note est rédigée par Pierre Roullet de la Bouillerie, conseiller des Affaires étrangères en fonction à la direction des Affaires politiques, Afrique-Levant, sous-direction du Levant ; elle est le résumé d'une note du 19 février 1969 (non-reproduite) rédigée par le service de Coopération culturelle et technique de la direction des Relations culturelles, scientifiques et techniques.

[2] L'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (IRCT) est un établissement relevant du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération. Son siège est à Paris.

[3] L'Office international des Épizooties est une organisation internationale indépendante dont le siège est à Paris.

[4] Farah Diba a épousé le Chah en 1958, elle est la mère du prince héritier Reza.

du Centre de la Télévision nationale iranienne. Les reportages sur les cérémonies du couronnement du Chah, en octobre 1967, ont marqué l'achèvement de cette opération qui a abouti également à la commande, à l'industrie française, d'importantes fournitures de matériel de télévision (41 millions de francs). Notre participation devrait se poursuivre, en 1969, avec la création d'un centre de formation professionnelle et l'accueil d'un groupe de techniciens de la télévision iranienne.

2. *Enseignement supérieur, technique et professionnel.*

Nos professeurs enseignent dans de nombreuses facultés dépendant des universités de Téhéran, Tabriz, Meched et Ispahan. Nos moniteurs et nos experts enseignent à l'Institut d'Hydrologie et à l'Institut polytechnique, au Centre de formation professionnelle de l'Électricité de Téhéran, au Centre de formation de techniciens agricoles d'Ispahan, dans des centres hospitaliers à Téhéran et en province, etc.

Les stagiaires iraniens sont accueillis en France dans plusieurs établissements, tels que l'Institut international d'administration publique[1] et l'École nationale de la Marine marchande de Marseille[2].

3. *Opérations nouvelles.*

En 1969, les opérations nouvelles qui présentent le plus d'intérêt et qui devraient même prévaloir sur certaines actions en cours ont été précisées lors de la réunion de la commission mixte de Coopération économique et technique tenue à Téhéran les 17 et 19 juin 1968. Elles portent essentiellement sur la création :

a) de trois instituts technologiques en province (Ahwaz, Shiraz et Meched ou Rasht) organisés sur le modèle de nos Instituts universitaires de Technologie – leur rôle serait de fournir les techniciens supérieurs dont l'industrie iranienne aura un besoin croissant en fonction des objectifs prioritaires fixés dans le cadre du quatrième plan iranien de développement.

b) d'un centre de formation de techniciens moyens de machinisme agricole.

c) de cinq centres de formation professionnelle en province (Ispahan, Shiraz, Ahwaz, Rasht et Meched), organisés sur le modèle du centre EDF de formation professionnelle de Téhéran. Ces centres seraient destinés à former les cadres techniques dont l'Iran a besoin dans les domaines de l'électricité, de la mécanique, de l'électromécanique et de la pétrochimie.

[1] L'Institut international d'administration publique dépend du Premier ministre ; il est créé par décret du président de la République du 2 décembre 1966. C'est un établissement public de l'État, à caractère administratif et doté de l'autonomie financière. Il a pour mission d'assurer la formation et le perfectionnement, en vue de tâches d'administration générale, des fonctionnaires étrangers ainsi que des étudiants étrangers se destinant à des fonctions publiques. Son siège est à Paris, avenue de l'Observatoire.

[2] L'École nationale de la Marine marchande de Marseille dépend du ministère des Transports, secrétariat général de la Marine marchande : elle prépare au brevet de capitaine au long cours, au diplôme d'élève chef de quart, au brevet de lieutenant de la Marine marchande, etc.

La mise en œuvre de ce dernier projet doit être assurée par le service de Coopération technique du ministère de l'Économie et des Finances.

En raison de la diversité des demandes iraniennes et du fait qu'il n'est pas possible actuellement d'augmenter les dotations budgétaires, notre souci est d'éviter une trop grande dispersion de nos efforts et de favoriser leur développement dans des secteurs prioritaires. Il sera utile au Département d'avoir votre avis sur le choix de ces priorités, parmi lesquelles paraissent devoir figurer en particulier la formation technique et professionnelle et l'agriculture.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Iran, Relations économiques avec la France, IN 6-4*)

92

PROJET DE NOTE

Situation au Burundi

N. *Paris, février 1969.*

1 – Le 28 novembre 1966, le capitaine Micombero, alors Premier ministre, et ses alliés républicains, en conflit aigu depuis plus de trois mois avec le Souverain sur la nature des institutions à donner au Burundi, saisissait l'occasion d'un voyage officiel à Kinshasa du jeune Mwami Ntare V[1] pour renverser la Monarchie et instituer la République.

Le même jour, le capitaine Micombero s'en proclamait le Président et, d'emblée, plaçait cette République sous le signe de la « Révolution » en précisant les thèmes fondamentaux qui allaient animer sa politique de redressement. À l'extérieur : fidélité à l'OUA et resserrement des liens d'amitié avec tous les États compréhensifs et pacifiques ; à l'intérieur : création d'un parti unique qui unirait tous les Barundi en les associant étroitement à l'entreprise révolutionnaire.

Quinze mois après, ces options n'ont pas varié et le régime républicain, dont certains prévoyaient la chute rapide, semble définitivement consolidé au profit du colonel Micombero qui, fort de l'appui constant de l'Armée, mais aussi de sa ténacité et de son sens politique, a su s'imposer à tous.

Président de la République, Chef du Gouvernement, Chef suprême de l'Armée, Président du parti unique, le colonel Micombero détient

[1] Le prince héritier Charles Ndizeye s'est attribué le 8 juillet 1966, en l'absence de son père le Mwami Mwambutsa IV, roi du Burundi, « tous les pouvoirs et fonctions du chef de l'État ». Il est proclamé roi le 1er septembre 1966, sous le nom de Ntare V. Le 28 novembre 1966, le capitaine Michel Micombero, Premier ministre, renverse Ntare V et devient le premier président de la République du Burundi. L'ex-roi Ntare V est assassiné le 29 avril 1972. Se reporter à *D.D.F.* 1966-II, nos 319, 376, 379.

théoriquement tous les pouvoirs. Bien plus, tout au long de l'année écoulée, il semble avoir assis définitivement son autorité sur le pays en s'assurant, appuyé par l'Armée, le contrôle du parti unique UPRONA, en maîtrisant, notamment par le jeu des remaniements ministériels[1], ses opposants ou ses concurrents politiques, enfin en exerçant une tutelle de plus en plus rigoureuse sur les corps intermédiaires que constituent le syndicat unique de l'Union des Travailleurs Barundi, les organismes de jeunes et de femmes, enfin l'Église.

2 – Fort du soutien indéfectible de l'Armée, le colonel Micombero s'est assuré le contrôle à tous les niveaux du parti unique UPRONA. L'adoption en juin 1967 de la nouvelle charte du parti unique ne pouvait que favoriser la concentration des pouvoirs entre les mains du président de la République, également président du parti unique. Ce document consacre, en effet, « le rôle prééminent de l'UPRONA, origine et patron de toutes les institutions parlementaires, gouvernementales, juridiques et militaires de la République. C'est le parti qui oriente et dirige la politique intérieure et extérieure du Burundi, conformément à la volonté et aux aspirations du peuple dont il est l'instrument politique ».

Soucieux de confier la réalité du pouvoir à la seule force cohérente du pays, à savoir l'Armée, le colonel Micombero lui a attribué, à l'échelon de chaque province, les responsabilités majeures, évitant de ce même fait tout conflit d'autorité ; ainsi, les gouverneurs provinciaux, devenus également présidents des comités du parti, sont-ils tous, désormais, des officiers.

Ce désir d'affirmer la prééminence de la classe militaire au sein du parti s'est traduit également, en novembre, à l'occasion d'un remaniement ministériel, par l'élimination du puissant ministre du parti, M. Ntirhwama[2], relégué au rang plus modeste de ministre des Communications. Le Chef de l'État, président national de l'UPRONA subsiste seul à la tête du parti.

Enfin les mutations survenues peu après dans la composition du comité directeur du parti, et qui s'analysent en une extension du rôle dévolu aux militaires, permettent désormais au président Micombero d'orienter selon ses vues, la mission de quadrillage et de formation idéologique confiée au parti.

3 – Le colonel Micombero, en outre, a accru son autorité sur le pays en éliminant des postes de responsabilité ses concurrents ou ses adversaires les plus dangereux. Certains, tels le Dr Pie Masumbuko, ancien vice-Premier ministre et membre de nombreux Cabinets précédents[3], M. Bangemu,

[1] Les remaniements ministériels se succèdent : 6 décembre 1966, 13 mars 1967, 14 novembre 1967, 29 janvier 1968, 1er août 1968, 1er août 1969.

[2] M. Jean Ntirhwama, Tutsi, avait été nommé, en décembre 1966, dans le premier gouvernement de la République au poste très important de ministre du parti. Ce portefeuille est supprimé le 14 novembre 1967 et son titulaire prend le portefeuille des Communications et de l'Aéronautique.

[3] M. Pie Masumbuko, Tutsi, né au Burundi, a commencé ses études à Butare, au Rwanda, puis les a poursuivies à Paris. Titulaire du baccalauréat français (1957), il est docteur en médecine de l'université de Paris et également licencié es-sciences politiques. Le Dr Masumbuko a fait partie de tous les cabinets ministériels de 1963 à 1966, mais non depuis la proclamation de la République.

directeur général du ministère du parti et M. Manirakizo, président de la Banque de la République ont été purement et simplement incarcérés, ainsi que M. Simbananye[1], ministre de la Justice, principale victime du remaniement ministériel du 4 novembre qui a également affecté, outre M. Ntirhwama, MM. Sota, ministre des Travaux Publics et Bihute, ministre des Finances, remplacés par d'anciens collaborateurs directs du Président.

Après l'élimination de la double menace que constituait pour le colonel Micombero la présence de M. Ntirhwama à la tête du Parti et l'existence au sein du gouvernement d'une formation antagoniste animée par MM. Simbananye, Sota et Shibura, subsiste seule désormais la conjonction Armée-président de la République dont la solidité semble devoir garantir l'homogénéité et la modération du régime.

4 – C'est un souci de modération, en effet, qui justifie les mesures les plus récentes prises par le colonel Micombero : elles ont toutes pour objectif de désarmer la menace que représentent les éléments les plus progressistes du parti. Ainsi le président de la République a-t-il réorganisé, au cours des trois derniers mois, les équipes dirigeantes des principaux organismes politiques du pays pour installer à leur tête des éléments plus modérés et plus proches de lui[2]. Les mutations survenues dans la direction du syndicat unique UTB (Union des Travailleurs Barundi)[3], et de l'Union des Femmes barundi, la refonte du comité central du Mouvement des Jeunesses Révolutionnaires Rwagasore, le renouvellement du Bureau politique national de l'UPRONA constituent autant de manifestation de tendance modératrice. Soucieux de modération, mais également préoccupé de n'être pas accusé de faiblesse par la minorité progressiste, le colonel Micombero s'efforce en outre depuis quelque temps de réduire l'emprise, encore considérable, d'un clergé très rétrograde sur les masses barundaises. Cette volonté de « mettre au pas » la hiérarchie s'est traduite notamment par l'assignation à résidence surveillée pendant tout le mois de décembre de Mgr Bihonda[4], coupable d'avoir manifesté en chaire quelques réserves sur les comportements des Jeunesses Révolutionnaires Rwagasore. La vive réplique du clergé qui s'oppose à la prétention du parti unique de diriger seul la vie de

Il a été chargé par le président Micombero, en qualité d'émissaire particulier du chef de l'État, de diverses missions en Afrique et en Europe.

[1] M. Artémon Simbananiye, Tutsi, détenait au sein du gouvernement, dès avant l'instauration de la République, le portefeuille de la Justice et de la Sécurité. Théoricien de l'aile progressiste, il tombe en disgrâce lors du remaniement ministériel du 4 novembre 1967, incarcéré, il est libéré en mars 1969.

[2] Se reporter à la dépêche de Bujumbura, n° 107/AL du 12 février 1968, non publiée, qui rappelle la situation politique au Burundi du 27 janvier au 12 février 1968 et analyse la réorganisation des structures politiques entreprise depuis novembre 1967.

[3] Les dirigeants pro-chinois de l'UTB (Union des Travailleurs du Burundi), les premier et deuxième secrétaires généraux, Augustin Ntamagara et Charles Semahuma, ont dû céder leur poste, le 27 octobre 1967, aux plus modérés, MM. Pascal Ntemako et Antoine Nijembazi. L'UTB n'en est pas moins demeurée de tendances très socialisantes.

[4] Mgr Nestor Bihonda, né en 1924, est ordonné prêtre le 8 novembre 1953, nommé évêque auxiliaire de Gitega le 6 mai 1965, puis évêque titulaire de Siminina ce même 6 mai 1965, nommé évêque de Muyinga le 5 septembre 1968.

l'État et la vie de chacun dans l'État permet d'inférer que le ralliement de la hiérarchie ne saurait être inconditionnel et, en conséquence, qu'un conflit larvé entre l'Église et l'État ne saurait être exclu.

5 – Ainsi la situation politique intérieure du Burundi semble-t-elle se caractériser par une évolution certaine dans le sens de la simplification et de la modération mais elle révèle surtout un renforcement des pouvoirs du Président. Chef unique du parti, dont les divers démembrements sont désormais confiés à des hommes modérés et vraisemblablement sûrs, Chef suprême de l'Armée et fidèlement épaulé par celle-ci, qui conserve, en dépit de la suppression en janvier 1968 du Comité National Révolutionnaire, devenu superflu, des positions prioritaires tant au Bureau central du Parti qu'à la direction administrative et politique des provinces, Chef d'un gouvernement homogène et, semble-t-il, fidèle, le colonel Micombero apparaît bien, plus nettement que jamais, malgré la résurgence toujours possible d'un mécontentement hutu et en dépit de l'impuissance congénitale des Tutsi à s'entendre, comme le maître probable des destinées du Burundi.

(*Afrique-Levant, Burundi, 1966-1972, politique intérieure, nº 9*)

93

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 506 à 510. *Washington, 1er février 1969.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 2, 00 h. 08).

M. Kissinger m'a téléphoné le 1er février pour me dire que le président des États-Unis considérait qu'au cours de son voyage en Europe, à la fin de ce mois ou au début du mois prochain[1], l'étape de Paris était pour lui et de loin la plus importante.

M. Nixon estimait que cette visite à Paris ne devait pas revêtir un aspect protocolaire. Son désir était d'aborder avec le président de la République le fond des choses afin de guider ensuite son action.

Il souhaitait donc que sa visite à Paris fut précédée d'échanges de vues préliminaires et il avait pensé que ceci pourrait le plus commodément être fait à Washington entre M. Kissinger et moi-même. Nous avons déjà convenu avec celui-ci d'une première rencontre le lundi 3 février.

La conviction du Président est sincère et son désir d'aborder les choses sérieusement est évident. Je souhaiterais donc, si le Département accepte

[1] Lors d'une conversation avec M. Lucet pendant une réception du corps diplomatique le 31 janvier, le président Nixon a fait part de son intention de se rendre en Europe au cours de la première semaine de mars. Il pensait durant ce déplacement visiter Paris, Londres, Bonn, Bruxelles et sans doute Rome. Se reporter à ce sujet aux télégrammes nos 500 et 501 de Washington du 1er février 1969, non repris.

le principe de conversations de cet ordre, qui ne peuvent avoir pour but que de cerner les problèmes, recevoir directives et instructions.

Ainsi qu'on le sait, et le secrétaire d'État me le rappelait hier (mon télégramme nos 477 à 482) le Président a le sentiment que l'ancienne administration s'est trop préoccupée de l'Asie et du Vietnam et pas assez de l'Europe. M. Nixon sait aussi, du moins je le pense, qu'il n'appartient pas aux États-Unis de dicter aux Européens ce que devrait être leur ligne de conduite.

Mais à un moment ou un autre, au cours de cette année, il aura à affronter les Russes. Il ne voudrait pas à cet égard avoir à répéter l'expérience malheureuse du président Kennedy à Vienne en juin 1961 ni se complaire dans l'indécision des rencontres de M. Johnson et de M. Kossyguine à Glassboro. Il ne voudrait, lorsque le moment viendra, ni sembler intransigeant, ni encore moins indécis. Il ne prétend ni obtenir un mandat des Européens, ni paraître non plus vouloir négocier au-dessus de leurs têtes entre super-puissances. C'est pourquoi sa tournée en Europe, qui a entre autres buts d'éviter le tête-à-tête anglo-américain auquel M. Wilson le conviait, est pour lui d'importance capitale. De ses résultats dépendront à la fois le sens du langage qu'un jour ou l'autre il devra bien tenir aux Russes et l'orientation même de sa présidence.

Je connais assez le nouveau président des États-Unis pour savoir, qu'en ce moment crucial pour lui, c'est avant tout l'avis et les conseils du général de Gaulle qui lui importent. Ce qui pourrait m'être dit dès maintenant pour jeter les bases d'une discussion qu'il désire fructueuse me serait utile. Il ne s'agit pas d'un tour d'horizon.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

94

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Intervention soviétique dans l'affaire laotienne[1]

N. nº 77/CLV[2]. *Paris, 1er février 1969.*

À la suite de l'accalmie relative qui avait été observée au Laos pendant les mois de septembre et d'octobre, le Ministre avait autorisé la direction

[1] *Annotation manuscrite* de Michel Debré : « Nous avons tout intérêt à suivre l'affaire du Laos et à jouer notre dans le retour à la paix. Non seulement je donne mon accord au télégramme, mais je souhaite une politique plus active. »

[2] Cette note est rédigée par Paul de Gentile, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la section politique de la sous-direction Asie-Océanie, Cambodge-Laos-Vietnam, de la direction des Affaires politiques du Département depuis 1967.

d'Asie à suggérer à M. Mai Van Bo[1] que son gouvernement serait bien inspiré en réduisant ses interventions armées au Laos. Ce geste de bonne volonté, expressément réclamé par le prince Souvanna Phouma, devait permettre au Premier ministre laotien[2] d'obtenir des Américains qu'ils manifestent à leur tour leur désir d'apaisement en diminuant l'intensité de leurs bombardements sur le territoire du Royaume.

Le 2 janvier, notre ambassadeur au Laos[3] rendait compte au prince Souvanna Phouma de notre démarche[4]. Celui-ci lui répondait en substance qu'il était prêt à demander le moment venu aux Américains d'arrêter leurs bombardements. Il pensait même pouvoir le faire avant que les Nord-Vietnamiens n'aient évacué le territoire laotien et se déclarait prêt à fermer les yeux sur l'utilisation qu'ils feraient de la « piste Hô Chi Minh ». Mais le Prince estimait cependant qu'une condition préliminaire était nécessaire : les Nord-Vietnamiens devaient « cesser de se mêler des affaires laotiennes et d'apporter leur aide militaire au Pathet Lao ».

Entre-temps, il faut le reconnaître, les opérations militaires avaient repris assez sensiblement et le gouvernement laotien dénonçait une participation accrue des Nord-Vietnamiens aux combats. De leur côté, les Américains avaient fortement augmenté le volume de leurs bombardements aériens depuis la mi-novembre 1968.

Tout semblait indiquer cependant que des contacts entre le gouvernement laotien et le Pathet Lao et même entre ce dernier et l'ambassade américaine à Vientiane se poursuivaient dans les coulisses. Le prince Souvanna Phouma lui-même les confirmait indirectement dans ses conversations avec notre ambassadeur. D'autre part, les quelques indications qui parvenaient du côté nord-vietnamien donnaient à penser qu'Hanoï voulait faire preuve de modération en affirmant que sa politique à l'égard du Laos n'était nullement expansionniste.

Les espoirs d'une évolution favorable parurent se concrétiser lorsque, le 14 janvier, le représentant du Néo Lao Haksat à Vientiane[5] confia à notre ambassade qu'après « avoir constaté que les choses étaient en train d'évoluer », il avait l'intention de se rendre à Sam Neua pour faire un rapport au prince Souphanouvong[6]. Le colonel Pethrasi se proposait d'obtenir, avant son départ, une audience du prince Souvanna Phouma pour lui offrir de remettre un message de sa part au chef du Pathet Lao.

Mais, le même jour, l'explosion, à la suite de l'attentat d'un commando présumé Pathet Lao d'un important dépôt de munitions, situé à 20 km de la capitale, devait alourdir l'atmosphère. Le gouvernement laotien,

[1] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[2] Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

[3] André Ross, ambassadeur de France à Vientiane depuis le 5 avril 1968.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Vientiane nos 4 à 6 du 3 janvier 1969.

[5] Colonel Soth Pethrasi, représentant du Pathet Lao à Vientiane.

[6] Souphanouvong, président du Néo Lao Haksat depuis 1956.

vraisemblablement désireux de se couvrir sur sa droite devait, le 16 janvier, demander au président de la Commission internationale de contrôle le retrait de la représentation du Pathet Lao à Vientiane. Il s'agissait seulement en réalité d'obtenir que cette représentation s'éloigne du centre de la ville pour éviter des incidents qui ne manquèrent pas en effet de se produire les 18 et 19 janvier. Toujours est-il que le colonel Pethrasi semble avoir renoncé à se rendre à Sam Neua.

C'est à ce moment que les Soviétiques semblent s'être décidés à intervenir plus directement dans l'affaire laotienne.

Certes, l'intérêt que Moscou porte au Laos a toujours été constant. Déjà, en décembre 1967, l'ambassade d'URSS à Paris avait pris contact avec le Département pour proposer que les deux pays concertent leurs efforts en vue de permettre au Laos de retrouver la paix grâce à un véritable retour à la neutralité. Cette démarche était restée sans suite.

Lorsque fut connue la décision du président Johnson d'arrêter les bombardements sur le Nord-Vietnam[1], l'ambassadeur soviétique à Vientiane[2] confiait à notre ambassade que le prince Souvanna Phouma, dont il considérait qu'il « avait sa place au Laos », serait bien inspiré d'exiger que les Américains cessent de bombarder le Laos.

Le désir des Russes de travailler à un apaisement au Laos est sans doute renforcé par les inquiétudes que leur cause le récent accroissement des activités chinoises dans le nord du pays et plus particulièrement dans les provinces de Phong Saly et de Hua Khong. Ils partageraient sur ce point les soucis des Américains.

Dans l'immédiat, la manœuvre semble avoir été amorcée par les Nord-Vietnamiens, dont le ministère des Affaires étrangères a publié le 19 janvier une déclaration sur l'intensification des bombardements américains contre le territoire laotien. Ce texte contenait un appel aux coprésidents et à tous les participants de la conférence de Genève de 1962[3] pour qu'ils « exigent énergiquement que les États-Unis cessent les attaques d'intervention contre le Laos, qu'ils appliquent correctement les accords de Genève de 1962, respectent la souveraineté, l'indépendance, la neutralité du Laos et, en premier lieu, qu'ils cessent immédiatement et inconditionnellement leurs bombardements contre les zones contrôlées par le Front patriotique lao et les forces neutralistes patriotiques, afin de créer une condition permettant aux Lao de régler eux-mêmes leurs propres affaires ».

[1] Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

[2] Viktor Ivanovitch Minine, ambassadeur soviétique à Vientiane depuis 1968.

[3] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos était coprésidée par les Soviétiques et les Britanniques. Les États participants étaient : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

Peu de temps après, le 22 janvier, l'ambassadeur des États-Unis à Vientiane[1], d'ordre de son gouvernement, faisait savoir à son collègue soviétique que Washington était préoccupé par l'accroissement des activités militaires au Laos à un moment où le nouveau départ des négociations de Paris ouvrait sur le plan politique des perspectives favorables.

À la même date, M. Gromyko[2], en tant que coprésident de la conférence de Genève sur le Laos, communiquait au coprésident anglais[3], qui devait le refuser, un projet de déclaration rappelant aux États-Unis les engagements souscrits en 1962, constatant leur intervention militaire et l'intensification de leurs bombardements ces temps derniers. Pour M. Gromyko, « l'escalade de l'intervention des États-Unis au Laos ne favorise nullement les entretiens de Paris. Au contraire, elle menace d'étendre aux pays voisins l'incendie guerrier que les États-Unis entretiennent au Vietnam ».

Enfin, le 27 janvier, le prince Souvanna Phouma faisait part à M. Ross[4] du voyage que l'ambassadeur de l'Union soviétique à Vientiane allait effectuer « à sa demande » à Hanoï, ainsi qu'à Sam Neua où il rencontrera le prince Souphanouvong et lui fera part des vues de son demi-frère. Aux Nord-Vietnamiens, M. Minine était plus spécialement chargé par le Prince de parler du problème que pose leur présence au Laos. Lors de ce dernier entretien, le Premier ministre laotien rappelait encore à M. Ross les conditions dans lesquelles il était prêt à demander aux Américains, qui avaient été mis au courant de la démarche soviétique, d'arrêter leurs bombardements.

Lorsque l'on sait avec quel soin le prince Souvanna Phouma a toujours maintenu la cordialité des rapports entre son pays et l'Union soviétique, on ne doit pas s'étonner de son désir de s'appuyer sur un pays dont le crédit est grand auprès d'Hanoï et, par voie de conséquence, auprès de la fraction raisonnable du Pathet Lao. Le Prince peut être d'autant plus désireux d'obtenir rapidement un succès qu'il sait que les forces de droite se montrent actuellement assez menaçantes et qu'il n'est pas impossible que, dans l'entourage du général Kouprasith[5], on aille jusqu'à méditer un coup d'État.

Le service Cambodge-Laos-Vietnam estime qu'il serait regrettable de voir l'URSS tirer seule le profit d'une intervention dont nous avons eu les premiers l'idée et l'initiative. Même si l'aboutissement de ces diverses démarches doit être lent – ce qui paraît devoir être le cas étant donné les liens qui existent entre l'affaire du Laos et le problème vietnamien – notre intérêt nous commande, semble-t-il, de poursuivre le dialogue entamé tant avec Hanoï qu'avec Vientiane. La démarche faite hier par l'ambassadeur

[1] William Healy Sullivan, ambassadeur des États-Unis à Vientiane du 25 novembre 1964 à avril 1969.

[2] Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957.

[3] Robert Michaël Stewart, Secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères depuis le 16 mars 1968.

[4] André Ross, ambassadeur de France à Vientiane depuis le 5 avril 1968.

[5] Général Kouprasith Abhay, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane.

de Pologne[1] auprès de M. Alphand[2] nous en fournit l'occasion. C'est dans cet esprit que le projet de télégramme ci-joint est soumis à l'approbation du Ministre[3].

(*Asie, CLV, Laos, 1965-1978*)

95

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES[4]

N[5]. *Paris, 1er février 1969.*

L'ambassadeur de Suisse[6] que j'avais convoqué est venu me voir dans l'après-midi du 31 janvier.

Je lui ai dit que nous avions eu vent d'un projet formé par un correspondant de la télévision suisse de consacrer un reportage aux mouvements fédéralistes ou autonomistes bretons. M. Torracinta[7] aurait déjà pris contact

[1] Jan Druto, ambassadeur de Pologne à Paris depuis le 24 juin 1961.

[2] Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Le télégramme de Paris à Vientiane nos 39 à 41 du 4 février 1969, non reproduit rapporte que : « L'ambassadeur de Pologne a fait hier (sic) une démarche auprès du Secrétaire général du Département, pour attirer notre attention sur le sort qui serait actuellement réservé aux membres de la représentation du Néo Lao Haksat à Vientiane. En tant que membre de la CIC au Laos, son gouvernement s'inquiétait des nouvelles qu'il recevait de ce pays et nous suggérait d'intervenir auprès du gouvernement laotien. D'après M. Druto, le colonel Soth Pethrasi et ses hommes seraient en effet soumis dans leur résidence à un véritable blocus depuis le 22 janvier. Je vous serais obligé, si cette information est exacte, de faire une démarche auprès du prince Souvanna Phouma. Vous pourrez lui dire notre crainte de voir une telle situation, si elle se prolonge, entraîner de nouveaux incidents. En faisant état de nos préoccupations, vous trouverez l'occasion de poursuivre avec le Premier ministre le dialogue que vous aviez entamé avec lui sur les conditions d'un apaisement au Laos (…). Vous pourrez lui redire que nous sommes toujours disposés à user de notre influence pour faciliter le retour de la paix dans son pays et pour l'aider à retrouver un véritable statut de neutralité.

De son côté, le Département tiendra le délégué général du Nord-Vietnam à Paris informé de votre démarche. Il lui fera également part de l'état d'esprit du prince Souvanna Phouma (…). »

[4] Cette note est rédigée par Jacques Tiné, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département de 1967 à juin 1969, puis ambassadeur à Lisbonne.

[5] *Note manuscrite du texte signée de Jacques Tiné* : M. Pagniez [Yves Pagniez, sous-directeur d'Europe centrale au Département depuis août 1967] J'ai téléphoné le 5 II à M. Rappard [Alfred Rappard, premier conseiller près l'ambassade de Suisse à Paris] pour lui dire qu'en mon absence la réponse que nous attendions pouvait être transmise à M. Alphand ou à vous-même. M. Bonneau [Gabriel Bonneau, ambassadeur de France à Berne de septembre 1965 à juin 1969] est-il au courant de notre démarche. Si l'émission a lieu je pense qu'il nous en informera sans délai. Vous pourriez vous en assurer par un coup de téléphone. J.T.

Note manuscrite du texte signée de Michel Debré : Il faut tenir bon. La T.V. française a-t-elle jamais parlé du séparatisme jurassien ? Si la Suisse parle des séparatistes bretons il faudra faire un long film sur le Jura.

Quant aux Allemands il faut réagir. M.D.

[6] Pierre Dupont, ambassadeur de Suisse à Paris.

[7] Claude Torracinta, journaliste suisse, correspondant à Paris de *La Tribune de Genève* depuis 1966, collaborateur de la télévision suisse romande depuis 1963.

avec un *leader* de la tendance fédéraliste, M. Philipponneau[1]. Si nos renseignements étaient exacts et si la SSR[2] devait effectivement prêter ses caméras ou ses microphones à des agitateurs, le gouvernement français en éprouverait le plus vif déplaisir. Nous tenions à en instruire sans retard le gouvernement helvétique, comptant que toute mesure serait prise pour empêcher cette erreur.

M. Dupont m'a dit tout ignorer de la chose, et jusqu'au nom de son compatriote que je lui avais cité. Il a évoqué la liberté de la presse, dont usaient, d'ailleurs, les journaux français pour donner souvent quelque ampleur aux activités de certains éléments jurassiens. A quoi je lui ai répondu qu'il ne s'agissait point de journaux, ceux-ci échappant en France comme en Suisse à toute censure, mais d'un organisme qui avait reçu du gouvernement fédéral le monopole de la Télévision. L'article 13 du contrat de concession de la SSR prohibait les émissions susceptibles de nuire aux rapports internationaux de la Suisse. L'ambassadeur m'ayant répondu que cette disposition, dont il doutait qu'elle eut jamais été appliquée, ne visait que l'hypothèse de situations très sérieuses, j'ai répliqué que l'affaire dont je l'entretenais ne manquerait pas de l'être pour nous si des éléments séditieux se voyaient effectivement offrir une tribune sur les ondes d'un pays ami. Nous espérions qu'en informant rapidement le gouvernement suisse nous le mettrions à même d'éviter que ne se produise un incident qui ne manquerait pas d'appeler une protestation de notre part.

M. Dupont, qui notait mes propos, m'a déclaré qu'il les rapporterait sans délai à Berne et qu'il reprendrait contact dès qu'informations et réactions lui en seraient revenues[3].

Il ressort d'une récente dépêche de notre ambassadeur à Berne que la télévision allemande (1re chaîne) a consacré le dimanche 26 janvier une émission au séparatisme breton. Il sera demandé à notre ambassade à Bonn de renseigner le Département sur le caractère de cette émission.

(*Europe, Suisse, 1961-1970*)

[1] Michel Philipponneau, professeur de géographie à l'université de Rennes depuis 1957, membre du comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB) de 1952 à 1967.

[2] Société suisse de radiodiffusion et télévision.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 7 février 1969 de la sous-direction d'Europe centrale.

96

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES

T. nos 135 à 139. *Paris, 3 février 1969.*

Je me réfère à ma circulaire n° 59 en date du 3 février[1].

Je vous transmets ci-après le texte d'une lettre adressée à M. Wedgwood-Benn, ministre de la Technologie, par M. Galley, ministre délégué à la Recherche scientifique.

Cette lettre répond à celle adressée le 18 décembre dernier par M. Wedgwood-Benn[2] à ses collègues des pays membres du Cecles/Eldo. Comme vous le savez, une lettre analogue a été adressée par M. Stoltenberg, ministre allemand de la Recherche.

Citation :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« J'ai étudié avec attention les termes de votre lettre du 18 décembre 1968 et envisagé leurs conséquences, au-delà de celle immédiate pour le Cecles de n'avoir pu voter son budget pour l'année 1969.

« S'il est naturel que la Grande-Bretagne puisse avoir dans le domaine des lanceurs une politique différente de celle des autres pays européens, j'ai par contre été très surpris de l'analyse que vous faites de la situation et des conclusions que vous en tirez.

« Je n'ai pu, en effet, m'associer à votre point de vue sur le plan T9[3]. Celui-ci a été établi, comme vous le savez, pour aller au-devant du désir de la Grande-Bretagne d'éviter tout dépassement financier ; il respecte l'objectif essentiel que s'est fixé l'organisation ; enfin il conserve intacts les intérêts de l'industrie britannique. Il ne peut donc être un programme nouveau, au sens donné à ce mot par la convention.

« Je ne pourrais donc que regretter de voir la Grande-Bretagne s'écarter du mémorandum du 16 avril 1966[4] où vous déclariez : « Nous remplirons

[1] Le télégramme circulaire n° 59 du 3 février 1969, adressé à Bonn, Londres, Bruxelles, Washington et La Haye, traite des démarches à faire au sujet de la crise du CECLES due au refus britannique de participer au budget de cet organisme, si sa contribution n'était pas abaissée à dix millions de livres ; cette exigence est exprimée dans une lettre du 18 décembre aux pays membres du CECLES. La France et la RFA se sont entendues pour répondre chacune à la lettre britannique et elles demanderont aux Belges et aux Néerlandais d'en faire autant. Quant à la lettre qui sera adressée à l'Italie au sujet de sa contribution, elle tiendra compte du préjudice subi par ce pays du fait des économies imposées au programme Europa.

[2] Anthony Wedgwood-Benn est le ministre britannique de la Technologie depuis juillet 1966. Au sujet de la lettre britannique du 18 décembre 1966, voir l'aide-mémoire du 7 janvier 1969 publié plus haut.

[3] Le plan T9 est le plan d'austérité du CECLES adopté en novembre 1968.

[4] Au sujet du mémorandum du 16 avril, voir l'aide-mémoire du 7 janvier 1969 publié plus haut.

naturellement nos engagements envers le Cecles, tels qu'ils sont stipulés dans le protocole financier révisé de 1966 :

« Mais, plus que ces arguments juridiques, une raison me pousse à vous prier, mon cher Collègue, de réexaminer la position que vous avez exposée par votre lettre du 18 décembre.

« L'évolution de l'attitude britannique a progressivement entamé notre confiance dans le support de la Grande-Bretagne à la réussite de l'effort spatial européen ; j'ai, pour ma part, la conviction qu'une remise en cause du Cecles ne saurait être sans effets sur l'ensemble de la coopération européenne dans le secteur spatial.

« En exprimant sa volonté de maintenir sa pleine participation au programme actuel du Cecles et en confirmant son appui aux résolutions de la conférence de Bonn[1], notamment en ce qui concerne les garanties à la fourniture du *Blue-Streak*[2] et le compromis sur l'utilisation des lanceurs, j'ai l'espoir que la Grande-Bretagne voudra rétablir le climat nécessaire à la poursuite de notre coopération dans ce domaine.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération ».

« Signé : R. Galley.

Fin de citation.

Veuillez communiquer sans délai ce texte à son destinataire. L'original vous parviendra par une prochaine valise.

(*DGRCST, Questions spatiales, Grande-Bretagne, 1969*)

[1] La conférence des ministres des pays faisant partie du CECLES se tient à Bonn les 11-12-13 et 14 novembre 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II, la note n° 411/QS du 19 novembre 1968.

[2] La fusée *Blue-Streak* est construite par les Britanniques pour former le premier étage du lanceur Eldo-A.

97

M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 480 à 492. *Londres, 3 février 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 23 h. 00).

La Grande-Bretagne et l'Europe

Je me réfère à mes télégrammes nos 465 à 473[1] et 474 à 479[2].

Je suis frappé par la multiplicité et la variété des efforts que déploie depuis quelques mois le gouvernement britannique pour établir des liens, politiques ou autres, avec les pays membres de la CEE favorables au principe de l'adhésion britannique. L'objectif final de ces efforts est, à n'en pas douter, d'obtenir le concours actif de ces pays pour rendre cette adhésion possible et mettre ainsi en échec la politique française. Dans cette optique, les efforts se dirigent surtout en direction du pays dont on juge ici l'attitude décisive : l'Allemagne. Cette action, menée avec constance et opiniâtreté, montre bien que la réaffirmation par la Grande-Bretagne de l'objectif d'ordre politique qui est le sien en essayant d'entrer en Europe – objectif que M. Jenkins[3] a une fois de plus proclamé à Strasbourg le 29 janvier – n'est pas un vain mot et que, quelles qu'aient été les déconvenues subies jusqu'à présent, le gouvernement britannique est résolu à aller de l'avant.

Sur le plan stratégique et militaire tout d'abord, il convient de noter que la Grande-Bretagne s'efforce de définir des positions qui sont susceptibles de recueillir l'approbation de l'Allemagne qu'il s'agisse de la création éventuelle d'un groupement d'États européens au sein de l'OTAN ou de la production en commun d'armements. Les déclarations que vient de faire M. Healey à Munich (mon télégramme nos 465 à 473) répondent à cette préoccupation. C'est dans le même esprit que le gouvernement britannique essaie d'obtenir une décision sur le projet d'avion de combat qui serait construit en commun par la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Un autre domaine dans lequel les Britanniques tentent de coopérer avec ces deux derniers pays est celui de l'utilisation de procédé de centrifugation

[1] Télégramme de Londres nos 465 à 473 du 3 février 1969, non reproduit. Il rapporte que lors d'une visite à Munich le 1er février, Denis Healey, ministre britannique de la Défense depuis 1964, a plaidé pour un renforcement de la coopération entre les membres européens de l'Alliance Atlantique, y voyant probablement un moyen d'exercer une pression sur la France.

[2] Télégramme de Londres nos 474 à 479 du 3 février 1969, non reproduit. Il rapporte que : « Il est à nouveau question depuis hier dans la presse anglaise de l'accord que l'Angleterre s'apprêterait à conclure avec la République fédérale et les Pays-Bas en vue de la production d'uranium enrichi grâce au procédé de la centrifugation. (…) l'accord sur les centrifugeuses a un objectif politique précis : il s'agit pour M. Wilson, écrit le *Daily Mail*, d'établir un axe politico-militaire solide entre Londres et Bonn. L'initiative anglaise dans cette affaire ferait suite ainsi aux rebuffades successives qu'a subies l'Angleterre dans ses efforts pour être admise au sein de la CEE. »

[3] Roy Jenkins, chancelier de l'Échiquier depuis le 30 novembre 1967.

pour la production d'énergie nucléaire[1]. Lancé dans les derniers mois de 1968, ce projet, bien qu'il suscite des controverses en Grande-Bretagne même, n'en est pas moins activement poussé par le gouvernement britannique (mon télégramme n°s 474 à 479)[2].

Mais c'est principalement sur le plan proprement politique et sur celui de l'unification de l'Europe que se poursuivent les efforts du gouvernement de Londres. La Grande-Bretagne est consciente du fait qu'en l'état actuel des choses, un appui résolu de l'Allemagne lui est indispensable pour réaliser ses objectifs européens. Aussi est-elle déterminée à ne ménager aucun effort pour obtenir cet appui, même si l'expérience des derniers mois à ce sujet a été pour elle décevante. L'adhésion des trois partis britanniques, au début de l'automne, au comité d'action de Jean Monnet[3] avait pour but de montrer aux « bons Européens » que l'opinion anglaise était unanime à accepter les objectifs du gouvernement travailliste. La tentative destinée à donner à l'UEO des compétences nouvelles, soutenue dès l'origine par la Grande-Bretagne et qui doit être reprise à Luxembourg le 6, répond à cette même volonté[4].

La presse et les milieux politiques se montrent cependant très sceptiques depuis quelques jours sur la possibilité de voir la réunion de Luxembourg aboutir à quoi que ce soit de positif sur la base du plan Harmel – ou de ce qu'il en reste – ou sur celle du document de travail italien, en raison des hésitations allemandes et des réticences belges de dernière heure. Dans ces conditions, et pour ne pas rester sur un échec, le gouvernement britannique serait décidé, annoncent aujourd'hui le *Times*[5] et le *Daily Telegraph*[6], à prendre une initiative spectaculaire au cas où la réunion de l'UEO n'aboutirait à rien ou à presque rien. Il s'agirait – et ceci confirme des rumeurs que l'on avait pu recueillir récemment dans les milieux proches du *Foreign Office* – d'un plan proposant la création d'une nouvelle communauté de caractère politique allant très loin dans le sens de la supranationalité. Préparé par le *Foreign Office*, ce plan ne serait pas encore définitivement adopté par *Downing Street*, M. Wilson[7] le gardant comme ultime arme. Pour la première fois aujourd'hui, la presse – qui cite d'ailleurs un article que publie aujourd'hui à ce sujet l'*Express*[8] à Paris – mentionne ce projet d'une manière précise et indique que le gouvernement britannique pourrait le proposer soit pendant soit après la réunion de Luxembourg.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu de la direction des Affaires politiques du 21 janvier 1969.

[2] Télégramme de Londres n°s 474 à 479 du 3 février 1969, non reproduit. Il rapporte que : « Les journaux notent que cet accord fait en Angleterre l'objet de critiques dans certains milieux, notamment scientifiques, où l'on craint qu'il n'ouvre l'accès à l'Allemagne des armes nucléaires. »

[3] Le comité d'action pour les États-Unis d'Europe, créé par Jean Monnet en 1955.

[4] Sur ce sujet voir ci-dessus la note de la direction des Affaires économiques et financières du 6 janvier 1969.

[5] Le *Times* est un quotidien britannique conservateur fondé en 1785.

[6] *The Daily Telegraph* est un quotidien d'information britannique fondé en 1855.

[7] Harold Wilson, Premier ministre britannique, depuis 1964.

[8] *L'Express* est un hebdomadaire français fondé en 1953.

Il paraît certes à première vue assez surprenant que la Grande-Bretagne se lance dans une aventure de ce genre, ne serait-ce qu'en raison de l'hostilité qui existe ici à l'idée de supranationalité. Mais il n'est pas invraisemblable que le gouvernement britannique cherche par un geste spectaculaire à faire impression sur l'opinion tant en Angleterre que chez nos partenaires du Marché commun et plus particulièrement en Allemagne. La Grande-Bretagne est persuadée que ses efforts en direction de cette dernière sont susceptibles de porter des fruits. Venant après la visite de M. Stewart à M. Brandt[1], le voyage de M. Wilson à Bonn et à Berlin le 11 février s'inscrit dans cette ligne.

(*Coopération économique, 1967-1970*)

98

M. Fouchet, Ambassadeur de France à Tripoli,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 115/AN. *Tripoli, 3 février 1969.*

Audience avec le souverain

J'avais sollicité au début de l'année une audience du souverain[2] pour faire avec lui le point de l'ensemble des rapports franco-libyens. Sa Majesté n'ayant reçu personne pendant le mois de janvier pour des raisons de santé m'a accordé l'entretien demandé le 1er février. Elle m'a paru complètement remise et plus alerte même qu'à certaines de mes visites précédentes.

Après avoir rappelé rapidement au souverain les principales étapes qui avaient marqué en 1968 les rapports franco-libyens : visite de M. Baccouche à Paris[3] – développement important de la coopération culturelle[4] – signature de l'accord SNPA-LIPETCO[5] – j'ai indiqué à mon interlocuteur que, au début de cette année, la coopération entre la France et le monde arabe sur le plan politique avait franchi une nouvelle étape avec l'embargo total

[1] Le 5 février 1969, Robert Michael Maitland Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office*, rencontre en Forêt-Noire, Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

[2] Sidi Mohammed Idriss El Senoussi, né le 12 mars 1888, est nommé roi constitutionnel du Royaume de Libye lors de la séance de l'Assemblée nationale du 2 décembre 1950. Il règne sous le nom d'Idriss 1er.

[3] Abdelhamid Mokhtar Baccouche, Premier ministre de Libye du 27 octobre 1967 au 4 septembre 1968, se rend en France du 2 au 5 avril 1968.

[4] À la fin de l'année 1968, la coopération culturelle avec la Libye porte sur 110 enseignants français qui enseignent la langue française rendue obligatoire dès la classe de 6e ; deux conseillers pédagogiques, un professeur de faculté forment les futurs enseignants. Le projet de création d'un lycée français à Tripoli prend forme, une petite école française est ouverte à Benghazi, un projet de centre culturel est à l'étude.

[5] Au sujet de l'accord SNPA-LIPETCO, voir la note du 28 janvier 1969 publiée plus haut.

sur les envois d'armes à Israël[1]. Le souverain m'a exprimé toute son appréciation de la décision du général de Gaulle et s'est montré très sensible à l'aide que notre pays apporte ainsi à la cause arabe.

Soulignant alors que certains États, dont le Koweit, l'Arabie Séoudite et l'Égypte, avaient pris à cette occasion des positions publiques, affirmant leur volonté d'aider, dans toute la mesure du possible, l'économie française à résister à la pression qu'exerçait sur elle le mouvement sioniste à travers le monde, j'ai indiqué que les relations franco-libyennes dans divers domaines pourraient se développer largement pour concrétiser en quelque sorte le rapprochement entre les deux pays.

Sur le plan politique d'abord, un échange de voyages officiels dans les mois à venir pourrait marquer cette heureuse évolution. Sachant combien il serait pénible pour le souverain de supporter les fatigues d'un voyage officiel en France – ce qu'il m'a aussitôt confirmé – je lui ai demandé s'il estimait possible de se faire représenter à cette occasion par le prince héritier[2]. Le souverain a aussitôt acquiescé et m'a dit qu'il chargerait celui-ci d'un message personnel pour le général de Gaulle.

Alors que se multiplient les visites en Libye de personnalités étrangères il serait sans doute opportun que nous marquions également l'intérêt croissant que nous portons à ce pays : la visite d'un membre du gouvernement français serait sans doute à cet égard très souhaitable. Le souverain en a aussitôt approuvé l'idée.

Abordant le domaine culturel j'ai exposé à Sa Majesté les perspectives de développement de notre action en 1969 et lui ai confirmé que le gouvernement français souhaitait conclure un accord culturel. Le souverain m'a promis d'en parler prochainement au Premier ministre.

Sur le plan économique enfin j'ai évoqué avec Sa Majesté les possibilités de développement d'échanges plus nombreux dans certains secteurs particulièrement importants.

Évoquant en premier lieu celui de l'équipement militaire je lui ai rappelé l'intérêt manifesté par son pays pour notre matériel, qui s'était traduit en 1967 par la visite du ministre de la Défense nationale[3], en 1968 par la présentation des *Mirage*, d'*Alouette* et de diverses armes au Premier ministre[4], suivie quelques semaines plus tard par une demande officielle d'achat d'hélicoptères *Alouette* 3 que m'avait présentée M. Khalifa Moussa (ma communication du 16 avril 1968). Jusqu'ici aucun achat n'était venu concrétiser cet intérêt et il semblait surprenant que parmi les quatre pays susceptibles

[1] Pour l'embargo sur les armes à destination d'Israël, voir la rubrique Israël dans le présent volume et *D.D.F.* 1967-I, n° 295, 1968-I, n° 168.

[2] *Note du rédacteur* : « Lettre n° 82 du 4 octobre 1968 du Secrétaire général. » Cette lettre indique que le général de Gaulle a accepté de recevoir le prince héritier et conseille d'obtenir l'accord du souverain avant de transmettre officiellement l'invitation. M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du Département.

[3] M. Bousseif Yassine, ministre libyen de la Défense nationale, se rend en France du 25 mai au 5 juin 1967 (voir la dépêche de Tripoli n° 506 / AFN du 4 août 1967) pour visiter le salon international de l'aéronautique.

[4] Lors de sa visite en France, début avril 1968.

de fournir tous les types de matériel militaire – la Russie étant mise part pour des raisons politiques – la Grande-Bretagne et les États-Unis aient été préférés à la France, seule puissance à appliquer un embargo contre Israël, ce qui ne pouvait manquer d'avoir des répercussions sur l'industrie française. Le Roi en a convenu mais la difficulté, m'a-t-il dit, tenait au problème de la langue. Depuis la dernière guerre les militaires libyens avaient été en contact avec leurs collègues britanniques ou américains et n'étaient pas en mesure de suivre des stages d'instruction en France. Il en sera autrement lorsque l'effort culturel auquel nous consentons actuellement commencera à porter ses fruits. J'ai aussitôt répliqué qu'une solution à ce problème pouvait être aisément trouvée puisque, disposant d'officiers qui parlent arabe, nous pourrions sans doute dans une large mesure assurer l'instruction des militaires libyens dans leur propre langue. Le Roi a paru s'intéresser à cette possibilité.

Il m'a ensuite interrogé sur l'étendue exacte de l'embargo décrété par la France. Je lui ai confirmé que la Libye était hors du champ d'application de cette mesure et qu'elle pouvait pratiquement sans restrictions acheter chez nous tout le matériel qui lui était nécessaire. Peut-être certains de nos concurrents avaient-ils laissé planer dans l'esprit du Roi un doute à cet égard. Mon interlocuteur m'a dit qu'il avait été tenu au courant des perspectives d'achat d'hélicoptères destinés à la police pour des missions de surveillance des frontières. Il m'a précisé que l'opération avait dû, à l'époque, être suspendue faute des crédits disponibles. Actuellement de nouvelles possibilités financières ayant été dégagées[1], le Roi m'a déclaré que l'opération pouvait à nouveau être envisagée.

J'ai alors évoqué l'affaire de l'usine d'ammoniac[2] et l'intervention, sur la demande du gouvernement libyen, de la société Heurtey. Je n'ai pas caché au souverain la déception qu'avait causée à mes compatriotes la tournure récemment prise par cette affaire et la signature inattendue d'un contrat avec l'*Occidental*. Le souverain qui paraissait ignorer les détails de l'affaire m'a exprimé l'espoir qu'au cours de l'appel d'offres restreint qui serait sans doute prochainement annoncé la société française obtienne satisfaction.

[1] *Note marginale manuscrite* : « Donc Loustal et le SDECE avaient raison. » Le général de Loustal appartient à l'OGA (Office général de l'Air) ; il est chargé de négocier les ventes de matériel aéronautique à la Libye. Il fait de nombreux voyages à Tripoli. Le SDECE, Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, dépend du ministère des Armées.

[2] En mai 1968, lors de sa visite à Paris, M. Baccouche, Premier ministre libyen, informe ses interlocuteurs de l'intention de son gouvernement de construire à Marsa Brega une usine de fabrication d'ammoniac à partir du gaz de pétrole. La société française Heurtey remet dès le mois de juin une première étude qui contient la description et l'évaluation de l'équipement indispensable. Une étude plus poussée est alors demandée à Heurtey qui la remet, gratuitement, en septembre. Toutefois, pour des raisons financières, la Libye rappelle à la société américaine *Occidental Petroleum Corporation* les engagements pris au moment où elle obtenait ses concessions pétrolières de construire une usine d'ammoniac financée par cette compagnie à concurrence de 15 millions de dollars. *Occidental Petroleum Corporation* montre par la suite des réticences, c'est alors que la Libye se tourne vers la France. Les autorités libyennes durcissent leur position vis-à-vis d'*Occidental*, lui rappelant ses engagements et l'amènent en janvier 1969 à la décision de construire et financer l'usine. La société Heurtey n'obtient aucun dédommagement. (Voir les dépêches de Tripoli n° 364/DE et 536/DE des 19 juin et 20 septembre 1968 et n° 75/DE du 25 janvier 1969, non publiées.)

Enfin, rappelant à mon interlocuteur la réalisation par la CSF[1] de la liaison hertzienne Benghazi-Ageila[2], je lui ai signalé que dans ce domaine également l'industrie française souhaitait être associée plus étroitement à l'équipement du pays en matière de télécommunications. Le Roi s'est borné à me dire qu'il espérait qu'à l'avenir – que ce soit pour l'extension du réseau de la télévision ou pour l'établissement de nouvelles liaisons hertziennes – nos compatriotes pourraient participer plus largement à l'équipement du pays.

Notre entretien a duré plus d'une heure et s'est déroulé dans une atmosphère particulièrement bienveillante. Sur trois points, me semble-t-il – les visites officielles, la signature d'un accord culturel et l'achat d'hélicoptères – le souverain m'a paru s'engager dans une certaine mesure. Pour le reste il semble reconnaître implicitement que, comme le demandent des articles de journaux de plus en plus nombreux, une certaine préférence soit accordée à la France pour les grands projets à venir. Il n'est naturellement pas possible d'estimer dans quelle mesure cet état d'esprit pourra se traduire sur un plan concret en dépit des pressions exercées sur le vieux souverain par les Anglo-Saxons.

Le prince héritier doit me recevoir le 6 février. Après l'avoir interrogé sur ses intentions quant à son éventuel voyage en France[3], je reprendrai à cette occasion avec lui les thèmes déjà abordés avec le souverain : depuis quelque temps en effet on note une intervention croissante du prince Hassan Ridha dans les affaires publiques et il paraît beaucoup moins proche des Anglo-Saxons que son oncle.

(*Afrique du Nord, Libye 1953-1972, Relations politiques avec la France*)

99

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES.
À M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV.

T. n°s 41 à 45. *Paris, 4 février 1969, 16 h. 05.*
Réservé.

Le Secrétaire général[4] du Département a convoqué le 1er février l'ambassadeur d'Israël[5] en vue d'attirer son attention sur deux aspects récents de la diplomatie de son pays.

[1] CSF : Compagnie générale de télégraphie sans fil.

[2] Agela ou El Agheila est une localité située au fond du Golfe de la grande Syrte où se trouvait une base germano-italienne pendant la Seconde guerre mondiale, prise par le général Montgomery en 1942.

[3] S. A. Hassan Ridha, neveu du roi Idriss, est le fils du frère du roi Mohammed El Rhida mort en 1956 ; il est prince héritier ; sa visite en France est prévue du 8 au 10 octobre 1969.

[4] M. Alphand est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[5] M. Walter Eytan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis janvier 1966.

1) Il lui a indiqué que les déclarations aux États-Unis du général Rabin[1] et de la campagne menée contre la France par les représentants d'Israël à Washington ne nous paraissent pas compatibles avec le statut d'une représentation diplomatique dans un pays tiers. Elles incitent des citoyens américains à prendre des positions contraires à nos intérêts et accréditent des interprétations erronées de notre politique. Il a souligné très fermement que ces manœuvres nous semblaient inadmissibles.

L'ambassadeur d'Israël n'a pas nié que le général Rabin ait fait une déclaration où il mettait en cause personnellement le général de Gaulle, en essayant de l'isoler de la majorité des Français. Sur l'initiative de M. Eytan, des instructions strictes auraient été données par le gouvernement israélien à son ambassadeur aux États-Unis pour qu'il s'abstienne à l'avenir de pareilles manifestations. De même, il aurait été prescrit au général Rabin et à ses collaborateurs de ne pas se mêler d'une campagne en faveur du boycott des produits français ou d'Air France.

M. Alphand a fait remarquer que ces instructions ne paraissaient guère avoir été suivies d'effet. M. Eytan a promis qu'il insisterait de nouveau auprès de son gouvernement.

2) Le Secrétaire général s'est montré surpris par ailleurs de l'accueil violemment hostile réservé par les représentants d'Israël notamment M. Tekoa[2], représentant permanent aux Nations unies, aux dernières propositions françaises pour une action des Quatre en faveur de la paix au Moyen-Orient.

M. Eytan devait savoir que nous n'avions qu'un but : celui de régler d'une façon durable et dans l'intérêt général les problèmes qui se posaient entre Israël et ses voisins. Cette position avait toujours été équitable et objective. On ne voyait pas pourquoi l'intervention ainsi suggérée des quatre puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, devait entraîner des objections de la part d'Israël.

M. Eytan a répondu que notre projet ne pouvait que confirmer les Arabes dans leur volonté de ne pas traiter directement avec Israël. Or, il s'agissait là d'une position fondamentale de la diplomatie israélienne : la paix ne pouvait résulter que de négociations directes et d'un accord conclu entre Israël et ses voisins.

L'ambassadeur regrettait, par exemple, que, suivant une déclaration reproduite le matin même dans le *Figaro*, M. Debré[3] considère cette prétention comme « irréaliste ».

M. Alphand a noté qu'aucun pays arabe n'avait été favorable à une conversation et à un traité direct avec Israël, qu'il apparaissait que l'intérêt

[1] Le général Rabin, ambassadeur d'Israël à Washington, et ses collaborateurs rappellent tour à tour et à différents échelons qu'Israël demeure résolument hostile au projet de réunion des quatre membres du Conseil de sécurité (France, États-Unis, Royaume-Uni, et URSS), voir le télégramme de Washington n°s 494 à 496 du 31 janvier 1969 non publié.

[2] M. Joseph Tekoah est nommé en janvier 1968 représentant permanent d'Israël auprès des Nations unies. En ce qui concerne sa déclaration voir le télégramme de Tel-Aviv n° 151 du 23 janvier 1969 publié plus haut.

[3] M. Michel Debré est ministre des Affaires étrangères de mai 1968 à juin 1969.

israélien était de disposer d'un arrangement international qui pourrait d'ailleurs prendre la forme d'un document signé par les parties, mais dont la conclusion serait facilitée et garantie par le Conseil de sécurité et surtout les quatre puissances.

Notre action avait cet objectif, en tenant compte des vues de tous les intéressés et en tentant de rechercher un juste équilibre entre des intérêts opposés.

Sur les deux problèmes évoqués, M. Eytan a indiqué qu'il ferait rapport à son gouvernement.

(Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, nº 154)

100

M. Posier, Chargé d'Affaires de France à Libreville
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 81 à 87. *Libreville, 4 février 1969.*

Réservé.

Le président Houphouët-Boigny[1], venant de Kinshasa[2], est arrivé à Libreville le 3 février à 15 heures et en est reparti le même jour à 21 h 30. Son bref séjour dans la capitale gabonaise a été consacré presque exclusivement à des entretiens avec le président Bongo[3] et la délégation biafraise[4].

Au cours d'une réunion qui a été tenue à la présidence de la République et a duré plus de trois heures, la question de l'action diplomatique à entreprendre pour ouvrir les voies à une solution politique du conflit entre le Nigeria et le Biafra – action dont le principe a été arrêté à Kinshasa – a fait l'objet d'un examen approfondi. Outre les présidents Houphouët-Boigny et Bongo, le vice-président Mebiame[5], sir Louis Mbanefo, MM. Okpara et Dike ont participé à ces entretiens.

Les représentants du colonel Ojukwu[6] ont tout d'abord fait le point de la situation politique et militaire au Biafra qui, selon eux, est satisfaisante. Ils

[1] Félix Houphouët-Boigny est président de la Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960.

[2] La quatrième conférence au sommet de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache, instituée en février 1965) s'ouvre à Kinshasa le 27 janvier. Hamani Diori, président du Niger depuis le 11 novembre 1960, est réélu président de cette Organisation.

[3] Bernard-Albert Bongo est président du Gabon depuis le 2 décembre 1967.

[4] La délégation biafraise, conduite par sir Louis Mbanefo, ancien juge suprême du Nigeria oriental, et plénipotentiaire représentant le Biafra, arrive à Libreville le 2 février. Elle comprend le Dr. Michael Okpara, ancien Premier ministre du Nigeria oriental et le Dr. K.O. Dike, ancien recteur de l'université d'Ibadan.

[5] Léon Mebiame, membre du bureau politique du parti démocratique gabonais (PDG), est vice-président du gouvernement depuis le 4 juillet 1968.

[6] Le colonel Chukwuemeka Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental depuis le coup d'État du 15 janvier 1966, proclame l'indépendance de la province orientale sous le nom de « République du Biafra » le 30 mai 1967. La guerre civile éclate le 6 juillet 1967.

ont paru avoir un moral meilleur qu'il y a quelques mois et être relativement confiants dans l'avenir. Ils constatent en effet que la grande offensive finale maintes fois annoncée par les Nigérians ne survient pas, ils estiment que leurs guérillas usent l'ennemi, ils pensent que les Yorubas[1] finiront par ne plus vouloir de la guerre, dont ils supportent presque tout le poids. Ils espèrent enfin que s'ils parviennent à remporter une victoire spectaculaire, le découragement s'emparera de l'ennemi et l'amènera à composer.

Le président Houphouët a ensuite pris longuement la parole et a exposé qu'à Kinshasa, M. Bongo et lui-même avaient plaidé la cause du Biafra. Leur intervention a paru surprendre et impressionner leurs interlocuteurs, mais n'a pas suscité de réactions, favorables ou défavorables.

Seul, M. Tsiranana[2] leur avait manifesté son hostilité à une remise en cause de la structure actuelle des États africains.

Cependant l'accord s'était fait pour reconnaître la nécessité de tenter de mettre fin au conflit entre le Nigeria et le Biafra. Un plan d'action diplomatique avait donc été établi, dont les grandes lignes sont les suivantes :

– un règlement sur la base de la constitution d'une confédération formée de plusieurs États, et non pas des seuls Nigeria et Biafra, sera proposé aux deux parties,

– les présidents Diori, Ahidjo et Mobutu[3] interviendront auprès du colonel Gowon[4] pour essayer de l'amener à prendre part à des discussions sur ce projet.

– au cas où la réponse du colonel Gowon ne serait pas négative, une réunion préliminaire aurait lieu à Libreville entre Biafrais, Gabonais et Ivoiriens afin de préparer la dernière étape de la négociation.

– celle-ci consisterait en une conférence qui pourrait se tenir à Kinshasa, considéré comme terrain neutre, et réunirait, outre les colonels Gowon et Ojukwu, les présidents Diori, Ahidjo, Houphouët, Bongo et Mobutu (mon télégramme n°s 74 à 76 du 2 février)[5].

Les Biafrais acceptent les grandes lignes de ce programme et le principe d'une confédération formée de plusieurs États, mais doutent que les fédéraux envisagent de négocier sur cette base en l'état actuel des choses. Ils estiment que le colonel Gowon est, pour des raisons de politique intérieure, prisonnier des représentants de groupes ethniques qui veulent la guerre à outrance et n'envisagent qu'une solution militaire.

[1] Yoruba, groupe ethnique d'Afrique surtout présent au Nigeria, sur la rive droite du fleuve Niger, mais également au Dahomey/Bénin, au Ghana et au Togo.

[2] Philibert Tsiranana est président de la République de Madagascar depuis le 26 juin 1960.

[3] Hamani Diori est le président du Niger depuis le 11 novembre 1960, Ahmadou Ahidjo, président du Cameroun depuis le 5 mai 1960, Joseph-Désiré Mobutu, président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 24 novembre 1965.

[4] Le général Yakubu Gowon est le chef du gouvernement fédéral et chef des forces armées du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[5] Ce télégramme, non publié, fait part de la suggestion émise par les présidents Bongo et Houphouët-Boigny concernant d'éventuelles négociations en vue de tenter de mettre fin au conflit Nigeria/Biafra.

Élevant le débat, le président Houphouët a, à la fin de la réunion, exposé à ses interlocuteurs que le conflit biafrais avait pris une dimension nouvelle : après avoir été une guerre économique, puis une guerre de religion, il est devenu une lutte politique : les Biafrais combattent contre le communisme international aidé par les États arabes. Il s'agit donc de sauver l'Afrique du communisme et il ne faut pas hésiter, quand l'enjeu est d'une telle envergure, « à s'allier même avec le diable » (il s'agit en l'occurrence de l'Afrique du Sud). Dans une telle perspective, le président ivoirien s'est étonné de la passivité et de l'incompréhension des États-Unis, qui ne paraissent pas être conscients de l'ampleur et de la gravité du problème.

(*Collection des télégrammes, Libreville, 1969*)

101

M. DELAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 42 à 50. *Ouagadougou, 5 février 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 39).

Le général Lamizana est rentré de Kinshasa[1] toujours aussi peu convaincu du droit du Biafra à faire sécession, fortement impressionné par les richesses du Congo, satisfait d'avoir pu jouer un rôle à Bangui, méfiant vis-à-vis de beaucoup de ses partenaires, mais persuadé des mérites de l'OCAM où chacun a voix au chapitre sans que, grâce aux rivalités des uns et des autres, la discipline y soit trop contraignante.

Des deux conversations que je viens d'avoir avec lui et avec M. Yaguibou[2], Secrétaire général du gouvernement, qui l'avait accompagné, je retiens les indications suivantes :

1) M. Houphouët-Boigny a pris le premier la parole lors de la réunion à huis clos des chefs d'État pour attirer leur attention sur le drame du Biafra. Mais il n'a fait que répéter ce qu'il avait déjà dit publiquement à plusieurs reprises sans apporter d'éléments nouveaux ni de propositions précises. Il s'est heurté à l'hostilité quasi générale de ses collègues, le président Tsiranana[3] en tête qui l'interrompit avec sa fougue habituelle pour condamner toute sécession dans quelque État africain que ce soit.

[1] La quatrième conférence au sommet de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache, créée en février 1965) s'ouvre à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 27 janvier 1969.

[2] Télesphore Yaguibou, magistrat, est secrétaire général du gouvernement de Haute-Volta depuis le 4 avril 1967.

[3] Philibert Tsiranana, professeur, président du Conseil du gouvernement de Madagascar le 22 août 1958, Premier ministre provisoire le 14 octobre 1958, est le premier président de la République malgache élu le 1er mai 1959.

M. Houphouët-Boigny resta ferme, mais le docteur Zinsou[1] dût se justifier d'avoir accepté chez lui le « pont aérien »[2] en affirmant qu'il avait reçu l'accord de Lagos. Le président Bongo[3], paru lui-même lassé d'une affaire où il se sent très isolé et dont les conséquences l'inquiète pour sa position personnelle. Il aurait même suggéré dans la coulisse qu'on le chargeât d'agir auprès du colonel Ojukwu[4] pour lui faire accepter l'idée d'une « confédération » qui sauvegarderait au moins les apparences de l'unité du Nigeria.

Les chefs d'Etat avaient finalement décidé d'intervenir séparément sur chacun des deux camps[5] pour aboutir, au moins, à un cessez-le-feu, mais le général Lamizana ne croit guère au succès de cette nouvelle tentative puisqu'il reconnaît, non sans une certaine contradiction avec sa position de principe – je lui ai fait remarquer – que le Biafra ne peut plus accepter d'avoir enduré tant de souffrances et pendant si longtemps en vain.

J'ai pu constater, une fois de plus, que les arguments humanitaires avancés par M. Houphouët-Boigny n'avaient guère ému. Le général Mobutu[6], en faisant étalage de sa puissance avait eu beau jeu de condamner toute sécession en parlant de celle du Katanga[7] qui « avait fait cinq cent mille morts inutiles ».

2) À en juger par les propos du général Lamizana et de M. Yaguibou, cette réunion de l'OCAM a beaucoup servi le prestige du général Mobutu auquel on reprochait il n'y a pas si longtemps encore l'assassinat de Mulele[8].

Les Voltaïques qui viennent de rentrer dans leur pauvre capitale ensevelie depuis des jours sous l'épais brouillard de poussière de l'harmattan parlent d'abondance des immenses richesses du Congo, du dynamisme de sa population et des fastes qui les ont accueillis.

Fort habilement, le général Mobutu s'était montré modéré et prêt à « pardonner » les excès de langage de Bangui et de Brazzaville. Il avait même

[1] Le 27 juin 1968, le docteur Émile-Derlin Zinsou est désigné par le gouvernement provisoire comme président de la République du Dahomey et chef du gouvernement pour cinq ans au moins. L'investiture du nouveau chef de l'État a lieu le 17 juillet 1968.

[2] Le 28 janvier 1969, un accord est annoncé entre le Dahomey et la Croix-Rouge internationale pour l'installation à Cotonou d'un pont aérien vers le Biafra.

[3] Albert-Bernard Bongo, deuxième président de la République du Gabon, exerce ses fonctions depuis le 2 décembre 1967.

[4] La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria s'étend de mai 1967 à janvier 1970. Elle débute avec la sécession de l'Est du Nigeria, région la plus riche du pays et fief des Ibo, qui s'autoproclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu.

[5] Le général Yakubu Gowon, président de la fédération du Nigeria, représente le gouvernement central, et le colonel Ojukwu, *leader* de la province sécessionniste du Biafra.

[6] Joseph-Désiré Mobutu, second président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 24 novembre 1965.

[7] De juillet 1960 à janvier 1963.

[8] Pierre Mulele (11 août 1929-octobre 1968), homme politique congolais (Congo-Kinshasa), opposant au gouvernement central, conduisit la rébellion du Kwilu en 1963, s'enfuit au Congo-Brazzaville. En 1968, le général-président Mobutu le convainc de revenir d'exil, lui promettant l'amnistie. Mais, la frontière entre les deux Congo franchie, Mulele est arrêté et assassiné en octobre 1968.

surmonté sa très vive déception de n'être pas porté à la présidence de l'OCAM et il saurait attendre son heure. Il paraissait sincèrement attaché à l'OCAM, mais à la condition qu'il pût y trouver une place à sa mesure. M. Houphouët-Boigny l'aurait bien senti et, en réaliste, paraissait prêt à s'en accommoder.

3) Le général Lamizana m'a alors parlé avec une désinvolture assez inhabituelle chez lui des rivalités qui opposaient les trois « leaders » de l'Organisation, les présidents Senghor, Houphouët-Boigny et Ahidjo[1]. C'est encore au président ivoirien qu'il reconnaît le plus de poids à condition que celui-ci, qui avait fait de louables efforts lors des dernières réunions de l'Entente et la veille encore du départ pour Kinshasa, sache s'appuyer sur ses voisins. Mais pourquoi fallait-il qu'en présence des grands M. Houphouët-Boigny paraisse si vite oublier ses partenaires les plus pauvres ?

Quant au président Senghor, il ne parvenait guère à redonner à Dakar un rôle véritable. Il avait même dû reconnaître implicitement à Kinshasa que sa grande idée de « groupe régional de l'Afrique de l'Ouest » était plus que compromise puisqu'il avait accepté de nouveaux délais allant au moins au-delà du renouvellement de la convention de Yaoundé.

En Afrique centrale, enfin, M. Ahidjo prenait ombrage de l'activité trop bruyante de M. Bongo, homme-lige de M. Houphouët-Boigny mais sans l'assurance et le poids de son patron. Si le président ivoirien n'avait pas gagné ses collègues à la cause du Biafra, il avait su au moins se faire respecter tandis que M. Bongo s'était fait traiter en plaisantant par le général Mobutu de « président du Biafra ».

4) Le général Lamizana qui pourtant n'aime guère son « camarade » Bokassa[2] paraît s'être facilement laissé convaincre par celui-ci, « fou mais pas bête », de sa bonne foi. Il avait eu peur, et non sans raison, d'être « mangé » par Mobutu et il avait bien fait de se dégager à temps[3]. Il avait, en tout cas, tenu à son visiteur un langage raisonnable et « fraternel ».

5) Ainsi le général Lamizana est rentré chez lui convaincu qu'en fin de compte il ne fallait pas viser trop haut, mais faire une politique à la mesure de ses moyens. Ce genre de rencontres ne fait qu'accroître sa méfiance naturelle mais du moins, m'a-t-il dit, « c'est encore dans l'Entente et dans l'OCAM[4] qu'on se sent le plus à l'aise et que l'on peut le mieux, à l'abri des regards, éviter bien des conflits sans perdre la face ».

(Collection des télégrammes, Ouagadougou, 1969)

[1] Ahmadou Babatoura Ahidjo, premier président du Cameroun, élu le 5 mai 1960.

[2] Jean-Bedel Bokassa, capitaine de l'armée française, second président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966.

[3] Allusion à la création de l'Union des États de l'Afrique centrale (UEAC) à laquelle participent le Congo-Kinshasa, le Tchad et la République centrafricaine, annoncée le 1er février 1968, dont la charte est signée le 2 avril 1968 à Fort-Lamy, mais dont les présidents Bokassa (Centrafrique) et Tombalbaye (Tchad) se retirent le 10 novembre 1968. L'UEAC est une organisation mort-née.

[4] Le Conseil de l'Entente est une organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest, créée en 1959, regroupant cinq pays : le Dahomey/Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Togo. Une réunion des chefs d'État du Conseil de l'Entente se tient à Abidjan le 23 janvier 1969, précédant le sommet de l'OCAM à Kinshasa.

102

M. DOUDINOT DE LA BOISSIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KIGALI
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 127/RC-E. *Kigali, 5 février 1969.*

Création d'un lycée français au Rwanda

Me recevant, le 17 août dernier[1], avant mon départ en congé, le président Kayibanda m'avait confié le grand intérêt qu'il attachait à la création d'un établissement secondaire français qui serait lycée-pilote au Rwanda. Il avait ajouté que cette ambassade allait recevoir rapidement des propositions à ce sujet. Depuis mon retour à Kigali j'avais, à plusieurs reprises, marqué mon étonnement du retard apporté à l'envoi de ces renseignements. Datée du 17 janvier, la note du ministère de la Coopération internationale qui expose le problème et que Votre Excellence voudra bien trouver, ci-jointe en annexe[2], m'est parvenue enfin le 28 du mois dernier. Après avoir analysé le projet rwandais, j'exposerai les observations qu'il appelle.

Le ministère de l'Éducation nationale justifie sa demande de création d'un lycée français par les considérations suivantes :

– Nombre par trop insuffisant des établissements secondaires qui existent actuellement, face à l'effectif considérable des enfants ayant terminé leurs études primaires.

– Par la qualité de son enseignement, le lycée français serait un modèle pour tous les autres.

– Il aurait à accueillir les jeunes Rwandais dont les parents sont soumis à de fréquentes mutations, ainsi que les enfants des diplomates ou experts de Coopération technique. Ces derniers, assurés d'une bonne instruction pour leurs garçons et filles, accepteraient plus facilement que maintenant d'être affectés au Rwanda et d'y effectuer un séjour assez prolongé.

Réalisant la médiocrité du niveau des élèves issus de l'enseignement primaire, le ministère de la Coopération internationale souligne la nécessité de créer – parallèlement au lycée – une école primaire-pilote. Je lui ai cependant précisé que le Département ne pourrait accepter ni cette charge

[1] Se reporter au télégramme de Kigali nos 245 et 246 du 17 août 1968, non publié. Mention manuscrite apposée sur le document à ce sujet : « Qui traite, secrétariat d'État ou relations culturelles ? »

[2] Cette note du ministère rwandais de la Coopération internationale, datée du 17 janvier 1969, non reproduite, ne prétend pas être un projet technique mais a pour objet de présenter certains aspects du « lycée de culture française » au Rwanda, dont la réalisation a été demandée par le président Kayibanda au général de Gaulle, lors du séjour du chef de l'État rwandais à Paris du 25 au 28 janvier 1968. Après quelques considérations générales sur l'utilité de cet établissement secondaire nouveau, le ministère rwandais envisage l'organisation générale : ce lycée doit être un établissement officiel, non confessionnel, mixte et international ; les conditions financières : le gouvernement français assurerait la construction des bâtiments, l'exploitation de l'école primaire et du lycée ; le choix de l'implantation, les effectifs et l'évaluation des coûts. La création d'un lycée français est reprise dans la synthèse mensuelle de l'ambassade de France nº 358/AL du 1er avril 1969.

supplémentaire ni celle d'un internat. Je m'en tiendrai donc, dans l'exposé qui suit, aux seules demandes concernant le lycée (logement des professeurs et locaux à l'usage des élèves externes).

Les autorités rwandaises préconisent l'implantation à Kigali (plutôt qu'à Butare) de cet établissement secondaire, qui serait officiel, laïque, mixte, ouvert aux enfants étrangers et dont les programmes devraient être adaptés aux contingences locales. Son effectif pourrait atteindre 400 élèves, répartis en 15 classes, à l'époque de pleine expansion.

Le gouvernement français aurait à payer les travaux de construction sur un terrain mis gratuitement à sa disposition, mais les bâtiments deviendraient propriété de l'État rwandais. Les travaux pourraient être réalisés par tranches successives, permettant une révision éventuelle des plans. Le Département supporterait les frais de gestion. En raison de la pénurie des logements à Kigali, 22 villas ou studios devraient être construits, en même temps que les locaux scolaires.

En fixant à 10 000 francs rwandais le prix au m^2 de surface construite, le ministère évalue la dépense totale à 195 900 000 francs rwandais. Toutefois cette somme comprend le coût de la construction de l'école primaire et celle des deux internats. En ne retenant que les chiffres relatifs aux bâtiments du lycée (classes et habitations), la dépense peut être ramenée à 65 millions de francs rwandais auxquels s'ajouteront les frais annexes (aménagement du terrain, dépendances, équipement) évalués à 50 % soit 33 millions de francs rwandais environ. Dans ces conditions, la création du lycée coûterait, au total, 5 millions de nos francs.

J'en arrive maintenant à l'examen de ces propositions.

En ce qui concerne le niveau très faible des jeunes Rwandais issus du cycle primaire, je me permets de rappeler à l'attention de Votre Excellence ma dépêche n° 374 du 16 avril 1968[1]. Le ministère de l'Éducation nationale est, certes, conscient de cette situation, ce qui explique qu'il nous demande la création d'une école primaire-pilote qui préparerait, dans de bonnes conditions, ses élèves à l'entrée en 6e de notre lycée. Comme le Département n'envisage pas cette dépense, il conviendra que cette ambassade organise un concours d'admission, ouvert à tous les écoliers du pays. Le lycée n'accueillera ainsi que les éléments les plus valables. C'est d'ailleurs à ce mode de sélection que le service culturel a recours pour ne retenir que les meilleurs des candidats aux diverses bourses offertes par le Département. La création d'un internat sera donc nécessaire. Il appartiendra au gouvernement rwandais d'assumer les frais de sa construction ou d'en faire accepter la charge à un organisme international, tel que l'UNESCO[2]. En tout état de cause, sa gestion devra être assurée par les autorités locales.

[1] Cette dépêche, non publiée, présente l'enseignement primaire au Rwanda et ses problèmes, depuis 1960. Le sujet en est repris et analysé dans la synthèse de l'ambassade de France à Kigali, n° 427/AL du 1er mai 1968. Les réflexions qui y figurent sont extraites d'un rapport d'un expert de l'UNESCO. A compléter par la dépêche n° 827/DGRC-E du 17 juillet 1969 portant sur l'enseignement post-primaire.

[2] UNESCO, organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, institution spécialisée des Nations unies, créée le 16 novembre1945.

J'ai exposé à Votre Excellence la situation de l'enseignement secondaire au Rwanda (ma dépêche nº 528 du 28 mai 1968)[1]. Je crois utile de compléter cette étude par les indications suivantes :

Il y a actuellement dix établissements préparant au « diplôme d'humanités ». Parmi eux figurent cinq séminaires et le collège du Christ-Roi de Nyabisindu où les études gréco-latines paraissent plus particulièrement poussées. La qualité de leur enseignement est toutefois difficilement appréciable. Cette ambassade est, par contre, mieux renseignée sur les quatre autres établissements, car des professeurs français y sont détachés. Il s'agit du collège officiel, du collège St-André, du lycée Notre-Dame de Citeaux (pour les jeunes filles), tous trois à Kigali, et de la section scientifique du groupe scolaire de Butare.

Le collège officiel a été créé à la suite d'une convention passée entre le gouvernement Rwandais, le Département Fédéral de Berne et des missions presbytériennes suisses. Il a été construit à proximité de la capitale, grâce aux dons fournis par ces derniers. Il fonctionne pratiquement depuis octobre 1966 avec cette même aide étrangère. Son directeur est de nationalité helvétique. Il compte actuellement huit classes réparties en sections littéraire, pédagogique et commerciale. Seule la première permet l'accès au diplôme d'humanités. La seconde forme des instituteurs pour le premier cycle secondaire. Le recrutement des élèves est pour moitié catholique et pour moitié protestant. Quand il sera achevé, le collège groupera 350 élèves et 14 classes.

Le collège St-André.

Il date de 1961. Son effectif est de 300 élèves. Il y a 10 classes (de la 6e à la rhétorique) réparties en section classique préparant au diplôme d'humanités littéraires (notre ancien baccalauréat B) et une section scientifique.

Lycée Notre-Dame de Citeaux (jeunes filles).

Il est dirigé par les Dames Bernardines, mais le corps enseignant est composé de laïques belges. Un de nos professeurs y est détaché. L'Institution groupe 300 élèves, toutes pensionnaires. Dans le cycle secondaire, les élèves optent, à partir de la classe correspondant à notre 4e, entre la section « terminale » qui forme de futures monitrices et la section « économique » qui prépare au diplôme d'humanités. Il y a eu 16 lauréats en 1968.

Le groupe scolaire de Butare.

Il a été créé dans l'ancienne capitale par les Frères de la Charité de Gand. L'enseignement y est donné en quatre sections normale, commerciale, médicale et agricole. Seule la première prépare au diplôme d'humanités scientifiques, les trois autres formant des « assistants » médicaux, vétérinaires ou agricoles.

Il convient de citer, également, *l'école qui fonctionne à Kigali, à l'initiative de l'ambassade de Belgique*, pour les enfants de son importante colonie

[1] La dépêche nº 528/RC-E du 28 mai 1968, non reproduite, reprend les propositions faites au ministre rwandais de l'Éducation nationale par ce même expert de l'UNESCO pour améliorer la situation de l'enseignement secondaire. Se reporter également à la synthèse de l'ambassade de France au Rwanda nº 624/AL du 1er juillet 1968.

(elle a près de 2 000 ressortissants au Rwanda). Cette école comporte le cycle primaire et une partie du secondaire. Dans un proche avenir, elle pourra assurer la préparation au diplôme d'humanités. Les programmes sont belges. L'étude du flamand y est obligatoire. Mais les écoliers d'autres nationalités (l'école leur est ouverte à titre payant) peuvent être dispensés de l'enseignement de ce dialecte.

Ces établissements sont théoriquement subventionnés par l'État (4 000 Frs.Rw. par élève et par an et fournitures scolaires). Les élèves paient une pension de 1 000 Frs.Rw. Dans la réalité, cette aide n'est fournie qu'en partie et s'avère très insuffisante. Aussi les directions de ces collèges doivent-elles avoir recours à certains expédients. C'est ainsi qu'à Butare, le budget de fonctionnement du groupe scolaire est alimenté par les bénéfices d'un commerce assez florissant de charcuterie et de boucherie exploité par les Frères de la Charité de Gand… Au collège St-André, les religieux assurent des transports par camions et organisent des séances de cinéma pour se procurer le complément de recettes indispensables. J'ai indiqué plus haut que le collège officiel est le plus favorisé car il bénéficie de la générosité suisse.

Dans tous ces collèges, les programmes sont généralement ceux de Belgique. Ils ne tiennent pas suffisamment compte des conditions locales. Le collège officiel utilise les manuels mis à sa disposition par cette ambassade. Au Collège St-André on étudie, comme en Belgique, la poésie en classe de seconde et la rhétorique en classe de première. Presque partout, on constate chez les jeunes écoliers, issus du cycle primaire, une connaissance très médiocre du français, sérieux handicap dans leurs études secondaires.

L'enseignement des mathématiques, donné par les professeurs du collège officiel, est d'un bon niveau.

À l'exception des diplômés du collège du Christ-Roi (humanités gréco-latines) et du collège officiel (humanités scientifiques), les quelques 200 Rwandais qui terminent, chaque année, leurs études secondaires n'ont certainement pas l'ensemble des connaissances consacré par la délivrance de notre baccalauréat. Ils n'ont, d'abord, fait que six ans d'études au lieu de sept. D'autre part, les conditions dans lesquelles est délivré le diplôme d'humanités appellent de sérieuses réserves. L'examen n'est que théorique car on tient compte surtout des notes obtenues aux compositions et aux exercices journaliers. Or, les professeurs sont soumis à des pressions diverses pour accorder la moyenne… Ce sont eux qui composent le jury qui confère le diplôme, et ils se montrent, le plus souvent, d'une indulgence excessive pour leurs élèves.

C'est dire combien un lycée français pourrait contribuer au relèvement du niveau de l'enseignement secondaire au Rwanda.

Des considérations politiques expliquent que le Gouvernement souhaite voir cet établissement implanté à Kigali, de préférence à Butare. Je pense que l'on peut le suivre dans ce choix. Le Fonds européen de Développement poursuit actuellement la construction, dans la capitale, d'un lycée de

jeunes filles (420 élèves, qui seront internes en grande majorité), dont on ne connaît pas encore l'orientation qui lui sera donnée. Cette création permettra de réserver aux seuls garçons l'accès de notre lycée.

J'ajoute qu'en raison du nombre important des écolières rwandaises, candidates à l'enseignement secondaire, le lycée de jeunes filles ne compromettra pas le fonctionnement de l'institution Notre-Dame de Citeaux.

Quant au coût de l'opération qui nous est demandée, les chiffres avancés par le ministère de la Coopération internationale sont certainement inférieurs à la réalité. Pour les constructions qu'elle effectue à Butare, au profit de l'Institut Pédagogique National, l'UNESCO évalue la dépense à 12 000 frs le m^2 en ce qui concerne les bâtiments scolaires et à 16 000 frs pour les logements, ce dernier prix comprenant les aménagements intérieurs, sanitaires et l'ameublement.

C'est donc une dépense de l'ordre de 7 millions de francs qu'il conviendra d'envisager.

(*Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, enseignement, nº 12*)

103

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 280/AS. *Washington, 5 février 1969.*

Relations sino-américaines

À différents niveaux de la vie politique américaine – présidence, département d'État, milieux parlementaires – des déclarations ont été faites et des points de vue exprimés, ces dernières semaines, au sujet de la Chine et des rapports sino-américains. Il apparaît utile d'en dresser l'inventaire au moment où la déclaration chinoise du 26 novembre 1968 sur la reprise des conversations de Varsovie, l'avènement aux États-Unis d'une nouvelle administration[1], le début à Paris de la négociation vietnamienne[2] sur le fond et le retour de la politique chinoise à une certaine modération permettent d'envisager les rapports sino-américains de façon moins statique qu'au cours de ces dernières années.

Lors de sa conférence de presse du 27 janvier, M. Nixon[3], après avoir noté que divers pays, notamment l'Italie, songeaient à modifier leur politique à l'égard de la Chine et à voter en sa faveur à l'ONU, a déclaré

[1] Richard Nixon a été élu président des États-Unis le 5 novembre 1968. Il prend ses fonctions le 20 janvier 1969.

[2] Les négociations sur la paix au Vietnam commencent en mai 1968 à Paris.

[3] Richard Milhous Nixon, élu républicain de la Californie à la Chambre des représentants de 1947 à 1950, sénateur républicain de la Californie de 1951 à 1953, vice-président des États-Unis de 1953 à 1961, candidat du parti républicain aux élections présidentielles de 1960 et de 1968. Elu 37e président des États-Unis le 5 novembre 1968, il prend ses fonctions le 20 janvier 1969.

que les États-Unis continueront « pour le moment » à s'opposer à l'admission de la Chine aux Nations unies :

« Il y a à cela plusieurs raisons. Premièrement, la Chine communiste ne s'est pas montrée intéressée à devenir membre de l'ONU. Deuxièmement, elle n'a manifesté aucune intention de se conformer aux principes de la Charte des Nations unies que les nouveaux membres sont censés observer. Enfin, elle continue à réclamer l'expulsion de l'ONU de la République de Chine (Formose) qui est membre de la communauté internationale depuis plusieurs années et qui a, sans aucun doute, fait face à ses obligations. Dans ces circonstances, je crois que ce serait une erreur, de la part des États-Unis, de modifier leur politique à l'égard de la Chine communiste en l'admettant aux Nations unies ».

Au sujet de la prochaine réunion de Varsovie, M. Nixon a déclaré : « Nous serons très intéressés de savoir ce que les représentants communistes chinois peuvent avoir à dire et si quelque changement de leur attitude peut s'être produit sur les principaux problèmes de fond. Toutefois, jusqu'à ce que certains changements interviennent de leur côté, je ne vois aucune possibilité immédiate d'une quelconque modification de notre politique ».

La plupart des commentateurs ont vu dans ces propos le reflet d'une position assez négative. M. Nixon, ont-ils observé, aurait pu au moins se contenter de répondre de façon beaucoup plus vague à la question qui lui était posée. En fait, il est fort probable que, dans l'attente de la prochaine rencontre de Varsovie, le Président ait préféré s'en tenir à une attitude « conservatrice » – M. Rusk ne se serait pas exprimé différemment – plutôt que de laisser entrevoir un éventuel assouplissement américain.

Comparaissant devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat le 28 janvier, M. Alexis Johnson[1], nouveau sous-Secrétaire d'État pour les affaires politiques, a déclaré que les États-Unis devraient examiner dans un esprit ouvert tout signe dénotant, de la part de la Chine, un désir d'entretenir des relations normales avec le reste du monde. Pour ce qui est de l'ONU, la Chine devrait, selon M. Johnson, y être admise si elle n'insistait plus sur l'expulsion de Formose.

Parmi les vues exprimées dans les milieux officiels et susceptibles d'être prises en considération par M. Nixon, il convient également de retenir celles que M. Charles Yost[2] a exposées dans un article paru dans le numéro de *Foreign Affairs* d'octobre[3], avant sa nomination comme représentant américain à l'ONU. Selon M. Yost, les États-Unis doivent s'efforcer de rechercher un accommodement avec Pékin et de ramener la Chine dans la communauté des nations. Le premier pas dans cette direction devrait consister en une modification de l'attitude américaine sur le problème de la représentation chinoise à l'ONU. L'absence de la Chine – et, aussi bien,

[1] Alexis Johnson, diplomate américain, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques au Département d'État depuis le 7 février 1969.

[2] Charles Yost, diplomate américain, représentant américain aux Nations unies depuis 1969.

[3] Se reporter à : Charles Yost, « World Order and American responsability », *Foreign Affairs*, octobre 1968, n° 47.

celle du Nord-Vietnam et de la Corée du Nord – compromet tous les efforts que pourrait faire cette organisation en faveur de la paix en Asie orientale. En ce qui concerne les engagements pris par les États-Unis en Extrême-Orient, y compris le traité de sécurité avec Formose, M. Yost estime qu'ils ne sauraient être considérés comme permanents. Certains d'entre eux devraient faire l'objet d'une révision dès à présent. C'est notamment le cas de l'OTASE[1], qui lui apparaît périmé.

Après la guerre du Vietnam, selon M. Yost, les États-Unis et l'URSS devraient procéder à un réexamen de leurs intérêts et de leurs engagements en Asie du Sud-Est et s'employer à une stabilisation de cette région. La Chine serait invitée à prendre part à une telle stabilisation, même s'il y a des raisons de penser qu'elle pourrait préférer se tenir à l'écart. M. Yost s'exprime en faveur d'une formule de neutralisation du Sud-Est asiatique, qui ne serait, évidemment, concevable que si la Chine et le Nord-Vietnam acceptaient de l'endosser.

L'opinion parlementaire favorable à une politique de compromis à l'égard de la Chine a pu, de son côté, faire connaître ou rappeler son point de vue à l'occasion d'une conférence qui s'est tenue en fin janvier à Santa Barbara (Californie)[2], sous les auspices du « Centre d'études pour les institutions démocratiques », organisation privée. Parmi ses quatre-vingts participants, on remarquait les sénateurs Fulbright[3], Edward Kennedy[4], Cooper[5], Hatfield, le juge à la Cour Suprême William Douglas[6] et le professeur Reischauer[7], ancien ambassadeur au Japon. Un groupe de députés libéraux démocrates japonais, dans l'ensemble critiques à l'égard de la politique chinoise du gouvernement Sato, ont pris part également à cette réunion.

L'opinion dominante a été que Washington devrait se saisir de l'initiative plutôt que d'attendre indéfiniment que Pékin modifie son attitude.

M. Fulbright, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, a préconisé une réduction progressive de l'engagement militaire américain dans la région de Formose. Dès que la situation au Vietnam le permettra, les États-Unis évacueraient leurs installations et se déchargeraient sur les Nationalistes du soin de patrouiller dans le détroit de

[1] OTASE : Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est. C'est un pacte de défense collective de l'Asie du Sud-Est signé le 8 septembre 1954 à Manille par les représentants de l'Australie, de la France, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de la Thaïlande, des Philippines, du Royaume-Uni et des États-Unis. La France en sort en mai 1965.

[2] Au sujet de cette réunion, se reporter à la note n° 106/AS du 6 février 1969 en provenance du Japon.

[3] J. William Fulbright, homme politique américain, du parti démocrate et influent au Congrès, membre de la Chambre des Représentants de 1943 à 1945 ; sénateur de l'Arkansas depuis 1945 et président de la Commission des Affaires étrangères depuis 1959.

[4] Edward Kennedy, frère de John Kennedy, est sénateur démocrate du Massachusetts depuis 1962. Note manuscrite : le nom du sénateur Kennedy est souligné et en marge on peut lire « Non ».

[5] John Sherman Cooper, sénateur républicain du Kentucky depuis 1956, il est opposé à la guerre au Vietnam.

[6] William O. Douglas, juriste américain, juge de la Cour suprême des États-Unis depuis le 17 avril 1939.

[7] Edwin Oldfather Reischauer, spécialiste du Japon et ancien ambassadeur américain au Japon de 1961 à 1966.

Formose. Le traité de sécurité mutuelle de 1954[1] ne serait cependant pas dénoncé. En ce qui concerne la représentation chinoise à l'ONU, les États-Unis devraient renoncer à leur obstruction et se borner à déclarer qu'ils sont prêts à reconnaître que le gouvernement de Pékin contrôle la Chine continentale, qu'ils désirent entretenir avec lui des relations diplomatiques, commerciales et culturelles, qu'ils souhaitent le voir adhérer aux Nations unies et qu'ils sont disposés à discuter de toutes ces questions avec la Chine à tout moment et à tout niveau, éventuellement à celui des ministres des Affaires étrangères. Apparemment soucieux de simplifier le problème de Formose, le sénateur Fulbright a observé : « Les deux millions de Chinois de Taiwan ne peuvent pas continuer à justifier leur rôle dans le monde en se fondant sur l'évidente fiction selon laquelle ils représenteraient les 800 millions d'habitants de la Chine continentale. Il leur est déjà assez difficile de prétendre qu'ils représentent les onze millions de Taiwanais ».

De façon plus nuancée, la plupart des participants ont estimé qu'une formule devrait être trouvée qui permettrait à Formose de subsister en tant qu'entité indépendante ou, à la rigueur, comme une partie autonome de la Chine et, dans le premier cas, de rester aux Nations unies une fois que la Chine y serait admise. Toute formule des « deux Chine » est apparue cependant artificielle et dangereuse au juge Douglas qui, pour sa part, conseille de placer Formose sous un système de tutelle en attendant que les attitudes présentes s'assouplissent et qu'une nouvelle génération puisse aborder le problème dans des conditions différentes.

Presque tous les participants sont également tombés d'accord sur l'opportunité de mesures unilatérales qui autoriseraient les voyages des citoyens américains en Chine et assoupliraient l'embargo sur le commerce, ces initiatives dussent-elles se heurter à l'opposition de Pékin. Un consensus s'est aussi dégagé pour reconnaître que la politique américaine tendant à isoler la Chine avait échoué, que la confrontation sino-soviétique avait réduit à néant le mythe de la conspiration communiste internationale et que les États-Unis pourraient avoir intérêt, dans certaines conditions, à jouer l'un des deux « géants » communistes contre l'autre.

Dans l'ensemble, les idées exprimées à la réunion de Santa Barbara paraissent, plus de trois ans après les auditions de la Commission des Affaires étrangères du Sénat sur le « problème » chinois, marquer une relance de l'effort des « libéraux » des deux partis en faveur d'une révision de la politique de Washington à l'égard de la Chine.

On relève dans le même sens certains articles de presse récents, notamment celui qu'a publié M. James Thomson, ancien fonctionnaire du département d'État, dans la revue *The Atlantic*[2]. J'en adresse ci-joint l'analyse faite par le service de presse et d'information de l'ambassade à New York.

(*Asie-Océanie, Chine, Politique extérieure, Relations RPC-USA, 1968-1972, 764*)

[1] Le traité de défense mutuelle entre les États-Unis et la République de Chine est signé le 2 décembre 1954. Il entre en vigueur le 3 mars 1955. Voir à ce sujet *Recueil des Traités des Nations unies*, n° 3496, 1956, p. 229.

[2] Non reproduit.

104

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
Guinée

N[1]. *Paris, 5 février 1969.*

Depuis le 8e Congrès du parti démocratique de Guinée en octobre 1967[2], on avait pu noter un certain assagissement de la politique guinéenne, marqué notamment par un souci de rapprochement avec les pays voisins et des ouvertures à la France.

Depuis la chute du président Modibo Keita[3] on enregistre un nouveau durcissement de cette politique. En même temps qu'il prend des mesures destinées à consolider son régime, M. Sekou Touré[4] fait état de conciliabules en vue de l'organisation d'un complot contre la Guinée, cite l'OCAM[5], met en cause directement les nouvelles autorités du Mali[6], dénonce une fois de plus l'impérialisme et ses alliés. Les attaques reprennent également contre notre pays.

La présente note a pour objet, après avoir rappelé l'évolution des événements en Guinée depuis octobre 1967 jusqu'à novembre 1968, de faire le point de la situation après les événements du Mali.

1. Depuis le 8e Congrès du Parti démocratique de Guinée (octobre 1967), le réalisme semblait avoir prévalu à Conakry sur l'esprit doctrinaire et le radicalisme des années précédentes, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Ses résolutions[7] reléguaient au second plan les ambitieux projets de l'industrie lourde, sauf pour la production minière, et donnaient la priorité à

[1] Cette note est rédigée par M. Francis Roux, conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique, au Département depuis septembre 1968.

[2] Le huitième Congrès national du parti démocratique de Guinée s'est tenu à Conakry du 25 septembre au 2 octobre 1967. Les principales décisions adoptées sur le plan intérieur concernent la modification des structures internes du parti, l'abandon des objectifs trop ambitieux concernant la création d'une industrie lourde, la priorité donnée à l'agriculture, la nécessité du recours aux investissement privés ainsi qu'à certaines formes non-socialistes de développement. Sur le plan extérieur, le mot d'ordre est à la détente, le principal événement ayant été la demande de normalisation des rapports franco-guinéens. Se reporter à *D.D.F.* 1968-I, n° 63.

[3] Modibo Keïta, premier président de la République du Mali du 22 septembre 1960 au 19 novembre 1968.

[4] Ahmed Sekou Touré est le premier président de la République de Guinée, en poste depuis l'indépendance du pays le 2 octobre 1958.

[5] OCAM : l'Organisation commune africaine et malgache est instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965.

[6] Le 19 novembre 1968, le président Modibo Keïta est renversé par un coup d'État réalisé par un Comité militaire de Libération nationale (CMLN) dirigé par le lieutenant Moussa Traore. Le télégramme de Bamako n°s 812 à 814 du 20 novembre communique la composition du CMLN : de jeunes lieutenants avec quelques capitaines connus.

[7] Les résolutions du huitième Congrès sont publiées dans l'organe du parti démocratique de Guinée, *Horoya*, des 3, 5 et 10 octobre 1967 et dans *Afrique nouvelle* (hebdomadaire catholique),

l'agriculture ainsi qu'aux petites entreprises de transformation. L'accent était porté sur le développement de la production, sur le plan agricole notamment. L'émancipation de la femme guinéenne et l'enquête prescrite sur les biens acquis par les membres du parti apparaissaient, par ailleurs, comme des mesures propres à gagner les faveurs de la population tandis que la réorganisation des instances supérieures du parti traduisaient le souci des dirigeants de permettre aux provinces de mieux faire entendre leur voix.

En même temps la Guinée cherchait à sortir de son isolement. Une série de mesures étaient prises en vue de créer un climat de détente avec la Côte d'Ivoire et le Ghana. La décision de libérer M. Kamano[1], ancien directeur de la Caisse ivoirienne de compensation, et le relâchement, fin septembre 1967, du chalutier *Ker Isper*[2] dont l'équipage avait été accusé de complicité dans un projet de complot contre M. Sekou Touré, faisaient disparaître le motif d'une vive dispute avec Abidjan. Une concession était également faite, en avril 1968, à l'égard du régime d'Accra en autorisant une cinquantaine de Ghanéens qui avaient suivi le Dr N'krumah dans son exil[3], de rejoindre librement leur pays. Par ailleurs, le chef d'État guinéen marquait un vif intérêt aux organisations régionales et avec l'aide du président Senghor donnait une impulsion nouvelle aux travaux de la 6e session du Comité inter-États du fleuve Sénégal, transformé, le 21 mars 1968, en « Organisation des États riverains du Sénégal »[4] dont M. Sekou Touré assumait aussitôt la présidence. Dès le 30 mars, le chef d'État guinéen proposait à M. Modibo Keita la fusion de leurs deux États et se montrait peu de temps après, en avril à Monrovia, l'avocat convaincu du projet d'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest.

Un même souci de détente, dicté sans doute par certains impératifs économiques, se manifestait à l'égard des puissances occidentales[5]. Lors du 8e Congrès du PDG, M. Sekou Touré faisait des ouvertures à la France

nº 1053 de la semaine du 12 au 18 octobre 1967. Ces journaux sont classés dans le carton d'archives « Afrique-Levant, Guinée, 1966-1970, nº 27 ».

[1] M. François Kamano, directeur de la Caisse de compensation des prestations familiales de la Côte d'Ivoire est détenu à Conakry par les autorités guinéennes depuis 1965, sous prétexte de participation à un complot ourdi par la Côte d'Ivoire, complot qui visait à renverser le président Sekou Touré. M. Kamano est libéré le 24 septembre et arrive à Dakar le 26 septembre 1967.

[2] En février 1967, un bateau de pêche battant pavillon ivoirien, le *Ker Isper*, en difficulté au large des côtes guinéennes, a été arraisonné avec tout son équipage comprenant vingt-deux personnes : deux Français, un Ivoirien, deux Maliens, onze Ghanéens, deux Togolais et deux Voltaïques. Le gouvernement guinéen a opposé une fin de non-recevoir aux démarches effectuées pour obtenir la libération de l'équipage et la restitution du chalutier. Le *Ker Isper* a quitté Conakry avec, à son bord, tout l'équipage le 22 septembre 1967. Sur ce différend ivoiro-guinéen et la libération des détenus, se reporter à la dépêche d'Abidjan nº 547/DAM du 29 septembre1967, non publiée.

[3] Le Dr Kwame N'Krumah, Premier ministre de la Côte de l'Or en 1952 puis du Ghana indépendant en 1957, président de la République du Ghana de 1960 au 24 février 1966, date à laquelle il est renversé par un coup d'État militaire. Kwame N'Krumah se réfugie en Guinée.

[4] OERS ; l'Organisation des États riverains du fleuve Sénégal, instituée par la convention de Labé (République de Guinée), en mars 1968, succède au comité inter-États, et regroupe le Mali, la Mauritanie, la Guinée et le Sénégal.

[5] *Note infra-marginale portée sur le document* : « Les relations de la Guinée avec la Chine et les pays de l'Est demeurant néanmoins privilégiées. La Chine, en particulier, qui a fait de la Guinée le

qu'il confirmait par deux messages personnels au général de Gaulle[1]. Les relations diplomatiques étaient renouées, le 20 février 1968, avec la Grande-Bretagne et normalisées avec les États-Unis ce qui permit de libérer l'aide américaine. Les organisations financières internationales étaient sollicitées et se montraient d'ailleurs bien disposées. La conjonction de l'aide américaine et de l'aide internationale permettaient la conclusion d'un important accord, sur le plan économique, concernant l'aménagement du gisement de Boké, dont on pense qu'il représente, à lui seul, les 2/3 des réserves mondiales de bauxite. La BIRD consentait à cet effet, un prêt de 64,5 millions de dollars destinés à des achats d'équipement et l'US-Aid affectait 21 millions de dollars, en fonds de contrepartie, pour couvrir les dépenses locales[2]. Le développement de la production de la bauxite – en attendant celle du fer[3] également prévue – constitue l'élément vraiment positif relevé par les observateurs qui, d'une façon générale, soulignent les difficultés actuelles de l'économie guinéenne marquée par une stagnation inquiétante de la production agricole, malgré l'assistance technique fournie par les pays communistes, l'aggravation de son endettement extérieur, la pénurie de denrées essentielles, notamment de pétrole, et la prolifération du marché noir…

L'Allemagne fédérale enfin, active sur le plan de l'assistance économique et technique, accordait au gouvernement de Conakry un rééchelonnement de ses dettes à partir du 1er juillet 1968.

2. Depuis novembre 1968 on assiste, semble-t-il, à un renversement de la tendance observée depuis octobre 1967. Cette évolution paraît liée aux événements du Mali.

La chute du président Modibo Keïta a été profondément ressentie à Conakry[4]. Quelques jours après le coup d'État de Bamako, le 26 novembre 1968, M. Sekou Touré a convoqué une conférence de l'OERS pour examiner la situation issue de la crise malienne. D'autre part et comme s'il redoutait l'exemple contagieux du Mali ou se rendait compte de la vulnérabilité de son régime, le chef d'État guinéen a annoncé très vite une série de réformes (entérinées en janvier dernier par le Conseil national de la

pivot de son action à l'Ouest de l'Afrique, s'est engagée en mai 1968 à participer au financement de l'important projet de liaison ferroviaire Bamako-Conakry ».

[1] *Note infra-marginale portée sur le document* : « Un simple accusé de réception lui était donné par l'ambassadeur d'Italie à Conakry, chargé de la représentation de nos intérêts ». Il s'agit, dans un premier temps, de M. Mario Ungaro ambassadeur d'Italie à Conakry jusqu'en avril 1968 puis de M. Clemente Boniver.

[2] Ce sujet est exposé dans le télégramme de Washington nos 5170 à 5172 du 20 septembre 1968, non publié.

[3] Les Monts Nimba, situés aux confins du Liberia, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, recèlent d'importants gisements de fer de très forte teneur.

[4] Le 19 novembre 1968, le président Modibo Keïta est renversé par un coup d'État réalisé par un Comité militaire de Libération nationale (CMLN) dirigé par le lieutenant Moussa Traore. Le télégramme de Bamako nos 812 à 814 du 20 novembre communique la composition du CMLN : de jeunes lieutenants avec quelques capitaines connus. Le président ainsi que les quatre capitaines et un lieutenant sont de formation française (école de Fréjus), les huit autres membres ont été formés à l'école inter-armes de Kati, cinq d'entre eux ont suivi des stages de spécialisation aux États-Unis, aucun dans les pays de l'Est.

Révolution)[1] destinées à donner au pays un « nouvel élan révolutionnaire », en fait, propres à épurer l'administration et l'armée des éléments jugés peu sûrs et à renforcer l'encadrement par le parti des forces vives de la Nation.

Les militaires, en même temps qu'ils se sont vu ouvrir l'accès à la fonction publique, ont été coiffés, sur le plan politique, par des « comités de base », organismes nouveaux, installés dans chaque camp ou caserne, et rattachés aux fédérations du PDG[2]. La formation militaire des milices populaires, plus que jamais maintenues, a été confiée à la gendarmerie et leur endoctrinement politique aux fédérations du parti. Les jeunes gens du service civique, de leur côté, ont été mis à la disposition des Forces armées afin d'aider celles-ci à soutenir l'effort national de production pour lequel elles sont maintenant mobilisées.

Ce souci de renforcer l'emprise de l'État et du parti, étroitement confondus en Guinée, est apparu également à travers le remaniement gouvernemental décidé le 15 janvier dernier, qui sur neuf secrétariats d'État nouvellement créés, en a réservé trois à la formation idéologique, à la jeunesse et au service civique…

Certaines de ces mesures ont provoqué des remous, celles visant l'armée en particulier, encore que les agences de presse internationales en aient sensiblement grossi l'importance. Des officiers de la garnison de Conakry, inquiets des mesures de « politisation » de l'armée, ont été arrêtés en décembre puis relâchés aussitôt par M. Sekou Touré, sur l'intervention du chef adjoint de l'État-major, ainsi que l'a précisé au Département M. Decoster, administrateur de FRIA, à son retour de Guinée[3].

Il n'en fallut pas plus pour que le chef d'État guinéen, suivant son habitude, dénonçât la persécution dont son régime était à nouveau l'objet et révélât un complot que l'impérialisme et ses alliés préparaient, avec des complicités locales, contre la Guinée. Le 15 janvier 1969, il fit état de « conciliabules qui se seraient tenus », d'après ses informations, « lors de la dernière session de l'OCAM » (on ne voit pas de quelle réunion il s'agit puisque la dernière a eu lieu à Niamey en janvier 1968)[4] conciliabules destinés à « régler le sort de son régime, dans les trois mois à venir, après celui du Mali » et au cours desquels des « noms de personnalités françaises auraient été cités », sans d'ailleurs les préciser. À propos de notre pays, après avoir critiqué le silence qu'il opposait à ses ouvertures depuis 1967 et rappelé les sept milliards que la France devait à la Guinée au titre des

[1] La session ordinaire annuelle du Conseil national de la révolution (CNR) s'est tenue à Conakry du 9 au 12 janvier. Une nouvelle réunion du CNR se tient le 14 janvier.

[2] PDG : le parti démocratique de Guinée a été fondé en 1947 en tant que section territoriale du Rassemblement démocratique africain (RDA) de M. Houphouët-Boigny.

[3] Se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique au Département, datée du 8 janvier 1969, intitulée : *La situation en Guinée après le coup d'État de Bamako*, non reprise. FRIA, compagnie internationale pour la production de l'alumine, créée le 9 février 1957 à Conakry, dont la société américaine Olin-Mathieson détient 48,5 % du capital, Péchiney-Ugine 26,5 %, le restant étant réparti entre des intérêts britanniques, suisses et ouest-allemands.

[4] La réunion de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) s'est ouverte à Niamey (Niger) le 22 janvier 1968. Se référer à *D.D.F.* 1968-I, n° 51.

pensions[1], M. Sekou Touré n'a pas craint d'affirmer, au cours d'une réunion publique, le 2 février dernier, où il revient sur cette affaire, que… « le général de Gaulle espérait ainsi saper son régime… et que les autorités françaises mettaient tout en œuvre pour le liquider en recrutant des mercenaires parmi certains jeunes étudiants et anciens militaires corrompus… ». Radio Conakry a enchaîné en annonçant, le 4 février, l'ouverture d'une campagne contre le « gaullisme » qui se poursuivrait dans toute la Guinée.

Après de longs mois de discrétion dans les attaques contre la France, les déclarations du chef d'État guinéen marquent un net revirement. Le changement d'attitude n'est pas moins net à l'égard des nouvelles autorités du Mali prêtes, selon lui, à apporter leur concours à la réalisation du complot. Enfin, bien que d'une façon plus voilée car leurs noms ne sont pas cités, certains chefs d'État africains sont également mis en cause : ceux qui… « dominés par le néocolonialisme, sont en train de bafouer les résolutions de Monrovia[2] en vue de compromettre la création du groupe des États de l'Afrique de l'Ouest »… ou qui, « manquant de dignité, viennent trop souvent à Paris… pour mendier ».

Les préoccupations d'ordre interne ne sont sans doute pas absentes dans la nouvelle attitude du *leader* guinéen. Au moment où la population est appelée à des efforts accrus pour faire progresser la révolution, il n'est pas surprenant que soient dénoncés les anti-révolutionnaires de l'intérieur et de l'extérieur, de façon à mettre en condition l'opinion publique.

Les déclarations de M. Sekou Touré n'ont pas provoqué jusqu'ici de réactions particulières en Afrique sauf à Bamako qui s'est abstenu d'inclure Conakry dans la liste des capitales que visitent ses missions de bonne volonté.

La réaffirmation du rôle du chef d'État guinéen comme champion de l'Afrique révolutionnaire est susceptible, la crainte accentuant cette tendance, de remettre en cause la politique de détente ou de rapprochement pratiquée depuis un an à l'égard de certains pays africains.

(*Afrique-Levant, Guinée, 1966-1970, politique intérieure, 1969, n° 27*)

[1] La rupture des relations diplomatiques avec la Guinée, intervenue le 9 décembre 1965, a entraîné, entre autres conséquences, l'interruption par la France du versement des pensions de retraite et d'invalidité dues aux anciens militaires guinéens ayant servi dans l'armée française et l'arrêt par la Guinée des paiements et transferts auxquels ce pays était tenu par les arrangements du 22 mai 1963.

[2] À l'initiative des quatre membres de l'OERS (Mali, Sénégal, Guinée, Mauritanie), se tient à Monrovia du 17 au 24 avril 1968 une conférence ayant pour objet la création d'une Communauté économique des quatorze États francophones et anglophones d'Afrique occidentale. La Côte d'Ivoire et le Niger ont fait connaître leurs réticences et se sont abstenus d'y participer. Le Sénégal et le Liberia se voient confier la mise au point d'un traité fondant cette nouvelle union.

105

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE
SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

Évolution récente des discussions sur la non-prolifération

N. *Paris, 5 février 1969.*

Dans le domaine de la non-prolifération les controverses se sont ranimées depuis le début de l'année, notamment en Allemagne.

En effet, l'Italie ayant signé le traité de non-prolifération[1] à la fin de janvier, la République fédérale se trouve maintenant le seul pays d'EURATOM[2] qui n'ait pas encore arrêté sa position. D'autre part la prudence qu'observe M. Nixon[3] sur ses intentions quant à la ratification du traité par les États-Unis incite les adversaires du traité en République fédérale à redoubler d'efforts.

Avec l'approche des élections de septembre[4], la discussion relative à l'adhésion de l'Allemagne au TNP devient un des thèmes de la campagne électorale et les opposants à la signature (une bonne partie de la CDU[5] et toute la CSU)[6] avancent aujourd'hui trois grands arguments : il serait impossible de signer tant que l'URSS invoque à l'encontre de l'Allemagne l'application éventuelle des articles 53[7] et 107[8] de la Charte des Nations

[1] Au sujet du traité de non-prolifération nucléaire ou TNP, voir *D.D.F.* 1967 et 1968, la rubrique Affaires atomiques.

[2] Euratom, ou Communauté européenne de l'énergie atomique ou encore CEEA, est instituée par le traité de Rome du 25 mars 1957 en vue de créer un marché commun pour les produits se rapportant à l'énergie atomique.

[3] Richard Milhous Nixon est élu président des États-Unis en novembre 1968.

[4] Les élections législatives en République fédérale d'Allemagne sont prévues pour le 28 septembre 1969.

[5] La CDU, Union chrétienne démocrate d'Allemagne, est la principale formation de la droite allemande, elle est présente sur tout le territoire de la RFA à l'exception de la Bavière.

[6] La CSU, Union chrétienne sociale en Bavière, est le parti frère de la CDU.

[7] L'article 53 de la Charte des Nations unies est ainsi rédigé :

« 1. Le Conseil de sécurité utilise, s'il y a lieu, les accords ou organismes régionaux pour l'application des mesures coercitives prises sous son autorité. Toutefois, aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité; sont exceptées les mesures contre tout État ennemi au sens de la définition donnée au paragraphe 2 du présent article, prévues en application de l'article 107 ou dans les accords régionaux dirigés contre la reprise, par un tel État, d'une politique d'agression, jusqu'au moment où l'Organisation pourra, à la demande des gouvernements intéressés, être chargée de la tâche de prévenir toute nouvelle agression de la part d'un État. 2. Le terme « État ennemi », employé au paragraphe 1 du présent article, s'applique à tout État qui, au cours de la Seconde Guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte. »

[8] L'article 107 de la Charte des Nations unies stipule : « Aucune disposition de la présente Charte n'affecte ou n'interdit, vis-à-vis d'un État qui, au cours de la Seconde Guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte, une action entreprise ou autorisée, comme suite de cette guerre, par les gouvernements qui ont la responsabilité de cette action. »

unies qui donnent le droit d'intervenir contre les États ex-ennemis ; il serait également difficile de signer tant que l'application des contrôles prévus par l'article 3 du TNP[1] n'est pas confiée à EURATOM par un accord entre cette organisation et l'AIEA ; enfin, le problème de la clause européenne demeurerait encore ouvert. Au contraire, les socialistes et notamment M. Brandt[2] ont affirmé qu'il fallait signer le TNP.

Dans leur effort pour retarder l'heure de la signature les Allemands cherchent à obtenir l'accord de leurs partenaires d'EURATOM pour définir le mandat à donner à la Commission afin de commencer dès maintenant les discussions avec l'AIEA[3]. Des déclarations au *Bundestag* et des démarches auprès des quatre pays d'EURATOM signataires ont été effectuées en ce sens.

La proximité des élections allemandes tendant à faire peser de plus en plus sur cette question internationale des considérations de politique intérieure, nous n'avons aucune raison de modifier notre attitude. Le débat relatif à l'adhésion d'un pays au TNP ne nous concerne pas et doit être tranché en toute indépendance par chaque gouvernement. Si nous avons indiqué aux Allemands notre souhait de les voir signer, nous nous interdisons toute pression en ce sens. C'est pourquoi nous nous refusons à toute discussion à l'EURATOM et à tout contact entre la Communauté et l'AIEA tant que sur le fond du problème chacun de nos cinq partenaires n'aura pas arrêté sa propre position. Il va de soi qu'une fois ces décisions prises, nous nous prêterions, sans susciter de difficultés inutiles, à un examen en commun des questions qui se poseraient.

(*DGRCST, Affaires atomiques*)

106

M. D'Halloy, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70/AL. *Jérusalem, 6 février 1969.*

Mesures israéliennes pour intégrer le secteur arabe de Jérusalem.

La loi adoptée le 14 août 1968 par le parlement israélien (ma dépêche n° 331/AL du 16 août)[4] a donné aux autorités l'instrument juridique leur

[1] L'article III du traité de non-prolifération nucléaire traite des garanties en quatre paragraphes. Voir *D.D.F.* 1967-II, n°s 94 et 123 et 1968-I, la rubrique « Questions atomiques ».

[2] Willy Brandt est ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[3] AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique, placée sous l'égide des Nations unies, a pour objectif d'encourager et faciliter dans le monde le développement de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, de garantir que les matières fissiles ne seront pas utilisées à des fins militaires.

[4] Par la dépêche n° 331/AL du 16 août 1968, non publiée, le consul général à Jérusalem, Christian d'Halloy, informe Paris de la situation politique en Cisjordanie et à Jérusalem, notamment du

permettant la mise en œuvre effective du processus d'israélisation du secteur arabe de Jérusalem. Ce texte législatif dont l'un des objets est d'annuler, à l'égard des Palestiniens de la Vieille Ville, les effets de la « loi sur la propriété des absents »[1] vise, en outre, à imposer un statut de droit israélien à toutes les formes d'activités professionnelles et commerciales qui, depuis la guerre et l'annexion, continuent à s'exercer sur la base de la législation jordanienne. Il s'agir de forcer les Palestiniens à s'intégrer dans le système israélien. C'est ainsi que toutes les professions intéressées ont été invitées à se mettre en règle et à solliciter de l'administration israélienne la délivrance de licences ou d'autorisations d'exercer. Le délai de six mois qui leur a été imparti à cet effet par la loi, arrivera à expiration le 23 février prochain.

Les Palestiniens concernés par cette mesure se demandent s'ils doivent s'incliner sans réagir devant la volonté israélienne et ainsi implicitement reconnaître le fait accompli de l'annexion. Certains estiment que dans l'hypothèse où les Israéliens maintiendraient leurs exigences, il conviendrait de saisir l'occasion pour marquer de façon spectaculaire l'opposition de la population de Jérusalem à l'annexion de la Vieille Ville par Israël.

Le corps médical, en raison de son importance et du rôle qu'il joue, pourrait être appelé à prendre l'initiative d'une épreuve de force. En effet, l'ordre des médecins jordaniens de Jérusalem, qui groupe environ 35 praticiens, s'est réuni à diverses reprises pour décider de l'attitude à adopter dans cette affaire. Pour le moment et d'après ce que l'on m'en dit la tendance générale est à l'intransigeance. Ses membres refuseraient de se soumettre à l'obligation qui leur a été notifiée de se faire enregistrer au ministère israélien de la Santé.

Jusqu'à présent les autorités israéliennes se sont contentées de mettre les intéressés en demeure de se conformer aux prescriptions de la nouvelle loi mais elles sont restées silencieuses quant aux conséquences d'un refus.

J'ai récemment demandé au délégué du Comité international de la Croix-Rouge en Israël sa manière de voir en cette affaire. M. Martin[2] m'a exposé qu'elle revêtait à la fois des aspects politiques et humanitaires étroitement imbriqués qu'il importait avant tout de dissocier, mais qu'en tout état de cause ses possibilités d'action étaient très réduites.

vote à la Knesset le 14 août du texte de loi destiné à normaliser le statut des habitants du secteur arabe de Jérusalem. Elle annule les effets de la loi sur la propriété des absents et permet la régularisation, au regard de la législation israélienne, des diverses formes d'activités professionnelles et commerciales précédemment sous législation jordanienne en vue d'une mutation tendant à acquérir un statut israélien. Voir aussi la dépêche non publiée de Jérusalem n° 96/AL du 27 février 1969.

[1] La loi de 1950 sur « la propriété des absents » stipule que les Palestiniens propriétaires de biens immobiliers situés en Israël et à Jérusalem dans le secteur israélien sont considérés comme « absents » et leurs biens sont placés sous séquestre. Ainsi, depuis 1967, les Palestiniens de Jérusalem (Est), même s'ils habitent chez eux, sont considérés comme « absents-présents » et se trouvent de ce fait privés de la libre disposition de leurs biens immobiliers situés dans le secteur annexé. Voir la dépêche de Jérusalem n° 305/AL du 26 juillet 1968, non reproduite. À côté de l'aspect officiel, l'israélisation du secteur arabe de Jérusalem emprunte des voies privées plus discrètes, mais efficaces, comme la prolifération de cabarets à l'initiative d'hommes d'affaires israéliens, utilisant les propriétaires arabes comme prête-noms avant de les obliger à partir.

[2] M. Martin est délégué du comité international de la Croix-Rouge en Israël.

La décision d'annexion ainsi que l'application de la loi du 14 août présentaient à son sens un caractère politique indiscutable qui excluait par conséquent toute initiative de la Croix-Rouge. Par contre, m'a-t-il indiqué, des mesures d'interdiction qui viendraient frapper les médecins arabes réfractaires pourraient servir de base à une intervention de l'Organisation qu'il représente, intervention dont le fondement se trouverait dans l'article 56 de la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 qui stipule en effet dans son premier paragraphe que :

« Dans toute la mesure de ses moyens la puissance occupante a le devoir d'assurer et de maintenir avec le concours des autorités nationales et locales, les établissements et les services médicaux et hospitaliers, ainsi que la santé et l'hygiène publiques dans le territoire occupé… Le personnel médical de toutes catégories sera autorisé à accomplir sa mission ».

Même si le gouvernement israélien opposait à une démarche de la Croix-Rouge l'exception de non applicabilité de la convention en question au cas particulier du secteur annexé de Jérusalem, il n'en resterait pas moins, selon M. Martin, que l'éviction générale des médecins arabes comporterait en elle-même, pour la population, un danger suffisamment grave pour justifier une intervention de sa part fondée sur des motifs humanitaires. Les autorités ne sont apparemment pas en mesure, en raison de la pénurie de médecins israéliens, d'assurer en effet la relève dans les hôpitaux de la Vieille Ville.

M. Martin pensait cependant que les Israéliens, pour éviter de se placer dans une position aussi délicate, s'abstiendraient probablement de prendre une mesure radicale aussi spectaculaire, dont le retentissement international ne manquerait pas d'être embarrassant. C'est également l'avis de mon collègue américain.

Il est probable que, selon leur habitude, les autorités tourneront la difficulté et limiteront leur réaction à des pressions sur le corps médical en les assortissant peut-être de menaces d'expulsion. Ce pourrait alors être le prétexte attendu par quelques médecins arabes, qui redoutent en acceptant volontairement d'être considérés comme des collaborateurs, pour céder et se soumettre à la réglementation israélienne. Leur exemple serait alors suivi dans une large proportion.

La question se pose aussi pour les médecins de l'hôpital français Saint-Joseph qui, à ce sujet, m'ont demandé conseil. L'un d'eux, le Dr Dibsy[1], est Jordanien, l'autre, le Dr Gaspar[2], Français. Je serais reconnaissant au Département de me faire connaître son sentiment à ce sujet.

Au cours du même entretien, le délégué de la CRI m'a fait part de ses inquiétudes touchant l'avenir des institutions charitables sous le régime

[1] Le docteur Dibsy, Jordanien catholique d'origine palestinienne, est médecin-chef à l'hôpital Saint-Joseph de Jérusalem.

[2] Le docteur Lorand Gaspar, chirurgien-chef de l'hôpital Saint-Joseph de Jérusalem, y exerce depuis sa fondation en 1956. Cet hôpital, situé dans le secteur arabe, appartient à la congrégation des sœurs de Saint-Joseph qui possède aussi l'hôpital Saint-Louis dans le secteur israélien de Jérusalem.

d'occupation israélien. Certains indices lui donneraient à penser que des restrictions vont être systématiquement apportées par les autorités aux avantages dont bénéficiaient traditionnellement certaines d'entre elles, notamment en matière d'exonération douanière. À son avis, les premières à souffrir de ces restrictions seront les institutions charitables musulmanes les plus vulnérables et dépourvues de tout protecteur. Le but recherché est évidemment d'éliminer peu à peu ces institutions qui ne sauraient vivre sans les concours qu'elles reçoivent de l'extérieur. M. Martin m'a ainsi cité l'exemple de l'hôpital El Makassed, sur le Mont des Oliviers, œuvre fondée par une association musulmane en association avec l'administration des Wakfs, dont l'existence est liée aux fonds reçus de pays musulmans. Or, depuis la guerre de juin 1967, cet hôpital, dont l'installation était en voie d'achèvement, n'a cessé d'être menacé dans son existence. Les autorités israéliennes avaient formé, l'an dernier, le projet de réquisitionner le bâtiment pour y installer les services de l'état-major de la Police. Il a été abandonné[1] à la suite de diverses interventions et notamment de celle de M. Étienne Boegner qui, au nom de son père, le Pasteur Boegner, a réussi à faire valoir que sa réalisation porterait atteinte au caractère sacré pour les juifs, les chrétiens et les musulmans, du Mont des Oliviers. L'hôpital El Makassed est en butte actuellement à de graves difficultés financières dues au refus de lui accorder le bénéfice des exonérations douanières dont jouissaient et devraient continuer de jouir, aux termes de la convention de Genève de 1949, les institutions religieuses et de bienfaisance en vertu des dispositions de la loi jordanienne de 1962[2]. En outre, il n'est plus autorisé à recevoir de fonds de l'étranger. C'est donc d'un étouffement progressif qu'est menacée cette œuvre de bienfaisance.

On peut s'attendre à ce que ce processus soit suivi à l'égard des autres institutions hospitalières charitables, qu'elles soient musulmanes ou chrétiennes, dans la mesure où elles ne sont pas protégées, comme le sont encore les œuvres italiennes ou françaises, par des accords particuliers, tel que l'accord Chauvel-Fisher[3] qui a fait reconnaître en 1948 les privilèges octroyés sous le régime ottoman.

C'est ainsi que la « Société belge de Terre-Sainte », qui avait récemment reçu un lot de couvertures pour les réfugiés qu'elle secourt, s'est aussi vu retirer l'exonération des droits de douane.

La politique de grignotage exercée contre des positions tenues par les pays possédant des intérêts à Jérusalem est efficace car elle rend pratiquement

[1] Le projet de réquisition de l'hôpital El Makassed est abandonné en janvier 1968.

[2] Il s'agit d'une loi sur les écoles privées dont le projet en trente-trois articles a paru dans le journal jordanien « *Al Manar* » du 13 mars 1962.

[3] En 1948 au moment de la reconnaissance par la France du gouvernement provisoire d'Israël, celui-ci a pris l'engagement de « respecter les droits et privilèges des établissements français » par la lettre de Maurice Fischer, représentant à Paris du gouvernement provisoire d'Israël, à Jean Binoche, directeur d'Afrique-Levant au Département, le 6 septembre 1948. Les échanges de lettres « Chauvel-Fischer » se réfèrent à la lettre du 6 septembre 1948. Ce sont : la lettre de Jean Chauvel, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, à Maurice Fischer, du 24 janvier 1949 qui transmet une liste des établissements concernés et la lettre de Jean Chauvel à Maurice Fischer du 30 janvier 1949 acceptant le principe d'une négociation sur le régime futur des établissements.

impossible toute protestation commune. En se gardant de prendre une mesure générale qui risquerait de provoquer des interventions étrangères, les autorités israéliennes réussissent à s'attaquer peu à peu aux privilèges même les plus solidement établis.

Les institutions françaises n'ont pas jusqu'à présent rencontré de difficultés à ce sujet. Mais, comme M. Martin, j'incline à croire qu'il convient d'être particulièrement vigilant en la matière et ne laisser s'éteindre aucun des droits et privilèges fiscaux ou douaniers dont bénéficient nos œuvres. Le précédent belge, encore qu'il soit particulier, est en soi regrettable.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970. Affaires palestiniennes et Jérusalem. Territoires occupés et Israël. PA 5-3. nº 1789*)

107

NOTE

Représentation française dans le Golfe Persique

N. *Paris, 6 février 1969.*

1. Une note de la sous-direction du Levant en date du 9 décembre 1968 a exposé la situation de notre représentation dans le Golfe Persique, sur le plan politique et économique, telle qu'elle se présente aujourd'hui. La même note a esquissé, dans les grandes lignes, le schéma de ce que devrait être notre représentation dans cette région lorsque la Fédération des Émirats aura acquis la personnalité internationale, en principe à partir de 1971, après le retrait des forces britanniques du Golfe.

Rappelons qu'actuellement nous entretenons une ambassade auprès du gouvernement de Koweït. Notre ambassadeur a une compétence consulaire *de facto*, sans *exequatur*, dans les différents Émirats non indépendants du Golfe et à Oman ; la faculté d'exercer cette compétence repose sur un simple accord verbal des autorités britanniques. Notre conseiller financier pour le Moyen-Orient et notre conseiller commercial pour le Golfe et la Péninsule Arabique, installés à Beyrouth, ont compétence également pour ce qui les concerne et dans les mêmes conditions ; ils font sur place des visites périodiques. Notre ambassadeur à Koweït[1] a fait, de son côté, sur instructions du Département et avec l'accord du *Political Agent* britannique, une tournée dans les Émirats, à l'exception d'Oman, en novembre 1968[2] ; il se dispose à faire une seconde tournée à partir du 16 février

[1] Paul Carton, conseiller des Affaires étrangères est consul général à Koweït en mai 1967, chargé d'Affaires au même poste en janvier 1968 puis ambassadeur en juillet 1969.

[2] Paul Carton effectue une mission dans les Emirats du 18 au 24 novembre 1968. Il rencontre les dirigeants d'Abu-Dhabi, Dubaï, Sherjat. Voir la dépêche de Koweït nº 219/AL du 4 décembre 1968 non publiée.

prochain[1], à l'occasion du passage dans les Émirats d'une délégation du CNPF[2].

Pour les questions d'ordre économique concernant Koweït et le Golfe, notre ambassadeur est secondé sur place par un attaché commercial contractuel dépendant de notre conseiller commercial à Beyrouth[3]. Il dispose en outre d'un attaché culturel dont la compétence est limitée à l'État de Koweït[4].

2. Le développement rapide de certains Émirats nouvellement exportateurs de pétrole, comme celui d'Abu-Dhabi, l'importance appréciable de nos intérêts dans l'exploitation de leur sous-sol conduisent à penser que nous aurions avantage à étoffer notre représentation dans cette région sans attendre l'instauration d'un nouvel ordre politique que préparent les États riverains dans la perspective du terme fixé par la Grande-Bretagne à sa présence militaire dans le Golfe.

3. Une demande de notre part tendant à l'ouverture sur place, dès cette année, d'un poste consulaire se heurterait sans doute à un refus courtois des autorités britanniques. Le gouvernement de Londres, en effet, n'entend pas renoncer avant l'heure aux responsabilités politiques que lui ont reconnues les Émirats et que ceux-ci ne se jugent pas encore en mesure d'assumer. S'il acceptait l'installation d'un agent consulaire français, il lui serait difficile de s'opposer, comme il l'a toujours fait jusqu'à présent, aux demandes de certains autres pays dont il ne souhaite pas faciliter les entreprises dans cette région.

Nous pourrions envisager l'installation d'un agent commercial dont la présence faciliterait les démarches de nos sociétés qui s'intéressent à ce marché en expansion mais qui souvent s'en détournent devant la difficulté d'y trouver un correspondant. Il faut malheureusement s'attendre à ce que ce projet suscite également de sérieuses réticences de la part des Britanniques. En supposant que nous obtenions, en définitive, leur accord, notre agent resterait sans doute beaucoup plus toléré que véritablement agréé et son efficacité en serait diminuée.

La solution la meilleure paraît résider dans la création auprès de notre ambassade à Koweït d'un poste autonome d'expansion économique pour Koweït, les Émirats, le Sultanat de Mascate et Oman. Les Britanniques ne feraient vraisemblablement pas de difficultés pour lui reconnaître la même compétence *de facto* que celle accordée à notre conseiller commercial de Beyrouth et à son délégué à Koweït. Ce poste devrait être confié à

[1] Entre le 18 février et le 3 mars 1969, Paul Carton se rend de nouveau dans les Emirats, il rencontre les Cheikhs de Dubaï, Abu-Dhabi, Sherjah, Ras-el-Kheinah et Bahrein. Voir la dépêche de Koweït n° 60/AL du 4 mars 1969 non publiée.

[2] Une délégation du CNPF se rend dans les Émirats du 8 au 16 février 1969. Elle est conduite par M. Jean Gibert, ancien inspecteur des Finances, administrateur de sociétés, accompagné de sept représentants d'entreprises, du CNPF et du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières).

[3] Le conseiller commercial pour les pays du Golfe Persique est M. Guy Girod, il réside à Beyrouth. Son délégué à Koweït est M. Lambert.

[4] M. Bergère est attaché culturel.

un agent confirmé, anglophone et si possible arabophone, qui disposerait des crédits nécessaires pour se rendre dans les Émirats aussi souvent que cela serait jugé utile.

Le 19 décembre 1968, le Département a adressé au ministère de l'Économie et des Finances une lettre, sous le timbre de la direction des Affaires économiques et financières, demandant la création d'un poste de conseiller commercial à Koweït. L'attention de son destinataire pourrait être appelée à nouveau sur cette demande par le cabinet du Ministre.

En attendant, le Département pourrait peut-être accroître les moyens d'action de notre ambassadeur à Koweït, qui n'est secondé que par un seul secrétaire d'ambassade[1], en nommant auprès de lui un agent de même niveau qui serait chargé plus particulièrement de suivre les questions d'ordre économique. À la demande de la direction d'Afrique-Levant, la direction du Personnel étudie actuellement ce projet.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970. Pays du Golfe persique. Représentation diplomatique française PGP 1 – 2- A*)

108

M. Delaye, Ambassadeur de France à Ouagadougou,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 53 à 56[2]. *Ouagadougou, 7 février 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 20).

Je me réfère à mes télégrammes no 41[3] et 51[4] (communiqués sous nos 30.012 et 30.013-014 à Minarmées et Defnat) concernant le projet de livraison de matériels soviétiques à l'armée nationale.

Ayant appris que la mission voltaïque, chargée de négocier à Moscou des accords de coopération prévoyant notamment la livraison de matériels militaires, devait quitter Ouagadougou le 10 février, j'ai demandé au

[1] M. Marcel Laugère, secrétaire des Affaires étrangères, est en poste à Koweït depuis février 1968.

[2] Ce télégramme est communiqué via le Département à Minarmées pour EMA/REN et DEFNAT pour SGDN/CER no 30.015-018.

[3] Le télégramme de Ouagadougou no 41 du 4 février, non publié, fait part de pressions de la part de l'ambassadeur d'URSS à Ouagadougou, M. Yakow Lazarev, sur le général Lamizana concernant la livraison de matériels militaires soviétiques, dont le financement serait assuré par un prêt à long terme.

[4] Le télégramme de Ouagadougou nos 51 et 52 du 5 février, transmet à Paris des informations plus précises sur le projet d'accord militaire proposé par Moscou. Il s'agirait de la livraison de matériels spécifiquement militaires pour 220 millions de F CFA, payables en 10 ans à 2 % d'intérêt ; de matériels d'usage commun pour 275 millions de F CFA, payables en 8 ans à 2,5 % d'intérêt ; de l'envoi d'instructeurs militaires soviétiques en Haute-Volta et de l'envoi de stagiaires militaires voltaïques en URSS ; les frais concernant instructeurs et stagiaires étant à la charge de Ouagadougou.

conseiller militaire[1] d'attirer l'attention du ministre de la Défense sur les conséquences que pourrait avoir sur la coopération militaire franco-voltaïque la signature d'un accord bilatéral, sans la consultation préalable de la France prévue à l'article 3 de l'accord d'assistance militaire technique du 24 avril 1961[2].

Le ministre de la Défense[3] s'est rendu très volontiers à nos raisons et a alerté immédiatement le général Lamizana. Celui-ci a alors retardé la réunion du « conseil élargi » (ministres militaires et état-major) qui devait traiter de cette affaire, pour entendre lui-même le lieutenant-colonel Uturald. Le chef de l'État était visiblement fort embarrassé de ce dossier qui remonte à une époque où l'armée voltaïque n'avait pas encore reçu d'aide substantielle et gratuite en matériels de notre part. Il avait en tout cas manifestement perdu de vue l'article 3 auquel nous nous sommes référés. Après d'assez longues explications, il a mesuré tous les inconvénients du projet présenté avec tant d'insistance par les Soviétiques et a assuré le conseiller militaire qu'il n'avait pas l'intention d'y donner suite et qu'il allait étudier le moyen de s'en sortir « sans perdre la face ».

J'apprends de très bonne source – strictement à protéger – que le « conseil élargi », qui s'est tenu immédiatement après et auquel le général Lamizana avait fait part de nos objections, s'est prononcé en définitive dans le même sens que le président.

Sans attendre la conclusion de cette affaire, car il reste encore au chef de l'État à offrir aux Russes une contrepartie dans un autre domaine de coopération, je suis persuadé, pour ma part que seule la mise en œuvre, actuellement en cours, du plan d'urgence d'équipement à titre gratuit des forces armées voltaïques par la France a donné au général Lamizana les arguments nécessaires pour convaincre ses jeunes officiers de l'inutilité de s'adresser à Moscou. Depuis son arrivée au pouvoir, il s'est en effet constamment préoccupé de redonner à son armée le minimum d'équipements indispensables, puisque celle-ci ne vivait, depuis sa création, que sur les dotations – en cours de durée – laissées par l'armée française en 1961. Il serait donc particulièrement opportun et urgent que le chef de l'État reçoive l'assurance de notre part de l'acceptation du plan d'équipement quinquennal 1969-1973 établi à notre demande et transmis le 24 septembre 1968 sous le n° 74.CD au secrétariat d'État chargé de la Coopération.

[1] Le lieutenant-colonel Guy Uturald. Ce dernier est remplacé par le lieutenant-colonel Azais à dater du 13 octobre 1969.

[2] L'article 3 de l'accord d'assistance militaire technique du 24 avril 1961 stipule : « La République de Haute-Volta, en vue d'assurer la standardisation des armements, s'adressera en priorité à la République française pour l'entretien et le renouvellement des matériels et équipements de ses forces armées. En tout état de cause, la fourniture de l'armement léger, des matériels de transmission et des véhicules de combat des unités de l'armée de terre sera assurée par l'armée française. Si une fourniture ne peut être effectuée à titre gratuit, les conditions financières de la cession seront fixées d'un commun accord. Pour les fournitures qui, après examen en commun, ne pourraient être faites par la République française, la République de Haute-Volta se réserve le droit d'accepter l'aide d'autres pays.»

[3] Le chef de bataillon Arzouma Ouedraogo est ministre de la Défense nationale depuis le 6 avril 1967.

Par la prochaine valise, je vous ferai parvenir le bulletin de renseignement du conseiller militaire résumant cette affaire, accompagné de la copie du projet d'accord présenté par les Russes et la demande de matériels formulée par les Voltaïques en 1967, documents à strictement protéger.

(*Collection des télégrammes, Ouagadougou, 1969*)

109

M. Yver de la Brucholleriе, Ambassadeur de France à Bujumbura, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 101/AL *Bujumbura, 7 février 1969.*

Secret.

Séjour au Burundi du ministre belge de la Coopération, M. Scheyven

C'est finalement sur huit jours, soit du 22 au 29 janvier 1969, que se sera étendue la visite au Burundi de M. Raymond Scheyven, ministre belge de la Coopération[1].

Semaine fort occupée du reste, à en juger par le nombre de cérémonies et de déplacements à l'intérieur inscrits au programme, sans compter évidemment les entretiens qui lui furent aménagés avec les plus hautes personnalités locales : président de la République[2], ministres des Affaires étrangères[3], de l'Agriculture et de l'Élevage[4] et du Plan[5], directeurs généraux et directeurs, etc.

Arrivé le 22 janvier au matin à Bujumbura, M. Scheyven y était accueilli à sa descente d'avion par M. Ntawurishira, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, accompagné de hauts fonctionnaires de son Département et de quelques autres.

Dès l'après-midi, le Ministre belge entamait ses entretiens avec M. Ntawurishira, avant son audience par le colonel Micombero, puis sa

[1] M. Raymond Scheyven, député catholique de Bruxelles, docteur en droit, banquier, est ministre des Affaires économiques en 1958, puis ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo et du Rwanda-Urundi en 1959 et 1960, ministre de la Coopération au Développement depuis le 17 juin 1968.

[2] Le colonel Michel Micombero est, depuis le 28 novembre 1966, le premier président de la République du Burundi. D'origine Tutsi, il renverse en 1966 le roi Ntare V. Il instaure une dictature militaire, soutenu par le parti unique UPRONA (Parti de l'unité et du progrès national).

[3] M. Lazare Ntawurishira, Tutsi, ministre de l'Éducation nationale de décembre 1966 à mars 1967, est ministre des Affaires étrangères et de la Coopération depuis le 14 novembre 1967, confirmé lors des remaniements ministériels des 1er août 1968 et 8 août 1969.

[4] M. Anicet Njangwa, Tutsi, est ministre de l'Agriculture et de l'Élevage depuis le 1er août 1968, poste qu'il avait déjà occupé lors de la formation du premier gouvernement de la République, le 6 décembre 1966.

[5] M. Barnabé Kanyaruguru, Hutu, est ministre du Plan depuis le 14 novembre 1967, fonction qu'il cumule avec le ministère de l'Économie à compter du 8 août 1969.

réception solennelle au Palais de la Nation, où M. Scheyven, en son allocution en réponse au discours de bienvenue de M. Ntawurishira, devait exprimer « sa joie de revenir dans ce pays qu'il n'avait pas revu depuis huit années » et souligner, aussi bien, les rapports d'amitié qui existaient de longue date entre la Belgique et le Burundi.

Le lendemain, M. Scheyven visitait la plantation et l'usine de thé de Tesa, puis la ferme de Randa – deux réalisations du FED[1] – et se rendait le jour suivant à Gitega où il fait une visite de courtoisie au nouvel Archevêque du Burundi, Monseigneur Makarakiza[2]. À Bujumbura enfin, il se fit conduire sur le chantier où se construisent actuellement cinq immeubles, de chacun cinq appartements, destinés au logement des assistants techniques belges et entièrement financés par la Belgique.

Pourquoi M. Scheyven, invité le samedi 25 par le directeur belge de « l'Athénée » (lycée de garçons) de Bujumbura, crut-il bon, en sa réponse à l'adresse faite par un élève de cet établissement, de mettre notre pays en cause, et de façon assez désagréable ? Il déclara en effet « Nous avons quelque chose pour nous, je le reconnais, c'est que les Belges, je m'en excuse à l'égard de la France, mais je veux faire moi aussi preuve d'un certain nationalisme, nous avons l'impression que nous sommes au centre du monde… ».

Est-ce ressentiment de voir s'accroître chaque jour davantage le crédit de notre pays et de nos actions à Bujumbura ? Ou francophobie personnelle ? Cette attaque, quoiqu'il en soit, ne fut pas davantage du goût de nombre de Burundi présents à cette cérémonie (à laquelle je n'assistais d'ailleurs pas) que de celui de nos compatriotes et je jugeais, quant à moi, désormais inutile, lorsque j'en fus informé, de participer aux autres réunions prévues en l'honneur de M. Scheyven, non plus que d'aller le saluer à son départ de Bujumbura.

La convention sur l'Aide spécifique et l'Assistance technique du gouvernement de Bruxelles qui avait été paraphée dans cette ville en novembre dernier, a été signée par MM. Scheyven et Ntawurishira, le 27 janvier. Le montant de l'« Aide spécifique », qui était de 123,4 millions de Frs Burundi en 1968, a été porté pour l'année 1969 à 135,6 millions. Mais il faut ajouter à ce dernier chiffre d'autres concours financiers « hors assistance spécifique » (tel celui de 20 millions de Frs Burundi pour la construction de bâtiments de l'université officielle de Bujumbura). Il sera traité plus en détail dans une prochaine dépêche des différents chapitres de l'assistance financière belge. Retenons seulement pour le moment qu'elle se situera en 1969 à un niveau légèrement supérieur, encore, à celui de 1968.

Il ne pouvait, certes, en être différemment au cas présent… Il n'empêche qu'ainsi renouvelée, cette convention d'assistance financière, venant après

[1] FED : le Fonds européen de développement est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement des États ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Chaque FED est conclu pour une période d'environ cinq ans. Le premier FED a couvert la période 1959-1964, le deuxième, 1964-1970.

[2] Mgr André Makarakiza, Père Blanc, a été nommé évêque de Ngozi le 8 décembre 1961, puis archevêque de Gitega le 5 septembre 1968.

l'éviction brutale – et non officiellement motivée – du Burundi, il y a quelques mois, de 8 officiers belges[1], constitue un réel succès pour le ministre des Affaires étrangères M. Ntawurishira. Aussi bien, cette ambassade a-t-elle eu l'occasion de souligner déjà, dans ses chroniques, la qualité de sa diplomatie.

Pour en revenir au domaine de l'assistance militaire belge, le statut en régissant désormais les « conseillers » a toutefois été révisé.

D'après les renseignements qui ont pu être recueillis de bonne source, la nouvelle formule stipulerait, en particulier, au chapitre des « sanctions », que le gouvernement du Burundi devrait, avant de prendre toute mesure à l'encontre d'un officier belge, prendre d'abord contact avec l'ambassade de Belgique. Je ne suis pas toutefois certain que les autorités burundaises se croiraient réellement obligées par une telle clause, qui éviterait éventuellement aux militaires belges de se voir à nouveau signifier une expulsion soudaine et non motivée. À tout le moins, un tel principe en aura-t-il été posé…

Terminons enfin en signalant la très grande aisance et habileté de M. Scheyven qui a su, à l'évidence, prendre, en toutes ses allocutions, le ton susceptible de lui rallier le maximum d'auditeurs, fut-ce au prix d'allusions mi-miel mi-vinaigre vis-à-vis de ses partenaires du Marché commun[2] et vanter, à l'encontre, l'excellence des relations « qui auront toujours prévalu entre la Belgique et le Burundi ». Au titre de quoi, sans doute, M. Scheyven devait remettre en particulier le 26 janvier, à M. Ntawurishira, le cordon de grand-officier de l'ordre de Léopold II… Ce qui n'ira peut-être pas sans poser pour le gouvernement français un problème du même ordre, lors de la visite, dont il est question pour fin mars prochain, du secrétaire d'État M. Bourges…

C'est, en final, par un bilan indiscutablement positif que se sera traduit le passage du ministre de Bruxelles : et pour les relations belgo-burundaises, auxquelles aura été donné, au moins sur le plan officiel, un net regain de cordialité – quant au plan humain, les personnalités, celles par exemple de M. Ntawurishira et du général Henniquiau, ambassadeur de Belgique, qui n'a pu, avec trop de ses compatriotes, oublier le régime du paternalisme, demeureront évidemment ce qu'elles sont – et pour M. Scheyven et enfin, comme il a été plus haut souligné, pour M. Lazare Ntawurishira dont l'étoile, au ciel politique burundais, apparaît décidément montante.

(Afrique-Levant, Burundi, 1966-1972, relations du pays avec la Belgique, n° 16)

[1] Concernant l'expulsion du Burundi de huit conseillers militaires belges, se reporter à la dépêche de Bujumbura n° 628/AL du 27 juillet 1968, non publiée.

[2] *Citation en note de bas de page* : « Et d'ailleurs, je m'excuse, ceci est moins réjouissant, regardez l'histoire de la Belgique : nous avons toujours été occupés : par de méchants Espagnols, par des méchants Allemands, par des méchants Autrichiens, par des méchants Français ».

110

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES EUROPE (SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE)[1]

N.[2] *Paris, 7 février 1969.*

M. Rappard[3], conseiller de l'ambassade de Suisse est venu apporter, le 7 février, au sous-directeur d'Europe centrale la réponse à la démarche faite le 31 janvier[4] par M. Tiné[5] auprès de M. Dupont[6] à propos d'un projet d'émission de la SSR[7] sur la Bretagne.

Après quelques considérations sur l'indépendance de la société suisse de radiodiffusion et télévision, organisme non gouvernemental, M. Rappard a indiqué que les autorités de Berne, sans effectuer aucune « intervention » dans le cas qui nous intéressait, avaient néanmoins tenu à s'informer. Or les renseignements recueillis faisaient apparaître que la télévision suisse n'avait à aucun moment eu l'intention de diffuser un reportage réalisé par M. Torracinta[8] avec le concours d'un *leader* de la tendance fédéraliste bretonne[9]. M. Torracinta était en même temps correspondant de *La Tribune de Genève* et c'était sans doute à ce titre qu'il avait pu prendre contact avec un professeur de la faculté de Rennes.

Après avoir relevé la contradiction qui existait entre les affirmations relatives à l'indépendance de la SSR et les dispositions du contrat de concession qui avaient été rappelées par M. Tiné dans son entretien avec M. Dupont, M. Pagniez s'est fait préciser que les assurances données par M. Rappard valaient non seulement pour la télévision, mais aussi pour la radiodiffusion et qu'elles devaient être interprétées comme signifiant qu'aucune émission sur le fédéralisme ou l'autonomisme breton n'était en préparation. Il a alors exprimé sa satisfaction en marquant à quel point la réalisation d'un projet tel que celui dont il avait été question aurait été interprété à Paris comme un geste inamical.

(*Europe, Suisse, 1961-1970*)

[1] Cette note est rédigée par Yves Pagniez, sous-directeur d'Europe centrale au Département depuis août 1967.

[2] *Note manuscrite du texte signée par Michel Debré* : Très bien l'intervention, j'en suis sûr, a été utile.

[3] Alfred Rappard, premier conseiller près l'ambassade de Suisse à Paris.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note de la direction des Affaires politiques du 1er février 1969.

[5] Jacques Tiné, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département de 1967 à juin 1969, puis ambassadeur à Lisbonne.

[6] Pierre Dupont, ambassadeur de Suisse à Paris.

[7] Société suisse de radiodiffusion et télévision.

[8] Claude Torracinta, journaliste suisse, correspondant à Paris de *La Tribune de Genève* depuis 1966, collaborateur de la télévision suisse romande depuis 1963.

[9] Michel Philipponneau, professeur de géographie à l'université de Rennes depuis 1957, membre du comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB) de 1952 à 1967.

111

NOTE

Politique agricole

N. nº 26/CE[1]. *Paris, 7 février 1969.*

Nous avons, au cours des derniers mois, affirmé en diverses occasions notre attachement à la politique agricole commune et en avons rappelé les principes essentiels : préférence communautaire et solidarité financière.

Au cours des discussions qui auront lieu, tout au long de l'année 1969, sur les différentes questions soulevées par la politique agricole : prix, organisations de marché, règlement financier, structures, notre attitude devrait s'inspirer de la position de principe qui est la nôtre.

Cela signifie notamment :

– que nous devons apporter notre appui aux propositions de la Commission qui, conformes à nos positions, sont également favorables à nos intérêts. C'est notamment le cas de ce qui nous est proposé pour les matières grasses végétales.

– qu'en ce qui concerne les propositions de la Commission qui nous paraissent mal inspirées ou insuffisantes, nous devrons laisser la parole à nos partenaires qui ne manqueront de soulever des critiques, vraisemblablement de formuler des contre-propositions. Il y a de grandes chances que celles-ci soient contraires aux principes que nous voulons maintenir en vigueur et même, si possible, faire mieux respecter que par le passé. C'est sur leurs solutions et au nom de la politique agricole commune que nos critiques devront porter.

Ainsi, nous nous présenterons comme le pays qui recherche aux différents problèmes posés, des solutions conformes aux exigences de la Communauté, prises dans son ensemble.

En ce qui concerne les problèmes les plus urgents : prix et maîtrise de la production, la ligne générale qui vient d'être définie peut être précisée de la manière suivante :

I. *Les prix*

Le ministère de l'Agriculture désirerait, pour la campagne 1969-1970, voir augmenter les prix du maïs et de la viande de bœuf et reconduire les autres prix. En d'autres termes, nous proposerions la reconduction des prix quand la Commission suggère une baisse et des hausses là où la Commission recommande la reconduction.

[1] Cette note est rédigée par Pierre Lavéry, conseiller des Affaires étrangères, chef de service à la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis 1966.

La proposition de la Commission est certainement plus conforme à notre politique que celle préconisée rue de Varenne[1]. Elle est en effet plus favorable à la mise en œuvre des principes de la préférence communautaire et de la spécialisation : des prix trop élevés favorisent la production chez nos partenaires, rendent plus difficile notre pénétration sur leurs marchés. C'est déjà ce qui s'est trop souvent produit dans le passé du fait d'un niveau de prix élevé. (La baisse des importations en République fédérale de viande de bœuf dont s'est plaint le Danemark n'a pas été provoquée par des importations de France mais par le développement de la production allemande).

En réalité, il n'y a que deux solutions raisonnables à la question des prix pour la prochaine campagne : celle que propose la Commission et la reconduction globale des prix de la campagne en cours.

Si politiquement, la première, de loin la meilleure théoriquement, ne paraît pas devoir être retenue, c'est la seconde qui doit être choisie. Il est apparu au cours de la session du Conseil du 28 janvier que c'est dans cette voie que vraisemblablement les gouvernements membres décideraient de s'engager. Nous serions mal avisés de les en détourner.

II. *La maîtrise de la production*

Il s'agit essentiellement pour l'immédiat des produits laitiers.

On ne saurait trop répéter qu'il n'est pas dans notre rôle de faire étalage de préoccupations financières, de proposer des solutions. Après tout ce sont les autres qui paient. On peut compter sur eux pour nous le rappeler.

Nous nous bornerons donc aux considérations générales suivantes :

1) La baisse des prix ne peut être à la fois efficace – c'est-à-dire importante – et politiquement acceptable. Toute solution qui, comme le contingentement de la production aboutirait au recloisonnement des marchés coûterait plus cher à la France qu'à ses partenaires et signifierait le renoncement à la solidarité financière, par conséquent la fin du Marché commun. Il n'existe qu'une seule voie qui soit à la fois communautaire et réaliste : celle qui consiste à supprimer des facteurs de production.

Ainsi la discussion se trouve orientée vers les problèmes de reconversion des marchés et de structures (nous avons déjà dit qu'ils étaient intimement liés à ceux des prix et des marchés) plutôt que vers des expédients (financiers ou autres) qui sont autant d'atteintes aux principes que nous défendons et à nos intérêts.

2) Parler d'un problème laitier comme on le fait, c'est vouloir s'en tenir à une vue partielle de la situation telle qu'elle se présente. Il y a en réalité un problème des matières grasses et c'est le problème des matières grasses dans son ensemble et non le seul problème des matières grasses animales qui doit être réglé.

C'est encore invoquer le principe de la préférence accordée aux produits communautaires par rapport à ceux des pays tiers que de tenir ce langage :

[1] Le ministère français de l'Agriculture est situé rue de Varenne à Paris.

nos partenaires sont très mal venus à nous reprocher la présente surproduction de beurre, alors qu'ils importent de l'extérieur, en quantités considérables, des oléagineux.

C'est là ce que nous disons depuis dix ans. Peut-être le caractère aigu de la crise de surproduction que nous connaissons nous aidera-t-il à être mieux entendu que dans le passé.

Il ne faut cependant pas se faire trop d'illusions et espérer un accord unanime sur les considérations qui précèdent.

Mais en rappelant nos positions de principes et en suggérant des solutions inspirées des mêmes préoccupations que celles de la Commission, nous nous trouverons dans une situation plus favorable.

– pour critiquer les solutions présentées par nos partenaires ;

– pour valoriser notre acceptation éventuelle de solutions de compromis, pour poser nos conditions, obtenir des contreparties, c'est-à-dire négocier afin de maintenir intactes nos chances d'obtenir, le moment venu, un règlement financier satisfaisant.

(*Coopération économique, 1967-1970*)

112

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 656 à 658. *Washington, 8 février 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 19 h. 05).

Sur la base des instructions de votre télégramme nos 203 à 207[1], j'ai eu, le 7 février, une conversation de caractère général avec M. Kissinger destinée à cerner les questions qui pourraient être évoquées au cours des entretiens que le général de Gaulle aura avec le président Nixon. J'ai précisé qu'il ne s'agissait en aucune manière de négociations entre nous. M. Kissinger l'a parfaitement admis, ajoutant qu'il aurait l'occasion de voir le président Nixon pendant la fin de la semaine en Floride, et qu'il serait sans doute en mesure, d'ici quelques jours, de me faire connaître les réactions et les vues du Président. Je résume ci-après, en suivant l'ordre des questions énumérées dans le télégramme précité, les remarques qui méritent d'être notées.

1. *Conception générale des relations franco-américaines*

M. Kissinger a déclaré que le président Nixon comprenait parfaitement nos préoccupations. Sa « philosophie » le rendait ouvert à nos propres conceptions en la matière.

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Paris en date du 5 février 1969.

2. *Relations avec l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est*

Mon interlocuteur a favorablement accueilli l'idée selon laquelle Washington et Paris devraient se mettre mutuellement au courant de ce qu'ils entreprennent à l'égard de la Russie et de ses satellites. Il m'a demandé si nous ne concevions ces efforts que dans un cadre bilatéral ou si nous voyions une utilité à des approches collectives (dans le cadre de l'Alliance atlantique ou, a-t-il ajouté, dans celui d'une concertation plus limitée : France, Allemagne, États-Unis, Grande-Bretagne, par exemple).

J'ai répondu que cette politique de détente invitait à se garder d'un formalisme préétabli. Que l'idée fût admise par l'ensemble des alliés atlantiques était en soi une bonne chose, mais ne dispensait pas de conversations bilatérales et d'initiatives individuelles. Sur ce dernier point cependant, il n'était pas souhaitable de négocier avec l'Union soviétique à l'insu les uns des autres. Or nous avions eu récemment le sentiment que, du côté américain, des conversations avaient été menées assez loin avec les Soviétiques sur des sujets essentiels comme ceux qui touchent au problème des missiles, notamment.

M. Kissinger m'a interrompu pour me dire que la présente administration ne se considérait pas comme liée sur ce sujet par la précédente et que M. Nixon souhaitait précisément ne pas céder à ces travers.

3. *Problème allemand*

J'ai compris que mon interlocuteur souhaiterait connaître de façon plus précise comment ont évolué nos vues sur le problème allemand en fonction du développement économique récent de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Allemagne de l'Est. Quelles conséquences tirions-nous de l'évident dynamisme de l'économie allemande ?

4. *Vietnam*

Le président Nixon voudra certainement connaître les vues du général de Gaulle sur l'avenir du Sud-Est asiatique et celui du Vietnam même.

5. *Chine*

Au moment où se rencontreront les deux présidents, le contact périodique américano-chinois aura eu lieu à Varsovie. Le président Nixon fera sans doute part de ses impressions au général.

6. *Moyen-Orient*

Il s'agit là, pour la nouvelle administration, d'un sujet prioritaire. On souhaite pouvoir échanger des vues à Quatre rapidement, tout en considérant qu'une telle concertation ne pourra utilement déboucher que si des contacts bilatéraux préalables ont fait apparaître un suffisant degré d'accord. Pour M. Kissinger, il ne semble pas que l'on puisse se satisfaire d'une solution de compromis qui ne serait assortie que d'une « garantie verbale ». Il faut imaginer des mesures d'application telles que les États intéressés soient dissuadés de les violer. C'est là toute la complexité du problème. Les

États-Unis auront des propositions à faire dans cet esprit (zones démilitarisées, limitation des armements, présence de troupes internationales, à titre d'exemple).

7. *Biafra*

Pour mémoire.

8. *Système monétaire international*

M. Kissinger m'ayant fait observer que le secrétaire au Trésor ne serait pas du voyage, je lui ai indiqué qu'il ne s'agissait pas, dans notre esprit, d'entrer dans le détail des questions, mais d'échanger des vues sur l'état du système actuel et les moyens de remédier à ses insuffisances.

9. *Aide aux pays sous-développés*

On serait prêt, du côté américain, à aborder également cette question.

Dans le courant de notre conversation, mon interlocuteur a souligné à diverses reprises que le président Nixon et son administration étaient tout disposés à se prêter à des conversations bilatérales avec nous. Du côté américain, on présumait que cette préoccupation n'avait pas pour nous une simple « valeur théologique ». Il est sans intérêt d'avoir des entretiens bilatéraux pour la seule satisfaction de le dire. En revanche, échanger des vues sur des problèmes concrets, sans formalisme et de façon continue, ne pouvait présenter que des avantages et la nouvelle administration y était résolument favorable.

La question m'a été posée de savoir si nous souhaitions que la visite s'achève par un communiqué. J'ai répondu que je ne le croyais pas. Aux réactions de M. Kissinger, il m'a semblé que l'on n'y tenait pas ici. Le président Nixon se proposait de répondre à l'aérodrome aux mots éventuels de bienvenue du général de Gaulle et peut-être de faire une déclaration à son départ.

Enfin. M. Kissinger m'a interrogé, avec beaucoup de précautions, sur les questions nucléaires. Était-ce un sujet auquel nous songions, sur lequel une conversation utile pourrait avoir lieu ? Il se le demandait avec l'évident souci de ne pas susciter l'examen d'une question qui risquerait de faire apparaître de trop nettes divergences entre les deux présidents.

M. Kissinger se proposant de me faire signe dans le courant de la semaine prochaine, après ses entretiens avec le président Nixon, je serais reconnaissant à Votre Excellence de toutes les instructions complémentaires qu'elle jugerait utile de m'adresser.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

113

M. BARBARA DE LABELOTTERIE DE BOISSESON, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 234 à 248.[1] *Madrid 10 février 1969.*

Urgent. Réservé. (*Reçu* : 15 h. 00).

Entretien de M. Debré et du général Franco[2]

Le rapport sur la visite du ministre des Affaires étrangères à Madrid qui sera adressé au Département par la prochaine valise[3] comportera un compte-rendu détaillé de l'entretien avec le chef de l'État espagnol[4]. Pour répondre à votre demande, je vous envoie, ci-dessous, un résumé.

1. Au début et à la fin de l'entretien, le général Franco a acquiescé aux déclarations par lesquelles M. Debré a exprimé la satisfaction que lui procurait sa visite et sa conviction que les relations entre les deux pays ne pourraient que s'accroître dans les domaines culturels, économiques et également politique en ce qui concerne les problèmes méditerranéens et l'organisation de l'Europe. Par la suite aucun des interlocuteurs n'est revenu sur les questions culturelles et économiques, ni fait mention du traité préférentiel avec la CEE[5].

2. Un très long développement a été consacré aux problèmes de la Méditerranée et du Proche-Orient. Le Caudillo a souligné l'importance croissante que prenait cette mer et le prix que l'Espagne attachait au maintien de sa sécurité, l'aggravation des risques entraînés par la présence simultanée des flottes russe et américaine, ainsi que le caractère aléatoire de tout règlement visant à organiser la coexistence des Arabes et des Israéliens, en raison de la « haine profonde » qui les opposait.

M. Debré, tout en manifestant un accord de principe sur ces points de vue, a indiqué les motifs qui rendaient difficile le départ des unités navales des deux grandes puissances non riveraines, tant que ne seraient pas réglés les problèmes politiques qui les attirent et les retiennent dans les eaux méditerranéennes. Confirmant l'extrême difficulté d'un règlement, il a expliqué que c'est précisément le sentiment de la gravité des risques que comportait la situation actuelle au Proche-Orient qui nous avait incités à rechercher tout moyen de stabiliser la situation. Un accord préalable des quatre grandes puissances apparaît en tout cas indispensable à la mise en œuvre

[1] Ce télégramme au sujet de la visite à Madrid les 6 et 7 février 1969 du ministre français des Affaires étrangères, est signé par Robert Barbara de Labelotterie de Boisséson, ambassadeur de France à Madrid depuis 1964.

[2] Général Bahamonde Franco, chef de l'État espagnol depuis 1939.

[3] Non reproduit.

[4] Entretien du 7 février 1969.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 16/CE du 30 janvier 1969.

d'un règlement à travers le Conseil de sécurité. Le général Franco ayant manifesté le plus grand doute sur l'efficacité des interventions de l'ONU en cette matière, le Ministre lui signale les raisons pour lesquelles l'intervention du Conseil paraît nécessaire.

Un échange de vues intervient ensuite sur une éventuelle neutralisation de certains territoires en litige sous garantie internationale et sur l'urgence d'un règlement du problème des réfugiés et personnes déplacées, qui, selon le général Franco, accentue sur le plan humain l'aspect émotif du conflit.

3. Le général Franco demande à son visiteur son opinion sur la situation de l'Égypte et de l'Algérie. M. Debré indique les progrès de l'influence soviétique dans l'un et l'autre pays et signale nos efforts pour contrebalancer celle-ci. Il donne l'assurance que les Russes n'ont installé pour le moment aucune base aérienne ou navale en Algérie.

4. Sur le Vietnam, le Caudillo a émis l'opinion que malgré les difficultés de la négociation, la paix devrait pouvoir être atteinte car elle était désirée par tous les intéressés : Vietnamiens du Nord et du Sud, États-Unis, URSS, pays voisins. La Chine seule n'y trouverait pas son profit. Selon lui, les Américains ont fait une erreur en négligeant le rôle qu'aurait pu jouer Hô Chi Minh[1], qui est plus patriote que communiste, et qui demeure sans doute la meilleure garantie de l'indépendance vietnamienne face à la Chine. M. Debré a reconnu la justesse de cette analyse, mais il a signalé les raisons pour lesquelles les États-Unis ne peuvent admettre que l'évacuation de leurs forces et la conclusion de la paix soient payées par la disparition immédiate de l'indépendance du Vietnam-Sud, la réalisation de cette éventualité leur ferait perdre définitivement la confiance de toutes les nations du Sud-Est asiatique. À quoi le général Franco répliqua que dès à présent, les Américains avaient perdu cette confiance.

5. Le général Franco manifesta l'intérêt qu'il prenait à l'évolution du peuple russe. Les succès remarquables de la recherche scientifique et des applications techniques obtenus par l'URSS impliquent, à mon sens, un développement de la culture et des facultés d'observation, d'analyse, et de critique. Cette évolution intellectuelle n'est-elle pas de nature à susciter plus d'indépendance de la part de l'opinion publique et à accentuer l'influence que celle-ci peut exercer ? Le général Franco considère d'ailleurs que l'intervention en Tchécoslovaquie a été imposée beaucoup plus par la volonté des militaires d'assurer le maximum de sécurité à leur patrie que par des motifs idéologiques et doctrinaux. Tout en accordant beaucoup d'importance à l'action de l'Armée dans cette affaire, M. Debré signale que l'appareil du parti a gardé une forte influence et qu'une tendance dure et réactionnaire, accentuée par la crainte inspirée par le rôle croissant de la Chine, paraît actuellement prédominer au détriment du courant évolutif que représente M. Kossyguine[2].

6. À la fin de l'entretien, la conversation est revenue sur l'intérêt pour chacun des deux pays et pour l'avenir de l'Europe d'un resserrement

[1] Hô Chi Minh, président de la République du Vietnam du Nord depuis 1956.

[2] Alexeï Nikolaïvitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964.

des relations franco-espagnoles. Le chef de l'État pria M. Debré de transmettre au général de Gaulle, avec ses salutations, l'assurance que « ses efforts, ses initiatives et ses triomphes étaient de sa part l'objet d'une attention constante, car il considérait cette action comme essentielle non seulement pour la France, mais aussi pour la stabilité et l'organisation de l'Europe ».

Au cours de l'audience, qui a duré 70 minutes, il n'a pas été fait allusion au litige hispano-britannique sur Gibraltar, ni aux négociations entre l'Espagne et les États-Unis[1], ni à la récente promulgation de l'état d'exception[2].

La conversation s'est poursuivie dans une atmosphère très cordiale. Compte tenu du comportement extrêmement réservé et de l'économie de paroles qui caractérisent le chef de l'État espagnol, ses nombreuses questions et observations ont témoigné de l'intérêt très attentif qu'a suscité sa rencontre avec le ministre des Affaires étrangères français. De même la chaleur de ses propos à l'égard du général de Gaulle mérite d'être particulièrement relevée.

(*Europe, Espagne, 1961-1970*)

114

M. VYAU DE LAGARDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 81 à 86. *Dakar, 11 février 1969.*

Diffusion réservée. Réservé. (*Reçu* : 17 h. 20).

J'ai accompagné, hier après-midi, M. Pierre Racine[3] chez le président Senghor qui l'a reçu très longuement. Il lui a tout d'abord dit tout le plaisir qu'il avait de savoir M. Michel Debré au ministère des Affaires étrangères et l'a chargé, en revenant à Paris, de présenter tous ses souvenirs les meilleurs à Votre Excellence.

Il lui a fait part d'entrée des inquiétudes que causaient au Sénégal les transformations en cours dans le secrétariat d'État. M. Racine a exposé au

[1] Sur ces sujets, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 255.

[2] Le 25 janvier 1969, le gouvernement espagnol promulgue l'état d'exception sur l'ensemble du territoire espagnol. Il sera levé en mars 1969.

[3] M. Pierre Racine, conseiller d'État, chargé de mission depuis 1966 auprès de M. Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances, puis ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969, s'est vu confier la tâche d'étudier l'adaptation du ministère des Affaires étrangères à ses nouvelles tâches, la Coopération en particulier. Il rédige un rapport entre juillet et novembre 1968. Le décret 69.233 du 14 mars 1969 publié au *Journal Officiel de la République française*, p. 2743, prévoit le regroupement des services de la Coopération avec une direction unique du personnel et une direction de l'aide au développement des États francophones d'Afrique au Sud du Sahara et de la République malgache.

chef de l'État sénégalais la mission qui lui avait été confiée sur l'organisation et le personnel du Département ainsi que les projets en cours d'étude de réorganisation des services culturels et de coopération technique du Quai d'Orsay et de la rue Monsieur qui laisseraient dans le cadre de deux grandes directions des entités cohérentes chargées des affaires africaines et malgaches. Un secrétaire d'État placé auprès du ministre des Affaires étrangères chargé de la coopération continuant à suivre ces affaires, sur place, peu de choses seraient changées aux missions d'aide et de coopération.

Le président Senghor a souligné alors à M. Racine que, à côté d'une aide financière qui était évidemment extrêmement précieuse pour le Sénégal, l'aide culturelle et technique lui était absolument indispensable pour assurer la marche des services publics jusqu'à la formation des cadres qui lui manquaient et qu'il était très préoccupé d'une évolution qui semblait indiquer une réduction graduelle de l'aide française.

Le chef de l'État sénégalais a ensuite parlé de son voyage à Kinshasa[1] et, à nouveau (mon télégramme n°s 60 à 62)[2], fait l'éloge du général Mobutu. Il a rappelé que, lorsque les pays de l'OCAM[3] discutaient de la coopération entre les différentes universités africaines, le général Mobutu avait insisté pour que le mot « francophone » soit ajouté à celui d'universités. Il n'a pas caché combien le général Mobutu serait heureux d'être reçu officiellement à Paris.

Passant alors aux questions du Biafra[4], le Président s'est déclaré convaincu que la solution du conflit actuel est dans l'organisation d'une fédération ou d'une confédération qui laisserait aux Ibos leur entité et une autonomie mais qui maintiendrait l'intégrité du territoire nigérian, importante surtout du point de vue économique, a souligné le Président, mais comportant également certains liens politiques.

Le président Senghor a évoqué les négociations qui avaient marqué, sur son initiative, le projet de constitution d'une association économique des États de l'Ouest africain et rappelé qu'il avait repoussé les amendements que son ministre des Affaires étrangères avait acceptés à Monrovia[5] car ils

[1] Le président Senghor s'est rendu en visite officielle à Kinshasa du 15 au 24 janvier 1969.

[2] Ce télégramme n°s 60 à 62, du 5 février, non publié, fait part des impressions du président Senghor, au retour de son voyage en République démocratique du Congo et vante les mérites du général Mobutu, « homme de valeur », « partisan convaincu d'une entente avec la France ».

[3] L'Organisation commune africaine et malgache, instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, regroupe quatorze États : Cameroun, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

[4] La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria s'étend du 6 juillet 1967 au 15 janvier 1970 et a pour origine la sécession de la région orientale du Nigeria qui s'auto-proclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu.

[5] À l'initiative du Mali, du Sénégal, de la Guinée et de la Mauritanie, se tient à Monrovia du 17 au 24 avril 1968 une conférence ayant pour objet la création d'une Communauté économique des quatorze États francophones et anglophones d'Afrique occidentale. La Côte d'Ivoire et le Niger ont fait connaître leurs réticences et se sont abstenus d'y participer. Le Sénégal et le Libéria se voient confier la mise au point d'un traité fondant cette nouvelle union.

ne tenaient pas compte de la présence des pays francophones dans une union monétaire et des accords de Yaoundé[1]. Il insiste en plus sur l'inclusion dans cet ensemble des pays équatoriaux, ex-belges et ex-français (mes télégrammes n°s 49 à 50[2] et n°s 60 à 62).

Le chef de l'État sénégalais s'est étendu alors sur la nécessité des États africains d'arriver à une union douanière et a déclaré qu'il entendait en donner l'exemple avec la Gambie[3]. Je me suis permis alors de remarquer que cela prendrait du temps et qu'il aurait à surmonter une opposition d'intérêts considérables. Le Président en a convenu mais il espère « étouffer » la Gambie en renforçant le contrôle des frontières et en pourchassant les intermédiaires à Dakar. D'autre part, il a rétabli la nécessité d'un passeport pour les Sénégalais et les Gambiens qui veulent aller dans leur pays respectif. Il compte également déployer une surveillance accrue sur les frontières mauritano-sénégalaises car il accepte la demande de Nouakchott de dénoncer l'accord douanier entre les deux pays.

Je doute personnellement, étant donné l'étendue des frontières à garder et la vénalité des douaniers, que ces mesures diminuent la contrebande d'une manière sensible.

(*Collection des télégrammes, Dakar, 1969*)

[1] La première Convention de Yaoundé, conclue le 20 juillet 1963, et associant dix-huit États africains et malgache (EAMA) à la Communauté économique européenne vient à expiration le 31 mai 1969. La seconde Convention, Yaoundé II, portant renouvellement, accompagnée de certaines modifications, est signée à Yaoundé le 29 juillet 1969.

[2] Le télégramme de Dakar n°s 49 et 50 du 1er février relate les impressions du président Senghor revenu de Kinshasa, insistant plus particulièrement sur le renforcement de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) et sur l'inclusion éventuelle des États d'Afrique équatoriale, y compris ceux issus des anciennes colonies belges, dans le projet de Communauté économique d'Afrique de l'Ouest, dont le président du Sénégal s'est fait l'un des promoteurs.

[3] Le président Senghor s'est rendu en Gambie le 6 février pour assister à la réunion trimestrielle du comité sénégalo-gambien. Un des principaux sujets examinés porte sur la contrebande de marchandises importées de Gambie et que les autorités de Dakar ont qualifié « d'agression économique et de péril mortel pour la nation sénégalaise ». Sur les échauffourées qui ont salué la venue du président du Sénégal, se reporter aux télégrammes de Dakar n°s 74 et 75, 76 et 77, du 8 février, non publiés.

115

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 656 à 658. *Washington, 11 février 1969.*

Très urgent. Pour le Ministre seul. Sans diffusion. (*Reçu* à 19 h. 50).

Le président Nixon m'a fait remettre le texte du message ci-après en me priant de le faire parvenir à M. le Président de la République.

Citation :

« February 11, 1969[1]

Dear Mr. President :

As I prepare for my forthcoming journey to Europe, I look forward with keen anticipation to meeting with you for an extended exchange of views on a wide range of subjects. I am especially delighted that it has been possible to set aside additional time for my stay in Paris, since this will provide us with an opportunity to review in detail our relations and attitudes on major issues.

As I said in my january 11 letter, it is my sincere hope that, in the years ahead, you and I will maintain the closest contact, and that we will deal with each other in a spirit of frankness and candor. I hope our discussions later this month will be but the first in a series of personal meetings, for I am convinced that the deep friendship and mutual respect which have been the traditional hallmark of relations between our peoples must be reflected in the close contact of their leaders.

Sincerely

Richard Nixon »

Fin de citation.

L'original de cette lettre sera transmis ultérieurement.

La Maison Blanche a exprimé le désir que soit préservé le caractère personnel et confidentiel de ce message.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] À ce message, le général de Gaulle a répondu le 15 février 1969 disant attendre le président Nixon avec intérêt. Voir sur ce point le télégramme de Paris nº 268, de diffusion strictement réservée, non reproduit.

116

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 591 à 593. *Bonn, 11 février 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 21 h. 45).

J'ai reçu, le 11 février, M. Helmut Kohl[1], président de la CDU de Rhénanie-Palatinat et candidat désigné par son parti pour prendre la succession de M. Altmeier[2] qui doit abandonner, le 18 mai, ses fonctions de ministre-président du gouvernement de Mayence.

Mon interlocuteur, qui n'est âgé que de trente-neuf ans et qui compte parmi les représentants les plus distingués et les plus ambitieux de la nouvelle génération des hommes politiques allemands, m'a dit que la République fédérale subissait une transformation profonde dont ses dirigeants comprennent parfois mal la portée. 48 % des électeurs aux prochaines élections législatives, a-t-il ajouté, ont moins de 40 ans et ne sont pas marqués comme leurs aînés, par l'hypothèque de la période nationale-socialiste. Ils sont, à certains égards, plus intransigeants, parce qu'ils ont connu moins de vicissitudes et plus portés à l'absolu dans leurs conceptions. Longtemps ils ont vécu d'une sorte de romantisme européen, sans contact avec les réalités, sans désir et sans besoin de penser à l'Allemagne. Aujourd'hui, la perplexité, un sentiment d'incertitude les gagne. Ils ne savent plus dans quelle voie s'engager. Pour M. Kohl, il est encore plus nécessaire, dans ces conditions, de laisser ouverte la porte qui donne sur l'unité européenne.

Le futur ministre-président de l'État rhéno-palatin, qui est un partisan éclairé de la coopération franco-allemande, a évoqué avec chaleur le souvenir de M. Adenauer[3]. Il est également des amis de M. Kiesinger[4], avec

[1] Helmut Kohl est né le 3 avril 1930 à Ludwigshafen, dans une famille catholique. Il adhère à la CDU (Union chrétienne-démocrate) à l'âge de dix-sept ans et après des études en histoire, en droit et en sciences politiques et sociales, il occupe un poste de conseiller dans l'industrie chimique avant d'entrer en politique. Député du conseil municipal de Ludwigshafen entre 1960 et 1966, il est membre du parlement du *land* de Rhénanie-Palatinat, dont il devient le ministre-président en 1969, point de départ d'une carrière nationale.

[2] Peter Altmeier est né à Sarrebruck le 12 août 1899. Après ses études à Coblence, il s'oriente vers les affaires. De 1927 à 1933 Peter Altmeier fait partie du conseil municipal de Coblence comme représentant du Zentrum, mandat qu'il perd à l'arrivée au pouvoir des Nationaux-Socialistes. Suspect aux yeux de la Gestapo, il fut sur le point d'être arrêté après l'attentat manqué contre Hitler du 20 juillet 1944. Après la défaite de l'Allemagne, il est l'un des fondateurs de la CDU (Union chrétienne-démocrate) en Rhénanie-Palatinat. Il forme le 9 juillet 1947 le premier gouvernement de Rhénanie-Palatinat et est depuis lors ministre-président de ce *land* jusqu'au 18 mai 1969. Il est depuis 1949 membre du *Bundesrat* et en a été le président de juillet 1954 à juillet 1955.

[3] Konrad Adenauer (1876-1967) fut de 1949 à 1963 le premier chancelier (CDU) de la République fédérale d'Allemagne. Il est considéré comme l'un des pères de l'Europe. Il est avec le général de Gaulle l'homme de la réconciliation franco-allemande.

[4] Kurt-Georg Kiesinger (CDU) est chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

qui il a assez souvent des conversations en tête à tête. À propos de M. Barzel[1] et de M. Strauss[2], il s'est contenté d'indiquer qu'il sera peut-être trop tard pour eux lorsque M. Kiesinger passera la main. Selon lui, la nouvelle vague se tournera alors vers d'autres.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, politique intérieure, 1969*)

117

M. Bourges, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à M. Zinsou, Président de la République du Dahomey.

L. nº 5491 Paris, 11 février 1969.

Monsieur le Président de la République,

Lors de notre dernier entretien[3] je vous ai annoncé l'envoi prochain d'un aide mémoire que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint.

Ce document, établi à l'issue des travaux auxquels se sont livrés nos experts du 15 novembre au 20 décembre 1968, se réfère à l'endettement de l'État dahoméen et aux perspectives budgétaires immédiates[4].

Conformément au protocole du 11 octobre 1968[5], il rappelle le double objet des conversations qui doivent s'ouvrir entre les gouvernements de nos deux pays : la fixation des modalités d'apurement des créances françaises et la détermination du concours français pour le prochain exercice.

À propos de ce dernier point, il indique les conditions qu'il serait opportun de voir remplies pour que, dans le cadre d'une coopération renforcée et plus efficace, les entretiens qui se dérouleront à Paris avec M. Kpognon[6] aboutissent aux résultats effectifs que vous en attendez.

Il s'agit notamment de mettre à votre disposition un haut fonctionnaire français qui serait à la fois votre conseiller financier et le chef de file des assistants techniques et de limiter à un maximum de 850 millions de F CFA, pour cette année, l'écart entre les recettes propres de l'État et ses dépenses, ce qui suppose une révision des données budgétaires actuelles.

[1] Rainer Barzel est président de la fraction CDU/CSU au Bundestag depuis 1964.

[2] Franz Josef Strauss (CSU/démocratie chrétienne de Bavière) est ministre fédéral des Finances depuis le 1er décembre 1966.

[3] Au cours d'un séjour privé à Paris les 9 et 10 janvier, le président de la République du Dahomey, M. Zinsou, s'entretient le 9 avec MM. Couve de Murville, Debré et Bourges. Le 10, il est reçu par le général de Gaulle.

[4] Ce document de 22 pages, non publié, est classé dans le dossier d'archives nº 23, questions économiques et financières, relations financières avec la France, 1969 (Dahomey, 1959-1969).

[5] Le texte du protocole financier du 11 octobre 1968, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives nº 23, questions économiques et financières, relations financières avec la France, 1967-1968 (Dahomey, 1959-1969).

[6] Stanislas Yedomon Kpognon, est ministre de l'Économie et des Finances du Dahomey depuis le 31 juillet 1968. La réunion franco-dahoméenne se tient à Paris les 6-7 mars 1969.

Sous réserve que ces dispositions recueillent votre agrément, je serai en mesure de préciser le volume et les formes de l'aide que le gouvernement français pourra consentir au Dahomey. Cette aide sera strictement affectée au financement de dépenses inscrites au budget de fonctionnement.

Les opérations d'investissement seront définies d'un commun accord de telle manière que le développement de l'économie s'opère en harmonie avec l'évolution de la situation financière. Mais l'objectif essentiel pour cette année au moins devra être le rétablissement d'un équilibre budgétaire.

Afin que les prochaines conversations puissent s'engager de façon constructive il serait souhaitable que M. Kpognon fasse parvenir avant son arrivée la situation la plus récente de l'exécution du budget de 1968 et le budget détaillé de 1969 tel qu'il a été approuvé par votre gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, les assurances de ma très haute considération.

Annexe

Aide mémoire

Le protocole d'accord franco-dahoméen du 11 octobre 1968 prévoyait, entre autres dispositions, la réunion d'un groupe de travail chargé :

– d'établir un inventaire complet du passif de l'État dahoméen,

– d'analyser tous les postes de la gestion de l'exercice 1968,

– d'étudier, en fonction des résultats attendus en 1968, les divers aspects du projet de budget pour 1969.

L'analyse des travaux de ce groupe conduit aux conclusions suivantes :

1) Le passif de l'État dahoméen au 31 décembre 1968 s'élèverait à un montant global y compris les avals, atteignant environ 21 milliards de F CFA dont 10 307 millions immédiatement exigibles.

2) Le déficit du budget de l'État pour 1968, estimé à partir de l'évolution de l'endettement au cours de l'exercice, pourrait dépasser 1,6 milliard, chiffre ramené à 1,2 par le versement d'une subvention française de 400 millions.

3) Le budget de l'État pour 1969, tel qu'il résultait de propositions initiales faites par le ministre des Finances, comportant pour 7 814 millions de dépenses, couvertes à concurrence de 6 962 millions par des recettes propres. Le Conseil des ministres a apporté d'importantes modifications à ce projet : le volume des recettes et celui des dépenses sont l'un et l'autre augmentés d'environ 500 millions, le montant du découvert restant voisin de 850 millions.

Le protocole du 11 octobre 1968 prévoyait que, dès l'achèvement des travaux du groupe, les deux parties engageraient des conversations en vue de fixer les modalités du règlement des dettes de la République du Dahomey à l'égard de la République française et de déterminer le volume et la forme de l'aide que la France pourra accorder au Dahomey pour concourir à l'équilibre de son budget en 1969.

Le gouvernement français est, pour sa part, disposé à engager des conversations sur ces deux points. Il estime toutefois devoir informer préalablement le gouvernement dahoméen des principales conditions auxquelles celui-ci devra satisfaire pour permettre aux futurs entretiens d'aboutir à un accord sur le deuxième point :

1. Il paraît indispensable de réorganiser très profondément l'administration dahoméenne dans ses structures financières. Pour aider le gouvernement dahoméen dans cette tâche un renforcement de l'assistance technique française en nombre et une modification de son mode d'intervention sont nécessaires.

À cette fin le gouvernement français estime qu'il y aurait lieu de placer auprès du président de la République du Dahomey un conseiller de très haut niveau qui lui apporterait son

concours permanent pour tout ce qui concerne le choix et l'application des décisions ayant une incidence sur les finances publiques.

Ce conseiller coordonnerait et animerait l'action de l'ensemble des assistants financiers.

Enfin ce conseiller tiendrait le gouvernement français informé de l'évolution de la situation financière et des conditions dans lesquelles il exerce ses fonctions.

La mission constituée par ce haut fonctionnaire et les assistants français demeurerait au Dahomey pendant trois ans, durée qui correspond au délai que s'est fixé le gouvernement dahoméen pour l'assainissement de ses finances publiques.

2. Le gouvernement français tient à obtenir des assurances formelles sur la limitation effective du déficit budgétaire à 850 millions de F CFA au maximum – en dehors de toute subvention française – pour l'exercice 1969.

Cela suppose que le gouvernement dahoméen fasse connaître au gouvernement français les mesures qu'il décide pour ramener au niveau convenable le déficit budgétaire, toute aggravation du passif devant être exclue.

Il est indispensable à cet égard de tenir compte des seules réalisations certaines des recettes propres de l'État, les recettes figurant au budget de 1969 paraissant largement surestimées.

Les dépenses de l'État devront être réduites en conséquence, ce qui implique d'évidence la révision du régime des allocations familiales servies aux fonctionnaires et la limitation des effectifs de la fonction publique.

L'acquiescement du gouvernement dahoméen sur les points qui précèdent et les assurances qu'il donnera permettront de déterminer, d'un commun accord et sur des bases précises, les concours financiers qui seront consentis par le gouvernement français et dont la totalité sera affectée à des opérations inscrites au budget de l'État.

La mise en œuvre de ces concours sera liée à l'exécution du budget.

Les fonds seront débloqués au fur et à mesure de la réalisation des dépenses couvertes par l'aide française et selon une procédure spéciale à mettre au point.

Il convient de signaler enfin que le gouvernement français, désireux de concourir avec le maximum d'efficacité à l'assainissement de la situation budgétaire, limitera aux opérations actuellement en cours son aide aux investissements, le gouvernement dahoméen restant lui-même lié par les dispositions inscrites au point VIII du protocole d'accord du 11 octobre 1968[1].

(Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey/Bénin, 1959-1969, questions économiques et financières, relations financières avec la France, n° 23)

[1] Le point VIII du protocole financier du 11 octobre 1968 dispose que « Le gouvernement du Dahomey consultera le gouvernement français préalablement à tout engagement qui entraînerait, immédiatement ou à terme, un endettement ou une diminution de ressources ou qui impliquerait l'octroi de garanties.»

118

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Conférence des chefs d'État de l'OCAM à Kinshasa

N. nº 95/DAM. *Paris, 12 février 1969.*

1. L'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM)[1], créée en 1965 par les dirigeants de l'Afrique Noire francophone dans le but de donner à leur solidarité une forme institutionnelle, vient à nouveau d'apporter la preuve de sa maturité et de son sérieux. Alors en effet qu'existaient entre certains de ses membres plusieurs sujets de discussion, notamment en Afrique centrale, la Conférence a pu avoir lieu à Kinshasa à la date prévue, c'est-à-dire du 27 au 30 janvier. Elle a réuni dix des quatorze chefs des États, membres de l'Organisation[2]. Les présidents de la RCA[3] et du Congo-Brazzaville[4] étaient absents en raison des conflits qui les opposaient au Congo-Kinshasa ; ils avaient cependant tenu à réaffirmer leur appartenance sans restriction à l'Ocam. Également absents, pour des raisons diverses, les présidents du Cameroun[5] et du Rwanda s'étaient fait représenter[6].

2. La Conférence de Kinshasa est parvenue, sinon à aplanir complètement, du moins à faire entrer dans la voie du règlement la plupart des conflits d'Afrique centrale. Ainsi a-t-elle envoyé deux missions de conciliation auprès des États concernés par ces différends et absents de Kinshasa. La première, dirigée par le général Eyadema[7], s'est rendue à Brazzaville ;

[1] L'OCAM ou l'Organisation commune africaine et malgache est instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965 et la charte signée le 27 juin 1966. Le siège est fixé à Yaoundé (Cameroun).

[2] *Note du document* : « États membres de l'OCAM : Sénégal, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Niger, Dahomey, Cameroun, Tchad, RCA (République centrafricaine), Congo-Brazzaville, Gabon, Congo-Kinshasa, Rwanda, Madagascar ».

[3] Le général Jean-Bedel Bokassa est président de la République centrafricaine (RCA) depuis le 31 décembre 1965. Le général Bokassa et le commandant N'Gouabi ont subordonné leur présence à des concessions importantes du Congo-Kinshasa et du Tchad. Ces deux États devaient publiquement reconnaître leurs torts, exigence jugée par eux excessive.

[4] Le commandant Marien N'Gouabi est le chef de l'État depuis le 31 décembre 1968. Le Congo-Brazzaville a décidé de ne pas se faire représenter à la conférence de l'Ocam à Kinshasa pour les raisons suivantes : les mauvais procédés de l'affaire Mulele et les attaques lancées par la radio de Kinshasa ; la solidarité avec le général Bokassa qui fait son retour dans l'UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale créée en 1959 entre le Cameroun, le Tchad, la RCA, le Congo-Brazzaville et le Gabon) ; la sécurité, peut-être mal assurée, des délégués du Congo-Brazzaville à Kinshasa. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Brazzaville à Paris nos 35 à 38 du 16 janvier 1969, non repris.

[5] Le président du Cameroun Ahidjo s'est fait représenter par son ministre des Affaires étrangères, M. Nko'o Etoungou.

[6] Le président du Rwanda Kayibanda s'est fait représenter par le ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie, M. Nzanzima.

[7] Gnassingbé Eyadema est le président de la République du Togo depuis le 13 janvier 1967.

elle a obtenu la réouverture des frontières entre les deux Congo ; ce premier résultat devrait être suivi du rétablissement des relations diplomatiques, rompues à la suite de l'affaire Mulele[1]. Dirigée par le général Lamizana[2], la seconde mission s'est rendue à Bangui auprès du général Bokassa ; sur ses instances, le président centrafricain a souscrit au principe d'un rétablissement de la circulation entre son pays et le Tchad.

Ainsi que l'indique le communiqué final de la Conférence, les chefs d'État ont, par ailleurs, pris acte avec satisfaction de la reprise des relations diplomatiques entre deux autres membres de l'Ocam, dont les relations étaient passées par une phase de crise depuis l'affaire des mercenaires, le Congo-Kinshasa et le Rwanda[3].

3. Dès l'ouverture de la Conférence, le président Hamani Diori était réélu, par acclamations, président en exercice de l'Organisation. En dépit de la coutume qui veut que la présidence soit attribuée, chaque année, à un chef d'État différent, c'est pour la troisième fois que le chef d'État du Niger est appelé et réélu à ce poste. Les chefs d'État en lesquels on voyait des concurrents virtuels, le général Mobutu et le président Tombalbaye, ont parfaitement accepté cette réélection ; de fait, leur implication dans des conflits interafricains en cours d'évolution aurait rendu leur élection difficile ; la réélection du président Diori permettra, au demeurant, d'assurer, dans la négociation du renouvellement de la convention de Yaoundé[4], la continuité de vue que tous les membres de l'Ocam s'accordent à considérer comme d'importance primordiale.

4. Officiellement, c'est surtout aux problèmes économiques que s'est consacrée la Conférence. L'Ocam a ainsi arrêté sa ligne de conduite en prévision des travaux qui précéderont le renouvellement de la convention d'association avec la Communauté européenne. Le communiqué final évoque, à ce propos, le « front uni qu'il faudra former » afin d'obtenir le soutien des prix et de faire accepter par le FED[5] la nécessité d'assurer une industrialisation rapide des États associés. L'accent a été mis, d'ailleurs, sur

[1] Le Congo-Brazzaville a rompu ses relations avec le Congo-Kinshasa le 10 octobre 1968, suite à l'exécution de Mulele, rebelle au gouvernement Mobutu. Le 4 février 1969, le trafic fluvial entre les capitales des deux Congo est de nouveau assuré tandis que les missions diplomatiques des deux pays doivent rejoindre leurs postes respectifs.

[2] Le 9 décembre 1968, le retrait de la République centrafricaine de l'UEAC (Union des États d'Afrique centrale) provoque une crise grave entre Bangui d'une part, et ses deux anciens partenaires au sein de cette organisation, Kinshasa et Fort-Lamy d'autre part. Le général Bokassa rappelle son ambassadeur à Kinshasa. Le 29 décembre 1968, le président centrafricain décrète le blocus économique du Tchad. Ce blocus est levé le 3 février 1969. Le général Aboubacar Sangoulé Lamizana est le président de la République de Haute-Volta depuis le 3 janvier 1966.

[3] Les relations diplomatiques entre le Rwanda et le Congo-Kinshasa sont rétablies le 15 février 1969.

[4] La convention de Yaoundé, qui confirme l'association de la Communauté économique européenne et de dix-huit États africains et malgache associés (EAMA), valable pour cinq ans, arrive à expiration le 31 mai 1969. La conférence, unanime, exprime sa volonté de voir cette convention renouvelée à la date prévue. Yaoundé II est signé à Luxembourg le 28 juin 1969.

[5] FED : le Fonds européen de développement est l'instrument principal de la coopération financière et technique entre la Communauté européenne et les dix-huit EAMA. Le premier FED était prévu pour une durée limitée (1958-1963). La convention de Yaoundé du 20 juillet 1963 organise un deuxième FED.

l'opportunité, pour les États africains et malgache, de s'associer pour acquérir, au sein des instances internationales, un poids plus marquant.

5. Cependant, et encore que le communiqué final soit, sur ce point, des plus discrets, l'essentiel des travaux a été consacré aux problèmes politiques. Après avoir évoqué les conflits survenus en Afrique centrale, les chefs d'État ont entendu une communication du président Houphouët-Boigny (qui avait demandé l'inscription de la question à l'ordre du jour), relative à la guerre civile au Nigeria[1]. S'il n'a pu emporter l'adhésion à ses vues des partisans de l'unité de la Fédération, le chef d'État ivoirien a néanmoins pu leur faire admettre que l'Ocam pouvait jouer un rôle dans la solution d'un conflit qui, s'il n'était pas réglé dans un assez proche avenir ne pourrait pas manquer de comporter, pour l'ensemble du continent africain, de sérieux dangers ; aussi a-t-il été décidé que l'Organisation proposerait au général Gowon[2] et au colonel Ojukwu la réunion d'une conférence à Kinshasa avec la participation, en plus des deux adversaires, des présidents Houphouët-Boigny et Bongo, qui ont reconnu le Biafra et des présidents Ahidjo et Mobutu, partisans de la Fédération. M. Houphouët-Boigny attend beaucoup de cette réunion.

6. La Conférence des chefs d'État ne semble pas avoir abordé, officiellement du moins, le problème de la francophonie. Le président Diori a, néanmoins, distribué à ses collègues un document prévoyant la création d'une Agence de Coopération culturelle et technique ; ce projet sera examiné lors de la Conférence francophone de Niamey, du 17 au 20 février, à laquelle tous les États de l'Ocam seront représentés.

7. La Conférence de Kinshasa a permis à l'Ocam d'élargir encore son audience. L'Organisation des Nations unies était représentée par M. Djermakoye[3], secrétaire général adjoint, la Tunisie[4], le Maroc[5], la RAU avaient délégué des observateurs ; le Burundi[6] et le Ghana étaient également représentés. Enfin, sir Seewosagur Ramgoolam, Premier ministre de l'Île Maurice, a, lui-même, assisté à la Conférence et a marqué le souhait de son pays d'adhérer à l'Ocam et de devenir ainsi le 15e membre de l'Organisation. Il n'est pas impossible que cette demande soulève, sur le plan économique, certains problèmes et qu'elle nécessite, notamment, une révision de certaines dispositions de l'accord sucrier de l'Ocam.

[1] La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria a lieu de mai 1967 à janvier 1970. L'Est du Nigeria, région la plus riche du pays, s'autoproclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental.

[2] Le général Yakubu Gowon a pris le pouvoir le 31 juillet 1966 et devient le chef du gouvernement fédéral du Nigeria et chef des forces armées le 1er août 1966.

[3] Issoufou Saïdou Djermakoye, ancien délégué permanent auprès de l'ONU et ambassadeur du Niger aux États-Unis, ministre de la Justice (25 juin 1963-23 novembre 1965), sous-secrétaire d'État à l'ONU depuis 1966.

[4] La Tunisie était représentée par M. Taieb Slim, diplomate, secrétaire d'État et représentant personnel du président Bourguiba depuis le 26 octobre 1967.

[5] Le Maroc était représenté par M. Ahmed Balafrej, représentant personnel du roi Hassan II, avec rang de ministre.

[6] Le Burundi était représenté par M. Kisimare, ministre de l'Éducation nationale.

8. On peut donc dire de la Conférence de Kinshasa qu'elle a constitué, pour l'Ocam, un incontestable succès. Le général Mobutu y a contribué pour une part appréciable, tant en raison du soin apporté à l'organisation matérielle de la rencontre, que des positions conciliantes prises, par lui, à propos des conflits qui l'opposaient à certains de ses collègues.

Mais l'essentiel de cette réussite a tenu au comportement des États de l'Entente (Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger et Togo) lesquels, très attachés à l'Ocam, avaient très soigneusement préparé la réunion de Kinshasa et débattu, entre eux, quelques jours auparavant, des principaux sujets d'actualité (conflits interafricains, questions du Nigeria, francophonie) qui devaient y être évoqués ; il est à rappeler que c'est sur leurs instances que la Conférence, dont certains États souhaitaient le report à une date ultérieure, a pu être tenue comme primitivement prévu, fin janvier.

La réunion a été l'occasion de manifester une nouvelle fois la solidarité qui unit les francophones. Cette solidarité aura l'occasion de s'exprimer l'an prochain à Yaoundé, puisque la capitale du Cameroun a été choisie pour recevoir le prochain sommet de l'OCAM, ce qui devrait satisfaire l'un des absents les plus notables de Kinshasa, le président Ahidjo.

Annexe

Communiqué final de la Conférence des chefs d'État de l'organisation commune africaine et malgache, réunie à Kinshasa du 27 au 29 janvier 1969.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation Commune Africaine et Malgache s'est réunie à Kinshasa du 27 au 29 janvier 1969.

À l'unanimité, et par acclamations, elle a décidé de maintenir à la présidence de l'Organisation, jusqu'à la prochaine rencontre, Son Excellence Diori Hamani, président de la République du Niger.

Les travaux de la Conférence ont débuté par un examen de la situation politique qui prévaut en Afrique et dans le monde. À la lumière des échanges de vues qui se sont instaurés, les chefs d'État ont préconisé certaines mesures pour ramener la paix et la fraternité entre tous les États membres de l'Organisation. Ils ont pris acte avec satisfaction de la reprise des relations diplomatiques entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda. Ils ont décidé de même de coordonner leurs efforts dans les domaines de la politique interafricaine et internationale.

La Conférence a procédé ensuite à l'adoption de l'ensemble des projets de résolutions qui lui ont été soumis par le Conseil des ministres et tendant à accroître entre les États membres la solidarité et la coopération et à leur permettre une action plus efficace sur le plan international.

C'est ainsi que pour le renouvellement de la Convention d'association, la solidarité devra s'affirmer par un front uni tout au long des négociations afin de maintenir et de renforcer les préférences, d'obtenir le soutien des prix et de faire accepter par le FED la nécessité d'assurer une industrialisation rapide des États associés.

Tout en enregistrant avec satisfaction la déclaration de la CEE de mettre sur pied le troisième FED, la Conférence unanime, exprime sa volonté pour que la convention soit renouvelée le 31 mai 1969 au plus tard.

S'agissant de l'accord africain et malgache du sucre, tout en réaffirmant le principe de solidarité qui l'anime, les chefs d'État ont examiné divers moyens pour en améliorer le fonctionnement et l'efficacité.

Dans le domaine de la coopération, la Conférence a accepté la création d'un institut culturel africain et demande des relations plus étroites entre les divers organismes spécialisés de l'Ocam. Les universités africaines ont été invitées à accroître leur coopération.

Par ailleurs, ayant entendu les représentants du groupe africain et malgache à la BIRD[1] et au FMI[2], ainsi qu'un observateur des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le secrétaire de Coordination des États africains et malgache associés, la Conférence a arrêté diverses mesures pour une action plus accrue des États membres dans ces organismes internationaux.

Les travaux se sont déroulés dans le climat amical et fraternel qui caractérise les réunions de l'Ocam.

La prochaine Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OCAM se tiendra à Yaoundé en janvier 1970.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, conférences OCAM, nº 210 (1967-1975), réunion de Kinshasa, 1969)

119

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
À M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV.

T. nos 57 à 59. *Paris, 13 février 1969, 19 h. 17.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 125[3] et 133[4].

Veuillez remettre au ministre des Affaires étrangères israélien la note suivante en réponse à celle qu'il vous a adressée le 20 janvier.

Début de citation :

L'ambassade de France présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères d'Israël et, se référant à la note verbale de celui-ci en date du 20 janvier 1969, a l'honneur de lui faire part de ce qui suit :

La note du ministère des Affaires étrangères d'Israël révèle une méconnaissance du fondement des mesures prises par le gouvernement français.

Ce dernier a pour politique constante de rechercher conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations unies et à la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'établissement au Moyen-Orient d'une paix assurant l'existence de tous les États intéressés et le respect de leurs droits.

C'est dans cet esprit qu'il a été conduit à prendre, au début de juin 1967, ainsi que l'y autorisent des règles du droit international unanimement reconnues, des mesures d'interdiction d'exportation de matériels de guerre,

[1] BIRD : Banque internationale pour la reconstruction et le développement, instituée en 1944.

[2] FMI : Fonds monétaire international fondé le 27 décembre 1945.

[3] Le télégramme de Tel-Aviv nº 125 du 21 janvier 1939 est publié plus haut.

[4] Par le télégramme nº 133 du 21 janvier 1969, l'ambassadeur à Tel-Aviv soulève une question de procédure pour la remise de la réponse française à la note israélienne sur l'embargo des armes, car elle lui est personnellement adressée. La réponse est remise le 17 février par l'ambassadeur à M. Avner, directeur politique adjoint au ministère des Affaires étrangères.

qui furent à l'époque notifiées par la voie diplomatique au gouvernement d'Israël.

Les mesures récentes[1], qui font l'objet de la note du ministère des Affaires étrangères d'Israël, ne constituent qu'un retour à la stricte application de cette décision, faisant suite à des assouplissements dont, parmi les pays ayant constitué le champ de bataille en 1967, Israël avait été le bénéficiaire essentiel.

C'est pour sauvegarder les chances de paix au Moyen-Orient que, compte tenu de l'évolution des circonstances, le gouvernement français a jugé nécessaire de mettre fin à ces assouplissements.

Fin de citation.

(*Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, n° 155*)

120

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,

T. nos 82 à 85. *Paris, 14 février 1969, 12 h. 00.*

Le prince Sihanouk vous avait demandé le 27 décembre dernier si la France pourrait faciliter le rétablissement des relations entre le Cambodge et la Thaïlande. Parlant du Laos, il avait d'autre part reconnu qu'un rapprochement entre Phnom Penh et Vientiane serait dans la nature des choses (votre télégramme n° 1647 du 28 décembre). À la suite de cet entretien, le Département avait prescrit à nos ambassadeurs en Thaïlande[2] et au Laos[3] de faire, chacun pour sa part, les démarches qui s'imposaient compte tenu des dispositions favorables également proclamées dans ces deux pays.

Le prince Souvanna Phouma paraît avoir été sensible aux encouragements que nous lui avons discrètement donnés. Il ressort en effet des déclarations qu'il a faites à notre ambassadeur à Vientiane que le gouvernement laotien serait disposé à donner une satisfaction partielle au prince Sihanouk en reconnaissant les frontières séparant les deux royaumes[4].

[1] Il s'agit des mesures d'embargo sur toute exportation de matériel de guerre, y compris les pièces de rechange, à destination d'Israël en application dès le 3 janvier 1969.

[2] Roger Lescot, ambassadeur de France à Bangkok depuis le 16 novembre 1968.

[3] André Ross, ambassadeur de France à Vientiane depuis le 5 avril 1968.

[4] D'après le télégramme de Vientiane nos 41 et 42 du 19 janvier 1969, non reproduit, le prince Souvanna Phouma aurait déclaré le 17 janvier à l'ambassadeur de France à Vientiane : « Je ne me refuse pas, quels que soient les droits que nous pouvons avoir (…) à reconnaître la frontière actuelle entre le Cambodge et le Laos, mais je ne puis le faire pour l'ensemble des frontières du Cambodge. C'est une question qui ne peut pas concerner un petit pays comme le nôtre, et je ne pense pas qu'il nous appartienne de nous prononcer sur les frontières entre la Thaïlande et le Cambodge, entre le Cambodge et le Vietnam. »

Le gouvernement thaïlandais, de son côté, semble souhaiter que des mesures concrètes viennent confirmer les bonnes intentions manifestées de part et d'autre. À cet égard, le sang-froid avec lequel a été accueilli, à Phnom Penh comme à Bangkok, le récent incident naval, constitue un indice encourageant. De plus, la position des Thaïlandais au sujet de l'affaire de Preah Vihar paraît actuellement s'assouplir[1] (télégramme de Bangkok n° 52 qui vous a été communiqué).

Dans ces conditions, je vous serais obligé de faire part au prince Sihanouk des démarches que nous avons entreprises et des réactions positives enregistrées tant à Vientiane qu'à Bangkok[2]. Il conviendrait de souligner que contrairement à ce que nous avons fait à Bangkok à la demande expresse du Prince, nous n'avons pas donné à notre démarche à Vientiane un caractère formel. Notre intervention nous a cependant permis d'appuyer auprès du prince Souvanna Phouma l'idée d'un rapprochement entre les deux pays.

Afin de pouvoir poursuivre, si le prince Sihanouk le souhaite, notre action auprès de ses voisins, il serait nécessaire au Département de connaître le dernier état de la position cambodgienne. En ce qui concerne le Laos il serait intéressant de pouvoir s'assurer avec discrétion de l'accueil que le prince Sihanouk réserverait à une reconnaissance des seules frontières séparant le Laos du Cambodge. Pour ce qui est de la Thaïlande, il y aurait lieu de savoir si le Prince est disposé à envoyer à Bangkok un représentant personnel de rang élevé, comme il en avait manifesté l'intention et compte tenu de la réaction favorable des Thaïlandais à cette idée.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir reprendre à ce sujet l'attache du prince Sihanouk.

(*Collection des télégrammes, Vientiane, 1969*)

[1] Ce temple khmer, construit et embelli du IXe au XIIe siècle, est situé sur la frontière khmèro-thaïlandaise et n'est pratiquement accessible que par la Thaïlande. Un arrêt du 15 juin 1962 de la Cour de justice internationale de la Haye a établi qu'il relève de la souveraineté cambodgienne, mais il reste une pomme de discorde entre les deux pays. Le 3 avril 1966 des « éléments armés thaïlandais » s'en emparent, tuant 5 militaires cambodgiens. L'armée cambodgienne le réoccupe le 6 avril. Sur ce sujet, voir les télégrammes de Phnom Penh n°s 391 à 395 du 5 avril 1966 et n° 419 du 8 avril, non reproduits.

[2] Le télégramme de Phnom Penh n°s 193 à 202 du 20 février 1969 rapporte que le prince Sihanouk a accordé le 19 février une audience à l'ambassadeur de France à Phnom Penh au cours de laquelle il a déclaré être prêt, sans poser de conditions préalables, à envoyer à Bangkok son président du Conseil afin de faire un tour d'horizon complet des relations entre les deux pays. Par ailleurs, il se déclare prêt à se contenter d'une reconnaissance par le gouvernement laotien de la seule frontière khmèro-laotienne.

121

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 751 à 756. *Moscou, 14 février 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 19 h. 59).

Je me réfère à votre télégramme no 201[1].

M. Kosyrev[2] étant souffrant, j'ai prié le ministre-conseiller d'effectuer auprès de M. Kovaliev[3] la démarche prescrite.

Reçu aujourd'hui par celui-ci, mon collaborateur, après avoir indiqué que je me réservais d'en parler également moi-même à M. Kozyrev, a exposé de façon précise les deux points sur lesquels nous souhaitions appeler la plus sérieuse attention des autorités soviétiques.

M. Kovaliev a déclaré que, ne possédant pas d'informations particulières sur ces questions, il ne pouvait que se limiter à quelques remarques.

Il était naturel, a-t-il dit, que Radio Moscou, bien qu'étant une radio d'État, exprime son point de vue sur des questions qui touchaient à « la conception soviétique du monde ». C'était là son droit et elle ne faisait sans doute que commenter les décisions du gouvernement algérien. Cette question des nationalisations était d'ailleurs à régler par celui-ci et par le peuple algérien lui-même.

Reprenant cette dernière remarque, M. Froment-Meurice a souligné que précisément il serait normal que les émissions soviétiques se bornent à rendre compte objectivement des faits et ne s'efforcent pas de les orienter d'une façon qui pouvait nuire au développement des bonnes relations franco-algériennes.

Quant aux experts soviétiques, M. Kovaliev a déclaré qu'ils étaient invités par la partie algérienne qui devait donc les trouver utiles et que leur rôle et leurs compétences étaient définis par celle-ci. D'une façon générale, les experts soviétiques à l'étranger avaient des instructions formelles de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du pays où ils se trouvaient ni dans celles d'autrui et M. Kovaliev était persuadé qu'il en allait de même pour ceux mis à la disposition de la Sonatrach. Au surplus, les autorités algériennes n'avaient jamais fait de remarque au sujet de leurs activités. L'URSS avait, comme nous le savions, de bonnes relations avec l'Algérie et elle souhaitait les développer. Mais elle savait de même combien de bonnes

[1] Dans ce télégramme de Paris non reproduit, le gouvernement français demandait à l'ambassade de France d'intervenir auprès des autorités soviétiques pour s'élever contre les émissions de Radio Moscou favorables aux nationalisations effectuées en Algérie au détriment des intérêts français et contre l'attitude, allant dans le même sens, des experts soviétiques, travaillant auprès de la société algérienne de pétrole Sonatrach.

[2] Semen Pavlovitch Kozyrev, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1966, chargé des relations avec l'Europe occidentale.

[3] Chef de la 1re section européenne du MID en charge des relations avec la France.

relations entre la France et l'Algérie étaient utiles et elle ne désirait nullement que celles-ci deviennent plus mauvaises.

Mon collaborateur, qui a vivement insisté sur le caractère peu conforme de ces diverses activités soviétiques en Algérie avec l'état actuel des relations entre la France et l'URSS, a eu l'impression que nos remarques étaient soigneusement notées. L'on ne peut dire toutefois que M. Kovaliev ait pris le moindre engagement.

Aussi serais-je reconnaissant au Département de bien vouloir me tenir informé des observations qui seront faites, notamment par notre ambassade à Alger, sur l'évolution du ton des émissions de Radio Moscou ou de l'attitude des experts soviétiques.

Dans l'immédiat, je prends note des indications contenues dans le télégramme n° 409 du 13 février de M. Basdevant, concernant la visite de M. Baibakov.

(*Collection des télégrammes, 1969, Moscou*)

122

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 656 à 658. *Washington, 14 février 1969.*

(*Reçu* : le 15 à 02 h. 20).

Au cours d'un déjeuner auquel j'ai convié le 13 février M. Marks[1], président de la délégation américaine à la conférence d'Intelsat[2] et les vice-présidents de cette délégation, M. Loy[3] du département d'État et le général McCormack[4], président de la COMSAT, j'ai évoqué, en m'inspirant des instructions de vos télégrammes n°s 148 et 242[5], nos vues et celles

[1] Marks Leonard Harold, juriste spécialiste des communications, chef de l'agence d'information des États-Unis depuis 1965. Nommé par le président Johnson, à la tête de la délégation américaine à la conférence d'Intelsat, il est maintenu à ce poste par le président Nixon.

[2] Cette conférence internationale, dont la première réunion s'est tenue à Washington a eu pour objet de négocier un accord sur la création d'une organisation internationale des communications par satellites ou « Intelsat ».

[3] Frank Ernest Loy, haut fonctionnaire, sous-secrétaire d'État adjoint américain pour les transports et les télécommunications depuis 1965.

[4] James McCormack, officier général en retraite de l'Armée de l'Air, président directeur général depuis 1965 de *Communications Satellite Corporation* (COMSAT), société américaine de télécommunication, chargée d'après les accords du 20 août 1964 de la gestion de l'organisation internationale « Intelsat ».

[5] Dans ces télégrammes de Paris, non repris, respectivement du 30 janvier et du 12 février 1969, le ministère des Affaires étrangères fait part d'abord de l'accord de la France de participer à une conférence sur le régime définitif à établir pour un système international de télécommunications par satellites et donne ensuite ses premières instructions et indications sur l'attitude à observer en vue des négociations qui vont s'ouvrir.

de nos partenaires européens au sujet des négociations qui vont s'ouvrir à Washington.

Je retiens de cette conversation les indications suivantes :

1) *Organisation de la conférence*

En ce qui concerne le vœu des Européens de tenir une première session de trois semaines au cours de laquelle il conviendrait de ne pas appliquer des règles de vote strictes, M. Marks a rappelé que la proposition américaine pour une conférence de quatre semaines correspondait à un délai maximum au-delà duquel il ne serait plus possible aux États-Unis de donner l'hospitalité aux délégations. Les États-Unis, qui ont été chargés en vertu des accords de 1964 de réunir la conférence, considéraient de leur devoir de faire en sorte que celle-ci puisse effectuer un travail positif et aboutir autant que possible à un règlement définitif dans les meilleurs délais.

Si une majorité se dégageait en faveur de la proposition européenne, les États-Unis ne s'y opposeraient pas. M. Marks tenait néanmoins pour peu réaliste de chercher à obtenir un consensus sur toutes les questions au risque de se laisser paralyser par l'opposition d'un État d'importance mineure. Comme je faisais remarquer, qu'il s'agirait en l'occurrence de l'opinion des États groupés dans la CETS. M. Loy, pour sa part, a reconnu qu'il serait en effet difficile de ne pas tenir compte des vues des États européens, sans l'assentiment desquels les décisions prises risqueraient de demeurer lettre morte.

M. Marks, qui a exprimé l'espoir qu'aucun pays ne se livrerait à une obstruction systématique (« filibuster ») a indiqué qu'il recommanderait de procéder, après l'audition des discours préliminaires – aussi brefs que possible – des chefs de délégation, à une distribution du travail au sein de deux commissions principales, l'une chargée des « problèmes structurels et fonctionnels » d'Intelsat, et l'autre des « accords opérationnels » (accords financiers, contrats, etc.). Toutes les délégations pourront librement y participer.

Quant aux observateurs, nos interlocuteurs estiment qu'il convient de leur donner tout loisir d'exprimer leur opinion, mais qu'en tout état de cause on ne devait pas s'exagérer le poids de celle-ci, compte tenu de la faible part prise par ces États aux télécommunications internationales. Dans l'ensemble, les propos de M. Marks montrent l'importance qu'il convient d'attacher à la réunion préliminaire du 22 février qui aura pour objet d'étudier certaines règles d'organisation de la conférence (mon télégramme n° 713).

2) *Questions de fond*

En ce qui concerne la procédure de vote au sein de l'organe directeur de l'organisation, M. Marks a pris acte de notre souci d'assurer un certain équilibre entre les États-Unis, les pays de l'Europe de l'Ouest et le reste du monde. Pour leur part, les États-Unis préféreraient évidemment qu'on s'éloignât le moins possible du régime actuel.

A) Le problème de la participation européenne à la fourniture d'équipements pour le secteur spatial a été abordé. Nos interlocuteurs ont marqué leur souci, qu'ils estiment partagé par la majorité des membres non européens d'Intelsat, de s'en tenir au principe du meilleur matériel au meilleur prix (« The best for the least »).

Ils ont déclaré que la part des fournisseurs non américains s'était progressivement accrue et que celle des européens dans le contrat d'Intelsat 4 était plus que proportionnelle à leur part d'investissement dans l'organisation. Ils pensent que les Européens devraient s'estimer heureux de ce qu'ils ont pu obtenir et croient savoir que certaines délégations non européennes, notamment celle du Brésil, auraient l'intention de s'élever, contre les dérogations qui pourraient être faites au principe du meilleur prix.

B) En ce qui concerne la « gestion » du système, à laquelle ils attachent certainement une particulière importance nos interlocuteurs, tout en se disant désireux de connaître avec plus de précision nos propositions, ont souligné les inconvénients que pourrait entraîner la création d'un système international pour le fonctionnement d'Intelsat. À cet égard, ont-ils fait valoir que l'exemple de ELDO n'était guère encourageant. Comme les Européens, ils souhaitent que soit dressée lors de la conférence la liste détaillée des tâches du gérant en spécifiant pour chacune d'elles, l'organe qui en serait chargé sous le régime définitif.

C) Sur ce problème des satellites régionaux, la conversation n'a pas fait apparaître d'éléments nouveaux. Nos interlocuteurs ont fait remarquer que tout en étant un organisme commercial, Intelsat, qui assurait un service public, avait à ce titre vocation de monopole. Aux États-Unis mêmes le service du téléphone était confié à un monopole. Il importait donc d'éviter des détournements de trafic aux dépens d'Intelsat.

D) M. Loy a évoqué le problème de la personnalité juridique de la nouvelle organisation. Ce point, a-t-il fait remarqué, n'avait jamais été abordé jusqu'ici, mais pourrait dès le début de la conférence jouer un rôle important dans l'orientation des négociations.

Dans l'ensemble, nos interlocuteurs m'ont paru s'exprimer comme si les États-Unis étaient assurés du soutien d'une majorité des deux tiers au moins des participants à la conférence. Sans doute s'efforceront-ils sur le plan tactique de s'appuyer sur les pays du Tiers Monde qui n'ont pas les mêmes ambitions industrielles que les Européens.

Seule l'existence d'un front uni de ceux-ci sur la solidité duquel nos interlocuteurs ont parfois émis des doutes, pourrait les amener à composition. Il apparaît donc plus que jamais souhaitable que se confirme et se maintienne la solidarité des membres de la CETS.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

123

M. PIERROT, CONSUL DE FRANCE À DANANG,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 133/AS[1]. *Danang, 14 février 1969.*

En 1966, la 1re division de cavalerie aéroportée s'est installée à An Khé dans une région où la situation militaire était très défavorable aux forces gouvernementales.

Après une année d'effort, la *First CAV* et les forces coréennes stationnées à Qui Nhon avaient réussi à éliminer une bonne partie des effectifs de la rébellion dans ce secteur. En 1967, l'itinéraire Qui Nhon – An Khé était cité comme le plus sûr du Vietnam. Les véhicules militaires y circulaient sans escorte et des civils américains parcouraient ce tronçon de route sans arme.

La 1re division de cavalerie aéroportée a depuis quitté An Khé à destination de la province de Quang Tri, puis des environs de Saigon. Il ne reste dans la base primitive que des unités de logistique.

Un de nos compatriotes qui vient d'avoir l'occasion de séjourner quelques jours dans cette localité a pu constater que celle-ci était bombardée chaque nuit au mortier. Sur la route de Qui Nhon à An Khé, il a vu, à proximité de lui, exploser une remorque chargé de munitions tandis que le *pipe-line* qui borde cette voie de communication était en flamme.

Cette « dépacification » lente de tous les secteurs abandonnés par les forces américaines n'est pas nouvelle, elle vaut cependant d'être rappelée alors qu'on nous rebat les oreilles de la pacification accélérée[2].

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

124

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation au Niger

N. nº 97/DAM. *Paris, 14 février 1969.*

État pauvre et, en dépit de son immense étendue, peu peuplé, le Niger n'a pas les moyens d'une grande politique. Du moins, sa stabilité intérieure et

[1] Cette dépêche intitulée : *La dépacification lente*, est rédigée par André Pierrot, secrétaire adjoint des Affaires étrangères, consul de France à Danang depuis 1966.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note de Saigon du 21 février 1969 : *Situation militaire*.

la continuité de ses vues dans le domaine de la politique étrangère lui ont-elles valu, en Afrique, une assez large audience.

1. À la charnière de l'Afrique blanche et de l'Afrique noire, contigu à sept États[1] de tendances politiques différentes, lui-même peuplé d'éléments traditionnellement opposés entre eux (les Touareg du Nord, les Noirs du bassin du fleuve) le Niger aurait pu être une terre d'affrontement.

En fait, la politique libérale et modérée suivie par le gouvernement du président Hamani Diori[2] a rallié à peu près tous les suffrages et consolidé l'unité du pays. S'il a pu commettre un certain nombre d'attentats terroristes, le *Sawaba*[3], mouvement d'opposition d'inspiration révolutionnaire, n'est jamais parvenu à entamer cette cohésion, ni même, faute d'une influence suffisante, à entretenir, dans le pays, un véritable climat d'agitation ; il n'a, du reste, pas survécu à la disparition de l'ex-président ghanéen N'Krumah[4], en qui il avait trouvé son principal appui.

Depuis un an, toutefois, et sans que l'autorité du président Diori soit elle-même en cause, se multiplient les signes d'une sensible usure du crédit des services publics ; certain relâchement des mœurs administratives est certes commun à de nombreux États africains ; mais au Niger, son impact est d'autant plus sensible que le niveau de vie des habitants a été, par suite de la dégradation des cours des produits tropicaux d'exportation, (lesquels constituent la principale ressource du pays), sérieusement affecté.

Les nombreux séjours que le président Diori a effectués, depuis son accession à la présidence de l'OCAM, hors de son pays, ont peut-être malencontreusement retardé la prise de certaines mesures de redressement.

2. La politique extérieure du Niger est également tournée vers le camp des modérés.

Au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance, certaines concessions ont, certes, été faites à l'activisme des pays arabes qui se voulaient « révolutionnaires ». Pays islamisé à 90 %, le Niger a essayé de se rapprocher, tour à tour, de la RAU[5], en laquelle il voyait la métropole d'un panarabisme susceptible de trouver, sur son propre territoire, certaines

[1] Le Niger, pays enclavé, est bordé au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Nigeria et le Dahomey/Benin, à l'Ouest par la Haute-Volta/Burkina Faso et le Mali.

[2] El Hadj Diori Hamani est président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960, réélu le 30 septembre 1965, président de l'Entente et président en exercice de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) depuis la réunion constitutive de l'Organisation les 25-28 juin 1966. Voir *D.D.F.* 1966-II, n° 92.

[3] Le *Sawaba*, mouvement d'opposition révolutionnaire, avait appelé à voter « non » au référendum du 28 septembre 1958 sur la Constitution de la Ve République, prenant parti pour l'indépendance immédiate. Battu, le mouvement fut interdit en octobre 1959 et son chef, Djibo Bakary, ancien responsable syndical CGT, s'exile au Ghana. A partir de ce pays, le *Sawaba* lance une attaque contre le Niger le 2 octobre 1964.

[4] Kwame N'Krumah, Premier ministre du Ghana (1957-1960), puis président de 1960 à 1966. Il est renversé le 24 février 1966 par un coup d'État militaire alors qu'il est en voyage en République populaire de Chine. Il se réfugie en Guinée (Conakry).

[5] RAU : République arabe unie, créée le 1er février 1958 par l'union de l'Égypte et de la Syrie, a disparu le 13 octobre 1961. Toutefois, l'Égypte continue à être appelée sous ce nom jusqu'au 2 septembre 1971.

résurgences, et d'une Algérie qui, jusqu'aux accords d'Évian[1], avait volontiers donné à entendre que les richesses sahariennes seraient, la paix retrouvée, ouvertes à tous les États riverains du désert ; l'Algérie ne représentait-elle pas, au surplus, pour son commerce extérieur, un débouché potentiel à la Méditerranée ?

Ces ouvertures n'ayant pas donné les résultats escomptés et encore que les influences du Caire et d'Alger demeurent sensibles à Niamey, le Niger a noué des relations cordiales et quelques rapports de coopération avec le Maroc et la Tunisie.

Le souci de ménager les influences musulmanes est enfin responsable du préjugé favorable que le gouvernement de Niamey a marqué à propos du conflit nigérian[2], au gouvernement fédéral de Lagos (l'importante tribu des Haoussa est à cheval sur les deux pays).

3. La part faite à ces attaches dictées par le contexte géographique, la politique étrangère nigérienne se veut résolument pro-occidentale et profrançaise.

Il n'est pas douteux que son pro-occidentalisme soit, pour une large part, imputable aux menaces qu'a fait peser sur le pays, de 1960 à 1964, la politique révolutionnaire des États qui cherchaient à submerger l'Afrique modérée, (Ghana et Guinée notamment) ; le président Diori a été, lui-même, victime d'un attentat[3], en lequel il a voulu voir la main de terroristes armées par le Ghana et la Chine populaire.

Cet attachement aux valeurs occidentales est tout autant redevable à l'amitié éprouvée et, par certains côtés, révérencielle, que le chef d'État du Niger porte à son homologue de Côte d'Ivoire, le président Houphouët-Boigny, dont il a été, longtemps, le collaborateur au sein du Rassemblement démocratique africain[4].

Il est à souligner, enfin, que le commerce extérieur nigérien est tributaire des débouchés à la mer que lui offrent les États francophones de la Côte du Bénin, tous plus ou moins ralliés aux conceptions politiques ivoiriennes.

[1] Les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962.

[2] La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria a lieu de mai 1967 à janvier 1970. Elle débute par la sécession de l'Est du Nigeria, région la plus riche du pays, qui s'autoproclame, le 30 mai 1967, République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu. L'indépendance du Biafra n'est officiellement reconnue que par quatre pays africains : Tanzanie, Gabon, Côte d'Ivoire, Zambie et par Haïti.

[3] Un attentat manqué contre le président Hamani Diori en avril 1965, lors de la grande prière de la Tabaski, vaut au Sawaba, devenu un mouvement clandestin, de perdre les soutiens dont il bénéficiait de la part des pays africains progressistes.

[4] Le RDA ou Rassemblement démocratique africain est une fédération de partis politiques africains fondée à l'issue du congrès de Bamako (18-21 octobre 1946) par Félix Houphouët-Boigny, ancien ministre du gouvernement français et futur premier président de la République de Côte d'Ivoire, et Modibo Keïta qui deviendra le premier président du Mali indépendant. Affilié à l'origine au parti communiste français (PCF), le RDA annonce sa désaffiliation du PCF le 8 mai 1950 et son rapprochement avec l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR) de François Mitterrand. Le parti progressiste nigérien (PPN) de Hamani Diori est l'un des partis politiques constitutifs du RDA.

Ainsi le président Diori a-t-il été, aux côtés de son ancien chef de file politique au nombre des fondateurs du groupe régional de l'Entente[1] et n'a-t-il jamais cessé d'apporter, à cette organisation, dont il assume présentement la présidence, un ferme soutien. L'appartenance à l'Entente lui a permis de voir se régler, dans des conditions relativement satisfaisantes pour lui, un conflit particulièrement éprouvant qui, de 1963 à 1965[2], l'a opposé au Dahomey, autre État du groupe ; elle lui a également permis de voir venir à composition, en 1964, le président ghanéen N'Krumah, qui avait juré la perte de son régime ; elle lui donne la possibilité, aujourd'hui enfin, de tirer d'appréciables avantages du fonctionnement du Fonds d'entraide et de garantie de l'Entente[3], institué à l'initiative de la Côte d'Ivoire et financé principalement par elle.

La divergence de vues qui, depuis le début de 1968, est apparue entre le Niger et la Côte d'Ivoire, sur la question du Nigeria ne paraît pas avoir sensiblement affecté les relations entre les deux pays ; les deux chefs d'État ont même convenu que leurs divergences, dominées, il est vrai, par un commun désir de voir aboutir, le plus tôt possible, une paix négociée, les qualifiaient pour une intervention concertée auprès des deux partis nigérians en présence.

Comme tous les États de l'Entente, le Niger appartient à l'OCAM ; en dépit de la règle qui veut que la présidence du Groupe change, chaque année, de titulaire, le président Diori assume cette fonction sans discontinuer, depuis 1966 ; aussi est-ce à lui que revient le soin de diriger, du côté africain, les délicates négociations qui viennent de s'ouvrir en vue du renouvellement de la convention de Yaoundé portant association des États africains et malgache à la CEE[4] ; de même est-ce dans sa capitale et sous sa présidence que se tiendra la conférence de la francophonie[5].

4. Le Niger entretient avec la France des rapports privilégiés. Son attachement à notre pays s'est manifesté, de façon particulièrement marquante,

[1] Une *Entente* a été créée le 4 avril 1959 par accord entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta. Le Niger y adhéra le 7 avril et le Dahomey à la fin de mai. Le Togo s'y est joint en 1966. Un Conseil de l'Entente, composé des chefs de gouvernement et doté d'un secrétariat permanent a été institué pour réaliser une coordination technique et économique étroite entre les quatre États. Il s'est réuni pour la première fois les 29 et 30 mai 1959 à Abidjan. Voir *D.D.F.* 1960-I, n° 144.

[2] Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de l'ambassade de France au Dahomey n° 323/DAM du 30 décembre 1963, intitulée : *Différend entre le Dahomey et le Niger* qui reprend le livre blanc publié par le gouvernement de Cotonou sur le différend entre le Dahomey et le Niger, portant sur l'expulsion des Dahoméens du territoire nigérien, ainsi qu'à la dépêche de Niamey n° 4/DAM du 4 janvier 1964 : *La crise nigéro-dahoméenne*. Ces documents ne sont pas reproduits.

[3] Le principal instrument du Conseil est devenu, au fil de l'évolution, le Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente (FEGECE) dont les activités, très variées, concernent aussi bien l'agriculture, l'hydraulique villageoise, l'électrification rurale, l'appui aux petites et moyennes entreprises, le tourisme.

[4] La première convention de Yaoundé, conclue le 20 juillet 1963 et associant dix-huit États africains et malgache (EAMA) à la Communauté économique européenne, vient à expiration le 31 mai 1969. En octobre 1966, Hamani Diori est venu exposer devant la Commission de Bruxelles les problèmes que posaient les EAMA. En janvier 1968, leurs ministres de l'Économie réunis à Niamey décidèrent de créer un front commun, et Hamani Diori fut chargé de remettre à la CEE un mémorandum déjà approuvé par les quatorze membres de l'OCAM que comptent les EAMA.

[5] La conférence de la francophonie se tient, à Niamey, du 17 au 20 février 1969.

et non sans mérite (si l'on tient compte de certains intérêts sahariens) aux heures chaudes du conflit algérien.

En 1961, le gouvernement de Niamey a conclu, avec nous, des accords de coopération sur les plans diplomatique, culturel, économique, financier, technique et militaire.

En 1968, il a concédé à notre Commissariat à l'Énergie atomique l'exclusivité des droits d'exploitation sur l'important gisement uranifère d'Airlit[1] ; le produit des redevances doit normalement lui permettre de franchir, dans la voie du développement, une étape décisive.

Il reste que toutes nos initiatives diplomatiques ne sont pas, au Niger, également appréciées ; sensible à certains réflexes de solidarité qu'il sent se développer, encore que la manifestation en soit discrète, à l'égard des rebelles des régions avoisinantes du Tchad, le président Diori a exprimé le regret de n'avoir pas été tenu informé en temps utile, de notre intention d'intervenir militairement au Tibesti[2]. Sont, par ailleurs, considérées avec une réserve qui, dans le Nord du pays notamment, frise la réprobation, certaines de nos interventions en faveur du Biafra.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, 1959-1969, Niger, politique intérieure, 1969*)

125

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 420 à 427. *Alger, 15 février 1969.*

Réservé. Diffusion réservée. (*Reçu* : 17 h. 00).

M. Jean de Broglie[3] vient de séjourner en Algérie du 12 au 15 février.

Tout en multipliant à l'égard de l'ancien secrétaire d'État aux affaires algériennes les gestes de courtoisie, le gouvernement algérien a mis à profit sa visite pour lui faire part de la gravité que revêt à ses yeux l'évolution des relations avec la France dans le domaine économique et la nécessité de trouver sans tarder des solutions aux problèmes du gaz, du vin et du pétrole.

[1] Situé au nord du Niger, à 80 kilomètres au sud d'Arlit, le gisement uranifère d'Imouraren a été découvert par le CEA (Commissariat à l'Énergie atomique) en 1966. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1967-I, n° 40.

[2] Le 16 avril 1969, le gouvernement français envoie deux cent soixante militaires (légion et infanterie de marine) à Fort-Lamy.

[3] Jean de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes du 6 décembre 1962 au 7 janvier 1966, puis aux Affaires étrangères en 1966-1967, l'un des négociateurs des accords d'Évian conclus entre la France et le FLN (Front de libération nationale), le 18 mars 1962, qui mettent fin à la guerre d'Algérie, répondant à l'invitation de l'ambassade d'Algérie à Paris, s'est rendu en voyage privé en Algérie du 12 au 15 février 1969.

Il a, d'autre part, répondu avec empressement au désir de son hôte de visiter la base de Mers-El-Kebir et a enregistré avec satisfaction les déclarations que M. de Broglie a faites à la presse sur le caractère non fondé des rumeurs concernant une présence soviétique massive dans cette base. Cette visite a eu lieu le 13 février : l'ancien ministre a été reçu par le commandant Chadli[1], membre du Conseil de la révolution, chef de la région militaire et le commandant Ben Moussa, responsable de la marine algérienne. Ces chefs militaires lui ont fait part de leur vif désir de bénéficier de notre aide pour la formation des officiers de marine, l'acquisition d'un navire-école et l'aménagement de docks flottants pour la réparation et l'entretien de leurs bâtiments. Je dois toutefois noter qu'à Alger, le commandant Chabou[2], secrétaire général de la Défense nationale s'est montré à cet égard beaucoup plus réservé que ses subordonnés, non pas sur l'aide attendue de la France mais sur l'importance à donner à la marine algérienne.

M. de Broglie a visité la base aérienne française de Bou-Sfer[3] et s'est rendu, accompagné des autorités algériennes, au cimetière du Petit Lac où sont regroupées les tombes – parfaitement entretenues – de 16 000 combattants français, algériens et alliés, morts pour la France. Il a également visité les installations industrielles d'Arzew[4] (terminal de l'oléoduc, usine de liquéfaction de gaz et usine d'ammoniac en construction).

De retour à Alger, l'ancien ministre a été reçu successivement par M. Abdesselam, M. Bouteflika et le président Boumediene, ainsi que par le ministre des Postes[5] et le cardinal Duval[6]. Il a fait à la télévision une déclaration qui a été diffusée en bonne place à deux reprises.

[1] Chadli Bendjedid, militaire et homme politique algérien, rejoint le FLN (Front de libération nationale) en 1955 durant la guerre d'Algérie (1954-1962). Il occupe plusieurs fonctions au sein de la structure militaire du FLN, l'ALN (Armée de libération nationale), et accède au grade de commandant. Après la signature des accords d'Évian (18 mars 1962), il est nommé en 1963 chef des forces armées algériennes basées dans l'Oranie, région stratégique, frontière avec le Maroc et abritant la base navale française de Mers-el-Kébir. À la suite du coup d'État militaire du 19 juin 1965, le colonel Houari Boumediene nomme Chadli Bendjedid membre du Conseil de la révolution, conseil composé de vingt-six membres et constitué le 5 juillet 1965. Il figure parmi les proches collaborateurs du nouveau chef d'État algérien.

[2] Commandant Moulay Abdelkader Chabou, secrétaire général du ministère algérien de la Défense nationale.

[3] En juillet 1969, le gouvernement français accepte le principe d'un transfert à l'État algérien de l'autorité que la France détient sur cet aérodrome en vertu des accords d'Évian. Se reporter à deux notes de la sous-direction d'Algérie au Département des 15 et 25 septembre 1969, passant en revue, la première « la coopération technique militaire franco-algérienne », la seconde, « le transfert de Bou Sfer à l'État algérien ». Ces notes ne sont pas reproduites.

[4] En octobre 1964, l'usine de liquéfaction Camel a été mise en service à Arzew. Le gaz, après liquéfaction est transporté par navires méthaniers. Le premier navire a quitté Arzew en octobre 1964 à destination de l'Angleterre. La Camel est une société internationale. Les capitaux se répartissent ainsi : français, 40 %, anglo-hollandais, 40 %, algériens, 20 %. Les travaux de construction de l'usine de liquéfaction de Skikda sont financés par la France et confiés au groupe français Technip spécialiste de la conception, l'ingéniérie et la construction d'installations pour l'industrie gazière.

[5] M. Abdelkader Zaïbek est ministre des Postes et Télécommunications depuis le 10 juillet 1965. C'est un technicien, diplômé de l'Institut électrotechnique de Grenoble.

[6] Léon-Étienne Duval, ordonné prêtre pour le diocèse d'Annecy le 18 décembre 1926, est désigné par le pape en 1947 évêque de Constantine et de Bône et nommé archevêque d'Alger en mars 1954, soit quelques mois avant le déclenchement de la guerre d'Algérie. En 1956, il se prononce en faveur de

M. Abdesselam, après avoir exposé une fois de plus la thèse selon laquelle la mise en œuvre du traité de 1965 avait apporté toute satisfaction à la partie française et aucune aux aspirations algériennes de développement, a parlé de « dernier avertissement » avant une révision radicale des rapports dans ce domaine. L'achat accru de gaz hollandais au lieu de gaz algérien, l'implantation de complexes pétrochimiques au Havre plutôt qu'à Alger, le refus opposé par l'ERAP, (mais non par la CFPA a fait observer le ministre algérien) d'intensifier l'exploitation d'Hassi Messaoud, le recours à l'excuse d'une « enveloppe » à ne pas dépasser pour freiner la prospection sur les périmètres retenus par les géologues français eux-mêmes comme les plus prometteurs, constituent aux yeux du ministre de l'Industrie des manquements à l'esprit du traité et des preuves que le partenaire français cherche à se dégager.

M. Bouteflika a porté contre la France, avec plus de véhémence, la même accusation de désintérêt à l'égard de l'Algérie. Celle-ci ne reçoit la visite d'aucun membre du gouvernement français et l'ajournement du voyage à Alger de M. Michel Debré en a été le signe le plus clair. Les négociations commerciales resteront dans l'impasse tant que la France ne s'engagera pas à acheter quatre ou cinq millions d'hectolitres de vin pendant plusieurs années.

Le ministre des Affaires étrangères a cependant affirmé la volonté de l'Algérie de coopérer avec nous. Si elle s'est tournée vers l'URSS pour lui vendre son vin, c'est contrainte par nos refus et sachant que cette décision risquait d'avoir des conséquences profondes sur l'orientation de ses échanges.

Quant au président Boumediene, dont l'accueil a été souriant et le langage plus serein, il a, lui aussi, traité des hydrocarbures comme d'un problème de fond, dont la solution conditionne l'avenir économique et tout le développement de l'Algérie et qui oblige son pays à faire un choix. Il a exprimé le vœu que cette solution soit trouvée avec la France, mais ses propos ne diffèrent pas en substance de ceux de son ministre de l'Industrie[1]. Le Président a déclaré, en soulignant son propos, que les industriels français dont les entreprises ont été nationalisées ne devaient pas manquer de soumettre leurs dossiers d'indemnisation, chaque fois que ce principe est affirmé par les textes algériens, car l'Algérie a la ferme intention de l'appliquer. Enfin, M. de Broglie ayant mentionné l'urgence d'une réponse favorable pour l'autorisation d'achat de la clinique destinée à nos compatriotes, le président a acquiescé.

La presse a rendu compte sans déformations excessives des déclarations et du déroulement de la visite de l'ancien ministre qui a quitté Alger ce matin.

(*Direction des Affaires politiques, sous-direction d'Afrique du Nord, Algérie, relations franco-algériennes, n° 25, 1969*)

l'autodétermination des populations d'Algérie, ce qui lui vaut le surnom de « Mohamed Duval » par la population européenne. Il est élevé à la pourpre cardinalice le 22 février 1965 par le pape Paul VI. Il reçoit, sans l'avoir sollicitée, la nationalité algérienne en 1966 comme un hommage des responsables de l'État algérien. Paul VI accepte sa retraite en 1988. Il décède à Alger le 30 mai 1996.

[1] M. Belaïd Abdesselam est ministre de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965.

126

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 269 à 271. *Paris, 15 février 1969, 17 h. 22.*

Diffusion strictement réservée.

Le général de Gaulle vient d'adresser au président Eisenhower[1] une lettre dont le texte est le suivant :

Début de citation :

Paris, le 13 février 1969.

Cher Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir fait part de vos observations sur le prochain voyage du président Nixon en France[2]. J'y ai été d'autant plus sensible qu'il existe entre nous une amitié ancienne, née au temps de notre combat commun, très heureusement confirmée ensuite, et à laquelle j'attache le plus grand prix. C'est vous dire combien je suis intéressé par ce que vous m'écrivez au sujet des relations entre nos deux pays.

Vos réflexions sur la façon d'envisager le prochain voyage en France du nouveau Président des Etats-Unis rejoignent entièrement mes propres intentions. Je compte avoir avec M. Nixon des entretiens approfondis, et vous pouvez être certain que tout sera fait pour que l'essentiel du temps qu'il passera à Paris soit consacré à un travail effectif.

Ce contact avec le Président des États-Unis ne pourra, j'en suis convaincu, que servir la cause de l'amitié et de la compréhension entre l'Amérique et la France.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur le Président, à mes sentiments bien cordialement et fidèlement dévoués.

Votre ami

C. de Gaulle.

Monsieur le Président Dwight D. Eisenhower

Hôpital Walter Reed

Fin de citation.

Vous voudrez bien transmettre dans les meilleurs délais le texte de cette lettre à son destinataire. L'original vous parviendra par la prochaine valise.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] L'ancien président des États-Unis est, à l'époque gravement malade. Il décédera le 28 mars 1969.

[2] Cette lettre personnelle ne se trouve pas dans le dossier.

127

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 207 à 210. *Paris, 15 février 1969, 20 h. 19.*

Immédiat. Strictement réservé.

Je vous serais obligé de faire tenir à M. Iweins d'Eeckhoutte[1] la lettre dont le texte suit :

Citation.

J'ai bien reçu votre lettre du 14 février m'informant de la réunion du même jour que, contrairement à la demande exprimée par le gouvernement français, vous avez cru pouvoir autoriser à se tenir au siège de l'UEO et que vous avez accepté de présider[2].

Ainsi que je vous l'avais fait savoir par deux lettres du 13 février, mon gouvernement considère que cette réunion, qui s'est tenue en violation des règles statutaires[3], ne peut être considérée comme une réunion du Conseil de notre organisation et qu'en la présidant vous avez dépassé les limites des pouvoirs que vous teniez du Conseil.

Je suis en même temps chargé de vous faire savoir que la délégation française ne participera plus à aucune des activités du Conseil jusqu'à nouvel ordre et que, de ce fait, la réunion du Conseil permanent, qui avait été antérieurement prévue pour le 18 février, doit être annulée[4].

Il va de soi qu'aucune réponse aux questions qui nous ont été posées par l'assemblée et qui sont encore en instance ne pourra, au stade actuel, faire l'objet d'un accord.

Fin de citation.

Vous voudrez bien, d'autre part, donner sans délai connaissance aux représentants permanents à Londres des autres États membres de l'UEO du contenu de cette lettre. Vous soulignerez que M. Iweins d'Eeckhoutte a dépassé les limites des pouvoirs qu'il tenait du Conseil et que nous sommes

[1] Maurice Iweins d'Eeckhoutte, secrétaire général, belge, de l'Union de l'Europe occidentale depuis le 15 décembre 1962.

[2] Le 10 février 1969, le *Foreign Office* demande officiellement une réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale à Londres pour le 14 février, afin qu'y soit discutée la question du Moyen-Orient. Le 11 février, le secrétaire général de l'UEO est averti que la France ne voit pas l'utilité de cette réunion alors que le problème du Moyen-Orient a fait l'objet d'un large échange de vues au sein du Conseil lors de sa réunion du 7 février à Luxembourg. Le gouvernement britannique ayant maintenu sa demande, le 12 février le gouvernement français avertit le secrétaire général de l'UEO qu'il ne donne pas son accord à la convocation de cette réunion. La délégation française n'y participant pas, celle-ci ne saurait avoir lieu dans le cadre de l'UEO. La mise en garde française est renouvelée une seconde fois le 13 février.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Rome nos 365 à 379 du 17 février 1969.

[4] Cette réunion se tiendra à Londres en l'absence de la délégation française.

résolus à tirer de cette faute professionnelle les conséquences qu'elle comporte.

Vous confirmerez à vos collègues notre décision de ne plus participer jusqu'à nouvel ordre à aucune des activités du Conseil. Les réunions qui ont eu lieu sans notre participation, sont sans valeur. Les convocations à de nouvelles rencontres de représentants permanents ou d'experts doivent être annulées.

Enfin, le secrétariat général n'est plus qualifié pour remettre à la presse une communication quelconque.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

128

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ETRANGER.

T[1]. *Paris, 15 février 1969, 20 h. 31.*

Je vous serais obligé d'effectuer, dans la journée de lundi 17 février, auprès du ministre des Affaires étrangères une démarche[2] destinée à préciser la position que le gouvernement français a décidé d'adopter à la suite de la réunion qu'ont tenue à Londres le 14 février les représentants de six États membres de l'UEO, dont vous soulignerez, à nouveau, qu'elle ne peut avoir le caractère d'une séance du Conseil de l'organisation.

Vous utiliserez à cette fin l'argumentation développée dans mon télégramme précédent adressé à Londres[3] et dans le communiqué rendu public vendredi par le Département.

Nous sommes résolus à dénier toute valeur aux actes accomplis en dehors du consentement unanime des États membres de l'UEO. Nous rejetons toute distinction, contraire à la lettre du Traité de 1954[4] comme à la pratique de l'organisation, entre décisions de fond et décisions de procédure. Il s'ensuit qu'aucune réunion, qu'il s'agisse des représentants permanents ou d'experts, ne peut être convoquée sans l'accord de tous. Un groupe d'États membres ne peut, *a fortiori*, adresser de communication à l'Assemblée de l'UEO.

Aucun communiqué de presse ne peut être diffusé par le groupe au nom de l'organisation.

[1] Ce télégramme est adressé à Bonn (nos 192 et 193), Rome (nos 107 et 108), La Haye (nos 101 et 102), Bruxelles (nos 65 et 66) et Luxembourg (nos 29 à 32). Il est communiqué à Londres (nos 211 et 212) et Bruxelles-Delfra (nos 23 et 24).

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Rome nos 365 à 379 du 17 février 1969 et le télégramme de Bonn nos 710 à 718 du 18 février 1969.

[3] Voir ci-dessus ce télégramme nos 207 à 210 du 15 février 1969.

[4] Il s'agit du protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles du 17 mars 1948 signé à Paris le 23 octobre 1954.

Vous mettrez, enfin, votre interlocuteur en garde contre le projet, que nourrissent certains, de déléguer des représentants permanents spéciaux auprès de l'organisation pour marquer leur intention de la charger de procéder à des consultations permanentes. Une telle décision ne pourrait qu'aggraver une crise qui ne sera dénouée que lorsque nos partenaires manifesteront leur refus de s'associer plus longtemps à une manœuvre dont les buts sont trop évidents et dont l'effet a été de mettre fin à l'activité du Conseil.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

129

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. Bourguiba Jr le 4 février 1969

C.R. *Le 15 février 1969.*

M. Bourguiba Jr[1] a dit au Général combien il était honoré d'être reçu par lui et combien il était heureux de l'accueil qui lui avait été fait en France. Il voyait là le signe d'un départ nouveau dans les relations entre les deux pays. Le président Bourguiba[2] en est fort heureux et c'est dans cet esprit qu'il avait chargé M. Bahi Ladgham[3] de venir voir le Général et de lui dire combien le gouvernement tunisien regrettait les incidents[4] qui avaient troublé les relations entre la France et la Tunisie.

Le général de Gaulle a répondu en constatant qu'il n'y avait pas de raison de prolonger l'éloignement qui s'était produit entre les deux pays, qu'il avait bien noté et qu'il avait apprécié ce qu'avait dit M. Bahi Ladgham et qu'il était lui-même heureux de recevoir la visite de M. Bourguiba.

Le ministre tunisien des Affaires étrangères a fait valoir que son pays se considérait d'abord comme méditerranéen, plus méditerranéen qu'arabe ou maghrébin, et qu'il voulait avoir avec la France des rapports privilégiés à tous égards (politique, culturel et même militaire). M. Bourguiba a rappelé que la situation de son pays n'était pas facile, qu'en particulier il manquait de moyens économiques, mais qu'il avait quelques perspectives

[1] Habib Bourguiba Jr., fils du président de la République de Tunisie, Habib Bourguiba, est ministre des Affaires étrangères depuis 1964. Il se rend en France du 3 au 5 février 1969.

[2] Habib Ben Ali Bourguiba est président de la République de Tunisie depuis 1957.

[3] Bahi Ladgham est secrétaire d'État à la présidence de la République de Tunisie et à la Défense nationale depuis 1959.

[4] La loi tunisienne du 12 mai 1964, relative à l'expropriation des terres françaises en Tunisie, a eu pour conséquence de refroidir les relations franco-tunisiennes. Voir *D.D.F.* 1964-I rubrique Tunisie, 1964-II, n°s 30, 60, 112, 1965-II, n° 182, l'entretien assez froid entre le général de Gaulle et M. Masmoudi le 22 avril 1965, 1966-I, n°s 38 et 212, 1968-II, n° 66.

notamment en matière pétrolière et qu'il souhaitait coopérer économiquement avec la France.

Sur le plan culturel, les relations sont entièrement satisfaisantes. La Tunisie a choisi librement la langue française qui est enseignée désormais dans les écoles primaires à tous les jeunes Tunisiens.

Le Ministre a exprimé ses inquiétudes au sujet du comportement de l'Algérie ainsi qu'à propos de la flotte russe en Méditerranée[1]. Sur ce point, le Général a répondu que cette présence lui paraissait surtout circonstancielle, c'est-à-dire liée à celle de la flotte américaine ainsi qu'à la tension au Moyen-Orient.

En ce qui concerne la crise du Moyen-Orient[2], le ministre tunisien a constaté que les positions des deux pays étaient pratiquement identiques.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1969*)

130

COMPTE RENDU

Entretien du Ministre avec M. Bomboko,
Ministre des Affaires étrangères du Congo-Kinshasa
Le 15 février 1969

C.R.

Après les courtoisies d'usage, M. Bomboko rappelle qu'il est porteur d'un message du général Mobutu pour le général de Gaulle[3].

Le général Mobutu répond ainsi au message que lui avait apporté M. Yvon Bourges lors de la réunion à Kinshasa des ministres de l'Éducation francophone, message qui avait réconforté le président de la République du Congo en dissipant dans son esprit certains doutes.

M. Debré ayant demandé où en étaient les relations entre les deux Congo[4], M. Bomboko les juge « pas tout à fait mauvaises ». Le trafic

[1] Au sujet des inquiétudes de la Tunisie devant la présence de la flotte russe en Méditerranée, voir le télégramme de Paris nº 20 du 11 janvier 1969 publié plus haut.

[2] Pour la crise de Moyen-Orient, voir *D.D.F.* 1967-II, 1968-I et II le conflit du Moyen-Orient.

[3] Le texte de cette lettre, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives : *Afrique-Levant, République démocratique du Congo, relations politiques avec la France*. Le général Mobutu y remercie le général de Gaulle du message remis par M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, témoignage de la sollicitude et de l'amitié ainsi marquées envers le président de la République démocratique du Congo, témoignage qui dissipe certaine tension dans les relations entre les deux États. M. Yvon Bourges, venu représenter la France à la conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones, réunie à Kinshasa du 15 au 20 janvier, est reçu par le général Mobutu le 14.

[4] L'ancien chef de la rébellion de 1963 au Kwilu (Congo-Kinshasa) s'était réfugié à Brazzaville au début du mois de septembre 1968. La République du Congo (Brazzaville), se fiant aux assurances

commercial et les communications ont été réouvertes entre les deux pays grâce à l'entremise de l'OCAM[1], et Kinshasa, qui n'avait pas pris l'initiative de la rupture, ne comprend pas pourquoi Brazzaville estime que le moment n'est pas encore venu pour renouer les relations diplomatiques.

M. Debré ayant alors demandé quelles étaient les perspectives des relations entre Kinshasa et Bangui[2], M. Bomboko fait allusion à l'imbroglio qui s'est établi dans ces relations et dont le Congo ne porte pas la responsabilité.

C'est en effet avec surprise, lors du retour du général Mobutu de Niamey et d'Abidjan que, invité à Bangui, il vit flotter à l'aérodrome trois drapeaux, dont celui du Tchad et, après un entretien avec le général Bokassa et le président Tombalbaye, accepta de créer l'UEAC. M. Bomboko s'est efforcé d'abord de différer l'affaire en arguant de l'absence de toute préparation. Il avait fait valoir au général Mobutu que, étant donné l'état d'esprit qu'avaient alors le général Bokassa vis-à-vis de la France ainsi que le président Tombalbaye, déçu de sa non élection à la Présidence de l'OCAM[3], l'UEAC se présentait plus comme quelque chose de destructif que de constructif.

Plus tard, les malentendus avaient commencé, en particulier lorsque le général Bokassa prit comme une ingérence dans les affaires intérieures de son pays le désir manifesté par la colonie congolaise locale de porter des pagnes à l'effigie du général Mobutu au cours d'une manifestation à laquelle cette colonie était conviée par le général Bokassa.

On connaît la suite. Mais pour ce qui était de Kinshasa, on était tout prêt à renouer avec la RCA contre laquelle on n'éprouvait aucun mauvais sentiment, de même que vis-à-vis de la France dont on appréciait vivement la coopération[4].

de clémence données par M. Bomboko, avait laissé ce dernier ramener Pierre Mulele, rallié au régime du président Mobutu, à Kinshasa, le 29 septembre. Après le rejet d'amnistie prononcé par le général Mobutu, le chef rebelle est exécuté le 9 octobre. La République du Congo-Brazzaville s'estimant dupée, rompt immédiatement, ce même 9 octobre, les relations diplomatiques avec Kinshasa. Les frontières sont fermées de part et d'autre entre les deux Congo, le 11 octobre. Se reporter à la note n° 517/DAM du 15 octobre 1968, publiée dans *D.D.F.* 1968-II, intitulée : *Rupture des relations entre le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa.*

[1] Le trafic fluvial entre Kinshasa et Brazzaville a repris le 4 février. Les communications téléphoniques ont été rétablies à la veille de la réunion au sommet de l'OCAM, fin janvier 1969.

[2] Bangui est la capitale de la République centrafricaine, dont le président est le général Bokassa.

[3] La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) s'est tenue à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968. Le président en exercice était alors El Hadj Hamani Diori, président de la République du Niger. Le mandat est d'un an. Un nouveau président devait donc être élu. Or, M. Hamani Diori est reconduit dans ses fonctions, à titre exceptionnel, pour un an, au prétexte des négociations déjà engagées par le président nigérien pour le renouvellement de la convention de Yaoundé, signée le 2 juillet 1963, entre la Communauté économique européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). En réalité, la position du président Tombalbaye dans son pays est jugée trop fragile par ses pairs pour qu'il puisse assumer en plus la présidence de l'OCAM. Se référer à la dépêche de Niamey n° 33/DAM du 25 janvier 1968, qui analyse les positions, les objectifs, les facteurs de discorde dévoilés au cours de cette conférence.

[4] Se référer à deux notes du Département, l'une de la direction générale des Relations culturelles n° 162 RC/DG du 13 février 1969, non publiée sur les relations culturelles entre la France et le

M. Debré prend note avec satisfaction de cette double indication. S'agissant de la RCA – de même que du Congo-Brazzaville – il est bien évident qu'il est de l'intérêt de tous que les choses s'arrangent. On ne peut concevoir qu'en Afrique, et dans cette région en particulier, la bonne entente et la coopération ne prévalent pas. C'est ce qui a été marqué cette semaine au général Bokassa. C'est certainement ce que le général de Gaulle dira à M. Bomboko.

L'imbroglio, dont parlait celui-ci, résulte d'une certaine précipitation et de malentendus. Il importe de ne pas le nourrir par des émissions radiophoniques qui ne peuvent que contribuer à l'escalade des ressentiments.

Pour sa part, la France est toute disposée à aider au succès de la prudence et de la sagesse.

Pour ce qui est des relations franco-congolaises, nous les souhaitons excellentes et le Ministre peut assurer à son collègue que notre désir de coopérer est aussi vif dans tous les domaines que dans le domaine culturel.

(Direction d'Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), relations politiques avec la France, 1969)

131

COMPTE RENDU
des entretiens de M. de Broglie pendant son séjour en Algérie
(12 au 15 février 1969)

C.R. nº 47/AP *Alger, 15 février 1969.*

Secret.

Entretien avec M. Abdesselam[1]

« L'accord de 1965[2] reposait sur des principes simples. Les Français obtenaient le maintien des droits qu'ils avaient acquis avant l'indépendance. L'Algérie obtenait un certain nombre de promesses pour ce qui était le plus important pour elle : développer la production, la vente et la transformation de son pétrole et de son gaz.

« *Un premier grief* doit être fait aux entreprises françaises : elles ont cherché depuis 1965 à vivre sur leur acquis, à exploiter les rentes dont elles bénéficiaient au moment de l'indépendance, et pas du tout à développer la production. Elles ont même cherché à freiner cette production et par conséquent l'indépendance de l'Algérie.

Congo-Kinshasa, l'autre de mars 1969, portant sur la coopération technique française au Congo-Kinshasa, non reprise.

[1] M. Belaïd Abdesselam est le ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965.

[2] Cet accord est signé à Alger le 29 juillet 1965. Le texte est publié au *Journal Officiel de la République algérienne* nº 98 du mardi 30 novembre 1965, p. 1013 à 1054. Voir *D.D.F.* 1965-II, nº 38.

« En 1972, d'après les calculs qui sont faits actuellement par les pétroliers français, la production de pétrole devrait commencer à diminuer. Nous savons que ce n'est pas vrai. Nous avons demandé à la CFP[1] et à l'ERAP[2] de faire davantage de dépenses de développement, pour augmenter tout de suite la production. La CFP s'est montrée d'abord réservée puis, quand nous lui avons envoyé une nouvelle lettre à ce sujet, elle a accepté notre demande. L'ERAP a maintenu son refus : l'ERAP a menti. Je m'aperçois que, dès que j'élève la voix, les choses changent, et les positions que l'on avait d'abord prises du côté français sont modifiées.

« Nous sommes pressés. Ou bien les pétroliers français changeront d'attitude à notre égard et nous travaillerons encore avec eux. Ou bien au contraire ils persévéreront dans l'attitude actuelle, et nous devrons chercher ailleurs. C'est mon dernier avertissement.

« *Un deuxième grief* fait par l'Algérie aux entreprises françaises concerne la réinjection[3]. Deux méthodes sont possibles. Avec celle des Russes, on obtient 50 à 60 % d'augmentation de la production des gisements. Avec celle des Français, 20 à 30 % seulement. L'attitude des compagnies françaises dans ce domaine nous a fait perdre et nous fait perdre encore des milliards. On m'a d'abord objecté, contre l'emploi des méthodes soviétiques, des arguments d'ordre technique et, maintenant que ces arguments d'ordre technique ont été renversés, on m'objecte des arguments d'ordre financier.

« *Au sujet de l'Association Coopérative*, il n'y avait pas d'« enveloppe » dans le traité de 1965 mais une cadence de développement à réaliser d'un commun accord. En fait, on ne veut pas faire de recherches nouvelles au Sahara du côté français, et tous les arguments juridiques sont utilisés pour habiller cette position de fond des sociétés françaises.

« Parmi les terrains qui ont été attribués à l'Association Coopérative en 1965, il y en a de trois sortes : un groupe A formé de parcelles excellentes, où la découverte de pétrole est assurée, un groupe B où de nouvelles découvertes sont probables, et un groupe C formé de terrains sur lesquels nous ne savons rien. Nous considérons que les dépenses d'investissement sur

[1] CFP, la Compagnie française des pétroles voit officiellement le jour le 28 mars 1924. Deux conventions en date du 17 mai 1924 et du 5 juillet 1931 fixent le cadre de ses relations avec l'État. En 1985, la CFP devient Total CFP qui prend le nom de Total en 1991.

[2] L'ERAP, à l'origine Entreprise de recherches et d'activités pétrolières, créée en 1965 par la fusion de la RAP (Régie autonome des pétroles) et du BRP (Bureau de recherche des pétroles) est un établissement public à caractère industriel et commercial dont l'objet social est de prendre, à la demande de l'État, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie et des télécommunications. L'ERAP donne naissance en 1976 à Elf Aquitaine.

[3] Il existe plusieurs techniques de ré-injection, soit injection d'eau sous le pétrole et faire ainsi remonter la nappe en re-comprimant le gaz de tête. On peut aussi réinjecter tout ou partie du gaz associé dans le gaz de tête C'est le procédé employé dans les gisements de pétrole du Sud algérien, équipés de compresseurs centrifuges de ré-injection sous 400 bars (le bar est une unité de mesure de pression). Les techniques d'injection d'eau et de ré-injection de gaz, parfois combinées, portent le taux de récupération par jaillissement aux environs de 30 %. M. Chachine, ministre soviétique des carburants, fait une visite officielle en Algérie le 24 janvier 1969 alors que les techniciens soviétiques employés dans le département « exploration » de la Sonatrach étudient les méthodes de récupération des hydrocarbures, analysent les programmes de ré-injection de gaz à Hassi Messaoud et à Zarzaïtine afin d'aider l'Algérie à constituer son service de conservation.

les parcelles du groupe A et sur 50 % des parcelles du groupe B sont des dépenses non pas de recherche mais de développement.

« De plus, et le comble, on ne veut plus du côté français des parcelles qui ont été attribuées à l'Association en 1965. Or ces parcelles ont été choisies par les Français eux-mêmes, parmi les terrains qui leur ont paru les meilleurs et les plus prometteurs. En réalité, on ne veut plus du côté français faire de recherches au Sahara.

« *En ce qui concerne le gaz*[1], on avait prévu initialement des achats français devant atteindre chaque année 4 milliards de mètres cubes. Ce chiffre a été ensuite réduit à 1,5 milliard, puis remonté à 3,5, niveau actuel. Mais on n'est encore pas revenu aux 4 milliards envisagés à l'origine.

« Pour le prix du gaz algérien vendu en France, on nous a d'abord dit que ce prix devait être compétitif à la hauteur d'une horizontale passant par Lyon. Les choses ont ensuite changé. On nous a dit qu'il suffirait que ce prix fut compétitif à l'arrivée du gaz à la frontière française.

« Dans vos rapports avec la Hollande, vous allez maintenant acheter 7 milliards de mètres cubes par an, contre 3,5 seulement à l'Algérie et bien que l'esprit du traité de 1965 était de faire de l'Algérie le fournisseur préférentiel de la France dans ce domaine. De plus, vous contestez l'indexation du prix de notre gaz en dollars américains. Dans le même temps, vous acceptez que le contrat hollandais soit établi en florins, monnaie qui est l'une des plus fortes d'Europe et peut être comparée au dollar[2].

« Dans le domaine de l'industrie, nous avions fait un projet de nouvelle raffinerie : nous avons dû y renoncer à cause de l'attitude des entreprises françaises. Nous avons payé ensuite les études préalables à la construction d'une usine d'ammoniaque ; les entreprises françaises sont allées construire des usines d'ammoniaque à Feyzin, au Havre et, enfin, dans l'est de la France.

À propos de l'OCI[3] : « C'est un organisme qui donne de l'argent à l'Algérie sans l'aider à l'utiliser ; l'Algérie doit se débrouiller seule pour savoir comment employer ces fonds ».

Entretien avec M. Bouteflika[4]

Le ministre algérien a regretté la disparition du secrétariat d'État aux Affaires algériennes[5] et nous a reproché de participer aux activités de Krim

[1] Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, Affaires générales, adressée le 23 décembre 1968 à l'ambassade d'Algérie à Paris, faisant le point sur les conditions d'approvisionnement de la France en gaz naturel algérien depuis l'accord de principe signé le 15 juin 1967 entre l'Algérie et la France. Ce document n'est pas reproduit.

[2] Concernant l'accord passé entre la France et les Pays-Bas au sujet du gaz de Groningue, se référer aux mises au point faites par Paris dans deux télégrammes adressés à Alger sous les n°s 111 à 113 et 115 des 27 et 28 janvier 1969, non publiés.

[3] OCI : Office de coopération industrielle, institué par l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures du 29 juillet 1965, dissous à la fin de l'année 1970.

[4] Abdelaziz Bouteflika est le ministre des Affaires étrangères depuis 1963.

[5] Le secrétariat d'État aux Affaires algériennes, créé auprès du Premier ministre en 1959, fut transféré auprès du ministre des Affaires étrangères en 1966 puis supprimé en 1967.

Belkacem[1]. Il a fait allusion au report du voyage à Alger de M. Debré, en indiquant qu'un ministre ne renonçait pas à un tel voyage pour des motifs aussi secondaires que ceux qui avaient été avancés pour justifier son attitude.

M. Bouteflika a parlé aussi des négociations du mois de décembre à Paris[2], en déclarant que les affaires commerciales et les affaires financières ne correspondaient pas à des réalités de mêmes ordres de grandeur. Nous avions eu pourtant, du côté français, l'idée de mettre en avant les affaires financières et de les gonfler à un point tel que nous puissions ensuite proposer une compensation entre ces affaires et les affaires commerciales, c'est-à-dire notre dette en matière de vin.

À propos du vin, M. Bouteflika a relevé que nous avions violé non seulement l'accord de janvier 1964 mais aussi des engagements pris en 1967 et en 1968 : « Vous nous avez jetés dans les bras des Russes[3] et, en violant vos engagements, vous nous avez amenés vous-mêmes à vous tromper ».

En ce qui concerne la conversion des 500 millions par la Banque Centrale d'Algérie à la fin de novembre 1968, le ministre algérien a déclaré seulement qu'il y avait eu une indiscrétion du côté français à ce sujet : les opérations entre banques centrales étaient pourtant d'un caractère particulièrement confidentiel.

À propos de l'influence soviétique dans le domaine militaire[4], M. Bouteflika a confirmé qu'il n'était pas question de donner des bases aux Soviétiques. Au sujet du Moyen-Orient, le ministre algérien est apparu comme plus modéré que ne l'escomptait M. de Broglie. À propos de l'Égypte, il a présenté ce pays comme étant dans une situation telle qu'il

[1] Krim Belkacem ou Belkacem Krim, un des chefs historiques de la rébellion, ancien vice-président du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne), en exil à Paris, qui était déjà entré dans l'opposition du temps de Ben Bella dont il avait dénoncé la « dictature » et « les excès de la socialisation », fonde à Paris, le 10 octobre 1967, le MDRA (mouvement démocratique du renouveau algérien). Ce mouvement, à caractère fortement kabyle, s'est fixé comme programme le rétablissement, en Algérie, d'un régime fondé sur le retour aux pratiques démocratiques, la mise en œuvre d'une collaboration réelle avec la France, la promotion des investissements privés, l'abandon, par l'Algérie, de la « politique d'aventure », soit la libération de toutes les sujétions extérieures. Le 18 octobre 1967, Krim Belkacem rend public le manifeste portant création de son parti, à Bondy, en Seine-Saint-Denis. Il édite un journal clandestin *Renouveau* et tient des conférences de presse.

[2] Allusion aux négociations commerciales franco-algériennes qui se sont tenues à Paris du 3 au 9 décembre 1968. Elles ont été interrompues en raison de divergences de procédure sur les questions d'achat de vin par la France et sur l'indemnisation des sociétés françaises nationalisées en Algérie. L'évolution des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie, depuis l'accession de ce pays à l'indépendance, est résumée dans la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 6 mars 1969, non publiée.

[3] L'accord soviéto-algérien de décembre 1968 prévoit l'achat par l'URSS de cinq millions d'hectolitres de vin par an pendant sept ans et de 500 à 750 000 tonnes de pétrole pendant cinq ans. En contrepartie, l'Algérie achètera à l'URSS des biens d'équipement et des biens de consommation durable (produits sidérurgiques et bois notamment). Se reporter à la note du 10 avril 1969, sur la Coopération économique de l'Algérie avec les pays étrangers, non reproduite.

[4] Le premier accord de coopération militaire algéro-soviétique a été conclu en novembre 1963 sous le gouvernement Ben Bella. Il fut ultérieurement complété par la signature de trois protocoles relatifs à des aspects particuliers de l'assistance technique militaire. Se reporter à la note de la sous-direction d'Algérie du 24 avril 1967, sous-titrée : « Aide militaire soviétique à l'Algérie », assortie de deux annexes chiffrées, non reproduite. Voir *D.D.F.* 1967-I, n°s 1 et 86.

était obligé d'accepter n'importe quelle recommandation des Soviétiques : l'idéal était le Liban, avec les garanties que son système permettait de donner à l'intérieur d'un même pays à des communautés très différentes.

Entretien avec le président Boumediene

D'après ce que M. de Broglie nous a rapporté, le président Boumediene s'est plaint de ne pas recevoir la visite en Algérie de personnalités françaises. Il a demandé s'il n'y avait pas du côté français un certain manque de confiance en lui, à cause de Ben Bella[1]. Dans le domaine pétrolier, il a soutenu, sur un ton général plus modéré, les mêmes thèses que celles qui avaient été exposées par M. Abdesselam. Il a souligné que les conflits entre l'Algérie et les pétroliers français ne portaient pas sur des questions de modalités mais sur une question de fond. Il a souligné aussi que le problème le plus important pour lui était le développement de son pays, et qu'il ne pouvait rien accepter qui aille à l'encontre de cette orientation de son action.

Au sujet des nationalisations, le président Boumediene a déclaré qu'il tenait à dire à M. de Broglie que tous ceux qui, du côté français, avaient des créances sur l'Algérie devaient se présenter dans les ministères : « Nous les payerons ».

Au sujet de la politique française au Moyen-Orient, le président Boumediene a indiqué qu'elle avait été conçue avant l'apparition du fait national palestinien ; elle était cependant positive. Il faudrait inviter les Palestiniens à la table de conférence.

(*Direction des Affaires politiques, sous-direction d'Afrique du Nord, Algérie, relations franco-algériennes, nº 25, 1969*)

132

COMPTE RENDU
de l'entretien du 14 février
entre le général de Gaulle et M. Redha Malek,
ambassadeur d'Algérie

C.R. *Paris, 15 février 1969.*

Le Général a volontairement reçu M. Malek[2] d'une façon quelque peu « bougonne ». Il trouve en effet que les Algériens ne cessent de nous soupçonner de mauvaises intentions à leur égard, ce qui est entièrement faux, et qu'ils sont loin d'avoir envers nous et envers nos ressortissants en Algérie l'attitude qu'il faudrait.

[1] Ahmed Ben Bella, premier président de l'Algérie indépendante (15 septembre 1962), renversé par le coup d'État de Boumediene et de l'Armée nationale populaire dans la nuit du 18 au 19 juin 1965, emprisonné depuis lors.

[2] M. Redha Malek est ambassadeur d'Algérie à Paris depuis juillet 1965.

Certes, nous ne pouvons pas acheter dans les délais prévus toutes les quantités de vin qui ont fait l'objet de l'accord de 1964[1]. Nous avons été alors imprudents et nous nous trouvons aujourd'hui devant un cas de force majeure. Nous faisons pourtant tout ce que nous pouvons et nous continuons à le faire.

L'impossibilité où nous sommes d'exécuter entièrement l'accord sur le vin dans les délais voulus a incité les Algériens à vendre leur vin aux Russes (M. Malek a dit au Général qu'il le vendait deux fois moins cher qu'à nous). Mais il ne faut pas, a souligné le Général, que les Algériens en déduisent que la Russie peut remplacer la France en tant que partenaire économique[2]. La Russie ne mettra certainement pas le même désintéressement que nous, même dans ses relations avec l'Algérie.

Pour ce qui est des hydrocarbures, le Général a indiqué qu'il savait que les Algériens reprochaient à l'ERAP de ne faire que le minimum de recherches, mais il fallait comprendre, d'une part, que nous avions un intérêt légitime à diversifier nos sources d'approvisionnement (d'autant plus que le pétrole algérien est cher) et, d'autre part, que le comportement algérien à l'égard des sociétés françaises n'est pas encourageant. Le Général a toutefois noté qu'il pourrait y avoir quelque chose à dire à nos sociétés en ce qui concerne le développement des recherches.

Quant au gaz, nous ferons ce qui a été entendu, mais non sans faire observer que ce gaz est cher et que nous pourrions en trouver à bien meilleur compte en Hollande.

Le Général a enfin exprimé le regret que M. Boumediene ne soit pas encore venu le voir. Il n'est pas nécessaire pour cela que ce soit une visite d'État, une réunion de travail pourrait être facilement organisée.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, janvier-mars 1969, nº 36, Algérie, 1969*)

[1] Par l'accord à long terme et à caractère dégressif du 14 janvier 1964, la France s'engageait à laisser écouler sur le marché français 8 250 000 hl en 1964, 7 750 000 hl en 1965, 7 250 000 hl en 1966 et 7 080 000 hl en 1967. Or, en application de l'avis aux importateurs de vins originaires et en provenance d'Algérie, du Maroc et de Tunisie du 27 janvier 1967, liant la mise à la consommation des vins d'Afrique du Nord au maintien des cours sur le marché français, les importations de vins d'Algérie sont suspendues depuis le 13 février 1967. L'exportation des vins rapporte à l'Algérie environ six cents millions de francs par an et fait vivre près de cinq cent mille personnes. Les autorités algériennes ont tenté de lier la vente de vin à la fourniture des tubes nécessaires à la réalisation du gazoduc Hassi R'Mel-Skikda. De même, elles ont posé des conditions semblables à un appel d'offres pour l'achat de quatre mille tracteurs. Différentes décisions gouvernementales françaises (12 et 23 septembre 1967) ont permis, jusqu'à présent, l'importation de 2,5 millions d'hectolitres, au lieu des 7,2 millions prévus par l'accord pour la période du 1er février 1967 au 31 janvier 1968.

[2] Les négociations économiques entre l'Algérie et l'URSS se sont ouvertes à Alger le 14 novembre 1968 et terminées le 26 décembre. Le 28 décembre, un accord économique et commercial est signé à Alger, confirmant l'importation par l'URSS d'importantes quantités de vin et de pétrole. Cet accord est l'aboutissement des négociations entamées à Moscou en juillet 1968 et poursuivies à Alger depuis le 14 novembre. Le 31 décembre, un accord est signé entre la Sonarem (société nationale algérienne de recherche et d'exploitation minière) et la société d'État soviétique *Techno export* d'un accord concernant les recherches et les prospections minières au Hoggar (Sahara central). L'URSS fournira du matériel, des équipements et des spécialistes.

133

M. GENNARDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À ORAN
à M. BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER.

C.R.[1] *Oran, 15 février 1969.*

Diffusion restreinte.

De Mers-el-Kebir.

Ayant accompagné M. Jean de Broglie[2] dans la visite qu'il a faite le 13 février à Mers-El-Kébir et connaissant déjà les installations de la base, je crois devoir faire part à l'ambassade de quelques impressions.

L'importance donnée par les Algériens à l'événement peut être appréciée en fonction des égards témoignés au Ministre :

– Accueil par le chef d'État-major de la 2e Région Militaire, le commandant de la base aérienne de Lartigue et le capitaine Ben Moussa, commandant la Marine, venu spécialement d'Alger.

– Réception par le commandant Chadli[3], membre du Conseil de la Révolution.

– Honneurs militaires rendus par la base de Mers-El-Kébir[4].

[1] Ce compte rendu de la visite de M. Jean de Broglie à Mers-el-Kébir, est transmis par le consul général de France à Oran, François Gennardi, à l'ambassadeur de France, Haut Représentant de la République française à Alger, M. Jean Basdevant, et adressé par valise accompagnée, au ministre des Affaires étrangères, direction d'Afrique du Nord, sous-direction Algérie, sous le nº 41/AP. Ce document est à compléter par le rapport de l'attaché militaire français à Alger, le colonel Larrieu, qui a également accompagné M. de Broglie.

[2] Jean de Broglie, Maître des requêtes au Conseil d'État, député de l'Eure depuis 1958, constamment réélu, conseiller général de l'Eure et maire de Broglie, appartient au parti politique des Républicains indépendants. Il est secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé Affaires algériennes du 6 décembre 1962 au 7 janvier 1966 puis aux Affaires étrangères en 1966-1967. Il a été avec Louis Joxe et Robert Buron l'un des négociateurs des accords d'Évian conclus entre la France et le FLN (Front de libération nationale), le 18 mars 1962 qui mettent fin à la guerre d'Algérie. Il est assassiné le 24 décembre 1976.

[3] Chadli Bendjedid, militaire et homme politique algérien, rejoint le FLN en 1955 durant la guerre d'Algérie (1954-1962). Il occupe plusieurs fonctions au sein de la structure militaire du FLN, l'ALN (Armée de libération nationale), et accède au grade de commandant. Après la signature des accords d'Évian (18 mars 1962), il est nommé en 1963 chef des forces armées algériennes basées dans l'Oranie, région stratégique, frontière avec le Maroc et abritant la base navale française de Mers-el-Kébir. À la suite du coup d'État militaire du 19 juin 1965, le colonel Houari Boumediene nomme Chadli Bendjedid membre du Conseil de la révolution. Il figure parmi les proches collaborateurs du nouveau chef d'État algérien.

[4] Par suite d'un remaniement du dispositif militaire français en Méditerranée, permettant de réaliser des économies budgétaires, le gouvernement français a décidé, au mois de juillet 1967, de fermer la base navale de Mers-el-Kebir, d'où seraient retirés les moyens navals et la plus grande partie des forces terrestres qui y étaient stationnées. En revanche, une présence militaire française serait maintenue à l'aérodrome de Bou-Sfer. Les opérations d'évacuation de Mers-el-Kebir sont effectuées dans le cadre juridique des accords d'Évian, par application de la Déclaration générale, de l'article 19 de la Déclaration de principe relative à la coopération économique et financière et de la Déclaration de principe relative aux questions militaires. Les accords d'Évian ont concédé à la

– Présence constante d'au moins deux journalistes et séquence de deux minutes au journal télévisé d'Oran.

Dans le port se trouvait amarrée une grande partie de la flotte dont :

– 5 komars[1]

– 11 vedettes lance-torpilles

– 6 chasseurs de sous-marins.

En revanche les deux escorteurs côtiers qui s'y trouvent habituellement et dont on dit que les équipages sont en grande partie soviétiques, avaient pris la mer.

Deux installations extérieures créées depuis le départ des troupes françaises, ont été présentées :

– une petite fonderie

– un simulateur de combat.

Parmi les installations souterraines du Massif du Santon, seules ont été visitées les citernes de carburants et lubrifiants. Ces citernes m'ont paru vides ; quelques ouvriers s'occupaient à leur nettoyage. Les alvéoles de l'hôpital et de l'État-major paraissent inoccupées. J'ai eu l'impression que l'éclairage et la climatisation avaient été mis en fonctionnement pour la circonstance.

Dans les souterrains du Santa-Cruz, la visite a porté sur la salle de contrôle de la distribution d'électricité, à l'exclusion de l'usine électrique elle-même. L'activité dans ce secteur du Santa-Cruz, semblait permanente, quoique restreinte.

Au cours de ces différents déplacements, aucun technicien russe n'a été rencontré.

Je n'ai pu à aucun moment faire part de mes impressions à M. de Broglie qui a été entouré de façon constante par les officiers algériens qui l'accompagnaient.

En marge de cette visite s'inscrivent les tribulations d'un cargo russe[2], le « Mojaisk » venant d'Alger avec un chargement d'armes et qui n'a pu entrer dans le port de Mers-El-Kébir. Le bateau (10 099 tonneaux de jauge brute) est arrivé devant Mers-El-Kébir dans la nuit du 12 au 13. La marine algérienne a demandé au capitaine du Port d'Oran de le faire accoster dans ce port en le plaçant dans un endroit discret. Le bateau est cependant resté en mer la journée du 13 et n'a accosté que le 14. Un officier de la marine algérienne a alors assuré son pilotage jusqu'à Mers-El-Kébir. Le quai destiné au déchargement étant mal abrité, le mauvais temps a contraint le

France, pour une période de quinze ans à compter de l'autodétermination, le droit d'utiliser la base de Mers-el-Kebir, le gouvernement français est seul juge des conditions et de l'ampleur de cette utilisation. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 135.

[1] Les *komars* sont des vedettes lance-missiles soviétiques.

[2] *Note marginale manuscrite du lecteur du document* : « Il semble qu'il y ait une contradiction avec le rapport militaire selon lequel ce bateau ne devait pas décharger, mais embarquer du matériel militaire ».

« Mojaisk » à reprendre la mer et à croiser au large jusqu'au matin du 15 février.

(*Direction des Affaires politiques, sous-direction d'Afrique du Nord, Algérie, relations politiques franco-algériennes, nº 25, 1969*)

134

M. VALERY, CHEF DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE AUPRÈS DE L'OCDE, À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2[1]. *Paris, 17 février 1969.*

(*Envoyé* : le 18, 11 h. 25).

Le Conseil de l'OCDE réuni au niveau ministériel[2] a procédé à l'examen des activités de l'Organisation, examen annuel qui est d'ailleurs un survol, étant donné le peu de temps dont disposent les ministres pour évoquer les questions très diverses qui figurent à l'ordre du jour. Les ministres ont approuvé un communiqué où sont consignées les directives données à l'Organisation pour ses travaux ultérieurs. Ils ont procédé à l'élection du nouveau secrétaire général, M. van Lennep[3]. La décision a été prise sans grandes difficultés, les Suédois ayant retiré la candidature de M. Hagglöf[4] et les Italiens ayant renoncé aux conditions qu'ils entendaient mettre à cette élection (concernant la présence d'un ressortissant italien parmi les secrétaires généraux adjoints de l'Organisation). Il faut noter toutefois que le ministre suédois, M. Lange[5], a souligné l'importance qu'il attache à ce que la composition du secrétariat tienne compte de l'existence de différentes familles politiques au sein de l'Organisation (CEE, EFTA[6], OTAN, pays neutres).

En ce qui concerne les débats eux-mêmes, il paraît utile de noter ce qui suit :

– au point de l'ordre du jour concernant la politique économique, l'intervention américaine était attendue avec un certain intérêt, étant donné que c'était la première fois que des représentants de la nouvelle administration participaient à une réunion internationale. M. Richardson[7], faisant écho

[1] Ce télégramme est signé par François Valery, ministre plénipotentiaire, chef de la délégation française auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) depuis 1961.

[2] Le Conseil de l'OCDE s'est réuni à Paris, au niveau des ministres, les 13 et 14 février 1969.

[3] Emile van Lennep, trésorier général au ministère des Finances des Pays-Bas depuis 1951, puis secrétaire général de l'OCDE à partir d'octobre 1969.

[4] Gunnar Hägglöf, ambassadeur de Suède à Paris depuis 1967.

[5] Gunnar Lange, ministre suédois du Commerce depuis 1955.

[6] *European Free Trade Association* (EFTA), Association européenne de libre-échange (AELE), créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[7] Elliott Richardson, sous-secrétaire d'État américain depuis le 25 janvier 1969.

aux déclarations faites au comité de politique économique au début de la semaine par M. McCracken[1] et par M. Volcker[2], a mis l'accent sur l'action interne que son administration a l'intention de poursuivre pour lutter contre l'inflation, surtout au moyen de la politique budgétaire. En ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux, il s'est borné à exprimer l'espoir que les droits de tirage spéciaux entreraient en vigueur prochainement[3]. Aucune allusion n'a été faite à ce que M. Nixon a évoqué dans les déclarations rapportées par la presse, l'impression recueillie était plutôt celle de la continuité de la politique antérieure et de celle qu'entend suivre l'administration républicaine.

Prenant une vue plus large des choses, M. Ortoli[4] a tiré les enseignements de la crise de ces derniers mois[5] qui a mis en relief les problèmes de fond que soulève le système monétaire international, ainsi que la nécessité tant d'une étroite collaboration internationale que de l'observation, à l'échelon national, des disciplines nécessaires. Des interventions des ministres représentant les principaux pays, on peut inférer que, sauf éléments imprévus, l'année 1969 devrait être moins mouvementée que la précédente, et que les efforts faits pour rétablir ou maintenir l'équilibre interne ou externe des différentes économies devraient aboutir à des résultats meilleurs. Toutefois, un grand nombre d'orateurs, tirant la leçon de ce qui s'est passé en 1968, ont insisté sur la nécessité d'accroître l'efficacité du processus d'ajustement, qu'il s'agisse d'éviter de nouveaux déséquilibres, ou de les corriger s'ils devaient apparaître, en insistant particulièrement sur la mise en œuvre, en temps voulu, de politiques appropriées et cohérentes. À cette fin, ils ont exprimé leur désir d'accroître l'efficacité des procédures de consultation au sein de l'Organisation.

Se plaçant au même point de vue des mécanismes d'ajustement, nombre de délégués ont adressé leurs remarques aux mesures concernant le commerce (ou les transactions invisibles)[6] prises par certains pays, en souhaitant qu'elles fassent l'objet d'une étude par l'Organisation. D'une façon générale, il est clair que l'avenir de la libéralisation des échanges préoccupe la plupart de nos partenaires, qui souhaiteraient que l'OCDE, agissant en tant que chambre de réflexion, sans pour autant se substituer à d'autres instances compétentes, s'efforce de recenser et d'apprécier les instruments de

[1] Paul W. McCracken, président du Conseil des conseillers économiques du président des États-Unis depuis 1969.

[2] Paul Volcker, sous-secrétaire américain au Trésor pour les affaires monétaires internationales depuis 1969.

[3] Le 31 mai 1968, le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international a entériné le premier amendement aux statuts du Fonds créant un nouvel instrument de réserve international : les droits de tirages spéciaux. Les DTS doivent compléter les réserves officielles en or et en dollars américains des pays membres du FMI. La première émission de DTS a lieu le 27 juillet 1969.

[4] François-Xavier Ortoli, ministre de l'Économie et des Finances du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969, puis ministre du Développement industriel et scientifique.

[5] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, table méthodique : Europe de l'Ouest, 1) La crise monétaire.

[6] On appelle transactions invisibles les transactions sur les services : assurances, transports, tourisme, intérêts et dividendes étrangers.

politique commerciale, au sens le plus large du terme, utilisés de nos jours pour influer sur les courants d'échange.

En ce qui concerne la « société moderne » la synthèse intéressante présentée par le secrétaire général[1] a permis aux ministres d'apprécier l'importance de travaux très divers, mais qui tous constituent une contribution originale de l'OCDE à l'étude de problèmes structurels qui ont des incidences économiques de plus en plus sensibles. Certains délégués ont insisté sur les problèmes de l'environnement, d'autres sur ceux de l'éducation, d'autres enfin sur les écarts technologiques ; d'une façon générale, les activités de l'Organisation dans ces différents domaines ont été approuvées, avec toutefois une légère réticence du côté britannique, qui peut s'expliquer soit par un souci budgétaire : ne pas accroître indûment les effectifs du secrétariat de l'OCDE, soit par le désir de garder les mains libres en ce qui concerne le cadre dans lequel une coopération scientifique ou technologique pourrait se développer.

Sur les questions de développement, la réunion n'a pas apporté d'éléments nouveaux. On peut noter toutefois le rappel de la position américaine sur les préférences inverses[2] ainsi que celui de la position française sur la reconstitution des ressources de l'AID[3]. La recommandation sur les conditions financières de l'aide n'a pas été discutée par les ministres. Les difficultés qu'elle avait soulevées au CAD[4] semblent en voie de résolution.

(*Collection des télégrammes, OCDE, 1969*)

135

M. Delamare, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 99 à 106. *Cotonou, 17 février 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 19 h. 31).

Je me réfère à mon télégramme nos 92 à 94[5].

Le Docteur Zinsou, qui avait convoqué ce matin un Conseil des ministres extraordinaire, m'a demandé de venir le voir en fin de matinée. Le

[1] Thorkil Kristensen, secrétaire général, danois, de l'OCDE de septembre 1961 à septembre 1969.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 111 à 114 du 28 mai 1969.

[3] Association internationale de développement (AID), cette filiale de la Banque mondiale, créée en septembre 1960, a pour mission d'accorder aux pays en voie de développement des crédits à très long terme à des conditions très favorables.

[4] Le comité d'aide au développement (CAD), créé en 1960, est la principale instance chargée des questions de coopération et de développement au sein de l'OCDE. Le CAD est un lieu de coordination des bailleurs de fonds, en particulier bilatéraux.

[5] Le télégramme de Cotonou nos 92 à 94 du 15 février, non publié, informe Paris de la démarche effectuée par l'ambassadeur Delamare, à savoir la remise de la lettre du secrétaire d'État, M. Yvon Bourges, assortie de ses annexes, au président du Dahomey et des premières réactions de ce dernier.

Président m'a indiqué qu'il avait consacré son dimanche à « la lecture et l'exégèse » de l'aide-mémoire[1] annexé à la lettre du secrétaire d'État et qu'il en retirait un sentiment de grande amertume. Il mesurait combien la souveraineté du Dahomey pouvait n'être réduite qu'aux apparences par les difficultés financières, mais « c'est dans une telle situation que les apparences devaient être sauvegardées ». Le Président, d'un ton calme mais résolu, m'a affirmé qu'il ne saurait accepter des conditions qui le conduiraient à se mépriser lui-même et qu'il préférerait se démettre de son mandat plutôt que d'y souscrire.

Il m'a ensuite fait part de ses remarques sur « les deux conditions préalables à un accord ».

1) *Réorganisation de l'administration financière*

Rappelant que cette administration était héritée de la période coloniale, le Docteur Zinsou a affirmé qu'il était conscient de la nécessité d'une réforme urgente et profonde et qu'il s'y emploierait. Renouvelant son offre de nommer un Français ministre des Finances, il refuse en revanche la nomination d'un haut fonctionnaire doté des pouvoirs énumérés dans l'aide-mémoire. Selon lui, ce fonctionnaire, sans responsabilité politique, serait en fait un super président et un super ambassadeur, le Président semblant particulièrement choqué par l'alinéa sur lequel ce haut fonctionnaire tiendrait « le gouvernement français informé de l'évolution de la situation financière ».

2) *Révision du budget 1969*

Estimant que l'élaboration du budget est la manifestation élémentaire de la souveraineté, le Président a réitéré avec force et « pour des raisons de principe » son refus de remanier profondément le budget qui a été arrêté en Conseil des ministres. Il estime en particulier impossible politiquement de réviser dès 1969 le régime des allocations familiales[2].

Il a enfin exprimé ses inquiétudes concernant la référence du point VIII du protocole du 11 octobre 1968[3]. Le Docteur Zinsou m'a rappelé que la rédaction de ce paragraphe avait soulevé à l'époque de très sérieuses difficultés qui n'avaient pu être surmontées qu'à la suite d'un entretien téléphonique entre le secrétaire d'État et lui-même.

Il redoute que « les bureaux » ne tentent à nouveau de faire prévaloir leurs vues.

J'ai alors longuement exposé au chef de l'Etat combien ses appréhensions me semblaient excessives, tant au plan des principes qu'en reprenant point

[1] Cet aide-mémoire, annexé à la lettre nº 5491, datée du 11 février 1969, est publié ci-dessus.

[2] Les allocations familiales seraient ramenées au taux unique de 700 francs et le nombre d'enfants bénéficiaires à six. Or les taux pratiqués jusqu'ici sont de 700 francs pour les travailleurs du secteur privé et de 2 500 francs pour les fonctionnaires et les militaires, sans limitation du nombre d'enfants.

[3] Le point VIII du protocole financier du 11 octobre 1968 stipule que « Le gouvernement du Dahomey consultera le gouvernement français préalablement à tout engagement qui entraînerait, immédiatement ou à terme, un endettement ou une diminution de ressources ou qui impliquerait l'octroi de garanties. »

par point son exposé. J'ai souligné en particulier que le rôle du haut fonctionnaire placé auprès de lui ne se concevait, dans la perspective de succès que nous souhaitions tous, que dans la mesure où il aurait su gagner sa confiance. Quant à la révision du budget, tout esprit objectif ne pouvait manquer d'arriver à la conclusion qu'il pêchait par optimisme au moins dans ses prévisions de recettes même si le gouvernement était décidé – mais le pourrait-il – à contenir les dépenses dans la limite étroite des prévisions. Enfin j'ai relu au Président les termes mêmes du point VIII du protocole d'octobre 1968 pour lui démontrer qu'il nous faisait là un procès d'intention.

Je ne suis pas persuadé pour autant d'avoir réussi à dissiper les craintes du Docteur Zinsou qui, j'en suis convaincu, avaient été avivées par ses ministres. Ceux-ci appartiennent en général à la génération des jeunes diplômés qui ont fait des études, souvent brillantes, en France, après l'indépendance. De tendance progressiste, au moins lorsqu'ils étaient étudiants, ils ont conservé de leur passé récent la volonté affirmée de voir respecter, à défaut de l'indépendance elle-même, ce que le président appelle « les apparences de la souveraineté ».

Se sentant privé d'appui populaire ou tribal, le Docteur Zinsou – qui m'a rappelé incidemment que des tracts le traitaient quotidiennement de « laquais de la France » – est obligé de tenir compte de l'opinion de ses jeunes ministres grâce auxquels il garde le contact avec « la génération des 35 ans ».

En conclusion, tout en me demandant avec insistance de vous rendre compte sans fard de ses réactions, le chef de l'État m'a indiqué que si attaché qu'il fût à l'aide irremplaçable de notre pays, il ne pouvait pas accepter de « la payer de n'importe quel prix ». Il demandait au gouvernement français de comprendre sa position, et suggérait qu'il lui soit indiqué quelle aide la France était disposée à lui consentir sans condition, et au-delà de négocier les éventuels suppléments et les conditions qu'ils comporteraient.

Le Président m'a ensuite fait part de son intention d'avancer son départ pour l'Allemagne via Paris[1] au vendredi 21 au lieu du 22 afin « dans les circonstances actuelles, d'éviter l'escale à Lagos ».

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey/Bénin, 1959-1969, Affaires économiques et financières, relations financières avec la France, n° 23*)

[1] Le président Zinsou se rend en visite officielle en Allemagne fédérale du 24 au 28 février 1969.

136

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 365 à 379[1]. *Rome, 17 février 1969.*

Immédiat. Strictement réservé.

Je me suis acquitté cet après-midi auprès du ministre des Affaires étrangères de la démarche prescrite par votre télégramme n°s 107-108[2]. J'ai fait valoir le bien-fondé, et par conséquent la fermeté, de notre position en exposant tour à tour les données juridiques et les données politiques de l'affaire.

En droit, ai-je indiqué, le Conseil des ministres de l'UEO ne peut siéger légitimement qu'en vertu de l'accord unanime des sept pays membres. L'article 8, paragraphe 4, du traité[3] prévoit en effet expressément que le principe de l'unanimité est la règle du Conseil. Or, le gouvernement français avait expressément fait savoir au secrétariat général de l'UEO[4] qu'il contestait l'utilité d'une réunion du Conseil au sujet du Moyen-Orient et qu'il refusait donc de donner suite à la suggestion du gouvernement britannique.

Il est vrai qu'à Luxembourg[5] le gouvernement italien, par la voix de M. Nenni[6], avait proposé au Conseil de modifier ses propres règles en posant le principe de consultations obligatoires dans certains cas entre les pays membres. Mais cette proposition, contre laquelle le chef de la délégation française avait élevé de vigoureuses objections n'avait pas reçu l'accord du Conseil puisque aussi bien celui-ci avait décidé d'en reprendre l'examen à la prochaine session ministérielle, après que les représentants permanents y eussent entre-temps réfléchi. Il était donc clair, et même évident, que la réunion qui s'était tenue à la demande de la Grande-Bretagne, et contre la volonté exprimée de la France, n'avait à aucun degré le caractère d'une séance de l'Organisation. Le fonctionnaire international qui s'était prêté à cette violation du statut de l'UEO avait commis une faute professionnelle dont nous entendions tirer les conséquences.

Il était non moins clair et non moins évident que toute réunion du Conseil qui viendrait à se tenir sans notre aveu et sans notre participation revêtirait à nos yeux le même caractère de nullité. Or, le gouvernement français, instruit par l'expérience, ne participerait plus jusqu'à nouvel ordre aux

[1] Ce télégramme est signé par Étienne Burin des Roziers, ambassadeur de France à Rome (Quirinal) depuis juillet 1967.

[2] Voir ci-dessus ce télégramme du 15 février 1969.

[3] Il s'agit du protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles du 17 mars 1948 signé à Paris le 23 octobre 1954.

[4] Maurice Iweins d'Eeckhoutte, secrétaire général, belge, de l'Union de l'Europe occidentale depuis le 15 décembre 1962.

[5] Lors de la réunion du Conseil de l'UEO tenue à Luxembourg les 6 et 7 février 1969.

[6] Pietro Nenni, ministre italien des Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968.

activités du Conseil. Celui-ci ne pourrait donc siéger valablement, ni au rang des représentants permanents, ni à celui des experts. Il convenait donc d'annuler toutes les sessions qui auraient pu être convoquées, et, en premier lieu, celle que les représentants permanents auraient dû tenir demain mardi 18 février. Aucun groupe d'États membres n'était fondé à adresser une communication à l'Assemblée de l'UEO et le secrétariat général n'était plus habilité à diffuser de communiqués de presse.

Abordant ensuite l'aspect politique des choses, j'ai déclaré à M. Nenni que l'initiative britannique constituait à nos yeux un mauvais procédé et une manœuvre. Un mauvais procédé, car il n'était pas admissible de prétendre appliquer avant la lettre, contre notre gré, une procédure de consultation que le Conseil de l'UEO n'avait pas adoptée. Une manœuvre, car, au su de tous, l'affaire du Moyen-Orient ne servait que de prétexte, l'intention du gouvernement britannique étant d'instituer dans les faits une pratique tendant à faire de l'UEO l'instance qualifiée pour débattre à sept du problème de l'élargissement du Marché commun et de l'organisation politique de l'Europe. Cette manœuvre apparaîtrait au plein jour si, comme il y avait certaines raisons de le penser, le gouvernement britannique devait inviter nos partenaires du Marché commun à se faire représenter à Londres auprès du Conseil de l'UEO par des représentants permanents spéciaux.

J'ai rappelé alors au ministre des Affaires étrangères la position constante de la France quant à l'élargissement du Marché commun. J'ai souligné qu'à nos yeux l'extension de la Communauté européenne à la Grande-Bretagne et aux pays candidats à l'adhésion qui lui feraient nécessairement cortège n'aurait pas pour effet de multiplier simplement les États membres. Il s'agirait en fait de procéder alors à une véritable mutation et de faire naître une organisation économique entièrement nouvelle à laquelle le nom de « Marché commun » ne pourrait s'appliquer sans dénaturer profondément le sens actuel de cette expression. Le gouvernement français ne se refusait pas, par principe, à considérer une telle mutation. Encore fallait-il, pour s'en tenir aux engagements qui lient entre eux les pays signataires du Traité de Rome[1], que cette hypothèse fût examinée de manière approfondie entre les Six et qu'un accord intervînt entre eux avant qu'ensemble ils ne se tournent éventuellement vers l'Angleterre.

Quant à l'organisation politique de l'Europe, nous pensions que, là aussi, il appartenait aux six membres du Marché commun de se concerter d'abord entre eux. J'ai rappelé à ce propos que si le plan Fouchet, auquel le gouvernement français et le gouvernement italien avaient mis ensemble la dernière main à Turin en 1962, était demeuré à l'état de projet, la faute n'en revenait pas à la France[2]. Ce n'était pas non plus de notre fait si une nouvelle réunion au sommet, acceptée dans son principe à Rome par les Six au printemps de 1967, n'avait finalement pas eu lieu[3].

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

[2] Sur ce sujet voir, *D.D.F.* 1962-I, table méthodique : A. L'Europe de l'Ouest, 1. L'Europe politique : le plan Fouchet.

[3] Sur ce sujet, voir, *D.D.F.* 1967-I, n° 246.

Mal armé évidemment pour une controverse juridique, M. Nenni s'est efforcé de justifier la participation de l'Italie à la réunion que les représentants permanents ont tenue en notre absence le 14 février par des arguments de bonne foi et de bon sens : il n'avait pas eu à Luxembourg le sentiment que nos réserves à l'égard de ce projet fussent l'expression d'une opposition très arrêtée. Au surplus, la question du Moyen-Orient méritait d'être débattue de façon approfondie entre les pays européens. Pourquoi ne pas saisir l'occasion offerte par la proposition britannique ? Pourquoi le gouvernement français n'avait-il pas fait valoir ses objections au sein même du Conseil des représentants permanents ?

Après avoir répondu à chacun de ces arguments, j'ai demandé à M. Nenni si son gouvernement serait représenté à la réunion du Conseil des représentants permanents demain 18 février. J'ai souligné à nouveau qu'ayant décidé de ne pas y participer, le gouvernement français avait demandé l'annulation de cette séance.

M. Nenni a d'abord marqué de la surprise, affectant de croire que cette réunion allait de soi puisqu'il s'agissait d'une séance régulière du Conseil. Il semblait ignorer qu'une nouvelle question était posée à son sujet. Je l'ai détrompé et j'ai souligné que les prétextes abusivement tirés par nos partenaires du paragraphe 3 de l'article 8[1] ne pouvant plus être évoqués en cette nouvelle circonstance, l'ordre du jour n'appelant que l'examen de questions de routine, les gouvernements qui se rendraient une deuxième fois à une convocation irrégulière du Conseil marqueraient clairement qu'ils ne font aucun cas du statut de l'Organisation. Le coup porté à celle-ci risquerait alors de lui être fatal. M. Nenni s'est borné à me répondre « *qu'au moment où il me parlait* », l'intention de son gouvernement était de se faire représenter à la réunion de demain. Sans doute voudra-t-il consulter à nouveau ses services, mais je doute qu'il change d'avis.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

137

NOTE[2]

Les relations entre la France et le Québec.

N. nº 8. *Paris, 17 février 1969.*

Bien des Français s'interrogent sur la portée et l'intérêt de la coopération entre la France et le Québec et se demandent encore pourquoi les relations entre les deux pays ont pris ces dernières années un tour nouveau.

[1] Paragraphe 3 de l'article VIII du protocole de Paris du 23 octobre 1954 : « À la demande de l'une d'entre Elles, le Conseil sera immédiatement convoqué en vue de permettre aux Hautes Parties Contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou mettant en danger la stabilité économique. »

[2] Cette note émane de la direction d'Amérique.

La coopération entre la France et le Québec a connu sa première phase importante de développement en 1960, après l'arrivée au pouvoir de M. Lesage dont le gouvernement avait pour mot d'ordre l'accomplissement d'une révolution tranquille. Dans sa recherche d'appuis extérieurs pour assurer son développement dans un cadre français, le Québec s'est naturellement tourné vers la France. Quelques années après, en 1965, étaient signées deux Ententes sur l'Éducation et la Culture. Le nouveau parti amené au pouvoir à la suite des élections de 1966 n'a apporté aucune modification à sa politique de coopération avec la France. Le Premier ministre, M. Daniel Johnson, s'est au contraire attaché à développer ce qui avait été si heureusement inauguré.

Une deuxième phase a été ouverte avec le voyage triomphal du général de Gaulle au Québec en juillet 1967 qui fit connaître au monde entier les problèmes, des plus réels, de cette nation de langue française qui a été empêchée d'affirmer sa personnalité de façon suffisante et sur un pied d'égalité avec la partie anglophone du Canada. Les deux parties ont alors décidé de multiplier leurs échanges dans tous les domaines. La mort soudaine de M. Daniel Johnson n'a entraîné aucun ralentissement de cette coopération. Les résultats de la récente visite officielle en France, en janvier 1969, de M. Jean-Guy Cardinal, vice-Président du Conseil des ministres du Québec, sont là pour le prouver. Les deux pays ont décidé de coopérer dans le domaine des télécommunications par satellites, essentielles pour l'avenir de la langue française en Amérique du Nord. Les investissements français au Québec seront encouragés. Il y en a déjà d'importants, tels que les ciments Lafarge ou la firme Renault-Peugeot, sans parler du fait que l'EDF collabore depuis longtemps avec Hydro-Québec. L'Université du Québec bénéficiera de l'aide de 70 professeurs français.

À propos de la coopération franco-québécoise, deux notions ne doivent pas être perdues de vue :

– D'une part, les échanges entre la France et le Québec ne se font pas à sens unique ; ils sont mutuellement profitables aux deux parties. Le Québec en effet n'est pas un pays sous-développé ; ses techniques, industrielles et commerciales, sont hautement compétitives ; le revenu annuel de ses habitants ($2,650) se situe immédiatement après celui des États-Unis et largement au-dessus du revenu annuel des Français. Sa production d'électricité est la moitié de celle de la France. Il ne faut pas non plus oublier que le Québec est un pays immense, deux fois et demi plus grand que la France. Ses ressources, pour une bonne part encore inexploitées, offrent des perspectives considérables de développement économique.

– Il faut d'autre part tenir compte du pourcentage relativement faible des moyens que nous consacrons au Québec par rapport à notre coopération avec le reste du monde. Sur le plan de l'enseignement par exemple, nous avons détaché 500 professeurs au Québec en 1968, sur un total de 35 000 professeurs français enseignant à l'étranger. Sur le plan financier, la même constatation s'impose. Alors que ces dernières années le total des fonds publics consacrés par la France à l'aide et à la coopération dépassaient annuellement 4 milliards de francs, la charge financière de notre

coopération avec le Québec s'est élevée de 3 millions de francs en 1965 à 15 millions en 1968, et atteindra sans doute 25 millions en 1969, le Québec supportant d'ailleurs pour sa part la même charge. Sur le plan économique enfin, l'industrie privée française ne contribue que pour environ 1 % au flux annuel d'investissements au Québec. Il serait plus que normal que tous ces chiffres connaissent un large accroissement.

Dans un autre domaine, celui de la coopération entre pays francophones, le Québec joue un rôle de plus en plus marquant. Il participe depuis 1968 aux conférences annuelles des ministres de l'Éducation des Pays africains et malgache. Il vient de déléguer un de ses ministres les plus actifs, M. Marcel Masse, à la Conférence de Niamey, premier grand rendez-vous de la francophonie.

Deux raisons principales expliquent l'instauration de rapports privilégiés entre la France et le Québec. En premier lieu, les deux nations sont liées par une origine, une langue, des traditions et une civilisation communes. En second lieu, le Québec, après avoir pendant plus de deux cents ans, grâce à sa vitalité et à sa volonté, préservé ce patrimoine, s'est récemment senti assez sûr de lui pour affirmer dans tous les domaines son identité. Le processus de transformation qui a ainsi été déclenché semble désormais irréversible. Nous assistons en fait à la réémergence sur le continent américain d'une nation de langue française forte de six millions d'habitants. À plus ou moins long terme, les rapports entre Québec et la Fédération canadienne pourront s'en trouver transformés, mais il est bien évident que c'est là une affaire qui dépend des parties en cause et dans laquelle nous n'avons pas à intervenir.

(*Amérique, 1964-1970, Canada 213*)

138

M. Millet, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 398. *Beyrouth, 18 février 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 50)

SECAM

Six jours après l'annonce officielle (mes télégrammes nos 377[1] du 12 et 378[2] du 13 février) de l'adoption par le gouvernement libanais du procédé

[1] Par le télégramme nº 377 adressé de Beyrouth le 12 février 1969, l'ambassadeur fait savoir à Paris que la Présidence de la République libanaise lui a annoncé officiellement que le Conseil des ministres avait retenu le procédé français SECAM de télévision en couleurs pour le Liban.

[2] Le télégramme de Beyrouth nos 378 à 381 du 13 février transmet à Paris le texte de la décision du Conseil des ministres au sujet du procédé SECAM. Le télégramme poursuit en transmettant les témoignages d'amitié du président de la République libanaise et du président du Conseil.

SECAM, cet événement n'avait pas encore été mentionné dans la presse de la métropole. Le fait ne manque pas de surprendre nos interlocuteurs libanais, et en particulier les milieux officiels, pour lesquels cette décision importante constituait, on le sait, un témoignage de la reconnaissance du Liban pour l'attitude de notre gouvernement après l'attaque de l'aéroport de Beyrouth.

(*Collection des télégrammes, Beyrouth, 1969*)

139

M. DE MENTHON, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À QUÉBEC,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 161 à 163. *Québec, 18 février 1969.*

Duplicata, à ne pas retransmettre. (*Reçu* : 21 h. 24)

Communiqué à Ottawa nos 160 à 162.

Au cours de l'entretien de caractère très général que je viens d'avoir avec lui, le Premier ministre a porté, comme l'avait fait auparavant M. Cardinal, (mon télégramme nos 157 à 159)[1], le jugement le plus favorable sur les rencontres franco-québécoises du mois de janvier.

Il approuvait sans la moindre réserve tout ce qui avait été dit et fait à cette occasion par les deux ministres québécois. Il était enfin particulièrement reconnaissant au président de la République de lui avoir adressé des vœux de prompt rétablissement.

S'il avait pensé préférable, un moment donné, de reporter à plus tard la visite à Paris, c'était uniquement pour des motifs de politique intérieure, car il se demandait alors qui désigner pour le remplacer et dans quel sens serait interprétée au Québec cette désignation. Mais il était bien évident, a souligné M. Bertrand, qu'il ne fallait voir dans l'hésitation qu'il avait eue alors aucune tiédeur vis-à-vis des relations franco-québécoises. Bien au contraire, il les estimait plus indispensables que jamais et était bien décidé à les encourager. Il restait très profondément marqué, par l'éclatant témoignage d'espérance en faveur du Québec qu'avaient constitué les paroles prononcées par le général de Gaulle en 1967[2].

Le Premier ministre, tout en se félicitant de son état de santé, ne m'a pas caché que les tâches devenaient de plus en plus lourdes. Parlant des

[1] Non reproduit. S'agissant des rencontres du mois de janvier 1969, elles ont été animées du côté québécois par M. Jean-Guy Cardinal, vice-président du Conseil du Québec et du côté français par Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Elles ont abouti le 24 janvier à trois échanges de lettres entre les deux gouvernements ; le plus important concernait l'étude de la construction d'un satellite franco-québécois à des fins culturelles.

[2] Ce paragraphe semble avoir laissé quelques doutes à la direction d'Amérique à en juger par la note marginale d'un lecteur : « ?! On a changé M. Bertrand ».

négociations avec Ottawa, il m'a dit qu'il demeurait attaché au fédéralisme, mais à un fédéralisme renouvelé et adapté aux besoins du Québec, ce que M. Trudeau se refusait encore à considérer. Il a noté que cet état de choses n'était pas sans créer une réelle impatience, en particulier chez les jeunes. M. Bertrand était, d'autre part, fort affecté par les actes de terrorisme qui se multipliaient à Montréal, sans que l'on sache d'où ils provenaient ni les motifs qui les inspiraient.

Une fois de plus, le Premier ministre m'a donné cette impression de grande sincérité et d'honnêteté qui le rend incontestablement populaire. Restera-t-il au pouvoir ou y sera-t-il confirmé ? C'est là une autre affaire. La décision dépendra bien sûr, pour une part de ses médecins qu'il doit revoir le 10 mars. Mais, dans le meilleur des cas, il n'est pas certain que son autorité politique sur son parti arrivera définitivement à s'affirmer. Aussi continue-t-il à être question, à l'approche de la convention de la mi-mars, d'autres candidats à la direction de l'Union nationale dont les plus sérieux paraissent être actuellement : M. Mario Beaulieu, qui sera sans doute élu député aux élections complémentaires du 4 mars, ainsi que M. Cardinal.

(*Collection des télégrammes, Canada, 1969*)

140

M. Francois Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 710 à 718[1]. *Bonn , 18 février 1969.*

Immédiat. Strictement réservé. (*Reçu* : 22 h. 49).

D'entrée de jeu, j'ai indiqué au Chancelier[2], qui m'a longuement reçu en fin d'après-midi, les raisons pour lesquelles nous ne pouvions accepter ce qui venait de se passer à Londres[3]. Il n'était pas admissible que l'UEO se transformât en une sorte de cour d'appel et que, par une voie détournée, l'Angleterre cherchât à s'installer sur le continent. Ce n'était pas ainsi que l'on construirait l'Europe. La République fédérale se préparait-elle à modifier sa politique ?

M. Kiesinger m'a donné à lire, en l'accompagnant de commentaires, le communiqué qui venait d'être remis à la presse et que je transmets par télégramme séparé. Il lui semblait que la position qui y était définie devrait nous procurer des apaisements. Sur la convocation de la réunion, à Londres, du 14 février, le Chancelier, d'ailleurs, s'interrogeait. Nous

[1] Ce télégramme est signé par François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Bonn depuis février 1965.

[2] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Rome nos 365 à 379 du 17 février 1969.

trouvions-nous, en la circonstance, devant un cas d'exception qui n'exigeait pas l'unanimité[1] ? Il était, quant à lui, disposé à croire que la France avait raison. Tout autre eut été la situation si l'un des États, membre de l'UEO, avait demandé une session du Conseil à un moment particulièrement critique de la tension dans le Proche-Orient. Mais il n'en était pas ainsi. On aurait aussi bien pu réclamer une discussion sur le Vietnam.

C'est en se penchant sur le dossier pendant ces toutes dernières journées que le Chancelier était parvenu à une telle constatation qui l'amenait à se distancer – il ne le contestait pas – de *l'Auswärtiges AMT*, actuellement privé de son chef[2]. Sans doute le ministère fédéral des Affaires étrangères s'était-il imaginé – à tort – au lendemain des délibérations de Luxembourg, que nos objections à la réunion du 14 février étaient beaucoup moins vives que la suite des événements ne l'avait révélé.

M. Kiesinger ne songeait nullement à changer le cours de sa politique. Il ne s'était pas laissé influencer par M. Wilson[3] et, d'ailleurs, entre eux, l'UEO n'avait pas été mentionnée. Pouvait-on douter de sa fidélité à ses propres convictions, alors qu'aux attaques successives des Harmel[4], des Luns[5], des Italiens, il n'avait cessé de résister avec opiniâtreté. Ce n'était pas pour que, maintenant, il permit à l'Angleterre de faire son entrée par la porte de derrière. Des consultations il en fallait, et aussi avec l'Angleterre. Mais pas avec l'idée d'édifier l'Europe.

Cependant, M. Kiesinger ne comptait pas en rester là et, contre-attaquant à son tour après avoir plaidé sa cause, il s'inquiétait de savoir ce qui s'était dit entre le général de Gaulle et M. Soames[6] et que M. Wilson lui avait rapporté d'une façon quelque peu dramatique[7]. Papiers en mains, il m'a donné connaissance de son entretien avec le Premier ministre britannique, en s'arrêtant sur les termes les plus propres à le frapper : conversations bilatérales, zone de libre échange, OTAN. Comme j'indiquais, en me référant notamment aux conférences de presse du président de la République des 16 mai et 27 novembre 1967, que la politique de la France se caractérisait par sa continuité et que nous nous étions placés dans une certaine hypothèse qui exigerait, par suite de la présence éventuelle à nos côtés de l'Angleterre et d'autres pays européens, une « mutation » de l'état de choses existant, M. Kiesinger n'a pas cherché, le moins du monde, à engager la querelle. Il y avait bien une phrase, prononcée par M. Wilson,

[1] D'après le paragraphe 3 de l'article VIII du protocole de Paris du 23 octobre 1954 modifiant et complétant le Traité de Bruxelles du 17 mars 1948 : « A la demande de l'une d'entre Elles, le Conseil [de l'UEO] sera immédiatement convoqué en vue de permettre aux Hautes Parties Contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou mettant en danger la stabilité économique. »

[2] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[3] Le Premier ministre britannique Harold Wilson et le chancelier Kurt Georg Kiesinger ont eu un entretien à Bonn le 12 février 1969.

[4] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[5] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[6] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

[7] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire nº 99 du 22 février 1969.

qui le préoccupait. Elle donnait à penser que, pour le général de Gaulle, les conversations bilatérales devraient partir de la double supposition que l'OTAN et la Communauté économique européenne auraient progressivement à disparaître. Ce n'était pas que l'OTAN fût pour lui un dogme, il se déclarait plus sensible à propos de la Communauté. L'explication que je lui ai fournie et mes assurances formelles l'ont assez rapidement satisfait. Comment pouvait-il s'étonner, après le langage que le général de Gaulle lui avait tenu, à diverses reprises, de ce qu'il venait d'apprendre ? Les conceptions françaises lui étaient parfaitement connues.

En un mot, j'avais en face de moi un interlocuteur qui, m'a-t-il semblé, était animé de l'ardent désir de témoigner de son esprit de conciliation et de marquer le prix qu'il attachait à ne pas s'éloigner de nous.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

141

NOTE

Les relations franco-chinoises.

N. nº 46/AS. *Paris, 18 février 1969.*

Actuellement les relations franco-chinoises sont correctes quoique limitées et formelles. Elles se ressentent dans une certaine mesure du durcissement général de la politique étrangère de Pékin pendant la Révolution culturelle.

Alors que les séquelles de la crise consécutive à l'incident dont a été victime notre conseiller commercial en Chine au début de 1967[1], commençaient à s'effacer, la presse chinoise a commenté les événements qui ont secoué notre pays au printemps de l'année dernière[2], en termes très désobligeants pour la France. Après une pause les attaques ont continué au mois de septembre[3] à tel point que des représentations sérieuses ont dû être faites au chargé d'Affaires chinois à Paris et qu'aucun membre du gouvernement français n'a assisté à la réception donnée à l'ambassade de Chine à l'occasion du 1er octobre[4].

Cette campagne qui s'inspirait certainement de préoccupations idéologiques et qui visait surtout à exploiter à des fins de propagande l'agitation

[1] Au sujet de l'incident impliquant le conseiller commercial près l'ambassade de France à Pékin, se reporter à *D.D.F.* 1967-II, nos 57, 58, 59, 60 et 70.

[2] À ce sujet, voir l'ouvrage de M. Vaïsse (Dir.), *Mai 68 vu de l'étranger*, CNRS Éditions, Paris, 2008.

[3] Voir à ce sujet *D.D.F.* 1968-II, rubrique Chine.

[4] Le 1er octobre est la date anniversaire de l'avènement de la République populaire de Chine dont la proclamation date de 1949.

sociale dans la « société capitaliste » a pris maintenant un ton beaucoup plus modéré ; dans l'ensemble nos rapports avec Pékin évoluent dans le sens d'une relative détente ce qui représente dans la conjoncture actuelle un progrès déjà appréciable.

Sur le plan commercial la Révolution culturelle n'a pas affecté le volume des échanges franco-chinois. Ceux-ci avaient même augmenté pendant le 1er semestre 1968 par rapport à la même période en 1967 alors que tous les pays occidentaux à l'exception du Canada, enregistraient dans des proportions variables une récession de leur commerce avec la Chine.

Les Chinois se montrent assez accommodants au sujet de nos retards de livraison de nickel (11 400 tonnes livrées sur les 19 300 stipulées dans le contrat signé en 1965) et le règlement du différend relatif à la présence de parasites dans le blé que nous leur avons vendu l'an denier, semble en bonne voie.

Une quarantaine de constructeurs français de machines-outils et de matériels de travaux publics vont exposer une large gamme de leurs produits à Pékin du 23 au 31 mai prochain. Les Chinois semblent porter beaucoup d'intérêt à cette manifestation.

Dans le domaine culturel, les relations en sont encore pratiquement au point mort. Divers sondages entrepris il y a six mois par l'ambassade de la RPC en France pour l'envoi de 86 boursiers chinois dans une université française n'ont pas encore eu de suite. Cependant, Pékin a admis le principe de l'envoi d'une mission botanique française en Chine au printemps de cette année.

(*Asie-Océanie, Chine, Relations extérieures, Relations France-Chine, 1968-1972, 747*)

142

NOTE

Chine – Situation intérieure

N. nº 48/AS. *Paris, 18 février 1969.*

À l'issue d'une série de crises internes, au cours desquelles ce sont affrontées les diverses tendances du mouvement de Révolution culturelle, un directoire politique, représentatif des principaux groupes en présence – Maoïstes, hommes de gouvernements, chefs militaires – s'affirme maintenant dans le pays avec autorité pour presser l'établissement de nouvelles institutions. Une récente apparition en public de ce « groupe des 14 » a donné une image de son unité tout en rassurant l'opinion sur l'état de santé du président Mao[1].

[1] Mao Tsé-tung, un des cofondateurs du parti communiste chinois en 1921, proclame la République populaire de Chine le 1er octobre 1949 et en est le président de 1949 à 1959. À partir de

La douzième session plénière élargie du Comité central à laquelle ont assisté, à Pékin, du 13 au 31 octobre dernier, des éléments en majorité étrangers au Comité, a entamé le processus institutionnel de reconstruction du Parti. L'ancien vice-président du Parti et président de la République, Liu Shao Chi[1], a été destitué de toutes ses charges tant au Parti que dans l'État. Un IXe Congrès sera convoqué en 1969 à une date « appropriée ». Les congressistes devront en premier lieu se prononcer sur les nouveaux statuts du Parti, dont le projet est actuellement soumis à l'examen des masses.

En dépit de l'importance que devra revêtir le IXe Congrès (le précédent Congrès du Parti s'était tenu en 1956), l'équipe dirigeante s'attache avant tout pour le moment à ne pas ébranler l'équilibre encore instable péniblement réalisé au sein des organisations existantes. L'idée dominante est celle d'une coexistence nécessaire entre cadres vétérans et néo-révolutionnaires. Des prises de position prématurées risqueraient en effet de ranimer l'esprit de faction, au moment où la préoccupation essentielle du régime est de consolider l'édifice en place, de reconstituer les « noyaux du Parti » à tous les échelons, et de préparer la convocation du Congrès national.

L'équipe dirigeante s'applique donc à réunir, sans précipitation, les conditions favorables à cette convocation, ce que lui permet, dans la résolution du 31 octobre, la stipulation d'une « date appropriée » pour la tenue de ces assises.

Déjà peut-on avancer que les congressistes seront désignés, et non élus, dans le cadre d'une vaste consultation qui devrait permettre des dosages appropriés entre les tendances. Quant aux nouveaux statuts, ils retiennent les principes du centralisme démocratique et de la discipline interne. Mais, à la différence du préambule de 1956, les nouveaux statuts inscrivent la pensée de Mao Tse Tung à la suite du marxisme et du léninisme en qualité de « base théorique », Lin Piao[2], vice-président du Parti y est désigné comme le successeur du président Mao. Aucune précision n'est par ailleurs donnée sur les modalités de l'intervention du Parti dans les affaires de l'exécutif. Le prochain congrès devrait donc se prononcer aussi sur la reconstruction de l'État.

Le futur programme du Parti n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucun commentaire précis. Dans ce domaine également le régime fait preuve de circonspection. Il veut éviter que des mesures précipitées de caractère idéologique ou social ne débouchent sur une crise dans la production, ainsi qu'il en fut en 1958-1959.

On pressent toutefois les orientations de ce programme, dont on attend l'exécution pour apprécier le véritable caractère du pouvoir actuel. Dans le monde ouvrier, on relève une tendance à faire accepter par les travailleurs une réduction des avantages matériels et familiaux. Ces sacrifices seront

1959, il devient le secrétaire général du parti communiste chinois et président de la Commission militaire centrale.

[1] Liu Shao Chi est président de la République populaire de Chine depuis avril 1959.

[2] Lin Piao, officier chinois, ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959. Suite à la Révolution culturelle, il prend en charge l'armée, l'idéologie et la politique.

compensés par une intervention plus marquée des travailleurs dans la gestion industrielle et urbaine. Dans le monde rural, on note les signes précurseurs d'une restructuration de l'organisation sociale sur une base collective plus large. On s'attaque au principe des avantages acquis (lopins de terre privés et rémunérations salariales), sans hâte semble-t-il, mais avec plus de détermination qu'avant la Révolution culturelle.

En revanche, les mesures certes impopulaires prises à l'encontre des intellectuels de tous âges et des citadins « non-producteurs » ne laissent subsister aucun doute sur la volonté du pouvoir de disperser les éléments les plus entachés de révisionnisme bourgeois. Une véritable migration forcée vers les campagnes est engagée. Déjà des groupes importants sont signalés sur les chantiers ruraux.

Sur le plan économique, la stagnation du produit national brut toujours inférieur vraisemblablement à celui de 1966, s'explique par la baisse de la production agricole (5 à 10 millions de tonnes de céréales) que n'a pas compensée la reprise industrielle du second semestre.

La détérioration consécutive du quotient alimentaire n'a pas affecté notablement le ravitaillement des villes, en raison des stocks existants, d'importations régulières et de résultats satisfaisants dans les régions prioritaires de Pékin et de Shanghaï.

Dans l'industrie, la croissance timide des premiers mois de 1968, confirmée par le bas niveau du commerce extérieur a fait place à une reprise d'activité. Certains indices permettent de penser que les secteurs de base touchés en 1967, ne suffisent pas encore à la demande des branches spécialisées de l'industrie. Les transports ont repris une activité proche de la normale.

Le commerce extérieur a reflété partiellement ces vicissitudes de la production. L'orientation géographique en direction des pays non communistes semble s'être encore accentuée.

Dans le domaine scientifique, l'équipe dirigeante s'est efforcée de protéger la recherche avancée des remous de la Révolution culturelle. À cet égard, l'explosion d'une deuxième bombe à hydrogène, en décembre, a rappelé si besoin était que les péripéties de la politique intérieure ne devraient avoir aucun effet sur le programme de défense.

(*Asie-Océanie, Chine, État et politique intérieure, 1968-1969, 655*)

143

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Vietnam : perspectives d'après guerre

N. n° 142/CLV[1]. *Paris, 18 février 1969.*

Tenter de mesurer les conséquences de la paix au Vietnam peut sembler hasardeux dans l'ignorance où nous sommes des grandes lignes du règlement qui sera arrêté par les négociateurs. Un tel essai de prospective semble cependant possible dans la mesure où l'on admet dès maintenant qu'un retour à la paix suppose un accord sur deux points fondamentaux :

– le départ des forces américaines et alliées du territoire vietnamien ;

– la coexistence, pendant un certain temps, des deux parties du Vietnam.

La réalisation d'une entente sur de telles bases paraît encore hypothétique. Mais le dialogue amorcé depuis plusieurs mois entre belligérants, et ses premières répercussions sur le niveau des hostilités n'interdisent pas de l'envisager. Ce sont ses conséquences au Vietnam même, dans la région et pour la France, qui font l'objet de cette note.

Un accord entre protagonistes affectera en premier lieu les Vietnamiens. Il leur faudra, selon l'hypothèse de départ adoptée, se constituer en deux entités internationales distinctes, puis organiser leur coexistence et enfin réaliser la réunification.

Bien que proclamant cette dernière comme le but ultime de leur combat, le gouvernement d'Hanoï et le FNL[2] admettent le principe d'une période transitoire de durée indéterminée pendant laquelle deux gouvernements, l'un au Nord et l'autre au Sud, pourront avoir, après le règlement, des orientations différentes. La RDVN[3] accepte notamment, comme le préconise d'ailleurs le programme politique du Front, que le Sud-Vietnam d'après-guerre puisse entretenir des relations diplomatiques avec l'extérieur, pratiquer une politique de neutralité et s'abstenir de toute adhésion à un quelconque bloc d'alliance militaire. Le 17e parallèle fera donc figure de frontière temporaire entre un Vietnam socialiste au nord et un Vietnam neutraliste au sud. Hanoï et Saigon constitueront deux centres de décisions non nécessairement concordantes. U Thant[4] estimait de son côté que les deux Vietnams, une fois la paix réalisée, pourraient devenir membres des Nations unies.

[1] Cette note est rédigée par Jacques Le Blanc, secrétaire des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis octobre 1966.

[2] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[3] République démocratique du Nord-Vietnam.

[4] U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis 1961.

L'organisation de la coexistence entre ces deux entités constituera une tâche délicate. Relativement aisée si le FNL contrôle le pouvoir à Saigon, elle pourra se révéler plus difficile s'il n'y dispose pas d'une influence prédominante, hypothèse à envisager au début de l'après-guerre. Le mécanisme de contrôle international qui sera mis sur pied par les négociateurs devrait permettre d'éviter les heurts. En outre, une coopération élémentaire entre les deux capitales sera nécessaire dans maints domaines, ne serait-ce que pour préparer la réunification.

Cette dernière semble difficile à envisager avant un délai de plusieurs années (cinq, dix, quinze ans ?) à compter du règlement de paix. Le Sud-Vietnam sera en effet désireux de disposer d'un laps de temps suffisant pour acquérir une personnalité et une structure susceptibles de lui permettre d'affronter la réunification à égalité de chances avec le Nord. Qu'elle s'effectue par le moyen d'élections ou de négociations, l'opération ne posera sans doute pas de problèmes insurmontables dès lors qu'elle aura été décidée à Hanoï et à Saigon. Le nationalisme des deux parties pourrait constituer un terrain de rencontre et faciliter le compromis entre les préoccupations socialistes du Nord et les exigences neutralistes du Sud pour donner naissance à une sorte d'État fédéral progressiste du type « titiste » qui continuerait à pratiquer une politique d'indépendance sans prendre parti dans le différend sino-soviétique.

Cette évolution sera naturellement fonction du degré de l'emprise socialiste sur le Sud. Elle sera rapide et aisée si l'appareil du FNL reste dominé par des personnalités disposant de solides attaches avec le PC nord-vietnamien. Elle se heurtera à des difficultés si, au contraire, le Front se dégage de toute influence extérieure à la faveur du retour à la paix et fait prévaloir le facteur du nationalisme sur celui du communisme.

En Asie du Sud-Est et en Extrême-Orient, les conséquences de la paix, considérables pour les pays limitrophes du Vietnam, varieront pour les autres selon l'incidence que la guerre aura eue sur leur politique et leur économie. Elles seront surtout fonction du nouveau comportement des trois grandes puissances en compétition sur le continent asiatique : les États-Unis, l'URSS et la Chine. Les parties au conflit paraissant s'accorder sur la nécessité d'un retour à la neutralité du Laos et d'une consécration de celle du Cambodge, il n'apparaît pas impossible que l'ancienne Indochine française, à l'exclusion de la RDVN, puisse s'établir dans une position de neutralité au retour de la paix. Il est dès lors vraisemblable que, pour compenser ce recul de leur influence, les États-Unis chercheront à réagir, du moins dans un premier temps, en renforçant leurs engagements bilatéraux avec les pays voisins qui leur sont le plus liés (Thaïlande, Philippines, Formose, Corée du Sud) ou avec ceux qu'inquiéterait un vide militaire occidental face à la Chine (Malaisie, Singapour).

Mais un mouvement inverse pourrait tout aussi bien se développer au moins dans le Sud-Est asiatique, sous l'impulsion de pays tels que l'Indonésie, et avec l'appui tactique de l'Union soviétique, pour envisager la défense de la région dans une perspective neutraliste. Il impliquerait un dégagement

militaire américain plus marqué et la dégradation des systèmes de sécurité collective instaurés par les États-Unis en Asie. Il pourrait en revanche permettre d'intégrer le Nord-Vietnam (ou un Vietnam progressiste réunifié) dans un système de coopération entre pays asiatiques de régimes différents que le réalisme des dirigeants nord-vietnamiens n'exclut nullement.

La Chine ne sera pas nécessairement hostile à une telle évolution. Vraisemblablement partie à l'accord final qui ne vaudra que s'il bénéficie de sa garantie, elle pourrait au contraire encourager un mouvement susceptible non seulement de dégager l'Asie de l'influence américaine, mais encore de préparer les conditions d'un règlement de son contentieux avec les États-Unis. En fin de compte, tout dépend de l'issue des luttes internes chinoises. Si, contrairement à ce que laisse présager l'orientation actuelle, les « réalistes » ne parvenaient pas à garder le pas sur les « activistes », Pékin pourrait évidemment être tenté de provoquer de nouvelles tensions en Corée, aux confins indo-birmans ou en Thaïlande.

Troisième puissance économique du monde et pays disposant d'un potentiel susceptible de le placer, dès qu'il le voudra, au premier rang des puissances militaires, le Japon peut jouer un rôle déterminant dans une redistribution des forces en Asie. Il sera, dans cette perspective, l'objet d'avances rivales de Pékin et de Moscou, autant pour le détacher des États-Unis que pour se le concilier. Son avenir asiatique sera d'ailleurs probablement fonction, si la région évolue vers un certain neutralisme, de la manière dont il saura progressivement se dégager de son allégeance à l'égard des États-Unis.

Mais l'après-guerre en Asie du Sud-Est ne se posera pas seulement en termes de sécurité. Une immense tâche de reconstruction et de développement économique attend les pays touchés par la guerre et les grandes puissances intéressées à la stabilité politique de la région.

Les États-Unis ne cachent pas leur volonté de participer à cette reconstruction, y compris celle du Nord-Vietnam. Le rétablissement de la paix pourra en effet, comme cela s'est passé ailleurs, entraîner une révision complète des relations politiques et psychologiques entre les ex-belligérants. L'Union soviétique qui, en coopération avec les démocraties populaires, a pris, en raison de la guerre, une place privilégiée dans les échanges commerciaux avec la RDVN, sera également bien placée pour aider cette dernière à édifier une économie de paix. Le Japon ne cache pas de son côté ses ambitions dans ce domaine. Il a déjà posé des jalons et noué des premiers contacts avec Hanoï. Les pays scandinaves et les Pays-Bas étudient les modalités d'une aide de leur part. La question est également à l'examen en Italie et en Belgique.

La France, quant à elle, devrait jouer un rôle privilégié dans cet effort général. Elle jouit des deux côtés du 17e parallèle d'un capital de crédit dont elle peut profiter pour maintenir et développer son influence dans une région dont l'intérêt est de se dégager de l'emprise de Pékin, Moscou et Washington. Sa connaissance du pays, les intérêts économiques qu'elle a

conservés au Sud-Vietnam, les sympathies que sa politique asiatique lui vaut au Nord-Vietnam et au Cambodge, enfin le regain récent de son influence au Laos et en Thaïlande, constituent des atouts à partir desquels il lui serait sans doute possible d'envisager une action susceptible, non seulement de préserver ses positions, mais encore de les développer à la faveur du retour à la paix.

La politique française d'après-guerre à l'égard du Vietnam devra vraisemblablement s'appuyer sur une normalisation des relations de Paris avec Hanoï et Saigon. Il nous faudra ainsi établir des relations diplomatiques avec le Nord-Vietnam et rouvrir notre ambassade du Sud-Vietnam[1] après que les accords de paix auront consacré l'existence des deux États.

Notre assistance économique devra d'autre part tenir compte des vœux de ses destinataires. La doctrine du futur État sud-vietnamien n'est naturellement pas encore définie, bien que le chef de la délégation du FNL aux négociations de Paris[2] nous ait déjà fait des ouvertures. Par contre, la RDVN nous a fait connaître sa préférence pour une aide bilatérale, formule à laquelle elle a recours depuis treize ans avec les pays socialistes. Il semble donc que, sans refuser une action concertée avec les autres puissances intéressées, nous ayons intérêt à conserver notre liberté et à éviter de nous engager dans le multilatéralisme que semblent envisager certaines capitales telles que Washington et Tokyo.

Il apparaît également souhaitable de ne pas nous laisser prendre de vitesse lorsqu'interviendra la paix. Le niveau et la nature de notre futur effort d'assistance devraient donc être fixés assez rapidement afin de nous permettre de faire dès que possible des propositions concrètes aux Vietnamiens. Ceux-ci, du moins en ce qui concerne le Nord, nous ont déjà demandé de leur indiquer quelles seraient l'importance et la forme de notre action.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] Sur la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Sud-Vietnam, intervenue le 24 juin 1965 à l'initiative du gouvernement sud-vietnamien, voir *D.D.F.* 1965-I, n° 317.

[2] Tran Buu Kiem, membre du *praesidium* du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la Commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris du 11 décembre 1968 au 8 juin 1969 puis ministre délégué à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

144

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 808 à 816. *Moscou, 19 février 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 10 h. 20).

J'ai effectué hier soir 18 février auprès de M. Semionov la démarche prévue par votre télégramme no 263[1].

A) Le vice-ministre des Affaires étrangères soviétique a d'abord rappelé que le plan soviétique avait été approuvé par le gouvernement français et que, de son côté, « Moscou avait fait sienne la conception française tant sur le principe de conversations à New York que sur les questions à y débattre ». M. Semionov m'a ensuite déclaré qu'il était d'accord avec nous pour considérer qu'il convenait de ne pas se contenter de donner sa bénédiction à la mission Jarring mais d'exercer une influence réelle sur le règlement des problèmes du Moyen-Orient.

À franchement parler a-t-il poursuivi, le gouvernement soviétique ne s'est pas encore prononcé sur la déclaration de M. Yost dont il a eu connaissance hier, et il nous est très utile pour nous décider de connaître la position française.

B) M. Semionov m'a ensuite donné connaissance des instructions envoyées à M. Malik[2] avant que n'intervienne la proposition de M. Yost[3]. Le représentant soviétique à l'ONU devait s'inspirer des principes suivants :

1) Le fait d'arriver à une solution pacifique du conflit israélo-arabe répond aux intérêts de l'URSS et constitue une orientation ferme de sa politique.

2) La position soviétique est fondée sur la volonté de réaliser le plus vite possible un règlement pacifique sur la base de la résolution du Conseil de sécurité.

3) C'est là le sens du plan de paix soviétique.

4) L'URSS ne peut pas ne pas condamner ceux qui s'opposent à la mise en œuvre de cette résolution.

5) Il convient d'obtenir que l'on étudie de manière pratique l'approche de l'examen d'un règlement concret.

[1] Dans ce télégramme réservé nos 263 à 265 du 18 février 1969 non reproduit, Paris demande à l'ambassade à Moscou de faire savoir aux autorités soviétiques que la France n'estime pas opportun de donner suite au projet de déclaration suggéré par le représentant américain à l'ONU. À son avis, les quatre puissances ne peuvent se contenter d'inviter M. Jarring à reprendre le dialogue avec les parties en conflit au Proche-Orient. Elles doivent elles-mêmes s'engager dans des consultations sur les voies et moyens de parvenir à un règlement.

[2] Iakov Alexandrovitch Malik, vice-ministre des Affaires étrangères et représentant permanent de l'URSS auprès des Nations unies à New York depuis 1968.

[3] Charles Woodruff Yost, ambassadeur américain, représentant permanent des États-Unis auprès de l'ONU à New York depuis 1969.

6) L'URSS est prête à examiner les propositions éventuelles qui ont pour objet l'application de la résolution du Conseil de sécurité, mais ne veut pas permettre que l'on fasse dévier la discussion de l'essentiel.

M. Semionov a ajouté, après l'énumération de ces principes, que l'URSS attachait une importance particulière au retrait des troupes israéliennes ainsi qu'à la nécessité de trouver une méthode qui lie tous les éléments du problème « en paquet » conformément à leur plan et aux conversations avec nous.

Pour la mise en œuvre des instructions ci-dessus M. Malik est invité à se tenir en contact permanent avec le représentant français à New York tant pour les considérations tactiques que sur les questions de fond.

C) À ce point M. Semionov m'a demandé si notre décision de nous opposer à la déclaration de M. Yost était également valable pour toute autre déclaration.

J'ai répondu, à titre personnel, que nous n'étions pas intéressés par les questions de forme mais par le fond des choses et que la seule voie qui nous paraissait la bonne était celle d'une concertation véritable sur les voies et moyens pour parvenir à un règlement.

D) J'ai demandé à M. Semionov si les instructions destinées à M. Malik ne constituaient pas les éléments de la réponse soviétique à la proposition de déclaration présentée par M. Yost. Mon interlocuteur m'a répondu que ma déduction lui semblait justifiée car l'essence de notre position coïncidait avec la leur.

(*Collection des télégrammes, 1969, Arrivée, Moscou*)

145

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Moscou

T. n° 278. *Paris, 19 février 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 20 h. 13)

Je me réfère à votre télégramme n°s 808 à 816[1].

L'assertion de M. Semionov[2] selon laquelle le plan soviétique[3] avait été approuvé par le gouvernement français appelle une mise au point. Je vous

[1] Par le télégramme n°s 808 à 816, M. Roger Seydoux, ambassadeur à Moscou, rend compte à Paris de sa conversation avec M. Semionov qui « a rappelé que le plan soviétique avait été approuvé par le gouvernement français » et que de son côté Moscou avait accepté les conversations à Quatre.

[2] M. Vladimir Semienovitch Semionov est vice-ministre des Affaires étrangères soviétique.

[3] Au sujet du plan soviétique du 31 décembre 1968, voir plus haut le compte-rendu du 2 janvier et la lettre de M. Alphand du 27 janvier 1969.

serais obligé de revenir sur ce chapitre auprès de vos interlocuteurs au cours d'une de vos prochaines conversations.

Nous avons accueilli le plan soviétique comme une base utile de travail témoignant d'un effort certain pour parvenir à un règlement. Nous avons noté qu'il renfermait des éléments constructifs ; nous l'avons dit. Nous avons également mentionné ce plan dans notre projet d'ordre du jour pour une concertation à quatre.

Mais nous ne nous proposons pas d'endosser tel quel le plan soviétique : nous avons noté ses ambiguïtés et ses lacunes, nous avons posé des questions, nous n'avons pas reçu de réponses claires.

Nous nous réservons donc de faire connaître nos propres vues le moment venu dans le cadre des conversations à Quatre, comme le gouvernement soviétique l'attend d'ailleurs de nous.

J'ai effectué hier soir 18 février auprès de M. Semionov la démarche prévue par votre télégramme nº 263.

A) Le vice-ministre des Affaires étrangères soviétique a d'abord rappelé que le plan soviétique avait été approuvé par le gouvernement français et que, de son côté, « Moscou avait fait sienne la conception française tant sur le principe de conversations à New York que sur les questions à y débattre ». M. Semionov m'a ensuite déclaré qu'il était d'accord avec nous pour considérer qu'il convenait de ne pas se contenter de donner sa bénédiction à la mission Jarring mais d'exercer une influence réelle sur le règlement des problèmes du Moyen-Orient.

À franchement parler a-t-il poursuivi, le gouvernement soviétique ne s'est pas encore prononcé sur la déclaration de M. Yost dont il a eu connaissance hier et il nous est très utile pour nous décider de connaître la position française.

B) M. Semionov m'a ensuite donné connaissance des instructions envoyées à M. Malik avant que n'intervienne la proposition de M. Yost. Le représentant soviétique à l'ONU devait s'inspirer des principes suivants :

1) Le fait d'arriver à une solution pacifique du conflit israélo-arabe répond aux intérêts de l'URSS et constitue une orientation ferme de sa politique.

2) La position soviétique est fondée sur la volonté de réaliser le plus vite possible un règlement pacifique sur la base de la résolution du Conseil de sécurité.

3) C'est là le sens du plan de paix soviétique.

4) L'URSS ne peut pas ne pas condamner ceux qui s'opposent à la mise en œuvre de cette résolution.

5) Il convient d'obtenir que l'on étudie de manière pratique l'approche de l'examen d'un règlement concret.

6) L'URSS est prête à examiner les propositions éventuelles qui ont pour objet l'application de la résolution du Conseil de sécurité, mais ne veut pas permettre que l'on fasse dévier la discussion de l'essentiel.

M. Semionov a ajouté, après l'énumération de ces principes, que l'URSS attachait une importance particulière au retrait des troupes israéliennes ainsi qu'à la nécessité de trouver une méthode qui lie tous les éléments du problème « en paquet » conformément à leur plan et aux conversations avec nous.

Pour la mise en œuvre des instructions ci-dessus M. Malik est invité à se tenir en contact permanent avec le représentant français à New York tant pour les considérations tactiques que sur les questions de fond.

C) À ce point M. Semionov m'a demandé si notre décision de nous opposer à la déclaration de M. Yost était également valable pour toute autre déclaration.

J'ai répondu, à titre personnel, que nous n'étions pas intéressés par les questions de forme mais par le fond des choses et que la seule voie qui nous paraissait la bonne était celle d'une concertation véritable sur les voies et moyens pour parvenir à un règlement.

D) J'ai demandé à M. Semionov si les instructions destinées à M. Malik ne constituaient pas les éléments de la réponse soviétique à la proposition de déclaration présentée par M. Yost. Mon interlocuteur m'a répondu que ma déduction lui semblait justifiée car l'essence de notre position coïncidait avec la leur.

(*Collection des télégrammes. 1969 New York. nº 2878*)

146

NOTE

Politique étrangère chinoise.

N. nº 47/AS. *Paris, 19 février 1969.*

Les diplomates chinois et américains auraient dû se rencontrer à Varsovie le 20 février pour la 135e fois après une interruption de 13 mois et demi[1]. Mais cet entretien n'aura pas lieu à la date prévue, le gouvernement de Pékin ayant décidé le 18 février de ne pas s'y faire représenter en raison du refus des États-Unis de rendre l'ancien chargé d'Affaires chinois à La Haye. Les Chinois accusent Washington d'avoir poussé M. Liao Ho Shu[2] à la défection.

La dérobade du gouvernement chinois paraît d'autant plus surprenante qu'il avait semblé vouloir donner un certain retentissement à cette 135e rencontre en faisant à ce propos le 26 novembre 1968, une déclaration qui évoquait la possibilité d'une normalisation des rapports entre Pékin et

[1] La dernière rencontre, la 134e, date du 8 janvier 1968.

[2] Liao Ho Shu, diplomate chinois passé aux États-Unis, est ancien chargé d'Affaires de la République populaire de Chine à La Haye.

Washington, moyennant certaines conditions : promesse des États-Unis d'évacuer Taïwan et la région des détroits ; conclusion d'un accord bilatéral sur la base des cinq principes de coexistence pacifique[1]. Après avoir, au cours des trois dernières années, semblé exclure toute possibilité d'entente et de rapprochement avec les Américains, Pékin faisait donc une ouverture de caractère plus constructif dont il convient toutefois de ne pas exagérer la portée car les conditions énoncées pour l'établissement d'un *modus vivendi* avec Washington avaient déjà été formulées bien antérieurement. Tout au plus peut-on observer que les Chinois ne réclamaient pas le retour de Taïwan à la mère patrie mais l'engagement des Américains de se retirer de cette région ce qui pouvait laisser la porte ouverte dans un premier temps, à certains accommodements sur les modalités de rattachement de Taïwan à la Chine.

D'autre part, sans épargner pour autant les Américains, la propagande chinoise a progressivement abandonné le thème de l'encerclement de la Chine par les États-Unis pour mettre l'accent sur la menace soviétique.

La crise tchécoslovaque[2] a donné une dimension supplémentaire à la guerre idéologique que se livrent Pékin et Moscou au sein du mouvement communiste international. De part et d'autre on s'accuse de concentrer des troupes aux frontières. La Chine a saisi l'occasion pour tenter d'ébranler la cohésion de la communauté du Pacte de Varsovie. Les appels aux membres du Pacte, incités à secouer le joug du « nouveau tsar » soviétique visant évidemment à favoriser des tendances « nationalistes » dangereuses pour le maintien de l'hégémonie de Moscou. Cependant, malgré les affirmations de la presse de Pékin l'existence d'un courant prochinois au sein des partis d'URSS et de certaines démocraties populaires reste sujette à caution.

Malgré l'acuité de sa querelle avec l'URSS et sa hantise d'un partage de l'Asie en zones d'influences soviétique et américaine il est douteux que le gouvernement chinois choisisse dès à présent la voie d'un opportunisme systématique et d'un rapprochement spectaculaire avec les États-Unis. Mais, d'une façon générale, il convient de noter un relatif assouplissement de sa politique étrangère et une normalisation progressive de ses activités diplomatiques concomitantes à la remise en ordre sur le plan intérieur.

L'éventualité d'un règlement négocié du problème vietnamien, que la Chine n'approuve toujours pas mais au sujet duquel les critiques se font plus rares, peut avoir incité le gouvernement de Pékin à préparer les voies à sa participation à une conférence internationale. Il est possible que la RPC espère, à la faveur d'une réunion de ce genre, étendre les discussions aux questions intéressant l'ensemble du Sud-Est asiatique et, par ce biais, remettre en cause la présence américaine en Asie, pierre d'achoppement d'une normalisation des relations entre Pékin et Washington.

[1] Les cinq principes de la coexistence sont : respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, non-agression, non-ingérence dans les affaires intérieures, égalité et avantage réciproque et coopération économique.

[2] La crise tchécoslovaque atteint son apogée avec l'intervention des troupes du pacte de Varsovie sur le territoire tchécoslovaque dans la nuit du 20 août 1968.

Les débordements du prosélytisme révolutionnaire, la surenchère idéologique s'étaient soldés par la détérioration des positions chinoises conquises depuis Bandoeng et par l'échec et l'effondrement du mouvement afro-asiatique dont Pékin rêvait de prendre la tête. Actuellement, sans abandonner ses principes doctrinaux, la Chine paraît vouloir regagner auprès des pays du Tiers Monde une partie de son crédit perdu.

En même temps, Pékin accorde plus d'intérêt aux relations interétatiques. L'accueil favorable réservé aux avances du Canada et de l'Italie fait augurer la fin de la période de repli sur soi-même mais aussi de l'isolement diplomatique dans lequel la RPC est restée plongée jusqu'ici. C'est donc en quelque sorte un succès que la Chine remporte sur ce point. Elle a réussi également à développer considérablement ses échanges commerciaux avec des alliés de Washington n'entretenant pas de relations diplomatiques avec elle. Enfin, les libertés prises par certains pays occidentaux avec l'accord « COCOM » ont érodé l'un des piliers de la doctrine américaine du « containment » à l'égard de Pékin. Aux États-Unis même, une évolution paraît se dessiner en faveur d'une politique plus souple envers la Chine.

On comprend, dans ces conditions, que les Chinois ne veuillent pas donner l'impression d'une hâte trop grande dans la recherche d'un premier contact avec la nouvelle administration américaine. Il n'en reste pas moins qu'ils ont toujours pris soin dans le passé de laisser la porte entrouverte. Tout permet de penser qu'il en sera de même cette fois-ci.

(*Asie-Océanie, Chine, Politique extérieure, 1969-1972, 724*)

147

M. WINTREBERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À NIAMEY,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 95 à 108[1]. *Niamey, 20 février 1969.*

(*Reçu* : 16 h. 40).

La conférence de Niamey[2] s'est pratiquement achevée mercredi soir par l'adoption à l'unanimité et par acclamations du texte de la résolution

[1] Ce télégramme porte la mention : « De la part de M. Trorial ». M. Jacques Trorial est secrétaire d'État à l'Éducation nationale du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969. La composition de la délégation française, conduite par M. André Malraux assisté de M. Jacques Trorial, est communiquée par le télégramme de Paris à Niamey n°s 49 à 51 du 13 février 1969, non publié.

[2] La première conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française s'est tenue à Niamey du 17 au 20 février 1969, réunissant les délégués de vingt-neuf pays répartis sur les cinq continents, représentant près de deux cents millions d'hommes unis par leur appartenance à une langue commune, le français. L'Algérie, la Guinée, la Mauritanie et la Suisse se sont récusées. Le 19 février, le principe de la création d'une agence de coopération culturelle et technique du monde francophone est adopté à l'unanimité et figure dans la résolution finale. Un secrétaire provisoire doit établir un rapport sur ses statuts et les conditions de son fonctionnement. Le déroulement de la conférence est relaté dans la dépêche de Niamey n° 64/DAM du 25 février, non reproduite.

dont je vous ai communiqué le texte[1] et dont nous avons lieu d'être satisfaits.

Toutefois, ce résultat n'a pas été acquis sans mal et la délégation française a dû lutter sans arrêt pour faire finalement admettre son point de vue dans une conjoncture politique qui, du fait des activités des Canadiens fédéraux[2], était loin d'être favorable.

Le nœud de la négociation consistait dans le sort qui allait être fait au bureau de la conférence, élu le premier jour, et qui comprenait onze pays dont la France et le Canada fédéral. Tous les efforts d'Ottawa se portaient sur cet objectif : faire désigner ce bureau provisoire de la conférence comme organisme de direction et de contrôle du secrétariat de l'agence de coopération et cela au moins jusqu'à la prochaine session de la conférence en 1970.

Bien que M. Gérard Pelletier, chef de la délégation d'Ottawa, ait fait un geste en direction de Québec en proposant à M. Marcel Masse de l'associer aux activités de ce bureau, cette solution qui faisait du Canada fédéral l'un des arbitres de l'édification de la francophonie, était pour nous totalement inacceptable. Aussi, avons-nous mis tout en œuvre pour que ce soit le président Hamani Diori seul, et non le bureau, qui soit chargé de diriger et de contrôler le secrétariat pendant la période transitoire.

Au cours d'une discussion de commission qui a duré plus de quatre heures, le délégué d'Ottawa, malgré l'appui initial de la Tunisie, du Cameroun et du Sénégal, n'a pu s'opposer au ralliement général aux thèses françaises.

Ce point capital acquis, qui a décidé du sort de la conférence, les autres points n'ont pas donné lieu à de telles passes d'armes. C'est ainsi que le Québécois, J.M. Léger[3], secrétaire général de l'AUPELF[4] et connu pour

[1] Le texte de la résolution finale est transmis par le télégramme de Niamey nº 94 du 20 février 1969, non repris.

[2] Les participants canadiens à la conférence de Niamey représentent le gouvernement fédéral, le Québec, le Nouveau Brunswick et l'Ontario. Le président de la délégation est l'Hon. Gérard Pelletier, secrétaire d'État chargé des Affaires culturelles du gouvernement fédéral. La délégation québécoise est conduite par l'Hon. Marcel Masse, historien, ministre d'État du Québec, ministre de la Fonction publique du 20 décembre 1967 au 23 décembre 1969, ministre d'État délégué à l'Office de planification et de développement du Québec en 1969. Se reporter au télégramme d'Ottawa nºs 161 à 164 du 13 février, non publié.

[3] M. Jean-Marc Léger, journaliste de profession, de 1951 à 1969, rédacteur à *La Presse* et au *Devoir*, est le secrétaire général de 1955 à 1959, puis le président, de 1959 à 1961, de l'Union canadienne des journalistes de langue française. Il est aussi président de l'Association internationale des journalistes de langue française de 1960 à 1962. En 1961, Jean-Marc Léger est l'un des initiateurs et le secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, première grande organisation non-gouvernementale d'institutions de langue française. Sa nomination comme chef du secrétariat exécutif provisoire chargé de mettre au point les statuts de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) a été fort bien accueillie à Québec. Voir le télégramme de Québec nº 168 du 22 février 1969. À compléter par le commentaire acerbe de M. Jean Pellerin, journaliste canadien à *La Presse*, diffusé sur les ondes de Radio-Canada le 21 février 1969, transmis par le bordereau d'Ottawa nº 00482/DAM du 27 février 1969, non reproduit.

[4] L'AUPELF, Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, est née en 1961 à l'université de Montréal où elle a son siège. L'AUPELF a pour objectif le

ses opinions nationalistes et profrançaises, a été élu à l'unanimité « secrétaire exécutif provisoire » de l'agence, recommandé à l'adhésion des gouvernements.

C'est ainsi également, qu'en l'absence de toute prise de position de notre part, la France a été choisie comme siège provisoire de l'agence en dépit d'un réflexe de mauvaise humeur des représentants de Kinshasa[1] et de Lomé.

Enfin, les fonctions offertes au président Hamani Diori ainsi que le financement du fonctionnement du secrétariat exécutif provisoire ont donné lieu à de longues discussions. Sur le dernier point, je me suis borné à annoncer que la France contribuerait, au cours de cette première année, au fonctionnement du secrétariat, sans dévoiler, toutefois le montant de cette contribution.

La séance de clôture d'aujourd'hui ne devrait, en principe, comporter aucune surprise.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, généralités, 1959-1979, francophonie, n° 356*)

148

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 791 à 797. *Bonn, 20 février 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 19 h. 01).

Au cours d'une conversation qu'il a eue avec l'un de mes collaborateurs un des membres de l'ambassade de l'Union soviétique à Bonn a déclaré que la réunion de l'Assemblée fédérale à Berlin le 5 mars[2] constituait une affaire sérieuse qui ne pouvait rester sans réponse. Depuis longtemps, a-t-il dit, les représentants du gouvernement de Moscou avaient cherché à dissuader les Allemands. M. Tsarapkine avait évoqué le problème, il y a un an déjà[3], à

développement de la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche entre les établissements membres. Pour mener à bien cette politique elle met en place en 1967 le Fonds international de Coopération universitaire (FICU) provenant d'un financement multilatéral.

[1] Le délégué de la République démocratique du Congo est M. Paul Mushiete, ministre de la Culture et du Tourisme, celui du Togo est M. Sylvain Babeleme, ministre de l'Éducation nationale depuis le 15 avril 1967.

[2] Le 5 mars doit se tenir à Berlin-Ouest l'assemblée parlementaire fédérale (*Bundesversammlung*) chargée d'élire le successeur de M. Lübke à la présidence de la République fédérale. Deux candidats sont en lice, MM. Heinemann (SPD/parti social démocrate) et Schroeder (CDU/CSU/parti chrétien-démocrate). Pour un portrait des deux candidats se reporter au télégramme de Bonn n°s 988 à 994 du 4 mars 1969, non repris.

[3] Se reporter au télégramme de Berlin n°s 1483 à 1485 du 12 septembre 1968 et à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 14 novembre 1968. Pour une vue synoptique de la question, se

un moment où l'on pensait que M. Lübke pourrait se retirer assez longtemps avant l'expiration de son mandat et il avait insisté pour que Berlin ne soit pas choisi. Le ministre fédéral des Affaires étrangères[1] se serait montré à l'époque plutôt accommodant.

Mais la situation avait changé après la crise tchécoslovaque[2], a poursuivi notre interlocuteur. Tous ceux qui en République fédérale désiraient revenir à une position dure vis-à-vis de l'URSS avaient relevé la tête, tandis que les partisans de la détente se tenaient sur la défensive. C'est dans ces conditions que M. Gerstenmaier avait pris sa décision. On pensait ici, a soutenu le diplomate soviétique, que les Russes étaient embarrassés par les difficultés qu'ils rencontraient en Tchécoslovaquie et que c'était là une bonne occasion pour réaffirmer des thèses allemandes qui n'avaient jamais été admises à Moscou. Or c'est parce qu'il y avait la Tchécoslovaquie que l'URSS était obligée, plus encore qu'auparavant, de réagir vigoureusement. Les entretiens qu'avait eus récemment le maréchal Yakubovski[3] avec les représentants des autres pays du camp oriental témoignaient de cette détermination.

Le diplomate soviétique voulait toutefois ne pas dramatiser. Il employait le terme « d'aggravation », dès qu'il parlait de Berlin, en évitant celui de crise. Il tentait de faire une distinction, sans être très clair, entre d'une part les initiatives qui seraient de nature à remettre en cause les droits alliés et auxquelles, selon lui, les Russes ne songeaient pas et d'autre part les mesures propres à gêner les Allemands. À un moment de la conversation, notre interlocuteur a demandé, toutefois, si les alliés avaient pris des dispositions pour que les appareils desservant Berlin ne transportent pas de membres de la NPD[4] et des militaires de la *Bundeswehr* voyageant à titre officiel. Tandis que mon collaborateur commençait à indiquer comment fonctionnaient les compagnies aériennes sur la ligne de Berlin, le diplomate russe a changé de sujet : « Ce sont en effet des problèmes complexes, a-t-il dit, mais nous conservons l'espoir que les Allemands reviendront sur leur

référer à la note de Paris du 11 février 1969, qui reprend le sujet de la réunion à Berlin de la *Bundesversammlung* en trois parties : 1. chronologie relative à la question de Berlin (depuis mars 1968) ; 2. précédentes réunions de la *Bundesversammlung* ; 3. attitude de la France. Voir aussi la note de Paris du 11 février 1969, intitulée : *Berlin*. Ces documents ne sont pas reproduits.

[1] M. Willy Brandt est vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[2] Allusion à l'occupation du territoire tchécoslovaque par les forces armées de cinq des pays du pacte de Varsovie dans la nuit du 20 au 21 août 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II, rubrique « Tchécoslovaquie » de la table méthodique.

[3] Le maréchal soviétique Ivan Yakubovski, commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie, s'est rendu à Berlin-Est du 10 au 14 février 1969 où il a présidé une réunion en présence des généraux Zemerdjiev chef d'État-major de l'armée bulgare, Istvan Olah vice-ministre hongrois de la Défense, Weiss vice-ministre de la Défense de la RDA, Gheorghe premier vice-ministre et chef d'État-major général de Roumanie, Petr Lashchenko adjoint au commandant de l'armée de terre de l'URSS et Muha vice-ministre tchécoslovaque de la Défense. Voir les télégrammes de Berlin nos 126 et 140 à 142 des 10 et 14 février 1969 et de Moscou nos 654 à 659 et 678-679 des 11 et 12 février non publiés.

[4] NPD (*Nationaldemokratische Partei Deutschlands*) est un parti politique allemand fondé le 28 novembre 1964 par d'anciens militants d'extrême droite. C'est le parti le plus radical de l'extrême droite allemande, sa devise est *Arbeit, Familie, Vaterland* (Travail, Famille, Patrie).

décision et que l'Assemblée ne se tiendra pas à Berlin ». Notant de notre part quelque surprise, il a laissé entendre que M. Tsarapkine n'avait pas retiré de ses entretiens l'impression que tous les ponts étaient coupés pour une éventuelle reculade allemande.

Notre interlocuteur a poursuivi en disant à demi-mot que son gouvernement s'interrogeait sur l'attitude américaine. Washington n'avait pas, à son avis, dissuadé les autorités fédérales de choisir Berlin. Un mot un peu appuyé n'aurait-il pas suffi ? Les États-Unis n'étaient-ils pas tout puissants vis-à-vis des Allemands dès qu'il s'agissait de Berlin ? Pouvait-on croire le contraire ? On était tenté de penser à Moscou que les Américains ne tenaient pas à ce que le dialogue entre Soviétiques et Allemands aille trop loin. Ils préféraient sans doute que la route soit semée d'obstacles. L'affaire de la réunion de l'Assemblée fédérale à Berlin en était un et de taille.

À propos de la non-prolifération, notre interlocuteur a insisté sur l'esprit conciliant de la démarche faite par M. Tsarapkine auprès de M. Brandt[1]. Moscou s'était attaché, en évoquant la résolution n° 255 des Nations unies[2], à lever certaines objections allemandes. Bonn avait moins de motifs de refuser son acceptation.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, liens entre Berlin-Ouest et la RFA, 1969*)

149

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, représentant permanent au conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies.

T. n°s 283/285. *Paris, 20 février 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 20 h. 45).

Je me réfère à mon télégramme n° 161.

M. Zorine a été reçu le 20 février[3], sur sa demande, au Département. Il a déclaré à M. Alphand que son gouvernement estimait nécessaire que les

[1] Allusion au document soviétique sur l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne au traité de non-prolifération remis à Willy Brandt le 6 février. La réponse du gouvernement fédéral est transmise à l'ambassadeur Tsarapkine le 24 février. Voir le télégramme de Bonn n°s 867 à 874 du 26 février 1969, non reproduit.

[2] La résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 19 juin 1968 lors de sa 1 433e séance, concerne les mesures de garantie accordées aux États parties au Traité de non-prolifération nucléaire, non dotés de l'arme nucléaire.

[3] À cette occasion, l'ambassadeur soviétique apporte en fait la réponse de son gouvernement à la proposition française du 15 janvier 1969 de concertation non seulement sur la procédure mais aussi sur le fond, à entreprendre entre la France, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les États-Unis, en vue du règlement du conflit du Proche-Orient.

conversations à Quatre portent sur le fond, que M. Malik avait instruction de ne pas se laisser entraîner dans la discussion du projet de déclaration de M. Yost et de se tenir en contact étroit avec vous à ce sujet. M. Zorine a ajouté que si la réunion proposée par lord Caradon[1] avait lieu, il ne voyait pas pourquoi nous n'insisterions pas pour l'examen au fond des questions et pourquoi nous ne demanderions pas la discussion des sujets inscrits à l'ordre du jour de notre proposition de concertation à Quatre, au nombre desquels figurait l'examen du plan soviétique.

M. Alphand a fait observer que nous nous trouvions devant l'alternative suivante : ou bien la France et l'URSS refusent ensemble d'assister à une réunion parce que les problèmes de fond n'y sont pas abordés, ou bien au contraire nous acceptons de discuter du projet de déclaration, mais alors nous devons faire observer que ce texte est d'un caractère très superficiel et que cette première séance ne saurait être considérée que comme une réunion préliminaire ; dans cette hypothèse, nous devons demander l'assurance préalable qu'une nouvelle séance soit fixée dans les premiers jours de mars pour aborder les problèmes de fond ; en même temps nous insisterions pour que le texte de la déclaration de M. Yost fût amendé dans le sens souhaité par nos deux gouvernements.

M. Zorine nous fera connaître incessamment la réaction de Moscou. Je vous adresserai alors de nouvelles instructions.

Pour votre information personnelle :

Les indices recueillis à Washington permettent d'espérer que, du côté américain, on comprendrait que la première séance fut remise à une quinzaine, c'est-à-dire après le retour du président Nixon aux États-Unis.

(*Collection des télégrammes, 1969, Moscou*)

150

M. D'Halloy, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,

D n° 89/AL — *Jérusalem, 20 février 1969.*

Question palestinienne

Que le « phénomène palestinien » ait pris depuis la guerre des Six Jours une nouvelle dimension et qu'il soit devenu un des facteurs importants sinon essentiels du conflit israélo-arabe, la sous-direction du Levant l'a très justement mis en relief dans sa note du 3 janvier 1969[2], consacrée au rôle joué par les organisations de résistance palestinienne.

[1] Hugh Mackintosh Foot, baron Caradon, administrateur colonial et diplomate britannique, ministre d'État aux Affaires étrangères et représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'ONU depuis 1964.

[2] Dans une longue note du 3 janvier 1969, Luc de La Barre de Nanteuil, sous-directeur pour le Levant à la direction des Affaires politiques, Afrique-Levant, étudie l'organisation de la résistance

L'espoir qu'elle exprime, dans sa conclusion, de voir « se dresser à terme un sentiment politique palestinien ouvert à la réflexion et à la négociation » me paraît particulièrement digne d'attention. Il me semble utile de faire part au Département de quelques informations recueillies à ce sujet.

1° Sentimentalement, les Palestiniens de Cisjordanie adhèrent aux aspirations les plus radicales des organisations palestiniennes en ce qui concerne la nécessité de faire disparaître l'État sioniste et d'établir un État palestinien. En fait, au contact de la réalité israélienne, ils se rendent bien compte du caractère utopique de cette thèse et l'idée d'un compromis fait son chemin. Exprimée seulement à l'occasion de conversations privées, cette pensée est dictée par la crainte de voir se cristalliser la situation actuelle dont ils seraient les premiers à subir les conséquences. La plupart des Palestiniens écartent l'idée d'un nouveau conflit pour libérer la Cisjordanie et souhaitent un règlement pacifique qui leur paraît commandé par la nécessité pour les organisations de résistance de modérer leurs exigences. Certains prétendent s'employer déjà dans ce sens auprès desdites organisations. On accorde ici quelque crédit au récent accord intervenu entre le Roi et les dirigeants du *Fatah*[1] selon lequel ces derniers renonceraient pour le moment à transférer en Jordanie les forces de la résistance actuellement stationnées en Égypte et on a accueilli avec satisfaction l'annonce que la situation serait « gelée » pendant trois mois. Elle est venue renforcer le sentiment qu'aucune des deux parties ne souhaiterait être acculée à une épreuve de force.

2° Les organisations de résistance pour exercer une emprise totale sur la population pourraient tenter de s'imposer par la crainte. Une liste serait établie des principaux collaborateurs contre qui des attentats seraient préparés.

3° Les notabilités palestiniennes demeurées en Cisjordanie redoutent leur isolement. Que des personnalités de Naplouse, appartenant à des milieux extrémistes, envisagent aujourd'hui favorablement une intervention internationale dans les territoires occupés après un hypothétique retrait israélien, est significatif à ce sujet. Une telle éventualité, catégoriquement écartée dans les mois qui ont suivi la guerre, témoigne d'un désir profond d'aboutir dans de brefs délais à une solution.

4° Une entité palestinienne n'est concevable aux côtés d'un État israélien étendu qu'installée sur les deux rives du Jourdain. Sa création suppose une prise du pouvoir à Amman par les dirigeants de la résistance palestinienne. Mais dans l'ensemble, les Palestiniens considèrent cette éventualité comme néfaste et peu probable. Néfaste, parce qu'elle retarderait la solution du

palestinienne après juin 1967. Celle-ci se concentre en Cisjordanie, puis sur la rive orientale du Jourdain (Transjordanie). L'action de la résistance est décrite : le *Fatah* et Yasser Arafat, le Front populaire de Libération de la Palestine (FPLP) et l'armée de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP).

[1] *El Fatah* (la Conquête) est une organisation fondée en 1958 par des réfugiés palestiniens avec le soutien de groupements anti-nassériens et dont l'objectif est la libération de la Palestine. En janvier 1965, *el Fatah* commence à effectuer des sabotages en Israël, réalisés par la section militaire « *el Assifa* » (la Tempête). Abou Amar est le commandant en chef de l'organisation *el Fatah* (dépêche de Tel-Aviv n° 1106/AL du 19 août 1966, non publiée).

problème, les positions radicales adoptées par les organisations de résistance devant nécessairement bloquer le mécanisme diplomatique mis en route par la concertation des Quatre grands. Peu probable, tant en raison du soutien que l'armée apporte encore au roi Hussein que de l'avantage pour les dirigeants de la résistance et principalement ceux du *Fatah*, basé en Jordanie, de demeurer libres de leurs mouvements en restant dans une semi-clandestinité.

La prise du pouvoir impliquerait pour eux, en raison de ses implications politiques intérieures et extérieures, une lourde sujétion à laquelle ils ne sont pas préparés et qui ne pourrait que nuire à leur objectif primordial, la lutte contre Israël.

Les notabilités palestiniennes qui participent activement à la résistance en Cisjordanie n'ont qu'une audience limitée mais semblent accorder totalement leur confiance à Yasser Arafat[1] et au groupe de personnalités déportées par les Israéliens qui l'entourent. Il comprendrait notamment MM. Anton Atallah (ancien ministre des Affaires étrangères), Rawhi El-Khatib[2] (ancien maire de Jérusalem), Kamel Nasser (poète et chrétien), Ibrahim Baker[3] (communiste) et Daoud Husseini[4]. Kamel Nasser est considéré ici comme un baathiste modéré de la tendance Michel Aflak[5] et Ibrahim Baker comme un extrémiste bourgeois.

5° La foi des activistes dans un succès de la résistance n'est plus aussi entière qu'elle l'a été. Ils apparaissent quelque peu désemparés devant le durcissement de la répression israélienne. La plupart des Palestiniens mettent leurs espoirs dans un accord avec Israël en vue d'obtenir, sur la base de la résolution des Nations unies du 22 novembre 1967, le retrait des troupes d'occupation.

L'autorité du Roi reste très généralement contestée. Les partisans d'une solution pacifique avec Israël commencent à se demander si la meilleure formule ne consisterait pas en une transformation du royaume hachémite en un régime constitutionnel, de type fédéral ou confédéral, comportant deux États, la Transjordanie et la Cisjordanie, disposant chacun d'une très large autonomie et d'organes institutionnels propres. Ils estiment que dans

[1] Abou Amar, chef historique du mouvement clandestin palestinien *el Fatah* devient Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP (l'Organisation de Libération de la Palestine) depuis que, le 4 février 1969, un congrès national l'a investi de ces fonctions qui l'assimilent en fait à un chef d'État. Cette nomination renforce le pouvoir du *Fatah* qui absorbe l'OLP et prend sous son contrôle la force militaire organisée de l'Armée de Libération de la Palestine (ALP) qu'il est question de regrouper en Jordanie (Dépêche d'Amman n° 58/AL du 22 février 1969 non publiée).

[2] Rawhi El-Khatib est l'ancien maire de Jérusalem-Est. Il est expulsé de Jérusalem par les autorités israéliennes, déporté et gardé à vue en Israël pendant plusieurs mois en 1967. Voir *D.D.F.* 1968-I n° 185 (note)

[3] Ibrahim Baker est une notabilité palestinienne d'origine bourgeoise, il est communiste.

[4] Daoud Husseini, né en 1903 à Jérusalem, membre du parlement jordanien de 1956 à 1963, est emprisonné par les Jordaniens en avril 1963 après une déclaration pour une fédération entre l'Égypte, la Syrie et l'Irak et le départ du Premier ministre Samir Al Rifai. Libéré en octobre 1963, il est l'un des fondateurs de l'OLP (organisation pour la Libération de la Palestine). Il est emprisonné puis expulsé de Jérusalem pour avoir signé un mémorandum contestant la validité de l'annexion de Jérusalem par Israël.

[5] Michel Aflak, Syrien, est l'un des fondateurs du parti *Baath* en 1940.

le cadre d'un règlement avec Israël, les préoccupations de sécurité pourraient être suffisamment satisfaites par la démilitarisation de la Cisjordanie. En outre, ils admettent que dans un contexte de paix, il pourrait s'établir des rapports et des liens économiques particuliers entre l'État cisjordanien et Israël. Une telle perspective trouverait, pensent-ils, un écho favorable dans certains milieux israéliens. D'autre part, en s'étendant à l'ensemble de l'État palestino-jordanien, elle pourrait constituer l'amorce de l'établissement à plus ou moins longue échéance de cette grande fédération israélo-palestinienne que préconisent plusieurs dirigeants d'Israël.

Toutes ces spéculations sur un avenir incertain achoppent sur les divisions qui opposent les notables palestiniens. Les partisans de Yasser Arafat pensent que l'unité de la résistance consacrée au Caire et remise depuis en cause est en voie d'être rescellée et que tous les particularismes finiront par s'effacer. Ils sont cependant conscients des difficultés qui restent à surmonter pour arriver à un tel accord. On ne s'entend à l'heure actuelle que pour souhaiter le retrait définitif et absolu de toutes les forces israéliennes.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970. Affaires palestiniennes et Jérusalem. Problème palestinien. PA 5-2. nº 1788*)

151

M. Gastambide, Ambassadeur de France à Budapest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 121/EU. *Budapest, 20 février 1969.*

Situation intérieure en Hongrie

Le rappel des troupes hongroises de Slovaquie annoncé avec satisfaction par M. Fock[1] au Parlement le 16 octobre[2], n'a pas marqué la fin des inquiétudes dans ce pays. Encore mal remis du choc subi durant la période rakosiste[3] et les

[1] Jenö Fock, secrétaire du comité central du parti socialiste hongrois (PSOH) de 1957 à 1961 est Premier ministre depuis le 14 avril 1967.

[2] Lors de la session ordinaire du Parlement convoquée le 16 octobre 1968, Jenö Fock a été le premier à annoncer officiellement que seules des troupes de l'Union soviétique demeureraient en Tchécoslovaquie car « leur présence était nécessaire pour écarter la menace d'une agression impérialiste ». Par contre, les forces des quatre autres puissances, dont celles de la Hongrie, seraient évacuées prochainement. Se reporter aux télégrammes de Budapest nos 1456 à 1460, 1469 et 1470, 1485-1486 des 16 et 17 et 21 octobre 1968, non publiés.

[3] Matyas Rakosi, membre du parti communiste hongrois, chef de l'État du 27 septembre au 7 décembre 1945, Premier ministre du 12 août 1952 au 4 juillet 1953, poste qu'il doit céder à Imre Nagy. Rakosi demeure toutefois premier secrétaire du bureau politique du comité central du parti communiste hongrois jusqu'au 18 juillet 1956. Il est alors remplacé par Ernö Gerö. Il se réfugie en Union soviétique lors de la révolution de l'automne 1956 et y demeure jusqu'à sa mort en 1971. Il est exclu du parti communiste en 1962. Il a dirigé le parti de façon très autoritaire, a organisé de 1945 à 1949 la « soviétisation » progressive du pays et institué la police de sécurité AVH (*Allamvédelmi Hatosag*), très proche des services secrets soviétiques.

événements de 1956[1], le peuple magyar se sent à nouveau pris de malaise et d'incertitude. Kadar[2] avait réussi à apaiser une opinion perpétuellement anxieuse et à lui donner un espoir au moins matériel avec la réforme des mécanismes économiques qui permettait d'envisager une amélioration de la situation de chacun. Les perspectives paraissent aujourd'hui moins assurées, des craquements se produisent dans le monde socialiste et même l'Union soviétique, fondement de l'amitié politique et des échanges économiques du pays, paraît ne pas échapper à ce trouble.

Jusqu'à présent il semble bien, malgré ce qui a été dit, que le premier secrétaire était parvenu à maintenir une unité réelle au sein du Bureau politique. Certes, on y discutait et souvent même avec passion, mais l'art de conciliateur du chef, son ouverture d'esprit et son sens politique bien étayé par la clarté et l'autorité de Fock ainsi que par la solidité de Nyers[3], sans parler de la fidélité inconditionnelle de Kallai[4], l'avait jusqu'à présent emporté. Dès le printemps dernier, la réunion préparatoire des Partis avait donné à Komocsin[5] une nouvelle autorité. Il s'y était révélé en même temps bon négociateur et son prestige personnel avait grandi surtout à l'extérieur. Il s'était pourtant maintenu dans la stricte discipline du Parti. La retraite de Kadar du 21 août au 16 octobre avait suscité des craintes et son retour avait été bien accueilli, mais déjà le nom de Komocsin était prononcé, avec d'autres d'ailleurs, pour une succession éventuelle. Il semble que depuis lors celui-ci ait affermi sa position au sein du Bureau politique où les vieux communistes, imprégnés de dogmatisme, conservent malgré tout la majorité. Certes Biszku[6], chargé des affaires du Parti, demeure fidèle et Kadar le traite comme son suppléant en toute occasion, mais l'homme n'a pas

[1] Sur ces événements se reporter à *D.D.F.* 1956-III, sous la rubrique de la table méthodique : c) Hongrie.

[2] Janos Kadar, de son vrai nom Janos Csermanek, chef du gouvernement du 4 novembre 1956 au 28 janvier 1958, après l'écrasement de la révolution de l'automne 1956, et de nouveau du 13 septembre 1961 au 30 juin 1965. Il est également premier secrétaire et membre du *praesidium* du parti communiste hongrois (parti socialiste ouvrier hongrois/PSOH) depuis 1956.

[3] Rezsö Nyers, imprimeur, économiste, réformateur, ministre des Industries alimentaires (1956-1957), ministre des Finances (1960-1962), secrétaire du comité central du PSOH depuis novembre 1962 et membre suppléant du bureau politique, membre du bureau politique du parti depuis 1966, est considéré comme un de ses principaux dirigeants et spécialistes des questions économiques. Rezsö Nyers a rédigé la résolution du comité central publiée en juin 1966, qui constitue le texte de base de la réforme économique.

[4] Gyula Kallaï, ami et collaborateur de Janos Kadar depuis 1944, membre du comité central du parti communiste hongrois en 1948, il succède à Rajk, exécuté en 1949 pour déviation « titiste » au ministère des Affaires étrangères. Il est lui-même emprisonné sous une inculpation semblable en 1951, en même temps que Kadar. Libéré en 1954, réhabilité en juillet 1956, il est nommé ministre de la Culture dans le gouvernement formé le 4 novembre 1956. Il succède à Janos Kadar comme Premier ministre du 28 juin 1965 au 14 avril 1967, date à laquelle il quitte la présidence du Conseil pour celle de l'Assemblée nationale.

[5] Zoltan Komocsin est de 1946 à 1956 chef de la section d'« agitprop » du comité central du parti communiste, s'occupe plus spécialement du Kisz (organisation de la jeunesse communiste) de 1957 à 1961, membre du bureau politique et secrétaire du comité central du parti, il est chargé des questions de politique étrangère et notamment du mouvement communiste international.

[6] Bela Biszku, membre du parti communiste hongrois depuis 1944, ministre de l'Intérieur (1957-1961), vice-Premier ministre (1961-1962), membre du bureau politique du PSOH depuis 1957, secrétaire du comité central depuis 1962, chargé des problèmes intérieurs du parti, est considéré comme l'une des personnalités les plus importantes de la direction du PSOH.

l'envergure nécessaire pour devenir un chef et l'étroitesse de ses convictions trace les limites de sa fidélité. Apro[1], Nemes[2], Feher[3] et jusqu'à un certain point Szirmai[4], chargé de l'idéologie et Gaspar[5], chargé des Syndicats, demeurent des conservateurs. Parmi eux, Feher, qui contrôle l'armée, pourrait éventuellement jouer un rôle de premier plan. Il est encore trop tôt toutefois pour parler de véritables dissensions. Kadar demeure seul à jouir en même temps d'une relative popularité et du soutien russe. Si la première venait à diminuer, sa situation deviendrait inconfortable et si le second venait à lui manquer, elle serait alors désespérée. Il semble que le Kremlin soit conscient de cet état de chose et qu'il tienne à maintenir en place le premier secrétaire tout en n'étant pas fâché qu'il rencontre quelques difficultés. Le récent voyage à Moscou semble avoir confirmé cette ligne.

Par intérêt bien compris, par orgueil sans doute aussi, la grande majorité des Hongrois considère maintenant la réforme économique comme sa « chose », son succès personnel. Celle-ci a été bien conçue et commence à être exécutée ponctuellement en même temps qu'avec la prudence requise. La situation intérieure s'améliore lentement mais régulièrement et la population a l'impression de voir se desserrer petit à petit la pression parfois étouffante due à la misère et à la bureaucratie. L'on vit mieux à Budapest et l'on tient non seulement à conserver les avantages acquis mais encore à progresser dans cette voie. Les campagnes ne sont plus négligées et l'on s'intéresse à nouveau au sort des paysans. L'on tend la main à tous ceux qui ne sont pas membre du Parti et on les invite à coopérer à la grande œuvre de redressement national. Tout cela suscite des espoirs et nombreux sont ceux qui pensent qu'une plus grande prospérité économique permettra de déboucher sur une liberté politique accrue. Nyers lui-même, grand

[1] Antal Apro, ancien ouvrier du bâtiment, adhère au parti communiste hongrois en 1931. Syndicaliste, il est président de l'Association des travailleurs du Bâtiment en 1945, secrétaire général des Syndicats hongrois (1948-1951), ministre de l'industrie des matériaux de construction en 1952-1953, puis vice-Premier ministre de 1953 à 1956, ministre de l'Industrie lourde en 1956-1957, premier vice-Premier ministre de 1958 à 1961, il est alors nommé directeur du comité gouvernemental pour les relations internationales et est le représentant permanent de la Hongrie auprès du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle) ou COMECON depuis 1962, membre du bureau politique du PSOH.

[2] Dezsö Nemes, chef de département au ministère de la Culture (1950-1953), rédacteur en chef du *Nepszabadsag* (quotidien, organe central du parti des travailleurs hongrois), membre du comité central, membre du bureau politique depuis 1959, secrétaire du comité central de 1961 à 1965, chargé des recherches sur l'histoire du parti à l'Académie des Sciences de 1965 à 1966, directeur de l'Académie du parti depuis 1967, recteur de l'école supérieure du PSOH.

[3] Lajos Feher, professeur, journaliste, membre du parti communiste depuis 1942, rejoint les partisans en 1943-1944, membre du comité militaire du parti (1944-1945), chef de la police secrète (1945-1948), entre en conflit avec le Premier ministre Andras Hegedüs et dirige une exploitation agricole dans le district de Somogy (1955-1956), membre postulant au comité central du parti (1954-1955), membre à part entière depuis 1956, membre du bureau politique depuis 1956, membre de l'Assemblée nationale de 1958 à 1967, vice-Premier ministre depuis 1962, est l'expert et le théoricien du parti pour les problèmes de l'agriculture.

[4] Istvan Szirmai, membre du bureau politique du parti, décédé le 29 septembre 1969.

[5] Sandor Gaspar, ancien ouvrier métallurgiste, membre du parti communiste depuis 1936, secrétaire général adjoint du comité central des syndicats en 1952 puis secrétaire général de 1956 à 1959 et de nouveau depuis 1965, membre du bureau politique depuis 1959, vice-président du Conseil depuis 1963, rédacteur en chef de l'organe mensuel des syndicats, *Munk*, depuis 1968.

promoteur de la réforme, en est conscient et il n'a pas caché que celle-ci aurait des conséquences politiques. Il a parlé entre autres d'une réforme constitutionnelle. Conscient du fait que l'application stricte d'un marxisme-léninisme économiquement dépassé par l'évolution actuelle, ne permettrait pas à leur pays de rattraper son retard, les Hongrois ont décidé de faire preuve de réalisme en la matière et hier encore M. Timar[1], vice-président du Conseil et considéré comme le meilleur financier de Hongrie, a déclaré que le gouvernement voulait élever le revenu moyen par tête d'habitant, au niveau de celui de l'Autriche ou de l'Italie. Le gouvernement adopte dans le domaine financier toutes les mesures nécessaires pour ne pas s'engager, contrairement à d'autres, au-delà de ses moyens, mais il manifeste actuellement une fringale de biens d'équipement et de biens de consommation. On parle d'acheter des milliers de voitures aux pays capitalistes. On veut construire des usines de produits chimiques, de conserves alimentaires, de machines outils, etc. Bref, le mécanisme est en marche. Devra-t-il s'arrêter pour des raisons politiques ? Telle est la question que tous se posent avec angoisse. Je l'ai moi-même posée à M. Timar hier et sa réponse n'a été qu'un mot d'espoir accompagné d'un geste d'incertitude.

Les dogmatiques sont en effet vigilants et n'entendent trahir ni le marxisme-léninisme tel qu'ils le conçoivent, ni bien entendu leur intérêt personnel. Si la Hongrie était seule l'évolution se poursuivrait, mais, en fin de compte, le destin de ce peuple dépend toujours d'un voisin plus puissant.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Hongrie, politique intérieure, 1969*)

152

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh.

T. nos 100 à 102. *Paris, 21 février 1969, 16 h. 53.*

Strictement réservé.

Au cours d'un entretien qu'il a eu le 20 février avec le Secrétaire général du Département[2], l'ambassadeur des États-Unis[3] a indiqué que le président

[1] Dr. Matyas Timar, ancien ouvrier mégissier, membre du parti communiste depuis 1943, ancien lecteur au Département de Droit et d'Administration à l'université des Sciences Lorand Eötvös, chef du département Finance à l'université de sciences économiques Karl Marx de Budapest, membre du ministère des Finances depuis 1949, vice-ministre des Finances (1955-1957), de nouveau de 1960 à 1962, ministre des Finances de 1962 à 1967, vice-président du Conseil des ministres depuis 1967, membre du comité central du parti depuis 1966.

[2] Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Robert Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis mai 1968.

Nixon avait adressé une lettre au prince Sihanouk. Dans ce message, transmis le 17 février par l'intermédiaire de l'ambassade d'Australie à Phnom Penh, le président des États-Unis exprime le désir de voir, dès avant la fin de la guerre du Vietnam, les relations entre les deux pays s'améliorer de façon réelle et durable. Les États-Unis, ajoute M. Nixon, souhaitent que les hostilités au Vietnam puissent être « localisées » ; ils sont décidés à maintenir leur attitude de « retenue » en Asie du Sud-Est et désireux d'obtenir une paix honorable au Vietnam.

M. Shriver a ajouté que l'ambassadeur d'Australie[1] avait pour mission de sonder les réactions du prince Sihanouk à ce message. Si celles-ci sont favorables, les États-Unis étaient prêts à faire une déclaration rappelant que les questions de frontières doivent être résolues par des moyens pacifiques et conformément à la Charte des Nations unies.

M. Alphand n'ayant pas caché à M. Shriver qu'une telle déclaration lui paraissait très en deçà de ce que souhaitait le prince Sihanouk et pouvait même lui donner l'impression que les États-Unis ne sont pas prêts à reconnaître les frontières de son pays ; M. Shriver a téléphoné ce matin au Secrétaire général pour lui dire, à titre confidentiel, que les États-Unis iraient, dans leur déclaration, jusqu'à reconnaître les frontières actuelles du Cambodge (*As they are*).

M. Shriver a également indiqué que les États-Unis n'entendaient pas précipiter les choses et tenaient à s'assurer qu'il y avait du côté cambodgien un désir réel d'avoir des relations amicales. On avait noté, à Washington, que le prince Sihanouk portait un intérêt nouveau à l'amélioration de ses rapports avec les États-Unis et paraissait plus compréhensif en ce qui concerne les incidents de frontières. On relevait également, parmi les signes positifs, l'accord donné à la *Pan American Airways* pour une escale au Cambodge.

M. Shriver a souligné que les informations données par vous sur l'état d'esprit du prince Sihanouk à l'égard des États-Unis avaient pesé en faveur de la décision qui vient d'être prise à Washington. L'ambassadeur des États-Unis a ajouté que son gouvernement n'avait informé, en dehors de la France et de l'Australie, que le Sud-Vietnam, la Thaïlande et le Laos. Il a insisté sur le caractère confidentiel des indications qu'il donnait.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1969*)

[1] Noël Saint Clair Deschamps, ambassadeur d'Australie à Phnom Penh depuis 1962.

153

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 261 à 263. *Tel-Aviv, 21 février 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 10).

Dans sa note 18/AL du 5 février 1969, le Département se réfère *in fine* à certaines informations extraites du « Time Magazine » au sujet des projets de colonisation des territoires occupés. Sans vouloir spéculer sur les intentions à long terme des dirigeants israéliens, je crois utile de rapporter les précisions suivantes qui ne concordent guère avec les indications fournies par le journal.

1. Sur le plateau du Golan, il existe jusqu'à présent dix colonies agricoles, ayant la forme de kibboutz[1] ou d'établissements du nahal[2] et le département de colonisation de l'agence juive a des plans pour l'installation de douze autres villages et d'une ville.

2. Dans la vallée du Jourdain, deux villages militaires ont été créés, l'un (Menohah) à l'extrême nord, le second (Kalia) au sud et un troisième (Argaman) est en voie d'installation dans la région du pont Damia. D'autres projets seraient en cours.

3. Dans la zone de Latroun, une colonie du nahal est sur le point d'être fondée à l'emplacement du village arabe de Beit Nuba, détruit en juin 1967.

4. Deux kibboutz, qui existaient avant 1948, ont été rétablis à Kfar Etzio, entre Jérusalem et Hébron.

5. Deux colonies du nahal existent dans le nord du Sinaï et la fédération des mochav[3] prévoit la création de quatre villages entre Rafah (sud de Gaza) et Bardaouil.

(*Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, nº 2921*)

[1] Un kibboutz est une exploitation agricole collective.

[2] Nahal : acronyme pour *noar halutzi lohen* (« jeunesse pionnière combattante »), voir *D.D.F.* 1968-II, la dépêche de Jérusalem nº 246/AL du 29 mai 1968.

[3] Le *mochav* est un village couplé avec une coopérative à fonctions multiples regroupées au sein d'une petite municipalité. Le mochav n'est pas collectiviste contrairement au kibboutz.

154

M. VYAU DE LAGARDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. n°s 103 à 107. *Dakar, 21 février 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 35).

Le président Senghor a tenu, le 20 février, dans les salons de la présidence de la République, la conférence de presse annoncée depuis le début du mois, en présence de la plupart des ministres actuellement à Dakar.

Devant une assistance nombreuse où les journalistes proprement dits n'étaient pas la majorité bien que les représentants de la presse locale et des agences internationales aient tous été présents, il a, et durant plus d'une heure, dans une déclaration préparée à l'avance, essentiellement pris à parti à nouveau certains journalistes étrangers : le représentant de l'agence *Associated Press*, qui avait annoncé un complot militaire[1], et le correspondant du *Monde*, dont un récent article[2], fondé pourtant sur le rapport à l'UPS[3] du ministre des Finances[4], avait engendré devant le dernier conseil national de très vives réactions (cf. ma communication n° 31 du 15 janvier).

Le chef de l'État ne s'est pas attardé sur l'affaire du complot. Il a simplement rappelé son origine : « le rêve farfelu d'un ancien militaire » et saisi l'occasion pour couvrir de louanges l'armée sénégalaise qui « reste une des armées qui font honneur à l'Afrique ».

Par contre, le président Senghor s'est étendu longuement sur l'article du *Monde* et, chiffres à l'appui, a tenté de démontrer son caractère tendancieux en soulignant que la situation financière et économique du Sénégal n'était pas aussi mauvaise qu'on avait voulu le laisser entendre. Il a jugé que cet article était sciemment destiné à faire du tort au Sénégal en décourageant les investisseurs éventuels. Il reproche à l'auteur de n'avoir retenu que

[1] Ce complot aurait été organisé par le commandant en retraite Faustin Perreira, ancien attaché militaire à Washington, et le lieutenant Joseph Coly. Le but de cette conspiration, qui devait aboutir dans la nuit du 14 au 15 janvier par un soulèvement militaire, était l'arrestation du général Diallo et la mise sur pied d'un nouveau gouvernement civil et militaire. Ces deux officiers ont été arrêtés le 3 janvier 1969. Se référer aux télégrammes de Dakar n°s 4 à 6, 11 et 13 à 15, respectivement des 4, 9 et 11 janvier 1969, non repris.

[2] Il s'agit d'un article, signé de Pierre Biarnès, journaliste de profession, correspondant du journal *Le Monde* en Afrique occidentale et équatoriale, publié dans ce quotidien le 11 janvier 1969, faisant allusion aux difficultés économiques et financières du Sénégal, sujet que le chef de l'État n'aime pas voir exposé sur la place publique. Parallèlement, Pierre Biarnès est directeur, depuis 1961, de la société africaine qui édite l'hebdomadaire *Le Moniteur africain du commerce et de l'industrie* et directeur de la *Revue française d'études politiques africaines*, dont le rédacteur en chef est Philippe Decraene, de la *Revue française d'études politiques méditerranéennes* et de *l'Afrique littéraire et artistique* depuis 1966.

[3] UPS : Union progressiste sénégalaise, parti gouvernemental, dont le conseil national s'est tenu le 11 janvier.

[4] M. Jean Collin est le ministre des Finances de la République du Sénégal depuis le 10 février 1964.

des arguments, que des données conjoncturelles défavorables au Sénégal pour tirer des conclusions sur l'avenir de ce pays. Le président Senghor a dénoncé cette campagne « méthodique, tenace, haineuse » qui n'est pas simplement le fait d'un quotidien ou de son correspondant dakarois, mais reflète les sentiments d'un « lobby » anti-sénégalais existant à Paris et dont il fait remonter les premières manifestations au 18ème siècle. Ce « lobby » s'incarnerait aujourd'hui dans une « certaine gauche intellectuelle qui, à défaut d'avoir réussi dans l'hexagone et en Afrique du Nord, rêve de se tailler un empire outre-mer et d'y bâtir la société socialiste idéale »[1], alors qu'il existe au Sénégal un socialisme africain reposant sur le dialogue et la participation.

Après ces vives attaques contre « les révolutionnaires des salons parisiens », le président Senghor devait, dans sa conclusion, réaffirmer sa confiance en l'avenir du Sénégal avant de répondre aux questions des journalistes.

Celles-ci ont été en général sans grand intérêt, mais ont permis au chef de l'État de faire, d'une façon assez brève, des mises au point ou de réaffirmer la position de son pays devant certains problèmes : Biafra, OERS[2], Gambie.

En répondant aux trois correspondants russes sur les relations avec les pays de l'Est, il a prononcé l'éloge de Lénine.

Enfin, à la demande d'un journaliste sénégalais, il a indiqué qu'il était prêt à assumer ses responsabilités jusqu'en 1976.

En terminant sa conférence de presse, le président Senghor a rassuré les journalistes présents en précisant que la législation sur la presse ne serait pas modifiée, ajoutant toutefois, en souriant, qu'elle serait appliquée avec rigueur.

(*Collection des télégrammes, Dakar, 1969*)

155

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 869 à 884. *Washington, 21 février 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 22, 01 h. 50).

Le président des États-Unis m'a reçu le 21 février en fin de matinée. J'avais demandé avant de partir pour Paris s'il me serait possible d'avoir quelques minutes d'entretien avec lui, le Président a voulu que cette

[1] Allusion au fait que le journaliste Pierre Biarnès est membre du parti socialiste depuis 1966.

[2] OERS : Organisation des États riverains du fleuve Sénégal, créée en 1968 par la convention de Labé (Guinée).

audience soit de longue durée et que la presse et la télévision soient admises dans la salle d'audience au début de cette conversation, car il tenait, m'a-t-il dit, à faire savoir avant son départ pour l'Europe qu'il s'était entretenu avec moi.

Le président Nixon m'a dit quelle importance il attachait au voyage qu'il allait entreprendre en Europe et en particulier aux 48 heures qu'il allait passer à Paris. Il estimait en effet que dès sa prise de fonctions il était de son devoir mais aussi de son intérêt de prendre contact avec les chefs d'État et de gouvernement des pays européens et de recueillir sur les grandes affaires internationales l'avis des uns et des autres. Étant donné l'expérience du général de Gaulle et l'admiration très profonde qu'il avait toujours eue pour lui[1], il pensait que c'était surtout à Paris qu'il pourrait entendre l'énoncé de vues utile à sa mission.

Il importait en effet de faire disparaître si possible à jamais le point de vue qu'il avait toujours déploré selon lequel la France et les États-Unis avaient adopté petit à petit des positions si différentes que l'on en était arrivé à un climat de quasi-hostilité. Il admettait parfaitement pour sa part que deux pays comme les États-Unis et la France puissent avoir sur les grands problèmes internationaux une conception différente des choses. Ceci à certains égards pouvait même être utile mais les liens qui unissaient Français et Américains survivaient aisément à des différences du moment.

Il souhaitait sincèrement pour sa part qu'après sa visite à Paris le général de Gaulle voulût bien accepter à une époque point trop éloignée de venir le voir à Washington. Il lui transmettrait cette invitation car il croyait à l'utilité d'échanges de vues entre les présidents des deux pays à des intervalles très rapprochés.

En attendant le président Nixon a bien voulu me dire qu'il souhaitait que je vienne le voir régulièrement pour maintenir le contact, ce qui serait facilité du fait qu'il me connaissait de longue date.

Pour les entretiens qu'il va avoir à Paris le président des États-Unis se félicite des dispositions qui ont été prises et qui correspondent entièrement à ses désirs. Il est heureux que la plupart des conversations se passent en tête-à-tête avec la seule présence des interprètes. Il craint en effet beaucoup, m'a-t-il dit, les télégrammes diplomatiques qui circulent de poste en poste et qui finissent généralement par être connus par la presse. La plupart des choses qu'il dira au président de la République et celles qu'il entendra de lui devront être dans son esprit très confidentielles et connues d'un nombre limité de personnes.

J'ai abordé ensuite avec le président Nixon quelques questions concrètes. Avant l'audience qu'il m'a accordée, le Président venait de délibérer en conseil restreint des questions du Moyen-Orient avec le secrétaire d'État,

[1] Le président Nixon et le général de Gaulle ont déjà eu l'occasion de se rencontrer, notamment en 1963 et en 1967. Voir ci-après le compte rendu d'entretien entre les deux hommes d'État en date du 28 février1969.

M. Kissinger, l'ambassadeur auprès des Nations unies, M. Yost et le secrétaire d'État adjoint pour le Moyen-Orient M. Sisco. Je lui ai exposé notre point de vue sur la tenue et l'organisation des réunions quadripartites que nous désirions voir tenir à New York entre nos délégués permanents dans le cadre du Conseil de sécurité. Je lui ai dit que si nous étions très désireux de voir s'ouvrir ces conversations à Quatre dans les plus brefs délais étant donné l'urgence de la situation, nous estimions néanmoins que le fond de l'affaire comptait plus que la façade. Se réunir à Quatre pour discuter dès maintenant, comme les Anglais le proposaient, d'une simple continuation de la mission de M. Jarring n'avait pas à nos yeux une signification réelle. Il fallait en venir au fond des choses et ce fond commun ne pourrait être véritablement esquissé et tracé qu'après son retour d'Europe. Des entretiens préliminaires avaient déjà démontré qu'il n'était pas impossible que nous parvenions à cet égard à l'établissement de certaines lignes communes qui mettraient fin peut-être aux soupçons actuels que l'on pouvait avoir à Washington sur notre attitude.

Le président Nixon m'a répondu qu'en effet il craignait comme nous des réunions prématurées où nous aurions l'air de différer entre nous. Il espérait qu'après ses visites à Londres et Paris un début d'accord pourrait se faire sur les problèmes essentiels. Il ne s'agissait pas pour autant d'écarter les Russes de telles conversations. Il souhaitait en effet que la ligne directrice qui se dessinerait après ses conversations en Europe soit aussi admise par le gouvernement de Moscou sans lequel on ne pourrait rien faire.

Je lui ai répondu que tel était aussi certainement notre sentiment même si, comme les Américains, nous ne pouvions accepter entièrement le plan provisoire qui nous avait été présenté par le gouvernement de l'URSS.

Sans me donner d'assurance plus concrète le président des États-Unis m'a donné l'impression qu'il était d'accord pour que les réunions quadripartites de New York ne commencent qu'après son retour et portent cette fois-ci, si les circonstances le permettent, sur l'essentiel.

M. Kissinger que j'ai vu avant et après cette audience m'a dit que le président des États-Unis comprenait parfaitement nos raisons, envisageait tout cela avec beaucoup de calme et qu'il n'avait aucun désir de précipiter des conversations encore mal préparées.

J'ai demandé au président des États-Unis s'il était exact que l'ambassadeur de l'URSS, M. Dobrynin l'avait invité à se rendre prochainement à Moscou. Le Président m'a répondu dans l'affirmative. Ceci dit il avait donné une réponse d'attente. Au cours de son voyage en Europe, m'a-t-il dit, il allait discuter avec des amis. Il savait fort bien qu'il ne reviendrait pas à Washington avec un accord complet sur tous les points qui seraient soulevés. Ceci avait en soi peu d'importance et pourrait même inviter les uns et les autres à réfléchir. La question des contacts avec l'URSS était toute différente. Le gouvernement des États-Unis ne comptait naturellement pas faire de l'URSS une alliée mais il espérait petit à petit en faire un ami. Tout ce qui serait dit et pourrait être dit entre Moscou et Washington serait

communiqué aux alliés européens et en particulier à la France dont on ne blâme pas les conversations directes qu'elle peut avoir avec l'URSS. L'on espère qu'il en est de même du côté français pour les contacts entre Washington et Moscou qui nous seront entièrement expliqués. Ceci dit, accepter dès maintenant une rencontre au plus haut niveau avec le gouvernement de l'URSS paraît au Président une entreprise inutile et dangereuse. Il risque d'en résulter soit des malentendus soit une reprise de tension.

C'est pourquoi sa visite à Moscou si elle doit avoir lieu n'est certainement pas à prévoir dans les mois à venir.

Le président Nixon m'a dit combien il était déçu de l'échec, qu'il espère provisoire, des contacts qu'il voudrait établir avec la Chine. Il semble que, malgré la bonne volonté marquée du côté américain, l'on inventait à Pékin tous les prétextes pour ajourner entre les deux pays toute conversation sérieuse. Il aimerait être informé à ce sujet des résultats de notre expérience[1] et connaître le sentiment du président de la République sur l'évolution de la politique chinoise et sur l'avenir des relations entre l'URSS et la Chine.

J'ai demandé au président des États-Unis si, comme il l'avait dit aux fonctionnaires du département des Finances, il était prêt à discuter en Europe et en particulier à Paris du système monétaire international.

M. Nixon m'a répondu qu'on lui avait fait savoir de Paris que nous aimerions discuter de ces questions. Il ne s'y déroberait certainement pas, bien qu'il ne soit accompagné dans son voyage d'aucun expert. Il connaissait, du moins en gros, la position française. Elle n'était probablement pas celle des États-Unis, mais un échange de vues sur ce problème lui paraissait en effet nécessaire et même indispensable.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] La France et la République populaire de Chine ont établi des relations diplomatiques en janvier 1964. Cette décision avait été précédée de longues négociations, marquées notamment par le voyage en Chine du président Edgar Faure, envoyé spécial du général de Gaulle à Pékin pendant l'été 1963. Voir à ce propos *D.D.F.* 1963-II, n° 185.

156

M. BÉRARD, REPRÉSENTANT PERMANENT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE PRÈS LES NATIONS UNIES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 433. *New York, 21 février 1969.*

(*Reçu* : le 22, 3 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme nº 421[1].

M. Ralph Bunche[2] m'a fait part aujourd'hui 21 février des commentaires du directeur de l'Office des réfugiés de Palestine à propos de la communication que nous avions faite, hier, au secrétaire général adjoint.

M. Michelmore[3] acceptera « avec gratitude » la contribution que le gouvernement se propose d'examiner, de 5 000 tonnes de céréales, livrables cette année. Il a demandé à M. Bunche d'exprimer au gouvernement français ses plus vifs remerciements. À propos de l'étalement de notre contribution de 1968, le directeur de l'Office a fait état de l'acuité de ses difficultés financières pour espérer que le versement pourrait en être assuré cette année. Il a aussi exprimé ardemment le souhait que la contribution française pour 1969 soit d'un montant égal à la contribution totale prévue pour 1968.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Affaire palestinienne, Jérusalem, Relations extérieures, UNWRA, Assistance aux réfugiés*)

[1] Le télégramme de la représentation française à New York en date du 21 février 1969 rend compte de la démarche effectuée auprès de M. Ralph Bunche pour lui annoncer une allocation de cinq mille tonnes de céréales de la part de la France en faveur de l'Office des réfugiés de Palestine et pour l'informer des difficultés que rencontre Paris à verser rapidement la somme complémentaire de quatre millions de francs allouée sur la contribution de 1968 ; les versements seront échelonnés à compter du quatrième trimestre 1969 ou peut-être renvoyés à l'exercice 1970.

[2] Ralph Johnson Bunche, Américain, est secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques spéciales des Nations unies.

[3] Lawrence Michelmore, Américain, est commissaire général de l'UNWRA, Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en résidence à Beyrouth.

157

M. Begoügne de Juniac, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 232/EU. *Ankara, 21 février 1969.*

Nouvelle vague d'agitation

L'agitation intérieure, dont ce poste a eu plusieurs fois l'occasion de noter la recrudescence depuis deux mois, tant sur le plan universitaire que dans le domaine social (cf. notamment ma dépêche nº 70/EU du 16 janvier 1969)[1], vient de rebondir spectaculairement, au cours de ces derniers jours, avec une série de manifestations et de contre-manifestations dont le prétexte a été fourni par la visite de bâtiments de la VIe flotte américaine[2].

Les troubles les plus graves se sont produits le 16 février à Istanbul (ma communication du 17 février)[3]. Ce jour-là, à l'appel de diverses organisations de gauche, des étudiants et des ouvriers, au nombre de 5 000 environ, avaient organisé une marche dans le centre de la ville moderne pour protester contre la présence des navires américains. Ce défilé, qui avait été dûment autorisé par la Préfecture, se heurta bientôt à une dizaine de milliers de contre-manifestants munis de gourdins, de pierres, d'armes blanches et même de cocktails Molotov. L'affrontement qui se produisit alors fut d'autant plus violent que la police ne fit pas grand-chose pour l'empêcher. Lorsque des unités militaires intervinrent et rétablirent enfin l'ordre, l'échauffourée avait fait deux morts et de nombreux blessés.

Si les incidents d'Istanbul ont été les plus graves, ils n'ont pas été isolés. Le 15 à Izmir et à Trabzon, puis le 16 à Adana, des événements analogues se sont déroulés selon un scénario à peu près semblable. On se souvient que l'an dernier déjà, à Konya, citadelle de la réaction islamique, des groupes de musulmans fanatiques avaient monté une opération similaire (ma

[1] Cette dépêche nº 70/EU du 16 janvier, non publiée, intitulée : *Agitation intérieure*, retrace les troubles et manifestations survenus depuis « l'affaire Komer » (7 janvier 1969), soit l'incendie de la voiture de l'ambassadeur des États-Unis à Ankara, Robert Komer, et ses conséquences : arrestations d'étudiants, fermeture pour un mois de l'université technique du Moyen-Orient (UTMO), grèves, contre-manifestations pour demander l'annulation des poursuites engagées contre les auteurs présumés de cet attentat et la réouverture de l'UTMO.

[2] Le 6 janvier, le gouvernement d'Ankara accepte, en principe, que la VIe flotte américaine visite certains ports de Turquie durant l'année 1969 (six escales dans les eaux territoriales seraient prévues). Le 30 janvier, un croiseur, quatre destroyers et le porte-avions *Forrestal* de la VIe flotte sont annoncés pour une escale d'une semaine à Istanbul à partir du 10 février. Dès le 6 février, de nombreuses organisations d'étudiants protestent auprès du président Sunay et du général Tural contre cette visite. Le 10 février la flotte américaine arrive à Istanbul. De sévères mesures de sécurité sont prises par les autorités turques, néanmoins l'agitation étudiante et ouvrière persistant, le 26 février, les visites individuelles de la VIe flotte sont annulées. Jusqu'à nouvel ordre, les navires américains qui feront escale en Turquie seront accompagnés de bâtiments appartenant à d'autres pays membres de l'OTAN.

[3] Voir les télégrammes d'Ankara nos 111 et 112 du 17 février et 118 à 120 du 19 février, non publiés.

dépêche nº 826/EU du 24 juillet 1968)[1]. Cette fois-ci encore, les émeutiers se sont réclamés de l'Islam pour justifier leur action contre ceux qu'ils qualifient de « communistes » : à Istanbul, ils s'étaient d'abord regroupés devant les mosquées du quartier pour une prière publique avant de passer à l'attaque. En s'en prenant aux jeunes manifestants « progressistes », ils n'entendaient nullement défendre la présence américaine mais lutter contre une idéologie qu'ils jugent contraire à leur foi. En fait, ils ne sont pas moins xénophobes que ceux qui crient *US Go Home*.

Quoi qu'il en soit, ces événements ont causé une vive émotion dans l'opinion et les principaux quotidiens du pays ont été unanimes à critiquer l'attitude des autorités. Les plus modérés déplorent que le pouvoir civil ait fait la preuve de son incapacité à maintenir l'ordre. Ils craignent que l'Armée, qui a seule été en mesure de ramener le calme, ne soit tentée d'intervenir de plus en plus activement dans la vie politique.

Mais bien des commentateurs vont plus loin et accusent le gouvernement d'avoir encouragé l'intervention des groupes islamistes afin, d'une part, de prouver aux agitateurs de gauche qu'ils ne sont pas maîtres de la rue, et, d'autre part, de justifier le recours ultérieur à des mesures répressives incompatibles avec le régime démocratique. Ils rappellent à ce propos que lors des manifestations anti-américaines de juillet 1968, le Premier ministre avait imprudemment déclaré que « les durs de la gauche pourraient bien trouver un jour en face d'eux des gars encore plus durs ». Ils relèvent en outre que les contre-manifestants étaient encadrés par les membres d'organisations anti-communistes patronnées plus ou moins ouvertement par le parti de la Justice[2]. Ils affirment enfin que la passivité de la police répondait à des consignes précises.

Cette campagne anti-gouvernementale a été reprise non seulement par les organes attitrés de l'opposition de gauche mais également par des quotidiens qui s'étaient jusqu'à présent montrés plutôt favorables au pouvoir. C'est le cas notamment du *Hürriyet*[3], qui, avec près de 700 000 exemplaires, détient de très loin le record du tirage en Turquie. Or, dans son éditorial du 18 février, ce journal a rejeté sur le Cabinet la responsabilité des incidents d'Istanbul et a demandé la démission du ministre de l'Intérieur[4]. Quant au *Tercuman*, principal porte-parole des milieux conservateurs (environ 250 000 exemplaires), il s'est cantonné dans une prudente réserve. En définitive, le gouvernement n'a été défendu que par quelques feuilles de droite et d'extrême droite. Même si l'on admet que l'influence de la presse écrite est très faible sur la

[1] Se référer également au télégramme d'Ankara nos 448 à 451 du 29 juillet 1968, non repris.

[2] Le parti de la Justice (*Adalet Partisi*) est le nouveau nom du parti démocrate à partir de 1961. Orienté au centre, il accède au gouvernement en 1965. Son président n'est autre que le Premier ministre, M. Suleyman Demirel.

[3] *Hürriyet* (*La Liberté*) est un quotidien turc fondé le 1er mai 1948 par le groupe de presse Simavi. La devise de ce quotidien est « La Turquie aux Turcs ». C'est un journal conservateur, populaire, populiste qui cherche à toucher les couches modestes de la société.

[4] Le Dr Faruk Sukan, député de Konya, considéré comme un des *leaders* islamistes, est ministre de l'Intérieur de 1965 au 30 juillet 1969, date à laquelle il est écarté lors d'un remaniement ministériel partiel.

population des campagnes, il n'en demeure pas moins que cette prise de position de la grande majorité des journaux est un élément non négligeable à huit mois des élections législatives[1].

Au Parlement également, on s'en doute, le gouvernement a dû faire face à de très vives attaques. La démission du Cabinet, ou au moins du ministre de l'Intérieur, a été réclamée par de nombreux orateurs. Le parti républicain du peuple[2], principale formation de l'opposition, a publié le 19 février un communiqué fort précis dans ses accusations : « Des jeunes gens et des ouvriers, qui s'étaient réunis à Istanbul après avoir obtenu l'autorisation des autorités conformément à la loi, ont été soumis à une agression armée préparée d'avance. Une populace réactionnaire, bénéficiant de la protection de la police, a été l'instrument de cette agression. Le gouvernement, et plus particulièrement le ministre de l'Intérieur, est entièrement responsable de ces événements ».

Au sein même de la majorité[3], un certain flottement est apparu. C'est ainsi que M. Aydin Yalçin, chef de file de l'aile libérale du parti de la Justice et vieil adversaire de M. Demirel, a déposé une motion demandant l'ouverture d'une enquête parlementaire.

Face à ces attaques, le Premier ministre s'est efforcé de rejeter la responsabilité des incidents sur les mouvements de gauche qui, a-t-il dit, ont multiplié les provocations depuis plusieurs mois et ont fini par créer un climat de violence difficile à contrôler. Il a confirmé que son gouvernement, afin de reprendre la situation en main, avait préparé un projet de loi facilitant la répression des menées subversives. Dans sa séance du 20 février, le Conseil national de sécurité, qui réunit sous la présidence du chef de l'État des membres du gouvernement et du haut commandement militaire[4], s'est également prononcé en faveur de l'adoption d'une telle loi.

Il y a déjà deux ans de cela, le ministre de la Justice, M. Hasan Dinçer[5], avait annoncé la mise au point d'un projet de loi « sur la protection des

[1] Les élections ont lieu le 12 octobre 1969.

[2] Le parti républicain du peuple (*Cumhuriyet Halk Partisi*) ou CHP a été fondé par Mustafa Kemal Atatürk en 1923. C'est un parti de type nationaliste, social-démocrate et laïque. Il est symbolisé par six flèches qui rappellent les six principes d'Atatürk. Le CHP est membre de l'Internationale socialiste et membre associé du parti socialiste européen.

[3] Se référer à la dépêche d'Ankara nº 258/EU du 26 février 1969, analysant les remous qui se sont produits au sein de la majorité gouvernementale. Le malaise, décelable parmi certains députés du parti de la Justice, a gagné les sénateurs de ce parti. À leur demande, un débat général sur le « dimanche sanglant » d'Istanbul se tient les 21 et 22 février. Quelles que soient leurs critiques, les opposants sont unanimes pour réclamer un remaniement ministériel afin de remplacer « certaines personnalités gouvernementales trop usées ». Les dissensions qui sont apparues au sein du parti de la Justice sont le signe d'un certain affaiblissement de l'autorité de M. Demirel. Pour une vue plus globale du développement de l'agitation qui se manifeste depuis plusieurs mois dans différents secteurs et des mouvements divers parmi les forces politiques en présence, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe méridionale du 6 mars 1969, intitulée : *La politique intérieure turque depuis novembre 1968*, non publiée.

[4] Le Conseil national de sécurité a été institué en 1961 (loi nº 129 votée le 11 décembre 1962). Il est présidé par le président de la République et comprend le chef d'État-major, des généraux qui commandent les forces armées, le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Justice et des vice-premiers ministres.

[5] Hasan Dinçer, ancien avocat, député de Konya, membre du parti de la Justice, vice-président du Conseil dans le gouvernement formé par Ismet Inonü (25 juin 1962-25 décembre 1963), ministre

libertés et des droits fondamentaux » (mes dépêches nos 186 et 359/EU des 9 février et 10 mars 1967). Il s'agissait en fait d'un texte destiné à donner au gouvernement de très larges pouvoirs pour réprimer toute activité jugée de nature à troubler l'ordre public. Ce projet avait, à l'époque, provoqué une telle levée de boucliers que le gouvernement semblait y avoir renoncé. Or, le 3 janvier dernier, M. Dinçer avait à nouveau évoqué la nécessité de voter ce texte (ma dépêche déjà citée du 16 janvier 1969).

Le nouveau projet, annoncé maintenant par M. Demirel et approuvé par le Conseil national de sécurité, est légèrement différent. Sous un titre tout aussi euphémique (« loi pour la sauvegarde de l'ordre constitutionnel »), il prévoit tout d'abord de lourdes peines pour les délits d'opinion. L'article 2, par exemple, punit de 1 à 5 ans de prison ceux qui « par des paroles, des écrits, des informations, des photographies, des caricatures ou tout autre moyen, font, même indirectement, de la propagande en faveur du communisme ou du fascisme ». Lorsque l'on connaît la très large définition que le mot « communisme » reçoit ici, on comprend l'émotion des milieux de gauche. L'article 9 vise à réprimer l'agitation sociale. Des peines allant jusqu'à trois ans de prison menacent les grévistes qui occuperont les lieux du travail ou détérioreront les équipements industriels.

Tout comme en février 1967, ce texte a provoqué les plus vives protestations. Les partis de l'opposition ont annoncé leur intention de s'y opposer par tous les moyens, que ce soit au sein du Parlement ou en dehors de lui, notamment par un pourvoi devant la Cour constitutionnelle. Il est donc à craindre que le vote de cette loi par la majorité ne suffise pas à mettre fin à l'agitation[1].

(*Europe, Turquie, 1961-1970, politique intérieure, 1969*)

158

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à divers Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire nº 95. *Paris, 21 février 1969, 20 h. 32.*

Veuillez trouver ci-après le texte du démenti diffusé par les milieux autorisés français à la suite d'informations publiées par certaines agences britanniques sur des propos tenus par le général de Gaulle à l'ambassadeur Christopher Soames[2].

de la Défense dans le gouvernement Suat Hayri Ürgüplü (20 février-27 octobre 1965), ministre de la Justice dans le gouvernement Demirel, formé le 27 octobre 1965. Il ne figure plus dans le second gouvernement Demirel constitué à l'issue des élections du 12 octobre 1969.

[1] Devant cette levée de boucliers, le gouvernement juge préférable de faire marche arrière et, le 17 avril, M. Demirel annonce que le projet sera retiré du bureau de l'Assemblée nationale « afin de le soumettre à de nouvelles études ».

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire nº 99 du 22 février 1969.

Citation

« Dans les milieux français autorisés, on déclare que, contrairement à ce que laisse entendre des informations présentées avec un caractère sensationnel, le président de la République ait au cours d'un récent entretien accordé à l'ambassadeur du Royaume-Uni, exprimé des orientations différentes de celles qui ont été publiquement et constamment définies par lui au cours des dernières années.

On indique qu'aujourd'hui comme hier, la France, qui demeure attachée au bon fonctionnement de la Communauté économique européenne, constate que tout élargissement de celle-ci par des adhésions nouvelles, et spécialement celle de la Grande-Bretagne, entraînerait un changement complet de la Communauté et, en pratique, sa disparition. La Communauté pourrait alors être remplacée par un système différent.

On rappelle, en outre, que l'Europe ne pourra prendre forme sur le plan politique que si les nations la composant s'accordent sur une politique d'indépendance européenne ».

Fin de citation.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

159

M. Giovangrandi, Consul général de France à Saigon,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

N[1]. *Saigon, 21 février 1969.*

Il y a un an, l'offensive du Têt[2] provoquait un choc psychologique aux États-Unis et conduisait le président Johnson à décider un arrêt partiel des bombardements[3] du Nord-Vietnam en même temps qu'à proposer à Hanoï l'ouverture de conversations en vue d'aboutir à la paix.

Jusqu'à la retraite du président Johnson[4], en dépit d'oppositions internes et de l'action retardatrice du gouvernement de Saigon, la politique américaine s'est orientée vers un dégagement progressif au Vietnam. Il reste à savoir si son successeur à la Maison Blanche lui conservera la même ligne. D'autres options lui ont été offertes. La décision du président Nixon ne paraît pas encore arrêtée. De solides influences s'exercent en faveur d'un retour vers une solution de force.

[1] Cette note, intitulée « Situation militaire », est rédigée par Raymond Pierre, deuxième conseiller près le consulat de France à Saigon depuis 1966.

[2] Sur cette offensive lancée par les forces du Vietcong le 30 janvier 1968, voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 83, 95, 160, 164, et 179.

[3] Le 31 mars 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle et le 7 avril 1968 au nord du 19e parallèle. Le 31 octobre 1968 il annonce leur arrêt sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

[4] Le 20 janvier 1969 le président Richard Nixon a succède au président Lyndon Johnson.

L'argument que font valoir le commandement américain et l'ambassade des États-Unis au Vietnam en faveur du maintien d'une forte pression militaire est que le redressement opéré par les alliés depuis l'offensive du Têt a entraîné un renversement complet de la situation.

Le Vietcong, dit-on, est à bout de souffle. Dans tous les domaines, il est virtuellement battu. Décimées et démoralisées, ses troupes sont désormais dans l'incapacité de mener à bien une action d'envergure. La pacification accélérée marque des progrès constants. Le gouvernement de Saigon est en passe d'avoir 90 % de la population sous son contrôle vers la fin de l'année 1969. Dans ces conditions, conclut-on, il n'y a pas de raison pour que nous renoncions à nos objectifs fondamentaux et qu'à la table de négociation nous concédions la victoire aux communistes, alors que sur le terrain ils ne sont pas loin de la défaite.

Le respect de nos engagements et la sauvegarde de nos intérêts vitaux, ajoutent les milieux militaires américains, sont parfaitement compatibles avec nos impératifs nationaux et avec les aspirations de l'opinion publique aux États-Unis. Il est maintenant possible d'envisager une réduction de notre effort de guerre. L'armée sud-vietnamienne portée à près d'un million d'hommes est en mesure de prendre la relève de nos troupes tout en conservant l'avantage militaire sur l'ennemi, à la condition que cette relève s'opère d'une façon graduelle et circonspecte. Il suffit de gagner le temps encore nécessaire pour achever de l'adapter à sa tâche en la dotant d'un matériel moderne tout en poussant sa formation technique. Moyennant un certain soutien logistique et aérien, elle sera dès lors capable de contenir les forces communistes et d'en venir à bout dans une guerre d'usure.

Des dates, des chiffres sont avancés, mais avec la plus grande retenue. On ne parle plus du retrait d'un premier contingent de troupes américaines en février ou en mars, mais seulement en juillet. La mesure serait surtout symbolique. Le chiffre de 20 000 hommes n'a pas été confirmé. De même, l'idée d'une relève allant de 100 000 à 200 000 hommes, qui a soulevé de nombreuses objections, paraît pour l'instant abandonnée. Le commandement américain répugne manifestement à toute réduction substantielle de ses effectifs avant l'année prochaine. D'après le *Saigon Daily News*, citant des « sources dignes de foi », il resterait encore au Vietnam 350 000 soldats américains à la fin de 1970 et 200 000 à la fin de 1971.

D'autres sources militaires font état d'une étude concluant que les effectifs américains pourraient être ramenés de 537 000 hommes à 200 000 hommes dans les deux ou trois prochaines années et les dépenses afférentes à la guerre du Vietnam réduites de 30 à 8 milliards de dollars par an.

La politique que préconise le commandement américain dans le domaine militaire se fonde donc essentiellement sur l'affirmation que le Vietcong est à bout de force alors que l'armée vietnamienne est au contraire en plein essor.

Même du côté allié, beaucoup n'acceptent pas sans réserve cette affirmation qui prête d'autant plus à controverse qu'elle s'appuie sur des chiffres

contestables, équivoques ou contradictoires et que l'expérience de l'offensive du Têt a déjà prouvé que les données de la situation, converties en statistiques, peuvent fausser l'image de la réalité.

Le Vietcong n'a pas moins de raisons que les alliés de croire que le temps travaille pour lui.

Depuis le 1er novembre, le Nord-Vietnam, sa principale base de ravitaillement en armes et de renforts en hommes, n'est plus soumis aux bombardements de l'aviation et de la marine alliée. Il est vrai qu'en contrepartie cinq divisions nord-vietnamiennes se sont retirées du sud de la zone démilitarisée[1], ce qui a permis à la 1re division de cavalerie aéroportée US de venir renforcer à la frontière cambodgienne la défense avancée de Saigon et à plusieurs régiments de *Marines* de se consacrer à des opérations de pacification accélérée. Mais, même amputées de ces cinq divisions, les forces vietcongs n'en sont pas moins restées capables de résister à la poussée offensive alliée qui a suivi leur repli.

Caractérisée par des opérations de pacification accélérée visant à éliminer radicalement le Vietcong de zones contestées ou depuis longtemps sous son contrôle, cette poussée offensive n'a pas donné de résultats vraiment probants : dans *Meade River*[2], 7 000 hommes engagés pendant 20 jours pour nettoyer un secteur de 13 km carrés à l'ouest de Hoi An, 841 ennemis tués et 2 710 suspects appréhendés contre 107 tués et 523 blessés américains, les pertes gouvernementales et coréennes n'ayant pas été publiées ; dans *Valliant Hunt*[3], plusieurs compagnies de *Marines* engagées pendant 21 jours pour nettoyer seulement trois villages de la province de Quang Nam, 33 Vietcongs tués et 3 420 suspects appréhendés ; dans *Russell Beach-Bold Mariner*[4], qui devait durer également une vingtaine de jours et qui se prolonge depuis quarante jours déjà, 8 000 hommes engagés et la plus grosse opération amphibie jamais réalisée depuis le débarquement d'Inchon en Corée[5] pour nettoyer 20 km carrés de la presqu'île de Batangan, 195 Vietcongs tués et 11 324 suspects appréhendés à son bilan actuel. Autour de Hué, autour de Hoi An et dans le Delta, les résultats des opérations de pacification accélérée de ces trois derniers mois semblent déjà remis en cause. On mesure combien de temps il faudrait à ce régime pour parvenir à pacifier tout le pays.

Ces opérations d'autre part – on le voit au nombre des personnes appréhendées – consistent à cerner et à traquer tel un gibier toute la population d'un secteur pour l'enfermer ensuite dans des camps de triage où elle restera plusieurs semaines, laissant à l'abandon non seulement ses rizières mais aussi son bétail. De même dans les villes, les contrôles, les rafles et les

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

[2] L'opération *Meade River* a été lancée le 20 novembre 1968.

[3] L'opération *Valliant Hunt* est lancée le 15 décembre 1968.

[4] L'opération *Russell Beach-Bold Mariner* débute le 13 janvier 1969 et s'achève le 21 juillet 1969.

[5] Le débarquement d'Inchon eut lieu le 15 septembre 1950.

arrestations se multiplient. Ces mesures qui frappent la masse de la population ne contribuent-elles pas à donner de plus en plus à la lutte soutenue par le Vietcong le caractère d'une guerre de résistance et de libération ?

Quant aux forces vietcongs, il est pour le moins discutable qu'elles soient au bord de l'épuisement. Malgré les bombardements massifs de B.52[1], la proportion de leurs pertes par rapport aux pertes alliées ne s'est pas sensiblement accrue. Si l'on en croit *Newsweek* du 1er février (Périscope), qui se réfère à des chiffres fournis à M. Cabot Lodge[2], les effectifs de l'armée de libération, loin de diminuer, se seraient accrus de 25 000 hommes et il n'y aurait pas moins de 140 000 soldats nord-vietnamiens en deçà ou en lisière des frontières du Sud-Vietnam alors qu'en 1968, d'après les chiffres publiés par le commandement américain, Hanoï n'aurait jamais eu plus de 80 000 hommes au sud du 17e parallèle.

Et sans doute serait-il plus difficile pour les Américains de reprendre les bombardements du Nord-Vietnam que pour les Nord-Vietnamiens de faire rentrer au Sud-Vietnam les divisions qu'ils en ont retirées, mouvement qu'ils semblent d'ailleurs avoir dès à présent esquissé.

Si le Vietcong avait réellement perdu sa force combative, l'on ne s'expliquerait pas la psychose qui fait voir au commandement américain et surtout au commandement sud-vietnamien des menaces ennemies à peu près partout : autour de Danang, en direction de Dak To, contre la capitale, dans le Delta. Dans cette dernière région, politiquement et économiquement la plus vitale du pays, le rapport des forces armées, toujours selon les chiffres américains, est de 60 000 hommes du côté allié contre 45 000 hommes du côté de l'armée de libération. C'est un rapport qui, selon les experts de la guerre révolutionnaire, est favorable au Vietcong et qui pourrait lui permettre de prendre l'offensive sur ce terrain.

Comment enfin raisonnablement concevoir que les troupes vietcongs puissent être démoralisées, alors que depuis l'offensive du Têt elles ont vu les Américains proposer l'ouverture de négociations de paix, arrêter inconditionnellement, au moins en apparence, les bombardements du Nord-Vietnam et se montrer désireux de se dégager du Vietnam ?

La force de la réalité est implacable. Aujourd'hui plus que jamais, il est certain qu'il n'y a pas d'autre solution au problème vietnamien que politique. La prolongation de la guerre ne résoudrait rien.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Le *Boeing B.52 Stratofortress* est un bombardier subsonique octoréacteur, destiné à l'origine à des missions nucléaires. À l'occasion du conflit vietnamien, il est transformé pour pouvoir transporter 24,5 t. de bombes classiques.

[2] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 6 janvier 1969.

160

NOTE

Les relations franco-marocaines

N. *Paris, 21 février 1969.*

Longtemps privilégiées, les relations franco-marocaines sont dominées depuis novembre 1965 par les conséquences politiques et judiciaires de l'affaire Ben Barka[1].

Le gouvernement français, pour sa part, a tiré les conclusions des responsabilités pénales encourues par un ministre marocain maintenu dans ses fonctions. Les représentations diplomatiques ont été ramenées au niveau des chargés d'Affaires (janvier 1966), tandis que les aides financières et le don annuel d'équipement militaire qui matérialisaient, au bénéfice du Maroc, les liens particuliers entre Paris et Rabat étaient suspendus.

Le gouvernement marocain a évité de s'engager dans la politique de répression de nos intérêts que l'on pouvait craindre à la suite de ces événements. Le principal des établissements français au Maroc a été préservé, tandis que, par accord tacite, les rapports des deux pays ont été maintenus à des niveaux voisins de ceux des années précédentes sur le plan de la Coopération culturelle, de la Coopération technique et sur celui des relations courantes.

Bien que le vide politique créé par l'abstention de la France ait conduit le Maroc à rechercher ou à renforcer des liens avec d'autres partenaires, et en dépit des exemples algérien et tunisien, le gouvernement marocain n'a pas cherché l'éviction systématique – et arbitraire – des intérêts français qui restent importants (environ 4 milliards).

Dans le secteur agricole, le domaine détenu par des ressortissants français est voisin de 300 000 hectares (valeur estimative : 1 200 millions) contre 600 000 au moment de l'indépendance. Les cultures spécialisées – surtout vignes et agrumes – fournissent 14 % de la production totale marocaine, mais contribuent pour plus de 50 % aux exportations agricoles.

On sait qu'en Algérie et en Tunisie, toutes les terres détenues par des étrangers ont été reprises. Une certaine menace a paru peser récemment sur les terres privées (*melk*). Elle paraît levée pour l'instant, mais le principe de la reprise de toutes les terres est inscrit au Plan marocain.

Dans le secteur industriel, le capital immobilisé est estimé à 1 200 millions de francs. Cependant, la part de nos ressortissants dans l'industrie marocaine diminue progressivement. Le capital français a peu contribué aux importantes créations des dernières années. Celles-ci ont été réalisées

[1] L'affaire Ben Barka débute avec l'enlèvement en France, le 30 octobre 1965, de Mehdi Ben Barka, chef de l'opposition au roi du Maroc. Voir *D.D.F.* 1965-II, rubrique Maroc.

le plus souvent avec la participation de l'État marocain (sur ses crédits ou des crédits d'aide extérieure) et le concours de firmes étrangères. En outre, l'État marocain a pris des participations dans certaines entreprises françaises (notamment la compagnie sucrière marocaine)[1].

Dans le secteur commercial, les grandes sociétés gardent leurs représentations et leurs réseaux de distribution. La part conservée par nos ressortissants dans les secteurs touchant l'équipement et les matières premières reste encore supérieure à 50 %. La Chambre commerciale française de Casablanca continue à faire preuve de vitalité.

D'une façon générale, les entreprises françaises au Maroc ont poursuivi le cours de leurs activités. Au chapitre des réalisations importantes, on notera que la régie Renault a conclu un accord avec le gouvernement marocain pour la construction à Casablanca des voitures de sa marque[2]. La Société alsacienne de constructions mécaniques a obtenu un contrat d'une valeur de 56 millions de francs pour la fourniture du matériel nécessaire à la création d'un complexe textile à Fès (grâce notamment à l'octroi d'une aide de 27 millions, reliquat de l'aide liée accordée en 1965). Enfin, dans des conditions de concurrence plus âpre, un groupe d'entreprises françaises a obtenu l'adjudication des travaux de construction du barrage du Ziz[3], et des accords limités ont été conclus en ce qui concerne la construction d'une raffinerie de sucre[4] et la fourniture de matériel de transport[5]. Le problème de la marocanisation des entreprises commerciales, banques et compagnies d'assurance est toutefois à l'ordre du jour et impose à nos sociétés de délicates obligations.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, le nouveau régime général d'importation, mis en place par le gouvernement marocain en juin 1967, tend à réorienter le commerce extérieur en fonction des ressources en devises. C'est ainsi que nos exportations vers le Maroc, maintenues jusqu'en 1967 à leur niveau antérieur (933 millions de francs), marquent pour les

[1] La compagnie sucrière marocaine Cosuma, constituée en 1929 pour 99 ans, est la plus ancienne et la plus importante des raffineries de sucre du Maroc. C'est une société anonyme de droit marocain, dont le siège est à Casablanca. Son capital de 56 millions de francs en 1966 est réparti entre les sociétés sucrières françaises Saint Louis, Lebaudy et Beghin. Le 8 décembre 1966 est signé un accord de principe entre le gouvernement marocain et le président directeur général de la Cosuma par lequel la compagnie cède 50 % de ses actions au Maroc. L'accord entre en vigueur le 1er janvier 1967 ; une nouvelle société marocaine est créée : la Cosumar, compagnie sucrière marocaine de raffinage.

[2] La régie Renault, dont les véhicules sont assemblés depuis 1967 par la société marocaine automobile Somaca, implantera à Casablanca sa propre chaîne de montage.

[3] Le barrage sur l'oued Ziz dans la région du Tafilalet, à dix kilomètres de Ksar El Souk, est un barrage de rétention des eaux en vue de l'irrigation de 12 000 hectares. Cet ouvrage est construit en vue de former un réservoir de 380 millions de mètres cubes d'eau. La mise en chantier est inaugurée solennellement par le roi le 12 janvier 1968. La compagnie française Citra (Compagnie industrielle de travaux), chef de file d'un groupement comprenant la SGE (Société générale d'entreprises), la SFEDTP (Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics), la EGTH (Entreprises de grands travaux hydrauliques) a emporté le marché. Le contrat est conclu le 25 novembre 1967.

[4] En janvier 1968, Fives-Lille conclut un marché avec la Cosomar, portant seulement sur la fourniture et le montage de la sucrerie du Doukkala.

[5] Il s'agit de la fourniture de six locomotives diesel électriques, de wagons et de rails.

premiers mois de 1968 une nette diminution (– 15 %), que l'on peut espérer passagère.

Par cette politique, le gouvernement marocain s'est efforcé de diversifier ses sources de crédits et a recherché, soit de nouveaux partenaires, soit des contributions supplémentaires des anciens donateurs. Cette action a entraîné le développement des relations avec les pays de l'Est, notamment l'URSS, qui prend maintenant une part substantielle dans le commerce et le développement économique du Maroc (échanges commerciaux : 100 millions de francs dans chaque sens ; crédits d'assistance technique : 185 millions de francs à 2,5 % ; fourniture clé en mains de la centrale thermique de Djerrada). De leur côté, les États-Unis maintiennent leur assistance à un haut niveau – crédits annuels de 100 millions de francs – tandis que la République fédérale allemande et l'Italie ouvrent au Maroc de nouveaux crédits (RFA : 50 millions de DM, Italie : 50 millions de francs).

Les progressions des actions de l'URSS et des États-Unis au Maroc, l'apparition de nouveaux partenaires commerciaux et les concours au développement du royaume ne peuvent néanmoins faire oublier l'assistance fournie par la France, qui, seule, présente un caractère permanent.

La coopération militaire, qui s'est modifiée au cours des années, dans le sens d'un renforcement progressif des structures du commandement marocain, a permis de retirer les coopérants militaires de corps de troupes et de faire porter l'essentiel de notre action sur l'instruction.

La coopération culturelle et technique s'exerce sous des formes variées : mise à la disposition de l'administration marocaine d'experts (1 515 en 1968) et d'enseignants (6 942 en 1967-1968), en partie par l'intermédiaire de la mission universitaire et culturelle française qui reçoit également des élèves marocains, attribution de bourses de stages et d'études, envoi de livres et de films. L'arabisation ne s'effectuant que lentement et difficilement, la langue française conserve au Maroc une place prépondérante.

La reprise, en 1968, de l'aide à la balance des comptes marocains – allant de pair avec l'intérêt accru manifesté pour le marché marocain par de nombreuses sociétés françaises – témoigne d'une façon particulièrement claire de notre volonté de maintenir, voire de renforcer, les liens de tous ordres existant entre les deux pays. Il n'en reste pas moins que la normalisation, sur le plan politique, des relations franco-marocaines, ne peut intervenir que si certaines conditions préalables, qui ne dépendent que du Maroc, sont remplies.

(*Afrique du Nord, Maroc, 1955-1972, Situation politique, Relations politiques franco-marocaines*)

161

NOTE

Les relations franco-irakiennes

N. *Paris, 21 février 1969.*

Relations franco-irakiennes

1. En dehors du domaine pétrolier, la France et l'Irak n'ont entretenu jusqu'à une période récente que des relations lointaines. Le départ pris par nos affaires dans les dernières années du gouvernement de Nouri Saïd[1] a été interrompu brutalement par la crise de Suez. L'Irak, qui avait adopté une attitude très anti-française dans l'affaire d'Algérie, a rompu alors ses relations diplomatiques avec la France et a assorti cette mesure d'un boycott économique appliqué avec rigueur.

La reprise des relations en avril 1963 a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir du maréchal Aref, qui d'emblée a montré des dispositions favorables à notre pays, dont il appréciait la politique extérieure indépendante et libérale et l'effort de rapprochement avec le monde arabe.

2. L'attitude adoptée par la France dans le conflit israélo-arabe a été particulièrement appréciée à Bagdad. Le général Aref[2], qui avait succédé à son frère à la tête de l'État, lui a publiquement rendu hommage. Le gouvernement irakien a pris soin de nous excepter formellement du champ d'application du boycott pétrolier décrété contre les Anglo-Saxons et les Allemands de l'Ouest. Au contraire, le gouvernement de Bagdad a manifesté le désir de resserrer les liens de l'Irak avec la France dans tous les domaines, commercial, économique, militaire, pétrolier et culturel.

Au mois de septembre 1967, un accord commercial[3] a été conclu entre la France et l'Irak, qui doit servir de cadre à un accroissement des échanges, et des facilités de crédit ont été en principe consenties à ce pays. Des négociations militaires et pétrolières ont été engagées avec les Irakiens. Des projets d'accord culturel et de coopération technique ont été mis à l'étude. En février 1968, le général Aref a effectué un voyage officiel en France[4].

3. Les négociations engagées avec l'Irak ont eu des fortunes diverses. Le groupe français ERAP/ELF a obtenu au mois de novembre un contrat

[1] Nouri Saïd est nommé Premier ministre du gouvernement irakien pour la première fois en 1930. Il est nommé à plusieurs reprises au même poste et pour la dernière fois le 3 mars 1958 jusqu'au 18 mai de la même année. Le 15 juillet 1958, il est assassiné lors du coup d'État du général Kasem.

[2] Le général Abdul Rahman Mohamed Aref est élu président de la République irakienne le 16 avril 1966. Il est renversé par le coup d'État de juillet 1968. Il est le frère du maréchal Abdul Salaam Aref, président de la République irakienne de 1963 à 1966 décédé dans un accident d'hélicoptère.

[3] L'accord commercial entre la France et l'Irak est paraphé le 25 septembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, n°s 132 et 153.

[4] Voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 122 et 150 au sujet de la visite du général Aref en France.

d'entreprise pour l'exploration et l'exploitation d'un périmètre de 10 000 km^2, situé dans le sud de l'Irak. Ce contrat est en cours d'exécution, et a récemment abouti à la découverte d'un gisement de pétrole commercialisable[1]. Cependant la principale négociation pétrolière, engagée par la CFP pour l'exploitation de Roumeilah-Nord, a échoué[2], ainsi qu'une négociation menée par la SNPA pour la mise en valeur des mines de soufre de Mishrak[3].

Dans le domaine militaire, les constructeurs français ont obtenu en novembre 1967 des contrats pour la vente de 415 mortiers et de 75 automitrailleuses[4] ; en avril 1968, ils ont conclu avec le gouvernement irakien un contrat pour la vente de 54 avions « Mirage »[5]. Tandis que les livraisons de mortiers et d'automitrailleuses sont en cours, l'intention d'exécuter le contrat relatif aux avions paraît avoir été bel et bien abandonnée par les responsables irakiens en dépit de velléités qu'ils manifestent de temps à autre. Les anciens négociateurs irakiens du contrat ont d'ailleurs été presque tous éliminés : les responsables actuels réclament une révision exorbitante des délais de livraison et des clauses relatives à la révision des prix. Le premier versement prévu par le contrat n'a toujours pas été effectué.

4. L'avènement à Bagdad d'un gouvernement baathiste, issu des coups d'État des 17 et 30 juillet 1968[6], n'a pas apporté de changement sensible dans nos relations avec l'Irak. Le nouveau gouvernement a manifesté son intention de maintenir les bonnes relations que son prédécesseur avait établies avec la France.

Cependant, le nouveau régime est loin d'être solidement établi. Le problème kurde demeure aussi aigu ; le ralliement de l'armée est loin d'être assuré ; les factions se disputent le pouvoir ; l'une d'elles prétend remettre en question le contrat ERAP[7]. Le régime est soumis, d'autre part, à des influences étrangères, d'ailleurs en partie contradictoires : les Soviétiques, soucieux de conserver le monopole des fournitures d'armements, font pression pour s'opposer à l'exécution du contrat « Mirage » et sont en train de livrer une quantité importante d'appareils équivalents ; les Britanniques ont retrouvé une partie de leur ancienne influence depuis la reprise des

[1] Un gisement de pétrole est découvert au sud de Bassorah le 14 janvier 1969, puis un autre, plus profond, en mars 1969. Voir les télégrammes de Bagdad n°s 26 et 225 des 15 janvier et 9 mars 1969.

[2] Au sujet de l'échec des négociations pour Roumeilah nord, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 246. Le gouvernement irakien déclare qu'il exploitera lui-même le gisement.

[3] Au sujet du soufre de Mishrah, le contrat est passé avec la firme américaine *Freeport*, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 246.

[4] Le 14 novembre 1967 sont signés des contrats avec la France, pour la vente de 415 mortiers de 60 et de 75 auto-mitrailleuses Panhard. Voir les télégrammes de Bagdad n°s 1335 et 1578 des 10 octobre et 15 novembre 1967.

[5] Au sujet du contrat pour les *Mirage*, voir ci-après la lettre de M. Debré à M. Messmer du 8 mai 1969.

[6] Le coup d'État baathiste se produit le 17 juillet 1968, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 58.

[7] Le contrat INOC (Compagnie nationale des pétroles d'Irak) – ERAP (Entreprise française de recherches et d'activités pétrolières) est signé à Bagdad le 3 février 1968. *D.D.F.* 1967-II, n° 26 et *D.D.F.* 1968-I, n° 78.

relations diplomatiques, ce qui risque de nous faire tort dans les affaires pétrolières.

En matière culturelle, toutefois, les négociations ont abouti et les deux accords prévus sont sur le point d'être signés[1]. Outre les clauses habituelles sur le statut des experts et des enseignants, ils prévoient la réunion périodique d'une commission mixte et la création d'un Institut franco-irakien d'Études et de Recherches ; nous espérons aussi obtenir, en marge des accords, la réintroduction du français comme langue à option dans l'enseignement secondaire.

5. En décembre 1968, les ministres irakiens du Plan et de l'Industrie sont venus en France, avec des projets de coopération économique. Ils ont notamment cherché à obtenir de nouvelles ouvertures de crédits, dans le cadre des facilités de paiement prévues par l'accord commercial. Cette clause n'a pas produit tous les résultats qu'on pouvait en attendre, en raison de l'existence d'un important contentieux[2] qui n'est toujours pas réglé et qui concerne pour partie des contrats antérieurs à 1956 et pour partie un contrat récent, conclu par la Société parisienne pour l'industrie électrique ; la COFACE a versé, pour ces divers sinistres, des indemnités d'un montant total de 67 millions de francs.

Alors que ses prédécesseurs s'étaient toujours refusés à tout échange de vues sur le contentieux, le ministre du Plan s'est montré plus coopératif et a promis de s'employer à en accélérer le règlement ; il s'est également montré disposé à admettre l'insertion d'une clause d'arbitrage international dans les contrats à venir.

6. Il est difficile de prévoir dans quel sens vont maintenant évoluer nos relations avec l'Irak. Le général Aref les avait délibérément développées, pour des raisons touchant avant tout à notre attitude dans le conflit israélo-arabe et au retentissement qu'elle a eu dans le monde arabe ; mais la faiblesse de son régime sur le plan intérieur l'a empêché de mener ce développement à son terme.

Le régime actuel n'est pas moins faible et menacé, malgré la terreur qu'il cherche à inspirer ; il est de plus divisé en factions rivales et sa ligne de conduite apparaît peu cohérente. Ce n'est qu'à l'issue de la lutte pour le pouvoir qui se poursuit à Bagdad que l'on pourra se faire une idée plus claire de ses orientations.

(*Afrique-Levant, Levant, Irak, Relations politiques avec la France*)

[1] L'accord de coopération culturelle, assorti de deux protocoles annexes l'un sur les dispositions financières et administratives, l'autre relatif à l'Institut franco-irakien d'études et de recherches est signé à Bagdad le 24 avril 1969. L'accord de coopération technique est signé à Bagdad le 19 juin 1969 par Abdul Karim Abdul Sattar al Shaikly, ministre irakien des Affaires étrangères et Pierre Gorce, ambassadeur de France à Bagdad.

[2] Au sujet du contentieux franco-irakien et notamment avec la firme SPIE (Société parisienne pour l'industrie électrique), voir *D.D.F.* 1968-II, n° 246.

FRONTIÈRE SINO-SOVIÉTIQUE DE L'OUSSOURI (1969)

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

L'AFRIQUE EN 1969

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

Territoires dépendants :

- France
- Portugal
- Espagne
- Royaume-Uni

* *sous mandat sud-africain, révoqué par les Nations Unies*

LE BIAFRA EN 1969

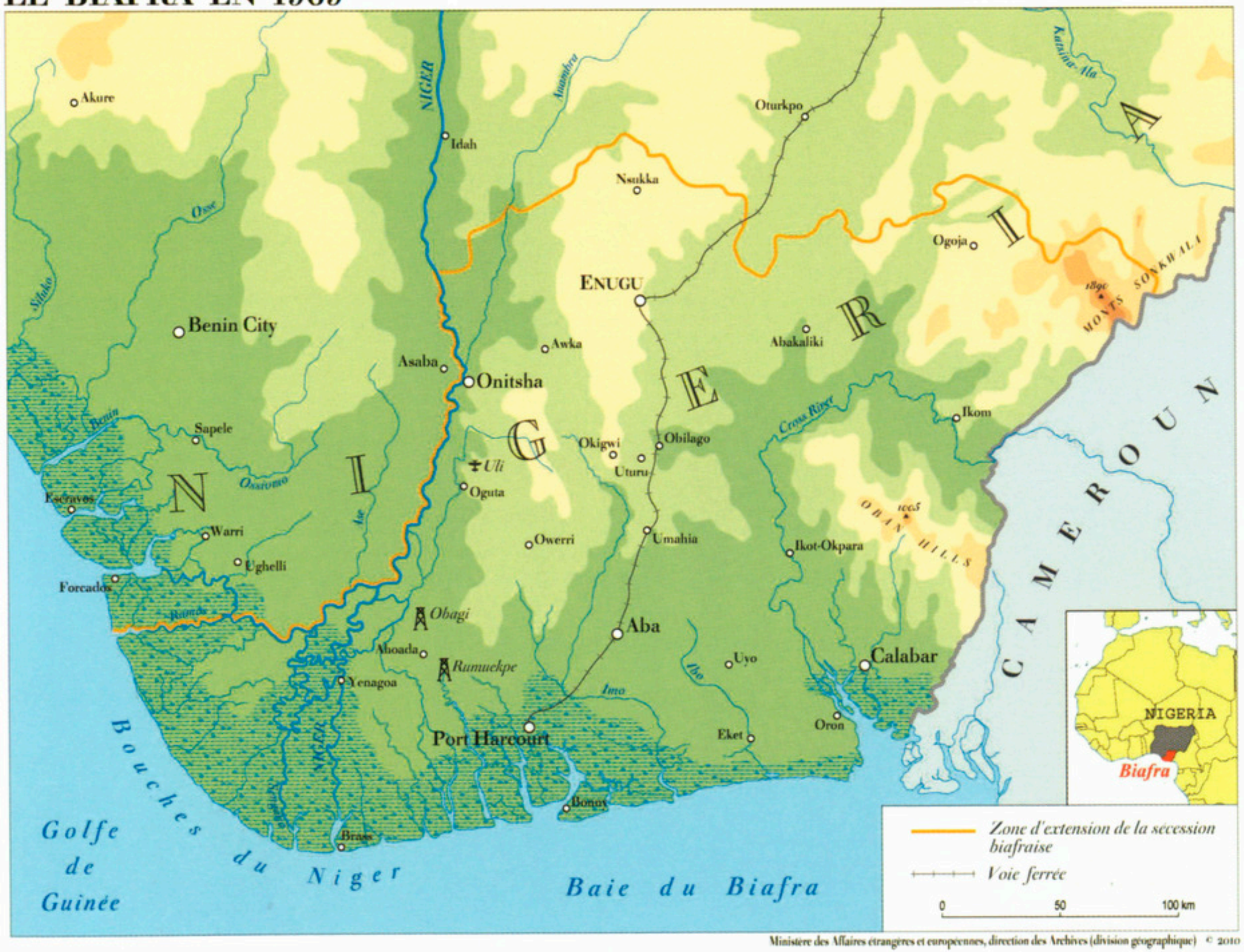

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE CONGO EN 1969

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE TCHAD EN 1969

Ministère des Affaires étrangeres et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE CAMBODGE EN 1969

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE LAOS EN 1969

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE VIÊT NAM EN 1969

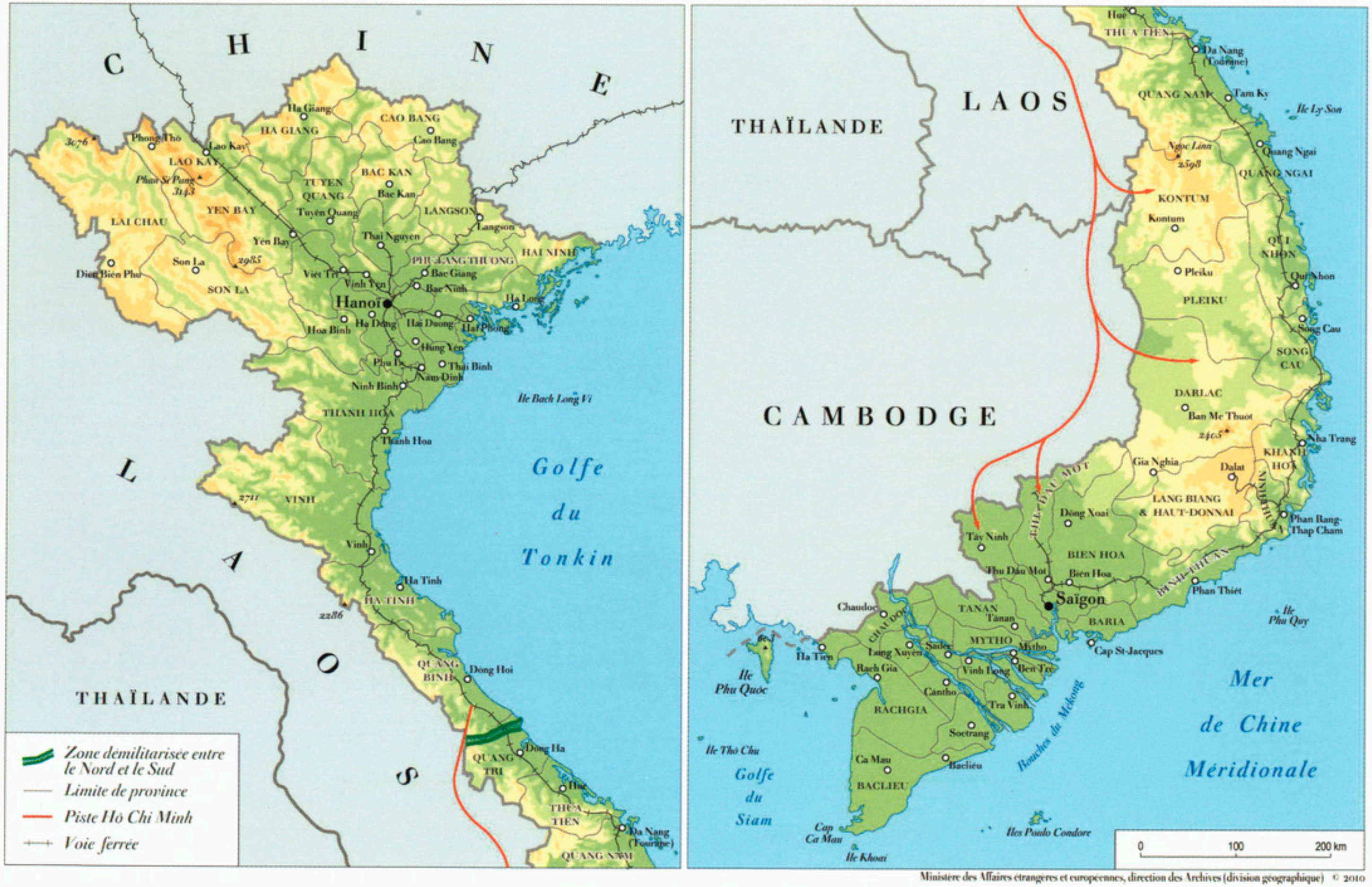

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

162

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 99. *Paris, 22 février 1969.*

Réservé. (*Envoyé* : le 23, 10 h. 00).

Le gouvernement britannique poursuit délibérément une manœuvre dont l'objectif essentiel est d'isoler la France de ses partenaires européens et de troubler l'atmosphère franco-américaine avant l'arrivée du Président des États-Unis[1].

Il importe qu'au cours des jours à venir vous puissiez analyser et déjouer comme il convient cette manœuvre et rétablir constamment les faits ainsi que l'atmosphère générale de cette affaire.

Dès son arrivée à Paris, le nouvel ambassadeur, Christopher Soames, a fait état aussi bien de sa parenté avec Churchill que de son caractère d'homme politique[2], pour affirmer qu'il se donnait pour seule mission de rapprocher l'Angleterre de la France et de permettre ainsi des progrès dans la voie d'une Europe plus grande et plus unie. Cette orientation qu'il donnait à son travail n'a pas seulement été exposée lors de la remise des lettres de créance mais a été l'objet des propos constants du nouvel ambassadeur qui, notamment, s'est ouvert à moi de l'intérêt que comporteraient des conversations allant au fond des choses. Bien davantage, M. Soames n'a eu de cesse d'obtenir du général de Gaulle un long entretien dont il considérait qu'il était essentiel pour apprécier les possibilités d'un accord entre la France et l'Angleterre.

Le 16 décembre, revenant à la charge, il a expressément demandé au secrétaire général de la présidence de la République[3] si ce rendez-vous tant souhaité pouvait être envisagé pour une date proche.

M. Christopher Soames fut ainsi reçu, le 4 février dernier, pour un entretien suivi d'un déjeuner, et le général, cédant à ses instances, lui fit part des perspectives que l'on pouvait envisager pour l'organisation économique et politique d'une Europe ouverte à tous les États européens occidentaux y compris l'Angleterre.

Le 6 février, après avoir déjà rendu compte à son gouvernement, M. Soames remit au secrétaire général de la présidence de la République un document dactylographié en anglais résumant son interprétation de la conversation. Constatant des divergences importantes, M. Tricot demanda

[1] Le 28 février 1969, le président des États-Unis Richard Nixon rencontre le général de Gaulle à Paris.

[2] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968. Il est le gendre de Winston Churchill depuis 1947, a été député à la Chambre des Communes de 1950 à 1966 et ministre de l'Agriculture de 1960 à 1964.

[3] Bernard Tricot, secrétaire général de la présidence de la République du 15 juillet 1967 au 28 avril 1969.

le jour même à M. Soames de me voir dès mon retour d'Espagne[1]. Je reçus M. Soames le 8 février et fis la mise au point nécessaire, dans les termes suivants :

1) Lorsque, au début de la conversation le problème des rapports des pays de l'Europe avec les États-Unis avait été abordé, le général de Gaulle avait fait observer que si la France était parvenue à une position d'indépendance complète ce n'était pas le cas des autres États européens. Or, l'essence d'une entité européenne était sa capacité à assumer une position indépendante face aux grandes affaires mondiales. L'Angleterre y était-elle prête ? M. Soames ayant protesté de la vocation européenne de son pays et demandé s'il devrait quitter l'OTAN pour en donner la preuve, le général de Gaulle lui avait répondu que ce n'était pas là ce qu'il proposait mais que lorsqu'une Europe vraiment indépendante se serait édifiée l'OTAN telle qu'elle est conçue aujourd'hui avec sa prépondérance américaine ne serait plus nécessaire.

2) Le président de la République en était, ensuite, venu au Marché commun. Il était certain que si de nouveaux pays y entraient il ne serait plus le même. Aussi bien pourrait-il évoluer vers la forme d'une zone de libre échange assortie d'arrangements en matière d'échanges de produits agricoles. Les deux gouvernements pourraient donc échanger leurs vues non pas sur l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun mais sur ce que pourrait être une entente économique européenne pour le cas où, dans l'avenir, le Marché commun s'effacerait pour faire place à un autre régime. Le gouvernement britannique souhaitait-il avoir à ce sujet des conversations confidentielles ?

3) De même des conversations bilatérales pourraient porter sur la concertation organisée des États de l'Europe dans le domaine politique, étant bien entendu que le jour où l'on en viendrait à une négociation, celle-ci devrait se placer sur la base de l'indépendance de l'Europe. Ces premiers échanges de vues permettraient de voir si la France et la Grande-Bretagne peuvent en venir à une véritable coopération qui ne serait plus fondée sur une peur commune mais sur le désir sincère de construire quelque chose ensemble en Europe. Le général de Gaulle était donc prêt à répondre à tout geste du gouvernement britannique témoignant de son intérêt pour de telles conversations ajoutant que sa proposition demeurerait secrète jusqu'au jour où ces échanges de vue débuteraient. Si les choses avançaient il pourrait avoir un entretien avec le Premier ministre britannique.

J'ajoute en outre :

1) Au dire même de l'ambassadeur, notre conversation avait pour objet d'informer clairement le gouvernement britannique avant toute réponse de sa part.

2) Interrogé par M. Soames sur le caractère confidentiel de son entretien avec le président de la République, j'ai ajouté qu'il serait levé après nos premiers échanges de vues.

[1] Le ministre français des Affaires étrangères est en visite à Madrid les 6 et 7 février 1969. Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Madrid n°s 234 à 248 du 10 février 1969.

Le 12 février au soir, l'ambassadeur d'Angleterre faisait savoir au Secrétaire général du Département[1] que son gouvernement estimait que les propositions françaises étaient d'un grand intérêt et acceptait d'en discuter avec nous. Mais en même temps M. Soames indiquait à M. Alphand que le Premier ministre[2] avait déjà informé le chancelier allemand[3], puis tous nos partenaires du Marché commun, et cela avant même que le gouvernement fut donc informé de la réponse positive de la Grande-Bretagne.

Ainsi le gouvernement britannique a-t-il sciemment voulu une diffusion de l'entretien, sa déformation systématique et sa dramatisation.

La déformation a porté aussi bien sur l'esprit général que sur certains points importants. Quant à l'esprit général, l'entretien a été présenté comme une modification totale des positions françaises alors que les orientations, tant pour ce qui concerne l'Europe économique que l'Europe politique, sont conformes à celles qui ont été publiquement et constamment définies par le général de Gaulle au cours des dernières années.

On ne peut parler d'un élargissement du Marché commun mais si l'on veut élargir les dimensions d'une organisation économique, d'une mutation considérable qui entraîne un système différent de la Communauté actuelle. Sur le plan politique, l'Europe ne pourra prendre forme que si les nations la composant s'accordent d'abord sur une politique d'indépendance européenne.

Quant aux déformations particulières, elles sont nombreuses. Si le général de Gaulle a parlé de l'OTAN ce n'est point de lui-même mais sur une question de M. Soames et à aucun moment le général de Gaulle n'a envisagé que le retrait de l'Alliance atlantique soit la condition préalable d'une organisation européenne indépendante. L'espoir d'une concertation où se retrouveraient notamment l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et la France n'implique en aucune façon l'institution d'un directoire imposant sa volonté aux nations plus petites. Le mot même de directoire n'a naturellement pas été prononcé.

Enfin, la dramatisation, suivant la diffusion et la déformation ferait sourire si elle ne révélait une volonté systématique de détruire la confiance entre la France et ses partenaires du Marché commun et de donner à tous le sentiment que la France poursuivrait simultanément des politiques contradictoires.

Il s'agit à cet égard d'une attaque directe dont les conséquences ne peuvent être que des plus fâcheuses. Une fois de plus, la diplomatie britannique a sacrifié l'avenir à une opération tactique immédiate dont elle a cru pouvoir tirer un bénéfice.

Je reçois M. Soames ce soir[4] pour lui montrer le caractère inconvenant de cette attitude et, lundi, je reçois tous ensemble les ambassadeurs des pays

[1] Hervé Alphand, secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[2] Harold Wilson, Premier ministre britannique, depuis 1964.

[3] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Londres nos 253 à 256 du 24 février 1969.

membres du Marché commun afin de rétablir les faits et de bien marquer la continuité de notre politique[1].

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

163

M. Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à La Haye, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 248 à 252[2]. *La Haye, 24 février 1969.*

Immédiat. Réservé. (*Reçu* : 15 h. 45).

Je viens d'être reçu longuement par M. Luns[3] et lui ai communiqué les informations fournies par votre circulaire no 99[4] au sujet de la crise qui vient d'éclater à la suite de l'usage abusif fait par la Grande-Bretagne des récentes conversations de M. le Président de la République et de Votre Excellence avec M. Soames[5].

Le ministre s'est montré très reconnaissant de ces indications. Elles confirmaient le sentiment qu'il avait spontanément retiré de cette affaire. Une conversation franco-britannique sur l'avenir et les transformations éventuelles à envisager pour l'Europe n'avaient rien pour le choquer. Une explication et un rapprochement entre la France et la Grande-Bretagne lui avaient toujours paru une condition préalable indispensable. Lui-même l'avait dit à plusieurs reprises à Votre Excellence en lui suggérant une conversation bilatérale avec Londres. Déjeunant récemment avec M. Soames, il l'avait encouragé dans la même voie. En conséquence, M. Luns ne pouvait qu'apprécier, quant à lui, l'initiative prise par le général de Gaulle en répondant à la sollicitation de l'ambassadeur d'Angleterre.

Sur le fond, M. Luns a approuvé ce que je lui disais de la présentation fracassante et tendancieuse donnée à Londres des entretiens de Paris. Je lui ai exposé leur substance réelle et le Ministre m'a aussitôt indiqué qu'il y retrouvait, tant sur l'indépendance nécessaire de l'Europe que sur la mutation à envisager dans l'organisation économique et dans la concentration politique, les lignes mêmes qui avaient toujours été celles de la politique de la France, depuis plusieurs années, et que personnellement, il avait eu l'honneur de recueillir de la bouche même du général de Gaulle.

M. Luns s'est toujours montré sévère pour la façon dont le gouvernement anglais avait traité l'ouverture française. Il m'a spontanément indiqué que,

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire no 107 du 26 février 1969.

[2] Ce télégramme est signé par Christian Jacquin de Margerie, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à La Haye depuis juillet 1968.

[3] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[4] Voir ci-dessus ce télégramme circulaire no 99 du 22 février 1969.

[5] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

en réservant la primeur de ses révélations à M. Kiesinger[1], M. Wilson[2] avait certainement voulu jeter la suspicion entre la France et l'Allemagne. Le Ministre ne s'est nullement plaint que les Pays-Bas eussent été informés, eux aussi, de source anglaise et non pas française. Il a reconnu l'importance du silence dans un premier temps et que la France était en droit de l'attendre de la Grande-Bretagne. Si j'avais été dans ce cas, a-t-il été jusqu'à me dire, j'aurais agi avec plus de discrétion.

M. Luns ne s'est pas non plus offusqué de tout ce qu'on avait rapporté au sujet d'un « directoire à quatre » qui ne mentionnait pas le Benelux. J'ai naturellement remis les choses au point en lui indiquant que le mot n'avait pas été prononcé et qu'il n'avait pas été question de créer une institution qui imposerait sa volonté aux nations plus petites. Le ministre a également soigneusement noté la mise au point que je lui apportais au sujet de l'OTAN.

En conclusion, M. Luns m'a redit tout son regret qu'une affaire engagée dans un sens qui lui paraissait constructif eut, dès le départ, capoté sur l'écueil de la méfiance. Cela était déplorable car le rapprochement entre la France et l'Angleterre était plus nécessaire que jamais. Les Pays-Bas continueraient à y donner tout l'appui qu'ils pourraient. Pour sa part, il avait volontairement différé sa réponse à une question posée par le Parlement, pour permettre à l'affaire de se décanter un peu. Dans une récente déclaration à la télévision hollandaise, il s'était attaché à la replacer dans ses justes proportions. Il agirait de même en parlant ce soir à la télévision britannique.

En terminant, M. Luns m'a prié de dire à Votre Excellence que la récente crise franco-britannique n'avait entraîné aucun refroidissement à notre égard de la part des Pays-Bas. Nos relations bilatérales n'en étaient nullement atteintes.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

164

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à divers Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire n° 101. *Paris, 24 février 1969, 18 h. 10.*

Immédiat.

Interrogé par les journalistes à la réunion de presse quotidienne du Département, notre porte-parole a fait la déclaration suivante dont le texte

[1] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[2] Harold Wilson, Premier ministre britannique, depuis 1964.

vous est communiqué ci-dessous, car vous pouvez le considérer comme le récit factuel de la première phase de l'affaire Soames.

« Reçu le 6 février sur sa demande par M. Tricot[1], M. Soames[2] voulait être sûr d'avoir bien compris son entretien du 4 février avec le président de la République. Il montra alors un résumé en anglais de cet entretien, résumé dont il était l'auteur. M. Tricot constata des divergences avec les indications que le général de Gaulle lui avait données sur la substance de cet entretien qui avait eu lieu en tête à tête. M. Tricot suggéra à M. Soames, qui en fut d'accord, que M. Debré, alors en Espagne, et qui avait prévu de le recevoir le 8 février, dès son retour, lui donne les précisions attendues. M. Soames laissa à M. Tricot un exemplaire de sa propre version. Celle-ci n'a été l'objet d'aucune approbation orale, téléphonique ou écrite. Le 8 février, M. Debré, après avoir reçu les directives du général de Gaulle, donna à M. Soames toutes les indications nécessaires sur la portée et le sens de l'entretien du 4 février, et répondit à toutes les questions de l'ambassadeur »[3].

Il doit être noté que plusieurs jours se sont écoulés entre le moment où il a été définitivement clair pour M. Soames que sa version de l'entretien ne reflétait pas le point de vue du gouvernement français et le 12 février, date de la divulgation diplomatique de cette version par les Anglais.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

165

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 251 à 252. *Paris, 24 février 1969, 20 h. 24.*

Strictement réservé.

Je vous adresse ci-après le texte de la note que le Secrétaire général du Département[4] a remis le 24 février à l'ambassadeur d'Angleterre.

« Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade de Grande-Bretagne et a l'honneur de lui faire savoir que le gouvernement français élève une protestation auprès du gouvernement britannique contre l'utilisation faite successivement par voie diplomatique et par voie de presse d'un compte-rendu de l'entretien du 4 février entre le président de la République et l'ambassadeur du Royaume-Uni. Ce compte-

[1] Bernard Tricot, secrétaire général de la présidence de la République du 15 juillet 1967 au 28 avril 1969.

[2] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

[3] Sur le même sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 99 du 22 février 1969.

[4] Hervé Alphand, secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

rendu, qui déforme les propos du président de la République, n'a reçu, à aucun moment, sous aucune forme l'approbation ni du secrétariat général de la présidence de la République, ni du ministère des Affaires étrangères[1].

Le ministère des Affaires étrangères saisit etc. ».

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

166

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 253 à 256. *Paris, 24 février 1969, 20 h. 38.*

Immédiat. Strictement réservé.

Veuillez trouver ci-après le texte, en traduction, du message adressé par M. Stewart[2] à M. Debré et remis ce matin au Secrétaire général du Département[3] par M. Christopher Soames[4].

Citation :

« Mon cher Collègue,

J'ai entendu de la bouche même de M. Christopher Soames le récit de ce que vous lui avez dit samedi soir[5] au sujet des interprétations que vous avez données de la façon dont le gouvernement de Sa Majesté a traité nos récents échanges de vues. Comme vous le savez, il m'avait rapporté très fidèlement le contenu de la conversation qu'il avait eue avec le général de Gaulle et, en particulier, le désir du général de Gaulle et de vous-même que l'affaire fût tenue secrète. J'espère néanmoins qu'à la réflexion vous admettrez qu'étant donné la nature de ces échanges de vues, le gouvernement de Sa Majesté ait eu le sentiment qu'il n'avait pas d'autre choix que d'en informer nos partenaires. Je vous assure que nous n'avions pas l'intention d'exagérer ni de déformer devant eux les vues exprimées par le président de la République quand il vit l'ambassadeur le 4 février. À vrai dire, nous ne l'avons pas fait. Si vous le désirez, je serais heureux que l'ambassadeur montre à votre ministère les instructions que j'ai envoyées à ce sujet aux représentants de Sa Majesté.

[1] Sur le même sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire no 99 du 22 février 1969.

[2] Robert Michael Maitland Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis le 16 mars 1968.

[3] Hervé Alphand, secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[4] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

[5] Sur cet entretien du 22 février 1969, voir ci-dessus le télégramme circulaire no 99 du 22 février 1969.

Je voudrais que vous sachiez que le gouvernement de Sa Majesté s'en tient aux vues que l'ambassadeur a exprimées à M. Alphand le 12 février, à savoir que mon gouvernement considère les propositions du général de Gaulle comme importantes et d'une grande portée et qu'il aimerait avoir des entretiens bilatéraux avec vous aussitôt que possible après que la poussière soit retombée. J'estime, à vrai dire, que les événements qui se sont produits dans le monde au cours des derniers mois rendent de telles conversations plus nécessaires que jamais.

C'est une tragédie que nos deux pays, qui ont tant à offrir, soient en désaccord. Je sais que nous partons avec de sérieuses divergences de vues entre nous mais je ne vois pas pourquoi nous n'aboutirions pas, de concert avec nos partenaires à une vue commune sur la structure, le but et l'avenir de l'Europe. J'espère sincèrement que vous serez d'accord avec moi là-dessus.

Sincèrement à vous.

Michaël Stewart ».

Fin de citation.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

167

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE
SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES
POUR LA DIRECTION D'ASIE

Consultations franco-indiennes

N. *Paris, 24 février 1969.*

En réponse à sa note n° 6/AD en date du 11 février 1969[1] le service des Affaires atomiques a l'honneur de transmettre à la Direction d'Asie-Océanie la présente qui met à jour celle du 11 décembre 1968[2].

1° Coopération dans le domaine des réacteurs surgénérateurs

Au cours d'une mission à Paris en janvier dernier, le CEA[3] et la Commission indienne ont tracé les grandes lignes d'un accord de

[1] En vue des consultations franco-indiennes prévues pour les 6, 7 et 8 mai 1969, la direction d'Asie, par la note n° 6 en date du 11 février 1969, demande aux différents services du Département de lui faire tenir tous les éléments d'information susceptibles de modifier les renseignements fournis pour les consultations initialement prévues du 6 au 10 janvier et reportées en mai.

[2] La note du 11 décembre 1968 émanant du service des Affaires atomiques transmet à la direction d'Asie des informations en prévision des conversations franco-indiennes prévues en janvier 1969. Elle indique qu'après les visites du Dr Sarabhai en France en janvier puis en avril 1968, un projet est à l'étude pour une collaboration franco-indienne en vue de la réalisation d'un réacteur surgénérateur expérimental. Une mission de trois ingénieurs indiens à Cadarache a permis de définir les termes de cette collaboration.

[3] CEA : Commissariat à l'énergie atomique.

coopération : le CEA effectuera, pour le compte de la Commission, des études d'engineering, communiquera des connaissances pour lesquelles il recevra une rémunération globale de 10 millions de francs, procèdera à des essais ou expériences dans ses centres d'études. Les équipements nécessaires à la construction d'un réacteur surgénérateur prototype seront dans toute la mesure du possible commandés en Inde sinon ils seront, dans la même mesure, commandés en France : le coût du réacteur est estimé à 150-200 millions de francs.

Le CEA est en train de mettre au point un projet qui devrait rencontrer l'agrément de ses partenaires.

La conclusion d'un tel accord serait pour nous un succès. Il consacrerait sur le plan mondial, surtout après la conclusion d'un accord semblable avec le Japon[1], la valeur de nos travaux dans un secteur de pointe où la compétition entre grands pays nucléaires est vive. Il nous permettrait par conséquent de prendre dès maintenant une position de premier rang parmi les futurs fournisseurs de ces réacteurs qui sont les réacteurs de l'avenir.

2° Eau lourde

À la suite d'une récente mission en Inde[2], les industriels français enverront bientôt un spécialiste pour des études techniques concernant la construction d'une usine d'eau lourde d'une capacité de production de 60 tonnes par an. De leur côté les Indiens souhaiteraient recevoir une offre au début du mois prochain. Cette opération représente un investissement d'environ 60 millions de francs.

3° Le président de la Commission indienne, le Dr Sarabhai[3], fera à Paris au début du mois de mars, une visite au cours de laquelle il examinera les deux projets ci-dessus.

(*DGRCST, Affaires atomiques*)

[1] L'accord de coopération nucléaire à des fins pacifiques avec le Japon ne sera signé que le 26 février 1972 à Tokyo.

[2] MM. Rostaing et Baville, experts du CEA, se rendent en Inde à compter du 2 décembre 1968 pour visiter les installations indiennes et notamment l'usine d'ammoniaque du Gujerat auprès de laquelle pourrait être installée la future unité de fabrication de l'eau lourde. Voir la note n° 204/QA du 27 novembre 1968 non publiée).

[3] Le Dr Vikram A. Sarabhai est le président de l'*Atomic Commission of India* ou Commission indienne de l'énergie atomique. Il se rend à Paris notamment le 21, 22 et 24 mai 1969. Il y rencontre des responsables du CEA.

168

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (AFFAIRES GÉNÉRALES)

Coopération avec les États-Unis en matière de recherche spatiale

N. nº 70/QS. *Paris, 24 février 1969.*

I – *Coopération bilatérale*

Le premier satellite scientifique français FR 1 a été lancé par une fusée de la NASA[1] depuis la base de Vandenberg en Californie le 6 décembre 1965. Ce lancement consacrait une coopération entreprise dès l'origine du Centre national d'études spatiales (1961) et qui a joué largement en notre faveur. On peut dire que nos techniciens spatiaux se sont formés à l'école américaine, tout au moins en ce qui concerne les charges utiles des fusées sondes et des satellites. Les États-Unis ont toujours été très réservés, en revanche, dans le domaine des lanceurs.

Cette coopération se poursuit régulièrement par des échanges de missions d'études ou d'information entre le CNES[2] et la NASA. Le programme en cours le plus important concerne le lancement d'un deuxième satellite FR 2 dans le cadre d'un programme météorologique baptisé EOLE. Ce projet devra subir un retard de six mois en raison de nos récentes compressions budgétaires (lancement actuellement prévu en octobre 1970).

II – *INTELSAT*

Sur le plan multilatéral, la coopération a été moins heureuse. Elle s'exerce dans le cadre de l'organisation provisoire INTELSAT[3] chargé d'exploiter les télécommunications internationales par satellites.

La société américaine COMSAT qui représente les intérêts américains et assure en même temps la gestion du système a largement exploité la situation à son profit. Pour les trois premiers satellites, 97 % des commandes ont été données à l'industrie américaine. Toutefois, pour le 4e, INTELSAT IV, actuellement en construction, l'industrie européenne s'est vu attribuer environ 30 % des contrats. Il est certain que la proximité des négociations de révision des accords de 1964 a joué. Ces négociations se sont ouvertes le 24 février à Washington. Il n'est pas encore possible de dire si l'administration républicaine se montrera plus souple que l'administration démocrate et si les efforts des Européens, rassemblés au sein de la

[1] NASA : *National Aeronautics and Space Administration*, est un organisme américain, fondé en 1958, chargé de diriger et de coordonner les recherches aéronautiques et spatiales aux États-Unis.

[2] CNES : Centre national d'études spatiales.

[3] Intelsat, ou Comité intérimaire de télécommunications par satellite, est créé à la suite de l'accord établissant un régime provisoire applicable à un système commercial mondial de télécommunications par satellite, signé à Washington le 20 août 1964. voir ci-après la note nº 79 QS du 5 mars 1969.

Conférence européenne des télécommunications par satellites (CETS)[1] parviendront à ébranler sérieusement le monopole de fait dont bénéficient actuellement les États-Unis.

III – *Sites géographiques*

Certains sites géographiques français, comme les Îles Kerguelen ou la Guyane, intéressent la recherche spatiale américaine. Une demande de mission de géodésie spatiale aux Îles Kerguelen a fait l'objet en 1968 d'un examen détaillé par les ministères intéressés français, mais en définitive et en dépit de l'intérêt marqué par nos savants, il y a été répondu verbalement par la négative. En ce qui concerne la Guyane, aucune demande officielle n'a été présentée mais au cours de contacts entre milieux spécialisés, les Américains ont laissé entendre que l'utilisation de ce site pour des tirs équatoriaux pouvait être intéressante pour eux.

Il convient de souligner que les Soviétiques s'intéressent également aux Îles Kerguelen et à la Guyane ; pour le moment, leurs demandes ont été également écartées. Il pourrait être intéressant de valoriser ces deux sites, en autorisant, sous certaines conditions très strictes, Soviétiques et Américains à y séjourner. Des contacts officieux qui ont eu lieu avec les experts des deux pays, il ressort que nous pourrions obtenir assez facilement qu'ils admettent ces conditions.

(*DGRCST, Affaires spatiales, États-Unis, 1969*)

169

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 200 à 204.
Secret. Réservé

Tunis, 25 février 1969.
(*Reçu* : le 26, 09 h. 15.)

Suite à mon télégramme no 196[2].

La question de la coopération franco-tunisienne dans le domaine militaire a également été abordée.

À la suite de la conversation que vient d'avoir à ce sujet mon attaché militaire[3] avec le chef de cabinet de M. Mzali[4], j'ai rappelé qu'il y aurait intérêt

[1] La CETS ou Conférence européenne de télécommunications par satellite est créée en 1964 au même moment où sont signés les accords de Washington du 20 août 1964 qui organisent un système provisoire mondial de télécommunications par satellite (Intelsat). Voir *D.D.F.* 1966-I, no 61 et II, no 405.

[2] Le télégramme de Tunis no 196 du 25 février 1969 informe Paris de la rencontre de l'ambassadeur de France, M. Sauvagnargues avec M. Habib Bourguiba Jr au cours de laquelle sont évoquées les prochaines rencontres, notamment la venue du directeur tunisien du Plan à Paris.

[3] L'attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Tunis est, depuis 1968, le colonel Vassal.

[4] Mohammed Salah Mzali commence sa carrière politique comme chef de cabinet au secrétariat d'État à la Défense nationale le 12 avril 1968, il le restera jusqu'au 7 novembre 1969.

à ce que les autorités tunisiennes précisent leurs intentions concernant l'utilisation des facilités en matière d'achat d'équipement qui seraient sans doute du même montant qu'en 1968. Quant à la demande exprimée par le secrétaire d'État à la Défense lors de la visite du général Valentin[1], que des crédits gouvernementaux soient substitués aux crédits COFACE[2] accordés l'année dernière, elle devrait être reprise par la délégation tunisienne à la prochaine commission mixte[3].

M. Habib Bourguiba Jr[4] n'a pas caché qu'à ses yeux le problème se posait désormais en termes nouveaux et devait être replacé dans le cadre des perspectives ouvertes par les vues qu'il avait eu l'occasion d'exposer à Paris, en ce qui concerne le désir de la Tunisie de voir désormais sa sécurité indissolublement liée à celle de la France. Il est revenu longuement sur celles-ci, en précisant qu'il en avait entretenu le général de Gaulle et, comme ce dernier l'interrogeait sur ce qui pourrait être fait en vue d'affirmer l'intérêt porté par la France à la sécurité tunisienne, répondu de manière catégoriquement affirmative à la question qui lui aurait été posée : « Songez-vous à un accord de défense, du type de celui qui lie la France au Sénégal ou à la Côte d'Ivoire ». Aussi bien, a-t-il précisé, le président Bourguiba s'était-il déclaré prêt à aller « aussi loin que possible sans revenir au protectorat ». La Tunisie, désormais pleinement indépendante, n'avait aucune réticence à se lier à la France qui constituait son « point d'amarrage » naturel à l'Europe et à l'Occident.

Je retiens surtout des propos qui m'ont été tenus l'impression que M. Bourguiba Jr n'est guère conscient des difficultés que soulève la suggestion tunisienne et a été plutôt encouragé par l'accueil qui lui a été réservé. Le Ministre s'est notamment félicité des indications données par Votre Excellence selon lesquelles la question de la conclusion d'un accord formel serait soumise à un prochain conseil de défense.

(*Collection des télégrammes, Tunis, 1969*)

[1] Le général François Valentin, général de corps d'armée adjoint au chef d'État-major des Armées depuis mai 1968, se rend en Tunisie en octobre 1968. Les demandes des autorités militaires tunisiennes portent sur la formation du personnel et des acquisitions de matériel.

[2] Les crédits Coface sont des crédits garantis par la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) pour des contrats conclus avec des entreprises françaises. La France a consenti à la Tunisie des facilités portant sur 11,80 millions de francs, soit 3,55 millions de francs de dons et 8,25 millions de francs de crédits Coface à moyen terme (voir la note du Département du 3 août 1969 non publiée).

[3] La première session, pour l'année 1969, de la commission mixte franco-tunisienne se tient à Tunis les 29 et 30 avril 1969.

[4] M. Habib Bourguiba Jr, ministre tunisien des Affaires étrangères se rend à Paris du 3 au 5 février 1969, il y rencontre le général de Gaulle. Voir le compte rendu du 15 février 1969, publié ci-dessus.

170

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 412 à 421. Prague, 25 février 1969.

Réservé. Diffusion réservée. (*Reçu* : le 26, 22 h. 01).

J'ai eu aujourd'hui avec M. Marko[1] l'entretien dont nous étions convenus. Le ministre des Affaires étrangères m'a reçu en tête à tête, sans collaborateur ni interprète. Il a souligné qu'il entendait ainsi me parler librement et en toute confiance des perspectives ouvertes aux rapports franco-tchécoslovaques telles qu'il les voyait personnellement. À ses yeux, cette prise de contact s'inscrivait dans la suite des conversations tenues à Paris en octobre 1967[2] auxquelles il avait participé à côté de M. Lénart[3].

Avant de me recevoir, il avait relu attentivement les déclarations faites depuis les événements d'août 1968 par le général de Gaulle et Votre Excellence sur la position de la France à l'égard de la Tchécoslovaquie[4]. Il les jugeait en tous points « favorables et acceptables ».

En ce qui concerne les rapports entre les deux pays, le gouvernement fédéral était, dans les circonstances présentes, disposé à les développer, les élargir et les approfondir dans tous les domaines. Il voulait savoir s'il en était de même du côté français. Je lui ai proposé d'examiner rapidement les principaux secteurs où s'exerçait notre coopération :

1 – Dans le domaine culturel, nous avons constaté que la situation était satisfaisante et que rien ne s'opposait à ce qu'elle se développât encore.

2 – En ce qui concerne le domaine économique et commercial, de grands progrès avaient été réalisés. Ces progrès pourraient s'accentuer si un certain nombre de projets, actuellement en cours de négociation, se concrétisaient :

A) *Caravelle* – M. Marko avait pris connaissance de l'aide-mémoire que j'avais remis à M. Kohout[5] lors de notre rencontre (mon télégramme no 374). Il jugeait nos propositions intéressantes et dignes d'un examen approfondi de la part du gouvernement. La question se posait cependant de savoir si et

[1] Jan Marko est ministre fédéral des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie depuis le 1er janvier 1969.

[2] Du 23 au 26 octobre 1967. Se reporter à *D.D.F.* 1967-II.

[3] Josef Lenart, Slovaque, est le Premier ministre de la République socialiste de Tchécoslovaquie de septembre 1963 au 8 avril 1968.

[4] La position de la France sur la question tchécoslovaque est présentée dans le communiqué de la présidence de la République française le 21 août 1968, dans la déclaration faite par M. Le Theule, secrétaire d'État à l'Information, à l'issue du Conseil des ministres du 24 août 1968, elle est rappelée par le général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 9 septembre 1968, puis par Michel Debré, ministre des Affaires étrangères devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies le 7 octobre 1968.

[5] Jaroslav Kohout, ancien vice-ministre du Commerce extérieur, est vice-ministre des Affaires étrangères en charge des Relations avec les pays occidentaux depuis le 1er janvier 1969.

dans quelle mesure la compagnie CSA[1] sera appelée, en fonction des circonstances économiques présentes, à développer son réseau. Elle venait de conclure l'achat de 3 *Ilyouchine 62*[2] et le remplacement d'une partie de sa flotte s'imposait. Tout en se montrant prudent, M. Marko n'a pas soulevé la question de l'hypothèque politique ni exclu la possibilité d'une issue favorable pour nos négociateurs.

B) Projets *Renault* – M. Marko en était informé. La modernisation de *Skoda*[3] avec la coopération d'une entreprise française lui paraissait une bonne chose. Quant à l'installation d'une industrie de l'automobile en Slovaquie, il convenait d'évaluer exactement l'importance des débouchés qui pourraient s'offrir à la production de cette industrie. Les calculs étaient en cours.

C) Sur le plan de la télévision en couleur, il y avait lieu de se référer aux déclarations de M. Tabacek[4] (mon télégramme n° 407) selon lesquelles le gouvernement tchécoslovaque n'avait pas modifié sa position de principe favorable au procédé français SECAM.

J'ai souligné que tous ces projets ouvraient la porte à une large coopération industrielle qui aurait entre autres effets d'augmenter considérablement les exportations tchécoslovaques vers la France et d'alléger sensiblement le déséquilibre de la balance commerciale dont souffraient nos échanges.

3 – Touchant le domaine politique, M. Marko, comme l'avait fait M. Kohout, a évoqué la question d'échanges de vues périodiques entre les deux ministères des Affaires étrangères. Ces échanges de vues avaient été prévus lors des conversations de Paris. Ils devaient commencer au cours de l'année 1968. Les circonstances en avaient ajourné la date. Était-on prêt, du côté français, à considérer cette disposition comme toujours en vigueur ? Avant d'aborder cette question avec ses collègues du Cabinet, M. Marko souhaitait connaître, à titre officieux, notre manière de voir à ce sujet. Je serais obligé au Département de me mettre en mesure de répondre à mon interlocuteur.

4 – Le gouvernement tchécoslovaque était, d'autre part, soucieux de poursuivre les échanges de visites officielles :

– Il se proposait, dans un premier temps, d'inviter notre ministre de l'Industrie, M. Bettencourt[5]. Cette visite pourrait avoir lieu prochainement (en avril ou mai),

[1] CSA, *Ceske aerolinie*, est la compagnie nationale d'aviation tchèque.

[2] *L'Ilyouchine II-62* est un avion de ligne long courrier soviétique qui vola pour la première fois en 1963 et entra en service commercial sur l'*Aeroflot* en 1967.

[3] SKODA : les origines de l'entreprise tchécoslovaque remontent à 1895, date à laquelle Laurin et Klement fondent leur marque automobile. Elle est ensuite rachetée par Emil Skoda en 1925 qui produisait également du matériel d'armement. Si les premiers modèles de la marque étaient haut de gamme, la production a rapidement évolué vers des produits simples, populaires et bon marché. En cette fin des années 1960, les modèles SKODA enregistrent un fort retard technologique par rapport aux modèles des autres États européens.

[4] Jan Tabacek est ministre fédéral du Commerce extérieur de Tchécoslovaquie.

[5] André Bettencourt est ministre de l'Industrie dans le gouvernement Couve de Murville, du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969. *Annotation marginale manuscrite du lecteur du document* : « cf. communiqué visite Lenart ».

– de son côté, M. Hruskovic, ministre-président du comité fédéral pour la technique, serait prêt à répondre à l'invitation faite en son temps par M. Maurice Schumann[1] à son prédécesseur[2] et à se rendre en France,

– On pourrait également prévoir, avec l'accord des instances françaises intéressées, une visite en France d'une délégation de l'Assemblée fédérale au cours des prochains mois. M. Marko me précisera ultérieurement si cette délégation serait, le cas échéant, conduite par le président de l'Assemblée, M. Colotka[3].

En concluant notre entretien auquel, selon son expression, il avait tenu à donner un caractère personnel, M. Marko m'a demandé de transmettre à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre[4] et à Votre Excellence[5] l'assurance de sa bonne volonté pour tout ce qui concerne le développement des rapports amicaux entre la Tchécoslovaquie et la France et a évoqué le souvenir tout particulier qu'il avait gardé de son voyage dans notre pays.

J'ajoute que le palais Cernin a donné à la presse, à la radio et à la télévision un communiqué relatant cet entretien et indiquant qu'il avait porté sur « le développement des relations franco-tchécoslovaques depuis la visite d'une délégation gouvernementale en France en automne 1967, leur état actuel et leurs perspectives ».

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Tchécoslovaquie, relations avec la France, 1969*)

171

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à divers Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire nº 106. *Paris, 26 février 1969, 19 h. 50.*

Immédiat. Réservé.

Les milieux autorisés britanniques ayant laissé entendre que leur divulgation du compte-rendu de M. Soames[6] par l'agence britannique *Press*

[1] Maurice Schumann était à l'époque ministre d'État, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales du quatrième gouvernement Pompidou, du 6 avril 1967 au 31 mai 1968. Il est ministre d'État, chargé des Affaires sociales dans le gouvernement Couve de Murville, du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969, puis ministre des Affaires étrangères du gouvernement Chaban-Delmas, depuis le 22 juin 1969.

[2] Frantisek Vlasak est ministre fédéral en charge de la Planification dans le gouvernement fédéral tchécoslovaque formé le 1er janvier 1969. *Annotation marginale manuscrite du lecteur du document* : « Invitation de M. Schumann à M. Vlasak. Cf. communiqué visite Schumann 18/11/67 ».

[3] Peter Colotka est président de l'Assemblée fédérale du 30 janvier 1969 au 4 mai 1969, date à laquelle il est nommé président du Conseil de la République socialiste slovaque.

[4] Maurice Couve de Murville est Premier ministre du 10 juillet 1968 au 16 juin 1969, Jacques Chaban-Delmas lui succède à partir du 20 juin 1969.

[5] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 16 juin 1969.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire nº 99 du 22 février 1969.

Association le 21 février à 17 heures avait été rendue inévitable par une fuite dans le *Figaro* du même jour, je tiens à vous indiquer pour vos éventuelles conversations sur la question, que les premières fuites dans la presse remontent, à notre connaissance, au 18 février dans les deux journaux suivants :

1) *La Libre Belgique*[1] (1re page, sous la plume du correspondant particulier de ce journal à Luxembourg) :

« Par ailleurs, dans les milieux proches du ministère des Affaires étrangères à Luxembourg on faisait état lundi de rumeurs concernant certaines intentions prêtées à la France de constituer un Marché commun européen sans le Benelux, mais avec la Grande-Bretagne. Les ambassadeurs du Benelux à Paris auraient été reçu au Quai d'Orsay et auraient demandé des éclaircissements à ce sujet.

« Il semble cependant qu'il s'agisse là d'une hypothèse aussi invraisemblable qu'irréaliste qu'il convient de placer également dans le cadre des grandes manœuvres au sujet de l'UEO ».

2) *Les Échos*[2] (1re page dans l'éditorial signé par le rédacteur en chef) :

« Le général de Gaulle a-t-il décidé d'en finir avec la candidature obsédante de la Grande-Bretagne au Marché commun en gommant le Marché commun lui-même ?

« Les rapprochements de la France gaulliste avec les nations de l'Est et avec les pays méditerranéens et du Moyen-Orient pourraient être l'environnement conçu par le chef de l'Etat dans une hypothèse nouvelle de libre-échangisme.

« Constituée en son centre par une sorte de directoire à quatre englobant Paris, Bonn, Rome et Londres, cette hypothèse déboucherait sur une vaste zone de libre-échange qui aurait à affirmer son indépendance vis-à-vis de l'Amérique. Le monde socialiste et méditerranéen serait la nébuleuse du noyau quadripartite du nouveau système. Qu'en penseront nos partenaires ?

« Pour l'instant, ils semblent plutôt préoccupés de faire progresser l'Europe des Six, à la fois par un rapprochement avec Londres et par des intégrations communautaires plus poussées ».

Dans les deux cas, il doit être remarqué que les articles s'inspiraient manifestement de la version anglaise de l'affaire[3].

(Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970)

[1] Quotidien catholique conservateur fondé à Bruxelles en 1884 par les frères Victor et Louis Jourdain sous le titre *Le Patriote*, il paraît dans la clandestinité durant la première guerre mondiale sous le titre *La Libre Belgique*, titre qu'il conserve depuis cette époque.

[2] Fondé à Paris en 1908 par les frères Robert et Émile Servan-Schreiber, le mensuel *Les Échos de l'Exportation* devient quotidien vingt ans plus tard sous le nom *Les Échos* et s'impose comme le titre de référence de la presse économique française. En 1963 la famille Servan-Schreiber le vend à la famille Beytout.

[3] Sur ce sujet, voir ci-après le télégramme de Londres nos 951 à 954 du 26 février 1969.

172

M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 951 à 954 *Londres, 26 février 1969.*

Strictement réservé. (*Reçu* : 22 h. 22).

Je me réfère à mon télégramme nos 914 à 926[1].

Le texte complet de la dépêche de la *Press Association* en date du 21 février que M. Garès[2] a pu se procurer hier soir, apporte la preuve matérielle de l'existence, que je supposais (cf. mon télégramme nos 876 à 884)[3], de deux versions du « rapport Soames » : celle qui nous a été remise par son auteur et celle qui a été donnée aux journaux.

C'est ce qui explique que dans tous les journaux de Londres des 22 et 23 février, on pouvait relever certains passages *in extenso* du rapport de l'ambassadeur d'Angleterre dans un contexte tout à fait tendancieux.

Par contre les passages de ce rapport, qui auraient pu venir à l'appui de nos explications, n'étaient jamais cités, notamment le passage précisant dans quelles conditions le secret des conversations devait être observé dans une première phase.

La simple comparaison de ces deux textes suffit à prouver à n'importe quel lecteur de bonne foi la manœuvre dont nous avons été l'objet. Devant être reçu demain par le sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office*, qui connaît ces deux textes, et désirant éviter toute polémique inutile avec lui, je compte appeler son attention sur ces différences[4]. Il va de soi que je lui rappellerai que la version de l'ambassadeur n'a jamais été agréée par nous.

Je souhaiterais savoir si Votre Excellence verrait des objections à ce que j'use de la même comparaison auprès d'autres personnalités, notamment auprès des ambassadeurs des Cinq à Londres, sans bien entendu laisser aucun document dans leurs mains.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

[1] Télégramme du 25 février 1969, non reproduit. Il contient le texte de la dépêche de la *Press Association* en date du 21 février 1969 concernant l'entretien du 4 février entre le général de Gaulle et Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris.

[2] Victor Garès, deuxième conseiller près l'ambassade de France à Londres depuis octobre 1966.

[3] Télégramme du 24 février 1969, non reproduit. L'ambassadeur de France à Londres y rapporte une conversation avec lord Arthur Chalfont, ministre d'État au *Foreign Office* depuis 1964, dont il conclut que le *Foreign Office* a dû communiquer au cabinet britannique un compte rendu du rapport Soames aussi tendancieux que celui qui a été donné à la presse.

[4] Sur cet entretien entre l'ambassadeur de France à Londres et Sir Denis Arthur Greenhill, sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office* depuis février 1969, voir le télégramme de Londres nos 1012 à 1019 du 27 février 1969, non reproduit.

173

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 62/SP. *Alger, 26 février 1969.*
Secret.

Réflexions et suggestions sur nos relations avec l'Algérie

Pays resté, en dépit de notre longue présence, très étranger à la France mais non hostile, l'Algérie n'a jamais été une nation ni constitué un État. Ses dirigeants actuels ont la volonté farouche de faire l'un et l'autre et subordonnent toute leur action – intérieure et extérieure – à l'impératif suprême du développement de leur patrie. À notre égard, le comportement des plus importants d'entre eux (M. Bouteflika[1], M. Abdesselam[2], M. Houhou[3]) reste toujours hargneux, agressif. Il est difficile d'imaginer plus éprouvants interlocuteurs.

Notre nécessaire patience trouve en revanche un soutien dans le sérieux avec lequel l'ensemble des dirigeants de ce pays assume ses responsabilités et dans la confiance de la masse de la population à l'égard de la France. Elle s'impose surtout par l'importance capitale que présentent pour notre pays ses relations avec l'Algérie au triple point de vue :

– de la place de notre langue et de notre culture,

– de notre sécurité,

– de nos échanges économiques et, au premier plan, de notre approvisionnement en hydrocarbures.

A. *La langue et la culture française en Algérie*

S'il est un pays où il éclate aux yeux que le français représente la « langue de promotion », c'est bien l'Algérie.

Depuis son indépendance, elle a scolarisé à outrance. Nous y avons près de 7 500 enseignants (6 500 en coopération, 1 000 à l'Office universitaire français), c'est-à-dire le quart de tous nos professeurs hors de France, et l'on nous en réclame des milliers d'autres. La moitié de la population a moins de 14 ans. Les écoliers sont propres, bien vêtus, munis de beaux cartables : ils apprennent le français, et avec ardeur. La « présence française » dont on a tant parlé, ce sera celle de notre langue, de notre culture et de nos méthodes de pensée dans tous ces cerveaux. Finalement, ce sera là notre vraie conquête de l'Algérie.

[1] M. Abdelaziz Bouteflika est ministre des Affaires étrangères depuis le 10 juillet 1965.

[2] M. Belaïd Abdesselam est ministre de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965.

[3] M. Djamal Houhou est directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères.

N'oublions pas, en outre, que c'est par l'éducation en français que pourra se réaliser l'émancipation de la femme algérienne, dont on ne s'était jamais vraiment occupé et qui reste à faire.

Bref, sur le plan linguistique et celui de la formation intellectuelle et technique, la partie, en dépit de toutes les campagnes d'arabisation[1], est en bonne voie d'être gagnée par nous, si nous accroissons encore le nombre de nos coopérants et si nous affectons les crédits nécessaires.

B. *La sécurité*

Les Portugais, les Espagnols, nous-mêmes en 1830, sommes intervenus en Algérie pour éliminer les pirates barbaresques.

Aujourd'hui, y a-t-il risque d'une Algérie agressive ?

Il est vrai que ce pays a été inondé de matériel russe (300 chars, une centaine d'avions d'armes modernes, 30 rampes sol-air et 80 missiles, 30 petits bâtiments dont 9 vedettes lance-missiles) qu'entretiennent 2 000 techniciens soviétiques[2].

Mais l'Algérie n'a qu'une petite armée (25 000 hommes) pour un territoire immense, difficile à surveiller, qui n'est pas à l'abri de revendications, et avec des populations que la faim ou le particularisme peuvent un jour soulever. Son corps d'officiers, d'origines diverses, n'est pas amalgamé. Elle a des problèmes d'organisation à résoudre.

Si elle a accepté les cadeaux soviétiques, elle se montre aujourd'hui désireuse de revenir à la coopération de la France, que facilitent l'utilisation de la même langue et l'habitude des mêmes démarches intellectuelles.

Déjà nous occupons d'excellentes positions dans divers services (gendarmerie, santé, génie, etc.).

[1] Une ordonnance, complétée par un décret, tous deux signés par le président Boumediene et publiés le 5 mai 1968 au *Journal officiel de la République algérienne*, stipule « qu'à partir du 1er janvier 1971 l'accès à tout emploi permanent dans les administrations de l'État, les collectivités locales, les établissements ou organismes publics est subordonné à une connaissance suffisante de la langue nationale.» Cette décision veut être un premier pas vers l'arabisation totale de l'administration algérienne. Voir la dépêche d'Alger n° 41/AP du 17 mai 1968, intitulée « L'arabisation », non publiée. C'est ainsi que le ministère algérien de l'Éducation nationale a décidé de recruter, pour l'année scolaire 1968-1969, un certain nombre d'enseignants originaires de pays arabes du Moyen-Orient. À compléter par l'étude du service de Coopération universitaire de l'ambassade de France en Algérie, datée de janvier 1969, non publiée, portant sur la coopération franco-algérienne dans les enseignements de premier et de second degrés.

[2] Se reporter à deux documents, l'un est une note de la sous-direction Algérie au Département du 24 février 1969, qui traite, d'une façon générale, des relations entre l'Algérie et l'URSS qu'il s'agisse des échanges commerciaux, de l'assistance technique soviétique, et de l'aide militaire. D'après cette note, le nombre des instructeurs soviétiques en Algérie est évalué entre 1 500 et 2 000 et 1 300 cadres de l'ANP (armée nationale populaire) ont reçu une formation en URSS. L'URSS a fourni un effort particulier dans le domaine de l'aviation avec pour conséquence un accroissement considérable du nombre des instructeurs soviétiques dans ce secteur qui passerait de 600 à plus d'un millier. L'Union soviétique s'intéresserait aux missiles et aurait participé à l'installation de rampes de lancement à Hammaguir. En ce qui concerne Mers-el-Kebir, plusieurs communiqués officiels algériens ont rappelé qu'il n'était pas dans les intentions du gouvernement algérien de céder cette base navale à une puissance étrangère quelle qu'elle soit. L'autre document est une note du comité des experts de l'OTAN sur « l'Algérie », datée du 10 mars 1969, passant en revue la situation intérieure du pays, les rapports avec les pays communistes, et en premier lieu avec l'URSS, et les rapports intermaghrébins. Ces documents ne sont pas reproduits.

Nous sommes sur le point de conclure un important accord sur la création d'une École de pilotage sur avions à réaction.

Nous avons, depuis peu, fourni des conseillers pour la Marine et l'Air.

Nous sommes saisis d'une demande de formation des officiers de réserve, qui peut déboucher sur la formation des officiers d'active (Cherchell).

Les chances sont donc bonnes, grâce à l'effort excellent de tous ceux qui participent à cette coopération, d'avoir un jour en Algérie une armée amie de l'Armée française.

C. *Les échanges économiques*

Dans le domaine économique et financier, qui est le plus ardu, il faut s'efforcer de distinguer le passé et l'avenir.

La liquidation du passé est un problème terrible. 2 millions d'hectares de terres, 300 000 logements, de nombreuses et importantes entreprises industrielles et commerciales, voilà le bilan des spoliations sans la moindre indemnité. À cela s'ajoutent les nationalisations récentes. Il faut mettre sous la même rubrique les difficultés de transfert : des sommes considérables restent bloquées et continuent de s'accumuler.

Les Algériens considèrent que les Français les ont spoliés pendant un siècle et demi et que notre pays est en outre responsable de toutes les pertes de la période 1954-1962 : ils n'hésitent pas à prétendre que le départ massif des Français en 1962 leur a également causé un dommage dont la France leur doit réparation.

Les perspectives d'indemnisation et de reprise des transferts sont sombres : elles ne s'amélioreront que lorsque les Algériens comprendront que leur intérêt est de restaurer leur crédit sur le plan international en indemnisant les nationalisés et en débloquant les transferts (ce qui leur serait possible financièrement, leurs réserves en devises étant de 3 milliards de francs).

Le problème financier s'est ajouté à celui, lancinant, du vin. Nous sommes en retard, sur l'accord de 1964, de 9 millions d'hectolitres, représentant près de 500 millions de francs[1]. Les Russes achètent d'importantes quantités mais à moitié prix. Or la production du vin, bien que diminuant, est de plus en plus coûteuse et pose au gouvernement algérien un épineux problème social et financier, qui ne pourrait être résolu que par une reconversion devant laquelle il hésite. En dépit de tous nos griefs envers les Algériens, il est indispensable que nous aidions ce pays à résoudre ce problème.

Tel est le passé, le lourd passé.

La nécessité de le liquider honorablement ne doit pas, cependant, faire perdre de vue l'objectif essentiel pour la France, à savoir la sécurité de son approvisionnement en pétrole et gaz naturel, et du débouché considérable

[1] Se reporter à la dépêche d'Alger n° 82 du 8 janvier 1969, émanant de la mission économique et financière près l'ambassade de France en Algérie, faisant une analyse succincte du nouvel accord économique et commercial algéro-soviétique, signé le 28 décembre 1968.

du marché algérien pour ses produits (en 1968 nos exportations ont augmenté de 16,5 % et atteint 2,3 milliards de francs).

Nous achetons actuellement 25 millions de tonnes de pétrole algérien, le tiers de notre consommation, pour 2,2 milliards de francs. Pétrole d'excellente qualité, à proximité de la France, pas plus cher que celui provenant d'autres sources, qui nous permet d'économiser un demi milliard de dollars de devises par an, et que l'Algérie a intérêt à nous fournir régulièrement.

Le problème est celui des entreprises de production, lesquelles sont françaises et redoutent une nationalisation qui compromettrait les capitaux considérables qu'elles ont investis et les bénéfices importants qu'elles retirent de leur activité. Or il est clair que l'Algérie entend devenir dès que possible maîtresse de sa production d'hydrocarbures.

L'accord de 1965 a organisé la garantie des sociétés françaises moyennant diverses contreparties (financement des recherches dans le cadre de l'association coopérative, contribution financière à l'industrialisation de l'Algérie). Il nécessitait, comme tout accord, un minimum de confiance qui n'existe plus.

Aux provocations et au harcèlement du ministère algérien de l'Industrie, l'ERAP répond par des arguties juridiques et techniques proférées de façon hautaine et en incitant le gouvernement français à une politique de rétorsion qui, si elle était adoptée, conduirait tout droit à une crise extrêmement grave dans les relations franco-algériennes.

D'une telle épreuve de force, bien sûr, l'Algérie souffrirait bien plus que la France.

Mais ainsi sera balayé tout espoir de voir l'Algérie s'assouplir, s'humaniser, prendre conscience de ses responsabilités internationales et devenir sincèrement et réellement une partenaire amicale de la France.

Que faire dans ces conditions ?

Le schéma suivant pourrait, à mon sens, être utilement suivi :

1° *dans l'immédiat*

– conclure l'accord sur l'École de pilotage,

– régler par un compromis l'affaire des investissements pétroliers pour 1969,

– achever rapidement la négociation sur l'indexation du gaz,

– trouver une solution au moins partielle et transitoire au problème du vin,

– fixer la date du voyage de M. Michel Debré[1] qui devrait comporter, outre des entretiens et échanges de vues approfondis sur les problèmes bilatéraux et les affaires internationales, la visite de quelques réalisations

[1] La visite de M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, prévue du 4 au 6 mai 1969, est reportée à une date ultérieure, voir le télégramme de Paris à Alger n° 472 du 28 avril 1969. M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Chaban-Delmas, formé le 5 juillet 1969, se rend à Alger les 2 et 3 octobre 1969.

industrielles algériennes dues à la coopération de la France (Arzew par exemple).

2° *à moyen terme*

– accroître le nombre des invitations de hauts fonctionnaires algériens en France et prévoir plusieurs invitations de ministres (outre celle de M. Abdesselam déjà acceptée, celles des ministres de la Santé[1], de la Jeunesse[2], des Finances[3], de l'Information[4] par exemple),

– charger M. Olivier Wormser[5], Ambassadeur de France, qui fut le négociateur heureux (et très estimé des Algériens) de l'accord de 1965, d'une mission générale d'information sur le problème des hydrocarbures. Cette mission n'aurait en aucune façon pour objet de négocier ni de concilier, mais consisterait à prendre largement contact avec les dirigeants algériens au cours d'un ou plusieurs séjours de moyenne durée, ainsi qu'avec les entreprises pétrolières françaises. M. Wormser serait chargé de présenter un rapport recommandant au gouvernement les directions à prendre pour assurer dans les meilleures conditions l'approvisionnement de notre pays en hydrocarbures d'Algérie dans les années qui viennent,

– repenser l'ensemble de nos actions d'aide et de coopération en Algérie, notamment dans le domaine de l'industrialisation et rechercher le moyen non seulement de les coordonner plus efficacement sur le plan français, mais aussi de les mettre en œuvre dans des conditions meilleures sur le plan franco-algérien.

3° *à long terme*

– tendre à obtenir du président Boumediene qu'il se rende en France pour une rencontre avec le général de Gaulle à Rambouillet, rencontre qui pourrait être le prélude d'une ultérieure visite d'État,

– inciter progressivement le gouvernement algérien à participer aux réunions ou organisations francophones,

– prévoir l'éventualité d'un voyage du général de Gaulle en Algérie, qui, une fois surmontés les complexes des dirigeants de ce pays, s'imposera un jour, peut-être pas si lointain, comme l'indispensable manifestation d'une réconciliation définitive après un drame qui n'a pas été moins douloureux pour l'Algérie que pour la France.

(*Direction des Affaires politiques, sous-direction d'Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, relations politiques franco-algériennes n° 22, 1969*)

[1] M. Tedjini Haddam est ministre de la Santé depuis le 10 juillet 1965.

[2] M. Abdelkrim Benmahmoud est ministre de la Jeunesse et des Sports depuis le 10 juillet 1965.

[3] M. Cherif Belkacem est ministre des Finances et du Plan depuis le 6 mars 1968.

[4] M. Mohamed Ben Yahia est ministre de l'Information depuis le 24 octobre 1966.

[5] M. Olivier Wormser, ancien directeur des Affaires économiques et financières au Département, ancien ambassadeur de France à Moscou, est gouverneur de la Banque de France depuis avril 1969.

174

M. BONNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 199/EU[1]. Berne, 26 février 1969.

Après quelques jours de flottement et malgré certaines exceptions, il existe une grande harmonie entre les commentaires des journaux influents, les appréciations de certains membres du gouvernement fédéral et celles des hauts fonctionnaires du département politique à propos de ce que l'on appelle ici « la guerre franco-anglaise » ou encore l'« affaire Soames-de Gaulle ».

Cette convergence ne saurait surprendre, car tout ce qui touche à l'unité européenne intéresse au premier chef les Suisses, qui réagissent avec une remarquable unanimité dès lors qu'ils prennent conscience que leurs intérêts nationaux sont en cause. C'est en effet dans la perspective lointaine d'un grand ensemble économique européen, dont l'élaboration ne se poursuivrait pas en l'absence de la Suisse, qu'ils replacent tout naturellement ce conflit qui les inquiète et les renforce dans leur conviction que, lorsqu'on appartient à un petit pays et, qui plus est, neutre, il faut, dans les circonstances actuelles, faire preuve d'une prudence redoublée et d'une attention sans défaut.

Ces réactions partagées peuvent être résumées de la façon suivante :

1) Avant tout, on ne doute pas que l'on soit en présence d'une manœuvre anglaise destinée à discréditer la personne et la politique étrangère du président de la République française aux yeux du président Nixon, des membres du Marché commun et de toute la Communauté atlantique. Les appréciations varient sur les modalités de la machination mais, dans l'ensemble, on juge avec sévérité la manière d'agir du gouvernement britannique. Les Suisses, qui aiment à moraliser à propos d'autrui, ne trouvent aucune excuse aux manquements anglais à la déontologie diplomatique.

2) Entre les deux versions des faits on accorde généralement plus de crédit à la française qu'à l'anglaise. Certains journalistes écrivent que, de toute évidence, ce directoire à quatre et ces sabordages indispensables de l'OTAN et du Marché commun qu'aurait demandés le général de Gaulle proviennent, soit d'une mauvaise interprétation de M. Soames[2] soit d'une présentation tendancieuse de Londres.

On relève néanmoins contre Paris les démentis partiels et successifs qui témoigneraient, avance-t-on, d'une volonté de farder ou même de cacher certains propos officiels. Au département politique, on serait même assez

[1] Cette dépêche intitulée : *Au sujet de l'affaire Soames*, signée par Gabriel Bonneau, ambassadeur de France à Berne du 18 septembre 1965 au 14 juin 1969, est rédigée par Georges-Marie Chenu, premier secrétaire près l'ambassade de France à Berne depuis octobre 1967.

[2] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris.

près de croire que des propositions concrètes et précises auraient été effectivement faites aux Anglais et l'on voudrait bien en connaître et la portée et le contenu.

3) C'est avec une ironie mêlée d'irritation que les milieux officiels helvétiques jugent le nouveau rôle politique que la Grande-Bretagne voudrait jouer en Europe.

Sa prétention à prendre la défense des petites nations n'est pas prise au sérieux, étant donné que Berne sait par expérience qu'au sein de l'AELE[1], Londres n'a jamais tenu grand compte des intérêts légitimes de ses partenaires grands ou petits.

On souligne de plus le comportement ambigu de la Grande-Bretagne, qui voudrait donner des leçons d'esprit communautaire à la France et qui, dans le même temps, traite d'une façon préférentielle les pays qui n'appartiennent pas à son club.

Dès vendredi soir[2], on avait fait remarquer publiquement à Berne que la Suisse, bien que membre de l'Association de libre-échange, n'avait pas été avertie par Londres des intentions prêtées à la France. Et la démarche tardive effectuée samedi par l'ambassadeur du Royaume-Uni dans la capitale fédérale, en vue d'informer les autorités helvétiques, ne paraît pas devoir effacer la fâcheuse impression produite par cet oubli révélateur.

Depuis quelque temps déjà, la Suisse ne se faisait guère d'illusions sur l'attachement de la Grande-Bretagne à l'AELE. Ses appréhensions se trouvent à présent confirmées d'une façon éclatante. Et un journaliste romand bien introduit auprès des milieux officiels titrait un éditorial consacré à la prochaine réunion des ministres de l'AELE : « Six plus un » ?

Quant aux conséquences de l'actuelle tension franco-anglaise, les Suisses, qui sont pessimistes par tempérament, auraient plutôt tendance à les exagérer.

À court terme, ils sont convaincus que, plus que jamais, un halo de méfiance entourera les initiatives du général de Gaulle en matière de politique étrangère, car la calomnie et le mensonge laissent toujours des traces.

À plus long terme, les chances d'une approche pragmatique entre les Six et les Sept – dont les arrangements commerciaux étaient un bon exemple – préconisée par la Suisse, paraissent fortement compromises[3]. De toute façon, que ce soit dans le Marché commun ou dans l'AELE, l'atmosphère

[1] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[2] Le vendredi 21 février 1969.

[3] Dans une dépêche n° 213/EU du 5 mars 1969 intitulée « Réactions des autorités helvétiques à la suite de l'affaire Soames », non reproduite, l'ambassadeur de France à Berne insiste sur la déception des officiels suisses qui souhaitaient voir s'instaurer en Europe une zone de libre-échange assortie d'accords agricoles, dans laquelle la Suisse pourrait trouver sa place tout en restant en dehors d'une Europe des options politiques et des alliances militaires.

sera, pour longtemps sans doute, empoisonnée par le doute et la rancœur. La grande victime de ce gâchis, soulignent tous les commentateurs helvétiques, est d'ores et déjà l'Europe.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

175

M. Benard, Ambassadeur de France en Éthiopie,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 260/AL. *Addis-Abeba, 26 février 1969.*

XIIe session ordinaire du conseil des ministres de l'OUA

Réuni à Addis-Abéba du 17 au 22 février, le XIIe conseil ordinaire des ministres de l'OUA a été principalement consacré aux problèmes budgétaires et administratifs de l'Organisation (ma dépêche nº 203/AL du 12 février)[1].

Pourtant, les questions d'ordre politique ont peu à peu dominé les débats jusqu'à leur imposer ce ton passionné qui reflète les aspirations ambiguës de ces Africains, tantôt séparés par leurs divergences idéologiques, tantôt rassemblés par le sentiment de l'unité. D'autre part, quelques faits nouveaux ont sensiblement modifié l'allure des séances, comme si des forces soudaines étaient apparues sur le continent : le groupe francophone, par exemple, a eu tendance à accaparer l'attention des délégués, voire à manifester une cohésion inhabituelle. On peut dire que M. Diallo Telli, le secrétaire général, comptait sur des imprévus de ce genre pour parer aux attaques de certains qui souhaitaient mettre en cause sa gestion administrative et financière. Il a en fait réussi à esquiver les coups directs qu'on voulait lui porter.

À ce sujet, il convient de noter qu'il a été servi par l'absence de certains modérés qui, à l'image de la Tunisie, n'auraient pas donné cher de son maintien au Secrétariat. On sait, en effet, que M. Habib Bourguiba Junior devait être le chef de file des assaillants, relayés en cela notamment par le représentant de Madagascar, du Malawi, du Kenya, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire. Or, sur quarante-et-un ministres de convoqués, douze étaient absents, dont le Tunisien, le Malgache, le Malawite (il a fait en réalité une brève apparition) et le Burundien, qui passent tous pour des adversaires déterminés du secrétaire général. À cette liste de manquants, s'ajoutaient le Mauricien, le Guinéen, le Malien, sans parler du délégué du Lesotho, du

[1] La dépêche d'Addis-Abeba nº 203/AL du 12 février 1969, non publiée, fait part de quelques remarques avant la tenue de la XIIe session ordinaire du Conseil des ministres : réflexions désabusées sur le secrétaire général de l'Organisation, le Guinéen Diallo Telli, sur sa gestion administrative et financière, sur le financement des mouvements de libération, sur les manœuvres que certains mettront en jeu pour l'amener éventuellement à démissionner.

Swaziland, de Gambie, de RAU et du Congo-Kinshasa. Précisons toutefois que ces pays étaient représentés, soit par leur ambassadeur accrédité à Addis-Abeba ou un haut fonctionnaire, soit par un ministre de moindre rang ou par le titulaire d'un portefeuille autre que celui des Affaires étrangères. Enfin, chaque groupe – anglophone et francophone – comptabilisait un lot égal d'absents – ce qui n'a pas détruit ou entamé l'équilibre des deux tendances linguistiques.

Les débats se sont donc déroulés dans un ordre relatif qui est à mettre à l'actif de ce Conseil et donne un fond certain aux mesures prises, encore qu'il ait été décidé à cette session de ne point voter de résolutions – prérogative appartenant à la Conférence au sommet – pour se contenter de « recommandations » ou de « déclarations ». Qu'il s'agisse des problèmes budgétaires et techniques de l'Organisation, ou des questions d'ordre politique, les débats ont mis en lumière l'évolution actuelle de l'OUA.

Le budget, préparé par les services de M. Diallo Telli, avait donné lieu à de laborieuses mises au point (ma dépêche précitée). En effet, la Ve conférence des Chefs d'État, réunie à Alger en septembre 1968[1], avait recommandé des économies, souhaitant une diminution des dépenses de l'ordre de dix pour cent. Le secrétaire général s'est empressé de manœuvrer en dénonçant dans son rapport confidentiel aux ministres « la surenchère à l'austérité » qui interdirait à l'Organisation de remplir sa mission, notamment d'aider les mouvements de libération. Il a donc requis sur un ton de procureur, contre les treize États membres qui ont encore des arriérés à verser. Cette question est grave, car, sur un budget de 2 296 302 dollars américains, 650 000 dollars manquent dans la colonne des recettes au titre des cotisations. Les principaux débiteurs sont : la Gambie (115 000 dollars), la RAU (99 000), le Malawi (85 000), le Dahomey (65 000) et la République Démocratique du Congo (60 000). L'endettement provient aussi d'avances non remboursées de l'OUA au « Comité des Cinq » sur la Rhodésie, chargé par ailleurs d'entamer une action en justice contre l'Afrique du Sud au sujet de la Namibie (230 000 dollars), à la Commission de Médiation (45 000), au conseil supérieur du Sport en Afrique (75 000). M. Diallo Telli avait donc des arguments pour se défendre, ce qui n'a pas empêché ses censeurs, au premier rang desquels venaient les Sénégalais, de fouiller les comptes de son administration avec une minutie de syndic de faillite… Subissant un tel affront et de telles remontrances, le secrétaire général a compris qu'il convenait de temporiser et de ne pas mécontenter l'assemblée pour obtenir un quitus à une très faible majorité. On le lui accorda ; moyennant quoi, il évita de se livrer en matière politique à ses habituelles outrances et parut jouer, à la satisfaction générale, un certain rôle modérateur ! C'est donc un budget effectivement réduit à 2 100 000 dollars qui a été entériné.

En même temps que le budget, d'autres affaires techniques ont été examinées. Il s'agit principalement des activités de l'Organisation touchant à la coopération interafricaine. En bref, le conseil a étudié la mise en place

[1] La Ve conférence des Chefs d'État africains s'est tenue à Alger du 13 au 16 septembre 1968. Se reporter à *D.D.F.* 1968-II, n°s 213, 214, 218, 222, 251.

ou le fonctionnement de certains rouages administratifs agencés par l'OUA. Il me paraît fastidieux d'entrer dans les détails de ces rubriques, d'autant plus que la majorité des recommandations votées à ce sujet sont dépourvues d'intérêt pratique, tout au moins à l'heure actuelle. Je reviendrai donc, en temps utile, sur l'éventuelle création d'une agence panafricaine de presse, de réserves régionales de céréales, de centres d'études avancées, etc.

Toutefois, il faut remarquer qu'après des débats fort suivis, l'unanimité s'est faite sur le problème de la CNUCED[1] pour demander aux pays africains « de défendre dans tous les comités spécialisés de la Conférence, les droits du continent ». D'autre part, à l'initiative du Soudan, qui avait échoué dans une tentative identique à la IXe session de la CEA[2], deux recommandations ont été votées sur la stabilisation des prix des produits de base et sur « les liquidités internationales et les finances pour le développement » – cette dernière reprenant les thèses anglo-saxonnes en matière de droits de tirage spéciaux.

Quant à la recommandation relative au fonctionnement de la commission africaine de l'aviation civile CAFAC[3] (ma dépêche n° 93/NU du 22 janvier), elle conseille à tous les États membres de ratifier la convention signée à Addis-Abeba, et « d'exiger de la première session plénière ordinaire de la CAFAC la fixation de la période initiale » (article 12), ce qui réduirait considérablement la portée de l'influence de l'OACI qui comptait prolonger le plus longtemps possible cet intérim pour exercer sa tutelle effective sur le nouvel organisme. Si l'on en croit le rapport confidentiel des ministres, la date d'expiration de la période serait fixée au 1er janvier 1970.

Il convient enfin de noter qu'aucune recommandation n'a été votée au sujet de la réorganisation de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique. On sait, en effet, que lors de la IXe session de cette institution, une des résolutions créant le nouveau système administratif, a défini les relations entre l'OUA et la CEA. La commission a accepté (résolution n° 190 (IX) paragraphe 4) que « les rapports sur les activités de la CEA soient soumis régulièrement à l'examen de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, afin que la commission puisse bénéficier de l'appui politique nécessaire ». Cette formule est vague, mais elle évite l'instauration sur la CEA de l'étroit contrôle que M. Diallo Telli souhaiterait tant pouvoir exercer. Aussi, dans son rapport aux ministres, il donne de ce

[1] CNUCED : La conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, créée en 1964, est le principal organe de l'Assemblée des Nations unies dans le domaine du commerce et du développement. Son objectif est d'aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale.

[2] CEA : la commission économique pour l'Afrique des Nations unies a été instituée en 1958 afin d'encourager la coopération économique entre ses États membres. C'est l'une des cinq commissions régionales du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). Elle siège à Addis-Abeba.

[3] La CAFAC ou commission africaine de l'aviation civile est l'institution spécialisée de l'Organisation de l'Unité africaine pour l'aviation civile. C'est un organisme autonome dont peuvent devenir membres des États africains membres de la CEA ou de l'OUA. Son siège est à Dakar. La constitution de la CAFAC (réf. OUA CAB/LEG/23/1) est ouverte à la signature de tous les États africains à partir du 17 janvier 1969. La Constitution entre en vigueur provisoirement à la date du 17 janvier 1969 et entrera en vigueur définitivement après ratification par vingt États membres.

texte une interprétation extensive et, semble-t-il erronée en précisant que « la CEA s'inspirera constamment des directives de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA en matière économique et sociale, afin que les activités de la commission soient soumises régulièrement à l'examen de ladite Conférence pour bénéficier, une fois ratifiées, de tout leur appui politique ». Cette divergence, d'ailleurs prévisible, provoquera à n'en pas douter, de nouveaux heurts entre M. Gardiner[1] et le secrétaire général de l'OUA. Celui-ci n'a soulevé aucune réplique en donnant son interprétation et a même recueilli l'assentiment des délégations qui, une semaine auparavant, avaient accepté de définir d'une autre façon les relations entre les deux organismes.

Tout compte fait, M. Diallo Telli s'est habillement tiré de l'examen de ces questions en sachant jouer à la fois de modération, voire d'une certaine discrétion, et, aussi, de sa capacité de manœuvre, disons même de son astuce. Il a pu ainsi avoir les coudées plus franches pour dominer nettement les débats purement politiques.

Tout d'abord, le secrétaire général a présenté le rapport sur le fonctionnement du comité de libération de Dar-Es-Salaam[2], qui avait achevé sa session avant la réunion du conseil ordinaire. Les travaux des ministres ont révélé un mécontentement général : cet organisme bénéficie, au titre du « fonds spécial » de l'OUA, d'un crédit annuel de 850 000 livres sterling, partagé au prorata du budget national des quarante-et-un États. Or, moins de 35 % des cotisations ont été versées en 1967, soit environ 300 000 livres – les plus mauvais payeurs étant le Rwanda et le Burundi (qui n'ont pas donné un sou), la RAU et le Nigeria – membres actifs du comité – qui doivent respectivement 375 000 et 300 000 livres, le Maroc 275 000, le Congo-Kinshasa 125 000 – chacun d'entre eux étant débiteur depuis plusieurs années. D'autre part, les débats du comité se sont déroulés, paraît-il, dans l'incohérence la plus totale, puisqu'une foule de « gouvernements en exil » ou de « fronts de libération » ont surgi en temps opportun pour exiger une obole. Circonstance aggravante, les Tanzaniens ont dû renoncer plus longtemps à nier le détournement vers le Biafra d'armes destinées aux rebelles portugais.

Aussi, le conseil des ministres a-t-il décidé de confier au secrétariat général la réorganisation du comité, en rassemblant ses moyens, selon de nouvelles méthodes, en définissant ses missions et en enquêtant sur « l'authenticité » des mouvements de libération. Un rapport final sera

[1] Robert Kwaku Atta Gardiner, Ghanéen, est le représentant du Secrétaire général de l'ONU et secrétaire exécutif de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique à Addis-Abeba.

[2] Le comité de libération de l'OUA est institué par des chefs d'État africains lors de la réunion constitutive de l'OUA qui se tient en mai 1963 à Addis-Abeba. Composé à l'origine de neuf membres, il en comprend onze par suite de l'adhésion en octobre 1965 de la Somalie et de la Zambie. Il siège à Dar-es-Salaam et se réunit deux fois par an avant chaque session du conseil des ministres de l'OUA. Son rôle consiste à harmoniser l'assistance des États africains aux mouvements de libération. Il gère à cet effet un « fonds spécial » alimenté par les contributions volontaires des États membres de l'OUA Le secrétaire exécutif du comité de libération est le Tanzanien George S. Magombé.

soumis, en septembre prochain, au XIIIe conseil et à la VIe conférence au sommet.

Cette affaire délicate qui, à certains moments, a paru virer au scandale, a quelque peu modéré l'enthousiasme des délégués lorsque ceux-ci ont abordé l'examen des questions des territoires sous domination coloniale. Pourtant, aux premiers jours de la session, on pouvait voir dans les couloirs nombre de militants des mouvements de libération en conciliabules animés avec tel ou tel ministre. Les représentants de la Guinée-Bissao tenaient le haut du pavé comme des parvenus, tandis que les Mozambicains et les divers Angolais affichaient sur des habits de misère, des mines austères et résolues. Seuls, les envoyés du Molinaco (Comores)[1], comme ceux du FLCS[2] et du MLD (Djibouti)[3], arboraient, avec des tenues traditionnelles remarquées, des airs contristés, se demandant ce qu'ils venaient faire dans cette galère où, dès le début de la session, ils avaient compris qu'on exigerait d'eux une discrétion absolue.

S'agissant des colonies portugaises, le conseil a renouvelé ses attaques contre Lisbonne, mettant en cause l'appui que l'OTAN apporterait au gouvernement de M. Caetano[4]. Pourtant, il faut remarquer que, pour deux raisons, la « déclaration » relative à la situation dans « les soi-disant provinces d'Outre-mer », conserve un ton certes résolu, mais non véhément. Tout d'abord, la majorité des délégués pensent que le Portugal n'est pas, au sens véritable du terme, une « puissance ». À leur avis, cette nation « sous-développée et dépourvue de ressources » n'est qu'un adversaire médiocre, qui sera abattu dans un temps bref. À preuve, le succès d'Amilcar Cabral[5] en Guinée, qui contrôlerait la presque totalité du territoire… Ensuite, il faut convenir que la disparition du Dr Mondlane[6], dans les circonstances que l'on sait (ma communication du 21 février) a jeté le désarroi dans les rangs du Frelimo[7], tandis que les Angolais restent toujours divisés. Que peut donc faire l'OUA ? Avec prudence, le conseil a décidé « d'aider à la réorganisation des mouvements de libération » et de soumettre la question au prochain sommet de septembre.

Quant à la situation dans les « États racistes » d'Afrique Méridionale – autrement dit, dans le « Zimbabwe » (Rhodésie), « l'Azanie » (Afrique du

[1] Molinaco ou mouvement de libération nationale des Comores est exilé en Tanzanie.

[2] FLCS, le Front de libération de la Côte des Somalis a été fondé en 1963 par des réfugiés de Djibouti en Somalie. Il est basé à Mogadiscio. Son secrétaire général est Hadj Abdullah Ardeye.

[3] MLD, le mouvement de libération de Djibouti, dont le secrétaire général est Ahmed Bourhan, a été créé à l'instigation de M. Assefa Guebre Maryam, ex-consul général d'Éthiopie à Djibouti, et est subventionné par Addis-Abeba. Il a pour objectif de s'opposer aux revendications somalies sur la Côte française des Somalis et de justifier la politique du gouvernement éthiopien vis-à-vis de Djibouti.

[4] Marcelo das Neves Alves Caetano est le Premier ministre du Portugal depuis le 28 septembre 1968. Il est renversé par la « révolution des œillets » le 25 avril 1974 et s'exile au Brésil.

[5] Amilcar Cabral, fondateur en 1956 et *leader* du PAIGC (parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert), est soutenu par l'URSS et Cuba.

[6] Le Dr Eduardo Mondlane, anthropologue, *leader* du FRELIMO (Front de libération du Mozambique) depuis mars 1963, est assassiné, le 3 février 1969, à Dar-es-Salaam par l'explosion d'un colis piégé.

[7] FRELIMO : le Front de libération du Mozambique a été fondé en 1962 à Dar-es-Salaam.

Sud), la Namibie (Sud-Ouest Africain) – elle a donné lieu à des débats et à une déclaration finale particulièrement violente. On en connaissait d'avance les thèmes.

En ce qui concerne la Rhodésie, le conseil des ministres a dénoncé « la complicité et la faiblesse du gouvernement de M. Wilson »[1], tandis que les Pays-Bas, l'Allemagne Fédérale et les États Scandinaves (surtout le Danemark et la Suède) sont condamnés pour leur soutien commercial au régime de M. Ian Smith[2]. M. Diallo Telli s'en est particulièrement pris à « la politique hypocrite des Anglo-Saxons et autres Allemands et nordiques » dont « l'anticolonialisme de façade » ne saurait tromper les Africains – ceux-ci n'ayant d'autre part aucune illusion sur « l'aide fort intéressée » que ces pays prétendent leur offrir.

Quant à l'Afrique du Sud, elle est l'objet des mêmes attaques ; mais, à l'énumération habituelle de ses alliés et fidèles soutiens, s'ajoutent les États-Unis qui viennent de conclure avec Prétoria un accord aérien. Ces accusations ont vivement ému les Allemands et les Hollandais. Quant à nos collègues britanniques, ils ont tenté d'intervenir, mais en vain, auprès des anglophones.

Ceux-ci n'ont pu que leur répéter les propos tenus devant les délégués par M. Diallo Telli qui aurait cité en exemple notre pays. Certes, aurait-il commenté, la France entretient des relations commerciales avec l'Afrique du Sud ; mais celles-ci sont infiniment moins développées que les rapports fructueux entre Pretoria et Londres, Bonn, etc. Il a donc conseillé aux autres Européens et Nord-Américains de s'inspirer de notre attitude. En faisant une citation aussi élogieuse à notre égard, le secrétaire général a probablement voulu amadouer à l'avance les délégués qui s'apprêtaient à examiner la question de Djibouti et des Comores – encore que ses propos se fissent, à coup sûr, l'écho d'une secrète sincérité. Il a d'ailleurs eu l'occasion d'en parler à un de mes collaborateurs pour préciser publiquement, une fois de plus, combien l'OUA était attentive à l'opinion de la France au sujet de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud ; et, pour reprendre le fil de son intervention devant le conseil, il a ajouté que « les Africains, dans le cœur desquels notre pays occupait une place de choix, espéraient que nous exercerions pleinement notre magistrature morale dans le monde pour inciter les autorités de Lisbonne et de Prétoria à revenir sur leur intransigeance ». Une telle bienveillance a quelque peu étonné nombre de délégués qui avaient pris l'habitude de voir couler de la bouche de M. Diallo Telli, un peu moins de miel et un peu plus de fiel. Le secrétaire général s'est constamment plu, d'autre part, à parler de « l'œuvre remarquable de décolonisation » accomplie par notre pays et a exhorté les Africains à donner leur confiance à la France « qui saura libérer ses dernières colonies »… Aussi, la déclaration votée en fin de session sur les problèmes de décolonisation ne fait-elle aucune mention de nos deux territoires (ma communication du

[1] Harold Wilson est le Premier ministre de Grande-Bretagne depuis 1964.

[2] Ian Douglas Smith est le Premier ministre de la Rhodésie depuis le 13 avril 1964. Le 11 novembre 1965, il proclame unilatéralement l'indépendance de la Rhodésie.

24 février). Pourtant, il ne faudrait pas que le silence actuel de l'OUA nous fît oublier qu'en Afrique les sentiments sont aussi excessifs que changeants. Le répit qui nous a été accordé par l'Organisation, grâce aux interventions de M. Diallo Telli, et, dois-je l'ajouter, de la modération pour une fois conjuguée des Éthiopiens et des Somaliens, peut être de courte durée ; et rien ne nous dit que nous ne serons pas désagréablement surpris en septembre prochain de nous voir cloués au pilori, en compagnie des Britanniques, des Allemands, etc.[1]

Je pense aussi qu'il convient de s'attendre à une offensive des Anglo-Saxons auprès de leurs amis Africains pour les amener à un jugement, à leurs yeux, plus réaliste, c'est-à-dire qui condamne également la France pour la part qui lui revient. Les circonstances dans lesquelles s'est déroulée cette session, les paroles amicales qui nous ont été constamment adressées, tous ces éléments vont contribuer à accréditer l'opinion fallacieuse de beaucoup de mes collègues à Addis-Abeba, selon laquelle l'OUA serait à la dévotion de nos intérêts. Il n'est que d'entendre leurs commentaires envieux ou désabusés pour mesurer cette erreur flatteuse, mais grave, d'interprétation…

Enfin, le conseil des ministres a fait un sort particulier à la question du Moyen-Orient. Le délégué égyptien, a cru de bonne tactique d'infliger à son auditoire une longue déclaration relatant la rivalité israélo-arabe depuis les initiatives de lord Balfour[2]. Mais ce discours a semé la tempête et les États arabes, ou ceux favorables à leur cause, (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Soudan, Somalie, Mauritanie) ont cru, à un certain moment, qu'ils ne pourraient faire confirmer la résolution du Ve sommet d'Alger[3], dans la ligne tracée par celle du 22 novembre[4]. Le ministre togolais, notamment, a battu le rappel des États d'Afrique Noire, pour exiger en leur nom un « texte bref, clair et modéré », qui puisse recueillir l'unanimité. Ce qui advint – la « déclaration » votée reprenant la précédente.

[1] *Note du document* : « Pour faire bonne mesure, l'OUA a omis de mentionner l'Espagne, sans pour autant la féliciter de la rétrocession d'Ifni et de l'indépendance accordée à la Guinée équatoriale. »

Ifni est un territoire au sud-ouest du Maroc, au bord de l'océan Atlantique. Cette ancienne province espagnole est décolonisée le 30 juin 1969 et restituée au Maroc.

La *Guinée équatoriale* est un pays d'Afrique centrale, constitué de deux parties : l'une continentale, bordée par le Cameroun et le Gabon, l'autre insulaire avec les îles de Bioko et d'Annobon. La Guinée équatoriale accède à l'indépendance en 1968.

[2] Arthur James Balfour (1848-1930), chef du parti conservateur, Premier ministre de Grande-Bretagne (1902-1905), publie le 2 novembre 1917, alors qu'il est ministre des Affaires étrangères, une lettre adressée au baron de Rothschild, dans laquelle il y est affirmé que « le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif… étant clairement entendu que rien ne sera fait qui pourrait porter préjudice aux droits civils et religieux des communautés non juives en Palestine, ainsi qu'aux droits et au statut politique dont les juifs pourraient jouir dans tout autre pays ». Cette lettre, connue sous le nom de « Déclaration Balfour », va légitimer trente ans plus tard la création de l'État d'Israël.

[3] Le texte de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors du Ve sommet de l'OUA à Alger, par 36 voix et 2 abstentions, est transmis par le télégramme d'Alger n° 4041 du 16 septembre 1968, non repris.

[4] Concernant la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967, se reporter à *D.D.F.* 1967-II, n° 257.

Je note que le Sénégal a constamment pris le parti des Arabes, tandis que le représentant du Malawi a, d'emblée, manifesté son intention de s'abstenir – « faute d'instructions », ainsi que celui du Botswana qui n'a pas voulu, pour sa part, porter un jugement sur une affaire débattue à Alger, puisque son pays n'était pas encore indépendant, à cette époque, donc membre de l'OUA. Nos collègues israéliens se montrent satisfaits ; cependant le texte voté, s'il reste prudent, n'en demeure pas moins favorable aux Arabes, car il met implicitement en cause la responsabilité de l'État hébreu dans l'aggravation de la crise.

Ainsi fut épuisé l'ordre du jour de cette XIIe session. Pourtant, je crois devoir rappeler la teneur de mes communications du 18 février et du 22 février, au sujet de l'affaire nigériane. On sait, en effet, que l'Empereur a voulu profiter de la présence, dans sa capitale, de nombreuses délégations pour tenter de faire dénouer cet imbroglio. Le Département a eu connaissance des diverses opinions qui se sont exprimées, notamment des propos tenus devant un de mes collaborateurs par le Dr Okoï Arikpo[1], Commissaire Fédéral Nigérian aux Affaires étrangères. Il reste à en mesurer l'exacte valeur, comme il est bon d'attendre la réunion du comité consultatif à Monrovia, qui va être précédée par des tentatives de conciliation, menées probablement par certains États de l'Entente (Côte d'Ivoire et Niger), pour sortir de l'immobilisme actuel. Quoi qu'il en soit, l'ombre de ce conflit a pesé sur l'esprit des délégués tout au long de la conférence ; et le sentiment de gêne, pour ne pas dire de la mauvaise conscience qu'il révèle chez nombre d'Africains, a certainement contribué à donner aux travaux du conseil un discrétion empreinte de modération et de gravité.

Autant dire que l'OUA a trouvé, cette fois-ci, un style moins engagé et qu'elle a donné une impression, peut-être fugitive, de maturité.

Le refus de voter des « résolutions » est un premier exemple de modestie, inhabituelle dans cette Organisation. En effet, il semble que le secrétariat général ait compris que, pour être suivi, ou, au mieux toléré, il devait se montrer raisonnable, en un mot, ouvert au compromis. Certes, on peut supposer qu'ayant senti la situation lui filer entre les doigts, M. Diallo Telli se soit cantonné dans la prudence. Quoi qu'il en soit il a trouvé de solides appuis au moment opportun.

Je n'en veux pour preuve que son habileté à rallier le camp des Francophones qui, au cours de la session, ont affiché une cohésion et un dynamisme remarqués, à tel point qu'ils ont, en fait, dirigé les débats et imposé facilement la plupart de leurs vues. Le secrétaire général n'a pas oublié de leur accorder une sympathie soutenue, par exemple en faisant admettre l'Organisation des États riverains du Sénégal (OERS)[2] comme observateur, au même titre que l'OCAM et en louant « les activités

[1] Le Dr. Okoï Arikpo est Commissaire fédéral aux Affaires étrangères du Nigeria depuis 1967.

[2] OERS ou l'Organisation des États riverains du fleuve Sénégal, regroupant le Sénégal, la Mauritanie, le Mali et la Guinée est instituée en mars 1968 à Labé (Guinée) en remplacement du comité inter-États créé en 1963.

déployées récemment à Niamey par la Francophonie ». Quant aux Anglophones, ils ont sagement évité d'affronter l'autre camp, s'arrangeant pour composer avec lui.

Un troisième groupe, dont on parle peu, a, lui aussi, appuyé M. Diallo Telli : ce sont les États musulmans d'Afrique du Nord et de l'Est. Mais, à leur sujet, il faut noter l'attitude des Arabes, surtout des Marocains, Algériens et Tunisiens, qui ont affecté, tout au long des travaux, un certain détachement à l'égard des problèmes ou des discussions « des représentants du Sud du Sahara ». Cette ligne de partage est discrète ; mais on la voit. Aussi les Africains Noirs ressentent-ils avec amertume l'espèce de condescendance ou, disons-le, de mépris atavique que parviennent malaisément à dissimuler à leur égard les gens du Nord. Il n'était que de voir M. Bouteflika ou M. Laraki pour comprendre toute la distance, sans parler de l'histoire, qui sépare ces authentiques Méditerranéens de ceux que M. Diallo Telli appelle « les vrais Africains »…

En fin de compte, toutes ces rivalités de l'ombre, feutrées ou insidieuses, ont paradoxalement joué un rôle apaisant. À cela, s'ajoute un sentiment général d'impuissance, puisque l'OUA n'arrive pas à faire admettre par exemple dans le conflit nigérian, une médiation franche et ferme de sa part, ou, dans d'autres affaires de moindre intérêt, à entraîner l'adhésion enthousiaste des États.

L'Organisation de l'Unité africaine ne serait donc qu'une alliance mal assortie et couverte de dettes, si elle n'exprimait pas, comme elle l'a fait cette fois-ci encore et comme elle le fera probablement dans d'autres réunions, la volonté de s'affirmer des peuples du continent et leur commune aspiration à l'ordre et à l'équilibre.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, OUA, nº 372, 1968-1970, 1969*)

176

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à divers Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire nº 107. *Paris, 26 février 1969, 20 h. 13.*

Strictement réservé.

Le Ministre a convoqué le 24 février, à 18 heures, les ambassadeurs à Paris de nos partenaires du Marché commun pour leur exposer, d'une part, comment s'était réellement déroulé l'entretien entre le général de Gaulle et M. Christopher Soames et, de l'autre, quelles étaient, à la lumière des difficultés actuelles, les vues du gouvernement sur la politique européenne.

En ce qui concerne le premier point, M. Debré a souligné que – comme le rappelle la circulaire du Département n° 99[1] – M. Christopher Soames[2] avait expressément demandé, le 16 décembre, un entretien avec le président de la République. Si cet entretien n'avait eu lieu que le 4 février, c'était parce que M. Soames avait été souffrant en décembre et avait fait un long séjour à Londres en janvier. Le général de Gaulle et M. Debré avaient demandé à M. Soames de garder à l'entretien du 4 février un caractère confidentiel parce qu'il était indispensable de savoir, avant toute communication de sa teneur à qui que ce soit, si le gouvernement britannique souhaitait avoir avec nous les conversations bilatérales envisagées. M. Soames ayant demandé si le terme confidentiel devait être entendu de la façon la plus stricte, il lui avait été répondu affirmativement.

En ce qui concerne la politique européenne de la France, M. Debré a rappelé les deux raisons essentielles de notre opposition à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun :

– Si l'on passait de six à dix, voire à douze ou davantage, ce ne serait plus le Marché commun, car celui-ci implique l'acceptation d'un certain nombre de règles fondamentales, et notamment des politiques communes qui, pour nous – et sans doute aussi, a souligné M. Debré, pour nos partenaires – sont aussi importantes que la disparition des droits de douane.

– L'union de l'Europe a aussi pour objet son indépendance. Or, les attitudes et les orientations de la politique du gouvernement britannique ne nous paraissaient pas de nature à renforcer cette tendance.

Était-il possible de surmonter ces deux difficultés essentielles ? C'est la question que s'était posée le général de Gaulle et ses réflexions s'étaient orientées dans deux directions : il fallait chercher à instaurer un climat de confiance avec la Grande-Bretagne et déterminer des perspectives à long terme. Cet effort de réflexion avait amené le président de la République à donner les indications suivantes :

1) D'une part, si une organisation économique de l'Europe débordait les frontières actuelles du Marché commun, celui-ci ne pourrait plus rester ce qu'il est. Il faudrait donc s'efforcer de garder aux échanges commerciaux un caractère aussi libre que possible et prévoir, en outre, un système d'accords préférentiels en matière agricole.

2) D'autre part, il fallait rechercher quelles pourraient être les caractéristiques d'une organisation européenne dotée d'une politique autonome.

M. Debré a cité ensuite trois des points de l'entretien du 4 février qui avaient été déformés. Ces trois points (Marché commun, OTAN, prétendu directoire à quatre) sont mentionnés dans la circulaire 99 du Département. M. Debré a apporté, à leur sujet, les précisions suivantes :

– Sur le Marché commun, le général de Gaulle avait développé deux idées : d'une part, il n'était pas aux affaires quand le Traité de Rome avait

[1] Voir ci-dessus ce télégramme circulaire n° 99 du 22 février 1969.

[2] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

été signé[1] et il ne le considérait donc pas comme une œuvre personnelle. Le gouvernement n'en avait pas moins déployé de grands efforts pour le faire fonctionner de façon satisfaisante. D'autre part, le Marché commun n'était pas seulement le traité, mais encore tout ce qui avait été accompli depuis dix ans et, si le Marché commun était élargi, ce ne serait plus le Marché commun.

– Sur l'OTAN, le général de Gaulle – qui n'en avait parlé qu'en réponse à une question de M. Soames – avait déclaré que si l'on arrivait à une Europe indépendante, la raison d'être et les structures de l'OTAN s'en trouveraient modifiées. Le compte-rendu envoyé par M. Soames à son gouvernement était d'ailleurs conforme à cette déclaration.

– Sur le prétendu directoire à quatre, il convenait d'observer que le général de Gaulle n'avait pas employé cette formule, qui ne figurait pas d'ailleurs, dans le compte-rendu de M. Soames. Parlant de l'organisation politique de l'Europe, le président de la République en était venu aux questions de Défense : sur ce plan, avait-il dit, si l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie apportaient leurs moyens de défense, qui sont plus importants que d'autres, cela pourrait représenter une réalité. Sur ce troisième point, il y avait donc eu à la fois présentation inexacte et déformation à Londres.

En conclusion, M. Debré a souligné que, malgré les difficultés actuelles, la position de la France sur le fond des problèmes restait la même :

– Il n'y avait pas d'autre politique possible pour la France et l'Allemagne que l'entente et la coopération. Quand ces deux pays ne s'entendaient pas, il en résultait un risque de drame pour l'Europe.

– Il n'y avait pas d'autre politique possible qu'une bonne organisation de l'Europe et d'abord le resserrement des liens entre les six partenaires de la Communauté.

– La France estimait que le rapprochement politique et économique avec les autres pays du Marché commun était essentiel pour eux tous. Le développement de cette coopération entre les Six avait comme valeur fondamentale de leur donner le sens de l'indépendance, sans lequel il n'y avait pas d'avenir pour une organisation européenne.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

177

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1056 à 1063. *Moscou, 27 février 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 19 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme no 979 du 25 février.

M. Baibakov[1], président du *Gosplan*, m'a longuement reçu hier soir, 26 février. L'insistance qu'il a manifestée pour m'accorder de suite cet entretien me donne à penser que l'intervention de M. Alphand auprès de M. Zorine[2], ainsi que les démarches successives de cette ambassade auprès de M. Kovalev et de M. Kozirev[3], commencent à porter leurs fruits.

M. Baibakov, qui m'a d'ailleurs rappelé ces diverses interventions, a en effet tenu de suite à s'expliquer sur ce qu'il considère comme un « malentendu ». Il m'a assuré que, lors de son récent séjour en Algérie, dans aucune de ses déclarations à la presse ou dans ses entretiens avec les dirigeants algériens, il n'avait évoqué les rapports entre son pays hôte et la France, ni critiqué la manière dont nos sociétés exploitaient ses ressources d'hydrocarbures, ni qualifié notre action dans ce domaine de néo-colonialisme. Tout au contraire, il a exprimé, à l'occasion de visites de sites d'exploitation ou de raffineries, sa haute appréciation du niveau technologique des réalisations françaises, et ceci en présence d'experts français. Aussi bien, après avoir souligné l'intérêt qu'on attachait ici à préserver l'excellence des rapports franco-soviétiques, entendait-il ne rien faire qui put les entraver. D'ailleurs l'URSS n'avait pas d'intérêts à défendre dans ce domaine précis en Algérie, mais ne faisait qu'aider, à sa requête, un pays en voie de développement soucieux de son expansion et de son indépendance économique. Somme toute, l'action de l'URSS était parallèle à celle de la France, et ne devait pas lui porter ombrage.

Ceci étant, a ajouté mon interlocuteur, les dirigeants algériens lui avaient fait part de leurs inquiétudes sur l'avenir de l'exploitation de leurs richesses pétrolières. Il leur a donné son avis, en technicien du pétrole – dont, m'a-t-il précisé, il s'était occupé pendant 30 ans – cet avis différait quelque peu de ce que les Algériens lui avaient dit être celui des experts français. M. Baibakov devait, dans la suite de l'entretien, développer longuement son point de vue, dont je rends compte par dépêche au Département.

J'ai pris acte des assurances formulées par mon interlocuteur et de la mise au point qu'il venait de faire. Je lui ai alors rappelé le caractère déplaisant

[1] Le président du *Gosplan* s'était livré, lors d'une visite à Hassi Messaoud, à de vives critiques contre les investissements français en Algérie, assurant y voir des manifestations de « néo-colonialisme ».

[2] À ce sujet, se reporter au télégramme de Paris no 266 du 19 février 1969, non reproduit.

[3] Voir à ce propos les télégrammes de Moscou no 751 ci-dessus et no 925 à 930 du 21 février 1969 non reproduit.

des critiques de la part de techniciens soviétiques en mission de coopération en Algérie sur les méthodes d'exploitation des compagnies pétrolières françaises. Nous comprenions que des avis techniques ne puissent pas toujours concorder, mais nous ne pouvions admettre que d'éventuelles divergences de vues influent sur les rapports entre la France et l'Algérie, dont le président du *Gosplan* ne pouvait ignorer la nature très particulière, ou pèsent sur la coopération franco-soviétique.

M. Baibakov m'a réaffirmé les instructions très strictes dont étaient pourvus les coopérants soviétiques de ne pas sortir de leur rôle. Certes on ne pouvait éviter lorsque les points de vues différaient qu'il y ait discussions, ni contester que celles-ci pouvaient être profitables. Mais elles ne devaient en rien nuire aux bons rapports franco-soviétiques. L'URSS de son côté fera le nécessaire pour éviter tout conflit possible.

(*Collection des télégrammes, 1969, Arrivée, Moscou*)

178

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Curien, Ambassadeur Haut Représentant de la République française à Brazzaville.

T. nos 46 et 47[1]. *Paris, 28 février 1969, 12 h. 40.*

Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme no 83[2].

Il est essentiel que l'on comprenne, aussi bien à Brazzaville qu'à Kinshasa, que les deux Congo doivent vivre en paix et dominer les difficultés qui peuvent les opposer[3]. La France, pour sa part, estime qu'il est de son devoir de veiller à éviter que les difficultés éventuelles ne s'aggravent et de contribuer à les apaiser.

C'est dans cet esprit que les dirigeants de Brazzaville doivent accueillir la nouvelle – qui sera très bientôt publique – de l'audience que le général

[1] Ce télégramme porte la signature de M. Claude Lebel, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des affaires d'Afrique-Levant depuis 1966.

[2] Le télégramme de Brazzaville no 83 du 15 février 1969, non publié, informe Paris de l'inquiétude et de la perplexité suscitées parmi les dirigeants du Congo-Brazzaville à l'annonce de la visite à Paris de M. Bomboko, ministre des Affaires étrangères du Congo-Kinshasa, ainsi que d'un voyage éventuel du général Mobutu. L'ambassadeur de France demande quelques renseignements à ce sujet afin de rassurer ses interlocuteurs.

[3] Parmi les principaux griefs que le gouvernement du Congo-Brazzaville nourrit à l'égard de Kinshasa, il faut noter les incidents fréquents qui se produisent sur le fleuve en amont de Brazzaville, des militaires du Congo-Kinshasa venant enlever des pêcheurs, soupçonnés d'être des éléments subversifs, entraînés pour s'introduire au Congo-Kinshasa. En outre, Brazzaville affirme avoir la certitude et la preuve que les autorités de Kinshasa prêtent assistance à des fugitifs du Congo-Brazzaville qui préparent des actions de commando contre ce pays.

de Gaulle accordera le 27 mars au général Mobutu[1]. Les relations, privilégiées à plus d'un titre, qui unissent Paris à Brazzaville ne sont en aucune manière en cause.

Bien mieux, cette rencontre a été décidée autant dans l'intérêt du Congo-Brazzaville que de la France, tout donnant à penser que les dispositions d'esprit du général Mobutu à l'égard de ses voisins en seront améliorées.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Congo-Brazzaville, 1959-1969, politique étrangère, relations avec l'Afrique, n° 18*)

179

COMPTE RENDU

Premier entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et M. Nixon
Vendredi 28 février 1969, 15 h. 45 – 17 h. 55.

C.R. *28 février 1969.*

Très secret.

Le général de Gaulle. Vous voilà donc, Monsieur le Président ! Je suis prêt à vous parler de tout ce que vous voudrez[2].

M. Nixon. Je crois que le plus utile serait que nous parlions de l'ensemble des relations Est-Ouest, puis de problèmes plus spécifiques, tels que ceux du Moyen-Orient, du Vietnam, des questions économiques (sans entrer dans les détails techniques). Sur tous ces points, j'aimerais connaître votre avis et recevoir vos conseils. Une de mes préoccupations majeures est celle-ci : le nouveau président des États-Unis doit envisager tôt ou tard une rencontre avec les Soviétiques. J'aimerais être sûr que la position des États-Unis et la mienne correspondent le mieux à nos objectifs communs. Quel genre d'entretiens pensez-vous donc que je devrais avoir avec le Kremlin ? Quelle autre initiative pourrait prendre la nouvelle administration dans ce domaine ? Enfin, tout naturellement, nous devrions parler entre nous de toutes nos affaires bilatérales. J'aimerais beaucoup avoir votre estimation générale de la situation en Europe de l'Est depuis l'affaire de la Tchécoslovaquie et depuis la récente déclaration soviétique au sujet de la souveraineté. En l'occurrence, quelle serait à votre avis la meilleure politique à suivre ? J'espère que vous pourrez me parler sans ambages, car le but de notre rencontre ici est non pas de faire des déclarations publiques mais de nous ouvrir mutuellement notre pensée en tant que deux personnes

[1] Le général Mobutu, président de la République démocratique du Congo-Kinshasa, doit se rendre en France à titre privé et au cours de ce séjour être reçu par le général de Gaulle.

[2] Comme il l'a fait savoir, le général de Gaulle confirme qu'il est disposé à examiner avec le président Nixon l'ensemble des problèmes internationaux.

chargées de responsabilités. Je vous assure que je n'ai aucune intention de faire de nos entretiens l'objet de dépêches diplomatiques et je suis convaincu que vous êtes dans les mêmes dispositions d'esprit. Je tiens surtout à avoir vos conseils.

Le général de Gaulle. Vous pouvez être sûr que nous ne porterons pas nos entretiens sur la place publique. Vous désirez savoir ce que je pense de l'Europe de l'Est et de l'Union Soviétique. Nous en avions déjà parlé en 1967[1], mais j'essaierai aujourd'hui de préciser ma pensée. Il y a la Russie et il y a le communisme ; ce n'est pas nécessairement la même chose. Du communisme, nous n'en voulons pas, cela est clair. Du reste, je crois qu'il n'avance plus. Il n'avance pas en France, il ne le fait plus en Italie et pas du tout en Allemagne. Il semble avoir fait son plein aussi en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et même en Russie. Il n'y présente plus d'attraits, il a perdu son dynamisme. Certes, il peut se maintenir encore longtemps, mais il est trop tard pour lui de chercher à acquérir le monde.

Il y a donc la Russie, qui se trouve sous un régime communiste. Elle est quand même la Russie[2], c'est-à-dire un très grand pays avec beaucoup de ressources, de l'orgueil, de la fierté et des ambitions nationales, qui ne sont pas nécessairement celles du communisme. Cela est un fait. C'est un pays qui a beaucoup souffert et qui est convaincu d'avoir gagné la guerre. Cela est d'ailleurs vrai, car c'est lui principalement qui a cassé les reins à l'armée allemande. Ce pays a de grandes ressources et beaucoup de ressort national ; il accomplit durement des progrès, et il le sait. Si, par impossible, vous étiez à la place des dirigeants soviétiques, quel serait votre principal souci ? Ce serait la Chine, l'immense Chine qui a des milliers de kilomètres de frontière commune avec la Russie, qui hait celle-ci, qui l'a toujours fait et qui la déteste maintenant autant que jamais, et qui a aussi de grandes ambitions, presque toutes dirigées contre la Russie, vers la Mandchourie, la Sibérie, l'Asie Centrale. Et la Russie le sait. Toute la manière dont à présent la Russie, avec un communisme qui n'avance plus, considère l'Occident, et, notamment les États-Unis, est en fonction de sa situation, demain, devant la Chine[3]. Elle sait en effet qu'elle peut avoir demain à faire face à celle-ci et qu'elle ne peut pas faire face à la fois à celle-ci et à l'Occident, en particulier aux États-Unis. Voilà pourquoi, dans l'ensemble, avec des précautions, des avances et des reculs, la politique de la Russie consiste à se rapprocher de l'Occident et des États-Unis. Je ne veux pas dire par là, néanmoins, qu'elle puisse être avec vous en pleine confiance en toutes choses. Vous êtes son rival. Mais elle désire un arrangement, un *modus vivendi* avec vous, afin d'avoir la garantie, ou le sentiment d'une garantie,

[1] Le général de Gaulle et M. Nixon se sont entretenus à Paris le 8 mai 1967. Les sujets abordés ont été les rapports entre les grandes puissances, le conflit du Vietnam et la crise au Proche-Orient. Voir *D.D.F.* 1967-I, n° 275.

[2] Le président de la République tient sur ce point à marquer la distinction, à ses yeux fondamentale, entre la Russie « un très grand pays » et le régime soviétique communiste qu'elle connaît au XXe siècle, les ambitions nationales de l'une ne coïncidant pas nécessairement avec les objectifs de l'autre.

[3] La place nouvelle de la Chine dans la stratégie des grandes puissances est ainsi soulignée.

dans sa dispute croissante avec la Chine ; elle veut éviter de risquer d'avoir votre action dans le dos. Cela est vrai à l'égard des États-Unis, de l'Occident en général et de l'Allemagne en particulier. La Russie a beaucoup souffert de l'Allemagne, de tout temps, et spécialement au cours de la dernière guerre mondiale, où les Allemands ont été terribles, se sont enfoncés jusqu'au Caucase et ont failli abattre la Russie. Celle-ci ne l'a pas oublié. Son souci constant est de ne pas avoir dans son dos une Allemagne qui pourrait lui nuire, l'attaquer ou entraîner contre elle une partie de l'Occident, si un jour elle avait des difficultés graves à l'Est. C'est là, je crois, le principe dominant de sa politique.

M. Nixon. Ce serait donc là, d'après vous, le but essentiel de la Russie dans sa recherche d'un *modus vivendi*. Certains de mes interlocuteurs, ces jours-ci, pensent que la Russie voudrait une rencontre au sommet avec nous non seulement pour obtenir une certaine mesure de détente, mais aussi et surtout pour consolider sa domination sur l'Europe de l'Est, diviser l'Occident et réduire ainsi la volonté de défense de celui-ci.

Le général de Gaulle. Il est naturel pour la Russie d'être contente que l'Occident diminue ses moyens de défense, car sa puissance relative en est augmentée. Je ne pense pourtant pas qu'elle veuille marcher contre l'Occident : elle sait en effet que même si celui-ci ne réagit pas immédiatement avec toutes ses forces et tous ses moyens, la guerre mondiale sera en fin de compte inévitable. Elle ne veut pas de celle-ci pour beaucoup de raisons, dont la principale est qu'elle sait qu'elle ne pourrait pas la gagner. Certes, si l'Europe s'affaiblit, la Russie n'en serait guère fâchée et, si les États-Unis devenaient moins forts, elle en serait très contente. Les Soviétiques n'en partiront pas pour autant à la conquête de l'Occident. Pour cela, il est trop tard. Cependant, ainsi que vous le dites, pour les mêmes raisons pour lesquelles ils veulent une détente avec les États-Unis, la France et peut-être d'autres pays de l'Europe, les Soviétiques ne veulent pas qu'en même temps leurs satellites s'en aillent du côté de l'Occident. Cela diminuerait leur puissance. Ils veulent donc maintenir leur contrôle sur la Pologne, la Hongrie, l'Allemagne de l'Est, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie ; si possible, un peu sur la Roumanie ; quant à la Yougoslavie, il est trop tard. S'ils ont occupé la Tchécoslovaquie[1], c'est bien par crainte que celle-ci ne quittât leur camp. Ils ne veulent pas s'affaiblir vis-à-vis de l'Occident, mais ils n'ont pas l'intention ni les moyens de le conquérir. Peut-être feront-ils quelque chose pour régler la question de Berlin qui, après tout, n'est pas une grande affaire ; mais ils ne marcheront pas vers le Rhin. Dans cette situation générale, et vu le danger croissant que présente la Chine, la Russie ne veut pas avoir l'Occident contre elle et je crois par conséquent qu'elle cherche sincèrement la détente. Quand la France a marqué sa bonne volonté à cet égard[2], les Russes ont été toute politesse et quand vous leur direz que vous êtes prêt à conclure avec eux des arrangements pratiques, par exemple sur

[1] Pour l'invasion de la Tchécoslovaquie, se reporter en particulier à *D.D.F.* 1968-II.

[2] Le général de Gaulle fait part à son interlocuteur de sa conviction de l'intérêt qu'ont les Soviétiques à rechercher la détente.

le système anti-missiles, ils vous feront toutes sortes d'amabilités. Ils le désirent depuis longtemps, depuis Khrouchtchev. Certes, il y a eu des obstacles, comme le Vietnam ; mais c'est leur idée et, plus que jamais ils y tiennent. La France considère que ce n'est pas du tout une mauvaise chose. Du moment que nous ne faisons pas la guerre, que vous n'avez pas l'intention de briser le Mur de Berlin, il reste à faire la paix. Certes, il y faut des précautions, et nous aurons à en parler vous et moi. C'est le moment de travailler à la détente, parce que la situation où se trouve le communisme ne lui permet plus d'être conquérant, celle de la Russie n'est pas assez forte pour songer à des conquêtes et en même temps à la Chine. La Russie a donc besoin en ce moment de la détente, surtout avec les États-Unis.

M. Nixon. Pensez-vous que la Russie croit à la réalité de la force de dissuasion américaine ? Considérons la situation entre les États-Unis, l'Europe et la Russie d'aujourd'hui : depuis 1962, l'équilibre de la puissance a changé. Au moment où le président Kennedy s'est montré ferme dans la crise de Cuba (et il a beaucoup apprécié l'appui que vous lui avez immédiatement apporté), les États-Unis avaient un avantage, dans la proportion de cinq à un, sur les Soviétiques en matière d'engins stratégiques, tant pour leur nombre que pour leur pouvoir de première et de deuxième frappes. Depuis lors, les Soviétiques ont comblé le retard. Aujourd'hui, les États-Unis sont peut-être encore un peu en avance sur eux, mais une certaine parité s'est établie quant à l'armement stratégique. Quant à l'armement classique, les forces du Pacte de Varsovie dépassent celles de l'Occident en Europe, en y comptant la France. Dans ces circonstances, certains suggèrent que si la Russie essaie une manœuvre politique et diplomatique, et je suis d'accord avec vous pour penser qu'elle ne tentera rien dans le domaine militaire…

Le général de Gaulle. … sauf peut-être à Berlin.

M. Nixon. … c'est qu'elle serait persuadée que les États-Unis ne sont pas résolus à un échange stratégique. Certains Européens le croiraient aussi : ils ne penseraient pas que les États-Unis fussent prêts à réagir stratégiquement en cas d'une attaque soviétique.

Le général de Gaulle. Je ne puis vous répondre pour tous les Européens, car ceux-ci sont des gens très différents ; mais je puis vous dire que si un jour les Soviétiques marchaient vers l'Occident (ce que, encore une fois, je ne crois pas) ils auraient l'avantage initial avec leur armement classique. Mais il viendra un moment où les États-Unis devront s'engager avec leur armement nucléaire. La Russie sait bien que les États-Unis ne pourraient jamais accepter qu'elle prît l'Europe, c'est-à-dire qu'elle dominât aussi l'Afrique, et reprît ainsi toutes les positions américaines. Elle remportera des succès initiaux, en utilisant peut-être aussi son armement nucléaire tactique, mais elle sait que les choses ne s'arrêteraient pas là, que les États-Unis interviendraient avec toute leur puissance et que, par conséquent, la Russie serait détruite. Elle a certes aussi le moyen de détruire les États-Unis. Dans ce cas, tout le monde serait tué. Il n'est pas naturel pour des gens vivants de le souhaiter. Les Européens, en tout cas les Français, savent

quand même qu'au cas d'une attaque soviétique contre l'Occident, vous ne feriez pas tout de suite l'effort total, car cela signifierait pour vous la mort ainsi que celle, d'ailleurs, de l'adversaire. Vous mettrez quelque temps à vous engager totalement et, pendant ce temps, l'Europe sera dans une situation tragique. Même si les États-Unis et l'Union Soviétique n'utilisaient que leur armement tactique, le résultat serait que toute l'Europe serait détruite, c'est-à-dire la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne par les armes soviétiques, et l'Allemagne de l'Est, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, par les armes américaines. Entre-temps, les États-Unis et l'Union Soviétique ne se frapperaient pas, mais il arriverait un moment où ils devraient le faire et donc s'anéantir. Je ne pense pas que la Russie le souhaite, pas plus que vous, ni que nous. Ce n'est pas une politique que la mort. Il faut donc faire autre chose, et autre chose que la politique de la guerre froide qui ne sert qu'à préparer la guerre chaude. Les deux blocs empêchent le développement et le progrès de la liberté. Par la détente, la liberté gagne immanquablement. Elle a déjà marqué des points en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, où le processus a commencé du fait de la détente, et même en Russie. C'est cela que nous voulons et voilà pourquoi, avec des précautions, car elles sont toujours nécessaires, nous sommes favorables à la politique de détente avec l'Est[1].

M. Nixon. Si la liberté se développe avec la détente, pourquoi la Russie désirerait-elle celle-ci ? Essentiellement à cause de sa crainte de la Chine ? Courrait-elle le risque d'une détente qui affaiblirait sa domination sur l'Europe de l'Est ?

Le général de Gaulle. Je vous ai dit qu'il y avait le communisme et qu'il y avait aussi la Russie. Même si le communisme ne voulait pas la détente, il se peut que la Russie la veuille. Que veut dire la détente ? des relations, des contacts, des voyages, un échange de journaux, de marchandises ; c'est un état d'esprit qui pousse les gens à se dire : « Nous souhaitons le développement et la paix, nous devons nous voir pour essayer d'aplanir ensemble nos difficultés ». Dans ces conditions, il est difficile à la dictature communiste de se maintenir. Certes, celle-ci essaie de reprendre les choses en main ; mais si elle le fait, c'est qu'elle se sent affaiblie. Cela est certain dans le cas de la Tchécoslovaquie : les Tchèques, du point de vue du sentiment national, ne sont plus du tout ce qu'ils étaient il y a dix ans ; ils sont beaucoup plus près de nous, en profondeur (je ne parle pas des journaux et des sentiments officiels, qui sont encore torturés). Cela est dû au début d'un système de contacts et d'échanges, du système de l'espoir, car celui-ci réapparaît. J'ai été en Pologne et en Roumanie : j'y ai été frappé par l'accueil et l'élan de la population. Certes, elle avait quelque curiosité à voir de Gaulle, mais elle souhaitait surtout sortir du carcan où elle était depuis si longtemps enfermée. Je l'ai senti même en Russie. Les hommes sont des hommes partout, même quand ils sont peinturlurés d'idéologie. Les hommes tendent à la liberté, à la paix, à la dignité. Ils ne le peuvent pourtant pas s'il n'y a pas

[1] Le président de la République consacre de longs développements en s'appuyant sur son expérience, à convaincre M. Nixon de s'engager, lui aussi, sur la voie de la détente.

de détente. Dans la tension qui précède la guerre, il n'y a pas de détente et donc pas de liberté pour personne. Cela est de la philosophie. Il y a aussi la pratique. Que voudriez-vous faire d'autre, à moins de ne rien faire ? Puisque vous ne voulez pas la guerre, il n'y a pas d'autre politique à suivre ; et ne rien faire est la dernière des politiques.

M. Nixon. Vous avez certainement raison, mais je voudrais vous expliquer ma position[1]. Si le lendemain du jour, il y a six semaines, où le nouveau président des États-Unis, a pris ses fonctions, il avait déclaré qu'il voulait aller à un sommet avec Kossyguine et Brejnev, les Etats-Unis et le monde entier auraient sans doute applaudi à cette démarche en faveur de la paix. Je ne l'ai pourtant pas fait, car je suis convaincu qu'il faut préparer un tel sommet avec le plus grand soin, alors que l'antagonisme est évident au départ. Il n'en va naturellement pas de même pour des gens comme nous qui sommes fondamentalement des amis. Il n'est pas bon que le président des États-Unis entame des discussions avec les Soviétiques sans savoir exactement ce qu'il va dire ni de quelles questions il va parler. Parler pour parler n'a pas de sens. Il ne faut pas provoquer des espoirs de paix qui seraient ensuite trompés. J'ai donc annoncé qu'il fallait certes préparer des discussions avec les Soviétiques, mais d'abord consulter les alliés. En particulier, les Soviétiques sont intéressés par une limitation de l'armement stratégique : si nous en parlons avec eux, cela ne manquera pas d'affecter la capacité américaine en Europe. Il y a pourtant d'autres raisons pour lesquelles il ne convient pas d'agir avec précipitation. L'on a peut-être raison de dire que la course aux armements augmente le risque de guerre et que les États-Unis et l'Union soviétique voudraient aussi mettre fin à cette course pour alléger leurs budgets. Je ne veux néanmoins pas prendre de décision en matière d'armement en me fondant sur des raisons financières. Les États-Unis doivent se donner les moyens nécessaires pour assurer leur sécurité. Politiquement, cela peut être difficile, mais cela est indispensable. D'autre part, discuter avec les Soviétiques pour essayer d'aboutir à un accord sur l'armement stratégique, sans autre, semble négliger un fait historique : les guerres sont aussi causées par des tensions politiques, indépendamment de la course aux armements. Si nous réduisions notre armement et que des explosions se produisaient au Moyen-Orient, à Berlin, au Vietnam, cela pourrait constituer une escalade qui conduirait à une grande guerre. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faut saisir l'occasion qui se présente actuellement de travailler à la détente, mais il faut garder la tête froide et apporter un esprit réaliste aux discussions avec les Soviétiques : ceux-ci savent très bien ce qu'ils veulent et nous devons savoir clairement aussi ce que nous voulons. En particulier, la réduction des armements ne devrait pas être une condition pour une discussion sur le Moyen-Orient. Ainsi que nous l'avons déclaré au niveau des ambassadeurs, nous pensons qu'il faut s'occuper de toutes les questions pour aboutir à une détente réelle.

[1] Le chef de l'État américain ne méconnaît pas la valeur des arguments du général de Gaulle. Il est prêt à discuter avec les dirigeants de l'Est mais entend être prudent et ne le faire qu'à bon escient. Pour cela, il faut, estime-t-il, rechercher la détente sur tous les fronts, sinon celle-ci ne peut être qu'illusoire.

Voilà pourquoi nous estimons qu'il faut parler du Moyen-Orient, et le faire à Quatre, comme vous le proposez (mais nous en reparlerons peut-être tout à l'heure). Nous aimerions aussi beaucoup demander éventuellement un appui pour résoudre le problème du Vietnam. C'est une chose délicate pour l'Union soviétique, à cause de la Chine ; mais elle a de l'influence sur le Nord-Vietnam. L'on pourrait peut-être discuter aussi du problème de Berlin, sans trouver aussitôt une solution, mais en préparant celle-ci pour l'avenir. Croyez-vous que nous ayons raison de préconiser une telle procédure, entourée de prudence, et de demander aux Soviétiques de traiter de plusieurs questions et non pas seulement de la limitation des armements ? Un accord sur ce dernier sujet, s'il n'était pas accompagné d'une entente politique générale sur le Moyen-Orient, l'Europe et le Vietnam, créerait une euphorie fallacieuse, une impression de paix alors qu'il n'y aurait pas de paix véritable.

Le général de Gaulle. Vous avez tout à fait raison[1]. Tout en reconnaissant que la détente est la seule politique acceptable, il convient de la conduire prudemment, sans se précipiter dans les bras des Soviétiques ni aborder tous les sujets à la fois en leur offrant des concessions. Il ne s'agit nullement de cela. Pour notre part, nous avons commencé une politique de détente, mais nous n'avons jamais consenti de concessions politiques, même pas sur l'Allemagne, encore que nous eussions eu pas mal de raisons pour ce faire. Il faut surtout s'entretenir de questions pratiques : si vous commencez à discuter avec Moscou de sujets comme l'armement nucléaire, le système anti-missiles et de problèmes qui sont déjà sur la table, comme le Vietnam et le Moyen-Orient, ainsi que vous le proposez vous-même, si vous arrivez en somme à établir un vrai contact avec la Russie pour résoudre des questions pratiques, vous pouvez certes le faire avec toute la prudence et la dignité nécessaires. Mais il ne s'agit pas du tout de vous élancer vers Brejnev en déroulant un tapis sous ses pieds. Vous avez tout à fait raison.

M. Nixon. Au sujet du Moyen-Orient, dont le problème va maintenant être traité après l'initiative française de discussions préliminaires à Quatre, ne croyez-vous pas qu'il serait peut-être utile aussi qu'il y ait parallèlement des conversations bilatérales entre les États-Unis et l'Union soviétique ? De toutes façons, les consultations à Quatre continueraient et nous vous informerions de nos conversations avec les Soviétiques. Je crois que l'on reconnaît généralement l'avantage qu'il y aurait à ce que le règlement de la question du Moyen-Orient soit mis au point d'une manière quadripartite et non bilatéralement. Cependant, ma question est plus générale : nous avons souvent exprimé des vœux pieux quant à des discussions multilatérales ou à celles qui se déroulent aux Nations unies (je n'ai pas en vue ici les conversations à Quatre sur le Moyen-Orient) ; or, quand les intérêts des grandes puissances sont en jeu, il n'est parfois pas possible d'avancer s'il n'y a pas de temps à autre des contacts bilatéraux. Je voudrais donc vous demander ce que vous pensez de conversations bilatérales entre les États-Unis et l'Union

[1] Le général de Gaulle est d'accord sur la nécessité d'être prudent dans la recherche de la détente et conseille à cet effet au président Nixon de chercher à progresser d'abord dans les domaines déjà pratiquement en discussion : armements stratégiques, Vietnam, Proche-Orient.

soviétique en même temps qu'il y aurait des discussions à Quatre au sein des Nations unies.

Le général de Gaulle. Si vous entrez dans la voie dont nous croyons qu'elle est la seule possible, pour en finir avec le Moyen-Orient, c'est-à-dire dans la voie d'un arrangement à Quatre, qui s'imposerait et qu'il faudrait appliquer, alors vous serez naturellement amené à avoir des conversations bilatérales avec l'Union soviétique, de même que nous en avons par exemple avec vous-mêmes et avec Moscou. Je crois que, de toute façon, il est important pour les deux parties directement intéressées, à savoir les Arabes et Israël, que les Quatre démontrent tout de suite qu'ils sont d'accord et qu'ils ne cherchent pas simplement à négocier d'une manière indéfinie. Avant même que le conflit n'ait commencé, c'est-à-dire avant juin 1967, la France avait proposé que les Quatre disent aux Arabes comme à Israël : « personne ne doit attaquer, nous donnerions tort à celui qui le ferait » ; si cela avait été fait, cela aurait probablement empêché l'attaque d'Israël et les malheurs qui ont suivi. Vous n'avez pas été contre et le Royaume-Uni vous a naturellement suivi, mais la Russie ne l'avait pas voulu car elle pensait que les Arabes étaient beaucoup plus forts qu'ils ne l'étaient en réalité et que, leur apportant son aide matérielle, elle accroîtrait son influence à l'occasion d'une guerre qu'elle ne désirait par conséquent pas prévenir. Maintenant, les Soviétiques souhaitent l'arrêt de celle-ci, nous le savons bien et vous le savez aussi. Il faudrait donc que les Quatre manifestent leur volonté d'aboutir. Ou bien, cela se fera très vite, ou bien ça ne se fera jamais. Certes, il ne faut pas faire semblant et, par exemple, déclarer solennellement à Quatre que la mission Jarring continue. Il faut que les Quatre s'entendent décidément pour que la Résolution du Conseil de sécurité soit appliquée, c'est-à-dire que les troupes israéliennes se retirent, que la sécurité et les frontières d'Israël soient garanties, que la liberté de navigation dans le Golfe d'Akaba et dans le Canal de Suez soit assurée, y compris pour Israël et que, les réfugiés puissent retourner chez eux s'ils le désirent. Un arrangement pourra intervenir ensuite sur le tracé des frontières, éventuellement amélioré. Si les puissances en sont d'accord, cela pourra se faire rapidement ; sinon, cela ne se fera jamais et alors la situation au Moyen-Orient deviendra de plus en plus mauvaise. En effet, Israël devient de plus en plus impérialiste, Dayan risque de devenir le maître : il veut aller vers le Nil, vers l'Euphrate, aller à Beyrouth, à Damas ; et il le peut car il en a les moyens ; les Arabes sont dispersés et moins bien armés. Seulement, il se trouvera parmi des populations arabes en Égypte, en Irak, en Syrie ; les accidents, les assassinats, les camps de concentration vont se multiplier, les oléoducs, les puits de pétrole vont sauter. Les gouvernements arabes s'effondreront au Caire, à Amman, à Beyrouth, et leur place sera prise par des enragés qui seront conduits on ne sait par qui, en tout cas pas par vous ni même par les Soviétiques.

M. Nixon. La chose qui me préoccupe, non seulement pour le Moyen-Orient, mais pour d'autres questions, c'est qu'il est capital pour les États-Unis de ne pas s'engager dans des négociations bilatérales avec l'Union Soviétique qui impliqueraient et affecteraient des intérêts généraux sans

bien connaître la position de leurs amis fondamentaux[1]. Il y a cependant l'aspect pratique à considérer : les Soviétiques dominent l'opinion de beaucoup d'Arabes et les États-Unis ne sont pas sans influence sur Israël. Il serait peut-être judicieux en conséquence que les États-Unis et l'Union soviétique eussent des contacts bilatéraux, sans quitter le cadre des quatre puissances, pour essayer de faire aboutir la négociation. De toute façon, je pense qu'il vaut mieux utiliser le cadre des quatre puissances plutôt que d'agir uniquement à deux. À condition qu'il y ait une claire entente avec vous-même et avec les Britanniques, ne pensez-vous pas que des conversations bilatérales que nous pourrions avoir avec les Soviétiques sur le Moyen-Orient, si l'occasion s'en présentait, seraient utiles ?

Le général de Gaulle. Je le répète : sur ce sujet, comme sur tant d'autres, il est normal que vous ayez des discussions les uns avec les autres, y compris avec les Soviétiques. C'est ce que nous faisons nous aussi. D'ailleurs, ceux-ci vous ont fait part de leur plan, ils nous l'ont communiqué aussi ; vous pouvez donc leur répondre et échanger vos vues avec eux. Néanmoins, comme vous le dites, je pense qu'il vaut mieux pour la réussite de l'opération et dans l'intérêt de tout le monde, que ce ne soit pas un a parte soviéto-américain qui trace la solution. Et cela d'autant plus que celui-ci n'y suffirait pas. Si puissants que soient les Soviétiques à l'égard des Arabes et que vous le soyez à l'égard d'Israël, cela ne suffira pas pour amener les deux parties à une solution. Il faut y travailler à Quatre et ensemble. C'est ce que nous avons proposé. Les Quatre doivent mettre au point une proposition et la faire accepter par le Conseil de sécurité. En effet, si les Quatre sont d'accord sur une proposition, le Conseil en fera sa décision et il sera en mesure de l'appliquer ; alors qu'à présent il y a une décision du Conseil qui n'est pas appliquée. Il y faut l'accord des Quatre. Vous me dites que vous avez de l'influence sur Israël et que les Soviets en ont à l'égard des Arabes. Nous ne sommes pas tout à fait dans la même situation que vous, mais nous avons des moyens d'agir et de nous faire entendre des deux côtés, en particulier des Arabes qui désirent d'ailleurs que nous participions à un règlement. Voilà pourquoi je pense que si vous acceptez la concertation à Quatre, pour donner au Conseil de sécurité les moyens d'agir, nous pourrions réussir, et cela ne vous empêcherait naturellement pas d'avoir des conversations bilatérales avec les uns et avec les autres. En revanche, si la proposition émanait seulement des États-Unis et de l'Union soviétique, il y aurait des difficultés : il n'y en aura pas si cette proposition est celle des États-Unis, de l'Union soviétique, de la France et du Royaume-Uni.

M. Nixon. J'en suis d'accord avec vous : il vaut beaucoup mieux que les États-Unis ne fassent pas cavaliers seuls avec les Soviétiques et que l'arrangement éventuel ne soit pas du genre « Yalta ». D'ailleurs, il serait très mauvais que les Soviétiques fissent figure des seuls amis des Arabes. Si l'arrangement n'était proposé que par les États-Unis et l'Union Soviétique, ceux-ci sembleraient n'être que du côté d'Israël et celle-là du côté des Arabes. Une position commune aux Quatre, avec la participation de la

[1] Le président Nixon est donc prêt à négocier, au Moyen-Orient ou ailleurs, mais il ne veut pas donner le sentiment que les États-Unis s'engagent seuls, sans leurs alliés.

Grande-Bretagne, qui a un rôle à jouer, donnerait beaucoup plus d'équilibre à l'ensemble.

Le général de Gaulle. Si les États-Unis et la France pouvaient s'entendre sur une solution pratique, cela faciliterait beaucoup l'accord des Soviétiques. Ceux-ci veulent en effet qu'on en finisse et ils ne sont nullement rassurés sur ce qui pourrait arriver d'anarchique au Moyen-Orient. Ils accepteraient donc une solution qui serait accordée entre nous deux.

M. Nixon. J'ai lu récemment les comptes rendus des conversations qui se sont déroulées au niveau des fonctionnaires et il me semble que les vues de la France et des États-Unis vont dans le même sens. J'espère que M. Debré et M. Rogers pourront en discuter ici même et que nous pourrons ainsi nous entendre définitivement.

Le général de Gaulle. À vous parler franchement, nous avons toujours été favorables à Israël et nous sommes favorables à l'existence de l'État d'Israël. Jusqu'au mois de juin 1967 nous l'avons toujours soutenu et nous lui avons fourni tout ce qu'il nous a demandé ; c'était d'ailleurs beaucoup de choses et qu'il nous a toujours payées. Nos relations ont toujours été excellentes, j'ai reçu ici même Ben Gourion, Levi Eshkol, Eban. Depuis juin 1967, pourtant, nous avons changé d'attitude. Nous avions dit à Israël qu'il ne devait pas attaquer[1]. Nous étions sûrs de son succès militaire, mais aussi que de graves difficultés suivraient et que tout le monde serait mis dans une situation fâcheuse. Si Israël avait été menacé, nous aurions contribué à sa défense. Mais Israël a attaqué lui-même, il a occupé les territoires jordaniens, Gaza, le Sinaï. Et maintenant ? Les ennuis ne font que croître. Nous pensons donc qu'il doit revenir sur ses lignes de départ. On cherchera ensuite à améliorer ses frontières. Mais il faut d'abord qu'Israël quitte ses conquêtes, puis il devra être reconnu par tous les pays arabes avec des garanties précises et nous sommes prêts à y contribuer sur un plan international. Nous sommes décidés aussi à ce que la liberté de navigation soit assurée. Mais on ne peut pas maintenir la situation actuelle, sinon les malheurs de tous ne feront que croître.

M. Nixon. À propos d'Israël, je voudrais vous éclairer sur deux aspects. D'abord il y en a qui pensent qu'aucun président des États-Unis ne peut prendre une décision quelconque au sujet d'Israël sans tenir compte du vote juif. Ce n'est pas mon cas.

Le général de Gaulle. Je le sais.

M. Nixon. La décision que je prendrai au sujet du Moyen-Orient, ainsi que celle que je serai amené à prendre sur l'armement stratégique, ne seront pas fondées sur des considérations de politique intérieure. En second lieu, les États-Unis devront certes exercer leur influence pour qu'Israël accepte un règlement sans pour cela donner l'impression que celui-ci lui est imposé. Et c'est une question délicate. Vous savez bien que l'essentiel de l'accord à Quatre doit porter sur les garanties et Israël est excessivement sensible à l'idée que ce règlement puisse lui être imposé de l'extérieur. Il me semble

[1] Les deux interlocuteurs sont finalement peu optimistes sur les chances d'un règlement au Moyen-Orient.

que ce sur quoi nous sommes d'accord aujourd'hui avec vous pourrait être accepté par Israël ; c'est une question de présentation.

Le général de Gaulle. Si les Quatre sont d'accord, le Conseil de sécurité, qui ne manquera pas d'accepter leur proposition, aura les moyens d'appliquer celle-ci, car Israël sera bien obligé de se soumettre. Du moment que les Quatre auront marqué leur intention, Israël ne pourra pas se permettre de rester seul. D'ailleurs, « imposer » n'est qu'un mot : en fait, il s'agit bien de cela, autrement Israël n'acceptera jamais de revenir sur ses lignes de départ. Il comprendra qu'il vaut mieux pour lui d'accepter la solution que de subir éventuellement des pressions, puis des sanctions du Conseil de sécurité.

M. Nixon. Je vous avoue que je suis pessimiste au sujet du Moyen-Orient. Même si le règlement que vous envisagez était appliqué, il se peut que des forces radicales continuent à intervenir, comme les feddayins et d'autres en Égypte, en Syrie, en Palestine, en Jordanie et peut-être en Algérie. Tout règlement risque d'être fragile. Nous ne pourrons peut-être que gagner du temps. Tel est mon sentiment personnel. Je pense aussi qu'il est de l'intérêt d'Israël que la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et dans une certaine mesure l'Italie soutiennent les forces stables du monde arabe et disons, conservatrices en Égypte, en Arabie saoudite, en Jordanie, en Libye, en Tunisie. Après qu'un règlement sera intervenu, il faudra que la politique des nations qui sont intéressées à la stabilité dans la région vise à appuyer les gouvernement existants, ne serait-ce que pour que ceux-ci s'en tiennent au règlement, et pour que les forces révolutionnaires ne puissent pas prendre le pouvoir.

Le général de Gaulle. Vous avez tout à fait raison.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, nº 36, 1969*)

180

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT, SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Relations économiques franco-iraniennes

N[1]. *Paris, mars 1969.*

La balance de nos échanges avec l'Iran a laissé en 1967 un solde négatif de 57 millions de francs. Elle est sujette à de grandes variations, dues au fait

[1] Cette note est rédigée par Pierre Roullet de la Bouillerie, conseiller des Affaires étrangères, en fonctions à la direction des Affaires politiques, Afrique-Levant, sous-direction du Levant. Elle porte une mention marginale manuscrite : « note préparée pour les instructions de M. Charles-Roux mars 1969. » François Charles-Roux, ministre plénipotentiaire, est nommé en mars 1969 ambassadeur de France à Téhéran ; il présente ses lettres de créance le 8 avril 1969.

que nos achats se composent principalement de pétrole et nos ventes de biens d'équipement, dont le montant varie beaucoup d'une année à l'autre.

Le commerce courant est limité : 60 millions de francs d'achats, une centaine de millions de ventes en 1967. Nos achats se composent surtout de coton, de minerais et de tapis ; nos ventes de produits pharmaceutiques, de véhicules, de produits agricoles.

Dans le domaine des biens d'équipement, nos firmes se sont assuré une part croissante du marché iranien avec un chiffre d'affaires de près de 200 millions de francs en 1967, ce qui nous place pour l'ensemble de nos ventes au 5e rang des fournisseurs de l'Iran. Parmi les grands contrats que nous avons obtenus au cours des dernières années, il faut citer en particulier la réalisation de barrages (Billiard, Campenon-Bernard), d'usines hydro-électriques (Jeumont, Schneider, Neyrpic…) ou pétrochimiques (Ralph Parsons-France[1], Krebs[2]), d'installations de transport d'électricité (Sofrelec[3], CGE[4]…), d'émetteurs de télévision (CSF, Thomson-Houston), de sucreries (Fives Lille-Cail), la pose de pipe-lines (Vallourec, Comptoir franco-belge des Tubes) et notamment la fourniture du gazoduc transiranien (Entrepose…). Des groupes de banques françaises, conduits par la Banque de Paris, l'Union Européenne Industrielle et Financière, jouent un rôle important dans le financement de ces opérations.

Notre participation au développement de l'Iran s'est effectuée dans le cadre de crédits privilégiés que nous avons consentis à l'Iran à trois reprises :

a) Par un protocole du 13 décembre 1963, le gouvernement français a ouvert un crédit de 300 millions de francs pour la réalisation de certains projets figurant au 3e plan quinquennal. Il ne s'agissait, du reste, que de crédits de fournisseurs à taux d'intérêt bonifié (5 %, plus la charge de la COFACE), remboursables en dix ans après livraison ou montage des matériels. Ces crédits, dont la liste avait été arrêtée par une commission mixte prévue par le protocole, ont été entièrement utilisés.

b) Un crédit de 400 millions de francs a été consenti, en septembre 1966, à l'occasion de la conclusion du protocole pétrolier ERAP-NIOC[5]. Ces modalités diffèrent peu des précédentes mais la durée de l'amortissement est ramenée à sept ans, la charge de la bonification du taux d'intérêt incombe à l'ERAP ; enfin, les crédits sont dans leur presque totalité affectés au financement du gazoduc transiranien.

c) Après l'épuisement de ces deux crédits, et à la suite de la visite de M. Pompidou en Iran l'an passé[6], une commission franco-iranienne s'est

[1] Ralph Parsons est une société américaine d'équipement et de construction. Ralph Parsons France est la branche française de cette société.

[2] Krebs est une société française de chantiers navals dont le siège est à Concarneau.

[3] SOFRELEC : société française d'électricité.

[4] CGE : Compagnie générale d'électricité dont le siège est à Paris, rue de la Boétie.

[5] Le protocole pétrolier entre ERAP et NIOC est signé le 27 août 1966, voir *D.D.F.* 1966-II, nº 335 (notes). (NIOC est la compagnie iranienne des pétroles).

[6] Georges Pompidou, Premier ministre, se rend en Iran du 2 au 7 mai 1968.

réunie à Téhéran en juin 1968 pour négocier l'attribution d'un nouveau crédit de 330 millions de francs[1] qui assortit un prêt gouvernemental (quinze ans – 4 %) à des crédits privés garantis à dix ans.

Pour satisfaisante qu'elle soit, l'augmentation de nos ventes de biens d'équipement s'accompagne de certaines faiblesses de structure, qui nous empêchent de participer pleinement à l'expansion économique considérable que l'Iran est appelé à connaître :

1. Nos crédits privilégiés ont bien souvent financé la fourniture de produits peu élaborés, comme les tubes ou les rails, ainsi que de travaux locaux. La France est surtout connue pour ses sociétés d'études (SOFRELEC, SOGREAH[2], etc.) et ses entreprises de génie civil : SASER[3] et ENTREPOSE.

2. Notre politique de crédits gouvernementaux a souvent permis à des entreprises françaises, assurées de marchés de gré à gré, de faire le minimum d'efforts sur le plan des prix et de la qualité, et les Iraniens nous en font souvent le reproche. On peut espérer éviter cet inconvénient en ne décidant d'agréer au bénéfice du crédit que les opérations déjà acquises sur le plan commercial. Ce principe, adopté à l'occasion de la conclusion du dernier crédit en juin 1968, devrait permettre à nos entreprises de faire montre de la compétitivité nécessaire.

3. Il est temps pour l'industrie française de songer à investir en Iran. C'est le seul moyen de s'assurer des débouchés au moment où l'Iran, par un protectionnisme qui sera de plus en plus rigoureux, entend préserver ses industries naissantes. Seul Citroën réalise depuis peu, au sein d'une société iranienne, le montage de véhicules 3 CV, en attendant de pouvoir les construire progressivement sur place.

4. De même, dans le domaine du commerce courant, nos affaires pourraient s'assurer une part beaucoup plus importante du marché iranien, à l'exemple des Allemands qui, grâce à leur sens commercial, sont parvenus à se placer au premier rang des fournisseurs de l'Iran. Rares sont les sociétés de commerce françaises en Iran : Francolor Specia, Techafra. C'est en réalisant une implantation technique et commerciale préalable que nos sociétés pourront promouvoir leurs ventes dans ce pays.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Iran, Relations économiques avec la France, IN 6-4*)

[1] Ce crédit de 330 millions de francs est réparti notamment entre l'accord du 22 juin 1968 entre les sociétés Entrepose et NIOC pour 108 millions de francs pour la pose du gazoduc transiranien et l'accord du 23 juin 1968 pour assurer les communications entre CSF et NIOC le long du gazoduc principal pour 26,637 millions de francs.

[2] Sogreah est une société spécialisée dans l'aménagement d'infrastructures dans le domaine de l'eau et de l'énergie. Le 8 avril 1968, Sogreah signe avec l'Office de l'eau et de l'électricité du *Sefid-Roud* un contrat de 10,2 millions de francs pour le développement économique du Guilan.

[3] Saser est un groupe d'entreprises constitué à 60 % par des sociétés françaises et à 40 % par une société iranienne. (Voir *D.D.F.* 1968-II, le télégramme de Téhéran nº 423 du 3 septembre 1968) En novembre 1968, Saser signe un contrat de 13,6 millions de francs avec l'Office de l'eau de Téhéran pour l'exécution des travaux préliminaires sur le barrage du Lar.

181

COMPTE RENDU

Entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et M. Nixon
Samedi 1er mars 1969, 10 h. 00 – 11 h. 55.

C.R. *1er mars 1969.*

Très secret.

M. Nixon. Au cours de notre entretien élargi, nous pourrions discuter des questions monétaires, commerciales et économiques. En tête-à-tête, ici avec vous, nous pourrions peut-être parler de la situation européenne et du Vietnam, ainsi que du problème tout à fait actuel provoqué par le nouveau harcèlement soviétique à Berlin. J'aimerais connaître votre avis sur ces différents sujets, si nous avons le temps de les traiter tous. Pour ce qui est de Berlin, je pense que, sans nous montrer provocants ni belliqueux, nous devons être fermes et insister sur la liberté d'accès. L'action entreprise actuellement par les Allemands de l'Est est évidemment télécommandée par les Soviétiques et ne semble pas être en rapport direct avec les élections fédérales.

Le général de Gaulle. Il faut bien comprendre que l'Union soviétique n'acceptera jamais que l'Allemagne reprenne une réelle puissance politique et militaire. Elle constate qu'un grand développement économique se produit en Allemagne, d'ailleurs des deux côtés du Mur ; elle ne peut pas s'y opposer, mais elle n'admettra jamais que l'Allemagne redevienne une grande puissance. Pour manifester cette attitude, elle saisit la bonne occasion que lui offre l'élection du président de la République fédérale à Berlin ; celle-ci n'est d'ailleurs pas tout à fait conforme au statut de la ville dont le gouvernement ne dépend que des puissances victorieuses. Cela ne manque pas de créer pour vous, pour nous et pour la Grande-Bretagne une situation difficile.

M. Nixon. Ne croyez-vous pas qu'il soit nécessaire d'exiger le maintien du droit à l'accès militaire, en dehors de l'accès civil ?

Le général de Gaulle. Cela ne fait aucun doute. L'accès militaire est un droit défini par le statut signé par les quatre puissances occupantes. D'ailleurs les Soviétiques n'y font pas objection. La question qui se pose actuellement concerne le mouvement des civils.

M. Nixon. Que pensez-vous de l'avenir des pays d'Europe, et en particulier de l'Allemagne et aussi des conséquences que pourrait avoir la détente entre les États-Unis et l'Union soviétique sur l'Europe occidentale, sur sa capacité de se défendre et sur les partis communistes, spécialement en Italie. Hier, nous avions parlé des effets de la détente sur l'Europe de l'Est.

Le général de Gaulle. À Londres, à Bruxelles, à Bonn, à Berlin et à Rome, vous avez vu qu'il n'y avait pas d'Europe[1]. Peut-être existera-t-elle un jour,

[1] Dans cette longue intervention, le général de Gaulle développe son opinion sur l'Europe dont il souligne la diversité, pays par pays. À son avis, il ne peut en aller autrement car les États concernés ont des intérêts et des situations relatives trop différentes.

mais le fait est qu'il n'y en a pas une aujourd'hui. Il y a des pays européens, plus ou moins démolis par la guerre, dont deux ont subi la défaite et deux ont été victorieux avec vous, mais ont subi beaucoup de pertes et de destructions : ce sont la Grande-Bretagne et la France. Il y a aussi des petits pays comme la Belgique et la Hollande, qui sont respectables, mais qui ne font pas le poids. Quant à l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie, ce sont des pays qui sont extrêmement différents, ils l'ont toujours été et ils le sont aujourd'hui autant que jamais. Ils sont différents par leurs langues, par leurs habitudes séculaires et même millénaires. Le Royaume-Uni est fait pour le commerce, ouvert vers l'océan ; la France et l'Allemagne sont des nations continentales, elles aussi ouvertes vers la mer, mais pas d'une façon aussi organique que l'Angleterre. Quant à l'Italie, c'est une péninsule, dans la Méditerranée et isolée, car elle est seulement une péninsule et dans cette mer. Quelle est leur situation respective ? La France, l'Angleterre et l'Italie ont retrouvé leurs frontières et leur régime démocratique ; mais, je le répète, elles ont été fortement diminuées et elles le savent. Et puis, il y a l'Allemagne, cause de tous les malheurs, surtout durant la première et la deuxième guerres mondiales. Sa situation est très spéciale : elle est coupée en deux et guettée par la Russie et par les satellites de celle-ci, en particulier par la Pologne. Elle a été abaissée, non pas économiquement, mais politiquement. Ce n'est plus un pays indépendant. En fait, il doit vous demander et accepter votre protectorat, sans lequel il ne pourrait pas tenir. Ce n'est pas le cas pour la France. Certes, elle n'est pas au niveau où elle était au moment où elle a construit Versailles et le Trianon ; mais elle s'est reprise, elle est redevenue une réalité nationale et elle n'a pas besoin d'un protectorat. Elle est naturellement contente d'avoir des amis et, s'il le faut, des alliés. L'Allemagne et l'Italie, elles, ont besoin de votre protectorat et l'Allemagne, spécialement, ne pourrait avoir de sécurité sans vous. L'Angleterre aurait pu s'en passer, mais, dans les domaines politique, économique, monétaire, depuis Churchill, elle préfère suivre votre politique dont elle tire ou croit tirer parti. Elle a délibérément accepté de se placer sous votre direction générale. Entre ces différents pays, les différences sont fondamentales. On peut le regretter, en imaginant une autre situation, et dire qu'il est dommage que ces pays ne soient pas en mesure de se mettre d'accord sur tous les sujets. Mais cela n'est pas possible à cause de leurs intérêts et de leur situation relative trop différente. Au demeurant, cela ne les empêche pas de vivre.

Un mot maintenant au sujet de l'Alliance atlantique et de l'OTAN. Devant une menace soviétique encore réelle, encore qu'elle l'eût surtout été, ces pays européens si divergents ont un intérêt commun. L'Union soviétique est devenue une puissance énorme, ce qu'elle n'était pas auparavant, et l'intérêt commun de l'Europe est de ne pas se laisser envahir par elle. Voilà pourquoi l'Alliance atlantique a été naturelle : si l'Europe était attaquée par l'Union soviétique, les États-Unis se trouveraient alliés avec l'ensemble de l'Europe occidentale. C'est une bonne chose et il a été utile de la faire en 1949. Pour le moment, dès lors que la menace soviétique subsiste et qu'une détente réelle n'existe pas encore, il faut maintenir l'Alliance

atlantique, c'est-à-dire l'engagement pris par les États-Unis vis-à-vis de l'Europe pour combattre ensemble l'Union soviétique au cas d'une attaque par cette dernière. Il y a aussi l'OTAN, une organisation qui a été faite pour l'intégration sous le commandement américain des forces militaires des États européens. Naturellement, ce fait a été habillé d'un Conseil et de divers Comités, mais c'est bien cela que veut dire cette organisation : préparer la défense contre l'Union soviétique sous la direction du commandement américain et, s'il y avait la guerre, la faire sous ce commandement. On s'y est engagé par avance et l'on a accepté de ne plus avoir de véritable politique nationale ni de défense nationale. Pratiquement, cette notion pouvait être justifiée au début, lorsque la menace soviétique était une réalité immédiate et que les nations européennes n'avaient plus de substance : celles-ci devaient accepter d'être défendues par les États-Unis. Cela était naturel parce que, à l'époque, ceux-ci étaient les seuls à posséder l'arme atomique et l'OTAN avait été conçue comme la défense de l'Europe par cette arme américaine. Cependant, tout a changé : les Soviétiques ne sont plus aussi menaçants (je ne veux pas dire qu'ils ne le seront plus jamais, il faut des précautions et donc garder l'Alliance atlantique) ; mais leur menace n'est pas immédiate et je ne crois pas qu'ils aient l'intention d'attaquer l'Europe. En outre, les nations européennes, dont la France ont repris leur consistance nationale et quelques moyens, même atomiques. Enfin, les États-Unis ne sont plus les seuls à détenir un armement nucléaire puissant : l'Union soviétique a le sien. Donc, la question de la protection par l'armement atomique américain ne se pose pas dans les mêmes conditions qu'au moment où l'OTAN a été créée. Dans cette situation, la France demeure dans l'Alliance et reste l'alliée des États-Unis. Quand il l'a fallu, elle l'a déclaré, comme au moment de Cuba et à d'autres occasions. Je vous le répète aujourd'hui : s'il y avait une guerre mondiale, la France serait avec vous. Or, tout en restant favorable et fidèle à l'Alliance, la France n'est plus dans l'organisation de l'intégration nationale et militaire[1]. Je me suis expliqué là-dessus souvent : pour la France, une telle intégration ne vaudrait rien, car elle signifierait un renoncement, notamment à la défense nationale. Être dans l'OTAN pour la France reviendrait à dire : s'il y a une guerre, ce sera celle des États-Unis et non pas celle de la France ; les États-Unis y feront ce qu'ils voudront et la France sera à leur discrétion. Cela ne suffit pas pour animer une défense nationale. L'OTAN, c'est l'absence d'une défense nationale et c'est le seul pouvoir des États-Unis. Or, la France ne peut pas subsister telle qu'elle est et qu'elle a toujours été sans une politique et une défense nationales : sans celles-ci, elle tombe à rien, elle se disperse entre une multitude de partis politiques, elle ne peut pas avoir de gouvernement, elle s'affaiblit, elle n'est pas debout. Pour être elle-même, il lui faut avoir une politique et une défense nationales. Le meilleur service qu'elle puisse rendre à l'Alliance, c'est d'être elle-même, avec ses propres forces et sa politique, car dans une guerre, une France dotée de sa substance et de sa réalité serait plus utile qu'une France sans âme nationale.

[1] Le président de la République entend expliquer et justifier les raisons qui l'ont poussé en 1966 à quitter le commandement militaire intégré de l'Alliance atlantique, tout en demeurant un membre actif de celle-ci.

Ce qui est vrai pour elle ne l'est pas pour d'autres pays européens, avant tout pour l'Allemagne[1]. Celle-ci a besoin de votre protectorat pour des raisons qui lui sont propres et qui ne se rapportent pas à la France. Il est donc naturel, et je l'ai dit cent fois au chancelier Kiesinger, que l'Allemagne reste dans l'OTAN. Nous n'y voyons aucun inconvénient, nous n'avons jamais suggéré autre chose. De même pour l'Italie : elle est moins menacée que l'Allemagne, mais elle n'a pas beaucoup de vigueur ; sa situation économique se raffermit et devient appréciable, mais l'Italie n'a jamais été un pays solide. Il est donc normal qu'elle se soit placée sous votre protectorat et donc qu'elle reste dans l'OTAN. Il en va de même naturellement pour la Belgique et la Hollande, qui n'ont pas de moyens, et nous n'avons jamais été d'un autre avis à leur égard.

M. Nixon. Je pense que vous y mettez aussi la Grèce et la Turquie.

Le général de Gaulle. Bien sûr. Il y a enfin l'Angleterre qui aurait pu, comme nous, rester dans l'Alliance et quitter l'OTAN pour avoir une politique et une défense propres. Elle a pourtant jugé plus profitable d'être sous les États-Unis et donc dans l'OTAN. Elle a un armement atomique qu'elle a créé avec vous et grâce à vous, ce qui n'est pas notre cas ; pour des raisons de langue, de commerce, de monnaie, elle s'est attachée à vous et tient donc à l'OTAN. Cela est à peu près normal étant donné ce que sont les Anglais et je n'ai rien dit là contre. Pour la France, je dis qu'il est bon de rester dans l'Alliance, et c'est ce que nous faisons, mais qu'il lui est nécessaire d'avoir sa politique et sa défense et donc de ne pas être dans l'intégration de l'OTAN. Pour d'autres raisons que celles de l'Allemagne qui n'a pas de puissance politique et qui a été coupée en deux, que celles de l'Italie qui n'a pas de ressort, que celles du Royaume-Uni qui a délibérément choisi d'être votre second, les pays du Benelux et les Scandinaves cherchent normalement votre protection dans l'OTAN. En un mot, quant à la France, oui pour l'Alliance, non pour l'OTAN ; quant aux autres pays, nous n'avons pas d'objection à ce qu'ils disent oui aux deux[2].

M. Nixon. Je crois que je vous comprends bien. Quelles que soient les divergences, il faut procéder des faits tels qu'ils sont pour saisir les intentions profondes. De toute façon, notre but est commun. Peut-être que nous pourrions mettre au point une consultation et une aide mutuelle dans le domaine militaire, qui seraient conformes à la position d'indépendance que vous venez d'exposer. Ainsi que je l'ai dit hier encore à votre ministre de la Défense, sur la force de dissuasion nucléaire française, j'ai des vues différentes de celles que certains avaient exprimées auparavant. Je crois en effet qu'il est bon que les États-Unis aient à leurs côtés une autre puissance, comme la France, qui détienne une capacité nucléaire. Et il n'est pas bon pour les pays non communistes que les États-Unis soient le seul pays à détenir des armes stratégiques. Pour l'avenir, si la coopération européenne se

[1] Pour des motifs qui lui sont propres et tenant à sa situation, l'Allemagne a besoin d'un « protectorat » américain, estime le général de Gaulle. Aussi doit-elle demeurer dans l'OTAN, contrairement à un pays comme la France.

[2] La position française à propos de l'Alliance atlantique et de l'OTAN est ici résumée sans ambiguïté.

développait, il serait utile qu'elle soit fondée sur la position française. Plus important encore : j'espère que nous pourrons aboutir avec la France, conformément à sa position d'indépendance, à étendre et à approfondir notre coopération militaire dans des conditions plus étroites que celles qui existent aujourd'hui.

Le général de Gaulle. Nous n'avons aucune objection à avoir des relations militaires avec les États-Unis dont nous savons qu'ils sont nos alliés et dont nous sommes l'allié. Ce que nous n'aimons pas, c'est que ces relations soient toujours proposées à travers l'OTAN. Nous trouvons constamment les États-Unis sous la forme de l'OTAN. Or, nous voulons avoir des relations militaires avec les États-Unis, mais pas par l'intermédiaire de l'OTAN. J'ai beaucoup d'estime pour le général Lemnitzer avec lequel je me suis entretenu souvent : quand il me dit regretter de ne pas avoir avec nous des relations militaires satisfaisantes, encore que nous en ayons quelques-unes, je ne partage pas son regret ; il a beau dire, pour nous, il est les États-Unis mais sous l'habit de l'OTAN. Les choses seraient très différentes si nous avions avec les États-Unis des relations comme naguère. On pourrait certes alors les développer. Pour ce qui est de la force nucléaire française, elle ne rendrait aucun service aux nations européennes, dans leur situation actuelle, si elle était intégrée[1]. Mais dans une autre situation et du moment qu'elle n'est pas intégrée, elle pourrait leur en rendre. Or, justement la situation actuelle n'est pas définitive. Il y a un fait : comme je vous le disais hier, je suis convaincu que la menace soviétique va en diminuant et qu'elle continuera à diminuer, principalement à cause de la Chine. À mesure que les relations changeraient entre l'Union soviétique et l'Europe et les États-Unis, surtout si vous arriviez à établir un modus vivendi avec la Russie, l'atmosphère générale se modifierait. C'est une des raisons pour lesquelles la situation de l'Europe ne serait pas la même. Je pense d'autre part que ce mouvement qui a commencé et selon lequel la France, le Royaume-Uni, même l'Allemagne et même l'Italie reprennent plus de consistance, de force, et de réalité nationale, je pense que ce mouvement va continuer. Je ne désespère donc pas qu'un jour ces différents États, y compris même l'Angleterre, qui n'est pas continentale, finissent par se mettre d'accord pour une concertation permanente dans le domaine politique, et peut-être même pour conclure des arrangements dans le domaine de la défense, étant entendu que l'Alliance atlantique subsisterait. Reprenant leur réalité économique, politique et même militaire, ces pays pourraient s'entendre. Ce n'est pas pour aujourd'hui, c'est peut-être possible pour demain. Je n'ai pas renoncé à cette idée, je l'ai toujours espéré et c'est dans ce sens que nous avons marché. C'est la raison pour laquelle nous devons accepter la réconciliation avec l'Allemagne, qui a nécessité un grand effort de la part de la France ; que nous avons établi de bonnes relations avec l'Italie et que nous souhaitons avoir de bonnes relations avec le Royaume-Uni[2] (il faut

[1] Le caractère national, non intégré, de la force nucléaire française est affirmé avec une particulière netteté.

[2] Aussi le général de Gaulle entend-il ouvrir la voie à une « concertation permanente » dans le domaine de la défense, sans porter atteinte à l'Alliance atlantique.

dire pourtant que ce dernier ne s'y prête pas beaucoup)[1]. On ne peut pas exclure que la menace soviétique diminue et que les États européens augmentent leur consistance. D'ailleurs, il n'y a pas entre eux d'oppositions fondamentales ; il n'y a pas de questions de frontières, il n'y a plus d'Alsace-Lorraine, de Schleswig-Holstein, de différends coloniaux entre la France et l'Angleterre. Ces États pourront donc se rapprocher, se concerter et entreprendre une politique concertée, même en matière de défense. Le jour où ce sera possible, l'Alliance atlantique changera : ce sera non plus un protectorat américain, mais une alliance entre les États-Unis et les États européens. Les charges de l'Amérique en Europe en seront allégées. En cas de guerre, les États-Unis avec toutes leurs forces et l'Europe avec toutes les siennes seront ensemble. Il n'y faudra pas une intégration rigoureuse et immédiate comme celle qui existe dans l'OTAN : on n'aura plus besoin de forces américaines aussi importantes en Allemagne et dans d'autres pays européens. Tout sera différent. Je le pense et je le souhaite.

M. Nixon. Que pensez-vous de la situation présente des forces américaines à l'OTAN et en Allemagne ? Les dirigeants politiques que j'ai vus m'ont dit avec insistance que toute réduction des forces américaines en Europe serait désastreuse pour le moral des Allemands. Vaut-il donc mieux maintenir ces forces à leur niveau actuel, malgré la diminution de la menace soviétique, mais en vertu des sentiments allemands ?

Le général de Gaulle. Je l'ai déjà dit aux Allemands et je vous le répète ici : il est naturel pour le moment que l'Allemagne soit dans l'OTAN et que des forces américaines restent en Allemagne. Ce n'est pas à moi d'apprécier le niveau de celles-ci. Il convient néanmoins que ce niveau ait de la valeur et de l'importance. Il peut être plus ou moins élevé, mais l'essentiel c'est que la présence américaine en Allemagne corresponde à la situation dans son ensemble.

M. Nixon. Vous ne seriez donc pas favorable à la théorie de la « sonnette d'alarme » ou du « cordon de sécurité » (« trip wire »), c'est-à-dire l'idée de troupes symboliques qui, en cas d'une attaque soviétique, suffiraient à déclencher le dispositif général ?

Le général de Gaulle. La présence américaine en Allemagne doit être réelle. Néanmoins, si une détente s'établit avec l'Est et si les États-Unis concluent des arrangements avec l'Union soviétique, il est probable que ces différentes raisons psychologiques deviennent moins contraignantes et que vous puissiez par conséquent réduire votre présence en Allemagne. Il n'en reste pas moins que c'est là votre affaire et non pas celle de la France. Nous aussi, nous avons des forces en Allemagne dont l'entretien est payé par nous-mêmes et non par les Allemands. Elles sont les plus importantes après les vôtres. Nous avons plus de troupes que n'en a le Royaume-Uni. Nous ne les avons pas retirées pour les mêmes raisons psychologiques que vous ne retirez pas les vôtres. Cela est normal dans la situation actuelle, il n'en sera peut-être pas toujours de même.

[1] Allusion aux démêlés de la négociation en vue de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.

M. Nixon. Nous aurons encore une heure d'entretien particulier demain dimanche. D'ici là, j'aurai vu l'ambassadeur Lodge. Je voudrais vous parler alors du Vietnam et du Sud-Est asiatique. Il y a un autre sujet qui me paraît très important : lorsque nous nous sommes vus en 1963[1], vous m'avez dit qu'il était de l'intérêt de l'Occident que les États-Unis et la France puissent correspondre en privé, sans trop le manifester publiquement afin de ne pas trop ennuyer les autres et en particulier l'Union soviétique et la Chine. J'en suis bien d'accord. Mais il y a aussi la question de nos propres communications non seulement avec l'Union soviétique, mais encore avec la Chine. J'aimerais votre avis à ce sujet. Il serait peut-être judicieux de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier, à savoir dans celui de l'Union soviétique. À l'heure actuelle, le département d'État estime qu'il faut non seulement aboutir à une détente entre l'Union soviétique et les États-Unis, mais encore viser à une sorte d'entente entre les États-Unis, l'Europe occidentale et l'Union soviétique contre la Chine. C'est peut-être là une bonne politique à court terme, mais à long terme, il faut reconnaître que nos intérêts seraient peut-être mieux servis si nous nous inspirions de ce que vous me disiez aussi en 1963, à savoir que l'Union soviétique et la Chine étaient deux grandes puissances avec lesquelles il fallait avoir des relations parallèles. Il n'en reste pas moins que la question des relations avec la Chine soulève d'énormes difficultés, pour tout le monde d'ailleurs.

Le général de Gaulle. Bien sûr. Nous pourrons parler dimanche du Vietnam, comme vous le proposez, mais je voudrais vous en dire un mot dès maintenant, car vous verrez votre délégation demain et nous savons quelque chose que celle-ci ne sait peut-être pas encore. Les négociations ayant lieu à Paris, nous avons naturellement quelques relations avec les délégués du Nord-Vietnam et même avec ceux du Front national. Avant-hier, le chef de la délégation de celui-ci est venu dire au Quai d'Orsay que, s'il y avait une offensive vietcong dans le Sud, c'est que les négociations de Paris ne marchaient pas. Ils avaient donc été obligés de reprendre l'activité militaire mais ils ne le faisaient pas volontiers. Si la négociation démarrait vraiment[2], les choses seraient différentes sur le terrain.

M. Nixon. Je voudrais vous exposer ma position sur le Vietnam. Nous sommes résolus à faire tous nos efforts pour mettre fin à la guerre par voie de négociation, d'une manière compatible avec ce que nous jugeons être un modus vivendi acceptable pour le Vietnam du Sud et celui du Nord. Néanmoins, si le Nord et le Front intensifient leurs attaques, surtout contre les villes, je ne suis pas homme à y réagir avec légèreté. Je suis persuadé qu'il faut en finir avec cette guerre d'une façon ou d'une autre, il ne faut toutefois pas le faire d'une manière intempestive et précipitée. La pire des

[1] Le général de Gaulle a reçu M. Nixon à déjeuner le 30 juillet 1963. À cette occasion son visiteur américain a cherché à savoir si le président de la République pourrait renoncer aux essais de la bombe atomique française contre une aide des États-Unis et adhérer au traité d'interdiction des essais. Il s'est heurté à un refus tout en gardant l'impression que son hôte n'était pas fermé à toute discussion.

[2] Jusqu'alors, les négociations n'ont pas pu s'ouvrir faute d'un accord sur la composition des délégations et la procédure.

politiques serait celle de l'indécision et de l'imprécision. Nous sommes entrés dans la voie de la négociation, mais si l'on nous oppose un mur, nous pourrons suivre d'autres voies et j'y serais disposé. Vous savez que pour faire la paix il faut être deux. Nous y sommes prêts et nous abordons les négociations l'esprit ouvert. Pour aboutir, peut-être vaudrait-il mieux, et je vais en parler dès demain avec Lodge, avoir avec les Vietnamiens des négociations privées. Cela les mettrait plus en confiance. Nous aimerions pouvoir compter sur l'aide de la France pour sortir de l'impasse actuelle. L'influence des Soviétiques pourrait peut-être s'exercer aussi d'une façon salutaire. Croyez-vous qu'ils voudraient nous aider à mettre fin à la guerre ?

Le général de Gaulle. Ils ne souhaitent certainement pas que la guerre continue indéfiniment, d'abord parce qu'ils ne savent pas ce qui pourrait arriver. Politiquement, ils sont devenus conservateurs et ils ne veulent pas de difficultés. Ensuite, cette guerre leur coûte très cher. Ils fournissent leur équipement par des parcours maritimes, terrestres et aériens qui ne sont pas commodes et qui sont très coûteux.

M. Nixon. C'est déjà ce que disait Kossyguine en 1967[1].

Le général de Gaulle. Il me l'a dit ici même. Les Soviétiques sont donc sincères dans leur désir de paix. Certes, ils veulent qu'elle soit faite selon leurs vues, à savoir que tous les étrangers se retirent du Vietnam. Ils y sont obligés par leur idéologie et par leur politique et ils resteront fermes dans cette attitude. Il est bon pour leur propagande de dire partout, y compris en France, que les États-Unis veulent la guerre, qu'ils ne désirent pas la paix, qu'ils oppriment un pays étranger, etc. Ils n'en veulent pas moins la fin de la guerre.

Voulez-vous qu'avant la réunion élargie nous fassions entrer M. Couve de Murville pour qu'il entende d'autres questions dont vous voudriez m'entretenir ?

M. Couve de Murville se joint à l'entretien.

Le général de Gaulle. M. Nixon me demande ce que je pense des relations que les États-Unis pourraient établir avec la Chine parallèlement à celles qu'ils ont avec l'Union soviétique. L'opinion américaine est en effet divisée : il y en a qui disent qu'il vaut mieux jouer l'Union soviétique contre la Chine et d'autres qui croient qu'il vaut mieux avoir des relations avec ces deux puissances. Vous savez, Monsieur le Président, que nous avons des relations avec la Chine[2]. Elles ne nous rapportent pas grand-chose, sauf peut-être dans le domaine économique et dans le culturel. Nous pourrions peut-être augmenter ces échanges, car la Chine a de grands besoins et les relations diplomatiques facilitent les relations économiques. Si nous avons

[1] Allusion à l'entretien Johnson-Kossyguine à Glassboro en marge de la session extraordinaire des Nations unies sur le conflit israélo-arabe. Voir à ce propos *D.D.F.* 1967-II, index « la crise du Proche-Orient ».

[2] Le président de la République, insiste sur la place de la Chine à l'avenir dans la politique mondiale. Il souligne l'intérêt pour les pays occidentaux d'entretenir des relations non seulement avec Moscou mais aussi désormais avec Pékin. Il encourage les États-Unis à imiter la France sur ce point et le président Nixon à s'y résoudre avant d'y être contraint par les événements.

ces rapports avec la Chine, ce n'est pas que nous en attendions beaucoup, pour l'instant, dans le domaine politique. La Chine est en pleine ébullition, elle vient de sortir de sa « révolution culturelle » qui n'était qu'une agitation générale. Elle paraît pourtant revenir à une situation plus normale. C'est une très grosse bête, aux ressources immenses, qui travaille et qui fait des progrès certains dans l'industrie, dans la technique, dans le domaine nucléaire ; elle a des ambitions et elle est active partout, même à Paris, en Afrique, en Asie. Plus ça ira, et plus son rôle et son poids politiques deviendront considérables. Quelle attitude adopter à son égard ? L'ignorer, la laisser cuire dans son jus ? Ou bien s'efforcer d'établir avec elle les contacts possibles ? C'est la voie que nous avons choisie, sans nous faire d'illusions quant au présent, mais pour la suite, nous pensons qu'il ne faut pas reléguer les Chinois dans les ténèbres extérieures. Il vaut mieux les connaître et avoir avec eux des échanges dans tous les domaines. Nous voulons ainsi commencer une détente entre la Chine et nous, et l'Occident. Quel en sera l'effet sur la Russie ? Il est difficile de le dire. Les Soviétiques ont toujours semblé recommander des relations normales avec la Chine, et ils en ont eux-mêmes. Mais le veulent-ils vraiment et désirent-ils qu'elles se développent ? Ce n'est pas notre affaire. Ce qui nous concerne, c'est de connaître la Chine, la pénétrer si possible, la faire asseoir à des tables avec nous et lui offrir des ouvertures. À vous de tirer vos conclusions. Si vous décidiez de commencer des relations normales avec la Chine, et cela signifierait qu'elle siégerait à l'ONU, cela remuerait certes beaucoup de poussière et ferait beaucoup d'effet : mais je ne crois pas que celui-ci sera mauvais.

M. Nixon. Il y a la politique à court terme et celle à long terme. Pour différentes raisons, nous ne pouvons pas changer grand-chose à la première vis-à-vis de l'Asie. À long terme, il semble indubitable qu'il serait très mauvais pour les intérêts des États-Unis et de l'Occident tout entier que ceux-ci aient l'air d'avoir partie liée avec l'Union soviétique contre la Chine qu'ils chercheraient ainsi à isoler complètement. Je crois donc nécessaire, comme vous-même, d'établir si possible une ligne de communication avec la Chine, afin de pouvoir la sonder et de disposer éventuellement dans nos discussions avec l'Union soviétique d'une sorte « d'ancre flottante », pour faire contrepoids à l'Union soviétique le cas échéant. Cela ne signifie pas que nous devons brutalement laisser croire que nous allons jouer celle-là contre celle-ci, mais cela voudrait dire que d'ici dix ans, lorsque la Chine disposera d'une capacité nucléaire importante, nous aurons avec elle beaucoup plus de communications que nous n'en avons aujourd'hui. Est-ce qu'une telle politique peut créer des difficultés et des dangers pour la détente avec l'Union soviétique ?

Le général de Gaulle. Pour vous, la question est de savoir (pour nous, elle est réglée) s'il vaut mieux établir avec la Chine des relations avant que l'on n'y soit contraint par le progrès de la Chine elle-même ou s'il faut le faire une fois qu'on y est contraint.

Le tête-à-tête prend fin après que le général de Gaulle et M. Nixon ont échangé leurs vues sur la procédure de la réunion élargie : en réponse à une

question que lui posait M. Nixon, le général de Gaulle exposerait ce que les deux Présidents ont dit sur la situation européenne, afin que MM. Rogers et Kissinger en particulier, après les visites dans les autres capitales européennes, en soient informés. M. Nixon avise en outre le général de Gaulle qu'il l'informera de toute conversation qu'il aurait avec les Soviétiques et qu'il le consulterait s'il avait des décisions à prendre.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, nº 36, 1969*)

182

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. Nixon
Séance plénière
Samedi 1er mars 1969, 11 h. 45 – 13 h. 00.

C.R. *Paris, 1er mars 1969.*

Très secret.

Étaient présents :

Le général de Gaulle	Le président Nixon
MM. Couve de Murville	MM. Rogers
Debré	Kissinger
Alphand	Shriver
Lucet	Hillenbrandt
Tricot	Mosbacher
de Saint-Léger	Eagleburger
Andronikof	Sonnenfeld
	Le Général Walters

Le général de Gaulle. Monsieur le Président, je suis personnellement très content de nos entretiens. Nous avons parlé d'homme à homme et d'État à État et je dois dire que nos entretiens ont correspondu à tout ce que nous nous devons, aussi bien au nom de nos responsabilités respectives qu'au nom de notre amitié.

M. Nixon. Je crois qu'il serait utile que ceux qui m'entourent entendent de vous ce que vous m'avez dit sur votre position dans l'Alliance atlantique.

Le général de Gaulle. Je vous répondrai bien volontiers. Vous m'avez posé la question des rapports existant entre la France et les États-Unis et réciproquement. Je vous ai dit qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas « une » Europe. C'est regrettable, mais c'est ainsi. L'Europe actuelle se compose d'États très différents. Il y a l'Angleterre, qui parle anglais, la France qui parle français, l'Italie qui parle l'italien, l'Allemagne qui parle allemand,

etc. Chacun de ces États occupe une situation géographique et politique très différente de celle des autres. Bien entendu, il existe entre eux des traits communs. Tous ont été très abîmés par la guerre et tous ont perdu beaucoup en comparaison de la puissance de l'Amérique et de l'Union soviétique qui, au contraire, s'est accrue du fait de la guerre. Certains sont sortis de l'épreuve dans la situation de vaincus : c'est le cas de l'Allemagne et de l'Italie et nous n'oublions pas que c'est grâce à vous que la victoire a pu être remportée. D'autres, au contraire, se sont trouvés dans le camp des vainqueurs : c'est le cas de l'Angleterre et de la France. En dehors de ces quatre, il en existe d'autres encore comme les Scandinaves, les Belges, les Hollandais, les Grecs, les Turcs, etc., qui sont respectables, qui ont leur personnalité et leurs intérêts, mais qui, en comparaison de ceux que j'ai nommés précédemment, n'ont pas le même poids.

Qu'ils soient vainqueurs ou vaincus tous les pays européens sont sortis de la guerre fortement diminués. Les plus atteints politiquement sont les Allemands. Certes, ils travaillent et ont de grandes capacités dans le domaine économique. C'est d'ailleurs vrai des deux parties de l'Allemagne, celle de l'Ouest comme celle de l'Est. Mais, politiquement, l'Allemagne a les reins brisés. Elle est au contact de l'Est, qui la tient sous surveillance, qui s'en méfie, qui la déteste et qui n'admet pas que l'Allemagne reprenne une réalité politique et militaire qui lui appartienne en propre. Cependant, l'Allemagne, bien que diminuée et coupée en deux, est un grand peuple qui doit rester à l'Occident. C'est pourquoi la France s'est rapprochée d'elle et a conclu avec elle un accord particulier de coopération. Il faut la garder parmi nous malgré son affaiblissement politique. C'est ce que nous faisons pour notre compte.

L'Italie est en progrès, notamment au point de vue économique. Elle a au surplus une réalité nationale certaine. Mais elle est dans une situation géographique particulière. C'est une péninsule dans la Méditerranée et elle reste à part de ce qui est immédiat en Europe.

L'Angleterre, qui a été certainement au premier rang dans la guerre et qui a rendu des services immenses à l'Occident, en particulier à la France, laquelle a toujours été son alliée en ma personne et sans manquer un seul jour, est aujourd'hui diminuée. Certes, elle demeure avec les traits qui l'ont toujours caractérisée. C'est une Île pour qui, par conséquent, tout l'essentiel est la mer. Elle parle la même langue que vous. Elle a autant de liens avec l'extérieur qu'avec l'intérieur de l'Europe. La nature le veut ainsi et il faut l'accepter.

Quant à la France, elle a été très démolie depuis plus de 150 ans par les guerres de l'Empire et par deux guerres mondiales. Sa puissance est aujourd'hui très différente de celle qui était la sienne lorsqu'on construisait Trianon. Mais elle a gardé et veut conserver sa réalité nationale. Pour qu'elle puisse la conserver, souvent pour le service de tout le monde, il faut qu'il y ait une politique nationale et une défense nationale. Sinon, elle serait déconsidérée vis-à-vis d'elle-même, ne pourrait plus avoir un réel gouvernement et s'abandonnerait. Au contraire, une France qui remonte est une

France sur laquelle on peut compter. Et je dis cela aussi bien pour les Américains.

Cette France, cette Allemagne, cette Italie, cette Angleterre, très différentes n'ont plus de sujet de guerre, plus d'Alsace-Lorraine à reprendre, plus de colonies à se disputer. Il n'en serait pas moins arbitraire de supposer que l'on puisse d'un seul coup les rassembler et les faire adhérer à une seule politique. C'est ainsi, on le voit bien depuis longtemps. Il est exagéré de prétendre que l'on puisse d'emblée réunir les pays d'Europe en une Communauté ; je ne dis pas que cela soit impossible pour toujours, mais ce n'est pas possible pour le moment.

Même si ces quatre puissances sont très différentes, elles ont des intérêts communs ne serait-ce que le développement économique. Il y a surtout la sécurité. Sur le même continent se trouve l'Union soviétique qui est une grande puissance et qui, comme les États-Unis, s'est retrouvée après la guerre beaucoup plus forte qu'avant. L'existence de l'Union soviétique donne aux quatre principaux pays européens un intérêt commun pour la sécurité. Quand la puissance soviétique s'est montrée très menaçante, comme c'était le cas en 1949, lorsqu'on ne savait pas si les Soviétiques n'allaient pas marcher bientôt vers l'Ouest, on a fait l'Alliance atlantique. Cette Alliance nous assurait le concours immédiat et certain des États-Unis en cas de guerre. Réciproquement, elle impliquait qu'en cas de guerre entre les États-Unis et l'Union soviétique, l'Europe se retrouverait aux côtés des États-Unis.

La menace soviétique existe toujours et nous ne pouvons pas l'exclure pour l'avenir. Mais elle a diminué et diminuera probablement encore. La raison en est que la Chine cause une énorme préoccupation à l'Union soviétique[1]. La Chine a de grandes ambitions, qui sont presque toutes dirigées contre la Russie. Elle est voisine de la Russie sur des milliers de kilomètres et menace directement la Sibérie, l'Asie centrale et occidentale. Russes et Chinois se détestent et le communisme ne fait rien à l'affaire parce qu'il s'agit d'une grande rivalité entre deux nations. Plus le temps passe et plus les Soviétiques sont portés à trouver une solution dans la détente avec l'Ouest. Ils le font avec nous comme ils le font avec vous et nous notons que vous vous y prêtez, et probablement que vous vous y prêterez encore. Nous estimons que c'est une bonne chose et qu'avec le temps les Soviétiques se montreront de moins en moins conquérants vers l'Ouest.

Bien que la détente ait de plus en plus de chances, il faut prendre des précautions. C'est pourquoi nous restons dans l'Alliance atlantique. Nous comprenons celle-ci comme impliquant que, si une guerre mondiale éclate, nous serons aux côtés des États-Unis, de même que les États-Unis seront aux nôtres. C'est ce que j'ai dit lors de la crise de Cuba et c'est ce que je répète aujourd'hui.

[1] En 1969, les relations sino-soviétiques sont en fait mauvaises depuis plus de dix ans et la rivalité entre le PCUS et le PCC est très vive. Mais, comme le relève le général de Gaulle, les différends idéologiques ne font que masquer les oppositions nationales.

Mais, non content de faire l'Alliance atlantique, on a aussi fait l'OTAN. Cela s'explique dans les conditions qui existaient au cours des années 1949 et suivantes. L'OTAN, cela consiste à organiser la protection américaine et, bien entendu, la protection atomique. On l'a faite, en 1949, parce que les pays européens étaient très diminués et la menace soviétique imminente, parce que l'Amérique avait des armes nucléaires, l'Europe n'en avait pas et la Russie n'en avait guère.

Depuis lors, les choses ont changé. Les États européens ont retrouvé de la consistance, la menace russe a changé et l'Amérique n'est plus seule à avoir des bombes. La France a jugé que, tout en restant l'alliée des États-Unis, elle ne pouvait plus rester dans l'OTAN, parce qu'elle ne pouvait plus se soumettre au commandement américain, à la subordination à l'Amérique, quelle que soit son amitié pour vous. Elle comprenait d'ailleurs très bien que ce ne fût pas la même chose pour les autres.

Ce n'est, en particulier, pas la même chose pour l'Allemagne. Il est tout naturel que l'Allemagne fasse partie de l'OTAN. Sa situation politique, la menace permanente à laquelle elle est exposée, sa division, le fait qu'elle n'ait pas d'armes atomiques et qu'elle ne doive pas en avoir, tout concourt à justifier sa présence dans l'OTAN. Encore une fois, c'est tout naturel, de même qu'il est tout naturel que vous ayez des forces en Allemagne ; d'ailleurs nous en avons aussi, qui y sont les plus nombreuses après les vôtres. Si nous maintenons nos troupes en Allemagne, c'est parce que nous voulons encourager ce pays dans son espérance nationale. La seule différence entre vous et nous, c'est que vous commandez en Allemagne et nous non. Nous ne commandons que nos propres forces.

M. Nixon. Puis-je, à ce point, interrompre l'exposé du Général pour rappeler que, d'après ce qu'il m'a dit en tête-à-tête, j'ai compris que, pour lui, il ne suffisait pas de maintenir en Allemagne un simple dispositif qui, s'il était franchi par les forces adverses, déclencherait tout, mais qu'il fallait aussi entretenir dans ce pays une force consistante.

Le général de Gaulle. Oui, en effet, il n'y a aucune raison de penser autrement. Dès lors que vous êtes en Allemagne et que vous devez y être, je pense que vos forces doivent être consistantes.

J'aborde maintenant le cas de l'Italie, dont la présence dans l'OTAN me paraît toute naturelle. Ce pays n'a pas de forces qui lui appartiennent et tient de vous l'essentiel de son équipement. Il n'a pas d'armes atomiques.

L'Angleterre, elle, ne serait pas nécessairement obligée d'être dans l'OTAN. Elle a ses moyens propres et sa consistance. Mais l'appartenance à l'OTAN résulte pour elle d'une politique, d'une spéculation. L'Angleterre veut, de longue date, s'assurer la position de second des États-Unis. Churchill avait déjà agi en ce sens, j'en suis témoin. L'Angleterre ne veut pas être séparée de vous. C'est délibérément qu'elle s'est mise sous la direction politique et militaire de l'Amérique. Elle dispose d'armes atomiques, mais d'armes construites avec vous et grâce à vous, ce qui n'est pas notre cas, alors elle reste dans l'Organisation atlantique. Pour notre part, nous n'y voyons pas d'inconvénient, actuellement tout au moins.

Est-il concevable que cette situation actuelle de l'Europe, notamment par rapport aux États-Unis, doive durer ? Je pense que non. Avec la détente, l'Europe se sentira moins menacée. Les États qui la composent prennent et prendront de plus en plus de consistance. Il se peut qu'un jour ils se mettent autour d'une table pour décider d'avoir une politique concertée, une politique économique et une politique tout court et même une politique de défense. Cette politique concertée devrait alors être proprement européenne. À ce moment, il serait indiqué que l'Amérique et l'Europe restent alliées pour de grands drames toujours possibles, mais sans recourir à l'intermédiaire d'organisations rigoureuses comme l'OTAN. Nous n'en sommes pas encore là. Ce sera peut-être pour demain. En tout état de cause, ce n'est pas la France qui s'y opposera jamais.

Je m'excuse d'avoir été si long. Mais c'est bien là le fond des choses. Vous avez eu raison de poser la question et je n'ai pas eu tort de vous répondre.

M. Nixon. Il a été très utile pour tous ceux qui m'entourent d'entendre la position du Général exposée par lui-même. Je crois devoir en retenir que la France reste fidèle à l'Alliance atlantique en distinguant l'application du Traité proprement dit de ce qui s'est construit ultérieurement autour du Traité. Je crois aussi comprendre que la France n'est opposée ni à la consultation ni à la coopération entre alliés. Je comprends enfin que la France est favorable à un concert des puissances européennes et estime cette voie meilleure que celle de l'intégration.

Un point reste à élucider. Est-ce que tous les pays d'Europe pourraient coopérer avec les quatre puissances européennes une fois que celles-ci se seraient mises d'accord ?

Le général de Gaulle. Sans aucun doute. Je ne dis pas que les quatre puissances doivent créer entre elles une organisation qui leur soit propre. Je dis simplement qu'elles pèsent plus lourd et que, si elles ne sont pas d'accord, l'Europe ne pourra pas se faire. Cela n'exclut nullement, bien au contraire, le concours des Scandinaves, des Hollandais, des Turcs, des Grecs, etc. Je pense aussi à l'Espagne, qui a sa réalité et sa consistance et avec laquelle vous avez d'ailleurs d'étroites relations bilatérales.

L'Europe, c'est beaucoup de monde. C'est une théorie qui ne vaut rien que de vouloir imposer à toute l'Europe la même loi, la même intégration[1]. Il n'y a que des rêveurs pour le croire. La réalité, c'est l'Europe très diverse. Peut-être existe-t-il déjà en Europe un peu de concertation, mais elle n'est encore ni générale, ni organisée. Quand les circonstances auront changé, elle pourra s'étendre. Mais soyez certain que l'Europe ne s'organisera pas en fédération comme les États-Unis. Vous avez eu votre guerre civile, mais, Nordistes et Sudistes, vous étiez tous Américains. Ce n'est pas comme nous, Allemands, Français, Anglais, Russes, qui avons passé deux mille ans à nous battre. Il faut reconnaître les réalités, c'est le bon sens et il n'y a pas de politique en dehors du bon sens.

[1] Le général de Gaulle expose dans ce paragraphe en quelques phrases, une nouvelle fois son opposition à la construction d'une Europe de type fédéral et sa préférence pour une « Europe des Patries ».

M. Nixon. Le général de Gaulle comprend pourquoi les Allemands, les Italiens, les Anglais, pour des raisons spéciales, et de plus petits pays, pour d'autres raisons, adhèrent à l'OTAN que, pour sa part, la France rejette. Il estime que l'intégration, compte tenu du fait que la France n'en veut pas, serait impossible maintenant et même dans un avenir prévisible.

Le général de Gaulle. Vous êtes allé à Bruxelles, à Londres, à Bonn, à Rome. Vous avez vu que l'Europe est très diverse. Voilà la réalité.

M. Nixon. Dans les autres pays, les dirigeants parlent beaucoup de leur adhésion à l'OTAN. Ils ont sans doute des raisons pratiques de le faire. Ils parlent aussi de l'intégration européenne, en particulier dans le domaine économique. Pour notre part, nous avons soutenu cette intégration, parce que nous pensions que l'Europe la désirait, et non pour la lui imposer. Cela a été ma position et cela le reste. Je n'en constate pas moins que nous suivons des routes différentes vers un objectif commun.

Le général de Gaulle propose de lever la séance et de décider au cours du déjeuner si les entretiens reprendront en tête à tête ou entre les deux délégations.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, nº 36, 1969*)

183

COMPTE RENDU

Entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et M. Nixon
Samedi 1er mars 1969, 15 h. 00 – 16 h. 25.

C.R. *1er mars 1969.*

Très secret.

M. Couve de Murville assistait à l'entretien.

M. Nixon. Je voudrais vous exposer les idées que j'ai sur le système anti-missiles. Après mon retour à Washington, le Conseil de sécurité des États-Unis va se réunir mardi prochain et je vais probablement annoncer une décision dès mardi après-midi ou mercredi matin. C'est donc là une information tout à fait confidentielle.

Le général de Gaulle. Vous pouvez être sûr que nous ne dirons rien.

M. Nixon. Cette décision est très difficile[1], car elle a beaucoup d'aspects politiques et elle sera très controversée. Elle peut aussi avoir de l'effet sur nos négociations avec les Soviétiques au sujet de la limitation des engins

[1] Cette décision très difficile à prendre pour le président Nixon concerne la mise en place d'un système de défense anti-missile et d'une capacité de deuxième frappe. Le Président n'a pas encore arrêté sa position mais il est ouvert à la détente et à la réduction des armements, pour peu que les Soviétiques donnent des signes d'y être prêts.

stratégiques. Vous savez que les Soviétiques ont mis au point un système anti-missiles. Pour l'instant, il n'est disposé qu'autour de Moscou. Nous croyons savoir qu'ils en retardent un déploiement plus étendu dans l'espoir de parvenir avec nous à une certaine entente. Néanmoins, depuis cette installation d'engins soviétiques, les États-Unis ont décidé l'année dernière de limiter le système de défense « Sentinel » à la protection de certaines grandes villes. Depuis les dernières élections présidentielles et la mise en place de la nouvelle administration, de grandes pressions politiques s'exercent sur celle-ci contre ce système. Les arguments invoqués sont d'une part qu'il faut attendre les nouvelles négociations avec les Soviétiques, et que, d'autre part, le système présenterait un danger d'explosion et d'accidents divers pour les villes ainsi protégées. Il faut dire que cette dernière hypothèse est fictive. Le premier argument est peut-être plus valable. Néanmoins, du point de vue de la négociation, il faudrait que les États-Unis eussent une contrepartie : puisque les Soviétiques détiennent un tel système, il faudrait que les États-Unis en eussent au moins les premiers éléments afin de « geler la situation ». Un troisième argument a trait à la capacité même du système : un « thin ballistic missile system » n'est efficace que contre des engins nucléaires de petite puissance, comme en ont les Chinois. Contre les engins puissants comme ceux des Soviétiques, il perd de son efficacité, car il nécessiterait un trop grand nombre de têtes nucléaires pour empêcher que les missiles adverses ne pénètrent le système de défense. D'ailleurs, même entre les États-Unis et l'Union soviétique, toute capacité nucléaire ajoutée au dispositif existant, offensif ou défensif, rend plus difficile l'attaque aussi bien que la défense, car le nombre des objectifs en est augmenté d'autant. Si nous déployons des missiles pour protéger la population des villes, l'on pourrait dire que le but essentiel d'un tel déploiement consiste à donner l'avantage à la nation qui, tout en détenant ces engins défensifs, frapperait la première. S'il se produisait maintenant une nouvelle crise du type de celle de Cuba et si les États-Unis étaient amenés à frapper les premiers, ils ne prendraient pas une telle décision sans hésiter beaucoup, car ils sauraient que quel que soit le nombre des armes utilisées contre l'Union soviétique, la deuxième frappe de celle-ci serait assez considérable pour tuer plusieurs millions d'Américains. L'on peut donc prétendre que quand une nation déploie des missiles pour protéger la population de ses villes elle le fait pour accroître la crédibilité de sa première force de frappe. J'insiste sur cet élément de crédibilité, car il a un contenu plus politique que militaire. D'autre part, si les Etats-Unis interrompaient leur programme de missiles tant qu'un accord ne serait pas intervenu avec les Soviétiques pour limiter le nombre ou le type des engins, l'Union soviétique pourrait accomplir entre-temps une percée importante dans ce domaine technique et militaire et par conséquent obtenir sur nous un avantage très marqué. En majorité, l'opinion américaine est opposée au système anti-missiles, d'abord à cause de son coût très élevé, et elle est fatiguée de dépenser de l'argent pour la défense ; ensuite, à cause de ce danger d'explosion accidentelle ; enfin, à cause de la course aux armements. Je n'ai pas encore pris ma décision et je dois encore procéder à des consultations, mais j'incline à limiter

le système anti-missiles en lui donnant une autre destination que celle de la protection des villes. Nos plans prévoient de construire un système anti-missiles (ABM) pour protéger notre force de dissuasion, c'est-à-dire essentiellement notre capacité de deuxième frappe, comme les « Minutemen » et les sites qui pourraient résister à la première frappe soviétique. Ainsi, d'une part, nous ne risquons pas de prendre du retard en matière de progrès techniques ; d'autre part, nous avons quelque chose à mettre sur le tapis dans nos négociations avec les Soviétiques ; enfin, nous ne nous montrons pas provocants à l'égard de ceux-ci, car cette mesure est sans rapport avec la première force de frappe des Etats-Unis, elle vise seulement à protéger les sites nucléaires que les États-Unis utiliseraient pour répondre à la première frappe soviétique. Tant que l'accord n'est pas conclu, il est important que les États-Unis maintiennent une deuxième force de frappe suffisante pour que les dirigeants soviétiques soient dissuadés d'attaquer les premiers ou de menacer de le faire pour obtenir des avantages politiques. J'ai une autre raison pour modifier le programme que le président Johnson avait prévu : les villes qui ne seraient pas protégées ne manquent pas de se plaindre et, en outre, l'Europe peut nous poser la question : vous protégez vos villes, qu'adviendra-t-il des nôtres ? J'ai tenu à vous dire tout cela en confidence, car ma décision est difficile et on pourrait mal l'interpréter si on en ignorait les éléments fondamentaux. J'ai pensé que vous seriez intéressé par notre raisonnement qui nous pousse à changer la décision antérieure.

Le général de Gaulle. Je vous comprends très bien : vous ne voulez pas vous lancer dans le déploiement d'un système anti-missiles pour les villes, car vous ne sauriez quelles villes choisir et il y en aurait trop ; vous préférez couvrir les sites les plus importants de votre deuxième force de frappe de façon à ce que l'ennemi sache que celle-ci subsisterait quoi qu'il arrive. Revenant des États-Unis où il avait vu le président Johnson, en 1967 à Glassboro, M. Kossyguine était venu me dire que Johnson lui avait déclaré que le système anti-missiles était ruineux pour les deux pays et il lui avait demandé s'il était d'accord pour s'en passer. M. Kossyguine lui aurait répondu : peut-être, mais le plus important, c'est de mettre l'embargo sur toutes les armes nucléaires. Je ne sais si c'est vrai, mais c'est ce que Kossyguine m'a dit ici : débarrassons-nous d'abord de toutes les bombes, puis nous parlerons du système anti-bombes.

M. Nixon. Les Soviétiques ont toujours été pour le désarmement complet, mais nous devons vivre en tenant compte des réalités : depuis 1962, non seulement les Soviétiques n'ont pas réduit leurs forces classiques, et celles du Pacte de Varsovie dépassent de loin celles de l'OTAN en Europe, mais encore ils ont comblé leur retard en matière d'engins stratégiques. Nous n'avons donc pas le choix.

Le général de Gaulle. Je vous remercie de m'avoir mis au courant.

M. Nixon. Nous avons examiné avec vous les problèmes de l'Europe occidentale. De fortes pressions s'exercent sur nous aux États-Unis pour réduire notre présence en Allemagne occidentale et dans l'OTAN. Avant

la Tchécoslovaquie, les sénateurs Mansfield et Fullbright avaient déposé un projet de loi aux termes de laquelle nous n'aurions plus maintenu que deux divisions. S'il n'y avait pas eu la Tchécoslovaquie, cette loi aurait été votée par le Congrès à une grande majorité. L'opinion américaine, qui a la mémoire courte, est très en faveur d'une réduction de nos forces en Europe, de même que d'une diminution considérable de notre budget militaire, en particulier du poste relatif aux armes stratégiques, qui sont les plus coûteuses. Voilà pourquoi il y aurait un grand danger à ce que prévalût l'idée que l'option devrait rester ouverte d'un échange stratégique entre l'Union soviétique et les États-Unis au cas d'une attaque contre l'Europe. Nombre de gens soutiennent la conception de la « forteresse Amérique ». Pourquoi, disent-ils, maintenir des troupes et des engins tactiques en Europe alors que seuls les engins stratégiques importent en fin de compte ?

Le général de Gaulle.[1] Vous pourriez y consentir progressivement si la détente avec l'Est se produit et se développe et si les États d'Europe continuent à gagner de la consistance. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Je dois vous indiquer néanmoins que dans l'hypothèse où vous réduiriez vos forces en Europe (et c'est votre affaire, au vu de la réalité militaire), il ne serait pas bon de songer à les remplacer par un accroissement correspondant des forces allemandes. Si le réarmement de l'Allemagne dépassait le niveau actuel, il causerait une situation grave vis-à-vis de l'Est et même vis-à-vis de l'Ouest. Nous avons consenti au réarmement de l'Allemagne dans de strictes conditions de limitation et de contrôle. Une politique qui consisterait à remplacer les divisions américaines par des allemandes serait indubitablement grosse de conséquences. Je ne conteste pas le fait qu'il vous appartient à vous d'apprécier si vous devez, ou non, réduire votre présence en Europe sans cesser d'y être une réalité.

M. Nixon. C'est bien pourquoi j'ai tenu à insister sur ce problème : notre position est très délicate et nous n'avons pas encore pris de décision. Je m'attache surtout à l'aspect politique de part et d'autre. D'ailleurs, une initiative soviétique pourrait déclencher un processus qui pousserait les États-Unis à réduire leurs engagements en Europe aussi bien que leur effort stratégique. Tout en saluant une détente avec la Russie, dont j'espère qu'elle la veut vraiment, comme vous dites, pour beaucoup de raisons et essentiellement à cause de la Chine, je ne pourrais en être sûr qu'à la suite d'actes politiques accomplis par les Soviétiques dans la négociation. En tout état de cause, portant la principale responsabilité pour la force de dissuasion opposée à une agression soviétique éventuelle, nous sommes obligés de maintenir cette force malgré tout ce que cela peut nous coûter.

Le général de Gaulle. Vous avez été très clair et je comprends très bien vos raisons.

M. Nixon. Quand j'ai vu les renseignements et les chiffres secrets, j'ai été frappé de constater à quel point les Soviétiques étaient près de nous en

[1] Le général de Gaulle est favorable à un retrait progressif des forces américaines en Europe, sous réserve que la « réalité militaire » le permette ce qui n'est pas le cas en 1969. De plus, il considère que compenser un tel retrait en faisant appel à des troupes allemandes causerait une « situation grave » vis-à-vis de l'Est de l'Europe et même vis –à-vis de l'Ouest.

matière d'armement nucléaire. Nous conservons une certaine avance, mais elle s'amenuise. Je ne veux pas dire par là que notre force de dissuasion manque de crédibilité : bien que nous soyons très proches l'un de l'autre, chacun sait que l'autre a une capacité de deuxième frappe et donc de provoquer quelque 70 à 80 millions de morts (à condition de pouvoir tirer avec le délai de préavis, c'est-à-dire environ vingt minutes). Quand ils considèrent ce tableau, je suis sûr que les Soviétiques éprouvent la même préoccupation que nous. Il me semble que vous en êtes d'accord : notre force de dissuasion a un degré de crédibilité suffisant pour les communistes.

Le général de Gaulle. Il y a deux aspects à considérer dans le domaine de la dissuasion : d'une part, il y a la crédibilité dans la situation présente, alors que la Russie a un gouvernement responsable et bien établi et que les États-Unis ont un gouvernement non moins responsable et bien établi. Dans cette situation, ni la Russie ni les États-Unis ne croient que l'autre emploiera jamais le premier son armement nucléaire, et cela est normal. Il se pose néanmoins une question : je ne sais quel changement pourrait intervenir en Russie ni, un jour, aux États-Unis (encore que là il soit moins probable), mais, selon les conditions d'un tel changement éventuel, toute catastrophe deviendrait possible. C'est une des raisons[1] pour lesquelles, tout en gardant notre armement nucléaire et en n'adhérant pas au Traité de non-prolifération, nous sommes favorables à ce que le plus grand nombre possible de pays signent ce dernier afin de limiter au maximum le nombre des fous qui pourraient utiliser une telle arme. Je pense naturellement à l'Allemagne et aussi à d'autres pays, comme par exemple Israël.

M. Nixon. Quand on considère ceux qui sont amenés à prendre cette décision, l'on ne peut manquer de se rappeler que la deuxième guerre mondiale a été déclenchée par un homme qui n'était pas rationnel. Il faut donc faire des plans qui prévoient aussi des actes irrationnels. Je crois vous l'avoir déjà dit, mais j'y reviens : il me paraît très important pour le bien même des États-Unis non seulement que la France ait une capacité nucléaire, mais encore, au-delà, que les États européens se développent dans les domaines économique, politique, militaire, et que leur communauté ait une existence et une puissance indépendantes. Je ne sais par quelle méthode, celle de l'intégration ou toute autre, il convient d'y parvenir, et je n'ai pas à m'en mêler directement, mais je suis très en faveur du développement de l'Europe occidentale en tant que puissance collective qui pourrait agir comme une force considérable, économique, politique et militaire, indépendamment des États-Unis, je l'espère avec eux, mais non pas subordonnée à eux.

Le général de Gaulle. Vous parlez comme j'aurais pu le faire moi-même.

M. Nixon. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire au Premier ministre pendant le déjeuner, nous avons modifié notre façon de concevoir nos rapports avec les grandes puissances européennes. De toute façon, nous nous

[1] Le Président de la République indique ainsi clairement les raisons pour lesquelles, sans que la France adhère au TNT, elle est favorable à ce que celui-ci recueille de nombreuses adhésions.

féliciterions de ce que l'Europe pût réaliser d'importants progrès. Certes, quand je parle de l'Europe, j'entends l'Europe tout entière, y compris la Grande-Bretagne. En temps utile, nous exposerons nos vues en la matière, mais il appartient certainement aux États européens eux-mêmes de suivre leur propre voie. Quand je suis venu pour la première fois ici, il y a vingt ans, l'Europe était prostrée, économiquement, militairement, spirituellement ; les besoins urgents de son économie la poussaient à se grouper au sein d'une alliance qui lui apparaissait indispensable pour profiter de l'aide et du « leadership » américains, dont il semblait bien qu'elle ne pouvait se passer et qu'elle le désirait à l'époque. Depuis vingt ans, la situation a changé : les États-Unis sont encore en tête, des points de vues militaire et économique, mais chaque État européen a pu parvenir à la stabilité économique et à la force politique ; dans certains cas même, à une capacité militaire. L'époque semble donc bien révolue où les États-Unis pouvaient effectivement exercer leur « leadership », c'est-à-dire en fait donner le ton. Nous n'en continuerons pas moins à assumer nos responsabilités en matière de défense, en particulier en soutenant le rôle de l'OTAN, et à contribuer dans la mesure souhaitable à ce que les forces de l'Europe se rassemblent, quelle que soit la base sur laquelle celle-ci voudrait le faire. La réalité politique ayant changé, l'initiative doit venir maintenant de l'Europe elle-même. C'est sous cet angle que j'entends mener notre politique étrangère[1].

Le général de Gaulle. Nous prenons note avec intérêt de ce que vous venez de dire. Vous savez quels sont nos sentiments à cet égard. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que le processus que vous décrivez et que nous souhaitons ne sera pas rapide et qu'il vous faudra suivre cette politique, qui n'est que naturelle, d'une manière progressive. Ce changement prendra du temps. Il ne faut pas s'y opposer. Ne croyez surtout pas que nous sommes contre le rapprochement et même l'union de l'Europe. Nous avons été en faveur de cela depuis l'origine, et c'est bien pourquoi nous ne voulons pas qu'il y ait de faux semblant. Il convient d'encourager l'Europe non pas à se résigner ni à se subordonner mais à prendre ses responsabilités en se consolidant. Nous l'avons fait pour notre compte et nous n'avons aucune objection à ce que les autres en fassent de même. Vous-même y pouvez jouer un rôle important.

M. Nixon. À considérer l'avenir de nos relations, il importe non seulement d'établir de bons rapports et des communications directes, mais encore de trouver les domaines où nous pourrions travailler ensemble. L'impression que l'on éprouve dans le monde et aux États-Unis et selon laquelle ceux-ci et la France seraient en opposition est une impression fausse. Certes, nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais nos conversations démontrent que notre but est le même. Peut-être cherchons-nous des voies différentes et des rythmes différents pour l'atteindre, mais notre destination est identique et c'est cela qui importe. Ce serait un très bon départ

[1] Dans le principe, cette approche de l'Europe marque une évolution sensible de la politique américaine. Mais, en pratique, comme l'observe en réponse le général de Gaulle, un tel processus ne pourra être engagé que de manière progressive.

que de nous mettre d'accord sur la façon de traiter le problème du Moyen-Orient, afin de réaliser quelque chose de concret. Sans avoir à faire dès maintenant de déclaration publique ni à publier de communiqué ; il serait important que nos représentants puissent mettre au point quelque chose non pas seulement de symbolique, mais de tout à fait pratique. Ensuite, nous pourrions passer à un autre problème.

Le général de Gaulle. Il me paraît essentiel d'arrêter une solution sur le Moyen-Orient et de la faire valoir à Quatre[1].

M. Nixon. Vous pensez que la meilleure procédure est de faire examiner le problème par les Quatre dans le cadre des Nations unies ?

Le général de Gaulle. Certainement. Il faut que les Quatre soient véritablement résolus à trouver une solution qui ne consisterait pas seulement à encourager la mission Jarring. La formule que la France préconise n'est pas loin d'avoir le soutien des Soviétiques. Si nous pouvions en être d'accord vous et nous, cela serait très important.

M. Nixon. Le Moyen-Orient semble causer autant de soucis aux Soviétiques qu'à nous-mêmes. Pour en venir maintenant à la question monétaire[2], je crois que la manière la plus efficace de la traiter consisterait à la faire examiner directement par nos experts, et non pas de convoquer une conférence qui ne manquerait pas de provoquer de vastes spéculations. Nos spécialistes pourraient voir s'il n'y a pas un terrain commun entre nous.

Le général de Gaulle. Je me félicite de vous entendre dire qu'il y a un problème monétaire. Nous non plus, nous ne sommes pas en faveur d'une conférence spectaculaire qui ne servirait pas à grand-chose, sauf à la spéculation. Il nous faut en effet des entretiens tout à fait discrets. La procédure que vous envisagez me paraît excellente ; à savoir que deux experts que nous désignerions de part et d'autre s'occupent officieusement, sans engager les gouvernements, d'éclaircir le problème tel que nos deux pays le considèrent.

M. Nixon. Nous avons peut-être trop souvent recouru à des conférences spectaculaires et à des déclarations publiques. Or, dans un tel problème, il faut un travail d'exploration patient, à partir du moment où il y a au sommet la volonté de s'entendre. Il n'est pas bon de susciter des espoirs avant d'être sûr de pouvoir les réaliser.

Le général de Gaulle. J'en suis bien d'accord avec vous. Le plus important est de s'entendre en profondeur. Tout naturellement, les États-Unis sont partis, dans ce domaine monétaire, avec le gros avantage que leur donnait leur énorme supériorité économique. Nous le reconnaissons entièrement et nous n'avons jamais dit que le système actuel était sans valeur. Néanmoins, comme vous l'avez dit vous-même, les circonstances ont changé. Il est donc clair qu'il faut examiner la situation. C'est dans l'intérêt de tout le monde.

[1] Les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Union soviétique.

[2] Une sérieuse crise monétaire a eu lieu durant le dernier trimestre de l'année 1968. Se reporter à ce propos à *D.D.F.* 1968-II.

Nous sommes prêts à le faire de la façon la plus discrète possible en désignant une personne compétente qui engagerait avec votre propre représentant des discussions précises qui auraient entre autres avantages celui de ne pas engager dès le départ nos gouvernements.

M. Nixon. En vous quittant dimanche, j'irai voir le Pape que j'ai déjà rencontré deux fois. En Italie, la puissance des communistes est un sujet de grave préoccupation pour les démocrates-chrétiens et pour les gens comme Saragat. Je ne voudrais pas être indiscret, mais croyez-vous que le Pape, que l'Eglise en général, puissent exercer quelque influence sur le corps électoral, si sensible à cet égard, de l'Italie ? Ils l'avaient fait en 1948. Il semble maintenant que l'Église s'ouvre à gauche et qu'elle subisse en même temps une profonde fermentation. Quelle est votre opinion là-dessus ?

Le général de Gaulle. Il est vrai que le Pape a une très grande autorité morale partout et spécialement en Italie. Pour presque tous les Italiens, il reste un souverain. L'action de l'Église, c'est-à-dire celle du Pape, de l'épiscopat et du clergé, n'est pas sans une grande importance politique. Aujourd'hui, l'Église est attaquée et affaiblie à l'intérieur d'elle-même ; le Pape ne jouit plus de la même autorité, mais il ne l'a pas perdue tout entière[1]. Au total, il ne permettra pas moralement au communisme de triompher en Italie. Il y a des limites que celui-ci ne franchira pas, car, même en Italie, il semble avoir fait son plein. Les communistes italiens se séparent de plus en plus de Moscou. À propos de la Tchécoslovaquie, par exemple, leur position a été très différente de celle du Kremlin. Ils ont même dit plusieurs fois que Moscou avait tort, ce qu'ils n'avaient jamais fait auparavant. Vous avez raison d'aller voir le Pape. Faites lui part de ce que vous m'avez dit ici et encouragez-le ; il vous encouragera aussi. Il est en effet important que vous croyiez que la partie n'est pas perdue pour la liberté, même en Italie, et que le Pape sache que les États-Unis se montrent fermes dans cette grande affaire morale du monde moderne. Vous faites de l'œcuménisme et c'est très bien. L'on dit plaisamment en Italie que le gouvernement n'a pas d'importance, car la force morale est le Pape, la force économique est la Banque d'État et l'ordre public, ce sont les carabiniers.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, nº 36, 1969*)

[1] Dans cet échange de vues sur l'Eglise catholique, les deux hommes d'État font clairement connaître leur opinion quant aux possibilités, réelles mais limitées, d'intervention de celle-ci dans le domaine politique.

184

COMPTE RENDU

Dernier entretien entre le général de Gaulle et M. Nixon
Dimanche 2 mars 1969, 12 h. 45 – 13 h. 45.

C.R. *Paris, 2 mars 1969.*

Très secret.

M. Nixon. Sauf pour ma visite au Pape, c'est la fin de mon voyage. Il a été pour moi extraordinairement utile et je suis enchanté de ce que vous consentiez à venir aux États-Unis en janvier ou février 1970. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je l'annoncerai de l'aéroport. Il serait utile d'autre part que nous convenions avec vous de la possibilité de communiquer directement par lettre ou par message. Beaucoup de choses peuvent se passer d'ici un an. Nous avons certes à notre disposition le canal diplomatique, mais le contact direct présente parfois de grands avantages.

Le général de Gaulle. C'est entendu.

M. Nixon. D'autre part, si un contact direct s'avérait utile à un autre niveau que le nôtre, Kissinger serait mon homme à cet effet. Il pourrait venir ici ou alors voir à Washington l'ambassadeur de France ou toute autre personne que vous désigneriez.

Le général de Gaulle. Entendu. De toute façon, nous ne publierions rien de ce que nous aurions à nous écrire.

M. Nixon. Naturellement. La communication privée présente parfois des avantages sur la diplomatie trop officielle. Il est utile, d'ailleurs que nous ayons décidé de faire examiner les questions monétaires en privé par nos représentants spéciaux[1].

Le général de Gaulle. Quand vous serez à Washington, je vous ferai connaître discrètement la personne[2] qui sera chargée d'en parler non certes pour résoudre les problèmes, mais pour les mettre au point d'une façon officieuse. Je me permets de vous demander si, comme cela eût d'ailleurs été naturel, vous avez proposé la même chose aux Allemands et aux Anglais.

M. Nixon. Non pas. Avec la Grande-Bretagne, la question sera probablement discutée d'une façon officielle, puisque le ministre des Finances britannique a l'intention de se rendre aux États-Unis. Il en va de même pour les Allemands, mais rien n'a été définitivement arrêté. Et vous pourriez penser qu'il vaudrait mieux agir avec eux comme nous avons convenu de le faire avec vous. Néanmoins, si entre nous la discrétion s'impose, c'est surtout à cause de nos divergences sur le prix de l'or.

[1] *Note du général de Gaulle* : « Ceci avait été décidé lors d'un « a-parte » pendant la réception à l'Elysée le 28 février. C.G ».

[2] Du côté américain, le représentant désigné a été M. Kissinger.

Le général de Gaulle. Nos discussions discrètes sur ce problème ne doivent certes pas empêcher les ministres des Finances des autres pays de vous voir.

M. Nixon. Il vaut mieux en effet ne pas toujours chercher à agir au vu et au su de tout le monde, comme dans un aquarium. Quant aux autres questions sur lesquelles nous devons nous consulter, le secrétaire au Commerce, qui doit se rendre en Europe, en discutera avec le gouvernement français ; mais il ne traitera que de questions commerciales, par exemple des pratiques restrictives qui sont appliquées de part et d'autre. Il ne touchera pas à des questions comme celle du Marché commun ou de sa composition. Ces discussions pourront être particulièrement utiles avec la France. Au demeurant, ma politique à cet égard consiste à ce que le gouvernement des États-Unis ne joue pas un rôle aussi considérable que celui qu'il cherchait à tenir dans les affaires européennes. Nous avons nos idées, mais l'avenir économique et politique des Européens est l'affaire de ceux-ci.

Le général de Gaulle. Nous avons en tout cas le GATT et il est naturel que nos ministres discutent de son application.

M. Nixon. Je voudrais maintenant vous parler du Vietnam. J'ai vu ce matin l'ambassadeur Lodge et son équipe de négociateurs. Notre programme est de mettre fin à la guerre dans des conditions qui n'en provoqueraient pas une autre, si possible, dans la région. Des vues divergentes se font jour. J'aimerais bien connaître les vôtres.

Le général de Gaulle. Qu'attendez-vous que je vous dise ? Ce que je ferais à votre place ? Mais je n'y suis pas et il y a beaucoup de questions qui vous appartiennent en propre et qui ne sont pas de mon ressort. Voulez-vous que je vous dise très franchement ce que je pense être le mieux pour tout le monde, y compris pour les États-Unis ?

M. Nixon. Dès le départ, j'aurais traité cette affaire différemment, mais je n'y étais pas et le passé est le passé. Il faut maintenant considérer l'avenir.

Le général de Gaulle. Je pense que si vous voulez réellement vous débarrasser de cette mauvaise affaire et donc faire la paix, vous le pouvez. Il n'y a pas d'autre voie que de procéder à la fois à la négociation politique, en vue d'un règlement politique, et au retrait militaire. Si vous entreprenez une négociation politique sans parler de départ militaire, il n'y aura pas de négociation politique ; et si vous déclarez que vous allez partir, sans autre (sic), il n'y en aura pas non plus. Il convient donc de faire les deux choses ensemble. Pour l'aboutissement politique, il y a eu, avant l'intervention et la guerre, l'accord de 1954[1]. Il existe toujours et nul ne l'a renié, pas même le Vietnam du Nord. Cet accord prévoit la libre disposition de tous les pays de la région, au Sud comme au Nord ; autrement dit, ils doivent se débrouiller eux-mêmes. L'accord garantit aussi les frontières et interdit l'intervention étrangère. Cet accord a été accepté par tous, y compris par

[1] Signé à Genève le 20 juillet 1954, cet accord a mis un terme aux hostilités qui duraient depuis 1946. Ils ont marqué la division du Vietnam en deux États et entraîné la fin de la présence française en Indochine.

la Chine. Il constitue la base sur laquelle on peut fonder une politique naturelle de règlement. La première chose que vous pourriez dire, c'est donc qu'il faut en revenir à l'accord de 1954 et, en même temps, que vous êtes disposés à retirer vos troupes aussitôt que tout le monde sera d'accord pour appliquer le texte de 1954. Vous pourriez aussi indiquer un calendrier pour votre départ, car il ne s'agit pas de partir en catastrophe. Vous pourriez préciser que vous partirez dès que l'accord aura été réaffirmé et qu'il pourra donc être appliqué. Je vous rappelle que ce document avait aussi prévu un contrôle international au moyen d'une commission dont les coprésidents étaient le Royaume-Uni et la Pologne et à laquelle participaient toutes les parties contractantes, y compris la France. On pourrait éventuellement en changer la composition. En tout cas, le Vietnam n'a jamais opposé de refus à cette commission. Tout a été prévu par cet accord. Il semble donc présenter la meilleure base.

La question est maintenant de savoir ce qui se passera au Vietnam après, et c'est la question essentielle. De toute façon, ce ne sera pas brillant ; nous le savons bien et vous le savez aussi, qui avez appris à connaître ces gens. Ils sont de toute espèce : il y a des communistes et beaucoup d'autres qui sont bouddhistes, chrétiens, ou ni l'un ni l'autre. C'est un mélange. Mais je crois, et je vous le dis en pesant mes mots, que leur intention générale n'est pas de se laisser absorber par le Nord-Vietnam ; même les communistes ne le veulent pas. Ils voudraient avoir un gouvernement du Sud-Vietnam, qui ne serait pas celui de Hô Chi Minh. Nul ne peut savoir ce qui se passera plus tard. Le Vietnam du Nord et celui du Sud, malgré leurs sympathies différentes, s'uniront peut-être, on ne sait dans quelles conditions. Mais ce ne sera pas votre responsabilité, ce sera la leur. Quand il n'y aura plus de présence étrangère au Vietnam du Sud, il pourra se former un gouvernement où entreront des communistes et d'autres qui ne le seront pas. Il ne fera pas beaucoup de choses dramatiques, les Vietnamiens en ont assez vu. Mais, il ne voudra pas être soumis à Hô Chi Minh. Tous les Vietnamiens ont la notion d'une existence indépendante à l'égard du Tonkin ; les Cochinchinois et les Annamites ne veulent pas être soumis aux Tonkinois. Il y aura donc au Sud un gouvernement fait des différents gens du Sud. Je vous rappelle aussi que l'accord de 1954 avait prévu des élections législatives sous le contrôle d'une commission. Diem, qui avait pris ensuite le pouvoir, n'en voulait pas, puis, de fil en aiguille, elles n'ont jamais eu lieu. Si on en revient à l'accord de 1954, il faudra qu'il y ait des élections.

M. Nixon. Il l'avait même prévu pour le Vietnam du Nord.

Le général de Gaulle. Oui, mais ce ne serait qu'une fumisterie, parce qu'il y a les communistes. Ces élections au Sud donneront sans doute un gouvernement composite qui voudra assurer l'essentiel, c'est-à-dire la vie. Il disposera d'ailleurs de quelques forces, car vous avez donné des moyens au Vietnam du Sud, et ils resteront en place. Autrement dit, l'arrangement que j'imagine ne condamne pas à mort les Sud-Vietnamiens, même pas ceux qui ne sont pas communistes. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que tout le Vietnam, et surtout celui du Nord, se trouve dans une situation matérielle

épouvantable et qu'il a d'énormes besoins. Si un arrangement intervenait, il ne vous serait pas difficile d'établir des contacts notamment avec le Nord pour l'aider à se reconstruire. Je vous dis là ce que je pense. Je n'en comprends pas moins très bien l'extraordinaire difficulté du problème. Si je vous en parle si franchement, c'est que je me suis trouvé moi-même dans une situation analogue, sinon pareille, puisque aucune situation n'est identique à une autre : quand j'ai dû prendre une décision extrêmement cruelle qui, au total, étant quand même la meilleure : celle d'évacuer l'Algérie. Les troupes françaises étaient maîtresses du terrain, mais nous ne pouvions pas résoudre la situation politique vis-à-vis des Arabes en Algérie même et à l'extérieur. J'ai donc décidé de quitter l'Algérie. J'ai conclu un accord avec le Front National selon lequel les troupes françaises restaient pendant près de deux ans (et nous en avons encore quelques-unes près de Mers-el-Kébir) ; mais il était décidé que nous nous retirerions et que les Français pouvaient partir s'ils le désiraient. Il y en avait un million. Cette décision a été très grave et très cruelle pour moi. Néanmoins, en conscience, je pense qu'elle était la meilleure pour la France et pour tout le monde. Votre situation n'est pas la même : il n'y a pas un million d'Américains au Vietnam, lequel n'est pas à la porte de l'Amérique ; nous étions en Algérie depuis cent trente ans et nous y exercions une administration directe ; ce n'est pas votre cas au Vietnam. Et puis, votre pays est d'une telle puissance, d'une telle richesse et d'une telle influence que ce règlement local ne peut pas beaucoup vous gêner. Naturellement, il vous attirera des histoires à l'intérieur et des piques à l'extérieur. Il faut vous sortir d'une situation qui ne vous rapporte rien, qui est ingrate au possible et qui est sans issue. D'avoir les mains libres après cette histoire présenterait aussi pour avantage aux États-Unis de leur permettre de prendre corps à corps les Soviétiques et voir ce qu'ils peuvent faire pour obtenir avec eux des relations normales et une coopération. Cela est d'une importance extrême. Or, tant que la situation actuelle durera, vous ne pourrez pas aborder avec les Soviétiques les différentes questions avec la tranquillité et l'assurance qui seraient les vôtres si cette affaire était réglée. Naturellement, les communistes et le système communiste ne seraient pas écrasés au Vietnam. Cela est vrai, mais peut-être que le système communiste gagne dans le monde à être confondu avec la défense de l'indépendance des peuples. Si on ne lui laisse pas ce ressort et ce tremplin, il n'est pas aussi fort qu'il paraît l'être. Il vaut mieux par conséquent ne pas lui donner cette vocation. La France est pour quelque chose dans le succès du communisme en Indochine : nous avons sans doute trop tardé à laisser ces peuples disposer d'eux-mêmes et le communisme s'est fait le champion de l'indépendance contre nous alors et, maintenant, contre vous. Nous reconnaissons nos torts. Il vaut mieux laisser au plus vite ces gens se débrouiller eux-mêmes. S'ils tiennent à être communistes, ce n'est pas à des pays comme les nôtres qu'il convient de prendre la responsabilité à leur place, à condition de leur fournir les moyens de se déterminer eux-mêmes.

M. Nixon. Je suis d'accord avec votre conception : nous devons mettre fin à la guerre aussi rapidement et de la manière la plus sage possible. Elle

empoisonne nos relations avec beaucoup de nos amis et complique la question de nos négociations avec les Soviétiques. Mais vous avez aussi raison de dire que nous ne devons pas partir en catastrophe. Il faut que nous ayons une action responsable et j'entends par là que la confiance que le monde peut avoir dans les États-Unis ne doit pas en être endommagée. Nous devons faire en sorte, notamment, que le peuple du Sud-Vietnam puisse réellement se déterminer lui-même. L'on peut effectivement envisager la formule de l'accord de 1954. Dans ce domaine, je voudrais vous communiquer une information confidentielle : la semaine prochaine, je vais donner de nouvelles instructions à nos négociateurs à Paris, afin qu'ils étudient toutes les possibilités d'aboutir à un règlement qui corresponde à cette responsabilité que nous avons assumée. Cela exigera certes un très dur marchandage et pas mal de temps. Nous avons d'ailleurs besoin de temps à l'égard de l'opinion publique. Vous savez bien, en effet, puisque vous avez mené à bien des négociations qui resteront votre honneur, (j'ai en vue la crise algérienne) que les gens du dehors n'imaginent pas les difficultés auxquelles on se heurte quand on doit résoudre de pareils problèmes. Il faut donc s'efforcer d'aboutir à des résultats au moyen d'entretiens privés et sans publicité.

Le général de Gaulle. Vous avez tout à fait raison.

M. Nixon. Le fait est qu'il nous faut trouver avec la partie adverse un moyen pour nous sauver mutuellement la face ; et on ne peut pas le faire devant des écrans de télévision. Il ne faudra donc pas faire attention à ce qui sera dit en public, c'est ce qui se sera fait en secret qui importera.

Le général de Gaulle. Pour autant que nous le sachions, et nous savons certaines choses sans les demander, Hanoï et le FNL sont sincères dans leur désir de paix. Avant tout, ce qui permettrait d'ouvrir les négociations et de s'acheminer vers un règlement, c'est que vous entriez réellement dans des négociations de paix ; à savoir, que vous fassiez des propositions et que vous acceptiez et définissiez une solution politique. Alors, il est certain que l'action militaire diminuera sur le terrain et que peu à peu l'atmosphère changera dans le Sud. Je vous le dis parce que je le sais.

M. Nixon. Est-ce que le Nord-Vietnam aurait des doutes quant à notre volonté de paix ?

Le général de Gaulle. Il peut croire à votre volonté de paix, mais il n'est pas sûr que vous pourrez la faire. Ces gens vivent dans un monde où l'on imagine les États-Unis comme un pays de monopoles, d'intérêts divergents, de passions et d'hostilité au communisme ; et donc comme un pays qui, tout en désirant la paix, ne donne pas la certitude de pouvoir la faire. Sur la démocratie, ils ont des idées de pays totalitaires où tout se règle vite, du moins en apparence. Pour eux, les démocraties sont des pays où même quand on veut quelque chose de bien l'on n'y arrive pas parce que différentes tendances y font obstacle.

M. Nixon. Nous pourrions les rassurer à cet égard.

Le général de Gaulle. Votre idée est tout à fait juste de discuter avec eux en privé et sans décor.

M. Nixon. Nous ne pouvons néanmoins pas accepter ce qui semblerait être une défaite, et eux non plus. Si nous pouvons nous mettre d'accord sur cet aspect, je crois qu'il nous deviendra possible d'aboutir.

Le général de Gaulle. Il faudrait que le contact fût direct entre les États-Unis et le Vietnam.

M. Nixon. Si nous faisons quelque chose pour réduire nos forces, il serait très important pour l'opinion publique des États-Unis que le Vietnam du Nord fît quelque chose de réciproque en libérant des prisonniers. Si vous avez des contacts avec eux, peut-être pourriez-vous le leur faire comprendre. Je voudrais souligner encore ceci : les États-Unis sont prêts, car c'est ma politique, dès que le règlement sera intervenu, à faire un effort très considérable pour aider le pays à reconstruire les villes et à se développer économiquement. Autrement dit, nous sommes disposés à aider le Nord comme nous aidons le Sud, dans des domaines non militaires.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, nº 36, 1969*)

185

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 269 à 273. *Paris, 3 mars 1969, 11 h. 46.*

Immédiat. Strictement réservé.

Veuillez trouver ci-après le texte de la note remise le 1er mars au Département par M. Christopher Soames[1] ainsi que le texte de la lettre adressée le même jour à M. Stewart[2] :

Note nº 117.

Her Britannic Majesty's Embassy present their compliments to the Ministry of Foreign Affairs and have the honour to refer to the Ministry's note nr L.13/EU dated the 24 th of february 1969[3].

Her Majesty's Embassy have been instructed to reply as follows : her Majesty's Government have considered the contents of the Ministry's note of the 24th of february. The actions of her Majesty's Government referred to in this note were explained in a personal message from her Majesty's Principal Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs to the French Minister for Foreign Affairs dated the 24th of february[4], which

[1] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

[2] Robert Michael Maitland Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis le 16 mars 1968.

[3] Le texte de cette note est reproduit ci-dessus dans le télégramme de Paris à Londres nos 251 et 252 du 24 février 1969.

[4] Le texte de cette lettre est reproduit ci-dessus dans le télégramme de Paris à Londres nos 253 à 256 du 24 février 1969.

crossed the Ministry's note under reference. Further explanation and comment with which her Majesty's Government agree was offered orally on the same day by her Majesty's Ambassador to the Secretary General at the Ministry. The Ministry will also be aware of the statement made on this subject by the Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs in the House of Commons on the 24th of february.

Her Britannic Majesty's Embassy avail themselves of this opportunity to renew to the Ministry of Foreign Affairs the assurance of their highest consideration.

British Embassy
Paris
1 march, 1969.

Paris, le 1er mars 1969.

« Monsieur le secrétaire d'État et cher collègue,

Après tout ce qui s'est dit au cours des derniers jours, je n'ai pas l'intention d'engager avec vous une controverse particulière sur la manière dont l'entretien du général de Gaulle et de votre ambassadeur à Paris a été rapporté et divulgué. Je vous prie seulement de noter que je ne peux pas faire mienne la présentation et l'interprétation que vous en donnez par votre lettre du 24 février.

En recevant M. Soames, le président de la République avait répondu à sa demande et lui avait fait part de perspectives européennes à long terme, dans la ligne de sa constante pensée. Ces perspectives eussent pu faire l'objet d'un échange de vues et de ce fait nos rapports auraient connu une amélioration.

S'il est vrai que des désaccords séparent nos deux pays, il n'a pas dépendu du gouvernement français, soyez-en convaincu, que les choses en soient aujourd'hui où elles en sont.

Je vous prie, Monsieur le secrétaire d'État et cher collègue, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

(*Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970*)

186

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 284 à 288. *Pékin, 3 mars 1969.*

(*Reçu* : le 4, 09 h. 44).

Incident de frontière sino-soviétique.

Le chargé d'Affaires soviétique, convoqué au *Wai Chiao Pu* le 3 mars à 1 heure du matin, y a dépêché son adjoint, M. Potapenko, puis a rejeté la note chinoise relative à l'incident de Chenpao (Nijne)[1]. Cette note avec les premiers commentaires de presse qui établissent la version chinoise de cette affaire, appelle de ma part les remarques suivantes :

1) Pékin observe que la souveraineté chinoise sur l'île de Chenpao n'a jamais été contestée, puisque celle-ci est même reconnue par le traité inégal de 1860[2]. Toutefois, la note ne dit pas que l'incident a eu lieu dans l'île mais dans sa « zone ». De ce fait, il subsiste une incertitude sur le lieu exact de l'échauffourée.

Il convient de rappeler, en outre, que Soviétiques et Chinois ne s'accordent pas sur la ligne de partage des fleuves Amour et Oussouri.

2) Les textes publiés ici insistent sur le fait que les Soviétiques ont ouvert le feu les premiers « faisant de nombreux morts et blessés ». Ils affirment, d'autre part, que de multiples accrochages de même nature ont eu lieu depuis janvier 1967. Notamment dans les mois d'hiver où hommes et véhicules peuvent circuler sur les fleuves gelés.

3) La note chinoise exige le châtiment des coupables et réserve le droit d'une demande d'indemnisation pour les pertes subies. Elle rend les « autorités frontalières » responsables de l'incident, mais M. Chi Peng Fei, vice-ministre des Affaires étrangères, qui a évoqué l'affaire, cet après-midi, dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la fête nationale du Maroc l'a mise au compte du gouvernement soviétique. Il n'a toutefois mentionné l'éventualité d'une riposte que si les Russes « créaient de nouveaux conflits armés à la frontière ».

Il serait prématuré de faire des hypothèses sur l'origine de cet incident. On doit observer que les Soviétiques ont pris l'initiative de porter au grand jour cette affaire, alors que Moscou et Pékin avaient, jusqu'ici, pris soin d'éviter de donner de la publicité à ces escarmouches.

Les autorités chinoises ont réagi en organisant dès ce matin des défilés auxquels ont participé plusieurs centaines de milliers de personnes à proximité de l'ambassade de l'URSS. Des manifestants brandissaient des

[1] L'incident a lieu le 2 mars 1969.

[2] Le traité d'Aigun de 1858 qui désigne les fleuves Amour et son affluent l'Oussouri comme la frontière sino-russe est ratifié par la convention de Pékin du 14 octobre 1860.

pancartes protestant contre « l'invasion, par les Soviétiques, du sol de notre pays », réclamant « la pendaison de Brejnev et Kossyguine », tandis que d'autres fustigeaient « l'impérialisme américain » en même temps que le « révisionnisme soviétique ».

(*Collection des télégrammes, Pékin, 1969, 2886*)

187

COMPTE RENDU

de l'entretien entre M. Alphand et M. von Braun
à Paris, le 3 mars 1969

C.R. *Paris, 3 mars 1969.*

L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne[1] a été reçu à sa demande, le 3 mars, par le Secrétaire général du Département. Il a abordé les points suivants :

1) *Berlin.*

M. von Braun a confirmé les informations reçues de notre ambassade à Bonn en ce qui concerne les derniers développements de cette affaire et les discussions auxquelles elle continue de donner lieu au Cabinet fédéral. Aucune réponse n'a encore été donnée par Pankow à la dernière initiative de M. Schuetz[2], ce qui d'ailleurs pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des dirigeants est-allemands se trouvent actuellement à Leipzig[3]. L'ambassadeur, pour sa part, pense qu'il serait très difficile, au stade actuel et alors que la plupart des députés sont à Berlin ou en train de s'y rendre, de modifier la date ou le lieu de la réunion. Il a l'impression que rien de très grave ne se produira d'ici le 5 mars mais que la dernière note soviétique sera utilisée comme prétexte à une action ultérieure des autorités est-allemandes pour entraver le trafic commercial entre la République fédérale et Berlin et notamment le transport des matériels fabriqués par des firmes comme *Siemens*.

[1] Le baron Sigismund von Braun est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis juin 1968.

[2] Le 1er mars, le chancelier Kiesinger a eu un long entretien avec l'ambassadeur d'URSS, M. Tsarapkine. À la suite du message de ce dernier, le Chancelier fédéral suggère au maire-gouverneur de Berlin-Ouest, de reprendre le contact avec Berlin-Est. Ce contact est repris par l'intermédiaire de deux émissaires, le sénateur Horst Grabert, chef de la chancellerie du Sénat de Berlin-Ouest pour la RFA, et le secrétaire d'État Est-allemand Michael Kohl, plénipotentiaire de la RDA, représentant le gouvernement de Pankow. Le 3 mars, Berlin-Est n'a pas encore répondu. Voir les télégrammes de Bonn nos 1005 et 1017 à 1023 des 4 et 5 mars 1969, non publiés. À compléter par la note de la sous-direction d'Europe centrale, datée du 4 mars 1969, intitulée « Berlin », qui reprend la chronologie des démarches effectuées depuis le 22 février 1969.

[3] À l'inauguration de la foire du même nom qui se tient du 2 au 11 mars 1969. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Berlin no 66/EU du 2 avril 1969, non reprise.

2) *Entretiens franco-américains*[1].

M. von Braun souhaitait, si possible, recueillir des informations sur le contenu de ces conversations.

Après avoir observé qu'il n'avait assisté qu'à une partie des séances et qu'il ne connaissait pas encore la teneur des conversations en tête-à-tête, *M. Alphand* a indiqué que les points suivants avaient été abordés :

– *Europe* : Les conceptions françaises sur les problèmes européens ont été exposées aux Américains. La diversité des langues et des traditions historiques, le souvenir de multiples conflits ont créé, en Europe, au cours des siècles, une situation profondément différente de celle qui existe aux États-Unis. Nous sommes partisans de la coopération européenne et nous souhaitons que l'on parvienne à abaisser les barrières douanières et à réaliser une entente politique entre les États européens. Mais nous ne croyons pas que dans un avenir prévisible on parvienne à une fédération. Nous considérons qu'à la base d'une véritable entente en Europe se trouve la réconciliation franco-allemande et la coopération entre les deux pays dans le cadre du traité. Il n'a pas été question, au cours des conversations, des récentes difficultés entre la France et la Grande-Bretagne.

– *Alliance atlantique et Rapports franco-américains.*

La volonté de la France d'être l'alliée des États-Unis a été réaffirmée ; l'existence de menaces latentes et le sentiment d'avoir en commun une civilisation et un idéal à défendre commandent notre attachement à cette alliance.

Mais compte tenu des événements qui se sont produits à l'Est, la France estime qu'elle n'a pas de raison de participer à l'organisation militaire intégrée. Nous n'en sommes pas moins disposés à admettre que d'autres pays ont des positions différentes de la nôtre. Nous n'attendons pas non plus des États-Unis qu'ils retirent leurs forces stationnées en Europe. Nous sommes conscients des raisons de leur présence en Allemagne et nous considérons aussi la présence de forces françaises dans ce pays comme utile. Nos interlocuteurs américains semblent avoir compris et admis facilement notre position.

– *Moyen-Orient* : Les conversations ont fait apparaître une large communauté de vues sur l'action des quatre membres permanents du Conseil de sécurité en vue d'un règlement pacifique.

– *Vietnam* : Le fait que les négociations se déroulent sur notre sol[2] nous a conduit à observer beaucoup de discrétion ; les Américains nous ont exposé leurs conceptions.

– *Biafra* : Nous avons rappelé notre thèse sur la nécessité d'une aide militaire et d'une reconnaissance du droit du peuple du Biafra à décider

[1] Le président des États-Unis, Richard Nixon, nouvellement élu, séjourne officiellement en France du 28 février au 2 mars 1969. Le texte des différentes allocutions du général de Gaulle et du président Nixon est publié dans *La politique étrangère de la France*, La Documentation française, Textes et Documents, 1er semestre 1969, p. 108 à 112.

[2] Les négociations entre Américains et Vietnamiens s'ouvrent à Paris le 13 mai 1968. Se reporter à *D.D.F.* 1968-I et II.

lui-même[1] de son destin. Nous avons exprimé le vœu que les Américains puissent agir de leur côté en faveur d'un cessez-le-feu.

– *Problèmes économiques* : Les questions monétaires n'ont pas été évoquées. Mais nous avons exprimé notre préoccupation du fait que les États-Unis pratiquent une politique commerciale aboutissant en fait à freiner les courants d'échanges avec les États européens.

– *Berlin* : Les derniers développements de l'affaire ont été examinés et les textes élaborés par le Groupe de Bonn ont été revus par MM. Debré[2] et Rogers[3].

Dans l'ensemble, le climat des conversations a été excellent et l'on s'est montré très satisfait des deux côtés.

3) *Voyage à Paris du chancelier Kiesinger*[4].

M. von Braun souhaiterait connaître les intentions du général de Gaulle quant à la composition des délégations qui participeront aux entretiens. Il a cru comprendre que l'on songeait, du côté français, à une réunion restreinte et serait heureux des précisions que l'on pourrait lui donner sur ce point. Il songe à inviter au repas prévu à l'ambassade d'Allemagne un certain nombre de ministres français et peut-être le président de l'Assemblée nationale.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

188

M. de La Barre de Nanteuil, Sous-directeur du Levant à la direction d'Afrique-Levant,
à M. Gorce, Ambassadeur de France à Bagdad.

L. *Paris, 3 mars 1969.*

Vous allez, d'ici quelques jours probablement, recevoir un télégramme concernant un voyage de M. Dumarçay[5] à Bagdad, sous un prétexte quelconque.

[1] La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria débute le 26 mai 1967 lorsque le Conseil consultatif de la région de l'Est vote la sécession de la région. Le 30 mai, Ojukwu proclame l'indépendance de la région qui prend le nom de République du Biafra avec Enugu pour capitale. Sur le déroulement de cette guerre et la position de la France, voir *D.D.F.* 1967-I et *D.D.F.* 1968-II, sous la rubrique « Nigeria » de la table méthodique.

[2] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis juillet 1968.

[3] William P. Rogers est le secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969. La déclaration tripartite du 1er mars 1969 est publiée en annexe de la note de la sous-direction d'Europe centrale du 4 mars 1969, intitulée : Berlin, non reprise.

[4] Les 13 et 14 mars 1969.

[5] Jacques Dumarçay, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Bagdad de septembre 1963 à février 1967. Il est le prédécesseur immédiat de M. Pierre Gorce, l'actuel ambassadeur.

Il s'agit en réalité de le charger d'une mission qu'en tant qu'ambassadeur de France en poste à Bagdad il vous serait très difficile d'accomplir vous-même.

Il s'agit d'essayer de faire quelque chose pour les Juifs d'Irak[1]. Je ne vous en dis pas plus et vous demande de conserver un secret absolu sur ce que je vous dis dans cette lettre à l'égard de quiconque. Je vous serais également obligé de bien vouloir la détruire dès que vous l'aurez lue.

(*Afrique-Levant, Levant, Irak, Politique intérieure, question juive*)

189

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 262 à 270. *Bruxelles-Delfra, 4 mars 1969.*

(*Reçu* : 22 h. 15).

Je me réfère à mon télégramme no 223 à 230[2].

Le débat que le Conseil a consacré à la question des relations de la Communauté avec Israël a abouti à une solution de procédure qui devrait permettre de surmonter les difficultés que l'on pouvait redouter à propos de la signature de l'accord d'association entre les Six, d'une part, le Maroc et la Tunisie d'autre part.

M. Luns[3] a tout d'abord souligné que le parlement néerlandais s'inquiétait qu'une demande d'association présentée depuis deux ans et demi n'enregistre aucun progrès. Certes, la formule en trois points proposée par le président du comité des représentants permanents (mon télégramme précité) constituait un geste à l'égard d'Israël, mais l'essentiel demeurait de savoir si les Six étaient disposés à conclure un accord avec ce pays. Le

[1] Voir le télégramme de Bagdad no 30 du 30 janvier 1969 publié plus haut.

[2] Télégramme du 28 février, non reproduit. Il rapporte que le comité des représentants permanents a examiné la question des relations de la Communauté économique européenne avec Israël. La délégation néerlandaise a proposé un accord en deux étapes dont la première comporterait pour les produits industriels, seuls concernés, une réduction tarifaire de l'ordre de 60 %. Le président du comité « a alors suggéré qu'à titre de solution temporaire les Six se mettent d'accord sur une formule en trois points :

– Israël ayant pris l'initiative de demander à figurer sur la liste des pays en voie de développement, ce pays bénéficierait du régime des préférences généralisées prévues dans le cadre de la CNUCED.

– la décision par laquelle le Conseil a prévu en octobre 1967 l'octroi de préférences tarifaires pour les agrumes de certains pays méditerranéens serait mise en œuvre pour Israël conformément aux procédures prévues par cette décision, c'est-à-dire après consultation du pays intéressé.

– enfin, le Conseil déciderait de reconduire les suspensions de droits qui figuraient dans l'accord commercial précédemment conclu avec Israël. »

[3] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

Conseil devait désormais décider d'un mandat de négociation sur la base de la nouvelle proposition néerlandaise d'un accord en deux étapes.

À la suite de cette intervention, qui était attendue, de M. Luns, les délégations allemande, italienne, belge et luxembourgeoise se sont déclarées prêtes à accepter, comme solution temporaire, la proposition de la présidence. Elles ont indiqué que, si elles étaient favorables à la conclusion d'un accord préférentiel, il ne leur était pas possible de prendre position à ce stade, en faveur de la nouvelle proposition néerlandaise : celle-ci devait être d'abord examinée. M. Harkort[1] a précisé que la République fédérale s'en tenait toujours, pour le moment, à la solution d'une franchise généralisée pour les produits industriels israéliens. M. Zagari[2] a souligné qu'il fallait éviter de recourir à une formule susceptible de poser certains problèmes d'harmonisation. M. Harmel[3] a rappelé la préférence de la Belgique pour une approche plus prudente et, en ce qui concerne le premier point de la formule de la présidence, il a déclaré qu'il souhaitait que la question de l'extension des préférences généralisées à Israël fut examinée et non pas tranchée dès à présent par l'affirmative.

J'ai déclaré que la proposition de la présidence présentait un réel intérêt et que nous étions prêts à l'examiner dans un esprit positif. Quant à la suggestion d'un accord entre la Communauté et Israël, il convenait d'étudier, sur un plan technique, les diverses solutions envisagées, y compris celle dont le gouvernement néerlandais venait de nous saisir.

M. Luns a alors suggéré que le Conseil autorise la Commission à présenter un projet de mandat de négociation avec Israël pour la prochaine session du Conseil. Je m'y suis opposé en faisant valoir que les études techniques n'étaient pas encore suffisamment avancées pour que l'on puisse aborder déjà ce stade et qu'il ne convenait pas de prendre des décisions de procédure qui auraient pour effet de déprécier la proposition de la présidence puisque aussi bien celle-ci avait été accueillie avec intérêt par toutes les délégations.

M. Luns, soutenu par d'autres délégations, insistant pour que sa demande reçoive satisfaction, j'ai déclaré que si certains de nos partenaires désiraient adresser une invitation à la Commission, c'était leur affaire, mais que la délégation française ne s'y associerait pas et qu'elle réservait entièrement sa position quant au fond. M. Luns ayant marqué son accord sur cette manière de faire, il en a été ainsi convenu. Il a été également décidé que la proposition de la présidence serait renvoyée pour examen plus complet aux représentants permanents et que ceux-ci poursuivraient l'étude des différentes formules envisagées au sujet de l'accord avec Israël.

Le ministre néerlandais pourra ainsi dire à son parlement qu'un projet de mandat est en préparation, ce qui devrait lui permettre d'obtenir

[1] Günther Harkort, représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès des Communautés européennes depuis 1964.

[2] Mario Zagari, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968.

[3] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

l'autorisation de donner son assentiment à la signature des accords entre la Tunisie et le Maroc. De notre côté, nous ne sommes nullement engagés. Bien au contraire, cet échange de vues a fait apparaître que la proposition de la présidence est la seule que le gouvernement français accepte de prendre en considération.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

190

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE
SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

Relations franco-allemandes dans le domaine nucléaire

N. *Paris, le 4 mars 1969.*

Les relations franco-allemandes dans le domaine nucléaire se sont jusqu'ici développées plus facilement sur le plan scientifique que sur le plan industriel.

Les opérations actuellement en cours, telles que la construction du réacteur à haut flux de Grenoble[1] (170 millions) ou de la grande chambre à bulles[2] destinée au CERN, sont en effet surtout du domaine scientifique. Seule l'offre de construction d'une centrale électronucléaire en Roumanie faite par un groupe franco-allemand pourrait avoir des répercussions industrielles.

De nombreux entretiens ont eu lieu dans les derniers mois entre les experts et entre les ministres de la Recherche afin de rechercher des opérations d'intérêt commun. Toutefois, ces conversations ne pourront aboutir à des propositions précises qu'après la définition des nouvelles orientations de notre programme civil électronucléaire et la réorganisation de l'industrie nucléaire française.

Parmi les projets examinés, les plus avancés paraissent être :

– une offre de l'industrie française pour construire l'usine d'eau lourde que *Badische Anilin* veut réaliser à ses frais en Allemagne (coût 115 millions sur lesquels nous pourrions obtenir la moitié des commandes). L'offre française serait accompagnée d'un engagement d'achat d'un quart de la production ;

[1] L'accord sur la construction en commun France-RFA d'un réacteur à haut flux de neutrons à l'Institut Max von Laue-Paul Langevin de Grenoble, est signé le 19 janvier 1967 à Grenoble. Voir *D.D.F.* 1966-I, n° 190 et 1966-II n° 411.

[2] Le contrat pour la construction de la chambre à bulles à hydrogène de 20 m^3 appelée Gargamelle, est signé à Genève le 21 juillet 1967, par le CERN, le CEA et le ministère de la Recherche de la RFA ; la chambre à bulles sera construite et exploitée par le CERN. Le coût est estimé à 84 millions de francs suisses répartis par tiers entre chacun des signataires.

– l'acceptation par le Centre national d'Études spatiales et le Commissariat à l'Énergie atomique d'un groupe d'études franco-allemand chargé de préparer un programme de construction pour un générateur d'énergie embarqué sur satellites.

Par contre, les conversations restent toujours aussi vagues sur la définition d'une politique industrielle commune concernant les réacteurs surgénérateurs et les réacteurs à eau lourde, au sujet desquels la création de deux groupes de travail franco-allemands a été décidée par les deux ministres de la Recherche le 30 janvier à Bonn.

(*DGRCST, Affaires atomiques*)

191

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Relations de la France avec le Vietnam-Sud[1]

N. nº 63/AS[2]. *Paris, 4 mars 1969.*

Le directeur d'Asie, au moment où il doit abandonner ses fonctions, estime opportun de laisser dans les dossiers la présente note relative à nos relations avec le Vietnam du Sud.

Dans le tableau de nos relations avec les divers partenaires de l'affaire vietnamienne, c'est au Sud du Vietnam que notre action est la plus délicate à mener. Nous avons dû, au cours de ces dernières années, et surtout après la rupture des relations diplomatiques[3], naviguer au plus juste afin de ne pas donner prétexte à une offensive contre nos intérêts culturels et à certains intérêts privés. Écartant toute réaction passionnelle au moment de cette rupture, nous avons estimé que nous pouvions, en face d'un général Ky[4], nous conduire en « seigneurs » et faire silence sur les avanies en vue de préserver, non seulement nos intérêts, mais l'amitié qui subsiste intacte entre les populations française et vietnamienne, celle-ci demeurant bénéficiaire avec gratitude de notre assistance culturelle et technique.

[1] *Annotation manuscrite de Michel Debré* : « M. Haberer [Jean-Yves Haberer, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères] cette note est intéressante notons le jeu qu'il faudra employer un jour. »

[2] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[3] Sur cette rupture, intervenue le 24 juin 1965 à l'initiative du gouvernement sud-vietnamien, voir *D.D.F.* 1965-I, nº 317.

[4] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

Le moment semble cependant venu où il conviendrait de réexaminer le problème de notre attitude à l'égard du Vietnam-Sud. Un certain nombre de facteurs méritent d'être pris en considération :

1) C'est au Vietnam-Sud, sur le plan de l'évolution militaire et politique, que l'issue de l'affaire vietnamienne prendra forme et la conférence de Paris aura à enregistrer un jour cette évolution. Il importe donc que la France suive de très près le développement de la situation au-dessous du 17e parallèle.

2) Le gouvernement actuel de Saigon constitue, tout au moins par un certain nombre de ses éléments, un écran entre la France et le Sud-Vietnam. C'est ainsi, notamment, que le général Ky ne se prive guère de faire, à Tel-Aviv ou à Saigon, des déclarations pleines de méfiance à notre égard.

3) Il n'en reste pas moins que, progressivement, la population vietnamienne, et surtout ses élites, se font une idée plus exacte de notre position et nous réserve une sympathie grandissante.

Ce dernier point mérite d'être explicité. Au cours de ces deux ou trois dernières années, le directeur d'Asie a gardé étroitement contact avec de nombreux représentants du mouvement bouddhiste qui venaient à passer en France, venant du Vietnam, ou qui séjournent sur notre territoire. Il convenait en effet, pour nous, de témoigner que la France, qui a eu tendance dans le passé à faire bénéficier d'une amitié prioritaire les Vietnamiens catholiques, demeurait fidèle à ses vieilles traditions de tolérance et respectueuse des faits, à savoir du fait incontestable que le bouddhisme vietnamien porte en lui, non seulement le poids de la majorité populaire, mais aussi les ferments d'une profonde revendication de paix dans la justice et d'un grand renouveau de civilisation sur des ruines inutiles. À cet égard, le fossé est du reste dans une grande mesure comblé entre Bouddhistes et Catholiques libéraux du Sud-Vietnam.

Au cours de ces derniers temps, les Bouddhistes vietnamiens de France, ou ceux qui passent par notre pays, ont multiplié leurs contacts avec nous, qu'il s'agisse de *M. Vo Van Ai*[1] (actuellement aux États-Unis), du Vénérable *Thich Nhat Hanh*[2], ami et représentant de *Thich Tri Quang*[3] (le principal dignitaire du Bouddhisme au Vietnam) ou même des laïcs comme M. *Nguyen Huu Chau*, agrégé de droit résidant en France et ancien secrétaire d'État à la présidence du Conseil à Saigon ou *M. Au Truong Thanh*[4], ancien ministre et candidat à la présidence de la République, actuellement réfugié en France et qui garde contact avec le mouvement bouddhiste du Sud-Vietnam (voir note ci-jointe)[5].

[1] Vo Van Ai, représentant à l'étranger de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam depuis 1964.

[2] Nhat Hanh (Thich), bonze vietnamien, fondateur en 1964 de l'Université bouddhique de Van Hanh. En exil en Occident depuis 1966.

[3] Tri Quang (Thich), bonze, secrétaire général du Conseil suprême de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam.

[4] Au Truong Thanh, ministre de l'Économie sud-vietnamien de 1965 à 1966, candidat à l'élection présidentielle du 3 septembre 1967.

[5] Non retrouvée.

Il résulte des renseignements dont dispose M. Manac'h que le vénérable *Tri Quang*, qui manœuvre avec prudence, particulièrement au moment où les arrestations de Bouddhistes se multiplient (notamment le bonze Tien Minh)[1], mène une action discrète pour donner à son action en faveur de la paix et contre l'éventuel gouvernement une base politique. Il estime pour sa part que le grand Minh[2], qui garde prestige dans l'armée et les milieux bouddhistes, mais qui est « une tête vide », pourrait éventuellement jouer un rôle en tant que chef de l'État. Il pense qu'un homme comme *Au Truong Thanh*, personnalité honnête et efficace, serait à ses côtés le meilleur Premier ministre.

Ce dernier, revenant du Japon, où un émissaire de Saigon est venu le rencontrer, a repris contact vendredi dernier avec le directeur d'Asie qui déjeunera de nouveau avec lui le 14 mars.

Il n'est pas exclu que les Américains, considérant que le gouvernement de Thieu[3] s'affaiblit progressivement et qu'il constitue une pyramide reposant sur sa pointe et non sur sa base, n'en viennent un jour à favoriser un élargissement du côté d'une « troisième force ». Ce serait sans doute alors l'heure des Bouddhistes, dont l'Amérique a déjà reçu l'appui en 1963, et peut-être aussi celle du grand Minh.

Il est donc important que nous suivions de près cette évolution.

Peut-être ne serait-il pas inutile qu'un jour le Ministre, avec précaution pour ne pas forcer l'évolution, mais pour prendre date cependant au bénéfice de l'action de notre pays et réconforter des groupements qui désormais nous font de plus en plus confiance, fasse une allusion à la volonté de paix des Bouddhistes.

Une phrase du genre de celle-ci passerait au-dessus du gouvernement de Saigon sans être une offense et sans choquer trop les Américains : … « La France qui, au cours de ces dernières années, a souvent exprimé le souhait que les armes se taisent et que la négociation prépare une paix juste et honorable, ne peut, une fois de plus, que proclamer sa sympathie pour les populations vietnamiennes, aussi bien *bouddhistes* que catholiques, et pour ces élites intellectuelles du Vietnam avec lesquelles elle a de tout temps maintenu une étroite solidarité de pensée… »

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Tien Minh (Tich), bonze, membre de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam.

[2] Duong Van Minh, président de la République du Sud-Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964.

[3] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

192

M. Wapler, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 232 à 241. *Varsovie, 5 mars 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 22 h. 02).

J'ai été reçu ce matin par le ministre des Affaires étrangères[1] qui avait exprimé, il y a quelques jours, le désir de me voir.

M. Jedrychowski m'a répété que l'on attachait une grande importance à Varsovie aux entretiens du général de Gaulle avec le président Nixon[2] (mon télégramme no 220)[3]. On avait relevé avec satisfaction ce que M. Nixon en avait lui-même dit au cours de sa conférence de presse d'hier, particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance par les États-Unis de la position indépendante de l'Europe. La politique des États-Unis paraissait s'infléchir : pour une bonne part le mérite en revenait au général de Gaulle. Les Européens ne pouvaient que s'en réjouir. Il était clair, a ajouté le Ministre, qu'un règlement européen « juste et donc durable » devait être le fait des Européens eux-mêmes. Cela n'exclut pas naturellement des conversations entre les États-Unis et l'Union soviétique. Mais les deux puissances ne pourraient pas régler le sort de l'Europe – M. Jedrychowski s'était assuré à nouveau des dispositions soviétiques sur ce point au cours de ses récents entretiens à Moscou[4] – sans la participation des deux Allemagnes et de leurs voisins. Le Ministre a ajouté que les Russes souhaitaient que les conversations qu'ils engageront avec les Américains débouchent sur des résultats positifs. « Il s'agissait d'affermir la paix ».

À propos de l'Allemagne, M. Jedrychowski a évoqué l'affaire de Berlin[5]. Il en a minimisé l'importance : ni Moscou, ni Washington n'entendaient

[1] Stefan Jedrychowski est ministre des Affaires étrangères de Pologne depuis janvier 1969.

[2] Le président Nixon séjourne officiellement en France du 28 février au 2 mars 1969. Le texte des allocutions et déclarations prononcées à cette occasion est reproduit dans La Documentation française, Textes et Documents, *La politique étrangère de la France*, 1er semestre 1969, p. 108, 109, 110 et 111.

[3] Le télégramme de Varsovie nos 220 à 225 du 3 mars, non publié, reprend les différents thèmes abordés lors d'une visite faite par l'ambassadeur de France au directeur du département IV (Europe occidentale) du ministère polonais des Affaires étrangères, à savoir : la visite du président Nixon en France, la visite de M. Jedrychowski à Moscou (26-28 février), Berlin et le voyage de MM. Gomulka et Cyrankiewicz à Moscou (3-4 mars). Se reporter aux télégrammes de Varsovie nos 217-218 et 227-229 des 3 et 4 mars 1969, non publiés.

[4] Stefan Jedrychowski a séjourné à Moscou du 26 au 28 février 1969. Le ministre polonais a rencontré MM. Brejnev, Kossyguine, Podgorny et Gromyko. Un communiqué est publié le 28 février indiquant que Polonais et Soviétiques ont examiné l'ensemble des problèmes d'intérêt commun et plus particulièrement celui de la sécurité européenne. La conférence « européenne », objectif lointain, doit être préparée par des échanges de vues politiques avec les pays « qui ont à cœur la paix et la sécurité en Europe et dans le monde ». Se reporter au télégramme de Varsovie nos 217 et 218 du 3 mars, non repris.

[5] Allusion à la réunion de l'Assemblée fédérale à Berlin-Ouest, le 5 mars, pour l'élection du président de la République qui doit succéder à M. Lübke.

laisser compromettre les chances de la future négociation. On pensait que l'Allemagne fédérale avait cherché, en imposant le choix de Berlin pour l'élection présidentielle, à obtenir des alliés qu'ils renouvellent l'assurance de leur appui à la politique allemande. Elle en était, dans une certaine mesure, pour ses frais. On avait relevé en particulier que le président Nixon s'était exprimé à Berlin en termes modérés et l'on pensait que les alliés n'avaient approuvé l'initiative allemande que du bout des lèvres.

La grande affaire concernant l'Allemagne restait la signature et la ratification du traité de non-prolifération[1]. M. Jedrychowski estimait que Bonn s'y résoudrait devant le commun désir des Soviétiques et des Américains. Mais à supposer qu'elle signe le traité de non-prolifération pouvait-on être assuré que l'Allemagne ne s'efforcerait pas de coopérer avec des pays non signataires en vue de produire hors du territoire allemand des armes nucléaires ? On savait ici que Bonn tentait de dissuader un certain nombre de pays de signer le traité. On était également inquiet des perspectives qu'offrait aux Allemands une éventuelle coopération avec la Grande-Bretagne en vue de la production d'uranium enrichi.

À la demande du Ministre j'ai précisé, comme j'avais déjà eu l'occasion de le faire, la position de la France concernant le désarmement. J'ai marqué que nous ne considérions pas le traité de non-prolifération comme une véritable mesure de désarmement mais comme confirmant le monopole des puissances nucléaires. Les Polonais, m'a dit le Ministre, comprenaient notre position : même s'ils n'approuvaient pas notre refus de participer aux travaux de Genève, l'important était pour eux que nous ne découragions pas les Allemands de signer le traité de non-prolifération. Je l'ai rassuré sur ce point.

Le Ministre m'a interrogé sur nos relations économiques avec la RDA[2]. Il croyait savoir – je ne l'ai pas contredit – que des conversations étaient en cours pour l'introduction du procédé SECAM en Allemagne de l'Est. La Pologne s'en félicitait, et souhaitait que les relations économiques entre la France et la RDA puissent se développer : « Peut-être un jour aurez-vous une représentation commerciale permanente à Berlin-Est ? ».

À propos de la Chine, j'ai demandé au Ministre s'il estimait grave l'incident survenu le 2 mars sur l'Oussouri[3]. « L'agression chinoise a fait cette fois, de nombreux morts, m'a-t-il dit, et n'est pas comparable à celles qui se

[1] Le traité de non-prolifération nucléaire du 1er juillet 1968, est entré en vigueur le 5 mars 1970 pour une durée de 25 ans. La Pologne y a adhéré le 12 juin 1969.

[2] RDA : République démocratique allemande ou Allemagne de l'Est. Le procédé Secam (séquentiel couleur à mémoire) est dû à l'inventeur Henri de France. Ce procédé, encore en vigueur à l'heure actuelle, permet de diffuser des images de 625 lignes à une norme de 50 Hz. Le Secam, en concurrence avec d'autres systèmes de diffusion comme PAL (*Phase Alternated Line* ou alternance de phase suivant les lignes) ou le NTSC (*Never Twice the Same Color* ou jamais deux fois la même couleur), est utilisé en France mais aussi dans les pays de l'Est, en Afrique et au Moyen-Orient. La première émission de télévision en couleurs est inaugurée le 1er octobre 1967 sur la deuxième chaîne française.

[3] Le conflit frontalier sino-soviétique de 1969 se caractérise par une série d'incidents armés entre l'Union soviétique et la République populaire de Chine, point culminant de la rupture sino-soviétique des années 1960. Le 2 mars éclate un incident concernant une île du fleuve Oussouri, au sud

sont produites jusqu'ici. Elle témoigne de l'aventurisme des dirigeants chinois qui vont jusqu'à la provocation armée dans l'espoir de dresser tout leur peuple contre l'Union soviétique. La préparation du 9e congrès[1] n'est pas étrangère à l'affaire de l'Oussouri : « Les manifestations de Pékin et le déchaînement du nationalisme le montrent clairement ». Pouvait-on penser, ai-je demandé au Ministre, que la politique soviétique à l'égard de l'Occident, et particulièrement en Europe, était influencée par la crainte qu'inspire à Moscou ce que l'on appelle « l'aventurisme chinois » ? (mon télégramme n° 166 du 21 février)[2]. Sans hésiter, le Ministre a répondu « certainement – et j'ai pu m'en assurer récemment à Moscou. Le comportement des Chinois est en effet imprévisible ». C'est la première fois qu'un dirigeant polonais reconnaît ouvertement devant moi qu'un lien existe entre les préoccupations orientales de l'URSS et sa politique à l'égard de l'Occident.

Notre conversation a pris fin sur quelques remarques du Ministre au sujet de la négociation sur le cuivre[3]. M. Jedrychowski a répété que le choix du partenaire – la France – avait un caractère politique. Le gouvernement polonais comprenait la complexité des problèmes concernant le matériel électronique. Il serait donc patient. Il faisait confiance au gouvernement français pour trouver les solutions appropriées. Cependant nous devions bien comprendre que les autorités polonaises n'envisageaient pas de modifier les listes qu'elles ont établies, et de substituer au matériel électronique des fournitures d'une autre nature.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Pologne, politique étrangère, 1969*)

de Khabarovsk, à la frontière sino-soviétique, appelée île Zhenbao en chinois et île Damansky en russe qui a fait plusieurs morts et a quasiment mené les deux pays à la guerre.

[1] Le IXe congrès du parti communiste chinois (PCC) se tient à Pékin du 1er au 24 avril 1969.

[2] Ce télégramme n°s 166 à 169 du 21 février, non publié, fait savoir que l'ambassadeur de France à Varsovie n'a pas recueilli d'indications concernant l'inquiétude des Soviétiques devant « l'aventurisme chinois ». Après l'occupation du territoire tchécoslovaque, le 21 août 1968, Varsovie a nié tout lien entre l'occupation de la Tchécoslovaquie et une éventuelle menace chinoise.

[3] Concernant la question du cuivre, se reporter à la note de Charles Jeantelot de la direction des Affaires économiques et financières au Département, du 10 décembre 1968 ainsi qu'au télégramme de Varsovie n°s 151 à 158 du 20 février 1969, non repris.

193

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE
SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

Accords Euratom-AIEA

N. *Paris, 5 mars 1969*

Dès avant le dépôt, en janvier 1968, du projet soviéto-américain de traité de non-prolifération[1] la République fédérale, excipant de notre participation commune à la CEEA[2], avait tenté à plusieurs reprises de nous engager dans la discussion du problème des rapports entre l'AIEA[3] et EURATOM en matière de contrôle.

Sa préoccupation essentielle était la discrimination que le traité de non-prolifération instaurerait entre les États membres d'EURATOM, qu'ils soient signataires ou non.

Nous nous sommes toujours dérobés aux sollicitations des Allemands en rappelant que la décision de signer était d'essence strictement politique ; la discrimination qui en résulterait sur le plan des contrôles n'était qu'une conséquence technique d'une option fondamentale. Nous sommes ainsi parvenus à éluder le problème de la compatibilité du traité de non-prolifération avec celui d'EURATOM. La Commission l'a, en juin 1968, tranché pour nous, en reconnaissant que les États membres pouvaient signer sous réserve qu'ils retiennent le dépôt des instruments de ratification jusqu'à ce qu'un accord satisfaisant ait été conclu, conformément à l'Article III – 4[4], du traité de non-prolifération, entre EURATOM et l'AIEA sur le problème des contrôles. C'est en vertu de cet avis que les pays du Benelux, puis plus

[1] Au sujet du traité de non-prolifération nucléaire ou TNP, voir *D.D.F.* 1967-I, nos 44, 62, 80, 156, 232, 1967-II, nos 94, 124, 1968-I, nos 271, 290, 342, 360.

[2] La CEEA ou Communauté européenne de l'énergie atomique, ou encore Euratom, est instituée par le traité de Rome du 25 mars 1957 pour créer un marché commun spécialisé pour les produits se rapportant à l'énergie atomique dans les pays signataires : France, Italie, République fédérale d'Allemagne et pays du Benelux.

[3] L'AIEA ou Agence internationale de l'énergie atomique est une organisation internationale autonome, placée sous l'égide des Nations unies. Elle est créée en 1953, son siège est à Vienne. L'Agence est chargée, en vertu de l'article III du TNP, de contrôler l'usage pacifique des matières fissiles dans les pays non dotés de l'arme nucléaire.

[4] Le paragraphe 4 de l'article III du TNP est ainsi rédigé :

« Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité concluront des accords avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour satisfaire aux exigences du présent article, soit à titre individuel, soit conjointement avec d'autres États conformément au statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La négociation de ces accords commencera dans les 180 jours qui suivront l'entrée en vigueur initiale du présent Traité. Pour les États qui déposeront leur instrument de ratification ou d'adhésion après ladite période de 180 jours, la négociation de ces accords commencera au plus tard à la date de dépôt dudit instrument de ratification ou d'adhésion. Lesdits accords devront entrer en vigueur au plus tard 18 mois après la date du commencement des négociations. »

récemment l'Italie, ont signé le traité de non-prolifération, tout en subordonnant la procédure de ratification à la conclusion de l'accord avec l'AIEA : l'Allemagne reste ainsi seule parmi les Six à ne pas avoir pris position sur ce traité.

N'ayant pu obtenir satisfaction sur la question de la compatibilité, les Allemands ont alors demandé que les Six abordent l'examen des principes auxquels ledit accord devrait satisfaire. Nous avons refusé de les suivre arguant du fait que toute discussion nous paraissait inutile tant que tous les États d'EURATOM n'avaient pas choisi de signer ou de s'abstenir. Les membres du Benelux, qui avaient jusqu'ici soutenu la même position, viennent, à la suite de démarches allemandes répétées, d'accepter que l'on commence à discuter du mandat à donner à la Commission pour négocier l'accord de contrôle avec l'AIEA. La question est désormais inscrite à l'ordre du jour des représentants permanents à Bruxelles et M. Boegner[1] a obtenu de son collègue allemand de ne reprendre la discussion qu'après les entretiens de Bonn.

La question que posent les Allemands nous conduit à un choix difficile. Étant donné que nous ne voulons pas leur donner le moindre prétexte pour retarder leur signature, est-il plus opportun de continuer à refuser la discussion ce qui, prétendront les Allemands, les prive d'un élément d'appréciation important pour leur décision, ou est-il préférable d'accepter des conversations et de mettre en pleine lumière la situation privilégiée et donc discriminatoire dont nous réclamons le bénéfice en notre qualité de puissance nucléaire ?

Tout examen du mandat que recevrait la Commission ne peut que soulever deux problèmes majeurs :

– la Commission négociera-t-elle pour le compte des Cinq ou au nom de la Communauté ?

– l'accord de contrôle conclu avec l'AIEA sera-t-il applicable à la France ?

Pour nous la réponse ne fait aucun doute : un accord ne peut être négocié avec l'AIEA que pour le compte des Cinq, au nom des engagements qu'ils ont été seuls à souscrire. Cet accord ne saurait donc nous être opposé pour l'application des contrôles qui en découleront. Cette « discrimination » de droit ne serait que soulignée davantage si la France signait le traité de non-prolifération mais l'Allemagne ne cherche-t-elle pas à nous faire prendre publiquement cette position pour en tirer argument afin de ne pas signer ?

On peut au moins en faire l'hypothèse d'autant plus que cette discussion paraît bien prématurée. Le traité prévoit en effet que les négociations avec l'AIEA devront s'ouvrir dans les six mois suivant sa mise en vigueur, c'est-à-dire après la ratification des trois puissances nucléaires et de quarante autres signataires. Or, actuellement une seule puissance nucléaire a ratifié, la Grande-Bretagne et sept non nucléaires seulement l'on imitée.

[1] Jean-Marc Boegner, ministre plénipotentiaire, est représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes depuis juin 1961.

Nous devrions donc confirmer qu'il nous paraît toujours que le moment n'est pas encore venu d'entamer les négociations à Six sur le mandat à donner à la Commission mais que nous ne nous opposons pas à ce que nos cinq partenaires[1] discutent de cette question entre eux.

Il semble indispensable cependant qu'avant de demander à M. Boegner de prendre cette position, nous interrogions les Allemands sur ce qu'ils attendent de l'examen de ce problème à Bruxelles.

Ceci pourrait être l'occasion de leur rappeler les principes qui ont dicté notre attitude dans cette affaire, attitude qui n'est en rien dirigée contre eux.

a) notre discrétion sur tous les problèmes qui touchent à la non-prolifération a eu pour principale raison le souci de ne pas gêner nos partenaires par des prises de position publiques qui ne manqueraient pas d'apparaître si la discussion proposée par les Allemands devait s'ouvrir actuellement.

b) nous avons indiqué depuis longtemps qu'après la décision de chacun des Six nous nous prêterions volontiers à un examen en commun des problèmes posés par l'application du traité de non-prolifération pour les membres de la Communauté qui auraient décidé de le signer. Nous avons précisé à maintes reprises que nous le ferions « sans susciter de difficultés inutiles lorsque le moment serait venu », c'est-à-dire lorsque nous connaîtrions les pays qui ont décidé d'adhérer à ce traité.

c) les véritables problèmes ne se poseront pas à Bruxelles mais à Vienne, où pour notre part nous userons de notre influence au Conseil des gouverneurs pour faciliter la négociation de l'accord entre l'AIEA et l'EURATOM.

Au cas où les Allemands insisteraient néanmoins pour que nous prenions part aux discussions envisagées, il devrait alors leur être nettement marqué notre position sur un point qui fixe les limites de notre participation à toute discussion sur les termes d'un accord avec l'AIEA : quel que soit le contenu de cet accord il ne saurait avoir aucune conséquence directe ou indirecte pour la France.

(*Affaires atomiques, Euratom, Contrôle de Sécurité, AIEA, Euratom et TNP*)

[1] Les cinq autres partenaires de la France à l'Euratom sont l'Italie, la RFA et les trois États du Benelux.

194

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(AFFAIRES GÉNÉRALES)

Demandes américaine et soviétique d'expériences aux îles Kerguelen

N. nº 81/QS[1]. *Paris, 5 mars 1969.*

Le ministère des Affaires étrangères a été saisi de deux demandes de coopération d'un intérêt scientifique certain aux Îles Kerguelen : l'une, présentée par les États-Unis d'Amérique, concerne l'établissement d'un réseau géodésique mondial, l'autre, par l'Union soviétique, vise à la synthèse de données météorologiques universelles.

Ces deux demandes ont été écartées jusqu'ici mais il pourrait y avoir intérêt à les accepter pour équilibrer notre coopération dans le domaine spatial avec chacune de ces puissances et compte tenu du fait qu'elles paraissent prêtes à accepter les conditions qui leur ont été officieusement posées et qui ont pour but d'éviter les séjours prolongés d'un personnel étranger nombreux sur ces îles où séjournent en permanence environ 80 Français.

I – *Demande américaine*

Le but est, par l'observation optique de satellites géodésiques, d'obtenir une forme très exacte de la terre et de compléter un programme d'ensemble effectué à partir de 43 stations temporaires. De caractère civil, ce programme est soutenu par l'Association internationale de Géodésie, ouvert à toutes les collaborations et les résultats communiqués à tous les géodésiens.

L'intérêt scientifique est qualifié d'exceptionnel par le président du Bureau des Longitudes (Professeur Coulomb)[2]. L'exécution de ce projet permettra en outre de rattacher au réseau géodésique américain le programme de triangulation Europe – Afrique que va entreprendre l'Institut géographique national.

L'implantation demandée des deux éléments de six personnes l'un séjournant six mois, l'autre un an, serait réduite dans chacun des cas à deux personnes par association de chercheurs français qui suivraient un stage scientifique aux États-Unis aux frais de ces derniers. Pour cette campagne intéressant le prochain hivernage, ces stages devaient commencer le 15 décembre. Une décision avait été demandée avant cette date par

[1] Cette note porte la mention marginale : « Note demandée par le Ministre pour le Président de la République. »

[2] Le professeur Jean Coulomb, universitaire, membre de l'Institut, est président du Conseil d'administration du Centre national d'études spatiales de 1962 à 1967 et président du Bureau des Longitudes.

l'ambassade des États-Unis mais elle avait laissé entendre que jusqu'à la fin de février ou le début de mars, il serait encore possible de dérouter l'expédition qui se dirige actuellement vers des îles encore plus inhospitalières.

Le matériel scientifique, exclusivement d'observation optique au sol, est réduit et mobile.

II – *Demande soviétique*

Elle s'inscrit dans le cadre de la coopération spatiale franco-soviétique[1], et sa satisfaction fournirait une contrepartie sérieuse aux facilités octroyées jusqu'à présent à nos chercheurs en URSS, à l'Île de Heyss, à Sogra[2].

Le but est de tirer, à partir des Îles Kerguelen, une cinquantaine de fusées météorologiques soviétiques pour obtenir un profil pôle à pôle de l'atmosphère le long du méridien 60° et 70° Est. La situation géographique des Kerguelen permettrait de combler une lacune dans ce profil qui n'intéresse pas seulement les Soviétiques mais l'ensemble des météorologistes.

Cette campagne serait intermittente et étalée sur deux ans ; l'implantation temporaire de quatre chercheurs soviétiques serait assez rapidement ramenée à zéro après mise au courant du personnel français.

Il est à noter, que les Soviétiques ont également présenté une demande d'observation optique analogue à la demande américaine citée plus haut, et répondant aux mêmes objectifs. Il sera plus aisé de l'éluder, au nom d'un certain équilibre à maintenir dans la satisfaction des demandes présentées, si une suite favorable était respectivement réservée à chacun des projets qui font l'objet de la présence note.

(*DGRCST, Affaires spatiales, Union soviétique, Îles Kerguelen, 1969*)

195

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(AFFAIRES GÉNÉRALES)

Coopération franco-allemande en matière spatiale

N. n° 79/QS. *Paris, 5 mars 1969.*

La coopération franco-allemande en matière spatiale se poursuit sur les différents plans habituels :

[1] La coopération spatiale franco-soviétique est définie par l'accord du 30 juin 1966. Voir *D.D.F.* 1966-II, n° 273, 1968-I, n° 156.

[2] Au sujet des Soviétiques aux îles Kerguelen, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 204. L'île de Heyss est située dans l'océan Arctique non loin d'Arkhangelsk.

I – *Crise du CECLES/ELDO*[1]

M. Galley[2] et M. Stoltenberg[3] se sont rencontrés à Bonn les 28 et 30 janvier et sont convenus de distinguer l'attitude du gouvernement britannique de celle du gouvernement italien. Il fut décidé que chacun répondrait dans ses propres termes à la lettre du 18 décembre du ministre britannique de la Technologie[4] pour réfuter ses arguments, mais qu'un texte identique serait adressé à leur collègue italien pour l'inviter à désigner un expert susceptible de débattre en son nom avec les experts des autres États membres du problème des compensations susceptibles de faire revenir l'Italie sur sa position. Les deux ministres convinrent de se réunir à Bruxelles le 18 février pour y rencontrer leurs homologues belge et néerlandais.

À Bruxelles, le « noyau dur » ainsi formé fut d'accord pour estimer qu'il était préférable de s'en tenir en ce qui les concernait au plan d'austérité T9[5] admis en novembre dernier à la Conférence de Bad Godesberg[6] et d'envisager éventuellement, pour l'Italie, une réduction (à débattre) de sa contribution. Les fonctionnaires des quatre pays ont alors invité les représentants italiens le 28 février à Paris pour examiner les solutions possibles. Les Quatre doivent se concerter à nouveau sur le montant de la réduction italienne à admettre par eux avant que M. Lefevre[7] ne se rende à Rome pour en entretenir M. Lauricella[8].

II – *Programme Symphonie*[9].

Le programme Symphonie se poursuit de façon normale. La répartition des contrats par moitié entre les deux pays vient d'aboutir après une discussion très dure à la satisfaction de chacun.

Sur le plan de l'utilisation de Symphonie et à propos de l'échange de lettres avec le Québec[10], le représentant du ministre allemand de la

[1] CECLES/ELDO. Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux, ou *European Space Vehicle Launcher Development Organisation*. Voir *D.D.F.* 1966-II, n° 405.

[2] Robert Galley est ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis le 12 juillet 1968.

[3] Le Dr Gehrard Stoltenberg est le ministre fédéral de la Recherche scientifique de 1965 à 1969.

[4] M. Wedgwood-Benn, ministre britannique de la Technologie, annonce par une lettre du 11 décembre 1968 adressée aux membres du CECLES/ELDO que son pays ne voterait le budget de cet organisme que si la contribution restant à la charge du Royaume-Uni était ramenée de 17 à 10 millions de livres. Voir la note de la direction des Affaires économiques du 7 janvier 1969 publiée ci-dessus.

[5] Le plan T9 d'austérité du CECLES est adopté en novembre 1968.

[6] La Conférence de Bad Godesberg, près de Bonn, réunit les ministres de la Recherche scientifique des pays membres du CECLES/ELDO du 11 au 14 novembre 1968. Voir la note n° 411 du 19 novembre 1968 publiée dans *D.D.F.* 1968-II.

[7] Théo Lefevre, homme politique belge, est ministre sans portefeuille chargé du programme politique et scientifique du Royaume de Belgique depuis juin 1968.

[8] Salvatore Lauricella est le ministre italien de la Recherche.

[9] Symphonie est un satellite expérimental franco-allemand de télécommunications. Son lancement par la fusée Europa II est prévu pour 1972.

[10] Par l'échange de lettres du 24 janvier 1969, les gouvernements de la République française et de la province du Québec ont décidé d'élaborer ensemble un projet de satellite de télécommunications,

Recherche scientifique, sans vouloir, a-t-il dit, en faire un incident, nous a reproché de ne pas avoir sollicité leur accord pour les stagiaires québécois et de ne pas leur avoir communiqué le texte de l'échange de lettres. Il lui a été rappelé, sur le premier point, que leur accord s'était exprimé verbalement lors des rencontres entre M. Schumann[1], puis M. Galley et M. Stoltenberg, et sur le second point, que les textes avaient été remis et commentés à cette occasion à leur ambassade à Paris (qui sans doute ne les leur ont pas diffusés).

III – *Programme DIAL.*

Un protocole d'accord a été signé le 18 février 1969 entre le CNES et le ministre fédéral allemand de la Recherche pour la réalisation du programme DIAL : il s'agit d'une charge utile pour la fusée française Diamant-B composée d'une capsule technologique destinée à fournir des informations sur le fonctionnement du nouveau lanceur et d'un satellite scientifique. Ces deux parties de la charge utile seront fabriquées par Junkers[2] ; ce nouveau programme vient renforcer la coopération technique franco-allemande.

IV – *Négociation Intelsat.*

À l'occasion de cette négociation qui vient de s'ouvrir à Washington, il est apparu que les Allemands souhaiteraient que soient définis dans la future Convention les satellites régionaux alors que nous estimons qu'il est suffisant de dire qu'ils échappent à l'organisation mondiale sans pour autant les définir. Enfin, les Allemands préféreraient passer sous silence le caractère opérationnel éventuel de Symphonie pour ne pas rendre difficile nos relations avec la NASA avec laquelle nous avons envisagé un lancement expérimental en cas de faillite du CECLES/ELDO et du lanceur Europa.

En fait, les Allemands paraissent peu pressés, en dépit d'engagements pris lors d'entretiens à la fin de l'année dernière entre directeurs politiques, d'entreprendre des conversations sur l'utilisation opérationnelle de Symphonie. Après un échec des services de notre ministère des PTT auprès de leurs homologues allemands, un essai va être tenté auprès des services de M. Stoltenberg, celui-ci étant apparemment responsable du satellite jusqu'à ce qu'il soit placé en orbite.

(Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, Affaires spatiales, coopération franco-allemande dans le domaine spatial, 1969)

appelé Memini, dont la mission sera d'assurer des échanges de programmes éducatifs, culturels et scientifiques en langue française. Voir la lettre n° 590 / RCST-DG du 12 juin 1969 adressée par le ministre des Affaires étrangères au ministre délégué chargé de la Recherche scientifique – non publiée ; voir aussi la note du Secrétaire général du 17 janvier 1969 publiée ci-dessus.

[1] Maurice Schumann est ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis le 6 avril 1967 jusqu'au 11 juillet 1968.

[2] Il s'agit de la firme allemande fondée par Hugo Junkers (1859-1935), industriel allemand qui construisit en 1915 les premiers avions entièrement métalliques.

196

NOTE

Situation générale du Dahomey

N[1]. *Cotonou, 5 mars 1969.*

Le Dahomey a, en 10 ans, accumulé 21 milliards de dettes dont 10 milliards exigibles ; les exportations ne couvrent, bon an mal an, qu'environ 30 % des importations. En 1968, les comptes feront apparaître un déficit d'environ 700 millions de francs CFA ; le budget 1969 prévoit, sans aide extérieure il est vrai, une impasse de 872 millions, en dépit d'estimations manifestement optimistes qui font redouter un déséquilibre sensiblement supérieur. C'est assez dire qu'après que ce pays ait eu recours à toutes les expériences politiques (gouvernement militaire inclus)[2], un effort de redressement basé sur l'austérité était apparu nécessaire quand le Dr Zinsou a accédé à la Présidence de la République en août 1968. Qu'en est-il après six mois ?

Il y a deux causes essentielles à ce déficit chronique : la proportion très exagérée de dépenses de personnel, en augmentation chaque année (72 % des dépenses en 1969) et le très faible taux de rentrée des impôts.

La première est doublement grave, d'abord parce qu'elle apparaît politiquement impossible à régler en raison de la domination sur ce pays de la classe des fonctionnaires recrutée essentiellement dans le Sud, dès l'âge scolaire par l'octroi libéral de bourses qui constituent une sorte d'antichambre de la fonction publique, ensuite parce que l'augmentation constante de la part des traitements dans un budget à peu près stabilisé implique une baisse corrélative des frais de fonctionnement qui aboutit à une dégradation alarmante du potentiel légué par la colonisation (bâtiments publics, routes, etc.).

Quant à la persistance du très faible rendement des impôts (28 % de l'impôt général sur le revenu et 30 % des patentes à Cotonou), elle crée des habitudes difficiles à redresser et implique une surcharge fiscale sur les catégories sociales qui ne peuvent pratiquer la fraude : salariés, paysannat du Nord.

Or, ni la réduction du poids des salaires publics ni l'amélioration du rendement fiscal ne paraissent pouvoir être menées à bien par un gouvernement sans réel appui populaire et qui estime, à tort ou à raison – sans doute à raison – que toute tentative sérieuse de s'attaquer aux abus dont profite

[1] Cette note émane de M. Louis Delamare, ambassadeur de France à Cotonou depuis le 15 janvier 1969. La présentation de ses lettres de créance a lieu le 4 février. Se reporter à la dépêche de Cotonou n° 13/DAM/C1 du 7 février, non publiée.

[2] Le 28 octobre 1963, le colonel puis général Christophe Soglo renverse le président Hubert Maga par un coup d'État. Il rend le pouvoir aux civils en janvier 1964. Le général Soglo reprend de nouveau le pouvoir le 22 décembre 1965 jusqu'au 17 décembre 1967.

la classe dirigeante et remuante, à laquelle il est d'ailleurs objectivement lié, signifierait sa chute. Cependant il est peu probable, l'échec du gouvernement militaire en 1968[1] le prouve, qu'une autre équipe voudrait et pourrait s'en prendre avec vigueur au mal des Finances publiques qui ronge ce pays, en dépit de l'état actuellement satisfaisant de l'économie (bénéfices tirés de la guerre du Nigeria[2], premiers résultats des efforts du développement agricole : coton).

Dans ces conditions, le Dahomey apparaît comme voué soit à la dépendance étroite vis-à-vis de l'étranger et à une mise en tutelle par ses créanciers soit à la faillite, si ces concours étrangers venaient à lui être retirés ou s'il était amené à les refuser pour ne pas souscrire aux conditions dont ils seraient assortis.

La France, qui est de loin la principale source d'aide – la seule en fait, le FED[3] excepté, auquel nous participons d'ailleurs pour le tiers – risque de se trouver devant l'alternative suivante :

– ou bien abandonner le Dahomey à son sort,

– ou bien assortir son aide de contrôles qui la rendront insupportable.

Mais avant de choisir entre les termes de ce dilemme, il convient d'examiner la nature et l'ampleur de nos intérêts dans ce pays.

Si nos intérêts économiques au Dahomey ne sont pas considérables, à l'exception de sérieux espoirs de voir l'*Union Oil of California*[4] produire à partir de 1972 deux à trois millions de tonnes de pétrole franc par an, il n'en va pas de même au plan politique.

L'effondrement du Dahomey qui résulterait très vraisemblablement d'un repli de ce pays sur lui-même dans le domaine économique et monétaire, amènerait sans doute d'importants remaniements de la carte politique du golfe du Bénin[5]. Si affaiblie qu'apparaisse actuellement la Fédération du Nigeria, celle-ci ou les États qui naîtraient de son éclatement seraient assez puissants (l'État Yoruba en particulier)[6] pour écraser entre

[1] Le 27 juin 1968.

[2] La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria s'étend de mai 1967 à janvier 1970. Elle débute avec la sécession de l'Est du Nigeria, région la plus riche du pays et fief des Ibo, qui s'autoproclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu. Un pont aérien a été mis en place entre Cotonou et le Biafra servant tant au transbordement de vivres et de médicaments qu'au transfert des grands blessés.

[3] Le FED ou Fonds européen de développement est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement des États ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le FED est financé par les États membres et est soumis à ses propres règles financières et est dirigé par un comité spécifique. Chaque FED est conclu pour une période d'environ cinq ans. Le premier FED a couvert la période 1959-1964, le deuxième 1964-1970.

[4] L'*Union Oil of California* ou Unocal a été fondée en 1890 à Santa Paula (Californie) par la réunion de trois petites compagnies pétrolières. Si des indices intéressants de pétrole ont été relevés au large de la côte, ils n'ont jusqu'à présent donné lieu à aucune exploitation de la part d'Unocal, détentrice du permis exclusif de recherche. Une convention a été signée le 1er décembre 1964 entre le gouvernement dahoméen et l'Unocal ; un avenant y a été ajouté le 9 février 1968.

[5] Les principaux pays qui débouchent sur le golfe du Bénin sont le Ghana, le Togo, le Dahomey et le Nigeria.

[6] Les Yoruba sont un grand groupe ethnique d'Afrique, surtout présent au Nigeria, sur la rive droite du fleuve Niger, mais également au Bénin, au Ghana et au Togo.

deux masses anglophones un Dahomey à la dérive et sans doute aussi l'étroite bande que constitue le Togo. Le Niger se trouverait isolé et contaminé et toute trace d'influence française disparaîtrait du golfe du Bénin. L'atout incontestable, pour la francophonie, que constitue l'élite de ce pays risquerait également d'être perdu à jamais.

L'aide que nous apportons à ce pays apparaît alors comme le prix que nous acceptons de payer pour conjurer des risques que les jeunes élites dahoméennes de tendance progressiste seraient certainement prêtes à prendre à la fois par orgueil et inexpérience. Car il faut souligner qu'avec la constitution du gouvernement Zinsou, cette jeune classe de fonctionnaires diplômés des universités françaises a assumé la réalité du pouvoir, tant par ses ministres que par ses techniciens.

L'ère des chefs d'État, ex-militaires de l'armée française ou anciens parlementaires de la IVe République, est close dès aujourd'hui, ici, comme elle le sera sans doute demain dans les États qui n'étaient pas déjà, il y a 30 ans le « Quartier latin de l'Afrique », selon la formule d'Emmanuel Mounier en 1936.

La France doit donc décider clairement si elle accepte de payer d'un prix donné la stabilité de ce pays et, dans l'affirmative, comment le faire de la façon la plus efficace. Il paraît évident que la méthode passée de la subvention budgétaire qui, renouvelée chaque année après quelques remontrances du bienfaiteur et quelques promesses de redressement de l'assisté, ne peut pas être poursuivie. Un contrôle strict par des fonctionnaires français dotés de pouvoirs de décision, même s'il était accepté par un gouvernement dahoméen, ce qui est improbable, nous entraînerait, pour être efficace, dans la voie d'une recolonisation de proche en proche des divers secteurs de ce pays avec tous les inconvénients politiques que l'on peut imaginer.

Une solution pourrait être recherchée dans la direction suivante : après avoir fixé le montant global de l'aide que la France accepte d'apporter au Dahomey, un accord pourrait être négocié sur les points suivants :

– maintien du niveau de l'assistance technique dans la mesure où elle est souhaitée, et poursuite des actions de développement en cours ;

– discussion avec le gouvernement dahoméen du montant de la subvention d'équilibre[1] qui devrait disparaître en trois ans, avec réduction dès l'exercice 1969 – par exemple à 500 millions CFA ;

– affectation dès 1969 du solde (par exemple 300 millions à des opérations déterminées comme la réparation des routes, l'achat de médicaments, qui soulageraient globalement le budget dahoméen, les sommes affectées à ces opérations augmentant au fur et à mesure que décroîtrait la subvention d'équilibre ;

– discussion avec les partenaires de la zone franc de l'aide indirecte apportée par la prise en charge du déficit de la balance commerciale,

[1] Le Dahomey bénéficie d'une aide budgétaire directe de la part de la France, égale, en moyenne, depuis 1960, à 750 millions de francs CFA, mais en diminution constante et qui atteint en 1968, 400 millions de CFA. S'y ajoutent les versements que le gouvernement français effectue au titre des pensions civiles et militaires (360 millions de francs CFA en 1967).

assortie de pressions exercées par les partenaires africains et non par l'ancienne métropole.

Une telle méthode permettrait au Dahomey de prendre mieux conscience de ses responsabilités, à la France de contrôler d'abord en partie, puis totalement l'emploi de son aide en évitant la mise en place d'organismes de surveillance globale qui constitueraient une mise en tutelle visible et impopulaire, au demeurant sans doute peu efficace, l'astuce dahoméenne aidant.

Le souci du Dr Zinsou de voir sauvegarder, selon sa formule « les apparences de la souveraineté dahoméenne » est sans aucun doute inspiré par les jeunes fonctionnaires et techniciens qui rendent son expérience possible. Nul doute qu'il serait plus aigu chez une nouvelle équipe.

Si la France est décidée à soutenir l'expérience en cours, dont on peut penser qu'elle représente la dernière chance de redressement du Dahomey en accord avec nous, elle ne peut sans contradiction lui refuser les moyens de la mener à bien ni l'assortir de conditions qui conduiraient à la crise.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey/Bénin, 1959-1969, Affaires économiques et financières, situation économique et financière, nº 21*)

197

M. Wibaux, Ambassadeur de France à Fort-Lamy
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 179 à 184. *Fort-Lamy, 6 mars 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 48).

Le président Tombalbaye[1] aura donné à la visite de M. Foccart[2] le maximum d'éclat, compatible avec la brièveté de ce déplacement.

Le secrétaire général à la Présidence a été accueilli, à l'aéroport, par M. Lamana[3], ministre de l'Économie, et un peloton de la garde présidentielle lui a rendu les honneurs.

Immédiatement conduit au palais où l'attendait le chef de l'État, il a eu avec ce dernier un entretien qui a duré près de deux heures.

Comme il me l'avait dit en me transmettant son invitation, le président Tombalbaye a eu d'abord à cœur de dissiper toute trace de malentendu qui, selon lui, serait à l'origine de la crise de l'an passé[4]. Le Tchad n'a jamais

[1] François Tombalbaye, président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962, réélu le 15 juin 1969.

[2] Jacques Foccart, secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches à la présidence de la République depuis 1960, séjourne au Tchad les 5 et 6 mars 1969.

[3] Abdoulaye Lamana est ministre de l'Économie et des Transports depuis le 9 janvier 1964.

[4] Sur ce sujet, se référer à *D.D.F.* 1968-I, nº 62.

cessé d'être fidèle à son amitié pour la France et celle-ci se double d'une reconnaissance personnelle envers le général de Gaulle.

Au sujet de la politique extérieure du Tchad, et notamment de son adhésion à l'UEAC[1], il s'est défendu d'avoir cédé à des pressions étrangères et a même confirmé que l'ambassadeur des États-Unis[2] l'avait dissuadé de s'engager dans cette nouvelle union, faisant valoir notamment que sur le plan économique le port de Matadi[3] ne pouvait, dans son état actuel, être d'aucun secours pour le Tchad.

À propos du général Mobutu lui-même, il s'est porté garant de ses sentiments à notre égard et attend avec confiance les résultats des entretiens qu'il doit avoir prochainement à Paris[4].

Passant à la situation intérieure, il a évoqué successivement les problèmes financiers et ceux du maintien de l'ordre.

Sur le premier point, il n'a pas caché ses difficultés de trésorerie et semble compter beaucoup sur notre pays pour engager ses anciens partenaires de l'UDEAC[5] au versement rapide des arriérés.

Sur le second, il a reconnu l'insuffisance qualitative de son armée et sans mieux préciser sa pensée, a fait allusion aux conseils techniques français qui pourraient lui être prodigués. Il a en même temps marqué la nécessité de compléter l'équipement des forces de l'ordre et sollicité à nouveau des facilités de paiement pour des achats éventuels de matériel.

Après cet entretien, le président Tombalbaye a tenu à assister personnellement à la réception qui était donnée dans les jardins de l'ambassade et à laquelle étaient invités les ministres, les membres du bureau politique, le corps diplomatique et les personnalités françaises des secteurs public et privé.

Le séjour du secrétaire général s'est achevé par un dîner de cent couverts offert en son honneur par le chef de l'État qui avait pris soin de convier un nombre égal d'hôtes français et tchadiens.

À la fin du repas, des toasts ont été prononcés. Le président Tombalbaye a souligné que le voyage de M. Foccart témoignait de l'intérêt amical porté par le général de Gaulle aux affaires tchadiennes. « La coopération

[1] UEAC : l'Union des États d'Afrique centrale est une union économique créée le 2 avril 1968 entre la République démocratique du Congo (Kinshasa), la République centrafricaine et le Tchad.

[2] Sheldon Baird Vance est ambassadeur des États-Unis à Fort-Lamy depuis août 1967.

[3] Matadi est l'avant-port de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, à proximité de l'embouchure du fleuve Congo, relié à la capitale par une voie ferrée.

[4] Au cours d'un voyage en France, M. Mondjo, ministre des Affaires étrangères du Congo-Kinshasa, est reçu le 18 avril, par le général de Gaulle à qui il remet un message du général Mobutu.

[5] UDEAC : Union douanière et économique de l'Afrique centrale qui a succédé en 1964 à l'Union douanière équatoriale instituée en 1959 entre le Cameroun, le Tchad, la République centrafricaine, le Congo et le Gabon. Le retrait du Tchad de cet organisme à compter du 1er janvier 1969 entraîne des difficultés de trésorerie dues au fait que ses anciens partenaires lui doivent des sommes importantes (1300 millions Fr CFA) en exécution de conventions qui sont restées applicables jusqu'au 31 décembre 1968. Se reporter au rapport de la commission de Louvencourt au Tchad effectuée du 13 au 19 janvier 1969, non repris.

bilatérale entre la France et le Tchad continue, n'en déplaise à ceux qui tiennent à l'altérer », a-t-il déclaré.

Répondant, en des termes simples et directs, M. Foccart a dit combien il était heureux de se trouver une fois de plus dans ce pays ami. Il a rappelé que la politique française ne pouvait avoir plusieurs visages : définie par le général de Gaulle avec l'assentiment du peuple français, elle était une dans son inspiration et dans son exécution.

Il est trop tôt encore pour pouvoir analyser les réactions que n'a pas manqué de susciter ce voyage, mais on peut d'ores et déjà indiquer que ces différentes manifestations ont été accueillies avec satisfaction et qu'elles auront sans doute les plus heureuses répercussions.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1959-1969*)

198

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères
à M. Huré, Ambassadeur de France à Tel-Aviv

T. n°s 77 à 81. *Paris, 6 mars 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 20 h. 25)

Le Secrétaire général[1] a reçu le 6 mars l'ambassadeur d'Israël[2], après lui avoir fait part des regrets du Ministre[3] qui, retenu par des raisons impératives, n'avait pu le recevoir lui-même, lui a donné connaissance, comme M. Debré comptait le faire, de la substance des télégrammes-circulaires n°s 128 et 129 du Département[4].

Après en avoir pris note sans commentaires, M. Eytan s'est acquitté de diverses démarches qui lui avaient été prescrites par son gouvernement dans la perspective de l'entretien qu'il aurait dû avoir avec le ministre.

1) On devait noter que, par ses actes (embargo sur les armes)[5], ses déclarations, ses prises de position (au Marché commun[6] notamment) la France apparaissait comme ayant pris le parti des Arabes. C'était en tout cas ce que ceux-ci clamaient très haut. Il en résultait une chute de l'influence française auprès d'Israël.

[1] Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères est, depuis le 7 octobre 1965, Hervé Alphand, ambassadeur de France.

[2] L'ambassadeur d'Israël à Paris est Walter Eytan, depuis le 15 mars 1960.

[3] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[4] Les télégrammes circulaires n°s 128 et 129 du 6 mars 1969 sont publiés ci-après.

[5] Le 5 juin 1967, le général de Gaulle décide l'embargo sur les armes à destination d'Israël, cette décision est renforcée le 31 décembre 1968 par un embargo total y compris les pièces de rechange, voir les télégrammes n°s 48 à 51 et n°s 125 à 132 adressés par Tel-Aviv à Paris les 8 et 21 janvier 1969 et publiés ci-dessus.

[6] Voir la lettre de l'ambassadeur de France à Tel-Aviv adressée à Paris le 16 janvier et publiée ci-dessus.

M. Alphand a marqué sa surprise d'entendre ce langage alors même qu'il venait de faire à son interlocuteur l'exposé de nos vues. Les Israéliens souhaitaient-ils que nous ne leur disions plus rien ?

2) Le gouvernement israélien souhaitait qu'il n'y eût aucun malentendu sur le sens qu'il donnait au terme de « frontières sûres et reconnues ». Dans son esprit, le tracé de telles frontières ne devait être inspiré que par les nécessités de la sécurité d'Israël. Aucune référence aux lignes de 1948 n'était recevable puisque les accords d'armistice avaient expressément stipulé que ces lignes ne devaient pas être considérées comme des frontières.

3) L'établissement d'une paix véritable étant l'alpha et l'oméga de la politique israélienne, ce résultat ne pouvait être obtenu que par des négociations directes entre Israël et ses voisins. De nombreux signes ayant, à divers moments, montré que tel ou tel gouvernement arabe était sur le point de s'y prêter, il était regrettable d'entendre déclarer que la chose était exclue, de telles déclarations décourageant le bon vouloir arabe. Mieux vaudrait qu'on conseille aux Arabes de prendre cette voie.

Le Secrétaire général a marqué que nous n'avions à aucun moment perçu les signes dont parlait son interlocuteur.

4) Instruit par l'expérience, Israël ne pouvait considérer le Conseil de sécurité comme un instrument impartial de l'opinion publique mondiale, et ne lui faisait donc pas confiance. Compte tenu de sa composition actuelle, on pouvait même craindre que les pays les mieux disposés ne se trouvent débordés.

M. Alphand a clos l'entretien en rappelant que, même après la guerre des Six jours, la France n'avait jamais eu d'autre objectif que la recherche d'une paix juste et durable dans l'intérêt même d'Israël.

(*Collection des télégrammes. Tel-Aviv 1969, carton 55*)

199

M. Giovangrandi, Consul général de France à Saigon,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 306 à 309. *Saigon, 6 mars 1969.*

(*Reçu* : le 7, 14 h. 14).

M. Melvin Laird[1], secrétaire américain à la Défense, arrive en ce moment à Saigon, qui a subi ce matin son quatrième bombardement aux roquettes depuis le 23 février. Nul ne doute que son enquête d'une semaine sur la situation militaire pèsera dans la décision que doit prendre le président Nixon en ce qui concerne la politique américaine au Vietnam.

[1] Melvin Robert Laird, secrétaire américain à la Défense depuis le 21 janvier 1969.

Pour convaincre les dirigeants américains de la vanité des espoirs mis dans la vietnamisation de la guerre, le Vietcong maintient une pression mesurée mais continue sur les forces américaines. Il se pourrait qu'il l'accentue pendant le séjour de M. Laird, sans doute sous la forme d'actions localisées plutôt que par une relance de son offensive, encore que certains observateurs n'excluent pas cette perspective.

Cette offensive a déjà entraîné une nette augmentation des pertes américaines : 453 tués et 1 051 blessés hospitalisés dans la semaine du 23 février au 1er mars contre 134 tués et 472 blessés hospitalisés la semaine précédente.

Elle a donné un aperçu des capacités offensives du Vietcong qui dispose d'une artillerie plus forte qu'au Têt de l'an dernier[1] et, semble-t-il, d'effectifs comparables. Mais elle a également confirmé la limite de ses possibilités militaires. Les villes restent dans l'apanage du gouvernement de Saigon, les forces vietcongs ne peuvent les attaquer qu'au prix de lourds sacrifices en hommes, il leur est impossible de s'y maintenir. Toute concentration de longue durée les condamne à être détruites par l'aviation.

Un état d'équilibre durable s'est établi entre les forces des deux camps. Une augmentation ou une diminution même sensible de leur potentiel ne saurait le rompre. Deux cent mille Américains de plus ou deux cent mille Américains de moins ne le renverseraient pas. Il faudrait un changement fondamental des conditions actuelles du conflit pour qu'il puisse comporter une issue militaire.

C'est à partir de cette réalité et de l'appréciation de leurs facultés respectives d'endurance que les deux camps devraient, semble-t-il, entrer dans la phase sérieuse de leurs négociations. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que la retenue du Vietcong, la perspicacité de M. Laird et le réalisme de M. Nixon épargneront à ce malheureux pays de retomber dans un nouveau chaos.

(*Collection des télégrammes, Saigon, 1969*)

[1] Sur cette offensive lancée par les forces du Vietcong lors de la fête du Têt le 30 janvier 1968, voir *D.D.F.* 1968-I, nos 83, 95, 160, 164, et 179.

200

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à tous les représentants diplomatiques de la France à l'étranger

T.Circulaire nº 128. *Paris, 6 mars 1969, 13 h. 36*

Moyen-Orient

Le problème du Moyen-Orient a occupé une place importante dans les entretiens franco-américains qui se sont déroulés au cours de la visite à Paris du président Nixon[1].

Nous avons dit à nos interlocuteurs que notre objectif était d'apporter à nos partenaires toute notre coopération en vue d'aboutir à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Un tel objectif pourrait être atteint si l'on parvenait à organiser un régime de sécurité permanente entre les parties au conflit, à donner une solution équitable aux différents problèmes politiques, humains et religieux qui se posent, enfin à instaurer une forme de cohabitation pacifique entre les intéressés.

Du point de vue de la méthode, nous pensons qu'il conviendrait de rechercher tout d'abord les moyens d'empêcher une aggravation de la tension qui existe actuellement dans la région et de favoriser une détente de nature à dissiper la profonde méfiance qui anime les parties directement intéressées les unes à l'égard des autres et qui empêche par conséquent tout règlement.

Il faudrait ensuite résoudre à la fois les questions posées par le conflit du mois de juin 1967 et envisager dans quel sens pourrait s'orienter un règlement des autres problèmes de fond qui ont sans doute été la cause véritable de ce conflit comme celle des conflits précédents.

Vous pourrez vous inspirer de ces indications dans vos conversations avec vos interlocuteurs.

(*Collection des télégrammes. Télégrammes circulaires, 1969*)

[1] Le président Nixon séjourne officiellement à Paris du 28 février au 2 mars.

201

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER

T. Circulaire nº 129. *Paris, 6 mars 1969, 13 h. 48.*

Diffusion strictement réservée.

Je me réfère à mon télégramme-circulaire nº 128[1].

Pour guider vos entretiens confidentiels avec vos interlocuteurs habituels, j'ajoute que nous avons indiqué aux Américains que l'on pourrait envisager un ensemble de solutions qui se situeraient sur un triple plan :

1. Des mesures à mettre en œuvre d'urgence : il s'agit en particulier de déclarations d'intention d'Israël et des Pays arabes, portant d'une part sur l'évacuation des territoires occupés depuis le 5 juin 1967[2], sous réserve de rectifications agréées, pour que puissent être fixées des frontières sûres et reconnues, d'autre part sur la cessation de l'état de belligérance et la reconnaissance de l'existence de l'État d'Israël.

2. La mise en application du contenu de la résolution nº 242[3] selon un processus formant un tout, mais qui se déroulerait en plusieurs phases.

Ce processus comporterait notamment le retrait des forces israéliennes sur des frontières sûres et reconnues entre les ex-belligérants, le libre passage dans le canal de Suez, la réinstallation des personnes réfugiées depuis 1967 et le règlement du problème de l'accès aux Lieux Saints.

Les différents règlements et accords intervenus seraient garantis par les quatre puissances, éventuellement dans le cadre du Conseil de sécurité. Ils pourraient être accompagnés de l'installation permanente de forces des Nations unies sur le terrain.

3. Les problèmes de fond qui sont à l'origine des différends israélo-arabes sont essentiellement ceux que posent le sort des personnes réfugiées avant 1967 et le statut des Palestiniens, les rapports politiques et humains entre les parties intéressées, l'avenir de la ville de Jérusalem.

Ces derniers problèmes sont assurément les plus difficiles. Il semble qu'il importerait cependant que des principes généraux fussent adoptés à leur sujet pour que la résolution du 22 novembre puisse être effectivement et complètement mise en application.

De l'avis du gouvernement français, le rôle des quatre puissances serait de favoriser, en consultation étroite avec les intéressés et grâce à l'entremise

[1] Le télégramme circulaire nº 128 est publié ci-dessus.

[2] Le 5 juin 1967 est la date du début des hostilités israélo-arabes.

[3] Au sujet de la résolution nº 242 du 22 novembre 1968, voir *D.D.F.* 1967-II nº 257 et plus haut le compte rendu d'entretien du 2 janvier 1969 entre le général de Gaulle et M. Zorine.

de l'envoyé spécial des Nations unies[1], l'avènement progressif d'un règlement d'ensemble dont elles garantiraient les dispositions.

À l'abri de telles garanties, les intéressés pourraient, après avoir établi entre eux un état de paix véritable, se consacrer au développement de leurs ressources humaines et de leur potentiel matériel pour le plus grand bien de tous.

Sauf pour New York

Nous avons exposé ces idées en termes très généraux, et sans entrer dans les détails que je vous communique ci-dessus, à l'ambassade à Paris du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en priant ce gouvernement de leur garder un caractère très confidentiel.

J'ajoute qu'au cours de cette communication nous n'avons remis aucun document.

Pour New York seulement

Je vous signale que nous avons fait part aux ambassades des gouvernements auprès desquels sont accrédités les autres destinataires de ce télégramme, des grandes lignes des idées exposées ci-dessus, en priant ces gouvernements de leur garder un caractère très confidentiel.

J'ajoute qu'au cours de ces communications nous n'avons remis aucun document.

(Collection des télégrammes. Télégrammes circulaires 1969)

202

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Politique allemande à l'égard des pays de l'Est

N. *Paris, 6 mars 1969.*

Six mois après les événements de Tchécoslovaquie[2], la politique étrangère allemande reste marquée par l'intervention militaire soviétique à Prague. Les relations entre la République fédérale et les pays d'Europe orientale n'ont pratiquement pas connu de nouveaux développements. Avec l'URSS, on constate de part et d'autre quelques manifestations d'un désir de renouer le dialogue mais le maintien pour l'essentiel des positions respectives. Le

[1] L'envoyé spécial des Nations unies au Moyen-Orient est M. Gunnar Jarring, voir plus haut le compte-rendu du 2 janvier 1969.

[2] Allusion à l'occupation du territoire tchécoslovaque par les forces armées de cinq des pays du pacte de Varsovie dans la nuit du 20 au 21 août 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II, rubrique « Tchécoslovaquie » de la table méthodique.

problème allemand reste entier et les efforts de Bonn pour tenter de dégeler par la voie de concessions commerciales[1] l'intransigeance de Pankow ne semblent pas avoir abouti pour le moment. L'évolution de l'attitude du gouvernement fédéral n'a pas été sans peser aussi sur les rapports avec l'Ouest et notamment sur les liens avec la France, dans la mesure où l'unité de vues sur la politique d'ouverture à l'Est constituait un des points de convergence essentiels entre Paris et Bonn.

Le gouvernement fédéral a tiré les conséquences des événements de Tchécoslovaquie dans ses rapports avec l'Est. Tout en se défendant avec énergie d'avoir par certaines de ses initiatives contribué à attirer sur Prague les foudres de Moscou[2], il a dans la pratique tenu compte de la campagne lancée contre lui par les Soviétiques et fait preuve en Europe orientale de beaucoup de discrétion. Si l'on met à part le cas de la Yougoslavie[3] avec laquelle Bonn n'avait, pour des raisons évidentes, pas lieu de prendre les mêmes précautions, on ne relève dans les dix derniers mois aucun contact marquant. Des négociations commerciales, reprises avec Prague, se sont limitées à la mise au point d'un protocole additionnel à l'accord de 1967[4] et si une tentative a été faite à Varsovie pour renouer le dialogue, d'ailleurs très intermittent entre le représentant commercial allemand[5] et le ministère des Affaires étrangères, cet entretien n'a pas eu de lendemain. Bonn paraît avant tout soucieux, dans la période actuelle, de ne pas compromettre davantage ses relations avec Moscou, dans la pensée que c'est l'URSS qui détient la clé du problème allemand.

C'est ce qui explique dès le mois d'octobre, les initiatives du gouvernement fédéral pour reprendre contact avec les dirigeants soviétiques qui, pour leur part, n'ont pas découragé les Allemands. Les conversations qu'ont eues successivement M. Brandt à New York avec M. Gromyko, le 8 octobre, M. Allardt à Moscou avec M. Gromyko le 11 décembre 1968 et avec M. Semionov le 3 janvier 1969, M. Brandt à Bonn avec M. Tsarapkine les 10 janvier et 6 février 1969, enfin M. Kiesinger avec M. Tsarapkine les 13, 22 et 23 février et le 1er mars témoignent des deux côtés d'un désir de parler, avec bien entendu des objectifs profondément différents.

[1] Un accord de commerce inter-zones à long terme (1969-1975) est signé le 6 décembre 1968 par MM. Willi Kleindienst, directeur de l'Office chargé des échanges commerciaux inter-allemands pour la RFA et Behrendt, adjoint du ministre du Commerce extérieur de la RDA. Par cet accord, la RFA fait un certain nombre de concessions importantes : versement de 120 millions de DM à titre de compensation pour taxes payées sur les livraisons d'huile minérale est-allemande effectuées entre 1965 et 1969, très forte augmentation des livraisons réciproques de biens d'équipement (machines-outils et matériel de transport en particulier). Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 6 janvier 1969 intitulée : *Rapports inter-allemands*.

[2] Entre autres, la visite à Prague de Karl Blessing, président de la *Bundesbank*, aux environs des 10-11 juillet 1968 pour étudier les modalités de l'aide que la République fédérale pourrait éventuellement apporter à la Tchécoslovaquie : facilités en devises et crédits destinés à la réalisation de projets auxquels participerait l'industrie allemande.

[3] Le 31 janvier 1968, la République fédérale d'Allemagne et la République socialiste fédérative de Yougoslavie rétablissent leurs relations diplomatiques. Voir *D.D.F.* 1968-I, nº 141.

[4] Accord du 3 août 1967 sur les échanges commerciaux et la création de représentations commerciales entre la République fédérale d'Allemagne et la République socialiste de Tchécoslovaquie.

[5] M. Boex, chef de la mission commerciale de la RFA à Varsovie.

Pour les Soviétiques, le dialogue avec Bonn participe certes d'un effort général pour dégeler les relations internationales après la crise de Tchécoslovaquie. Mais il vise plus précisément à obtenir la signature par la République fédérale du traité de non-prolifération, l'abandon de certaines prétentions concernant Berlin et, dans l'ensemble, la reconnaissance du *statu quo* par la voie de discussions sur la sécurité européenne.

La République fédérale est pour sa part préoccupée essentiellement par le problème allemand et par Berlin. La renonciation à la force[1] constitue avant tout, dans l'esprit des dirigeants de Bonn, un moyen de faire taire certains griefs de revanchisme lancés par Moscou et de tourner l'existence d'une reconnaissance formelle de la RDA. Sans garder, comme naguère, les yeux fixés uniquement sur la division de l'Allemagne, ils cherchent cependant par tous les moyens à en atténuer les incidences humaines et à créer les conditions d'une intensification des échanges interallemands, instrument d'influence et de pénétration en RDA. L'idée de la reconnaissance reste un peu un tabou dans la vie politique, mais parlementaires et journalistes continuent à s'interroger sur les solutions intermédiaires susceptibles de donner quelques satisfactions à Pankow sans aller jusqu'au geste définitif qui consacrerait la division. En dépit de déceptions répétées, les dirigeants de Bonn n'ont pas totalement perdu l'espoir qu'un arrangement même limité avec les Soviétiques puisse un jour dégeler quelque peu les choses du côté de la RDA. De même, toute discussion avec Moscou sur Berlin leur paraît prometteuse, même s'il s'agit d'échanger des invectives car ils gardent toujours l'ambition de voir les Soviétiques admettre, fut-ce par omission, l'existence d'une certaine forme de présence fédérale dans l'ancienne capitale.

Jusqu'à présent, le dialogue n'a guère progressé sur aucun sujet. Les Allemands se sont efforcés, sans succès semble-t-il, de tirer de l'ornière la négociation sur la renonciation à la force en obtenant de leurs interlocuteurs qu'ils acceptent de dénouer le paquet de leurs revendications et d'en discuter hors de la place publique. Les Soviétiques n'ont pas rejeté l'idée de causer, mais n'ont guère modifié leur attitude sur le fond.

Ils ont au contraire fait porter leurs efforts sur la non dissémination, en offrant aux Allemands une concession limitée (reconnaître formellement que la résolution 255 du Conseil de sécurité s'applique à tous les signataires du traité) et en cherchant à obtenir en contrepartie non seulement la signature du traité, mais également l'abandon du projet de tenir à Berlin, l'Assemblée fédérale[2]. M. Brandt, objet de cette approche, s'est refusé à entrer dans le jeu, mais a retenu l'idée du marchandage pour l'appliquer à Berlin. La suggestion de renoncer à tenir à Berlin la *Bundesversamlung* en échange de facilités au profit des habitants des secteurs occidentaux était en filigrane dans sa conversation du 6 février avec M. Tsarapkine.

[1] Document préparé par le gouvernement de la RFA exposant sa politique de paix en date du 15 mars 1966, amendé par celui du 25 mars 1966. Se reporter à *D.D.F.* 1966-I, n°s 181, 185, 203, 220, 323.

[2] L'Assemblée parlementaire fédérale s'est réunie à Berlin-Ouest le 5 mars pour l'élection du président de la République.

Les Soviétiques paraissent avoir été tentés, sans doute pour éviter une occasion de crise susceptible de déranger leurs projets de négociations Est-Ouest, mais peut-être aussi afin d'amorcer avec Bonn un dialogue qu'ils ne considèrent visiblement pas comme inutile. Mais dans cette affaire, comme dans celle de la ligne aérienne Moscou-Francfort via Berlin-Schoenefeld, ils ont constamment combiné l'attrait d'avantages substantiels évoqués dans des termes vagues et la rigueur d'exigences formulées à des fins politiques.

Les fluctuations au moins apparentes de leur attitude reflètent peut-être l'existence de certains désaccords internes mais elles résultent plus probablement des réactions est-allemandes. L'analyse comparée des positions de Moscou et de Pankow dans l'affaire de la *Bundesversamlung* est révélatrice à cet égard. Le ton des Soviétiques a été constamment plus mesuré et leur attitude plus souple, et, si l'on en juge à partir des faits connus, il semble que l'URSS ait cherché à plusieurs reprises la voie d'une conciliation sans être entendue par la RDA.

La révélation progressive de l'Allemagne de l'Est comme une entité originale, s'affirmant sur le plan économique et dans le domaine politique est en tout cas une donnée nouvelle dont Bonn doit désormais tenir compte. D'ailleurs la tentative de la République fédérale d'acheter par d'importantes concessions économiques et commerciales (accord du 6 décembre 1968) certains avantages politiques paraît avoir échoué si l'on en juge par les déclarations de M. Winzer[1] démentant que son gouvernement ait accepté au cours de cette négociation aucun lien entre le commerce interzone et les problèmes de la circulation.

Ce retour, sous une forme certes différente, à une politique d'ouverture à l'Est aurait pu servir la coopération franco-allemande dans la mesure où, avant les événements de Tchécoslovaquie, le gouvernement de grande coalition regardait la France comme le pays le mieux placé pour lui servir d'introducteur en Europe orientale. Mais la situation a changé. Depuis les échanges de vues qui ont eu lieu à Bonn en septembre 1968[2] entre le général de Gaulle et le chancelier Kiesinger, les Allemands ont évoqué avec nous la question de leur politique à l'Est plus pour justifier leur attitude passée que pour envisager l'avenir.

Leur tactique s'est d'ailleurs modifiée et il ne s'agit plus guère aujourd'hui de persuader les États d'Europe orientale de la sincérité de la volonté allemande de détente et de paix. La République fédérale traite essentiellement avec Moscou et dans un style où les avantages concrets que chacun espère retirer de la négociation comptent davantage que l'impression qu'il laisse à son interlocuteur.

[1] Otto Winzer est le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande (RDA) depuis 1965. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 4 avril 1969 analysant la politique est-allemande et soulignant son originalité. Réticente à l'égard de tout contact avec la République fédérale, la RDA l'est encore davantage lorsque les perspectives de conversations intéressent non plus Bonn et Pankow, mais Bonn et Moscou. Les Soviétiques sont intéressés par l'idée d'un dialogue avec Bonn et sur ce point, leurs intérêts heurtent ceux d'Ulbricht.

[2] Les 27 et 28 septembre 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II, n°s 271 et 279.

S'y ajoute le fait que le dialogue soviéto-américain paraît maintenant beaucoup plus proche. Les Allemands ne le voient pas sans appréhension, craignant que certains de leurs intérêts puissent se trouver sacrifiés ; leurs yeux n'en sont pas moins tournés davantage vers Washington dans la mesure où les États-Unis deviennent à leur tour un relais par lequel on peut faire tenir des idées à Moscou.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, Relations avec la France, 1969*)

203

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
Service de Coopération économique

La République fédérale d'Allemagne et les problèmes monétaires internationaux

N. nº 33/CE *Paris, 6 mars 1969.*

1º En matière monétaire et financière, la République fédérale d'Allemagne est servie par une série de facteurs exceptionnellement favorables : puissance industrielle, conscience, largement répandue dans la population, de la discipline nécessaire au maintien de l'équilibre prix-salaires, dynamisme commercial engendrant des surplus réguliers, absence, enfin, d'engagements excessifs à l'égard de l'étranger tant pour les investissements, les dépenses relatives à la défense, ou l'aide aux pays en voie de développement. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'à l'exception des premières années qui ont suivi le retour à la souveraineté et qui étaient marquées encore par la reconstruction de l'après-guerre, et de quelques périodes de « surchauffe » suivies de déflation, comme ce fut le cas dans les années 1965-1966 et la première moitié de 1967, le mark ait fait preuve d'une solidité exemplaire, et que la RFA ait eu surtout des problèmes d'excédent de balance des paiements que même la réévaluation de 1961[1] n'a pas pu résorber.

Cette situation contraste avec la modestie du rôle tenu par la RFA dans les débats qui ont agité le monde occidental ces dernières années sur les problèmes du système monétaire international. Les Allemands étaient largement d'accord sur notre diagnostic et dénonçaient notamment la fragilité d'un dispositif faisant varier le niveau des liquidités internationales en

[1] Le 6 mars 1961, le deutsche mark est réévalué de 5 % (exactement 4,76 %) et la parité avec le dollar est portée de 4,20 DM à 4 DM. Se reporter à la note « Le destin mouvementé du deutschemark, chronique pour son 20e anniversaire (20 juin 1948-20 juin 1968) » rédigée, par Hans Roeper, journaliste économiste, et transmise par le conseiller financier près l'ambassade de France à Bonn le 26 juillet 1968.

fonction du solde des balances des paiements des pays à monnaie de réserve. Conscients également des intérêts communs qu'avaient dans le domaine monétaire et financier les pays membres de la CEE, ils ont mené avec nous au sein du FMI l'action patiente qui a conduit à Rio, grâce à une modification des statuts de cette institution, à assurer aux pays membres du Marché commun, pour peu qu'ils restent unis, une minorité de blocage.

Cette solidarité de fait ne les a pas conduits pour autant à épouser trop étroitement l'ensemble de nos thèses. Ils n'entendaient pas en effet, dans ce domaine comme dans bien d'autres, se dresser contre le puissant allié américain. Par ailleurs, préoccupés essentiellement, en raison de l'expérience du passé, par le risque d'une récession mondiale, ils ne voulaient pas pousser les États-Unis à prendre des mesures commerciales et monétaires qui, à leurs yeux, auraient pu précisément provoquer une telle crise.

C'est pourquoi, le gouvernement allemand a consenti à garder en dollars la plus grande partie de ses avoirs et a prêté une oreille complaisante aux revendications américaines et anglaises tendant à compenser les dépenses effectuées en RFA au titre de la défense atlantique. Lors de la conférence des « Dix » à Stockholm en mars 1968[1], le gouvernement de Bonn, comme nos autres partenaires de la CEE, n'a pas cru pouvoir se joindre à notre abstention, et s'est laissé convaincre que les droits de tirage spéciaux pourraient éviter une pénurie de liquidités internationales dans l'hypothèse d'une réduction du déficit américain. Mais il a su s'assurer, en s'abritant derrière notre abstention, certaines garanties destinées à atténuer le caractère contraignant pour les parties du mécanisme envisagé.

2° La crise monétaire de novembre 1968 a brutalement mis en vedette la République fédérale d'Allemagne. La prospérité de ce pays, contrastant avec les difficultés de deux de ses principaux partenaires européens, la sous-évaluation manifeste du mark et les rumeurs concernant sa réévaluation prochaine, qui furent loin de rencontrer à Bonn les démentis nécessaires, déchaînèrent une vague de spéculation. Approximativement deux milliards de dollars de capitaux flottants, venus en partie de France, allèrent se placer en RFA entre le 15 et le 22 novembre.

Au cours de la conférence monétaire de Bonn des 20-22 novembre 1968[2], le refus par la RFA de réévaluer sa monnaie, en dépit des pressions en ce

[1] Les 29 et 30 mars 1968 se tient à Stockholm la réunion des ministres des Finances du groupe des Dix pour donner suite aux accords élaborés à Londres (26 août 1967) et à Rio sur la création de droits de tirage spéciaux au FMI (Fonds monétaire international) destinés à remplacer progressivement l'or. Michel Debré, ministre français de l'Économie et des Finances, refuse le projet proposé. Deux raisons expliquent sa décision : le texte s'éloigne trop des résolutions de Londres (août 1967) ratifiées à Rio (septembre 1967) et ne porte que sur un aspect du système monétaire international. Les neuf autres délégations donnent leur accord à la création des droits de tirage spéciaux. Sur ce sujet se reporter à deux télégrammes-circulaires de Paris, l'un n° 213 du 7 septembre 1967 concernant l'accord de principe intervenu à Londres le 26 août 1967 entre les membres du groupe des Dix sur l'ouverture de nouveaux droits de tirage spéciaux au FMI et la réforme des statuts de cette institution, l'autre n° 92 du 6 avril 1968, qui reprend l'évolution de la négociation et des événements monétaires survenus entre les réunions de Londres et de Stockholm (29-30 mars 1968), relate le déroulement de la réunion de Stockholm et en analyse les résultats.

[2] Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du groupe des Dix se réunissent à Bonn (20-22 novembre) sous la présidence de Karl Schiller, ministre fédéral des Affaires

sens qui étaient exercées sur elle, a témoigné d'une volonté d'indépendance politique sans précédent depuis la guerre. Cependant, le gouvernement de Bonn a pris une série de décisions destinées à stabiliser la balance des paiements allemande : mesures fiscales aboutissant à renchérir les exportations de 4 % et abaisser d'un pourcentage identique le coût des importations, obligation pour les banques de déposer les fonds confiés par les non-résidents à la *Bundesbank* où il ne leur est servi aucun intérêt, soumission des dépôts à court terme des étrangers au régime de l'autorisation préalable. En outre, la RFA a pris une part importante dans les nouvelles facilités de crédit ouvertes à la France à l'issue de la conférence de Bonn.

Depuis lors, les capitaux qui s'étaient précipités dans les banques allemandes semblent avoir reflué, plus lentement cependant qu'on ne l'espérait en novembre. La République fédérale a terminé l'année avec un confortable excédent de balance des paiements (environ 2 milliards de dollars) et ses réserves, qui atteignent 8 milliards de dollars, la placent au deuxième rang dans le monde.

3° Il reste à examiner les perspectives pour l'année en cours. Lors de la réunion du Comité de politique économique de l'OCDE, au début du mois de février[1], les experts allemands ont formulé l'hypothèse que la balance des paiements de la RFA pourrait être déficitaire. Ceci dépendra naturellement de nombreux facteurs, notamment de l'évolution économique interne de ce pays, où certains comme M. Blessing, président de la *Bundesbank*, croient déjà déceler des signes inflationnistes, et de sa capacité à développer ses exportations de capitaux à long terme qui sont pour le moment à un niveau sans rapport avec sa puissance financière.

Si la République fédérale d'Allemagne ne pouvait cette année résoudre le problème de ses excédents de balance des paiements, un processus de spéculation analogue à celui de novembre dernier et fondé comme lui sur l'espoir d'une réévaluation du mark, pourrait à nouveau être déclenché. Or, pas plus aujourd'hui qu'hier, les banques centrales ne sont armées pour y faire face : l'échec des conversations de Bâle[2] sur le plan Carli[3] de « recyclage automatique » des capitaux flottants en témoigne. Aussi la capacité de la République fédérale d'Allemagne à résorber ses excédents apparaît-elle comme la contribution essentielle qu'elle devrait apporter à l'équilibre du système monétaire international.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, Relations avec la France, 1969*)

économiques, pour examiner la situation monétaire résultant de la spéculation sur le mark et étudier les remèdes nationaux et internationaux qu'il conviendrait d'y apporter. Voir *D.D.F.* 1968-II, la rubrique de la table méthodique « L'Europe de l'Ouest – La crise monétaire ».

[1] Le Conseil ministériel de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement économique) s'est réuni à Paris, les 13 et 14 février 1969 sous la présidence de Karl Schiller (République fédérale d'Allemagne).

[2] La conférence mensuelle des gouverneurs de banques centrales de la BRI (Banque des règlements internationaux) se tient à Bâle les 16 et 17 novembre ; aucun communiqué n'est publié.

[3] Guido Carli est le gouverneur de la Banque d'Italie depuis 1960.

204

M. GASTAMBIDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 59 à 63. *Budapest, 7 mars 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 12 h. 19).

Depuis l'affaire tchécoslovaque[1] les relations de cette ambassade avec le ministère des Affaires étrangères se sont poursuivies régulièrement et le ton des entretiens est toujours demeuré courtois. Depuis quelque temps néanmoins, mes collaborateurs et moi-même avons noté une certaine réticence de la part de nos collègues hongrois (mon télégramme no 1705)[2]. Sans doute, les diverses nominations qui ont été effectuées récemment au sein du ministère et qui allaient toutes dans le sens d'un renforcement de l'emprise du parti, notamment celle de M. Puja[3] au poste de premier vice-ministre ne sont-elles pas étrangères à cet état de chose.

Je n'avais pu, ces temps derniers avoir de conversation approfondie avec M. Szilagyi[4], dont l'état de santé a constamment laissé à désirer. Le vice-ministre vient de me recevoir longuement et je lui ai posé un certain nombre de questions concernant le voyage de M. Kadar à Moscou[5], les relations des pays socialistes européens avec la Chine, etc. Mon interlocuteur, habituellement disert, n'a formulé que des réponses vagues et j'ai constaté de sa part une réserve marquée. Soit de son plein gré, soit sur instructions, il a tenu à me l'expliquer. Il a affirmé avec regret que l'attitude adoptée par les Occidentaux vis-à-vis des pays de l'Est depuis le mois d'août avait causé du tort aux relations entre les deux groupes d'États et tout en reconnaissant le caractère nuancé de notre réaction à l'égard de la Hongrie qui avait permis de maintenir des relations économiques et culturelles normales, il n'en a pas moins déploré l'absence de relations politiques qu'il a qualifiée de préjudiciable aux deux parties. Toutefois le vice-ministre m'a indiqué que des échanges de visites à l'échelon ministériel seraient les bienvenues, de même que les invitations

[1] Allusion à la pénétration des troupes de cinq pays membres du pacte de Varsovie sur le territoire tchécoslovaque dans la nuit du 20 au 21 août 1968. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1968-II, rubrique de la table méthodique « Tchécoslovaquie ».

[2] Le télégramme, non publié, nos 1705 à 1708 du 30 novembre 1968 souligne l'évolution de l'attitude des autorités hongroises dans leurs relations avec la France, passant de la gêne à la réserve puis à un retour à des dispositions plus favorables à la fin de l'année 1968, pour marquer un nouveau raidissement en 1969.

[3] Frigyes Puja, ancien ambassadeur en Suède (1953-1955), en Autriche (1955-1959), vice-ministre des Affaires étrangères de 1959 à 1963, chef du département étranger au comité central du parti (1963-1968), membre du comité central depuis 1966, premier vice-ministre des Affaires étrangères depuis 1968.

[4] Bela Szilagyi est vice-ministre des Affaires étrangères depuis 1963.

[5] Kadar se rend à Moscou du 6 au 9 février et y rencontre Brejnev, Kossyguine, Podgorny, Polyanskii.

des parlementaires comme celle dont M. Kallaï[1] a été l'objet de la part de M. Chaban-Delmas[2].

Il n'en reste pas moins que mon interlocuteur a traduit devant moi le sentiment de contrariété ressenti par son gouvernement du fait que les échanges de vues avec la France sur les questions politiques étaient interrompus. Aussi longtemps que cet « embargo », selon l'expression de M. Szilagyi, ne sera pas levé, il ne semble guère possible sur le plan local d'entretenir des relations aussi confiantes que celles qui existaient avant le mois d'août.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Hongrie, relations avec la France, 1969*)

205

M. Doudinot de la Boissière, Ambassadeur de France à Kigali à M. Bourges, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.

D. nº 237/SCO. *Kigali, 7 mars 1969.*

Confidentiel.

Situation au Rwanda.

Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, devant faire une visite officielle à Kigali, du 18 au 21 mars[3], j'ai établi, à son intention, la note d'information ci-jointe sur la situation au Rwanda.

Communiqué :

– Secrétariat Général à la Présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches

– Cabinet du Ministre

– Direction Afrique-Levant

– Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération (Direction des Affaires techniques et culturelles).

– Ambassade de France à Bujumbura.

Annexe

Note sur la situation au Rwanda.

Depuis quelques mois, le régime accentue son caractère présidentiel. Certes, le président de la République Rwandaise[4] est, de par la Constitution, à la fois chef de l'État et du Gouvernement, mais le pouvoir législatif se sent bridé, l'opposition étant de moins en moins

[1] Gyula Kallaï, président de l'Assemblée nationale hongroise depuis le 14 avril 1967.

[2] Jacques Chaban-Delmas, député de la Gironde depuis 1946, maire de Bordeaux depuis 1947, plusieurs fois ministre sous la IVe République, président de l'Assemblée nationale de 1958 à 1969.

[3] Cette visite sera annulée et reportée en novembre 1969.

[4] Grégoire Kayibanda, premier président de la République du Rwanda, a accédé à ce poste le 26 octobre 1961. L'indépendance du Rwanda, ancien territoire sous tutelle belge, est proclamée le 1er juillet 1962.

tolérée au sein de l'Assemblée nationale. Pour avoir rédigé un rapport objectif sur les abus, exactions et prévarications dont ils ont été témoins au cours d'une enquête officielle[1], plusieurs députés ont été exclus du *PARMEHUTU*[2] et sont même menacés de poursuites judiciaires. Les parlementaires qui les ont appuyés de leur vote et parmi lesquels figurent des personnalités de premier plan s'attendent – eux aussi – à être éliminés du parti unique.

Les faits recueillis sont exacts. Malgré la consigne de silence imposée par le gouvernement, on saura les exploiter lors des opérations électorales qui doivent se dérouler au cours du dernier trimestre de cette année, pour le renouvellement de l'Assemblée nationale et l'élection présidentielle[3].

Au reste, on ignore si M. Grégoire Kayibanda briguera, à nouveau, la magistrature suprême. Peut-être décidera-t-il de se retirer pour se consacrer, comme on lui en prête l'intention, à la direction du *PARMEHUTU*. En ce cas, il est vraisemblable qu'il appuiera la candidature de M. Bagaragaza[4] qui fait un peu figure de dauphin.

On a tout lieu de penser qu'il n'y aura pas de changements spectaculaires dans la composition de la nouvelle Assemblée nationale, puisque les électeurs devront choisir obligatoirement leurs députés parmi les noms présentés par le Parti… La campagne électorale est déjà ouverte. Ministres et hauts fonctionnaires y participent activement, ce qui explique qu'ils soient le plus souvent absents de la capitale. Il en résulte un très fâcheux ralentissement du travail administratif qui ne pourra aller qu'en s'accentuant dans les mois à venir.

Cette déficience des organismes de l'État, l'incapacité ou le manque de caractère des responsables – à tous les échelons de la hiérarchie – sont cause de l'extrême lenteur avec laquelle les missions diplomatiques obtiennent le règlement des affaires dont elles sont chargées. De tous les pays d'Afrique, le Rwanda est probablement celui où les ambassadeurs ont le moins de rapports avec les membres du gouvernement. Ces derniers ont gardé de leur origine ethnique un complexe d'infériorité et de méfiance. Ils prennent en suspicion les conseils les plus désintéressés et ne recherchent les contacts que s'ils y sont vraiment contraints.

L'insécurité est assez inquiétante. On assiste à une recrudescence de banditisme et des vols à main armée que la carence de la police ne peut qu'encourager. L'assassinat de l'une de nos compatriotes[5], en novembre dernier, a vivement ému les colonies étrangères. Si cette situation continuait à se dégrader, elle risquerait de compromettre le recrutement de nouveaux experts et le maintien en place de ceux qui ont accepté de servir au Rwanda.

Le ministère de la Coopération internationale vient seulement de me faire parvenir la liste des questions qu'il soumettra à l'examen de la prochaine commission mixte[6]. Je vais la transmettre au Département, avec mon avis et celui du chef de la mission des experts[7]. Le

[1] Se reporter à la dépêche de Kigali n° 1302/AL du 21 décembre 1968, non publiée, analysant le *Rapport de la Commission parlementaire sur les abus, prévarications qu'elle a constatés au cours de son enquête.* L'Assemblée nationale a constitué en son sein, le 4 juillet 1968, une commission de six membres, chargée d'enquêter et de faire un rapport sur : l'administration et la politique ; la justice ; la tenue et la gestion des prisons ; la situation des caisses intercommunales ; l'exécution du budget de développement. Le 4 décembre 1968, les députés ont, par 30 voix et 11 abstentions, rejeté le rapport et décidé que les débats relatifs à ce document ne figureraient ni au procès-verbal de la séance, ni aux archives de l'Assemblée nationale.

[2] Le *Parmehutu* (parti du mouvement de l'émancipation des Hutu) est le nom d'un parti politique rwandais, fondé le 26 septembre 1959, par Grégoire Kayibanda, à l'issue d'une réunion des principaux *leaders* du mouvement social Hutu (MSH), créé en 1957. Lors des élections de 1961, le *Parmehutu*, parti du président de la République et parti unique, obtient 35 sièges sur 44, quatre ans plus tard, le 3 octobre 1965, il remporte la totalité des sièges (47 sièges).

[3] Les élections se tiennent les 27 et 28 septembre 1969.

[4] Thaddée Bagaragaza est ministre de la Coopération internationale (Affaires étrangères) du 9 novembre 1965 jusqu'en octobre 1969. Ce portefeuille avait été amputé, à sa demande expresse, des charges concernant le Plan qui sont confiées à un secrétaire d'État à dater de juin 1968.

[5] Cette personne était veuve et exploitait seule une petite propriété sur le lac Kivu.

[6] La réunion de la commission mixte de coopération culturelle et d'assistance technique se tient à Kigali le 14 novembre1969. Le compte rendu de cette réunion, daté du 4 décembre, est classé dans le dossier d'archives *Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, n° 9.*

[7] M. Jean Patriat, administrateur des Affaires d'Outre-Mer, ancien conseiller à la mission d'aide et de coopération à Kinshasa, puis à Cotonou, est chargé de la mission des experts français de coopération technique au Rwanda depuis le 23 octobre 1968.

gouvernement rwandais insiste évidemment pour que nous poursuivions les actions déjà engagées (ma dépêche nº 202 du 27 février)[1]. Parmi les demandes nouvelles figure la création d'un lycée français (ma dépêche nº 127 du 5 février)[2].

La conjoncture économique n'appelle pas d'observation particulière. Le budget 1968 a été marqué par un léger déficit[3]. Il en sera sans doute de même pour celui de l'exercice 1969 qui n'a pas encore été voté[4]. La monnaie demeure stable.

Notre part dans le commerce du Rwanda est très faible (moins de 2 % des chiffres globaux). Si on relève une progression de nos exportations : 2 millions 17 000 Francs (1967) – 3 millions 762 000 Francs (1968). On constate, par contre, que nos importations sont en baisse : 1 million 676 000 Francs (1967) – 1 million 591 000 Francs (1968).

Les relations diplomatiques avec le Congo-Kinshasa, rompues en janvier 1968[5], ont été rétablies le 15 février dernier et l'échange d'ambassadeurs pourrait avoir lieu prochainement[6]. Il est trop tôt pour se prononcer sur la sincérité de cette réconciliation à laquelle les deux gouvernements semblent s'être résignés sur les instances d'autres pays africains. Le Rwanda est d'ailleurs beaucoup plus dépendant, pour son ravitaillement, de l'Uganda et de la Tanzanie que du Congo.

Il semble vain d'espérer une normalisation des rapports barundis-rwandais tant que l'ethnie tutsi sera au pouvoir à Bujumbura[7].

Je note, enfin, que si la coopération du pays de ma résidence avec l'OCAM ne soulève aucun problème, elle est plus réticente à l'égard de l'OUA, car le président Kayibanda n'a pas pardonné à M. Dialo Telli[8] les difficultés que ce dernier lui a suscitées dans le règlement de l'affaire des mercenaires.

(*Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, politique intérieure, nº 9*)

[1] Cette longue dépêche nº 202/SCO du 27 février 1969, intitulée *Action culturelle et coopération technique au Rwanda*, non publiée, rappelle, sous trois têtes de chapitre : I. Les actions financées au Rwanda par le secrétariat d'État aux Affaires étrangères depuis 1964 ; II. L'action de la direction générale des Relations culturelles du Département et III. L'action de la direction de la Coopération technique du Département.

[2] Cette dépêche est publiée ci-dessus.

[3] Le bulletin officiel des statistiques du gouvernement (nº 21 d'avril 1969) donne le bilan suivant pour le budget 1968 : dépenses : 1 512 777 362 F.R. ; recettes 1 322 572 200 F.R., le déficit budgétaire s'établirait donc à 190 205 162 F.R. (franc rwandais : 100 F.R. = 5,60 F.F.).

[4] Le budget 1969 est adopté avec retard, en mai 1969, par l'Assemblée nationale. Il prévoit : recettes : 1 636 618 000 F.R. ; dépenses : 1 664 702 400 F.R. Ces chiffres sont extraits du compte rendu annuel sur la situation et l'activité de l'ambassade de France à Kigali, daté d'août 1969.

[5] Le 11 janvier 1968. Sur cette question, voir *D.D.F.* 1968-I, nº 40.

[6] M. Athanase Senyoni, ancien premier secrétaire d'ambassade à Paris puis à Bruxelles est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Kinshasa le 13 août 1969.

[7] Le capitaine Michel Micombero, d'origine Tutsi, renverse le 28 novembre 1968 le roi Ntare V du Burundi et proclame la République, dont il devient le premier président.

[8] Le Guinéen, Boubacar Diallo Telli, est le premier secrétaire général de l'OUA, créée à Addis Abeba (Éthiopie) en 1963 par trente-deux États africains. Sur la question de la rébellion des mercenaires au Congo-Kinshasa, se référer à *D.D.F.* 1967-II, nºs 66 et 222.

206

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Entretien du Ministre avec M. Rogers[1]

N. n° 181/CLV[2]. *Paris, 8 mars 1969.*

Confidentiel.[3]

Le chef du service Cambodge-Laos-Vietnam a demandé à M. Dean[4], premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis, de bien vouloir lui communiquer le compte-rendu américain de l'entretien que le Ministre a eu avec M. Rogers[5] le 28 février au sujet du Vietnam, l'interprète du secrétaire d'État ayant été seule en mesure de prendre des notes détaillées.

M. Dean a accepté à titre amical. Il a traduit lui-même ce document qu'il n'avait pas l'autorisation de nous remettre et a insisté pour que son origine ne soit pas divulguée dans les services du Département. La présentation et le style en ont été respectés, sous réserve de quelques corrections grammaticales[6].

M. Debré[7] a commencé en expliquant que, bien que le général de Gaulle et le gouvernement français aient adopté une position catégorique sur le Vietnam depuis quelques années, l'attitude française a été objective et même neutre depuis le début des discussions à Paris. Ainsi M. Debré et M. Manac'h[8] ont-ils pu avoir des discussions très franches avec les parties en cause.

M. Rogers a demandé si ces discussions comprenaient également le Front[9]. M. Debré a répondu affirmativement.

[1] Cette note est rédigée par Yves Delahaye, ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département jusqu'en mai 1969.

[2] *Deux annotations manuscrites* d'Étienne Manac'h : « J'ai fait réserve formelle auprès de M. Dean sur la substance de cet entretien qui ne correspond que de très loin à ce qui a été réellement dit. 14-3-69. »

[3] *Une annotation manuscrite*, auteur non identifié : « Petite correction p. 8. *in fine* – mais surtout au 3e §. Il ne s'agit pas de la position française et je ne pense pas que Rogers se soit alors exprimé, ce sont des renseignements que nous donnons. »

[4] John Gunther Dean, premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965. Sur tout cet épisode, voir ses mémoires : Danger Zone*: A Diplomat's Fight for America's Interest*. New Academia Publishing, 2009.

[5] William Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[6] Signature dYves Delahaye. La suite du texte est le compte rendu américain de l'entretien du 28 février 1969.

[7] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

[8] Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[9] Le Front national de libération sud-vietnamien.

M. Debré a développé les trois points suivants :

1. Comme M. Debré l'a déjà indiqué à l'ambassadeur Lodge à son arrivée à Paris[1], les interlocuteurs des États-Unis demandent si la nouvelle administration américaine est réellement sincère dans son désir de paix. Les hommes de l'autre côté de la table sont des gens soupçonneux et ils se demandent s'ils ont bien fait en donnant leur accord à ces discussions.

L'autre côté a souvent mentionné à M. Manac'h l'envoi d'armes supplémentaires au Sud-Vietnam, le bombardement par des moyens accrus et les efforts pour étendre la mainmise militaire sur les campagnes comme exemples de leur doute de la sincérité des États-Unis.

2. Deuxième point mentionné par M. Debré : il est impossible d'arriver à des résultats si on ne considère pas simultanément les questions politiques et militaires. Les interlocuteurs des États-Unis refusent de parler d'une désescalade militaire sans avoir d'abord une idée des objectifs politiques à atteindre.

3. Le troisième point est que les interlocuteurs des États-Unis croient avoir fait une concession majeure envers l'Amérique en retardant la création d'un gouvernement de coalition à Saigon. Ils croient que l'idée d'un « cabinet de paix » auquel le Front ne participerait pas est une concession. Ainsi l'autre côté veut que les négociateurs américains comprennent que le « cabinet de paix » ne peut pas inclure certaines personnalités politiques de l'administration actuelle de Saigon. Parce que l'autre côté est convaincu qu'ils ont fait une concession majeure, ils attendent maintenant que le côté américain prenne certaines mesures sur la question des personnalités.

En réponse à une question de M. Rogers qui demandait clarification sur les deux sortes de cabinet (cabinet de paix et gouvernement de coalition), M. Debré s'est expliqué comme suit :

Au début, l'autre côté a cru que, pour réussir dans la négociation, il était nécessaire que le gouvernement de Saigon comprenne des membres du Front ; c'est ce qu'ils ont appelé gouvernement de coalition ; mais M. Debré et M. Manac'h, dans les discussions qu'ils ont eues avec l'autre côté, ont expliqué qu'il était très difficile qu'on parle de la paix quand le Front est déjà membre d'un gouvernement à Saigon.

Ainsi, peut-être comme résultat de ces conversations avec des officiels français et aussi par leur propre raisonnement, l'autre côté a renoncé à sa demande de participer au gouvernement et a ainsi avancé l'idée d'un « cabinet de paix » auquel le Front ne participerait pas. Ce gouvernement de paix serait différent de l'administration actuelle. Il serait élargi avec des personnalités nouvelles, mais pas avec des membres du Front. Néanmoins, certains éléments du gouvernement actuel y seraient inclus. M. Rogers a observé que ceci était plus une substitution qu'un remplacement. Il a demandé qui choisirait les nouveaux membres du gouvernement. M. Debré a répondu : « Nous ne sommes pas vos interlocuteurs ». M. Rogers a

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu n° 59/CLV du 27 janvier 1969 de l'entretien Michel Debré-Cabot Lodge du 24 janvier 1969.

demandé : « Et que dit l'autre côté ? » M. Debré a dit qu'il n'était pas certain que l'autre côté désire voir sa pensée transmise aux Américains par les Français, mais qu'il n'y voyait aucun inconvénient. De l'avis de l'autre côté, il y avait trois hommes dans l'administration de Saigon qui devaient disparaître[1]. M. Debré avait expliqué à l'autre côté qu'il était difficile de voir quand ces trois hommes pouvaient disparaître. L'autre côté avait dit qu'on avait besoin de nouvelles personnalités dans le gouvernement, même si elles ne partagent pas leur point de vue. C'est tout ce que les Français savaient sur ce point. M. Debré a ajouté qu'il a l'impression que l'autre côté est très dur sur ce point.

M. Debré a expliqué à M. Rogers que les Français ne demandaient jamais à l'autre côté de venir au Quai d'Orsay ; ce sont eux qui demandaient à voir les Français. Et ceci s'applique au Front comme aux Nord-Vietnamiens.

M. Manac'h a pris la parole pour donner l'interprétation française de l'attitude des Nord-Vietnamiens et du Front envers l'administration de Saigon. Il a dit que les Nord-Vietnamiens et le Front croient que les discussions peuvent avancer avec les États-Unis mais que les difficultés viennent de Saigon, que c'est Saigon qui veut freiner les discussions et que, s'il y avait dans le gouvernement de Saigon des personnalités ayant une attitude plus pacifique, il serait possible d'avancer graduellement et dans l'ordre vers une solution politique. L'autre côté a dit également qu'il considère la base du gouvernement de Saigon trop étroite, que le gouvernement actuel est fondé sur des officiers militaires supérieurs, des fonctionnaires, des catholiques du Nord et des gens qui ont intérêt à voir perpétuer le gouvernement actuel. Si dans le gouvernement actuel certains personnages étaient remplacés par d'autres plus soucieux d'avoir la paix, il serait possible pour Saigon d'avoir à Paris une équipe qui serait désireuse de parler sincèrement.

M. Rogers a demandé ce que M. Debré pensait des trois personnages spécifiques qui doivent disparaître selon l'autre côté et s'il en connaissait les noms. M. Debré a répondu que l'ambassadeur Lodge savait qui sont ces hommes.

Quant à la sincérité du gouvernement américain pour rechercher la paix, M. Rogers a dit qu'il n'y a aucun doute sur ce point. Quant au point de M. Debré que l'autre côté avait des suspicions sur le désir américain pour la paix, M. Rogers a dit qu'il était inévitable, en temps de guerre, que l'autre côté puisse douter des motivations de l'autre.

L'Amérique est flexible en ce qui concerne son attitude, mais inflexible dans son souci de voir son but primordial respecté. Ce but est le droit à l'autodétermination du peuple sud-vietnamien. Une solution négociée qui ne tendrait pas à cet objectif serait inacceptable pour nous. Mais nous sommes prêts à négocier sur n'importe quelle base qui garantirait au Sud-Vietnam le droit de choisir ses propres *leaders* politiques et ceux-ci

[1] Allusion au général Nguyen Van Thieu, président de la République sud-vietnamienne, au général Nguyen Cao Ky , vice-président de la République sud-vietnamienne, et à Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien.

pourraient inclure les membres du Front. Nous sommes prêts à accepter une telle solution si elle intervient après une procédure de sélection appropriée. Mais l'attitude de l'autre côté concernant un changement des *leaders* au Sud-Vietnam n'est pas réaliste. Le gouvernement américain avait encouragé les élections au Sud-Vietnam[1] ; beaucoup de gens ont voté dans ces élections et le pays a maintenant une constitution. Si nous donnions notre accord à un changement dans le gouvernement (ceci ne s'applique pas à un simple élargissement), cela ne serait pas compatible avec notre politique.

M. Rogers a expliqué que l'Amérique ne cherche pas une présence permanente au Sud-Vietnam mais qu'elle insiste sur la nécessité d'une solution qui garantisse le droit à l'autodétermination du peuple du Sud-Vietnam. Si ceci a pour effet la division temporaire du Vietnam en deux, ce n'est pas une question à discuter ici. Il est possible qu'il y ait d'abord une division du pays, mais si par la suite les deux côtés désirent s'unir, il n'y aura pas de problème. Mais l'Amérique ne peut pas accepter une solution qui nie le droit à l'autodétermination. Si le Front et les Nord-Vietnamiens suggèrent un élargissement du gouvernement, cela est une possibilité, mais nous ne pouvons pas soutenir un changement de *leadership*.

M. Debré a dit que le gouvernement français est convaincu que l'Amérique désire sincèrement la paix ; il s'est borné à transmettre les idées de l'autre côté. En tout cas, l'autre côté estime avoir fait un pas en avant en suggérant un « cabinet de paix » et ils croient que c'est maintenant à l'autre côté (États-Unis et Saigon) de faire un pas.

M. Rogers a demandé si l'autre côté cherchait à avoir des discussions privées. M. Debré a répondu que l'autre côté n'était pas opposé à ces discussions privées et M. Manac'h a ajouté qu'il préférait des discussions séparées. M. Debré a expliqué que ceci voulait dire : discussion séparée avec le Nord et discussion séparée avec le Front. M. Manac'h a ajouté que les Nord-Vietnamiens ont déjà des contacts secrets avec les États-Unis et que maintenant le Front voulait la même chose. En tout cas, le Front veut parler séparément des Nord-Vietnamiens.

M. Rogers a demandé pourquoi le Front veut des contacts séparés. M. Debré a répondu que le Front se voit comme entité indépendante du Nord-Vietnam. M. Manac'h a ajouté que pour parler d'un cessez-le-feu, il faut parler avec ceux qui se battent, c'est-à-dire le Front. M. Rogers a répondu que le Sud-Vietnam se bat également. En tout cas, ceci a été déjà débattu depuis des mois. Les discussions de Paris sont fondées sur l'idée que cela ne fait pas de différence s'il y a quatre entités ou deux dans la même pièce. En insistant pour parler séparément, l'autre côté semble raviver leurs vieux arguments. Notre côté américano-sud-vietnamien est prêt à parler, mais nous ne voyons aucun avantage à parler séparément. Nous reconnaissons qu'il y a quatre entités qui se battent : pourquoi ne pas parler en privé pour chercher une solution au problème ?

Alors M. Manac'h a soulevé la question qui préoccupe le gouvernement français, à savoir que le problème politique est aussi important que le

[1] Sur ces élections de septembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 2.

problème militaire. Le gouvernement français se demande si le gouvernement actuel de Saigon peut assumer des responsabilités suffisamment larges et obtenir le soutien d'un plus grand nombre d'éléments de la population. L'analyse française de la situation est que le gouvernement actuel a une base qui devient de plus en plus étroite, que le gouvernement s'isole de certains groupes dans le pays, comme par exemple les étudiants, les intellectuels et certains bouddhistes qui sont favorables à la paix ; la France se demande si cette évolution n'est pas dangereuse[1]. Ne serait-il pas mieux d'avoir un « gouvernement de paix » qui donnerait un plus grand crédit au gouvernement du Sud-Vietnam ?[2]

M. Rogers a réitéré que l'Amérique est souple en ce qui concerne la solution, aussi longtemps que l'objectif primordial est obtenu. Si l'autre côté veut une solution, il sera alors possible de parler en privé, mais peut-être a-t-il d'autres intentions.

M. Rogers a dit qu'il a trouvé utile d'entendre la position française. Il a ajouté qu'il trouvait bon que l'autre côté parle avec les Français parce que cela donnait l'occasion d'un échange de vues. L'Amérique connaît le rôle que les Français ont joué ; elle sait qu'il lui a été utile et elle en remercie les Français.

M. Debré a répété qu'il recevait les représentants de l'autre côté quand ils le demandaient ; les Français sont complètement neutres, ils ne veulent jouer aucun autre rôle que celui que les deux côtés désirent.

M. Debré a dit que M. Manac'h et lui-même ont eu l'impression d'un certain durcissement dans la position de l'autre côté pendant les six dernières semaines et que ceci préoccupe les Français.

M. Rogers a demandé si les Français recevaient souvent les représentants de l'autre côté. M. Debré a répondu qu'il avait rencontré M. Le Duc Tho le 8 février pendant deux heures et demie et il a ajouté que[3] c'était le même jour qu'il avait vu l'ambassadeur Soames[4].

M. Rogers a demandé si les Français rencontraient l'autre côté séparément ou ensemble. M. Debré a répondu qu'ils ne venaient jamais ensemble.

À ce point, la réunion a été élargie par l'arrivée d'autres personnes.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Avant sa correction, la rédaction de la fin de cette phrase était la suivante : « ainsi la base du gouvernement devient plus étroite et la France se demande si ce n'est pas dangereux de laisser continuer cette tendance ».

[2] *Note manuscrite* d'Étienne Manac'h à la page 8 : « Non. Je n'ai pas dit cela. C'est le langage du FNL et du Nord, et non le mien. »

[3] Ce mot a été raturé par Étienne Manac'h et remplacé par : « qu'il s'en souvenait car ».

[4] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

207

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES-EUROPE

La République fédérale et les problèmes européens

N. *Paris, 8 mars 1969.*

La politique allemande à l'égard de l'Europe a été constamment marquée par la contradiction entre un désir non dissimulé de voir aboutir les projets d'élargissement de la Communauté et la volonté de préserver les réalisations existantes, édifice qui repose pour une large part sur la coopération franco-allemande. L'ambiguïté fondamentale de cette position a été plus particulièrement mise en évidence au cours des derniers mois par le jeu des circonstances : tentatives répétées de la Grande-Bretagne pour développer une coopération en marge du Marché commun avec ses membres[1], ou du moins certains d'entre eux ; évolution de l'opinion allemande, plus soucieuse que jamais de trouver dans une Europe élargie un contrepoids à d'éventuelles pressions de l'Est que l'on craint davantage à la suite des événements de Tchécoslovaquie ; enfin sentiment largement répandu en Allemagne de détenir maintenant une puissance économique qui doit permettre de parler plus haut dans les instances européennes, notamment à l'adresse du partenaire français.

La République fédérale a donc accepté de s'associer avec d'ailleurs des réticences, à diverses initiatives d'inspiration britannique en dehors du cadre des Six. Mais elle n'en a pas moins continué, en même temps, à défendre au sein de la Communauté, des positions qui correspondent à ses intérêts et à ses préoccupations.

1. Dès l'origine de la crise actuelle de l'UEO[2], l'attitude allemande a été extrêmement fluctuante, inspirée à la fois par le souci de ne pas écarter toutes les suggestions favorables aux thèses britanniques mais d'éviter également de heurter de front les positions françaises. À la réunion ministérielle de Rome, le 21 octobre 1968[3], au cours de laquelle

[1] Se reporter à la série des télégrammes de Londres n°s 480 à 492, 512 à 515, respectivement des 3, 4 et 10 février 1969, non publiés, traitant de la Grande-Bretagne et l'Europe, la Grande-Bretagne et les projets européens. À compléter par le télégramme-circulaire de Paris n° 99 du 22 février 1969 analysant la manœuvre du gouvernement britannique pour isoler la France de ses partenaires européens et troubler l'atmosphère des relations franco-américaines avant l'arrivée en Europe du président Nixon.

[2] L'UEO ou Union de l'Europe occidentale (en anglais WEU) est une organisation européenne de défense et de sécurité, née du traité signé à Bruxelles le 17 mars 1948, amendé et complété par un protocole signé à Paris le 23 octobre 1954 entre la France, le Royaume-Uni, la RFA, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, suite à l'échec de la Communauté européenne de défense (CED). Se reporter à *D.D.F.* 1954 (21 juillet-31 décembre) sous la rubrique de la table méthodique « I. Rejet de la Communauté européenne de défense et solution de rechange pour l'intégration de l'Allemagne dans la défense de l'Europe ».

[3] Les 21 et 22 octobre 1968 se tient à Rome la réunion du Conseil de l'UEO au cours de laquelle est examinée la proposition présentée par Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères de

M. Harmel présenta son plan de renforcement de la coopération à Sept, M. Jahn[1], qui conduisait la délégation allemande, fut l'un de ceux qui menèrent l'attaque la plus vive contre les conceptions françaises. Mais lors de la réunion officieuse que tinrent nos six partenaires dans le bureau de M. Medici, M. Jahn fit valoir que ses instructions ne lui permettaient pas d'accepter la création d'un groupe de travail à Six sans la France et son attitude contribua donc à l'échec de cette manœuvre.

Les Allemands n'en participèrent pas moins à la mise au point du document élaboré sous l'impulsion des Italiens en vue de la réunion ministérielle de Luxembourg et, abstraction faite d'une réserve sur l'aspect obligatoire des consultations politiques, ils firent, à la réunion même, front commun avec nos autres partenaires.

Lorsque M. Stewart[2] invita les ambassadeurs des Six à Londres à se joindre à lui pour examiner la situation au Moyen-Orient, le gouvernement fédéral finit par accepter, en dépit de nos mises en garde. Et si le communiqué, publié le 18 février par la Chancellerie[3], nous donnait satisfaction en précisant « qu'en dehors de l'existence d'une situation exceptionnelle le Conseil de l'UEO ne peut être convoqué que par accord unanime des pays membres », l'interprétation qu'en donnait le lendemain M. Carstens[4] marquait un nouveau retour en arrière puisque la pratique des sessions régulières des représentants permanents était notamment présentée comme échappant à la règle de l'unanimité[5].

Ainsi l'attitude allemande a-t-elle assez profondément évolué. D'une phase où la République fédérale s'efforçait de faire admettre par nous quelques réalisations limitées à Sept, mais marquait nettement sa réserve à l'égard de toute entreprise à Six sans notre participation, on est passé à une étape où les représentants allemands acceptent de siéger à de telles réunions.

De même, sur le plan économique et technique, dans deux secteurs d'importance essentielle pour l'avenir, l'Allemagne s'est engagée sur la voie d'une coopération multilatérale sans la participation de la France, mais avec celle de la Grande-Bretagne. Un accord de principe sur le développement des recherches relatives à l'enrichissement de l'uranium par ultracentrifugation a été signé le 25 novembre 1968 entre les Allemands, les Anglais et les Néerlandais qui discutent activement de sa mise en œuvre. D'autre part, le consortium formé depuis un an environ pour les études

Belgique, pour améliorer la coopération entre les Six et la Grande-Bretagne. Le 21, Paris s'oppose à la création d'un groupe de travail pour l'étude du plan Harmel mais déclare, le 22, que l'idée d'un groupe de travail sur la coopération technologique et un arrangement commercial pourrait être reprise.

[1] Gerhard Jahn est secrétaire d'État parlementaire aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1967.

[2] Robert Stewart est secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis janvier 1965.

[3] Voir le télégramme de Bonn n°s 710 à 718 du 18 février 1969, non publié.

[4] Karl Carstens (CDU) est le chef de la chancellerie fédérale.

[5] Voir le télégramme de Bonn n°s 917 à 921 du 28 février 1969 non repris, rappelant la position allemande dans la crise de l'UEO.

préparatoires à la construction de l'avion de combat NKF 75 comprend la République fédérale, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas. Dans ce dernier cas, cependant, le gouvernement de Bonn est intervenu à plusieurs reprises auprès de nous afin de nous inciter à entrer aussi dans cette association.

2. Le souci de préserver un terrain d'entente avec la France sans pour autant repousser les ouvertures anglaises est manifeste tout particulièrement dans la position que le gouvernement fédéral a prise sur la question des arrangements commerciaux. Après avoir tenté d'obtenir que ces accords présentent pour les pays candidats des avantages que nous n'étions pas en mesure d'accepter, il oriente ses efforts dans une double direction. Il n'a pas perdu tout espoir, par le biais de l'étude technique, au sein du Comité des représentants permanents à Bruxelles, de nous entraîner plus loin que nous ne le souhaiterions dans la voie de concessions, mais surtout il tente de présenter l'arrangement comme une formule devant conduire à une adhésion ultérieure. Cette solution, selon Bonn, désarmerait dans une large mesure les objections qui pourraient être faites à la proposition franco-allemande au nom des règles du GATT.

En ce qui concerne les problèmes technologiques, le gouvernement fédéral s'est toujours montré plus ouvert à nos préoccupations devant l'arrêt des travaux du groupe Maréchal[1]. Il n'en a pas moins accueilli avec satisfaction ce qu'il considère comme une concession de notre part lorsque nous avons accepté de voir ces travaux déboucher sur une coopération avec les pays candidats. En revanche, notre volonté de ne participer qu'à une partie des programmes de l'EURATOM a éveillé de vives suspicions à notre égard, et l'on n'est pas loin de penser à Bonn que nous souhaitons torpiller un organisme auquel les Allemands sont particulièrement attachés.

Mais c'est sans doute la politique agricole commune qui, de toutes les entreprises menées au sein des Six préoccupe le plus le gouvernement fédéral. Il ne conteste pas que l'échange d'avantages entre l'agriculture française et l'industrie allemande ne demeure un des fondements du Marché commun. Il continue d'accepter le principe de la responsabilité financière commune de la politique agricole ; mais arguant du fait que le Trésor allemand est le principal pourvoyeur du fonds communautaire, il souhaite que ces dépenses soient plafonnées et qu'au-delà du plafond, la clé de répartition des charges soit modifiée en fonction essentiellement de l'origine nationale des excédents agricoles.

En définitive, si dans l'affaire de la candidature britannique, le gouvernement fédéral est largement inspiré par les réactions de l'opinion allemande et par l'intérêt que trouverait son industrie dans un élargissement

[1] Réunis à Luxembourg le 31 octobre 1967, les ministres de la Recherche des Six adoptent les propositions contenues dans le rapport présenté par André Maréchal, président français de la commission de la recherche scientifique de la CEE depuis 1964. Ils retiennent six secteurs d'études à mener en commun : informatique et télécommunications, développement des nouveaux moyens de transport, métallurgie, nuisances (pollution, bruit, etc.), océanographie et météorologie. Un rapport est demandé au « groupe Maréchal » sur ce qu'il croit possible d'entreprendre en commun dans les domaines retenus.

du marché, il est en même temps trop conscient des avantages qu'apporte à l'économie du pays l'existence du Marché commun pour ne pas en souhaiter le maintien et même désirer son renforcement sans toutefois que cette préoccupation soit passée au premier plan au cours des six derniers mois. Sans doute, se montre-t-on plus réservé à Bonn, ne serait-ce que pour des raisons de politique intérieure, sur les problèmes agricoles, mais certainement pas au point d'ouvrir une crise à ce sujet.

Les hésitations que l'on relève dans la politique européenne de l'Allemagne sont pour une large part le reflet des divergences qui existent à ce sujet au sein de l'équipe gouvernementale. C'est à la Chancellerie que l'on trouve en général les dispositions les plus favorables à nos thèses, mais M. Kiesinger n'en a pas moins pris lui-même en certaines occasions, comme dans l'affaire de l'UEO, des décisions contraires à nos intérêts. En outre, la forme même du gouvernement de coalition limite l'autorité de son chef et permet à certains ministres de faire prévaloir leurs vues sur des questions importantes. Il est peu probable, durant les six mois qui nous séparent des élections au *Bundestag* que cette situation se modifie dans un sens satisfaisant pour nous.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

208

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barbey, Ambassadeur de France à Lagos.

T. n°s 30 et 31. *Paris, 10 mars 1969, 16 h. 26.*

Dans le cadre de la journée nationale pour le Biafra décidée par le gouvernement et dont la date a été fixée au 16 mars, la « Croix-Rouge française » et le « Comité français contre la faim » commencent aujourd'hui une campagne en vue de recueillir des fonds en faveur des victimes civiles de la guerre au Biafra.

Je rappelle que ces organismes poursuivent leur action sur les trois points suivants :

– entretien d'équipes médicales (douze personnes) au Biafra même,

– acheminement par avion (3 ou 4 rotations hebdomadaires du DC4 affrété par la CRF[1]) des secours entreposés à Libreville,

– fonctionnement de l'hôpital mis en place à Libreville par le service de santé des armées pour soigner les enfants évacués du Biafra.

[1] CRF (Croix-Rouge française) : Société nationale de la Croix-Rouge, organisation internationale à caractère humanitaire et apolitique fondée en 1863 par Henri Dunant.

Le coût mensuel de ces opérations est de l'ordre d'un million de francs. Il s'agit pour la CRF et le CFF[1] dont les fonds sont épuisés de poursuivre et, si possible, de développer leurs activités d'ici à l'automne, quelle que soit l'évolution politique du conflit nigéro-biafrais.

Vous insisterez, à l'occasion, auprès de vos interlocuteurs sur le caractère exclusivement humanitaire de la campagne qui a été confiée à des œuvres dont les buts charitables sont bien connus.

(*Afrique-Levant, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

209

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 218 à 228 et 231 à 238.[2] *Hanoï, 10 et 11 mars 1969.*

Strictement réservé. (*Reçu* : le 11, 10 h. 45 à 11 h. 55).

J'ai été reçu dans la matinée du 10 mars par le Premier ministre[3]. L'entretien a porté sur les sujets suivants : évolution du conflit et perspectives de la négociation, problème laotien, avenir des États d'Indochine, rapports bilatéraux franco-vietnamiens.

– *Évolution du conflit et perspectives de la négociation.*

Dès le début de la conversation, le Premier ministre m'a déclaré avec la plus grande netteté que le Vietnam, devant les dérobades et les atermoiements américains, avait décidé de rechercher la décision sur le terrain et qu'en conséquence, l'offensive déclenchée le 23 février n'avait pas le caractère limité qu'on lui avait généralement attribué jusqu'à présent.

« Nous avons acquis la conviction que M. Nixon voulait continuer et même intensifier la guerre. Aussi, sommes-nous décidés de notre côté à poursuivre le combat jusqu'à la victoire finale, a-t-il commenté, ce n'est pas un slogan comme on l'a trop souvent écrit dans la presse occidentale ».

Puis il a développé en termes, souvent passionnés, les raisons qui avaient conduit son gouvernement à prendre le risque de relancer les combats. « Nous avons analysé les déclarations et les actes de M. Nixon depuis qu'il a pris le pouvoir[4], nous constations qu'il ne veut pas la paix et qu'il cherche à obtenir des avantages sur le terrain pour pouvoir négocier à Paris dans

[1] CFF : Comité français contre la faim, organisation humanitaire non gouvernementale.

[2] Ce télégramme est rédigé par François Simon de Quirielle délégué général de France *a.i.* auprès du gouvernement de la République démocratique du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967.

[3] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

[4] Richard Milhous Nixon, élu président des États-Unis le 4 novembre 1968 ; il entre en fonction le 20 janvier 1969.

une position de force. M. Nixon base ses décisions sur les rapports faussement optimistes de ses généraux et des fonctionnaires américains de Saigon qui l'assurent que les États-Unis peuvent encore gagner cette guerre[1]. Son attitude est en opposition avec celle de son prédécesseur qui avait pris, malheureusement tardivement, des initiatives qui pouvaient conduire à la solution du conflit[2]. Les déclarations faites tout récemment par M. Harriman[3] au *Washington Post* sur les raisons de notre nouvelle offensive prouvent que nous ne sommes pas les seuls de cet avis ».

« L'on dira peut-être que c'est un durcissement de notre position, mais c'est le terme exact. On ne fait pas la guerre mollement. Pour l'instant, toutes nos énergies, toute notre volonté doivent être concentrées pour atteindre ce but. Le reste n'est qu'accessoire. Cette guerre est implacable (M. Pham Van Dong a répété ce mot avec insistance). Nous avons pesé les conséquences de notre décision. Il y aura vraisemblablement des représailles. Il est possible qu'il y ait une reprise des bombardements sur le Nord-Vietnam, il est même possible qu'Hanoï figure à nouveau sur les communiqués. Mais nous sommes prêts à toutes les éventualités ».

Lorsque je lui ai fait remarquer qu'il s'agissait en fait d'un véritable retournement dans la position du Vietnam qui avait manifesté clairement, depuis une date déjà ancienne, sa volonté de rechercher une solution politique, le Premier ministre ne l'a point contesté ; il n'a pas écarté le risque d'une suspension ou d'une rupture de la conférence de Paris.

À la question que je lui ai posée à ce sujet, il m'a répondu que cela était possible, que cette hypothèse avait été envisagée. « Toutefois, a-t-il remarqué, cela ne sera pas de notre fait, car nous sommes disposés et nous l'avons dit, à continuer la lutte également sur le terrain diplomatique. Mais tant que les Américains n'auront pas fait connaître qu'ils sont prêts à quitter le Vietnam, il n'y aura pas de solution possible au conflit ».

En conclusion de cette première partie de notre conversation, il a ajouté « Nous disons à la France ce que je viens de vous dire parce que nous savons qu'elle comprend notre position. Les propos de M. Debré à M. Le Duc Tho[4] nous l'ont montré, mais nous ne le dirions pas à d'autres ».

– *Situation au Laos.*

Le Premier ministre, que j'ai ensuite interrogé sur le Laos, m'a résumé la position du Vietnam en quelques phrases. Manifestement ce sujet n'avait à ses yeux qu'un intérêt secondaire. Selon lui, la situation n'y présente pas le caractère dramatique que cherche à lui donner le gouvernement de

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note de Saigon du 21 février 1969.

[2] Lyndon Baines Johnson, président des États-Unis du 22 novembre 1963 au 20 janvier 1969. Le 31 mars 1968, il annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle ; le 7 avril 1968, ces bombardements cessent au nord du 19e parallèle. Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

[3] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain de 1965 à 1969, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968 au 5 janvier 1969.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 454.

Ventiane. Il y a, reconnaît-il des combats entre les deux camps rivaux, mais ils n'ont pas l'importance qu'on veut leur attribuer. En revanche, les interventions américaines ne cessent de s'y développer sous de multiples formes. M. Pham Van Dong n'a pas caché que l'action des forces spéciales sur les confins des deux pays créait de sérieuses difficultés à son gouvernement.

La RDV[1], m'a-t-il assuré, souhaite que les accords de Genève de 1954 et de 1962[2], soient appliqués par toutes les parties en cause.

« Et, de vous à mois, a-t-il glissé en passant, nous voudrions nous aussi pouvoir les respecter plus complètement ». Les affaires intérieures du Laos ne concernent pas les Vietnamiens qui sont seulement intéressés par sa neutralité.

La France pourrait sans doute aider au rétablissement de celle-ci, car elle a conservé une influence considérable au Laos et ses conseils sont écoutés du Roi[3].

Mais, pour l'instant, le problème laotien n'est pas encore mûr. Sa solution dépend étroitement de celle du conflit vietnamien. Lorsque le règlement de celui-ci sera en vue, il sera possible d'envisager parallèlement de mettre fin aux hostilités au Laos, d'y faire cesser les interventions étrangères et d'y restaurer un gouvernement.

– *Avenir des États d'Indochine.*

M. Pham Van Dong s'est une nouvelle fois déclaré fermement partisan de la neutralisation des États de l'ex-Indochine et du respect par chacun de ceux-ci des régimes politiques et sociaux des autres.

Il a ajouté que cette proposition, dont la France avait le mérite, lui paraissait la meilleure pour le maintien de la paix dans cette région du monde et qu'il ne verrait que des avantages à ce qu'elle soit étendue à des pays voisins qui, politiquement, géographiquement et économiquement, en faisaient partie. Il a cité notamment la Thaïlande, faisant remarquer que le maintien d'une présence américaine après le règlement du conflit vietnamien n'y était pas souhaitable.

– *Relations bilatérales franco-vietnamiennes.*

L'audience que j'avais sollicitée du Premier ministre avait pour objet d'éclaircir les raisons qui paraissaient s'opposer au développement des relations économiques et culturelles entre nos deux pays. L'annonce que M. Pham Van Dong m'a faite du changement de politique qui vient d'être décidé, a fait passer ce sujet au second plan. Il n'a été abordé que dans la deuxième partie de notre conversation.

J'ai fait part au Premier ministre de nos regrets, alors que sur le plan politique des contacts fructueux et suivis avaient été noués tant à Paris qu'ici, que dans d'autres domaines nos rapports soient restés stagnants.

[1] République démocratique du Vietnam.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettent fin à la première guerre d'Indochine, les accords de Genève du 23 juillet 1962 portent sur la neutralité du Laos.

[3] Savang Vatthana, roi du Laos depuis octobre 1959.

J'ai mentionné l'impression fâcheuse qu'avait pu faire auprès du gouvernement français l'abandon de projets que nous avions étudiés à la demande des autorités vietnamiennes et pour lesquels nous avions donné des réponses favorables. J'ai cité à l'appui la construction d'une usine électrique et l'envoi en France d'une mission de professeurs pour y étudier les nouvelles méthodes d'enseignement du français, ainsi que le détachement à l'université de Hanoï d'une lectrice française, Madame Baccot (ma dépêche nº 282/RC du 21 juin 1968)[1].

M. Pham Van Dong m'a répondu sur le premier point que les risques de bombardement, découlant de l'orientation nouvelle donnée à la politique vietnamienne, expliquaient le changement de position de son administration. Pour les deux autres exemples que j'avais soulevés, il a avoué avoir perdu ces questions de vue et n'avoir pas été tenu au courant de la suite qui leur avait été donnée par les services. Il a rejeté d'ailleurs sur ceux-ci, dont il a déploré, en termes discrets, l'incompétence, l'état actuel de nos relations culturelles.

Je lui ai demandé s'il existait d'autres raisons, de principe celles-là, à une collaboration véritable entre la France et le Vietnam. Celui-ci entendait-il limiter ses échanges culturels aux seuls pays socialistes ? Les souvenirs de la période de 1945 à 1954 faisaient-ils encore obstacle à certaines formes de présence française ? M. Pham Van Dong, en réponse, m'a donné à entendre que tout n'était pas encore possible entre nos deux pays. Il n'a pas contesté que certains préjugés défavorables s'exerçaient parfois à notre encontre. Il a surtout évoqué la situation de guerre pour justifier le peu d'empressement apporté à répondre à nos propositions de coopération.

J'ai rappelé que quatre bourses médicales, attribuées l'an dernier au Vietnam, attendaient toujours d'être pourvues. Le Premier ministre m'a assuré qu'il s'était déjà penché sur la question mais qu'il était très difficile de trouver des candidats parlant suffisamment bien notre langue. Comme je lui objectais que toutes les possibilités leur seraient données en France de se perfectionner dans celle-ci avant de suivre les stages faisant l'objet de leurs bourses et que telle était d'ailleurs la pratique avec la plupart des pays socialistes, il a esquivé la discussion.

Le bruit ayant couru récemment à Hanoï que le lecteur de français à l'institut supérieur pédagogique de langues étrangères serait un Russe, j'ai indiqué au Premier ministre que nous estimerions extrêmement regrettable que pour l'enseignement de notre langue il fût fait appel au concours d'autres pays. M. Pham Van Dong m'a déclaré en prendre note.

Je retire de cette dernière partie de notre conversation le sentiment que le Premier ministre n'a pas les mains complètement libres pour rétablir à un niveau normal les relations culturelles et économiques avec notre pays. La plupart des réponses qu'il m'a données n'étaient pas convaincantes, sur certains points il n'a pas relevé mes arguments. Il a insisté sur les possibilités qui s'ouvraient dans le futur mais il ne semble pas vouloir ou pouvoir

[1] Non publiée.

dans l'immédiat passer à des réalisations concrètes. Il m'a cependant promis que le directeur d'Europe[1], qui assistait à l'entretien, reprendrait avec moi l'examen des divers points que j'avais soulevés.

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

210

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. POMPIDOU, PREMIER MINISTRE.

L. n° 539/CM. *Paris, 10 mars 1969.*

Contrat *Mirage*.

Le chef de la mission d'achat d'Israël à Paris[2] a, par une lettre en date du 14 février, demandé à la société Dassault[3] de lui faire savoir si elle était ou non en mesure de livrer effectivement les 50 avions MV[4] pour l'achat desquels un contrat a été conclu entre l'OFEMA et le gouvernement d'Israël le 7 avril 1966. L'amiral Limon insiste sur le fait que cette lettre constitue « dans les termes du code civil français, une véritable mise en demeure ».

Après avoir souligné que le gouvernement israélien s'est acquitté pour sa part des obligations qui lui incombaient aux termes du contrat et a même effectué spontanément des versements supérieurs à ceux auxquels il était tenu, le chef de la mission d'achat déclare qu'Israël ne peut désormais accepter aucun retard supplémentaire dans la livraison de ces appareils. En conséquence, il demande à la société Dassault, d'une part de lui faire savoir avant le 28 février 1969, que les avions déjà réceptionnés seront remis aux autorités israéliennes accompagnés de tous les documents nécessaires à leur enlèvement et à leur convoyage, d'autre part de lui fournir toute assurance pour l'avenir en ce qui concerne la délivrance effective des autres appareils qui font l'objet de la commande. Dans le cas contraire, l'État d'Israël constatera la défaillance de la société Dassault et se réservera d'utiliser les voies de droit qui lui sont ouvertes pour obtenir le remboursement des sommes versées, la restitution des matériels lui appartenant et incorporés dans les appareils, ainsi que la destruction de toutes installations particulières créées à sa demande et à ses frais.

Le gouvernement israélien ne peut se méprendre sur nos intentions et ne s'attend évidemment pas à recevoir livraison des avions dont il a passé commande. Nous avons tout lieu de penser, dans ces conditions, qu'il est

[1] Ha, directeur d'Europe occidentale et d'Amérique au ministère des Affaires étrangères nord-vietnamien.

[2] L'amiral Limon est le chef de la mission d'achat d'armes pour Israël à Paris.

[3] Dassault est une société française de construction aéronautique.

[4] Avions MV : il s'agit de *Mirage III*.

résolu à donner suite à cette affaire et que cette mise en demeure ne constitue, comme l'amiral Limon le donne lui-même à entendre, qu'une première démarche en vue d'obtenir le remboursement des sommes versées.

Quelle que puisse être la valeur de notre position sur le plan juridique, j'estime pour ma part qu'il n'est pas souhaitable que nous nous laissions entraîner dans la voie d'une contestation publique avec Israël en cette matière.

La demande présentée par l'amiral Limon, au nom de son gouvernement, pose en effet des problèmes divers, économiques, financiers, juridiques. Il n'en demeure pas moins que le problème le plus important est essentiellement d'ordre politique. C'est donc à mon avis surtout en fonction de cette considération, de préférence à toute autre, que notre décision doit être prise.

Un doute subsiste quant à la nature des moyens auxquels le gouvernement de Jérusalem envisage de recourir pour faire valoir ses droits ; on peut être assuré en revanche que son action ne demeurera pas secrète et qu'elle aura un certain retentissement dans la presse française et étrangère. Les autorités israéliennes et les associations juives internationales y prêteront au besoin la main.

Une telle publicité ne pourrait qu'être fort inopportune alors que notre pays paraît appelé à jouer un rôle particulier dans la recherche d'une solution de la crise du Moyen-Orient. Elle ne pourrait manquer d'aviver encore les passions dans les deux camps et de contrarier nos efforts pour créer un climat plus propice à la mise en œuvre d'un règlement. Elle risquerait également de nous desservir auprès de l'opinion dans de nombreux pays étrangers et d'affaiblir ainsi notre position morale au moment où vont s'engager les concertations à Quatre[1] que nous avons proposées.

Il m'apparaît, dans ces conditions, que la meilleure solution consisterait sans doute à régler cette affaire de la manière la plus discrète possible avec le gouvernement israélien en procédant au remboursement intégral des sommes qu'il nous a versées en application du contrat de vente.

(*Afrique-Levant. Levant 1966-1970, Israël – questions militaires – embargo sur les armes 15-4-4*)

[1] Le 15 janvier 1969, M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, propose une concertation à Quatre (France, États-Unis, Royaume Unis et URSS) à la suite du raid israélien sur l'aérodrome de Beyrouth.

211

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT
à M. BEGOÜGNE DE JUNIAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. nos 68 à 70. *Paris, 11 mars 1969, 19 h. 01.*

M. Debré[1] a reçu le 9 mars M. Caglayangil[2]. Le ministre turc après avoir évoqué ses récentes rencontres avec ses collègues d'Irak[3] et du Maroc[4], ainsi que son futur voyage en Algérie[5], a demandé au ministre français ses impressions sur les récentes conversations en Europe du président Nixon[6]. De cette partie de l'entretien on peut retenir la méfiance du gouvernement turc à l'égard du régime actuel de l'Irak[7] et ses préoccupations quant à la réalité de l'influence soviétique en Algérie. M. Caglayangil s'est montré soucieux de connaître les intentions françaises à l'égard de l'Afrique du Nord. Le ministre turc s'est également enquis de notre politique au Moyen-Orient.

La conversation a porté ensuite sur la coopération bilatérale et ses progrès depuis le voyage du général de Gaulle[8]. M. Debré, après avoir fait le bilan des quelques résultats positifs acquis depuis cette date[9], a regretté l'échec de la coopération en matière nucléaire et les difficultés rencontrées avec les universités turques. M. Caglayangil s'est déclaré décidé à faire un

[1] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères du 12 juillet 1968 au 22 juin 1969.

[2] Ihsan Sabri Caglayangil, élu sénateur du parti de la Justice de Bursa en 1961, est ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis octobre 1965.

[3] Le ministre des Affaires étrangères d'Irak, Abdel Karim El-Cheikhli, se rend en visite officielle en Turquie du 12 au 20 février 1969. Il est reçu en audience par le président Sunay le 15 février auquel il remet un message personnel du président irakien, le maréchal Hassan al-Bakr. Il s'entretient ensuite avec le Premier ministre Süleyman Demirel. Un communiqué conjoint turco-irakien est publié le 20 février.

[4] M. Caglayangil effectue une visite officielle au Maroc du 3 au 8 mars. Au retour de ce voyage, le ministre turc s'arrête à Paris pour s'entretenir avec M. Michel Debré.

[5] M. Caglayangil se rendra en visite officielle à Alger du 3 au 6 avril dans le but de consolider les relations algéro-turques dans les domaines de l'économie, du tourisme et de la culture.

[6] Richard Nixon, élu président des États-Unis le 5 novembre 1968, prend officiellement possession de sa charge en janvier 1969. Il se rend en France en voyage d'État du 28 février au 2 mars 1969. Le compte rendu de ces entretiens publié ci-dessus est classé dans le dossier d'archives : *Secrétariat général, Entretiens et Messages, janvier-mars 1969*.

[7] Allusion au régime institué par le maréchal Hassan al-Bakr, président de la République d'Irak depuis juillet 1968 à la suite d'un coup d'État. Voir *D.D.F.* 1968-II nos 58, 223, 246, 253.

[8] Le général de Gaulle a effectué un voyage officiel en Turquie du 25 au 30 octobre 1968. Voir *D.D.F.* 1968-II, sous la rubrique « Turquie ».

[9] Dans le télégramme d'Ankara nos 211 à 215 du 19 mars, l'ambassadeur de France signale les progrès réalisés et les résultats enregistrés concernant certains problèmes bilatéraux : dans le domaine de l'énergie atomique, une certaine coopération s'amorce ; en matière de télévision, la situation est extrêmement confuse du fait que la télévision turque n'a pas encore de statut définitif, que l'élection du président de cet organisme doit avoir lieu au mois de mai et que des querelles de personnes paralysent la plupart des décisions. En ce qui concerne l'enseignement, l'ambassade se heurte à l'opposition du ministère turc de l'Éducation nationale pour rendre à l'École Saint-Michel le statut de lycée de plein exercice. L'affectation de certains professeurs français dans divers établissements n'a pas encore reçu de réponse satisfaisante.

effort, notamment pour ce qui concerne la télévision. M. Debré a donné son agrément à une demande présentée par son collègue et tendant à réunir avant l'été la commission mixte créée à l'occasion du voyage du chef de l'État (article 9 de l'accord de coopération signé à Ankara le 29 octobre). Du côté français sa présidence sera confiée à un secrétaire d'État ou à un haut fonctionnaire mais il est entendu que l'une des séances se tiendra en présence des ministres à l'occasion, par exemple, d'un passage de M. Caglayangil à Paris.

M. Caglayangil a accepté le principe d'un voyage de M. Demirel à l'automne entre le 15 novembre et le 15 décembre. Des dates plus précises doivent être discutées par la voie diplomatique.

(*Collection des télégrammes, Ankara, 1969*)

212

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 428 à 436. *Paris, 11 mars 1969, 16 h. 54.*

Diffusion strictement réservée. Immédiat.

Je me réfère à votre télégramme no 1099[1].

Veuillez, si possible avant que ne débutent les entretiens de M. Abba Eban, apporter à vos interlocuteurs habituels, à titre très confidentiel (car ces indications ne sont données qu'à eux), les indications suivantes concernant les trois points qui paraissent les préoccuper particulièrement : tracé des frontières, garanties et forme juridique du règlement. Il ne s'agit, toutefois, que de premières réflexions auxquelles il convient de ne pas attacher, tout au moins pour ce qui concerne les détails, un caractère rigide et que je vous laisse le soin d'exposer dans leurs lignes générales.

S'agissant des frontières, il va de soi qu'aucun gouvernement étranger au conflit n'a le droit d'empiéter sur la souveraineté des parties en suggérant et surtout en imposant un tracé quelconque. Mais il est bien certain que ces parties ne s'engageront pas dans la négociation directe ou indirecte qui est indispensable sans que la communauté internationale, c'est-à-dire en pratique les quatre membres permanents, les y amène en leur proposant un cadre équitable éliminant à la fois le spectre de la capitulation et le risque de l'insécurité.

À cet égard, il est à espérer qu'Israël se rende compte qu'à notre époque, la sécurité d'un pays ne dépend pas tant d'un tracé de frontières que de la

[1] Dans ce télégramme du 8 mars 1969 non reproduit, l'ambassadeur de France fait valoir auprès de Paris l'intérêt qu'il y aurait à ce que les Américains connaissent avec précision notre position sur le conflit du Proche-Orient avant de rencontrer M. Eban. M. Lucet demande donc des instructions avant de reprendre contact avec M. Kissinger.

situation créée par un règlement acceptable donc durable, complété par un système sérieux de garanties.

Ne pouvant être sincèrement acceptées, des acquisitions territoriales substantielles ne pourraient avoir aux yeux des Arabes un caractère définitif, alors qu'il s'agit de les convaincre qu'est devenu définitif ce qu'ils ne voulaient regarder que comme provisoire.

On en vient donc à l'idée générale d'un strict minimum de rectifications territoriales, là où la géographie et l'aspect humain le permettent et où la sécurité et l'absurdité du tracé ancien le commandent. Les frontières libanaise et égyptienne resteraient donc intactes (Gaza n'étant pas tenu pour égyptien). Certaines rectifications seraient concevables à la frontière syrienne. Quant à la Cisjordanie, et en mettant à part le problème de Jérusalem, le plus ardu de tous, il est certain que des anomalies comme Latroun et Qualquilia devront disparaître, cependant que, par voie d'échanges il faudrait parvenir à une rationalisation du reste de la frontière, qui contribuerait d'ailleurs à la sécurité.

En se rangeant à cette conception réaliste des modifications de frontières de souveraineté, Israël rendrait possible l'établissement de zones démilitarisées où, dans notre esprit, seraient stationnées pendant longtemps et en tous lieux opportuns des forces internationales qui en assureraient un contrôle sérieux. Ces zones correspondraient grosso modo, aux territoires actuellement occupés par Israël (Charm El Sheikh étant évidemment inclus), dans lesquelles les États arabes rétabliraient leur souveraineté politique et administrative, y compris leur police. La frontière libanaise pourrait être contrôlée sans zone démilitarisée par un contingent approprié de forces internationales.

Étant donné le fâcheux précédent de mai 1967[1], il importe que ces forces ne puissent être retirées sur la simple demande d'un État et que leur maintien tout le temps désirable ne puisse être remis en cause par le veto d'un membre permanent. La résolution du Conseil de sécurité qui prononcerait leur création et préciserait leur implantation et leur mission devrait stipuler que, sauf nouvelle résolution du Conseil, ces forces resteraient en place jusqu'à ce que soit effective telle condition qui devrait être déterminée, à titre d'exemple, tant d'années après que le règlement du problème des réfugiés aurait été reconnu comme effectif par le Conseil.

Zones démilitarisées permanentes et stationnement de forces internationales pendant tout le temps nécessaire n'excluraient pas un système de garanties juridiques que le Conseil et les quatre puissances accorderaient au règlement intervenu.

Si un tel système était retenu, la question de la forme juridique du règlement nous semblerait devoir perdre de son importance intrinsèque. Elle ne comporte pas, d'ailleurs, une réponse unique : si la signature par toutes les parties d'un document multilatéral nous paraît la meilleure solution pour

[1] À la veille du déclenchement de la guerre des Six jours, les forces des Nations unies présentes au Sinaï et dans la bande de Gaza depuis 1956 ont été retirées à la suite d'interventions égyptiennes auprès de l'ONU.

ce qui est de l'évacuation, de la paix, de la reconnaissance, du tracé des frontières et des zones démilitarisées, de la liberté de navigation, il va de soi que le système de garanties requiert, en plus d'un accord des Quatre, une ou plusieurs résolutions du Conseil de sécurité.

L'essentiel nous paraît être que, de part et d'autre, et grâce au mécanisme mis en place, s'instaure un état d'esprit de tolérance que ne pourrait susciter aucun accord bilatéral, et, moins que tout autre, un « accord » imposé par l'occupant à l'occupé.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

213

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1163 à 1177. *Washington, 11 mars 1969.*

Diffusion strictement réservée. Très secret. (*Reçu* : 03 h. 15).

J'ai communiqué aujourd'hui à M. Sisco les indications contenues dans votre télégramme no 428[1], en insistant auprès de mon interlocuteur sur leur caractère confidentiel. Le sous-secrétaire d'Etat chargé du Moyen-Orient a écouté cette communication avec attention. Il allait très sérieusement étudier nos vues. Il désirait seulement me faire part aujourd'hui de quelques réflexions tant sur les idées que je venais de lui exposer que sur la portée des conversations de Versailles.

M. Sisco n'avait pas retrouvé dans l'exposé que je lui avais fait de nos vues, l'idée selon laquelle l'objectif à atteindre devait être une paix juste et durable, fondée sur un accord entre les parties. Je note que le sous-secrétaire d'État s'est référé sur ce dernier point au paragraphe 3 de la résolution 242[2]. L'objectif que nous devions poursuivre était d'amener les parties à réaliser un accord qui les engage (*binding agreement*). Les États-Unis ne songeaient pas pour autant à un véritable traité.

Cette question était selon M. Sisco la clé de tout règlement. Les Israéliens n'avaient pas le sentiment que l'autre camp souhaitait un règlement, parce qu'on y récusait l'idée de paix fondée sur des engagements réciproques. De tels engagements étaient essentiels à leurs yeux. Eux seuls manifesteraient la reconnaissance d'Israël par les États arabes. J'ai fait remarquer à

[1] Voir ci-dessus ce télégramme de Paris en date du 11 mars 1969.

[2] Le paragraphe 3 de la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies en date du 22 novembre 1967 « prie le Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les États intéressés en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution ». Ce représentant désigné par le Secrétaire général est alors M. Gunnar Jarring, diplomate suédois.

M. Sisco que les satisfactions de principe que recherchait Israël avaient en réalité moins de valeur que les garanties des Quatre. M. Sisco en est convenu, mais pour Israël cette garantie ne pouvait intervenir qu'à titre de complément. Israël visait essentiellement à obtenir le remplacement des accords d'armistice par un règlement de paix impliquant sa reconnaissance par les États arabes. Que nous le voulions ou non, il fallait bien en tenir compte.

J'ai noté que nous envisagions pour notre part si cela était possible la signature par toutes les parties d'un document multilatéral en ce qui concernait le règlement des principales questions. Les États-Unis, selon M. Sisco, ne seraient pas hostiles à cette formule, mais il était certain que l'objectif d'Israël était de parvenir à une paix durable fondée sur un accord qui engage les pays arabes. J'ai fait remarquer qu'il existait diverses formules pour parvenir à ce but, mais qu'à se montrer trop rigide Israël finirait par donner l'impression qu'il ne souhaitait pas vraiment un règlement. Était-il d'autre part nécessaire que l'on s'attache à ce point à Washington aux exigences d'Israël ?

En ce qui concerne notre plan de règlement en trois étapes tel qu'il figurait dans nos conversations antérieures, M. Sisco avait l'impression que d'après nous toutes les questions, à l'exception de celles qui avaient un aspect « militaire »(démilitarisation, etc.) ne seraient tranchées qu'après le retrait des forces israéliennes. S'il devait en être ainsi, il y aurait là une difficulté sérieuse qui ne permettrait pas de parvenir à un accord.

À ce sujet, M. Sisco désirait redire qu'il devrait y avoir un accord entre les parties sur tous les éléments d'un règlement avant l'exécution de tout point du règlement global (*package*). Si nous envisagions de reprendre notre projet, on se féliciterait ici qu'il puisse prendre la forme d'une recommandation des quatre puissances à M. Jarring et aux parties intéressées relative aux voies et moyens permettant de réaliser un accord et de l'appliquer et que la formule qu'il venait d'indiquer y figurât. J'ai à nouveau fait remarquer au sous-secrétaire d'État qu'il ne s'agissait pas, pour l'instant, d'un plan mais d'un simple « échange de vues ».

Venant au fond des choses, M. Sisco m'a alors donné quelques indications d'ordre général sur la position américaine.

1) *Frontières* : Selon les États-Unis, c'était aux parties elles-mêmes qu'il appartenait de traiter de cette question. On doutait ici qu'il y eût intérêt à ce que les quatre puissances s'occupent elles-mêmes de la fixation des frontières. Les États-Unis pensaient qu'une paix durable exigeait le retrait des forces israéliennes sur des frontières sûres et reconnues dans un contexte de paix et que ce résultat devait être atteint par un accord entre les parties. Les changements territoriaux devraient demeurer mineurs et ne pas refléter le droit de conquête.

2) *Zones démilitarisées :* Les États-Unis n'avaient pas pris parti sur ce point de savoir quelles étaient les zones qui devraient être démilitarisées. Ils pensaient seulement que ce devait être les « zones critiques ». M. Sisco a souligné que :

A) les réfugiés devraient avoir le choix entre le rapatriement et la réinstallation en dehors d'Israël assortie d'indemnisation,

B) un mécanisme approprié devrait être mis en place pour régler la question conformément à ces principes. Les États-Unis prévoient que le règlement de ces questions s'étendrait sur une longue période.

3) *Liberté de navigation* : La liberté de passage pour tous les navires devrait être garantie dans le canal de Suez et le détroit de Tiran. Pour ce dernier cas il faudrait probablement un acte juridique nouveau.

4) *Questions diverses* : Des arrangements particuliers devraient être prévus pour le territoire de Gaza dont on n'était pas pour l'instant en mesure ici de préciser la nature.

M. Sisco m'a précisé que les services du département d'État n'avaient jusqu'ici rédigé aucun document. Tout projet qui serait établi par les services ne manquerait pas de nous être communiqué.

On se proposait ici d'écouter M. Eban avant d'adresser des instructions à M. Yost au début de la semaine prochaine, dans l'espoir que pourraient alors s'ouvrir les négociations quadripartites.

Au cours de la même conversation M. Sisco m'a donné quelques indications sur l'entretien que M. Dobrynin avait eu le 7 mars avec M. Rogers.

Le secrétaire d'État avait à nouveau souligné auprès de l'ambassadeur soviétique le lien qui devait exister entre le retrait des forces israéliennes et un accord (*binding commitment*) sur les principales questions : fin de l'état de belligérance, liberté de navigation dans le canal de Suez et le détroit de Tiran, etc.

La Jordanie serait prête à souscrire à un arrangement fondé sur l'établissement d'un lien entre les deux questions, mais la RAU n'y semblait pas disposée.

M. Sisco m'a laissé l'impression que les discussions bilatérales entre Américains et Soviétiques n'étaient pas jusqu'ici très avancées.

M. Jeffrey Arthur, qui était chargé au *Foreign Office* de la question du Moyen-Orient, avait eu par ailleurs des entretiens le 10 mars au département d'État.

Ces contacts avaient permis de constater que les vues des Britanniques et des Américains étaient extrêmement proches.

(Collection des télégrammes, Washington, 1969)

214

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(AFFAIRES GÉNÉRALES)

L'Italie et le SECAM

N. nº 94/QS[1]. *Paris, 11 mars 1969.*

Dès la Conférence d'Oslo en 1966[2], l'Italie avait marqué sa préférence pour le système PAL[3]. Depuis, les partisans du système allemand ont agi fort efficacement. Les principaux constructeurs de postes de télévision – qui sont sous contrôle allemand, hollandais ou américain – donnent au PAL un appui sans réserve. Sous leur influence, l'ANIE – Association Nationale de l'Industrie Électronique – s'est déclarée ouvertement en faveur du PAL ainsi que les techniciens de la Radiodiffusion-Télévision italienne (RAI). Cette campagne, souvent fondée sur le dénigrement de notre procédé, a porté ses fruits si bien qu'à l'heure présente et en dépit de l'accentuation de nos efforts, depuis quelques mois, le PAL apparaît incomparablement mieux placé que le SECAM[4]. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la décision italienne interviendra sans doute au printemps 1969.

Cependant, des arguments importants en faveur du SECAM – et que M. Nora[5] n'a pas manqué de développer lors d'une mission qu'il a effectuée en novembre dernier à Rome – militent en notre faveur. En effet, l'adoption du SECAM par l'Italie vaudrait à son industrie des avantages considérables en la protégeant contre les puissantes industries des pays du PAL – Allemagne, Pays-Bas et Anglo-Saxons – qui ont déjà amorti leurs chaînes de fabrication sur leurs propres marchés et qui, si l'Italie adoptait le PAL, pourraient y développer sans entraves leur stratégie commerciale. De plus, l'Italie n'aurait rien à craindre de l'industrie française, dont les normes sont différentes, et ne concurrencerait donc pas l'industrie italienne.

Sur le plan technique les assertions répandues par nos concurrents selon lesquelles le SECAM ne conviendrait ni à un pays montagneux ni à un pays de norme G ont pu être aisément réfutées par les démonstrations faites par l'ORTF et les constructeurs français lors de la venue à Paris en

[1] Cette note est rédigée par Michel de Bonnecorse-Benault de Lubières, secrétaire des Affaires étrangères à la 4e section (télécommunication, télévision en couleurs) du service des Affaires générales de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis juillet 1968.

[2] Tenue à Oslo du 22 juin au 22 juillet 1966, la XIe réunion plénière du comité consultatif international des radiocommunications (CCIR) marque l'échec de l'adoption d'un système de télévision en couleurs commun aux pays ayant un système de télévision à 625 lignes.

[3] PAL : *Phase Alternative Line*, système ouest-allemand de télévision en couleurs.

[4] SECAM : séquentiel couleur à mémoire, système français de télévision en couleurs.

[5] Simon Nora, inspecteur des finances, délégué interministériel pour la télévision en couleurs depuis 1967.

février 1969 d'une mission d'experts italiens sous la conduite de l'ingénieur général Lensi[1].

Sur le plan financier la venue de cette mission a permis à la CFT[2] de faire savoir aux Italiens qu'au cas où ils adopteraient le SECAM des conditions très avantageuses leur seraient faites puisque la redevance de 0,75 % sur le prix de vente des récepteurs pourrait être réduite à 0,15 %.

Ces considérations ne semblent pas devoir remettre en cause l'avantage du PAL en Italie. Les autorités italiennes ne paraissent à l'heure actuelle ni vraiment désireuses ni même en mesure d'imposer le SECAM contre l'avis des industriels et de la RAI.

Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle concerne l'avenir même du SECAM qui, en dépit de ses récents succès au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, demeurera un procédé de second plan s'il n'est pas adopté officiellement par l'Italie. Ce pays déterminera en effet par son choix celui de la Yougoslavie, de la Grèce, de la Turquie et de la Tunisie. Mais surtout, il semble que seule l'adoption du SECAM par l'Italie puisse être susceptible de faire revenir l'Espagne sur sa décision qui apparaît désormais imminente de choisir le PAL. Or, l'option de l'Espagne déterminera celles des pays de l'Amérique latine et sans doute du Maghreb.

Ainsi, le choix de l'Italie dépasse en importance le cadre de ce pays et les concessions éventuelles qu'il peut nous être demandé de consentir doivent être appréciées par rapport à la zone de diffusion du SECAM qu'elle commande plus que par rapport à la seule importance spécifique de l'Italie.

(*Europe, Italie, 1961-1970*)

215

NOTE

Sur la politique étrangère italienne

N. *Rome, 11 mars 1969.*

Souvent insaisissable du temps de M. Fanfani[3], la diplomatie italienne laisse mieux apercevoir ses objectifs depuis que M. Nenni[4] en a pris la tête.

Le « problème des problèmes » pour le vieux dirigeant socialiste[5], il l'a affirmé à plusieurs reprises, c'est *l'unité européenne*.

[1] Ingénieur Ernesto Lensi, inspecteur général supérieur des télécommunications au ministère italien de la Poste et des Télécommunications.

[2] La compagnie française de télévision (CFT) détient les brevets du système SECAM.

[3] Amintore Fanfani a été ministre italien des Affaires étrangères du 5 mars 1965 au 30 décembre 1965 puis du 23 février 1966 au 24 juin 1968.

[4] Pietro Nenni, ministre des Affaires étrangères italien depuis le 12 décembre 1968.

[5] Pietro Nenni a adhéré au parti socialiste italien en 1921. Il est secrétaire du parti socialiste en exil en 1931. Emprisonné de 1942 à 1943, il dirige à nouveau le PSI à partir de juin 1944. En 1966,

M. Nenni ne conçoit pas l'Europe sans la Grande-Bretagne. Pour lui, il s'agit de saisir une chance historique et peut-être fugace d'amarrer solidement la Grande-Bretagne au Continent.

Le Ministre parle volontiers de « supranationalité » sans donner, semble-t-il, à ce vocable, un contenu bien précis. Il souhaite en somme que l'Europe parle « d'une seule voix ». Mais il est clair, encore que sous-entendu, que cette voix ne parlerait qu'à l'Amérique.

Cela résulte à l'évidence des déclarations faites à l'occasion de la visite de M. Nixon[1]. En se ralliant publiquement la semaine dernière à une conception du jeu politique international qui repose en fin de compte sur la prééminence de l'Amérique, M. Nenni a achevé sa conversion.

Hostile en effet à la signature par l'Italie du Pacte atlantique, longtemps partisan de la dissolution des blocs militaires antagonistes, le Ministre s'est d'abord rallié au principe de l'Alliance, considérée par lui comme un « pacte défensif et géographiquement limité ». Ayant fait cette concession au besoin de sécurité si vivement ressenti par l'opinion publique de son pays, il aurait pu, sans se contredire, continuer à prôner l'affaiblissement puis la disparition des blocs.

Or, il n'en a rien fait, préférant maintenant fonder sa philosophie de la paix sur le maintien et l'équilibre des coalitions existantes, conception qui l'amène tout naturellement à laisser en dernière analyse aux États-Unis et à l'URSS le soin de décider pour tous de la paix et de la guerre.

Ayant fait siennes sur ces problèmes des idées qu'il avait longtemps combattues, le Ministre a su mieux rester fidèle à lui-même dans deux domaines bien circonscrits. C'est ainsi qu'il a fait un pas en direction de *la Chine populaire*, et qu'il a préconisé l'internationalisation de *la question du Biafra*.

Mais, au *Moyen-Orient*, sa politique ne se différencie guère de celle de ses prédécesseurs. Comme eux, il considère que la responsabilité de régler le conflit israélo-arabe incombe exclusivement aux Nations unies, ce qui l'amène à n'admettre l'intervention des quatre grands, que dans le cadre du Conseil de sécurité. Il souhaite d'autre part faire entendre dans cette affaire la voix de l'Italie, puissance intéressée au premier chef au rétablissement de la paix en Méditerranée.

M. Nenni a fait procéder d'autre part à la signature du *Traité de non-prolifération* des armes nucléaires[2]. Il voit dans cet accord à la fois un instrument de détente et un point de départ pour un désarmement véritable. C'est un sujet, cependant, qui semble lui tenir moins à cœur que les questions européennes.

il prend la tête du parti socialiste unifié (PSU), qui regroupe le PSI et le parti socialiste démocratique italien (PSDI).

[1] Le président Richard Nixon est en visite à Rome les 27 et 28 février 1969.

[2] Le Traité du 1er juillet 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires est signé par l'Italie le 28 janvier 1969.

Vis-à-vis de la France enfin, M. Nenni s'affirme animé des meilleures intentions. Il semble sincèrement souhaiter que les relations entre les deux pays ne souffrent en aucune façon des aléas de la politique européenne ; il se peut même que son souci de ne pas apparaître hostile à la France l'amène à se montrer particulièrement compréhensif sur certaines questions comme le SECAM[1] et la coopération nucléaire et spatiale.

(*Europe, Italie, 1961-1970*)

216

NOTE

Rapports du Saint-Siège et de la France

N. *Paris, 11 mars 1969.*

Évoquant, en mai 1967, à la veille de la visite au Souverain Pontife de M. le Président de la République, l'évolution des rapports entre la France et le Saint-Siège au travers de la mutation par laquelle se trouvent affectées tant les communautés religieuses que la société civile, ce poste, il y aura bientôt deux ans, s'appliquait à souligner la convergence des préoccupations de nature à retenir au cours de la période en laquelle nous sommes entrés, l'attention des dirigeants de l'Église et des responsables de l'État. Les faits intervenus depuis lors continuent d'autoriser, semble-t-il, la même appréciation.

I – Les rapports entre le Saint-Siège et le gouvernement français sont, à l'heure actuelle, caractérisés par la disparition de toutes les affaires litigieuses qui, au cours des temps et jusqu'à une date récente, ont alimenté un contentieux aujourd'hui apuré. La question scolaire a été heureusement réglée. En ce qui concerne la nomination des évêques, le souci de préserver le libre exercice de la prérogative pontificale, réaffirmé et souligné par le décret conciliaire « Christus Dominus », n'a pas eu pour effet de remettre en cause le modus vivendi de 1921[2], dont l'application ne donne lieu à nulle difficulté notable.

L'incident mineur provoqué par le choix, un moment envisagé par Rome, pour le siège de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, d'un prêtre d'origine locale à l'encontre duquel le représentant du gouvernement français dans l'île de la Guadeloupe a fait valoir de sérieuses objections, est essentiellement imputable à une erreur de procédure de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples.

[1] Sur ce sujet, voir ci dessus la note n° 94/QS du 11 mars 1969.

[2] À la suite du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège en 1920, un modus vivendi est intervenu entre les deux parties concernant la nomination des évêques. Aux termes de cet accord, le Vatican fait part de ses intentions par la voie diplomatique au gouvernement français qui peut faire connaître ses objections éventuelles.

La discrète ouverture esquissée, il y a deux ans, par la Secrétairerie d'État aux fins d'obtenir des autorités françaises qu'elles renoncent au privilège que leur vaut, touchant la nomination des évêques, le maintien du Concordat de 1801 dans les départements d'Alsace et de Lorraine[1], est resté sans lendemain dès lors qu'ont été rendus présents à l'esprit de nos interlocuteurs les inconvénients qui résulteraient pour l'Église de la remise en question d'un régime qui procure aux diocèses intéressés de substantiels avantages.

L'application du statut des congrégations donne lieu, de son côté, à des constatations analogues. Le problème posé, pour ce qui concerne les congrégations reconnues, par le transfert à Rome de la Maison Généralice des Lazaristes a été réglé. L'affaire similaire concernant les Pères du Saint-Esprit est également en voie de solution. Ces deux exemples pourraient inciter les Pères Blancs et les Frères des Écoles Chrétiennes à demander, éventuellement, que leur soit accordé le bénéfice du même statut.

Tout récemment enfin, les textes d'application de la loi Neuwirth sur la vente des contraceptifs, nonobstant les inquiétudes manifestées ça et là dans notre pays quant aux risques d'une protestation des milieux ecclésiastiques romains ou français, à quelques mois de la promulgation de l'Encyclique « Humanae Vitae »[2], n'ont été la source d'aucune friction.

Ce n'est pas pour autant que les affaires françaises ne tiennent aucune place dans l'esprit du Souverain Pontife, mais les problèmes qui se posent à cet égard ont cessé de se situer dans le domaine des relations entre l'Église et l'État. C'est à l'intérieur même de l'Église que, dans notre pays comme ailleurs, le Saint-Siège doit affronter des difficultés qui, par priorité, retiennent son attention.

II – En France comme dans le reste du monde, le Pape en effet doit faire face aux mouvements qui, mettant en cause toutes les formes de l'autorité, y compris l'autorité pontificale, sont de nature à ébranler, entre autres structures, celles de cette vénérable institution qu'est l'Église catholique. Antérieur au Concile, mais ayant trouvé dans ce dernier, et plus encore dans la manière dont la presse a rendu compte de ses délibérations, un nouvel aliment, ce courant de contestation qui atteint aussi bien les laïcs que les clercs, n'épargne aucune région de la catholicité, et si les États touchés jadis ou influencés depuis lors par la Réforme protestante (Hollande, Allemagne, Amérique du Nord), sont particulièrement affectés, les pays de vieille chrétienté, tels que l'Espagne ou l'Amérique Latine, sont atteints par des remous qui menacent d'être plus redoutables encore.[3]

[1] Au lendemain du traité de Versailles qui rendait l'Alsace et la Lorraine à la France, les dispositions du Concordat de 1801 ont été maintenues en vigueur dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle où elles avaient subsisté pendant la période allemande.

[2] Cette encyclique datée du 25 juillet 1968 sur la transmission de la vie humaine et la régulation des naissances a soulevé une vive controverse y compris dans les milieux catholiques dans la mesure où elle proscrivait les moyens artificiels de contraception.

[3] Voir à ce propos les encycliques *Mysterium fidei* du 3 septembre 1965 sur l'Eucharistie et *Sacerdotalis celibatus* du 24 juin 1967 sur le célibat des prêtres.

Ayant été longtemps sous le Pontificat de Pie XII, le porteur des espoirs de ceux qui aspiraient à un renouveau de l'Église, Paul VI, par tempérament, répugne à toute mesure de rigueur qui venant contredire, au surplus, la grande entreprise œcuménique voulue par le Concile, de recomposition en un seul troupeau de l'ensemble des fidèles du Christ, aurait pour effet de rejeter de la communauté catholique tel groupe de ceux qui en sont actuellement les membres. Il n'est pas pour autant, le moins du monde, enclin à se prêter à une quelconque altération du dépôt de la foi. En portent témoignage tant la promulgation, le 30 juin dernier, du Credo du Peuple de Dieu que ses diverses encycliques concernant successivement le mystère de l'eucharistie, le célibat des prêtres et la transmission de la vie humaine.

Chacune de ses audiences, chacun de ses discours, est l'occasion d'une prédication dans laquelle, tout en conviant ceux auxquels ils s'adressent à un approfondissement de leur catholicisme, il dénonce l'aberration d'une contestation conçue comme une fin en soi laquelle ne saurait déboucher que sur la table rase.

Déplorant « les explosions de folie de la jeunesse » et condamnant « les secousses provoquées par des extrémistes dont les excès ne peuvent que susciter une commune réprobation », le Pape stigmatise, dans les termes les plus nets, le recours à la violence. Aux évêques d'Amérique latine, à Bogota, le 26 août 1968, il déclare : « ce n'est pas la haine ni la violence qui font notre force, mais la charité. Parmi les diverses voies vers un but de régénération sociale, nous ne pouvons choisir ni celle du marxisme athée ni celle de la réforme systématique, encore moins celle du sang ou de l'anarchie ».

III – Encore que l'attitude, devant la crise universitaire de mai dernier[1], de plusieurs clercs français ait été jugée sans faveur par Paul VI, le Pape d'une façon générale, dans le difficile combat que les circonstances lui font obligation de livrer s'estime en mesure de compter sur l'appui et la solidarité de l'Église de France. Une marque spéciale de confiance dans notre Épiscopat avait été donnée, en 1966 et 1967, par la désignation de deux de nos compatriotes, le cardinal Garrone et le cardinal Villot, à la tête de dicastères romains parmi les plus importants, la S. Congrégation pour l'Éducation Catholique et la S. Congrégation pour le Clergé.

Le même sentiment continue d'être professé par Paul VI et même si certains des paragraphes de ce texte ont suscité ici quelques réserves, la récente déclaration de l'Assemblée de l'Épiscopat français sur l'Encyclique « Humanae Vitae » a trouvé, à n'en pas douter, au Palais Apostolique un écho meilleur que les déclarations similaires des Épiscopats belge, néerlandais ou allemand.

Nourri depuis toujours de pensée française, le Pape, dans la même ligne, se plaît à prendre appui, chez nous, sur l'attitude de nos théologiens et

[1] En mai 1968, cette crise, marquée par une série de manifestations dans les universités, s'est produite aussi dans plusieurs autres pays. Elle s'est accompagnée en France de grandes grèves ouvrières.

moralistes tels que Jacques Maritain[1] ou le RP de Lubac[2], tenus, dans un passé récent, en suspicion par Rome, mais qui sont au contraire considérés, à l'heure actuelle, comme « sachant raison garder ». Il est significatif qu'une large part des citations faites par le Pape dans ses discours soit extraite d'auteurs français.

Confrontés les uns et les autres aux mêmes difficultés, ayant à faire face aux mêmes périls, responsables de l'Église et dirigeants de l'État, chacun dans leur sphère, devraient être normalement portés à ressentir de manière toujours plus vive la communauté de leurs préoccupations. La laïcisation croissante de la société civile et, parallèlement, le souci de désengagement professé par la hiérarchie ecclésiastique, s'accompagnent au contraire de cette conséquence paradoxale, favorisée de surcroît par la disparition de tout contentieux entre les deux parties, que rarement les deux pouvoirs ont été aussi peu enclins à rechercher les avantages d'une mutuelle concertation. Faire en sorte de réduire ce hiatus est une entreprise qui continue, semble-t-il, à bon droit, de requérir l'effort, et à laquelle la visite de Votre Excellence au Souverain Pontife est destinée à fournir la plus précieuse contribution.

(*Europe, Saint-Siège, 191-1970, n° 140*)

217

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1178 à 1186. *Washington, 12 mars 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 19 h. 00).

Je me réfère à votre télégramme n° 422 et 423[3].

J'ai été reçu sur ma demande le 11 mars au département d'État par M. Johnson, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques.

Me référant à la conversation du secrétaire général du département avec M. Shriver, j'ai indiqué à M. Johnson que j'étais chargé d'appeler l'attention

[1] Jacques Maritain, philosophe chrétien et diplomate français. Favorable au néo-thomisme, il a été l'auteur d'une œuvre importante. Ambassadeur de France auprès du Saint-Siège de février 1945 à août 1948.

[2] Le Père de Lubac de la Compagnie de Jésus a été l'un des théologiens français les plus en vue au milieu du XXe siècle. Ses travaux portant notamment sur l'ecclésiologie ont eu une incontestable influence sur la pensée de l'Eglise post-conciliaire.

[3] Le télégramme n°s 422 et 423 du 10 mars 1969 de Paris, non repris, rapporte une conversation entre le Secrétaire général et l'ambassadeur des États-Unis au cours de la laquelle M. Alphand a indiqué à M. Shriver que, pour la France, la future organisation définitive « Intelsat » doit avoir la personnalité juridique et que la pondération des votes doit y assurer un certain équilibre entre les États membres. Il s'agit en effet d'une entreprise non seulement commerciale mais aussi politique et culturelle.

du département d'État à un niveau élevé sur les aspects politiques et culturels d'Intelsat auxquels nous attachions une grande importance. Nous avions le sentiment que la délégation américaine, qui, au début de la semaine dernière, avait déposé un projet d'accord ne tenant nul compte du rapport du comité intérimaire, s'intéressait essentiellement aux aspects commerciaux de l'affaire et, estimant que la COMSAT donnait entière satisfaction à cet égard, entendait obtenir, sous réserve d'amendements mineurs, qu'elle conserve l'essentiel de ses attributions actuelles. Or, si, en 1964, les gouvernements des pays membres d'Intelsat avaient accepté de donner à la COMSAT un rôle prépondérant dans l'organisation, ils entendaient que cette situation ne se perpétuât pas et que la COMSAT fut mise hors d'état d'imposer en fait sa volonté à une organisation composée de représentants d'États souverains. C'était là non pas une position propre à la France, mais celle de la quasi-totalité des États représentés au comité intérimaire. Le document remis récemment à la conférence par les délégations du Canada, de l'Inde et de la République fédérale d'Allemagne, qui avait reçu une large adhésion, en apportait confirmation.

M. Jordan, qui m'accompagnait, indiqua alors que l'organisation définitive, qui serait dotée de la personnalité juridique, devrait comporter à notre sens, outre une assemblée, où tous les États seraient représentés et disposeraient d'une voix, et un conseil de direction où les votes seraient pondérés sans que pour autant deux ou trois États puissent s'en assurer le contrôle, un organe de gestion international qui fût en mesure de jouer effectivement son rôle, étant entendu qu'il pourrait confier par contrat des tâches bien définies à la COMSAT qui se situerait sans ambiguïté en dehors de l'organisation.

M. Johnson ayant indiqué que, du côté américain, l'on était disposé à admettre un schéma ainsi conçu, M. Jordan fût amené à préciser que nous entendions que l'organe de gestion fût doté de pouvoirs effectifs et n'eut pas seulement les apparences d'un véritable gérant, la COMSAT restant maîtresse des principales décisions. Nous nous proposions d'ailleurs de remettre à bref délai à la conférence, en accord avec d'autres délégations, un document définissant les fonctions que devrait assumer à notre sens l'organe de gestion. Reconnaissant qu'il s'agissait là d'un des problèmes clé de la conférence, un autre étant les procédures de vote, M. Johnson déclara qu'il prendrait connaissance avec intérêt de ce document.

M. Jordan rappela enfin que nous jugions injustifiées et irréalistes les prétentions d'Intelsat à un monopole. Injustifiées parce que nous ne voyions pas pourquoi l'accord instituant l'organisation définitive devrait empêcher les membres d'Intelsat, et notamment les pays à faible trafic, de participer à des systèmes à couverture limitée qui, tout au moins jusqu'à la mise en orbite des satellites de la génération Intelsat 5, seraient mieux adaptés à leurs besoins que le système Intelsat et leur permettraient d'éviter d'avoir à se doter de grandes stations terriennes très onéreuses. Irréalistes, parce que, que nous le regrettions ou non, l'Union soviétique n'adhérerait certainement pas à Intelsat, qu'elle développerait son propre système de satellites

de télécommunications et qu'elle exigerait sans doute que les pays tiers les utilisent pour leurs télécommunications avec les pays de l'Est.

M. Johnson répondit en indiquant que, si du côté américain, l'on estimait qu'il fallait éviter que d'autres systèmes fissent concurrence à Intelsat, l'on était prêt à admettre les systèmes régionaux et l'on ne voyait pas d'objection de principe à ce qu'une solution fût trouvée qui réponde à nos préoccupations concernant le système que nous envisageons. Quant à l'utilisation par des membres d'Intelsat du réseau soviétique, la position définie dans le document américain n'était qu'une position de départ qui n'était pas encore venue en discussion à la conférence.

J'ai conclu l'entretien en rappelant que nous avions toujours pensé que la conférence ne pourrait pas aboutir à un accord définitif au cours de sa présente session. Le déroulement des travaux de la conférence jusqu'à présent ne pouvait que nous confirmer dans cette opinion.

M. Johnson me répondit qu'il partageait mon sentiment à ce sujet et qu'il pensait qu'il serait bon pour tous de disposer d'un temps de réflexion avant une prochaine session de la conférence.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

218

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Y-a-t-il menace d'un « tournant » dans l'affaire vietnamienne[1]

N. n° 71/AS[2]. *Paris, 12 mars 1969.*

Le télégramme n° 218 de Hanoï[3] « relatant la conversation de M. de Quirielle[4] avec M. Pham Van Dong »[5] appelle de la part du directeur d'Asie les réflexions suivantes :

1) Tout d'abord, ce n'est pas le Premier ministre qui a demandé à voir M. de Quirielle. C'est ce dernier qui avait demandé audience.

[1] *Note manuscrite de Michel Debré* : « M. Manac'h j'avais interprété le télégramme de Q. [Quirielle] comme étant pour une part l'expression d'une menace – voire d'un chantage – que nous nous chargerions de transmettre aux Américains. Mais nous avons d'autant moins à leur parler que Cabot Lodge, une fois de plus, manque d'égards pour ce qui nous concerne. »

[2] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[3] Voir ci-dessus ce télégramme n°s 218 à 228 du 10 mars 1969.

[4] François Simon de Quirielle délégué général de France *a.i.* auprès du gouvernement de la République démocratique du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967.

[5] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

2) En attendant de plus amples précisions qui ont été demandées ce 12 mars à M. Mai Van Bo[1], il semble bien que le Premier ministre vietnamien a tenu à nous donner des informations confidentielles pour que nous en fassions « quelque chose », à savoir vraisemblablement que nous mettions en garde les Américains contre un retour à l'engrenage dramatique de la guerre. À cet égard, si M. Pham Van Dong souligne que son gouvernement « a décidé de rechercher la décision sur le terrain » parce que M. Nixon a choisi lui-même « de poursuivre et d'intensifier la guerre », il n'en précise pas moins que son pays est toujours « disposé à continuer la lutte également sur le terrain diplomatique ». Il y a là, en dépit d'une « escalade » verbale et de menaces redoutables, une certaine permanence dans les données du problème. Nous n'avons jamais pensé en effet que la guerre s'arrêterait parce qu'on négocie. Nous avons estimé seulement que le rythme de la guerre pourrait s'atténuer si la progression vers une solution politique pouvait être peu à peu assurée.

3) L'analyse de M. Pham Van Dong rejoint sur un point celle que nous avons toujours faite nous-mêmes. Nous pensons qu'il eût été bon que les partenaires cherchent à se mettre d'accord au préalable sur l'objectif à atteindre, à savoir définir d'un commun accord les éléments du futur statut du Vietnam-Sud. De son côté, le Premier ministre du Nord-Vietnam souligne que, « tant que les Américains n'auront pas fait connaître qu'ils sont prêts à quitter le Vietnam, il n'y aura pas de solution possible au conflit ».

4) M. de Quirielle laisse entendre, dans son télégramme n° 239[2], que c'est « vraisemblablement après le retour et sur le rapport de M. Le Duc Tho[3] qu'il a été envisagé de poursuivre les combats jusqu'à la victoire finale ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que M. Le Duc Tho, dans sa dernière conversation avec M. Michel Debré à la veille de son départ (8 février 1969), n'a pas laissé l'impression qu'il partait pour Hanoï pour couper les ponts. C'est à Hanoï même, et non à partir de la seule analyse des négociations de Paris, que la décision a dû être prise.

5) Un point important mérite examen et surtout exige vérification. M. de Quirielle, dans son télégramme n° 239, nous dit qu'apparemment l'Union soviétique n'aurait pas été informée de la décision nouvelle de Hanoï.

Si le fait se révèle exact, il est de poids. Cela signifierait, ou que Hanoï manifeste une liberté d'action fort large à l'égard de l'un de ses principaux alliés (et ce ne serait sans doute pas la première fois), ou qu'une pression inverse à celle des Russes a pu se faire sur les autorités du Nord-Vietnam, et qui pourrait être celle de la Chine. La question se pose de savoir alors pourquoi nous serions informés et non les Russes.

Chose assez curieuse, la position de la France à l'égard du problème vietnamien peut paraître aux Nord-Vietnamiens politiquement plus juste et

[1] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[2] Télégramme n°s 239 à 242 du 11 mars 1969, non reproduit.

[3] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

plus objective que celle de l'URSS, bien que cette dernière soit la principale puissance de ce qu'on appelle le « camp socialiste » et qu'elle ait fourni une aide très importante à Hanoï.

a) La position de l'URSS sur le Vietnam n'est pas « désintéressée » : elle comporte, depuis l'éviction de Khrouchtchev[1], une allure antichinoise manifeste.

b) La position de l'URSS sur le Vietnam ne peut être détachée des considérations de politique générale qui conduisent Moscou à lier la solution du problème par négociation à celui du maintien et de l'affermissement de ses relations avec les États-Unis.

Notre position est différente : nous avons toujours estimé que la Chine, limitrophe du Vietnam, et qui est actuellement intéressée à ce qui se passe au sud de ses frontières, devait être associée au règlement du problème. Nous avons toujours pensé aussi qu'une solution élaborée par les deux seules grandes puissances (URSS et États-Unis) serait une solution fragile et provisoire : elle consisterait, somme toute, à extirper la question vietnamienne de son contexte politique, historique et géographique, et à en faire l'objet d'une négociation planétaire artificielle. À cet égard, une telle solution aboutirait, soit à laisser la Chine en dehors du règlement, soit à la mettre en face du fait accompli. Il va sans dire que Pékin s'opposera à une telle procédure et il est à peu près certain que le Nord-Vietnam y voit de son côté les plus graves objections pour des raisons qui tiennent à sa position géographique.

La question qui se pose actuellement, au moment où l'affaire semble s'aggraver, est de savoir si la Chine ne s'est pas manifestée nettement auprès de Hanoï et si Hanoï, moitié pour tenir compte de cette pression, moitié pour des raisons qui lui sont propres et qui résultent de l'analyse ci-dessus, n'a pas choisi de rééquilibrer son attitude. Les relations entre l'URSS et la Chine sont devenues telles qu'il n'est pas impossible, par exemple, que de nouvelles difficultés soient intervenues dans les transferts d'armements et de munitions soviétiques à travers le territoire chinois : une telle entrave, imposée par Pékin, ne manquerait pas de rendre le Vietnam-Nord, *volens nolens*, plus dépendant de l'aide chinoise.

NB : Il convient de noter les indications suivantes : les contacts américano-soviétiques relatifs au problème vietnamien n'ont pas cessé de se poursuivre et de se renforcer. Ils continuent notamment à Paris. M. Harriman[2] estimait, pour sa part, que les États-Unis avaient le plus grand intérêt à maintenir de tels contacts avec l'URSS et *la France*. Il semble que, pour le moment, ce ne soit pas le point de vue de M. Cabot-Lodge[3]. Les relations

[1] Nikita Sergueievitch Khrouchtchev, premier secrétaire du parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) de 1953 à 1964 et président du Conseil des ministres de l'URSS de 1958 au 15 octobre 1964.

[2] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris de mai 1968 à janvier 1969.

[3] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 6 janvier 1969.

entre les fonctionnaires américains et nous tendent à s'espacer ; leur contenu devient de plus en plus mince. M. Dean[1], qui était chargé de la liaison, ne nous l'a pas caché. Il doit lui-même quitter son poste en été (son épouse est française d'origine).

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

219

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1202 à 1206. *Washington, 13 mars 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 23 h. 06).

Je me réfère à votre télégramme no 428 et à mon télégramme no 1163[2].

J'ai vu M. Kissinger dans la matinée du 13 mars et sur la base de vos instructions lui ai fait le même exposé qu'à M. Sisco sur les trois points qu'il avait lui-même mentionnés à Paris : tracé des frontières, garanties, et forme juridique du règlement. Je lui ai dit aussi quelle avait été la réaction de M. Sisco à cet exposé.

Pour sa part M. Kissinger estime que l'énoncé de nos vues est très valable. Cela ne veut pas dire pour autant que le gouvernement des États-Unis sera nécessairement d'accord sur toutes nos positions. Mais comme il me l'a dit « nous ne pouvons pas vous en demander plus » et il a ajouté que dans ces conditions il lui paraissait que des conversations quadripartites pourraient s'ouvrir la semaine prochaine sur des bases satisfaisantes.

Je lui ai dit que M. Sisco avait beaucoup insisté dans notre conversation « sur un accord qui engage les parties » (*binding agreement*). Il a alors souri en me disant que les Britanniques qui avaient été à Washington il y a deux jours avaient fait la même réflexion. Il s'agissait d'un point qui pourrait être éclairci au cours des conversations quadripartites. Sur les questions concrètes que j'avais mentionnées, M. Kissinger a fait peu de remarques. Il ne paraît néanmoins pas entièrement d'accord sur le principe que tous les territoires actuellement occupés par Israël devraient devenir zones démilitarisées. Il pense d'autre part que les forces des Nations unies qui seront établies sur place pour une très longue période devraient être relevées par rotation. L'idée que le retrait de ces forces ne pourrait être décidé par le Conseil de sécurité que lorsqu'il aura été reconnu que certaines conditions sont remplies, par exemple le règlement du problème des réfugiés, retient toute son attention.

[1] John Gunther Dean est premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[2] Voir ci-dessus ce télégramme de Washington en date du 11 mars 1969.

Je lui ai demandé ce qu'il pensait des déclarations de M. Eban vouant aux gémonies toute tentative de consultations quadripartites. Le Dr Kissinger m'a répondu avec énergie « que M. Eban ne dirigeait pas la politique extérieure des États-Unis ». Il ne s'était entretenu avec lui que brièvement et les discussions ne commenceraient vraiment avec le ministre des Affaires étrangères d'Israël que dans l'après-midi du vendredi 14 mars.

Enfin sur la teneur des entretiens de M. Rogers avec M. Dobrynin, M. Kissinger ne m'en a pas dit plus que M. Sisco en ajoutant toutefois que la première prise de contact avait laissé une impression favorable.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

220

NOTE

pour M. Lebel,
Directeur des Affaires africaines et malgaches au Département

N. *Paris, 13 mars 1969.*

Une réunion sur le Tchad a eu lieu mercredi 12 mars à 17 h 30 chez M. Bourges. Son objet était d'informer les participants sur les décisions prises lors du comité restreint qui s'était réuni le matin même à l'Élysée sous la présidence du général de Gaulle.

Le général de Gaulle considère que la position du président Tombalbaye est tellement dégradée, tant sur le plan militaire que civil, que son maintien au pouvoir n'est plus qu'une question de mois. Comme on ne voit pas de solution de rechange, le Général pense que le seul moyen de sauver le Tchad du chaos et de l'anarchie, en assurant le maintien au pouvoir de M. Tombalbaye, est que la France assure le commandement de l'armée et le contrôle de l'administration tchadienne.

Le général de Gaulle a donc demandé à M. Bourges de se rendre samedi 15 mars à Fort-Lamy porteur de toutes instructions pour soumettre au président Tombalbaye un plan de réorganisation de l'armée et de l'administration.

La prise en charge de l'armée et de l'administration tchadiennes consisterait à prendre les mesures suivantes :

1. Deux conseilleurs, un civil et un militaire, seraient placés auprès du président Tombalbaye et auraient tous pouvoirs à l'égard des conseillers civils et militaires répartis sur le territoire tchadien.

2. *Sur le plan militaire*, des conseillers militaires français portant l'uniforme français seraient affectés auprès des principaux commandants d'unités. Leur tâche serait de renforcer l'encadrement, de pousser la formation des cadres

conformément aux recommandations du rapport Magendie[1], de reprendre en main les hommes, de commander éventuellement à la troupe.

Un comité militaire déterminera quelles sont les mesures à prendre et chiffrera leur incidence financière.

Un groupe de travail, sous la direction du général Guinot[2], examinera plus complètement les conditions de fonctionnement de cette mission militaire et déterminera la liste des moyens qui devront être mis à leur disposition. Il se prononcera notamment sur le fait de savoir comment sera assurée la liaison entre cette mission militaire et Paris.

3. *Sur le plan administratif*, M. Bourges préconise la mise en place de conseillers d'administration auprès des 5 préfectures du Salaamat, de Guéra, de Ouaddai, de Batha et du Chari-Baguirmi.

Le Bet (région de Borkou-Ennedi-Tibesti) sera placé directement sous contrôle militaire.

Des conseillers civils seront également répartis dans les seize sous-préfectures. Ces conseillers civils seront des conseillers d'administration. Ils ne feront pas d'administration directe mais ils auront un pouvoir de contrôle et éventuellement de veto à l'égard des décisions prises par des administrateurs tchadiens.

En ce qui concerne ces derniers, M. Bourges insistera auprès de M. Tombalbaye pour que, préalablement à la mise en place des conseillers d'administration français, les autres fonctionnaires sara, responsables des exactions éventuelles, soient remplacés par des éléments nouveaux.

En matière de collecte de l'impôt, les conseillers français auront une responsabilité directe. Ils se substitueront de ce fait à l'administration existante.

Le conseiller civil placé auprès du président Tombalbaye sera le chef de cette mission civile, ses pouvoirs seront distincts de ceux du chef de la mission d'aide et de coopération[3].

Un organisme de concertation civil ou militaire sera constitué ; les services de renseignements tchadiens y seront représentés. Les fonctionnaires civils seront associés aux décisions et pourront au besoin les imposer lorsqu'il s'agira de sanctions à prendre éventuellement contre les agissements de tel ou tel responsable tchadien.

Un groupe de travail a été constitué pour examiner les problèmes liés à la mise en place de cette mission civile. Il se réunira jeudi matin à 11 h chez M. Bernard[4].

[1] À la suite du séjour en France du président tchadien Tombalbaye, du 6 au 12 novembre 1968, le général de brigade Edmond Magendie est nommé à la tête d'une mission militaire chargée d'étudier la réorganisation de l'armée tchadienne et l'aide française nécessaire. Cette mission s'est achevée le 10 décembre 1968.

[2] Général de brigade Frédéric Guinot.

[3] M. Georges Poulet est le chef de la Mission d'aide et de coopération à Fort-Lamy.

[4] Henri Bernard, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État chargé de la Coopération depuis 1967.

Il prévoit dès maintenant que vingt-et-une personnes seront nécessaires pour constituer cette mission civile. Elles seront choisies parmi les anciens fonctionnaires de la France d'Outre-Mer, de préférence des célibataires, étant entendu que les volontaires mariés se rendront sur place sans leur famille.

Les dépenses nécessaires à la prise en charge de leur séjour seront imputées sur le budget du FAC[1] qui sera réduit en conséquence en fonction de l'aide nouvelle accordée au Tchad.

On prévoit que pour l'équipement de ces fonctionnaires, leur installation, leur mobilier et leurs moyens de transport, une somme de 147 millions de francs CFA sera nécessaire pour honorer les contrats d'un an renouvelables qui leur seront consentis.

Une réunion aura lieu vraisemblablement vendredi avant le départ de M. Bourges, pour arrêter définitivement les propositions qui seront faites au président Tombalbaye.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, relations avec la France, 1959-1969*)

221

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1274 à 1280. *Washington, 14 mars 1969.*

(*Reçu* : 03 h. 00).

Annonçant à la presse, le 14 mars, qu'il avait décidé la mise en place d'un réseau de défense anti-missiles[2], le président Nixon a marqué que le programme qu'il avait finalement retenu était substantiellement différent et plus limité que celui qui avait été proposé par la précédente administration. Le nouveau programme avait moins pour objet de défendre la population des États-Unis – ce qui serait illusoire dans l'état actuel de la technologie militaire, que de préserver la capacité de représailles de ce pays, en cas d'une attaque nucléaire. C'est pourquoi, il serait limité initialement à la mise a place d'un système de défense (dont le premier élément ne serait pas opérationnel avant 1973) autour de deux sites de lancement de fusées

[1] FAC : le Fonds d'aide et de coopération a été créé en 1959, au moment des indépendances des anciens territoires d'outre-mer pour contribuer à aider les États qui le souhaitaient à travers des accords de coopération. Les crédits FAC sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations dites du FAC-État font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire. Les projets dits du FAC-intérêt général, ne font pas l'objet de conventions.

[2] Se reporter ci-dessus à ce propos aux conversations entre le général de Gaulle et M. Nixon lors de la visite du président des États-Unis à Paris du 28 février au 2 mars 1969.

« Minuteman » et non plus à proximité de grandes agglomérations urbaines. Le Président a insisté, par ailleurs, sur le caractère « non provocateur » et purement défensif du programme qui serait d'ailleurs soumis chaque année à réexamen en fonction de la conjoncture diplomatique et des progrès accomplis dans les pourparlers avec l'Union soviétique en vue d'une limitation des armements offensifs et défensifs.

À cet égard, a assuré le Président, la décision prise ne constituerait pas un obstacle, bien au contraire, à l'ouverture de telles négociations. L'URSS n'avait-elle pas précisément fait connaître qu'elle était prête à négocier peu après que l'administration précédente ait manifesté sa volonté de procéder à la mise en place du réseau américain ?

De même que les dirigeants soviétiques, le Président devait compter également avec la menace d'une attaque chinoise. Relevant que les Soviétiques procédaient à une réorientation de leur dispositif ABM en vue d'une éventuelle agression venant de Chine, le Président a déclaré qu'à son avis ni les États-Unis ni l'URSS ne pouvaient renoncer complètement à la protection que leur assureraient les anti-missiles.

Visiblement soucieux de tenir compte des objections que sa décision ne manquera pas de soulever au Congrès et dans l'opinion, le président Nixon a par ailleurs insisté sur le caractère « limité » du programme retenu, qui dans son estimation actuelle, ne requérait qu'environ la moitié des fonds réclamés par son prédécesseur pour le prochain exercice fiscal. Dans sa version actuelle, le programme représentait le « minimum » nécessaire pour assurer la sécurité du pays. Néanmoins le Président n'a pas caché qu'il s'attendait à des débats difficiles au Congrès, lorsque celui-ci aurait à connaître du projet dans le cadre des débats budgétaires. Il espérait toutefois que les obstacles pourraient être surmontés.

On a enregistré déjà ici bon nombre de réactions. Il est difficile à ce stade de dégager une tendance générale, mais il semble bien que si certains parlementaires pourraient se montrer sensibles à l'effort de compromis consenti par le Président, celui-ci n'en devra pas moins compter avec une opposition importante, notamment au Sénat.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

222

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 359 à 368. *Pékin, 13 mars 1969.*

(*Reçu* : le 14, 11 h. 23).

Je me réfère à mon télégramme nos 351 à 358[1].

La thèse développée par Pékin pour justifier son comportement lors de l'incident frontalier du 2 mars donne une dimension nouvelle à la querelle sino-soviétique envisagée pour la première fois, dans un document officiel et public, sous l'angle territorial.

En effet, pour établir les droits de la République populaire de Chine sur l'île de Chenpao, le *Wai Chiao Pu* a rappelé avec force dans une note du 10 mars que les Russes avaient, tout comme les autres Européens, usé de la contrainte à l'égard de la Chine. Ainsi les tsars s'étaient-ils emparés des territoires situés au nord de l'Amour et à l'est de l'Oussouri.

Le ministère des Affaires étrangères a ainsi dénoncé toute la stratégie suivie par Moscou dans la deuxième moitié du 19e siècle pour étendre son empire au sud du fleuve Amour et qui consistait à conjuguer l'occupation physique des territoires avec une présentation diplomatique tendant à faire apparaître la Russie comme l'alliée de la Chine contre ses spoliateurs occidentaux. La note rappelle, en effet, que l'impérialisme tsariste a systématiquement mis à profit la pression militaire exercée sur l'empire du milieu par les franco-britanniques pour lui imposer les « traités inégaux » d'Aigun[2], de Tientsin[3] et de Pékin[4].

Le problème de la frontière sino-soviétique, déclare ce texte, « aurait pu recevoir une solution raisonnable après la fondation de la République populaire de Chine », compte tenu notamment de la déclaration du 27 septembre 1920 par laquelle Lénine a proclamé vouloir « restituer à la Chine sans contrepartie et pour toujours tout ce que le gouvernement tsariste et la bourgeoisie russe lui ont pris d'une façon rapace ».

Malheureusement, au cours des négociations qui ont eu lieu au printemps de 1964, la partie soviétique a refusé catégoriquement de reconnaître

[1] Le télégramme nos 351 à 358 revient sur le problème de la délimitation de la frontière entre l'Union soviétique et la République populaire de Chine qui trouve ses origines dans les traités de 1858 et 1860.

[2] Le traité d'Aigun est signé le 28 mai 1858 entre la Chine et la Russie. Il en résulte un déplacement de la frontière extrême-orientale sino-russe plus au sud au profit de la Russie.

[3] Le traité de Tientsin est signé le 26 juin 1858 entre la France, la Grande-Bretagne, la Russie, les États-Unis et la Chine. Onze ports chinois sont désormais ouverts aux étrangers, permettant l'installation de légations étrangères, l'accroissement des activités des missionnaires chrétiens, et la légalisation de l'importation de l'opium.

[4] Le traité de Pékin ou convention de Pékin confirme le 18 octobre 1860 les traités de Tientsin et d'Aigun. Il est signé entre la France, la Grande-Bretagne, la Russie et la Chine.

que les traités délimitant l'actuelle frontière sino-soviétique sont des traités inégaux[1]. Alors que la partie chinoise proposait de les « prendre comme base pour résoudre le problème de la frontière entre les deux pays », Moscou a cherché non seulement à les confirmer mais encore à les renforcer en « contraignant la République populaire de Chine à accepter un nouveau traité inégal destiné à perpétuer, sous une forme juridique, l'occupation des territoires chinois qu'elle a accaparés après avoir franchi la ligne frontière définie par ces traités inégaux ».

En rejetant catégoriquement ces prétentions, les délégués de Pékin avaient répondu que, si le gouvernement de l'URSS ne modifiait pas son attitude, « la partie chinoise serait obligée de reconsidérer sa position sur l'ensemble du problème de la frontière sino-soviétique » c'est-à-dire en fait de cesser de reconnaître toute validité aux traités d'Aigun, de Tientsin et de Pékin.

C'est pourquoi la note du 10 mars 1969 conclut que, si la Chine populaire a réussi à apurer son contentieux territorial avec la plupart de ses voisins (Birmanie, Népal, Pakistan, Mongolie, Afghanistan) « les problèmes des frontières qui la séparent de l'URSS et de l'Inde » restent, à cause de la mauvaise volonté de ces deux pays, « toujours à résoudre ».

Les Chinois viennent ainsi de porter, pour la première fois, à la connaissance du public la teneur de négociations frontalières qui se sont déroulées depuis 1960 notamment au printemps et durant l'été 1964, et qui avait été tenue secrète jusqu'à présent.

À l'issue de ces pourparlers Mao Tsé Tung m'avait déclaré, le 10 septembre 1964, que le Premier ministre Chou En Lai avait indiqué à Khrouchtchev que « la question des frontières territoriales n'avait pas été bien réglée et il lui avait demandé si son désir était vraiment de confirmer les traités inégaux ». Au cours du même entretien, le président Mao avait souligné que des problèmes analogues se posaient à l'Ouest, notamment du côté de la Roumanie, de la Pologne et de la Finlande (cf. ma dépêche n° 120/AS du 13 septembre 1964)[2].

On se souvient d'ailleurs que Pékin a publié en 1965 une carte représentant l'Union soviétique dans ses frontières de 1939.

(Collection des télégrammes, Pékin, 1969, 2886)

[1] C'est par cette expression que la Chine a qualifié les traités cités ci-dessus.

[2] Voir à ce sujet *D.D.F.* 1964-II, n° 98.

223

NOTE
POUR LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Les relations franco-iraniennes

N° 37/QA. *Paris, 14 mars 1969.*

Les relations franco-iraniennes dans le domaine nucléaire sont anciennes mais sont restées jusqu'à une date toute récente limitées à quelques missions d'experts français, pour la plupart spécialistes de la géologie de l'uranium et à l'accueil de quelques stagiaires.

Elles sont appelées cependant à prendre un tour nouveau avec la conclusion le 11 mars 1969[1], après deux années de négociation d'un accord pour la recherche et l'exploitation de minerais uranifères entre le CEA et le gouvernement iranien.

Ce texte est pour nous d'un intérêt certain. Le territoire iranien paraît devoir être prometteur sur ce plan précis et toute découverte contribuerait à consolider la sécurité de notre approvisionnement en uranium ainsi que notre position sur le marché de ce métal, dont l'expansion à moyen terme est prévisible. L'accord repose sur une répartition très équilibrée des avantages et des charges, notamment sur le plan financier. Il importe donc que nos partenaires en fassent une application de bonne foi, d'autant plus que la clause d'arbitrage[2] prévoit qu'en cas de désaccord sur le choix du tiers arbitre celui-ci sera choisi par le Président de la Cour suprême d'Iran.

L'exécution de cet accord est appelée pour le moment, à être un élément majeur de la coopération nucléaire avec l'Iran et, sans qu'elle lui incombe directement, il appartiendra à notre ambassadeur d'en surveiller l'application et si nécessaire de la faciliter.

En comparaison les autres aspects de nos relations nucléaires paraissent secondaires. Toutefois les Iraniens paraissent désireux de les développer. Le Premier ministre, M. Hoveyda[3] a en effet exprimé à M. Hirsch[4], administrateur général au CEA, le désir de voir s'instaurer une collaboration entre les deux pays dans le domaine nucléaire, notamment en ce qui

[1] L'accord franco-iranien pour la recherche et l'exploitation d'uranium est signé à Téhéran le 11 mars 1969 par Robert Hirsch, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et Alinaghi Alikhani, ministre iranien de l'Économie. Au sujet de l'accord du 11 mars 1969, voir la dépêche n° 544/DE de Téhéran du 15 mars 1969 publiée plus loin.

[2] L'article 13 de l'accord du 11 mars 1969 prévoit, dans son alinéa 2, le règlement des différends par voie d'arbitrage.

[3] Amir Abbas Hoveyda, diplomate iranien né à Téhéran en 1919, entre au gouvernement de son pays en 1964 en qualité de ministre des Finances dans le cabinet dirigé par Hassan Ali Mansour ; après l'assassinat de ce dernier, il lui succède au poste de Premier ministre le 26 janvier 1965.

[4] Robert Hirsch, polytechnicien né en 1912, est administrateur général du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) qui dépend du Premier ministre, depuis 1963.

concerne la recherche et la formation des techniciens, bien que, a-t-il précisé, l'Iran ait reçu des offres de la Grande-Bretagne et de l'URSS. Tout en promettant l'appui du CEA, M. Hirsch a attiré l'attention de son interlocuteur sur l'intérêt qu'il y aurait à donner à cette coopération un tour plus concret et à l'orienter vers la technologie plutôt que vers la recherche universitaire. Une visite du ministre iranien chargé de la Recherche[1] est attendue prochainement en France : elle devrait permettre de reprendre plus en détail cette question.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Iran, Relations politiques avec la France)

224

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Plan de redressement de la situation au Tchad

N. nº 136/DAM. *Paris, 14 mars 1969.*

Au cours de la réunion qui s'est tenue le 13 mars sous la présidence de M. Bourges a été élaboré le plan de redressement de la situation au Tchad qui sera proposé par le secrétaire d'État au président Tombalbaye[2].

Les mesures envisagées portent sur les domaines militaire et civil.

Mesures militaires

1) Il est apparu nécessaire en premier lieu de réactiver le comité de défense prévu par les accords[3] et dont M. Tombalbaye et M. Wibaux sont respectivement président et vice-président.

2) Il est envisagé, à côté de cet organisme la création d'un secrétariat général de Défense, organe de conception, d'information et de coordination de l'action des autorités civiles et militaires.

Ce secrétariat général comprendrait

[1] Le docteur Madjid Rahnema fait une carrière diplomatique jusqu'à sa nomination de ministre de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur dans le gouvernement formé le 18 octobre 1967 par Hoveyda.

[2] Lors du séjour à Fort-Lamy de M. Yvon Bourges du 15 au 18 mars 1969.

[3] Accord de défense (et annexes) quadripartite signé à Brazzaville le 15 août 1960 entre la France et la République Centrafricaine, le Congo (Brazzaville) et le Tchad et l'accord d'assistance militaire technique signé à Paris le 19 mai 1964. L'Instruction interministérielle 7656/EMA/ORG/4/OM/60TS du 31 août 1966 fixe la procédure d'aide directe des forces armées françaises en faveur des États africains et malgache liés à la France par un accord de défense et une convention de maintien de l'ordre (tel est le cas du Tchad). Il existe trois sortes de réquisitions : réquisition générale, réquisition particulière, réquisition spéciale. Pour plus de détails, se reporter à la note nº 189/DAM du 17 avril 1969, portant sur la « Réquisition pour le Tchad », non publiée.

Du côté français :

– le chef de la mission militaire

– le chef de la mission civile

– un représentant français de l'armée tchadienne.

Du côté tchadien :

– des représentants des départements intéressés (Intérieur, Défense, Finances).

– les autorités militaires de l'armée nationale.

– le responsable du renseignement (Gourvenec)[1].

3) Création d'un commandement unifié des forces tchadiennes.

À sa tête serait placé un officier général français, sous uniforme tchadien, qui recevrait le titre de « conseiller militaire » du président Tombalbaye et les pouvoirs de décision sur le plan opérationnel.

Sous ses ordres seraient placés les commandants des diverses forces tchadiennes (armée de terre (général Doumro)[2], gendarmerie, garde nationale, compagnies tchadiennes de sécurité).

4) Pour permettre de restructurer l'armée nationale un renfort de cadres officiers et sous-officiers serait envoyé au Tchad. Ces effectifs supplémentaires comprendraient 30 officiers et 100 sous-officiers[3]. Pour mémoire nos effectifs actuels d'assistance militaire technique sont de 42 officiers et 127 sous-officiers. Le BET[4] serait placé sous administration militaire française.

5) Afin de les éloigner du Tchad, il serait proposé des places dans nos écoles militaires supérieures pour les colonels Maloum et Odingar[5] dont les sentiments ne pourraient que nuire à la réalisation du plan envisagé.

6) Afin de revaloriser les matériels automobiles de l'armée tchadienne il convient de livrer au Tchad :

– 60 véhicules 4 × 4

– 30 camions

– 24 jeeps.

Dès maintenant les services de la rue Monsieur ont passé commande de 24 camions, 10 jeeps et 5 automitrailleuses.

[1] Camille Gourvenec, officier des services de renseignements français, est depuis 1966 le conseiller du président tchadien Tombalbaye pour les affaires de sécurité, directeur du centre de coordination et d'exploitation des renseignements, et commandant de la garde nomade nationale du Tchad.

[2] Le colonel Doumro Ngaharo Nguenabaye, élevé au grade de général le 23 septembre 1968, est le premier chef d'État-major national. Il est limogé en 1971 suite à la grève des lycéens.

[3] *Note infra-marginale du document* : « Ces personnels pourraient être mis en place dans un délai de 30 à 45 jours ».

[4] BET ou Borkou-Ennedi-Tibesti est une unité administrative du nord du Tchad dont le chef-lieu est Faya-Largeau.

[5] Le colonel Odingar, chef du cabinet militaire de la présidence.

L'aide envisagée sur le plan militaire représente 5 millions de francs pour les personnels supplémentaires et 3 millions de francs pour les matériels à prendre en partie sur le FAC.

Mesures à prendre sur le plan civil

La situation actuelle du Tchad impose une réforme complète de l'administration actuelle.

Pour ce faire il est envisagé :

1° La création d'un poste de chef de mission civile français chargé de coordonner l'action en ce domaine.

2° La mise en place dans les 5 préfectures et les 16 sous-préfectures intéressées de conseillers français qui seraient assistés d'un adjoint.

C'est donc un total de 42 fonctionnaires qu'il est nécessaire de recruter parmi les anciens fonctionnaires de la France d'Outre-Mer. De par l'importance des fonctions occupées, il conviendra d'apporter un soin particulier à leur recrutement.

L'effort financier à prévoir (soldes, matériels, logements) est de l'ordre de 6 750 000.

Enfin en ce qui concerne les forces françaises stationnées à Fort-Lamy, (un escadron blindé et une compagnie d'infanterie), il est envisagé de les renforcer d'une ou deux compagnies d'infanterie. Un élément pourrait être détaché à Abéché.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, relations avec la France, 1959-1969*)

225

LE PRINCE SOUVANNA PHOUMA, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DU ROYAUME DU LAOS,
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. n° 73/PC. *Vientiane, 14 mars 1969.*

Mon Général,

Les conversations qui se déroulent actuellement, à Paris, au sujet du problème du Vietnam sont d'une importance capitale pour la paix dans l'Asie du Sud-Est. Elles apportent une espérance attendue depuis de longues années par les peuples de ces régions, et le fait que les principaux antagonistes du conflit vietnamien aient accepté la capitale française comme lieu de rencontre renforce encore les espoirs du monde.

En tout cas, au Laos, nous nous en réjouissons tout particulièrement. C'est que, dans les moments de grande crise pour l'Indochine, nous

attendons toujours de la France sagesse et raison. Le drame indochinois n'aurait probablement pas cette tragique ampleur actuelle si vos suggestions avaient été écoutées et concrétisées à temps.

Quoi qu'il en soit les choses en sont arrivées maintenant au point où, pour éviter le pire, il leur faut trouver une solution juste et raisonnable. En ce qui nous concerne, et comme j'ai déjà eu l'honneur de vous l'exposer à différentes reprises, nous tenons plus que jamais à l'application loyale et intégrale des accords de 1962[1]. Sans l'agression nord-vietnamienne, qui se manifeste par la présence de quatre divisions de troupes régulières, agression qui s'amplifie de plus en plus dans l'escalade des attaques et des défenses, le problème Lao en tant que tel aurait été résolu par les Lao eux-mêmes. Le Néo Lao Haksat[2] a sa place dans notre État conformément à l'esprit de notre constitution. Nous l'acceptons bien d'ailleurs comme un parti égal puisque les membres de ce parti sont également membres du gouvernement actuel[3].

Mon Général, dans la vaste partie diplomatique qui se joue pour l'Indochine, la France a une position indiscutablement favorable. Elle n'est plus engagée dans le conflit. Les anciens territoires de son empire ont recouvré leur indépendance et nous savons, Mon Général, qu'ils ont une place privilégiée dans votre esprit. Réciproquement, pour notre part, un attachement très sincère nous lie toujours à l'ancienne et prestigieuse métropole.

Mon Général,

Encore une fois donc, nous faisons appel à votre autorité et à l'immense prestige que vous avez dans le monde pour faire enfin comprendre que le royaume lao ne désire pas autre chose que de rester lui-même et d'être maître de son destin. Notre petit royaume ne constitue un danger pour personne. Le statut qu'il s'est donné, s'il était respecté par tous ceux qui l'ont reconnu, il y a sept ans, à Genève, pourrait être un élément de paix et de stabilité et le commencement, enfin, d'une ère heureuse dans la vallée du Mékong.

Mon Général, permettez-moi de vous dire que le peuple Lao compte sur vous avec le sentiment réconfortant qu'il a bien toute votre compréhension et votre précieuse affection.

Qu'il me soit permis également à cette occasion de vous prier de bien vouloir agréer les assurances de ma très haute considération et de mes sentiments déférents[4].

(*Asie, CLV, Laos, 1965-1978*)

[1] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

[2] Le *Néo Lao Haksat* (« Front patriotique lao ») est un parti politique créé en janvier 1956 par le *Pathet Lao* (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

[3] Le gouvernement provisoire d'union nationale constitué en juillet 1962 et présidé par Souvanna Phouma, comprenait quatre ministres appartenant au *Néo Lao Haksat*. Il est théoriquement toujours en fonction.

[4] Voir ci-dessous la lettre de réponse que le général de Gaulle adresse le 11 avril 1969 au prince Souvanna Phouma.

226

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Manac'h, Directeur d'Asie.

L.[1] *Hanoï, 14 mars 1969.*

Cher Ami,

J'ai rendu compte fidèlement dans mon télégramme du 10 mars[2] de la conversation que j'avais eue quelques heures plus tôt avec le Premier ministre[3]. Celle-ci m'a suggéré, depuis, quelques réflexions qui me paraissent plus à leur place dans une lettre personnelle que dans une correspondance officielle.

Je n'exclus pas qu'il y ait une certaine part de mise en scène dans les propos de M. Pham Van Dong. Il joue fort bien à l'occasion, tantôt les *tragediante*, tantôt les *comediante*. Il a probablement voulu dramatiser notre conversation, pour que les propos qu'il me tenait ne soient pas interprétés comme une simple répétition de formules, qui, de par leur usage trop fréquent, ont perdu beaucoup de leur signification.

Aussi espère-t-il, en affectant de nous faire une confidence exceptionnelle, parce que « nous comprenons la position du Vietnam », que nous serons, suffisamment indiscrets pour en faire part aux Américains sous une forme ou sous une autre. Il a fait allusion, et ce n'était sans doute pas gratuit, aux contacts que nous avions avec les deux parties à Paris.

Si le revirement du Vietnam est aussi complet qu'il me l'a dit l'on peut se demander quelles en sont les véritables raisons. Son affirmation que M. Nixon veut la guerre et que l'analyse de ses déclarations et de ses actes le prouve, paraît au moins aventuré. Notre ambassade à Washington, au contraire, estime qu'il s'est exprimé avec prudence et modération dans sa conférence de presse au retour de son voyage en Europe et qu'il semble disposé à envisager le problème sous un angle pragmatique[4]. L'article de

[1] Cette lettre est adressée à Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 25 février 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[2] Voir ci dessus ce télégramme n°s 218 à 228 du 10 mars 1969.

[3] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

[4] Le 4 mars 1969 le président Nixon tient une conférence de presse. Le télégramme de Washington n°s 1035 à 1040 du 5 mars 1969, non reproduit, rapporte ainsi ses propos au sujet du Vietnam : « Tout en indiquant que les États-Unis apporteront une "réponse appropriée" aux attaques en cours au cas ou elles continueraient, M. Nixon assortit cet avertissement de considérations qui traduisent plutôt une attitude de prudence et de modération. Il remarque que cette offensive est de plus faible intensité que celle du Têt de 1968, qu'elle est dirigée surtout contre des objectifs militaires et qu'elle ne permet pas à l'adversaire d'atteindre les objectifs qu'il s'est apparemment fixé. Sans-doute y a-t-il violation de l'"arrangement" qui avait conduit à l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam, mais il n'en est pas moins nécessaire d'examiner soigneusement l'ampleur de l'offensive et sa signification avant de prendre une décision quant à l'action à adopter. L'éventuelle réponse américaine, laisse entendre M. Nixon – bien qu'en restant naturellement imprécis sur ce point – ne consisterait pas nécessairement en une reprise des bombardements du Nord-Vietnam. Les États-Unis disposent de plusieurs options qui sont en ce moment à l'étude. »

Kissinger[1] sur lequel les Vietnamiens reviennent dans un numéro du *Courrier du Vietnam* que je vous adresse par cette valise ne peut être considéré, jusqu'à plus ample informé, comme l'expression de la pensée du nouveau Président.

Il est vrai que les Vietnamiens peuvent être inquiets du désir, plus ou moins publiquement avoué, des Américains de faire traîner les choses en longueur pour leur permettre de consolider l'administration et de renforcer l'armée sud-vietnamienne de manière à ce qu'ils puissent, lorsqu'ils se retireront, laisser derrière eux des structures ayant au moins une apparence de solidité. Or, comme je l'ai écrit à plusieurs reprises, il est difficile pour les Vietnamiens de rester longtemps dans une situation intermédiaire entre la paix et la guerre. Ils ont eu de la patience aussi longtemps qu'il était nécessaire pour arriver à la conférence de Paris, mais maintenant ils sentent le besoin de brusquer les choses. En relançant les opérations militaires au Sud, ils auraient donc pour objectif de créer un facteur nouveau qui pourrait accélérer le règlement du conflit.

Mais peut-être faut-il aussi chercher ailleurs des raisons à ce retour à une solution de force. Les Vietnamiens s'inquiètent de la négociation qui va s'engager entre l'URSS et les États-Unis. Ils craignent, si leur problème n'est pas réglé d'ici là, ou du moins sérieusement avancé dans la voie du règlement, que la Russie ne soit tentée de réduire le soutien qu'elle leur apporte pour obtenir sur d'autres points des concessions américaines. En bref ils redoutent d'être victimes de la politique des blocs.

Le très curieux article de *Nhan Dan*[2], que j'ai analysé dans mon télégramme du 5 mars[3] le laissait nettement percer à travers les lignes. Le journal du parti y dénonçait la tentative de M. Nixon de renforcer le camp atlantique pour aborder dans des conditions favorables ses prochaines négociations avec Moscou et il indiquait que le seul obstacle véritable qu'il rencontrait à cette politique était la France.

Enfin un dernier élément a pu également intervenir dans les calculs vietnamiens. Le caractère qu'est en train de prendre la tension entre la Chine et la Russie soviétique est un autre souci de préoccupations pour Hanoï. Il peut penser que des deux côtés, pour s'assurer au moins la neutralité de Washington, l'on va s'attacher à aplanir les différends et mettre une sourdine aux attaques. Là encore le Vietnam pourrait faire les frais d'un rapprochement recherché par l'un et l'autre de ses deux indispensables alliés.

Il n'est pas impossible non plus que, tant Moscou que Pékin, ne finissent par sommer Hanoï de choisir et que ses échappatoires habituelles se

[1] Dans un article publié par la revue *Foreign Affairs* de janvier 1969, Henry Kissinger, conseiller à la sécurité nationale américaine depuis janvier 1969, propose que les Américains mènent des négociations directes ou indirectes avec les Nord-Vietnamiens sur un retrait mutuel de leurs forces présentes au Sud-Vietnam. Ces négociations dureraient assez longtemps pour que puisse s'engager peu à peu un dialogue entre le Front national de libération sud-vietnamien et le gouvernement de Saigon sur la future structure politique du Sud. Ce qui permettrait de gagner le temps nécessaire à la consolidation du régime de Saigon.

[2] Le journal *Nhan Dan* (« Le Peuple ») est l'organe central du parti communiste vietnamien.

[3] Télégramme d'Hanoï n°s 202 à 204 du 5 mars 1969, non reproduit. Il analyse l'éditorial du 5 mars du journal *Nhan Dan*.

révèlent cette fois-ci inefficaces. En donnant la priorité au combat sur la négociation, il va en tous cas pour l'instant dans le sens de Pékin[1].

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

227

M. François-Poncet, Chargé d'affaires de France en Iran,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 544/DE *Téhéran, 15 mars 1969.*

Accord franco-iranien de recherche et d'exploitation de l'uranium

M. Robert Hirsch, administrateur général du CEA[2] et M. Alinaghi Alikhani, ministre iranien de l'Économie[3], ont signé le 11 mars, à Téhéran, l'accord pour la recherche et l'exploitation de l'uranium qui était en discussion depuis près de deux ans (mes communications des 11 et 12 mars).

I. Ce protocole prévoit que la prospection du minerai radio-actif comportera deux phases.

La première, d'une durée d'un an, aura pour but de mettre en évidence les zones du territoire iranien qui paraîtront les plus favorables.

Si ce recensement se révèle encourageant, le ministère de l'Économie facilitera les travaux de prospection du CEA dans la ou les zones choisies par lui, pendant une période de trois ans renouvelable.

II. Au cas où la prospection s'avérerait fructueuse, l'exploitation des gisements découverts sera assurée par une société iranienne à laquelle le CEA, en qualité d' « entrepreneur général », apportera sa collaboration financière et technique pour une durée de dix ans. À cet effet le CEA consentira, notamment, des prêts sans intérêt d'une valeur égale soit à la moitié du capital social, soit au quart de l'investissement total.

L'extraction couvrira d'abord les besoins de l'Iran et ensuite ceux de la France. Celle-ci ne saurait toutefois s'adjuger plus de la moitié de la production. Les excédents éventuels seront écoulés sur les marchés mondiaux, par les soins soit de la société iranienne, soit du CEA.

Cet accord s'inspire des « contrats d'entreprise » conclus, dans le domaine pétrolier, par l'ERAP en Iran et en Irak[4].

[1] Rajout manuscrit de Simon de Quirielle : « Toutes mes félicitations pour votre nomination à Pékin, nous serons voisins et j'espère pouvoir vous rendre visite. Quand comptez-vous prendre possession de vos fonctions ?

Très amicalement. »

[2] Le CEA, Commissariat à l'énergie atomique, est un organisme qui dépend du Premier ministre.

[3] Alinaghi Alikhani est le ministre iranien de l'Économie, depuis 1965, dans le gouvernement formé par Hoveyda.

[4] Au sujet des contrats conclus entre l'ERAP et l'Iran : voir *D.D.F.* 1966-II, n° 35 (notes) et entre l'ERAP et l'Irak voir *D.D.F.* 1967-II, n° 261, 1968-I n°s 78 et 267.

La presse de Téhéran, qui a longuement commenté l'accord, ne s'est pas fait faute d'en souligner les avantages pour l'Iran :

a) Au stade de la prospection, les frais sont entièrement supportés par le CEA, qui assume les risques que comporterait une recherche infructueuse.

b) En cas de découverte, l'Iran sera propriétaire du minerai et l'exploitation sera du ressort d'une société de nationalité iranienne qui bénéficiera du concours financier – prêts sans intérêt – et technique du CEA.

c) Les besoins nationaux seront couverts en priorité. Les ventes de minerai au CEA s'effectueront pour moitié aux prix coûtants et pour moitié aux prix mondiaux.

La presse iranienne n'a guère insisté en revanche sur les avantages que la France retirera d'un accord qui en cas de succès lui assurera un approvisionnement libre de tout contrôle et acquis, pour partie, aux prix mondiaux, sans compter les ventes de matériels français qui, à conditions égales, se verront accorder la préférence.

L'accord signé le 11 mars fera l'objet d'une mise en œuvre rapide. Le CEA prévoit l'arrivée à Téhéran d'un chef géologue dans deux mois et, quelques semaines plus tard, d'une équipe de six chercheurs.

La presse iranienne s'est empressée de publier une liste des sites les plus prometteurs (Azerbaïdjan, Khorassan, Kachan, Anarak). Quoiqu'il en soit de ces pronostics, il est certain que le nouveau protocole apportera une contribution non négligeable à la coopération entre les deux pays et consolidera les positions que la France s'est acquises en Iran.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Iran, Relations avec la France, Accords, In-6-1*)

228

COMPTE RENDU

de l'entretien de M. Yvon Bourges
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
avec
S.E. M. François Tombalbaye
Président de la République du Tchad
le dimanche 16 mars 1969 à 10 heures
au Palais de la Présidence de la République à Fort-Lamy
en présence de S.E. M. Fernand Wibaux
ambassadeur de France au Tchad

C.R.

Secret.

Le secrétaire d'État expose au président Tombalbaye que sa mission auprès de lui[1] a été décidée personnellement par le général de Gaulle qui connaît les difficultés auxquelles il doit faire face et qui désire l'aider au rétablissement de l'autorité de l'État en lui apportant les concours français nécessaires.

Les accords franco-tchadiens de coopération[2] constituent le fondement du soutien que, dès l'origine, la République française a apporté, à tous les égards et dans tous les secteurs, à la jeune République tchadienne. C'est dans le cadre de cette coopération que doit s'inscrite l'aide spéciale que le gouvernement français est prêt à apporter dans les circonstances présentes au chef de l'État tchadien.

Force est de constater qu'en se limitant aux moyens actuels soit des pouvoirs publics tchadiens, soit de l'aide française, il n'a pas été possible de faire respecter l'autorité ni même d'empêcher l'extension des exactions de bandes en révolte. D'évidence, l'armée et les forces de l'ordre du Tchad ne sont pas à même de remplir la mission que leur a confiée leur gouvernement, comme des renforts occasionnels français en hommes et en matériels, voire quelques coups de canon, ne peuvent permettre de résoudre le problème.

La situation est telle que l'on ne saurait se satisfaire d'expédients ou de demi-mesures. C'est au fond des choses qu'il faut s'attacher non seulement en remédiant aux effets, par la disparition du banditisme et de la

[1] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, accompagné de ses collaborateurs, arrive à Fort-Lamy le 15 mars 1969.

[2] Accord de défense (et annexes) quadripartite signé à Brazzaville le 15 août 1960 entre la France et la République Centrafricaine, le Congo (Brazzaville) et le Tchad et l'accord d'assistance militaire technique signé à Paris le 19 mai 1964. L'Instruction interministérielle 7656/EMA/ORG/4/OM/60TS du 31 août 1966 fixe la procédure d'aide directe des forces armées françaises en faveur des États africains et malgache liés à la France par un accord de défense et une convention de maintien de l'ordre (tel est le cas du Tchad). Il existe trois sortes de réquisitions : réquisition générale, réquisition particulière, réquisition spéciale. Pour plus de détails, se reporter à la note n° 189/DAM du 17 avril 1969, portant sur la « Réquisition pour le Tchad », non publiée.

subversion, mais en s'attaquant aux causes par la reprise en main et la réforme de l'administration dont les insuffisances au plan de l'action et les excès au plan des contraintes sont à l'origine du malaise qui alimente la rébellion. C'est donc à la fois dans le domaine du maintien de l'ordre et dans le domaine administratif que le gouvernement français est prêt à soutenir la remise en ordre voulue par le président Tombalbaye ; le plan spécifique que le secrétaire d'État va exposer forme un tout, les deux types d'action étant complémentaires et ne pouvant être dissociés.

Le principe posé est d'apporter personnellement au président Tombalbaye, dans l'exercice de sa mission de chef des Armées et des forces de l'ordre comme de chef de l'Administration, la collaboration, pour une période temporaire et à titre exceptionnel, de deux missions françaises, l'une militaire, l'autre administrative, dont les chefs relèveront directement de lui, assurant l'exécution de ses directives dans le cadre des attributions précises qui leur seront reconnues. Ces missions seront d'un type spécifique, entièrement distinctes de l'assistance technique apportée jusqu'ici et par ailleurs, mais soumises cependant au contrôle de l'ambassadeur de France, représentant du président de la République française à Fort-Lamy et, par conséquent, répondant naturel de l'action des envoyés français auprès du président et du gouvernement de la République du Tchad. À cet égard, et sans inférer avec ce qui appartient en propre à l'autorité tchadienne, les informations mutuelles, les mises au point réciproques et les décisions communes trouveront, pour ce qui concerne le rétablissement de l'ordre, leur cadre normal dans le comité de défense[1], prévu par nos accords, et auquel participera, avec l'ambassadeur de France, le chef de la mission militaire. Il conviendra de réunir ce comité régulièrement et fréquemment, en principe une fois par semaine, pour que le président de la République du Tchad, personnellement, puisse suivre de très près le développement des actions et en contrôler l'orientation.

Assistant le Président, le chef de la mission militaire française sera un officier général qui assurera directement la mise en œuvre des décisions présidentielles pour l'ensemble des forces du Tchad : armée, gendarmerie, garde nationale et compagnies de sécurité, chacune de ces forces demeurant sous son commandement particulier.

Il sera institué auprès du Président un secrétariat général de la Défense nationale, organisme permanent qui rassemblera toutes les autorités et services intéressés au redressement de la situation. L'adjoint du général chef de la mission militaire française et le chef de la mission administrative française en seront membres permanents.

Au plan militaire, l'assistance française assurera la réorganisation et le renforcement de l'encadrement des forces tchadiennes ainsi que la formation et le recyclage de leurs cadres ; elle proposera les moyens nécessaires au plan des matériels et des équipements. Elle bénéficiera, dans le cadre des accords de défense, du concours ou du soutien des forces françaises

[1] Le comité de défense, chargé de la défense locale, est composé exclusivement de Tchadiens et de Français.

stationnées au Tchad, éventuellement renforcées, et dont l'engagement pourra se faire directement sous l'autorité et la responsabilité du général chef de la mission militaire française.

Au plan administratif, la mission française sera associée à l'action de l'administration territoriale dans des circonscriptions déterminées. Les attributions et le rôle de ses agents seront convenus spécialement, le but étant de permettre le rétablissement de la confiance des administrés et le bon fonctionnement des services. Les moyens nécessaires seront également définis ainsi que les obligations incombant à ce titre au gouvernement tchadien et au gouvernement français. La mise en œuvre de cette action implique aussi l'adoption, selon des modalités à préciser, de mesures de sélection des agents ou de réorganisation des services concernés.

Pour diriger la mission administrative française, le Secrétaire d'État avance le nom de M. le gouverneur Lami[1] dont le président Tombalbaye avait souhaité dans un passé récent solliciter le concours et dont il confirme aussitôt que ce choix recevrait son entière adhésion.

L'on ne saurait se dissimuler que l'application de ce programme soulèvera maints problèmes. La mise en place temporaire d'un dispositif exceptionnel d'assistance offre au gouvernement tchadien la possibilité d'assurer, sans dommage pour les structures de l'armée ou de l'administration, des stages ou des missions de formation ou de spécialités pour ses cadres les plus élevés. Le gouvernement français est disposé pour sa part à en faciliter très largement la réalisation.

L'importance de l'affaire nécessite que le Président en débatte d'une manière approfondie[2]. Le Secrétaire d'État déclare qu'il demeure à la disposition du Président pour étudier plus précisément les données et les modalités de réalisation du plan proposé, s'il en agréait les principes.

Le Président indique au Secrétaire d'État qu'il pense être à même de lui donner le lendemain une réponse. Il déclare comprendre et apprécier vivement les raisons et l'intérêt de la proposition française. Il y voit le témoignage de la compréhension et de la sollicitude du général de Gaulle auquel il est profondément reconnaissant.

[1] Pierre Lami, gouverneur de la France d'Outre-mer, débute sa carrière comme administrateur adjoint au Tchad (1934-1940), chef de région au Gabon (1944-1945), poursuit son cursus en Indochine avant de revenir en Afrique, au Sénégal (1950-1954), en Côte d'Ivoire (1956-1957), un retour au Sénégal (1957-1960), puis un poste ministériel de conseiller technique au cabinet de Jean Foyer, secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté. Admis à la retraite en octobre 1966, il est nommé chef de la mission administrative auprès du gouvernement central congolais à Kinshasa de 1965 à 1969 et depuis mars 1969, chef de la mission administrative auprès du gouvernement tchadien. La mission impartie à M. Pierre Lami en tant que chef de la mission pour la réforme administrative (MRA) est définie dans le télégramme de Fort-Lamy n°s 284 à 289 du 5 avril 1969, non reproduit.

[2] À la suite de son entretien avec M. Yvon Bourges, le président Tombalbaye a convoqué ses principaux ministres et ses officiers pour les informer des propositions françaises. Ses collaborateurs se sont ralliés à ses vues. Seul le chef du cabinet militaire, le colonel Odingar, et le ministre de l'Intérieur (Mahamat Douba Alifa)), inquiets de voir leurs compétences menacées, auraient manifesté une certaine opposition au projet. Se reporter au télégramme de Fort-Lamy n°s 231 à 234 du 18 mars 1969, non repris.

M. Bourges précise alors que l'accord formel et précis du président Tombalbaye devra être l'objet d'une lettre personnelle au général de Gaulle, lettre que le Secrétaire d'État remettra directement à son haut destinataire dès son retour à Paris.

Répondant à des préoccupations exprimées par le président Tombalbaye, le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères indique qu'il examinera également pendant son séjour à Fort-Lamy, avec les ministres intéressés[1], les programmes de l'aide française au développement et la situation financière du Tchad. Sur le point précis des ressources budgétaires, il confirme au Président que le gouvernement français est disposé à le soutenir pour obtenir le versement des sommes dues sur les recettes douanières de l'UDEAC au titre des exercices antérieurs au retrait du Tchad de l'Union.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, relations avec la France, 1959-1969*)

229

M. DUFOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nos 527 à 533. *Beyrouth, 17 mars 1969.*

(*Reçu* : 09 h. 40)

Je me réfère à mon télégramme no 524[2].

Le directeur des Affaires politiques[3] a donné aujourd'hui à l'un de mes collaborateurs les indications suivantes sur la mission de M. Jarring[4] et sur la conférence des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe[5].

1. Les questionnaires remis la semaine dernière à Beyrouth, au Caire et à Amman sont en fait les mêmes et portent sur l'interprétation donnée par les trois gouvernements à la résolution no 242[6].

[1] MM. Abdoulaye Lamana, ministre des Finances, et Georges Diguimbaye, ministre du Plan et de la Coopération, depuis le 20 avril 1966. Le 15 mars, est signée, à Fort-Lamy, la convention de financement no 65/C/68, entre le chef de la mission d'aide et de coopération, M. Georges Poulet, et le ministre tchadien du Plan et de la Coopération, M. Georges Diguimbaye.

[2] Par le télégramme nos 524 à 526 du 15 mars 1969, l'ambassadeur de France à Beyrouth informe Paris que M. Jarring a achevé, par une rapide visite à Beyrouth, sa troisième tournée au Proche-Orient depuis le début de sa mission. Il ajoute que M. Youssef Salem, ministre libanais des Affaires étrangères a indiqué à la presse que le gouvernement libanais envisageait des contacts avec les autres États arabes afin de définir une position commune sur le questionnaire.

[3] Le directeur des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères libanais est Hussein Jisr.

[4] Au sujet de la mission Jarring, voir *D.D.F.* 1967-II no 257 et *D.D.F.* 1968-I nos 158, 375.

[5] La conférence des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe se réunit au Caire jusqu'au 14 mars 1969.

[6] Au sujet de la résolution du Conseil de sécurité no 242 du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II no 257.

2. Amman et le Caire ont déjà indiqué à Beyrouth leurs points de vue. Ils diffèrent essentiellement en ceci que le président Nasser considérerait désormais la résolution du 22 novembre comme un tout alors que le roi Hussein estimerait – officiellement – que la question de l'évacuation des forces israéliennes sur les lignes du 5 juin 1967[1] devrait être l'objet préalable de la négociation.

3. Le Liban s'alignera sur la réponse du Caire, Beyrouth est plus que jamais contraint, dans sa politique arabe, de rechercher le contrepoids de l'Egypte aussi bien à cause de la Syrie qu'en raison des problèmes issus des activités de la résistance palestinienne.

4. Le fait que M. Jarring ait laissé du temps à ses interlocuteurs pour lui répondre est interprété comme un encouragement à la concertation des États arabes. C'est d'ailleurs le désir du Liban.

5. La nouvelle mission de M. Jarring ne donne pas l'impression de devoir apporter des éléments positifs en vue du règlement du problème palestinien.

En ce qui concerne la conférence du Caire M. Hussein Jisr a confié à mon collaborateur que l'atmosphère n'avait pas été très sereine, le point de vue des pays voisins d'Israël s'écartant de plus en plus de celui des autres États arabes moins directement concernés. Plus encore s'est posée la question du caractère représentatif de M. Yasser Arafat[2].

Au nom de son organisation M. Arafat a en effet prétendu être considéré à tous égards comme l'unique représentant du peuple palestinien. À ce titre il a demandé à recevoir des États pétroliers une dotation analogue à celle dont bénéficient les pays victimes de l'agression du 5 juin ; sa requête a suscité les réserves de certains, tandis que d'autres voudraient s'assurer sa neutralité ou son allégeance. Aussi, contrairement à ce que M. Youssef Salem[3] a déclaré à un journaliste à son retour du Caire, il paraît aujourd'hui peu probable que le secrétariat général de la Ligue arabe publie une résolution à ce sujet, car elle ferait apparaître les dissensions qui se sont manifestées sur ce point.

Dans ces conditions la perspective d'un nouveau sommet arabe paraît maintenant assez éloignée. Elle ne présentera d'ailleurs d'intérêt que lorsqu'il s'agira de faire sauter le verrou des décisions de la conférence de Khartoum[4], c'est-à-dire après l'échec ou le succès de la mission Jarring.

[1] Les lignes du 5 juin 1967 sont celles de la frontière israélienne avant le déclenchement des hostilités israélo-arabes.

[2] Yasser Arafat, homme d'État palestinien, est le co-fondateur du *Fatah*, organisation palestinienne politique et militaire, depuis 1959, il est aussi président de l'OLP, Organisation de libération de la Palestine.

[3] Youssef Salem est le ministre libanais des Affaires étrangères dans le gouvernement formé par Rachid Karame le 23 janvier 1969. Dans la deuxième partie du télégramme de Beyrouth n°s 524 à 526 du 15 mars, il est dit que Youssef Salem, de retour du Caire où il avait assisté à la conférence des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe, avait déclaré qu'une résolution sur le soutien à la résistance palestinienne avait été adoptée.

[4] La Conférence de Khartoum s'est terminée par un triple « non », voir *D.D.F.* 1967-II n° 135.

Enfin examinant la situation générale, le directeur des Affaires politiques a dit de nouveau à mon collaborateur que seule la France lui donnait l'impression d'avoir une attitude désintéressée et le désir réel de parvenir à une solution juste et durable. Quel que doive être le résultat de nos efforts la reconnaissance des Arabes, et du Liban en particulier, nous serait acquise.

(*Nations unies. Conseil de sécurité. Moyen-Orient. Mission Jarring. nº 736*)

230

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 413 à 419. *Pékin, 17 mars 1969.*

(*Reçu* : le 18 à 10 h. 39).

Nouvel incident sino-soviétique

Je me réfère à mon télégramme nos 410 à 412[1].

Comparant les versions chinoise et soviétique du nouvel incident de Chenpao (Damansky) je relève les points suivants :

1) La note soviétique du 15 mars[2] assure qu'à l'issue de l'échauffourée, les unités chinoises ont été chassées hors de l'île. Pékin affirme, au contraire, que des garde-frontières « avaient victorieusement repoussé à 19 h les envahisseurs ». La contradiction tient peut-être au fait que les Chinois ont jugé préférable de se retirer sur leur rive après la tombée du jour.

2) La note chinoise du 13 mars[3] observait que, du 4 au 12 mars, le commandement soviétique avait envoyé à six reprises des patrouilles blindées et des hélicoptères dans la zone de Chenpao (cf. mon télégramme nos 388 à 392)[4]. En revanche, le Wai Chiao Pu ne faisait pas état de la rencontre du 12 mars entre des officiers chinois et soviétiques chargés de la protection de la frontière. Si l'on en juge par la note publiée le 15 mars par Moscou, les représentants de l'armée populaire de libération ont dû réclamer, lors de cette entrevue, l'arrêt des patrouilles soviétiques dans l'île.

Il est vraisemblable qu'entre le 4 et le 14 mars, les Chinois se sont abstenus de patrouiller dans l'île. En revanche, après la conférence du 12 mars

[1] Ce télégramme ne figure pas dans les archives.

[2] La note soviétique du 15 mars 1969 est reproduite dans le télégramme de Moscou nº 1383, non publié.

[3] La note chinoise du 13 mars 1969 adressée à l'ambassade d'URSS en République populaire de Chine « relève six cas "d'intrusion sur le territoire chinois de Chenpao" par des véhicules blindés soviétiques entre le 4 et le 12 mars ». « Si ces "provocations" et "intrusions" se poursuivent, Moscou portera la responsabilité des "graves conséquences" qu'elles entraîneront ».

[4] Le télégramme nos 388 à 392 reprend la chronologie de l'envoi de notes de protestation de la République populaire de Chine envers l'URSS.

et leur protestation du 13, ils dépêchèrent, dans la matinée du 14 un élément de reconnaissance.

La note soviétique du 15 révèle ce fait, qui n'a pas été mentionné ici. Cette première initiative ne semble pas avoir suscité d'incident sérieux.

3) Il semble que les Chinois aient été cette fois-ci soucieux de devancer les protestations de l'URSS. La note du Wai Chiao Pu ne fournit pas d'information sur le nombre des tués et blessés, mais elle est plus précise et plus élaborée que le document publié au lendemain du premier incident.

4) J'observe, pour ma part, que la propagande soviétique s'efforce surtout d'imputer à Pékin la responsabilité des deux incidents, tandis que la Chine insiste particulièrement sur les empiétements de l'URSS sur son propre territoire. La presse chinoise observe notamment que le Kremlin se garde de fournir la moindre preuve de sa souveraineté sur l'île.

Il est possible que Pékin ait voulu tendre un piège à Moscou. Si les Chinois ont délibérément engagé l'affaire, ils ont pris des risques limités. L'îlot de Chenpao ne présente aucun intérêt stratégique ou économique pour l'URSS. Dans quelques semaines, il sera pratiquement submergé par les eaux. Mais l'Union soviétique entend justifier sa présence, elle risque d'être placée dans l'embarras pour des zones litigieuses plus importantes, telle que l'île triangulaire qui protège Khabarovsk.

5) Tandis que le gouvernement soviétique semble raidir son attitude (cf. télégramme de Moscou n°s 1365 à 1367), Pékin se garde, semble-t-il, de tout comportement belliqueux. Les manifestations n'ont pas repris devant l'ambassade de l'URSS. Nos collègues soviétiques reconnaissent d'ailleurs qu'ils ont toujours pu, jusqu'à présent, vaquer librement à leurs affaires. La ville est calme et le ton officiel, comme celui des journaux, demeure modéré. En revanche, de hauts fonctionnaires chinois n'ont pas hésité à déclarer à une mission économique française que les traités inégaux avaient arraché à la dynastie branlante des Ching un million de kilomètres carrés de terre chinoise dont Vladivostok, la moitié de Heilungkiang et Sakhaline. Ces propos étaient manifestement destinés à nous être répétés.

(Collection des télégrammes, Pékin, 1969, 2886)

231

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Zinsou, Président de la République du Dahomey.

L[1]. *Paris, 17 mars 1969.*

Cher Monsieur le Président,

Je n'ai pas besoin de vous confirmer en quelle estime nous suivons les efforts que votre gouvernement et vous-même avez décidé d'entreprendre pour rétablir une situation financière profondément inquiétante. Vous nous avez à cette occasion demandé d'établir une note qui puisse résumer les orientations qui nous paraissent indispensables, à la fois pour poursuivre l'aide que la France est décidée à vous maintenir et pour assurer les bases d'un redressement en dehors duquel tout ce que vous tenterez risquerait d'échouer.

Ce mémorandum est joint à cette lettre. Je ne m'en dissimule pas le caractère exigeant. Mais il me paraît impossible d'échapper à la vérité des faits ou à l'objectivité des remèdes. Ce ne serait digne ni du Dahomey ni de la France – nos deux pays au service desquels nous mettons vous et moi toute notre ardeur – ainsi qu'au maintien de leur séculaire amitié !

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Annexe

Mémorandum

Après huit années d'un constant déficit budgétaire, la situation des finances dahoméennes est trop profondément détériorée pour pouvoir être assainie immédiatement.

La France est disposée à aider au redressement nécessaire tant pour ce qui concerne le règlement des dettes que pour le retour progressif à l'équilibre. Elle ne peut cependant envisager de le faire si le gouvernement dahoméen n'est pas lui-même décidé à exclure tout nouvel accroissement du passif de l'État, c'est-à-dire à limiter l'ensemble des dépenses de l'État à ses ressources propres, augmentées de l'aide exceptionnelle que la France peut lui consentir pour l'exercice 1969, soit 875 millions de francs CFA[2].

C'est dire qu'il apparaît nécessaire de réviser l'ensemble du budget de l'exercice 1969.

Les recettes propres de l'État dahoméen, au cours de l'exercice 1968, ont été de l'ordre de 6 500 millions. Il serait déraisonnable d'escompter qu'elles puissent dépasser 7 milliards en 1969, même au prix d'un effort exceptionnel, et à tous égards indispensable et justifié, dans le recouvrement des impôts. Aide française comprise, le budget dahoméen de 1969 ne devrait donc pas dépasser 7 875 millions.

Pour que ce relatif équilibre soit réel, encore est-il indispensable que le budget couvre l'ensemble de toutes les recettes et de toutes les dépenses de l'État, sans aucune autre exception que celle de la Caisse autonome d'amortissement.

[1] Cette lettre fait suite aux conversations financières franco-dahoméennes tenues à Paris les 6 et 7 mars 1969.

[2] Voir le rapport de la Mission d'aide et de coopération adressé au secrétariat d'État qui souligne le caractère peu satisfaisant du budget adopté, dans l'improvisation, par le gouvernement dahoméen, transmis par la dépêche de Cotonou n° 19/DAM/A du 8 février 1969, non publiée et classée dans le dossier d'archives n° 21, questions économiques et financières, relations financières avec la France, 1969 (Dahomey 1959-1969).

Les soldes, positifs et négatifs, de tous les comptes spéciaux devraient donc faire l'objet d'une réintégration budgétaire de même que les dépenses qui ont été omises, et notamment les contributions dues au titre de l'assistance technique française (103, 72 millions) et au titre des Instituts de recherche (133,33 millions). Pour permettre le règlement de ces dettes sans dépasser le budget de 7 875 millions, le volume des dépenses déjà inscrites devrait donc être ramené de 8 336,4 millions à 7 637,49 millions, ce qui implique des économies voisines de 700 millions de francs CFA.

La réalisation de ces économies est une décision vitale pour le Dahomey.

Comment les réaliser ?

Il paraît difficile de comprimer davantage les dépenses de matériel, déjà très réduites ; il convient seulement à leur égard, par un effort de chaque jour, de veiller à ce que les engagements ne dépassent pas les dotations budgétaires.

Dès lors, il est impossible de ne pas remettre en cause les dépenses de personnel. Si les allocations familiales versées aux fonctionnaires étaient, dès le 1er avril 1969, alignées sur celles du secteur privé, une économie d'environ 412 millions pourrait être réalisée pour les neuf derniers mois de l'année. La renonciation à la majeure partie des augmentations de dépenses de personnes permettrait d'obtenir une économie de 288 millions ; cela impliquerait la limitation des recrutements, l'interdiction des titularisations, l'institution d'une règle selon laquelle aucun agent ne recevrait en 1969 un traitement supérieur à celui de 1968.

Quant au budget d'équipement, actuellement gagé, pour sa presque totalité, sur des emprunts et des avances, il doit être supprimé en tant que tel, car il prévoit des ressources incompatibles avec le redressement des finances publiques. On peut noter à cet égard qu'aucune consultation n'a été entreprise, consultation qui était cependant prévue par l'accord du 11 octobre 1968[1].

Les circonstances actuelles obligent à renoncer à toute dépense d'équipement qui ne serait pas financée par un don ou par l'assurance d'une rentabilité spécifique correspondant aux charges consécutives. C'est seulement lorsque la gestion du budget de fonctionnement en fera apparaître les possibilités que des équipements nouveaux pourront être prévus sur des ressources proprement dahoméennes.

Dans la perspective de dégager des excédents de recettes, un effort spécial devra être fait en matière de recouvrement des impôts. La reconversion de nombreux fonctionnaires à des tâches simples de recouvrement et de poursuite permettra d'obtenir ce résultat.

Dès que le gouvernement français aura l'assurance que les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre effectif du budget dahoméen auront été prises, il accordera à la République du Dahomey, pour le budget 1969, un concours financier représentant un volume global de 875 millions CFA, étant entendu que le règlement des dettes dues au Trésor français ou par l'Administration postale auront fait l'objet d'un accord particulier.

Un protocole soumis à l'approbation du gouvernement dahoméen déterminera alors les modalités de l'aide française dont les versements seraient échelonnés en fonction de la réalisation équilibrée du budget au cours de l'exercice.

Le gouvernement français est sensible à l'effort que représente une telle politique. Mais il sait que les sacrifices acceptés par le peuple dahoméen pour permettre le retour à l'équilibre pourront être rapidement compensés par les actions de développement que l'assainissement permettra de reprendre et que, pour sa part le gouvernement français a le désir très ferme de poursuivre et d'accroître.

(Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey/Bénin, 1959-1969, Affaires économiques et financières, situation économique et financière, n° 21)

[1] Le texte du protocole financier du 11 octobre 1968, non reproduit, est classé dans le dossier d'archives n° 23, questions économiques et financières, relations financières avec la France, 1967-1968 (Dahomey, 1959-1969).

232

M. Wibaux, Ambassadeur de France à Fort-Lamy,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 235 à 237. *Fort-Lamy, 18 mars 1969.*

Immédiat. Réservé. (*Reçu* : 17 h. 26).
Diffusion strictement réservée.

Je me réfère à mon télégramme nos 231 à 234[1].

Le président Tombalbaye a reçu ce matin à 12 h 30 en ma présence le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères pour lui faire connaître sa réponse aux propositions françaises.

En remettant à M. Bourges un pli cacheté adressé à M. le Président de la République, le chef de l'État a déclaré qu'il acceptait celles-ci avec reconnaissance et qu'il remerciait le général de Gaulle pour l'affectueuse sollicitude qu'il témoignait à son pays.

Cependant dans le souci, a-t-il dit, de ne pas donner prise aux esprits malveillants qui pourraient voir dans l'opération projetée un retour au passé il a demandé qu'une personnalité française étudie d'abord avec lui le détail de l'organisation et des attributions des deux missions[2].

M. le Secrétaire d'État a tenu à indiquer au Président l'importance qui s'attachait à ce que les deux chefs de mission[3] qui l'assisteront personnellement soient placés sous son autorité directe. Il a marqué qu'il lui paraissait nécessaire de consigner par écrit ce point essentiel.

M. Tombalbaye en a convenu et a ajouté que sa lettre le mentionnait dans des formes sans doute différentes mais tout aussi claires.

Après un long échange sur la situation intérieure et avoir marqué son accord formel et sur tous les points au mémento établi par M. Bourges sur leur précédent entretien[4] et que je lui avais personnellement communiqué lundi soir, le Président a de nouveau insisté sur l'urgence de la mise en place des dispositions proposées.

[1] Le télégramme nos 231 à 234 du 18 mars, non publié, rend compte de la suite donnée par le président Tombalbaye à son entretien avec M. Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, concrétisée par la réunion des principaux ministres et officiers tchadiens afin de les informer des propositions françaises pour le redressement de la situation au Tchad.

[2] Il s'agit de deux missions, l'une civile, l'autre militaire, de caractère temporaire et se situant en dehors de l'assistance française normale.

[3] Le général Arnaud pour la mission militaire et le gouverneur Pierre Lami pour la mission civile, ces deux personnalités françaises relevant directement du chef de l'État et assurant l'exécution de ses directives. L'ambassadeur de France présente au président Tombalbaye, le 1er avril 1969, le gouverneur Lami et le général Arnaud.

[4] Ce memento est publié ci-dessus.

Il a indiqué qu'il associerait M. Adoum Tchere[1], président de l'Assemblée nationale, à l'action qui sera entreprise.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, relations avec la France, 1959-1969*)

233

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 230 à 235. *Vientiane, 18 mars 1969.*

Strictement réservé. (*Reçu* : le 19, 11 h. 50).

Je me suis rendu à la présidence du Conseil et j'ai eu un assez long entretien avec le prince Souvanna Phouma[2].

Le Premier ministre m'a, tout d'abord, rappelé les conditions dans lesquelles s'était effectué le voyage de M. Minine à Sam Neua et les conclusions qu'il en tirait[3].

Le Prince avait profité d'une occasion favorable, puisque la détérioration des rapports entre les Chinois et les Russes lui avait permis d'utiliser M. Minine comme intermédiaire entre son frère et lui. Mais les résultats étaient dans une certaine mesure décevants en raison de l'emprise du clan extrémiste sur le prince Souphanouvong : si ce dernier n'avait pas rejeté formellement l'offre du Premier ministre de le rencontrer en France, il avait subordonné cette entrevue à la cessation des bombardements américains. Et comme mon interlocuteur me l'avait dit le 2 janvier[4], il était bien prêt à demander cet arrêt à Washington. Mais il ne pouvait le faire que s'il avait la certitude qu'au même moment les Nord-Vietnamiens se retireraient de la zone des combats et cesseraient d'y participer, tout en continuant, s'ils le voulaient, à utiliser la piste Hô Chi Minh.

C'était bien là le nœud de la question et pour amorcer ce « désengagement » simultané il fallait qu'une puissance à la fois désintéressée et respectée des deux camps puisse exercer son action le moment venu. C'est pourquoi le Prince adressait au général de Gaulle un message qui devait lui être remis prochainement (mon télégramme n° 219 du 15 mars 1969)[5]

[1] M. Adoum Tchere, ancien ministre du Travail et des Affaires sociales puis ministre de l'Agriculture, est député depuis le 31 mai 1959 et président de l'Assemblée nationale tchadienne depuis le 27 mars 1963.

[2] Prince Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962. Demi-frère du prince Souphanouvong, président du Néo Lao Haksat depuis 1956.

[3] Sur le voyage de l'ambassadeur de l'Union soviétique à Sam Neua, ville du Laos servant de capitale au Pathet Lao, voir ci-dessus la note n° 77/CLV du 1er février 1969.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Vientiane nos 4 à 6 du 3 janvier 1969.

[5] Non reproduit.

et par lequel il demandait au président de la République « d'user de l'autorité et du prestige immense qu'il a dans le monde pour faire savoir que le Laos entend rester lui-même et demeurer le maître de son destin[1] ».

Certes, le Premier ministre ne se dissimulait pas que le moment n'était pas entièrement favorable en raison de la stagnation des conversations de Paris[2], mais il était de son devoir, compte tenu des pertes en vies humaines et du poids de la guerre pour le Laos, de ne pas attendre que se dessine un règlement vietnamien. D'ailleurs, chaque jour, l'étreinte des Vietnamiens et des Chinois se renforçait sur le Nord et l'Est du pays. Pékin n'hésitait même pas à peupler d'une manière massive la province de Phong Saly de ses ressortissants de langue lao, originaires des Sip Song Pana[3].

« Qui sait même, se demandait le Prince, si Sam Neua n'en viendrait pas, sous l'influence des Chinois, à prendre des décisions qui mettraient irrémédiablement en cause le principe même de l'unité du Laos ? »

Le Premier ministre , qui paraissait très impressionné par le récit que mon collègue russe lui avait fait de l'incident de l'Oussouri[4], s'est interrogé à la fin de notre entretien sur les conséquences que l'aggravation des relations entre Pékin et Moscou ne manqueraient pas d'avoir pour Hanoï. Le Nord-Vietnam ne serait-il pas condamné à dépendre exclusivement des Chinois pour son approvisionnement ? Les Russes devaient d'ailleurs y penser depuis quelque temps, puisque M. Minine avait demandé au Prince que leurs communications aériennes avec Hanoï puissent s'effectuer à travers le Laos. Il ne s'agissait en principe que de transports civils et d'une escale à l'*Aeroflot*, me précisa mon interlocuteur.

En tout cas, voilà qui éclaire certains aspects du voyage de M. Minine et précise les conditions dans lesquelles Moscou a autorisé son ambassadeur de servir d'intermédiaire entre les deux Princes.

(*Collection des télégrammes, Vientiane, 1969*)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la lettre n° 73/PC du 14 mars 1969 adressée par prince Souvanna Phouma au général de Gaulle, et plus loin la réponse du Général du 11 avril 1969.

[2] Les négociations de Paris sur la paix au Vietnam.

[3] Région du Sud du Yunnan chinois.

[4] Le 2 mars 1969 les troupes soviétiques et chinoises s'affrontent sur la petite île déserte de Damansky (russe) ou de Chenpao (chinois) située dans le cours du fleuve Oussouri, à la frontière entre la Chine et l'URSS.

234

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 420. *Pékin, 18 mars 1969.*

(*Reçu* : le 20, 11 h. 26).

Événements de France

Pékin a naturellement trouvé dans la récente flambée d'agitation sociale matière pour relancer quelque peu la campagne de presse déclenchée au printemps dernier à propos des événements de France.

Les journaux prétendent que plus de neuf millions de travailleurs, chaleureusement soutenus par les étudiants, se seraient mis en grève et auraient organisé des « manifestations géantes » non seulement à Paris mais encore dans les principales villes de notre pays : Lyon, Marseille, Grenoble, Toulouse, Rouen, Bordeaux, Le Mans, etc.

Ces troubles sociaux seraient la conséquence d'une crise politique et économique en voie d'aggravation constante. Ils auraient frappé d'épouvante « la clique dirigeante » qui n'éprouverait que des sentiments « de haine et de terreur à l'endroit du mouvement ouvrier et étudiant ». Aussi bien le président de la République avait-il jugé nécessaire d'entrer personnellement en lice pour « attaquer de manière scandaleuse » les opposants.

Mais en dépit de la trahison des chefs syndicalistes, devenus les apôtres de la non-violence, les descendants des communards refusaient de se laisser intimider.

(*Collection des télégrammes, Pékin, 1969, 2886*)

235

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Entretien avec M. Nguyen Cao Thang
et demande d'audience chez M. Debré

N. nº 74/AS[1]. *Paris, 18 mars 1969.*

Très secret.

Référence : télégramme de Saigon nº 335[2].

Le directeur d'Asie a reçu ce 18 mars à 10 h. M. Nguyen Cao Thang, comme il était convenu. Ce dernier, que M. Manac'h avait déjà rencontré le 15 juillet 1968 (note nº 254 du 16 juillet)[3] a précisé qu'il prenait ce contact avec nous à l'insu de la délégation vietnamienne à la conférence de Paris et du consulat général de la République du Vietnam. Il était envoyé directement par le président Thieu et avait mission de ce dernier de demander audience à M. Debré.

Compte tenu de la substance de l'entretien, le directeur d'Asie estime pour sa part qu'il serait souhaitable que le ministre accorde l'audience demandée par égard pour le président de la République du Vietnam[4]. Les motifs qui viennent à l'appui de ce vœu apparaîtront dans le compte rendu ci-dessous. Au surplus, si le Ministre ne dispose que de peu de temps, l'audience pourrait être brève et M. Thang pourrait entrer immédiatement dans le vif du sujet puisqu'il a déjà eu une longue conversation avec le directeur d'Asie et que ce dernier lui a exposé les positions françaises sur le problème vietnamien.

L'audience pourrait, si le Ministre est d'accord, être fixée l'un des jours suivants : soit entre le mercredi 19 mars et le vendredi 21 mars, soit le mardi 25 mars après-midi, le mercredi 26 mars, le jeudi 27 ou le vendredi 28 mars.

1) Relations bilatérales franco-vietnamiennes.

L'examen du contentieux franco-vietnamien est à l'étude à Saigon sous la supervision du président de la République lui-même (suppression du « blocus » commercial, itinéraire d'*Air-France* vers Shanghai, transfert des

[1] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 25 février 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[2] Télégramme de Saigon nos 335 à 338 du 12 mars 1969, non reproduit. Il rapporte que Nguyen Cao Thang, assistant spécial du président Thieu pour les relations avec le Parlement, souhaite être reçu en audience de manière très discrète par le ministre français des Affaires étrangères.

[3] Cette note est reproduite dans *D.D.F.* 1968-II.

[4] Voir ci-dessous le compte rendu de cet entretien du 21 mars 1969.

bénéfices des sociétés françaises, etc.). L'affaire est en bonne voie, le président Thieu fort bien disposé, et le problème pourrait être résolu dans un très prochain avenir.

2) Orientation vers la France.

Le Sud-Vietnam cherche à se réorienter vers la France. S'il est impossible d'obtenir que les relations diplomatiques soient rétablies[1], du moins souhaite-t-on à Saigon que les rapports aillent en s'améliorant. On espère naturellement que la France maintiendra son attitude de parfaite neutralité, mais, en même temps, on désire obtenir son aide dans les circonstances difficiles actuelles. Que pensons-nous de la délégation vietnamienne ? Maintient-elle un contact étroit avec nous ?

À cette dernière question, M. Manac'h a répondu que ces contacts gagneraient certainement à devenir plus serrés. Nous n'avons jamais fermé notre porte, mais M. Pham Dang Lam[2] ne vient qu'assez rarement nous voir. M. Thang estime que c'est regrettable.

3) Le président Thieu souhaiterait savoir comment nous voyons les choses, comment nous voyons notamment le futur statut possible du Vietnam.

M. Manac'h a rappelé à son interlocuteur que cette position est connue : nous estimons que la seule chance de salut pour un Vietnam libre – encore que ceci dépende avant tout de la volonté de ses populations – réside dans la neutralité. Mais y a-t-il une chance que le président Thieu lui-même se rallie, avant qu'il ne soit trop tard, à cette idée qui implique, tout en gardant les armes, qu'on adhère positivement à une négociation pour une paix honorable ?

M. Thang n'exclut pas une telle hypothèse. Le chemin demeure ouvert et le président Thieu, qui est prudent, ne s'est jamais affirmé personnellement contre la neutralité. L'assistant du président se réserve de le dire à M. Debré.

La conversation sur ce point a été fort longue.

4) L'indépendance du Vietnam.

Le président Thieu cherche à affirmer l'indépendance de son pays. D'après M. Thang, il l'a démontré en octobre dernier vis-à-vis des États-Unis. Ces derniers avaient engagé le Vietnam à la légère sans l'avoir réellement et suffisamment consulté et Saigon a regimbé[3].

M. Manac'h, interrogé par son interlocuteur, a cru bon d'insister sur ce point. Seuls des dirigeants vietnamiens attachés à l'indépendance de leur pays peuvent avoir une chance de « tenir » dès lors que l'Amérique pourrait choisir de se désengager et faire progressivement des pas dans cette voie en laissant le Vietnam à son autonomie. Cela suppose – les relations amicales

[1] Sur la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Sud-Vietnam, intervenue le 24 juin 1965 à l'initiative du gouvernement sud-vietnamien, voir *D.D.F.* 1965-I, n° 317.

[2] Pham Dang Lam, consul général du Sud-Vietnam à Paris depuis le 21 septembre 1968, chef de la délégation sud-vietnamienne aux négociations de Paris sur le Vietnam.

[3] Sur les conditions mises par le président Thieu à une participation du Sud-Vietnam aux négociations de Paris, voir *D.D.F.* 1968-II, n°s 338 et 360.

demeurant sauves avec les États-Unis – que le gouvernement élargisse son action en surface et en profondeur auprès des populations. Cela suppose aussi que cela soit désormais le Vietnam, et non l'Amérique, qui définisse *nationalement* les règles de l'action politique et militaire du pays. Mais cela suppose aussi que les dirigeants vietnamiens réussissent, dans une période où les facteurs politiques deviennent déterminants, à capter l'adhésion des populations attachées à la paix. N'est-il pas déjà tard pour ce faire ? Les actions du gouvernement sont-elles calculées pour ce faire ? Nous n'en sommes pas sûrs pour notre part. Il reste que, en face de la pénétration du communisme et du Front[1], il n'y a de chance pour le Sud de garder quelque maîtrise que si ses dirigeants cherchent à assumer de plus en plus leur indépendance nationale dans tous les domaines, y compris celui de la négociation. Il est même de l'intérêt bien compris des Américains de comprendre que seule cette indépendance peut leur permettre de se replier peu à peu sans que les choses dépérissent à la mesure de leur retrait.

M. Thang a exprimé son parfait accord avec ce qui précède.

5) Général Ky.

L'assistant spécial du président Thieu a tenu à se faire mettre au courant de notre interprétation des positions du FNL et du Nord-Vietnam en ce qui concerne le problème du « gouvernement de paix[2] ». M. Manac'h lui a donné la réponse que le Ministre connaît. Il a précisé que, à son avis, il y avait eu concession des deux partenaires dans la mesure où ils ne réclamaient plus la destitution pure et simple du gouvernement de Saigon et son remplacement immédiat par un « gouvernement de coalition ». Il demeurait que ces deux partenaires persistaient, sous prétexte de voir s'instituer à Saigon un « gouvernement de paix » menant les négociations, à réclamer le départ de la trinité Thieu[3]-Ky[4]-Huong[5].

La conversation a donc porté sur le cas du général Ky. M. Thang, de son propre mouvement, a déploré la présence de l'homme dans les pouvoirs publics vietnamiens. M. Manac'h s'est gardé de récriminer (« ces affaires sont les vôtres »), mais l'assistant de M. Thieu n'a pas manqué d'exprimer son regret quant à certaines déclarations offensantes pour la France faites récemment par ledit général à Tel-Aviv et à Saigon. Il a précisé que le général Ky était « une lourde charge » pour le gouvernement et n'a pas caché qu'il convenait de s'en débarrasser au moment le plus opportun. Le directeur d'Asie en a pris note silencieusement.

6) L'entretien en est venu à la question des méthodes les meilleures pour faire progresser les négociations.

[1] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 6/AS du 4 janvier 1969.

[3] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonctions le 31 octobre 1967.

[4] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[5] Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis à partir du 28 mai 1968.

Interrogé, M. Manac'h a exposé qu'à notre avis les divers partenaires gagneraient peut-être tout d'abord à se mettre d'accord sur l'objectif à atteindre, à savoir le futur statut du Vietnam. Un accord sur un tel objectif aiderait à créer le minimum de confiance nécessaire. Il apparaîtrait comme une lampe vers laquelle on pourrait s'acheminer à travers la nuit et les obstacles. Resterait ensuite à trouver la méthode pour organiser la désescalade militaire et, *pari passu*, la progression dans la recherche de la solution politique.

Etait-il sage, à cet égard, de séparer les deux problèmes (désescalade militaire et solution politique) comme les Américains en manifestaient, semble-t-il, l'intention ?

Le directeur d'Asie n'a fait que soulever la question. Mais M. Thang a voulu en savoir davantage sur notre opinion. M. Manac'h lui a rappelé la réponse qu'il avait faite, le 4 mars dernier à M. Pham Dang Lam touchant le même problème, à savoir en substance ceci : à vous, Vietnamiens, de vérifier avec précaution s'il est sage de disjoindre les deux éléments. Si les Américains s'engagent avec les seuls Nord-Vietnamiens dans une désescalade militaire conçue *in abstracto*, il se peut qu'il y ait deux dangers pour vous.

1) Que les Américains en arrivent à un désengagement désiré et qui leur permettrait de reprendre plus largement leur coopération avec l'URSS, laissant le Sud-Vietnam en tête à tête avec le Front. Peut-être, après le retrait, serait-il plus facile pour le Nord-Vietnam que pour les Américains de renvoyer ses troupes vers le Sud.

2) La présence militaire des Américains au Sud-Vietnam est une carte *politiquement* négociable, et leurs adversaires le savent bien. Si on choisit de ne pas négocier le retrait, ce serait peut-être dommage pour les Sud-Vietnamiens. Mais c'est à eux de voir et ce n'est pas notre problème. Nous constatons en tout cas que le Nord-Vietnam et le FNL voient l'affaire sous la forme d'une interdépendance étroite entre les aspects militaires et les aspects politiques. Les deux battants de l'échelle (désescalade militaire et solution politique) se tiennent et des barreaux les unissent. De barreau en barreau, il conviendrait sans doute de restreindre progressivement les engagements militaires et, de manière concomitante, de progresser vers la solution définitive.

M. Nguyen Cao Thang a exprimé sa grande satisfaction de la conversation qu'il avait eue. Il la rapporterait fidèlement au président Thieu. Ce dernier était un homme prudent, mais il cherchait à élargir son horizon. Il serait heureux de savoir ce que pensaient les Français et il ne manquerait pas d'y réfléchir avec le plus grand sérieux, nous pouvions en être sûrs.

M. Thang, en partant, a exprimé le grand espoir de voir prochainement M. Michel Debré. Il attendrait avec impatience un coup de téléphone prochain.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

236

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 352 à 355. *Bruxelles-Delfra, 19 mars 1969.*
(*Reçu* : 18 h. 42).

Les idées exposées par M. le Président de la République au chancelier Kiesinger, et telles qu'elles ont été rapportés par la presse, au sujet de l'éventualité d'une organisation européenne élargie[1], provoquent ici de la perplexité. On s'interroge sur leur portée, sur le contenu que l'on devrait, le moment venu, leur donner, et, bien évidemment, sur les conséquences qui pourraient en résulter pour le Marché commun. Les réflexions et les questions formulées par mes collègues sont, à cet égard, révélatrices. On se demande, en tout premier lieu, ce qu'il pourrait advenir, dans une telle construction, de la politique agricole commune, notamment du règlement financier. Les négociations qui doivent s'engager sur ce sujet dans le courant de l'année ne risquent-elles pas d'être plus difficiles ? Certains s'inquiètent aussi de l'avenir de la coopération entre les Six et les pays africains et malgache. Plus généralement, on se pose la question de savoir s'il pourrait subsister, entre les Six, des liens particuliers au sein d'une organisation plus large.

Sur un autre plan, l'inquiétude s'exprime de voir l'Allemagne dégagée des liens étroits qui rattachent son économie à celle des autres pays membres de la Communauté économique européenne, liens que l'on espérait voir se renforcer davantage encore grâce au développement de ce qu'on appelle l'union économique (politiques communes et harmonisations).

On entend dire également que les États-Unis verraient probablement d'un assez mauvais œil s'édifier une vaste zone préférentielle européenne et que ce ne serait peut-être pas une surprise si, dans une telle éventualité, ils en venaient à demander l'ouverture d'une nouvelle négociation tarifaire destinée à leur procurer des compensations substantielles.

[1] Les 13 et 14 mars 1969, Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, est en visite officielle à Paris où il a des entretiens avec le général de Gaulle. Le 14 mars, à l'issue de cette visite, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères rapporte ainsi les propos qu'a tenus le général de Gaulle au chancelier Kiesinger : « Faire entrer dans la Communauté économique européenne tous ceux qui, en Europe, souhaiteraient en faire partie : la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark, l'Irlande, le Portugal, l'Autriche, l'Espagne, la Suisse, la Turquie, la Grèce, n'est pas possible. Cette perspective doit être considérée sur une base plus large d'une organisation européenne. Faire entrer tous ces pays dans la Communauté, c'est supprimer cette Communauté. S'interdire de jamais faire quelque chose serait absurde. Peut-être un jour faudra-t-il faire quelque chose de commun avec tous les États européens. C'est une perspective ouverte et la France est prête à en parler avec l'Allemagne. »

J'ai noté enfin les propos de mon collègue allemand[1] selon lequel il s'agirait avant tout, pour la France, de se dégager d'un engrenage dans lequel elle serait contrainte, au fur et à mesure, d'aliéner son indépendance nationale.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

237

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 515 à 518. *Prague, 19 mars 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 18 h. 10).

D'après ce que m'a laissé entendre M. Pleskot[2], les dirigeants soviétiques auraient marqué explicitement à M. Cernik[3] qu'ils n'avaient aucune objection au développement des rapports franco-tchécoslovaques.

À Moscou, le président du Conseil semble avoir examiné avec ses interlocuteurs la question des relations de la Tchécoslovaquie avec l'Ouest. Selon ce qui m'a été dit, le « feu vert » donné en ce qui concerne la France ne vaudrait pas pour la Grande-Bretagne. On peut supposer qu'il vaut encore moins pour la République fédérale d'Allemagne.

Quoi qu'il en soit et toujours d'après le secrétaire d'État, les rapports avec la France prennent ainsi, pour la Tchécoslovaquie, valeur de symbole et lui permettront d'affirmer concrètement sa souveraineté dans le domaine extérieur.

Encouragés à persévérer dans une voie qu'ils avaient déjà choisie, mes interlocuteurs manifestent dès maintenant leur activisme à notre égard. Au lendemain du retour de M. Cernik, rompant avec la réserve que les personnalités gouvernementales observent depuis le mois d'août en ce qui touche les réceptions de caractère diplomatique, MM. Marko[4], Pleskot, Galuska[5]

[1] Günther Harkort, représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès des Communautés européennes depuis 1964.

[2] Vaclav Pleskot est secrétaire d'État fédéral aux Affaires étrangères depuis le 1er janvier 1969.

[3] Oldrich Cernik, président du Conseil de la République tchécoslovaque depuis le 8 avril 1968, s'est rendu en visite officielle à Moscou le 13 mars 1969. Les problèmes économiques ont occupé une large place dans ces entretiens. Le texte du communiqué concernant cette visite est transmis par le télégramme de Prague nº 497 du 14 mars, non publié.

[4] Jan Marko est ministre fédéral des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie depuis le 1er janvier 1969.

[5] Miroslav Galuska, diplomate, ministre de la Culture et de l'Information d'avril à décembre 1968, puis ministre de la Culture de la République tchèque depuis janvier 1969, date de l'entrée en vigueur du statut fédéral de la Tchécoslovaquie, dotant la République tchèque et la République slovaque, ses deux composantes, d'institutions propres.

et Cisar[1] assistaient au vernissage de l'exposition de peinture française contemporaine[2].

On s'occupe au palais Cernin d'établir, pour nous le présenter, un programme d'échanges de visites au niveau gouvernemental.

Dans le domaine de la coopération économique et technique, les projets en suspens font l'objet d'un nouvel examen :

– M. Mrazek, vice-ministre au comité fédéral pour le développement de la technique, se propose d'aller prochainement à Paris pour reprendre contact avec les représentants du plan calcul.

– En ce qui concerne la télévision en couleurs, il m'a indiqué qu'à son avis, en dépit de l'opposition des techniciens (favorables au procédé PAL), les instances tchécoslovaques adopteraient vraisemblablement le procédé *SECAM.* La décision pourrait être prise en mai ou juin.

– Enfin, M. Marko m'a dit spontanément qu'il me reparlerait du projet *Caravelle.*

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Tchécoslovaquie, relations avec la France, 1969*)

238

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1181 à 1190. *Bonn, 19 mars 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 11 h. 56).

Je me réfère à mon télégramme n° 290[3].

Un des membres de la mission commerciale tchécoslovaque en République fédérale, avec qui l'un de mes collaborateurs s'était déjà entretenu le 22 janvier, nous a de nouveau fourni quelques indications.

Notre interlocuteur qui rentrait de Prague, où il avait rencontré le chef de cabinet de M. Marko[4], ministre des Affaires étrangères, nous a dit que le voyage que celui-ci avait effectué à Moscou en février[5] avait conduit à

[1] Cestmir Cisar, idéologue du parti, ministre de l'Éducation et de la Culture de septembre 1963 à novembre 1965, ambassadeur à Bucarest de 1965 à 1968, président et membre du Conseil national tchèque depuis juillet 1968, député à l'Assemblée fédérale, depuis janvier 1969.

[2] Concernant le vernissage de l'exposition « L'École de Paris aujourd'hui », se reporter au télégramme de Prague n°s 498 à 501 du 14 mars, non publié.

[3] Ce télégramme du 23 janvier est reproduit ci-dessus.

[4] Dr. J. Johanes.

[5] Jan Marko, ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Tchécoslovaquie, se rend en visite officielle à Moscou du 5 au 10 février. Se reporter aux télégrammes de Moscou n°s 682 à 689 et de Prague n°s 337, 338 à 343 du 12 février, non repris.

« un certain rapprochement ». Les Soviétiques avaient déclaré que les décisions du parti communiste tchécoslovaque étaient « bonnes mais mal appliquées ». M. Marko avait fait état des difficultés auxquelles se heurtait son gouvernement dans son propre pays. Moscou avait finalement renouvelé sa confiance aux « dirigeants actuels ». La formule concernait-elle M. Dubcek[1] ? Notre interlocuteur s'est montré réservé : c'était M. Husak[2] en Slovaquie et M. Strougal[3] en Bohême qui tenaient déjà les commandes, a-t-il marqué, « cela sera encore plus net dans l'avenir ».

M. Marko avait accepté que Russes et Tchécoslovaques tiennent des réunions régulières au niveau des services des Affaires étrangères. Il avait dû admettre, d'autre part, qu'une « coordination » soit rétablie entre ambassades soviétique et tchécoslovaque dans certains États où les relations entre les représentants des deux pays étaient devenues très tendues. Par exemple, à Londres, une partie du personnel de l'ambassade tchécoslovaque, mais non l'ambassadeur[4], était d'un antisoviétisme virulent. Il y avait aussi, a ajouté notre interlocuteur, le cas de Paris. M. Pithart[5] avait également pris des positions trop opposées à Moscou. Nous devions savoir que « des membres du comité central du parti communiste et du parlement tchécoslovaque avaient protesté contre son attitude. Combattre Moscou ne menait à rien, lorsque l'on était tchécoslovaque ».

Mon collaborateur ayant remarqué que tous ces renseignements revenaient à confirmer que le gouvernement de Prague se plaçait dans le sillage de l'URSS – c'était la mise au pas – le diplomate tchécoslovaque a répondu que M. Husak et M. Strougal étaient simplement des « réalistes ». L'antisoviétisme, a-t-il répété, nous expose à trop de dangers : au premier chef à

[1] Alexandre Dubcek, slovaque, l'homme du « printemps de Prague », est le premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque du 5 janvier 1968 au 17 avril 1969, date à laquelle il démissionne de ce poste.

[2] Gustav Husak est né à Bratislava en 1913. Il adhère au parti communiste en 1933. Durant la guerre, il participe au soulèvement slovaque contre les Allemands et, après la guerre, devient membre du Conseil national slovaque et du *praesidium* du parti communiste. Husak est arrêté en 1951 lors de la vague d'épuration qui frappe le pays, accusé de « nationalisme bourgeois, il est condamné à perpétuité en avril 1954. Libéré en 1960, blanchi en 1963, mais n'est pas vraiment réhabilité, il est écarté de la vie politique et nommé à l'Académie des sciences de Bratislava. Husak revient au pouvoir en 1968 à l'occasion du « printemps de Prague ». En tant que vice-président du Conseil, il contribue à la mise en œuvre des réformes libérales, brutalement stoppées le 21 août 1968. Après l'éviction de Dubcek du poste de premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque, le 17 avril 1969, il le remplace et dirige la politique de « normalisation » voulue par Brejnev.

[3] Lubomir Strougal, né en 1924, adhère au parti communiste en 1945, est membre du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis 1958. Il est nommé ministre de l'Agriculture et des Forêts (1959-1961), élu député à l'Assemblée nationale de juillet 1960 à décembre 1968, ministre de l'Intérieur de 1961 à 1965, vice-Premier ministre d'avril à décembre 1968 et président du Conseil économique (avril-décembre 1968), membre du Conseil national tchécoslovaque depuis juillet 1968, président du Bureau du PCT pour les pays tchèques, membre du comité exécutif du *praesidium* du comité central du parti communiste de novembre 1968 à août 1969, nommé membre du conseil national de Défense de la République en mars 1969 puis adjoint du Premier secrétaire le 4 juin 1969, voir à ce sujet, le télégramme de Prague n°s 900 à 902 du 4 juin 1969.

[4] L'ambassadeur de la République socialiste de Tchécoslovaquie à Londres est le Dr. Miloslav Ruzek depuis juillet 1966.

[5] Vilem Pithart est ambassadeur de la République socialiste de Tchécoslovaquie à Paris depuis 1966.

ceux qui viennent de l'URSS elle-même, qui est extraordinairement attentive à l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie et serait prête à une nouvelle intervention si elle l'estimait nécessaire. Nous devons tenir compte de cette emprise russe et nous le faisons. On nous a, par exemple, récemment reproché d'avoir cédé aux pressions de Moscou en refusant de nous faire représenter au congrès du parti communiste yougoslave[1]. En réalité, c'est le comité central du parti tchécoslovaque qui a pris la décision « de lui-même », sans influences extérieures. La majorité a considéré qu'il était plus sage de ne pas irriter les Russes par un geste qu'ils auraient interprété comme une bravade, car ils savent que notre population, les étudiants en particulier, est largement favorable aux Yougoslaves et hostile aux Soviétiques.

Notre interlocuteur a ensuite abordé de lui-même la question des relations de l'Allemagne fédérale avec l'Est européen. Les négociations commerciales germano-tchécoslovaques[2] avaient abouti à la reconduction de l'accord commercial avec quelque augmentation des courants d'échanges. On n'était pourtant pas entièrement satisfait à Prague : les contingents accordés par les Allemands à l'importation étaient insuffisants. Il n'avait pas été question de crédits allemands à l'économie tchécoslovaque.

Il n'en avait pas été de même entre Allemands et Russes. Le diplomate tchécoslovaque savait que des conversations avaient eu lieu entre le chef de la mission commerciale soviétique en Allemagne et M. Pohle[3], député CSU au *Bundestag* (où il est un des appuis de M. Strauss)[4], fondé de pouvoir du *Konzern*-Flick[5] et porte-parole de la grande industrie allemande. On avait évoqué la possibilité d'un accroissement important du commerce germano-soviétique grâce à un crédit à moyen terme de deux milliards de marks, qui serait accordé par la République fédérale. Selon notre interlocuteur, qui avait rencontré M. Tsarapkine[6], celui-ci aurait évoqué la question au cours de ses entretiens avec le Chancelier. Mais M. Kiesinger aurait lié à ce projet, de manière trop voyante, la question de l'interprétation par les Russes

[1] Le IXe congrès de la Ligue des communistes yougoslaves (parti communiste) s'est tenu du 11 au 16 mars 1969. Se reporter au télégramme de Prague n°s 494 à 496 du 13 mars et à la dépêche de Prague n° 222/EU du 28 mars, analysant « l'opinion tchécoslovaque et le IXe congrès de la Ligue des communistes yougoslaves », non reproduits.

[2] L'accord commercial entre la République fédérale d'Allemagne et la Tchécoslovaquie est signé à Prague le 3 août 1967.

[3] Wolfgang Pohle, député CDU/CSU de Bavière.

[4] Franz Josef Strauss, président de la CSU (union chrétienne sociale) de Bavière depuis 1961 et ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[5] *Konzern*-Flick : *Konzern* est un mot allemand utilisé pour désigner un groupe d'entreprises, juridiquement indépendantes, mais réunies en fait sous une direction unique. C'est un ensemble intégrant verticalement des productions situées en amont et en aval du secteur originel de l'entreprise autour de laquelle s'établit le *konzern*. Les *konzerns* ont constitué dès l'origine l'armature de l'industrie et du développement économique allemands. Leurs liens avec l'État ont toujours été très étroits. Le *konzern*-Flick, du nom de la dynastie politique et industrielle allemande qui l'a fondé sous la république de Weimar, constitue un empire industriel englobant la houille, l'acier et la société Daimler-Chrysler. Après bien des vicissitudes, en 1986, la famille Flick est obligée de vendre la majeure partie de son patrimoine industriel à la *Deutsche Bank*.

[6] Semen Tsarapkine est ambassadeur d'URSS à Bonn depuis février 1967.

de la clause des États ennemis[1]. Les Allemands voulaient obtenir plus sur ce point, tandis que l'on pensait, à Moscou, être déjà allé assez loin.

Certes, il existe au ministère des Affaires étrangères soviétique, a poursuivi le diplomate tchécoslovaque, des fonctionnaires dont l'influence n'est pas négligeable et qui rêvent d'un accord avec la République fédérale. Mais M. Ulbricht[2] sait à quoi s'en tenir. Notre interlocuteur, qui a été en poste pendant quatre ans à Berlin-Est avant de venir en République fédérale, a ajouté : dès qu'un document de travail, tendant à un rapprochement russo-allemand, est élaboré par les services des Affaires étrangères soviétiques, Berlin-Est est informé. M. Ulbricht prend l'avion pour Moscou. Il se rend directement chez M. Brejnev et l'affaire est enterrée.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, politique étrangère, 1969*)

239

COMPTE RENDU

Entretien de M. Couve de Murville avec le Dr. Fawzy
Le 6 mars, à 11h.

C.R.[3] *Paris, 19 mars 1969.*

Étaient présents :
Du côté français : M. Couve de Murville[4]
M. Lebel[5]
Du côté égyptien : Dr Fawzy[6]
M. Hafez Ismaïl[7], Ambassadeur de la RAU.

Après les courtoisies d'usage échangées sur un ton particulièrement amical, *le Dr Fawzy* mentionne qu'il a été reçu la veille par le général de

[1] Se reporter aux articles 53 et 107 de la Charte des Nations unies. Le terme « État ennemi », employé au paragraphe I de l'article 53, s'applique à tout État qui, au cours de la Seconde Guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la Charte.

[2] Walter Ulbricht est secrétaire général (1950-1953) puis premier secrétaire du comité central du SED (parti socialiste unifié d'Allemagne) depuis 1953, président du conseil national de Défense et président du Conseil d'État de la République démocratique allemande (RDA) depuis 1960.

[3] Ce compte rendu émane du directeur d'Afrique-Levant.

[4] M. Couve de Murville est Premier ministre depuis le 10 juillet 1969.

[5] Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant de 1966 à 1970.

[6] Le docteur Mahmoud Fawzy, diplomate égyptien de carrière, est ministre des Affaires étrangères en décembre 1952. En 1964, il est nommé conseiller personnel du président Nasser en matière de politique étrangère. Il est également membre du Comité suprême de l'Union socialiste arabe. Il se rend en France le 4 mars 1969, envoyé en mission par le président Nasser auprès du général de Gaulle (voir la lettre de Nasser à de Gaulle du 2 mars 1969, non publiée). Le 5 mars, il est reçu par le général de Gaulle.

[7] Mohamed Hafez Ismaïl est ambassadeur de la RAU à Paris.

Gaulle dont il a trouvé les propos « excellents et inspirants ». Il en avait retiré l'impression que, dans le monde, l'on saisissait mieux les réalités de la crise du Moyen-Orient.

M. Couve de Murville ayant indiqué qu'en effet l'inquiétude générale qui s'est développée à ce propos poussait les divers gouvernements à ne pas laisser traîner les choses, le Dr Fawzy note qu'autrefois, on estimait que l'affaire de Palestine devait être mise au frigidaire mais qu'on se rend compte aujourd'hui qu'il s'agit d'un problème trop chaud pour ne pas menacer le frigidaire lui-même. Le problème posé par les Palestiniens est, en effet, sous sa forme actuelle, un élément nouveau et très important.

S'agissant de la procédure, M. le Dr Fawzy note qu'il ne suffit pas de dire que les quatre Puissances[1] appuient l'effort de M. Jarring[2] ; encore faudrait-il qu'elles eussent une conception commune de ce que M. Jarring devrait faire, faute de quoi, il n'existerait pas de bases sur lesquelles fonder leur appui. Il était donc bon de commencer par des rencontres des quatre Représentants permanents à New York ; si les choses allaient bien, les ministres des Affaires étrangères pourraient se rencontrer à leur tour et, comme la France le suggère, tout cela déboucherait sur le Conseil de sécurité, ce qui est normal.

Le Dr Fawzy relève avec satisfaction que ce n'est pas à Paris que l'on entend des arguties concernant la « solution imposée ». Il est bien évident qu'il ne s'agit pas d'imposer une solution par la force des armes, mais de convaincre les intéressés, au besoin avec énergie. Il est bien évident aussi que les Quatre ne parviendront à une solution que moyennant une consultation étroite avec toutes les parties au conflit. Étant donné l'existence de cette consultation préalable, il pourrait ne pas être mauvais qu'il y eut une certaine apparence de « solution imposée ». Cela pourrait permettre de résoudre certaines questions de politique intérieure non seulement chez les Arabes mais aussi en Israël. À défaut d'une solution de compromis – et la résolution du 22 novembre[3] n'en est-elle pas une ? – il ne resterait plus que les solutions extrémistes.

M. Couve de Murville ayant indiqué que tout cela correspondait bien à notre sentiment et le Dr Fawzy ayant marqué que la position française ne prêtait à aucune ambiguïté, M. Couve de Murville signale qu'il lui semble que la position américaine a un peu évolué : les Américains semblent mieux comprendre les réalités de la situation ainsi que la nécessité d'une discussion.

Le Dr Fawzy indique au passage que, dans la pratique, le contact est maintenu entre Le Caire et Washington et qu'à défaut d'une bonne

[1] Le 15 janvier 1969, le gouvernement français propose des réunions à Quatre : France, États-Unis, URSS et Royaume-Uni (voir plus loin le télégramme du Caire à Paris du 1er mai 1969).

[2] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé en novembre 1967 représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient (*D.D.F.* 1968-I, rubrique : crise du Moyen-Orient).

[3] Au sujet de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II, nº 257.

occasion que viendraient à donner les Américains, il lui paraît difficile de renouer officiellement les relations diplomatiques.

Revenant au problème principal, *le Dr Fawzy* estime qu'il serait essentiel, une fois la procédure des conversations à Quatre engagée, que l'effort ne se relâche pas et que l'on aboutisse. Cela, relève *M. Couve de Murville*, présuppose une certaine préparation, c'est-à-dire des conversations bilatérales, qu'il faudra également avoir avec les parties au conflit. *Le Dr Fawzy* note que la tendance générale vers la détente qui se manifeste entre Washington et Moscou peut faciliter les choses, ce dont M. Couve de Murville est d'accord.

Le Dr Fawzy résume la politique de son pays en indiquant qu'il souhaiterait faire en sorte que le Moyen-Orient devienne une source de prospérité pour le monde entier au lieu d'être, comme en ce moment, une poudrière. La solution de compromis à laquelle il songe ne serait pas seulement dans l'intérêt de la RAU et des Arabes mais dans celui du monde entier, y compris d'ailleurs Israël. À défaut d'un compromis en effet, il ne reste que la solution vraiment imposée, celle qui résulte de relations de vainqueurs à vaincus, c'est-à-dire le risque d'une nouvelle guerre bien inutile encore.

Passant aux questions bilatérales, dont il a déjà entretenu le général de Gaulle, le Dr Fawzy mentionne le désir des autorités de la RAU de voir la coopération française déjà bonne se développer en ce qui concerne :

– le pipe-line Suez-Alexandrie (où il semble que les Français souhaitent le report à fin avril de la date de l'adjudication) ;

– la recherche du pétrole dans le désert occidental ;

– l'industrie pétrochimique ;

– le métro du Caire ;

– l'Institut du pétrole (en ce qui concerne l'équipement à fournir au-delà du financement actuellement envisagé) ;

– la coopération technologique en général ;

– enfin, le maintien de la coopération culturelle qui est unanimement appréciée.

En réponse à des questions de M. Couve de Murville, le Dr Fawzy indique que l'on est déjà certain de l'existence d'un véritable lac de pétrole dans les parages de Suez et que l'on a de bons espoirs d'en découvrir un autre dans le désert occidental.

Le pipe-line Suez-Alexandrie, qui est une grosse affaire, est estimé tout à fait rentable par tous les experts : quand bien même le Canal rouvrirait, il serait, en effet, impassable pour les gros pétroliers.

Quant à la situation économique générale du pays, le Dr Fawzy l'a décrite comme « sérieuse mais pas alarmante ». La base économique est, en effet, très saine et l'on peut raisonnablement avoir de grands espoirs d'avenir : le Sinaï contient, en effet, du pétrole, du charbon et d'autres minéraux ; même réduit, le trafic du Canal, lorsque celui-ci rouvrira, sera de bon rapport :

les revenus du pipe-line, augmentés des revenus propres du pétrole, sont importants ; l'industrie est enfin arrivée au stade où elle rapporte plus qu'elle ne coûte. Enfin, le tourisme peut encore rapporter des sommes très supérieures et l'on compte beaucoup sur la coopération technique de la France dans ce secteur.

Le Dr Fawzy fait état de propos échangés entre le général de Gaulle et lui sur le thème de rencontres franco-égyptiennes plus fréquentes. Il se félicite de la présence au Caire de M. François Puaux.

L'entretien se termine à 11 h 40.

(*Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, RAU, Relations avec la France, visites, RAU 6-2*)

240

NOTE
DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES
CHARGÉ DE LA COOPÉRATION

Situation au Tchad

N[1]. *Paris, 1969.*

Situation au Tchad

Telle que constatée localement, l'évolution de la situation générale au Tchad est apparue comme plus préoccupante qu'elle ne semblait l'être d'après les rapports de notre mission diplomatique à Fort-Lamy.

Cette évolution aboutit dès à présent à l'isolement de cette capitale comme à celui de l'administration et de l'armée nationale, désormais coupées de tout contact avec des populations qui leur sont de plus en plus hostiles en conséquence d'une longue suite d'exactions assorties de répressions aveugles et brutales[2].

Foncièrement défiante à l'endroit des islamisés du Nord, de l'Est et du Centre[3], l'autorité gouvernementale, administrative et militaire a pratiqué, dès la proclamation de l'Indépendance (11 août 1960) une politique de

[1] Cette note ne porte pas de date précise, autre que 1969, mais elle a dû être rédigée afin de préparer le séjour que doit faire au Tchad M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, du 15 au 18 mars 1969.

[2] Se reporter au compte rendu de la tournée effectuée dans le Kanem (nord-ouest du Tchad) par M. Paul Blanc, premier conseiller près l'ambassade de France au Tchad, du 22 au 24 janvier 1969, non publié ; voir également la note d'information sur la situation intérieure et les problèmes de maintien de l'ordre pendant la quinzaine du 18 février au 4 mars transmise par la dépêche de Fort-Lamy n° 58/DAM du 7 mars 1969 à laquelle il convient d'ajouter le télégramme de Fort-Lamy n°s 204 à 208 du 13 mars, non reproduits.

[3] Voir la dépêche de Fort-Lamy n° 199/DAM du 21 mai 1965, non publiée, analysant l'importance de l'Islam et des musulmans au Tchad, qui représentent près de la moitié de la population.

ségrégation despotique ainsi qu'une élimination radicale des élites traditionnelles dans les régions considérées.

Cette situation s'est accentuée au fur et à mesure du retrait des troupes françaises (1er janvier au 1er août 1965) et des troubles graves ont lieu dès le mois d'octobre 1965[1], au Sud-Ouest du Ouaddaï, en conséquence d'une levée d'impôt conduite avec la plus extrême brutalité.

Dès lors, une véritable rébellion s'organise dans tout le Ouaddaï à l'instigation de certains chefs traditionnels, des étudiants instruits au Caire et des confréries religieuses d'obédience mahdiste, soutenues et financées par les confréries d'El Fasher au Soudan.

Simultanément des révoltes paysannes éclatent au Sud de Fort-Lamy dans une zone de peuplement peul, donc islamisé, tandis que les incidents graves se multiplient au Ouaddaï et que le gouvernement Tombalbaye exerce des représailles sur les personnalités arabes ou musulmanes de Fort-Lamy et d'Abéché[2].

À partir du mois de juillet 1967, la rébellion s'étend au Salaamat, à 150 kilomètres au Sud-Est de Fort-Lamy, puis au Kanem, à 100 kilomètres au Nord de la capitale[3].

Elle se manifeste ensuite au Tibesti[4], dès le mois de mars 1968, en conséquence des exactions commises par les garnisons tchadiennes à l'encontre des sédentaires des palmeraies, anciens captifs et toujours vassaux des nomades toubous qui les protègent. Une « réconciliation » de principe est intervenue le 16 mars 1969 à Fort-Lamy[5] entre une délégation de ces sédentaires et les autorités gouvernementales, mais les clans nomades de race noble ne s'y sont pas associés, et la situation ne saurait être considérée comme réglée au Borkou Tibesti que dans la mesure où l'administration laissera les populations locales vivre à leur guise, au moins pour un temps.

Ainsi, la dissidence se généralise : elle ne revêt toutefois, pour le moment, que l'aspect d'une jacquerie qui tente d'animer et d'organiser à son profit la rébellion proprement dite.

[1] Concernant les incidents qui se sont produits les 18 octobre et 8 novembre 1965, se reporter à la note n° 416/DAM.2 de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, du 29 octobre 1965 et au télégramme de Fort-Lamy nos 653 et 654 du 9 novembre 1965, non reproduits.

[2] Se référer à *D.D.F.* 1966-II, nos 85 et 231 ; *D.D.F.* 1967-I, nos 136 et 342 ; *D.D.F.* 1967-II, nos 50 et 156. Le Ouaddaï jouxte le Darfour soudanais à l'extrême Est du Tchad.

[3] Voir *D.D.F.* 1968-I, n° 260.

[4] Sur la situation dans le Tibesti, se reporter à la dépêche de Fort-Lamy n° 307/CM du 17 septembre 1968, portant la mention « secret défense » qui analyse de façon approfondie « la situation au Tibesti », non publiée. À compléter par la dépêche de Fort-Lamy n° 70/DAM du 22 mars 1969, passant en revue la situation dans l'Est et au Tibesti pour la période du 4 au 18 mars 1969, non reprise.

[5] Une délégation toubou composée de seize personnes, dirigée par le chef de canton de Bardaï et les anciens brigadiers Chahaï et Youssoumami, s'est rendue à Fort-Lamy pour sceller la « réconciliation ». Les fils du Derdeï (sultan), qui avaient participé jusqu'ici aux pourparlers, ne font pas partie de la délégation. Selon l'accord conclu, un siège de l'Assemblée Nationale est attribué au Tibesti. Le député de même que le sous-préfet de Bardaï seront des Toubou. C'est également dans cette ethnie que se recruteront la totalité des gardes nomades et la moitié des gardes nationaux de la sous-préfecture. Enfin des allègements fiscaux, des facilités administratives, une réduction du prix des marchandises, un renforcement du dispositif scolaire sont consentis.

Celle-ci prend le contrôle des populations, lève l'impôt pour son propre compte et terrorise l'administration qui s'enferme dans les postes, ne reçoit aucun moyen, aucun traitement, aucune directive, se juge abandonnée par le pouvoir central et se laisse aller au découragement ainsi qu'à la passivité, voire à l'ivrognerie.

Il en résulte une situation de totale anarchie dans laquelle évoluent librement vingt à trente bandes faiblement armées, mais agressives, organisées militairement, pourvues d'uniformes et soutenues par un appareil politique à peine clandestin, qui trouve des complices dans l'administration et même dans l'armée.

Le gouvernement de M. Tombalbaye feint de ne pas avoir conscience de cette situation et vit à Fort-Lamy de plus en plus isolé, mécontentant le commandement de son armée qui lui reproche de ne pouvoir lui faire obtenir l'armement lourd au moyen duquel il écraserait la rébellion au moindre risque.

Cependant, l'indiscipline et la passivité sont dès à présent installées au sein des unités, continuellement engagées dans des « opérations » improvisées qui n'aboutissent qu'à des échecs.

Pour grave qu'elle soit, la situation semble pouvoir encore être rétablie sous réserve que nous intervenions de toute urgence sous le signe d'une reprise en mains sélective et coordonnée de l'administration comme de l'armée tchadienne[1].

L'opération semble possible encore que difficile : en tout état de cause elle est la dernière chance du gouvernement Tombalbaye et tout laisse penser qu'il sera trop tard dans six mois pour sauver celui-ci de la faillite et la majeure partie de son territoire d'un ralliement d'une part au Soudan, d'autre part à la Libye.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, relations avec la France, 1959-1969*)

241

LE COLONEL OJUKWU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BIAFRA
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. non datée

Mon Cher Général,

Le gouvernement et le peuple du Biafra ainsi que moi-même avons suivi avec le plus grand intérêt le déroulement de la Semaine pour le Biafra qui

[1] Lors de la réunion tenue sur le Tchad, le 12 mars, chez le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, Yvon Bourges, avant son voyage à Fort-Lamy les 15-18 mars, un plan de redressement de la situation, tant civile que militaire, est élaboré pour être proposé au président Tombalbaye.

vient de s'achever en France[1]. Le gouvernement et le peuple du Biafra furent et sont toujours profondément touchés par une telle manifestation de solidarité avec le peuple éprouvé du Biafra, manifestation qui se situe dans la ligne des plus nobles traditions du peuple français. Il convient d'attribuer à votre direction éclairée et courageuse le fait que, à travers son soutien sans équivoque pour les Biafrais, la population française continue de manifester en paroles comme en actes son adhésion à ces principes de justice vénérés, tels qu'ils ont été formulés et résolument défendus par ses grands ancêtres avant de devenir la source d'inspiration de tous les peuples épris de liberté.

Le peuple biafrais a relevé avec satisfaction que le reste du monde semble aujourd'hui admettre, ainsi que le peuple français l'a fait depuis longtemps, la lutte des Biafrais pour l'autodétermination et la forme de génocide que revêt l'agression nigériane. Et, comme le peuple français, j'espère que ces pays prendront des mesures positives pour manifester leur condamnation de la politique d'extermination que mène le Nigeria, aidé par la Grande-Bretagne et pour permettre aux Biafrais de faire valoir, comme à tous les autres peuples, leur droit inaliénable à l'autodétermination. Car le problème de la survie au Biafra, qui est celui de la justice, n'est pas de ceux devant lesquels on peut demeurer neutre. Il n'est pas suffisant d'exprimer son horreur et son indignation, il faut encore prendre les décisions urgentes et décisives qui feront obstacle aux intentions ennemies de génocide.

Je vous prie de bien vouloir accepter, mon Cher Général, les assurances renouvelées de ma considération et de mon estime les plus hautes.

Signé : Lieutenant Colonel C. Odumegwu Ojukwu[2].

(*Afrique-Levant, Nigeria, Biafra, Relations avec la France*)

242

NOTE
POUR LE CABINET DU MINISTRE
À L'ATTENTION DE MLLE DULERY

N. nº 478/CAB. *Paris, 20 mars 1969.*

Visite au Québec d'une haute personnalité française[3]

Les autorités québécoises ayant manifesté le souhait de voir une haute personnalité gouvernementale française se rendre au Québec, le Cabinet

[1] La Semaine pour le Biafra organisée en France par décision des autorités gouvernementales est destinée à collecter des fonds pour le Biafra. Elle commence le 16 mars 1969.

[2] Le colonel Chukwu Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra ».

[3] Une mention marginale de la main de M. Debré marque l'« accord » du ministre à cette proposition du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

du Secrétaire d'État ne voit que des avantages à ce que cette visite ait lieu. Elle pourrait, en effet, permettre le renforcement des liens qui se sont incontestablement noués de part et d'autre lors du séjour de M. Cardinal en France.

Le Secrétaire d'État est prêt, si le Ministre l'estime utile et comme le suggère la direction d'Amérique à se rendre au Québec, en sa qualité de président de la commission interministérielle pour les questions de coopération entre la France et le Québec. Il ne s'y était pas rendu depuis le bref séjour qu'il fit en septembre 1968 pour assister aux obsèques de M. Daniel Johnson[1].

On pourrait envisager de faire coïncider ce voyage avec la réunion de la Commission permanente franco-québécoise qui se tiendra cette année à Québec et pour laquelle les autorités québécoises proposent les dates du 9 au 14 juin.

Pouvez-vous me dire le sentiment du Ministre sur cette formule ? Merci.

(*Amérique, 1964-1970, Canada*)

243

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Les relations franco-kenyanes

N. *Paris, 20 mars 1969.*

1. Conscients de l'importance de notre aide à de nombreux pays africains et sensibles au renouveau de notre audience dans le monde, impressionnés, de surcroît, par la personnalité du général de Gaulle, les dirigeants kenyans ont marqué, il y a quelques années, en plusieurs occasions un certain intérêt pour un resserrement des liens entre leur pays et la France.

En mars 1965, M. J. Murumbi, alors ministre des Affaires étrangères, accueilli comme hôte du gouvernement, fut reçu en audience par M. le Président de la République. Il eut des entretiens avec MM. Couve de Murville et Habib-Deloncle[2], au cours desquels il évoqua les problèmes de la coopération franco-kenyane dans les domaines économique, culturel et technique. Ces mêmes problèmes furent abordés en juin 1965 lors du

[1] M. Daniel Johnson était le Premier ministre du Québec.

[2] Joseph Murumbi, ministre des Affaires étrangères du Kenya depuis le 10 décembre 1964, séjourne à Paris du 27 au 31 mars 1965 ; le 29 il est reçu par le général de Gaulle après un entretien avec Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis 1962. Voir *D.D.F.* 1965-I, nos 141 et 172 et 1968-II, no 29.

passage à Paris de M. Tom Mboya[1], ministre kenyan du Plan et du Développement, et évoqués une nouvelle fois, notamment en ce qui concerne les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, lors de la visite, en novembre 1966, de MM. McKenzie[2] et Njonjo[3], ministre de l'Agriculture et ministre de la Justice.

Les Kenyans ont, d'autre part, réservé bon accueil aux quatre missions parlementaires françaises qui se sont succédé à Nairobi, de janvier 1965 à mars 1966. Il en a été de même, en novembre 1965, pour une importante mission économique organisée conjointement par le CNPF et le CNCE. En avril 1966, enfin, l'escale à Mombassa du navire-école « Jeanne d'Arc » a connu un très vif succès[4].

2. Il nous est cependant très difficile de nouer d'étroits rapports avec un pays qui demeure la principale place forte des intérêts britanniques en Afrique orientale et dont tous les accès sont jalousement gardés par des « sentinelles » anglaises, en l'occurrence d'innombrables conseillers techniques détachés dans les ministères.

Le nombre de nos ressortissants établi au Kenya ne dépasse pas 250. Nos échanges commerciaux avec Nairobi sont de peu d'importance et ne tendent guère à progresser. En 1968, nos importations en provenance du Kenya (sisal, pyrèthre, café, peaux) se sont élevées à 16,8 millions de francs[5], nous plaçant au seizième rang des clients du Kenya, tandis que nos exportations (produits industriels, voitures) ont atteint 55,2 millions[6], nous situant à la sixième place parmi les fournisseurs de Nairobi. Le fait que notre position soit nettement et régulièrement créditrice préoccupe quelque peu le gouvernement kenyan, qui souhaiterait parvenir à un meilleur équilibre des échanges[7]. M. Murumbi avait soulevé cette question lors de son passage à Paris. Elle a été évoquée à nouveau, le 19 avril 1968, dans une lettre que l'ambassadeur du Kenya en France, M. Cwino, a adressée à M. Couve de Murville.

[1] Du 12 au 16 juin 1965, M. Thomas Joseph Mboya, ministre du Plan et du Développement depuis le 12 décembre 1965, séjourne à Paris ; il est reçu par M. Habib-Deloncle.

[2] M. Bruce Roy Mc Kenzie, ministre kenyan de l'Agriculture depuis 1963, se rend en France les 7 et 8 novembre 1966, il est reçu par M. Edgar Faure, ministre de l'Agriculture depuis le 8 février 1966.

[3] M. Charles Njonjo, procureur général kenyan assimilé à un ministre de la Justice, est reçu à Paris au ministère de la Justice le 8 novembre 1966.

[4] Au sujet de la mission économique et de l'escale de la « Jeanne d'Arc », voir *D.D.F.* 1966-I, n° 273.

[5] Les importations françaises en provenance du Kenya se montent à 19,5 millions de francs en 1966 et à 14,2 millions de francs en 1967. Elles portent essentiellement (pour 52 %) sur le sisal et le pyrèthre, viennent ensuite les oléagineux (ricin), le café, les cuirs et peaux, la viande de bœuf et les conserves d'ananas.

[6] Les exportations françaises vers le Kenya se chiffrent à 55,5 millions de francs en 1966 et à 56,7 millions de francs en 1967. Il s'agit de biens de consommation : voitures automobiles, fers et aciers, pneumatiques, boissons, produits chimiques.

[7] La note du 11 mars 1969 regrette l'absence d'implantations françaises à l'exception de la Sofinaf contrôlée par la Société des Terres rouges et qui possède une des plus importantes plantations de café du pays. En outre, en octobre 1968, Péchiney Saint Gobain obtient une concession minière à Mriha Hills pour la prospection et l'exploitation de terres rares (europium et niobium) utilisables pour la fabrication des tubes de télévision en couleurs.

3. Sur le plan de la coopération culturelle et technique, nous avons entrepris au Kenya, dès 1964, une action limitée.

Un centre audio-visuel pour l'enseignement de la langue française a été installé à l'université de Nairobi en décembre 1964. Un poste de conseiller culturel a été créé à l'ambassade et treize professeurs français sont actuellement détachés au Kenya (5 dans l'enseignement secondaire, 3 à l'université, 2 à l'Alliance française et 3 à la petite école française). 9 bourses universitaires ont été affectées à des ressortissants kenyans en 1968. Ce chiffre sera porté à 12 en 1969.

En ce qui concerne la coopération technique, si l'on constate une certaine amélioration depuis dix-huit mois, notre présence est encore limitée. Le nombre de bourses réservées au Kenya est de trente-six ; nous n'y avons que quatre experts (l'un au ministère du Plan, deux spécialistes de planification rurale et un expert en matière administrative).

En 1965 le gouvernement du Kenya a fait savoir qu'il était favorable à l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération culturelle et technique[1].

4. Bien que le Kenya n'ait plus, à présent, de raison de nous soupçonner de freiner le processus d'association des trois pays de l'Est africain (Tanzanie, Kenya, Ouganda) au Marché Commun[2], comme il l'a fait à tort pendant longtemps, force est de constater qu'un climat de véritable amitié et de réelle coopération ne s'est pas encore instauré entre les Kenyans et nous-mêmes. Visiblement les dirigeants de Nairobi n'éprouvent pas le besoin et ne voient pas l'intérêt de resserrer avec nous des liens de tous ordres. À leur décharge, il convient d'observer que les Britanniques s'efforcent, avec succès, de faire écran entre eux et le monde extérieur et que, pour ce motif, le Kenya ne dispose pas, d'une politique étrangère digne de ce nom. En l'état des choses, compte tenu de la personnalité des hommes au pouvoir, et en particulier de celle du héros national, le président Kenyatta, on voit mal comment cette tendance pourrait être renversée.

Ce n'est, semble-t-il, qu'à la faveur de la disparition de la scène politique des dirigeants actuels que nous serons en mesure d'améliorer nos positions, notamment dans le domaine commercial où de très intéressantes possibilités de développement des échanges se présentent. En attendant, nous nous efforçons de nouer avec les représentants les plus marquants de l'élite du pays des relations qui pourront se révéler fructueuses le moment venu.

(*Afrique-Levant, Kenya, Relations politiques avec la France*)

[1] *Note du rédacteur* : « Cet accord sera vraisemblablement signé dans le courant de l'année 1969. »

[2] Le 24 septembre 1969 est signé à Arusha l'accord d'association des trois pays de l'Est africain avec le Marché commun.

244

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Rapports franco-congolais

N. *Paris*, 20 mars 1969.

1. Plusieurs facteurs contribuent depuis l'indépendance (30 juin 1960) de la RDC à orienter le Congo-Kinshasa vers la France et notre pays vers l'ex-colonie belge.

Du côté congolais, les facteurs suivants paraissent les plus décisifs : le fait que nous n'ayons jamais exercé sur le territoire de responsabilités coloniales directes ; l'exemple des États francophones où la décolonisation s'est effectuée sans heurts avec l'ancienne métropole ; le prestige du général de Gaulle ; l'efficacité de notre assistance économique et technique ; l'usage enfin d'une langue commune.

Pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas nous désintéresser d'un pays qui occupe en Afrique une situation tout à fait exceptionnelle du fait de sa superficie, de sa localisation (en plein cœur du continent africain à la charnière de l'Afrique anglophone et francophone), de l'abondance de ses ressources et de l'importance de sa population.

2. Notre politique à l'égard du Congo a toujours été animée d'une double préoccupation.

– Celle de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du pays. Nos rapports avec Kinshasa ont donc toujours été dépolitisés. Ceci nous a permis de passer, sans trop de difficultés, du gouvernement d'Adoula[1] à celui de Tshombé[2], du gouvernement Tshombé à celui de Kimba[3], et de ce dernier au général Mobutu[4]. Toujours neutre et réservée devant les épisodes politiques et militaires de la vie troublée du jeune Congo, notre action ne s'est jamais trouvée à la merci d'un changement de personnes ni même de régime.

– Celle d'aider la RDC à sortir du stade du sous-développement en la faisant bénéficier d'une assistance technique de qualité dans les secteurs où nous pouvions lui être particulièrement utiles et où notre effort de coopération ne risquait pas de faire double emploi avec l'assistance étrangère. Le

[1] Cyrille Adoula est Premier ministre de la République du Congo-Léopoldville du 2 août 1961 au 30 juin 1964.

[2] Moïse Kapenda Tshombé est Premier ministre de juillet 1964 au 13 octobre 1965.

[3] Évariste Kimba, Premier ministre en octobre-novembre 1965. Il est exécuté le 1er juin 1966 à Kinshasa.

[4] Le colonel Léonard Mulamba est nommé Premier ministre le 24 novembre 1965, date à laquelle le lieutenant-général Mobutu et l'Armée nationale congolaise destituent le président Kasavubu. Joseph-Désiré Mobutu assume les prérogatives constitutionnelles du chef de l'État.

support juridique de cette aide nous a été fourni par l'accord culturel et de coopération technique signé le 17 décembre 1963[1].

Cette politique a été particulièrement appréciée des dirigeants congolais qui se sont succédé au pouvoir depuis juin 1960. Elle explique que les rapports que nous savons établis avec Kinshasa dès l'Indépendance se soient développés de façon très satisfaisante, à quelques difficultés près. Elle nous a assuré une position que ni le poids des intérêts belges, ni l'influence américaine n'ont pu compromettre.

3. Sur le plan culturel et technique et pour l'année 1968-1969 notre effort s'analyse, schématiquement, de la façon suivante :

a) 161 enseignants sont détachés dans l'enseignement congolais, 121 relèvent de la direction des Relations culturelles et 40 de la direction de la Coopération technique du Département.

b) 149 experts de coopération technique dont 25 au titre du Département et 124 au titre du secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

c) 110 bourses d'enseignement universitaire (dont 70 déjà attribuées), 317 bourses de stage de coopération technique (dont 203 déjà accordées), enfin 65 bourses de stages militaires sont mises à la disposition du gouvernement de Kinshasa.

d) L'aide culturelle est essentiellement orientée (sur place ou en France) vers la formation de professeurs nationaux et celle des futures cadres techniques, scientifiques et administratifs (École Nationale de Droit et d'Administration, École des PTT, École des Mines, Institut du Bâtiment et des Travaux Publics, etc.).

e) Notre assistance technique s'exerce par priorité dans les domaines suivants :

– *administration* : (Finances, PTT, Agriculture, Travaux Publics, Secrétariat général du Gouvernement). Nos experts s'efforcent de contribuer à rationaliser et améliorer le fonctionnement des services publics.

– *l'infrastructure et transports*

51 agents servent à l'OTRACO (Office des Transports Congolais). Nous y avons été appelés à conseiller la gérance et à perfectionner la comptabilité, puis notre assistance s'est progressivement étendue au chantier naval où le poste d'ingénieur en chef nous a été confié tandis que l'OFEROM[2]

[1] Les relations culturelles entre la France et le Congo-Kinshasa sont régies par l'accord culturel et de coopération technique du 17 décembre 1963. Se reporter à la note n° 162/RC/DG du 13 février 1969 passant en revue l'action de la France dans les différents domaines de l'enseignement et les canaux de diffusion de la culture française : les centres culturels français de Kinshasa et de Lubumbashi, les deux cinémathèques, les films français, les programmes radiophoniques et les programmes de télévision. Quant à la coopération technique, encore symbolique en 1964, elle s'est étendue et diversifiée pour atteindre dès 1966 un effectif d'environ 70 experts, ingénieurs, universitaires et médecins. Voir la note du Département de mars 1969, intitulée : *Coopération technique française au Congo-Kinshasa*, non publiée. À ces différents moyens, il faut ajouter la Mission d'aide et de coopération qui relève du secrétariat d'État aux Affaires étrangères qui met en œuvre une assistance technique dans divers ministères et organismes para-étatiques du Congo : mines, travaux publics, OTRACO (Office des transports congolais).

[2] OFEROM, nouvelle appellation de l'ancien Office central des chemins de fer d'outre-mer depuis les indépendances et depuis l'association à cet organisme de la République du Congo-Léopoldville en 1961.

apportait son assistance au chemin de fer Kinshasa-Matadi puis au chemin de fer des Grands Lacs.

– *mines et électricité*

14 experts sont chargés de la remise en ordre du domaine minier. Après avoir réorganisé le ministère des Mines, le BRGM[1] négocie actuellement une convention, dont le protocole vient d'être signé, qui lui confierait pour le compte du gouvernement congolais un vaste programme de recherches et éventuellement l'assistance technique à un bureau minier congolais. EDF de son côté s'est vu confier aux termes d'un contrat dont le montant s'élève à 17 millions de francs, le contrôle de la réalisation du barrage d'Inga[2].

– *urbanisme*

Nos architectes et techniciens s'occupent de la restructuration de la capitale et ont fait adopter un plan d'aménagement de la ville.

– *télécommunications*

Le gouvernement français, qui a déjà assuré la prise en charge des études de l'axe de faisceau hertzien Kinshasa-Matadi dont les travaux de réalisation ont été confiés à des entreprises françaises, doit assumer au cours de l'exercice 1969 les dépenses relatives aux études de détail de la liaison Kinshasa-Lubumbashi ; la mission française chargée de ce travail sera mise en place au mois d'avril prochain.

– *radio-télévision*

Une importante mission de l'ex-OCORA prête son concours à la radio-télévision congolaise et forme des techniciens locaux.

Au total, l'effort entrepris peut se chiffrer approximativement à une dépense annuelle d'environ 30 millions de francs, étant précisé que de 1964 à 1969, l'ensemble des crédits FAC engagés au Congo s'est élevé à 45 millions de francs.

4. Notre influence au Congo, correctement assurée dans le domaine de la coopération technique et culturelle, ne s'exerce pas encore de façon pleinement satisfaisante au plan économique. Il est clair que l'omniprésence des Belges, à l'échelon des conseillers administratifs et au niveau des industries et des commerçants, constitue un handicap sérieux pour notre expansion commerciale. Mais d'autres facteurs contribuent à expliquer notre relative carence : l'insuffisance de l'implantation commerciale française, le manque flagrant de dynamisme de nos exportateurs, auxquels s'ajoutent l'incompétence et la corruption généralisée de l'administration locale comme la rigidité de nos propres procédures de financement.

[1] BRGM : le Bureau de recherches géologiques et minières, établissement public français à caractère industriel et commercial a été créé par le décret n° 59-1205 du 23 octobre 1959 (*JORF* du 24 octobre 1959, p. 10139-10141).

[2] Les barrages hydroélectriques d'Inga sont deux barrages situés en République démocratique du Congo, sur le fleuve Congo dans la province du Bas-Congo, à proximité de la ville de Matadi. Ces deux ouvrages distincts sont dénommés Inga I et Inga II. Inga III et Grand Inga ne sont actuellement que des projets. Inga I, d'une puissance de 351 MW (mégawatts) entrera en service en 1972.

Le résultat est que notre balance commerciale avec le Congo est en déficit constant depuis 1960, même si depuis 1966 une amélioration du taux de couverture de nos importations peut être enregistrée[1]. À titre d'exemple, nos importations se sont élevées en 1968 à 286,1 millions de francs, alors que nos exportations n'ont atteint que le chiffre de 141,7 millions de francs d'où un déficit de 144,4 millions de francs.

La poursuite de notre politique de coopération technique dans des domaines tels que celui des télécommunications et des transports devrait à la longue amener une amélioration sensible de la situation. Mais le problème demeure posé et un effort important doit être entrepris en vue d'accroître les ventes de produits français au Congo. Une décision de principe a été prise en ce sens le 22 octobre au cours d'une réunion interministérielle présidée par le ministre des Affaires étrangères. Dans l'immédiat nous avons décidé de prendre une part active à la Foire de Kinshasa qui doit avoir lieu au mois de juillet 1969.

Pour ce qui la concerne, la COFACE[2] semble avoir compris la nécessité d'une relance de nos exportations. Elle a en effet consenti depuis 1967 un effort accru en matière de crédits à moyen terme au profit d'entreprises françaises travaillant au Congo-Kinshasa. Au 31 janvier 1969, elle avait accordé des promesses de garanties pour un montant de 218,9 millions de francs.

5. Tel est le contexte général dans lequel se situent les relations franco-phones.

Tout dernièrement ces relations sont passées par une phase de relative dégradation, le général Mobutu nous ayant soupçonnés d'être à l'origine du revirement observé par le général Bokassa à l'égard de l'UEAC et de son retrait de l'organisation.

Le malentendu a été en grande partie dissipé à la suite de la remise d'un message du général de Gaulle au chef de l'État congolais le 14 janvier par M. Yvon Bourges. Mais il semble que les préventions n'aient pas toutes disparu. L'entretien que M. le Président de la République doit avoir le 27 mars avec le général Mobutu devrait permettre de dissiper les doutes de manière définitive et de donner une impulsion nouvelle à la coopération franco-congolaise.

(*Direction d'Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), relations avec la France, 1969*)

[1] *Note infra-marginale du document* : le taux de couverture était de 31,5 % en 1966, 37 % en 1967, 48 % en 1968.

[2] COFACE ou Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, est créée en 1946 comme compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation. Elle gère ses propres produits ainsi que les garanties publiques. Outre l'assurance-crédit, la Coface va diversifier et étendre ses services à l'affacturage, la notation de l'information d'entreprise, la gestion de créances.

245

M. DELAUNEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LIBREVILLE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 187 à 190. *Libreville, 21 mars 1969.*

(*Reçu* : 13 h. 40).

Les experts des quatre pays membre de l'UDEAC[1], dont M. Bongo est le président en exercice, puis les membres du comité directeur de l'Union, se sont réunis à Libreville respectivement du 12 au 16 et les 17 et 18 mars[2]. Chaque délégation était présidée par le ministre des Finances du pays qu'elle représentait.

Les échanges de vues qui ont eu lieu à ces différentes instances ont fait apparaître d'assez sérieuses divergences et n'ont pas permis d'aboutir à un accord définitif sur les principales questions évoquées : réaménagement du traité de l'Union, plan d'industrialisation, plan comptable inter-États et transformation du fonds de solidarité.

Cependant, en ce qui concerne ce dernier point, les parties en présence estiment toutes qu'il ne convient pas de maintenir le fonds sous sa forme actuelle. Les travaux des experts se sont orientés vers la solution suivante, qui sera probablement soumise à l'agrément des chefs d'État de l'Union lors de leur prochaine réunion : à l'actuel fonds de solidarité serait substitué un fonds de garantie des investissements auquel pourrait faire appel chacun des quatre membres pour garantir le financement de ses projets de développement. Il serait en outre maintenu, mais seulement pour l'année en cours, un fonds de solidarité, alimenté dans des limites qu'il reste à préciser par les contributions des États côtiers, dont les ressources seraient mises à la disposition de la seule RCA.

Quelques résultats positifs ont d'autre part été obtenus. C'est ainsi que le comité de direction a décidé de soumettre à l'approbation des chefs d'État un projet de réorganisation des services du secrétariat général, une convention tendant à éliminer les doubles impositions, des mesures destinées à

[1] Le 8 décembre 1964, est signé à Brazzaville le traité instituant l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), qui fait suite à l'Union douanière équatoriale (UDE), processus de regroupement entamé sous la période coloniale. Ce traité entre en vigueur le 1er janvier 1966.

[2] Le président Bongo étant pour l'année 1969 le président en exercice du Conseil des chefs d'État de l'UDEAC, c'est à Libreville que se tient du 12 au 16 mars la réunion des experts des quatre pays la constituant : Cameroun, Congo/Brazzaville, République centrafricaine et Gabon. Les membres du comité directeur de l'Union se sont réunis les 17 et 18 mars. Augustin Boumah, ministre gabonais des Finances, préside cette session. Des divergences se sont manifestées au cours des discussions. Les principales questions inscrites à l'ordre du jour, portant sur le réaménagement du traité de l'Union, le plan d'industrialisation, le plan comptable inter-États et la transformation du fonds de solidarité, sont restées sans solution et reportées à une prochaine session. Un point semble acquis, le fonds de solidarité ne peut être maintenu sous sa forme actuelle et il est envisagé de le remplacer par un fonds de garantie des investissements auquel pourrait faire appel chacun des quatre pays membres pour assurer le financement de ses projets de développement. La prochaine réunion du comité directeur est fixée au mois de décembre 1969.

harmoniser l'impôt sur le chiffre d'affaires, ainsi que le projet de budget des organismes de l'Union. Enfin, la création d'une taxe de 40 francs par kilo de viande importée du Tchad a été décidée.

(*Collection des télégrammes, Libreville, 1969*)

246

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1435 à 1448. *Moscou, 21 mars 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 34).

Les récents incidents sino-soviétiques sur l'Oussouri appellent les commentaires suivants :

1) Comme on l'a relevé à Pékin, le gouvernement soviétique s'est, à l'inverse des dirigeants chinois, abstenu jusqu'à présent d'avancer une justification juridique de la souveraineté sur l'île Damansky. La déclaration du 15 mars[1] se borne à affirmer que l'île est une partie intégrante du territoire soviétique. Cette attitude s'explique peut-être par le fait qu'il s'agit d'un cas litigieux, et aussi par le sentiment qu'après le « traquenard » du 2 mars et l'« attaque » du 15, il est impossible de discuter avec les responsables maoïstes.

2) Dans les milieux diplomatiques occidentaux, on incline à penser que les Soviétiques n'ont pas voulu l'incident et qu'ils ne souhaitent pas une aggravation de la situation. Certes, leur position actuelle est tranchée : toute nouvelle tentative de violer l'intégrité du territoire soviétique provoquera aussitôt une réponse en force. Mais ils affirment également que, « loin de rechercher des heurts armés à la frontière », ils prennent « toutes les mesures pour les éviter ». À supposer qu'elle les affecte moins que les Chinois, une confrontation militaire leur poserait en effet de très sérieux problèmes. Une guérilla sur les frontières serait d'autre part harassante compte tenu de l'immensité des zones à contrôler et de la vulnérabilité du transsibérien. On peut également penser que Moscou ne souhaite pas une rupture des relations diplomatiques, qui n'est intervenue ni après le 2 mars, ni après le 15, et que le Kremlin s'est toujours efforcé d'éviter, notamment en janvier 1967.

3) Qu'il s'agisse de la violence des combats ou du nombre des victimes, l'affaire, en tout cas, a été grave et a porté la détérioration des relations sino-soviétiques à un nouveau seuil. Si l'on prend soin, à Moscou, de dissocier le « groupe de Mao Tsé-tung » du peuple chinois, c'est néanmoins à la Chine qu'on en veut. La présentation, à la télévision soviétique, des

[1] Se reporter à ce sujet au télégramme de Moscou no 1383 du 17 mars 1969 non reproduit.

photographies de soldats russes défigurés et mutilés « par les baïonnettes chinoises » a secoué l'opinion, qui, si elle n'est pas foncièrement hostile aux Chinois, ne les aime guère et probablement les redoute.

4) Qu'il ait ou non une responsabilité dans l'origine des incidents, le Kremlin s'est efforcé, après un temps de réflexion, d'exploiter sur plusieurs plans les récentes « provocations » militaires. En politique intérieure, l'hostilité chinoise lui sert à renforcer les consignes de vigilance et d'unité, deux thèmes largement développés au cours de l'actuelle campagne anti-maoïste qui, au demeurant, est dosée et contrôlée. Le sentiment patriotique, toujours soigneusement cultivé dans ce pays, est de nouveau exalté. Il semble d'autre part que les dirigeants soviétiques aient tenté, à la récente conférence de Budapest, mais apparemment sans succès (mon télégramme n°s 1412 à 1418)[1], d'obtenir une prise de position commune des États membres du pacte de Varsovie sur la question chinoise peut-être est-il aussi dans leurs intentions d'inviter la prochaine conférence des partis communistes à condamner la ligne maoïste.

Que l'URSS ait jugé opportun d'informer plusieurs gouvernements occidentaux, dont celui de la RFA, de ses difficultés avec la Chine, est un fait sans précédent dans les annales soviétiques. Ces démarches confirment que le conflit sino-russe a dépassé, comme le constate « Kommounist », le plan idéologique pour se placer sur celui des États. Reste à savoir les conséquences que les dirigeants soviétiques tireront de cette hostilité chinoise accrue. Sur le plan européen, l'appel de Budapest réaffirme la nécessité de la détente. Mais cela n'implique pas que l'URSS renonce, bien au contraire, à l'intégration de la communauté socialiste. En ce qui concerne le dialogue avec l'Occident, et plus particulièrement avec les États-Unis, l'hostilité chinoise affaiblit les positions de négociation de Moscou en faisant peser une menace, ne serait-ce qu'à long terme, sur ses arrières, mais renforce son désir de parler avec Washington et, peut-être, bientôt avec Bonn. L'Inde n'a pas été la dernière à juger que les choses avaient changé : on indique de source américaine que, sitôt connu l'incident du 2 mars, plusieurs diplomates indiens ont exprimé à leurs collègues des États-Unis le vœu que Washington ne cherche pas à « profiter de la situation ». En cas de conflit, auraient-ils ajouté, il faudrait même soutenir Moscou contre Pékin.

5) Quant à l'avenir, même à court terme, il est naturellement difficile à prévoir. Si l'on en croit nos interlocuteurs, l'URSS est sûre de son bon droit. Elle ne veut pas envenimer la situation, mais renforce son dispositif militaire pour faire face à toute éventualité, elle attend les événements. Tout dépend maintenant de la Chine. Si celle-ci veut troubler l'ordre établi, la riposte sera « écrasante », ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle aura un caractère offensif. En conséquence, rien n'arrivera si Pékin reste tranquille. Mais c'est précisément sur ce point que l'on a ici des doutes, surtout

[1] Dans ce télégramme non reproduit du 19 mars 1969, l'ambassade de France à Moscou analyse l'appel lancé de Budapest par les États membres du pacte de Varsovie et le compare à la déclaration faite à Bucarest en juillet 1966. Il relève que ce texte, en proposant de nouveau une conférence européenne, ne contient plus en revanche d'attaques contre les États-Unis et la RFA.

au moment où les deux supergrands commencent de lentes manœuvres pour se rapprocher, ce qui a pour effet d'isoler la Chine et par conséquent de l'inciter à employer tous les moyens pour s'opposer à ce mouvement. On pense donc à Moscou que la tension persistera. On n'exclut pas de nouveaux incidents. On espère toutefois que, comme au Vietnam, la prudence chinoise l'emportera et qu'en définitive on évitera l'escalade.

(*Collection des télégrammes, 1969, Moscou*)

247

COMPTE RENDU

Entretien de M. Michel Debré avec M. Nguyen Cao Thang le 21 mars 1969 à 11 h. 15

C.R. *Paris, 21 mars 1969.*

Très secret[1].

Assistait à l'entretien : M. Froment-Meurice.

Après avoir salué M. Debré, M. Thang[2] expose qu'avant son départ de Saigon il a été chargé par le président Thieu[3] de prendre contact avec notre consul général[4] afin de lui faire savoir qu'il souhaiterait être reçu en audience par le Ministre au cours de son séjour à Paris. À Saigon, on a examiné comment renouer avec la France les relations diplomatiques et économiques qui ont été affectées par des événements qui, dit M. Thang, « nous dépassent ».

Le Ministre demande quelles sont les orientations actuelles du président Thieu.

En ce qui concerne les relations économiques, expose M. Thang, il ne s'agit pas de problèmes très graves. Ils affectent néanmoins nos relations. Il y a le blocus économique depuis la Révolution[5], l'affaire d'Air-Vietnam, le blocus du transfert des bénéfices des maisons françaises. L'on a accueilli récemment à Saigon M. Gaston Rueff[6] qui a étudié les problèmes économiques d'après guerre et que le président Thieu a regretté, en raison d'un deuil, de ne

[1] Ce compte rendu est rédigé par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969.

[2] Nguyen Cao Thang, assistant spécial du président Thieu pour les relations avec le Parlement.

[3] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[4] Laurent Giovangrandi, consul général de France à Saigon depuis août 1967.

[5] Nom donné au coup d'État du 1er novembre 1963 qui provoque la chute et l'assassinat du président sud-vietnamien Ngo Dinh Diem.

[6] Gaston Rueff, homme d'affaires français, président de plusieurs sociétés implantées au Sud-Vietnam, il a notamment publié : « Postwar Problems of French Indo-China: Social and Political Aspects », *Pacific Affairs*, nº 18 (Septembre 1945).

pouvoir recevoir. Le Président est désireux de régler les problèmes économiques et aussi les problèmes diplomatiques et, en retour, il espère que la France aidera le gouvernement de Saigon sur le plan international.

M. Debré déclare que nous sommes prêts à ouvrir le dossier avec le représentant de Saigon. Jusqu'à nouvel ordre nous avions le sentiment que nous ne devions pas troubler la négociation en prenant des prises de position politiques, mais on peut certes préparer l'avenir en ayant des conversations économiques pour l'immédiat, et aussi pour le futur, et à cette occasion avoir des conversations politiques. On peut donc parler de l'économique immédiat et de l'économique futur, et en conséquence parler de questions politiques.

M. Thang demande au Ministre ce qu'il pense de l'éventualité d'une reprise des relations diplomatiques[1].

M. Debré répond que l'on peut examiner cela en même temps que les problèmes économiques. Le Ministre demande à M. Thang ce que le président Thieu pense de la situation.

Selon M. Thang, on constate à Saigon que la négociation piétine mais l'on est décidé à poursuivre vigoureusement la guerre, car l'on veut négocier en position de force. Cela étant, on est prêt à étudier les solutions politiques. Par exemple, on a parlé d'élections. Cependant, on a l'impression que le Front[2] ne veut pas avancer dans cette voie. M. Thang demande si le Front a des contacts avec nous, s'il nous a exposé ses vues.

Le Ministre répond qu'il a reçu ses dirigeants à leur arrivée et qu'il ne les a pas revus depuis[3]. Il a vu aussi les représentants de Hanoï[4]. De ces conversations, le Ministre a retiré l'idée qu'un cabinet de paix à Saigon paraissait à ses interlocuteurs le problème politique essentiel. En fait, ils ne parlaient de rien d'autre. Le reste (désengagement, neutralité, etc.) c'était des perspectives lointaines qui n'avaient pas été abordées. Dans l'immédiat, le point important était pour eux la transformation du cabinet actuel en un cabinet de paix, en distinguant celui-ci d'un gouvernement de coalition. Toutefois, dans ce cabinet de paix les représentants du Front n'y participeraient pas puisque c'est avec celui-ci qu'ils discuteraient. Nous avons toujours eu le sentiment que pour les Américains et pour le président Thieu c'était le problème qui leur était posé. D'ailleurs, à Saigon, on doit en savoir là-dessus autant que nous.

M. Thang demande si ce cabinet de paix conserverait « nos institutions ». On a entendu dire, en effet, à Saigon, que le Front voulait que les trois principaux dirigeants s'en aillent.

[1] Sur la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Sud-Vietnam, intervenue le 24 juin 1965 à l'initiative du gouvernement sud-vietnamien, voir *D.D.F.* 1965-I, n° 317.

[2] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[3] Sur ce sujet voir dans *D.D.F.* 1968-II, n° 470, le compte rendu de l'entretien du 27 décembre 1968 entre le ministre français des Affaires étrangères et le chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris.

[4] Sur ce sujet voir dans *D.D.F.* 1968-II, n° 361, le compte rendu du 4 novembre 1968 de l'entretien du 2 novembre 1968 entre le ministre français des Affaires étrangères et le chef de la délégation de la RDVN à la conférence de Paris.

Le Ministre précise qu'il n'a jamais, pour sa part, entendu parler de changement d'institutions. Il n'a entendu que deux choses, la première c'est la transformation du gouvernement actuel en un gouvernement de paix, sans être un gouvernement de coalition, la différence avec celui-ci étant que le Front ne serait pas dedans. Il a également entendu dire que ce gouvernement de paix ne devait pas être seulement un gouvernement élargi, mais un gouvernement où certains des dirigeants actuels ne figureraient pas. Pour notre part, nous nous sommes bornés à écouter. Nous avons seulement dit que l'on ne pouvait pas accepter l'idée d'un gouvernement de paix et poser en même temps trop de conditions. Mais évidemment, ajoute M. Debré, tout tourne autour de la personnalité du général Ky[1]. Cependant, ce n'est pas là notre affaire.

M. Thang déclare que Ky est une charge pour le président Thieu. On a cherché à le mettre de façon délicate dans le sillage du pouvoir. Mais on n'a pas pu l'empêcher d'être à Paris. Cela crée des problèmes à la délégation. Cependant, « cela commence à se dégager peu à peu ».

M. Debré pense qu'effectivement le président Thieu va avoir dans les semaines à venir d'importantes responsabilités à prendre. Or, il est vrai que les déclarations de Ky apparaissent comme un refus de la paix et fournissent à Hanoï un argument dont il se sert pour démontrer que, tout en prétendant vouloir la paix, en fait Saigon tient un autre langage. Donc tout tourne autour de Ky.

M. Thang déclare alors que si dans l'avenir l'on apprend du côté français quelque chose qui puisse intéresser Saigon, l'on nous serait très reconnaissant de le faire savoir par notre consul général à Saigon[2]. En fait tout se règle à Saigon et, si nécessaire, Saigon enverrait quelqu'un à Paris pour nous parler, au cas par exemple où il y aurait de la part du Front des indications très secrètes à transmettre. Mais la délégation du Sud-Vietnam n'est pas très qualifiée pour parler. M. Thang pense que nous pouvons savoir certaines choses dont sa délégation ne serait pas au courant.

Le Ministre indique que, jusqu'à présent, nous ne sommes mis au courant que dans la mesure où l'on vient nous parler. Il demande à M. Thang si celui-ci a eu des entretiens avec les représentants du Front.

M. Thang indique qu'il souhaiterait en avoir mais que c'est assez délicat à arranger. Il faudrait en tout cas que la rencontre soit très secrète. Il indique qu'il serait prêt aussi à rencontrer M. Ha Van Lau[3] qu'il connaît bien.

M. Debré pense que ce n'est pas impossible, à condition que les entretiens demeurent très secrets.

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[2] Laurent Giovangrandi, consul général de France à Saigon depuis août 1967.

[3] Colonel Ha Van Lau, chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

M. Thang indique qu'il serait heureux si nous pouvions arranger un entretien avec M. Ha Van Lau et un autre avec le représentant du Front pour jeudi 27 ou vendredi 28 mars[1].

Le Ministre prie M. Froment-Meurice de voir ce que l'on peut faire. En conclusion de l'entretien, le Ministre indique les perspectives futures. Il pense que si un accord se dessine sur le Sud-Vietnam, les deux Vietnam pourront dans une première période suivre leur évolution propre. On verra ensuite.

M. Thang, qui a vécu au Nord, pense que au Nord comme au Sud on considère que l'on a un ennemi commun : c'est la Chine.

M. Debré pense que les deux Vietnam ont aussi un objectif commun, qui est la reconstruction de leur malheureux pays dévasté.

M. Thang pense, en effet, que les deux parties du Vietnam se complètent.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

248

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
À M. TOMBALBAYE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD.

L. *Paris, 21 mars 1969.*

Cher Monsieur le Président,

En me remettant votre lettre, M. Bourges[2] m'a signalé dans quel climat d'amitié et de confiance s'étaient déroulés vos entretiens[3].

Je me félicite d'apprendre que la proposition, faite pour répondre à votre demande, de créer auprès de vous, pendant la période indispensable de remise en ordre, deux missions, l'une civile, l'autre militaire, ait rencontré votre plein accord.

À mes yeux comme aux yeux de tous, il demeure, Monsieur le Président, que vous seul avez l'entière responsabilité de tout ce qui se fait et se fera au Tchad. Dans le souci qui est le vôtre et que je partage, de voir définies en pleine clarté les conditions des concours qui seront apportés au Tchad par les deux missions, je charge M. Fernand Wibaux, ambassadeur de France à Fort-Lamy, de fixer personnellement avec vous les modalités de leur action. C'est dans ce même esprit que j'ai désigné le gouverneur Lami[4] et

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 79/AS du 24 mars 1969.

[2] M. Yvon Bourges est secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 10 juillet 1968.

[3] Ces entretiens se sont tenus du 15 au 18 mars 1969. L'entretien entre M. Yvon Bourges et le président Tombalbaye qui a eu lieu à Fort-Lamy, le 16 mars, est publié ci-dessus. Sur les réactions du président tchadien, se référer au télégramme de Fort-Lamy n°s 253 à 256 du 28 mars, non reproduit.

[4] La mission de réorganisation administrative impartie au gouverneur Lami est précisée dans le télégramme de Fort-Lamy n°s 284 à 289 du 5 avril 1969, non repris.

le général Arnaud[1], qui seront placés directement sous votre autorité personnelle, en qualité, l'un de chef de la mission civile, l'autre de chef de la mission militaire.

Veuillez croire, cher Monsieur le Président, à ma haute et cordiale considération.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, relations avec la France, 1959-1969*)

249

M. Argod, Ambassadeur de France à Dakar,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 168 à 170. *Dakar, 22 mars 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 14 h. 22).

Je crois devoir signaler au Département un entretien que le Président de la République a eu jeudi 20 mars avec le général Alfred Diallo, chef d'État-major général des forces armées[2], et dont le ton, d'après ce qui m'en a été rapporté de source proche du général, a été très vif.

Très rapidement, le général Diallo a été amené à dire au chef de l'État que la situation se détériorait gravement dans le pays faute pour le gouvernement de prendre des mesures financières et politiques nécessaires à un redressement et, pour le Président, de négliger les affaires essentielles.

Le président Senghor, piqué au vif, aurait rétorqué que si le général voulait prendre sa place il la lui céderait volontiers, puis il lui aurait même offert le poste de Premier ministre. Le général aurait nié avec véhémence toute ambition personnelle mais aurait fait savoir au chef de l'État que si des désordres se produisaient dans la rue et que si, l'armée était appelée une fois de plus à rétablir *in extremis* une situation compromise par les politiciens il ne souhaitait pas avoir à verser pour le compte de ceux-ci le sang sénégalais.

Il semble que le chef d'État-major, instruit par les événements de mai 1968, désire, en prévision de troubles possibles, percevoir d'avance, au

[1] La décision interministérielle, en date du 2 avril 1969, du ministre des Armées et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, fixe les attributions du général délégué militaire auprès du président de la République du Tchad. Cet officier militaire a pour mission de : – diriger les opérations de pacification et de maintien de l'ordre menées par les forces françaises et tchadiennes ; – réorganiser l'ensemble des forces tchadiennes de défense (forces armées et forces auxiliaires de sécurité). Cette décision porte le n° 2209/EMA/EMPL.3/CD, 2 avril 1969.

[2] Le général Jean-Alfred Diallo est un ancien officier de l'armée française du génie. Il est nommé chef d'État-major général, commandant en chef des forces armées sénégalaises en 1962. Depuis août 1968, cet officier exerce cumulativement le haut commandement de la gendarmerie nationale. Un portrait du général Diallo, de sa position et du rôle de l'armée sénégalaise sont esquissés dans la dépêche de Dakar n° 487/DAM/S2 du 9 juillet 1968, non publiée.

moins sous forme d'engagements, le prix dont serait payée l'intervention de l'armée.

(*Collection des télégrammes, Dakar, 1969*)

250

M. DELAMARE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 139 à 142. *Cotonou, 22 mars 1969.*

(*Reçu* : le 23, 11 h. 40).

Le président Zinsou est rentré ce matin à Cotonou après une absence d'un mois[1]. Ému par les rumeurs annonçant des manifestations voire un attentat, les autorités avaient mis en place un service d'ordre discret mais inefficace qui a donné à la traditionnelle cérémonie d'arrivée une ordonnance exceptionnelle.

Le docteur Zinsou trouve en effet une situation politique très troublée. La longue absence du chef de l'État et en particulier la durée imprévue de son séjour à Paris ont donné naissance, au cours de la semaine écoulée, à de nombreuses spéculations politiques alimentées par des informations où le vrai côtoyait l'absurde dans la meilleure tradition de ce pays. En particulier, la rumeur insistante selon laquelle le Président était démissionnaire à la suite de l'échec des conversations financières de Paris[2], avait donné le départ de la course à la succession dont nul ne doutait qu'elle était ouverte. Tous les Dahoméens s'estimant en mesure de participer au pouvoir – et ils sont nombreux – entamaient fébrilement un processus de consultations et de marchandages. Ces palabres n'auraient pas épargné l'armée bien que le chef d'État-major[3] ait pu garder la tête froide et que l'ensemble des officiers n'aient pas retiré leur confiance à celui qu'ils estiment avoir investi. Les anciens présidents de la République[4] apercevant la fin de leur exil prenaient naturellement une part active aux divers projets qui s'élaboraient.

Le retour dans un calme remarqué du docteur Zinsou dont il était annoncé la veille qu'il ne rentrerait pas au Dahomey, sans rien régler a tout

[1] Le président Zinsou a quitté le Dahomey le 21 février pour se rendre en République fédérale d'Allemagne, puis aux États-Unis et retour par Paris. M. Michel Debré reçoit le chef d'État dahoméen le 19 mars.

[2] Le président Zinsou fait savoir que son gouvernement s'efforcerait de se passer à l'avenir de la subvention d'équilibre budgétaire allouée chaque année par la France vu les conditions mises à son octroi. Cette position est indirectement rendue publique dans le discours prononcé à Cotonou le 2 avril lors d'un meeting populaire organisé par le comité d'union pour le renouveau du Dahomey (URD), assortie toutefois d'un témoignage de gratitude pour l'aide accordée depuis neuf ans.

[3] Le commandant Maurice Kouandete est le chef d'état-major des forces armées dahoméennes depuis septembre 1968.

[4] Allusion à MM. Maga, Apithy et Ahomadegbe.

remis en question. La diversion des opposants, la fidélité des principaux chefs de l'armée donnent au Président un avantage provisoire sur ses adversaires. S'il le veut réellement le chef de l'État va disposer de quelque temps pour reprendre en main l'administration et le pays. Mais au-delà de l'agitation et des parlottes, les problèmes financiers, qui ne sauraient être réglés en quelques mois dans la situation actuelle, deviennent l'obstacle majeur qui reste dressé devant le docteur Zinsou comme il le serait d'ailleurs devant ses éventuels successeurs.

(Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey/Bénin, 1959-1969, politique intérieure, nº 5)

251

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Réunion du pacte de Varsovie
et déclaration sur la sécurité européenne

N. *Paris, 22 mars 1969.*

1º La réunion au sommet du pacte de Varsovie[1], sur laquelle les Soviétiques paraissaient tant compter pour accentuer l'intégration des armées et des politiques de leurs alliés européens, s'est déroulée en deux heures et n'a produit qu'un communiqué très bref[2], augmenté d'une déclaration sur la sécurité européenne[3]. Rien dans ces textes ne comporte de condamnation directe ou indirecte de la Chine, ni même une expression de solidarité qui représente un soutien à l'URSS dans les difficultés qu'elle rencontre à l'Est. Les Roumains ne cachent pas que du côté soviétique on aurait souhaité examiner lors de la réunion la question des relations avec Pékin, et que MM. Ceausescu[4] et Maurer[5] s'y sont opposés. On peut penser

[1] La réunion du comité politique consultatif des États membres du pacte de Varsovie s'est tenue à Budapest le 17 mars 1969. C'était la première réunion depuis les événements d'août 1968.

[2] Le texte du communiqué est repris dans la note de la sous-direction d'Europe orientale datée du 28 mai 1969 et intitulée : *Organisation militaire du pacte de Varsovie. Décisions adoptées à la réunion de Budapest (17 mars 1969).*

[3] Dans un message adressé à tous les pays européens, les États membres du pacte de Varsovie se prononcent pour l'établissement de relations de bon voisinage avec les autres peuples européens, expriment leur ferme volonté de contribuer à établir un climat de sécurité et de coopération sur le continent, invitent tous les États européens à multiplier leurs efforts en vue de consolider la paix et la sécurité en Europe et appellent à la mise en place d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité en Europe.

[4] Nicolae Ceausescu, coopté comme premier secrétaire du parti des Travailleurs de Roumanie en mars 1965, puis élu président du Conseil d'État en 1967.

[5] Ion Gheorghe Maurer, avocat, président de la Grande Assemblée nationale de 1958 à 1961 puis Premier ministre de 1961 à 1974.

que les Tchécoslovaques et les Hongrois devaient être en sympathie sur ce point avec les Roumains.

2° Le communiqué indique que les participants ont institué un comité des ministres de la Défense et approuvé une nouvelle réglementation des forces alliées. La question se pose de savoir dans quel sens vont ces nouvelles dispositions. Contribuent-elles à un renforcement des pouvoirs du commandement unifié comme le souhaitent les Soviétiques ? Selon les quelques indications dont nous disposons, les nouvelles règles poseraient de façon plus nette, que les forces nationales sont à la disposition du commandement unifié, tout en réaffirmant par ailleurs, comme le voulaient les Roumains, le principe de la compétence des autorités nationales sur les forces armées de chaque pays. Le développement du caractère plurinational de l'état-major du Pacte permettrait d'associer davantage les États membres aux décisions. De même, la création d'un comité des ministres de la Défense pourrait permettre aux alliés de l'URSS de mieux contrôler les activités du commandant en chef soviétique. Cependant, la rotation du commandement, demandée par la Roumanie, n'a pas été retenue. Enfin un projet de création d'un secrétariat international à la façon de l'OTAN, proposé par les Russes, aurait été repoussé.

Il semble donc que, dans le domaine de l'organisation politique et militaire du Pacte, les Soviétiques aient pour l'essentiel essuyé un échec.

3° La déclaration sur l'Europe adoptée par les Chefs communistes réunis à Budapest ne contient aucune proposition nouvelle. Elle consiste à appeler les pays européens à se mettre d'accord pour réunir une conférence sur la sécurité européenne et à laisser entrevoir que dans une telle réunion on pourrait discuter des moyens propres à faciliter la dissolution de l'OTAN et du pacte de Varsovie. Par rapport à la déclaration de juillet 1966[1], à laquelle elle se réfère, la résolution de Budapest ne comporte aucun élément nouveau. Tout au plus peut-on noter qu'elle est moins précise, à la fois en ce qui concerne les accusations contre les forces hostiles à la sécurité européenne et pour ce qui est des perspectives éventuellement ouvertes à une coopération entre pays européens. Sur ce dernier point, la déclaration de Budapest ne va pas au-delà de la dissolution des alliances, alors que le texte de 1966 envisageait avec prudence l'éventualité d'un progrès vers la réunification de l'Allemagne. D'autre part, les pays communistes ne mentionnent plus comme autrefois la dissolution des organisations militaires des Alliances au titre de première mesure à prendre en vue de la suppression complète de l'OTAN et du pacte de Varsovie.

En sens inverse, on peut remarquer que le texte de Budapest, de façon inhabituelle pour des déclarations de ce genre, exclut presque complètement toute polémique envers l'Ouest. La guerre du Vietnam n'est pas

[1] Le 5 juillet 1966, dans la déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, le comité politique consultatif du pacte de Varsovie, réuni à Bucarest, propose la suppression simultanée des deux blocs militaires, la reconnaissance de l'existence des deux États allemands, le développement des accords portant sur le désarmement en Allemagne et en Europe et la convocation d'une conférence générale européenne en vue d'examiner les problèmes relatifs à la garantie de la sécurité en Europe et l'établissement d'une coopération générale européenne.

mentionnée L'Allemagne ni les États-Unis n'y font l'objet de la moindre attaque, alors que la déclaration précédente était remplie de critiques contre le revanchisme et d'appels aux Européens pour se débarrasser de la présence américaine en Europe.

L'énoncé des conditions mises du côté de l'Est à un règlement des problèmes européens ne fait apparaître aucun élément nouveau par rapport aux textes antérieurs des Soviétiques et de leurs alliés. Tout au plus peut-on noter qu'il n'est question que de la « reconnaissance de l'existence de la RDA »[1] et non de la reconnaissance de cet État lui-même. Les autres points : frontières, y compris celle séparant les deux Allemagnes, renonciation au droit de représentation exclusive, renonciation à l'armement atomique, abandon des prétentions sur Berlin-Ouest, reprennent la liste déjà bien connue.

La signification de la déclaration peut être évaluée en fonction de trois facteurs : à un moment où Moscou souligne la gravité de son différend avec Pékin, l'URSS entend, en prenant sur la scène européenne une initiative positive en apparence, confirmer les Occidentaux dans l'idée que la rupture avec Pékin l'amène à souhaiter un rapprochement avec l'Ouest. En deuxième lieu, les Soviétiques, en développant l'idée de coopération paneuropéenne, espèrent parvenir à ce que pour les Occidentaux la page soit définitivement tournée sur les événements de Tchécoslovaquie. Enfin, l'absence quasi complète d'attaques contre les États-Unis est significative alors que Moscou est anxieuse de renouer le dialogue avec Washington.

4° La déclaration de Budapest pourrait appeler de notre part la réaction suivante :

a) prendre note avec satisfaction de son ton modéré et du désir qu'elle exprime de la part des pays de l'Est d'améliorer leurs rapports avec l'Ouest.

b) constater que sur le fond le document de l'Est ne contient pas d'idée nouvelle et rappeler, au sujet de la Conférence sur la sécurité européenne, la position qui est la nôtre depuis plusieurs années : si l'idée nous paraît bonne en elle-même, nous pensons que sa réalisation doit prendre place à un stade plus avancé du processus de détente. Or, ce processus a été ralenti par les événements de Tchécoslovaquie. D'autre part, la réunion de la Conférence suppose un progrès vers la solution des principaux problèmes de fond. Enfin, le projet se heurtera d'emblée au problème de la représentation des deux parties de l'Allemagne.

c) rappeler également notre conception de la détente, qui n'est pas seulement le développement des rapports entre deux blocs, mais le changement profond du climat à l'intérieur de chacun des deux blocs. À ce point de vue, l'altération apportée par les événements de l'été persiste[2].

Nous pourrions le faire remarquer, tout en prenant acte des indices favorables que nous observons actuellement dans le comportement de l'URSS

[1] RDA ou République démocratique allemande ou Allemagne de l'Est.

[2] Allusion à l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces armées de cinq des pays membres du pacte de Varsovie dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

(et parmi lesquels figure l'appel de Budapest lui-même, avec son ton modéré et conciliant) et tout en exprimant notre espoir que les choses iront dans la bonne direction, y compris en ce qui concerne les rapports mutuels entre pays socialistes.

Si nous omettions cet aspect des choses, nous risquerions de décevoir tous ceux, nombreux à l'Est, y compris dans les milieux dirigeants de certains pays, qui partagent au fond nos conceptions sur une détente véritable.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, URSS, Pacte de Varsovie, 1969*)

252

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1428 à 1441. *Washington, 24 mars 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 25, 03 h. 00).

Je me réfère au télégramme de New York n°s 598 à 707.

M. Sisco m'a communiqué au début de l'après-midi du 24 mars le texte de la note américaine que M. Yost avait déjà remis à M. Bérard et que celui-ci a transmis sous les n°s 701 à 703.

Le secrétaire d'État adjoint pour le Moyen-Orient a d'abord indiqué que ce document de travail, qui était maintenant non seulement entre nos mains mais entre celles des Anglais et des Russes, ne faisait pas obstacle à la poursuite de conversations bilatérales. D'un point de vue américain ce document, qui était destiné à une discussion quadripartite et non pas à l'usage immédiat de M. Jarring, devait surtout, selon l'expression de M. Sisco, servir de « catalyseur » pour déterminer les bases d'un règlement possible. Si les Quatre se mettaient d'accord sur cet énoncé, M. Jarring pourrait ensuite s'en servir pour tenter de rapprocher les vues des parties. Il s'agissait donc d'un projet de directives très générales.

Bien entendu, ce document, sur lequel on désirait connaître notre avis le plus tôt possible, ne répondait certainement pas aux vues de tous, mais pouvait servir à engager un dialogue.

Le premier paragraphe rappelant la résolution n° 242 figurait dans ce texte puisque celle-ci avait reçu l'accord général. J'ai fait remarquer à ce sujet que je ne voyais pas pour autant pourquoi l'on faisait un sort spécial au paragraphe 3, étant donné que l'on savait à Washington depuis bien des mois qu'il y avait désaccord entre nous sur le sens qu'il convenait d'apporter au terme « en vue de favoriser un accord ».

Ne faisant pas de commentaires sur le paragraphe 2 et passant au paragraphe 3, M. Sisco a ajouté que le gouvernement des États-Unis s'était

abstenu de mentionner la nécessité de négociations directes et encore moins la notion d'un traité de paix ; néanmoins il avait estimé nécessaire d'exprimer comme un souhait que des contacts directs entre Arabes et Israël puissent avoir lieu le moment venu.

Sur le paragraphe 4 M. Sisco a à peu près repris son argument précédent. La position américaine demeurait « flexible » sur la forme d'un accord entre les parties. De même, répondant à une de mes questions, le gouvernement américain n'avait pas jugé souhaitable à l'heure actuelle de préciser la forme et les modalités d'une participation internationale à l'accord général de garanties. Il ne paraissait pas possible, à l'heure actuelle, au gouvernement de Washington d'être trop précis sur ce point.

Sur le paragraphe 5, le gouvernement des États-Unis avait été guidé par l'idée qu'un retrait des troupes israéliennes ne pourrait s'effectuer que sur de nouvelles lignes qui ne reconnaîtraient pas le fait de la conquête mais qui en même temps ne pourraient être tracées que par les parties elles-mêmes sans aucune intervention extérieure. Sur ce point en effet les Quatre ne pouvaient se substituer aux États directement intéressés. Il avait d'ailleurs été précisé, et ceci tenait compte d'un point de vue français, qu'il s'agissait dans la définition de ces nouvelles frontières de prendre en considération les mesures mutuelles de sécurité que pourraient invoquer les uns et les autres.

Cette considération s'appliquait aussi au point 6, création de zones démilitarisées. Il s'agissait en effet de garder à l'esprit les raids et contre raids de défense ou de représailles effectués par les parties.

Pour le point 7, concernant le statut de Jérusalem, le gouvernement des États-Unis avait évité de prendre à son compte la thèse de la Jordanie comme celle d'Israël. L'on ne tenait pas à entériner une décision unilatérale de la part d'un État ou de l'autre. J'ai demandé ce que signifiait dans ce cas le terme de « cité réunifiée ». M. Sisco m'a répondu que les intérêts de la Jordanie devaient être dans cette affaire pris en considération mais qu'il n'était point possible pour le moment de trancher la question de souveraineté.

Pour le point 8, celui concernant les réfugiés, l'idée américaine était que ceux-ci devaient avoir le droit d'exprimer un choix entre l'idée de retour et celle de compensation. Ceux, expulsés de leurs foyers depuis 1967, devraient avoir le droit de revenir en Cisjordanie puisque ce territoire ne ferait pas retour à Israël mais il convenait en même temps de prendre en considération le fait que l'État d'Israël devrait rester un État à prédominance juive et que par conséquent le retour des réfugiés des années 1948/1949 ne pourrait être que limité. Le gouvernement des États-Unis n'avait en effet pas réussi à persuader Israël de reprendre un nombre important d'anciens réfugiés.

Sur le point 9, liberté de navigation dans le canal de Suez et dans les détroits de Tiran, il n'y avait certainement pas de désaccord entre nous. Il faudrait des dispositions spéciales pour Charm el-Cheikh, comme il me m'avait déjà indiqué.

Je suis revenu alors sur le point 2 sur lequel M. Sisco avait glissé. J'ai dit que conformément à vos dernières instructions, celles de votre télégramme nº 467 à 474 nous n'aurions pas d'objection, si cela était possible, à des accords directs entre les parties au fur et à mesure des discussions pour aboutir encore une fois si possible à un accord final. Nous étions aussi d'accord pour que le retrait des forces israéliennes s'effectue dans le cadre d'un règlement d'ensemble arrêté au préalable.

Par contre en dépit de ce que j'avais dit le 20 mars (mon télégramme nº 1370à 1381) l'on insistait à nouveau « sur la nécessité d'un accord entre les parties sur tous les éléments d'un règlement avant que ne commence la mise en application d'aucune des parties de ce règlement général ». Cela était probablement trop souligné et risquait de compliquer la négociation qui allait s'ouvrir.

M. Sisco m'a à nouveau répondu que cette phrase correspondait à la résolution du 22 novembre, résultat d'un compromis entre les exigences d'Israël et les positions arabes. Il a conclu cet entretien en disant que de très nombreux points de vue exprimés du côté français avaient été pris en considération.

Pour la suite du débat, l'on espère du côté américain connaître notre réaction, celle des Russes et celle des Anglais le plus tôt possible. S'il se réalisait un accord du moins de principe, une date pourrait être fixée pour l'ouverture des négociations quadripartites.

M. Sisco m'a dit enfin qu'il avait reçu dans la matinée M. Dobrynin qui lui avait demandé s'il existait un plan français. Il avait répondu que non mais n'avait pas démenti l'existence d'une note résumant les conversations entamées à Versailles.

L'ambassadeur de l'URSS aurait demandé si le gouvernement français avait l'intention de préciser davantage ses idées. M. Sisco a répondu qu'il l'ignorait, mais m'a prévenu que M. Dobrynin allait incessamment me demander des précisions sur notre position. Les Américains, de leur côté, avaient demandé des explications aux Russes sur le plan du 30 décembre. L'ambassadeur de l'URSS avait dit qu'il n'y avait rien à y ajouter.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

253

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Entretien avec M. Mai Van Bo et M. Nguyen Van Tien

N. nº 79/AS[1]. *Paris, 24 mars 1969.*

Secret.

Ainsi qu'il avait été convenu à la suite de l'audience accordée le 21 mars par le Ministre à M. Nguyen Cao Thang[2], le directeur d'Asie-Océanie a reçu ce matin successivement le délégué général du Nord Vietnam[3] et M. Nguyen Van Tien[4], membre de la délégation du FNL. Il leur a fait part de la présence à Paris de l'émissaire du président Thieu[5], du désir qu'il avait exprimé d'entrer en contact, de façon secrète, avec d'une part M. Ha Van Lau[6], d'autre part un représentant du Front et, estimant difficile de prendre lui-même ces contacts, de la demande qu'il nous avait adressée de transmettre ce désir.

M. Froment-Meurice a précisé que, ce faisant, nous nous contentions purement et simplement, dans l'esprit qui n'a cessé d'inspirer notre attitude, de transmettre ce message. Il a indiqué que M. Nguyen Cao Thang avait proposé les dates du 27 et 29 mars pour ces rencontres.

M. Mai Van Bo et M. Nguyen Van Tien ont, l'un et l'autre, pris note de la communication qui leur a été faite. Ils ont indiqué qu'ils devaient, bien entendu, en référer. Il a paru à M. Froment-Meurice que la personnalité de M. Nguyen Cao Thang n'était pas inconnue à ses interlocuteurs. Ceux-ci, cependant, se sont fait préciser la fonction exacte de M. Thang.

Ce dernier, à l'issue de l'audience que lui avait accordée le Ministre, avait indiqué au directeur d'Asie qu'il reprendrait contact avec lui dans la soirée du mardi 25. M. Froment-Meurice l'informera donc des entretiens qu'il a eus et demeurera en contact avec lui au cas où des réponses lui seraient données de la part de M. Ha Van Lau et de la délégation du Front[7].

[1] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969.

[2] Sur cet entretien accordé par Michel Debré à Nguyen Cao Thang, assistant spécial du président Thieu pour les relations avec le Parlement, voir ci-dessus le compte rendu du 21 mars 1969.

[3] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[4] Nguyen Van Tien, membre du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, membre de la délégation du FNL à la conférence de Paris.

[5] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[6] Colonel Ha Van Lau, chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[7] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note nº 85/AS du 27 mars 1969.

Le directeur d'Asie a profité de son entretien avec M. Mai Van Bo pour revenir sur les conversations que celui-ci avait eues avec M. Manac'h au sujet des déclarations faites, le 10 mars, par M. Pham Van Dong à M. de Quirielle[1]. Son interlocuteur a confirmé les points suivants :

1) le gouvernement de Hanoï constate que, depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Nixon[2], les États-Unis ont intensifié leurs actions militaires, qu'il s'agisse des bombardements par B.52[3] ou de la mise en œuvre du plan de pacification. Tout est fait pour acquérir une position de force sur le terrain, position que les États-Unis souhaitent transposer à la table de conférence de l'avenue Kléber.

2) En conséquence, face à cette politique, Hanoï a déclaré que le peuple vietnamien usait de son droit de légitime défense et qu'aussi longtemps que les États-Unis agiraient ainsi, le peuple vietnamien serait bien obligé de se battre.

3) Pour que la Conférence de Paris puisse aboutir à des résultats fructueux, il faudrait donc que les États-Unis renoncent à cette politique de position de force. De leur côté, les Nord-Vietnamiens sont toujours prêts à engager des discussions sérieuses.

Commentant ces déclarations, M. Mai Van Bo est revenu plusieurs fois sur l'idée que les États-Unis cherchaient actuellement à négocier « à partir d'une position de force » et qu'en conséquence les actions militaires au Sud devaient être interprétées comme une « contre-offensive » des forces du Front et du Nord-Vietnam. Tout dépendait donc de l'attitude qu'allait prendre le président Nixon. Il était visible que des pressions de l'opinion et de certains milieux politiques américains s'exerçaient sur lui pour l'inciter à s'engager sur la voie d'un règlement politique. Mais, jusqu'à présent, il n'avait donné aucun signe concret en ce sens. Les propositions qui avaient été faites à la table de conférence continuaient à montrer que les États-Unis entendaient maintenir le Sud Vietnam dans la position d'un régime qu'ils pourraient contrôler et qu'ils voulaient également « maintenir la division ». Les Américains avaient choisi d'exercer une pression militaire constante ; ils voulaient refléter cette pression à la table de conférence. Tels étaient les faits que Hanoï avait constatés et dont il s'était vu obligé à tirer les conséquences.

En ce qui concerne les contacts secrets avec la délégation du Nord-Vietnam, M. Mai Van Bo a fait état de rencontre(s) entre M. Cabot-Lodge[4]

[1] Sur l'entretien du 10 mars 1969 entre le délégué général de France à Hanoï et le Premier ministre nord-vietnamien, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï n°s 218 à 228 et 231 à 238 des 10 et 11 mars 1969. Sur la conversation à ce sujet entre Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 25 février 1969 et le délégué général de la RDVN à Paris, voir la note n° 69/AS du 12 mars 1969, non reproduite.

[2] Le président des États-Unis Richard Nixon est entré en fonction le 20 janvier 1969.

[3] Le *Boeing B.52 Stratofortress* est un bombardier subsonique octoréacteur, destiné à l'origine à des missions nucléaires. À l'occasion du conflit vietnamien il est transformé pour pouvoir transporter 24,5 t. de bombes classiques.

[4] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 6 janvier 1969.

et M. Xuan Thuy[1]. M. Cabot-Lodge avait voulu discuter de cette prétendue « entente » qui serait intervenue lors de la cessation des bombardements américains[2]. Son interlocuteur avait démenti qu'aucun accord n'eût été passé. Il n'y avait, a assuré M. Mai Van Bo, rien eu d'autre.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

254

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET FINANCIÈRES
(AFFAIRES GÉNÉRALES)

Approvisionnement de la France en gaz naturel algérien

N. *Paris, 24 mars 1969.*

Les négociations sur les modalités du contrat d'achat par la France du gaz naturel algérien ont repris les 20 et 21 mars 1969 à Alger. La délégation française était dirigée par M. Brunet, directeur des affaires économiques et financières au ministère des Affaires étrangères et la délégation algérienne par M. Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Énergie[3].

En juillet 1968[4], les Algériens avaient demandé une indexation automatique d'une partie du prix de vente du gaz et une garantie or. Depuis lors, M. Abdesselam avait proposé, par la voie diplomatique, de substituer une garantie de change en dollar à la garantie or. Nous lui avions fait savoir par nos aide-mémoire du 11 octobre[5] et du 23 décembre[6] 1968, restés sans

[1] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[2] Le 31 mars 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle et le 7 avril 1968 au nord du 19e parallèle. Le 31 octobre 1968 il annonce leur arrêt sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

[3] À compléter par le compte rendu de la conversation entre M. Abdesselam et M. Brunet, le 21 mars 1969, à Alger, ayant porté sur des propositions complémentaires de l'Algérie sur le gaz, le pétrole et les prix postés imposés par l'Algérie. Ce compte rendu est classé dans le dossier d'archives « Direction d'Afrique du Nord, Algérie, pétrole, 1969, n° 131 ».

[4] Se reporter au relevé de conclusions de la commission mixte franco-algérienne qui s'est réunie à Alger les 29 et 30 juillet 1968 et qui a passé en revue les problèmes posés par l'exécution de l'accord du 15 juin 1967 relatif à l'approvisionnement du marché français en gaz algérien. Voir le télégramme d'Alger nos 3398 à 3400 du 31 juillet 1968, non publié.

[5] En réponse au document algérien du 23 août 1968 sur le contrat d'achat de gaz, un mémorandum a été remis par le Département le 12 octobre à l'ambassadeur d'Algérie à Paris. Ce document est classé dans le dossier d'archives « Direction d'Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, n° 115 ».

[6] Note de la direction des Affaires économiques et financières, Affaires générales, adressée le 23 décembre 1968 à l'ambassade d'Algérie à Paris, dans laquelle il est rappelé que les autorités françaises ne peuvent admettre, comme il a été expliqué dans la note du 12 octobre, de donner simultanément une garantie de change qui viendrait se superposer à l'indexation partielle du prix et en

réponse, que nous ne pouvions pas accepter le cumul des indexations économique et monétaire mais que nous admettions le principe d'une indexation partielle du prix, à condition de l'assortir d'une clause de révision qui pourrait jouer en cas de changement des parités monétaires ou s'il se créait sur le marché français une disparité flagrante entre le prix du gaz algérien et le niveau des prix des gaz d'autres provenances.

À la reprise des conversations, le ministre algérien de l'Industrie est revenu sur la question de la monnaie de compte et a insisté sur le choix d'une monnaie tierce. Il récuse celle de l'acheteur au nom des « usages internationaux » et celle du vendeur, parce que le dinar algérien n'a pas d'assise internationale. Le cas de la livre sterling, monnaie dans laquelle le *Gas Council* achète le gaz de la mer du Nord à des producteurs américains, ne lui paraît pas probant, le gaz étant produit sur le plateau continental britannique. Du reste, a-t-il précisé, dans la conjoncture actuelle, l'Algérie n'accepterait pas la livre sterling comme monnaie de compte. S'il propose le dollar, c'est parce qu'il sert de monnaie étalon dans les transactions internationales, particulièrement dans le secteur énergétique et aussi parce que de nombreux contrats passés entre sociétés françaises sont libellés en dollars. Il n'a pas caché qu'il resterait intransigeant sur ce point, ne serait-ce que pour n'avoir pas à conclure avec les autres acheteurs potentiels des contrats libellés en d'autres monnaies, peseta ou lire.

Pour tenir compte, toutefois, de l'objection formulée par la délégation française que le vendeur algérien, dont les investissements sont financés en francs au moyen d'avances et de crédits non indexés, ferait un bénéfice spéculatif en cas de modification des parités si une garantie de change lui était donnée, M. Abdesselam a fait deux propositions. La première, qu'il n'a pas maintenue, consisterait à libeller en dollars le prix du gaz et les contrats d'investissements de l'usine de liquéfaction. Suivant sa seconde proposition, le prix du gaz serait fixé en francs mais il serait indexé selon une formule composite comportant trois termes. Le premier terme serait fixé en francs et correspondrait à la part des charges du vendeur résultant des investissements financés par la France. Le deuxième terme serait fixé en dollars et correspondrait aux autres charges en capital (renouvellement du matériel notamment). Le troisième terme serait mobile en dollars et correspondrait aux charges variables d'exploitation. Dans ce cas, le choix d'un indice américain ou d'un indice reflétant l'évolution économique mondiale (un indice de l'OCDE par exemple), permettrait, selon M. Abdesselam, d'éviter le cumul, auquel s'oppose la délégation française, de l'effet mécanique de hausse lié à l'évolution des prix et de celui résultant de l'indexation monétaire. Si la France tient à ce que la partie mobile du prix soit indexée sur un indice de l'évolution des prix français, des mécanismes correcteurs, a-t-il précisé, pourraient être mis au point qui neutraliseraient l'effet d'une dévaluation tout en enregistrant celui de l'érosion monétaire. Le plus simple, pour M. Abdesselam, serait d'adopter un coefficient forfaitaire mesurant la détérioration annuelle du pouvoir d'achat de la monnaie.

cumuler les effets. Ce cumul paraît injustifiable. Cette note est classée dans le dossier d'archives « Direction d'Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, nº 115 ».

À la demande de la délégation française qui a déclaré n'être pas en mesure d'envisager d'autre monnaie de compte que le franc mais souhaitait une formulation plus précise de la proposition ainsi faite, la délégation algérienne a remis un projet, ci-joint, de clause d'indexation du prix. Dans cette clause, la répartition du franc et du dollar dans le prix de base est de 52-48, celle des charges fixes et des charges variables en dollar reste à déterminer. La délégation algérienne nous laisse le soin de proposer les indices qui serviraient de référence pour le terme mobile ou un coefficient forfaitaire mesurant la détérioration annuelle du pouvoir d'achat de la monnaie. Le calcul de l'indexation part, dans la proposition algérienne, du 15 juin 1967, date de l'accord de principe sur l'achat du gaz.

Dans un court entretien entre M. Brunet et M. Abdesselam, celui-ci a indiqué qu'il était disposé à accepter une baisse du prix du gaz dans une proportion inférieure à celle qui a été consentie à Gaz de France par le producteur de gaz néerlandais[1]. Il suffirait pour cela que la France achète 500 millions de mètres cubes supplémentaires : ce qui revient à nous offrir quatre milliards de mètres cubes de gaz pour une somme totale légèrement supérieure à celle que nous aurons à verser pour trois milliards et demi de mètres cubes.

Ainsi, a précisé M. Abdesselam, pourrait être construit un troisième méthanier, ce qui accroîtrait la sécurité de l'approvisionnement et donnerait satisfaction à Gaz de France.

La question des droits de port qui faisait difficulté du fait que le niveau initial de ces droits n'est fixé ni au port d'embarquement de Skikda ni au port de débarquement de Fos a pu être résolue. Il a été convenu de substituer à la garantie de stabilité de ces droits qui avait été demandée de part et d'autre une garantie de non-discrimination.

Annexe

Projet de clause d'indexation remis par la délégation algérienne

Monnaie de compte

Compte tenu du fait qu'une partie des investissements relatifs aux opérations de livraison de GNL au marché français est financée dans le cadre des dispositions prévues au titre V de l'Accord de juillet 1965, il a été convenu que la monnaie de compte sera le FF pour 52 % du prix de base défini ci-dessus et le dollar US pour 48 % de ce prix de base.

Prix de vente contractuel

Le prix de vente contractuel applicable à chaque cargaison sera la somme de 3 éléments A, B et C.

$$P = A + B = C$$

$$A = 0{,}52 \times P°$$

$$B = x \times P° \times \frac{F°}{F}$$

$$C = y \times P° \times (1 + t)^n \times \frac{F°}{F}$$

[1] « La baisse du gaz de Groningue ne laisse pas de préoccuper l'Algérie. La délégation algérienne a cherché à démontrer que le prix du gaz algérien restait compétitif. Du côté français, les mises au point nécessaires ont été faites sur le prix du gaz néerlandais vendu en France. »

P = Prix de vente contractuel pour chaque cargaison

P^o = Prix de base (défini au paragraphe I ci-dessus)[1]

F^o = Parité dollar US du FF au 15 juin 1967 suivant la définition du FMI

F = Parité dollar US du FF suivant la définition du FMI à la date du début du chargement

n = quantième de l'année au cours de laquelle a lieu le chargement, compté à partir du 15 juin 1967.

(*Direction des Affaires économiques, Algérie, Mines et Hydrocarbures, pétrole, nº 1367, 1969*)

255

NOTE

Audience de l'ambassadeur d'Israël
Le 24 mars 1969 à 13 h. 30

N.

Je fais connaître à l'ambassadeur d'Israël les raisons de ma convocation[2].

Aussi bien l'évolution générale des affaires que les derniers propos de M. Eban[3] me conduisent à considérer qu'on se trompe en Israël quand on pense et dit que l'attitude de la France est systématiquement hostile.

En premier lieu, nous considérons que la diplomatie d'Israël commet une erreur en prenant en fait sinon en droit une attitude immobiliste. Ne peut-on, en effet, interpréter la volonté réaffirmée d'attendre un accord des parties comme une position de maintien des territoires actuellement occupés et un refus d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité ? Or le temps ne travaille pas pour Israël et à cet égard il nous semble que notre position est favorable aux intérêts bien compris d'Israël.

Par ailleurs, nous avons à nous occuper des intérêts de la France et ces intérêts de la France se nomment : souci de l'avenir de certains États

[1] § I de l'article relatif au prix du projet de contrat Gaz de France – Somalgaz.

[2] M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965, convoque M. Walter Eytan, ambassadeur d'Israël à Paris depuis janvier 1966. Un durcissement de la politique israélienne vis-à-vis de la France se manifeste de plus en plus depuis l'embargo sur les armes du 3 janvier 1969 ; de nombreuses raisons sont invoquées outre l'embargo : attitude de la France à Bruxelles refusant un accord préférentiel avec Israël (télégramme de Tel-Aviv nº 303 du 5 mars 1969 non-publié), conversations avec le président Nixon à Paris, conférence à Quatre, manifestation de mauvaise humeur lorsque M. Eytan n'est pas reçu par le Ministre mais par le Secrétaire général (télégrammes de Tel-Aviv nos 319, 328 et 360 des 7, 10 et 17 mars non publiés). Israël rejette la faute de ces mauvaises relations sur l'attitude de la France privilégiant les rapports avec les pays arabes.

[3] M. Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères. Il revient le 18 mars des États-Unis où il a eu un entretien avec le président Nixon ; il fait une déclaration à son retour.

du Proche-Orient, par exemple l'Égypte, par exemple le Liban ; souci d'assurer une orientation satisfaisante au problème des réfugiés palestiniens ; souci enfin d'éviter que, par pourrissement de la situation, la Méditerranée devienne un champ clos d'ambitions de puissances extérieures à la Méditerranée.

Parce que nous avons une conception différente, voilà qui ne signifie pas que notre désir de hâter la paix aille à l'encontre des objectifs fondamentaux qui sont ceux d'Israël. Bien au contraire. Nous sommes pour des frontières sûres et reconnues. Nous sommes pour un droit de navigation y compris dans le canal de Suez ; nous sommes pour la sécurité d'Israël comme nous sommes pour la sécurité des États arabes, et nous sommes pour que tout soit tenté afin d'aller vers le fond des choses, c'est-à-dire les conditions qui permettent l'apaisement des passions.

Telle est la position de la France et il me semble qu'en Israël on devrait y prêter une plus grande attention.

L'ambassadeur d'Israël répond en évoquant le passé : les événements de mai 1967, la décision de retirer les casques bleus, les menaces de Nasser sur l'existence même de l'État d'Israël, sur la conception, à ses yeux inexacte, que l'on s'est fait en France de la notion d'agression, sur la méconnaissance du terrorisme arabe…

J'interromps l'ambassadeur. L'objet de cette entrevue n'est pas une confrontation de nos points de vue en ce qui concerne le passé. L'objet de l'entrevue n'est pas davantage de dire que la position française doit être différente de ce qu'elle est. Je répète : l'objet de l'entrevue était de marquer mon regret de certaines prises de position qui paraissaient révéler la méconnaissance des raisons profondes de la politique française et l'ignorance des objectifs qui sont les siens.

À de nouveaux propos de l'ambassadeur au sujet du terrorisme je réponds en évoquant le fait que l'intérêt d'Israël aurait sans doute été de mieux dominer sa victoire et qu'il est présentement de mieux chercher à réaliser les conditions d'une paix juste et durable pour tous dans le Proche-Orient.

(*Afrique-Levant. Levant 1966-1970, Israël – Relations politiques avec la France IS 6-3*)

256

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1457 à 1463. *Washington, 25 mars 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 26, 02 h. 35).

Vietnam

L'absence de progrès aux négociations de Paris, la recrudescence des combats au Sud-Vietnam et l'augmentation des pertes américaines n'ont pas encore eu pour résultat de mettre réellement la nouvelle administration en difficulté. Le Congrès et l'opinion intérieure accordent au Président une « période de grâce ». Il est cependant évident qu'elle ne se prolongera pas indéfiniment.

Au Congrès, certaines personnalités ont déjà manifesté leur déception et leur impatience. Un sénateur a rappelé que M. Nixon avait reçu « mandat » de régler l'affaire vietnamienne. Lors de la déposition de M. Laird, à son retour du Vietnam, devant la commission des Affaires étrangères du Sénat, M. Fulbright a insisté pour que l'administration apporte à sa politique à l'égard du Vietnam les changements radicaux propres à conduire à la désescalade et à une solution politique. Sinon, on parlerait bientôt de la « guerre de Nixon » comme on avait parlé de celle de Johnson.

En ce qui concerne les possibilités de retraits d'effectifs américains à échéance point trop lointaine, les propos du secrétaire à la Défense ont déçu. Il s'est montré d'un pessimisme qu'on n'attendait pas au sujet de la capacité de l'armée sud-vietnamienne à assumer une plus large part du combat.

Il est vrai qu'il a attribué au commandement militaire américain à Saigon l'opinion selon laquelle aucune réduction d'effectifs ne serait possible tant que les troupes nord-vietnamiennes ne se seraient pas complètement retirées. Il a également mis l'accent sur la nécessité d'un effort accru en vue de la modernisation de l'armée sud-vietnamienne.

Quelques commentateurs en ont tiré des conclusions réconfortantes : l'administration ne s'était pas réellement engagée sur la question d'une réduction d'effectifs et celle-ci deviendrait possible dès que le renforcement de l'armée sud-vietnamienne aurait plus complètement porté ses fruits. Selon le « New York Times », Washington et Saigon seraient déjà pratiquement d'accord pour une réduction de 50 000 hommes dans des délais assez brefs. Mais M. Nixon sursoirait à l'annonce de ce retrait jusqu'à ce que ses négociateurs à Paris aient pu sonder en secret les Nord-Vietnamiens à ce sujet.

Les spéculations portent également sur l'existence – ou l'imminence – de conversations secrètes. M. Laird a déclaré devant le sous-comité du désarmement de la commission des Affaires étrangères du Sénat que tous les

efforts possibles étaient accomplis non seulement par les voies diplomatiques formelles, aux négociations de Paris, « mais aussi bien de façon privée ». Les commentateurs ont estimé que le secrétaire à la Défense faisait ainsi allusion à l'URSS plutôt qu'à des contacts secrets à Paris. J'ai déjà rapporté que, lors d'une conversation récente, mon collègue soviétique ne m'avait pas laissé entendre que Moscou jouait un rôle significatif en ce moment. M. Nixon a évoqué aujourd'hui la nécessité de conversations secrètes pour faire avancer les choses, mais en termes délibérément vagues qui n'indiquent pas si celles-ci sont déjà en cours ou seulement à l'état de projet.

Dans l'ensemble, le pays paraît disposé à faire confiance à M. Nixon et à lui accorder un répit. Les « colombes », cependant, se demandent pourquoi il n'a pas essayé de rompre l'impasse en adoptant une attitude plus ferme à l'égard de Saigon. Les « éperviers » attendent qu'il tienne sa promesse sur la « réponse appropriée » à l'offensive vietcong qui se poursuit. La question primordiale qui se pose à M. Nixon est celle des délais dont il dispose pour amener un progrès diplomatique ou un début de désengagement militaire avant que les déceptions de cette guerre soient inscrites à son passif comme elles l'ont été à celui de son prédécesseur.

J'ajoute que M. William Bundy[1] que j'ai rencontré le 24 mars et qui ne quittera ses fonctions actuelles que le 1er mai m'a laissé entendre que des conversations privées à Paris avaient déjà eu lieu ou étaient sur le point de se tenir. Sans être plus précis le secrétaire d'État adjoint pour l'Asie a paru impliquer que l'immobilisme actuel dont s'inquiétait la presse n'était peut-être que de façade.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

257

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Aklilou Abte Wold[2], Premier ministre du gouvernement éthiopien.

L. nº 305/CM. *Paris, 25 mars 1969.*

Monsieur le Premier ministre,

L'ambassadeur de France, M. Jean-Pierre Bénard[3] a eu l'honneur de vous informer le 10 février, ainsi que nous en étions convenus lors de notre

[1] M. William Putnam Bundy, universitaire et haut fonctionnaire, démocrate, sous-secrétaire à la Défense pour les Affaires de sécurité internationale (1961-1964), sous-secrétaire d'État pour les affaires d'Extrême-Orient depuis 1964.

[2] Aklilou Abte Wold (Tschafe Taezaz) est Premier ministre du gouvernement éthiopien depuis 1961.

[3] Jean-Pierre Bénard, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Addis-Abeba depuis juin 1965.

dernière rencontre, des décisions prises par le gouvernement français à la suite des demandes formulées par M. Egal lors de sa visite en France au mois de septembre 1968[1].

Je ne reviens pas sur le détail de ces demandes dont nous nous étions entretenus à Paris en octobre dernier[2].

Je voudrais me limiter à vous dire que si le retour des Somaliens expulsés du Territoire français des Afars et des Issas a été écarté, il nous a paru opportun d'entreprendre en Somalie quelques opérations de coopération technique, d'accepter le principe de la création d'une ligne aérienne entre Mogadiscio et Djibouti dès lors que celle-ci serait prolongée sur Aden ou le Yémen, enfin d'autoriser l'ouverture d'un consulat à Djibouti.

Tout comme le gouvernement éthiopien, le gouvernement français est en effet sensible aux efforts poursuivis par M. Egal depuis son arrivée au pouvoir en vue d'améliorer les rapports de la Somalie avec les pays voisins et, pour ce qui nous concerne, avec le Territoire français des Afars et des Issas. Cette évolution politique ainsi observée en Somalie mérite d'être encouragée : elle est favorable, en effet, à l'équilibre et à la stabilité dans cette partie du monde. C'est là un objectif que nos deux pays cherchent à atteindre d'un même cœur.

Il a paru d'autre part, et cette considération revêt à nos yeux de l'importance, que certaines des demandes formulées par le gouvernement de Mogadiscio, notamment celle relative à l'ouverture d'un consulat en Territoire français des Afars et des Issas, impliquaient une reconnaissance juridique des droits de la France sur le Territoire et, qu'à ce titre, il était de notre intérêt de les prendre en considération.

Cette normalisation de nos rapports avec la Somalie, non seulement n'implique aucun changement dans notre politique à l'égard de Djibouti, mais en marque la continuité. Les mesures que nous venons de décider devraient avoir au contraire pour résultat de consolider et de réaffirmer aux yeux de tous la présence de la France dans le Territoire français des Afars et des Issas, l'intérêt que nous prenons à son développement, la souveraineté que nous y exerçons et, au-delà, la collaboration que nous souhaitons avec les États voisins.

Pour votre information personnelle, j'ajouterai que toutes les décisions annoncées ne sont pas susceptibles d'une application immédiate. En particulier, le consulat ne sera pas ouvert avant juin prochain et l'établissement de la liaison aérienne Mogadiscio-Djibouti sera fonction du succès des discussions techniques qui doivent intervenir à ce sujet.

[1] M. Mohammed Hadj Ibrahim Egal, Premier ministre de Somalie depuis juillet 1967, vient en France du 19 au 21 septembre 1968. Il est reçu par le général de Gaulle le 20 septembre. Voir *D.D.F.* 1968-II, n°s 231 et 266.

[2] Aklilou Abte Wold se rend à Paris en octobre 1968, il est reçu par M. Couve de Murville, Premier ministre, puis par M. Debré, ministre des Affaires étrangères, le 24 octobre. Voir le télégramme d'Addis Abeba n°s 358 à 364 du 26 octobre 1968. Il est surtout question du territoire des TFAI ; M. Egal dont l'attitude est différente de celle de ses prédécesseurs, cherche un rapprochement et présente plusieurs demandes : le retour des expulsés du territoire, l'ouverture d'un consulat de Somalie à Djibouti, l'établissement d'une liaison aérienne entre Djibouti et Mogadiscio sans oublier le renforcement de la coopération technique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération, à laquelle je joins l'expression de ma grande estime et mon meilleur souvenir.

(*Afrique-Levant, Somalie, Relations avec la France*)

258

M. YVER DE LA BRUCHOLLERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUJUMBURA, À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 49 à 51. *Bujumbura, 26 mars 1969.*

Urgent. (*Reçu* : 16 h. 00).

La visite à Bujumbura, du 22 au 25 mars, du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, pour courte qu'elle ait été, se sera révélée des plus fructueuses[1].

Ainsi que M. Yvon Bourges l'a d'ailleurs marqué, dès son arrivée, à la « Voix de la Révolution »[2], le but premier et essentiel de sa venue était-il d'apporter à la jeune République du Burundi un message de sympathie et d'amitié du gouvernement français. Mais l'occasion en serait évidemment saisie d'examiner au plus près l'ensemble des problèmes afférents à la mise en œuvre et au développement de notre coopération.

L'accueil fait à l'aérodrome au Secrétaire d'État et à Madame Bourges par les autorités burundaises – dont le Département des Affaires étrangères au grand complet – laissait déjà prévoir le climat de la réception qui devait leur être offerte, le soir même de leur arrivée, au « palais de la nation » et qui a considérablement ajouté au cérémonial traditionnel.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Lazare Ntawurishira[3], devait, en effet, y souligner, en un discours d'une chaleur inhabituelle, tous les liens qui unissaient les deux pays, de la communauté de langue à l'identité de politique sur le plan international – et spécialement en ce qui concernait ce continent africain, où les actions du général de Gaulle devaient

[1] M. Yvon Bourges est secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Coopération du 8 avril 1967 au 10 juillet 1968, puis secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 10 juillet 1968 au 5 juillet 1972. Il fait une visite officielle au Burundi du 22 au 25 mars au cours de laquelle il s'entretient avec le colonel Micombero, président de la République, pour mettre au point un programme d'aide français. La chronologie de la visite du secrétaire d'État, les textes des différentes allocutions prononcées, le compte rendu des entretiens tenus à Bujumbura les 24 et 25 mars, le communiqué conjoint, sont repris dans la dépêche de Bujumbura n° 248/AL du 31 mars 1969, non publiée.

[2] « La Voix de la Révolution », radio officielle de la République du Burundi. Se reporter à la dépêche de Bujumbura n° 61/AL du 16 janvier 1967 intitulée : La propagande de la « Voix de la Révolution », non reprise.

[3] M. Lazare Ntawurishira, Tutsi, a été nommé ministre des Affaires étrangères et de la Coopération le 14 novembre 1967 et confirmé à ce poste lors des remaniements ministériels des 1er août 1968 et 8 août 1969.

être données en exemple. Il y avait enfin la qualité de la coopération française qui elle aussi, pouvait servir de modèle et avait contribué à déterminer cette « amitié profonde qu'il portait, avec ses compatriotes, à la France ».

M. Bourges, au cours des deux séances de travail de quelque deux heures chacune, tenues les 24 et 25 mars[1] avec les dirigeants burundi, ne devait certes pas décevoir cette amitié publiquement affichée mais sincère. « Dans la confiance et la concertation », le secrétaire d'État s'est efforcé de satisfaire, pour leur plus grande part, aux demandes successivement présentées par ses interlocuteurs dans de nombreux domaines : économie générale, agriculture, justice, santé, éducation nationale, radiodiffusion, travaux publics, aides, enfin, à la navigation aérienne.

À ce plan, le bilan de ces entretiens est-il donc très largement positif, qui apparaît susceptible de dégager, en particulier, un accroissement de quelque 25 % de notre aide technique – et ce, à des postes de haute responsabilité, voire à des postes-clés qui ne peuvent évidemment que valoriser notre présence en ce pays. Les interlocuteurs de M. Bourges lui en ont d'ailleurs exprimé toute leur reconnaissance.

Mais c'est sans doute et plus encore au plan politique que cette visite, la première qu'ait rendue à Bujumbura un homme d'État français, aura constitué, comme je le soulignais dans ma communication du 25 mars, un élément nouveau et majeur pour les relations franco-burundaises.

Les hôtes de M. Bourges lui avaient tout d'abord ménagé, le dimanche 23 mars, après un arrêt dans une plantation de thé du Marché commun, une réception par les autorités et la population de la ville de Muramvya en tout point semblable à celle qui avait marqué, quelques mois auparavant, la visite du colonel Micombero en cette ancienne capitale politique des « Mwami »[2] : défilé des enfants des écoles et des diverses sections du parti unique (« jeunesses révolutionnaires rwagasore », « union des femmes burundi », militants de l'« Uprona ») chants, danses, tambourinaires, discours enfin du chef de province qui fit acclamer, par quelques milliers de personnes réunies sur la grand place et dans les tribunes, les noms de la France, du général de Gaulle et de M. Bourges – dont la réponse circonstanciée fut ensuite traduite en kirundi[3], à destination de la foule.

Le climat de cette manifestation aussi bien exceptionnelle – le ministre belge de la coopération, M. Scheyven, n'en avait lui-même pas bénéficié,

[1] Le texte du compte rendu officiel – dûment signé par le ministre des Affaires étrangères de la République du Burundi d'une part, et l'ambassadeur de France à Bujumbura, d'autre part – des réunions de travail tenues les 24 et 25 mars 1969 entre le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges, et les ministres du gouvernement burundais, font l'objet de la dépêche de Bujumbura n° 336/AL du 28 avril, non reproduite.

[2] Mwami ou roi du Burundi. Ntare Rushati (1680-1709) est considéré comme le premier fondateur de la dynastie Ganwa. Il a inauguré l'ère monarchique qui prend fin en 1966 sous le règne de Charles Ndizeye.

[3] Le kirundi est une langue bantoue parlée au Burundi par toute la population, dans les zones adjacentes de Tanzanie, de la République démocratique du Congo ainsi qu'en Ouganda. Les Hutu, les Tutsi et les Twa parlent tous la même langue dans les deux pays Burundi et Rwanda.

lors de son passage[1], il y a deux mois, au Burundi – devait se retrouver dans les deux réceptions que je donnais à la résidence les 22 et 24 mars (et auxquelles devaient se trouver, outre le corps diplomatique et l'ensemble de la colonie française, tout le gouvernement et la haute administration du Burundi), puis et surtout lors des deux audiences accordées, les 24 et 25 mars, par le Président de la République au Secrétaire d'État et qui durèrent l'une et l'autre une heure et demie.

M. Bourges sut inaugurer celle du 24 en des termes simples et directs, où il dit à son interlocuteur combien il était heureux d'être le premier ministre français à venir dans ce pays ami, et qui eurent rapidement raison de la réserve, voire de la timidité, du chef de l'État burundais[2]. À son tour, celui-ci tenait-il à lui rappeler combien il attachait de prix aux étroits rapports d'amitié et de coopération qui unissaient désormais les deux nations, tout spécialement depuis la République, et demandait à son interlocuteur de transmettre au général de Gaulle l'expression de son admiration personnelle et de celle du peuple burundais.

L'important tour d'horizon auquel elles devaient ensuite procéder, en présence de leurs ambassadeurs, était pour les deux personnalités une nouvelle occasion de souligner la communauté d'idéaux et de pensée de leurs gouvernements. Il n'y a pas jusqu'à la question épineuse du Biafra[3], où M. Bourges n'ait réussi à persuader son interlocuteur, en en précisant la signification exacte, du bien-fondé de nos positions. La promesse d'un concours français à la formation de la toute jeune armée de l'air burundaise et l'invitation faite par le secrétaire d'État au colonel Micombero à passer prochainement par Paris, ont achevé de donner à ces entretiens le tour le plus favorable.

Les observateurs notèrent aussi – et M. Ntawurishira devait le souligner ultérieurement à mon épouse – le caractère exceptionnel qui devait être accordé, à l'instar des manifestations de Muramwya, à la réunion qui suivit, sur la terrasse du palais, et qui vit se joindre aux deux hommes d'État, à leurs ambassadeurs et à leurs femmes, Madame Micombero et ses deux enfants. Des cadeaux furent enfin offerts des deux côtés et des photographies prises, dans une atmosphère définitivement familiale qu'ont dû nous envier bien des représentations étrangères.

Un communiqué conjoint, publié le 25 mars, fait état de « l'esprit d'amitié et de l'atmosphère de parfaite compréhension » dans lesquels auront, à cette occasion, œuvré les deux parties ainsi que de leur volonté commune de voir s'accroître encore leur coopération.

[1] M. Scheyven, ministre belge de la Coopération, s'est rendu au Burundi du 22 au 29 janvier 1969. Se reporter à la dépêche de Bujumbura n° 101/AL du 7 février, publiée ci-dessus.

[2] Le colonel Michel Micombero, président de la République depuis le 28 novembre 1966.

[3] Allusion à la guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria qui débute le 26 mai 1967 avec la sécession de l'Est du Nigeria, région la plus riche du pays, qui s'autoproclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu. Le 12 janvier 1970 un cessez-le-feu immédiat et sans conditions est signé, le 15 janvier, les derniers combats cessent, le Biafra est officiellement réintégré au sein du Nigeria.

Le texte en sera transmis au Département, ainsi que celui des principales interventions du ministre français et de ses interlocuteurs burundi, par une prochaine dépêche.

(*Afrique-Levant, Burundi, 1966-1972, voyage de M. Bourges, mars 1969, n° 18*)

259

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 327 à 338. *Hanoï, 27 mars 1969.*

Réservé. (*Reçu* : le 28, 11 h. 24).

Le directeur d'Europe[1] vient de me faire connaître que le gouvernement vietnamien était disposé à prendre en considération les propositions que nous lui avions précédemment faites pour le développement des relations culturelles, techniques et scientifiques entre nos deux pays, et à négocier un accord à long terme sur ce sujet.

Cette convention pourrait porter sur les points suivants :

1 – *Enseignement du français.*

Le gouvernement vietnamien n'envisage pas d'envoyer de professeurs vietnamiens en stage en France pour s'y former aux nouvelles méthodes d'enseignement du français. Il se propose en revanche de solliciter notre concours pour cet enseignement par les méthodes audio-visuelles. Il nous demanderait de lui fournir le matériel et il accueillerait les spécialistes chargés de l'installation et de l'utilisation de celui-ci.

Il est prêt à recevoir à l'institut pédagogique des langues étrangères des lecteurs de français. Le directeur d'Europe ne m'en a pas spécifié le nombre, ni le niveau. Il s'est borné à indiquer qu'en raison de l'amélioration des conditions d'existence, il lui serait possible, cette année, d'accueillir Madame Baccot[2], si nous étions d'accord.

Mon interlocuteur m'a précisé que l'examen de cette première question présentait un certain caractère d'urgence car l'on souhaitait du côté vietnamien que l'enseignement du français puisse commencer au début de la prochaine année scolaire en septembre.

2 – *Collaboration technique et scientifique.*

Un très large programme de collaboration technique et scientifique entre les deux pays pourrait être étudié. Il comprendrait notamment le domaine

[1] Ha, directeur d'Europe occidentale et d'Amérique au ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï n°s 218 à 228 et 231 à 238 des 10 et 11 mars 1969.

médical pour lequel les conversations sont actuellement en cours au ministère de la Santé publique entre le docteur Tin, vice-ministre, et le professeur Roussel[1]. Mais il s'étendrait également à d'autres secteurs de la recherche et de l'enseignement.

3 – *Boursiers.*

Le Vietnam envisage de nous demander, en dehors des bourses médicales que nous lui avons offertes, d'autres bourses d'enseignement supérieur et de spécialisation. Il souhaiterait que la convention règle les modalités de ces bourses et stages. Il envisage également de nous demander que, des étudiants résidant en France et qui désirent revenir au Vietnam, puissent être compris parmi les bénéficiaires de ces bourses.

4 – *Échanges de publications, d'organes de presse et de livres.*

Le Vietnam reçoit soit du gouvernement français, soit de diverses organisations privées, progressistes ou apolitiques, telle que l'association médicale France-Vietnam, des ouvrages scientifiques, des périodiques divers. Il y aurait intérêt à ce que le volume de ceux-ci soit considérablement accru et à ce que la convention officialise cette pratique et en fixe les modalités. Des échanges pourraient avoir lieu entre les bibliothèques de divers organismes spécialisés (Institut Pasteur, Académie des Sciences, etc.). Si le gouvernement français acceptait de reconstituer le fonds français à la Bibliothèque nationale, nos interlocuteurs nous en seraient particulièrement reconnaissants. D'autres bibliothèques seraient également susceptibles de constituer une section spéciale d'ouvrages français.

5 – *Publication d'un dictionnaire.*

Le Vietnam est prêt à retenir la suggestion que je lui avais faite de l'établissement et de la publication en commun d'un dictionnaire français-vietnamien et vietnamien-français. Il n'existe plus en effet à l'heure actuelle de dictionnaire à jour. (Lorsque j'avais demandé au Département de munir cette délégation d'un bon dictionnaire français-vietnamien, il n'a pu m'être envoyé après consultation de l'École des langues orientales, qu'un dictionnaire anglais-vietnamien et vietnamien-anglais). Les autorités vietnamiennes sont disposées à étudier avec nous les conditions de la préparation et de rédaction de cet ouvrage.

6 – *Échanges culturels et artistiques.*

Quoique cet aspect des relations culturelles présente moins d'intérêt aux yeux des Vietnamiens, ils souhaiteraient cependant lui donner une certaine ampleur. Cette question devrait donc être également incluse dans l'accord à conclure.

Le Vietnam se propose d'envoyer cette année une exposition de peintures en France. Il serait heureux d'accueillir le mime Marceau[2] si l'emploi

[1] André Roussel, professeur de médecine, secrètement mandaté par l'Élysée en février 1968 pour sonder Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien, sur l'idée d'une conférence de la paix à Paris.

[2] Marcel Mangel, dit le mime Marceau, acteur et mime français.

du temps de celui-ci le lui permet, soit à la fin de 1969, soit au début de 1970.

7 – *Missions techniques.*

Pour faire suite à la mission de M. Le Khac[1], le Vietnam souhaiterait envoyer en France des techniciens pour étudier les possibilités d'assistance technique et économique de notre pays dans plusieurs secteurs industriels. M. Ha m'a indiqué que dans l'esprit de son gouvernement les échanges techniques et scientifiques étaient de loin les plus importants et qu'il désirait que l'accent soit mis sur ceux-ci dans l'accord à conclure. Il attachait également une priorité à l'enseignement du français.

Mon interlocuteur a précisé que la négociation de cet accord n'était pas de la compétence du ministère des Affaires étrangères, mais du comité d'État pour les relations culturelles avec l'étranger. Il était simplement chargé, sur instructions du Premier ministre, de me donner les grandes lignes de la convention envisagée. Les services du comité d'État pour les relations culturelles avec l'étranger communiqueront dans les jours à venir à cette délégation les détails du projet élaboré du côté vietnamien.

M. Ha s'est contenté d'ajouter que Hanoï souhaitait aboutir assez rapidement.

L'on ne peut que se féliciter de voir la RDV nous proposer d'établir par un accord en bonne et due forme les bases d'une collaboration dans un domaine où depuis trois ans nous nous efforcions de rouvrir le dialogue entre les deux pays. La conversation que j'avais eue avec le Premier ministre le dix mars dernier (mon télégramme n°s 231 à 238) n'est certainement pas étrangère à cette décision. Le soin que j'avais pris également d'informer les Vietnamiens de la coopération fructueuse établie avec les autres pays socialistes a sans doute contribué à lever leurs hésitations.

Les conditions de négociation de l'accord n'ont pas été précisées. Il en sera discuté ultérieurement avec le comité des relations culturelles avec l'étranger. Peut-être le Département jugera-t-il opportun, en raison de l'ampleur du sujet à traiter et de sa technicité sur certains points, de proposer aux Vietnamiens la même procédure que celle qu'ils ont eux-mêmes avancée pour la conclusion d'un accord commercial (mon télégramme n°s 283 à 293)[2].

[1] Une mission d'étude et d'information technique nord-vietnamienne séjourne en France du 3 octobre au 30 novembre 1967. Elle est présidée par M. Le Khac vice-président du comité d'État pour les Sciences et la Technique. Sur le bilan de cette mission, voir le télégramme de Paris à Hanoï n°s 225 à 232 du 30 novembre 1967, non reproduit.

[2] Télégramme du 20 mars 1969, non reproduit. Il rapporte que : « Le gouvernement vietnamien propose l'ouverture dans un mois de conversations sur le problème commercial et de coopération économique. Celles-ci auraient d'abord lieu à Hanoï à partir de mai. Elles se continueraient dans une deuxième phase à Paris. Le lieu de la signature des accords auxquels elles pourraient aboutir sera fixé ultérieurement. Les discussions qui s'ouvriraient à Hanoï se tiendraient au niveau du directeur du département d'Europe, au ministère du Commerce extérieur, c'est-à-dire (…) à l'échelon de conseiller. »

Une délégation française pourrait venir ici pour discuter des différents points de l'accord. Les conversations pourraient se continuer à Paris. La date et le lieu de la signature seraient arrêtés ultérieurement.

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

260

M. Beliard, Consul général de France à New York,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

D[1]. *New York, 27 mars 1969.*

« Le président Nixon doit mettre un terme à la guerre du Vietnam ». Telle est l'impression qui se dégage de conversations avec les personnalités auxquelles je rends actuellement visite. Or, certaines d'entre elles comptaient, hier encore, parmi les « faucons » et n'éprouvaient pour les « colombes » que le mépris réservé aux lâches. Parmi les critiques de l'Administration qui se partageaient – avant les élections de novembre[2] – entre les avocats de l'offensive à outrance et les partisans, plus nombreux, de la retraite, on ne trouve plus guère, aujourd'hui, de tenants de la première.

Chez les Démocrates, bien entendu, on commence à entonner les trompettes du sarcasme. « De ce Président qui se défendait d'apporter des miracles, le peuple américain attendait quand même la fin immédiate de la tragédie asiatique. De cet homme modéré, raisonnable, on pouvait espérer qu'il ne succomberait pas aux sirènes du Pentagone et qu'il ne suivrait pas la même pente que MM. Johnson[3], Rusk[4], etc. ».

Chez les Républicains, personne ne pavoise. Même les moins doués se rendent compte que la carrière politique des hommes au pouvoir ne résisterait pas longtemps à la prolongation de la guerre au Vietnam.

Dans maintes grandes villes de ma circonscription, à commencer par New York, des élections municipales se dérouleront en novembre 1969. La Chambre des Représentants élira ses nouveaux membres un an plus tard. Que la guerre continue et ces consultations populaires se transformeront en plébiscites hostiles à la guerre. D'ores et déjà, des forces centripètes déchirent les États-Unis (rébellion des universités, anarchie des syndicats, révolte des populations minoritaires, etc.). Que l'affaire vietnamienne se prolonge et ces phénomènes atteindront de telles proportions qu'ils mettront en cause, pour la première fois depuis 1860, les fondements de l'État américain.

[1] Cette dépêche intitulée : *Vietnam*, est rédigée par Jean Béliard, ministre plénipotentiaire, consul général de France à New York depuis 1968.

[2] Richard Nixon a été élu président des États-Unis le 5 novembre 1968.

[3] Lyndon Baines Johnson, président des États-Unis du 22 novembre 1963 au 20 janvier 1969.

[4] Dean Rusk, secrétaire d'État américain du 21 janvier 1961 au 20 janvier 1969.

C'est ainsi qu'on s'exprime à New York et, à en croire mes interlocuteurs, les échos du dégoût, de l'insatisfaction et de l'impatience ne seraient guère différents dans les 49 autres États. Même si ces vues ne reflétaient que des opinions partisanes, même si l'écœurement et l'inquiétude que suscite cette guerre n'étaient valables que pour ma circonscription, des sentiments aussi durs, exprimés par des personnalités aussi importantes et en des termes aussi nets, mériteraient d'être entendus par Washington.

Le directeur général d'une chaîne de télévision me disait hier : « Sur 100 lettres que nous recevons, 80 au moins nous supplient de plaider en faveur de la paix ».

D'une manière générale, on rencontre surtout, à New York, des protagonistes d'un repli des forces américaines, des hommes convaincus que Washington ne fait pas l'impossible pour terminer une guerre détestée, et des interlocuteurs enclins à minimiser les efforts de la Maison Blanche en vue d'aboutir à la paix, prêts à croire que M. Nixon a chaussé les bottes de M. Johnson.

Il apparaît improbable que Washington puisse longtemps encore négliger la puissance de ces appels. Le crédit du nouveau Président s'amenuise ; il ne lui reste plus guère de semaines pendant lesquelles il aura le loisir de faire supporter à l'Administration démocrate la responsabilité des malheurs d'une campagne militaire sans issue et les espérances déçues des masses inquiètes, tourmentées, auxquelles on promet depuis trop longtemps la fin prochaine des hostilités.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

261

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Entretien avec M. Nguyen Van Tien

N. nº 85/AS[1]. *Paris, 27 mars 1969.*

Très secret.

M. Nguyen Van Tien[2] est venu dans l'après-midi du 27 mars rendre au directeur d'Asie la réponse de la délégation du Front au message qui lui avait été transmis[3] de la part de l'assistant général du président Thieu[4].

[1] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1969.

[2] Nguyen Van Tien, membre du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, membre de la délégation du FNL à la conférence de Paris.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note nº 79/AS du 24 mars 1969.

[4] Nguyen Cao Thang, assistant spécial du président Thieu pour les relations avec le Parlement.

M. Tien a commencé par remercier, de la part non seulement de sa délégation, mais aussi du comité central du Front, le gouvernement français pour le souci qu'il manifestait d'aider à rétablir la paix au Vietnam et pour sa position sur le problème vietnamien.

M. Tien a rappelé que le message qui lui avait été transmis insistait sur le caractère secret du contact désiré. La question était à l'étude lorsque le président Thieu a fait publiquement les déclarations que l'on sait[1].

« Pour nous, a indiqué M. Tien, nous considérons que ces déclarations ne sont pas faites dans une bonne intention, qu'elles ne visent pas au rétablissement de la paix, mais qu'elles répondent à un but de propagande. Le gouvernement de Saigon fait face à de nombreuses difficultés, à une pression croissante auxquelles il répond par une répression accrue contre les bouddhistes, les journalistes, les étudiants. Cette opposition demande le renversement de l'administration actuelle et la formation d'un gouvernement de paix. D'autre part, du côté américain on continue l'intensification de la guerre et des bombardements, le renforcement des troupes de Saigon. Bref, nous ne voyons pas dans tout cela le signe d'une véritable bonne volonté ».

« Voilà pourquoi, a poursuivi M. Tien, nous regrettons de ne pouvoir prendre ces contacts. Saigon fait de la propagande et vise uniquement à briser l'opposition. Dans les conditions actuelles nous ne pouvons pas accepter des contacts privés. Si les États-Unis désirent trouver une issue, ils doivent régler la question avec nous sur la base de nos 5 points[2]. En ce qui concerne Saigon, nous ne voyons pas qu'il soit suffisamment indépendant vis-à-vis des États-Unis. Dès lors des contacts privés n'apporteraient aucun résultat ».

M. Froment-Meurice ayant demandé à M. Tien quelle utilisation il pouvait faire de ces déclarations, le représentant du Front a indiqué que nous étions libres d'en faire ce que nous jugions bon et qu'elles étaient pour notre information.

Ainsi qu'il avait été convenu, le directeur d'Asie a alors indiqué à M. Tien qu'il était autorisé à lui dire qu'il n'y avait pas de relations entre le message transmis de la part de M. Nguyen Cao Thang et les déclarations du président Thieu et qu'en conséquence accepter un contact avec M. Thang n'eût pas été interprété comme une réponse positive aux déclarations du chef de l'État vietnamien. M. Tien a pris note de cette position.

De la conversation qui a suivi, on peut retenir les points suivants :

1) Au sujet des déclarations faites par le président Thieu, le Front, dit M. Tien, a constaté une contradiction : d'une part Thieu parle de contacts

[1] Le 25 mars 1969, le président Thieu affirme que le Sud-Vietnam est prêt à engager à Paris des pourparlers « privés » – à deux, à trois ou même à quatre pour discuter de tous les problèmes y compris d'un règlement politique du conflit vietnamien. Cependant si le président Thieu admet des discussions avec le FNL, c'est seulement dans le cadre de contacts non officiels. En outre il souligne que le Sud-Vietnam continue d'exiger la dissolution du FNL et de ses organisations satellites et qu'un gouvernement de coalition avec les communistes n'est pas concevable. Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon n°s 414 à 417 du 26 mars 1969, non reproduit.

[2] Sur le programme en cinq points du FNL sud-vietnamien, publié le 22 mars 1965, voir *D.D.F.* 1966-I, n° 327.

avec le Front, de l'autre il maintient des allégations insolentes à son égard, demande par exemple sa dissolution. De son côté, le général Ky parle d'une reprise des bombardements[1].

Sans doute, a ajouté M. Tien, le Front, après dissolution, pourrait-il, d'après le président Thieu, se constituer en parti, mais ce que demande le Front ce n'est pas d'être reconnu comme un parti parmi d'autres, c'est d'être reconnu comme tel.

2) En réponse à une question de M. Tien sur l'importance que l'on pouvait attacher aux déclarations du président Thieu, le directeur d'Asie a indiqué qu'à tout le moins il paraissait donner la priorité à une solution politique sur une solution militaire. Son interlocuteur a alors répondu que cela était peut-être vrai, mais que cela répondait aussi à la position des États-Unis qui était de séparer la discussion politique, qui serait une affaire entre seuls vietnamiens, de la discussion militaire qui serait à traiter entre Hanoï et Washington. Une telle approche n'était pas acceptable pour le Front qui entendait maintenir une discussion parallèle des problèmes politiques et militaires.

3) Interrogé sur les déclarations respectives du président Thieu et du général Ky, M. Tien a paru admettre qu'il puisse exister des nuances méritant d'être étudiées.

4) Le directeur d'Asie a demandé à M. Tien si la réponse du Front au message qui lui avait été transmis eût pu être différente en l'absence des déclarations du président Thieu. M. Tien a répondu : « Nous ne refusons pas des contacts privés, mais à la condition qu'ils soient utiles, que les intentions de Saigon soient claires, qu'ils se placent sur la base de l'indépendance du Sud-Vietnam et du retrait des troupes étrangères ». Le directeur d'Asie ayant demandé si cela signifiait que de tels contacts pourraient être pris même dans les conditions existant actuellement à Saigon, M. Tien n'a pas paru le nier dans la mesure où il a ajouté : « Sans doute cela faciliterait les contacts si une nouvelle équipe venait au pouvoir à Saigon. Avec le changement des hommes interviendrait un changement de position ».

M. Nguyen Van Tien en conclusion de l'entretien a indiqué au directeur d'Asie que le chef de la délégation du Front[2] serait heureux d'entrer en contact avec lui après Pâques, sans doute sous la forme d'un déjeuner.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] Le 27 mars 1969, le général Nguyen Cao Ky, vice-président de la République du Sud-Vietnam, évoque la possibilité de bombardements de représailles sur le Nord-Vietnam si les communistes continuent leurs attaques sur Saigon. Ces bombardements, selon lui, pourraient se faire avec ou sans les Américains, avec ou sans leur approbation. Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon n°s 424 à 425 du 28 mars 1969, non reproduit.

[2] Tran Buu Kiem, membre du *praesidium* du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la Commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris du 11 décembre 1968 au 8 juin 1969 puis ministre délégué à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

262

NOTE
POUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Relations économiques franco-marocaines

N. *Paris, 27 mars 1969.*

1 – *Echanges commerciaux*

La balance commerciale franco-marocaine (chiffres français) présente un solde déficitaire à notre détriment, mais qui est en constante régression :

(millions de francs)

Année	*Import*	*Export*	*Solde*
1964	1 145	924	– 221
1965	1 176	822	– 354
1966	1 123	925	– 198
1967	1 050	933	– 117
1968	932	833	– 99

En 1968, le Maroc ne représente plus que 1,3 % de nos importations totales (12,4 % de nos importations de zone franc) et 1,3 % de nos exportations totales (10,1 % zone franc). Nos échanges se caractérisent par une baisse de nos importations comme de nos exportations ; mais la diminution de nos ventes porte uniquement sur les produits agricoles et alimentaires (quasi-disparition de nos fournitures de blé, en raison de deux bonnes récoltes locales succédant à des campagnes déficitaires). Nos exportations de produits industriels sont demeurées stables : il apparaît que ni la suspension de notre aide en 1965, ni la refonte du régime marocain d'importation en juin 1967 n'ont encore de répercussion fondamentale en ce qui nous concerne.

À l'importation, le régime des contingents en franchise douanière apporte un très substantiel appui au commerce marocain. Cependant, le vin a été durement touché : 100 000 hl au lieu du volume traditionnel de 1 000 000 hl. Toutefois, pour la campagne septembre 1968 – août 1969, le contingent est fixé à 250 000 hl.

Les conséquences de l'accord communautaire préférentiel[1] sont délicates à prévoir : les produits français verront la concurrence de ceux des cinq autres États membres s'accentuer. Les produits marocains pourront difficilement voir leurs circuits commerciaux traditionnels se modifier du jour au lendemain, alors que les préférences communautaires, à l'entrée sur notre territoire, ne leur seront peut-être pas si favorables que les anciennes préférences bilatérales. Le volume des transactions bilatérales a, d'ores et déjà, atteint un seuil qu'il importera de surveiller encore plus attentivement à l'avenir.

[1] L'accord communautaire préférentiel entre la Communauté économique européenne et le Maroc, conclu le 31 mars 1969, entre en vigueur le 1er septembre.

Rappelons en effet que la France, en 1968, représentait 31 % des achats totaux du Maroc et 38 % de ses ventes. Les six pays de la CEE fournissent ensemble 53,2 % des importations et accueillent 60,2 % des exportations marocaines.

Quant à la balance commerciale globale du Maroc, elle est déséquilibrée : le taux de couverture est de 90 % en 1966 et 62 % en 1967.

2 – *Assistance financière*

L'aide libre (prêts du Trésor aux dépenses d'équipement inscrites au budget marocain) et l'aide liée (programmes annuels de financement par crédits conjoints pour des projets de développement homogène) ont été supprimées depuis 1965, en raison des implications de l'affaire Ben Barka.

Une aide liée, dite « coup par coup » a été consentie en 1968. Les protocoles du 6 août et du 17 septembre[1] comportent l'octroi de crédits conjoints (prêts du Trésor et crédits privés garantis) servant soit à des projets d'équipement soit à l' « aide à la balance des paiements » (financement à long terme de fournitures françaises de marchandises agricoles et industrielles habituellement payables à court terme) :

(millions de francs)

	Prêts du Trésor	*Crédits privés garantis*
Aide aux projets	31,6	47,4
Aide balance paiements	50,5	99,2
Totaux	82,1	146,6
Total	228,7	

Nous avons ainsi financé la construction de la sucrerie des Doukkala[2], la fourniture de matériel ferroviaire[3], d'une caravelle[4], d'équipements de télécommunications[5], portuaires[6] et miniers, d'une usine d'ordures ménagères.

[1] Le 17 décembre 1968, deux protocoles sont conclus, l'un pour le financement de projets d'équipement, l'autre pour le financement des achats de différents produits.

[2] Au sujet de la sucrerie des Doukkala, voir la note du 21 février publiée plus haut. La signature du contrat commercial intervient le 9 août 1968 après la pose de la première pierre au cours d'une cérémonie officielle.

[3] Six locomotives diesel électriques construites par Alsthom sont fournies ainsi que 17 000 tonnes de rails et des wagons. Voir aussi *D.D.F.* 1968-I, n° 371.

[4] Une cinquième *Caravelle* est livrée le 8 août 1968.

[5] Pour le faisceau hertzien Tetouan-Berkane : le câble Oujda-Berkane est confié à la CIT (Compagnie industrielle des télécommunications, qui deviendra CIT-Alcatel puis Alcatel) pour la somme de 1 602 57 francs ; le marché de l'équipement multiplex Tanger-Oujda est partagé entre la SAT (Société anonyme de télécommunication) pour 433 000 francs et la société belge BELL pour 800 000 francs ; le marché des redresseurs est confié à la RSI (Redresseur statique industriel) pour 161 600 francs tandis que l'extension du câble Rabat-Tetouan revient à la SAT pour 1 998 000 francs. Le central téléphonique d'Agadir est confié à la CGCT (Compagnie générale de constructions téléphoniques) tandis que la SAT emporte le marché pour le câble coaxial et la CIT celui des équipements multiplex.

[6] Le marché pour un remorqueur de 800 CV destiné au port d'Agadir est adjugé le 7 octobre 1968 aux chantiers La Perrière.

Il convient de signaler en outre qu'un important programme de crédits – acheteur à long terme (100 millions de francs) a été attribué à l'Office Chérifien des Phosphates pour permettre à cet organisme d'acheter en France les matériels lourds nécessaires au développement de sa capacité de production.

Par ailleurs, les entreprises françaises continuent à occuper une place de choix dans la construction de barrages malgré les problèmes de financement parfois soulevés à cette occasion : barrage de l'Oued-Ziz[1], d'Arrabat (Oued Innaouène)[2], du Tankist (Oued Massa)[3] et sous-traitance des travaux de génie civil du barrage de Zaouia N'Ourbaz (Oued Draa)[4], construit par les Soviétiques.

Un volume de prêts du Trésor est disponible pour l'année 1969. Le ministère de l'Économie et des Finances, soucieux de promouvoir nos exportations de matériels les plus élaborés, souhaite que les Marocains présentent des projets importants et homogènes à financer. Or, la tendance de ces derniers est de nous soumettre des listes extraites de rubriques du budget d'équipement. Nous ne devrions pas nous prêter à cette solution qui transformerait notre aide-projet en une aide-programme, trop éparpillée et donc plus difficile à gérer.

3 – *Questions diverses*

Un contentieux du Trésor existe : il porte sur le remboursement et le transfert de prêts de soutien et de prêts de réinstallation consentis dans le passé à nos ressortissants. Le ministère de l'Économie et des Finances n'entend pas en faire un préalable à une nouvelle assistance financière de notre part. Cependant, la reprise de notre aide devrait inciter les Marocains à se prêter à un compromis, en vue duquel les services français ont déjà élaboré des solutions techniques.

– Transferts : divers problèmes subsistent en matière d'assurances. Par ailleurs, les autorités marocaines auraient souhaité un assouplissement de notre contrôle des changes en faveur de leur développement touristique.

– Sur un autre plan enfin, notre ambassade s'est fait l'écho à plusieurs reprises des pressions marocaines tendant à obtenir, de quelques grandes entreprises françaises, une participation à leur capital et à leur conseil d'administration. Ces tentatives ne porteraient pour le moment que sur une « marocanisation » partielle et progressive. Nos sociétés ne semblent pas

[1] Pour le barrage sur l'oued Ziz, voir plus haut la note du 21 février 1969.

[2] Le barrage d'Arrabat sur l'oued Innaouène, affluent du Sebou dans la province de Fès, est un barrage d'irrigation pour 80 000 hectares. La réalisation en est confiée le 15 mai 1969 à la Société Campenon-Bernard, la première pierre étant posée fin mars 1969.

[3] Le barrage du Tankist sur l'oued Massa dans le sud de la province d'Agadir est destiné à l'irrigation de 14 000 hectares. Le contrat est signé le 20 mars 1969, la première pierre est posée le 22 mars 1969.

[4] Le barrage de Zaouia N'Ourbaz sur l'oued Draa près de Ouarzazate est destiné à régulariser le cours de deux affluents de l'oued Draa. La construction est confiée à l'entreprise soviétique Technopromexport qui sous-traitera les travaux de génie civil à Chaufour-Dumez et les travaux d'injection à Solétanche.

avoir pleinement conscience du caractère inéluctable de cette évolution. En tardant à faire un geste dans le sens souhaité par les Marocains, elles risquent de se trouver placées ultérieurement dans une position très difficile.

D'une façon générale, le Maroc doit faire face à un déséquilibre grandissant de sa balance des paiements et à un amenuisement continu de ses réserves de change, ceci au moment où son nouveau plan quiquennal[1] prévoit un large appel aux ressources extérieures. Les impératifs de notre politique d'exportation et nos propres difficultés financières limitent, en tout état de cause, nos possibilités d'amélioration de nos procédures d'assistance.

(*Afrique du Nord, Maroc 1955-1972, Questions économiques, Relations avec la France*)

263

M. TRICOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L.[2] *Paris, 27 mars 1969.*

M. Haberer. De quoi s'agit-il ?[3]

Monsieur le Ministre,

Vous savez combien le général de Gaulle est réservé à l'égard du gouvernement fédéral canadien et en particulier envers ceux de ses membres qui sont d'origine française et dont il pense qu'ils ne sont pas sincèrement fidèles à leurs origines.

C'est ce qui explique le petit mot ci-joint que je suis chargé de vous transmettre. Je ne me souviens plus très bien quand la visite de M. Pelletier a été décidée. Il me semble, ce qui pourrait aussi expliquer la réaction du Général, que cette question a été réglée à la suite de démarches faites ici par l'ambassade du Canada et sans qu'aient été échangés des télégrammes à l'occasion desquels le Général aurait pu préalablement faire connaître sa position.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à mon entier dévouement.

[1] Le plan quinquennal 1968-1972 fixe à cinq milliards de dirhams le montant total du budget d'équipement. Les moyens de trésorerie et les ressources intérieures sont évalués à 1,5 milliard de dirhams. Il reste à trouver 3,5 milliards de dirhams pour lesquels le Maroc compte sur l'aide extérieure.

[2] Cette lettre émane de M. Bernard Tricot, conseiller d'État, secrétaire général de la Présidence de la République depuis 1967.

[3] L'interrogation, adressée au directeur de Cabinet du ministre des Affaires étrangères M. Haberer, est de la main de M. Debré.

Le Général de Gaulle – 27.03.69

Je pense qu'il n'était pas opportun de recevoir M. Pelletier, ministre du gouvernement d'Ottawa, gouvernement avec lequel le gouvernement français a toutes raisons de garder de grandes distances.

Signé : Ch. de Gaulle.

(*Amérique, 1964-1970, Canada*)

264

M. Cerles, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 493 à 501. *Pékin, 28 mars 1969.*

(*Reçu* : le 29 à 10 h. 20).

Je me réfère à mon télégramme nos 459 à 462.

Menacée par la conférence communiste mondiale[1] – qui demeure l'un des points les plus aigus de la rivalité sino-soviétique – la Chine entend montrer au monde, au lendemain des incidents de l'Oussouri[2], le visage d'une puissance pacifique. Ce parti pris de modération répond au désir de neutraliser la propagande russe qui dénonce devant les partis frères le chauvinisme et les visées annexionnistes des Chinois.

Tout en faisant étalage de ses sentiments d'amitié pour le peuple soviétique, Pékin poursuit ses attaques contre les nouveaux tsars et incrimine plus particulièrement la doctrine de la « souveraineté limitée » celle-ci menacerait non seulement la nation chinoise, mais encore les pays situés en dehors du camp socialiste. Ainsi fait-on écho aux propos tenus, sur ce sujet à Belgrade. La Yougoslavie a maintenant droit à des égards discrets, mais manifestes. Après des années de refus tacite, la Chine a consenti à négocier un nouvel accord commercial avec la République fédérative. D'autre part, la presse décrit « l'indignation » du peuple yougoslave devant « l'agression » soviétique[3], et s'abstient de reproduire les critiques albanaises contre son gouvernement. Ce changement d'attitude répond, de l'aveu même du chargé d'Affaires, au souci de favoriser le rapprochement roumano-yougoslave et d'épauler Bucarest contre les pressions de Moscou.

La Chine accuse sans relâche l'URSS d'user du pacte de Varsovie[4] et du Comecon[5] pour imposer un statut « colonial » à l'Europe orientale. Elle

[1] La conférence mondiale des partis communistes est prévue à Moscou du 5 au 17 juin 1969.

[2] Le 2 mars 1969, un premier incident à la frontière sino-soviétique sur l'île de Chenpao (Damansky) a lieu. Le 15 mars 1969, les troupes soviétiques et chinoises s'affrontent de nouveau.

[3] Les troupes du pacte de Varsovie envahissent la Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[4] Alliance militaire conclue le 14 mai 1955 entre l'URSS, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la RDA, la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

[5] Comecon : créé en 1949 en réponse au plan Marshall, il comprenait l'URSS, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne, Roumanie, République démocratique allemande et l'Albanie. La Yougoslavie était membre associé. En 1962, la Mongolie en devient membre.

évite, en revanche, d'incriminer les dirigeants des démocraties populaires (y compris de la Mongolie) que naguère l'on qualifiait à toute occasion de « cliques » ou de « valets ». Au temps du mépris paraît succéder celui de la compassion devant l'« asservissement » imposé par le « social-impérialisme ».

La tactique souple adoptée envers les pays socialistes paraît s'étendre au Tiers Monde – ainsi les journaux chinois accusent l'URSS d'exploiter sans vergogne les ressources de l'Inde, et s'abstiennent actuellement de toute campagne violente envers le gouvernement de Madame Gandhi[1]. Le Wai Chiao Pu s'est contenté, lors des incidents provoqués à Delhi par des réfugiés tibétains, d'une protestation courtoise et platonique. Mais l'on est surtout frappé ici par l'insistance avec laquelle Pékin met en garde les pays amis de l'URSS, mais extérieurs à la « communauté socialiste », contre le « néocolonialisme » de Moscou et le danger d'invasion par l'armée rouge.

Les dirigeants chinois ne cherchent pas seulement à miner partout les positions soviétiques. Ils affirment sans ambages leur volonté de ravir à l'URSS son magistère idéologique et d'assumer le rôle de direction du mouvement international. Ils n'hésitent donc pas à proclamer que la « pierre de touche » de l'internationalisme prolétarien est aujourd'hui l'attitude à l'égard du parti communiste chinois et non plus, comme à l'époque de Staline, vis-à-vis de l'URSS.

Au surplus, ils ont l'ambition avouée de reconstituer à leur profit, autour d'un noyau « marxiste-léniniste », un « large front uni » des forces progressistes. C'est pourquoi ils estiment nécessaire de rassurer leurs voisins et de se défendre de l'accusation d'expansionnisme. La note du 11 mars sur les « traités inégaux » prenait soin de rappeler que les frontières séparant la Chine populaire de ses anciens vassaux – notamment la Birmanie et la Mongolie – avaient été définitivement fixées par un accord entre partenaires égaux.

Dans l'immédiat, les Chinois ne souhaitent donc pas imiter Staline en formulant des revendications territoriales précises. Ils cherchent surtout à exploiter les contradictions du bloc « révisionniste » en jouant, en Europe comme en Asie, la carte du nationalisme anti-russe. Ils entendent aussi riposter à toute manœuvre d'isolement en rappelant aux dirigeants soviétiques que leur interminable frontière terrestre pourrait un jour être contestée de la Carélie à Vladivostok.

(Collection des télégrammes, Pékin, 1969)

[1] Indira Gandhi, fille du Pandit Nehru, ministre de l'Information et de la Radiodiffusion (1964-1966), Premier ministre de l'Inde depuis 1966.

265

M. Dubois, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 143/DAM. *Abidjan, 28 mars 1969.*

La France face à ses concurrents étrangers en Côte d'Ivoire

Le conseiller économique et commercial près de cette ambassade, M. Bourgeois[1], a préparé à l'intention du ministre de l'Économie et des Finances[2], une intéressante étude sur la position de la France dans l'économie ivoirienne. Plusieurs points importants méritent d'être soulignés dans ce document que j'ai l'honneur d'adresser, ci-joint, au Département[3].

Si la France, en raison de l'avance qu'elle avait au départ, conserve de très loin la première place dans le commerce extérieur et l'industrie de la Côte d'Ivoire, force est cependant de constater une intervention de plus en plus grande de la concurrence étrangère. Ainsi, de 1960 à 1967, les exportations françaises en Côte d'Ivoire ont augmenté de 80 % (de 20,4 à 36 milliards de francs CFA) mais les ventes des autres pays ont plus que triplé (de 9,2 à 29 milliards), si bien qu'en valeur relative, la France participe de moins en moins à l'essor économique du pays. En 1968, nos exportations n'ont pas augmenté par rapport à 1967.

Plusieurs facteurs constituent un handicap pour les exportateurs français : prix non compétitifs, notamment en raison des tarifs « zone franc » trop élevés, méthodes commerciales surannées, sclérose de certaines sociétés d'import-export qui restent marquées par l'ère du protectionnisme, etc.

La promotion de nos exportations est donc avant tout une question d'organisation et de réforme des circuits d'importation et de distribution. La concurrence devenant de plus en plus vive dans le domaine de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire, il importe également que, là aussi, les investisseurs privés français redoublent d'initiative.

Ces faiblesses, que l'ambassade a déjà plusieurs fois signalées dans le passé, ne pourront être surmontées que par une prise de conscience dont on ne peut que regretter qu'elle tarde à se manifester.

(*Collection des télégrammes, Abidjan, 1969*)

[1] Jean Bourgeois est conseiller commercial près l'ambassade de France depuis 1968.

[2] François-Xavier Ortoli (10 juillet 1968-16 juin 1969).

[3] Cette étude n'est pas annexée. Se reporter au relevé des conclusions de la Commission paritaire franco-ivoirienne, prévue par l'article 5 de l'accord de coopération en matière économique, monétaire et financière, qui s'est réunie pour la neuvième fois à Abidjan les 25 et 26 février 1969, non publié. L'ordre du jour était le suivant : examen des échanges en 1968, examen des perspectives d'échanges en 1969, problèmes de produits, informations réciproques sur les accords conclus avec des pays tiers, questions diverses. À compléter par le *Rapport commun 1968 des conseillers commerciaux des États membres de la CEE* concernant la Côte d'Ivoire et daté de janvier 1969, non reproduit.

266

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. Costa Mendez, Ministre des Relations extérieures et du Culte d'Argentine, le vendredi 28 mars 1969 à 11 heures 30

C.R.

Le général de Gaulle : Monsieur le Ministre, je suis content de vous voir. Vous effectuez un voyage en Europe : vous venez d'Allemagne et maintenant vous arrivez en France.

M. Costa Mendez[1] : Oui. Je me rendrai ensuite en Roumanie, en Italie et en Espagne.

Le général de Gaulle : C'est une affaire européenne.

M. Costa Mendez : Et c'est une affaire latine. Maintenant, si vous me le permettez, par souci de précision, je vais parler espagnol.

Je suis très reconnaissant à la France de l'accueil qui vient de m'être réservé à Paris et je vous suis surtout reconnaissant de l'honneur que vous me conférez en m'accordant ce rendez-vous qui constitue le moment le plus important de tout mon voyage. J'ai à vous transmettre un message de la part de mon Président[2]. Nous croyons qu'entre la France et l'Argentine ces derniers temps, le dialogue n'a pas été assez fréquent ni assez franc et l'Argentine veut se rapprocher de la France. Elle estime en effet qu'il existe beaucoup de ressemblance entre nos deux pays : 1° nous sommes tous deux des pays latins et il est fort important de renforcer cette caractéristique dans le concert international ; 2° nos deux gouvernements ont le même souci d'affirmer chez eux l'ordre et de développer une économie forte et de veiller à ce que, à l'étape de maturité atteinte, il y ait un certain degré de participation sociale et d'intégration de la collectivité. Je vais m'expliquer : nous croyons en effet, et en cela nous sommes comme la France et nous suivons l'exemple et l'orientation du général de Gaulle, nous croyons que les collectivités nationales doivent continuer à jour un rôle important. Nos pays, et surtout l'Argentine, veulent une grande cohésion nationale. Ceci se traduit d'ailleurs par notre politique étrangère. Il existe en Amérique latine un projet d'intégration économique et en la matière nous suivons la même orientation que la France par rapport à l'Europe. De Gaulle a dit : « Il faut se méfier des utopies ». Nous voulons éviter les organisations internationales pleines de technocrates qui veulent nous dicter nos décisions. Nous voulons défendre notre personnalité nationale. Nous n'acceptons pas la

[1] M. Nicanor Costa Mendez, ministre des Relations extérieures et du Culte d'Argentine depuis le 7 juillet 1966, séjourne en France du 28 mars au 2 avril 1969. La liste de la délégation argentine qui accompagne le Ministre est transmise par le télégramme de Buenos Aires n°s 102 à 105 du 10 mars 1969, non reproduit.

[2] Le général Juan Carlos Ongania a pris le pouvoir le 29 juin 1966 à la suite d'un coup d'État.

supranationalité pour l'Amérique latine. Toutes décisions en matière d'intégration économique devront être prises à l'unanimité, car la majorité ne peut en aucun cas se substituer à l'unanimité.

En ce qui concerne notre politique étrangère, elle est fondée sur trois points principaux : nos relations avec l'Amérique latine, celles avec les États-Unis et surtout celles avec l'Europe.

En ce qui concerne les États-Unis, nous entretenons avec ce pays de bonnes relations. La nouvelle administration représente à cet égard une étape intéressante, mais je tiens à dire que, de tous les pays d'Amérique latine, nous sommes certainement le moins vulnérable vis-à-vis des États-Unis d'Amérique.

Nous souhaitons établir des liens étroits avec l'Europe du point de vue culturel, économique et commercial, en particulier en matière de coopération technologique et scientifique, et également du point de vue politique. Du point de vue politique, nous voulons établir un dialogue avec les pays qui sont identiques au nôtre, c'est-à-dire les pays qui sont restés politiquement libres, et nous voulons que ce dialogue s'établisse surtout avec les pays latins par définition, comme avec la France qui est le premier pays latin avec qui nous voulons établir le dialogue, la France étant de tous les pays latins celui qui, après la guerre, a su rester le plus libre. Les coïncidences de vues avec la France sont nombreuses. Elles ne se rapportent pas seulement aux problèmes d'intégration économique. C'est ainsi que l'Argentine refuse de signer et refusera de signer le traité de non-prolifération des armes atomiques[1]. Nous estimons en effet que ce faisant nous diminuerions à la fois nos espoirs pour l'avenir et notre indépendance. Est-ce que Monsieur le Président aurait des questions à me poser ou souhaite-t-il que je poursuive ?

Le général de Gaulle : Monsieur le Ministre je vous entends avec grand plaisir. Du point de vue des sentiments entre nos deux pays, il n'y a pas de questions, parce que par excellence vous êtes le pays le plus latin d'Amérique latine. Nous savons vos tendances et nous les approuvons. D'autre part, nous n'ignorons pas que vous êtes en Amérique et que du fait de votre situation vous êtes conditionné dans vos rapports vis-à-vis des autres pays de l'Amérique latine et vis-à-vis des États-Unis. Donc, en ce qui concerne la psychologie entre nos deux pays, il n'y a pas de questions. Nos rapports ont toujours été bons et ils seront toujours bons ; maintenant en ce qui concerne une amélioration de ces rapports, c'est là chose facile. Reste le domaine de la pratique. Du point de la géographie ou du point de la nature, il y a les terres, les océans. Il y a les productions de base. Toutes ces choses nous les prenons comme elles sont. Vous dites, et je vous crois, Monsieur le Ministre, que vous ne voulez pas être absorbé dans un ensemble qui vous opprimerait tant du point de vue économique que du point de vue technique et que du point de vue culturel. C'est bien, et c'est

[1] Le traité de non-prolifération nucléaire est un traité international conclu en 1968. Signé à Londres, Moscou et Washington le 1er juillet 1968, il entre en vigueur le 5 mars 1970 pour une durée de vingt-cinq ans. L'Argentine y adhère en 1995.

ce que nous souhaitons nous aussi. Et maintenant comment établir des rapports plus nombreux et plus pratiques qui nous lieraient, votre pays et le mien ? C'est une vielle histoire. Je me suis rendu en Argentine, il y a de cela quelques années[1]. Je sais que beaucoup de choses ont changé. La politique a changé, mais pas la nature des choses. Nous sommes heureux de vous voir et nous voudrions étudier dans la pratique comment accentuer nos rapports. Vous en êtes d'accord, moi aussi, il convient par conséquent que nous nous consultions. Qu'en pensez-vous ?

M. Costa Mendez : En la matière nous croyons qu'il y a quatre domaines qui sont les plus importants : 1° nous voudrions instaurer des liens politiques plus développés, le cas échéant par la constitution d'un système institutionnel de contacts politiques pour les questions qui nous intéresseraient. Je citerai à titre d'exemple le Moyen-Orient, le traité de non-prolifération nucléaire. Il s'agirait bien entendu d'un système très souple. 2° le deuxième sujet très important serait la technologie. Il est impossible à un pays de demeurer indépendant ou de sauvegarder sa souveraineté politique ainsi que de préserver sa vie nationale sans technologie. En matière de technologie et de recherches scientifiques, nous disons non à l'idée qui ne consisterait qu'à dépendre que d'un seul pays. Nous voulons avoir à faire à plusieurs, et en la matière, la France peut nous aider tout particulièrement du point de vue nucléaire et du point de vue de la formation de nos savants et de nos administrateurs, ainsi que dans certains domaines de travaux concrets. Les Argentins seraient certainement de bons récepteurs des techniques françaises, tant par leurs affinités idéologiques que par leurs affinités linguistiques, et par une façon de vivre identique. L'Argentine pourrait être en Amérique latine la base de départ d'une divulgation de ces technologies. 3° je voudrais maintenant vous parler de projets concrets, il s'agit d'un plan de mise en valeur et de développement du bassin du Rio de la Plata, avec ses affluents le Parana et l'Uruguay. Nous avons l'intention de développer et de transformer toute cette région, la rendant similaire aux pays européens qui ont également ce même genre de réseaux de fleuves, de rivières et de canaux. Nous envisageons de développer cette région pour faciliter le commerce, les communications, pour faire des ouvrages tant en matière hydroélectrique qu'en constructions de routes et de ponts. La Bolivie, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay se sont unis à nous pour mener à bien ce projet, mais ils se sont unis dans un respect absolu de leur nationalité respective. Nous n'avons constitué qu'une seule commission multinationale pour la gestion de ce plan de développement et tous ces pays s'y trouvent représentés au niveau de leurs ambassadeurs.

Le général de Gaulle : Qu'est-ce que vous voulez faire avec le Rio de la Plata ? Voulez-vous le canaliser ? Voulez-vous faire de l'irrigation ou des barrages ?

M. Costa Mendez : Nous voulons les trois choses.

[1] Le général de Gaulle a effectué un long périple en Amérique latine (Venezuela, Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie, Chili, Argentine, Paraguay, Uruguay) du 21 septembre au 16 octobre 1964.

Le général de Gaulle : Vous en êtes à l'étape des plans ?

M. Costa Mendez : Nous étudions la situation en général et nous avons déjà certains plans concrets et par conséquent nous aurions besoin de vos techniciens qui seraient capables d'avoir une vision intégrale de tous les problèmes que pose le développement d'une pareille région, développement fondamental tant pour l'économie que pour le commerce.

Tout pays en voie de développement a besoin d'un important courant commercial : ce courant existe entre l'Argentine et l'Europe, 40 % de ses exportations allant vers les pays du Marché commun. Nous sommes arrivés à rétablir l'équilibre de notre balance commerciale. Par conséquent, nous n'avons pas besoin de crédits, ce que nous demandons, c'est de vendre davantage et d'acheter davantage à la France ainsi qu'aux pays du Marché commun.

Nous souhaiterions associer davantage les investissements français à notre développement économique. Ces investissements sont en ce moment bons et abondants, mais nous voudrions qu'ils augmentent. Nous avons une industrie automotrice bien développée et c'est la France qui joue le plus grand rôle dans cette industrie automotrice. Je me résume : nous voulons accentuer nos échanges commerciaux, voir s'augmenter vos investissements, et d'autre part, nous voudrions avoir un accord avec le Marché commun, cet accord ayant pour objet d'organiser à l'avance nos courants d'échanges internationaux. Il ne nous est pas possible de vendre sans pouvoir planifier à l'avance et sans pouvoir établir des systèmes à l'avance. Nous voulons donc renforcer nos relations bilatérales avec la France, voir s'augmenter les investissements français et nous rapprocher de la Communauté. Dans ce domaine aussi, à partir de l'Argentine, nous pourrions rayonner sur les autres pays d'Amérique latine, ceci serait particulièrement vrai dans le cas des automobiles.

Le général de Gaulle : Donc, à votre avis, c'est sur ces quatre sujets qu'il conviendrait de renforcer nos rapports ?

M. Costa Mendez : Nous ne venons pas vous demander d'aide. Nous ne demandons pas de prêts, nous demandons une association et une coopération organisée entre l'Argentine et la France, la France et l'Argentine, l'Argentine rayonnant ensuite sur les pays d'Amérique latine qui lui sont les plus proches.

J'aborde maintenant les questions culturelles qui sont d'ailleurs liées avec les questions techniques. Nos rapports en la matière sont excellents. J'ai eu la satisfaction deux jours avant mon départ de Buenos Aires de signer avec l'ambassadeur de France des lettres réciproques concernant le lycée français.[1]

Le général de Gaulle : Monsieur le Ministre, vous dites qu'il faudrait qu'il y ait des consultations politiques entre nos deux pays. Nous ne demandons

[1] Le lycée franco-argentin « Jean Mermoz » de Buenos Aires a ouvert ses portes aux élèves des classes secondaires le 10 mars 1969, date officielle de la rentrée scolaire en Argentine. Les classes primaires rentreront le 12 mars et les classes maternelles le 17. Se reporter au télégramme de Buenos Aires n°s 106 à 109 du 10 mars, non repris. L'échange de lettres concernant le statut juridique et le statut pédagogique du lycée est signé le 21 mars 1969.

pas mieux. Il est vrai que nous ne nous voyons pas beaucoup. Il faudrait améliorer ceci. Il existe pour ce faire un moyen pratique, moyen que nous avons utilisé avec d'autre pays et qui a donné des résultats. Je pense au cas de l'Allemagne. Nous avons avec l'Allemagne un accord qui prévoit des entrevues périodiques des membres des gouvernements respectifs pour étudier les questions[1]. Si nous voulons institutionnaliser nos rapports politiques du point de vue organique, nous pourrions avoir un accord du même genre. Tous les six mois, il y aurait des visites d'un ou de plusieurs ministres argentins en France et réciproquement.

M. Costa Mendez : C'est excellent.

Le général de Gaulle : Nous sommes tout à fait disposés à le faire. Du point de vue de la technologie qui est fort important, nous pouvons en effet coopérer. Sans vanité, en France nous sommes en bonne position en ce qui concerne l'aviation, l'énergie atomique et nucléaire et aussi l'informatique. Vous savez ce que cela veut dire, les ordinateurs. Nous marchons bien et nous avons des possibilités réelles. Il ne serait pas difficile d'organiser un travail commun par exemple en matière de construction d'une centrale atomique ou pour la construction d'ordinateurs ou d'avions. Nous sommes très bien placés et nous vous aiderions volontiers. Peut-être pourrait-il en être de même en ce qui concerne les satellites de télécommunications. Nous sommes en train d'en construire un à nous, maintenant nous le faisons avec l'Allemagne[2]. Nous pourrions en avoir un à nous, afin de ne pas dépendre seulement du système des États-Unis.

M. Costa Mendez : Vous avez mis le doigt sur le point névralgique : Intelsat.

Le général de Gaulle : Je vous comprends. Nous voulons sortir d'Intelsat[3], nous en avons les moyens. Nous pourrions donc nous accorder pour faire quelque chose ensemble. Il conviendrait que vous rencontriez M. Galley[4], qui s'occupe de la recherche scientifique, de l'informatique, de l'énergie nucléaire. Il faut que vous lui parliez.

[1] Allusion au Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963.

[2] Le 24 juin 1967, les gouvernements de la France et de la République fédérale d'Allemagne signent une convention pour la construction, le lancement et l'utilisation d'un satellite expérimental de télécommunications, « Symphonie », ainsi que pour la construction et la réalisation des stations terrestres nécessaires à l'utilisation des satellites ; Un Conseil de direction et un Comité exécutif franco-allemand paritaire, dirigé par deux secrétaires exécutifs, un Allemand et un Français, sont créés. La Belgique se joint au programme.

[3] Le consortium intergouvernemental *International Telecommunications Satellite Consortium* (*INTELSAT*) a été créé le 20 août 1964, associant onze pays. Il a pour but de fournir des services de télécommunications internationales sur une base non-discriminative. Le 6 avril 1965, le premier satellite *Early Bird* est placé sur orbite géosynchrone au-dessus de l'océan Atlantique par une fusée Delta D.

[4] Robert Galley, ingénieur, compagnon de la Libération, a occupé plusieurs postes ministériels, entre autres, ministre de l'Équipement et du Logement du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968, puis ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales dans le gouvernement Couve de Murville du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969, ministre des Postes et Télécommunications du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972. Robert Galley est député UDR puis RPR de l'Aube depuis 1968. M. Galley, répondant à l'invitation de M. Costa Mendez, se rendra en Argentine avant la fin de l'année.

Maintenant, en ce qui concerne La Plata, qu'est-ce que vous attendez de nous ? Que nous travaillions au niveau des études et des plans ?

M. Costa Mendez : Nous attendons deux choses : votre assistance pour l'établissement des plans, mais aussi pour des projets concrets hydroélectriques par exemple.

Le général de Gaulle : Si je comprends bien, vous ferez des appels d'offres pour les travaux publics. Pour les plans, nous pourrons travailler avec vous.

Et les échanges commerciaux évidemment. Nous, Français, ne sommes pas depuis longtemps commerçants. Dans le passé, nous vivions sans beaucoup commercer avec les autres pays, mais nous sommes en train de changer, nous devenons de plus en plus commerçants. Nous pourrions donc organiser les échanges. Vous voulez nous vendre de la viande, mais vous savez quelle est la situation pour la viande. Auriez-vous autre chose à nous vendre ?

M. Costa Mendez : Nous avons une idée que nous développerons au cours de nos conversations. Il est vrai que nos deux pays produisent de la viande, mais nos producteurs pourraient se mettre d'accord pour organiser les marchés et pour les prix. D'autre part nous pourrions apporter notre contribution sous forme d'aliments, pour faire en sorte que l'Argentine et la France ne produisent pas la même qualité de viandes.

Le général de Gaulle : Nous pouvons étudier une question de coopération en ce qui concerne la viande.

Vous avez parlé d'un accord avec le Marché commun, nous ne disons pas non, mais nous ne sommes pas seuls, il y a les autres pays. Nous avons de bonnes dispositions et pouvons envisager des relations particulières de l'Argentine avec le Marché commun[1]. Nous ne sommes pas opposés à ce que l'on étudie un arrangement.

M. Costa Mendez : Je n'ai peut-être pas été assez clair. Lorsque j'ai parlé d'un arrangement, cela n'était pas pour avoir de meilleurs prix, mais c'était pour pouvoir nous organiser mieux et connaître à l'avance par exemple les prélèvements.

Le général de Gaulle : Je comprends.

Je passe maintenant à la coopération culturelle. Elle est bonne. Quand je me suis rendu en Argentine, j'avais posé la première pierre du lycée français. La chose s'est, depuis lors, étendue. Et puis il y a l'Alliance française. Mais il faut surtout augmenter les échanges de professeurs et d'étudiants. C'est très important. Il faut envoyer le plus grand nombre possible d'étudiants en France surtout des étudiants en technique, et d'autres aussi.

[1] Le ministre argentin des Affaires étrangères exprime le souhait d'ouvrir des conversations exploratoires avec la Communauté économique européenne en vue de la conclusion d'un accord de commerce entre son pays et la Communauté, question sur laquelle la Commission de la CEE vient d'appeler l'attention des gouvernements. La République argentine formalise ses relations avec l'Union européenne par un accord de coopération commerciale et économique qui est entré en vigueur en 1991.

C'est essentiel pour la coopération future. Plus nous aurons de jeunes gens qui auront travaillé en commun et qui se seront connus, plus nos industries pourront fonctionner ensemble. La chose la plus importante, c'est le nombre des étudiants qui se sont connus. Quand les étudiants viennent dans le pays, ils apprennent la langue, ils se font des amis, ensuite ils se rendent chez eux, ils deviennent des directeurs, des ingénieurs, que sais-je, et la collaboration en est grandement simplifiée.

M. Costa Mendez : On a trop peu fait en la matière, étant donné ce que l'on fait par rapport aux États-Unis. Ceci est dû à la coutume et à la facilité.

Le général de Gaulle : Je retiens tout ce que vous m'avez dit et je le communiquerai au gouvernement. Avez-vous vu M. Debré ?

M. Costa Mendez : Je le rencontrerai lundi prochain[1] et nous aurons des réunions avec la commission mixte franco-argentine.

Le général de Gaulle : Il est important que vous voyez M. Galley, c'est un homme très valable et qui est chargé de toutes les questions scientifiques.

M. Costa Mendez : J'en tiens dûment compte. Je suis très heureux de cette visite et vous suis infiniment reconnaissant du temps que vous avez bien voulu me consacrer et surtout de ce que vous m'avez dit du point de vue de nos contacts politiques ; du point de vue politique, nous sommes un peu en l'air en Argentine et nous sommes donc très intéressés de savoir ce que pense, ce que dit la France.

Le général de Gaulle : Un dernier mot au sujet des investissements : vous avez rétabli l'équilibre de votre balance commerciale, c'est important et méritoire. Je vous en fais mon compliment.

Je vous prie de transmettre à votre Président mon salut bien cordial.

La séance est levée à 12 heures 15.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, Argentine, janvier-mars 1969*)

[1] M. Nicanor Costa Mendez s'entretient avec le ministre des Affaires étrangères, Michel Debré, le 1er avril, ouvrant ainsi la première réunion de la commission mixte franco-argentine. Après avoir réaffirmé les objectifs de la politique étrangère de leurs deux gouvernements, les deux ministres ont étudié les moyens de développer encore davantage les relations bilatérales entre la France et l'Argentine. Cet entretien n'est pas reproduit mais est classé dans les dossiers du Secrétariat général, Entretiens et Messages, Argentine, avril-juillet 1969. Voir également le texte du communiqué de la commission mixte franco-argentine en date du 2 avril, publié dans La Documentation française, *La Politique étrangère de la France*, Textes et documents, 1er semestre 1969, p. 131 et 132.

267

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Courson de la Villeneuve, Ambassadeur de France à Kinshasa.

T. n°s 136 et 137[1]. *Paris, 29 mars 1969, 11 h. 25.*

À l'issue du déjeuner qui lui a été offert par le général de Gaulle[2], le président Mobutu a été reçu par le Premier ministre en compagnie de M. Bomboko.

Au cours d'un entretien à bâtons rompus qui s'est déroulé dans une excellente ambiance, le général Mobutu a présenté les demandes suivantes :

1 – Accroissement de l'assistance française à l'université officielle du Congo à Lubumbashi[3].

2 – Aide française à la campagne de recrutement de professeurs français pour l'assistance technique gouvernementale congolaise[4]. Il s'agit en fait de la remise en vigueur de l'accord conclu à ce sujet il y a quelques mois entre M. Basdevant[5] et M. Mungul-Diaka[6] et qui n'a pratiquement donné que très peu de résultats du fait semble-t-il de la passivité de l'ambassade du Congo à Paris.

3 – Assistance accrue dans le domaine militaire tant sur le plan de la formation des cadres que sur celui des fournitures de matériel. Le général Mobutu a exprimé le désir de rencontrer M. Messmer[7].

[1] Ce télégramme est signé par M. Jean-Yves Haberer, inspecteur des Finances, directeur du cabinet de M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, depuis juillet 1968.

[2] Au cours d'un séjour privé en France, le général Mobutu, président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) est reçu à déjeuner par le général de Gaulle, le 27 mars, et s'entretient avec M. Couve de Murville, Premier ministre depuis le 10 juillet 1968. L'allocution du général de Gaulle est publiée dans « La Politique étrangère de la France », textes et documents, 1er semestre 1969, La Documentation française, p. 129.

[3] Lubumbashi, anciennement Élisabethville, est la deuxième ville la plus peuplée de la République démocratique du Congo après Kinshasa. Elle est la capitale de la province du Katanga. L'université de Lubumbashi est une université publique de la République démocratique du Congo, créée en 1955 par l'université de Liège (Belgique), ouverte en 1956, elle devient l'université officielle du Congo en 1963, puis université nationale du Congo en 1971.

[4] En avril 1968, M. Mungul-Diaka, alors ministre de l'Éducation nationale demandait un effectif supplémentaire d'environ trente-cinq professeurs de l'assistance technique française pour la prochaine rentrée scolaire. Se reporter au télégramme de Kinshasa n°s 631 à 636 du 8 avril 1968, non publié.

[5] Jean Basdevant est directeur des Relations culturelles au Département de 1966 à 1968.

[6] Bernardin Mungul-Diaka, ancien ambassadeur de la République démocratique du Congo à Bruxelles (1966), est ministre de l'Éducation nationale du 5 octobre 1967 au 16 août 1968. M. Mungul-Diaka assiste à Paris du 22 au 26 avril 1968 à la deuxième session de la conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones, présidée par M. Peyrefitte. M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération prend la parole le 26 avril. Le texte de son allocution est reproduit dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1er semestre 1968*, La Documentation Française, p. 111.

[7] Pierre Messmer est ministre des Armées de 1960 au départ du général de Gaulle en avril 1969.

4 – M. Bomboko a émis le vœu que soit conclu un arrangement commercial entre les deux pays.

Le général Mobutu quittera Paris le 1er avril pour se rendre à Monaco où il compte séjourner jusqu'au 15 avril.

(Direction d'Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa) relations avec la France, 1969)

268

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Égide alliée

N. *Paris, 29 mars 1969.*

Lors du dîner quadripartite du 14 novembre 1968[1], les ministres sont convenus de confier au groupe de Bonn[2] une étude définissant les cas dans lesquels les alliés pourraient être amenés à prendre en charge le trafic civil allemand à destination et au départ de Berlin (Égide alliée).

Au cours des dernières semaines les représentants de trois ambassades et celui de l'*Auswärtiges Amt* ont mené à bien la tâche qui leur était impartie. Les discussions à ce sujet ont été relativement difficiles et ont fait apparaître une divergence de vues fondamentale entre les alliés d'une part, les Allemands de l'autre. Ceux-ci souhaitaient que le groupe établisse un « plan d'urgence » liant par avance les gouvernements. Ils demandaient que ce plan énumère un certain nombre d'hypothèses (entraves au trafic ferroviaire ou routier apportées par l'Est) dans lesquelles les trois Puissances auraient automatiquement à assurer elles-mêmes le transport des marchandises et des personnes vers Berlin. Les ambassades, en revanche, faisaient valoir qu'en raison des risques de l'opération et de l'affrontement direct

[1] Ce dîner, consacré à l'étude du problème allemand, s'est tenu à Bruxelles le 14 novembre 1968, à la veille de la réunion dans la capitale belge du Conseil ministériel de l'OTAN (15-16 novembre). Il réunissait les ministres des Affaires étrangères de France (Michel Debré), de Grande-Bretagne (Robert Stewart), des États-Unis (Dean Rusk) et de la République fédérale d'Allemagne (Willy Brandt). Auparavant, l'*Auswärtiges Amt* avait remis le 26 août 1968, aux trois ambassades un document concernant la « protection alliée » que le gouvernement fédéral souhaite obtenir pour le trafic civil allemand par voie terrestre entre la République fédérale et Berlin dans le cas de harcèlement sur les accès à la ville.

[2] Le « groupe de Bonn » à l'origine encore incertaine, mais qui a été probablement créé en décembre 1955, à la suite du traité de Paris du 23 octobre 1954, prévoyant une consultation entre la République fédérale d'Allemagne (RFA) et les trois puissances occidentales (France, Grande-Bretagne, États-Unis) pour les questions ayant trait à Berlin et à l'Allemagne dans son ensemble, Berlin et la question des accès à Berlin-Ouest restant le sujet principal. Le « groupe de Bonn » se réunit au niveau des conseillers d'ambassade. Le représentant de la RFA est Günther Van Well, chargé depuis 1967 à l'*Auswärtiges Amt*, du service des « questions extérieures concernant Berlin et l'Allemagne dans son ensemble ».

entre les trois puissances et l'URSS qui pourrait s'ensuivre il ne pouvait être question d'engagement automatique. Les trois gouvernements devaient demeurer libres de décider, le moment venu, des mesures à prendre, compte tenu de ce que l'on pourrait alors savoir des intentions réelles des Allemands de l'Est et des menaces qui en découleraient pour la viabilité de Berlin et en fonction de la situation politique générale. Finalement, devant la solidarité dont ont fait preuve les trois Puissances, les Allemands ont fini par se ranger à leur avis. Le plan ci-joint[1], qui ne traite que du trafic des marchandises – les problèmes posés par le transport des personnes devant être examinés ultérieurement – se présente comme un simple catalogue de mesures entre lesquelles les gouvernements auront à choisir le moment venu.

La première partie de ce document énumère les diverses mesures que peuvent prendre les autorités de Berlin-Est pour entraver la circulation vers Berlin (interdiction sélective, taxes prohibitives, etc.) et les réactions que les alliés et les autorités fédérales pourraient, dans un premier temps, leur opposer (avertissements des Trois aux Soviétiques et démarches à Moscou ; démarches allemandes à Berlin-Est par l'intermédiaire de l'organisme chargé du commerce inter-zones). Aucune réaction n'est automatique. Les gouvernements prennent dans chaque cas leur décision après examen de la situation par le groupe de Bonn.

La deuxième partie traite des mesures susceptibles d'être prises par les quatre gouvernements, au cas où leurs premières démarches seraient restées sans effet (prise en charge progressive du trafic allemand par les alliés[2] – entraves à l'entrée de certains Allemands de l'Est en République fédérale d'Allemagne ou sur le territoire de l'un des trois pays, nouvelles démarches auprès des Soviétiques). Aux termes du document, ces réactions ne peuvent intervenir que « si les premières démarches des quatre gouvernements sont demeurées sans effet et si le groupe de Bonn a reconnu que les entraves au trafic compromettent la viabilité de Berlin ». Dans chaque cas une décision des quatre capitales est indispensable.

La direction d'Europe estime que le plan ci-joint accompagné de la note de couverture préparée par le groupe de Bonn répond à la préoccupation que nous pouvions avoir de voir la République fédérale prendre aussi des mesures en cas de difficultés sur les accès à Berlin et préserve d'autre part de façon suffisante notre liberté d'action. Il devrait donc pouvoir être approuvé par le Ministre au cours de la réunion quadripartite de Washington. Il reste que la note de couverture comporte, conformément aux recommandations de la rencontre quadripartite de Bruxelles de novembre 1968, un engagement du groupe de Bonn de mettre au point

[1] Ce plan n'est pas joint au présent document. Se reporter au dossier d'archives EU-Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne (RFA),« Égide alliée », 1968-1969.

[2] *Note infra-marginale du document* : «– Inclusion d'un wagon chargé de marchandises allemandes dans un train allié puis dans les deux autres trains. »

«– Chargement de marchandises allemandes sur un camion militaire faisant partie d'un convoi allié puis inclusion d'un convoi allemand avec un conducteur allié dans un convoi allié, enfin escorte par des véhicules alliés d'un convoi de camions allemands conduits par des Allemands. »

d'ici la prochaine réunion ministérielle un plan d'égide applicable aux personnes. Il pourrait être utile de profiter du fait que cette question sera évoquée au cours du dîner pour attirer l'attention de M. Brandt sur les problèmes très complexes que soulèvera ce travail. Le transport de ressortissants allemands à bord de trains militaires ou de véhicules militaires alliés risque encore plus que le transport de marchandises, de provoquer de graves affrontements avec l'Est.

Annexe

Note de couverture du groupe de Bonn au sujet du libre accès terrestre à Berlin

1) Lors de leur réunion de 1968 à Reykjavik[1] et à Bruxelles[2], les quatre ministres ont reconnu l'importance de la corrélation entre le trafic civil allemand à destination de Berlin et la viabilité de la ville. Ils ont reconnu que, même si les trois Puissances accédaient sans encombre à Berlin, des interruptions prolongées du mouvement des marchandises et des voyageurs allemands pourraient en dernière analyse saper la stabilité et l'économie de la ville.

2) Les quatre ministres ont, en conséquence, invité le groupe de Bonn à étudier un plan en vue d'une éventuelle égide alliée pour les marchandises allemandes en provenance et à destination de Berlin en cas de harcèlements persistants. Les ministres sont convenus à Bruxelles en novembre que ce plan devrait être complété par un examen de la question de l'égide alliée pour les personnes.

3) Le groupe de Bonn a maintenant achevé une étude du problème des marchandises et préparé à ce sujet un projet qui est joint en annexe pour information des ministres. Ce document est conçu comme un catalogue de mesures éventuelles, qui seraient examinées en fonction des besoins, dans l'hypothèse où des difficultés persistantes affecteraient le trafic des marchandises berlinois. Outre les mesures allemandes énumérées dans le document, le gouvernement fédéral a mis à l'étude un certain nombre d'autres mesures qu'il pourrait prendre pour appuyer les efforts des Alliés en faveur du libre accès de Berlin.

4) L'étude d'une éventuelle égide alliée pour les voyageurs civils allemands est maintenant en cours et devrait être prête pour l'examen des ministres lors de leur prochaine rencontre quadripartite.

5) Les ministres auront noté que le trafic berlinois avait subi des troubles sporadiques au moment de l'Assemblée fédérale. Des troubles de ce genre peuvent avoir un effet cumulatif néfaste sur la viabilité de Berlin.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, Berlin, 1969*)

[1] Le 23 juin 1968 se tient à Reykjavik la réunion traditionnelle, à la veille de la session du Conseil de l'OTAN, des représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de la RFA dont le sujet principal a concerné les entraves apportées par la République démocratique allemande à la circulation entre Berlin et la RFA.

[2] La réunion de Bruxelles s'est tenue le 14 novembre 1968.

269

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères
à M. Mérillon, ambassadeur de France à Amman.

D. n° 1/AL.[1] *Paris, 31 mars 1969.*

Coopération économique et culturelle franco-jordanienne

Vous avez bien voulu, par communication en date du 30 janvier 1969[2], faire savoir au Département que le Premier ministre de Jordanie[3], au cours d'une audience qu'il vous avait accordée, vous avait exprimé le désir de son gouvernement de nous voir occuper dans ce pays une place plus importante dans les secteurs économique et culturel. Vous avez demandé au Département de vous indiquer dans quel sens il convenait que vous répondiez à une telle ouverture.

Sur le plan politique, il serait certainement très souhaitable de donner, dans toute la mesure du possible, une suite positive à l'offre que vous a faite M. Talhouni. Nous entretenons en effet de très bonnes relations, en matière politique, avec le Royaume hachémite. Parmi les pays qui ont participé à la guerre des Six jours, la Jordanie est celui qui a été le plus durement éprouvé, et qui, de ce fait, a le besoin le plus impérieux d'un appui extérieur afin de préserver son intégrité et de reprendre confiance en lui-même. Son existence en outre est un gage de stabilité dans le Moyen-Orient et, ne serait-ce que pour cette raison, nous nous devons de lui fournir l'encouragement nécessaire. La Jordanie, par ailleurs, a été l'un des tout premiers États arabes à donner son appui à la solution politique de la crise et ne s'est jamais départie depuis lors d'une attitude raisonnable. Elle mérite à ce titre tout notre soutien.

Notre influence dans le domaine culturel aussi bien que dans le domaine économique a été jusqu'à présent très restreinte pour des raisons évidentes ; nous n'avons aucune raison de rester indifférents aux avances qui nous sont faites et de ne pas saisir l'occasion d'occuper dans le pays une place plus en rapport avec le rôle joué par la France sur le plan international et en particulier dans cette région du monde.

Il me paraît difficile, toutefois, que nous puissions envisager actuellement de nous engager dans la réalisation de projets entièrement nouveaux et

[1] Cette dépêche est rédigée par Pierre Couturier, secrétaire des Affaires étrangères en fonction à la sous-direction du Levant.

[2] Le télégramme d'Amman n° 61 du 30 janvier 1969 informe Paris qu'au cours d'une audience accordée à l'ambassadeur de France, le Premier ministre a exprimé le désir de voir le gouvernement français « occuper en Jordanie une place plus importante dans les domaines économique et culturel ».

[3] Bahjat Talhouni, Jordanien, de formation juridique, né en 1913, commence sa carrière en qualité de magistrat à Irbid en 1939. En 1953, il est ministre de l'Intérieur, puis ministre de la Justice, chef du Cabinet royal en 1963. Il sera Premier ministre à plusieurs reprises en 1964, 1967, 1968 jusqu'au 25 mars 1969. Il est nommé chef du Cabinet royal le 14 juin 1969.

d'une certaine ampleur dans ce pays. La politique de réduction des dépenses appliquée par le gouvernement français nous contraint, comme vous le savez, à limiter dans toute la mesure du possible le nombre et l'importance des opérations nouvelles en matière de coopération économique et culturelle. La situation de la Jordanie, par ailleurs, ne semble guère favorable à un développement très sensible des relations dans le domaine économique. Le Royaume hachémite, en effet, subit très profondément les conséquences de la tension qui persiste dans le Moyen-Orient. Il est constamment ébranlé par les incidents qui opposent soit ses forces armées, soit les feddayins aux troupes d'Israël. Les services techniques du Département, à qui votre communication a été transmise, doivent tenir compte de ces considérations.

La direction générale des Relations culturelles estime qu'elle éprouvera de sérieuses difficultés sur le plan financier pour poursuivre dans le courant de l'année 1969 les activités entreprises et maintenir sur place les six professeurs qui sont actuellement détachés au centre culturel, à l'université et dans les établissements religieux. Elle ne peut envisager, dans l'immédiat, aucun engagement nouveau dans ce pays. Elle étudie néanmoins la possibilité d'affecter à Amman, en 1970, un orienteur pédagogique civil. Il s'agit là toutefois d'un projet dont la réalisation demeure encore incertaine.

La direction économique a fait part de la teneur des propos de M. Talhouni aux différents services et organismes intéressés, notamment au ministère des Finances (Cabinet, DREE, Trésor), au CNPF ainsi qu'au CNCE. Ceux-ci vont s'efforcer de favoriser le développement de nos relations avec le Royaume hachémite dans le domaine économique et d'inciter des sociétés françaises à conclure des affaires avec les services publics ou les établissements privés de ce pays.

La direction des Affaires économiques souligne néanmoins qu'il paraît difficile, dans les circonstances actuelles d'engager des sociétés françaises à entreprendre des travaux dans ce pays. Celles qui y possèdent actuellement des chantiers, la société Viasphalte[1] notamment, connaissent de sérieuses difficultés pour poursuivre leurs activités. Sur le plan commercial, en revanche, nous pourrions nous efforcer d'augmenter le volume de nos ventes et de nos achats.

Les projets actuellement en instance feront l'objet d'une étude menée avec toute la compréhension souhaitable, je vous signale à ce propos, pour votre

[1] La société française Viasphalte, compagnie française filiale de Campenon Bernard, signe le 24 octobre 1966 un contrat avec le ministère jordanien des Travaux publics pour la construction d'une route allant de Safi, au sud de la mer Morte, au port d'Aqaba, cette route longera le Wadi Araba, parallèlement à la frontière israélienne sur 187 km. Le contrat se monte à 2 950 000 dinars jordaniens. L'exécution de ce contrat est fortement perturbée par les incidents répétés qui se produisent dans la zone des travaux. La compagnie Viasphalte interrompt une première fois ses travaux à 80 km d'Aqaba en juin 1968, surtout pour une question de sécurité des ouvriers ; repris par la suite, ils sont de nouveau interrompus en mars 1969, toujours pour une raison de sécurité mais aussi parce que Viasphalte rencontre des difficultés de trésorerie. Voir le télégramme de Paris à Amman n°s 89 à 96 et les télégrammes d'Amman n°s 82 à 87 du 6 février 1969 et n°s 154 à 156 du 13 mars 1969, non publiés.

information personnelle, que le projet de construction de l'aéroport d'Amman[1] a été soumis à la décision du Premier ministre.

La direction de la Coopération technique enfin paraît disposée à entreprendre certaines opérations de portée limitée. Elle vous fournira toutes précisions utiles sur ce point dans une lettre qui vous parviendra prochainement.

Je pense, dans ces conditions, que vous pourriez faire savoir à M. Talhouni ou à l'un de vos interlocuteurs habituels, lorsque l'occasion s'en présentera, que nous sommes très désireux de développer les relations que nous entretenons avec la Jordanie dans les domaines économique et culturel. Vous leur feriez observer que la mise en œuvre d'opérations d'une certaine importance risque, dans l'immédiat, de se heurter à de sérieux obstacles tant en raison de la tension qui persiste dans le Moyen-Orient que des difficultés passagères que nous connaissons actuellement sur le plan financier. Vous souligneriez que nous allons nous efforcer toutefois de développer les relations que nous entretenons sur le plan commercial avec le Royaume hachémite et que nous envisageons la réalisation de certains projets nouveaux notamment en matière de coopération technique.

Certaines indications vous seront communiquées ultérieurement qui vous permettront le moment venu de fournir, sur ce dernier point, des précisions.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Jordanie, Relations économiques avec la France)

270

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Entretien avec M. Mai Van Bo

N. n° 88/AS[2]. *Paris, 31 mars 1969.*

Très secret.

Le délégué général du Nord-Vietnam[3] a rendu visite le samedi 29 mars au directeur d'Asie. Après avoir rappelé tout l'intérêt que son gouvernement attachait aux échanges de vues avec nous, M. Mai Van Bo a fait un très

[1] En octobre 1968, lors de la visite en France du roi Hussein, le gouvernement français accepte de s'intéresser au projet de construction d'un aéroport international à Amman.

[2] Cette note est signée par Henri Froment-Meurice, directeur d'Asie-Océanie au Département depuis le 20 mars 1969.

[3] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

long exposé de la position actuelle du Nord-Vietnam sur les négociations de Paris, exposé qui peut se résumer comme suit.

À la 10e séance du 27 mars, M. Xuan Thuy[1] a fait un bilan des 9 séances précédentes. De celles-ci, 3 constatations globales ressortent :

1) Le Nord-Vietnam constate, depuis l'arrivée au pouvoir du président Nixon[2], un processus d'intensification des opérations militaires (augmentation, non seulement des vols de reconnaissance au-dessus du Nord-Vietnam, mais aussi des attaques avec B.52[3] entre les 17e et 19e parallèles, intensification des activités militaires au Sud et des bombardements, accroissement des effectifs américains et alliés, ampleur accrue des opérations locales). D'autre part, les Américains mettent en œuvre un plan de « pacification accélérée », avec déportation des populations.

Cette intensification de la guerre est destinée à acquérir une position de force sur le terrain, et ceci de manière à avoir à la table de conférence une position de force, dont le but est de maintenir le régime actuel de Saigon.

2) À la table de conférence, M. Lodge[4] a présenté des « propositions concrètes » : zone démilitarisée[5], échanges de prisonniers, etc. Elles avaient déjà été faites par M. Harriman[6], mais Hanoï les avait toujours rejetées, car elles n'ont pour but que de maintenir la division du Vietnam et de « boucler » le Sud-Vietnam. Ces propositions rejoignent donc le but des opérations militaires.

3) Hanoï constate que son point de vue, à savoir que les États-Unis doivent mettre fin à l'agression et respecter le droit à l'autodétermination du peuple vietnamien, n'a pas été pris en considération. Il insiste sur la question-clé : les États-Unis doivent accepter le retrait des troupes étrangères, et ceci sans avoir posé aucune condition. Mais ces propositions restent lettre morte et à la 10e séance les États-Unis ont répété leurs mêmes « propositions concrètes ».

Hanoï constate donc que les positions restent très éloignées.

À la 10e séance, le Front a dénoncé la politique américaine et a abordé la question de « l'appel du pied » du président Thieu[7].

[1] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[2] Richard Milhous Nixon, élu président des États-Unis le 4 novembre 1968 il entre en fonction le 20 janvier 1969.

[3] Le *Boeing B.52 Stratofortress* est un bombardier subsonique octoréacteur, destiné à l'origine à des missions nucléaires. À l'occasion du conflit vietnamien il est transformé pour pouvoir transporter 24,5 t. de bombes classiques.

[4] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 6 janvier 1969.

[5] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

[6] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain de 1965 à 1969, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris de mai 1968 au 5 janvier 1969.

[7] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

Celui-ci, a remarqué M. Mai Van Bo, est intervenu après la communication que le directeur d'Asie lui avait faite au sujet d'un éventuel contact avec un représentant du président Thieu[1]. Or, ce dernier a rendu public qu'il était disposé à engager des négociations privées ou secrètes avec le Front[2] et qu'il désignait le général Ky[3] pour y assister. Mais il a pris soin d'ajouter qu'il s'opposait au retrait des troupes américaines, qu'il s'opposait également à la formation d'un gouvernement de coalition avec le Front et qu'il demandait la dissolution du Front.

Devant ce fait, et ceci, a précisé M. Mai Van Bo, est destiné à expliquer au gouvernement français notre attitude au sujet du contact proposé par M. Nguyen Cao Thang[4], le Front a rejeté la proposition du président Thieu. En effet, il trouve qu'il s'agit là d'une manœuvre destinée à tromper l'opinion qui réclame du président Nixon qu'il ait une attitude précise. D'autre part, il trouve qu'en l'état actuel des choses c'est Washington qui décide et qui est responsable. En conséquence, selon le Front, ce sont les États-Unis qui doivent discuter avec le Front. Saigon ne représente rien. Il convient donc qu'il y ait des discussions sérieuses entre le Front et les États-Unis.

Cette position du Front a été appuyée par le délégué de Hanoï à la 10e séance.

« Cela étant, a ajouté M. Mai Van Bo, je puis vous dire, entre nous, que nous sommes toujours disposés à trouver un règlement correct. Je l'ai dit à M. Manac'h et à vous-même quand vous m'avez parlé de l'entretien entre M. Pham Van Dong et M. de Quirielle[5]. Nous sommes toujours prêts à parler avec les Américains, dans le respect de l'indépendance et de la liberté du Vietnam, et nous sommes sérieux. M. Harriman et M. Lodge, avec lesquels nous avons eu des contacts, ne peuvent pas nier nos bonnes dispositions.

Mais nous sommes en présence d'une manœuvre américaine. Elle a été révélée par l'article de Kissinger[6], qui a proposé de séparer les problèmes militaires des problèmes politiques, les premiers étant à discuter entre les Américains et nous, les seconds entre l'administration de Saigon et le Front. Washington poursuit sa manœuvre. Les Américains ont d'ailleurs fait connaître à M. Debré[7] cette procédure et, lors des entretiens qu'il a eus avec M. Le Duc Tho[8], M. Debré a dit qu'il désapprouvait cette approche[9]. Nous avons dit à M. Debré que nous ne l'accepterions jamais.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 79/AS du 24 mars 1969.

[2] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[3] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[4] Nguyen Cao Thang, assistant spécial du président Thieu pour les relations avec le Parlement.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus les télégrammes d'Hanoï nos 218 à 228 et 231 à 238 des 10 et 11 mars 1969.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessus la lettre de Simon de Quirielle à Étienne Manac'h du 14 mars 1969.

[7] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

[8] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[9] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 454.

Tout dernièrement, il y a eu, le 22 mars, un contact avec M. Cabot-Lodge et M. Xuan Thuy. M. Lodge a repris cette thèse sur la distinction entre les deux ordres de conversation et proposé, en conséquence, que les États-Unis et Hanoï discutent du retrait mutuel des troupes.

Nous pensons donc que la proposition de Thieu s'insère dans cette manœuvre américaine et que Washington lui a demandé de prendre contact avec le Front, mais ni celui-ci ni Hanoï ne sont disposés à faire le jeu des États-Unis.

D'autre part, nous estimons, avec le Front, qu'à côté de cette manœuvre il y a aussi une tentative américaine d'apaiser l'opinion en répandant l'idée qu'il va y avoir des contacts secrets et qu'en conséquence il convient de patienter et de ne plus attaquer l'administration Nixon, tandis que par derrière l'on continuera à rechercher la position de force. On va donc beaucoup parler de contacts secrets, mais en fait il n'y en a pas. Ceux qu'a eus M. Lodge avec M. Xuan Thuy ne sont pas des contacts secrets, c'est un simple alibi des Américains pour calmer l'opinion et obtenir le silence.

Le directeur d'Asie a alors indiqué à M. Mai Van Bo, comme il l'avait fait avec le représentant du Front[1], qu'il ne fallait pas voir de relation entre le message de M. Nguyen Cao Thang et les déclarations du président Thieu.

M. Mai Van Bo a admis qu'il était possible que M. Thang n'ait pas été mis au courant des déclarations du président Thieu puisque le général Ky lui-même ne l'avait pas été. Le sentiment de Hanoï n'en était pas moins que cette proposition de rencontre faisait partie de la manœuvre qu'il venait de dénoncer.

Au fond, a ajouté M. Mai Van Bo, la position des États-Unis n'a pas évolué. Nixon n'est pas prêt à régler le problème. Il veut une position de force pour maintenir le régime de Saigon. Malgré certains éclats entre Thieu et les États-Unis, c'est Washington qui décide. Dès lors, comme le dit le Front, peu importe la forme des contacts : l'essentiel, c'est que la politique américaine change. Tant qu'elle ne changera pas, les contacts, privés ou autres, ne serviront à rien. Nous le sentons bien dans nos conversations avec M. Lodge. D'ailleurs les Américains ne les tiennent même pas secrets : ils disent tout, ce qui n'est pas correct. Mais nous, nous ne disons rien.

En conclusion de cet entretien, M. Mai Van Bo a répété combien le Nord-Vietnam tenait à ce que sa position soit bien comprise du gouvernement français. Il a assuré qu'il continuerait à nous tenir informés des évolutions qui pourraient se produire et qu'il serait, dans le même esprit, toujours heureux de prendre connaissance des points de vue que nous aurions à lui transmettre.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 79/AS du 24 mars 1969.

271

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et le président Nixon
À la Maison Blanche, le 31 mars 1969[1],
10 h. 00 – 10 h. 50.

C.R. *31 mars 1969.*

Très secret.

Le général de Gaulle : J'ai lu dans la presse ce matin le discours que vous avez prononcé hier. Il était très émouvant.

M. Nixon : Je ne pensais pas vous revoir si tôt après nos rencontres de Paris. Vous avez dû noter que j'ai annoncé ma décision, dont je vous avais parlé, sur les missiles anti-balistiques. C'est une question très controversée, mais je pense qu'elle sera adoptée par une petite majorité au Sénat et par une grande majorité à la Chambre. On ne peut jamais prévoir exactement les réactions du Congrès, mais je pense que cela se passera comme je viens de vous le dire.

Au Moyen-Orient, la situation semble se détériorer de plus en plus. Elle est compliquée par les élections en Israël. Pour ma part j'insiste pour que nous continuions nos efforts en vue d'une consultation à Quatre. Il y a un courant d'opinion en Israël selon lequel ce pays pourrait s'en tirer par ses propres moyens. Or, je suis persuadé, que les grandes puissances doivent prendre une initiative si l'on veut éviter qu'une guerre se déclenche dans cette région du monde. Nous avons apprécié les consultations que nous avons eues avec votre représentant sur les conversations à Quatre.

Le général de Gaulle : Je crois, comme vous-même, que la situation ne s'améliore guère au Moyen-Orient et qu'il sera impossible de la résoudre à moins d'un fait nouveau. Celui-ci ne peut pas être autre chose qu'un accord entre les quatre grandes puissances, avec une consécration du Conseil de sécurité. Plus que jamais c'est la seule voie que l'on puisse suivre.

M. Nixon : Depuis notre rencontre de Paris, il y a eu un mouvement discret dans un sens positif au sujet du Vietnam. Étant à Paris, vous savez mieux que moi qu'on ne saurait atteindre un règlement que par des entretiens privés. Nous en avons déjà eu un. L'attitude du gouvernement du Sud-Vietnam semble indiquer une certaine bonne volonté quant au rôle que pourrait jouer le Front National dans un gouvernement vietnamien. En tout cas, il y a progrès par rapport à la situation précédente. En cas de règlement, il est important pour nous, en tout état de cause, que le

[1] Dans cet entretien avec le président Nixon, le général de Gaulle, qui s'est rendu à Washington pour les obsèques du président Eisenhower, s'exprime avec une particulière netteté sur ce que pourrait être le règlement du conflit vietnamien mais aussi sur les relations franco-allemandes et sur la personnalité des dirigeants soviétiques.

Sud-Vietnam soit de la partie. Il a confiance en nous et, en particulier, en moi-même. Je crois que nous serons en mesure bientôt de faire une proposition extrêmement raisonnable qui ira au-delà de tout ce qui a pu être proposé jusqu'ici au Nord-Vietnam et au Front National. Cette proposition pourrait servir de base à un accord. Mais le vrai problème reste celui-ci : est-ce que le Nord-Vietnam veut véritablement mettre fin à la guerre. Croyez-vous que le moment soit maintenant devenu favorable ?

Le général de Gaulle : Nous en avons déjà parlé. Je me rends très bien compte que pour les États-Unis et pour vous la décision à prendre est extraordinairement difficile. Néanmoins, puisque vous me le demandez, je vous répète que l'intérêt suprême, pour tout le monde et spécialement pour les États-Unis, exige que la guerre finisse. En réalité, cela dépend de vous, vous êtes maître de la décision. Le reste, le Sud, le Nord-Vietnam, comparé aux États-Unis, n'est pas grand-chose. Le mieux pour vous serait de décider d'en finir. J'en suis convaincu. J'entends par « finir » que le Vietnam soit laissé à lui-même. Je comprends et j'estime que les États-Unis ne peuvent pas quitter le terrain en cinq minutes. Il y faudra des délais. À mesure de ces délais, il faudra que s'organise sur place quelque chose de consistant pour l'avenir. Je reconnais que le président Thieu a fait un petit pas en avant, qui est raisonnable ; car, pour le Sud-Vietnam, le mieux est que Thieu s'arrange avec le Front National et les autres éléments en vue d'un gouvernement provisoire, puis pour des élections. Mais c'est là leur affaire. L'essentiel pour vous est de prendre la décision, le reste est accessoire. Si vous prenez cette décision, en prévoyant un certain temps, comme je viens de vous le dire, le retentissement en sera considérable dans le monde, et il y aura un regain de confiance et de prestige pour les États-Unis.

M. Nixon : Je suis sensible au fait que vous reconnaissiez la nécessité d'un certain délai afin de réunir les meilleures conditions pour la paix et de permettre au Sud-Vietnam de décider de son propre sort.

Le général de Gaulle : Plus le Sud-Vietnam, le Front de Libération, le Président Thieu et tous les autres qui ne sont ni avec celui-ci ni avec celui-là, seront convaincus que les États-Unis sont résolus à les laisser, plus ils auront tendance à s'arranger entre eux. En revanche, plus ils penseront que les États-Unis veulent rester et moins ils voudront s'arranger. Je crois que c'est là un élément important.

Le président Nixon : Sans pouvoir fixer un délai, je crois que nous verrons cette année les États-Unis faire un pas important dans le sens du dégagement.

Le général de Gaulle : Vous m'aviez demandé si, à mon sens, le Nord-Vietnam voulait la paix. Il est difficile, sans être à sa place, de dire ce qu'il pense. Mais je puis vous donner une indication. Ces jours-ci le gouvernement du Nord-Vietnam nous a demandé avec insistance de préparer des arrangements pour la coopération culturelle et technique. En particulier, il nous a demandé d'envoyer ses gens à Paris pour voir l'aspect technique et que nous envoyions des experts au Nord-Vietnam pour l'enseignement, comme nous le faisions dans le passé. Je pense que c'est là un indice du fait

que le Nord-Vietnam s'oriente plutôt vers la paix que vers la guerre. Jusqu'à présent il n'avait pas pris de pareilles initiatives.

Le président Nixon : Depuis que nous nous sommes vus, une question délicate a surgi : elle a trait aux relations entre la France et l'Allemagne. Une de vos œuvres majeures a été d'établir ces relations. Elles semblent maintenant s'être tendues. En particulier, le président de l'Assemblée nationale[1], que j'ai vu ici, m'a fait part de son souci au sujet de l'accord anglo-allemand dans le domaine nucléaire. Sans vouloir nous mêler de cette affaire, nous aimerions beaucoup que les relations franco-allemandes restent bonnes et fermes. Ce soir, je verrai très brièvement le chancelier Kiesinger qui se rendra peut-être aux États-Unis au mois de juin. Pourriez-vous me dire ce que vous pensez de ce problème ?

Le général de Gaulle : Il est vrai que nous avons fait un grand effort pour établir des relations cordiales avec l'Allemagne actuelle. Vous comprenez qu'il y a fallu un grand effort après tout ce qui est arrivé, mais nous l'avons fait et je l'ai fait. Les Allemands le désiraient beaucoup, les Français le désiraient beaucoup moins, mais la question a été tranchée par le traité signé avec Adenauer en 1963[2]. Nous avons beaucoup de relations économiques avec l'Allemagne, dont nous sommes le premier fournisseur et le premier client. Nous coopérons directement avec elle au sein de l'Europe des Six. Cela a nécessité un grand effort, mais nous y avons consenti parce qu'il fallait mettre fin aux batailles, aux guerres et aux disputes entre nous et parce qu'il est impossible d'imaginer la paix et encore moins la réunion de l'Europe sans un accord entre la France et l'Allemagne. Nous restons néanmoins prudents, car nous savons ce que c'est que l'Allemagne. Il y a beaucoup de choses en Allemagne et tout à la fois : capacité, vitalité, dynamisme et aussi bonhomie, gentillesse ; mais il y a souvent, et même trop souvent, de grandes ambitions ; cela est conforme à sa nature et quand l'Allemagne est dans ses ambitions, nous savons par expérience qu'elle ne se limite pas ; nous l'avons vu au temps de l'Empire allemand, en 70 avec Bismarck, puis sous Guillaume II, enfin, terriblement, avec Hitler. Nous restons donc prudents, et nous sommes résolus à ce que l'Allemagne ne dispose pas de l'arme atomique. Si elle en disposait, cela pourrait tourner très vite très mal, étant donné son caractère. Si elle possède un tel instrument pour son ambition, nous craignons qu'elle ne s'excite et qu'elle ne devienne de nouveau la cause d'une grande guerre. Or nous ne voulons pas de la guerre et nous ne voulons donc pas que l'Allemagne ait l'arme atomique. D'ailleurs elle le sait, nous le lui avons toujours dit. Je vous le dis maintenant à vous-même très franchement et très nettement. Il y a cette question de l'arrangement avec la Grande-Bretagne pour obtenir de l'uranium enrichi par centrifugation. Nous ne pouvons pas l'empêcher, mais nous sommes un peu

[1] M. Jacques Chaban Delmas, inspecteur des finances et homme politique français. Dans la résistance, délégué national à la coordination militaire, général de brigade (1944), député de Gironde en 1956, maire de Bordeaux depuis 1947 et successivement ministre des Travaux publics (1954), ministre d'État (1956), ministre de la Défense nationale (1957), président de l'Assemblée nationale depuis 1959.

[2] Référence au traité franco-allemand du 22 janvier 1963.

contrariés par cette initiative. Il faut faire attention à ce qu'elle ne dégénère pas. Quand on a l'uranium et quand on est l'Allemagne, l'on peut rapidement fabriquer des armes atomiques et créer une situation nouvelle dans notre pauvre Europe vis-à-vis de l'Est et même de la France. Il ne faut donc pas que cela arrive.

M. Nixon : Je voudrais vous demander votre avis sur une question capitale qui est un fondement de toute notre politique : il s'agit des dirigeants soviétiques. Je ne les connais pas et vous les connaissez. Il semble aussi y avoir des faucons et des colombes en Union soviétique. Or, celle-ci développe rapidement sa puissance en matière de missiles et de force navale (surtout en sous-marins). Tous ses moyens défensifs s'accroissent. Pourtant, du point de vue diplomatique, l'URSS semble intéressée à la détente. Voici donc la situation où les États-Unis et l'Union soviétique sont confrontés ; il serait très facile pour les États-Unis de conclure un arrangement avec celle-ci, qui la satisferait. Mais les États-Unis portent une lourde responsabilité : il est important pour eux de ne rien faire qui puisse compromettre la sécurité de nos amis dans le monde. Nous en revenons donc au problème fondamental : quel genre d'hommes sont donc les dirigeants soviétiques ?

Le général de Gaulle : Je comprends votre perplexité. La Russie soviétique, c'est d'abord la Russie moderne ; à savoir une chose énorme avec d'immenses ressources et certainement de grandes ambitions, tant intérieures qu'extérieures. Je ne crois pas que ces dernières soient orientées vers une conquête, actuellement ; mais la Russie veut acquérir une puissance inébranlable, indiscutable, contre laquelle personne ne pourrait rien. Cela est ressenti par tous les Russes. En ce moment, ils veulent être puissants et ils le sont, non pas pour conquérir, mais pour être intangibles. Cela explique leur effort militaire, qui leur coûte très cher, ils me l'ont souvent dit à moi-même. Il s'agit avant tout pour eux de ne pas être inférieurs à quiconque et, naturellement pas aux États-Unis. Je connais trois dirigeants : Podgorny, le soi-disant chef de l'État ; Brejnev, le chef du Parti communiste ; Kossyguine, le chef du gouvernement. Il y a entre eux des différences de nature : Podgorny est un homme vieillissant, qui n'a pas l'ardeur de Brejnev, plus jeune, le communiste, porté par le parti et qui porte le parti de la dictature. Il veut être maître des grandes décisions et il l'est. Mais je ne crois pas que ce soit un homme d'une très grande qualité, ce n'est pas Staline ni même Khrouchtchev. Il n'est pas à leurs dimensions. Kossyguine, lui, est habile, intelligent, travailleur, il connaît bien ses dossiers et il fait le métier de gouvernement. Ces dirigeants, on peut leur parler, je l'ai constaté ; ils écoutent et ils répondent. À mon égard, ils affectent d'être sincères, humains. Ils donnent des réponses sans se cacher. Peut-être est-ce là une attitude. Au fond, je crois qu'ils sont tous les trois d'accord sur l'essentiel à savoir : donner à la puissance russe un caractère inébranlable. Quant au reste, comme par exemple la Tchécoslovaquie, qui est une petite affaire, il se peut que l'un soit plus modéré que l'autre, et que sur la Tchécoslovaquie Kossyguine ait été plus mesuré que Brejnev. Mais en fin de compte, ils sont d'accord car ils y sont obligés. Je le répète cependant : on peut leur parler et il n'est pas inutile de le faire quand l'occasion s'en présente. C'est ce que j'ai fait et que je ferai

encore le cas échéant. Si vous voyez une occasion, je pense qu'il serait très bon que vous la mettiez à profit.

M. Nixon : Vous pensez donc qu'en temps opportun des conversations seraient désirables ; mais il faut qu'elles soient bien préparées.

Le général de Gaulle : Le monde entier attend qu'un jour ou l'autre vous entriez en contact avec les Soviétiques ou que ceux-ci l'établissent avec vous. Cela ne surprendra personne. Vous avez sûrement fort à faire et je vais vous quitter, mais auparavant je voudrais vous dire ceci : il y a un autre élément important : c'est l'armée russe ; un élément mystérieux pour le développement de la Russie et pour l'avenir. L'armée devient de plus en plus puissante, distincte, populaire et assurée d'elle-même. Lors de l'anniversaire de la Révolution d'Octobre, ce n'est pas le peuple, c'est l'armée qui défile. Il faut tenir compte de cet élément d'importance croissante.

(*Secrétaire général, Entretiens et Messages, États-Unis, 1969*)

272

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, ASIE-OCÉANIE

L'Indonésie depuis 1965 – relations avec la France

N. *Paris, avril 1969.*

Jusqu'en 1965, la politique indonésienne a été dominée par la personnalité du président Sukarno[1]. Celui-ci avait donné à son pays une orientation progressiste qui le plaçait dans ce domaine à l'avant-garde des pays du Tiers Monde[2]. Les événements d'octobre 1965 ont modifié radicalement cette tendance.

Sur le plan intérieur, le régime avait été de 1957 à 1966 celui d'une « démocratie guidée »[3], fondée sur un équilibre entre les forces nationalistes, représentées par l'armée, les forces religieuses à tendance conservatrice musulmane, et le parti communiste indonésien orienté vers

[1] Le docteur Sukarno est le premier président (officiellement au pouvoir entre 1945 et 1967) de la République d'Indonésie dont il a proclamé l'indépendance le 17 août 1945. En 1965, lors d'une tentative de coup d'État, le général Suharto prend la tête de la répression, évinçant de fait Ahmed Sukarno. Sur le sort de celui-ci écarté du pouvoir par le général Suharto, voir l'analyse de M. Cheysson, ambassadeur de France à Djakarta, dépêche n° 158 du 24 février 1969, non publiée, classée dans *Indonésie 1968-1972 n° 146, État et politique intérieure*.

[2] Le président Sukarno accueille en 1955 la conférence de Bandung dont il prononce le discours d'ouverture ; il se place ainsi comme une figure *leader* du Tiers Monde.

[3] En 1957, le docteur Sukarno projette d'instaurer une « démocratie guidée » qui a pour but d'« assister » la mise en place de la démocratie en Indonésie. Dans ce contexte il déclare la même année la loi martiale, qui donne un important poids politique au corps militaire, faisant bénéficier des officiers de postes stratégiques au sein du gouvernement central et régional.

l'inspiration chinoise. Pour faire échec à l'influence communiste, l'armée chercha à renforcer son implantation dans l'ensemble du pays à l'occasion des affaires de Nouvelle-Guinée et de Malaisie.

Cet équilibre fragile parvint à se maintenir jusqu'en été 1965. Le coup d'État qui se produisit alors devait avoir de profondes répercussions sur l'évolution de l'Indonésie.

Les communistes, aidés de certains éléments militaires, jugèrent le moment favorable pour tenter de s'emparer du pouvoir dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1965. Mais l'affaire échoua à la suite de l'intervention rapide du général Suharto.

Les chefs communistes s'enfuirent. Certains, dont Aïdit, le secrétaire général du Parti, furent tués. De sévères représailles provoquèrent des centaines de milliers de victimes parmi les militants et sympathisants.

Plusieurs mois durant, la situation resta confuse en raison de l'attitude du Dr Sukarno qui se refusait à condamner les communistes et se heurtait à l'opposition croissante du haut commandement et des milieux nationalistes. Au même moment la situation économique et financière continuait à se dégrader gravement.

Pour remédier à cet état de choses le général Suharto, assisté de M. Adam Malik et du sultan de Djokjakarta, décida en mars 1966 de prendre la situation en main.

Ses objectifs principaux, après l'épuration de l'armée et de l'administration, furent la remise en ordre de l'économie et des finances et la modification de la politique étrangère de l'Indonésie en vue de mettre fin à son isolement et de lui permettre de faire un large appel à l'aide étrangère.

Cette orientation nouvelle allait évidemment à l'encontre de tout ce qu'avait préconisé le président Sukarno. C'est ainsi qu'a commencé le processus d'éviction du chef de l'État qui s'est achevé en mars 1967 avec la nomination comme président de la République par intérim du général Suharto. Celui-ci devint officiellement président en mars 1968.

Certes il reste encore beaucoup à faire sur le plan intérieur, où le général Suharto donne l'exemple de la modestie et de l'efficacité, pour rétablir vraiment la situation en Indonésie. La corruption persiste et le péril communiste n'est peut-être pas encore complètement écarté. Mais des progrès ont été accomplis dans les domaines économique et financier. D'autres pourront l'être sur le plan administratif. En attendant, l'inflation et la hausse des prix alimentaires ont été sérieusement freinées. La priorité donnée dans la politique économique à l'agriculture et aux communications est un indice du réalisme qui domine actuellement et paraît en mesure d'aboutir à un redressement durable. L'établissement dans la capitale d'une mission permanente de la Banque mondiale est susceptible d'heureux effets dans ce sens. Et le monde occidental manifeste sa bonne volonté et sa confiance par une aide appréciable.

Le changement de régime a provoqué également un profond remaniement de la politique étrangère indonésienne.

Les rapports avec la Chine, jusque là privilégiée, se sont rapidement tendus. La colonie chinoise installée en Indonésie en supporte les graves conséquences. Des diplomates ont été expulsés de part et d'autre et les derniers incidents de Djakarta ont amené une « suspension » des relations entre les deux pays, dont les conséquences juridiques sont proches de celles d'une rupture « de facto ».

Moscou, de son côté, reste embarrassé. Les représailles dont les communistes indonésiens ont été victimes[1] conduisent les Soviétiques à se tenir sur la réserve pour des raisons idéologiques et de solidarité socialiste. Ils peuvent pourtant difficilement se désintéresser de l'Indonésie. Le rôle de cette dernière dans cette région du monde continue à ne pas être négligeable. D'autre part, leurs créances sur l'Indonésie sont d'un montant considérable. Enfin, il ne leur est guère possible d'accepter que Djakarta abandonne sa ligne neutraliste traditionnelle au profit de l'Occident.

Car c'est en ce sens que la politique indonésienne s'est surtout modifiée. Elle est devenue beaucoup plus favorable aux pays occidentaux, à la fois parce que l'aide dont l'Indonésie a un impérieux besoin ne peut actuellement venir que de cette direction, et parce que certains membres du haut commandement éprouvent une sympathie évidente pour les États-Unis, en qui ils pensent trouver un appui contre la menace communiste. Les États-Unis, le Japon, l'Allemagne Fédérale, les Pays-Bas et la France ont de leur côté répondu aux avances qui leur ont été faites en apportant une contribution notable à l'aide financière et en développant très activement leurs échanges commerciaux.

De même la situation a sensiblement évolué vis-à-vis des organismes internationaux. En raison de la confrontation qui l'opposait à la Malaisie, l'Indonésie avait quitté l'Organisation des Nations unies en janvier 1965[2], lorsque la Malaisie fut désignée pour siéger au Conseil de sécurité. L'Indonésie, qui est revenue à l'ONU, adopte maintenant une attitude modérée et réaliste. Mais elle demeure attachée dans l'ensemble aux thèses soutenues par les pays non engagés en matière de désarmement et de politique générale.

Enfin, elle semble prête à s'associer à des organismes de coopération régionale qui lui permettraient de rester à l'abri d'engagements politiques et militaires susceptibles de compromettre son entreprise de redressement, et il convient de noter en particulier qu'elle participe à l'ASEAN aux côtés de la Malaisie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande[3].

[1] Sur la répression des communistes en Indonésie, voir notamment *D.D.F.* 1966-II, n° 37.

[2] Voir à ce propos *D.D.F.* 1965-I, n° 4.

[3] L'ASEAN, association des nations d'Asie du Sud-Est, est une organisation fondée le 8 août 1967 à Bangkok (Thaïlande) regroupant les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande. Elle correspond à la fois à une volonté d'avoir davantage de puissance sur un plan international, d'assurer la stabilité de la région et de favoriser le développement économique et la coopération.

Ce souci tendant à maintenir l'Indonésie à égale distance de l'Est et de l'Ouest est partagé par de nombreuses personnalités autour de M. Adam Malik, ministre des Affaires étrangères.

Dans cette perspective, la ligne politique suivie par la France leur semble être proche de celle de l'Indonésie, et de nombreuses avances nous sont faites dans divers domaines en vue de renforcer les liens existant entre nos deux pays.

Plusieurs ministres indonésiens se sont succédé en France au cours de l'année 1967. Ils en sont revenus convaincus de l'importance du rôle de notre pays sur le plan international, tant par les thèses qu'il soutient dans le domaine politique que par ses réalisations techniques.

La visite à Djakarta de M. Olivier Guichard en août 1967 a concrétisé l'intérêt que nous portions à l'Indonésie. Ce pays considérerait avec faveur l'assistance que la France pourrait lui apporter, non seulement sur le plan financier, mais dans tous les autres domaines et en particulier celui du développement de ses immenses ressources naturelles. Nous avons conclu récemment certains marchés intéressants, dans les secteurs de la fourniture d'installations d'eau, d'exploitations forestières, de la recherche pétrolière et minière. L'Indonésie souhaite en particulier développer avec la France, de préférence à tout autre pays, une coopération dans le domaine nucléaire, et un accord à cet effet vient d'être signé dernièrement.

De même, à la suite de la visite effectuée à Djakarta en octobre 1968, par le général Fourquet, chef d'Etat-major général des Armées, les modalités d'une aide française visant à faciliter la réalisation des missions civiques de l'armée indonésienne sont à l'étude.

Il convient enfin de noter l'extension que connaît actuellement l'enseignement de notre langue, qui vient notamment d'être rendu obligatoire à l'Académie militaire de Magelan où sont formés les officiers des quatre armes. Un accord culturel et de coopération technique, en cours de négociation paraît devoir être conclu dans un avenir proche.

Une certaine présence française semble donc être sérieusement souhaitée par les Indonésiens, tant par suite de l'intérêt manifesté envers notre pays que par réaction contre le poids des États-Unis et du Japon, dont l'aide et les investissements sont indispensables à l'économie, mais qui suscitent un sentiment de réserve.

La visite que le général Suharto, président de la République d'Indonésie, doit effectuer en France en mai prochain ne manquera pas de renforcer les liens d'amitié et la compréhension entre nos deux pays[1].

(*Direction des Affaires politiques, Asie-Océanie, Indonésie 1968-1972, nº 146, État et politique intérieure, 1969*)

[1] La visite du président Suharto en France, programmée du 20 au 23 mai 1969, sera reportée en raison des élections présidentielles françaises.

273

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Berard, représentant permanent de la France auprès du Conseil de sécurité

T. nos 309 à 315. *Paris, 1er avril 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 19 h. 44)

Je me réfère à votre télégramme no 776[1].

Il conviendrait, puisque nous avons pris l'initiative de cette consultation, que vous preniez la parole le premier.

Vous rappellerez que, dès l'éclosion de la crise de 1967, il nous était apparu qu'un accord des quatre puissances était une condition nécessaire pour éviter le conflit. Celui-ci avait éclaté. Six mois après le cessez-le-feu, le Conseil de sécurité avait établi à l'unanimité les bases d'un règlement[2]. Près de dix-huit mois plus tard, et malgré les qualités personnelles de M. Jarring et l'appui qui lui avait été – verbalement – apporté de toutes parts, on en est au même point et Israël continue à parler de négociations directes. La situation se détériore de semaine en semaine. Encore quelques mois et, d'incident en incident, sous une forme ou une autre, une véritable guerre est de nouveau à craindre. La situation générale du monde peut amener au Moyen-Orient une cristallisation de la violence aux conséquences imprévisibles. Il est grand temps que les quatre gouvernements dont dépend toute action des Nations unies prennent leurs responsabilités, en vue de parvenir entre elles à un accord sur une proposition de mise en œuvre de la résolution no 242 assez équilibrée et appuyée pour s'imposer aux parties.

C'est en partant de ces considérations que nous avions proposé un ordre du jour en trois points (mon télégramme nos 36 à 38[3]) que vous rappellerez en exprimant l'espoir qu'il soit accepté, et en l'assortissant des commentaires suivants :

Point 1 : Nous savons que le gouvernement de la RAU a déjà répondu au questionnaire que M. Jarring[4] lui avait adressé. Il serait fort utile que les gouvernements d'Israël et de Jordanie donnent eux aussi leur réponse au questionnaire de M. Jarring dans les délais les plus rapides. Il serait, en

[1] Le télégramme no 776 adressé de New York le 27 mars 1969 informe Paris de l'accord de la délégation américaine pour fixer au 3 avril la date de la première réunion des « Quatre » représentants (France, États-Unis, Royaume-Uni et URSS) au Conseil de sécurité pour essayer de mettre en œuvre la résolution no 242. M. U Thant, Secrétaire général des Nations unies, décline l'invitation d'assister aux séances, préférant ne pas être mêlé directement aux conversations.

[2] Le règlement proposé pour résoudre la crise de 1947 est la résolution no 242 du 27 novembre 1967 du Conseil de sécurité (voir *D.D.F.* 1967-II no 257).

[3] Il s'agit du télégramme nos 70 à 72 adressé par Paris à Washington le 15 janvier 1969 et communiqué le même jour à New York sous les numéros 36 à 38.

[4] Au sujet du questionnaire de M. Jarring voir le compte rendu d'entretien du 2 janvier 1969 publié plus haut.

effet, préférable que les Quatre soient en mesure d'apprécier exactement leur point de départ.

Point 2 : Le plan russe[1] est connu. Les représentants soviétiques ont indiqué à diverses reprises que leur gouvernement se proposait, au cours des conversations à Quatre, de développer ses vues sur certains aspects de ce plan qui avaient fait l'objet de demandes d'éclaircissements de la part d'autres gouvernements. Le moment ne serait-il pas venu d'entendre ces précisions ?

Le gouvernement américain[2] nous a remis ainsi qu'à nos partenaires un document sur lequel nous avons déjà présenté certaines observations. Vous pourrez faire part de celles-ci à vos collègues en leur demandant ce que leurs gouvernements pensent des propositions contenues dans ce document.

Se propose-t-on du côté britannique, de fournir à ce stade des indications plus détaillées sur les grandes lignes d'un règlement telles qu'on les conçoit à Londres ?

La délégation française se réserve également de développer au moment opportun les vues de son propre gouvernement dont celui-ci a déjà fait connaître les grandes lignes à ses partenaires (cf. télégramme circulaire nº 129[3]).

Point 3 : Compte tenu de la dégradation croissante de la situation, nous estimons qu'il conviendrait de s'attaquer par priorité aux mesures permettant d'éviter l'aggravation de la situation. Nous pensons à cet égard que les Quatre devraient inviter les parties à accepter les déclarations que nous préconisons au paragraphe 1 du télégramme nº 129, et étudier, le cas échéant, toutes autres mesures appropriées qui pourraient être prises par les Quatre afin d'amorcer une détente.

D'une manière générale, il vous est demandé de montrer, par la clarté et la fermeté de vos propos, que nous sommes persuadés, aussi bien de l'extrême gravité de la situation et de ses conséquences pour la paix dans le monde, que de la responsabilité décisive qui pèse sur les quatre puissances.

J'attache de l'importance à ce que la première réunion dure assez longtemps pour être prise au sérieux par les observateurs. En même temps, je vous demande de ne pas vous laisser entraîner à fournir des précisions sur

[1] Le 31 décembre 1968, M. Valerian Alexandrovitch Zorine, ambassadeur de l'URSS à Paris, remet un mémorandum au gouvernement français. Voir le compte-rendu du 2 janvier 1969 publié plus haut.

[2] Le 24 mars 1969, le gouvernement américain remet à la France, au Royaume-Uni et l'URSS ainsi qu'à Israël et aux États arabes, un plan qui prévoit : l'évacuation des territoires occupés par Israël, l'état de paix entre les belligérants, la garantie internationale des frontières, la démilitarisation de certaines zones, un traitement à part pour Gaza, un statut spécial pour Jérusalem, le choix pour les réfugiés entre le retour et un établissement convenable, la liberté de navigation. Mais le gouvernement américain fait d'un accord direct entre les parties la condition finale de tout règlement. (Voir la note de la sous-direction d'Afrique-Levant du 1er avril 1969 dans le fonds des Nations unies, Conseil de sécurité, Moyen-Orient, réunions à Quatre).

[3] Le télégramme circulaire nº 129 du 6 mars 1969 est publié ci-dessus.

le fond de notre position. C'est donc par des questions et des commentaires que vous pourrez tenter d'atteindre cet objectif tactique.

S'il vous apparaît qu'une proposition peut avoir immédiatement une conclusion, par exemple un appel à Israël et à la Jordanie afin d'obtenir une réponse à M. Jarring, ou, mieux encore, l'exhortation faite aux parties de souscrire aux déclarations que nous souhaitons, n'hésitez pas à prolonger la discussion ou à demander la reprise de la discussion le soir même. S'il vous apparaît que, malgré vos efforts, aucune conclusion ne peut être envisagée, vous tenterez de faire fixer la deuxième réunion au plus tard vers le milieu de la semaine prochaine.

(*Collection des télégrammes. New York 1969.*)

274

NOTE

Instructions pour l'ambassadeur de France au Chili

N. *Paris, 2 avril 1969.*

Les fonctions que vous avez occupées auprès du président de la République vous ont permis de l'accompagner dans son voyage en Amérique latine, il y a cinq ans[1]. Vous connaissez donc les grandes lignes de notre politique dans cette partie du monde et en particulier à l'égard du Chili.

Au moment où, dans une nouvelle étape de votre carrière, vous allez représenter la France dans ce pays, je tiens à vous indiquer avec précision ce que j'attends de votre action.

En ce qui concerne la vie politique du pays de votre résidence, j'attacherai le plus grand prix à recevoir, dans les meilleurs délais, la relation des événements que vous considérez comme importants, assortie des observations et commentaires que vous jugerez utiles. Une synthèse trimestrielle de la vie politique intérieure et extérieure devra compléter vos télégrammes et dépêches.

Dans ce dernier domaine, il vous appartiendra de signaler au Département, outre les positions prises par le gouvernement auprès duquel vous êtres accrédité, ses réactions aux événements extérieurs. Vous ne manquerez pas, en particulier, de tenir informé le service des Nations unies et

[1] René de Saint-Légier de la Sausaye, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Santiago du Chili en avril 1969. Auparavant il a été directeur du Cabinet du ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales (1962-1964), conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République de 1964 à 1969. Il a accompagné le général de Gaulle lors de son périple en Amérique latine en 1964 et, à cette occasion, a séjourné au Chili du 29 septembre au 2 octobre 1964. Se reporter à *D.D.F.* 1964-II, rubrique de la table méthodique : « L'Amérique centrale et du Sud ».

Organisations internationales[1] des positions susceptibles d'être adoptées par le Chili aux Nations unies, de porter à la connaissance de ce service toute candidature chilienne à des postes des Nations unies ou d'autres institutions internationales et de lui indiquer les tendances des personnalités appelées à représenter le Chili dans les organismes internationaux.

Il va sans dire que l'essentiel de vos efforts devra porter sur le développement des relations franco-chiliennes et le resserrement des liens traditionnels qui, dans tous les domaines, unissent le Chili et la France.

Les rapports politiques proprement dits ne posent pas de problèmes. En effet, des relations étroites et amicales se sont établies entre les gouvernements français et chilien et, au sommet de l'État, entre le général de Gaulle et le président Frei, depuis la visite que le Président de la République fit au Chili en septembre 1964 et qui fût bientôt suivie, en juin 1965, par celle du président Frei en France[2]. Depuis lors, M. Valdès, ministre des Affaires étrangères, s'est rendu à Paris en 1967 et a participé à la première réunion de la commission mixte franco-chilienne (5-9 octobre)[3].

Votre mission consistera, sur le plan politique, à entretenir ces bonnes relations, même si nous sommes fondés à observer qu'elles sont quelque peu déséquilibrées à notre détriment : nous avons fait, au Chili, un gros effort d'assistance technique, nous achetons à ce pays plus que nous ne lui vendons, nous avons organisé en sa faveur un régime exceptionnel de crédit, sans recevoir d'autre contrepartie que l'assurance répétée de son amicale bonne volonté. Peut-être devons-nous accepter que l'influence de la France dans ces régions lointaines s'établisse à ce prix. Cela ne vous dispensera pas de rechercher les occasions dans lesquelles le Chili pourrait marquer sa préférence pour la France, ni de suggérer à vos interlocuteurs qu'une marque de réciprocité serait bienvenue.

Le Chili vient précisément de se conduire à notre égard avec désinvolture, en confiant à l'Angleterre la commande d'un réacteur nucléaire de recherche, bien que le président Frei eût lui-même demandé au général de Gaulle le concours de la France, que nous eussions accordé des conditions financières très avantageuses et que nous fussions en droit de considérer la négociation comme pratiquement conclue[4]. Sans revenir sur le passé,

[1] *Note infra-marginale du document* : « voir en Annexe note de ce Service ». Ce document, n'est pas publié ici, mais est classé dans le carton d'archives « représentation de la France au Chili », n° 56.

[2] Voir *D.D.F.* 1965-II, n° 26.

[3] M. Gabriel Valdès Subercaseaux, ministre des Affaires étrangères du Chili depuis le 3 novembre 1964, se rend en visite officielle en France pour participer à la première réunion de la commission mixte franco-chilienne qui se tient, à Paris, du 5 au 9 octobre 1967. Il est reçu le 6 octobre par le général de Gaulle. Se reporter à *D.D.F.* 1967-II, n° 160.

[4] Le 7 avril 1967 est signé à Paris par MM. Hirsch et Friedman, un accord entre la Commission chilienne de l'Énergie nucléaire et le Commissariat à l'Énergie atomique, en vue de développer la collaboration de ces deux organismes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La construction d'un réacteur de recherche au Chili avec une contribution française est décidée. Cette installation, dont la valeur est alors estimée à 10 millions de francs, doit être financée par un prêt gouvernemental de la France (7 millions à 3,5 % pendant 20 ans) et un don (3 millions) à prélever sur les crédits du Département. Le coût du projet définitif, clés en mains s'élève à près de

vous ferez en sorte que l'on sache que nous avons été sensibles à cette dérobade inattendue et que nous espérons que le Chili trouvera bientôt un moyen de nous démontrer sa considération.

Nous ne pouvons d'autre part ignorer que, depuis l'élection quasi triomphale du président Frei, en 1964[1], la situation politique a évolué et tout indique que le temps qui reste à courir jusqu'à la fin de la présidence actuelle sera difficile[2]. Il est probable que la démocratie chrétienne ne parviendra pas à trouver à M. Frei un successeur qui s'impose à l'opinion et que l'ex-président Alessandri[3] succédera à son propre successeur grâce à la coalition de tous ceux qu'effraient l'agitation et les clameurs des révolutionnaires.

Dans ces conditions, vous devrez, par la diversité de vos contacts, donner à entendre que la France attend avec sérénité les changements qui peuvent résulter des prochaines consultations électorales[4].

Une difficulté se présente périodiquement dans les rapports franco-chiliens, lorsque nous procédons à des expériences nucléaires dans le Pacifique. La coopération que nous avons établie avec les autorités chiliennes pour la mesure des retombées radio-actives a apaisé les craintes quant aux effets de nos essais pour la santé de la population. Il n'en demeure pas moins que le Chili, qui est opposé à toute forme d'armement nucléaire et a signé le traité de dénucléarisation de l'Amérique latine[5], conteste la légitimité de notre action et invoque, en particulier, le principe de la liberté des mers.

Le gouvernement et l'opinion ont peut-être tendance à croire que la suspension de nos essais est définitive. Aussi convient-il de signaler dès à

13 millions de francs dont 10 pour le réacteur proprement dit et le reste pour le génie civil. Cette augmentation de prix soulève la question du financement que les Chiliens posent dans un aide-mémoire du 5 août 1968. C'est alors que, rompant les négociations entreprises dès 1967, le gouvernement chilien, par un échange de notes des 3 et 11 mars 1969, constituant accord, traite avec la Grande-Bretagne pour la fourniture d'un réacteur nucléaire de recherche. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 160 et la note du service des Affaires atomiques du 10 octobre 1968, non reproduite.

[1] M. Eduardo Frei Montalva, avocat, débute sa carrière politique à l'ANEC (*Asociasión Nacional de Estudiantes Católicos*), adhère au parti conservateur, est élu à de nombreuses reprises sénateur des provinces d'Atacama et de Coquimbo (Nord) puis de Santiago, délégué du Chili auprès des Nations unies, rejoint la démocratie-chrétienne, parti résultant en 1957 de l'union de la phalange nationale, du parti conservateur social-chrétien et de quelques autres petits partis, candidat sans succès à la présidence de la République en 1958, président du premier congrès mondial de la démocratie-chrétienne tenu à Santiago du Chili en 1961, puis vice-président de celui qui se réunit à Strasbourg en 1963, est élu président de la République du Chili le 4 septembre 1964.

[2] À ce sujet, se reporter à la note de la direction des Affaires politiques au Département n° 67/AM du 4 mars 1969, analysant les résultats des élections législatives chiliennes du 2 mars 1969 ; la dépêche de Santiago n° 544/AM du 4 avril 1969, traitant des problèmes intérieurs chiliens. Ces documents ne sont pas publiés.

[3] Jorge Alessandri Rodriguez, indépendant de centre-droit, a été président de la République du Chili de 1958 à 1964.

[4] Allusion à l'élection présidentielle du 4 septembre 1970.

[5] Le traité de Tlatelolco vise à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il est signé à Mexico (Mexique) le 14 février 1967 et est entré en vigueur le 25 avril 1969. Tous les États d'Amérique latine et des Caraïbes l'ont signé à l'exception de Cuba, qui ne le ratifiera qu'en 2002.

présent, et de répéter autant qu'il sera nécessaire, que notre programme, dont l'exécution a été simplement ajournée, sera repris et mené à son terme. Vous recevrez toutes instructions utiles à ce sujet.

Une autre cause de malaise tient à nos ventes d'armes au Pérou et à l'Argentine.

Vous répondrez, lorsque ce sujet sera abordé devant vous, que la position de la France est purement commerciale, qu'elle est prête à fournir au Chili les équipements militaires qui pourraient l'intéresser, que, si elle ne vendait pas d'armements au Pérou et à l'Argentine, ceux-ci s'en procureraient ailleurs, et qu'enfin, la vente d'équipements militaires, qui n'est ni une aide ni un acte d'alliance, ne préjuge nullement l'attitude que nous pourrions prendre au cas où il en serait fait un usage contraire au droit.

Les relations commerciales franco-chiliennes[1] sont, pour la part la plus importante des ventes françaises au Chili, régies par des protocoles financiers. Le premier protocole, du 8 février 1966, prévoyait l'octroi de 250 millions de crédits, qui ont été à peu près complètement utilisés. Le deuxième protocole, du 5 novembre 1968, accorde au Chili 160 millions de crédits, notamment pour assurer le financement d'une usine de cellulose à Constitucion et, en partie, celui d'une chaîne de montage Renault-Peugeot.

Il vous appartiendra de suivre le développement de ces différentes affaires avec une particulière attention et d'en tenir informé le Département.

Le commerce franco-chilien reste déséquilibré au détriment de la France (192 millions de déficit en 1967 sur un commerce total de 354 millions, 85 millions sur 349 en 1968). Il convient d'examiner avec un soin particulier les possibilités offertes aux produits français de consommation courante, dont les ventes sont, jusqu'à présent, négligeables.

À cet effet, vous aurez à jouer un rôle de promoteur et d'animateur auprès de nos entreprises. Il importe de nous faire part des initiatives à prendre auprès des maisons françaises, des invitations à adresser aux personnalités chiliennes susceptibles de nous aider, des manifestations ou expositions à organiser. Vous ne manquerez pas de signaler les difficultés auxquelles vous vous heurterez dans le domaine des crédits, ainsi que les moyens que les conditions locales vous suggéreraient en vue de les surmonter : participation, investissements, action concertée avec un partenaire du Marché commun.

La France et le Chili sont liés par un accord culturel du 23 novembre 1955 et un accord de coopération technique et scientifique du 14 septembre 1962[2].

Dans ce domaine, notre action doit tendre à ce que, de plus en plus de jeunes professeurs chiliens formés selon nos méthodes soient chargés de

[1] *Note infra-marginale du document* : « voir note en annexe ». Ce document n'est pas repris ici.

[2] *Note du document* : « Ci-joint les instructions détaillées du directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département ». Il s'agit d'une note d'une dizaine de pages, non reproduite, qui reprend les différents aspects de ces relations : action culturelle et diffusion de la langue française, les livres et publications, cinéma-radio-télévision, l'enseignement, la coopération technique, en agriculture particulièrement, la formation professionnelle et le développement industriel.

l'enseignement du français. Un effort particulier pourrait être, d'autre part, tenté en vue de développer chez les jeunes non scolarisés et chez les adultes l'apprentissage de la langue française comme moyen d'accès aux livres et à la documentation, notamment technique et technologique, en liaison avec une politique du livre et du film. Votre attention est également appelée sur l'intérêt qu'il convient d'attacher à la diffusion de nos programmes de télévision éducative et plus particulièrement à l'enseignement du français par la radio et la télévision. Nos efforts doivent se poursuivre en ce qui concerne notamment l'étude du marché et une meilleure diffusion de nos livres dans les différents points de vente. L'organisation du réseau de distribution devra faire l'objet d'une étude. Il y a lieu d'autre part, de multiplier les lieux de dépôt de livres et de documents français notamment de condition technique et scientifique, afin d'accroître les possibilités d'action du Centre culturel grâce à de véritables « Centres de lecture ».

D'autre part, il s'agira de développer l'intérêt manifesté dans les élites à l'égard des œuvres françaises notamment par l'organisation de Semaines ou de manifestations diverses.

En outre, il y aura lieu d'étudier les diverses modalités suivant lesquelles les établissements d'enseignement pourraient participer plus activement à une action de diffusion de la langue et des publications françaises auprès de la population active.

Dans le domaine de la coopération technique, dans le cadre de l'accord du 5 décembre 1968, vous vous attacherez en premier lieu à maintenir et à renforcer notre influence en matière d'administration publique, où la mise en route de l'École de Formation et la poursuite de notre participation à l'établissement des budgets économiques annuels apparaissent au Département comme prioritaires.

Vous devrez également prêter attention à la coopération scientifique avec l'université du Chili et les universités de province, ainsi qu'aux diverses actions de formation professionnelle, et en particulier au fonctionnement du centre franco-germano-chilien[1] qui représente une expérience jusqu'ici unique en son genre.

Il y aurait d'autre part intérêt à ce que vous recherchiez si notre intervention ne pourrait pas s'orienter utilement vers les problèmes touchant à la préformation professionnelle de la jeunesse non scolarisée et non scolarisable, à l'égard de laquelle nous pourrions intervenir par l'entremise de missions d'experts.

Enfin, le but essentiel de notre coopération demeurant la formation et le perfectionnement des hommes, notamment dans les domaines technique, technologique et scientifique. La majeure partie des moyens mis à la disposition de l'ambassade – missions d'experts, bourses, invitations de personnalités, dons de livres et de matériel – sera utilisée à cette fin, autant que possible dans le cadre d'opérations groupées permettant de valoriser au

[1] Le centre-franco-germano-chilien prévu par l'accord du 22 mai 1967, est le premier de ce genre en Amérique latine. Il ouvrira ses portes prochainement.

maximum notre effort aussi bien en vue du développement du Chili que dans l'intérêt de notre influence.

En résumé, dans le domaine culturel, la situation, satisfaisante dans l'ensemble, doit cependant être constamment défendue. Il vous appartiendra d'attirer à nous les élites nouvelles. Les multiples ressources qu'offrent l'information, les relations culturelles et la coopération technique dans tous les domaines pourront être mises à contribution pour nous attacher la jeunesse.

Il importe d'autre part de maintenir le prestige ancien et bien établi des arts et des lettres français. Vous vous attacherez à en faire connaître les aspects neufs et désintéressés : peinture, sculpture, théâtre, romans, poésie, musique moderne et d'avant-garde.

Les avis que vous donnerez au Département sur les résultats que nous aurons obtenus dans tous ces domaines constitueront d'utiles éléments d'appréciation pour la poursuite de notre action.

Enfin, en ce qui concerne l'Information et la Presse[1] vous profiterez des bonnes dispositions des Chiliens à notre égard pour intensifier notre propagande et utiliser avec la plus grande efficacité le matériel qui est destiné à documenter la presse. Un effort très net devra être fait notamment afin de montrer des réalisations françaises, dans les domaines scientifique, industriel et agricole, pour le plus grand profit de notre exportation dans ce pays.

D'autre part, l'invitation d'une ou deux personnalités de la presse peut être envisagée pour un séjour de deux semaines environ. Dans chaque cas, des propositions devront être présentées suffisamment à l'avance avec toutes les indications utiles. Il convient aussi que soient signalés, en temps opportun, à la direction des services d'Information et de Presse, les journalistes chiliens qui, à l'occasion d'un séjour qu'ils effectuent sur notre continent pourraient être invités à visiter la France, leurs frais de séjour étant pris en charge par le Département.

Vous ne manquerez pas enfin de préciser à cette direction les conditions dans lesquelles s'exerce notre action dans ce domaine et, éventuellement, de lui faire connaître les suggestions que vous jugeriez opportunes pour l'améliorer.

D'une façon générale, il convient de se souvenir que, si nous avons au Chili des intérêts spécifiques à défendre, notre politique à l'égard de ce pays s'insère dans la conception d'ensemble de nos rapports avec l'Amérique latine.

Vous voudrez donc bien, dans vos observations, mettre en relief ce qui vous semblera de portée générale pour l'ensemble du continent. Vous

[1] *Note marginale du document* : « Voir note en annexe ». Cette note n'est pas annexée au présent document mais elle est classée dans le dossier d'archives n° 56, ambassade de France au Chili. La conclusion du service de Presse et d'Information au Département est la suivante : « Il ne faut pas se dissimuler néanmoins que malgré les efforts entrepris au cours des dernières années, notre service de Presse au Chili n'est pas en mesure de lutter à armes égales avec non seulement celui de l'ambassade des États-Unis, qui emploie 200 personnes, mais également avec ceux de plusieurs pays européens comme l'Allemagne fédérale et le Royaume Uni qui disposent sur place de moyens financiers et en personnel très importants ».

devrez aussi, tout en respectant les attributions de notre représentant permanent à la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL)[1], suivre avec attention les travaux de cet organisme ainsi que ceux d'un organe créé par elle – l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES). Il vous appartiendra ainsi qu'à un de vos collaborateurs spécialement désigné à cette fin – d'entretenir les rapports nécessaires avec les hauts fonctionnaires de la CEPAL et de l'ILPES afin de tenir le Département informé des activités de ces deux organismes.

Par l'accomplissement des tâches qui viennent d'être précisées, votre mission contribuera à resserrer les liens traditionnels qui unissent le Chili et la France et en particulier à maintenir une influence qui, si elle n'est plus depuis longtemps sans rivale, n'en continue pas moins à marquer ce pays. Mais elle devra aussi accroître le prestige grandissant d'une technique dont on commence à savoir qu'elle s'égale aux meilleures.

Vous allez être un des plus jeunes ambassadeurs de France. Vous donnerez de votre pays une image d'avenir. À tout moment vous devrez vous inspirer de notre politique d'indépendance nationale et de notre ambition nationale. Le gouvernement vous a choisi pour une mission exemplaire dans une partie du monde où la France doit jouer un rôle accru. Je compte sur votre action, votre énergie et votre imagination. Sachez que j'observerai, avec attention et sympathie, ce que vous allez faire.

(Amérique 1964-1970, Chili, représentation de la France au Chili 1969, nº 56)

[1] La CEPAL ou Commission économique pour l'Amérique latine fut créée en 1948 dans le dessein d'aider les gouvernements latino-américains à promouvoir le développement économique et à élever le niveau de vie de leurs peuples ; Le siège de l'organisation est à Santiago du Chili. La France en est membre de plein droit du fait de ses responsabilités territoriales dans la région (Guadeloupe, Martinique, Guyane) mais sa présence répond aussi au vœu exprimé par les Latino-Américains de bénéficier d'une manière plus générale de la participation française. M. Gabriel Lisette a été nommé représentant permanent de la France auprès de la CEPAL et dirige la délégation française aux sessions de la Commission.

275

COMPTE RENDU

de l'entretien du 2 avril entre le général de Gaulle et le roi Hussein

C.R.[1] *Paris, 2 avril 1969.*

Le roi Hussein[2]. En mon nom personnel et au nom des dirigeants arabes, je voudrais vous dire à quel point nous apprécions votre amitié, votre compréhension et votre appui, en particulier durant la période extrêmement difficile que nous traversons. Je m'efforce toujours de mettre vos conseils à profit et j'ai pu constater dans la crise actuelle que vos jugements étaient sûrs quant à l'évolution de la situation et à l'attitude du monde extérieur. Le Président de la République Arabe Unie[3] m'a prié de vous transmettre l'expression de son respect et de sa haute estime et le Président syrien[4] voudrait vous renouveler l'assurance de sa gratitude, surtout après l'attaque contre Beyrouth[5].

Le général de Gaulle. Ce que vous me dites me touche. Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir la dernière fois, il y a eu des faits nouveaux et en particulier celui-ci : demain vont commencer les consultations à Quatre[6], afin d'essayer de trouver des moyens d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité[7]. Ces négociations n'iront pas vite, mais elles vont commencer et c'est déjà beaucoup. Je dois dire, en pesant mes mots, que les perspectives sont devenues un peu meilleures pour la cause de la paix et pour celle du monde arabe ; notamment, l'attitude des Américains est assez différente de ce qu'elle était il y a un an. J'ai vu avant-hier le président Nixon[8], qui s'est

[1] Ce document porte en mention marginale : « Vu. MD [Michel Debré] » puis « Br [Bressier], Cl (secret) après lecture de Beaumarchais et Lebel. H.A. [Hervé Alphand]. » Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968. Raymond Bressier, conseiller des Affaires étrangères, est en fonction au Secrétariat général du Département depuis avril 1969. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires politiques depuis décembre 1965. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis 1966.

[2] Le roi Hussein de Jordanie s'arrête à Paris en se rendant à Washington, après une escale de quelques heures, le 1er avril, à Beyrouth où il rencontre le président Hélou.

[3] Gamal Abdel Nasser est président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[4] Le docteur Noureddine al-Atassi est président de la République de Syrie depuis le 23 janvier 1966. Voir plus haut la note de la sous-direction du Levant du 17 janvier 1969.

[5] Le 28 décembre 1968, en représailles de la destruction d'un Boeing de la compagnie israélienne *El Al* sur l'aérodrome d'Athènes, quatre hélicoptères israéliens débarquent sur l'aérodrome international de Beyrouth et détruisent treize avions de ligne libanais. Voir plus haut le télégramme de Tel-Aviv n° 125 du 21 janvier 1969.

[6] L'initiative des consultations entre les quatre représentants au Conseil de sécurité revient à la France. Voir plus haut les télégrammes de Paris à New York n° 309 du 1er avril 1969 et n° 393 du 5 mai 1969.

[7] Il s'agit de la résolution n° 242 du 22 novembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257.

[8] À la suite du décès du président Eisenhower le 28 mars 1969, le général de Gaulle se rend à Washington les 29 et 30 mars 1969 pour assister aux obsèques. Il a un entretien avec le président Nixon.

rendu à Paris il y a quelques semaines[1] : sa position est beaucoup plus souple que celle de l'administration précédente. Il n'est donc pas du tout impossible qu'après un certain temps on parvienne à ce que la France estime être une solution raisonnable et qui consiste, comme vous le savez, à ce que le territoire occupé par Israël soit libéré, à ce que la paix soit reconnue par tous les États, que la sécurité soit garantie sur les frontières par l'intermédiaire des Nations unies, que le problème des réfugiés soit réglé et que la libre navigation soit assurée pour tous. Naturellement, Israël ne s'y prêtera pas volontiers et il se peut qu'à un certain moment on soit obligé de lui faire reconnaître la décision contre son gré. Du côté des Arabes, je ne sais pas ce qui va se passer mais nous espérons qu'ils accepteront la solution en fin de compte. Je suis donc maintenant plus optimiste, mais la solution exigera encore beaucoup de temps. Pendant les négociations, je pense que le mieux pour vous serait d'avoir une attitude de dignité, naturellement, mais aussi de patience et de ne rien faire qui soit irréparable. Pour ce qui est de votre gouvernement, c'est d'ailleurs ce qui se passe et votre attitude personnelle est digne et modérée. Pour ce qui est de l'Égypte, nous avons l'impression que sa position est devenue plus dure qu'elle ne l'était il y a quelques semaines, à cause peut-être de considérations tactiques ou de raisons internes. Pourtant, si les Quatre parvenaient à une solution, nous pensons que la République arabe unie l'accepterait.

Le roi Hussein. La situation est bien telle que vous la décrivez. L'on peut maintenant être un peu plus optimiste, comme je l'espérais depuis longtemps. Néanmoins, si c'est bien là l'attitude de la Jordanie et de la République arabe unie, et aussi de quelques autres dirigeants arabes, les mouvements de résistance deviennent de plus en plus actifs et donc les réactions contre eux de plus en plus violentes. La situation est très tendue et elle risque de s'aggraver si un progrès n'est pas accompli dans la voie d'une solution. À cet égard, le temps presse. L'amertume et le désespoir croissent parmi la population et ces sentiments affectent certains dirigeants arabes. En République arabe unie, par exemple, si l'on pense qu'il faut faire tout son possible pour assurer une solution pacifique, l'on est aussi résolu de se préparer à une longue lutte, car les tentatives de règlement n'ont pas abouti jusqu'ici. Cela pourrait expliquer l'attitude plus dure à laquelle vous avez fait allusion. Je tiens à coordonner tous nos efforts avec la République arabe unie car une telle attitude concertée est très importante pour le monde arabe : dans le passé, il y avait en effet deux écoles différentes en matière de politique et d'action en vue d'une solution ; il y a quelques chances maintenant de rapprocher ces deux points de vue. Ce serait le seul moyen d'assurer une situation stable au cas où la solution interviendrait. Votre appui est des plus précieux pour que le président Nasser et moi-même nous puissions nous mettre véritablement d'accord. Il est en tout cas acquis que nous acceptons la résolution du Conseil de sécurité et tous les principes qui y sont contenus ; et que nous sommes disposés à l'exécuter jusqu'au bout. Nous avons loyalement coopéré avec la

[1] Le président Nixon effectue un voyage officiel en France du 28 février au 2 mars 1969. Il a des entretiens avec le général de Gaulle.

mission Jarring[1] et nous continuerons à le faire. Il n'en reste pas moins que nous cherchons tous les signes qui indiqueraient un progrès dans le sens d'une solution. Cela est nécessaire pour que nous autres, les dirigeants, nous puissions convaincre nos populations. Nous espérons pouvoir leur démontrer que le processus d'application de la résolution a commencé et que l'on s'achemine donc vers la paix. Toutefois, il y a les éléments inquiétants dont je vous ai parlé : la résistance, les contre-mesures, la tension, le désespoir et les pressions exercées par d'autres États arabes. Les mois à venir seront essentiels. Nous devons avoir les moyens de nous montrer modérés et ouverts en vue d'une solution raisonnable. Si un progrès n'apparaissait pas rapidement, le danger d'une explosion deviendrait grand ; il risque d'affecter non seulement les peuples de la région mais encore la paix générale. Nous nous efforçons donc de garder la situation en main et d'assurer à nos populations qu'un progrès réel est réalisé. À cet égard, vos vues sont extrêmement encourageantes et je ne manquerai pas de les communiquer au monde arabe. Elles nous rendront plus forts dans notre devoir de rester calmes et mesurés. J'espère beaucoup que les consultations des quatre puissances aboutiront à un accord et que celles-ci appuieront effectivement la résolution du Conseil de sécurité. Nous nous sommes engagés à exécuter celle-ci, mais il y a des limites à ce que nous pouvons faire. Je me rappelle que la dernière fois que vous m'aviez reçu vous m'aviez dit : « on ne peut s'attendre à aucun progrès avant les élections américaines »[2]. Il semble qu'il y ait maintenant des signes favorables. Je vais me rendre dans quelques jours à Washington[3] et je souhaite pouvoir en emporter des raisons d'espérer quelle que soit la patience qui reste nécessaire. Je crois pouvoir dire en général que le monde arabe acceptera cette façon de voir et que, se fondant sur votre opinion positive, il restera patient et coordonnera ses efforts pour mettre en œuvre le règlement arrêté par les Quatre puissances.

Le général de Gaulle. Je voudrais vous demander quelque chose de précis sur un sujet qui demande certaines précautions de ma part, mais je me permets d'être aussi franc que vous l'avez été vous-même : il s'agit de la Palestine. On dit de toutes parts que la Palestine pourrait exister par elle-même et que, dans le règlement final, on pourrait concevoir la Palestine comme un État. Pensez-vous que ce soit possible et, si oui, comment envisageriez-vous cet État par rapport à lui-même d'abord, et par rapport à vous, c'est-à-dire à la Jordanie et à votre couronne ?

Le roi Hussein. Cette question fait partie intégrante de la lutte que mène ma famille pour la libération du monde arabe et pour son progrès. Ce mouvement est naturellement confronté avec le problème de la Palestine et des droits de sa population. Celui-ci est donc devenu notre problème. Nous continuerons à faire tout ce que nous pourrons pour que ces droits soient reconnus. Il fut un temps où l'on aurait pu parler d'un problème palestinien

[1] Au sujet de la mission Jarring, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257, ainsi que le compte rendu du 2 janvier 1969 et le télégramme de Beyrouth n° 527 du 17 mars 1969 publiés plus haut.

[2] Les élections présidentielles américaines ont lieu en novembre 1968, Richard Nixon est élu.

[3] Le roi Hussein se rend à Washington en visite officielle du 8 au 10 avril 1969, il rencontre le président Nixon à trois reprises.

en tant que tel. C'était avant l'entrée des forces arabes en Palestine (après le retrait des troupes britanniques). Depuis 1948, il n'en va plus de même : il n'y a pas un problème de la Palestine seule. En fait, c'est un problème qui se pose à la Jordanie, au Royaume hachémite. Depuis 1948, nous avons toujours essayé de vivre avec les Palestiniens comme une seule famille, malgré les menaces et les pressions. Entre nous, les liens sont devenus de plus en plus forts ; et cela est encore plus vrai depuis l'occupation de la Palestine par les forces israéliennes. Les relations entre les populations situées sur la rive orientale du Jourdain, sur la rive occidentale et à Gaza sont telles qu'ils se sentent comme des membres d'un seul pays et d'un seul peuple. Concrètement, Israël occupe tout ce territoire ainsi que des zones qui appartiennent à d'autres États arabes. Cela ne fait que confirmer la thèse selon laquelle ce problème n'est pas seulement palestinien. Il s'agit, dans le cadre d'une solution générale acceptée par tous, condition nécessaire de sa stabilité, de reconnaître et de garantir les droits des Palestiniens. En application de la résolution du Conseil de sécurité, à laquelle nous allons consacrer tous nos efforts dès que cela deviendra possible, nous voudrions que soit créée une situation telle que tous les Palestiniens, qu'ils soient à l'ouest ou à l'est du Jourdain ou à Gaza, soient réunis sous un même « parapluie ». Tels sont notre intérêt et notre intention une fois que le territoire aura été libéré, l'unité restaurée et le problème des réfugiés aura été placé sur la voie d'une solution. Les Palestiniens doivent être mis en mesure de décider par eux-mêmes s'ils désirent constituer une seule famille avec nous ou s'en tenir à leurs propres moyens. J'espère qu'ils ne se résoudront pas à ce terme de l'alternative. Ils n'auraient pas la capacité de subsister par eux-mêmes. Encore une fois, les liens qui se sont créés entre nous sont très forts. Naturellement, pour fixer leur choix, il faut d'abord que les conditions dont j'ai parlé tout à l'heure soient remplies. Les sentiments de cette population me font penser assurément que nous resterons ensemble. À mon sens, la crise actuelle le confirme. Après la libération, nous serons une même entité. Les Israéliens ont tenté à plusieurs reprises de persuader les Palestiniens que le problème se posait entre Israël et la Palestine et qu'il pourrait être réglé en tant que tel. Ils n'y ont pas eu de succès. La résistance à cette idée est trop grande dans tous ces territoires et naturellement chez nous. Nous ne saurions encourager une telle attitude qui consisterait à abandonner les Palestiniens à leur propre sort aussi bien dans les difficultés actuelles qu'à venir.

Le général de Gaulle. Pour ce qui est des réfugiés, j'aimerais connaître votre avis sur le sens du règlement : nous pensons qu'il faudrait que les réfugiés depuis 1967 aient le droit de rentrer chez eux et de se faire indemniser pour les dommages qu'ils ont subis. Quant aux autres réfugiés, ceux qui existaient avant ces événements, il faudrait, ou bien qu'ils pussent rentrer chez eux, ou bien qu'ils s'établissent de façon à mener une vie normale en travaillant.

Le roi Hussein. Les réfugiés de juin 1967, devraient pouvoir revenir chez eux aussitôt que possible : ce n'est pas un vrai problème car ils ont un chez eux. Nous espérons donc que cela leur deviendra possible. Quant aux

autres réfugiés, ceux de 1948 et depuis, leurs droits n'ont jamais été reconnus ; on ne leur a jamais permis de décider par eux-mêmes s'ils voulaient rester sur place, aller ailleurs ou revenir dans le territoire qui est maintenant celui d'Israël. C'est un problème plutôt psychologique. S'ils avaient la liberté de choix, la plupart seraient satisfaits de commencer une vie nouvelle sur place. Qu'ils veuillent revenir ou recevoir une compensation légitime, la question pourrait facilement être réglée. La Jordanie serait en mesure d'en accueillir un grand nombre. Ils trouveraient aussi à s'occuper sur la rive occidentale du Jourdain, à Gaza et ailleurs dans le monde arabe. Seulement, ce droit ne leur a jamais été reconnu. En résumé, il y a bien deux groupes de réfugiés : ceux de juin 1967, qui devraient pouvoir revenir chez eux ; et les autres, qui devraient avoir une pleine liberté de choix et que l'on aiderait à commencer une vie nouvelle.

Le général de Gaulle. Comment envisageriez-vous celle-ci ?

Le roi Hussein. Une aide considérable sera naturellement nécessaire, qu'ils restent sur place ou qu'ils s'installent ailleurs. Encore une fois, la Jordanie pourrait en accepter un grand nombre.

Le général de Gaulle. Il s'agirait donc de lui en assurer les moyens.

Le roi Hussein. Certes, et nous pourrions les placer surtout dans l'agriculture et aussi dans l'industrie. Pour l'instant, nous ne disposons que de très peu de moyens, mais nous avons déjà reçu des réfugiés. Nous ne faisons pas de différence entre eux et notre population. Ils jouissent des mêmes droits et si nous disposions de moyens suffisants, nous pourrions facilement les assimiler. En tout état de cause, il faudrait effectuer une étude approfondie sur le terrain.

Le général de Gaulle. Et si la Palestine devenait un État, pensez-vous que vous devriez avoir avec elle des liens spéciaux, sous la forme, par exemple, d'une fédération ?

Le roi Hussein. C'est ce que j'ai essayé de vous dire tout à l'heure et il y a des possibilités pour que cela se produise. Il y aurait une fédération, ou bien on en reviendrait à la situation antérieure. De toute façon, après la libération, nous ferions de nouveau partie d'un tout.

Le général de Gaulle. Et Jérusalem ?

Le roi Hussein. La solution de ce problème est absolument capitale. Nous ne pouvons pas abandonner le secteur arabe. Jérusalem devait être la ville de la vie et de la paix, et l'histoire en a fait au contraire une cause de conflit. Nous espérons que la mise en application de la résolution du Conseil de sécurité obligera Israël à se retirer de la partie arabe sur laquelle notre souveraineté sera reconnue. Au-delà de cette décision, qui doit être juste et honorable, nous ferons tout pour que Jérusalem devienne véritablement et à jamais la ville de la paix, en particulier pour le culte, et qu'elle soit le symbole qu'elle devrait être grâce à la bonne volonté de tous et à la coopération de chacun.

Le général de Gaulle. Vous allez bientôt vous rendre à Washington ? J'y ai vu avant-hier le Prince votre frère[1].

[1] Le prince Hassan, né en 1948, est le prince héritier de Jordanie.

Le roi Hussein. J'espère avoir à Washington une discussion sur le fond et non pas un échange sur des idées vagues. Il faut que nous sachions exactement ce que veut dire la résolution du Conseil de sécurité, dans le sens du retrait des troupes, etc. Il faut que nous sachions quel progrès peut être réellement réalisé. Nous avons besoin d'avoir des indications précises sur les possibilités de la solution et cela, au plus tôt, afin que nous puissions rester maîtres de la situation malgré les pressions et le désespoir. C'est de cette importante mission dont j'ai été chargé par les dirigeants arabes et je ne pourrai convaincre personne si je ne suis pas moi-même convaincu. J'espère que je reviendrai avec des idées claires et précises.

Le général de Gaulle. Vous avez sans doute remarqué qu'hier la France avait voté la motion du Conseil de sécurité condamnant Israël[1]. Les États-Unis n'ont pas voté contre, ils se sont abstenus. C'est là une grande différence avec la situation antérieure.

Le roi Hussein. Nous avons énormément apprécié votre compréhension et votre appui. Il n'est rien qui puisse nous encourager davantage dans les grandes difficultés actuelles. Vos paroles et vos actions représentent pour nous une espérance nouvelle.

(*Secrétariat général, Entretiens, 1969*)

276

M. Debré, Ministre des affaires étrangères,
à M. Bérard, Représentant permanent de la France auprès des Nations unies.

D. nº 36 / QA *Paris, 4 avril 1969*

Suppression de la campagne d'essais nucléaires de 1969

La suppression de la campagne d'essais nucléaires de 1969 a été mal interprétée par l'opinion et parfois par les milieux officiels de certains pays particulièrement attentifs à nos expériences nucléaires.

Leurs réactions se sont tantôt nuancées de soulagement et ont laissé percer l'espoir que l'an prochain interviendrait une décision semblable ; tantôt elles ont révélé des doutes diffus sur notre volonté de persévérer dans notre politique de défense, en tout cas avec la même détermination que par le passé.

Ces deux tendances doivent être corrigées. La reprise de nos expériences, moment toujours délicat, deviendrait difficile, après une suspension

[1] Le 26 mars 1969, un bombardement israélien sur la région de As Salt atteint le relais routier d'Ain Hazzir sur la voie menant au pont Allenby et fait des victimes parmi la population civile. Après examen de la plainte jordanienne, le Conseil de sécurité des Nations unies adopte, le 1er avril, une résolution condamnant le raid israélien en Jordanie. La France vote pour la résolution, les États-Unis et la Grande-Bretagne s'abstiennent.

prolongée, si nous attendions le dernier moment pour l'annoncer. Il serait plus grave de laisser subsister un doute sur notre volonté de maintenir et dans toute la mesure du possible, améliorer les performances de nos armes nucléaires.

Il vous appartiendra donc de dissiper chez vos interlocuteurs officiels habituels, lorsque l'occasion s'en présentera, les doutes qu'a pu faire naître l'arrêt de nos expériences nucléaire en 1969, en développant les points suivants :

1° Cette interruption des essais ne traduit aucune modification des programmes antérieurement définis ; elle ne pourrait d'ailleurs influer en rien sur eux puisque les expériences remises à l'an prochain ne concernent pas les charges, maintenant au point, des trois systèmes d'armes actuellement décidés dont l'un est déjà opérationnel et les deux autres, SSBS[1] et MSBS[2], en cours de réalisation.

2° Quant à son effet sur le développement des charges thermonucléaires, on ne peut le présenter comme un retard véritable, le gouvernement ne s'étant pas encore fixé d'objectif précis, en particulier pour le calendrier, sur la constitution d'un système muni de telles charges. Au demeurant, nos expériences de l'an dernier ont démontré que nous avions totalement maîtrisé la technique dans ce domaine et ces succès constituent une avance qui compense largement les délais consécutifs au report de la campagne 1969.

3° Ce report dicté par les circonstances ne remet pas en cause la réalisation de notre force de dissuasion : la poursuite de ce programme comme le perfectionnement de ses différentes composantes nous amèneront à effectuer des essais en 1970.

Vis-à-vis de la presse, si vous êtes interrogé à ce sujet, il suffira pour le moment, que vous laissiez entendre que la reprise de nos expériences en 1970 ne peut être exclue.

(*DGRCST, Affaires atomiques*)

[1] SSBS : missile sol-sol balistique stratégique.

[2] MSBS : missile mer-sol balistique stratégique.

277

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 629 à 633. *Prague, 5 avril 1969.*

(*Reçu* : 13 h. 17).

M. Dubcek s'est adressé hier soir à la nation. L'air fatigué, butant sur les mots, mais d'un ton ferme, il a brossé un tableau alarmant des conséquences de la nuit du 28 au 29 mars[1].

Sans indulgence, il a réprouvé les actes indignes du renom de la Tchécoslovaquie, qui se sont traduits par le « vandalisme, la violation de l'ordre public, des insultes aux dirigeants et citoyens soviétiques, la dégradation des monuments commémorant la libération de 1945 (ce sont les monuments aux morts soviétiques) et les attaques lancées contre les immeubles abritant temporairement des unités soviétiques ». Selon le premier secrétaire, ces manifestations « ont provoqué non seulement des protestations diplomatiques justifiées, mais ont aussi influé de façon négative sur le cours de la normalisation, aussi bien à l'intérieur du pays qu'en ce qui concerne les relations avec nos voisins socialistes, en particulier avec l'Union soviétique »[2].

Malgré la confiance obtenue par la direction du parti, après le mois d'août, malgré le soutien apporté par la majorité de la population à la résolution de novembre, a poursuivi M. Dubcek, « la réalisation des besoins fondamentaux de la société est pratiquement paralysée tous les deux mois par des crises à l'origine desquelles se trouvent les courants d'opposition hostiles à ce processus, que je considère comme le seul possible si l'on veut mettre progressivement en pratique les principes de janvier »[3].

Les manifestations antisoviétiques auront des prolongements sérieux : « C'est la triste réalité ; nous devrons payer ces événements d'un prix politique élevé », a constaté le chef du parti. Reprenant la thèse exposée dans la déclaration du *Praesidium*[4], il a rappelé que « l'antisoviétisme, en tant

[1] Allusion au saccage des agences soviétiques de l'*Aeroflot* et de l'*Intourist* à Prague ainsi qu'aux manifestations anti-soviétiques qui ont eu lieu dans d'autres villes de Tchécoslovaquie les 28 et 29 mars 1969.

[2] Selon les télégrammes de Prague, n°s 609 à 612 et 653 à 656 des 3 et 10 avril 1969, non repris, les Soviétiques, par l'entremise de M. Semionov et du maréchal Gretchko, auraient présenté leurs exigences sous forme écrite. La liste en serait longue et lourde. « Les dirigeants tchécoslovaques, après une résistance opiniâtre, n'auraient accepté de donner satisfaction qu'à la moitié de ces exigences… Le gouvernement fédéral aurait débattu la question de sa démission… Les éléments conservateurs songeraient à déclencher sur le plan politique une offensive générale… Dans son ensemble, la population s'inquiète ».

[3] Se reporter à la dépêche de Prague n° 46/EU du 10 janvier 1968, non publiée, intitulée : *le plénum de janvier et les remaniements dans le parti*, qui analyse l'évolution de la crise tout au long de l'année 1967, les décisions prises le 5 janvier et les hypothèses que l'on peut en tirer.

[4] Dans sa déclaration le *praesidium* a chargé les représentants communistes au sein du gouvernement fédéral et des deux gouvernements nationaux de mettre en œuvre sans tarder les décisions

que slogan, ouvre la voie à l'anticommunisme et même à l'aventurisme et au vandalisme, qui sont contraires à la démocratie socialiste que nous voulons, et à son application ».

Au reste, « si ces tendances devaient s'intensifier, elles aboutiraient inévitablement à un bouleversement politique et économique ce que nous n'admettons pas ».

Après avoir demandé l'appui du peuple, dont « le devoir civique est d'aider les organes de la sécurité », et réclamé aussi la discipline, le calme et la réflexion, M. Dubcek a affirmé que le pouvoir « ne ferait preuve d'aucune bienveillance ». À cet égard, a-t-il précisé, « le *Praesidium* a adopté une série de mesures énergiques ayant pour but de s'opposer aux actions provocatrices, de garantir que des manifestations semblables à celles du 29 mars ne se répètent pas et, d'assurer l'ordre public, le respect des lois, et de faire en sorte que rien ne puisse se produire, qui nous ramènerait à la crise du mois d'août ».

Durant toute son allocution, le premier secrétaire a fait preuve d'une sévérité rigoureuse. À plusieurs reprises, il est revenu sur les décisions prises par les gouvernements fédéral et nationaux, à l'instigation du parti. Il a souligné avec énergie que la direction du PCT « fera tout ce que lui permettent les lois pour endiguer l'activité des forces et des tendances qui placent la société dans un état de tension permanent ». Il a averti en outre la population que, en raison de la situation économique, des « mesures impopulaires » seraient appliquées, mais qu'en aucun cas de nouveaux incidents ne seraient tolérés.

Ces dispositions doivent être appliquées sans tarder, car le temps presse : « Je veux vous faire savoir que le temps dont nous disposons pour consolider la situation n'est pas illimité. Nous sommes de nouveau à un carrefour décisif. La question est celle-ci : ou bien nous saurons sans délai garantir l'ordre, limiter toutes les tendances extrémistes, les manifestations antisoviétiques et antisocialistes, ou bien la tension croissante, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur, nous rejettera là où nous étions à la fin du mois d'août ».

Bref, M. Dubcek a souligné à la population les deux termes de l'alternative : mettre fin au désordre, ce qui permettra dans une certaine mesure la sauvegarde de la politique d'après janvier, ou laisser se poursuivre l'état de troubles, ce qui exposerait le pays à la menace de sanctions dont on dit qu'elles équivaudraient à un régime d'occupation militaire[1].

(Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Tchécoslovaquie, situation intérieure, 1969)

qu'il avait dû lui-même arrêter sous la pression soviétique. Il a mobilisé les organisations politiques et syndicales pour souligner la nécessité de ces décisions et convaincre la population que son attitude était la seule qui puisse sauver le pays d'une catastrophe, c'est-à-dire d'un nouveau coup de force soviétique. Au besoin, l'armée sera appelée à maintenir l'ordre, la censure préalable est dorénavant appliquée. Les prises de position officielles sont appuyées par une campagne de presse. Pour plus de détails, se reporter au télégramme de Prague n°s 614 à 621 du 3 avril, non publié.

[1] À ce sujet, il convient de reprendre la phrase que le maréchal soviétique Gretchko a dite « par manière de plaisanterie » à M. Pleskot, que « décidément les Tchèques et les Slovaques ne

278

M. Vimont, Ambassadeur de France à Mexico,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 347/AM. *Mexico, 8 avril 1969.*

Mgr Ivan Illich et le CIDOC

À Cuernavaca[1], dans le diocèse de Mgr Méndez Arceo[2], prélat progressiste mais d'une obéissance jusqu'ici sans faille à l'égard du Saint-Siège, deux expériences de chrétiens audacieux auront connu le même aboutissement. Il y a peu de temps, Grégoire Lemercier[3], promoteur du « Monastère en psychanalyse » était, sur sa demande, réduit à l'état laïc. C'est maintenant Mgr Ivan Illich, fondateur du Centre Interculturel de Documentation (CIDOC) qui, dans une lettre adressée à Mgr Terence Cook[4], archevêque de New York, dont il relève, annonce sa « résolution irrévocable de se retirer du service ecclésiastique, suspendre l'exercice de ses fonctions sacerdotales et renoncer à tous les titres, offices, bénéfices et privilèges qui lui sont dus comme clerc ».

C'était avec l'encouragement de Jean XXIII, que Mgr Illich avait fondé, en 1960, à Cuernavaca, une école de langue espagnole, ainsi qu'un centre d'études et de documentation, en vue d'aider les prêtres et religieux d'origine diverse à se préparer à l'exercice de leur mission dans les pays d'Amérique latine. Il s'agissait donc à l'origine d'une organisation de caractère confessionnel. Cependant, le centre ayant bientôt acquis la réputation d'un foyer d'idées socialement et politiquement avancées, voire subversives, son action avait suscité les critiques de certains évêques latino-américains. Aussi, constatant que son fonctionnement pouvait constituer une source de difficultés pour l'Église, Ivan Illich avait procédé, il y a quelques années, à la transformation de ce centre en une institution purement laïque.

Dans sa forme actuelle, le centre est une association civile, reconnue par l'État mexicain et dirigée par un conseil de laïcs. Il dispose d'une importante bibliothèque, essentiellement consacrée à l'histoire, au développement économique, culturel et social de l'Amérique latine. Il organise d'autre part

comprenaient que le langage de la force et des tanks ». À quoi, son interlocuteur a répondu « qu'à cet égard l'URSS avait joué tous ses atouts le 21 août ». Voir le télégramme de Prague n°s 660 à 665 du 11 avril 1969, non reproduit.

[1] Cuernavaca est la capitale de l'État du Morelos, au centre du Mexique.

[2] Mgr Méndez Arceo est évêque du diocèse de Cuarnavaca depuis 1953, surnommé l'« évêque rouge » pour s'être placé en père de la rénovation de l'Église catholique mexicaine.

[3] *Note du rédacteur* : « Voir la dépêche de l'ambassade n° 768 / AM du 7 août 1967 ». Le père Grégoire Lemercier, moine bénédictin belge arrivé au Mexique en 1944, a fondé le monastère de Sainte-Marie de la Résurrection. Il organisa dans les années 1960 au sein du monastère des séances bi-hebdomadaires de psychanalyse de groupe. « Moines en psychanalyse » est le sous-titre de son livre *Dialogues avec le Christ*, paru en 1966.

[4] Mgr Terence Cook, archevêque de New York depuis le 2 mars 1968, qui mit en œuvre dans son diocèse les mesures adoptées par Vatican II.

des cours, des conférences et des séminaires permettant aux étudiants d'effectuer les recherches les plus sérieuses sur les problèmes du sous-continent. Parallèlement, le centre d'enseignement de la langue espagnole, équipé de laboratoires modernes, continue à fonctionner et constitue la source essentielle des revenus de l'institution.

Cependant, à côté des étudiants laïcs, prêtres et religieux n'ont pas cessé d'assister aux cours d'espagnol et aussi de garder le contact avec le centre d'études, les séminaires et les conférences. En raison de la personnalité de Mgr Illich et de la présence d'ecclésiastiques parmi les stagiaires, le centre conservait ainsi une teinte religieuse. Il demeurait, à ce titre, et pour les raisons précitées, en butte aux attaques de certains milieux catholiques ibéro-américains. Entre outre, son fondateur ne se privait pas de déclarations retentissantes à l'encontre des institutions de l'Église romaine, qualifiée de « la plus grande bureaucratie non gouvernementale existant au monde ». Cet état de choses pouvait sans doute expliquer l'attitude défavorable du précédent délégué apostolique à Mexico, Mgr Luigi Raimondi[1], qui n'avait pas hésité, semble-t-il, à préconiser en 1967 la fermeture du Centre. Pour sa part, quoique suivant avec sympathie l'action entreprise par Dom Ivan dans le cadre du CIDOC, Mgr Méndez Arceo ne pouvait que se montrer réservé à son égard ; quant à la majorité du clergé mexicain, d'esprit traditionaliste, elle ne lui manifestait que de l'hostilité.

Dans ces conditions, la décision prise en janvier dernier par le Saint-Siège, d'inviter les évêques à ne plus envoyer de prêtres ni de religieux au centre de langues, était apparue comme un désaveu formel, suscitant de vives controverses dans le monde religieux mexicain. C'est à la suite de cette dernière mesure qu'Ivan Illich a pris sa résolution, qu'il justifiait ainsi dans sa lettre : « L'attitude invétérée et incroyable de la Congrégation de la Foi (ex-Saint-Office) dirigée à l'encontre de mon travail et de ma réputation… l'auréole de clerc infâme que ces procédés ont instaurée autour de ma personne, m'interdisent l'exercice digne du sacerdoce, un travail efficace d'éducateur, ainsi que la vie profonde et tranquille de chrétien que je suis décidé à mener ». Afin de mettre en évidence la nature des motifs qui l'avaient inspiré, le Père Illich soulignait qu'il entendait « n'engager aucun recours devant la Congrégation de la Foi pour obtenir la dispense de l'oraison sacerdotale et du célibat ecclésiastique ».

À l'occasion d'une conversation avec un de mes collaborateurs, Mgr Rolando, conseiller actuellement chargé de l'intérim de la délégation apostolique, tout en se défendant de porter un jugement sur la décision que Mgr Illich avait cru bon de prendre, a tenu à souligner le caractère, en tout état de cause, respectable de ce dernier et de ses convictions. Une telle décision s'inscrivait, selon lui, dans la logique du personnage auquel – comme à d'autres dans le monde chrétien moderne – il était apparu difficile de « trouver sa place parmi les structures religieuses établies ». Déjà, l'été dernier, Ivan Illich avait obtenu de son évêque l'autorisation de vivre, pour la durée d'un an, comme un laïc, mais en restant fidèle à sa messe

[1] Mgr Luigi Raimondi, délégué apostolique au Mexique entre 1956 et 1967.

quotidienne. Maintenant, le fondateur du CIDOC entendait recouvrer son entière liberté afin de poursuivre son œuvre, tout en se montrant décidé, sur le plan personnel, à respecter ses engagements religieux. De l'avis de Mgr Rolando, on ne pouvait exclure qu'à l'avenir, des ecclésiastiques puissent de nouveau, dans certains cas particuliers, bénéficier d'une autorisation personnelle de suivre les activités de l'institution en cause.

En l'absence de délégué apostolique, Mgr Guido del Mestri[1], actuellement en congé en Italie, il est difficile de déterminer dans quelle mesure les propos du conseiller de la délégation sont le reflet de sentiments personnels, ou bien des dispositions du délégué du Saint-Siège à Mexico. De toute façon, ce dernier a fait montre, depuis son arrivée, d'un esprit plus libéral que son prédécesseur, même si l'ironie de l'Histoire a voulu qu'il préside à la liquidation de deux expériences audacieuses, dont le procès avait été amplement instruit avant lui.

(*Amérique 1964-1970, Mexique, nº 55*)

279

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nº 581. *Paris, 9 avril 1969, 17 h. 01.*

Immédiat.

Pour le Ministre seul de la part de M. Alphand.

L'Élysée me fait savoir qu'ont été reçues cet après-midi, 9 avril, de Colombey, les annotations suivantes du général de Gaulle :

1) Sur le télégramme de Washington nº 1567 du 1er avril[2] :

Début de citation : « Je pense que M. Debré n'a pas de contacts à prendre maintenant avec M. Stewart, sinon des contacts de forme, quant au fond, rien n'est actuellement possible ».

Fin de citation.

2) Sur le télégramme au départ pour Washington nº 555 du 2 avril[3] :

Début de citation : « Je ne vois pas pourquoi M. Debré aurait maintenant un entretien particulier avec M. Stewart. En tout cas je pense que cet entretien ne peut être que de forme. Nous attendons toujours que les Anglais s'expliquent (et s'excusent) quant à leur comportement malfaisant et mensonger lors de « l'affaire Soames ».

Fin de citation.

[1] Mgr Guido del Mestri, délégué apostolique au Mexique depuis septembre 1967.

[2] Voir ci-après l'annexe nº 1.

[3] Voir ci-après l'annexe nº 2.

Au cas où vous n'auriez pas eu déjà connaissance de la position du Général, je crois devoir vous la communiquer aussitôt.

ANNEXE 1

J'ai reçu le 1er avril la visite d'arrivée de mon nouveau collègue britannique M. Freeman. Celui-ci parlant, m'a-t-il dit, à titre personnel, se demandait si la réunion à Washington de la semaine prochaine ne permettrait pas une reprise de contacts entre le Ministre et M. Stewart. Ce que l'on appelait l'affaire Soames avait été une malencontreuse aventure, peut-être le moment était-il venu de reprendre à cette occasion un dialogue franco-anglais qui n'était certes point refusé par Londres.

J'ai dit à mon collègue britannique que je vous transmettrais ces réflexions en précisant bien qu'il les avait présentées à titre personnel.

ANNEXE 2

Je me réfère à votre télégramme nº 1567.

L'ambassade d'Angleterre a fait savoir au Département que M. Stewart souhaitait avoir un entretien avec le Ministre en marge de la réunion à Washington du Conseil atlantique.

Le principe de cette rencontre ayant été accepté par M. Debré, il a été suggéré du côté britannique que vous vous mettiez d'accord avec votre collègue britannique sur une heure qui conviendrait aux deux ministres.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

280

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1759 et 1760. *Moscou, 9 avril 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 00).

Je me réfère à mon télégramme nº 1754[1].

M. Beam[2] m'a donné quelques indications sur l'entretien que M. Dobrynin[3] a eu le 3 avril avec M. Richardson[4] au sujet de la réunion d'une conférence européenne[5].

M. Dobrynin avait déclaré à son interlocuteur qu'en ce qui le concernait, le gouvernement soviétique n'était pas opposé à ce que les États-Unis

[1] Dans ce télégramme non reproduit du 9 avril 1969, M. Seydoux signale qu'au cours de leur premier entretien, le nouvel ambassadeur des États-Unis et M. Gromyko n'ont évoqué que l'affaire du Proche-Orient.

[2] Jacob Dyneley Beam, diplomate américain, ambassadeur des États-Unis en URSS depuis avril 1969.

[3] Anatoly Fedorovitch Dobrynin, ambassadeur de l'URSS aux États-Unis depuis janvier 1962.

[4] Elliot Lee Richardson, avocat et homme politique américain, sous-secrétaire d'État depuis janvier 1962.

[5] Le projet de réunion d'une conférence des États européens émane d'un appel lancé par les pays du pacte de Varsovie à Budapest le 18 mars 1969. L'URSS y attache une grande importance et en promeut activement l'idée. Voir notamment, à ce propos, ci-dessous, le télégramme de Moscou nos 1906 à 1923 du 17 avril 1969.

participent à la conférence consécutive à l'appel de Budapest, mais qu'il appartenait aux Européens de décider si la présence des Américains était ou non souhaitable.

Le sous-secrétaire d'État a tenté de se faire préciser si les Européens prendraient cette décision par un consensus ou par un vote. Son interlocuteur s'est dérobé. M. Richardson s'est alors contenté de prendre acte de la démarche soviétique.

Le chargé d'Affaires de Grande-Bretagne m'a parlé pour sa part d'un récent entretien de M. Smirnovsky[1] avec M. Mulley[2]. Il m'a indiqué, qu'interrogé par le ministre anglais sur la participation des États-Unis et du Canada à la conférence, le diplomate soviétique avait fait à son interlocuteur la même réponse que M. Dobrynin à M. Richardson. Il avait toutefois ajouté que la réunion préparatoire de la future conférence pourrait examiner la question de savoir si les États-Unis, au cas où ils ne seraient pas des participants de plein exercice, pourraient néanmoins prendre part à la discussion de « certains aspects » de la question européenne.

(*Collection des télégrammes, 1969, Moscou*)

281

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1676 à 1678. *Washington, 10 avril 1969.*

Sans diffusion. Pour le président de la République. (*Reçu* : 18 h. 15).

Mes conversations substantielles avec le secrétaire d'État et le conseiller privé du Président n'apportent évidemment aucun fait nouveau par rapport à votre dernier entretien avec M. Nixon.

Je puis noter toutefois :

1. Le désir plus évident que jamais d'en finir avec le Vietnam. À cet égard certaines propositions m'ont été faites en vue de les transmettre aux Nord-Vietnamiens. Je n'ai pas pris d'engagement et vous en rendrai compte.

2. Une satisfaction qui ne me paraît pas feinte de la manière dont a commencé la conversation à Quatre. Il me semble que le département d'État a sensiblement évolué et, souhaitant une issue pacifique, a fait quelques pas dans notre direction. Au surplus on note ici avec intérêt le comportement soviétique en cette affaire.

[1] Mikhail Nikolaïevitch Smirnovsky, diplomate soviétique, chef de la section des Affaires américaines au M.I.D. depuis 1962.

[2] Le baron Frederick William Mulley, avocat et homme politique britannique, d'abord ministre de l'Aviation puis du Désarmement, devenu ministre des Transports en 1969.

3. Une volonté toujours aussi ferme de ne pas s'occuper du Biafra.

Les conversations habituelles sur Berlin ont montré que le gouvernement américain n'entendait pas plus que nous se laisser entraîner par certaines propositions allemandes qui auraient pu affaiblir la position juridique des trois alliés ou leur faire prendre inutilement une position en flèche à l'égard des Soviétiques. À cet égard il m'a semblé déceler une attitude sensiblement plus réservée que par le passé à l'égard des demandes allemandes.

Afin que nul n'en doute j'ai exposé hier publiquement au National Press Club notre position à l'égard de l'Alliance atlantique. Au cours des délibérations du Conseil j'aurai l'occasion de la réaffirmer.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

282

NOTE
DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE

Du Brésil et de ses relations avec la France

N. nº 46/AM. *Paris, 10 avril 1969.*

Pays le plus étendu de l'Amérique latine (8 500 000 km^2) et le plus peuplé (85 000 000 habitants), le Brésil est également le plus riche, mais l'inventaire de ses ressources n'a pas été jusqu'à présent dressé. Composée pour plus de la moitié d'éléments blancs, la population comprend également 15 % de noirs, 20 % de sang mêlé et un faible pourcentage d'Indiens.

Le Brésil, qui en 1822 s'était séparé du Portugal et était devenu un Empire indépendant sur lequel régnèrent successivement Dom Pedro I et Dom Pedro II de Bragance, s'est constitué en République en 1889, à la suite de l'abolition de l'esclavage par l'Empereur, mesure qui dressa contre celui-ci les classes dirigeantes. Depuis cette date, l'évolution de ce pays ne se fit pas sans heurts.

Après une période de 24 ans pendant laquelle la vie politique fut dominée par la forte personnalité du président Getulio Vargas[1], le pays confia ses destinées à M. Juscelino Kubitschek[2] en 1955. La grande idée de la

[1] Getúlio Dorneles Vargas (19 avril 1882-24 août 1954), homme politique brésilien, fut par deux fois président du Brésil. De 1930 à 1945, il gouverna le Brésil en trois phases distinctes : de 1930 à 1934 dans le gouvernement provisoire ; de 1934 à 1937 dans le gouvernement constitutionnel, élu par le Congrès national du Brésil ; de 1937 à 1945 dans le cadre autoritaire de l'*Estado Novo*. Il est réélu au suffrage universel direct après la Seconde Guerre mondiale, exerçant la présidence de 1951 à 1954. Il se suicida en 1954. Il fut surnommé « le père des pauvres ».

[2] Juscelino Kubitschek, médecin de profession, fut maire de Belo Horizonte en 1945, gouverneur du Minas Gerais en 1950, président de la République du Brésil du 31 janvier 1956 au 31 janvier 1961. Il est à l'origine de la création de Brasilia, inaugurée le 21 avril 1960.

magistrature de M. Kubitschek a été la fondation d'une nouvelle capitale, Brasilia, à 1 400 kms au nord-ouest de Rio.

Succédant au Président Kubitschek, Janio Quadros[1], candidat de l'opposition, prit ses fonctions le 31 janvier 1961. Sept mois plus tard il donnait sa démission dans des conditions dramatiques.

Le vice-président Goulart[2] lui succédait aussitôt, mais non sans avoir, sous la pression des événements qui ont entraîné le pays au bord de la guerre civile, été contraint d'accepter un « acte additionnel » à la Constitution, instaurant le régime parlementaire.

Après une expérience d'un an de ce régime qui vit une multitude de crises se succéder, le 22 janvier 1963, un vote du Congrès consacrait le retour au régime présidentiel.

Aussitôt, le président Goulart constituait un cabinet de « salut public » composé en majorité d'hommes qui lui étaient personnellement dévoués, et s'efforçait de surmonter les difficultés en éludant en fait les problèmes de fond.

Dans les premiers mois de 1964 toutefois, abandonnant sa politique d'atermoiements, il annonçait sa ferme intention de promulguer les réformes de base qu'il n'avait cessé de prôner depuis son entrée en fonctions : réforme agraire, octroi du droit de vote aux analphabètes, éligibilité des soldats et sous-officiers, etc.

L'annonce de ces réformes marquant un glissement de plus en plus accentué vers la gauche et l'inflation ne cessant de croître, l'opposition, dirigée par les gouverneurs d'État conservateurs (M. Lacerda en tête), décida de passer aux actes.

À la suite d'émeutes qui éclatèrent le 25 mars, les Forces armées fédérales se soulevèrent contre le Président. Le 2 avril, M. Goulart fut déclaré déchu et le président de la Chambre, M. Mazzilli[3], proclamé président intérimaire. Le 11 avril, le Congrès élit le général[4] Castello Branco[5] à la tête de l'État.

[1] Jânio da Silva Quadros, juriste, professeur de droit et homme politique brésilien. Maire de São Paulo (1953-1954), puis gouverneur de São Paulo, Il fut le 17e président de la République du Brésil entre le 31 janvier 1961 et le 25 août 1961, date à laquelle il donne sa démission. Sa politique d'austérité basée sur la fixation des salaires, la restriction du crédit, la lutte contre la spéculation, déplait à tous et il reste sans aucun appui. Carlos Lacerda, gouverneur de l'État du Guanabara, l'accuse de vouloir faire un coup d'État. Quadros remet sa démission le 25 août, démission acceptée par le Parlement.

[2] João Belchior Marques Goulart, juriste, riche propriétaire mais politiquement de gauche, est élu député de l'État du Rio Grande do Sul en 1946, ministre de Vargas en 1953, il est élu vice-président en 1956 sous Kubitschek puis sous Jânio Quadros. Son adversaire politique est le conservateur Carlos Lacerda, gouverneur de l'État de Guanabara. Goulart devient président de la République en 1961. Il est renversé en 1964 par un coup d'État militaire, appuyé par la CIA. Une dictature militaire s'instaure. Il s'exile en Uruguay.

[3] Pascoal Ranieri Mazzilli est président de la République du 2 avril 1964 au 15 avril 1964.

[4] *Note du document* : promu quelques jours plus tard maréchal.

[5] Le général Humberto de Alencar Castello Branco, est président du 15 avril 1964 au 15 mars 1967. Ce général des forces armées brésiliennes a suivi en 1943 les cours de l'école Fort Leavenworth

Cette élection avait été précédée par la promulgation, le 9 avril, d'un Acte institutionnel[1] visant à la fois à maintenir l'essentiel de la constitution de 1946 et à extirper du pays la subversion et la corruption.

Essentiellement animé par l'armée, ce mouvement prit le nom de « Révolution constitutionnaliste » et pratiqua aussitôt une large épuration, frappant notamment de déchéance de leurs droits civiques les trois anciens présidents de la République, Kubitschek, Quadros, Goulart et de nombreuses autres personnalités.

Le gouvernement du maréchal Castello Branco s'efforça de rétablir l'autorité de l'État et d'améliorer par une série de réformes d'importance une situation économique qui ne cessait de se dégrader : promulgation de divers « Actes institutionnels », prorogation du mandat présidentiel jusqu'au 15 mars 1967, loi sur le statut de la terre, plan national du logement, réforme fiscale, compression budgétaire, etc.

Le 3 octobre 1966, le Congrès désignait le maréchal Costa e Silva[2] comme président de la République (M. Pedro Aleixo étant choisi comme vice-président) et le 15 novembre, les élections pour le renouvellement du Parlement (totalité des 409 sièges de la Chambre et tiers des 66 sièges du Sénat) voyaient la victoire des candidats officiels de l'Alliance rénovatrice nationale (ARENA)[3].

En bref, l'« escalade » vers la dictature n'avait cessé de se poursuivre : au cours des trente-quatre mois de pouvoir du président Castello Branco, près de 700 Brésiliens avaient perdu leurs droits politiques.

Une réaction assez vive s'était toutefois manifestée contre cet autoritarisme dans certains secteurs de l'opinion, notamment de la hiérarchie

pour préparer la force expéditionnaire brésiliennne. Castello Branco combat aux côtés des Américains lors de la campagne d'Italie, pendant la Seconde Guerre mondiale. Il y rencontre l'Américain Vernon Walters, futur adjoint au directeur de la CIA qui lui apporte son appui lors du putsch de 1964. Élu président intérimaire du pays par le Congrès en avril 1964, il engage immédiatement des réformes économiques et politiques, abolit tous les partis politiques, il oblige le Congrès à voter une loi lui permettant de choisir son futur successeur, fait adopter une nouvelle constitution, choisit son dauphin, le ministre de la Guerre d'alors, Arthur da Costa e Silva le 15 mars 1967. Il décède peu après, victime d'un accident d'avion.

[1] Les Actes institutionnels sont des décrets promulgués par les militaires durant les années suivant le coup d'État militaire de 1964. Ils servent de mécanisme de légitimation et de légalisation des interventions des militaires dans la vie politique du pays. L'Acte institutionnel n° 1 (1964) stipule : « Les chefs de la révolution victorieuse, grâce à l'action des forces armées et à l'appui sans équivoque de la Nation, représentent le Peuple et en son nom exercent le pouvoir constituant, duquel le Peuple est l'unique titulaire ». L'Acte institutionnel n° 5 (1968), promulgué par le président Costa e Silva, dissout le Congrès, donne au président des pouvoirs dictatoriaux, suspend la constitution, impose la censure, abroge la plupart des libertés individuelles.

[2] Arthur da Costa e Silva (1902-1969), maréchal des forces armées brésiliennes, fut président de la République du Brésil de mars 1967 à août 1969. Il fut le chef militaire qui organisa le coup d'État de 1964 contre João Goulart qui porta le maréchal Castello Branco au pouvoir. Il se retire de la politique en août 1969, pour raisons de santé. Il décède le 17 décembre 1969. Lui succède à dater du 30 octobre 1969, Emilio Garrastazu Médici.

[3] *Note du document* : « Les anciens partis ayant été supprimés et le Mouvement démocratique brésilien (MDB) constituant le parti minoritaire de l'opposition tolérée. Chambre : 277 ARENA et 132 MDB. Sénat 48 ARENA et 18 MDB ». Tous les partis de la IIIe République furent interdits par décret en 1965. L'année suivante, les parlementaires se regroupèrent en deux nouveaux mouvements décidés par les militaires, l'ARENA, Alliance rénovatrice nationale, et le MDB, Mouvement démocratique brésilien, représentant l'opposition.

catholique et des étudiants. Enfin, un « Front démocratique »[1], formé sur l'initiative de M. Lacerda et rassemblant les ex-présidents Quadros, Goulart et Kubitschek, s'était efforcé de regrouper les opposants de tous bords.

Malgré ces oppositions, le Congrès a adopté, le 21 janvier 1967, la nouvelle constitution qui lui était proposée par le gouvernement. Ce texte, tout en maintenant les garanties accordées à l'exercice des libertés traditionnelles, a une orientation totalitaire incontestable. C'est ainsi notamment, que l'élection indirecte du président de la République au suffrage restreint de l'Assemblée nationale sera maintenue en 1970, que le chef de l'État sera autorisé à promulguer les décrets-lois et, en cas d'urgence, à établir l'état de siège sans en référer au Congrès.

Parallèlement, une série de lois concernant en particulier la liberté de l'information, la réorganisation de l'administration et la sécurité sociale, renforçaient les pouvoirs de l'exécutif et du gouvernement fédéral.

Cette tendance n'a cessé de s'accroître et quatre ans et dix mois après le renversement du gouvernement du président Goulart les militaires « purs et durs » de la *linha dura* ont réalisé contre le propre régime qu'ils avaient voulu légaliser un véritable « coup d'État de l'intérieur ».

En effet, le 13 décembre dernier, prenant pour prétexte le rejet par la Chambre des députés d'une motion gouvernementale réclamant la levée de l'immunité parlementaire de M. Moreira Alves, député du parti d'opposition MDB, (Mouvement démocratique brésilien), les militaires ultras ont imposé au maréchal Costa e Silva un nouvel Acte institutionnel[2], encore plus vigoureux que les précédents. Certes, on précise que la constitution n'est pas modifiée. Mais les « pleins pouvoirs » accordés au chef de l'État lui permettent désormais d'intervenir contre les décisions de la Cour suprême. Les membres de la Cour sont nommés à vie. Le chef de l'État pourra suspendre le privilège de *l'habeas corpus* pour les « crimes de caractère politique contre les idéaux de la Révolution de mars 1964, les intérêts supérieurs de la nation et ceux du peuple ». Il a le droit de confisquer les biens de « ceux qui se sont enrichis illégalement dans l'exercice de leurs fonctions ». Le Congrès est suspendu *sine die* et le maréchal Costa e Silva gouvernera par décrets. Il a la possibilité de remplacer les gouverneurs par des personnalités qu'il désignera lui-même. Aucune des décisions du gouvernement ne sera soumise à quelque instance judiciaire que ce soit.

Dès la publication de ces mesures, les autorités militaires ont procédé à deux ou trois cents arrestations notamment celle des ex-présidents Kubitschek et Quadros et de M. Lacerda, ancien gouverneur de Rio. De nombreux journalistes ont également été arrêtés, cependant qu'une rigoureuse censure s'abattait sur l'ensemble des milieux d'information. D'autre

[1] Carlos Lacerda fut, politiquement, un grand adversaire de Getúlio Vargas, du PTB (parti travailliste brésilien) et du communisme. Un des *leaders* civils du coup d'État militaire de 1964, il se retourne contre les partisans de la révolution en 1966, à cause de la prorogation du mandat du président Castello Branco. À la suite de sa rupture avec Castello Branco, Lacerda dirigea le « Front démocratique » qui fut interdit en 1968 par le régime militaire.

[2] Acte institutionnel nº 5 du 13 décembre 1968.

part, la mise en place de l'appareil militaire se réalisait méthodiquement, contrôlant en fait toutes les activités du pays.

À l'heure actuelle, le calme règne sur l'ensemble du Brésil l'immense majorité de la population ayant accueilli le « coup d'État » du 13 décembre avec apathie.

En quelque sorte, le Brésil vit une phase d'expectative : le rythme des réformes administrative, économique et financière s'est considérablement ralenti cependant qu'aucune relance de la vie politique ne semble pouvoir être envisagée à court terme. Le gouvernement du maréchal Costa e Silva s'attache avant tout au respect de l'ordre et de la justice.

Relations franco-brésiliennes

Il existe au Brésil une très vieille et très profonde tradition d'amitié avec la France, née d'un attachement aux idées libérales lancées par la Révolution française et aux valeurs culturelles représentées par notre pays. Le séjour au Brésil du général de Gaulle du 13 au 16 octobre 1964 en a porté témoignage.

Les relations politiques proprement dites ne posent pas de problèmes. En effet, les dirigeants actuels appartiennent, dans l'ensemble, aux milieux traditionnellement francophiles. Même partisans résolus d'une étroite alliance avec les États-Unis, ils paraissent souhaiter éviter un tête-à-tête trop exclusif avec leur puissant voisin du nord.

Le gouvernement brésilien est par ailleurs conscient de l'aide culturelle, économique et technique que la France peut apporter au Brésil. Bien que notre coopération technique se soit développée, dans une large mesure, avec le concours d'hommes liés au régime de M. Goulart, elle reste bien vue et se poursuit normalement : nos efforts se sont portés surtout autour de Récife (aménagement industriel du Jaguaribe)[1] et de Brasilia. Le Brésil bénéficie de plus de 25 % des crédits de coopération technique au titre de l'Amérique latine.

Le Brésil est également le pays d'Amérique latine dans lequel notre action culturelle[2] est la plus intense : 100 professeurs français sont détachés au Brésil, 42 centres d'Alliance française scolarisent 20 000 élèves. Le lycée franco-brésilien de Rio groupe plus de 1 300 élèves et le lycée Pasteur de Sao Paulo plus de 3 000. En 1968, 158 bourses universitaires et 355 bourses de coopération technique ont été accordées et 165 experts envoyés en mission dans ce pays.

[1] La France s'est placée parmi les nations qui ont apporté leur concours au Nord-Est brésilien : assistance technique à l'État de Rio Grande do Norte, de 1965 à 1967, pour la création d'une école d'hydro-géologie, avec formation du personnel, dons en équipement et étude hydro-géologique d'un bassin sédimentaire de 22 000 km^2 ; accord signé en novembre 1966 entre la SUDENE (Superintendance pour le Nordeste, créée le 15 décembre 1959) et l'Institut de recherche du coton, aboutissant à un inventaire des ressources en coton de la région et la définition d'une politique d'amélioration de ces cultures ; accords successifs passés entre la SUDENE et l'ASMIC (Association française pour l'organisation des missions de coopération technique, créée en 1962), permettant l'établissement d'un plan de mise en valeur de la Vallée du Bas-Jaguaribe et de son affluent le Banabuiu, dans l'État de Ceara. Le Val du Jaguaribe est surnommé par les Brésiliens le « Val des Français ».

[2] *Note du document* : « Un accord culturel a été signé le 6 décembre 1948 ».

D'autre part, les relations économiques frano-brésiliennes[1] sont assez difficiles depuis quelques années. Malgré une reprise sensible de l'ensemble des affaires dans ce pays après une longue crise financière, l'attitude de la France est restée jusqu'à présent empreinte de prudence.

Le solde de nos échanges est traditionnellement favorable au Brésil : en 1968, les exportations de France vers le Brésil se sont élevées à 365 millions de francs tandis que les exportations du Brésil en France étaient de 472 millions de francs.

Le Brésil vend essentiellement du café, des minerais métallurgiques, du coton, des fibres textiles et du tabac. Il achète des produits chimiques et des biens d'équipement pour lesquels il a besoin de crédit.

Le plafond aux garanties COFACE[2] pour les crédits à moyen et long termes a été fixé à 400 millions de francs pour la période allant d'août 1967 à fin 1969.

Des projets importants sont sur le point d'être lancés dans les domaines sidérurgique, chimique, mécanique sans parler d'affaires industrielles moins spectaculaires mais aussi intéressantes pour nos exportateurs.

L'important contentieux issu de la nationalisation dans les années 1940 de plusieurs sociétés, notamment la Compagnie du port de Para, est en grande partie liquidé.

Les relations aériennes franco-brésiliennes sont régies par un accord aérien signé le 29 octobre 1965.

Enfin, du 16 au 24 janvier 1967 s'est tenue à Paris la première commission mixte franco-brésilienne, chargée d'étudier l'ensemble des relations politiques, économiques, culturelles et d'assistance technique entre les deux pays. À l'issue de cette réunion, le ministre brésilien des Affaires étrangères a signé avec M. Couve de Murville un accord de coopération technique et scientifique. Les conversations se sont déroulées dans une atmosphère de grande cordialité et ont permis de constater la communauté de vues des gouvernements brésilien et français. Une seconde réunion de la commission est envisagée pour la fin de l'année.

Le ministre des Relations extérieures est M. Magalhaes Pinto.

La France est représentée au Brésil par M. de Laboulaye, ambassadeur, depuis le 5 décembre 1968.

M. Bilac Pinto est ambassadeur du Brésil à Paris depuis le 2 mai 1966.

(*Amérique 1964-1970, Brésil, relations politiques avec la France 1969-1970, n° 114*)

[1] *Note du document* « Les investissements français au Brésil sont très importants (environ 400 millions de dollars) et intéressent pratiquement tous les secteurs de l'économie ».

[2] COFACE : Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, créée en 1946.

283

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Politique étrangère du Niger

N. nº 174/DAM. *Paris, 10 avril 1969.*

Le président Hamani Diori, au cours de son récent voyage officiel à Londres[1], vient de se voir attribuer un certain nombre de déclarations, reprises immédiatement par la presse anglaise, et aux termes desquelles d'une part, le gouvernement français aurait « tort de tenir la Grande-Bretagne à l'écart du Marché commun, ainsi que d'appuyer la sécession biafraise ou de favoriser les sentiments séparatistes du Québec », et d'autre part, l'attitude du gouvernement nigérien serait très différente de la ligne de conduite suivie par la France, par exemple en ce qui concerne le conflit israélo-arabe ou la reconnaissance de la Chine populaire.

Si l'on s'en réfère, en outre, à certaines dépêches d'agence, le chef d'État nigérien aurait également évoqué la possibilité d'une collaboration anglo-nigérienne pour l'exploitation de l'uranium nigérien, manifestant à ce propos la volonté « de ne pas aller contre le courant de l'Histoire » en se contentant d'exporter de l'uranium simplement pour importer du charbon et du pétrole afin d'assurer les besoins de son pays en énergie.

Quelle que soit la valeur qu'il convient d'accorder à ces informations, qui n'ont reçu bien entendu aucune confirmation mais dont le président Diori s'est au contraire déjà employé à atténuer la portée, il se trouve que des déclarations de ce genre, rapprochées d'un certain nombre de prises de position antérieures, permettent de s'interroger sur certaines ambiguïtés de la politique étrangère de Niamey.

Encore qu'il se soit trouvé en contradiction avec les intérêts commerciaux des membres de la Communauté économique européenne, et ait provoqué de ce fait quelque émotion, il est difficile de se prononcer sur l'accord donné par les autorités nigériennes aux propositions canadiennes de fourniture de blé destiné aux régions du Centre ou de l'Est atteintes par la sécheresse et menacées de famine. Ces livraisons apparaissent en effet comme ayant résulté d'un don gratuit, non sollicité expressément par les Nigériens ; il doit être entendu cependant que vis-à-vis de l'interlocuteur canadien auquel il est ainsi redevable[2], et dont il n'attend pas moins, d'ailleurs, quant à la mise

[1] Le président Diori Hamani s'est rendu en visite officielle en Grande-Bretagne du 31 mars au 4 avril 1969. Ce séjour est suivi d'une visite privée à Paris jusqu'au 12 avril. La situation au Nigeria a été longuement évoquée au cours des entretiens tenus avec les dirigeants britanniques. Les deux pays s'accordent sur les objectifs suivants : sauvegarde de l'unité et de l'intégrité du Nigeria ; poursuite des efforts visant à obtenir la fin des hostilités, notamment par un embargo sur les livraisons d'armes et en soutenant l'action de la commission consultative de l'OUA.

[2] Deux conventions de financement avec le Canada sont paraphées à Niamey le 7 juillet, pour un montant global de près de deux millions de dollars canadiens.

en place effective de la francophonie, par exemple, le président Diori ne peut se permettre d'encourager telles difficultés intérieures, dont il aurait seulement à subir les conséquences fâcheuses.

De même, après la visite à Niamey en janvier 1968 du ministre belge du Commerce extérieur[1], les efforts développés par le gouvernement de Bruxelles pour obtenir de nouvelles liaisons aériennes confiées à la SABENA s'inscrivent dans un contexte marqué également par des livraisons d'armes, commandées à la Manufacture de Liège par le Niger, et qui pourraient ne pas être étrangères au conflit nigérian. Mais, à cet égard, il est convenu d'admettre, comme l'avait fait le président Houphouët-Boigny dans sa conférence de presse de mai 1968 à Paris[2], que des exigences de géographie politique impératives, tenant à la structure étatique du Niger lui-même, lui font un devoir d'adopter, en ce qui concerne la rébellion biafraise, une attitude différente de celle des partisans du colonel Ojukwu.

Il existe deux points, en revanche, qui semblent justiciables d'un examen plus détaillé et sur lesquels éclatent quelques contradictions plus significatives.

1. Lorsque le chef d'État du Soudan, M. Ismaël El-Azhari[3], lui a rendu visite au début du mois de novembre 1968, le président Diori a cru de bonne politique de souligner la fraternité islamique unissant les deux pays, et de rappeler que l'un et l'autre appartenaient au « grand Soudan géographique, à vocation agricole et pastorale, étendu de la Mer Rouge à l'Océan Atlantique » ; cette allusion pouvait préluder à un éventuel regroupement de ces « étendues désertiques », dénoncées par M. El-Azhari comme ayant « servi au colonialisme européen pour diviser arbitrairement les pays africains ».

Amené à préciser ensuite sa pensée, une fois tombée sans doute la fièvre de l'entraînement verbal, le chef de l'État nigérien a choisi de s'expliquer en affirmant qu'il s'était laissé emporter par la magie du discours, qu'il avait développé des thèmes auxquels il ne convenait d'attacher qu'une valeur affective et qu'il n'avait été aucunement question d'un regroupement sahélien… Il reste que la rencontre à Ouagadougou, le 4 novembre, des quatre chefs d'État du Soudan, du Mali, de la Haute-Volta et du Niger avait,

[1] Le ministre des Relations commerciales extérieures de Belgique est M. August De Winter du 19 mars 1966 au 1er avril 1968. La SABENA (société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne) doit ouvrir en juin 1968 sa première liaison hebdomadaire Bruxelles-Madrid-Niamey-Abidjan ou Lagos.

[2] Au cours d'un séjour privé à Paris du 3 au 9 mai 1968, M. Houphouët-Boigny, président de la Côte d'Ivoire, est reçu le 3 par le général de Gaulle. Évoquant, le 9 mai, dans une conférence de presse, la lutte entre le Biafra et le Nigeria, il se déclare prêt, après consultation du peuple ivoirien, à reconnaître le Biafra. La Côte d'Ivoire est le principal concurrent du Nigeria au point de vue du développement économique et aspire à se présenter comme le *leader* de l'Afrique de l'Ouest, c'est pourquoi elle est favorable à un démembrement et donc à un affaiblissement du Nigeria. La Grande-Bretagne a pris position en faveur du pouvoir central nigérian. Pour le Niger, la sécession aurait de graves conséquences étant donné que le Nigeria est le point de transit obligé pour ses échanges commerciaux vers la côte du Bénin.

[3] Le président du Soudan Ismaël El-Azhari s'est rendu en visite officielle à Niamey du 28 octobre au 5 novembre 1968. Sur les déclarations faites à cette occasion, se reporter à la synthèse de l'ambassade de France au Niger, n° 497/DAM, Niamey, 16 novembre 1968, non publiée.

entre-temps, confirmé cette prise de conscience, même fugitive et imprécise, des intérêts communs des pays du 15e parallèle ; et les affirmations pour le moins équivoques du président en exercice de l'OCAM et de l'Entente avaient pu produire leur effet, risquant de nuire, au bénéfice de rapprochements hétéroclites et d'une problématique « communication » entre les Africains et les Arabes, à la relative cohésion du bloc francophone.

La solidarité islamique, rappelée encore par le président Diori lors de son récent pèlerinage à la Mecque[1], pourrait être à double tranchant. On songe à ce propos aux inquiétudes et aux mises en garde du chef de l'Etat ivoirien, soucieux précisément d'écarter, par delà le mirage de la fraternité religieuse, les menaces que fait peser la panarabisme, comme relais du communisme, sur l'Afrique traditionnelle, tolérante, ouverte à l'Occident.

2. Au cours d'un entretien accordé aux représentants de la presse, au moment de son départ pour l'Allemagne fédérale en avril 1968, le président Diori avait notamment déclaré que la visite qu'il souhaitait faire au centre de recherches atomiques de Karlsruhe était en rapport direct avec l'intention du gouvernement nigérien de rechercher « par tous les moyens » à utiliser l'uranium à des fins industrielles et en particulier à la production de l'énergie électrique. « Aux États-Unis, devait-il préciser à cette même occasion, j'ai visité une centrale fonctionnant à l'énergie atomique et il est normal qu'après la technique américaine, je me rende compte des résultats obtenus dans ce domaine par les Allemands », et d'ajouter enfin : « Notre souhait est d'avoir notre centrale atomique produisant de l'énergie électrique et si l'Allemagne est intéressée à l'exploitation de l'uranium à cette fin, cela relève non plus du gouvernement nigérien, mais de la SOMAIR, chargée d'exploiter l'uranium et de le vendre ».

Sur ce que l'on peut considérer comme une dérobade habile (car la SOMAIR est tout de même sous le contrôle de participations françaises pour 80 % du capital), et après avoir « impressionné » M. Willy Brandt, en Allemagne fédérale, par ses idées sur « la coopération eurafricaine entendue de façon globale », le chef de l'État nigérien allait recevoir ensuite le directeur des productions de notre CEA et lui révéler que le réacteur expérimental de Karlsruhe lui paraissait une machine capable « comme un véritable miracle » d'assurer la fourniture au Niger d'un énergie électrique à bon marché, et lui confirmer pourtant qu'il n'avait pas été question d'uranium au cours de son séjour *à Bonn*, dans la mesure où il entendait s'en remettre sur ce point au seul gouvernement français.

Toute restriction mentale mise à part, force est bien de constater que les Allemands avaient protesté à l'époque de leur désir de ménager dans un pareil domaine la « chasse gardée » des Français, que lors de la visite officielle du président Lübke au Niger[2], il y a quelques semaines, le communiqué officiel est resté absolument muet sur ce sujet, mais aussi, en même

[1] Le président Diori se rend pour la troisième fois en pèlerinage à La Mecque du 22 février au 4 mars 1969.

[2] M. Lübke, président de la République fédérale d'Allemagne, a séjourné au Niger, en visite officielle, du 10 au 14 février 1969, accompagné d'une suite de soixante-dix personnes.

temps, que les deux chefs d'État ont eu à cette occasion un entretien privé dont la teneur n'a pas été révélée et que, peu après, un journaliste allemand de la suite présidentielle s'estimait fondé à révéler au *Handelsblatt*[1] que la participation d'un consortium allemand spécialisé de Francfort, l'*Urangesellschaft*[2], aux activités des mines de l'Air était maintenant chose acquise. Le *Handelsblatt* du 26 février, selon des informations communiquées par notre ambassade à Bonn, donnait la nouvelle répartition du capital de la Somair et son correspondant rapportait une déclaration de M. Diori lui-même, suivant laquelle ce dernier souhaitait que l'exploitation de l'uranium du Niger se fît avec le plus grand nombre possible de partenaires et fût considérée comme une affaire européenne ; déclaration confirmée d'ailleurs par le président Diori aux représentants de la radio allemande et qui n'a fait, en somme, qu'être reprise à Londres.

À l'heure actuelle le Dr Eberhard Machens, expert atomiste allemand réclamé par le président Diori, se trouve d'ores et déjà sur place pour le conseiller, sinon sur l'avenir de la Somair elle-même, du moins sur l'importance exacte de l'ensemble du gisement, et l'ambassadeur soviétique à Bonn, M. Tsarapkine, n'a pas caché à l'un de ses interlocuteurs ses préoccupations devant les efforts de la RFA pour s'approvisionner un jour ou l'autre en uranium nigérien, même si, comme on peut le penser maintenant, les affirmations du *Handelsblatt* pouvaient être tenues pour prématurées.

La raison dernière de ces diverses attitudes quelque peu paradoxales, mais convergentes, paraît bien tenir, au fond, dans le seul désir avéré du gouvernement nigérien de différencier au maximum l'éventail de ses relations internationales et de ses sources d'assistance. Ainsi peuvent s'offrir à lui, d'une part, la possibilité permanente de désarmer les accusations toujours faciles de subversion néocolonialiste, par des manifestations plus ou moins intempestives d'autonomie radicale, et d'autre part les moyens d'obtenir, pour la mise en valeur des ressources minières du pays et la recherche d'un véritable équilibre économique, les plus fortes enchères de la part des puissances intéressées, quelles qu'elles soient, et à plus ou moins long terme. L'exemple du colonel Nasser en 1956[3], l'Iran du Dr Mossadegh[4] constituent autant de précédents illustres, et l'amorce d'un rapprochement non moins spectaculaire qui vient de naître des conversations soviéto-marocaines de Rabat et d'Ifrane procède d'une inspiration voisine.

Les dirigeants de Niamey s'étaient montrés assez ulcérés, précisément, par des informations de presse qui avaient établi en février 1968 un parallèle

[1] Le *Handelsblatt* est un quotidien allemand spécialisé dans le journalisme économique. Il est publié à Düsseldorf par le groupe d'édition *Handelsblatt* SA. Le premier numéro est paru le 16 mai 1946.

[2] La société allemande *Urangesellschaft*, basée à Franckfort-sur-le-Main, Solmsstrasse, 18, est spécialisée dans le négoce d'uranium (achats et ventes) sur les marchés internationaux.

[3] Le 26 juillet 1956, le président égyptien, Gamal Abdel Nasser, prononce un discours à Alexandrie dans lequel il annonce la nationalisation du canal de Suez.

[4] Mohammad Mossadegh (1882-1967), homme politique iranien, après avoir été nommé Premier ministre le 29 avril 1951, nationalise l'*Anglo-Iranian Oil Company* le 1er mai 1951. Il est démis de ses fonctions, sous la pression des Britanniques, le 19 août 1953.

peu flatteur pour le Niger, en rapprochant les conditions insuffisamment avantageuses de son accord sur l'uranium avec la France[1] de celles obtenues, par le gouvernement de Conakry, assuré de recevoir de la société américaine Harvey[2] 65 % des revenus de l'extraction des bauxites de Guinée. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Abdou Sidikou[3], avait tenu à faire état, quelques semaines plus tard, devant les élèves de l'École d'Administration du Niger, de la confiance sans réserve que nourrissait son pays à l'égard de *tous* ses partenaires.

Mais le même Abdou Sidikou, qui vient d'accompagner le président Diori à Londres, déclarait également, en janvier dernier, dans un entretien rapporté peu après par la revue *Niger* : « Nous voulons que tous soient persuadés que nous suivons une politique spécifique adaptée à nos moyens, celle qui nous semble la plus sage, puisque, comme l'a dit Disraëli[4], « Un État n'a pas d'amis, il n'a que des intérêts »[5].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, politique étrangère, 1959-1969*)

[1] La société Somaïr pour la mise en exploitation du gisement d'uranium de l'Arlit comporte une participation de 36,6 % pour l'État nigérien. À l'occasion des travaux de la première réunion de la commission mixte franco-nigérienne pour l'uranium, tenue du 1er au 4 février 1969, l'éventualité de participations étrangères, essentiellement allemande, italienne, voire japonaise aux activités de la Somair a été évoquée. De même, les possibilités d'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en particulier dans les travaux d'irrigation et pour la conservation et l'amélioration des productions agricoles ont été examinées. La prochaine réunion de la commission est fixée au 18 septembre, à Paris. Le 2 février, le président Diori a posé la première pierre de l'usine de traitement des minerais d'Arlit.

[2] Le 24 octobre 1963, le gouvernement de Sekou Touré conclut un accord avec la société américaine *Harvey Aluminium* pour la mise en valeur des gisements de bauxite et pour la construction d'une usine d'alumine et d'une usine d'aluminium à Boké. Le 24 avril 1964 est créée la Compagnie des Bauxites de Guinée à laquelle l'État guinéen est associé pour 49 %.

[3] M. Abdou Sidikou est nommé secrétaire d'État chargé des Affaires étrangères de la République du Niger par le décret nº 67-52/PRN du 14 avril 1967.

[4] Benjamin Disraeli (1804-1881), premier comte de Beaconsfield (1876), homme politique britannique, écrivain, entre dans la vie politique en 1832. Il adhère au parti conservateur en 1835, est élu à la Chambre des Communes en juillet 1837. Il se fait le champion des protectionnistes, opposant au gouvernement de sir Bobert Peel, également conservateur. En 1876, il entre à la Chambre des Lords. Il occupe à plusieurs reprises le poste de chancelier de l'Échiquier, Premier ministre de la reine Victoria en 1868, puis de 1874 à 1880.

[5] Cette phrase aurait été reprise par Winston Churchill : « L'Angleterre n'a pas d'amis ou des ennemis, elle n'a que des intérêts permanents ».

284

M. Herly, Ambassadeur de France à Bangui,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 378 à 383. *Bangui, 11 avril 1969.*

Immédiat. Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 10 h. 56).

Primo : Selon la version officiellement exposée en Conseil des ministres[1], ce matin, par le président Bokassa à mon conseiller militaire[2], cette nuit, vers une heure, le ministre d'État Banza[3] a convoqué le lieutenant-colonel Manbada[4], sous-chef d'État-major, pour lui demander d'appuyer le coup d'État qu'il comptait faire. Le colonel Mandaba a fait semblant d'accepter et a emmené le colonel Banza en uniforme au camp de Kassaï[5] pour lui présenter les troupes. Là, le colonel Mandaba a fait prisonnier M. Banza.

Secundo : À cinq heures, j'ai été avisé par mon conseiller miliaire, lui-même informé par la gendarmerie centrafricaine d'une « situation confuse » : aucun contact n'était possible avec le camp de Roux[6], domicile du président Bokassa. Cependant la ville dormait et aucun indice particulier n'était perceptible.

J'ai demandé que l'on me renseigne sur l'endroit où se trouvait le général Bokassa : Bobangui[7] ou le camp de Roux. J'ai fait mettre en état d'alerte, immobile sans sortir de son cantonnement, l'unité de l'armée française.

Ayant appris que le général Bokassa était rentré à quatre heures du matin de Bobangui au camp de Roux et qu'il se trouvait au milieu de ses officiers, je me suis rendu chez moi, m'attendant du reste à être convoqué par lui.

[1] Pour une version plus détaillée, se reporter à la synthèse émanant de l'ambassade de France à Bangui nº 7/69, datée du 14 avril 1969, intitulée : *Situation politique en RCA – 1re quinzaine d'avril 1969* ainsi qu'à la note nº 180/DAM de la direction des Affaires africaines et malgaches du 15 avril 1969, *Tentative de coup d'État en République centrafricaine*, non publiées.

[2] Le lieutenant-colonel Charpentier.

[3] Le lieutenant-colonel Alexandre Banza, qui appartient à l'ethnie Baya (majoritaire à l'Ouest de la RCA), a participé au coup d'État de la Saint Sylvestre (1965-1966) alors qu'il était à l'époque capitaine de parachutistes. Il est nommé ministre d'État chargé des Finances et des Anciens Combattants (3 janvier 1966-13 janvier 1967), puis ministre d'État chargé des Finances et de l'Économie nationale (13 janvier 1967-13 février 1968), et ministre d'État chargé de la Santé publique et des Affaires sociales depuis le 13 février 1968. Lors du remaniement ministériel du 28 février 1969, le lieutenant-colonel Banza voit son portefeuille ministériel amputé des Affaires sociales et, avanie supplémentaire, sa prééminence sur ses collègues au sein du gouvernement est annihilée puisque sont nommés, et protocolairement placés avant lui, deux autres ministres d'État, celui des Finances, M. Antoine Guimali, et celui des Affaires étrangères, M. Maurice Guandjia. Le lieutenant-colonel Banza est arrêté, condamné à mort et exécuté le 12 avril. Un portrait en est dressé dans la dépêche de Bangui nº 197/DAM du 17 mars 1966, non publiée.

[4] Le lieutenant-colonel Jean-Claude Mandaba est sous-chef d'État-major.

[5] Le camp militaire de Kassaï est situé près de Bangui.

[6] Le camp militaire de Roux est le siège de l'État-major général des forces armées centrafricaines et de la garde présidentielle.

[7] Bobangui, village natal de Barthélemy Boganda, fondateur de la République, et de Jean Bedel Bokassa, est situé au sud-ouest de la République centrafricaine, dans la préfecture de Lobaye.

Tertio : Mon conseiller militaire a été le premier à être appelé en Conseil des ministres à huit heures et à rendre compte, sur la demande du président, de notre attitude.

Quarto : À 9 heures, j'ai été à mon tour appelé en Conseil des ministres et le président m'a demandé de lui faire la relation de ce que je savais. Lorsque j'en eus terminé, il m'a reproché :

1) de n'avoir pas cherché à prendre contact immédiatement avec lui. J'ai répondu que j'avais été rassuré sur son sort par la gendarmerie centrafricaine et que je m'attendais à ce qu'il m'appelle. Il était évident qu'agir autrement aurait pu entraîner le reproche d'une immixtion dans les affaires intérieures centrafricaines.

2) d'avoir aidé le ministre d'État Banza. Le président Bokassa a demandé combien j'avais eu de contacts avec M. Banza depuis le voyage officiel[1]. J'ai répondu : « Aucun ». Il m'a dit : « Il est ici à côté et vivant. Il a dit qu'il avait agi avec l'appui de l'ambassade de France ». J'ai répondu : « C'est un mensonge ». Le président a alors violemment poursuivi : « J'en ai personnellement la conviction, je vous déclare *persona non grata* »[2]. J'ai alors quitté le Conseil des ministres.

Sexto : Mon sentiment est qu'il s'agit d'un vaste coup monté. À quelques jours de son départ pour la conférence de Lusaka[3], il semble bien que le président Bokassa ait voulu mettre M. Banza dans l'impossibilité d'agir. Puisque depuis plusieurs semaines celui-ci ne paraît ni en public ni en Conseil des ministres, il est très vraisemblable en effet qu'il aurait refusé d'accompagner le chef de l'État à Lusaka.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique intérieure, 1969*)

[1] Allusion à la visite officielle du général Bokassa en France du 11 au 14 février 1969.

[2] *Persona non grata*, expression latine signifiant littéralement « personne n'étant pas la bienvenue » est une locution utilisée en diplomatie avec un sens juridique précis. C'est l'article 9 de la Convention de Vienne du 12 avril 1961 sur les relations diplomatiques qui définit qu'un membre du corps diplomatique en mission peut être jugé sans motivation *persona non grata*, amenant son rappel par le pays accréditant ou mettant fin à ses fonctions auprès de la mission diplomatique, selon le cas.

[3] La conférence de Lusaka réunit les 15 et 16 avril 1969 les chefs d'État d'Afrique centrale et orientale. Le texte du manifeste publié à l'issue de ce sommet condamne la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

285

M. Herly, Ambassadeur de Franc à Bangui,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 386 à 390. *Bangui, 11 avril 1969.*

Immédiat. Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 13 h.).

Suite à ma communication n°s 378 à 383 du 11 avril[1].

J'ai sollicité à 10 heures 30 une audience du président Bokassa qui m'a accordé plus d'une demi-heure d'entretien en tête-à-tête.

Primo : Je lui ai fait savoir que je rompais mon établissement le 30 avril et que, vraisemblablement, dans le courant de la semaine prochaine, lui serait proposé le nom de mon successeur.

Le président Bokassa, très calmement, m'a fait part de sa décision de « ne pas me considérer *persona non grata* »[2].

Je lui ai à nouveau formellement réitéré que je n'avais eu aucun contact avec Banza et que celui-ci ne pouvait se targuer d'aucun appui de notre part. Le général Bokassa m'a répondu que le ministre d'État avait menti « de façon éhontée pour entraîner derrière lui des officiers de l'armée centrafricaine ».

J'ai précisé aussi qu'il avait été impossible, même par sa gendarmerie, de le joindre avant 7 heures du matin. Il en a convenu.

Secundo : Le président Bokassa m'a montré des documents écrits de la main du ministre d'État[3] :

1) une proclamation de prise du pouvoir pour mettre fin à la « dictature Bokassa ». Le ministre Banza assurait les nations étrangères qu'il respecterait les accords signés.

2) La liste du gouvernement qu'il constituait et qui comprenait notamment son frère M. Marigot[4], M. Kombet[5], ambassadeur à Khartoum (actuellement présent à Bangui sans y avoir été convoqué) et trois ministres du gouvernement actuel.

3) Des instructions sur les objectifs qui devaient être atteints pour réaliser le putsch.

Tertio : Le lieutenant-colonel Alexandre Banza « est cassé et remis deuxième classe ». Il est exclu du gouvernement. Il comparaîtra en Haute Cour aujourd'hui même.

[1] Cette communication est publiée ci-dessus.

[2] Se reporter au télégramme n°s 378 à 383 du 11 avril, publié ci-dessus.

[3] Voir le télégramme de Bangui n°s 396 à 399 du 12 avril, non publié.

[4] M. Faustin Marigot, un des frères du lieutenant-colonel Banza, sous-préfet de Carnot, est arrêté et emprisonné.

[5] Jean-Pierre Kombet, ancien ambassadeur de la RCA à Washington en 1962, instituteur, inspecteur de l'enseignement primaire, maire de Berbérati, deuxième agglomération de la RCA, capitale de la préfecture de Mambéré-Kadéï, est ambassadeur de la RCA au Soudan depuis mai 1967.

Quarto : J'ai évoqué très amicalement avec le Président quelques questions en cours. Il m'a demandé – ce que j'ai accepté naturellement – de dîner chez moi la semaine prochaine. Il présidera lui-même à la fin de ce mois la pose de la première pierre de l'usine de Bakouma.

En me quittant, il m'a plusieurs fois donné l'accolade.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique intérieure, 1969*)

286

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1704 à 1707. *Washington, 11 avril 1969.*

Sans diffusion. À l'intention du général de Gaulle. (*Reçu* : 17 h. 07).

Lors de sa précédente réunion en novembre dernier, les ministres européens déclaraient volontiers qu'après l'affaire tchécoslovaque la détente était morte. À cette session-ci l'orientation est opposée et l'on ne parle que des propositions faites à Budapest par les nations signataires du pacte de Varsovie.

Dans mon propos, après avoir souligné que la situation en 1969 était tout à fait différente de la situation de 1949 et que les risques d'insécurité se situaient aujourd'hui avant tout hors d'Europe, j'ai pris clairement position sur la politique de détente. Rappelant que la France avait orienté sa politique dans cette voie depuis plusieurs années, j'ai été amené à dire qu'une conférence générale devait être préparée et qu'il était préférable pour le moment présent de continuer, pour les nations qui les estimeraient utiles, les conversations bilatérales. J'ai précisé qu'il ne convenait pas seulement d'ailleurs de parler à la Russie, mais également aux autres nations européennes de l'Est et j'ai souligné que ne voulant pas d'un bloc en face de nous, il n'appartenait pas aux nations occidentales de chercher elles-mêmes à faire bloc, sur ce point notamment, mon propos a tranché sur une grisaille très générale.

Les propositions présentées par le président Nixon et tendant à une nouvelle orientation de l'Alliance, notamment dans le domaine des préoccupations sociales, a surpris. Elles me paraissent relever de soucis d'ordre intérieur et je serai amené à faire observer que le problème de la paix dans le monde pose par priorité non la question de niveau de vie de pays déjà, dans l'ensemble, favorisés, que celle de l'aide aux pays en état de sous développement.

Il est cependant certain que le problème du contenu de l'Alliance est posé. Le style des réunions auxquelles je participe le démontre à l'évidence. Dès notre redressement assuré, nous aurons à y réfléchir.

Je compte regagner Paris demain après une discussion sur le communiqué où je serai amené à préciser de nouveau notre position particulière.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

287

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, AU PRINCE SOUVANNA PHOUMA, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DU ROYAUME DU LAOS.

L. *Paris, 11 avril 1969.*

Monseigneur,

Le message que vous avez bien voulu m'adresser le 14 mars[1] a retenu toute mon attention. Soyez dès l'abord assuré que j'ai été particulièrement sensible à l'esprit de confiance et d'amitié qui l'anime.

La France éprouve, et depuis longtemps, pour votre pays une estime si sincère et nourrit à son endroit un attachement si durable qu'elle n'a cessé de suivre avec un intérêt anxieux les développements qui l'affectent. Elle avait, en 1962, participé activement, parce qu'elle croyait que cela était bon pour le Laos, pour les États de la péninsule indochinoise et de l'ensemble du Sud-Est asiatique et pour la paix générale, à ces accords[2] auxquels vous vous dites, et je m'en félicite, plus attaché que jamais. Aussi a-t-elle vu avec inquiétude survenir des événements qui en ont peu à peu entravé l'application.

Qu'il faille revenir aux accords de 1962 me paraît indispensable si l'on veut que cessent des activités et des interventions d'origine diverse dont on a bien vu, ailleurs, jusqu'où elles pouvaient conduire. Que la France puisse y aider, je le souhaite ardemment, car elle ne voit pas d'autre solution raisonnable pour mettre fin aux épreuves que connaît actuellement le Royaume lao et pour y ramener dans la neutralité la paix et la stabilité.

C'est pourquoi je prie Votre Altesse d'être assurée que le gouvernement français ne négligera aucun effort pour atteindre cet objectif et pour appeler l'attention des uns et des autres sur la nécessité d'une telle solution. L'atmosphère qui se créé peu à peu autour de la Conférence de Paris en vue de trouver un règlement pacifique au conflit vietnamien, règlement pour lequel, vous le savez, la France a constamment agi, peut, je l'espère, contribuer à une évolution favorable pour le Laos et pour son peuple. Pour ma part, je serai toujours heureux de connaître vos vues sur les moyens propres à la hâter.

[1] Voir ci-dessus cette lettre du 14 mars n° 73/PC.

[2] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, les assurances de ma haute et cordiale considération.

(*Asie, CLV, Laos, 1965-1978*)

288

M. DARIDAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 124. *New Delhi, 12 avril 1969.*

Diffusion réservée.

Au cours d'un voyage de dix jours qui prendra fin demain le ministre chargé de la Recherche scientifique[1] a visité à travers le pays, de Trivandrum à Chandigarh, tous les centres indiens importants dans les domaines atomique et spatial. En dehors des conversations multiples qu'il a eues avec le président de la Commission de l'Énergie atomique, M. Sarabhai[2], et avec ses collaborateurs, M. Galley s'est entretenu avec le président de l'Union, le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Éducation, dans la compétence duquel entre la recherche scientifique.

Venu ici sur l'invitation du gouvernement indien, M. Galley s'est avant tout attaché à dresser avec M. Sarabhai l'inventaire approfondi des domaines dans lesquels la coopération scientifique franco-indienne peut soit s'affirmer, soit s'établir. Il a bien entendu discuté de l'éventuel concours français à la production d'une usine d'eau lourde. M. Sarabhai signera sans doute aujourd'hui l'accord sur les réacteurs à neutrons rapides. S'il devait retarder cette formalité d'un jour ou deux, ce serait seulement par un souci de courtoisie envers le vice-Premier ministre, qui n'est pas encore rentré d'un déplacement en Australie.

L'étendue des connaissances du ministre, la simplicité de son abord et le tour direct et ouvert donné par lui aux entretiens ont à la fois impressionné et enchanté ses interlocuteurs. Il a établi avec M. Sarabhai un contact personnel excellent, empreint d'amitié réciproque et dont les échanges de caractère scientifique entre nos deux pays vont assurément bénéficier.

(*Télégrammes 1956-1969, New Delhi, nº 105, 1969*)

[1] M. Galley est ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales, depuis le 10 juillet 1968.

[2] M. Sarabhai, physicien, est président de la Commission indienne de l'énergie atomique depuis 1966.

289

COMPTE RENDU

de l'audience accordée par M. Debré, ministre des Affaires étrangères, à l'ambassadeur de Roumanie

C.R. *Paris, 14 avril 1969.*

J'indique à l'ambassadeur[1] que je lui ai demandé de venir me voir pour deux raisons :

Premièrement, réponse à ce qu'il est convenu d'appeler « l'appel de Budapest »[2]. La position de la France est claire. Pour nous les objectifs qui peuvent être atteints par la détente sont essentiels pour l'avenir de l'Europe. Par conséquent, de notre part, l'attitude de principe est favorable à cette détente. Mais le problème important est celui de la méthode. Nous estimons présentement que la méthode de conversations bilatérales tant avec l'Union soviétique qu'avec les autres nations européennes de l'Est, au premier chef la Roumanie, constitue la meilleure méthode pour aboutir à des résultats concrets.

Au contraire, une conférence qui ne pourrait pas présentement être bien préparée est un risque d'échec qui serait grave.

La deuxième question a trait aux *Mirage*[3]. La proposition roumaine pose un problème politique d'une particulière gravité, car il se trouve que son système d'alliance[4] place la Roumanie dans une certaine situation. Dans ces conditions, le préalable politique ne pourrait être envisagé c'est-à-dire franchi que dans la mesure où le gouvernement roumain prendrait l'engagement de ne point se servir des *Mirage* contre la France ni contre aucun allié de la France.

[1] Constantin Flitan est ambassadeur de Roumanie à Paris depuis mai 1968.

[2] « L'appel de Budapest » est le message adressé à tous les pays européens par les États membres du pacte de Varsovie ayant participé à la conférence du comité politique consultatif, tenue le 17 mars 1969 à Budapest. Ils y expriment le désir de leurs peuples de vivre en paix et en bonne intelligence avec les autres peuples européens et leur ferme volonté de contribuer à établir un climat de sécurité et de coopération sur le continent et invitent tous les États européens à multiplier leurs efforts en vue de consolider la paix et la sécurité en Europe.

[3] Se reporter à la note du 27 mars 1969, non publiée, rédigée pour le Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, par le secrétaire général de la Présidence de la République, résumant l'entretien que ce dernier a eu le 25 mars 1969 avec M. Flitan, ambassadeur de Roumanie à Paris sur l'affaire des *Mirage*. La Roumanie souhaite une éventuelle coopération franco-roumaine pour la construction d'avions militaires. Bucarest avait demandé à la mi-janvier si le gouvernement français aurait une position de principe favorable à ce que des *Mirage* soient construits en Roumanie sous licence française avec l'aide de techniciens français, certaines pièces que l'industrie roumaine est incapable de fabriquer étant exportées de France en Roumanie. La position du général de Gaulle est que cette question revêt une signification politique telle qu'elle ne pourrait être engagée que sur la demande formelle du gouvernement roumain.

[4] La Roumanie appartient au pacte de Varsovie (14 mai 1955) et au COMECON ou CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle, 25 janvier 1949).

Sur le premier point, l'ambassadeur déclare qu'il a parfaitement compris la position française.

Sur le second point, il me demande si l'engagement peut être public.

Je réponds que l'engagement n'a de valeur que si la France peut en faire état.

Mais à partir de quel moment la France désire-t-elle en faire état ? Telle est la question de l'ambassadeur qui me rappelle qu'il avait été convenu de donner à cette affaire un caractère confidentiel.

Je réponds que l'affaire doit naturellement rester confidentielle jusqu'au moment où dans l'hypothèse où tous les problèmes seraient résolus on déboucherait sur une conclusion. Alors il est bien clair qu'à ce moment-là l'engagement devrait pouvoir être connu de tous.

L'ambassadeur déclare très bien comprendre ma réponse.

L'ambassadeur termine par un nouveau sujet. Doit-il considérer que les sentiments très favorables à la France que manifeste la Roumanie sont payés de retour ou qu'au contraire on éprouve certaines réticences à l'égard de son pays ?

Je le rassure. J'évoque le désir qu'a manifesté le général de Gaulle il y a déjà plusieurs mois pour ce qui concerne la visite du président du Conseil roumain[1] en France ; la différence dans les structures politiques et économiques est une chose, les relations politiques en sont une autre et entre la Roumanie et la France, aux relations politiques s'ajoutent tout normalement des sentiments cordiaux. Il ne faut point qu'à cet égard l'ambassadeur nourrisse « des fantômes dans l'esprit ». Il n'y en a point.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Roumanie, Relations avec la France, 1969*)

[1] Trois jours après la mort de Gheorghiu-Dej en mars 1965, Nicolae Ceausescu est coopté comme premier secrétaire du parti des travailleurs de Roumanie. Il consolide sa position en se faisant élire le 9 décembre 1967 président du Conseil d'État.

290

M. Dubois, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 323 à 327. *Abidjan, 16 avril 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme no 306 du 11 avril[1].

Le ministre ivoirien des Finances et des Affaires économiques[2] m'a fait part de la sa position concernant les projets *Goodyear* et Michelin. D'après M. Bédié, il aurait été décidé de laisser ces deux compagnies effectuer les études préliminaires. *Goodyear* aurait déjà donné son accord en faisant savoir qu'elle prenait à sa charge lesdites études et une convention a été signée avec le gouvernement ivoirien. Je rappelle que Michelin, en revanche, demandait pour ces études une aide du FAC[3]. De toute façon, M. Bédié ne souhaite pas que le montant de celles-ci soit imputé sur les sommes dont la Côte d'Ivoire peut espérer la disposition au titre de 1969. Le ministre a, en effet, appris – comme je l'ai déjà signalé – que ces sommes avoisineraient 750 millions de francs CFA, soit la moitié de celles accordées à la Côte d'Ivoire l'an dernier, et il ne voit pas, dans ces conditions, l'avantage pour le gouvernement ivoirien de consacrer une partie des crédits du Fonds d'Aide et de Coopération, déjà insuffisants, à des études au bénéfice de Michelin alors que *Goodyear* est prête à assurer les siennes sans aide extérieure.

En revanche, a continué M. Bédié, si le secrétariat d'État aux Affaires étrangères décide de financer ces études sur ce qu'on appelle le « FAC général »[4], je n'y verrai évidemment que des avantages.

En conclusion, il semble que la concurrence américaine ait marqué dernièrement des points et qu'il convienne de prendre rapidement les mesures qui s'imposent si l'on veut éviter que le projet Michelin soit écarté au bénéfice de son concurrent. Il ne s'agirait d'ailleurs là que d'une première étape,

[1] Le télégramme nos 306 à 310 du 12 avril, non publié, fait part du séjour de deux semaines effectué en Côte d'Ivoire par des représentants des sociétés américaines *Goodyear* et *US Rubber*, avec pour objectif d'examiner les possibilités de développement agricole offertes par le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Face à la concurrence américaine, le chargé d'Affaires de France souhaite la conclusion rapide des pourparlers en cours entre le FAC (Fonds d'aide et de coopération), la Banque mondiale et la société Michelin. C'est en 1963 que les premières plantations d'hévéa sont entrées en production. La Côte d'Ivoire s'oriente vers une formule de plantations juxtaposées hévéa-palmier à huile.

[2] Henri Konan Bédié est ministre délégué aux Affaires économiques et financières de la Côte d'Ivoire du 21 janvier 1966 au 30 septembre 1968, puis ministre depuis cette date.

[3] FAC : le Fonds d'aide et de coopération a été institué en 1959 pour contribuer à aider les États, nouvellement indépendants, qui le souhaitent à travers des accords de coopération. Les crédits FAC sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement, dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Ces opérations dites « FAC-État » font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire.

[4] Les opérations dites du FAC-intérêt général ne font pas l'objet de conventions.

puisqu'une fois mis en présence des études présentées par les deux sociétés, le gouvernement ivoirien se réserve d'opérer un choix.

Le représentant à Abidjan de la Banque Mondiale[1] vient de confirmer, à l'instant, au chef de la mission d'aide[2] les propos que m'avait tenus M. Bédié. Il a ajouté que la société *Goodyear* aurait terminé ses études préliminaires en juillet et avait l'intention, à cette date, d'entrer en contact avec les experts de la BIRD à Washington.

(*Collection des télégrammes, Abidjan, 1969*)

291

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Entretiens sur le Vietnam[3]

N. nº 113/AS.[4] *Paris, 16 avril 1969.*

Le directeur d'Asie-Océanie a eu l'occasion de rencontrer le dimanche 13 avril dans un dîner le représentant du FNL, M. Tran Buu Kiem[5] et son adjointe Madame Binh[6]. Il a reçu, d'autre part, le 14 avril M. Mai Van Bo[7] et M. Dean[8].

De ces divers contacts, il retient les points suivants :

1) Tant M. Mai Van Bo que M. Dean ont confirmé qu'aucun nouveau contact privé entre Américains et Nord-Vietnamiens n'avait eu lieu depuis

[1] M. Lutolf est le chef de la mission permanente de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Ouest.

[2] Jacques Morette-Bourny, inspecteur des Finances, est le chef de la mission permanente d'Aide et de Coopération en Côte d'Ivoire depuis novembre 1964.

[3] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969.

[4] Annotation manuscrite de Michel Debré : *C'est la solution du « sous-sol » p. 4. À la suite de ce que m'a dit Rogers* [sur ce sujet voir ci-dessus la note nº 181/CLV du 8 mars 1969] *vous pourrez en parler, comme convenu.*

[5] Tran Buu Kiem, membre du *praesidium* du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris du 11 décembre 1968 au 8 juin 1969 puis ministre délégué à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[6] Nguyen Thi Binh, membre du comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, chef de l'échelon précurseur de la délégation du FNL aux négociations de Paris, arrivée le 4 novembre 1968 à Paris, adjointe au chef de cette délégation à partir du 11 décembre 1968 puis ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir du 8 juin 1969 et chef de sa délégation aux négociations de Paris.

[7] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[8] John Gunther Dean, premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

fin mars. M. Dean a paru s'en étonner, comme si les Américains estimaient que la demande devait venir des Vietnamiens.

Il semble qu'il n'existe aucun contact direct entre le Front et les États-Unis, pas plus qu'entre le Front et Saigon.

M. Dean continue de déclarer que Washington ne peut accepter aucun contact en tête-à-tête avec le Front.

2) Tant M. Mai Van Bo que M. Tran Buu Kiem et Madame Binh (partie lundi[1] pour Hanoï) se montrent très sévères à l'égard des dernières positions prises par le président Thieu. Le délégué général de Hanoï les qualifie d'insolentes ; le représentant du Front les déclare inacceptables.

Le point qui paraît les choquer le plus est l'exigence de dissolution du Front, corollaire du refus d'un gouvernement de coalition.

Dans ces conditions ils déclarent ne pas voir l'intérêt à des contacts avec le gouvernement de Saigon aussi longtemps qu'il maintiendra ses positions et en concluent que c'est avec les États-Unis que le Front doit discuter, ce qui n'exclut évidemment pas le maintien de leur désir de voir se former à Saigon un cabinet de paix.

3) À une remarque du directeur d'Asie disant qu'il avait l'impression qu'au fond personne n'avait d'objection définitive à des entretiens privés, mais que chacun paraissait se demander comment faire pour en avoir, M. Mai Van Bo a répondu en riant : « Avez-vous une formule à nous proposer ? ».

4) Sur la question du retrait, la position américaine paraît évoluer un peu, au risque de provoquer des difficultés entre Washington et Saigon. M. Rogers[2] ayant paru abandonner la formule de Manille[3] et parlé d'un retrait simultané, Saigon a dû réagir.

L'ambassade des États-Unis au Sud-Vietnam a publié un communiqué assez sibyllin mais qui va assez loin puisqu'il envisage « en cas d'absence d'accord sur un retrait mutuel », l'éventualité de retraits unilatéraux en fonction de l'évolution de la situation militaire. Interrogé sur le sens de ce texte, M. Dean a avoué avoir reçu instruction de ne pas le commenter.

Il y a en somme trois problèmes principaux actuellement en discussion : celui des contacts privés, celui des rapports politiques entre le Front et Saigon, celui du retrait.

1. *Les contacts*

Il existe un certain nombre d'exclusives.

[1] Le lundi 14 avril 1969.

[2] William Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[3] Le 25 octobre 1966 à l'issue de la conférence qui a réuni à Manille les chefs d'État et de gouvernement de sept pays participant à la guerre du Vietnam (États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande, Corée du Sud et Sud-Vietnam) est publiée une déclaration selon laquelle : « Le gouvernement du Vietnam a déclaré qu'il demandera à ses alliés de retirer leurs forces et d'évacuer leurs bases lorsque les forces militaires et subversives du Vietnam du Nord se retireront, lorsque les infiltrations cesseront, et lorsque la violence, ainsi diminuera (…) Les pays alliés ont répondu à cette déclaration en formulant clairement que le retrait interviendrait dans les six mois sous les conditions énoncées. » Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1966-II, n° 318.

Hanoï et le Front déclarent refuser le « schéma Kissinger » : discussion des questions militaires entre Hanoï et Washington, des questions politiques entre le Front et Saigon[1].

Le Front déclare trouver inutile de discuter avec le régime Thieu[2] en l'état actuel de ses positions et vouloir parler avec les États-Unis.

Washington déclare refuser de discuter en tête-à-tête avec le Front et accepterait tout au plus de l'associer à ses discussions avec Hanoï sur les questions militaires.

Mises en équation, l'ensemble de ces exclusives rend logiquement impossible toute autre solution qu'une conversation à quatre, ce qui reviendrait à faire passer la conférence de Kléber[3] du rez-de-chaussée public au sous-sol privé. Le Front pourrait en effet prétendre qu'il parle avec Washington, tandis que les États-Unis pourraient affirmer qu'ils n'ont pas de dialogue en tête-à-tête avec le Front.

Néanmoins ceci suppose qu'en fait le Front accepte de discuter sérieusement avec l'administration Thieu.

2. C'est ici que se pose le deuxième problème : celui des rapports politiques entre le Front et Saigon.

La position actuelle du Front est la suivante : « Nous accepterions de discuter avec un cabinet de paix, auquel nous ne participerions pas, de la constitution d'un gouvernement de coalition auquel nous participerions. C'est ce gouvernement qui signerait les accords finaux et qui organiserait les élections ». Autrement dit le Front veut être en mesure de participer, à l'intérieur d'un gouvernement, à la préparation des élections.

La position actuelle de Thieu est la suivante : « Le Front doit se dissoudre. Mais ses membres peuvent reconstituer, sous un autre nom et à condition qu'il ne soit pas communiste, un nouveau parti politique qui pourra participer librement aux élections que nous organiserons, sous contrôle international. Il y aura donc une compétition électorale, mais pas de gouvernement de coalition ».

Autrement dit Thieu non seulement refuse que le Front participe en tant que tel aux élections, mais le maintient sous son nouveau visage à l'extérieur du gouvernement qui les préparera.

C'est peut-être sur ce point que les positions sont le plus éloignées.

3. Sur la question du retrait, elles le sont en effet moins.

Hanoï refuse le principe d'un retrait mutuel et simultané, car il implique à ses yeux l'égalité des situations en plaçant les États-Unis et le Nord-Vietnam sur le même plan. Or c'est l'Amérique l'agresseur. Les Américains doivent donc retirer sans condition leurs troupes, c'est-à-dire sans poser le

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la lettre d'Hanoï du 14 mars 1969.

[2] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[3] Les négociations de Paris sur le Vietnam ont lieu au centre de conférences internationales de l'avenue Kléber.

principe de la réciprocité. S'ils acceptaient d'abandonner ce principe, il est vraisemblable que les Nord-Vietnamiens, qui ne nient plus d'avoir des troupes au Sud, accepteraient de retirer leurs troupes.

Les États-Unis paraissent, comme il a été signalé plus haut, évoluer sur ce point, dans la mesure où ils s'éloignent de la formule de Manille et paraissent tourner autour de formules équivoques où l'idée d'un retrait unilatéral est évoquée.

Cela étant, il reste qu'une discussion qui resterait limitée au seul retrait ne serait sans doute pas acceptable pour le Nord et le Front dans la mesure où ceux-ci pourraient craindre qu'un retrait réciproque, plus ou moins négocié, des Américains et des Nord-Vietnamiens ne laisse face à face un Front privé de ses appuis nordistes et un Sud-Vietnam renforcé par les États-Unis dans une queue de conflit « vietnamisé ». La remarque de M. Firioubine[1] à M. Roger Seydoux[2] selon laquelle c'était là, aux yeux de Hanoï, un sérieux danger est révélatrice. On rejoint donc par là le problème de la discussion conjointe des problèmes politiques et militaires.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

292

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Contentieux khméro-vietnamien

N. nº 249/CLV.[3] *Paris, 16 avril 1969.*

Le cabinet du ministre voudra bien trouver ci-dessous quelques indications sur le contentieux entre le Cambodge et le Sud-Vietnam à propos duquel le Ministre, à la suite des déclarations du président Thieu[4] et de l'intérêt qu'elles ont soulevé à Washington, a souhaité être renseigné. Ce contentieux, à la connaissance de la direction d'Asie, porte sur trois points principaux :

[1] Nicolas Firioubine, vice-ministre des Affaires étrangères soviétique depuis 1957.

[2] Roger Seydoux de Clausonne, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Moscou depuis novembre 1968.

[3] Cette note est rédigée par Gérard Serre, conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la section politique (Cambodge) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis juin 1967.

[4] Lors d'une conférence de presse du 11 avril 1969, le président sud-vietnamien Nguyen Van Thieu a déclaré qu'il était prêt à discuter avec le gouvernement cambodgien en vue de rétablir de bonnes relations entre les deux pays. Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon nos 498 à 503 du 11 avril 1969, non reproduit.

1) *Les minorités*

L'hostilité profonde des Khmers envers les Vietnamiens date du dépècement du Cambodge par l'Annam avant le 19e siècle. Si, en 1862, l'arrivée des Français a arrêté ce processus, elle a consacré la perte par le Cambodge de provinces anciennement khmères, devenues la Cochinchine. Il en résulte que, dans le Sud-Vietnam actuel (anciens Annam et Cochinchine) existent de fortes *minorités*, les Khmers kroms (600 000 environ ?).

Si, le 20 octobre 1962, le prince Sihanouk paraît avoir renoncé à toute prétention sur ces provinces[1], il affirme périodiquement sa solidarité avec ses frères de race dont beaucoup cependant tendent à se fondre dans la communauté vietnamienne.

Inversement 300 000 Vietnamiens, attirés notamment par la pêche et le négoce, vivent au Cambodge et sont parfois suspectés par les autorités de complicité avec les Khmers « rouges ».

2) *Finances*

Après la Conférence de Genève (juillet 1954) des accords quadripartites ont été signés à Paris (29 décembre 1954), dont certains monétaires, financiers ou domaniaux, afin de prévoir le partage du patrimoine commun aux pays de l'ancienne Indochine (le Vietnam devant recevoir 74,25 %, le Cambodge 19,75 % et le Laos 6 %).

Fin novembre 1965, le prince Sihanouk estimait à un milliard de riels (1 riel = 0,10 Frs) la somme due au Cambodge par le Sud-Vietnam à ce titre.

3) *Frontières*

Cet aspect de la question a rejeté à l'arrière plan tous les autres.

Alors que par méfiance envers Hanoï, accusé d'avoir soutenu la rébellion vientminh au Cambodge en 1953, Phnom Penh avait en 1958 noué des relations avec Saigon, la vive hostilité de Ngo Dinh Diem[2] à l'égard de la politique neutraliste du prince Sihanouk et l'aggravation du différend entre le Sud-Vietnam et le Cambodge à propos d'*îles côtières*[3] ont amené les Khmers à rompre les relations avec Saigon en août 1963[4]. À propos de ces îles, la thèse vietnamienne est qu'elles doivent toutes revenir à Saigon car elles appartenaient à l'Annam avant l'intervention française ; les Cambodgiens eux, se fondant sur une décision prise pour « des commodités

[1] *Note du texte* : Dans une lettre écrite aux gouvernements étrangers, il écrit notamment : « Profondément épris de paix, mais résolu à défendre son honneur et ce qui lui reste, après maintes amputations, de son patrimoine national, le Cambodge… »

[2] Ngo Dinh Diem, (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

[3] *Note du texte* : Ces petites îles, au large de l'endroit où la frontière khméro-vietnamienne atteint la mer, comprennent l'Archipel des Pirates et l'île de Phu Quoc et ses dépendances.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1963-II, n° 70.

administratives » le 31 janvier 1939 par le gouverneur général de l'Indochine[1], revendiquent la possession d'un certain nombre de ces îles.

D'autre part, le tracé de la *frontière terrestre* tel qu'il ressort de l'« arrangement du 15 juillet 1873 » qui a donné à la délimitation territoriale entre les deux pays un caractère conventionnel, donne lieu à des contestations mineures sur le terrain en raison de l'absence de bornage.

En rompant avec Saigon, le prince Sihanouk avait en tête que l'avenir dans ces régions appartenait au régime d'Hanoï et au FNL[2]. Des relations diplomatiques ont donc été nouées avec la RDVN[3] et le Front représentés tous deux à Phnom Penh par des ambassades et qui ont solennellement fait la déclaration sur le respect et la reconnaissance des frontières du Cambodge demandée par le prince Sihanouk. Même si les garanties ainsi données perdent un peu de leur force, venant de Vietnamiens soupçonnés parfois de caresser les mêmes projets annexionnistes que l'Annam, elles peuvent paraître pour le moment d'un bien plus grand poids que les ouvertures faites actuellement par le gouvernement du général Thieu, jugé de peu d'avenir par le prince Sihanouk.

Ce dernier probablement comprendrait assez mal que les autorités saigonaises veuillent « discuter », créer « des commissions mixtes de frontière », parler de « négociations », alors que sans autres réticences les États-Unis eux-mêmes, principaux alliés du Sud-Vietnam, viennent de reconnaître les frontières khmères à peu près dans les termes souhaités par le Prince[4].

(*Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979*)

293

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 421 à 426. *Bruxelles-Delfra, 17 avril 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 17 h. 16).

M. Bombassei[5] nous a entretenu hier, à titre officieux et confidentiel, de la question qui va se poser prochainement au sujet de la présidence de la

[1] Joseph Jules Brévié, (1880-1964), gouverneur général de l'Indochine française de septembre 1936 au 29 août 1939.

[2] Front national de libération sud-vietnamien.

[3] République démocratique du Vietnam.

[4] Le 16 avril 1969, le département d'État américain communique au gouvernement cambodgien que : « Conformément à la charte des Nations unies, les États-Unis reconnaissent et respectent la souveraineté, l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriale du royaume du Cambodge, à l'intérieur de ses frontières actuelles ». Sur ce sujet, voir le télégramme de Paris à Bangkok du 9 avril 1969 et le télégramme de Phnom Penh n°s 455 à 460 du 16 avril 1969, non reproduits.

[5] Giorgio Bombassei Frascani de Vetor, représentant permanent de l'Italie auprès des Communautés européennes.

Commission. Mon collègue italien a rappelé que, au moment où les États membres avaient désigné M. Rey[1], ils étaient en même temps convenus que, en principe, la succession de celui-ci serait assurée par une personnalité italienne, sous réserve que le gouvernement de Rome présente un candidat pouvant réunir l'unanimité. Cela étant, on pensait, à Rome, qu'il serait raisonnable de prolonger d'un an la présidence de M. Rey puisque, de toutes manières, l'actuelle Commission à quatorze doit se retirer au début de juillet 1970 pour faire place à un collège de neuf membres, conformément aux dispositions du Traité de fusion[2]. Si l'on mettait fin au mandat de M. Rey dès juillet prochain, il en résulterait que le futur président, italien par hypothèse, devrait être désigné pour un an, ce qui serait difficilement acceptable pour Rome, ou, implicitement tout au moins, pour trois ans, ce que l'on ne souhaite pas demander du côté italien. De toutes manières, une exception à la règle de la rotation tous les deux ans devrait donc intervenir, soit au bénéfice du président actuel, soit à celui de son successeur.

M. Bombassei souhaitait savoir si l'idée de maintenir M. Rey dans ses fonctions jusqu'au début de juillet 1970 recueillerait l'agrément des autres États membres, faut de quoi le gouvernement italien devrait se préoccuper, sans trop tarder, de rechercher un ou des candidats à sa succession.

Mes quatre autres collègues se sont tous, à titre personnel, prononcés en faveur de la suggestion de M. Bombassei. En ce qui me concerne, j'ai rappelé notre attachement à la règle de la rotation, mais j'ai ajouté que je recommanderais également, en raison des circonstances particulières évoquées par M. Bombassei, le maintien pour un an de la situation actuelle.

Il me semble, en effet que, tout compte fait, il y aurait plutôt intérêt à prolonger d'un an le mandat de M. Rey plutôt que de devoir donner la présidence de la Commission, pour trois ans, à une personnalité italienne encore inconnue.

Il a été indiqué, par plusieurs de mes collègues, que le sort des vice-présidents devrait suivre celui du président, ce qui n'a été contesté par personne.

Enfin, certains se sont demandé s'il ne conviendrait pas que les ministres des Affaires étrangères des six pays membres, qui vont se rencontrer à Luxembourg le 12 mai prochain à l'occasion de la session du Conseil, s'entretiennent de cette affaire. M. Borschette a pris note de cette suggestion à laquelle la présidence va réfléchir.

Je note que l'éventualité d'une révision du Traité de fusion, en vue de maintenir le nombre des commissaires à quatorze, n'a été soulevée par personne.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

[1] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures, puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[2] Le Traité du 8 avril 1965 sur la fusion des exécutifs des Communautés européennes, entré en vigueur le 1er juillet 1967.

294

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1906 à 1923. *Moscou, 17 avril 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 58 et 21 h. 31).

J'ai été reçu le 17 avril par M. Kozyrev, qui, en l'absence de M. Semionov, est chargé de suivre les conversations de New York sur le règlement de la crise du Proche-Orient.

Le vice-ministre a commencé par constater que la discussion par les Quatre du fond du problème est en elle-même un élément positif. Le gouvernement soviétique a porté beaucoup d'intérêt à l'idée française de concertation à Quatre et il souhaite continuer à coopérer avec nous comme avec les autres puissances qui participent aux entretiens. Certes, il n'est pas encore possible de faire état d'un progrès à New York, mais on peut espérer que la concertation permettra de sortir de l'impasse, c'est-à-dire d'aboutir à un règlement politique. C'est également l'espoir des États arabes, espoir que ne partage malheureusement pas Israël qui persiste dans son attitude négative. Cependant, si les Quatre font des recommandations communes, il est peu probable qu'Israël puisse passer outre. Sur ces différents points, a observé mon interlocuteur, il est intéressant de constater que l'opinion de M. Jarring coïncide avec celle du gouvernement soviétique.

M. Kozyrev m'a fait part ensuite des réflexions que lui inspire le document américain. À certains égards, a-t-il dit, ce texte fait écho au nôtre, mais il éveille quelques soupçons, en particulier, il insiste pour des négociations directes entre les parties et prévoit un retrait des forces sur des « frontières sûres et reconnues », sans se référer à la résolution 242, c'est-à-dire en donnant l'impression qu'il s'agit de frontières différentes. Le texte reflète donc la position d'Israël, qui est inacceptable pour les pays arabes.

Les Soviétiques, a poursuivi le vice-ministre, n'ont pas d'objection de principe à la proposition française de déclaration d'intentions, et ils l'étudient avec attention. Le seul élément d'indécision tient à l'attitude des Arabes, dont l'URSS veut tenir compte pour définir la sienne. « J'espère, a-t-il ajouté, que, dès qu'elle nous sera connue, nous pourrons déterminer notre position et en discuter avec vous ».

Revenant à l'attitude américaine, le vice-ministre a exprimé le vœu que nos deux gouvernements puissent l'influencer, « car, a-t-il marqué, je pense que les États-Unis n'ont pas dit leur dernier mot. Veulent-ils réellement un règlement politique ? Nous avons l'impression, lorsque nous discutons de ce problème à Washington, qu'ils voudraient sortir du cadre de la résolution 242. Dans ce cas, il serait bien difficile de s'entendre. Nous avons aussi le sentiment que les Américains sont désireux d'aboutir, mais nous constatons un divorce entre cette volonté affichée et les propos de M. Yost à New York ». Pour le moment, a-t-il conclu, nous n'avons pas une vue claire des

voies choisies par les Américains. Il n'apparaît pas que leur attitude se soit modifiée depuis la remise de leur document de travail.

À l'issue de cet entretien, M. Kozyrev m'a fait, sur l'appel de Budapest, une longue communication, dont je rends compte dans le télégramme suivant.

M. Kozyrev m'a fait, aujourd'hui 17 avril, une longue communication sur l'appel de Budapest du 18 mars[1]. Il a commencé par constater que, si M. Zorine avait évoqué ce sujet avec M. de Lipowsky[2] et M. Alphand, il n'avait pu rencontrer encore M. Debré. Puis il a poursuivi, avec une certaine solennité : « J'ai donc été chargé de vous faire connaître notre position à l'égard de cet appel, afin que vous puissiez en faire part au général de Gaulle, à M. Couve de Murville et à Monsieur le ministre des Affaires étrangères ».

Mon gouvernement, a poursuivi M. Kozyrev, a décidé d'attirer sur ce texte l'attention de tous les gouvernements européens et, avant tout, celle de la France en raison du haut degré de compréhension mutuelle qui existe entre nos deux pays et du rôle joué par l'un et l'autre dans les affaires intéressant la sécurité européenne. Aussi a-t-on accueilli avec une grande satisfaction à Moscou l'annonce faite par M. Debré et M. Alphand de l'intention française de reprendre les consultations sur ce sujet.

Le vice-ministre a souligné combien il serait important, pour assurer le succès de l'entreprise, que l'URSS et la France, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, puissent contribuer à la préparation et à la convocation de la conférence européenne. En évoquant cette perspective, a précisé mon interlocuteur, nous avons à l'esprit que cette conférence pourrait aider à la réalisation des objectifs de détente, de coopération et d'organisation de la sécurité européenne contenus dans la déclaration franco-soviétique du mois de juin 1966[3].

Certes, a reconnu le vice-ministre, des difficultés subsistent mais il faut commencer à les dépasser. Ces obstacles correspondent à des problèmes réels, mais nous pensons que la conférence permettrait précisément de les résoudre. Nous attirons l'attention du gouvernement français sur l'importance de cet appel et sur l'urgence que revêtent les questions qu'il propose d'aborder.

L'initiative prise à Budapest ne répond pas seulement aux intérêts des pays socialistes, mais aussi à ceux de tous les pays européens. Il s'agit en effet de la sécurité et de la coopération dans tous les domaines sur une base à la fois bilatérale et européenne. Si nous voulons la détente, a-t-il affirmé, il n'y a pas d'autre méthode que d'y parvenir conjointement. Les États membres du pacte de Varsovie y sont, quant à eux, décidés : tel est le sens de l'appel du 18 mars. Ils pensent que tous les problèmes européens doivent

[1] Cet appel a été adressé à tous les États européens par les pays membres du pacte de Varsovie.

[2] Jean de Lipkowsky, homme politique français, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968.

[3] Cette déclaration a été faite à l'issue de la visite d'État du général de Gaulle en URSS.

être réglés pacifiquement c'est-à-dire à la table de la conférence. Ils ont réaffirmé, comme en 1966 à Bucarest, qu'ils étaient hostiles à la division du monde en blocs.

Aucun pays européen, a poursuivi M. Kozyrev, ne s'est prononcé contre ce projet, ni contre sa préparation. D'aucuns soulignent les obstacles qui demeurent, mais cela ne doit pas être une raison pour retarder la solution de ces problèmes. Ces difficultés proviennent du fait que certaines forces existent en Europe qui veulent réviser les conséquences de la Seconde Guerre mondiale. Elles veulent envenimer le climat européen et déclencher une nouvelle guerre. On peut penser que les États qui ont intérêt à consolider la sécurité européenne doivent s'efforcer de réduire ces obstacles. Il va de soi que les nations européennes peuvent avoir des vues différentes sur les problèmes à résoudre, mais cela ne diminue pas l'importance d'une réunion où tous les pays s'efforceront de rechercher la voie de la détente et de la sécurité. Ces différences n'en rendent que plus utile la convocation d'une conférence. Au surplus, il n'y a jamais eu en Europe, depuis la guerre, une rencontre de tous les pays sur les problèmes du continent, alors qu'il y en a eu dans les autres parties du monde, à Bandoung et ailleurs.

M. Kozyrev a précisé que l'URSS et les pays du pacte de Varsovie ne mettent aucune condition préalable à la convocation de la conférence. Chaque gouvernement sera libre de proposer et d'exposer son point de vue. On a objecté qu'il faudrait que cette rencontre soit bien préparée : c'est aussi l'avis de l'URSS. Mais c'est aussi une raison supplémentaire de ne plus tarder davantage à le faire. Plus vite le travail de préparation sera accompli, et plus vite seront réalisés des progrès qui permettront à leur tour d'établir la confiance et la détente entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Telles sont les raisons pour lesquelles les pays du pacte de Varsovie ont pris l'initiative d'inviter les autres États à préparer et à convoquer cette conférence.

Je vous prie, a conclu M. Kozyrev, de transmettre cette communication au général de Gaulle en appelant son attention sur le fait que le gouvernement soviétique attache une importance primordiale à ce projet, parce qu'il pense que les objectifs qu'il se propose correspondent à ceux que s'est fixé Monsieur le Président de la République, ceux de la détente, de la coopération, de la sécurité européenne sur une base bilatérale et européenne. « En d'autres termes, a dit M. Kozyrev, la détente, l'entente et la coopération ou, si vous voulez, la détente, la coopération et l'entente.

J'ai répondu au vice-ministre que je ne manquerai pas de transmettre cette communication à mon gouvernement. J'ai rappelé qu'à Paris on avait vu dans cet appel un signe favorable, qu'on avait apprécié son ton modéré ainsi que la volonté qui y était bien marquée d'améliorer les relations Est-Ouest. On s'interrogeait toutefois sur les objectifs qui pourraient être fixés à la conférence envisagée et sur les problèmes que poserait la participation de certains des États qui y seraient convoqués. On se demandait également si le processus de détente, retardé par les événements de Tchécoslovaquie[1],

[1] Au sujet de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces des États membres du pacte de Varsovie en août 1968, se reporter en particulier aux *D.D.F, 1968-II.*

était suffisamment avancé pour qu'on puisse le convoquer avec des chances de succès. Mieux valait en effet une absence de conférence qu'une réunion qui se terminerait par un échec. D'autre part, si le gouvernement français souhaitait la détente, qu'il avait été le premier à proposer et à mettre en œuvre, il n'était pas favorable à une négociation qui, se déroulant entre deux groupes d'États, aboutirait à la consolidation des blocs existants. Au lieu de discuter de bloc à bloc, il fallait, pour continuer la politique de détente, utiliser la voie bilatérale comme Paris l'avait fait depuis trois ans avec Moscou et, dans l'ensemble, avec succès. En résumé, on ne pouvait certainement pas rejeter le principe d'une conférence européenne, mais sa convocation rencontrerait bien des obstacles et il fallait la préparer avec beaucoup de soin avant de pouvoir songer à la réunir.

M. Kozyrev m'a répondu qu'il ne méconnaissait pas ces difficultés, mais pourquoi ne pas nous consulter pour parvenir à les dépasser ? Sans doute, certains pays sont hostiles à la détente, mais la majorité y est favorable et elle doit entraîner les autres. Le gouvernement soviétique, pas plus que le gouvernement français, n'est désireux de consolider les blocs. Il entend bien ne pas négliger les contacts bilatéraux, mais ces derniers sont insuffisants et n'excluent d'ailleurs pas la convocation d'une conférence. Quant à la question de savoir si le processus de détente a été poussé assez loin, il faut précisément poursuivre sur cette voie, car la détente ne se fera pas d'elle-même. Des forces hostiles s'y opposent : on l'a vu en Tchécoslovaquie. Quant aux objectifs de la conférence, ils tiennent dans la formule : assurer la sécurité de tous les pays d'Europe, et de chaque pays d'Europe. Qui doit participer ? Tous les États européens. Quant aux États extra-européens, les États-Unis essentiellement, ce serait aux États européens de décider sous quelle forme, dans quelle mesure et à quel stade ils pourraient prendre part aux travaux. Nous sommes prêts, a dit le vice-ministre, à en discuter avec vous à Paris ou à Moscou.

J'ai conclu ce long entretien en rappelant que nous n'avions pas la même interprétation des événements en Tchécoslovaquie. Pour nous la détente ne signifie pas seulement de meilleurs rapports entre l'Est et l'Ouest mais aussi la possibilité pour chaque État de déterminer lui-même sa politique, en particulier sa politique étrangère.

(*Collection des télégrammes, 1969, Arrivée, Moscou*)

295

M. CERLES, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PÉKIN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 605 à 614[1]. *Pékin, 18 avril 1969.*

(*Reçu* : le 19, 11 h. 20).

La Chine et le mouvement communiste international

Je me réfère au télégramme de Moscou n°s 1715 à 1723.

Aucun des rapports et discours présentés ou prononcés au cours du 9e Congrès[2] n'ayant encore été publié, il convient d'analyser avec prudence l'attitude chinoise envers le mouvement communiste international.

1. Les messages adressés par les groupes « marxistes-léninistes » à l'occasion du Congrès du PCC ne contiennent aucune allusion jusqu'à présent, à une éventuelle conférence des mouvements « orthodoxes ». La plupart se réfèrent à la pensée de Mao Tsé Tung[3] et les Japonais présentent Pékin comme le « centre de la révolution mondiale ». Les Italiens concèdent un rôle dirigeant aux partis chinois et albanais, mais ne laissent pas entrevoir la création d'un nouveau « comintern ». Le texte de Tirana manifeste sur ce point une très grande volonté de prudence : si le président Mao a contribué à définir le « marxisme-léninisme de notre époque », il demeure un « ami » et n'hérite manifestement pas des prérogatives dévolues naguère à Staline. Nombre de messages insistent sur la nécessité, proclamée par les Chinois eux-mêmes, d'adapter la pensée révolutionnaire de leur président aux « conditions concrètes » de chaque pays.

2. L'attitude raide et dogmatique – adoptée notamment par Kang Sheng[4] en 1966, lors du cinquième Congrès du parti albanais – ne paraît donc plus de mise ici. Ceci s'explique sans doute par le fait que les Chinois contrôlent malaisément leurs fidèles et exercent de loin un difficile arbitrage entre

[1] Ce télégramme a été communiqué via le Département à Moscou, Washington et Londres. Il porte comme titre : *La Chine et le mouvement communiste international*.

[2] Le 9e congrès du Parti communiste chinois se déroule en avril 1969.

[3] Mao Tsé Tung, un des cofondateurs du parti communiste chinois en 1921, proclame la République populaire de Chine le 1er octobre 1949 et en est le président de 1949 à 1959. À partir de 1959, il devient le secrétaire général du parti communiste chinois et président de la Commission militaire centrale.

[4] Après l'établissement de la République populaire. Kang Sheng se voit confier des responsabilités gouvernementales et militaires pour la province du Shandong et fait partie, de 1949 à 1954, du conseil exécutif de l'Association sino-soviétique. Réélu au comité central du P.C.C. en 1956 et membre suppléant du bureau politique – il le sera de 1956 à 1966. Kang Sheng enseigne un temps à l'université de Pékin (1958) et accompagne Zhou Enlai en Union soviétique à l'occasion de la signature de l'accord de coopération entre Moscou et Pékin. Dans les années qui suivent, on le trouve présent à la conférence consultative du traité de Varsovie (1960), au IVe congrès du Parti du travail coréen (1961) et à Moscou avec Zhou Enlai (1964). En août 1966, il redevient membre à part entière du bureau politique et figure dans la fraction de la gauche officielle du mouvement aux côtés de Chen Boda et de l'épouse de Mao Tsé Tung, Jiang Qing. Il supervise aussi la police pendant la Révolution culturelle.

factions rivales. L'embarras de Pékin devant les dissensions sanglantes des communistes birmans, qui ont imposé, semble-t-il, le choix de leur dirigeant, marque assez clairement les limites de l'autorité chinoise.

Le nombre et la teneur des messages diffusés témoignent assez clairement de ces difficultés. Dans certains cas, la presse publie ici côte à côte deux textes issus d'un même pays, qui paraissent traduire de sérieuses divergences tactiques. Ainsi le « parti communiste (ML) de France » s'oppose nettement à toute collaboration avec les « opportunistes de gauche », tandis que « ligne rouge » rappelle, pour sa part, qu'il faut tenir compte des « conditions concrètes » de la lutte. La confusion paraît telle chez les « maoïstes » indiens que l'agence *Hsinhua*, à ce jour, n'a publié aucune félicitation de leur parti. Pékin ne paraît donc pas en mesure, à l'heure actuelle, d'imposer des structures rigides à un mouvement de contestation qui demeure fluide.

3. Cette impression paraît corroborée par le souci manifeste ici de ne pas heurter les États et partis susceptibles de s'opposer à l'hégémonie soviétique. Les Chinois n'ont pas fait état de nouveaux mouvements « marxistes-léninistes » en Europe orientale. Le seul groupuscule cité – le « parti communiste de Pologne » – se garde de formuler la moindre critique contre M. Gomulka[1]. Les dirigeants d'Europe orientale – notamment de Prague et de Belgrade – sont ménagés. Seules les autorités bulgares – jugées sans doute « serviles » envers Moscou – font l'objet de remarques désobligeantes.

La comparaison des textes français et italien suscite une réflexion analogue. Tandis que M. Waldeck Rochet[2] et son parti sont condamnés sans ambages, les maoïstes italiens évitent toute critique nominale contre le PCI et se contentent d'une vague référence aux « révisionnistes de tout acabit ». Ainsi récompense-t-on, semble-t-il, les communistes italiens de l'attitude ferme qu'ils ont adoptée depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie, et notamment lors de la conférence préparatoire de Moscou.

4. L'ambassadeur de Roumanie a donc quelques motifs d'avancer qu'à l'heure actuelle, Pékin paraît plus soucieux d'exercer une forte pression sur le mouvement communiste que de prendre l'initiative d'un schisme (cf. mon télégramme n°s 574 à 582). J'observe d'ailleurs, que les messages de Bucarest, d'Hanoï et du Front ont été publiés intégralement et en très bonne place, bien qu'ils ne reconnaissent aucune prérogative particulière au parti chinois et à son chef.

Les diplomates soviétiques eux-mêmes se livrent en privé à des analyses plus nuancées que celle du « kommunist ». Ils estiment qu'à l'occasion du 1er mai ou du 1er octobre, Pékin invitera un très grand nombre de délégations étrangères à parader sur la tribune de Tien An-Men. Nos collègues doutent, en revanche, que les dirigeants chinois veuillent souligner la limite actuelle de leur audience en organisant une conférence qui ferait pendant à celle prévue au mois de juin prochain.

[1] Wladyslaw Gomulka, premier secrétaire du Parti ouvrier unifié polonais depuis 1956.

[2] Waldeck Rochet est le secrétaire général du Parti communiste français depuis 1964.

Il paraît en effet vraisemblable que la Chine s'attachera, au cours des prochains mois, à intensifier et à mieux organiser son action de propagande, notamment auprès des mouvements révolutionnaires et des groupements de jeunesse. Mais aucun fait précis ne corrobore à l'heure actuelle l'hypothèse du *kommunist* relative à la prochaine formation d'une internationale prochinoise. Pékin ne semble pas se départir pour le moment d'une réelle prudence. Il est sans doute soucieux de ne pas fournir à Moscou de nouveaux prétextes pour justifier sa pression sur des alliés récalcitrants et obtenir la condamnation du « groupe de Mao Tsé-tung ».

(*Asie-Océanie, Chine, Politique extérieure, 1968-1972*)

296

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1860 à 1870. *Washington, 18 avril 1969.*

Diffusion strictement réservée. Pour le Ministre. (*Reçu* : le 19 : 02 h. 27).

Je me réfère à vos télégrammes 616 et 617[1].

J'ai été reçu dans l'après-midi du 18 avril par le secrétaire d'État auquel j'ai rappelé la conversation qu'il avait eue avec vous à Washington le 11 avril.

Je lui ai indiqué qu'il nous paraissait souhaitable que non seulement le gouvernement du Nord-Vietnam mais aussi le Front national de libération soient informés du désir du gouvernement américain de tenir à quatre des réunions privées. La seconde possibilité mentionnée par lui était que des entretiens parallèles aient lieu entre les États-Unis et le Nord Vietnam d'une part, le Sud-Vietnam et le Front national de libération de l'autre. Nous pensions pour notre part que cette seconde solution n'avait guère de chance d'être acceptée ni par Hanoï ni par le Front. M. Rogers en a immédiatement convenu.

Dans ces conditions, serait-il d'accord pour qu'à l'occasion nous prenions langue au sujet de la première possibilité avec les représentants du Front actuellement à Paris ?

[1] Ces deux télégrammes à Washington, non repris, du 18 avril 1969 sont classés l'un « secret – diffusion réservée », communiqué à Phnom-Penh et Saïgon, l'autre « très secret – diffusion strictement réservée » « Pour l'ambassadeur seul ». Dans le premier, le ministre indique qu'il estime inopportun d'intervenir tout de suite comme le lui suggère le président Nixon, auprès du Prince Sihanouk en faveur d'une reprise des relations diplomatiques entre le Cambodge et le Sud-Vietnam étant donné l'état d'esprit du moment du chef de l'État khmer. Dans le second, il se déclare prêt à informer Hanoï de la disposition des États-Unis à ouvrir des réunions privées soit à quatre, soit parallèlement deux par deux, États-Unis / Nord-Vietnam et Sud-Vietnam / Front de libération, mais il estime qu'il serait préférable de communiquer en même temps cette information à ce dernier.

Le secrétaire d'État m'a dit qu'il n'avait à ceci aucune objection. Bien entendu, et il était assuré que M. Debré avait bien compris sa pensée, l'on ne nous demandait pas de prendre une initiative immédiate et d'aller dire aux représentants d'Hanoï et du Front qu'après les conversations de Washington le gouvernement des États-Unis souhaitait l'ouverture immédiate de ces conversations privées à quatre. Lorsque l'occasion s'en présenterait et ceci correspond d'ailleurs, comme je l'ai fait remarquer aux termes de votre message, le ministre pourrait dire à ses interlocuteurs lorsqu'ils demanderaient à être reçus, que nous avions tout lieu de penser que le gouvernement des États-Unis attacherait du prix à de telles conversations. Bien entendu l'on préférerait à Washington que les représentants d'Hanoï et du Front en prennent l'initiative. Mais si ceux-ci hésitaient à le faire le gouvernement des États-Unis ne verrait pas d'objection à faire les premiers pas – lorsque l'accord des parties adverses aurait été obtenu, le secrétaire d'État estimait que les conversations privées pourraient s'ouvrir dans un délai de trois ou quatre jours.

M. Rogers a alors ajouté que lorsque, selon son expression « la glace aurait été rompue » il serait peut-être alors possible d'en venir à des conversations parallèles conduites par voie bilatérale.

Les représentants du gouvernement de Saigon et ceux du Front estimeraient peut-être en effet nécessaire de discuter séparément entre eux de certaines questions d'ordre militaire : où se trouvaient leurs troupes respectives, quelles assurances pourrait-on avoir de part et d'autre que certains mouvements de troupes ne seraient pas effectués. Il était même possible que de telles conversations encore purement hypothétiques dépassent le cadre militaire. Les représentants de Saigon et ceux du Front trouveraient peut-être en effet intérêt à discuter entre eux par exemple de la manière dont pourraient être organisées des élections ou autres questions similaires. Il fallait donc laisser à tout ce schéma beaucoup de souplesse tenant compte de la réaction des uns et des autres.

J'ai ajouté, conformément à vos instructions, que de telles conversations n'avaient de chance d'être fructueuses que si une totale et complète discrétion pouvait être assurée à ces contacts. Hanoï se plaignait de fuites récentes.

M. Rogers m'a répondu qu'il voyait bien à quoi je faisais allusion. Dans une déclaration récente son collègue le secrétaire à la Défense avait paru confirmer l'existence de contacts privés. Hanoï avait pu s'en étonner. Mais en fait M. Laird avait été mal compris. Il avait simplement voulu dire que sous l'administration précédente l'ouverture à Paris de négociations de paix n'avait été rendue possible que par des contacts privés. La position officielle américaine était en tout cas celle qu'il avait rendue personnellement publique dans sa conférence de presse du 7 avril. L'on ne cherchait nullement à Washington à faire pression sur l'adversaire en faisant état de conversations qui par définition devaient être gardées totalement confidentielles. Il pouvait pour l'avenir me donner une assurance formelle à ce sujet.

À la fin de l'entretien j'ai parlé au secrétaire d'État du désir exprimé par le président des États-Unis de nous voir intervenir pour favoriser la reprise

des relations diplomatiques entre le Cambodge et le gouvernement du Sud Vietnam (votre télégramme 616). J'ai rappelé à M. Rogers que nous avions été sensibles à cette marque de confiance mais qu'en même temps une démarche de ce genre nous paraissait vouée à un insuccès certain. Le prince Sihanouk avait déjà pris position à ce sujet et avait marqué qu'il considérait que les frontières de son royaume avaient déjà été reconnues par le Front national de libération.

M. Rogers m'a répondu qu'il comprenait parfaitement notre point de vue. Des relations diplomatiques allaient être reprises incessamment entre Phnom Penh et Washington. Lorsqu'il y aurait au Cambodge un chargé d'Affaires américain celui-ci, si les circonstances s'y prêtaient, s'efforcerait de reprendre lui-même la question.

En conclusion, le secrétaire d'État m'a dit combien il avait apprécié la teneur, l'utilité et la franchise de ces messages.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

297

COMPTE RENDU

de l'audience du 18 avril à 12 h. 15
accordée par le général de Gaulle à son altesse Cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah,
Premier ministre du Koweït

C.R. *Paris, 18 avril 1969.*

Le général de Gaulle a reçu en audience, le 18 avril, son Altesse Cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah[1].

Assistaient à cette audience :

– *du côté koweïtien*

L'ambassadeur de Koweït en France[2],

– *du côté français*

L'ambassadeur de France au Koweït[3].

[1] Cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah est prince héritier et Premier ministre du Koweït. Il est le troisième fils de l'émir Ahmed Al-Jaber Al-Sabah qui régna de 1921 à 1950 et est le neveu de l'émir régnant Cheikh Sabah Al-Salem Al-Sabah. Il est nommé Premier ministre le 30 novembre 1965 et désigné prince héritier en mai 1966 à la suite d'un vote unanime de l'Assemblée nationale. C'est lui qui détient en fait la réalité du pouvoir au Koweït, l'émir se contentant d'exercer les fonctions honorifiques de chef de l'État.

[2] M. Saed Jacob Shammas entre en 1961 au ministère des Affaires étrangères du Koweït, il est successivement consul général à New York, ambassadeur à Moscou, puis nommé à Paris où il présente ses lettres de créance le 31 janvier 1967. Il réside à Paris jusqu'à l'arrivée de son successeur en octobre 1969.

[3] L'ambassadeur de France au Koweït est Paul Carton, chargé d'Affaires puis ambassadeur depuis juillet 1968.

Le Prince a remis au général de Gaulle un message personnel de l'Émir Sabah Al-Salem Al-Sabah[1].

Les échanges de vue ont porté essentiellement sur la situation au Moyen-Orient et sur les relations franco-koweïtiennes.

I – *Situation au Proche-Orient*

Le prince héritier, Premier ministre a remercié le général de Gaule pour l'attitude noble et généreuse que lui-même et son gouvernement ont adoptée dans le conflit israélo-arabe.

Répondant à une question du président de la République *Cheikh Jaber Al-Ahmed* a estimé que la situation au Moyen-Orient avait atteint un état de gravité extrêmement inquiétant. « Plus le temps passera, plus il sera difficile de trouver une solution à la crise ». C'est pourquoi le Koweït – et avec lui le monde arabe tout entier – suit avec le plus grand intérêt les efforts de la France et lui est reconnaissant de l'initiative qu'elle a prise d'une concertation entre les quatre membres permanents du Conseil de sécurité[2]. Le Prince souhaitait à ce propos souligner combien était important aux yeux des Arabes le problème de la ville arabe de Jérusalem. Cette ville est, en effet, le deuxième lieu saint de l'Islam et il n'est point concevable que le monde arabe puisse « vivre sans Jérusalem ».

En ce qui concerne la résolution du 22 novembre[3], comme ne l'ignorait pas le gouvernement français, le Koweït l'avait aussitôt rejetée (et il n'envisageait pas de revenir sur sa décision). Il laisse cependant aux États arabes directement impliqués dans le conflit le soin de juger de l'opportunité de l'accepter en temps voulu. Le gouvernement koweïtien prie la France de redoubler d'efforts dans la recherche d'un règlement juste et équitable.

Le général de Gaulle a répondu au Prince héritier qu'il était conscient de la gravité du problème du Moyen-Orient. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour hâter une décision favorable à toutes les parties. La concertation à Quatre était un bon début.

Par ordre d'importance, les questions à résoudre se présentent, pour le gouvernement français, comme suit :

1. Le retrait des forces israéliennes qui est lié à une reconnaissance par toutes les parties de l'état de non belligérance et de paix.

2. Le règlement du problème des réfugiés que la France conçoit en deux temps :

– les réfugiés d'après la guerre de juin 1967 devront être autorisés à retourner dans leurs foyers ;

– ceux qui ont quitté la Palestine avant cette date devront bénéficier de compensations et se voir accorder la possibilité de s'installer dans les pays d'accueil.

[1] L'émir Sabah Al-Salem Al-Sabah est proclamé roi du Koweït le 24 novembre 1965 à la mort de son frère aîné l'émir Abdallah.

[2] Au sujet de la « concertation à Quatre », voir plus haut le compte rendu de l'entretien Debré-Shriver du 7 janvier 1969 et le télégramme de Paris à New York du 1er avril 1969.

[3] Pour la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II nº 257.

3. La bande de Gaza, qui ne peut rester entre les mains de l'occupant ; Israël ne manifeste d'ailleurs aucune intention de garder ce territoire. La France estime qu'il devrait être rattaché à la Jordanie.

4. La démilitarisation de certaines zones. Les hauteurs de Golan en particulier.

5. Quant à la vieille ville de Jérusalem, les Chrétiens, le Vatican en particulier, estiment qu'elle devrait rester ouverte à toutes les religions.

Le général de Gaulle a ensuite demandé à Cheikh Jaber Al-Ahmed ce qu'il pensait de l'idée d'une Palestine indépendante. Lors de son récent passage à Paris, le Roi Hussein[1] s'y était montré hostile.

Le Prince héritier a déclaré que le Koweït l'était aussi : « c'est là une idée israélienne ; nous nous opposerons à sa réalisation ».

Cheikh Jaber Al-Ahmed a tenu à souligner, une seconde fois, combien le monde arabe tenait au retour de la ville arabe à la Jordanie.

Le général de Gaulle a demandé au Premier ministre du Koweït de le renseigner sur l'évolution de la situation dans le Golfe.

Cheikh Jaber Al-Ahmed a répondu que Koweït déployait de grands efforts pour faire aboutir le projet de Fédération des Émirats[2]. Il y avait encore un long chemin à parcourir, car il était difficile de convaincre tous les émirs intéressés de l'utilité de consentir certains sacrifices personnels au profit de la Fédération.

La création du nouvel État était par ailleurs retardée par l'attitude de l'Iran qui formule des revendications sur Bahrein. Le gouvernement koweïtien est en contact permanent avec le gouvernement iranien qu'il souhaite convaincre des avantages qu'il aurait à entretenir de bons rapports avec la future Fédération. Il espère bien amener Téhéran à renoncer à ses prétendus droits sur Bahrein. Le Shah a d'ailleurs informé l'Émir qu'il n'avait nullement l'intention d'utiliser la force pour s'approprier l'archipel arabe. Il avait cependant demandé, « pour sauver la face », qu'un plébiscite ait lieu dans ce territoire. Le souverain iranien est en effet convaincu que cette consultation serait favorable aux Arabes. L'émir du Koweït a rejeté cette suggestion car il ne peut admettre que soit remis en cause le caractère arabe de Bahrein. C'est là aussi la manière de penser du cheikh de Bahrein[3] et de l'ensemble des chefs d'État arabes.

Le général de Gaulle a ensuite demandé au chef du gouvernement de Koweït ce qu'il pensait de la situation en Irak.

[1] Hussein ibn Talal ibn Adallah, roi de Jordanie, se rend à Washington pour rencontrer Nixon. Il part au début d'avril 1969 et s'arrête à Paris, il a le 2 avril avec le général de Gaulle un entretien publié ci-dessus. Il séjourne en France jusqu'au 7 avril à titre privé. Après Washington, il se rend à Rome où il rencontre le Pape (télégramme d'Amman n° 197 du 27 mars 1969, non publié).

[2] La décision d'évacuer définitivement les bases britanniques du golfe Persique en 1971 pose des problèmes aux États de la région et notamment la question de leur protection ; ils doivent s'unir. Les sept petits États de la Côte des Pirates ainsi que le Qatar et Bahreïn signent un accord le 27 février 1968, des réunions ont lieu par la suite en vue d'élaborer une constitution. Un petit sommet se réunit à Doha le 10 mai 1969.

[3] Cheikh Issa Ben Salman Al-Khalifa est l'émir de Bahreïn depuis 1961.

Le prince héritier a répondu que ce pays souffrant d'une instabilité chronique, il était difficile d'entretenir avec lui des rapports étroits et soutenus. Du reste, il existait encore entre les deux pays des problèmes en suspens, tels que par exemple celui de la délimitation des frontières.

II – *Rapports franco-koweïtiens*

Le *Prince héritier* a constaté avec satisfaction que les rapports franco-koweïtiens s'étaient considérablement développés depuis quelques mois, notamment dans les domaines des grands travaux et de l'industrie où certains succès ont été, récemment encore, enregistrés par la technique française. La voie était ouverte aujourd'hui à une plus large coopération. Le gouvernement du Koweït était disposé pour sa part à favoriser cette évolution dans la plus large mesure. C'est dans cet esprit que Cheikh Jaber Al-Ahmed avait accepté d'assister à l'inauguration de la banque franco-arabe d'investissements[1]. Et ce n'était là qu'un début !

Le Koweït n'était pas seulement prêt à favoriser l'implantation de maisons françaises dans l'Émirat, il souhaitait également s'engager dans des entreprises mixtes en association avec des intérêts français partout où cela serait possible. Il convenait donc qu'à cette fin, industriels et investisseurs français recherchent activement des possibilités de coopération.

Dans le domaine culturel, l'effort du gouvernement français comme celui du gouvernement du Koweït devaient être soutenus. Cheikh Jaber Al-Ahmed se réjouissait de voir incessamment signé l'accord culturel[2] dont le projet a fait l'objet de négociations entre les deux gouvernements.

Le général de Gaulle a remercié le prince héritier pour les sentiments d'amitié qu'il a exprimé aussi bien envers sa personne qu'envers le gouvernement et le peuple français ; il partageait entièrement ses vues sur la nécessité de promouvoir une coopération plus élargie encore entre les deux pays dans les domaines économique, industriel, financier et culturel. Il était satisfait, pour sa part, de voir se multiplier les échanges de visites entre les membres des gouvernements koweïtien et français. C'était là une tendance à encourager !

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1969, nº 37*)

[1] La banque franco-arabe d'investissement ou *Frab Bank International* est créée en avril 1969 au capital de 10 millions de francs ; du côté européen la Société générale et la Société de banque suisse participent chacune au capital à concurrence de 25 %. Cette banque opère au Koweït, dans les émirats du Golfe, en Arabie saoudite, au Liban et en Libye. Voir la note de la direction des Affaires économiques nº 150 / du 26 mai 1970 non publiée.

[2] L'accord de coopération culturelle et technique entre la France et le Koweït, dont le projet remonte à 1967, est signé à Paris le 18 septembre 1969.

298

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Contacts franco-américains sur le problème vietnamien

N.[1] *Paris, 19 avril 1969.*

Confidentiel.

À la veille de son départ en congé, l'ancien directeur d'Asie avait reçu la visite de M. Dean[2] qui était venu lui exprimer son grand regret de voir que nos conversations relatives au Vietnam risquaient fort d'être gelées. M. Cabot-Lodge[3], d'après ce dernier, avait sa manière propre de voir les choses et estimait qu'il convenait d'espacer, sinon d'arrêter, les contacts avec le Quai d'Orsay et qu'il n'était plus utile de nous faire des confidences ou de recueillir notre avis.

M. Manac'h avait tenu à son interlocuteur, avec toute la sérénité possible, le langage suivant : « Nous avons l'impression que nos entretiens étaient plus utiles pour vous que pour nous. Nous n'avons plus, Dieu merci, de responsabilités directes au Vietnam et vous en avez de fort lourdes. Notre intérêt pour le problème du Sud-Est asiatique était dicté par la bonne volonté. Libre à M. Cabot-Lodge d'interrompre nos conversations. Nous le regrettons pour vous plus que pour nous. En tout cas, je puis vous dire que le gouvernement français a sa propre politique vietnamienne et qu'il ne se désintéressera pas du problème. Tout simplement, vous ne serez sans doute plus tenus informés de nos positions ».

Vingt-quatre heures après le déjeuner d'adieu que M. Shriver[4] venait de donner pour M. Manac'h, en présence de M. Cabot-Lodge et de membres de sa délégation, M. Dean a demandé à voir l'ancien directeur d'Asie, le vendredi 18 avril.

Il venait de la part de M. Cabot-Lodge et de M. Habib[5].

Le fonctionnaire américain était chargé de dire à M. Manac'h (ce qui correspond du reste aux indications que M. Froment-Meurice[6] a déjà

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin.

[2] John Gunther Dean, premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[3] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 6 janvier 1969.

[4] Robert Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis mai 1968.

[5] Philip Charles Habib, assistant adjoint du secrétaire d'État américain pour les Affaires de l'Asie de l'Est et du Pacifique depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris depuis mai 1968.

[6] Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969.

recueillies) que M. Cabot-Lodge avait modifié radicalement son point de vue. Peut-être avait-il reçu d'ailleurs des instructions de Washington. En tout cas, M. Dean était invité à faire savoir à M. Manac'h qu'on souhaitait beaucoup maintenir avec nous une amicale coopération qui s'était révélée très efficace et très fructueuse dans le passé à l'époque où le gouverneur Harriman[1] était le chef de la délégation américaine.

M. Manac'h a répondu à son interlocuteur qu'il prenait note de ce qui lui était dit et qu'il en ferait part au cabinet du ministre et au nouveau directeur d'Asie.

M. Dean était visiblement heureux d'avoir à faire la communication dont M. Cabot-Lodge l'avait chargé.

Il s'est naturellement efforcé de savoir quelle avait été la teneur de la conversation que M. Manac'h avait eue avec M. Mai Van Bo[2] le 16 avril et dont il a été rendu compte à M. Froment-Meurice. Quelques indications lui ont été données à ce sujet, à savoir les objections que font les Nord-Vietnamiens à une divulgation des contacts secrets et leur position de fond quant à une distinction entre conversations sur les problèmes militaires et politiques.

À l'issue du déjeuner du 16 avril à l'ambassade des États-Unis, M. Shriver a tenu à manifester à M. Manac'h, avec beaucoup d'insistance, sa gratitude et ses remerciements pour l'action poursuivie avec persévérance par le Quai d'Orsay.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

299

NOTE

Démarche du chargé d'Affaires de Chine

N. nº 119/AS. *Paris, 21 avril 1969.*

Le chargé d'Affaires de Chine a été reçu sur sa demande le 18 avril par le directeur d'Asie-Océanie.

M. Yi[3] avait pour mission de protester verbalement au sujet « des activités du gouvernement français visant à accréditer l'idée de l'existence de deux

[1] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain de 1965 à 1969, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris de mai 1968 au 5 janvier 1969.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[3] M. Yi Chih est premier secrétaire et responsable du service consulaire de l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris. Il assure la direction de l'ambassade depuis le 21 juillet 1967 en qualité de chargé d'Affaires *A.I.*

Chine ». Ces activités, a-t-il précisé, ont augmenté ces derniers temps ; elles revêtent un caractère grave. C'est ainsi qu'après une visite de dix jours à Taïwan le général Beaufre[1] « qui est un général de l'armée française », a exprimé le souhait que le projet de reconquête du continent chinois par les armées de Chiang Kai Shek soit mis rapidement à exécution et connaisse le succès. Il s'agissait là d'un acte de provocation et d'une ingérence dans les affaires intérieures de la Chine de la part d'un général français passé à la solde des Américains. D'autre part, l'ambassade venait de recevoir des services sanitaires de la préfecture de Police une lettre adressée au « conseiller économique de l'ambassade de la République de Chine en France ». Devait-on en conclure qu'il existait en France une ambassade « de la soi-disant République de Chine » ? Le directeur d'Asie pouvait-il éclairer la position française sur ce point ?

M. Froment-Meurice[2] a répondu, avec tout le sérieux possible en pareilles circonstances, que les affirmations du chargé d'affaires concernant les activités du gouvernement français ne constituaient pas une interprétation correcte de la politique française à l'égard de la Chine. Cette politique avait été exposée à plusieurs reprises à M. Yi, à propos de démarches analogues. Les dernières déclarations publiques faites par les représentants français confirmaient que la position de la France n'avait en rien changé.

Au sujet du général Beaufre, le directeur d'Asie a indiqué qu'il n'était plus en activité et devait être considéré comme une personne privée. Ses déclarations n'engageaient en aucune façon le gouvernement français. En conséquence, la protestation élevée par le chargé d'Affaires n'était pas justifiée.

Quant au libellé de l'enveloppe envoyée par la préfecture de Police, il s'agissait évidemment d'une regrettable erreur matérielle. Des erreurs semblables s'étaient d'ailleurs déjà produites dans le passé, le nécessaire serait fait pour qu'elles ne se renouvellent pas dans l'avenir. En tout état de cause, il était bien évident qu'il n'y avait en France qu'une seule ambassade de Chine qui était celle de la République populaire de Chine. Aucun malentendu n'était possible sur ce point.

Pour conclure, le directeur d'Asie-Océanie a rappelé que, s'il était toujours disposé à répondre aux questions du chargé d'Affaires et à lui donner les éclaircissements voulus, il espérait néanmoins, puisque c'était là leur premier contact, pouvoir aborder à l'avenir des sujets d'intérêt commun susceptibles d'avoir une incidence sur le développement des bonnes relations entre les deux pays. Il a fait allusion, en passant, au fait que M. Paye[3],

[1] André Beaufre, général d'armée, représentant de la France au groupe permanent de l'OTAN à Washington de 1960 à 1961, en disponibilité sur sa demande depuis 1961, collaborateur du Figaro depuis 1966 et directeur du magazine *Historia*, *Deuxième guerre mondiale* depuis 1967. Auteur notamment de *Introduction à la stratégie*, 1963, et de *L'O.T.A.N. et l'Europe*, 1966.

[2] Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, chef du service des relations culturelles de 1966 à 1968, premier conseiller près l'ambassade de France à Moscou de 1968 à 1969 et chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département à partir de mars 1969.

[3] Lucien Paye, ancien ministre de l'Éducation nationale de février 1961 à avril 1962, Haut-représentant de la République française à Dakar de septembre 1962 à 1964 et ambassadeur de France à Pékin de 1964 à mars 1969.

avant son départ de Pékin, n'avait pas eu la possibilité de s'entretenir avec les plus hautes personnalités chinoises et il a exprimé l'espoir que la mission de M. Manac'h[1] verrait un nouveau développement des relations franco-chinoises.

Répondant à une question sur l'éventualité d'un retour de l'ambassadeur de Chine, le chargé d'Affaires, sans rien dire bien entendu de précis, a évoqué la fin du neuvième congrès. Il a d'autre part, fait quelques remarques assez positives sur une possible reprise progressive des relations culturelles.

(Asie-Océanie, Chine, Relations extérieures, Relations France-Chine, 1968-1972)

300

M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 541 à 544[2]. *Saigon, 22 avril 1969.*

(*Reçu :* 10 h. 12).

En elles-mêmes, les deux raisons que le président Nixon a données de son optimisme dans sa conférence de presse de vendredi dernier[3] paraissent bien minces.

D'une analyse quotidienne de l'activité des forces sud-vietnamiennes, il ne ressort aucunement que leurs capacités militaires se sont améliorées. Elles n'ont pas foi dans leur cause. L'armée gouvernementale reste un corps sans âme. Les progrès de son armement n'ont pas grandi son moral, ni accru sa combativité.

Jeudi dernier, près de Vi Thanh dans le Delta, un combat a opposé des forces vietcongs d'une envergure indéterminée à un groupement mobile formé de deux bataillons de l'armée régulière sud-vietnamienne, de quatre compagnies des forces régionales et d'éléments mécanisés, soit environ 2 000 hommes. Le communiqué militaire sud-vietnamien qui rapporte cet engagement indique que 34 Vietcongs ont été tués tandis que les troupes gouvernementales ont eu de leur côté des pertes modérées[4]. Soit 15 à 30 % de l'effectif, en clair, cela veut dire que 300 à 600 soldats gouvernementaux

[1] Etienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département de mars 1960 à mars 1969 puis ambassadeur de France à Pékin.

[2] Ce télégramme est rédigé par Raymond Pierre, deuxième conseiller près le consulat général de France à Saigon depuis 1966.

[3] Le vendredi 18 avril 1969.

[4] Sur la décision du commandement américain de ne plus donner des chiffres précis sur ses pertes, voir *D.D.F.* 1965-II, n° 30.

ont été mis hors de combat. On pourrait multiplier les exemples qui témoignent de la médiocrité ou de l'inertie des troupes sud-vietnamiennes.

L'affirmation du président Nixon touchant l'amélioration de la situation politique au Sud-Vietnam n'est guère plus convaincante. L'actuelle tentative de rassemblement des partis politiques sous l'égide du président Thieu[1] ne fait que souligner leurs divisions et la ténacité des appétits individuels. La base du régime est plus étroite que jamais et toujours en proie à la corruption.

Ces deux motions de confiance sont donc dans la réalité à peu près vides de toute substance.

Il est permis de se demander si la politique américaine au Vietnam va continuer à se fonder sur des illusions comme par le passé quand elle se nourrissait de mythes, tel celui de l'épuisement des forces vietcongs ou celui de l'instauration de la démocratie au Sud-Vietnam.

Mais en définitive, les déclarations de M. Nixon paraissent procéder d'une habileté politique plutôt que d'une conviction véritable et laissent l'impression de donner le change.

(*Collection des télégrammes, Saigon, 1969*)

301

M. KOSCIUSKO-MORIZET, REPRÉSENTANT PERMANENT AUPRÈS DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 641 à 642. *Bruxelles, 22 avril 1969.*

(*Reçu* le 22 à 19 h. 00).

Au cours de sa session des 17 et 18 avril 1969, le Comité de gestion des oléoducs OTAN Centre-Europe a accepté les modalités techniques et financières[2] de l'utilisation de l'oléoduc Le Havre-Cambrai-Valenciennes[3].

La délégation des États-Unis, qui n'avait pu s'associer à cette décision que sous réserve de confirmation[4], vient de me faire tenir officiellement son

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[2] Lors de la réunion des 17 et 18 avril 1969 à Versailles, le Comité de gestion des oléoducs OTAN Centre-Europe accepte la proposition de la France : il ne sera prélevé aucun impôt sur les sociétés pour l'exercice 1969. Ainsi le prélèvement forfaitaire, au titre de l'impôt sur les sociétés, ne concernera que les transports de pétrole effectués à compter du 1er janvier 1970.

[3] Le 31 mai 1967, un échange de déclarations au Conseil de l'Atlantique Nord définit la participation française au fonctionnement du réseau Centre-Europe dans le cadre de laquelle se situe l'utilisation civile de la ligne Le Havre-Valenciennes (270 km mis en service en 1958).

[4] Dès décembre 1966, le Premier ministre Georges Pompidou donne son accord pour l'utilisation de l'oléoduc Otan Le Havre-Cambrai pour l'approvisionnement en pétrole brut de la raffinerie

approbation de la décision du Comité de gestion, rendant ainsi définitive cette décision.

Ceci met le point final à une longue négociation. Il me paraît symptomatique qu'après les difficultés qui nous avaient été faites, du côté américain, dans les années 1967-1968, l'administration des États-Unis a finalement rejoint les autres pays utilisateurs du réseau d'oléoducs OTAN Centre Europe sur les conditions techniques et surtout financières d'utilisation de la ligne Le Havre-Cambrai qu'elle avait longtemps mises en cause.

Il n'y a plus maintenant aucun obstacle à ce que, d'accord entre toutes les parties intéressées, l'exploitation puisse commencer.

(*Pacte Atlantique Nord, Facilités et infrastructures, sd. pipe-line, 1969*)

302

M. Dallier, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 38/DAM. *Bamako, 22 avril 1969.*

Confidentiel.

Évolution de la situation au Mali depuis le voyage en France du chef du gouvernement provisoire.

En fin janvier[1], cette ambassade soulignait les hésitations que manifestait le comité militaire de libération nationale devant les choix à faire et elle

que la société Antar a décidé de construire à Valenciennes, la mise à feu étant prévue pour le 15 avril 1969. Le dossier de l'utilisation civile de la section Le Havre-Valenciennes de l'oléoduc n'a pu être soumis au Comité directeur du réseau d'oléoducs Centre-Europe qu'en décembre 1967. L'ensemble des délégations donnent leur accord dès le 8 février 1968 à l'exception des États-Unis qui ne donnent un accord de principe que le 28 avril 1968 avec une réserve portant sur l'amélioration du solde bénéficiaire que l'opération devrait laisser au réseau Otan ; pour cela les États-Unis demandent à la France de renoncer à un prélèvement fiscal. À l'issue de la réunion interministérielle du 13 janvier 1969, le gouvernement français décide d'adresser un aide-mémoire aux États-Unis qui font traîner les choses. Le document est remis le 31 janvier 1969 à l'ambassade des États-Unis. Pendant ce temps, les négociations se poursuivent au Comité directeur des oléoducs Centre-Europe ; il est demandé au gouvernement français d'alléger le prélèvement fiscal sur les BIC (Bénéfices industriels et commerciaux). Le gouvernement français accepte de ne prélever aucun impôt sur les sociétés pour l'exercice 1969. Le prélèvement forfaitaire, au titre de l'impôt sur les sociétés, ne concernera que les transports du pétrole brut effectués à compter du 1er janvier 1970. Le 17 avril 1969, la réponse américaine à la note française du 30 janvier demande la poursuite des négociations tandis qu'à la réunion des 17 et 18 avril 1969 du Comité directeur des oléoducs Centre-Europe la proposition française est acceptée par les représentants des autres États membres. (Voir la note du service des pactes du 3 avril 1969 et au sujet des oléoducs Otan. Voir *D.D.F.* 1966-II nº 19.)

[1] Se reporter à la dépêche de Bamako nº 10/DAM du 28 janvier 1969, intitulée : *Attente et expectatives au Mali*, non publiée, soulignant combien l'opinion publique était quelque peu déroutée par l'absence de changement notable.

constatait que l'attitude expectante des nouveaux dirigeants nuisait au crédit qui leur avait été accordé après le coup d'État[1].

Les difficultés surgies lors de la préparation du voyage en France du capitaine Yoro Diakite[2] avaient montré, le mois suivant, que des rivalités de personne et des oppositions de doctrine divisaient le CMLN et ne lui permettaient pas de définir, avec clarté, la voie qu'il entendait suivre.

La venue à Paris, le 9 mars, du chef du gouvernement provisoire, et ses visites au général de Gaulle, au Premier ministre et à Votre Excellence ont-elles mis fin à une situation équivoque ?

Pour la population du Mali le doute n'est plus permis : en répondant à l'invitation du gouvernement français le capitaine Yoro Diakite a renoué avec l'ancienne métropole les liens que le précédent régime avait rompus. Tel a été aussi le sentiment des diplomates en poste à Bamako, certains d'entre eux cachant mal leur dépit.

Cinq semaines après le retour à Bamako de la délégation malienne les faits confirment-ils cette interprétation ?

Certes, dès son arrivée, le 23 mars, le capitaine Yoro Diakite, a affirmé, devant la presse, la volonté du gouvernement malien de respecter la lettre et l'esprit des accords de 1967, en insistant sur le « réel désir de coopération » du gouvernement français. Il s'est aussitôt, et très courageusement d'ailleurs, attaché à tenir les engagements pris à Paris. De sévères mesures d'économie ont été imposées aux services administratifs. Un effort particulier a été entrepris pour faire rentrer les impôts, par la persuasion mais aussi par la coercition. Des contrôles douaniers ont été mis en place pour réprimer la contrebande et freiner les sorties clandestines de céréales vers la Mauritanie ou la Guinée. Des vérifications de cartes grises ont incité les possesseurs de voitures automobiles entrées au Mali sans avoir acquitté les droits prévus, à se mettre rapidement en règle. Bref, faisant preuve d'autorité, le chef du gouvernement s'est montré décidé à mettre fin aux abus et aux fraudes.

S'attaquant au bastion des sociétés d'État, le chef du gouvernement provisoire a prescrit aux ministres de tutelle d'examiner sans tarder la possibilité de transformer en sociétés d'économie mixte celles d'entre elles qui, ne répondant pas à un service public, pesaient lourdement sur le budget de l'État. Le plus réticent de tous, le ministre des Finances[3], s'est vu invité à

[1] Le 19 novembre 1968.

[2] Yoro Diakite est le premier vice-président du comité militaire de libération nationale (CMLN) depuis le 19 novembre 1968 et président du gouvernement provisoire du Mali depuis le 22 novembre 1968. Il est le personnage dominant du nouveau gouvernement malien, celui qui détient réellement le pouvoir. La personnalité de Yoro Diakite et son itinéraire sont décrits dans la dépêche de Bamako n° 19/DAM du 25 février 1969, non reproduite. Le chef du gouvernement malien se rend en France du 9 au 24 mars et dirige la délégation venue participer aux conversations franco-maliennes (10-19 mars) issues des accords de février 1967. Le 10 mars, il est reçu par M. Couve de Murville et le 18, par le général de Gaulle. Le 21 mars, est signée une convention de financement de trois projets d'assistance technique par le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC). Le procès-verbal de ces conversations est classé dans le dossier d'archives, *DAM, Mali 1959-1969, relations avec la France, n° 30.*

[3] M. Louis Nègre.

déposer, avant la fin du mois, un projet de réforme de la SOMIEX, cette clef de voûte de son système dirigiste. Le ministre des Transports, M. Corenthin[1], s'est adressé à nous pour examiner une refonte des structures d'Air-Mali et M. Aw[2], ministre de l'Industrie, nous a confié l'étude de la SONETRA[3]. La Librairie populaire[4] demande de son côté, à la librairie Hatier[5] de lui apporter son concours pour l'édition à Bamako de livres scolaires. C'est vers nous aussi – et c'est là peut-être le signe le plus évident des temps nouveaux – que se tourne le ministère de la Défense. La visite que le lieutenant Dounkara[6], envoyé du CMLN, a demandé à faire à M. Messmer pour lui exposer les besoins de l'armée malienne, est significative.

Dans les contacts avec les services administratifs on a également senti, après le retour du capitaine Yoro Diakite de Paris, qu'une nouvelle orientation avait été prise et qu'elle nous était favorable. L'accueil est devenu plus empressé, nos interlocuteurs plus coopératifs. En me recevant le 12 avril, le capitaine Yoro Diakite m'a demandé si j'avais perçu ce changement d'attitude et, sur ma réponse positive, s'est vivement réjoui de ce climat nouveau. Il m'a fait part aussi, avec satisfaction, de la certitude qu'il avait désormais de pouvoir réduire d'un milliard le déficit budgétaire, ainsi qu'il s'y était engagé à Paris. Le chef du gouvernement ne dissimulait pas son contentement de l'évolution de la situation au Mali et du resserrement des liens entre nos deux pays.

Tous les membres du CMLN ne sont pas dans les mêmes dispositions d'esprit. Certains d'entre eux même se sont émus du dynamisme du chef du gouvernement et lui ont reproché de mener une politique visiblement trop française, donnant à l'opinion publique étrangère l'impression que le Mali s'alignait sur Paris.

En fait, trois tendances continuent à diviser le CMLN. La première est celle des jeunes officiers qui ont été les moins marqués par une formation militaire française, et par conséquent les plus facilement contaminés par les huit années de socialisme scientifique. On peut ranger parmi eux et derrière le lieutenant Moussa Traore, chef de l'État, le capitaine Charles

[1] Dr Henri Corenthin, médecin, ancien président de Air Mali, est le ministre des Transports, des Télécommunications et du Tourisme depuis le 22 novembre 1968.

[2] Mamadou Aw, ingénieur des Travaux Publics, a été ministre des Travaux Publics et des Communications du 16 septembre 1966 au 19 novembre 1968, ministre des Travaux Publics et de l'Infrastructure du 28 novembre 1968 au 6 février 1969, et depuis cette date, ministre du Plan, de l'Équipement et de l'Industrie.

[3] SONETRA, la société nationale d'équipement et de travaux publics a été créée en 1961.

[4] La Librairie populaire du Mali est fondée en 1961.

[5] La librairie Hatier, sise 8 rue d'Assas, 75006 Paris, a été créée en 1880, et est depuis lors l'une des principales maisons d'édition spécialisées dans le secteur scolaire et parascolaire, particulièrement bien implantée sur le Maghreb et l'Afrique francophone.

[6] Le lieutenant Kissima Dounkara est l'un des membres du comité militaire de libération nationale mis en place au lendemain du coup d'État du 19 novembre 1968. Sur ce sujet, se référer à la dépêche de Bamako n° 23/DAM du 4 mars 1969, non reprise, intitulée *Le comité militaire de libération nationale*, en présentant les membres principaux, les différentes tendances, soulignant les ambitions personnelles, alors que se précisent les difficultés du pouvoir.

Samba Cissoko et le lieutenant Filifing Cissoko. Il serait excessif de les tenir pour des marxistes-léninistes convaincus. Ils conservent seulement de la curiosité d'esprit et de l'intérêt pour les expériences socialistes dans les pays sous-développés. Ils sont de ce fait plus vulnérables que les autres aux conseils que peuvent leur prodiguer certains transfuges de l'ancien gouvernement.

Partisans d'un rapprochement étroit avec la France, le capitaine Yoro Diakite, le lieutenant Youssouf Traore, le lieutenant Kissima Dounkara et le lieutenant Joseph Mara forment le deuxième groupe. Pour eux, le socialisme est responsable de tous les maux du Mali et il est logique que la population de ce pays ne veuille plus en entendre parler.

Le troisième élément est composé des membres du CMLN favorables à une politique de non alignement, tel le capitaine Malik Diallo, qui nous est pourtant, sentimentalement, très attaché. De ces trois groupes on ne peut guère indiquer que les chefs de file, les autres membres du CMLN n'ayant pas d'opinions bien arrêtées et flottant entre les trois tendances.

Le retour aux casernes divise aussi le CMLN : là encore on retrouve un groupe conduit par le lieutenant Moussa Traore, entraînant dans son sillage le lieutenant Filifing Cissoko et le lieutenant Karim Dembele, partisans d'une passation rapide des pouvoirs à un gouvernement civil.

Le capitaine Yoro Diakite est à la tête de l'autre faction qui estime qu'il importe de remettre la machine malienne solidement sur ses rails avant d'en confier, à d'autres, la direction.

Ainsi donc, qu'il s'agisse de tendances politiques ou de l'exercice du pouvoir, le CMLN se trouve partagé en deux éléments qui numériquement semblent à peu près s'équilibrer et entre lesquels oscillent les indécis. Forts des lauriers cueillis à Paris, le capitaine Yoro Diakite et ses fidèles l'ont indiscutablement emporté au retour de France. Je ne suis pas certain que, depuis deux semaines, leurs succès n'aient provoqué une réaction de la part de leurs opposants et que le chef du gouvernement n'ait dû en tenir compte.

On a remarqué en effet l'éclat donné à la venue à Bamako d'une mission ghanéenne conduite par le général Afrifa[1] et l'accent mis sur les liens particuliers qui unissent le Mali au Ghana, en qui il est aisé de penser que certains voient un utile contrepoids à l'influence excessive des pays francophones voisins. La décision de faire passer par Belgrade sur son chemin de retour et avant qu'elle ne s'arrête à Paris, la mission de bonne volonté que Bamako a adressée à Washington[2] n'est sans doute pas non plus sans rapport avec l'action des membres du CMLN qui souhaitent une politique

[1] Le 28 mars 1969 arrive à Bamako une délégation ghanéenne conduite par le lieutenant-général Akwasi A. Afrifa, membre du comité national de libération et commissaire aux Finances. Trois accords sont signés avec le Mali. Le lieutenant-général Afrifa est nommé chef de l'État, le 2 avril 1969, par le conseil national de libération, en remplacement du général Ankrah, démis de ses fonctions pour concussion et corruption.

[2] Cette mission de bonne volonté s'embarque le 10 avril pour Washington. Elle est conduite par le lieutenant Kissima Dounkara, membre du CMLN, accompagné de M. Jean-Marie Kone, ministre des Affaires étrangères, et de M. Alioune Sissoko, chargé de mission.

étrangère plus équilibrée. L'annonce de l'envoi d'une délégation malienne à Pékin, à une date qui n'est d'ailleurs pas encore précisée, répond sans doute aux mêmes préoccupations.

On constate enfin que la presse qui, jusqu'ici, en dehors des nouvelles locales, consacrait la totalité de ses colonnes à ce qui se passait en France ou dans les pays francophones, s'attache depuis quelques jours à donner aussi des informations sur les pays de l'Est.

Telles étant, les décisions prises par le gouvernement malien depuis le retour de Paris de la délégation qu'y avait conduite le capitaine Yoro Diakite, tels étant aussi les courants divers qui continuent d'exister au sein du CMLN, que conclure ?

J'incline pour ma part à penser que le bilan de l'action gouvernementale est positif et qu'il montre bien que le chef du gouvernement provisoire parvient, en dépit des oppositions qu'il rencontre, à faire généralement prévaloir ses vues. Il faut à mon sens, n'attacher qu'une importance relative à des gestes destinés à donner une apparente satisfaction à ceux qui restent réservés à l'égard d'un rapprochement trop accentué avec la France.

Il serait en tout cas intéressant de savoir quelles conclusions a tirées le président Senghor de son entretien, la semaine dernière, avec le chef de l'État malien[1], le lieutenant Moussa Traore.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1959-1969, politique intérieure, n° 16*)

303

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 761/AI.[2] *Phnom Penh, 22 avril 1969.*

Depuis le début de l'année l'activité des rebelles khmers rouges n'a pas diminué. Il ne s'est pas passé de semaine sans que l'on signale des accrochages avec les forces de l'ordre ou des attentats. Le plus grand nombre de ces incidents a eu lieu dans les provinces de Rattanakiri et de Mondolkiri où la rébellion bénéficie, on le sait, d'une aide au moins en armes et en munitions des forces nord-vietnamiennes et vietcong qui séjournent dans la région ou des éléments du Pathet Lao venus du nord.

Toutefois, au cours du premier trimestre, il n'avait pas été lancé par les rebelles d'actions d'envergure ou simultanées dans plusieurs provinces

[1] Une délégation malienne, conduite par le lieutenant Moussa Traore, président du comité militaire de libération nationale et chef de l'État du Mali est arrivée à Dakar le 18 avril 1969, en visite d'amitié et de prise de contact. Il s'agissait du premier voyage à l'étranger du nouveau chef de l'État malien.

[2] Cette dépêche est intitulée : *Activité des rebelles khmers rouges.*

comme ce fut le cas l'an passé le 25 février 1968. Plusieurs postes et villages avaient alors été attaqués, le même jour à la même heure, ce que le prince Sihanouk avait appelé dans un de ses discours, avec quelque exagération sans doute, « la St-Barthélémy de la rébellion ». Or, pendant les fêtes du Chaul Chhnam, qui marquent du 13 au 15 avril le début de l'an khmer, trois actions meurtrières ont été menées par les Khmers rouges. On peut se demander s'ils n'ont pas voulu ainsi, en frappant l'opinion pendant la trêve du nouvel an, rappeler qu'ils sont toujours puissants et actifs malgré la campagne entreprise par l'armée pour les réduire.

Le 13 avril, un poste de la garde provinciale a été attaqué dans la province de Kompong Chhnang et un garde grièvement blessé. Le 14, dans la nuit, un village a été pillé dans la province de Kompong Cham, sur la route nationale n° 7 de Phnom Penh vers Kratié et le Laos ; trois notables ont été enlevés et l'un fusillé. Les véhicules qui passaient sur la route à ce moment ont été mitraillés et trois voyageurs tués ainsi que deux autres blessés. Enfin, le 15, un car de voyageurs a été mitraillé dans la province de Battambang sur la route d'Andoeuk Hep à Samlaut. Trois voyageurs, dont deux femmes, ont été tués et quatre blessés.

On doit observer que ces attentats ont tous été commis dans des zones où se sont implantés des éléments vietminh en 1954 après le cessez-le-feu. Les cellules communistes qui s'y trouvent ont gardé des contacts avec Hanoï et le prince Sihanouk a maintes fois dénoncé le danger qu'elles représentent et le soutien qu'elles apportent à la rébellion.

Aussi, quelques-uns sont-ils tentés de penser à Phnom Penh que cette flambée de terrorisme a été voulue par les dirigeants de la RDVN[1] et du FNL[2] et qu'elle a la valeur d'un avertissement adressé au chef de l'État au moment où chacun savait déjà que le rétablissement des relations diplomatiques entre le Cambodge et les États-Unis n'était qu'une question de jours. Dès le 13 avril, en effet, la presse et la radio diffusaient à Hong Kong le texte de la déclaration de reconnaissance des frontières du royaume par les États Unis[3].

Il est plus probable cependant que ces attentats étaient prévus et préparés à l'avance et – s'il ne s'agit pas d'une simple coïncidence – que leurs instigateurs avaient choisi la période des fêtes du Chaul Chhnam. Les délais de transmission entre les chefs de la rébellion et les groupes armés errant dans la forêt sont tels sans doute qu'ils rendent quasi impossible la conception et la réalisation d'une opération de cette nature en quelques jours.

Quoi qu'il en soit, les rebelles ont atteint l'un de leurs objectifs. La brutalité de ces actions de terrorisme et le nombre des victimes, le fait qu'un secteur de l'un des principaux axes routiers ait été tenu sous le feu des Khmers rouges plus d'une heure, font craindre une escalade de leurs activités. L'émotion est assez vive à Phnom Penh. Les forces de l'ordre ne sont

[1] République démocratique du Vietnam.

[2] Front national de libération sud-vietnamien.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 249/CLV du 16 avril 1969.

ni assez nombreuses ni assez mobiles pour réussir à contrecarrer tous les projets des rebelles ou à les rejoindre et à les châtier chaque fois. Plus même, dans certaines régions très éprouvées comme celle de Rattanakiri on peut douter de leur détermination. Récemment, plusieurs petits détachements auraient, selon certaines rumeurs, décidé de leur propre chef, de se replier sur des centres et quelques-uns de regagner Phnom Penh.

On peut penser heureusement que le prince Sihanouk qui séjourne précisément dans la province de Rattanakiri depuis le 21 avril et visitera certainement nombre de postes militaires, adressera de nouvelles mises en garde à ceux qui facilitent l'action des rebelles et qu'il saura encore une fois rendre toute leur confiance aux membres des FARK[1].

(*Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979*)

304

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2003 à 2009. *Moscou, 23 avril 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 16).

Le remplacement de M. Dubcek[2] par M. Husak[3] appelle les réflexions suivantes :

1 – Le maréchal Gretchko[4] et M. Semionov ont été évidemment chargés de mener à son terme l'opération politique qui avait échoué il y a huit mois. À cette fin, ils ont créé à Prague un climat psychologique assez semblable à celui qui avait précédé l'intervention du 21 août 1968. Toutes les pressions requises ont été utilisées. Préparée avec soin, l'affaire fut rondement menée. L'armée soviétique est restée dans ses casernes, il n'y a pas eu d'effusion de sang et M. Dubcek a proposé lui-même son successeur, comme si les Russes n'y avaient point de part.

Compte tenu de ce que l'on sait du passé et du caractère du maréchal Gretchko, on hésite à penser qu'il ait joué un jeu propre à l'armée rouge. Le ministre de la Défense paraît être avant tout un militaire discipliné, un serviteur du pouvoir qui l'a utilisé pour décourager la résistance, au besoin par la menace, s'il fallait chercher l'impulsion personnelle d'un homme

[1] Forces armées royales khmères.

[2] Alexandre Dubcek, homme politique tchécoslovaque, l'un des promoteurs du printemps de Prague, secrétaire général du parti communiste de Tchécoslovaquie (ci-après PCT) depuis janvier 1968.

[3] Gustav Husak, membre du PCT, vice-Premier ministre du gouvernement de Prague depuis avril 1968.

[4] Le maréchal Andreï Antonovitch Gretchko, ministre de la Défense de l'URSS depuis avril 1967.

dans ce qui n'a été probablement qu'une décision collective, on songerait plutôt à M. Brejnev, que l'on dit hanté par le souci de réparer l'échec politique du mois d'août.

Cela dit, la publicité qui a été faite à la mission du maréchal Gretchko a pu renforcer la méfiance traditionnelle du parti, qui paraît en outre s'irriter de la place croissante que semblent prendre les militaires depuis l'intervention d'août 1968 et les incidents de l'Oussouri.

2 – L'Union soviétique vient de manifester dans la dernière crise tchécoslovaque un souci de prudence qui s'inscrit dans la ligne générale de sa politique actuelle au Vietnam, au Moyen-Orient et dans ses rapports avec les États-Unis. Conscient des effets désastreux de l'intervention du mois d'août, le Kremlin a pris soin d'éviter un nouveau recours à la force qui aurait contredit le ton modéré de l'appel de Budapest, obscurci les perspectives de la détente en Europe comme celles de ses négociations avec Washington, et compromis, pour longtemps sans doute, la conférence des partis communistes qui est enfin à portée de sa main. Les récents développements de l'affaire tchécoslovaque tendent ainsi à confirmer qu'à l'intérieur du bureau politique soviétique, ce ne sont pas les éléments les plus durs qui emportent la décision.

3 – À l'inverse de la première, qui n'avait réussi que sur le plan militaire, la seconde opération de Prague constitue pour les Soviétiques un succès politique immédiat de nature à renforcer la cohésion de l'équipe au pouvoir. Sur le plan international, l'URSS, tout en évitant les ruptures et les drames, consolide son glacis européen et accrédite l'idée qu'elle est libre d'agir à l'intérieur de son camp sans que l'Amérique soit en mesure de réagir, à supposer qu'elle ait eu le désir de le faire. Les pays les plus « durs » de la communauté socialiste peuvent se réjouir d'une opération qui, le cas échéant, pourrait se reproduire ailleurs. La leçon ne saurait être perdue, ni pour les hésitants, ni pour les partisans de la politique d'indépendance nationale qui devront prendre garde, s'ils veulent la poursuivre, de ne pas donner, sur le plan intérieur, d'inquiétudes à Moscou.

4 – À plus long terme, les prévisions sont évidemment difficiles. Sans négliger les réactions possibles du peuple tchécoslovaque, dont l'antisoviétisme va se renforcer dans cette nouvelle épreuve, il faut compter avec les difficultés économiques du pays, qui constituent pour Moscou une charge singulièrement pesante. On doit aussi s'interroger sur la personnalité complexe de M. Husak, dont on pense ici que le Kremlin lui préférait des hommes du type de M. Strougal[1] ou de M. Bilak[2]. Le nouveau premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque se révélera peut-être un interlocuteur plus habile et plus difficile que M. Dubcek. Mais il apporte à l'URSS des assurances essentielles sur les trois questions fondamentales du rôle dirigeant du parti communiste, du contrôle de la presse et de l'interdiction des manifestations antisoviétiques. Les précédents polonais et

[1] Lubomir Strougal, membre du PCT, vice-Premier ministre du gouvernement de Prague depuis avril 1968.

[2] Vasil Bilak, premier secrétaire du PCT depuis novembre 1968.

hongrois ont d'ailleurs montré que le choix d'un homme connu pour son nationalisme et son réalisme peut, en fin de compte, bien servir les intérêts de l'Union soviétique.

(*Collection des télégrammes, 1969, Arrivée, Moscou*)

305

NOTE

Pour le Ministre

N. nº 26/CAB 3[1]. *Paris, 23 avril 1969.*

Une réunion aura lieu jeudi[2] à Matignon, au niveau des fonctionnaires, afin de préparer le comité interministériel du 29 avril sur les questions européennes.

Je compte reprendre les conclusions que vous avez dégagées au cours de la réunion du 4 avril, qui peuvent être résumées de la façon suivante.

1) Notre intérêt, pour différentes raisons, est de demander que la négociation sur le règlement financier définitif s'ouvre rapidement et de nous opposer à la prorogation pour un ou deux ans du régime provisoire, formule qui semble avoir les faveurs d'une partie de la Commission.

Les difficultés de cette négociation sont considérables. Elle peut entraîner une réelle tension entre les Six et il est peu vraisemblable qu'elle soit terminée à la date voulue, c'est-à-dire au 1er janvier 1970. Mais dans cette affaire aussi importante pour le Marché commun il convient :

– de mettre sans tarder nos partenaires au pied du mur ne serait-ce que pour être plus libre à leur égard s'ils ne se montraient pas coopératifs dans un domaine où nos intérêts sont essentiels.

– de tirer parti des concessions que nous devrons faire à l'occasion des discussions relatives à la maîtrise de la production des produits laitiers.

– d'accroître nos chances d'obtenir une prorogation illimitée ou de longue durée du système de financement actuel, qui nous convient, en prenant dès le départ une position de négociation très forte.

2) Pour demeurer en conformité avec cette position sur le financement agricole nous devons accepter le principe du passage à la phase définitive du Traité de Rome[3], sans prorogation de la période transitoire. Au

[1] Cette note est signée par Maurice Ulrich, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis juin 1968.

[2] Le jeudi 24 avril 1969.

[3] L'article 8 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne prévoit que la réalisation du Marché commun s'établira au cours d'une période transitoire de 12 ans se terminant le 31 décembre 1969.

demeurant ce passage ne devrait pas être source de très grande difficulté si certaines précautions étaient prises.

D'une part, il conviendra de rappeler en temps opportun que l'arrangement de Luxembourg[1] sur la votation vaut pour la période définitive comme pour la période provisoire. D'autre part il sera nécessaire, par des discussions entre la Commission et les États membres, de se prémunir d'ici la fin de l'année contre d'éventuelles conséquences fâcheuses de l'entrée en vigueur du marché unique (cas des monopoles).

3) Ces orientations sont valables pour l'immédiat. Il sera indispensable, à l'automne, de procéder à une nouvelle appréciation de la situation, essentiellement en fonction de trois éléments : l'état des travaux engagés à Bruxelles dans les domaines où le passage à la période définitive pourrait avoir des conséquences que nous souhaitons éviter ; la situation économique et monétaire du pays et les perspectives pour 1970 ; le déroulement des discussions sur le règlement financier. C'est dans cette perspective qu'il convient d'éviter de se lier les mains et de s'abstenir de souligner que le passage à la phase définitive du Traité de Rome est automatique sauf unanimité des États membres pour proroger la phase transitoire, sur proposition de la Commission.

(*Coopération économique, 1967-1970*)

306

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE
SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

Relations franco-indonésiennes dans le domaine nucléaire

N. *Paris, 24 avril 1969*

La France et l'Indonésie n'avaient guère, avant 1967, entretenu que des rapports de courtoisie dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Un échange de lettres entre organismes techniques avait permis d'organiser en décembre 1964 des stages en France pour les Indonésiens.

En 1967, le général Suharto[2], soucieux de marquer la nouvelle orientation politique de son pays et désireux de réorienter l'effort nucléaire indonésien vers des objectifs moins ambitieux que ceux qui avaient abouti à un échec au cours de la période précédente, avait en grand secret demandé

[1] Sur cet arrangement, intervenu dans la nuit du 29 au 30 janvier 1966, voir *D.D.F.* 1966-I, n° 75.

[2] Le général Suharto est président de la République d'Indonésie depuis février 1967. Le télégramme de Djakarta n°s 252 à 256 du 2 avril 1967 relate une démarche confidentielle effectuée, à la demande du général Suharto, auprès de l'ambassadeur de France en vue d'obtenir la collaboration de la France pour le développement de l'Indonésie.

notre assistance technique et offert de nous confier l'exclusivité de la prospection de l'uranium en Indonésie.

Tout en déclinant l'offre d'exclusivité qui nous aurait engagé trop loin, nous avons négocié deux accords intergouvernementaux – un arrangement de coopération nucléaire et un accord pour la prospection de l'uranium à Bornéo – qui ont été signés à Djakarta le 3 avril 1969[1].

Le premier de ces textes organise entre les deux pays une collaboration dans les principaux domaines où l'Indonésie souhaite poursuivre son effort et prévoit de notre part une assistance technique limitée que nous avons déjà commencé à fournir.

Le second accord, beaucoup plus intéressant pour nous, fixe les modalités de la prospection de l'uranium. Les deux gouvernements conviennent de confier au CEA la mission de prospecter une partie de Bornéo pour le compte de l'Indonésie. En cas de succès, l'organisme français sera chargé pour 30 ans de l'exploitation des gisements découverts, en vertu d'un contrat d'entreprise lui assurant la moitié des bénéfices et la possibilité d'acheter la production après satisfaction des besoins indonésiens.

(*DGRCST, Affaires atomiques*)

307

M. NIXON, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L.[2] *24 avril 1969.*

Traduction non officielle

24 avril 1969.
Son Excellence
Le Général de Gaulle
Président de la République française
Palais de l'Élysée
Paris.

Cher Monsieur le Président,

Je tenais à vous informer que mon nouvel Ambassadeur, M. Jacob Beam, a pris ses fonctions à Moscou. Pour votre information personnelle

[1] L'accord de coopération pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques entre la France et l'Indonésie et l'accord dans les domaines de la recherche et de l'exploitation des minerais d'uranium à Kalimantan entre la France et l'Indonésie sont signés à Djakarta le 3 avril 1969 par Claude Cheysson, ambassadeur de France et G. A. Siwabessy, ministre des Affaires étrangères, ministre de la Santé et directeur général de la *National atomic agency*. Kalimantan est le nom donné à la partie indonésienne de l'île de Bornéo.

[2] Cette lettre du président Nixon qui est adressée au Président de la République, a été communiquée à M. Debré qui l'a paraphée.

et confidentielle, je tenais à vous dire qu'il a remis un message écrit de ma part au Président Kossyguine lorsqu'il a été convoqué par ce dernier, le 22 avril.

Dans ce message, je décris les contours de mon approche des relations soviéto-américaines suivant les thèmes que j'ai développés sur ce sujet au cours de mes récentes conversations avec vous. J'attire l'attention du Président Kossyguine sur la nécessité d'une coopération pour résoudre les crises internationales actuelles et pour faire disparaître les sources de conflit. A propos notamment de la situation au Moyen-Orient, au Vietnam et à Berlin, je souligne la nécessité d'éviter des actes unilatéraux qui pourraient faire obstacle à la mise en œuvre de règlements satisfaisants pour tous.

En ce qui concerne Berlin, j'ai souligné ma préoccupation au sujet des récentes tensions et confirmé notre engagement de défendre l'intégrité de la ville et l'exercice de nos droits. J'ai déclaré que tout effort pour améliorer la situation ne pouvait être fait que sur la base d'un accord.

En ce qui concerne l'Europe, j'ai dit au Président que tout en prenant pleinement en considération les intérêts soviétiques pour ce qui est de leur sécurité, nos propres engagements en matière de défense et de protection des intérêts de sécurité de nos alliés en Europe n'étaient pas négociables. J'ai rappelé au Président Kossyguine le choc profond créé par les événements de Tchécoslovaquie.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, j'ai exprimé l'opinion qu'il est du devoir de toutes les puissances extérieures d'aider à créer les conditions permettant aux parties en cause de trouver une solution qui protège leurs intérêts essentiels et légitimes tels qu'ils sont définis dans la résolution du Conseil de sécurité de novembre 1967.

À propos des armes stratégiques et des questions militaires, je me suis référé au principe d'un « niveau d'armements suffisant » comme guide pour toutes les décisions que je serai amené à prendre. J'ai souligné que, comme les dangers de guerres et de crises sont en recul, il peut en être ainsi également pour le niveau des armements et j'ai affirmé très fortement mon désir, sur cette base, de coopérer avec l'Union soviétique pour alléger le fardeau des armements.

Le représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord rendra compte brièvement, d'ici peu, à ses collègues, de mon message, mais je désirais porter à votre connaissance personnelle les informations ci-dessus.

Richard M. Nixon.

(*Secrétariat général , Entretiens et messages, n° 37*)

308

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD
ALGÉRIE

La politique extérieure de l'Algérie

N. *Paris, 24 avril 1969.*

La politique extérieure de l'Algérie du colonel Boumediene ne diffère pas, pour l'essentiel, de celle que mènent nombre de pays du Tiers Monde récemment parvenus à l'indépendance. À l'expression d'une idéologie tranchante dénonçant à toute occasion « l'impérialisme » des grandes puissances et les « nouvelles formes insidieuses de colonisation », se mêle un froid réalisme qui s'attache à obtenir l'aide des nations industrialisées dont la politique à l'égard des pays pauvres est, dans le même temps, vivement critiquée.

Dans le cas de l'Algérie cependant, cette dualité d'attitude, qui n'est contradictoire qu'en apparence, prend un relief particulier en raison de l'importance de ce pays sur l'échiquier méditerranéen et africain, de la vigueur de ses options « révolutionnaires » et de l'existence d'ambitions nationales qui poussent ses dirigeants à exploiter les mécontentements et les frustrations des pays autrefois colonisés pour porter la nation algérienne à une sorte de *leadership* du monde sous-développé, dans l'ensemble arabe et en Afrique.

I – Comme au temps de M. Ben Bella[1], mais sans le même messianisme, les dirigeants algériens s'efforcent, à tout propos, sur le plan économique comme dans les affaires politiques, de maintenir l'ardeur revendicatrice des jeunes nations indépendantes. Que ce soit au sein des organisations internationales, auxquelles d'ailleurs ils ne ménagent pas leurs critiques, ou à Alger même, dont ils voudraient faire l'une des tribunes mondiales de la contestation des pays pauvres, ils reprennent inlassablement le thème de l'exploitation du Tiers Monde par les pays nantis ; pour y mettre fin, il ne s'agit selon eux pour les pays sous-développés que de s'approprier et d'exploiter eux-mêmes leurs ressources naturelles et de rompre tout lien privilégié avec les anciennes métropoles, objectifs que l'Algérie s'applique à atteindre. Ainsi sera supprimée la « domination du commerce mondial par le néocolonialisme » et sera réalisé un nouvel équilibre économique dans le monde.

Sur le plan politique, c'est le conflit du Moyen-Orient qui a été l'occasion pour la diplomatie algérienne d'exprimer ses thèses de la façon la plus

[1] Ahmed Ben Bella, premier président de l'Algérie indépendante (15 septembre 1962), renversé par le coup d'État de Boumediene et de l'Armée nationale populaire dans la nuit du 18 au 19 juin 1965, emprisonné depuis lors.

radicale. Pour Alger[1], la lutte des Palestiniens, tout comme la guerre du Vietnam et les combats de libération en Afrique, s'inscrit dans le « conflit global qui oppose les peuples spoliés et exploités à l'impérialisme et à ses alliés ». Il n'y a pas d'accommodement possible, et l'usage de la violence est le seul moyen qui reste à ces peuples pour recouvrer leurs droits à la vie et à la liberté.

Quels avantages la diplomatie algérienne a-t-elle retiré jusqu'ici de son intransigeance doctrinaire ? À première vue, ils peuvent sembler assez minces. Le ton souvent agressif qu'emploient ses représentants, comme l'outrance évidente de certaines de ses thèses choquent, irritent et inquiètent les dirigeants des pays modérés du Tiers Monde, et d'abord les voisins immédiats de l'Algérie, qui n'estiment pas que la construction de leur État doive s'accompagner fatalement d'un bouleversement du système économique international. L'Algérie apparaît généralement isolée, n'étant guère comprise et suivie que par des pays aussi « révolutionnaires » qu'elle-même. Il reste cependant qu'en dehors du succès de prestige et de la considération que lui valent auprès de l'opinion des peuples du Tiers Monde la netteté et la rigueur de ses attitudes, elle peut espérer retirer à plus ou moins long terme, c'est-à-dire lorsque les conflits en cours auront été réglés, les dividendes de son intransigeance et de son apparent désintéressement.

II – De la part des pays industrialisés dont elle critique avec virulence la politique envers le monde sous-développé – et à cet égard elle ne fait guère de différence entre les puissances capitalistes et les États « socialistes » à économie avancée – l'Algérie n'est pas la dernière, parmi les jeunes nations soucieuses de leur développement, à solliciter aide financière, avantages commerciaux, assistance technique civile et militaire. Elle l'a fait jusqu'ici avec pragmatisme et éclectisme, acceptant l'aide étrangère d'où qu'elle vînt, de l'Est comme de l'Ouest. Pour elle, il s'agit d'abord de sortir le plus rapidement possible de son relatif sous-développement.

Depuis quelques mois cependant, l'équilibre que les dirigeants d'Alger avaient semblé vouloir maintenir entre les aides extérieures paraît s'infléchir au profit de l'URSS[2]. Le bilan des développements récents de l'assistance soviétique à l'Algérie est impressionnant, tendant à organiser à long terme cette coopération multiforme dont on assure pudiquement, de part et d'autre, qu'elle est pure de toute arrière-pensée politique.

Comment expliquer, du côté algérien, ce recours accru à l'aide soviétique ? Il ne semble pas qu'il faille faire appel à des motivations d'ordre idéologique. En dépit, en effet, d'une relative convergence des régimes (mais le « socialisme » algérien est plus pragmatique que doctrinaire) et des

[1] Se reporter à la dépêche d'Alger n° 89/AL du 23 décembre 1968 qui reprend les déclarations faites à l'organe central du FLN par le président Boumediene sur l'actualité internationale. La position de l'Algérie sur la Palestine et le monde arabe est ainsi définie : « pas d'autre devise que la lutte armée » et encore « penser régler politiquement ce problème serait un leurre et une pure hypocrisie ».

[2] Se référer à la note de la sous-direction d'Afrique du Nord, Algérie, du 24 février 1969, non reproduite, analysant « Les relations entre l'Algérie et l'URSS » depuis 1963, date de la signature du premier accord de coopération militaire et du premier prêt soviétique.

options sur le plan extérieur, les motifs d'incompréhension, voire de désaccord, ne manquent pas entre Alger et Moscou.

En réalité, les Russes sont pour l'Algérie, si l'on met de côté le cas particulier que constitue la France, les partenaires les plus anciens et les plus efficaces en matière de coopération. Conscients des avantages politiques et stratégiques qu'ils pourraient en retirer, ils ont toujours répondu avec empressement aux demandes d'assistance que leur présentaient les Algériens, que ce soit sur le plan militaire ou dans les domaines économique et technique. Lorsqu'il est apparu récemment, à tort ou à raison, aux dirigeants d'Alger qu'ils ne pouvaient plus s'en remettre à la France pour la construction, qu'ils veulent rapide, de leur économie, en particulier pour assurer des débouchés suffisants à leurs productions agricoles et minières, ils se sont tournés tout naturellement vers l'URSS, seule puissance à leurs yeux susceptible, en dehors de la France, de leur offrir l'aide massive et diversifiée dont ils ont besoin.

III – Le resserrement des liens avec l'URSS était sans doute inévitable. Est-il de nature à réorienter la politique extérieure de l'Algérie qui, en dépit de certaines attitudes très engagées, s'est gardée jusqu'ici d'un alignement total sur les positions de telle ou telle grande puissance ? Pour certains observateurs, une telle réorientation serait déjà chose faite et l'Algérie, enfermée dans des accords qui hypothèquent, dans une certaine mesure, son économie, son commerce extérieur et sa défense, n'aurait plus la maîtrise de sa diplomatie et serait devenue, bon gré mal gré, l'un des instruments essentiels de la stratégie du Kremlin en Méditerranée et en Afrique.

C'est, semble-t-il, conclure un peu vite. Certes, on a pu récemment constater chez les dirigeants algériens une meilleure compréhension de certaines thèses de l'Union soviétique en matière internationale[1], et si l'on affirme volontiers à Alger que la Méditerranée doit redevenir une mer de paix, à l'écart des entreprises « impérialistes », on ne s'en prend guère, pour dénoncer celles-ci, qu'aux bases américaines, aux États-majors de l'OTAN et à la VIe flotte. On y soutient même volontiers que les activités militaires soviétiques dans cette région sont justifiées par les « provocations » des puissances occidentales et tendent à rétablir un nécessaire équilibre[2]. Cette attitude contribue d'ailleurs à détériorer les rapports de l'Algérie avec certains États méditerranéens qui, comme la Yougoslavie, souhaiteraient écarter de la Méditerranée la flotte russe aussi bien que celle des États-Unis[3]. Il apparaît enfin que les efforts récents déployés par Alger en vue de se rapprocher de ses voisins maghrébins, ont été encouragés, voire même

[1] Ainsi par exemple : le non-renouvellement des critiques contre la politique économique soviétique et la coexistence pacifique formulée en 1967 à la conférence des 77 ; la bienveillance manifestée en 1968 lors de la crise tchèque considérée comme une affaire intérieure au camp socialiste ; la réticence d'Alger à participer à une conférence des non-alignés patronnée par Belgrade.

[2] Voir la note du Département de 1969 (sans autre précision de date), non publiée, intitulée : « L'Algérie, la crise du Moyen-Orient et la Méditerranée ».

[3] Voir la dépêche de Belgrade n° 663/EU du 3 mai 1968, non reprise, expliquant la position de la Yougoslavie au sujet de la conférence méditerranéenne, tenue à Rome du 9 au 11 avril 1968, et

suggérés, par l'URSS, dont la politique de pénétration dans la région ne pourrait que se trouver facilitée par un Maghreb réconcilié et calme.

Rien de sérieux toutefois n'est venu encore démontrer que les dirigeants d'Alger qui, en privé, se disent d'ailleurs parfaitement conscients des risques que comporte leur politique de rapprochement étroit avec Moscou, soient prêts à aliéner l'indépendance de leur pays et à renoncer, au profit de l'URSS, à leur traditionnelle diplomatie de non-alignement. Au contraire, des faits précis prouvent que, pour faire contrepoids à l'assistance soviétique, ils recherchent toujours l'aide des puissances occidentales, de la France avant tout, avec laquelle ils souhaitent une relance de la coopération sur de nouvelles bases, mais aussi de l'Allemagne fédérale, dont un consortium vient de signer avec Alger un très important accord industriel, de l'Italie, attentive à être présente au Maghreb, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, des États-Unis eux-mêmes avec lesquels, en dépit de la rupture politique, certaines relations d'affaires ont été maintenues[1].

Il ne faut pas se dissimuler cependant que l'Algérie évolue désormais sur un sentier bien étroit et qu'il faudra beaucoup de souplesse et de prudence à sa diplomatie pour éviter la soumission progressive à une puissance étrangère dont elle deviendrait un nouveau satellite. Il en sera ainsi tant que dureront des conflits, tels ceux de Palestine et du Vietnam, dans lesquels elle a pris vigoureusement parti, et aussi longtemps que persistera l'insécurité en Méditerranée, qui l'amène à accepter de dangereux concours militaires.

(*Direction des Affaires politiques, sous-direction d'Afrique du Nord, Algérie, politique extérieure, nº 63, 1969*)

309

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD
ALGÉRIE

Bilan des relations franco-algériennes

N. *Paris, 24 avril 1969.*

I. Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie et dans l'esprit des accords d'Évian, la France a choisi d'offrir au nouvel État une politique, non pas de

l'échec de celle-ci : à l'arrière-plan se profilait le problème de la présence de la flotte soviétique en Méditerranée.

[1] L'Algérie rompt ses relations diplomatiques avec les États-Unis suite au conflit israélo-arabe de juin 1967. Les États-Unis demeurent au second rang des fournisseurs de l'Algérie. En association avec des entreprises américaines, la Sonatrach a constitué plusieurs sociétés dont l'activité concerne la plupart des secteurs de l'industrie pétrolière et signé avec la société *El Paso* un important contrat de vente de gaz liquéfié qui prévoit la fourniture annuelle de 10 milliards de mètres cubes pendant 25 ans.

dégagement, mais de coopération. En prenant cette option, nous misions sur l'avenir. Mais dans le contexte politique de l'époque, à la fois mouvant et largement imprévisible, les risques étaient grands, comme étaient incertains les résultats escomptés.

Nous avions pour interlocuteur un parti unique révolutionnaire[1] qui, par ses textes fondamentaux, proclamait sa volonté d'éliminer toutes les séquelles du « colonialisme », d'affirmer ses valeurs spirituelles et de retrouver l'entière possession de ses ressources naturelles, dans une optique socialiste qui ne laissait que peu de place à l'entreprise capitaliste. Très rapidement, les incertitudes politiques se sont aggravées par la disparition du GPRA[2], négociateur des accords d'Évian[3], tandis que l'exode massif des Français d'Algérie faussait l'équilibre de ces accords et ajoutait à la désorganisation administrative une profonde rupture du cycle de production.

Néanmoins, ayant accepté le risque, la France a tenu dans ces circonstances dramatiques les engagements qu'elle avait contractés à l'égard du nouvel État : poursuite du plan de Constantine par l'octroi d'une aide financière et économique de niveau très élevé, mise à sa disposition de plus de vingt mille coopérants, libre entrée en France de dizaines de milliers de travailleurs algériens, maintien de relations privilégiées sur le plan des échanges.

II. En contrepartie de cet effort considérable, nous attendions des avantages économiques, culturels et par conséquent politiques dont il convient de faire le bilan.

1° *Relations économiques et financières.*

Sept ans après l'accession de l'Algérie à l'indépendance, la situation privilégiée dont bénéficiaient nos industriels et nos commerçants s'est progressivement dégradée et certains des principes, retenus à Évian pour servir de base à la coopération économique et financière, se sont trouvés vidés de

[1] Le FLN (Front de libération nationale) est fondé le 10 octobre 1954 en Algérie. Il apparaît publiquement le 1er novembre 1954 pour engager la lutte de libération nationale contre la « France coloniale », présente en Algérie depuis 1830, et pour la création d'un État algérien démocratique et populaire. Le FLN est doté d'une branche armée, l'ALN (armée de libération nationale). En 1958 le FLN forme un gouvernement provisoire, le GPRA. C'est avec le GPRA que la France négocie en 1962 les accords d'Évian. Le FLN prend le pouvoir à l'indépendance et instaure le système de parti unique. Ahmed Ben Bella prend la tête du parti et donc de l'État, il est renversé par Houari Boumediene en juin 1965. Depuis janvier 1968, Houari Boumediene entreprend la refonte du parti dont les étapes ont été fixées par une directive du 24 janvier 1968. Se reporter à la dépêche d'Alger n° 17/AP du 23 février 1968 qui analyse la situation du parti et la campagne lancée à travers le pays avec deux mots d'ordre : guerre aux « anti-parti » et halte à l'immixtion étrangère.

[2] GPRA : le gouvernement provisoire de la République algérienne est le bras politique du FLN durant la guerre d'Algérie. L'annonce officielle de sa constitution a lieu au Caire le 19 septembre 1958. Le même jour est rendue publique la première déclaration du premier président du GPRA, Ferhat Abbas (19 septembre 1958-27 août 1961), définissant les circonstances de sa création et ses objectifs. Voir *D.D.F.* 1962-I, n° 2.

[3] Les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962. Les comptes rendus de cette conférence sont repris dans *D.D.F.* 1962-I, n° 91 et surtout dans *Vers la paix en Algérie-Les négociations d'Évian dans les Archives diplomatiques françaises (15 janvier 1961-29 juin 1962), collectif, Ed. Emile Bruylant, 2003.*

leur sens. Cette évolution est, dans une certaine mesure, inéluctable et, si l'on se tourne vers l'avenir, les transformations intervenues, qui modèlent le nouveau visage de l'économie algérienne, ouvrent encore des perspectives favorables à un courant d'échanges équilibrés entre les deux pays.

a) *Dans le secteur non pétrolier*, force est de constater que les intérêts français n'ont pas été préservés : la totalité des exploitations agricoles, les 9/10e des immeubles urbains, la plus grande partie des entreprises industrielles et commerciales, les banques et les sociétés d'assurance ont été dévolus à l'Etat algérien ou à des organismes de gestion socialiste. Commencées dès 1963, les opérations de nationalisation se sont précipitées aux mois de mai et juin 1968[1]. Les promesses d'indemnisation, quand elles existent, n'ont pas été suivies d'effet et les demandes des sociétés françaises nationalisées se heurtent aux manœuvres dilatoires des services algériens.

En matière de transfert de fonds, l'Algérie pratique, depuis octobre 1963, une politique très restrictive que ne justifient ni l'état des relations financières entre les deux pays, ni la situation de ses réserves de change, alors que le montant des demandes déposées serait de l'ordre de 300 millions de francs seulement. En outre et à un moment particulièrement difficile pour notre économie, l'Algérie a converti, pour un montant de 100 millions de dollars, une partie de ses réserves détenues en France. Elle tend d'ailleurs à amenuiser la place du franc comme monnaie de réserve.

Enfin, le nouveau tarif douanier algérien, mis en vigueur en février 1968[2], annule de fait le régime préférentiel accordé jusqu'alors à notre pays. De nouvelles mesures de contingentement renforcent encore cette pénalisation.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas rempli nos obligations en matière d'importation de vins algériens (8 770 000 hl de retard au 1er février 1969, date d'expiration de l'accord de 1964). Par mesure de rétorsion, l'Algérie exerce des pratiques discriminatoires à l'encontre de certains produits français.

Ces aspects négatifs doivent être corrigés par un certain nombre de facteurs nettement positifs. L'Algérie est, en effet, un pays auquel des ressources considérables en matières premières, notamment en hydrocarbures, assurent une solvabilité réelle. L'absence de dette extérieure, un strict contrôle des changes et une politique d'austérité lui ont permis d'accroître régulièrement ses ressources de devises étrangères (600 millions de dollars en janvier dernier). Elle poursuit, d'autre part, une politique économique

[1] Le 14 mai 1968, le gouvernement algérien annonce la nationalisation des sociétés de distribution, de commercialisation, stockage et transport des produits pétroliers, cette activité devenant le monopole de la Sonatrach. Le 21 mai, un communiqué de la Présidence du Conseil algérien annonce la nationalisation de vingt-sept sociétés des secteurs de la construction mécanique et électrique, des engrais et matériaux de construction ; Le 14 juin, dix-huit entreprises industrielles des secteurs des industries mécaniques, alimentaires, chimiques et cimenteries, sont nationalisées, en complément de celles des 14 et 21 mai. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1968-I, n° 367.

[2] Le 6 février 1968, publication au *Journal Officiel* de la République algérienne de deux ordonnances sur l'entrée en vigueur d'un nouveau tarif douanier.

assez raisonnable : il n'y a ni exportations frauduleuses de capitaux, ni gaspillage des redevances pétrolières. Si le secteur agricole souffre encore d'une mauvaise gestion et si le chômage reste important, le gouvernement algérien a la ferme intention d'industrialiser le pays : le budget de 1969 prévoit 6 milliards de dinars de crédits d'investissement, dont plus de la moitié pour le secteur industriel.

Les efforts de l'Algérie dans le domaine économique et les fruits qu'ils commencent à produire ont été étayés par l'aide exceptionnellement importante de la France qui, de juillet 1962 à décembre 1968, soit en moins de sept ans, a consacré au développement de son économie la somme considérable de 4,2 milliards de francs.

Après une phase d'adaptation, l'Algérie est devenue un marché en expansion constante et la tendance à la régression des échanges franco-algériens, régulière depuis 1962, s'est renversée en 1968, grâce à une forte croissance de nos ventes de biens d'équipement, qui devrait se poursuivre cette année. Mais, à l'égard de la France, qui reste de très loin son principal client et son principal fournisseur, l'Algérie se trouve dans une position de force relative. Elle peut diversifier beaucoup plus largement ses sources d'approvisionnement[1] ; elle peut aussi convertir en d'autres monnaies ses réserves de devises étrangères, qu'elle conserve habituellement dans les banques françaises.

Nos intérêts en jeu devraient nous conduire à renouer le dialogue, interrompu au mois de décembre dernier[2], pour rechercher des solutions aux difficultés actuelles qui portent essentiellement sur :

– le règlement définitif du problème du vin, afin de lever l'hypothèque qui pèse actuellement sur certains secteurs de nos exportations ;

– le règlement satisfaisant des questions d'indemnisations et de transferts, afin que nos sociétés reprennent confiance et puissent s'engager dans une politique de coopération industrielle, qui renouvellerait le cadre des relations économiques entre les deux pays, en l'adaptant à la nouvelle structure de l'économie algérienne.

b) *Dans le secteur pétrolier*, une vue réaliste des choses devrait amener les deux partenaires, français et algérien, à s'estimer satisfaits.

Notre pays tire d'Algérie le tiers de son approvisionnement en pétrole (24 millions de tonnes en 1968). Nos sociétés ont pu amortir la plus grande partie de leurs investissements, vendre hors de France, en devises, une large fraction de leur production algérienne (19 millions de tonnes en 1968) et faire des bénéfices substantiels.

[1] À ce sujet, se reporter à la note n° 1269 de la mission économique et financière près l'ambassade de France en Algérie du 9 avril 1968, qui analyse les échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays socialistes et remarque que le volume aussi bien des importations que des exportations a presque quadruplé de 1963 à 1967. Voir également le document n° 2900 émanant du conseiller commercial près l'ambassade de France en Algérie, du 3 septembre 1969, portant sur le commerce extérieur de l'Algérie pendant le premier trimestre 1969. Ces documents ne sont pas publiés.

[2] Allusion aux négociations commerciales franco-algériennes qui se sont tenues à Paris du 3 au 9 décembre 1968 et ont été interrompues en raison de divergences de procédure sur les questions d'achat de vin par la France et sur l'indemnisation des sociétés françaises nationalisées en Algérie.

De son côté, l'Algérie a tiré du pétrole, dont la production s'est développée à un rythme rapide (13 % par an en moyenne) des revenus accrus, qui représentent près du quart de ses recettes budgétaires. Elle a obtenu la garantie d'écouler en France des quantités de gaz bien supérieures à nos engagements initiaux, à des conditions de prix avantageuses. Le concours financier de l'État français est assuré, pour un montant d'un milliard et demi de francs, à l'opération de transport et de liquéfaction de gaz.

Cependant, les Algériens, dans la perspective de la révision du traité de 1965, prévue cette année pour la fiscalité mais qu'ils cherchent à généraliser avant l'échéance de 1971, exercent sur nos sociétés des pressions multiples qui n'ont cessé de peser sur les relations des deux pays. Leur objectif manifeste est d'amener les sociétés à renouveler leur mise. Disposées à faire de nouveaux investissements, celles-ci entendent toutefois ne pas dépasser la limite de rentabilité de leurs exploitations.

Les rapports pétroliers franco-algériens se trouveront ainsi vraisemblablement appelés, sous la pression de l'Algérie, à se poser, plus tôt qu'il n'était prévu, en termes nouveaux. Un point d'équilibre devra être défini qui concilie les impératifs de notre politique pétrolière et énergétique et ceux de nos relations avec l'Algérie.

Dans l'immédiat, le problème posé par la demande algérienne d'indexation du prix du gaz[1] devrait être rapidement tranché pour que soit le plus rapidement possible noué, dans l'intérêt des deux pays, ce nouvel et important maillon de la coopération industrielle franco-algérienne que doit constituer l'opération d'importation de gaz liquéfié.

2° *Coopération culturelle et technique.*

Cette partie n'a pu être traitée, les éléments d'information nécessaires n'étant pas parvenus à la direction politique le 25 avril à 18 heures.

3° *Coopération militaire.*

Dans le domaine militaire, le gouvernement algérien a jusqu'ici scrupuleusement respecté les accords d'Évian, qu'il se soit agi des bases sahariennes ou de Mers-El-Kébir. D'autre part, soucieux de diversifier l'aide étrangère, nos partenaires nous ont demandé, dès la fin de 1968, une assistance technique militaire qui, d'abord limitée à certains secteurs de l'armée de terre, s'est étendue depuis quelques mois à des armes et services où l'influence soviétique était jusque-là quasi exclusive : aviation, marine et matériel. Dans le même temps, quelque 400 stagiaires algériens sont accueillis dans les écoles militaires françaises, tandis que des études sont en cours pour la formation, en Algérie même, des officiers de réserve de toutes armes.

L'avenir de la base aérienne de Bou-Sfer peut toutefois susciter quelques appréhensions, le colonel Boumediene ayant refusé, à la dernière heure, la

[1] De nouvelles négociations relatives à la monnaie de compte et à l'indexation du prix du gaz algérien doivent reprendre à Alger le 17 juin 1969.

signature de l'échange de lettres portant création sur cette base d'une école de pilotage sur Fouga-Magister, avec encadrement pédagogique français. Le prétexte invoqué donne à penser que c'est le fondement juridique de notre présence à Bou-Sfer qui est en cause.

4° *Relations franco-algériennes en matière sociale.*

Le problème de la main-d'œuvre algérienne est de ceux qui ont lourdement pesé sur les relations entre la France et l'Algérie. L'accord conclu le 27 décembre 1968 et progressivement mis en application, dans des conditions satisfaisantes, nous permet de reprendre le contrôle d'une colonie étrangère de quelque 550 000 personnes qui avaient tendance à vivre en marge de nos institutions. On peut en attendre, d'autre part, le plafonnement et l'amélioration qualitative de cette émigration.

L'application harmonieuse de l'accord exigera cependant de sérieux efforts de notre part pour remplir l'engagement que nous avons pris de développer l'enseignement des adultes, la formation professionnelle et l'accès aux divers cycles de promotion du travail des émigrants algériens. À ce prix, un problème qui fut longtemps une pomme de discorde peut redevenir un élément de fructueuse coopération entre les deux pays.

Le bilan de la coopération franco-algérienne qui vient d'être esquissé ne saurait être apprécié sous son véritable jour que dans la mesure où il est tenu compte de la spécificité des relations politiques qu'ont créés entre les deux pays la géographie et l'histoire. Le passé marque ces relations d'une empreinte indélébile, le handicap dû aux souvenirs de la colonisation et de la guerre se mêlant ou se superposant à l'intimité que 132 années de vie commune ont créée entre les deux pays. À mesure que seront cicatrisées des plaies encore vives – et ressenties d'ailleurs de notre côté au moins autant que du côté algérien – tout donne à croire que les aspects positifs de ce passé commun l'emporteront sur les douloureuses séquelles du conflit. Les bonnes relations existant déjà dans l'ensemble entre la population algérienne et les coopérants français permettent de penser que cette évolution se fera rapidement. Les habitudes introduites par la France en Algérie, et particulièrement l'usage généralisé de notre langue par la population algérienne, deviendront des facteurs de plus en plus importants des relations entre gouvernements, comme – dès maintenant – au niveau des personnes.

Qu'attendons-nous de l'effort considérable décrit ci-dessus dans ses grands traits ? Tout d'abord – et c'est peut-être là la priorité des priorités – une assurance sur le plan de la sécurité : la certitude de ne pas nous rencontrer, au sud de la Méditerranée, avec une puissance hostile disposant de moyens d'action militaire importants, et qui utiliserait l'Algérie comme base. Ensuite, l'affermissement et l'adaptation aux conditions de notre époque de relations économiques particulièrement étroites et qui font de la France – de très loin – le principal partenaire commercial de l'Algérie. À cet égard, il convient de souligner l'intérêt que présente pour nous l'exploitation des ressources du pétrole et du gaz algériens, et la nécessité de

tirer parti de nos découvertes et de nos investissements dans ces domaines ou, à tout le moins, de les amortir. Enfin, l'existence au cœur du Maghreb, à mi-chemin d'une part entre la Tunisie et le Maroc, d'autre part entre la France et les pays francophones d'Afrique Noire, d'un État où dominent la langue française et les techniques françaises. Quels que soient par ailleurs la place que l'Algérie doit réserver à sa langue nationale et l'effort qu'elle est amenée à effectuer pour diversifier son commerce extérieur et la nationalité des coopérants étrangers.

Telles sont les raisons pour lesquelles, quelles que soient les difficultés d'une tâche que compliquent les habitudes de marchandage de nos partenaires algériens et leur extrême susceptibilité, l'effort de coopération doit être poursuivi sans relâche. L'inégalité des situations politique et économique de nos deux pays entraîne souvent, de notre part, l'obligation de céder sur des questions relativement mineures mais qui présentent pour nos partenaires un intérêt de prestige pour sauvegarder l'essentiel, c'est-à-dire une coopération privilégiée dont bien des éléments sont impondérables et dont nous ne devons pas nous dissimuler que nous sommes bénéficiaires, en définitive, au même titre que l'Algérie. Ces réflexions doivent plus que jamais être présentes à notre esprit au moment où, sur le plan économique (révision de l'accord pétrolier), dans le domaine culturel et technique, et dans le secteur militaire, les échéances s'accumulent.

(*Direction des Affaires politiques, sous-direction d'Afrique du Nord, Algérie, relations franco-algériennes, n° 23, 1969*)

310

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes.

T. nos 92 à 94.[1] *Paris, 25 avril 1969, 20 h. 18.*

Réservé.

Je me réfère à votre télégramme nos 209 à 211[2].

Le conseiller de l'ambassade de Grèce à Paris a tenu au Département au sujet du film « Z », des propos analogues à ceux que vous me rapportez. À l'occasion d'un nouvel entretien, son attention va être attirée sur les considérations que voici :

[1] Ce télégramme est adressé à Jacques Baeyens, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Athènes du 14 mars 1964 au 13 juin 1969.

[2] Télégramme d'Athènes nos 209 à 211 du 22 avril 1969, non reproduit. Il rapporte que le ministère grec des Affaires étrangères se plaint que le film Z ait été choisi pour représenter le cinéma français au festival de Cannes. « Certes, le film se référait à des événements datant du gouvernement de M. Caramanlis [Constantin Caramanlis, Premier ministre grec de 1955 à 1963], mais, en s'en prenant aux dirigeants des services de renseignements militaires (KYPH) de l'époque, il visait directement des officiers aujourd'hui au gouvernement ».

Le film « Z » a été sélectionné pour Cannes selon la procédure habituelle, c'est-à-dire après le vote par bulletin secret d'une commission spécialisée, indépendante du gouvernement, et composée de personnalités choisies en raison de leur compétence. Cette commission a pour principe de se prononcer en fonction des seuls critères artistiques et techniques.

Une intervention des autorités françaises visant à empêcher le film de représenter le cinéma français à Cannes serait d'autant plus difficile à justifier que « Z » se présente comme un film de fiction, se déroulant dans un pays non précisé. Elle ne manquerait pas en tout cas, de susciter une violente réaction de la presse et de l'opinion qui n'épargnerait pas le gouvernement d'Athènes, et qui serait d'autant plus regrettable que « Z » est présenté depuis plusieurs semaines sur les écrans français sans susciter d'incidents.

Ces diverses considérations commandent l'attitude de discrétion que le gouvernement français a décidé d'adopter en cette affaire, dans l'intérêt même des relations franco-grecques. Vous pourrez vous en inspirer, le cas échéant, dans vos entretiens avec vos interlocuteurs, si le sujet était à nouveau évoqué ou si l'occasion vous en paraissait opportune.

(*Europe, Grèce, 1961-1970*)

311

M. PIOT, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* À BANGUI,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 482 à 485. *Bangui, 28 avril 1969.*

(*Reçu* : le 29, 10 h. 52).

Radio-Bangui a diffusé en exorde à son journal parlé de ce soir le texte de la lettre que vient d'adresser le général Bokassa au général de Gaulle[1] « pour lui exprimer son profond regret ».

Début de citation :

« Pour le fils de Dieu que vous êtes, il n'y a rien de plus noble que d'avoir servi votre peuple dans l'honneur, dans la grandeur et dans la sagesse.

« Oui, en 1958, vous avez été réclamé par le peuple français à l'unanimité pour le redressement national[2]. Aujourd'hui, 1969, soit onze ans durant, jour pour jour, mois pour mois, et an pour an, après avoir donné le maximum de vous-même, comme l'histoire et les faits vécus nous le démontrent aujourd'hui, ce peuple vous a redonné votre liberté.

[1] À la suite du référendum sur la réforme du Sénat et sur la mise en place des structures régionales organisé le 27 avril et rejeté par 53,17 % de « non », le général de Gaulle cesse d'exercer ses fonctions à compter du 28 avril à midi. Le président du Sénat, M. Alain Poher, exerce par intérim les fonctions de président de la République.

[2] Le 1er juin 1958, le gouvernement de Gaulle est investi par l'Assemblée nationale et le 21 décembre, le général de Gaulle est élu président de la République.

« Nous savons tous, pour l'histoire de demain, que le général de Gaulle et les gaullistes ont retrouvé leur liberté.

« Oui, nous gaullistes, retrouvons notre liberté après une mission remplie dans l'honneur, dans la grandeur et dans la sagesse.

« Dans les circonstances présentes, je reconnais le choc, mais je considère l'honneur, la sagesse et la grandeur comme trois qualités fondamentales qui devraient inciter ceux qui pensent le contraire à prouver concrètement qu'ils ont raison.

« Oui, mon général, l'Oubangui-Chari de 1940[1], la RCA d'aujourd'hui et le général Bokassa des forces françaises libres[2], sont et demeurent avec vous jusqu'à la fin de leur existence. Je sais que c'est dur, mais nous soldats, avons une foi que rien ne peut dominer. Prenons acte du verdict que vient de donner la France à ces élections qui ne seront jamais les dernières et souhaitons une paix continue au peuple français.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, mon général, les assurances renouvelées de ma très haute considération et de mes sentiments d'indéfectible attachement.

« Signé : général J.B. Bokassa ».

Fin de citation

Après lecture de ce message, l'allocution de M. Alain Poher[3] a été retransmise intégralement.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

[1] L'Oubangui-Chari, territoire d'Afrique centrale, fut inclus en 1910 dans la fédération de l'Afrique équatoriale française, avec le Tchad, le Moyen-Congo et le Gabon. Il devint indépendant le 13 août 1960 sous le nom de République centrafricaine.

[2] Jean Bedel Bokassa s'engage dans l'armée française en mai 1939. Il fait partie des Forces françaises libres et participe au débarquement de Provence et à la bataille du Rhin. Après la guerre, il est élève à l'École militaire de Saint-Louis au Sénégal puis à Châlons-sur-Marne. Il combat ensuite en Indochine et en Algérie, obtient la Légion d'honneur et la Croix de guerre et quitte l'armée française avec le grade de capitaine.

[3] Alain Poher, élu président du Sénat le 3 octobre 1968, assure les fonctions de président de la République par intérim. La prise de fonctions s'est déroulée en fin d'après-midi le 28 avril 1969 sur le perron du palais de l'Élysée. Dans son allocution, Alain Poher s'engage à « préserver l'unité de la France ».

312

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1865 à 1867. *Bonn, 28 avril 1969.*

(*Reçu* : 12 h. 50).

Bien qu'elles aient été reprises par l'agence France-Presse, j'estime nécessaire de communiquer à Paris les déclarations que le porte-parole du gouvernement fédéral[1] a faites cette nuit, une fois connu le résultat du référendum[2] :

« Si le président de Gaulle tire du résultat du référendum les conséquences qu'il avait lui-même annoncées, un grand homme d'État prendra provisoirement congé de la politique internationale. L'Allemagne doit être reconnaissante à Charles de Gaulle parce qu'il a à tel point renforcé l'amitié franco-allemande que celle-ci est devenue pour les deux nations indépendamment des changements de majorité et de gouvernement, un élément fondamental de la politique commune pour l'Europe et pour la paix ».

Un haut fonctionnaire de l'Office fédéral de presse vient de téléphoner à l'un de mes collaborateurs pour faire savoir à l'ambassade que les paroles de M. Diehl reflètent exactement les sentiments qui prévalent ici. Le porte-parole tient à ce que nous sachions que le gouvernement fédéral ne se déclare nullement satisfait, comme certains voudraient le laisser croire, du départ du général de Gaulle. Quoi qu'il arrive, la République fédérale se trouvera aux côtés de la France.

Les premières réactions des journaux (voir mon télégramme de presse) se caractérisent par la dignité et le souci de comprendre nos sentiments.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

[1] Günther Diehl est le chef de l'Office de presse et d'information et porte-parole du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne du 15 novembre 1967 à septembre 1969 (date des élections législatives en RFA et formation d'un nouveau gouvernement). Conrad Ahlers (SPD) (social-démocrate) lui succède.

[2] Le référendum sur la réforme du Sénat et sur la mise en place de structures régionales organisé le 27 avril est rejeté par 52,41 % de « non », le général de Gaulle devrait, selon son engagement personnel de remettre son mandat en jeu, cesser d'exercer ses fonctions. De fait, le général de Gaulle se retire le 28 avril à midi. Le président du Sénat, M. Alain Poher exerce par intérim les fonctions de président de la République.

313

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 483 à 485. *Tel-Aviv, 29 avril 1969.*

(*Reçu* : 11 h. 36).

L'actualité est évidemment dominée par les événements français. Cependant que, du côté officiel on se garde de toute prise de position (fait rare dans ce pays), les journaux, malgré les consignes de réserve qu'ils semblent avoir reçu, ne se font pas faute de commenter le départ du général de Gaulle[1] suivant leur style et leur opinion propre. Dans l'ensemble les rédacteurs reconnaissent le rôle personnel que jouait le président de la République dans les affaires du monde et la place qu'il y tenait. « C'est un des plus grands hommes d'État de son temps, a déclaré à la radio M. Jacob Tsur[2], l'ancien ambassadeur à Paris. Il n'avait pas un tempérament de dictateur mais de roi ». « La politique française ne sera plus dictée par l'inclination d'un seul homme : ce sera mieux ainsi, pour la France et pour le monde » écrit le *Davar*[3].

Comme on pouvait s'y attendre, les éditoriaux ne manquent pas d'évoquer sans aménité l'attitude du général de Gaulle dans le conflit du Proche-Orient et espèrent un changement de la politique française à l'égard d'Israël. Toutefois, la majorité des commentateurs n'estime pas que cette modification est pour demain. Ils remarquent en effet que ce réexamen nécessite la nomination de nouveaux titulaires aux grands postes de l'État, et que les délais seront longs.

(*Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, carton nº 2921*)

314

M. BEGOÜGNE DE JUNIAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 340. *Ankara, 29 avril 1969.*

(*Reçu* : 20 h.).

Les journaux turcs, qui en raison de l'heure à laquelle ils sont mis sous presse, retardent de vingt-quatre heures sur leurs confrères étrangers, ne

[1] La démission du général de Gaulle intervient le 28 avril 1969.

[2] M. Jacob Tsur est ambassadeur d'Israël à Paris de 1956 à 1959 avant d'être nommé directeur général au ministère des Affaires étrangères.

[3] *Davar* (la parole) est un quotidien du matin en langue hébraïque créé en 1925. C'est l'organe officiel de la *Histadrouth* (syndicat des travailleurs) et du *Mapaï* (parti politique de gauche) ; il tire à 30 000 exemplaires.

commentent qu'aujourd'hui les résultats du référendum du 27 avril[1]. Hier trois organes seulement ont annoncé les résultats de la consultation : l'*Ulus* (organe officiel du parti populiste) qui titre « la proportion des « non » dépasse 53 %. Des manifestations d'allégresse ont commencé hier dans la nuit à Paris ». Le *Cumhuriyet* (gauchisant) qui met en exergue « le peuple français a dit « non » au général de Gaulle. La position du général est en danger… » Le *Hurriyet* (indépendant) qui écrit « le résultat du référendum a été de 53 % de « non » et de 46 % de « oui » le général de Gaulle, qui depuis onze ans[2] présidait aux destinées de la France, a démissionné… ».

Aujourd'hui le résultat du référendum est le principal objet des commentaires. C'est surtout la presse indépendante, populiste ou gauchisante qui s'exprime.

À travers les jugements et les pronostics, quelques constantes se dessinent.

1) La presse turque connaît la grandeur d'un personnage qu'elle qualifie de « géant politique ».

2) Du fait même de l'importance qu'ils reconnaissent au rôle joué par le général de Gaulle, les journaux voient la France plongée dans une atmosphère de crise économique, politique et sociale. D'aucuns même estiment qu'une ère nouvelle s'ouvre dans l'histoire non seulement pour la France mais pour le monde occidental.

3) Certains quotidiens observent que le général a commis une erreur de calcul et qu'en donnant au référendum le caractère d'un plébiscite il a en quelque sorte amené le peuple français à dire « non ».

4) Enfin les journaux se posent des questions sur l'avenir de la France. Les uns se bornent à relever les noms des candidats qui leur paraissent avoir des chances de succéder au général de Gaulle la plupart évitent de conclure et terminent sur de nombreux points d'interrogation.

Voici quelques manchettes et extraits :

Le *Hurriyet* (indépendant qui a le plus gros tirage de Turquie) publie une dépêche de son correspondant à Paris dont le sens se résume dans le titre : « de Gaulle s'est renversé lui-même. La France au seuil d'une crise économique et politique ». Le même journal publie une photo du général de Gaulle ayant pour légende : « Le géant politique de notre époque avait été élu en 1958 ».

Le *Cumhuriyet* (gauchisant) met en manchettes de son numéro : « La France s'habitue à l'absence du général de Gaulle » et met en vedette les

[1] À la suite d'un référendum sur la réforme du Sénat et sur la mise en place de structures régionales, organisé le 27 avril 1969 et rejeté par 53,17 % de « non », le général de Gaulle cesse d'exercer ses fonctions à compter du 28 avril à midi. Le président du Sénat, M. Alain Poher exerce par intérim les fonctions de président de la République. Le 15 juin, Georges Pompidou est élu à la présidence de la République.

[2] Le 21 décembre 1958, conformément à la nouvelle Constitution, adoptée le 28 septembre 1958 et promulguée le 8 octobre, le général de Gaulle est élu président de la République avec 78 % des suffrages exprimés. Il prend ses fonctions le 8 janvier 1959.

paroles du président Inönü[1] : « Le résultat du référendum démontre la maturité des Français ».

Ce journal consacre à l'événement un éditorial et une chronique. Dans l'éditorial intitulé : « La fin de de Gaulle », M. Guresin, tout en reconnaissant l'ascendant prodigieux du général affirme que, sous le couvert du prestige du chef de l'État, des quantités de problèmes s'étaient accumulés dans les domaines sociaux et économiques. « Tout cela, prétend-il, a déçu les espoirs de la classe moyenne et le peuple a commencé à rechercher un chef d'État silencieux et calme comme le président Coty[2] et à prêter une oreille complaisante aux critiques de Giscard d'Estaing[3], aux paroles d'Alain Poher[4], l'homme sans ambition ni passion, aux avertissements de Duhamel[5], enfin l'attitude pondérée de la gauche faisant ressortir le côté fictif du danger que l'on brandissait devant l'opinion publique. Le général de Gaulle a voulu recourir à un nouveau référendum… C'était une grave erreur de calcul et de tactique ».

La chronique politique du même journal dénote quelque confusion. L'admiration s'y mêle au souci de justifier une interprétation progressive des événements. « Le général de Gaulle, écrit-il, n'a pas été renversé par la CIA[6]. C'est lui-même qui a donné au référendum un caractère de plébiscite et forcé le peuple français à dire « non ». Le général, qui semblait avoir adopté le principe : « Après moi le déluge », a préparé le résultat de ses propres mains. En attendant, il n'y a en France ni déluge ni même une légère ondée ». « La plupart des décisions qu'avaient prises le général étaient justes mais avaient surpris l'opinion française, créé une révolution.

[1] Mustafa Ismet Inönü a été président de la République turque du 10 novembre 1938 au 14 mai 1950.

[2] René Coty (1882-1962), sénateur, vice-président du Conseil de la République, est élu à la présidence de la République le 23 décembre 1953. Il fait appel au général de Gaulle en mai 1958, le charge de constituer un gouvernement. Il lui transmet ses pouvoirs le 8 janvier 1959.

[3] Valéry Giscard d'Estaing, secrétaire d'État aux Finances en janvier 1959, ministre des Finances et des Affaires économiques du 19 janvier 1962 au 8 janvier 1966.Valéry Giscard d'Estaing, réintègre l'Inspection générale des Finances en 1966-1967, se fait élire à la mairie de Chamalières (Auvergne), fonde la Fédération nationale des républicains indépendants. Il soutient en 1969 la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun et préside la commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan de l'Assemblée nationale. Il apporte un soutien critique au général de Gaule, le « oui, mais » et appelle à voter « non » au référendum du 27 avril. Il se rallie à Georges Pompidou.

[4] Alain Poher, élu au conseil de la République en 1946, puis constamment réélu, sauf pour la période 1948-1952, siège au Palais du Luxembourg jusqu'en 1995. Il préside le Sénat du 3 octobre 1968 au 1er octobre 1992. Il est président de la République par intérim à deux reprises : une première fois du 28 avril au 16 juin 1969 après la démission du général de Gaulle. Candidat à l'élection présidentielle de 1969, il est battu au second tour par Georges Pompidou. Une seconde fois, du 2 avril au 24 mai 1974 après la mort de Georges Pompidou.

[5] Jacques Duhamel, maître des requêtes au Conseil d'État, proche d'Edgar Faure, est élu député du Jura le 25 novembre 1962, réélu en 1967, 1968, sous diverses étiquettes centristes. Il se rallie à Georges Pompidou.

[6] La CIA ou *Central Intelligence Agency* a été fondée en 1947 par le *National Security Act*. Cette agence est chargée de fournir et d'analyser des informations sur les gouvernements, les entreprises et les individus de tous les pays du monde pour le compte du gouvernement américain Elle est également chargée d'opérations clandestines. Depuis le 30 juin 1966, son directeur est Richard Helms.

Or lui-même n'est pas un révolutionnaire, il a toujours suivi la voie de la raison mais d'une raison plus conservatrice que scientifique. Il a quitté l'OTAN[1] mais a renforcé le capitalisme en France. Il a noué des liens d'amitié avec l'Europe orientale mais il n'a pas ouvert les bras à la jeunesse et aux syndicats ouvriers. Si le général avait été de tendance socialiste, la situation eut-elle été la même sur le plan international ? Le principal appui du général lui est venu de la gauche. Même dans les questions où Moscou s'est tu, le général a élevé la voix en faveur de l'indépendance. La dualité de son idéologie s'unifiera dans la personnalité de son successeur. Un de Gaulle conservateur ne se dresse plus face à l'ouvrier français. Mais les peuples opprimés qui combattent contre l'« impérialisme ne trouveront plus derrière eux le poids du général de Gaulle ».

Dans le *Milliyet* (indépendant, sympathique aux populistes), Abdi Ipeci estime que de Gaulle est un de ces *leaders* fortunés qui savent se retirer au bon moment. Le général « qui a sauvé plusieurs fois la France et lui a redonné son ancienne grandeur est, écrit-il, en même temps le *leader* qui a occupé le plus longtemps la présidence de la République ». Le publiciste estime néanmoins que les difficultés qui attendaient le général ne se dénoueront pas d'elles-mêmes après son retrait. Aussi pense-t-il que ceux qui s'efforçaient de l'éloigner du pouvoir ont accueilli le résultat du référendum avec une joie mêlée d'anxiété. Qui remplira le vide laissé par le général de Gaulle se demande le journaliste. Mais il se garde de répondre.

Dans un article intitulé « La chute du géant » Kayhan Saglamer écrit dans le *Yeni Istanbul* (populiste) « La chute du géant s'accompagne d'un grand vacarme et crée forcément un vide immense voire dangereux » et l'auteur s'interroge sur l'avenir politique diplomatique et monétaire de la France. Il conclut que « la démission d'hier n'est pas la première du fier et obstiné le général de Gaulle ». « Il souhaite qu'un avenir trouble n'oblige pas le peuple français à envoyer encore une fois une carte d'invitation dorée au général ».

Enfin le *Zafer* (conservateur), seul journal proche du pouvoir qui se prononce, consacre un commentaire prudent de l'événement dû à la plume de M. Karasapan. « Il importe, écrit celui-ci, que les Français s'entendent sur le nom d'un candidat… L'ex-premier ministre, M. Pompidou, a de fortes chances. Mais le calme sera-t-il maintenu alors que l'État est privé du prestige du général de Gaulle ? Les socialistes et les communistes ne tenteront-ils pas d'exploiter une situation confuse ? » Il faut, conclut M. Karasapan, compter sur le bon sens du peuple français qui déteste l'anarchie pour prévenir pareille éventualité.

(*Collection des télégrammes, Ankara, 1969*)

[1] Le 7 mars 1966. Se reporter à *D.D.F.* 1966-I, rubrique OTAN de la table méthodique.

315

M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 444 à 446[1]. *Varsovie, 29 avril 1969.*

(*Reçu* : le 30, 10 h. 36).

La nouvelle du départ du général de Gaulle[2] a vivement frappé l'opinion publique polonaise. Hier matin les journaux ont simplement relaté l'événement. Mais aujourd'hui, de longs articles commentent le départ du président de la République. J'en adresse au Département la synthèse par télégramme séparé.

Les conversations privées que mes collaborateurs et moi-même avons eues depuis dimanche laissent apparaître l'ampleur de la surprise. Celle-ci est considérable car la presse polonaise, assez discrète sur les affaires françaises ces derniers temps, avait présenté comme une éventualité peu vraisemblable un échec gouvernemental. D'autre part, ce qui semble frapper encore davantage les Polonais c'est la décision du général de Gaulle de renoncer à ses fonctions. Dans leur esprit la majorité des « non » ne devait pas aussi rapidement amener le retrait du président de la République. Certes, il l'avait dit au cours de déclarations antérieures, mais les Polonais n'y croyaient guère. Le général jouit en Pologne d'un prestige quasi légendaire et sa visite en 1967[3] n'a fait que confirmer ce jugement : très peu avertis des complexités de la politique intérieure française, mais en revanche sensibles à la dimension historique de l'homme du 18 juin, les Polonais comprennent mal qu'une majorité du corps électoral français ait pu le désavouer à propos d'une réforme que l'on juge ici secondaire. Un respect accru entoure maintenant cet homme qui, en dépit de la place qu'il occupait en France et dans le monde, s'est incliné en silence devant le verdict du suffrage universel.

Sans connaître encore les réactions des responsables de la politique étrangère polonaise, je tiens de bonne source que M. Winiewicz[4] a confié à un chef de mission occidental son profond étonnement et son inquiétude quant aux perspectives d'avenir de la politique française vis-à-vis de l'Europe de l'Est et du Marché commun.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Pologne, politique extérieure, relations franco-polonaises*)

[1] Ce télégramme est signé par M. Jacques Fouchet, conseiller des affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Varsovie depuis janvier 1967.

[2] À la suite d'un référendum sur la réforme du Sénat et sur la mise en place de structures régionales organisé le 27 avril et rejeté par 53,17 % de « non », le général de Gaulle cesse d'exercer ses fonctions à compter du 28 avril 1969 à midi. Le président du Sénat, M. Alain Poher, exerce par intérim les fonctions de président de la République. Pour des commentaires sur ce départ et sur la politique française, voir le télégramme de Varsovie nos 447 à 451 du 29 avril, non publié.

[3] Le général de Gaulle s'est rendu en voyage officiel en Pologne du 6 au 12 septembre 1967. Se reporter à *D.D.F.* 1967-II nos 106, 111, 115, 118, 142,143, 179.

[4] M. Josef Winiewicz est vice-ministre polonais des Affaires étrangères.

316

M. CERLES, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 670 à 677[1]. *Pékin, 29 avril 1969.*

(*Reçu* : le 30, 10 h 56).

La partie du rapport consacrée à la politique étrangère appelle les remarques suivantes :

1) Lin Piao se garde de réclamer pour le parti chinois et ses dirigeants une position d'hégémonie. Reprenant la formule du communiqué final du Congrès[2], le vice-président salue les partis frères « authentiques », mais ne précise pas les critères de cette authenticité.

Le texte ne comporte aucune allusion à la formation d'une éventuelle internationale, mais insiste sur l'indépendance et l'égalité des partis communistes. Les dirigeants chinois ont donc tenu compte des réticences albanaises devant l'établissement d'un « centre ». Ils évitent, jusqu'à présent, de favoriser la propagande soviétique et de placer les Roumains et les Vietnamiens dans l'embarras en prenant l'initiative d'une rupture formelle avec le mouvement communiste international.

En revanche, le lieutenant de Mao Tsé Tung[3] ne se réfère plus aux divers « fronts » mais cite les « partis marxistes-léninistes » rattachés à Pékin.

2) L'intérêt attaché ici à l'Afrique et l'Amérique latine paraît plus limité que naguère : Lin Piao mentionne ces deux continents, mais ne s'attarde guère sur leurs activités. En revanche, le rapport se réfère à la Palestine et met l'accent sur les « mouvements de libération » en Asie du Sud-Est.

Les luttes révolutionnaires nommément citées, en effet, sont celles qui intéressent le Sud-Vietnam, le Laos, la Thaïlande, la Birmanie, la Malaisie, l'Indonésie et l'Inde. Le Pakistan et les Philippines ne sont pas mentionnés. Si l'on excepte le cas de l'Inde, la Chine semble surtout réaffirmer, par le biais de l'idéologie, son droit de regard sur la politique des anciennes nations tributaires.

3) Plusieurs passages du rapport révèlent clairement tout l'intérêt que l'on attache ici à l'évolution politique de l'Europe orientale.

Lin Piao insiste avec véhémence sur l'imposture que représenterait la théorie de la souveraineté limitée, « qui ne s'applique pas à l'Union soviétique, mais aux autres États », menacés de « dictature internationale » s'ils n'obéissent pas à Moscou.

[1] Ce télégramme a pour titre : *A/s Rapport politique de Lin Piao : politique extérieure chinoise.*

[2] Il s'agit du 9e congrès qui s'est tenu au mois d'avril 1969.

[3] Mao Tsé Tung, un des cofondateurs du parti communiste chinois en 1921, proclame la République populaire de Chine le 1er octobre 1949 et en est le président de 1949 à 1959. À partir de 1959, il devient le secrétaire général du parti communiste chinois et président de la Commission militaire centrale.

À l'instar des sociaux-démocrates fustigés naguère par Lénine, les dirigeants soviétiques seraient passés de l'opportunisme à l'impérialisme : le discours établit une liaison constante entre l'invasion de la Tchécoslovaquie[1] et les incidents de l'Oussouri[2].

En réaffirmant que « le révisionnisme est, lui aussi, un tigre en papier », Lin Piao paraît encourager la résistance à Moscou, « qui a récemment appesanti sa tutelle et son exploitation des nations d'Europe orientale et de la Mongolie ». Les dirigeants de ces pays ne sont pas mentionnés et la Yougoslavie ne fait l'objet d'aucune critique.

4) Les États-Unis et l'Union soviétique font l'objet d'une condamnation parallèle, mais cette symétrie est plus apparente que réelle. En fait, Lin Piao ne consacre qu'un paragraphe à l'« impérialisme américain », et qu'une seule phrase à la présence américaine à Taiwan. L'intervention des forces américaines au Vietnam n'est même pas dénoncée.

5) Le texte réaffirme les intentions pacifiques de la Chine et son attachement au principe de la coexistence pacifique. J'observe que la théorie de la « zone intermédiaire » n'est pas mentionnée et que Lin Piao fait état du « développement sans précédent des mouvements révolutionnaires en Europe occidentale, au Japon et en Amérique du Nord ». Cette affirmation ne s'accompagne d'aucune polémique particulière envers les gouvernements occidentaux. La question de Hong Kong[3], notamment, n'est pas mentionnée.

L'essentiel du rapport de politique étrangère est donc consacré à la dispute sino-soviétique et notamment à « la question des frontières ». Les indications fournies en ce domaine par Lin Piao font l'objet d'un télégramme séparé.

(*Asie-Océanie, Chine, Politique extérieure, 1968-1972, 725*)

[1] Les troupes du pacte de Varsovie envahissent la Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[2] Au sujet des incidents frontaliers entre la République populaire de Chine et l'Union soviétique, voir les documents publiés ci-dessus et ci-après.

[3] Hong Kong est une colonie britannique depuis 1842. En 1898, un bail de 99 ans est signé entre le Royaume-Uni et la Chine pour l'utilisation de ce territoire.

317

M. RADIUS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À LUANDA,
À SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU PORTUGAL.

D. nº 18. *Luanda, 29 avril 1969.*

Confidentiel.

Après la visite du président du Conseil

Par ma dépêche nº 17 du 21 avril 1969[1], j'avais tenté de donner quelques impressions saisies sur le moment même, et alors que l'événement se déroulait encore, de la visite en Angola du président du Conseil portugais. Je voudrais, avec le recul maintenant d'une semaine, essayer de dégager les traits les plus saillants de ce voyage qualifié d'historique et ses incidences prévisibles pour l'avenir de la Province.

La presse aussi bien locale qu'internationale a souligné l'ampleur exceptionnelle des foules qui avaient accueilli et entouré dans ses déplacements M. Marcelo Caetano[2]. De fait le concours populaire, particulièrement fourni à l'aérodrome et le long des avenues empruntées par le cortège officiel lors de l'arrivée, s'est maintenu à un niveau élevé pendant les deux jours de la visite présidentielle, et ceci en dépit du temps exécrable ayant régné pendant presque toute la journée du 16 avril. Cette multitude où, chose rare à Luanda, figurait en proportion notable l'élément indigène, poussée certes par la ferveur patriotique mais bien plus encore par la curiosité, voulait voir, approcher, peut-être même toucher, l'incarnation vivante enfin visible et tangible du pouvoir, le successeur de cette entité omnipotente et lointaine, presque mythique, qui pendant 40 ans dans le silence et la solitude de son cabinet avait présidé aux destinées du pays[3].

[1] Dans cette dépêche nº 17 du 21 avril 1969, M. Bruno Radius, consul général de France à Luanda (Angola) depuis mai 1968, décrit la première partie de la très brève visite du président du Conseil portugais, le professeur Marcelo Caetano, en Angola, les 15 et 16 avril. Cette dépêche reprend principalement les discours prononcés par le gouverneur général de la province, le lieutenant-colonel Rebocho-Vaz et le président Caetano, d'où il ressort l'éloge et la justification de la politique suivie par A. Salazar. La dépêche publiée ci-dessus est davantage une réflexion sur les traits saillants de ce voyage et ses incidences pour l'avenir de la Province. Ces documents sont à compléter par le « Rapport commun nº 3 des consulats généraux de Belgique, de France et d'Italie et du consulat d'Allemagne sur l'Angola » adressé sous bordereau 10/AL, Luanda 7 janvier 1969, non reproduit.

[2] Marcelo Caetano, professeur de droit à l'université de Lisbonne, homme politique conservateur, a fait carrière sous la dictature du président Antonio de Oliveira Salazar comme ministre des Colonies. Le 28 septembre 1968, suite à la maladie de Salazar, Marcelo Caetano devient Premier ministre.

[3] Allusion à Antonio de Oliveira Salazar, économiste, homme politique portugais, nommé ministre des Finances le 27 avril 1928, portefeuille qu'il conserve lorsqu'il devient président du Conseil en 1932 et ce jusqu'en 1968. Par la Constitution de 1933, Salazar fonde le « nouvel État », ou l'*Estado Novo*, régime autoritaire, dictatorial, conservateur et nationaliste. Il stimule l'économie par une politique de grands travaux et réorganise l'armée et la marine.

Le président du Conseil s'est prêté de très bonne grâce aux manifestations de la curiosité et de la ferveur populaires. Pour les personnes qui l'approchent, qui apprécient l'aisance et la simplicité de son accueil en son particulier, mais le savent peu porté par goût et par habitude vers les manifestations publiques, l'aisance, l'affabilité avec laquelle il a reçu les hommages populaires, même lorsque ceux-ci se faisaient un peu trop pressants, la simplicité pleine de bienveillance dont il a fait preuve à l'égard des plus humbles qui parvenaient à l'approcher, a constitué pour tous une heureuse surprise. Sur ce point, la visite du professeur Caetano a été certainement un grand succès personnel.

Peut-on noter, en passant, sinon l'absence tout au moins le peu de précautions visibles prises pour la sécurité de l'illustre visiteur. Dans ce pays qu'aucuns qualifient volontiers de « policier », où sévit la rébellion, où l'attitude de la population indigène à Luanda est pour le moins énigmatique, il est assez remarquable que la foule ait pu, pratiquement sans obstacle, parvenir jusqu'à la voiture du Président, à plusieurs reprises entourer celui-ci de très près, sans qu'à aucun moment le service d'ordre, d'ailleurs fort maigre, ne soit intervenu pour donner un peu d'air au groupe des officiels littéralement assiégé par la multitude. Je n'aurai certes pas la naïveté de croire qu'il n'y avait pas un certain nombre de gardes du corps aux aguets. Mais en mettant les choses au mieux, dans la presse régnante, leur intervention n'aurait pu être que tardive. Le directeur de la PIDE[1], qui s'efforçait, pas toujours avec succès, par suite des remous de la foule, de rester au plus près du Président, ne m'a pas caché qu'il en avait à plusieurs reprises ressenti quelque angoisse.

Succès indéniable pour l'homme, le voyage en Angola de M. Caetano en a-t-il été un pour le politique ? Au cours de ses interventions, que ce soit dans le discours préparé prononcé devant le Conseil législatif, ou dans ses allocutions improvisées à l'Université ou à la Chambre de Commerce, le président du Conseil s'en est tenu soigneusement aux généralités. Pas de surprise dans son hommage aux mérites éminents de son prédécesseur, dans son rappel de l'unité portugaise dans la diversité de ses territoires et de ses populations, dans son affirmation de la nécessité de maintenir un front uni face à un monde hostile et malveillant.

Mais s'il a parlé des efforts à fournir pour le développement du bien-être au bénéfice de tous, il n'a pas défini les moyens pour y parvenir. S'il a évoqué l'avenir radieux qui attendait l'Angola, il n'a pas indiqué la voie qui y conduit. En revanche l'absence complète de référence à une modification éventuelle des structures politiques et administratives de l'Outre-mer, le silence maintenu sur les réformes nécessaires pour faire sortir ces territoires

[1] PIDE : *Policia internacional e de Defesa do Estado* ou la Police internationale et de défense de l'État, était la police politique de l'État portugais pendant la période de l'*Estado Novo* sous Antonio de Oliveira Salazar. Son rôle était de surveiller le peuple, de pourchasser les opposants au régime et de faire appliquer la censure. La PIDE était également présente dans les territoires portugais d'Outre-Mer, surveillant aussi les militaires en Afrique. En 1969, le gouvernement de Marcelo Caetano réforme la PIDE et la renomme *Direccao Geral de Segurança* ou Direction Générale de Sécurité.

de l'ère coloniale a causé une déception manifeste dans les milieux d'affaires. Ainsi que je l'ai signalé à plusieurs reprises et encore dans ma dépêche précitée[1], la mutation enregistrée depuis 1961 dans l'évolution économique de l'Angola, a conduit un nombre croissant d'hommes d'affaires et de responsables à s'interroger sur la validité des structures politico-administratives de la Province et à souhaiter leur adaptation aux nécessités nouvelles de l'économie. La politique étroitement conservatrice suivie en ce domaine par le président Salazar leur laissait cependant peu d'espoir de voir ces réformes se réaliser à échéance raisonnable. La disparition de la scène politique du vieil homme d'État, le style nouveau, ou qu'on voulut croire tel, imprimé par son successeur à la direction des affaires redonnèrent vie à des aspirations qui, il y a six mois encore, ne paraissaient relever que du domaine de l'utopie.

C'est dire l'impatience avec laquelle ces milieux attendaient la visite du professeur Caetano, et la déception que leur a causé son silence sur la solution des problèmes spécifiques de l'Angola. Il se peut que dans ses entretiens privés avec les dirigeants de la Province, il se soit montré plus loquace, mais s'il en a été ainsi rien n'en a encore transpiré.

Pour l'homme de la rue européen, dont les préoccupations quotidiennes sont assez éloignées de ces spéculations de haute politique, la venue du président du Conseil était l'occasion de réaffirmer un patriotisme sincère et un attachement profond à la mère patrie. Il l'a fait en ces deux journées, avec chaleur et enthousiasme.

Il est en revanche très malaisé de discerner les réactions de la masse indigène. La population noire de Luanda, concentrée dans un certain nombre de *musseques*, quartiers indigènes encore très proches du bidonville, pour la plupart sans eau ni électricité, y vit dans un état de quasi *apartheid* qu'il est à peu près impossible de pénétrer. Certes la PIDE qui entretient dans les *musseques* de nombreux indicateurs y exerce une surveillance constante et attentive mais, ai-je besoin de le noter, elle observe quant à ses activités en milieu indigène un mutisme hermétique.

J'ai pu savoir toutefois que la rébellion, faute de pouvoir organiser des manifestations qui auraient provoqué une répression brutale dans le style de celle de mars 1961, avait toutefois diffusé des consignes d'abstention. Le nombre élevé d'indigènes ayant participé à l'accueil du président du Conseil, semble prouver que ces consignes n'ont été que peu diffusées et assez partiellement observées.

De retour à Lisbonne, le chef du gouvernement portugais aura pu faire avec satisfaction le bilan de son périple africain. L'accueil enthousiaste de la population européenne, la curiosité non dénuée de sympathie d'une part, non négligeable de la population indigène, la vue des réalisations qui ont profondément modifié l'aspect du pays, depuis l'époque où il veillait à ses destinées en tant que ministre des Colonies, tout a pu le confirmer dans sa résolution de maintenir cette terre portugaise « l'Angola portugais ou le

[1] Dépêche de Luanda nº 17 du 21 avril 1969, non publiée.

Portugal angolais », ainsi qu'il l'appelle lui-même, au sein de la communauté lusitanienne. Il aura pu se convaincre aussi qu'à une époque nouvelle doivent correspondre des institutions rénovées. Son arrivée au pouvoir a suscité bien des espoirs que paraît déjà décevoir la sage prudence de sa démarche politique. Saura-t-il comprendre que l'Angola attend désormais de lui, avec espoir mais aussi impatience, les mesures de rénovation de ses structures qui lui permettent de faire pleinement l'épreuve de ses jeunes forces.

(*Afrique-Levant, Afrique, Angola 1966-1972, situation intérieure, 1969*)

318

M. COUEDOR, CONSUL DE FRANCE À PALMA DE MAJORQUE,
À M. BARBARA DE LABELOTTERIE DE BOISSESON, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

D. nº 37/A.[1] *Palma de Majorque, 29 avril 1969*

Confidentiel.

Stupéfaction et consternation, tels sont, je crois, les deux mots qui peuvent le mieux résumer la réaction des milieux espagnols de l'île à l'annonce de la démission du président de la République[2].

Le général de Gaulle jouissait ici d'une très grande considération et même les classes les plus modestes de la société ne cachaient pas leur profonde admiration pour le « plus illustre des Français ».

J'ai passé la soirée du 27 avril avec une dizaine d'officiers supérieurs espagnols et leur consternation, au fur et à mesure que parvenaient les résultats du dépouillement, n'était pas feinte. Pour eux, le relèvement de notre pays et l'audience internationale qu'il avait acquis en dix ans sont essentiellement dûs à Charles de Gaulle. Lorsque le résultat fut définitivement connu, un colonel de l'armée de l'Air commenta ainsi, au nom de ses collègues, la victoire du « non » : « Les Français ne savent pas ce qu'ils perdent ».

Ce sentiment de tristesse se retrouve dans la population car les liens affectifs qui unissent les Majorquins à notre pays sont réels. Je pourrais, par exemple, citer le cas d'un brave garde de parking qui m'aborda dans la rue par ces mots, le lundi matin[3] : « *Es muy malo lo que han hecho los Franceses al General* ».

[1] Cette dépêche intitulée : « Premières réactions locales au résultat du référendum », est signée par Paul Couedor, secrétaire adjoint principal des Affaires étrangères, consul de France à Palma de Majorque depuis octobre 1967.

[2] Le général de Gaulle démissionne de son mandat de Président de la République le 28 avril 1969 suite à la victoire du « non » au référendum du 27 avril.

[3] Le lundi 28 avril 1969.

La presse locale, en ce qui la concerne, ne commente encore que très succinctement l'événement. Elle se contente de publier des photographies du Général et de faire paraître la nouvelle sous d'énormes titres dont la première page, ci-jointe[1], du quotidien *Ultima Hora* donnera un exemple à Votre Excellence.

Au sein de la colonie française, les réactions sont plus diverses : déception chez la majorité d'origine métropolitaine, satisfaction, mais exprimée de façon discrète, chez les repliés d'Algérie ou alors totale indifférence chez certains autres qui, le 28 au soir, ne s'étaient même pas préoccupés de connaître le résultat de ce vote.

(*Europe, Espagne, 1961-1970*)

319

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Grèce

N. *Paris, 29 avril 1969.*

Au cours des derniers mois, l'évolution de la situation en Grèce a confirmé le caractère durable du régime installé par le coup d'État du 21 avril 1967[2], régime qui d'une part ne paraît pas avoir actuellement grand-chose à craindre des différents groupes d'opposants qu'ils soient en Grèce ou émigrés, et qui d'autre part consolide lentement ses assises dans le pays. Un certain nombre d'indices permettent de déceler chez M. Papadopoulos[3] des dispositions à utiliser ce renforcement de son autorité dans le sens d'une prudente libéralisation des institutions[4].

1 – Le référendum de septembre 1968[5] a constitué à la fois un succès personnel pour M. Papadopoulos et la première étape dans la légitimation

[1] Pièce jointe non reproduite.

[2] Allusion au coup d'État perpétré par l'armée dans la nuit du 20 au 21 avril 1967, dont les instigateurs et chefs réels sont le général de brigade Stylianos Patakos, les colonels d'artillerie Nicolaos Makarezos et Georgios Papadopoulos. Concernant la situation politique en Grèce, les réactions étrangères, le jeu du roi Constantin, se reporter à *D.D.F.* 1967-I, n°s 153, 164, 166, 172 et 278.

[3] Le colonel Georgios Papadopoulos est Premier ministre de Grèce depuis le 14 décembre 1967.

[4] Ainsi les propos tenus par le Premier ministre au cours de sa conférence de presse du 15 février 1969 faisaient de nouveau allusion, après un silence de plusieurs mois, à l'application normale de la Constitution, à la formation de partis politiques et à des élections – à une époque, certes, encore tout à fait indéterminée. Sur l'évolution du régime des colonels et les résistances à cette évolution, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 275/EU du 7 mars 1969, non reproduite.

[5] La nouvelle Constitution a été approuvée par le référendum du 29 septembre 1968 et promulguée le 15 novembre 1968. Elle est théoriquement en vigueur. Mais la Constitution organise elle-même une « période transitoire », dont la durée n'est pas précisée, pendant laquelle est maintenue

du régime par le suffrage populaire. Si l'on peut émettre des réserves quant aux conditions de déroulement du scrutin et à la valeur du pourcentage des « oui » obtenus (92 %), ce dernier témoigne à tout le moins de la résignation d'une large majorité de la population.

En ce qui concerne les opposants de l'intérieur, aucun de leurs groupes n'est susceptible de mettre en péril l'autorité de la Junte : l'opposition monarchiste est désorganisée depuis le départ du Roi en exil[1], l'opposition démocratique divisée et impuissante et la classe politique discréditée aux yeux de l'opinion. Les militaires n'ont donc à faire face qu'à des protestations sporadiques d'éléments isolés ou à des manifestations imprévues telles que celle qui a rassemblé, au mois de novembre 1968[2], quelque 150 000 personnes dans les rues d'Athènes à l'occasion des obsèques de M. Georges Papandréou.

Quant aux opposants de l'extérieur, ils n'ont jusqu'à présent guère trouvé d'appuis qu'auprès des pays scandinaves et du Benelux. L'habileté du Ministre des Affaires étrangères, M. Pipinelis[3], a permis à la Grèce de maintenir des relations normales quoique sans chaleur avec les pays de l'OTAN – en particulier avec les États-Unis qui ont repris la plus grande partie de leurs livraisons de matériel militaire – de désarmer la méfiance de ses voisins balkaniques et d'améliorer ses relations avec la Turquie.

2 – Au sein du gouvernement, M. Papadopoulos a réussi à renforcer sa position personnelle en mettant à l'écart, au mois de novembre dernier, les chefs de la tendance « dure » de la Junte, les colonels Ladas[4] et Stamatelopoulos[5], hostiles à toute libéralisation du régime. Ce succès a laissé au président du Conseil les mains libres pour infléchir la politique gouvernementale.

Une série de mesures annoncées par le chef du gouvernement au début du mois d'avril sont venues étayer ce qui n'était encore qu'hypothèse. Certaines de ces mesures concernent l'application de la nouvelle Constitution ; mise en vigueur des articles constitutionnels relatifs aux libertés de

en suspens l'application d'un certain nombre d'articles qui commandent le fonctionnement des nouvelles institutions. Nul ne peut prévoir quand s'achèvera la période transitoire. Se reporter à la dépêche d'Athènes n° 432/EU du 23 avril 1969, non publiée, analysant la situation politique, après deux ans de régime militaire en Grèce, sous les têtes de paragraphes suivants : la nouvelle Constitution ; la question royale ; les libertés publiques ; l'opposition ; l'armée et l'équilibre interne du régime pour conclure sur le durcissement et l'immobilisme du régime.

[1] Allusion au contre-coup d'État tenté par le roi Constantin et à son échec le 13 décembre 1967, à la suite duquel, dans la nuit du 13 au 14 décembre, le souverain et sa famille, accompagnés du président Kollias et de familiers, s'envolent pour Rome. Voir *D.D.F.* 1967-II, n°s 322 et 323.

[2] Georges Papandréou (1888-1968) fut à trois reprises Premier ministre de Grèce : du 26 avril 1944 au 3 janvier 1945, du 8 novembre 1963 au 30 décembre 1963 et du 18 février 1964 au 15 juillet 1965. Sous le régime des colonels, il fut arrêté et placé en résidence surveillée. Il mourut en novembre 1968. Ses funérailles furent l'occasion d'une première protestation contre les colonels.

[3] M. Panayotis Pipinelis est ministre des Affaires étrangères de Grèce depuis le 20 novembre 1967.

[4] Le colonel d'infanterie Ioannis Ladas, spécialiste des questions de Sécurité, l'un des douze membres du Conseil de la révolution, avait été nommé secrétaire général du ministère de l'Ordre public après le coup d'État d'avril 1967.

[5] Le lieutenant-colonel d'infanterie Dimitrios Stamatelopoulos.

réunion et d'association et à l'inviolabilité du domicile, formation des commissions chargées d'élaborer les lois organiques d'application de la Constitution. D'autres ont trait aux libertés publiques et au sort des détenus ; sont ainsi annoncées la parution prochaine d'une loi sur la presse, la réintégration de fonctionnaires subalternes licenciés depuis le 21 avril 1967, et l'examen par un comité judiciaire du cas des personnes internées ou déportées.

Sans doute la portée pratique de ces mesures, rendues publiques à la veille de la réunion du Conseil Atlantique[1], demeure-t-elle limitée. Toutefois, même si certaines d'entre elles – telles que le rétablissement de la liberté de réunion ou d'association – avaient déjà été annoncées dans le passé ou n'ont pas encore été effectivement mises en œuvre – comme les décisions concernant les détenus politiques – elles n'en marquent pas moins quelques progrès sur la voie d'un retour à la normale.

3 – M. Papadopoulos n'a pas été cependant jusqu'à fixer un délai à cette normalisation et en particulier à la tenue d'élections. S'il a évoqué à plusieurs reprises au cours des derniers mois l'éventualité d'une consultation électorale, il paraît subordonner le rétablissement de la démocratie élective à la mise en place des nouvelles institutions, mais aussi à un minimum d'instruction civique qui éviterait au peuple grec de retomber dans les errements du passé.

S'estimant seul juge de la réalisation de ces conditions, le gouvernement grec consentira difficilement à accélérer le processus ; le ministre de l'Intérieur, M. Patakos[2], a d'ailleurs publiquement écarté toute possibilité d'organiser des élections même municipales, pendant l'année en cours. Il est en tout état de cause probable que des pressions extérieures, surtout si elles étaient le fait d'un forum international, iraient à l'encontre de l'objectif recherché : elles ne pourraient que renforcer, au sein de la Junte, l'influence des éléments les plus « autoritaires » aux dépens des partisans d'une libéralisation progressive du régime, voire permettre aux autorités « nationales » de gagner de nouveaux partisans au sein d'une population dont l'amour-propre national est particulièrement ombrageux.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe méridionale, Grèce, situation politique intérieure, 1969*)

[1] Le Conseil de l'Atlantique Nord se réunit à Washington les 10 et 11 avril 1969. Au cours de la séance solennelle de commémoration du XXe anniversaire du Pacte atlantique, M. Nixon prononce un discours dans lequel il propose la création d'un mécanisme de consultations politiques régulières. Le communiqué final en date du 12 avril est publié dans La Documentation française, *La Politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 1er semestre 1969, p. 145 à 147.

[2] Le général de brigade Stylianos Patakos, commandant les unités blindées de la région d'Athènes, est vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur dans le gouvernement issu du coup d'État d'avril 1967.

320

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE MINISTRE

Relations économiques franco-nigérianes.

N. *Paris, 29 avril 1969.*

Le Nigeria avec ses 55 millions d'habitants est le marché potentiel le plus important d'Afrique Noire. Bien que son économie soit encore essentiellement agricole (60 % du produit national brut), il présente de larges possibilités d'industrialisation grâce à ses ressources énergétiques (pétrole, charbon, houille blanche) et minières (étain et columbite).

Les relations économiques avec la France qui s'étaient progressivement développées au cours des dernières années grâce à l'importance et à l'ancienneté de notre implantation commerciale, ont marqué, depuis le conflit nigérian, un net recul tant pour le commerce courant que pour les ventes d'équipements.

Cette régression des échanges a été d'autant plus sensible que les sociétés industrielles à capitaux français sont concentrées géographiquement dans l'est du pays et ont dû cesser en partie leurs activités en raison des faits de guerre au Biafra.

Commerce franco-nigérian

La balance des échanges a toujours été déficitaire à notre détriment depuis 1964, date de nos premiers achats de pétrole au Nigeria.

En millions de francs	*1964*	*1965*	*1966*	*1967*	*1968*
Importations en France	165	235	363	363	173
Exportations de France	124	122	136	107	81
Balance	– 41	– 113	– 227	– 256	– 92[1]

En 1968, notre commerce global a subi une diminution de plus de 40 % par rapport à l'année précédente soit 24,4 % aux exportations et 52 % aux importations.

Ces variations s'expliquent pour la plus large part par les opérations militaires dans les provinces de l'Est mais également par les mesures de restriction des importations prises par le gouvernement nigérian dans le but de surmonter la crise financière née de la guerre civile.

Le commerce avec la France a été d'autant plus affecté que ses structures étaient moins diversifiées.

[1] *Note marginale manuscrite* : « 1969 (11 mois-421 [importations en France] 82 [exportations de France] 339 [balance] ».

Nos achats de pétrole brut qui représentaient 30 % de nos importations, ont été réduits à 145 000 tonnes en 1968, alors qu'ils étaient passés de 500 000 tonnes en 1965 à 2,1 millions de tonnes en 1966. La France à cet égard était le 3e client du Nigeria. Cette baisse également accompagnée d'une diminution de nos achats de cacao et de coton, n'est compensée que très partiellement par le léger accroissement de nos importations de cuirs et peaux et d'étain et par le maintien à leur niveau antérieur de nos approvisionnements en oléagineux (huile de palme et arachides), produit qui constitue 40 % du total de nos importations, et pour lequel nous demeurons le premier client du Nigeria.

Nos ventes, quant à elles, n'ont cessé de décroître depuis 1966. Dans le secteur le plus important, celui de l'automobile elles ont décru de 39 à 30 millions de francs de 1967 à 1968, conséquence directe de l'établissement du régime des licences d'importation, tandis que les fontes et aciers régressaient de 21 à 13 millions et les chaudières et engins mécaniques de 15 à 6 millions. Pour ces deux derniers postes, la baisse est due à l'arrêt de l'activité des sociétés pétrolières françaises qui opéraient dans le Mid-West[1] et à Port Harcourt[2] et qui n'ont plus importé de tôles, tuyaux et accessoires. Seules se sont maintenues nos ventes de denrées alimentaires, papier et chaussures.

Alors que nous étions en 1967 le 6e fournisseur et le 4e client du Nigeria nous avons été en 1968 distancés par d'autres pays, tels les Pays-Bas.

On note cependant au début de 1969 un redressement appréciable des échanges entre les deux pays, avec une nette reprise de nos importations (+ 138 % pour janvier et février) et une légère amélioration de nos exportations (+ 9,4 % pour la même période)[3].

Participation française à l'équipement du Nigeria

Du fait des aléas politiques (rupture des relations diplomatiques avec la France en 1961, puis guerre de sécession), la France n'a pas participé comme elle l'aurait dû à l'équipement du Nigeria et ses hommes d'affaires hésitent, en raison des circonstances, à s'engager.

On compte assez peu de réalisations françaises au Nigeria. L'équipement le plus important est celui du champ pétrolifère d'Obaji[4] par la SAFRAP[5]. Le pont d'Onithsa[6] a été construit par Dumez[7]. Le règlement des travaux

[1] *Mid-West* ou *Middle-West*, province de l'ouest contiguë au Biafra avec pour principales villes : Benin City, Ughelli, Warri.

[2] Port-Harcourt est le principal port du Biafra.

[3] En marge de ce paragraphe figure une note manuscrite : « reprise moins nette pour les onze premiers mois 69 : + 14 % de nos exportations. Reprise très nette de nos exportations pour les premiers mois : + 187 % ».

[4] Le champ pétrolifère d'Obagi est mis en exploitation dès 1966, les activités sont interrompues en juillet 1967. Le champ est situé au nord-ouest de Port-Harcourt.

[5] La SAFRAP est la filiale nigériane de la société française Elf-Erap. Elle est constituée en 1962. Voir à ce sujet *D.D.F.* 1968-II nº 305.

[6] Onitsha est situé sur la rive droite du Niger, à la hauteur d'Enugu.

[7] Dumez est une société française de travaux publics.

fait d'ailleurs l'objet d'un contentieux entre la société et le gouvernement nigérian. Parmi les projets en cours, on relève l'usine d'assainissement des eaux d'Ikeja[1], des travaux routiers confiés à la société Dumez, et les installations de commandes électriques pour le barrage de Kainji[2] fournies par COGELEX.

Le montant des garanties en cours sur des contrats à moyen terme s'élevait au 31 décembre 1968 à 81 millions pour les polices délivrées et à 13 millions pour les promesses de garanties[3].

Les circonstances n'ont donc pas permis aux entreprises françaises de s'imposer et il leur faut prendre un nouveau départ. La mise en application du plan de reconstruction et de développement national de 4 ans (69-73) que vient de lancer le gouvernement nigérian pourrait leur en fournir l'occasion à la condition toutefois que l'amélioration de la situation financière du Nigeria permette un assouplissement des restrictions affectant actuellement notre politique de financement à l'égard de ce pays, et une appréciation plus large des risques à prendre.

Implantations françaises au Nigeria

Cet effort pourrait être facilité par l'implantation française au Nigeria. Celle-ci est depuis de nombreuses années importante en matière commerciale. Deux sociétés françaises, la SCOA[4] et la CFAO[5] comptent parmi les cinq principales firmes importatrices du pays, mais elles n'importent pas exclusivement des produits français. Leurs filiales jouent cependant un rôle important dans la vente et le montage des automobiles (SCOA Motors pour Peugeot), dans les transports et les produits pharmaceutiques. Quatre sociétés maritimes françaises et une société aérienne sont représentées au Nigeria ainsi que deux sociétés de Travaux Publics : Dumez et Colas[6]. Dans le secteur bancaire la France n'est pas absente grâce à l'*United Bank for Africa*, filiale de la BNCI[7] ainsi que la Banque Internationale de l'Afrique Occidentale qui a ouvert une agence à Kano. Enfin TOTAL possède un réseau relativement dense de distribution de produits pétroliers.

Ces diverses sociétés ont conservé leur activité commerciale malgré les événements politiques et n'ont pas éprouvé de difficultés majeures lors de l'application des mesures édictées par la loi du 16 octobre 1968 contraignant les sociétés étrangères à se transformer en société de statut nigérian.

Par contre notre implantation industrielle concentrée dans la région de Port Harcourt et dans le Middle-West a souffert des opérations militaires.

[1] Ikeju, très proche de Lagos, est située au nord de cette ville.

[2] Le barrage de Kainji est situé à environ quatre cents kilomètres au nord-est de Lagos. L'Italie, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, les États-Unis et le Canada participent aux travaux entrepris en 1964.

[3] *Note marginale manuscrite* : « 127 millions au 30 novembre 1969 en cours + promesses ».

[4] SCOA : Société commerciale de l'ouest africain.

[5] CFAO : Compagnie française de l'Afrique occidentale.

[6] Colas est une société française, *leader* mondial de la construction des routes depuis 1929.

[7] BNCI : Banque nationale pour le Commerce et l'Industrie dont le siège est à Paris.

Les industries situées dans la région de Port Harcourt (Michelin, *Gas producers* affiliés à Air Liquide, Nigerial) ont dû subir dans un premier temps le blocus des troupes fédérales et n'ont pu encore reprendre leur production. La SAFRAP, filiale de l'ERAP, a dû cesser ses travaux de recherche et d'exploitation, ce qui a amené la plupart des sociétés satellites (études géologiques, engineering, matériel de forage) à interrompre leurs propres activités. Elle a été invitée cependant à poursuivre l'exploitation de sa concession dans le Middle-West, mais elle est sous la dépendance de la SHELL pour l'acheminent et le stockage de ses produits.

Pour l'avenir, l'amélioration des relations économiques franco-nigérianes dépend de la reprise des activités pétrolières des sociétés françaises et d'une plus grande diversification de nos exportations. À court terme, ce sont nos ventes de voitures automobiles (28 % de nos exportations) qui semblent les plus menacées. En effet la situation financière actuelle du Nigeria n'apparaît pas aussi favorable que les statistiques officielles notamment celles concernant la balance des paiements le laissent croire. Elle ne permet pas d'envisager une levée rapide des restrictions à l'importation.

(*Afrique-Levant, Nigeria, Relations avec la France*)

321

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Aide française à la République centrafricaine

N. nº 202/DAM *Paris, 29 avril 1969.*

1. L'aide française constitue la source la plus importante de concours extérieurs reçus par la RCA (plus des deux tiers). Le montant total des opérations financées par le Fonds d'Aide et de Coopération depuis son origine (1959)[1] jusqu'à fin 1968 s'y élève à 186,7 millions de FF soit 9,3 milliards de francs CFA[2]. Au titre de l'exercice 1969, quatre projets, pour un

[1] Le FAC (Fonds d'aide et de coopération) a été créé en 1959, au moment des indépendances des anciens territoires d'outre-mer africains et malgache, pour contribuer à aider les États, qui le souhaitaient, à travers des accords de coopération. Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement, dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations du FAC-État font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire. Les projets du FAC-intérêt général ne font pas l'objet de conventions. Le FAC est géré par un comité directeur interministériel présidé par le ministre de la Coopération. Ce comité est chargé de donner son accord pour tous les projets entrant dans le cadre du fonds.

[2] Le franc CFA est officiellement né le 26 décembre 1945, jour où la France ratifie les accords de Bretton Woods. Il signifie alors « franc des colonies françaises d'Afrique » et est émis par la Caisse centrale de la France d'outre-mer. En 1958, le franc CFA devient « franc de la Communauté française d'Afrique ». À sa création en 1945, 1 F CFA = 1,70 FF, après la dévaluation du franc français

montant de 6,3 millions FF, ont déjà fait l'objet d'une décision du comité directeur.

Depuis 1961, plus de la moitié des crédits ont été consacrés à l'aide à la production et près du quart aux opérations d'infrastructure.

À l'ensemble de ces crédits d'équipement non remboursables s'ajoutent divers prêts de la Caisse centrale pour un montant total de 39 millions de FF concernant, en particulier, l'équipement énergétique, la construction de logements économiques, le complexe textile de l'ICCA et l'Union cotonnière centrafricaine.

2. L'assistance technique en personnel comprenait au 1er janvier 1969, 576 agents dont 100 appelés du service national. La République centrafricaine n'a été que modérément affectée par les mesures de déflation du personnel prises en juin dernier (diminution d'environ 5 %).

Ces effectifs se répartissaient entre les principaux secteurs de la manière suivante :

- Enseignement et formation : 283
- Développement rural : 99
- Santé : 71
- Équipement et Communications : 58
- Administration générale : 16

3. Au cours du voyage officiel en France du Président Bokassa, en février dernier[1], les opérations suivantes avaient été envisagées au titre du programme FAC 1969 :

- Poursuite de l'opération de développement agricole du Kemo-Gribingui[2].
- Construction de la route Bakouma-Bangui.
- Achèvement de l'aérodrome de Bangui.
- Achèvement du boulevard du général de Gaulle à Bangui.

Lors de ces entretiens, les projets concernant l'implantation des établissements universitaires de la FESAC[3] dans chacun des États participants, et notamment la construction en 1970 d'une faculté de Droit à Bangui, ont été évoqués.

du 17 octobre 1948, 1 F CFA = 2,00 FF et avec l'instauration du nouveau franc français (FRF), le 27 décembre 1958, 1 F CFA = 0,02 FRF.

[1] Du 11 au 14 février 1969.

[2] Le Kemo-Gribingui est l'une des sept régions et des seize préfectures que compte la RCA. Les projets de développement rural dans cette région portent sur la construction de hangars, de puits et l'aménagement de pistes rurales. Se reporter à la synthèse de la mission d'aide et de coopération en date du 31 janvier 1969, non publiée, transmise par le bordereau d'envoi nº 77/SP , Bangui 7 février 1969.

[3] FESAC : ou Fondation de l'Enseignement supérieur en Afrique centrale, est créée par la convention du 11 décembre 1961, signée entre la République du Tchad, la République centrafricaine, la République du Gabon et la République du Congo. Le 12 décembre 1961, un accord de coopération en matière d'enseignement supérieur est conclu entre les quatre Républiques d'Afrique centrale précitées et la République française, celle-ci faisant apport à la Fondation du centre d'enseignement supérieur de Brazzaville qui comprenait l'École de Droit, l'École supérieure des Sciences, l'École supérieure des Lettres et la section médico-sociale.

Dans un bilan de son séjour à Paris, le président Bokassa, au cours d'un meeting populaire organisé le 1er mars, n'a parlé du problème de l'aide française que pour indiquer que « le général de Gaulle lui avait offert un hélicoptère » et annoncer la construction d'un lycée technique de filles en 1969 et d'une faculté en 1970 à Bangui.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, questions économiques et financières, 1969*)

322

M. DELAUNEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LIBREVILLE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 302 à 305. *Libreville, 30 avril 1969.*

(*Reçu* : 12 h. 36).

Je fais parvenir à Votre Excellence le texte de la lettre manuscrite que le président Albert Bongo a adressée au général de Gaulle et dont il m'a remis une copie à votre intention.

Citation :

Libreville, le 28 avril 1969.

Mon Général,

C'est avec un profond regret et une réelle émotion que j'ai appris votre décision de renoncer à exercer jusqu'à son terme votre mandat de président de la République[1], au moment où la conjonction d'intérêts divers et peut-être contradictoires faisait qu'une moitié de l'électorat français n'osait s'engager dans la voie rénovatrice que vous aviez si courageusement définie.

Il ne m'appartient pas de me prononcer sur une option qui concerne essentiellement la politique intérieure de votre pays. Mais je crois justement que la consultation du 27 avril n'a pas été vécue par tous dans toute sa portée et qu'elle a témoigné d'une profonde ignorance de ses prolongements internationaux et particulièrement africains.

Quoi qu'il en soit, il me semble qu'une page de l'histoire de France est tournée aujourd'hui.

Vous aviez réussi à mener la France vers un nouveau destin. Vous aviez, par une démarche prestigieuse, permis à votre pays de recouvrer stabilité

[1] À la suite du référendum sur la réforme du Sénat et sur la mise en place de structures régionales organisé le 27 avril et rejeté par 53,17 % de « non », le général de Gaulle cesse d'exercer ses fonctions à compter du 28 avril à midi. Le président du Sénat, Alain Poher, exerce par intérim les fonctions de président de la République. À compléter par le télégramme de Libreville nos 306 à 310, non repris, faisant part de la surprise et de la consternation, témoignées à Libreville, lors de l'annonce des résultats du scrutin du 27 avril.

et puissance et de reprendre sur la scène mondiale le rôle de premier plan qui a été et doit être le sien.

Aux heures les plus sombres, et pour nous, Gabonais, si glorieuses de la France libre, vous avez ouvert la voie à l'émancipation du continent africain. Poursuivant l'action entreprise à Brazzaville[1], et menée au cours d'une décolonisation pacifique et compréhensive, jusqu'à la coopération efficace et désintéressée avec des pays en voie de développement tels que le mien, vous avez montré au monde ce que peuvent réaliser la bonne volonté réciproque et l'assistance mutuelle dans un esprit d'agissante fraternité.

Mon Général, quels que soient les épisodes que seraient susceptibles d'entraîner des menées politiques à courte vue, je tiens à vous exprimer mon sincère attachement et mon grand respect pour l'œuvre magnifique que vous avez accomplie et dont il m'apparaît que les principes sur lesquels elle a été fondée devront rester ceux de la France.

Mon Général, je vous prie de bien vouloir agréer les assurances de ma très haute considération et l'expression de ma fidèle amitié.

Albert Bernard Bongo

Fin de citation.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Gabon, 1959-1969, amitiés franco-gabonaises, 1969, n° 21*)

323

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Moscou
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2103 à 2106. *Moscou, 30 avril 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 16).

J'ai eu aujourd'hui un entretien avec M. Kozyrev qui m'a tenu les propos suivants dont j'ai compris qu'ils étaient inspirés par M. Gromyko.

« En ce qui nous concerne, m'a dit le vice-ministre, nous souhaitons que le gouvernement français poursuive la coopération amicale qui a été si heureusement instaurée entre nos deux pays grâce à l'énergie, aux efforts et à l'attention qu'y ont consacrés le général de Gaulle et les dirigeants soviétiques[2]. Nous estimons pour notre part que la politique qui consiste à développer et à élargir cette coopération est irréversible. Nous pensons que

[1] Allusion au discours inaugural de la conférence de Brazzaville, réunie du 30 janvier au 8 février 1944 dans la capitale de l'Afrique équatoriale française (AEF), pour traiter de l'avenir des colonies africaines de la France.

[2] Cet entretien témoigne à la fois de l'intérêt que l'URSS porte à ses relations avec la France telles qu'elles se sont établies à l'époque du général de Gaulle et de l'incertitude au lendemain du départ inattendu de ce dernier.

c'est également là l'opinion de la majorité des Français, car tel est l'intérêt de nos deux pays. C'est aussi l'intérêt de la paix en Europe et dans le monde. Vous savez bien que c'est là notre attitude et vous avez pu constater que, dans la pratique, nos actions s'y conforment.

En ce qui concerne le général de Gaulle, je regrette personnellement beaucoup son départ. J'ai débuté dans la carrière diplomatique au moment où commençait sa carrière politique. Il s'en est souvenu quand nous nous sommes revus récemment. Comme vous le savez, nous avons en URSS un grand sentiment de respect et de sympathie à l'égard d'un homme qui a toujours eu en vue l'intérêt bien compris de son pays et le renforcement du rôle de la France dans le monde. Nous l'avons hautement apprécié pendant les années de guerre, à l'époque de notre alliance victorieuse dans la lutte commune contre l'Allemagne hitlérienne. Nous estimons par ailleurs que ce qui a été fait, surtout après 1966, dans les relations entre nos deux pays, doit se poursuivre et que nos rapports doivent continuer à se développer et à se renforcer. En tout cas c'est notre désir sincère ».

À l'issue de notre entretien, M. Kozyrev m'a indiqué que M. Gromyko avait exprimé le désir de me voir dès que la période des fêtes serait terminée.

(*Collection des télégrammes, 1969, Moscou*)

324

M. Combal, Chargé d'Affaires de France *a.i.*, à Budapest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 291/EU *Budapest, 30 avril 1969.*

Commentaires de « Nepszabadsag » sur les événements français.

Le journal quotidien *Nepszabadsag*[1] a consacré le 29 avril un éditorial, sous la signature d'Istvan Kovacs, au dernier référendum français[2].

En ce qui concerne l'analyse de la situation intérieure de notre pays l'organe du parti hongrois se borne dans l'ensemble à faire écho aux positions prises par le parti communiste français.

« Ce qui est arrivé, affirme-t-il, ne saurait être regardé comme un simple accident politique résultant d'une erreur de calcul de la part du Président.

[1] Le *Nepszabadsag* (La liberté du peuple), quotidien, est l'organe central du parti des travailleurs hongrois (PSOH), ou parti communiste.

[2] Le général de Gaulle organise un référendum sur la réforme du Sénat et la création des régions qui se déroule le 27 avril 1969, après avoir annoncé qu'en cas de rejet il quittera ses fonctions. Le 27 avril, le « non » l'emporte à 52,4 % des voix. Le 28 avril, le général de Gaulle, prenant acte du résultat, annonce qu'il cesse d'exercer ses fonctions de président de la République. Alain Poher, président du Sénat assure la présidence de la République par intérim jusqu'aux élections présidentielles des 1cr et 15 juin 1969.

De Gaulle a été écarté par le mécontentement croissant qui s'était accumulé depuis des années et qui avait conduit à la démonstration de jeunes de l'année dernière[1] et plus tard à des grèves générales qui avaient duré plusieurs semaines. Les gaullistes dans l'atmosphère de leur victoire de l'époque et en dépit de leurs grandes promesses ont continué leur ancienne politique. Ils ont réduit les conquêtes que les travailleurs avaient obtenues par leurs grèves grâce à des augmentations de prix et par ailleurs une crise du franc avait éclaté en novembre dernier comme conséquence des spéculations des oligarchies financières[2] ».

Pour le journal hongrois la principale source des « non » a été « les larges masses des travailleurs ». *Nepszabadsag* souligne toutefois que

« les raisons des votes dans le camp des non sont extrêmement diverses ».

Après avoir cité les ambitions politiques personnelles de M. Giscard d'Estaing[3] il assure :

« Il existe une situation de division totale au sein de la gauche non communiste. Dans le camp des forces des travailleurs et de la démocratie le Parti communiste français est le seul à représenter une force politique unifiée ».

Un dernier paragraphe reflète cependant les inquiétudes de la direction hongroise en ce qui concerne le « rôle international de la France après de Gaulle ». Si, en effet, *Nepszabadsag* estime que

« dans la campagne pour les élections présidentielles les gaullistes ne pourront guère amorcer un changement important de la ligne politique extérieure… Un nouveau président et un nouveau gouvernement modifieront probablement cette politique en fonction des intérêts des nouveaux groupes au pouvoir ».

L'article s'achève sur cette phrase :

« Si la France veut garder son prestige international et l'influence qu'elle a acquise dans les années précédentes elle sera en mesure de réaliser ce

[1] Allusion aux manifestations de « Mai 1968 ».

[2] Concernant la crise monétaire de novembre 1968, se référer aux *D.D.F.* 1968-II, n°s 386, 402, 407, 414, 424, 430, 431.

[3] Valéry Giscard d'Estaing, inspecteur des finances, secrétaire d'État aux Finances depuis janvier 1959 est nommé ministre des Finances et des Affaires économiques le 19 janvier 1962, poste auquel il est remplacé par Michel Debré le 8 janvier 1966. Il réintègre l'Inspection générale des Finances en 1966-1967, se fait élire à la mairie de Chamalières (Puy-de-Dôme) et fonde dans le même temps la Fédération nationale des républicains indépendants. Il soutient en 1969 la candidature de la Grande-Bretagne à l'adhésion à la Communauté économique européenne et préside la commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan de l'Assemblée nationale. Il appelle à voter « non » au référendum du 27 avril 1969 qui entraîne le départ du général de Gaulle. Il se rallie le 30 avril à Georges Pompidou qui, après son élection, lui confie le ministère de l'Économie et des Finances dans le cabinet Jacques Chaban-Delmas.

dessein, non point par une assimilation atlantique mais par le maintien des orientations essentielles de la politique internationale qu'elle a retenues jusqu'à maintenant. »

L'inquiétude au sujet de la politique européenne de la France que reflète cette dernière phrase apparaît comme le trait le plus caractéristique de la réaction des milieux dirigeants hongrois au départ du général de Gaulle.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, relations franco-hongroises, 1969*)

325

COMPTE RENDU

Entretien tenu entre M. Debré et M. Zorine, ambassadeur de l'URSS, le 30 avril 1969, de 16 h. à 16 h. 45

C.R.

M. Zorine : J'ai été chargé de transmettre au gouvernement français des renseignements sur la visite que M. Podgorny[1] vient de faire en Algérie et au Maroc. Vous vous rappellerez que, peu avant cette visite, le gouvernement soviétique avait informé le général de Gaulle de la nature de ses relations avec l'Algérie et du caractère de sa coopération dans tous les domaines essentiels avec ce pays. Nous voudrions vous mettre au courant du bilan général de cette visite et du résultat des entretiens de M. Podgorny avec les dirigeants algériens et marocains.

1) Les conversations entre MM. Podgorny, Boumediene et d'autres responsables algériens ont servi à préciser le point de vue des deux pays sur les questions qui les touchent de près. On a constaté que la coopération économique, scientifique, technique et culturelle était à l'avantage mutuel et se développait avec succès. Il a été convenu de la poursuivre à long terme et de conclure des accords touchant l'économie, la science, la technique, le commerce et la navigation maritime. On a noté l'importance de la grande commission permanente gouvernementale pour la coopération économique, scientifique et technique, récemment créée. Les dirigeants algériens souhaitent un accroissement de notre aide, notamment pour former des cadres nationaux. Nous avons marqué notre volonté de la continuer, en particulier dans ce domaine. Il a été décidé que tel sera le thème principal de la visite que M. Taleb, ministre de l'Éducation nationale, rendra prochainement à l'Union soviétique.

2) Au sujet des questions internationales, les conclusions de principe auxquelles sont parvenus les entretiens ont été reflétées dans le communiqué.

[1] Nikolaï Podgorny, président du *Praesidium* du Soviet suprême de l'URSS depuis 1965.

L'attention des interlocuteurs a surtout porté sur la situation au Proche-Orient. Nous avons exposé notre position, que la France connaît, en faisant ressortir toute l'importance d'un règlement politique aussi rapide que possible du conflit. Les Algériens ont relevé deux aspects du problème : l'aspect panarabe et l'aspect palestinien. Les entretiens, ainsi que les déclarations publiques, ont surtout porté sur ce dernier. Selon les déclarations des dirigeants algériens, leur pays ne se prononce à l'heure actuelle ni contre un règlement politique, ni contre un règlement militaire ; mais il estime qu'il ne peut y avoir de solution juste sans une reconnaissance des droits légitimes des populations arabes de Palestine à une existence indépendante.

3) Quelques mots maintenant sur la façon dont nous envisageons nos relations avec l'Algérie à l'avenir. Nous voudrions confirmer le caractère donné depuis un certain déjà à nos relations avec l'Algérie et que vient d'attester la visite de M. Podgorny : nous n'avons nullement pour but de porter atteinte aux relations franco-algériennes[1]. Tant publiquement qu'au cours du dîner offert le 31 mars par M. Boumediene, M. Podgorny a déclaré que le développement de la coopération entre l'Union soviétique et l'Algérie n'était aucunement dirigé contre les intérêts d'autres pays et peuples. Ce n'est pas du tout notre intention.

4) Les entretiens que M. Podgorny a eus au Maroc avec le Roi Hassan II ont confirmé le caractère amical de nos relations avec ce pays et ont marqué le désir, de part et d'autre, de les développer dans différents domaines. Au sujet du Proche-Orient, les Marocains se sont montrés favorables aux propositions soviétiques d'un règlement politique. En même temps, ils ont mis au premier plan le problème palestinien. Tels ont été les thèmes essentiels de ces entretiens.

Voilà la communication que j'ai été chargé de faire au gouvernement français.

M. Debré : Je suis sensible à la peine que vous avez prise et au désir du gouvernement soviétique de nous mettre au courant du résultat des visites de M. Podgorny en Algérie et au Maroc. J'y vois le souci de nous informer de questions d'intérêt commun.

Depuis de nombreuses années la France en effet a établi avec ces deux pays de nombreux liens qu'elle s'efforce de développer. Il est normal qu'ayant beaucoup de ressources et des possibilités d'avenir, et compte tenu de leur importance pour la stabilité de l'Afrique du Nord et du bassin méditerranéen, ces pays cherchent d'autres coopérations et que l'Union soviétique s'y intéresse. À cet égard, toute coopération pacifique est une bonne chose, par exemple pour la mise en valeur de ces pays ou pour la formation des hommes. Il faudrait néanmoins éviter qu'ils aient le sentiment de pouvoir être aidés à se développer dans le domaine militaire. Notre effort commun devrait servir à leur montrer les très vastes domaines qui s'ouvrent à la coopération pacifique.

[1] Nouvelle déclaration « apaisante » en réponse aux démarches du gouvernement de Paris irrité par des prises de position de responsables soviétiques critiquant la politique française en Algérie : voir ci-dessus notamment le télégramme de Moscou n°s 1056 à 1063 du 27 février 1969.

Quant à la question palestinienne, sans savoir pour l'instant comment on pourrait la régler, il est hors de doute que l'on ne pourra rien faire au Proche-Orient tant que chacun n'aura pas pris conscience de la nécessité de résoudre le problème des réfugiés.

M. Zorine : Je transmettrai ces considérations à Moscou. Conformément à ma communication, je puis dire au gouvernement français que notre intention est d'aider l'Algérie et d'autres pays qui le souhaitent dans leurs efforts de développement économique et culturel ; et que nous n'avons aucune autre intention.

M. Debré : J'apprécie ce que vous me dites. J'ajoute qu'en Algérie et au Maroc nous avons le désir de continuer à développer l'enseignement du français, car nous pensons qu'il peut beaucoup leur servir à s'ouvrir vers le monde. Nous voulons aussi faire un effort en matière de formation professionnelle en Algérie, dès maintenant, puis au Maroc. Mais il y a tant à faire dans ce domaine que nous comprenons que ce que vous pourriez faire pour le développement technique serait utile. Il serait peut-être bon à l'avenir que l'on ne pousse pas à trop de concurrence entre nous dans les différents secteurs de la formation professionnelle ; mais le problème ne se posera que demain ou peut-être seulement après-demain. Quant à la sécurité dans le bassin méditerranéen, je pense qu'il est de votre intérêt, et il est en tout cas du nôtre, que le Maroc et l'Algérie ne se placent pas dans les rangs des pays dits « engagés », et qu'ils restent « non-alignés ». Étant riverains directs de la Méditerranée et à travers elle étant en contact au-delà, nous attachons de l'importance à cette question.

M. Zorine : J'ai été chargé d'une autre communication pour le général de Gaulle. Étant donné la difficulté actuelle d'entrer en relations directes avec lui, je vous prie de bien vouloir la lui transmettre :

« M. Podgorny, Président du Praesidium du Conseil Suprême, m'a chargé d'exprimer en ce moment même et de la part de MM. Brejnev et Kossyguine et de la sienne, leurs sentiments de profond respect envers le général de Gaulle, homme d'État éminent de la France, qui a déterminé durant de longues années la politique étrangère indépendante de son pays. En Union soviétique on sait combien importante a été la contribution apportée par le général de Gaulle à la lutte commune de nos deux pays au sein de la coalition anti-hitlérienne, ainsi qu'au développement des relations de coopération et d'amitié entre l'Union soviétique et la France.

M. Podgorny m'a chargé de dire que MM. Brejnev et Kossyguine et lui-même se rappellent avec chaleur les rencontres et les entretiens qu'ils ont eus avec le général de Gaulle et qui ont joué un rôle décisif pour le rapprochement et la compréhension entre nos deux pays, intervenus ces dernières années. Cela est conforme aux intérêts fondamentaux de nos deux peuples et renforce la sécurité internationale.

J'ai été également chargé d'adresser les meilleurs vœux des dirigeants soviétiques au général de Gaulle ».

M. Debré : Le général de Gaulle recevra cette communication demain matin. Je la lui ferai remettre en mains propres. Ce que vous pourrez dire

dès maintenant et de ma part à MM. Podgorny, Brejnev et Kossyguine, c'est qu'il y a dans cette communication trois expressions qui représentent une part importante de l'héritage politique que le général de Gaulle a transmis à tous ceux qui continueront sa ligne.

La première, « une politique étrangère indépendante », est un des grands éléments qui définissent le gaullisme et demeure le principe de ceux qui poursuivront cette politique.

La deuxième est le souvenir de la contribution du général de Gaulle à la lutte contre Hitler. Cette ligne sera maintenue. Comme vous le savez, les intérêts de la paix en Europe exigent de la France un effort continu de coopération avec la République fédérale. Mais nous faisons cette coopération, et les gaullistes la feront, comme la faisait le général de Gaulle, c'est-à-dire les yeux ouverts. Au cas d'un danger éventuel, nul ne sera plus vigilant que nous. Ainsi quand nous luttons, et que nous aurons peut-être à lutter dans les mois et les années à venir, contre la tendance d'une Europe supranationale, c'est que nous nous opposons à la tendance qui nous conduirait à ne plus avoir notre liberté d'action vis-à-vis de l'Allemagne et à ne plus pouvoir être vigilants.

La troisième expression est la coopération avec l'Union soviétique. Vous avez employé ce terme ainsi que celui de compréhension. Ils sont tous deux exacts. Il a pu y avoir des périodes où nous avons considéré que certaines de vos actions ne nous étaient pas agréables et n'étaient pas conformes à ce que dans l'intérêt de l'Europe et de la paix nous souhaitons, mais, vous vous en rendez compte, nous savons que l'avenir de l'Europe passe par la détente et que celle-ci est une étape qui doit conduire nos deux peuples à faire un effort plus profond de compréhension et de coopération.

Ces trois points représentent ce que nous tenons pour la leçon essentielle du général de Gaulle. Dans la tristesse qu'éprouvent naturellement tous ses collaborateurs, il y a au moins une satisfaction : on ne peut pas faire et l'on ne fera pas de politique française si on ne se situe pas dans la ligne que votre communication a su bien résumer. Demain, j'en suis sûr, le général de Gaulle l'appréciera à sa juste valeur.

M. Zorine : Je vous remercie de ces paroles qui reflètent ma position et celle de tous mes collaborateurs qui ont l'intention de continuer cette politique. Je tiens à vous dire que le gouvernement soviétique estime qu'une de ses tâches essentielles consiste à maintenir et à continuer sa ligne politique vis-à-vis de la France, telle qu'il la suit ces dernières années, et qui vise à renforcer et à développer nos relations amicales dans tous les domaines et à renforcer la paix en Europe et dans le monde en coopération avec la France. Cette attitude n'est pas inspirée par la conjoncture, elle a été décidée pour une longue période de l'Histoire et le gouvernement soviétique entend continuer à la suivre à l'avenir.

M. Debré : Le candidat qui se manifestera pour la présidence de la République et qui a été agréé par tous les collaborateurs du général de Gaulle, à savoir M. Pompidou, en est aussi persuadé que je le suis moi-même. Néanmoins, dans une démocratie, les élections ne sont jamais

certaines. Vous pourrez cependant constater dans les affirmations publiques que fera M. Pompidou, et que je ferai moi-même, que nous voulons maintenir cette politique, car nous estimons qu'elle n'est pas conjoncturelle, mais qu'elle est celle de l'Histoire. Il est normal que sur certaines questions, nous ne soyons pas du même avis et que chaque pays ne soit pas toujours d'accord avec l'autre sur telle ou telle action, mais, ainsi que vous le dites dans votre communication, les intérêts des deux peuples et les conditions de la paix se rejoignent pour justifier une poursuite tenace de cette politique.

Je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, que pour les jours qui viennent notre consultation continuât sur certains problèmes, comme ceux du Proche-Orient et du Vietnam. C'est dans ce sens que j'ai donné mes instructions. Il est important de ne pas perdre de temps, on en a déjà beaucoup perdu. Je suis tout à fait disposé à ce que nous continuions à coopérer activement dans ces deux domaines.

M. Zorine : Nous en sommes entièrement d'accord et nous sommes prêts à parler des deux questions que vous venez d'évoquer, ainsi que de la sécurité européenne, dont nous nous sommes entretenus la dernière fois. J'espère que nous pourrons avancer aussi dans ce domaine-là. De notre côté, nous ne mettrons aucun retard dans ces discussions qui portent sur des problèmes d'intérêt commun.

(*Secrétariat général. Entretiens et messages, 1969*)

326

M. Puaux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 574 à 579. *Le Caire, 1er mai 1969.*

(*Reçu* : 08 h. 29).

Le départ du général de Gaulle[1] a produit en Égypte un effet considérable. Il a été accueilli avec surprise, regret et inquiétude.

La première réaction officielle est venue du porte-parole du gouvernement, qui, dans l'hommage qu'il lui a rendu a exprimé « l'estime profonde de son pays pour le général de Gaulle, ce grand homme d'État qui n'a cessé d'agir en fonction de ses convictions, de son idéal et de ses principes ».

De son côté, le ministre des Affaires étrangères[2] a déclaré au représentant de l'AFP : « J'exprime mon profond regret pour la démission du président de Gaulle qui était une personnalité mondiale. Nous souhaitons que la France sorte de cette crise plus forte, plus grande et plus unie ».

[1] Le 28 avril 1969, le général de Gaulle annonce sa démission de président de la République.

[2] Le ministre égyptien des Affaires étrangères est Mahmoud Riad depuis 1964.

La presse, depuis deux jours, consacre l'essentiel de ses informations et de ses éditoriaux à la nouvelle situation politique en France. La surprise dont elle fait preuve en général est à la mesure du manque d'intérêt avec laquelle la campagne référendaire a été suivie ici.

L'admiration chaleureuse du peuple égyptien pour la personne du général de Gaulle tient, on le sait, au succès de la décolonisation, symbolisée à ses yeux par la fin de la guerre d'Algérie et à la position d'équité adoptée par la France dans le conflit israélo-arabe. Il n'est pas surprenant que l'opinion accueille avec une profonde émotion le départ de celui qui, pour tous les Arabes, fut le seul homme d'État occidental à comprendre le besoin de justice et l'humiliation ressentis par le monde arabe après sa défaite de 1967.

Il faut ajouter à cet égard le caractère émotionnel et impulsif des réactions d'une opinion publique sur laquelle les mots et les sentiments ont plus de prise que les faits.

Dans l'attente du résultat de la prochaine élection présidentielle, la République arabe unie se préoccupe du sort de la concertation à Quatre[1] et d'une possible évolution des relations franco-israéliennes. Dans l'ensemble, les commentateurs et notamment celui de l'officieux *Al Ahram*, estiment que si les entretiens de New York doivent se poursuivre, la voix de la France s'y fera entendre désormais avec moins d'autorité. Le danger de voir le sort des peuples arabes livrés à un tête-à-tête soviéto-américain est ainsi implicitement exprimé.

La question de l'embargo[2] sur les armes françaises pour Israël accroît l'inquiétude de l'opinion et du gouvernement. L'on craint au Caire que le départ du général de Gaulle n'entraîne à plus ou moins brève échéance la levée de l'embargo. Pour l'instant, les autorités s'en tiennent à une attitude de prudence tandis que la presse et nos interlocuteurs habituels expriment avec ferveur l'espoir que notre politique au Moyen-Orient ne subira pas à l'avenir de changement fondamental.

(*Collection des télégrammes, Le Caire, 1969*)

[1] Le 15 janvier 1969, le gouvernement français propose aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et à l'URSS une rencontre de leurs représentants auprès du Conseil de sécurité à la fin du mois de janvier en vue de rechercher les moyens par lesquels ils pourraient contribuer à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Voir les télégrammes adressés de Paris en date du 15 janvier 1969, nº 70 à Washington, nº 65 à Londres, nº 79 à Moscou, non reproduits.

[2] Au sujet de l'embargo sur les armes, voir *D.D.F.* 1967-II, nº 65 et 1968-I, nº 198.

327

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2014 à 2020. *Washington, 1er mai 1969.*

Diffusion strictement réservée. Sans diffusion. (*Reçu* : 23 h. 58).
Très secret.

Dès réception de votre télégramme no 674[1] du 30 avril, j'ai demandé audience au secrétaire d'État qui m'a reçu aujourd'hui même.

J'ai dit à M. Rogers que le directeur d'Asie avait eu l'occasion de s'entretenir récemment, d'une part, avec le chef de la délégation du Front et d'autre part avec le délégué général du Nord-Vietnam. J'ai décrit les réactions de l'un et de l'autre au message que nous avions été chargés de leur transmettre, en reprenant les considérations développées dans votre télégramme. J'ai insisté sur le fait que Nord-Vietnamiens et représentants du Front insistaient surtout sur le fait que si des conversations privées devaient s'ouvrir, encore devraient-ils être assurés que le langage qu'on leur tiendrait ne serait pas celui des séances quasi publiques de l'avenue Kléber.

M. Rogers m'a tout d'abord chargé d'exprimer à Votre Excellence ses sentiments de vive gratitude. Il était essentiel que le gouvernement des États-Unis fît comprendre aux deux parties adverses qu'il était sérieusement disposé à engager des conversations secrètes et privées avec elles. Ce message avait été entendu et l'on nous en savait gré.

Le secrétaire d'État m'a dit alors qu'il se proposait d'analyser plus à loisir les éléments d'information que je venais de lui apporter avant d'arrêter sa position. Il s'est, pour le reste, limité aux remarques suivantes :

Le but des conversations privées serait précisément de dissiper peu à peu la méfiance des représentants du Nord-Vietnam et du Front. Ces conversations seraient franches et directes. Mais il n'était pas possible de préciser d'emblée et dans le détail ce que pourraient être les propositions américaines ni les techniques de négociation. « Aux questions : « Êtes-vous disposés à quitter le Vietnam ? « Êtes-vous en faveur d'un Sud-Vietnam indépendant ? « Nous répondons : oui », mais pas aux conditions de nos adversaires. Qu'il y ait de la méfiance, d'un côté comme de l'autre, n'a pas de quoi surprendre. Nous attendons de tels échanges qu'ils contribuent précisément à réduire la distance qui nous sépare ».

[1] Le télégramme « très secret » de Paris, non repris, donnait pour instructions à l'ambassadeur de France de revoir le secrétaire d'État et de lui indiquer qu'à l'occasion de contacts avec les représentants du Nord-Vietnam et du Front, le directeur d'Asie avait exploré l'état d'esprit de ceux-ci concernant l'éventualité de conversations privées entre eux et les Américains, soit deux par deux, soit même à quatre. La réaction des différents interlocuteurs n'avait pas été négative mais avait traduit une certaine méfiance quant aux intentions réelles de Washington. Du côté français, on était disposé à poursuivre ces contacts discrets mais on souhaitait que le département d'État qui serait informé directement, en donne connaissance lui-même à ses représentants à Paris.

« Les communistes a poursuivi le secrétaire d'État ont une étrange façon de négocier. Lorsqu'on leur propose une formule et que celle-ci ne leur plaît pas, ils la rejettent en bloc et demandent alors si une proposition nouvelle ne pourrait être mise en avant. Notre conception fait une plus grande place aux échanges réels d'idées ».

M. Rogers m'a, d'autre part, déclaré que nous pouvions rassurer les Nord-Vietnamiens et les représentants du Front quant à sa détermination de respecter sur ces contacts un secret absolu. Toutes dispositions satisfaisantes avaient été prises sur ce point du côté américain.

Enfin, pour répondre à la question formulée au dernier paragraphe de votre télégramme, M. Rogers a paru souhaiter que rien ne soit dit pour le moment à nos interlocuteurs américains de Paris de la démarche que nous avions été chargés d'effectuer. Si d'autres contacts devaient être établis par notre canal, alors deviendrait-il sans doute nécessaire de mettre dans la confidence les représentants américains à Paris. J'ai compris que le secrétaire d'État désirait se réserver le choix du moment.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

328

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2022 à 2030. *Washington, 1er mai 1969.*

(*Reçu* : le 2, 01 h. 14).

Appel de Budapest à une conférence de sécurité européenne.

Comme ils le font auprès des gouvernements européens, les diplomates des pays de l'Est s'attachent à faire valoir auprès de l'administration américaine l'intérêt que présente l'appel de Budapest[1] pour une conférence de sécurité européenne. Les Polonais, qui se sentent une sorte de paternité à l'égard de toute proposition de règlement de sécurité en Europe, insistent sur la part directe prise par eux à l'élaboration minutieuse du document. Les Roumains affirment qu'il est d'inspiration roumaine. Comme les Hongrois, les Tchécoslovaques le prennent très au sérieux. Enfin l'ambassadeur soviétique s'en est entretenu avec M. Rogers.

Cet appel, soulignent nos interlocuteurs américains, fait apparaître, alors que la pression soviétique sur la Tchécoslovaquie s'est appesantie, l'ambivalence de la politique de Moscou. Mais il contient en lui-même sa propre

[1] L'appel dit de Budapest a été lancé le 17 mars 1969 par les membres du Comité politique consultatif des États membres du Pacte de Varsovie réunis dans cette ville. Se reporter à ce sujet à la note de la sous-direction d'Europe Orientale, non reproduite, en date du 22 mars 1969 intitulée « réunion du Pacte de Varsovie et déclaration sur la sécurité en Europe ».

contradiction dont vont chercher à jouer plusieurs des pays satellites qui ne se feront pas faute de l'invoquer auprès de Moscou pour justifier des contacts accrus avec l'Occident. Chaque pays de l'Est usera de cet appel selon ses propres arrière-pensées. Un pays comme la Roumanie – parce que des contacts préliminaires qui s'étendront nécessairement sur une longue période peuvent lui servir d'alibi – se montre délibérément partisan de l'idée de conférence de sécurité européenne. Cependant, souligne-t-on à Washington, ceux qui font ce calcul ne devraient pas perdre de vue que si une conférence telle que la conçoit Moscou devait se tenir, elle ne pourrait que viser à consolider la mainmise soviétique sur l'Europe orientale. Des collègues américains n'ont pas caché à plusieurs de mes collaborateurs que c'était là une remarque qu'ils faisaient aux diplomates roumains et tchécoslovaques lorsque ceux-ci développaient des arguments en faveur de l'utilité d'une active « préparation » d'une conférence européenne.

Conférence de sécurité européenne.

L'un de nos interlocuteurs de la Maison Blanche a, devant deux de mes collaborateurs, précisé le point de vue américain à l'égard de l'idée de conférence de sécurité européenne que vient de relancer l'appel de Budapest.

L'empressement que montrent certains pays européens, à l'Est et à l'Ouest, à se saisir de cette idée pour renoncer, dans un esprit de détente, à des contacts distendus à la suite de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, incite à la prudence. Ces contacts seront assurément – au moins pour un temps – bénéfiques à ceux des pays de l'Est auxquels ils permettront de développer des liens diversifiés, les soustrayant à la quasi-exclusive de relations « privilégiées » avec leurs partenaires socialistes. Mais en même temps, ces contacts risquent – puisque chacun s'accorde à penser que la préparation de la conférence se heurtera à de nombreux obstacles – d'orienter à l'excès cette préparation vers la solution de questions de procédure comme celle de la participation des deux Allemagne, des pays neutres, etc.

Le plus important, estime-t-on du côté américain, est de faire des progrès non pas dans la préparation d'une conférence mais dans la préparation d'un règlement des problèmes eux-mêmes. Une fois ces derniers en voie de solution, la réunion d'une conférence ne présenterait sans doute pas de réelles difficultés.

Actuellement, l'idée des Soviétiques est évidemment d'amener l'Occident et surtout l'Allemagne à des concessions sans que leurs propres positions fassent l'objet de négociations. Or, selon notre interlocuteur, qui a beaucoup insisté sur ce point, il ne peut être envisagé de réunir une conférence au cours de laquelle une majorité de pays, de l'Ouest aussi bien que de l'Est, harcèlerait l'Allemagne fédérale en la pressant de faire des concessions. En outre, on voit mal, alors que les grandes questions à régler touchent précisément l'Allemagne, comment, le problème de Berlin, par exemple, pourrait être débattu par de petits pays qui en ignorent toute la complexité.

Il paraîtrait beaucoup plus normal que ce type de questions, soit examiné avec les Soviétiques en dehors de grands forums et que les Quatre, qui ont des responsabilités particulières vis-à-vis de l'Allemagne, continuent à les exercer en s'orientant vers la recherche d'un règlement.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

329

M. D'Halloy, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,

D. nº 186/AL. *Jérusalem, 1er mai 1969.*

La politique du général Dayan dans les territoires occupés

La question de l'avenir des territoires occupés a été une nouvelle fois évoquée par le général Dayan[1] dans une allocution prononcée le 29 avril devant les étudiants de l'université Bar-Ilan.

Après avoir dressé un tableau délibérément optimiste de la situation dans ces régions où, a-t-il prétendu, les habitants jouissaient désormais de conditions d'existence supérieures à ce qu'elles étaient autrefois et réaffirmé que l'action du « Fatah » s'était soldée par un échec, aucun mouvement de résistance populaire n'ayant pu au cours de ces deux dernières années s'implanter dans la population, le ministre de la Défense a repris le thème qu'il avait récemment développé (ma dépêche nº 155/AL du 10 avril 1969)[2] selon lequel Israël devait poursuivre une politique visant, d'une part, à imposer de nouvelles réalités par l'implantation de centres de peuplement juif dans les territoires qu'il conviendrait de conserver et, d'autre part, à transformer le mode de vie des populations des régions occupées afin de les détacher des pays arabes et les faire se tourner vers Israël.

Le général Dayan a apporté sur ce dernier point une précision qui vient mieux éclairer sa pensée. On se souvient qu'il avait suggéré il y a quelque temps d'étendre la législation israélienne à l'ensemble des territoires occupés, point de vue qui avait suscité de très vives réserves de la part de M. Abba Ebban[3] (ma dépêche nº 178/AL du 24 avril)[4]. Cette fois-ci, tenant

[1] Le général Moshe Dayan est le ministre israélien de la Défense depuis début juin 1967, à la veille du déclenchement des hostilités.

[2] La dépêche de Jérusalem nº 155/AL du 10 avril 1969 expose les grandes lignes du discours prononcé par le général Dayan le 5 avril pour l'ouverture du congrès de la Fédération nationale des étudiants. Les propos du général Dayan provoquent un durcissement des Palestiniens persuadés que les menaces d'intégration économique ont de grandes chances d'être mises à exécution en vue de l'annexion des territoires occupés. La population palestinienne est de plus en plus favorable à l'action du *Fatah*. Tout espoir de cohabitation librement consentie et pacifique s'estompe.

[3] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis le 12 janvier 1966.

[4] La dépêche de Jérusalem nº 178/AL du 24 avril 1969 rend compte de l'allocution prononcée le 18 avril par M. Abba Eban à une réunion du groupe travailliste. Le ministre des Affaires étrangères

compte probablement des remarques du ministre des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan a introduit une nuance dans sa conception initiale et déclaré qu'il prévoyait non pas une extension pure et simple de la loi israélienne à ces territoires mais l'application de « la législation nécessaire » prise par voie d'ordonnances de l'autorité militaire. Ce qui aboutirait finalement au résultat recherché, c'est-à-dire la suppression de la législation jordanienne et son remplacement par une nouvelle législation d'inspiration israélienne.

Cette subtilité ne mettra sans doute pas un terme à la controverse ouverte entre les deux ministres et elle risquera, les espoirs de paix s'estompant et Israël étant confronté avec le problème d'une occupation de longue durée sinon définitive des territoires tombés sous son contrôle depuis juin 1967, de se développer entre les partisans du maintien de l'intégrité raciale et religieuse de l'État juif et les tenants d'une intégration plus ou moins poussée des populations arabes.

Les assertions du général Dayan concernant les territoires occupés où la situation économique n'aurait jamais été aussi florissante sont démenties non seulement par les faits mais par les maires de Cisjordanie qui sont unanimes à déclarer que beaucoup d'ouvriers sont inemployés et que le chiffre d'affaires des petits commerçants et des artisans est inférieur d'environ 50 % à ce qu'il était avant juin 1967. Certaines entreprises ont certes bénéficié de la situation actuelle, des débouchés nouveaux ayant été trouvés parmi la clientèle israélienne. Mais les seuls bénéficiaires sont quelques entreprises spécialisées, les industriels n'étant pas autorisés à écouler leur production en Israël. D'autre part, beaucoup de chômeurs palestiniens qui étaient allés chercher du travail en Israël y ont renoncé soit parce qu'ils redoutaient d'être taxés de collaboration par les organisations de résistance, soit parce qu'après les attentats terroristes qui ont eu lieu à Jérusalem en janvier et février, les Israéliens ont dénoncé à la police, comme responsables probables de ces attentats, les Palestiniens qu'ils employaient. Détenus pendant plusieurs semaines, ces travailleurs palestiniens ont préféré renoncer à gagner leur vie en Israël et ont accru le nombre des chômeurs.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970. Affaires palestiniennes et Jérusalem. Territoires occupés et Israël. PA 5-3. Carton 1789*)

s'oppose aux vues du général Dayan, notamment au sujet de l'annexion des territoires occupés. La dépêche continue en exposant les idées de Teddy Kollek, maire israélien de Jérusalem, qui après avoir envisagé la création d'une société bi-culturelle où Juifs et Arabes auraient pu harmonieusement développer leurs activités, reconnaît qu'il faut accorder des satisfactions aux Arabes.

330

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2048 à 2056. *Washington, 2 mai 1969.*

(*Reçu* : 24 h. 00).

Les universités américaines connaissent depuis quelques jours une vague de violence et d'occupation des locaux par les éléments les plus extrémistes des étudiants telle qu'on n'en n'avait jamais connue dans ce pays.

Ces troubles universitaires ne sont pas limités, comme l'an dernier, aux universités de Californie ni à l'université de Columbia au centre de New York. Ils se sont étendus aux universités les plus vénérables des États-Unis c'est-à-dire à Harvard, Cornell, Princeton. À Harvard, comme l'on sait, le président Pusey a capitulé devant les étudiants dans des conditions qui ont profondément choqué ce que l'on appelle l'*establishment* de ce pays. À Cornell, des membres du groupe extrémiste noir « les panthères noires » ont occupé les locaux pendant plusieurs jours armés de fusils et de grenades. La capitulation de ces étudiants, après plusieurs jours de siège, sortant des locaux leurs armes à la main a profondément impressionné le pays.

Pendant ces occupations des bureaux administratifs en particulier à Harvard, les étudiants en ont profité pour fouiller dans les coffres et les armoires et pour publier un certain nombre de documents révélant les liens qui existent entre certaines universités et le Pentagone pour des recherches et des travaux d'ordre militaire impliquant certaines fois la participation de la CIA. Le conseiller scientifique du président Nixon, le Pr DuBridge, a annoncé qu'un terme serait mis à ce lien peu naturel entre travaux universitaires et recherches militaires. Ce fut la première réaction et elle s'imposait.

Mais à la suite des plus récents événements qui affectent maintenant à nouveau Columbia, la grande université de Stanford en Californie et à Washington l'*American University*, les pouvoirs publics se sont émus et l'ont fait avec énergie et détermination. Deux sous-comités ont été créés au Sénat pour étudier l'action des groupes les plus extrémistes, les « panthères noires », les étudiants pour une société démocratique et l'union des étudiants noirs. Il s'agit d'y mettre un terme, de rendre ces organisations illégales et comme le dit le sénateur républicain Allott du Colorado, de ne pas laisser « la liberté académique se transformer en anarchie pure et simple ».

Mais il y a plus. À l'improviste dans un discours le mardi 29 avril devant la Chambre de commerce des Etats-Unis, le président Nixon a invité les présidents et membres du conseil d'administration des grandes universités « à avoir le courage de réagir et de mettre un terme à des manifestations

qui dépassent les limites du permis ». Le vice-président s'est exprimé le lendemain à peu près dans les mêmes termes.

Le 1er mai, l'attorney général des États-Unis, M. Mitchell, a exprimé la pensée définitive du gouvernement : « Le temps de la patience est terminé. Il appartient aux fonctionnaires des universités de faire appliquer la loi. S'ils n'y parviennent pas la justice doit intervenir et faire constater l'illégalité des situations qui se sont créées. Il appartient ensuite aux tribunaux locaux de faire appliquer la loi par les forces de l'ordre ».

L'administration Nixon avait été pendant les premiers mois de sa prise de pouvoir tolérante devant l'agitation des étudiants. Le premier discours de M. Nixon à ce sujet en février avait surpris par sa modération. Les circonstances et le ton ont changé. Les présidents d'université trop tolérants comme le président d'Harvard sont rappelés à l'ordre. Comme l'a dit l'attorney général les tribunaux doivent alors intervenir et l'on sait quelle vertu a dans ce pays la lecture solennelle d'une décision de justice (*a Court Injunction*). Ensuite c'est l'affaire de la police, mais sur une base d'action judiciaire, ce qui assure le respect de la légalité.

Ces désordres sont le fait des membres de l'organisation des étudiants pour une société démocratique dont l'action est souvent coordonnée avec ceux d'Europe et d'Amérique latine qui se réclament des mêmes initiales. Mais les États-Unis ont le problème supplémentaire créé par les extrémistes noirs qui après une année de répit en 1968 paraissent décidés à rendre l'année 1969 difficile.

Il semble d'ailleurs que cet excès de violence a déjà provoqué une réaction de la masse des étudiants modérés en particulier à Princeton, à Cornell et à Harvard. En tout cas un problème bien connu se retrouve posé. L'administration soutenue par l'immense majorité du pays est décidée, si elle le peut et très probablement elle le peut, à ne pas laisser les choses aller dorénavant plus loin.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

331

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2061 à 2070. *Washington, 2 mai 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 3, 02 h. 00).

M. Sisco m'a demandé de venir le voir dans l'après-midi du 2 mai.

Il m'a dit que les conversations quadripartites de New York avaient jusqu'ici progressé favorablement. On ne mettait pas en doute leur utilité et elles devaient être poursuivies. Néanmoins on pouvait se demander à la

phase actuelle si les positions respectives ne risquaient pas de se figer, ce qui pourrait entraîner à plus ou moins brève échéance un affrontement entre les Quatre. C'était là une chose qu'il fallait éviter.

Aussi se demandait-on à Washington si parallèlement à la poursuite des conversations à Quatre et dont la prochaine réunion devait rester fixée au 6 mai, de nouveaux entretiens bilatéraux ne devraient pas être repris et même prendre une certaine priorité.

La coordination des conversations à Quatre et des entretiens bilatéraux avait d'ailleurs été assez heureusement réalisée depuis le 3 avril. Elle devait être poursuivie même si les travaux de New York pourraient paraître être mis temporairement en veilleuse.

Les Quatre pourraient continuer à s'occuper de travaux très importants et encore mal étudiés comme ceux des réfugiés. De tels travaux étaient utiles et il serait déplorable de donner à l'opinion mondiale l'impression d'ailleurs fausse que ces discussions avaient conduit à une impasse.

Il n'en restait pas moins qu'il fallait voir pour le moment les choses un peu différemment. L'on préparait à Washington, comme il me l'avait dit, un nouveau document de travail qui, espérait-il, pourrait être après discussion transmis à M. Jarring qui s'efforcerait d'obtenir à son sujet l'accord des parties.

M. Sisco s'ouvrait à nous en priorité de ce projet et il allait en parler ensuite aux Britanniques.

Lorsque le texte serait définitivement approuvé, probablement au début de la semaine prochaine, il devrait servir d'abord de base à un entretien russo-américain, puisque après tout la position du gouvernement de l'URSS était celle qui créait encore le plus de difficultés.

Parallèlement ou aussitôt après, l'on nous en entretiendrait en demandant aux Anglais et à nous nos commentaires. L'on nous ferait connaître en même temps les réactions russes. Cela paraissait la seule manière possible, de faire quelques progrès et d'approcher d'un accord final.

J'ai demandé si dans cette hypothèse l'accord résulterait de ces entretiens bilatéraux, principalement russo-américains, ou d'une décision ultérieure du groupe de New York. Celui-ci en un mot déciderait-il ou entérinerait-il ? M. Sisco n'a pas voulu se prononcer sur ce point. Il fallait d'abord que le document fût rédigé. On verrait ensuite les réactions des uns et des autres et on déciderait enfin de son emploi.

J'ai alors dit au secrétaire d'État adjoint pour le Moyen-Orient :

1) Que sans mettre en doute l'intérêt de conversations bilatérales qui avaient été utiles avant l'ouverture des conversations à Quatre, et même depuis, nous entendions garder priorité à la formule de New York. Je comprenais bien que les travaux de nos représentants au Conseil de sécurité allaient se poursuivre, encore ne fallait-il pas donner l'impression que c'était pour la forme. L'évolution de la situation au Moyen-Orient ne permettait pas de tels atermoiements et après étude approfondie de la résolution 242 il s'agissait maintenant de prendre des décisions.

2) Que je ne mettais pas en doute l'utilité de nouveaux contacts russo-américains. Encore conviendrait-il de ne pas donner l'impression qu'on allait nous soumettre après quelques précautions un accord russo-américain réalisé ou peu s'en faut sans notre concours.

3) Que notre position sur le Moyen-Orient demeurait inchangée et continuerait à suivre les mêmes lignes. Il ne devait se faire à cet égard nulle illusion ni se livrer à des calculs.

M. Sisco m'a dit qu'il comprenait tout cela, qu'il en était bien averti. On pensait seulement à Washington que la formule préconisée qui gardait aux réunions des Quatre toute leur importance avait pourtant l'avantage d'éviter que ne se durcisse une situation avant qu'il ne soit trop tard.

Je dois revoir M. Sisco après qu'il aura vu M. Dobrynin, c'est-à-dire le 6 ou le 7. J'aimerais connaître le sentiment du Département.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

332

M. Mazoyer, Ambassadeur de France à Damas,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 434/AL. *Damas, 2 mai 1969.*

Exégèse de la doctrine syrienne touchant la solution du conflit israélo-arabe.

Comme on le sait, la doctrine syrienne concernant la solution du conflit qui oppose les pays arabes à Israël est toute d'intransigeance. Certes cette intransigeance est verbale. Faute de pouvoir scruter les intentions, qui, selon Paul Valéry, pourraient seules nous instruire des réalités politiques, nous sommes contraints de nous limiter à l'analyse des propos officiels en la matière.

Ceux-ci offrent des divergences telles qu'une exégèse est nécessaire pour tenter de savoir si une doctrine ferme existe sous ces variations de forme.

À quelques jours d'intervalle, le docteur Atassi[1], chef de l'État, et secrétaire général du parti *Baath*, vient d'offrir un exemple remarquable de ces variations.

Dans une interview publiée dans la *Pravda* du 2 avril dernier, le docteur Atassi rappelle que le parti *Baath*, a confirmé au cours de son récent congrès « les préférences de la Syrie pour une solution militaire du conflit du Moyen-Orient ». Le chef de l'État poursuivant « Toutefois cela ne signifie pas que nous rejetions toute autre forme de lutte. De toute manière nous comprenons

[1] Le docteur Nour Atassi, secrétaire général du parti *Baath*, est chef de l'État syrien et président du Conseil depuis le 29 octobre 1968.

et nous approuvons les efforts entrepris par l'Union soviétique, pour liquider par la voie politique, les conséquences de l'agression d'Israël ».

Ces propos ne furent pas reproduits par la presse locale. Divulgués le 25 avril[1] par une agence de presse libanaise, ils provoquaient un grand intérêt parmi mes collègues qui se posaient la question de savoir si la Syrie n'infléchissait pas la ligne dure suivie jusqu'ici.

La réponse fut donnée quelques jours après. Dans le discours qu'il prononçait à l'occasion du premier mai, le même docteur Atassi, déclarait notamment :

« Le combat armé est la seule voie vers la libération. Nous ne ferons aucune concession, nous n'accepterons aucun marchandage à ce sujet. Nous avons rejeté le projet britannique (la résolution du Conseil de sécurité)[2]. Nous continuerons à le rejeter. Nous rejetons toute discussion directe ou indirecte entre qui que ce soit, parce que nous sommes conscients des dangers qu'offrent ces projets, si variées que soient leurs élaborations ».

Y aurait-il une vérité à usage des Soviétiques qui approuve leur participation à la concertation des Quatre[3] et une vérité pour les Syriens qui la condamne ? Les choses sont peut-être moins ambiguës qu'elles ne le paraissent de prime abord.

C'est le concept de « solution politique » qu'il convient de creuser. Les Syriens ne paraissent pas adopter le sens habituel. Il est généralement admis, qu'une solution, politique, négociée, comporte des concessions réciproques, plus ou moins larges, afin de parvenir à un compromis acceptable par les deux parties.

De ces concessions les Syriens ne veulent pas entendre parler. C'est la totalité de leurs revendications qui doit être satisfaite. Disciples inconscients de Clausewitz, ils acceptent de voir leurs buts atteints par la voie politique. Admettre une solution politique c'est donc économiser une guerre, mais non pas faire preuve de moins d'intransigeance dans la recherche, par des moyens pacifiques, d'une victoire totale.

Bien entendu de telles prétentions ne sont guère réalistes. Mais elles se meuvent, il faut y insister, dans le domaine du verbe où les psychoses peuvent se défouler sans contrainte. À ce défoulement, s'allie toutefois une stratégie du refus qui présente certains avantages, au cours de négociations, pour les alliés plus modérés, mais aussi de sérieux inconvénients pour ceux-ci, lorsqu'il faut conclure.

(*Afrique-Levant, Levant, Syrie, 1966-1970, relations extérieures, Attitude de la Syrie vis-à-vis du conflit du Proche-Orient, nº 1881*)

[1] Une note du rédacteur indique : « Une communication de notre ambassade à Moscou les révélait, pour sa part, à la date du 26 avril. »

[2] Il s'agit de la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II, nº 257.

[3] À l'instigation de la France en janvier 1969, les représentants des Quatre au Conseil de sécurité (France, États-Unis, Royaume-Uni et URSS) tiennent des conversations en vue de rechercher les moyens par lesquels leurs gouvernements pourraient contribuer à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

333

COMPTE RENDU

de l'audience accordée le 2 mai 1969 par M. Michel Debré à M. Arikpo, Commissaire aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria.

C.R. *Paris, 2 mai 1969.*

À la demande de l'ambassade fédérale du Nigeria à Paris, M. Debré a reçu, le 2 mai à 18 h 15 M. Arikpo[1], commissaire aux Affaires étrangères du gouvernement de Lagos en présence de M. Maliki[2], ambassadeur du Nigeria, de M. Ogunsulire[3], conseiller et de M. Lapido, directeur de la division Europe-Amérique au commissariat fédéral aux Affaires étrangères.

1. Après les paroles traditionnelles de bienvenue, le Ministre invite M. Arikpo à exposer l'objet de sa visite.

Le commissaire aux Affaires étrangères se félicite du contact qui lui est ménagé avec un membre du gouvernement français, le dernier entretien de cette nature remontant pour lui au mois de décembre 1967, M. Couve de Murville étant alors ministre des Affaires étrangères.

M. Arikpo souligne que la France a été l'un des premiers pays à exprimer son soutien au gouvernement fédéral lorsqu'est survenue la sécession de la province orientale. Cette position lui était apparue logique, étant donné les relations historiques et économiques qui unissent les deux pays. La Fédération est entourée d'États francophones dont certains groupes ethniques se retrouvent sur le territoire nigérian. Ce fut dans le souci de promouvoir ces relations qu'aussitôt après l'indépendance l'enseignement du français avait été rendu obligatoire dans les écoles secondaires nigérianes. C'est dire avec quelle déception le gouvernement fédéral a enregistré l'annonce, en juin 1968, de l'embargo français sur les armes à destination des deux adversaires[4], et, en juillet-août 1968[5] les déclarations du gouvernement français prenant fait et cause pour la province sécessionniste. La dernière déclaration intervenant au moment précis de la conférence d'Alger[6], eut pour conséquence d'encourager les rebelles à la résistance.

[1] Okioi Arikpo est commissaire aux Affaires extérieures du gouvernement fédéral du Nigeria depuis 1966.

[2] Alhagi Abdul Maliki est ambassadeur du Nigeria à Paris depuis le 1er octobre 1966.

[3] E.O. Ogunsulire est ministre conseiller de l'ambassade du Nigeria à Paris.

[4] Le 12 juin 1968 après la réunion du Conseil des ministres, le gouvernement français confirme sa décision de ne pas livrer d'armes ni au Nigeria, ni au Biafra. Voir *D.D.F.* 1968-II, nos 77 et 409.

[5] Le 31 juillet 1968, la déclaration à l'issue du Conseil des ministres et le 9 septembre 1968 la conférence de presse du général de Gaulle reconnaissent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Voir *D.D.F.* 1968-II, nos 59, 68 et 239.

[6] *Note du rédacteur* : « M. Arikpo faisait sans doute allusion aux conversations qui se sont ouvertes à Addis-Abeba le 5 août 1968 ».

Le gouvernement fédéral n'ignore pas que la France invoque, pour légitimer sa position, des considérations humanitaires. Mais il est parvenu à la conviction, preuves indirectes à l'appui, que le soutien de la France n'était pas seulement d'ordre humanitaire. Les troupes fédérales ont saisi du matériel de guerre d'origine française et la plupart des armes qui sont expédiées de Libreville aux rebelles viennent de France. Le gouvernement fédéral accepte la thèse des autorités françaises selon laquelle la France ne livre pas d'armes aux sécessionnistes. Mais il est obligé de constater que le gouvernement français ne prévoit pas l'envoi de matériel de guerre français à destination de la zone rebelle. Cette situation est pour le Nigeria une source de graves préoccupations, le conflit actuel mettant en cause l'existence même de la Fédération.

Une insuffisance d'information explique peut-être le comportement français, d'où l'intérêt de cet entretien. M. Michel Debré doit savoir que l'autodétermination est le fondement même de la politique fédérale. Au Nigeria, il existe trois grands groupes ethniques et chacun d'eux mérite presque l'appellation de nation : les Haoussas, les Yoroubas et les Ibos. Le problème est de savoir comment intégrer les plus petits groupes ethniques dans cet ensemble et les amener à y vivre et à s'y sentir en sécurité. Dans l'agitation qui s'était manifestée ces dernières années parmi certaines petites populations désireuses d'affirmer une identité politique distincte le gouvernement de Lagos a résolu de prendre des dispositions pratiques et de restructurer la Fédération sur la base de 12 États. À la fin de la guerre, tel est du moins le vœu des autorités fédérales, chacun de ces États sera appelé à se prononcer sur les formes d'association qu'il souhaite voir établir entre eux. Seuls les Ibos se sont opposés à la restructuration du pays et ont refusé l'autorité (*leadership*) de Lagos.

2. M. Michel Debré demande à M. Arikpo, tout en précisant qu'il n'est pas dans ses intentions d'interférer dans ce qui peut être considéré comme une affaire intérieure, pour quelles raisons, si la doctrine de l'autodétermination est bien celle qui anime le gouvernement fédéral, il n'a pas été possible de parvenir à un accord à Monrovia[1]. Pour sa part il lui paraît que la condition préalable qui a été imposée aux Biafrais à la table de conférence, à savoir, la reconnaissance de l'unité du Nigeria était en fait incompatible avec le principe même de l'autodétermination.

3. M. Arikpo convient que les chefs d'État qui ont pris part à la réunion de Monrovia ont effectivement insisté pour que préalablement à un cessez-le-feu et à l'ouverture de négociations, le principe de l'unité du Nigeria soit reconnu par tous. Le comité consultatif constitué pour tenter de résoudre la crise avait en effet reçu de l'OUA le mandat de faire respecter l'unité et l'intégrité nationales et les chefs d'État qui en étaient membres ne pouvaient transiger sur ce point.

[1] Le 18 avril 1969 s'ouvre à Monrovia la réunion du Comité consultatif de l'OUA sur le Nigeria dit Comité des Six (Éthiopie, Congo-Kinshasa, Ghana, Côte d'Ivoire, Cameroun et Niger). La conférence se termine le 20 avril sur un échec. Les autorités fédérales du Nigeria reprochent aux Biafrais de refuser d'admettre les mots « Nigeria uni » alors que les fédéraux avaient accepté un cessez-le-feu immédiat. Les Biafrais demandent des garanties et constatent l'incapacité de l'OUA à régler le problème. (Télégramme de Monrovia, n°s 27 et 28 du 21 avril 1969).

4. M. Debré se demande d'autre part si la composition du Comité consultatif était bien appropriée. Comment était-il possible d'imaginer qu'un organisme ne comprenant que des représentants d'États partisans du gouvernement fédéral à l'exclusion de représentants d'États qui ont reconnu le Biafra pût apporter une solution positive à la solution du conflit ? L'expérience que le gouvernement français avait des conflits dans le monde d'aujourd'hui l'incitait à penser qu'on ne peut faire la paix qu'avec ses adversaires quoi que ceux-ci aient dit ou fait.

Pour M. Arikpo il s'agit là d'un problème de procédure. Le comité consultatif a été créé par une décision de l'ensemble des pays africains groupés dans l'OUA au cours de la conférence de Kinshasa (septembre 1967). Or, à cette conférence, avaient participé les pays qui ont reconnu le Biafra. Outre que le comité n'a pas qualité pour modifier les termes de son mandat, il convient d'observer qu'avant la réunion de Monrovia de nombreux contacts ont été pris entre chefs d'État africains de toutes tendances.

5. M. Debré rappelle la position de la France. Le gouvernement français a toujours proclamé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce principe, qui n'est pas seulement valable pour l'Afrique mais pour le monde entier, constitue un des fondements de sa politique. 15 États africains en ont bénéficié. La France a toujours dit aux chefs d'État, d'alors et d'aujourd'hui, que l'indépendance de leur pays n'aurait de vertu et de valeur que dans la mesure où ils respecteraient, comme elle, le principe du droit des peuples à disposer de leur sort. Elle pense sincèrement que l'Afrique, ce continent si riche en personnalités, ne connaîtra d'avenir pacifique que dans la mesure où elle permettra à ses peuples de déterminer eux-mêmes leur destin. Le général de Gaulle, qui a été l'inspirateur de cette politique, y attachait une importance particulière et avait toujours mis en garde les chefs d'État africains contre la tentation de se lier d'autre façon que par des liens de type confédéral ou d'union entre nations. La France a connu il y a quelque dix années un problème analogue à celui qui se pose actuellement au Nigeria. En 1960, le Soudan et le Sénégal ont voulu fusionner. Force est de convenir que l'expérience n'a pas duré.

Lorsque la guerre a éclaté au Nigeria, la France l'a d'autant plus fortement déplorée qu'elle sait que les guerres civiles sont toujours les plus sanglantes, les règles applicables d'État à État n'étant pas observées dans ce genre de conflit par les parties intéressées. Du moins avait-elle espéré que le conflit ne durerait pas. Or la guerre a duré plus que prévu et les misères sont venues. L'opinion française est extrêmement émue des conséquences du conflit. La preuve en est qu'il suffit de parler du Biafra pour susciter, en l'absence de toute publicité, des actes réels de générosité.

La France n'a pas reconnu et n'a pas l'intention de reconnaître le Biafra. Le Ministre l'a déjà dit à l'Ambassadeur. Il s'agit d'une affaire qui concerne les Africains. Mais le sentiment du gouvernement français est que le gouvernement nigérian ne parviendra à rétablir la paix qu'en donnant à ceux qui combattent l'impression qu'ils seront un jour en mesure de déterminer

leur propre destin. Tout naturellement alors une volonté confédérale se manifestera.

Quant au problème des livraisons d'armes il est clair : la France ne cède pas, ne vend pas, ne donne pas d'armes au Biafra. En réalité il se passe dans cette région ce qui se passe au Vietnam et au Moyen-Orient : une immense contrebande d'armes. Cela tient à ce que la guerre engendre beaucoup de facilités.

Le gouvernement ne peut cacher qu'il est pour sa part préoccupé de l'importance des livraisons d'armes soviétiques au Nigeria. Sans doute est-il favorable à la détente et à la coopération avec l'Union soviétique mais lorsqu'il constate que Moscou cherche à étendre son influence en recourant à de tels moyens il ne peut se garder d'éprouver une légitime inquiétude. Il n'est pas de pays qui n'ait eu un jour l'occasion de se repentir d'une telle intervention.

Le gouvernement fédéral doit savoir que la France ne souhaite pas que s'établisse une coupure définitive entre le Biafra et le reste du Nigeria. La France considère que l'intérêt des Ibos est de maintenir avec les autres groupes ethniques du pays des liens de type confédéral ou de toute autre nature de caractère privilégié. Le gouvernement l'a fait savoir aux chefs d'État qui ont reconnu le Biafra et qui l'ont interrogé sur ce point. Mais l'établissement de tels liens exige du gouvernement de Lagos l'acceptation, sous la forme d'une déclaration solennelle préliminaire, du principe de l'autodétermination. L'avenir du Nigeria sera fonction de la décision que le général Gowon[1] prendra à cet égard. Seule la reconnaissance du droit à l'autodétermination au profit des Ibos, reconnaissance dont le gouvernement français est persuadé qu'elle sera suivie de l'acceptation par le colonel Ojukwu[2] de liens privilégiés avec Lagos, permettra la survie du grand ensemble nigérian.

6. M. Arikpo remercie le Ministre de ces indications. Évoquant le problème des livraisons d'armes soviétiques, il précise que celles-ci sont effectuées sur une base purement commerciale. Le gouvernement nigérian ne croit pas qu'en procédant à de tels achats, il fasse courir au Nigeria le risque de devenir un satellite soviétique. Au demeurant les dirigeants de Lagos se montrent vigilants ; combattant pour préserver l'indépendance nationale ils ne sont pas disposés à la sacrifier aux ambitions de Moscou. La philosophie du système soviétique est d'autre part si étrangère à la mentalité africaine qu'il n'y a pas à craindre de voir le Nigeria se convertir au communisme.

7. Le Ministre prend acte de ces indications tout en soulignant à son interlocuteur l'existence d'un important trafic clandestin d'armes soviétiques.

8. Revenant sur le problème des armes françaises utilisées au Biafra, M. Arikpo précise qu'il accepte la thèse officielle selon laquelle la France

[1] Le général Yakubu Gowon est chef de l'État du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[2] Le colonel Chukwu Emega Odomegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la République du Biafra.

ne fournit pas d'armes aux sécessionnistes. Mais l'opinion locale, qui comprend déjà mal pourquoi le peuple français accorde sa sympathie aux sécessionnistes et semble attacher si peu d'intérêt au maintien de bonnes relations avec le Nigeria, n'a pas les mêmes raisons d'y souscrire. Aussi le gouvernement fédéral est-il inquiet de l'avenir des relations franco-nigérianes.

Pour conclure M. Arikpo insiste sur le désir des autorités fédérales de mettre le plus tôt possible un terme à la guerre et sur leur volonté d'assurer la sécurité des Ibos. Tous les efforts du gouvernement de Lagos tendent à persuader les rebelles de la sincérité de cette détermination et à leur démontrer l'importance du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le pays.

L'entretien a pris fin à 19 h 15.

(*Afrique-Levant, Nigeria, Relations avec la France, Nigeria, Biafra*)

334

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Berard, représentant permanent de la France auprès du Conseil de sécurité

T. nos 393 à 400. *Paris, 5 mai 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 24 h. 00)

Je me réfère à votre télégramme no 1206[1].

L'ordre du jour prévu pour la réunion du 6 mai[2] nous donne l'occasion d'élargir le débat et de proposer une méthode de travail qui paraît susceptible d'amorcer les indispensables compromis entre thèses extrêmes.

Remettant donc à une date ultérieure les commentaires que vous envisagiez, je verrais intérêt à ce que, sous réserve des modifications de présentation que conseilleraient les propos de ceux de vos collègues qui prendraient la parole avant vous, vous fassiez la déclaration suivante :

Citation : « Si l'on met à part certaines questions d'une très grande importance, comme celles de la liberté de navigation, des réfugiés, de Gaza et de Jérusalem, celle des garanties, dont nous nous occupons aujourd'hui,

[1] Le télégramme de New York nos 1206 à 1215 du 3 mai 1969 soumet à Paris des suggestions pour le discours du représentant de la France lors de la réunion des « Quatre » prévue pour le 6 mai : dresser un inventaire des différents problèmes que posera l'envoi sur le terrain d'éléments des Nations unies chargés du respect d'un éventuel règlement, créer un groupe de travail spécialisé, examiner : 1) la forme que prendra la présence des Nations unies, 2) le mandat imparti aux éléments dépêchés, 3) la date de la présence des Nations unies sur le terrain, calendrier du déploiement et durée compte tenu de la difficulté liée à l'établissement de frontières sûres et reconnues, 4) l'emplacement des zones démilitarisées et leur étendue.

[2] Il s'agit des réunions des Quatre relatives au Proche-Orient.

apparaît à la délégation française comme étant peut-être la clé du problème auquel nous avons à faire face.

Nous constatons d'abord que, pour certains d'entre nous au moins – peut-être pour tous – la question du retrait des forces d'occupation évoque celle des frontières sûres et reconnues. « Frontières sûres » ? Qu'entendons-nous par là ? Les propos tenus par toutes les délégations réunies ici paraissent exclure que la sécurité des frontières résulte de leur seul tracé. Penser autrement serait admettre un droit de conquête contre lequel nous nous sommes tous prononcés.

Il faut donc chercher ailleurs la réponse aux questions que pose la notion de « frontières sûres ». Et, de l'avis de la délégation française, il convient d'aborder à la fois des problèmes de tracés de frontières, de zones démilitarisées leur servant de glacis permanent, de présence de forces des Nations unies assurant pour tout le temps nécessaire la démilitarisation de ces zones dans tous les sens du mot, et de garanties juridiques résultant à la fois des engagements « extérieurs » souscrits par les Nations unies et les quatre membres permanents, et des engagements réciproques souscrits par les parties dans une forme à déterminer.

Nous avons depuis notre première réunion, et en parcourant les clauses de la résolution 242[1], touché à ces divers problèmes et exprimé à leur sujet des vues parfois concordantes, parfois encore assez éloignées. Le moment n'est-il pas venu pour nous, sous la rubrique générale de l'établissement au Moyen-Orient d'un système satisfaisant de sécurité mutuelle, de les aborder en bloc ? N'est-il pas évident, en effet, que le tracé d'une frontière, compte tenu de la géographie et surtout de l'histoire de cette région, n'a de sens qu'en fonction de la démilitarisation des zones voisines ? Que cette démilitarisation ne pourra être effective que selon l'implantation de forces internationales ? Qu'une fois celles-ci retirées au moment paraissant opportun, les engagements bilatéraux et extérieurs demeureront la seule garantie d'une paix durable ? Et que la forme de tels engagements dépendra de leur contenu ?

La délégation française suggère donc que les quatre représentants permanents consacrent leurs prochaines réunions à cette étude d'ensemble. Pendant ce temps, notre groupe de travail pourra se pencher sur deux problèmes où nous sommes en droit d'espérer qu'existe entre nous un véritable accord de principe, mais qui demandent encore des études juridiques, pratiques ou financières de très grande importance, la liberté de navigation et les réfugiés.

Si nous pouvons, comme j'en ai le ferme espoir, progresser de façon satisfaisante sur ces deux voies, nous nous trouverons dans une meilleure position pour traiter d'autres questions dont l'importance n'a pas besoin d'être soulignée, notamment celle de Jérusalem ».

Fin de citation.

Vous ajouterez que vous insistez d'autant plus sur cette manière d'agir que la situation s'aggrave dans des conditions très sérieuses. Sur ce point, s'il n'y

[1] Au sujet de la résolution 242 voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257.

a pas élaboration rapide de conclusions susceptibles de s'imposer à l'opinion mondiale, nous pouvons assister à de nouvelles explosions qui remettront tout en cause.

(*Collection des télégrammes. New York 1969. Départ*)

335

M. Royère, consul général de France à Casablanca,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15. *Casablanca, 5 mai 1969.*

Réactions locales à l'annonce de la démission du général de Gaulle.

Ce sont incontestablement les Marocains qui ont été le plus frappés par l'annonce du résultat du référendum[1] et le plus affectés par la décision du général de Gaulle de se démettre de ses fonctions[2] à la suite du vote de dimanche dernier. La plupart d'entre eux pensaient en effet qu'une fois de plus, le président de la République sortirait vainqueur du scrutin « parce que les Français ne pouvaient pas laisser partir l'homme qui, à plusieurs reprises, avait sauvé leur pays » ; certains m'ont même dit avoir écouté la radio jusqu'à deux heures du matin, espérant contre tout espoir que des erreurs s'étaient produites dans le compte des votes et que ce serait en définitive le « oui » qui l'emporterait.

Le regret de voir partir celui qu'on nomme « l'ami des Arabes » et à qui l'on est reconnaissant d'avoir achevé l'indépendance du Maghreb s'est manifesté aussi bien chez l'homme de la rue que dans la bourgeoisie et parmi les élites. Il est certain – mais ce sentiment sera sans doute éphémère – que de très nombreux Marocains ont été choqués par ce qu'ils appellent l'ingratitude des Français. Ils ont en tout cas le mérite de ne pas avoir établi un lien entre la démission du chef de l'État et la perspective d'une prochaine normalisation des relations diplomatiques entre la France et leur pays ; la réponse d'un haut fonctionnaire marocain à un de nos compatriotes qui évoquait une telle perspective en est un témoignage : « il faut savoir voir les choses de plus haut » !

Quant aux Français, bien qu'ils aient envisagé à la suite des derniers sondages d'opinion une victoire des « non », c'est également avec regret[3], voire même avec gêne chez certains, qu'ils ont appris que le général de Gaulle confirmait sa décision d'abandonner sa haute magistrature. Celui qui était à leurs yeux encore plus l'homme de mai 1958 que celui de juin

[1] Le résultat du référendum sur le double projet de régionalisation et de transformation du Sénat est connu le 27 avril 1969. Le projet est repoussé par 52,4 % de « non ».

[2] Le général de Gaulle se démet de ses fonctions de président de la République le 28 avril 1969.

[3] Une note marginale manuscrite indique : « Cela n'était pas l'opinion courante il y a trois ans ».

1940 représentait pour eux la stabilité politique et voici que son échec pouvait ouvrir la voie à l'aventure.

Cependant, le fait que l'ordre ait été maintenu depuis le scrutin du 27 avril, suivi par l'annonce de la candidature de M. Pompidou[1] à l'élection présidentielle du 1er juin prochain ont rassuré les inquiets. Dans sa majorité, la colonie française de Casablanca souhaite le succès de l'ancien Premier ministre, dont on espère qu'il poursuivra avec plus de souplesse les grandes lignes de la politique tracée par le général de Gaulle. Et d'ores et déjà, ils prévoient, avec une satisfaction non dissimulée, le retour prochain des ambassadeurs de France à Rabat et du Maroc à Paris[2], ce retour devant nécessairement avoir des répercussions favorables sur le plan des rapports économiques entre les deux pays.

(*Afrique du Nord, Maroc 1955-1970, Situation politique, Relations politiques franco-marocaines*)

336

NOTE

La crise du Chott el Arab dans le contexte des relations irako-iraniennes.

N. *Paris, 6 mai 1969.*

1. La courbe des relations entre l'Irak et l'Iran est en dents de scie. Relativement bonnes en 1964 et 1965, elles se sont brusquement détériorées en janvier 1966 à la suite d'incidents à la frontière kurde ; on a concentré des troupes de part et d'autre et des bruits de guerre ont circulé. En mars, réconciliation soudaine[3] : aux termes d'une déclaration commune, les deux parties sont convenues de soumettre les problèmes pendants à une commission mixte. Pendant deux ans, les relations ont paru au zénith : visites de M. Aram en Irak[4], des généraux Aref[5] et Taher Yahia en

[1] Georges Pompidou, Premier ministre, est élu président de la République le 15 juin 1969.

[2] Les relations diplomatiques ont été interrompues à la suite de l'affaire Ben Barka. Le 21 janvier 1966, la France rappelle son ambassadeur à Rabat, voir *D.D.F.* 1966-I, nº 48.

[3] La presse irakienne du 20 mars 1966 publie un communiqué conjoint (Irak-Iran) annonçant dans un premier temps des négociations entre les deux pays pour régler tous les différends, dans un deuxième temps le désir de faire aboutir les négociations, dans un troisième temps la création d'une commission mixte et enfin la visite prochaine du ministre iranien des Affaires étrangères à Bagdad (voir le télégramme de Bagdad nº 205 du 21 mars 1966, non publié).

[4] M. Abbas Aram, ministre des Affaires étrangères d'Iran se rend en Irak du 14 au 19 décembre 1966. Un communiqué conjoint du 20 décembre publie le résultat des conversations et la liste des négociations que les deux pays désirent voir s'ouvrir dès que possible (voir le télégramme de Bagdad nº 882 du 20 décembre 1966 non publié, la dépêche nº 871/AL de Bagdad datée du 20 décembre 1966 et la dépêche de Téhéran nº 1978/AL du 24 décembre 1966, non publiées).

[5] Le général Abdul Aref se rend à Téhéran du 14 au 19 mars 1967 (voir les télégrammes de Bagdad nos 278 et 321 respectivement des 14 et 21 mars 1967 et la dépêche de Bagdad nº 218/AL du 25 mars 1967, non publiés).

Iran[1] ; conclusion d'un accord commercial[2], d'un accord de transit[3] et d'un accord culturel. Cependant la commission mixte ne s'est jamais réunie et les vrais problèmes demeurent en suspens ; les dirigeants des deux pays ont noué des rapports personnels, mais ceux-ci prennent fin avec la chute du régime Aref, en juillet 1968.

Le régime baathiste, qui s'installe alors à Bagdad, est vu de Téhéran avec des sentiments mêlés : son radicalisme inquiète, mais on note du moins avec satisfaction qu'il n'est pas inféodé à Nasser. Il envoie à Téhéran, en décembre 1968, le général Tikriti[4], qui fait bonne impression. On décide de reprendre les pourparlers et M. Khalatbari[5], à la tête d'une mission de vingt-deux membres, part pour Bagdad en février 1969 ; il y est, semble-t-il, reçu assez fraîchement et sa mission se solde par un échec.

2. La vérité est que les deux parties se sont longtemps efforcées de maintenir une façade d'entente cordiale, qui dissimulait des divergences profondes. Tout les sépare : la race aussi bien que la religion et le régime politique. Les Iraniens, qui regrettent secrètement le temps de Nouri Saïd[6] et du pacte de Bagdad[7], dissimulent mal un certain mépris pour leurs voisins instables et versatiles. Les Irakiens leur reprochent de ravitailler Israël en pétrole ; ils chuchotent que la *Savak* (police d'État iranienne) a partie liée avec les services de renseignement israéliens. Ils reprochent aussi à l'Iran les liens qu'il conserve avec la Grande-Bretagne et les États-Unis dans le cadre du CENTO ; ils le soupçonnent de vouloir établir un protectorat sur la future Fédération des Émirats du Golfe[8].

Sur le plan bilatéral, tout un contentieux s'est accumulé, dont les principales têtes de chapitre sont les suivantes : l'affaire kurde, le tracé de la

[1] Le général Taher Yahia, Premier ministre d'Irak, depuis le 10 juillet 1967, se rend à Téhéran du 24 au 29 juin 1968 (voir le télégramme de Bagdad n° 1020 du 24 juin 1968 et la dépêche de Bagdad n° 434/AL du 3 juillet 1968, non publiés).

[2] L'accord commercial irako-iranien est signé le 30 avril 1967.

[3] L'accord de transit irako-iranien est signé lors de la visite à Bagdad d'une mission économique iranienne qui se déroule du 27 novembre au 11 décembre 1967 (voir la dépêche de Bagdad n° 740/DE du 12 décembre 1967 non publiée).

[4] Le général Adnan Abdul Ghaffar Al Tikriti est depuis juillet 1968 chef d'État-major général des forces irakiennes et commandant des forces aériennes. Il est nommé le 1er août 1968 vice-Premier ministre et ministre de la Défense. Il se rend à Téhéran dans la première quinzaine de décembre 1968.

[5] Abbas Ali Khalatbari, sous-secrétaire d'État iranien au ministère des Affaires étrangères, se rend à Bagdad du 27 janvier au 9 février 1969. La rencontre se solde par un échec (voir la dépêche de Téhéran n° 513/AL du 14 mars 1969 non publiée).

[6] Nouri Saïd, Premier ministre d'Irak, est assassiné en juillet 1958 (voir ci-dessus la note du 21 février 1969).

[7] Le traité de l'Organisation du Moyen-Orient appelé aussi Pacte de Bagdad est signé le 24 février 1955 par l'Irak, la Turquie, le Pakistan, l'Iran et le Royaume-Uni. C'est une alliance qui contraint les parties signataires aussi bien à la coopération mutuelle et la protection qu'à la non-intervention dans les affaires des autres. Après le retrait de l'Irak le 24 mars 1959, le pacte est rebaptisé Organisation du traité central (*Central Treaty Organization* ou CENTO).

[8] La Fédération des Emirats du Golfe ou État des Emirats arabes unis est un État fédéral composé de six des neuf principautés arabes du Golfe persique : Abu-Dhabi, Dubaï, Saraj, Ajman, Um Al-Qaïwan et Fujairah. Sa constitution est proposée en 1968 par la Grande-Bretagne qui se retira définitivement des pays du Golfe en 1971. L'État fédéral est proclamé en décembre 1971.

frontière à Khanekin, le statut du Chott El Arab[1], le partage du « plateau continental », le sort de l'importante minorité iranienne établie en Irak. Les deux points les plus importants sont le statut du Chott El Arab et l'insurrection kurde. Les Irakiens reprochent à leurs voisins de soutenir les partisans de Mollah Barzani[2], et il paraît en effet établi que les Iraniens leur accordent de larges facilités de ravitaillement ; l'expérience montre cependant que le point critique n'est atteint qu'au moment des offensives que l'armée irakienne lance périodiquement contre les insurgés. Quant au Chott El Arab, il avait jadis une grande importance pour l'Iran comme débouché de la raffinerie d'Abadan ; cependant le rôle d'Abadan dans l'économie iranienne a diminué, et ses produits s'écoulent de plus en plus par le nouveau port de l'île de Kharg ; c'est surtout pour des raisons de principe et de prestige que les Iraniens accordent encore de l'importance au régime juridique du Chott El Arab.

3. Le régime juridique du Chott El Arab est fixé par le traité irako-iranien du 24 juillet 1937 qui reproduit les dispositions d'un protocole conclu en 1913 entre la Perse et l'Empire ottoman. Contrairement à la pratique habituelle, ces accords placent la frontière non pas sur la ligne médiane mais le long de la rive iranienne du fleuve, qui se trouve ainsi placé entièrement sous la souveraineté de l'Irak. Ils établissent en outre une servitude de passage au profit de l'Iran et prévoient qu'un accord réglera le régime de la navigation.

Le traité de 1937 est périodiquement remis en cause par l'Iran, qui le considère comme léonin et contraire aux principes du droit international. Téhéran accuse de plus l'Irak de ne pas observer ses obligations et, de fait, l'accord réglementant la navigation n'a jamais été conclu. À plusieurs reprises dans le passé, l'Iran a « dénoncé » le traité et déclaré qu'il ne l'observerait plus ; mais ces manifestations de mauvaise humeur n'ont jamais eu de suite jusqu'en 1969.

4. Le 15 avril 1969, à la suite d'un incident de navigation, le gouvernement irakien a signifié à l'ambassadeur d'Iran que les navires iraniens naviguant dans le Chott El Arab devraient désormais amener leur pavillon. Non seulement le gouvernement iranien n'a pas obtempéré mais il a une fois de plus dénoncé le traité, ajoutant qu'il se passerait désormais des services des pilotes irakiens et qu'il ferait escorter ses navires par des unités militaires. Des troupes ont été concentrées à la frontière irakienne ; l'aviation a été mise en état d'alerte. De leur côté, les Irakiens ont concentré quelques troupes et expulsé, à titre de représailles, plusieurs centaines de ressortissants iraniens.

5. Dans cette affaire, il semble bien que l'Iran ait saisi l'occasion de la lourde maladresse commise par les Irakiens pour tenter de résoudre à son avantage la question du Chott El Arab. Les circonstances paraissaient favorables : une partie de l'armée irakienne était retenue en Jordanie, une

[1] Voir *D.D.F.* 1966-I, n° 358.

[2] Le mollah Mustapha Barzani est président du parti démocratique kurde opposé au pouvoir de Bagdad.

autre au Kurdistan où la situation se détériorait de nouveau. L'Irak n'avait visiblement pas les moyens d'obliger les Iraniens à amener leur pavillon. Aussi a-t-il dû faire marche arrière ; depuis quinze jours, les navires iraniens descendent impunément le Chott El Arab pavillon haut, avec leurs propres pilotes et sous escorte militaire. C'est un échec pour l'Irak ; ce n'est qu'un demi-succès pour l'Iran, qui n'est pas parvenu pour autant à abroger le traité de 1937. Du moins doit-on constater que ce traité est aussi mal observé d'un côté que de l'autre, et qu'un état de fait tend désormais à s'établir dans le Chott El Arab.

(*Afrique-Levant, Levant, Irak, Questions économiques, Pétrole*)

337

NOTE

Arabie Saoudite
Politique extérieure et relations franco-saoudiennes.

N.[1] *Paris, 6 mai 1969.*

1. Depuis l'avènement de Fayçal[2] qui a détrôné son frère en 1964, l'Arabie saoudite est sortie de sa léthargie. Le roi a entrepris de moderniser son pays et d'en faire une puissance respectée dans le monde arabe, tout en maintenant un pouvoir théocratique et familial. Il est son propre Premier ministre. Ses frères occupent plusieurs des postes clefs dans le gouvernement. Le ministre des Affaires étrangères, M. Saqqaf[3], est une des rares personnalités non-membres de la famille royale qui occupent un poste important.

Peu peuplée – 3 à 4 millions d'habitants – l'Arabie Saoudite est riche grâce au pétrole : elle a produit en 1968 140 millions de tonnes qui lui ont procuré près de 900 millions de dollars. L'*ARAMCO*[4] assure 90 % de la production. D'autres ressources géologiques appréciables sont en cours d'exploration. Les revenus pétroliers assurent 85 % des recettes du budget. Environ 30 % des dépenses vont à l'armée, des sommes importantes, à l'éducation et à l'équipement.

2. L'Arabie Saoudite, gardienne des Lieux Saints, se veut avant tout musulmane et arabe, mais elle s'oppose au socialisme et n'entretient pas de relations avec les pays communistes. L'influence de la Grande-Bretagne et

[1] Cette note est rédigée par M. Luc de La Barre de Nanteuil, ministre plénipotentiaire, sous-directeur pour le Levant à la direction d'Afrique-Levant depuis juin 1964.

[2] Fayçal Ibn Abd al Aziz Abd al Rahman al Fayçal al Saoud est le fils du fondateur du royaume d'Arabie.

[3] Omar Saqqaf, sous-secrétaire aux Affaires étrangères est nommé, par décret royal du 31 mars 1968, ministre d'État pour les Affaires étrangères.

[4] Aramco, compagnie pétrolière américaine.

surtout des États-Unis y est très forte, bien que cette dernière ait connu une éclipse au lendemain de la guerre israélo-arabe.

Fayçal entend défendre la péninsule arabique contre les ingérences étrangères. Il a combattu l'intervention égyptienne au Yémen[1] en soutenant les royalistes en armes et en argent sans pour autant leur envoyer de troupes. Il a obtenu le départ des troupes égyptiennes en 1967. Il s'est efforcé d'obtenir l'entrée d'éléments conservateurs dans le gouvernement républicain : il s'est prêté à diverses tentatives de conciliation entre factions opposées au Yémen ; il ne réclame pas le rétablissement de la monarchie mais il se refuse encore à reconnaître le gouvernement républicain tant que celui-ci n'aura pas donné suffisamment de preuves de docilité à son égard et n'aura pas élargi sa composition de façon à en garantir l'orientation conservatrice.

Il ne reconnaît pas non plus le gouvernement d'Aden, lui reproche ses tendances extrémistes et son inclination prosoviétique ; il redoute en outre une fusion des deux Yémen qui renforcerait ce péril. Il n'a pas renoncé à l'espoir d'une subversion au Sud Yémen qui ramènerait au pouvoir des éléments modérés mais, pour le moment, il ne l'encourage pas directement.

Il déplore le départ des Anglais du Golfe Persique et affirme le caractère arabe de cette région. Il se déclare hostile à toute intervention extérieure dans le Golfe. L'appui qu'il a donné au regroupement des Émirats lui a valu une querelle avec le Chah à propos de Bahrein dont l'Iran revendique la souveraineté. Cette querelle paraît en voie d'apaisement[2]. Par contre, les rivalités entre les émirs du Golfe eux-mêmes ont provoqué des frictions entre le roi d'Arabie et certains d'entre eux, notamment l'émir d'Abu Dhabi[3].

Fayçal n'a pas participé au conflit de juin[4]. Il a accepté, à la conférence de Khartoum[5], d'accorder une aide importante à l'Égypte et à la Jordanie tant que durerait l'occupation israélienne. Il dénonce le sionisme mais également l'aventurisme arabe. Il n'a pas pris parti sur la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre[6] ; il n'entend pas reconnaître l'existence d'Israël

[1] Au sujet de l'intervention égyptienne au Yémen voir *D.D.F.* 1964-II, n° 199, 1966-I, n° 211, 1966-II, n° 308. Par les accords de Khartoum en août 1967, les Égyptiens s'engagent à quitter le Yémen.

[2] Le 3 juin 1968, le Chah d'Iran, se rendant en Éthiopie, fait une escale à l'aéroport de Djeddah où il a une longue conversation avec le roi d'Arabie. Devant la menace que présente la visite dans le port irakien de Umm-Qasr de navires de guerre soviétiques, les deux souverains estiment que la querelle à propos de Bahreïn doit passer après la nécessité de maintenir la sécurité dans le Golfe Persique (télégramme de Djeddah n° 277 du 10 juin 1968, non publié). Le Shah a ensuite effectué une visite officielle en Arabie saoudite du 9 au 14 novembre 1968.

[3] L'Arabie souadite revendique Buraimi, les relations s'améliorent depuis l'éviction du prince Sharhbout d'Abu Dhabi.

[4] Au sujet du conflit israélo-arabe déclenché le 5 juin 1967, voir *D.D.F.* 1967, rubrique conflit israélo-arabe.

[5] Le sommet arabe de Khartoum se tient du 29 août au 1er septembre 1967. Il aboutit au triple « non » : non à la réconciliation avec Israël, non à la reconnaissance de l'État d'Israël, non à la négociation avec Israël. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 105.

[6] Au sujet de la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257.

et il attache une importance particulière à la restitution de la Vieille Ville de Jérusalem à la Jordanie.

Il s'oppose à la réunion d'une nouvelle Conférence au sommet pour ne pas relever le prestige de Nasser. Il continue à faire figure de rival de celui-ci dans le monde musulman.

3. Les relations diplomatiques franco-saoudiennes sont rétablies depuis 1962. Fayçal qui nous reprochait notre politique d'amitié avec Nasser, a apprécié notre conduite dans la crise israélo-arabe. Invité depuis longtemps à se rendre à Paris, le Roi a été reçu en visite privée par le président de la République le 2 juin 1967[1] ; le général de Gaulle lui avait alors renouvelé une invitation officielle, qui n'a pas été concrétisée depuis lors.

Le gouvernement saoudien n'a cessé d'autre part de manifester de l'intérêt pour notre concours culturel et surtout technique.

Un accord de coopération culturelle et technique a été conclu en juillet 1963[2]. Nous avons accueilli quelques dizaines de futurs professeurs d'enseignement technique saoudiens et une soixantaine de boursiers. Nous avons détaché des professeurs français dans des collèges techniques saoudiens et fondé à Ryad et à Djeddah des centres audiovisuels d'enseignement du français. Un attaché culturel[3] vient d'être nommé auprès de notre ambassade et rejoindra incessamment son poste.

Nous ne détenons encore qu'une part modeste dans le commerce extérieur de l'Arabie Saoudite : 4 % environ à l'exportation et à l'importation ; en 1968, nous avons vendu pour 97 millions de francs, surtout du matériel d'équipement, des produits chimiques et des véhicules, et acheté pour 382 millions, presque exclusivement du pétrole.

Par contre, notre participation à l'équipement de l'Arabie Saoudite n'est pas négligeable. Des contrats importants ont été obtenus dans le domaine de la recherche pétrolière (ERAP), de la prospection hydraulique (SOGREAH) et minière (le BRGM a découvert du cuivre), de la radiodiffusion (Thomson-Houston), de l'infrastructure routière… La société Hotchkiss-Brandt-Manurhin gère une cartoucherie[4] et construit une usine de fabrication d'armes légères.

Des techniciens français viennent d'achever, pour le compte du gouvernement saoudien, l'étude de l'installation d'une station terrienne de télécommunications par satellites et d'un réseau international de télécommunications[5] ; les firmes françaises CGE et Thomson-CSF espèrent obtenir d'importants contrats à la suite de cette étude.

[1] Le roi Fayçal est reçu par le général de Gaulle le 2 juin 1967. Voir le compte-rendu de l'entretien publié dans les *D.D.F.* 1967-I, n° 243.

[2] L'accord franco-saoudien de coopération culturelle et technique est signé à Djeddah le 7 juillet 1963. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 178.

[3] La création d'un poste d'attaché culturel à Djeddah est décidée en mars 1969.

[4] La cartoucherie de Khardi ou al Khardj, créée en 1950 et dont l'activité est suspendue en 1956, est remise en marche par le société française Manurhin en 1963 à la demande du gouvernement saoudien. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 178.

[5] L'accord franco-saoudien de télécommunication signé le 23 février 1967 prévoit l'étude et le contrôle par les organismes français compétents de plusieurs réalisations importantes, notamment

C'est toutefois avant juin 1967 que remontent la plupart des contrats conclus avec des sociétés françaises ; depuis cette date, seuls ont été signés quelques contrats concernant notamment des travaux de génie civil. Dans ce pays ouvert à la concurrence et ignorant le plus souvent nos produits, les efforts de nos firmes demeurent encore insuffisants. Les voyages de plusieurs missions d'hommes d'affaires français en Arabie Saoudite au cours de ces derniers mois, la nomination récente d'un attaché commercial permanent auprès de notre ambassade[1] et l'exposition technique et commerciale française qui se tiendra en octobre-novembre 1969 à Djeddah devraient améliorer cet état de choses.

Le gouvernement saoudien, qui avait engagé en 1964 avec les constructeurs français des négociations pour la fourniture d'un système complet de défense aérienne, a retenu finalement, pour des raisons politiques, une proposition conjointe anglo-américaine. Il a cependant manifesté à plusieurs reprises son intention de développer, dans un esprit « de large et profonde amitié », sa coopération avec la France dans le domaine militaire. Il a passé à l'industrie française, en février 1968, une commande importante de véhicules blindés légers[2] ; six officiers et sous-officiers français seront prochainement envoyés en mission de longue durée en Arabie Saoudite pour assurer l'instruction des unités saoudiennes équipées de ce matériel.

Par ailleurs, huit officiers saoudiens ont été accueillis en stage en France cette année ; le gouvernement saoudien a exprimé le désir que leur nombre soit plus élevé à l'avenir. Deux officiers supérieurs de la Marine nationale se sont rendus en Arabie Saoudite, respectivement en mai-juillet 1968 et en avril-mai 1969 pour étudier la mise sur pied d'une marine.

À la suite de la visite de M. Messmer en Arabie Saoudite au mois de janvier dernier, le gouvernement saoudien a manifesté l'intention de procéder à de nouvelles acquisitions de matériel français d'armement (canons bitubes anti-aériens, chars AMX 13 ou AMX 30, hélicoptères, véhicules-transports de troupes, et peut-être du matériel naval).

Plusieurs personnalités saoudiennes ont été reçues officiellement en France, notamment en octobre 1967 l'émir Fahed, ministre de l'Intérieur[3] – en fait, le second personnage du royaume – et, au début de l'année 1968, l'émir Sultan, ministre de la Défense[4].

une station terrienne de télécommunications par satellites et d'un réseau téléphonique inter-urbain à grande distance. Le télégramme de Paris à Ryad n° 101 du 8 mai 1969, non publié, annonce que l'ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris affirme que les marchés relatifs à la station spatiale et à la société de gestion des télécommunications seront confiés à la France.

[1] M. Myrel Sippel arrive à Djeddah le 10 mars 1969 en qualité de conseiller commercial.

[2] Un contrat de fourniture de 200 véhicules AML Panhard est signé le 13 février 1968. Voir le télégramme de Djeddah n° 339 du 22 juin 1969 publié plus loin.

[3] Le prince Fahed Ibn Abdelaziz al Saoud, second vice-président du Conseil des ministres et ministre de l'Intérieur, se rend à Paris du 9 au 13 octobre 1967. Il est reçu par le général de Gaulle le 13 octobre auquel il exprime son désir de développer les relations culturelles avec la France par la venue de professeurs français en Arabie saoudite et l'envoi d'étudiants saoudiens en France.

[4] Le prince Sultan Ibn Abdelaziz al Saoud, ministre de la Défense et de l'Aviation du gouvernement saoudien, se rend en France du 19 au 23 février 1968.

M. de Chambrun[1], secrétaire d'État français au Commerce extérieur, a fait un voyage en Arabie Saoudite en 1966. M. Habib-Deloncle[2], député de Paris et membre de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, s'y est rendu en mars 1968. M. Messmer[3], ministre des Armées, a fait en janvier 1969 une visite officielle en Arabie Saoudite à laquelle le gouvernement de Ryad a tenu à donner un éclat particulier.

(*Afrique-Levant, Levant, Arabie Saoudite, Relations avec la France*)

338

M. Siraud, Ambassadeur de France au Canada
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1039/AM. *Ottawa, 7 mai 1969.*

De l'avenir des relations avec la France vu par la presse canadienne.

La presse, dans son ensemble, continue de s'interroger sur l'avenir des relations franco-canadiennes. Elle estime que le départ du général de Gaulle peut amener des changements, sinon dans la ligne, du moins dans le style de la politique française et cherche à imaginer comment, à l'avenir, se présenteront les rapports du gouvernement de Paris avec les autorités de Québec et d'Ottawa.

Contrairement à ses collègues anglophones qui ont tendance à voir dans la visite présidentielle de 1967 la cause principale des problèmes intérieurs du Canada et « un coup inattendu porté à un pays uni » (*Leader Post*) et à penser, en conséquence, que tout désormais va s'arranger, M. Claude Ryan, du quotidien montréalais *Le Devoir* rappelle que « le Québec a tenté d'affirmer son existence et sa volonté propres dès 1960 » et que le général de Gaulle n'a donc pas créé la question québécoise. Il insiste cependant sur le fait que « son originalité fut d'avoir pris conscience, avant tout autre homme d'État étranger, d'un climat politique nouveau… et d'avoir lié fermement la politique de son gouvernement à cette reconnaissance ». Aussi se demande-t-il si « de Gaulle parti, les rapports entre le Québec et la France continueront de se développer sous l'inspiration des prémisses posées par le président démissionnaire ou retomberont sous le champ des normes protocolaires qui exigeraient le chapeautage d'Ottawa ».

[1] Charles de Chambrun, député, est secrétaire d'État au Commerce extérieur de janvier 1966 à avril 1967.

[2] M. Michel Habib-Deloncle effectue à Djeddah puis à Ryad du 26 mars au 1er avril 1968 un voyage privé. Accueilli en qualité d'ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères de décembre 1962 à janvier 1966, il rencontre de nombreuses personnalités.

[3] Pierre Messmer, ministre des Armées depuis 1958, se rend en visite officielle en Arabie saoudite du 16 au 21 janvier 1969. Il est reçu le jour de son arrivée par le roi Fayçal qui insiste sur l'importance qu'il attache à la coopération française en particulier dans le domaine de la formation du personnel destiné à utiliser les matériels achetés en France (dépêche de Djeddah nº 23/AL du 30 janvier 1969, non reproduite).

C'est également la question que se pose le quotidien fédéraliste *Le Soleil* pour y répondre avec optimisme : « Les relations France-Québec, écrit-il, ne seront plus les mêmes sans de Gaulle… mais l'essentiel restera car les deux gouvernements sont liés en vertu de protocoles qui ont été dûment paraphés et endossés par le gouvernement canadien. De Gaulle ayant engagé la France envers le Québec, comme Lesage avait engagé le Québec envers la France, le successeur de de Gaulle ne pourra que donner suite à ces engagements, comme Johnson l'avait fait en succédant à Lesage et comme le fait encore Bertrand depuis qu'il a succédé à Johnson. Comme au Québec, le style a changé avec le départ de Lesage et encore avec l'arrivée de Bertrand, seul le style changera après de Gaulle dans les relations France-Québec ».

La presse anglophone, sans émettre un avis analogue, ne contredit pas formellement ces prédictions. Elle considère en effet que, malgré certains ajustements, les rapports privilégiés qui ont été établis entre le Québec et la France au cours de ces dernières années ne pourront pas être mis en cause. L'agence *Canadian Press*, il est vrai, estime dans une de ses dépêches que « le gouvernement québécois devra songer à réviser les modalités de ses relations avec la France car celles-ci ne pourront se poursuivre avec le même caractère d'intensité » mais ajoute le *Vancouver Sun* « cela ne veut pas dire que les Français tourneront le dos au Québec ou au peuple canadien – français en général. Cela serait déplorable et aucun Canadien-anglais ne le désire. Au contraire, le Canada considéré dans son ensemble peut bénéficier d'une association économique, culturelle et politique entre le Québec et la France. D'ailleurs, ajoute le *Windsor Star*, « même si d'excellentes relations étaient établies entre la France et le Canada, c'est quand même avec le Québec francophone que 90 % de ces relations seraient établies » et, ajoute le *London Free Press*, « pourvu que les usages diplomatiques soient observés il n'y a aucun obstacle à ce que les relations entre Québec et Paris continuent et se développent ».

Mais la plupart des commentateurs anglophones insistent davantage sur les rapports Ottawa-Paris que sur les relations franco-québécoises. Ils espèrent, tous, comme le *Leader Post* d'Halifax, « l'avènement d'un régime plus accommodant » qui permettra aux deux pays « d'inaugurer un dialogue franc et loyal dans les domaines d'intérêt commun : le développement de la culture française, celui de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et de l'aide à l'Afrique » (*Globe & Mail*) mais ils pensent surtout que c'est au gouvernement de M. Trudeau qu'il incombe de prendre les initiatives nécessaires au « rétablissement des relations cordiales qui caractérisaient autrefois les affaires franco-canadiennes » (*Leader Post*). Ainsi M. Bruce Phillips, de la chaîne *Southam*, espère que « gouvernement fédéral prendra rapidement l'initiative pour regagner le terrain perdu pendant la présidence du général de Gaulle » et « rétablira en France une certaine présence canadienne ». Quant à M. Charles Lynch, il estime « que la voie est désormais ouverte pour le rétablissement de relations normales entre Ottawa et Paris et un renforcement des liens culturels et autres existant entre les deux pays ». Il pense également que le gouvernement Trudeau doit

donner le feu vert « à toutes sortes d'échanges entre Paris et Québec et lancer de nombreux projets communs à la France et au Canada ». Il pourrait, ajoute-t-il, « donner son appui à la thèse qui veut que la France soit une des mères-patries du Canada et que le monde francophone a autant d'importance pour lui que le *Commonwealth* »… « une telle politique pourrait en effet être approuvée non seulement par les Canadiens-français mais aussi par les anglophones ».

L'impression générale est donc qu'on peut prévoir, à la fois le maintien des rapports privilégiés franco-québécois et la normalisation des rapports politiques entre Paris et Ottawa. Un élément d'incertitude assez grand est quand même enregistré par la plupart des éditorialistes et les déclarations qui se font actuellement à Paris à propos de la politique extérieure de la France sont notées avec la plus grande attention : « le gaullisme, écrit en effet l'*Ottawa Citizen*, doctrine d'un gouvernement fort et d'une nation forte qui cherchent à exercer une influence dans le monde entier et spécialement parmi les peuples francophones, a encore un grand élan. Le Canada, du fait de son importante population de langue française, continuera à en être affecté ».

Certains se demandent également quelles seront les incidences de la situation nouvelle sur les relations difficiles qu'entretient le gouvernement fédéral avec le Québec. Peu de journalistes il est vrai se hasardent à faire des commentaires à ce sujet. Pourtant deux opinions contradictoires apparaissent déjà : certains observateurs se demandent si, dans l'hypothèse d'un relâchement des liens entre le Québec et la France, la crainte de l'isolement ne pourrait pas inciter, par réaction, certains Canadiens-français à plus d'intransigeance à l'égard du gouvernement central et si le nationalisme de quelques personnalités québécoises ne s'en trouverait pas renforcé. D'autres, au contraire pensent comme l'écrit le *Globe and Mail* « que l'évolution actuelle devrait amener les politiciens du Québec à tempérer la guerre constitutionnelle qu'ils mènent à l'intérieur du Canada » et à adopter, par conséquent, une attitude de modération plutôt que de fermeté à l'égard des autorités d'Ottawa. Ils estiment en général que le résultat de la lutte qui oppose actuellement M. Cardinal à M. Bertrand dans la course à la présidence de l'Union nationale, permettra dans une certaine mesure, de discerner quelle sera, en définitive, la ligne adoptée à Québec.

(*Amérique, 1964-1970, Canada 202*)

339

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BERARD, REPRÉSENTANT PERMANENT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE PRÈS LES NATIONS UNIES.

T. nos 412 à 415. *Paris, 8 mai 1969.*

Immédiat, strictement réservé. (*Reçu* : 12 h 52)

Je me réfère à mon télégramme nos 359 à 364[1] et à vos télégrammes nos 1093 à 1113[2] et 1246 et 1247[3].

Votre représentant pourra marquer notre accord au projet de mandat du groupe de travail sur la question des réfugiés qui a été présenté par lord Caradon[4].

Étant donné que vous avez déjà, en séance plénière, indiqué selon quels principes généraux nous pensions que le problème des réfugiés devrait être résolu, votre représentant au groupe de travail pourra présenter les propositions suivantes qui se situeraient dans le cadre d'un règlement d'ensemble à arrêter avant le retrait.

[1] Le télégramme de Paris à New York nos 359 à 364 du 21 avril 1969 répond au télégramme de New York nos 1075 à 1085 du 18 avril par lequel M. Armand Bérard, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies, soumet à Paris le texte de la déclaration qu'il se propose de faire à la prochaine réunion quadripartite fixée au 21 avril ; il y est question de la navigation sur le Canal, dans le détroit de Tiran et le golfe d'Aqaba, du problème des réfugiés, du retrait des forces israéliennes, de la création d'une zone démilitarisée. Paris répond par le principe de la liberté de navigation, la création d'une zone démilitarisée liée à la question du retrait des troupes et insiste sur l'importance d'un juste règlement du problème des réfugiés : il y a lieu de distinguer le cas des réfugiés de 1967 et celui des réfugiés arrivés précédemment ; il convient d'examiner la possibilité de rendre les retours compatibles avec les réalités et la nécessité d'organiser un système viable d'indemnisation pour les réfugiés qui opteront pour l'installation dans le pays d'accueil.

[2] Le télégramme de New York nos 1093 à 1113 du 21 avril 1969 rend compte de la cinquième réunion plénière des quatre représentants permanents le 21 avril. M. Malik, le représentant soviétique se montre ferme sur le retrait des forces israéliennes et sur la question des frontières ainsi que sur la liberté de navigation dans les eaux internationales. Au sujet des réfugiés, le problème est lié au retrait des forces israéliennes, les réfugiés devront avoir le droit de choisir entre le retour et l'indemnisation. Lord Caradon, le représentant britannique, constate que les avis convergent au sujet des frontières et de la navigation sur le canal. Quant aux réfugiés, la délégation britannique tient pour urgente la mise sur pied d'un groupe de travail, les réfugiés devraient pouvoir choisir entre le retour en Israël ou l'établissement définitif dans d'autres pays, accompagné de versement de compensations ; les réfugiés de 1967 devraient regagner leur foyer dès que possible. M. Yost, le représentant américain, déclare être d'accord avec lord Caradon et approuve la création d'un organisme international. La date de la prochaine réunion des Quatre est fixée au 29 avril, le groupe de travail pourrait entreprendre l'étude de la question des réfugiés dès que le Secrétaire général des Nations unies aura fourni les renseignements.

[3] Par le télégramme nos 1246 et 1247 du 6 mai 1969, New York demande à Paris des instructions pour la séance du 8 mai au cours de laquelle les Quatre discuteront du projet de mandat du groupe de travail chargé des réfugiés.

[4] Hugh Mackintosh Foot Caradon, baron, est ministre d'État pour les Affaires étrangères et le *Commonwealth* et représentant permanent du Royaume-Uni aux Nations unies depuis octobre 1964.

1. Les réfugiés de 1967 devraient être autorisés à rentrer dans les territoires libérés au fur et à mesure de l'évacuation.

2. Le directeur de l'UNWRA[1] devrait être invité à établir, en liaison avec le calendrier qui serait fixé pour le retrait, des propositions détaillées pour la réinstallation de ces personnes dans les territoires libérés, touchant notamment aux problèmes humains, sociaux et financiers que ce retour poserait ; sur la base de ces propositions, les Quatre devraient s'entendre sur un programme concret.

3. Les Quatre devraient s'entendre sur les principes généraux d'un système qui permettrait aux réfugiés anciens de choisir librement entre le retour en Israël et la réinstallation avec compensation dans les pays arabes et d'exercer pratiquement leur option.

Cette deuxième hypothèse doit aussi être envisagée par ceux des réfugiés postérieurs à 1967 et qui ne voudraient pas regagner leur territoire d'origine.

4. Un tel système devrait être basé sur une libre consultation des intéressés menée le moment venu sous des garanties internationales à déterminer. Le directeur de l'UNWRA devrait être invité à faire des propositions sur l'organisation d'une telle consultation. Vous pourrez à ce sujet faire allusion aux indications que M. Michelmore a fournies lui-même au Département il y a quelques jours, au terme desquelles certainement moins de 10 % et peut-être moins de 5 % des réfugiés choisiraient le retour en Israël lorsque, le climat étant détendu par le retrait israélien, il deviendrait possible de les sonder sur leurs intentions véritables.

5. Des engagements devraient être demandés aux pays intéressés de se prêter à la satisfaction des vœux ainsi exprimés sous réserve de l'établissement, en accord avec ces pays, d'un calendrier qui permette d'étaler la réalisation de ces opérations sur un certain laps de temps, dans les meilleures conditions de réadaptation et de sécurité et sous réserve de l'établissement d'un programme de financement tenant compte des meilleures utilisations possibles pour les intéressés et leurs hôtes des indemnisations qui seraient offertes aux uns et des aides qui seraient fournies aux autres. Les pays extérieurs à la région devraient être invités à contribuer, ainsi qu'Israël, aux dépenses de ce programme. Le directeur de l'UNWRA devrait être invité là aussi à donner son avis.

(Collection des télégrammes, New York, 1969)

[1] Il s'agit de Lawrence Michelmore, Américain, commissaire général de l'UNWRA.

340

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2123 à 2127. *Washington, 8 mai 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 9, 01 h. 30).

Selon les indications qui ont été données à mes collaborateurs par leurs interlocuteurs, tant des services de la Maison Blanche que du département d'État et de la Trésorerie, les vues de l'administration américaine sur la situation monétaire internationale peuvent à l'heure actuelle se résumer comme suit :

1. On ne doute plus guère ici que la République fédérale procédera à plus ou moins brève échéance, à une réévaluation du deutsche mark. On considère que les industriels allemands sont maintenant résignés à une telle opération, qui a de plus en plus les faveurs de la *Bundesbank*. Le dernier obstacle majeur (qui retient surtout la CDU-CSU) est celui des prix agricoles, mais plusieurs formules seraient déjà à l'étude (subventions budgétaires ou communautaires, prélèvements temporaires aux frontières de la République fédérale, etc.) pour calmer en cette période préélectorale les appréhensions des milieux agricoles.

2. En ce qui concerne le montant de la réévaluation, les Américains pensent qu'il se situera probablement entre 5 et 10 pour cent – ce pourcentage dépendant lui-même, bien entendu, du sort qui sera réservé au système mis en place en novembre 1968. D'après nos interlocuteurs, certains, en République fédérale, envisageraient l'adoption pour le deutsche mark d'un système d'échelle mobile (*crawling peg*).

3. Les Américains s'interrogent sur le moment où les Allemands prendront leur décision : ils considèrent qu'à la suite des déclarations successives de personnalités gouvernementales allemandes il sera de plus en plus difficile de freiner le mouvement spéculatif. L'administration américaine souhaite bien entendu, dans ces conditions, que la décision de réévaluation du deutsche mark soit prise rapidement. Mais, compte tenu de l'importance des aspects politiques de la question, elle s'abstient d'exercer une pression dans ce sens sur les dirigeants allemands. Les délégués américains à la prochaine réunion de Bâle des représentants des banques centrales insisteront pour que, néanmoins, les Allemands prennent, dans l'immédiat, des dispositions visant à un « recyclage » des devises qui se sont accumulées depuis plusieurs semaines dans les coffres de la *Bundesbank*, donnant, ainsi, aux partenaires de la République fédérale les moyens d'attendre la décision de Bonn.

Si cette dernière n'était pas prise dans les toutes prochaines semaines, elle pourrait l'être dans la deuxième quinzaine de juin, avant la fin de la session du *Bundestag* de façon que ce dernier puisse, si besoin était, adopter les mesures d'aide aux paysans qu'une réévaluation du deutsche mark rendrait

nécessaires. Nos interlocuteurs notent au surplus que cette époque est postérieure aux élections présidentielles françaises – ce qui, pour les Allemands, rendrait possible un réalignement plus général des parités.

À défaut, la décision allemande ne pourrait plus intervenir qu'après les élections de septembre et la formation du nouveau gouvernement fédéral.

4. Les Américains pensent qu'une réévaluation du deutsche mark sera probablement suivie – peut-être avec quelque retard – par une opération similaire, mais de moindre envergure, sur le florin néerlandais. On souhaite à Washington, qu'il en soit ainsi, de même que l'on verrait avec faveur une réévaluation du franc suisse. Des opérations en hausse sur la lire et le yen seraient également considérées comme bienvenues surtout en ce qui concerne la devise italienne. Mais on ne se fait guère d'illusion, ici, sur les chances de voir les gouvernements de Rome et de Tokyo prendre de telles décisions.

5. En revanche, l'administration estime (ainsi que je l'ai déjà indiqué dans mon télégramme n°s 2079 et 2080)[1] que ni la dévaluation du franc français, ni celle de la livre sterling ne s'imposent dans les circonstances actuelles. En tout cas on espère que tout sera fait pour l'éviter, pour la raison évidente que, dans une telle hypothèse, le dollar deviendrait la principale cible de la spéculation. On note, en tout cas, que, grâce au contrôle des changes, le franc n'est pas, pour le moment, soumis à de fortes pressions et que, d'autre part, en dépit des médiocres résultats du commerce extérieur, la situation économique de la Grande-Bretagne est depuis peu en voie d'amélioration.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

341

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 365 à 372. *Abidjan, 8 mai 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 9, 10 h. 26).

Dès mon retour de congé, le 4 mai, j'ai repris contact avec l'ensemble des membres du gouvernement, les présidents d'assemblées, ainsi qu'avec nos chefs de file de l'assistance technique et du secteur privé.

[1] Dans ce télégramme de Washington en diffusion réservée, daté du 5 mai 1969, non reproduit, l'ambassade signale que, d'après un conseiller économique de la Maison Blanche, il faut s'attendre à un ajustement des parités monétaires dans quelques semaines. Cependant dans les circonstances du moment, une dévaluation du franc ne serait pas justifiée. Quant aux travaux du groupe sur le fonctionnement du système monétaire international, ils n'ont pas encore abouti, mais on s'achemine vers des mesures qui permettraient une plus grande fluctuation des taux de change, voire vers un système d'échelle mobile des parités.

Abidjan et la brousse sont apparemment calmes, un peu « sans expression ». Lorsque l'on parle seul à seul avec les Africains on se rend compte des sentiments mêlés que ce masque recouvre, peur du lendemain, désapprobation de voir le « croc en jambe au vieil homme »[1], pudeur africaine, méfiance à l'égard des foucades, des colères et des retournements des Blancs.

Le départ du général de Gaulle[2] a durablement marqué les habitants de ce pays de toutes classes. Les notables, lorsqu'ils analysent devant moi la situation, disent : « Vous pouvez être fier d'être français car dans ce pays notre tristesse montre à quel point tout ce qui se passe en France, nous concerne directement. Les Français ne se rendent pas compte ce que sera dans l'histoire du monde ces onze années de paix retrouvée et de décolonisation, c'est-à-dire d'égards envers tous les hommes ».

Chez le petit peuple l'attitude est moins raisonnée et encore plus affective. On voit aussi dans le résultat du référendum un acte d'ingratitude de la part du peuple de France. Les sentiments que l'Ivoirien a vis-à-vis du général de Gaulle ne sont pas ceux d'un mendiant vis-à-vis de son bienfaiteur, puisqu'on le sait la balance des paiements montre que la Côte d'Ivoire rapporte plus qu'elle ne coûte à la France. L'Ivoirien éprouve vis-à-vis du Général une affection vraie, un réflexe de reconnaissance pour l'indépendance, et pour l'assistance technique qui a permis au président Houphouët-Boigny de faire de la Côte d'Ivoire une des plus belles réussites de la coopération franco-africaine dans le domaine du développement.

Dans cette perspective – et, bien que M. Pepy[3] ne soit pas un inconnu en Côte d'Ivoire et ne soit nullement critiqué – le renvoi brusque de M. Foccart que les Ivoiriens apprécient grandement et qu'ils ont connu « sur un long parcours » a troublé beaucoup de monde et a pu faire croire à une révision de notre politique africaine. Je me suis efforcé, conformément aux instructions du Département[4], de montrer que ce n'était pas cela.

Les Africains m'ont dit avoir été, pendant ces dernières journées en communion de pensée avec la majorité de la colonie française. Certes, dans

[1] Allusion au départ du général de Gaulle.

[2] À la suite d'un référendum sur la réforme du Sénat et sur la mise en place de structures régionales, organisé le 27 avril et rejeté par 52,41 % de « non », le général de Gaulle cesse d'exercer ses fonctions à compter du 28 avril à midi. Le président du Sénat, M. Alain Poher, exerce par intérim les fonctions de président de la République.

[3] Daniel Pepy, conseiller d'État depuis 1967, est placé à la tête du secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches d'avril à juin 1969 en remplacement de Jacques Foccart, pendant l'intérim d'Alain Poher. Daniel Pepy a été, entre autres, directeur du cabinet de Léopold Sedar Senghor lorsque celui-ci était secrétaire d'État à la présidence du Conseil (1955-1956), conseiller juridique du gouvernement togolais (1957-1958), conseiller technique au ministère chargé de l'Aide et de la Coopération (1959-1960), président de l'institut de recherche agronomique tropicale (1960).

[4] Voir le télégramme-circulaire de Paris nº 203, daté du 2 mai 1969, non publié, informant les ambassadeurs de France dans les pays d'Afrique, ex-colonies françaises, de la décision prise par le président du Sénat, Alain Poher, président de la République par intérim, de remplacer Jacques Foccart par un collaborateur personnel. Ce télégramme précise qu'il convient d'assurer les chefs d'État auprès desquels ces ambassadeurs sont accrédités qu'il s'agit « d'une mesure d'ordre interne et que la politique de la coopération continue ».

celle-ci, quelques éléments – notamment chez les enseignants – se sont déclarés satisfaits du départ du général de Gaulle, mais ce fut le cas d'une petite minorité car, en fait, quelle que soit l'opinion politique de chacun, tous se rendent compte combien les liens de toutes natures ont été tissés entre la France et la Côte d'Ivoire grâce à l'action personnelle de l'ancien chef de l'État et tous manifestent leur inquiétude pour l'avenir.

En conclusion, le départ, dans des conditions parfaitement démocratiques du général de Gaulle n'a pu que renforcer, tant auprès des Africains que de la majorité des Français son rayonnement et sa légende. Il est certain que, quels que soient les hommes politiques qui, demain, gouverneront la France, la Côte d'Ivoire qui aime notre pays, son climat, sa culture, qui épouse souvent sa façon de penser et de réagir devant l'événement, souhaitera rester pour nous un ami privilégié. Il est non moins certain que la génération des hommes qui ont connu le Général, comme les très jeunes, les moins de trente ans, qui sont séduits par sa personnalité et qui savent les uns et les autres combien le Général était prêt à soutenir leur action, se sentiront un peu plus seuls et que cela facilitera peut-être un certain effritement de l'autorité des anciens et un retard dans l'accession des jeunes au bénéfice de gens d'âge moyen trop vite arrivés et trop jaloux de leurs privilèges.

Ce sera alors à nous de démontrer par nos actes que nous entendons poursuivre, comme par le passé, cette si fructueuse politique d'amitié et de coopération menée depuis l'indépendance.

(Collection des télégrammes, Abidjan, 1969)

342

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Messmer, Ministre des Armées.

L. *Paris, 8 mai 1969.*

Monsieur le Ministre,

Par lettre n° 1441, en date du 29 avril dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur le grand intérêt que présenterait pour notre industrie la mise en vigueur, moyennant les ajustements rendus nécessaires par une année d'attente, du contrat *Mirage* conclu le 6 avril 1968 avec le gouvernement irakien[1].

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je partage votre sentiment quant à l'intérêt que présenterait pour notre industrie ainsi que pour notre balance

[1] Les contrats pour la vente à l'Irak de 54 *Mirage* sont signés le 6 avril 1968 à Bagdad par le général Chakir Mahmoud Choukri, ministre irakien de la Défense d'avril 1966 à juillet 1968, et M. André Faraggi, président depuis 1936 de l'OGA, Office général de l'Air, agissant au nom des constructeurs. Les délais de livraison s'étalent entre 13 et 33 mois après le versement du premier acompte prévu pour le 1er mai 1969 (voir la note de la sous-direction du Levant au sujet de la vente de *Mirage* datée du 20 avril 1968, non reproduite).

des paiements la livraison à l'Irak de 54 appareils *Mirage III*. Aussi bien mon prédécesseur avait-il, dès le début des pourparlers ayant abouti à la signature du contrat d'avril 1968, donné un avis très favorable à cette affaire.

Des éléments nouveaux sont toutefois intervenus depuis lors : exécutions capitales publiques à Bagdad et Bassorah, qui ont ému l'opinion française[1] ; reprise des combats avec les Kurdes[2] ; crise sérieuse dans les relations entre l'Irak et l'Iran[3] ; enfin, tout récemment, reconnaissance de la RDA par l'Irak[4]. Brochant sur le tout, l'implantation de forces irakiennes aux confins d'Israël s'est accentuée.

Je comprends, d'autre part, que la mise en vigueur du contrat supposerait que les premières livraisons eussent lieu dès la fin de cette année, ce qui interdit de considérer l'affaire comme ne devant se concrétiser que dans l'avenir.

Dans ces conditions, et tout en ne revenant pas sur l'accord de principe qui lui a été donné, je verrais de sérieux inconvénients, tant du point de vue de l'opinion française que sous l'angle de nos rapports avec les pays amis comme l'Iran et la République fédérale d'Allemagne, à ce que la mise à jour du contrat d'avril 1968 eût lieu dans un proche avenir.

Aussi vous serais-je obligé de bien vouloir prescrire à vos services de laisser traîner les choses jusqu'à nouvel avis, ce qui, dans mon esprit, exclut toute signature à l'occasion du Salon du Bourget.

J'adresse copie de la présente lettre à Monsieur le Premier ministre et à Monsieur le ministre de l'Économie et des Finances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(*Afrique-Levant, Levant, Irak, Questions militaires, Ventes d'armes*)

[1] Au sujet des exécutions capitales à Bagdad et Bassorah, voir le télégramme de Paris à Bagdad n° 30 du 30 janvier 1969 publié ci-dessus et le télégramme de Bagdad n° 102 du 30 janvier 1969 non publié.

[2] Les hostilités entre les forces irakiennes et les kurdes ont cessé avec les accords de Bazzaz du 29 juin 1966. Un regain de tension remet la question kurde au premier plan des préoccupations du gouvernement irakien dès septembre 1968 (voir *D.D.F.* 1968-II, n° 223 et le télégramme de Bagdad n° 141 du 5 février 1969, non publié). Les opérations militaires reprennent en mars 1969.

[3] Voir la note du 6 mai 1969 sur les relations irako-iraniennes sur la crise du Chott-el-Arab publiée plus haut. Le durcissement des relations entre l'Irak et l'Iran se manifeste aussi lors de la démarche effectuée par l'ambassadeur d'Iran auprès de l'ambassadeur de France à Bagdad, au sujet des forages entrepris par la société ERAP à Buzurgan (province d'Amara). Le diplomate iranien s'inquiète au sujet de la proximité de la frontière dont le tracé est contesté par son gouvernement (télégramme de Bagdad n° 502 du 30 juin 1969, non publié).

[4] Le 30 avril 1969, le Conseil du commandement de la Révolution annonce « la pleine reconnaissance de la RDA ».

343

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Menthon, Consul général de France à Québec.

T. nos 249 à 253. *Paris, 9 mai 1969, 12 h. 38.*

La coopération franco-québécoise.

Je vous serais obligé de bien vouloir effectuer auprès de vos interlocuteurs habituels une démarche tendant à confirmer au gouvernement québécois la volonté de la France de maintenir à son plus haut niveau la coopération si heureusement développée entre les deux parties depuis le voyage historique du général de Gaulle en juillet 1967. Des assurances précises ont déjà été données en ce sens par M. de Lipkowski[1] à M. Chapdelaine[2] le 28 avril dernier. Les liens qui se sont établis entre la France et le Québec résultent en effet d'une solidarité nécessaire dans l'appartenance à une même civilisation et s'inscrivent par là même dans un destin indépendant de tout changement politique.

Sur le plan politique, la France ne manquera pas d'attacher la même importance et d'accorder le même soutien aux efforts prodigués par le Québec pour affirmer sa personnalité et tenir la place qui lui revient au sein des pays francophones. Il demeure en particulier entendu que le Québec sera directement invité à participer comme membre à part entière à la prochaine conférence des ministres de l'Éducation des pays africains et malgache d'expression française qui aura lieu cet automne à Paris.

Une priorité sera également accordée à la coopération franco-québécoise dans le domaine des télécommunications par satellites en raison de l'importance capitale que revêtent ces techniques pour l'avenir et le rayonnement de notre culture. En particulier, les engagements pris le 24 janvier 1969[3] aux termes de l'échange de lettres intervenu entre M. Michel Debré et M. Cardinal devront être intégralement respectés.

Je vous demande de donner au gouvernement québécois toutes assurances quant au maintien complet de la coopération française dans les domaines culturel, scientifique et technique. Vous pourrez préciser que les engagements pris par la France lors de la 6e session de la commission permanente franco-québécoise du 15 novembre 1968 seront honorés, qu'il s'agisse de l'Université du Québec, de l'échange de jeunes maîtres, des centres franco-québécois de développement pédagogique et technologique ou des coopérants du Service national, des affaires médicales et de l'ensemble de celles concernant la coopération technique, technologique et scientifique. Il en est de même pour notre participation au fonctionnement de l'office franco-québécois pour la Jeunesse.

[1] Secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis juillet 1968.

[2] M. Chapdelaine est le délégué général du Québec à Paris.

[3] Voir ci-dessus le télégramme de Québec nos 161 à 163 en date du 18 février 1969.

Sur le plan économique, il n'est pas davantage besoin de rappeler les profondes raisons d'être de la coopération franco-québécoise. La France entend suivre la voie dans laquelle elle s'est engagée et donner leur plein effet aux arrangements conclus lors de la visite de M. Cardinal. Il paraît nécessaire de souligner notamment le rôle confié au Comité chargé de faciliter les opérations de coopération industrielle, dont les activités devront être poursuivies. À cet égard, plusieurs projets d'investissement français au Québec sont en cours d'étude ou de réalisation. Bien qu'ils relèvent des décisions des entreprises privées, les autorités françaises, pour leur part, seront soucieuses de maintenir l'attitude favorable dont elles ont témoigné jusqu'ici dans ce domaine[1].

(*Amérique, 1964-1970, Canada*)

344

M. Wapler, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 487 à 493. *Varsovie, 9 mai 1969.*

Réservé. (*Reçu* : le 10, 12 h. 00).

Le directeur du IVe département[2], à qui j'avais demandé audience dès mon retour à Varsovie, m'a reçu hier.

1) M. Willmann a tenu à se faire l'interprète de « la très profonde émotion et des unanimes regrets » provoqués par le départ du général de Gaulle[3] aussi bien parmi les dirigeants que dans le peuple polonais. Une période d'incertitude s'était ouverte, mais on ne pouvait croire ici que les options fondamentales de la politique étrangère française seraient remises en cause même si « certaines inflexions et un style nouveau » devaient se faire jour. Le calme qui régnait en France était considéré comme « un facteur positif ». Tout en se défendant de vouloir en rien se mêler de nos affaires, M. Willmann a indiqué que l'on faisait des vœux à Varsovie pour le succès du candidat « le plus capable d'assurer la continuité de la politique extérieure de la France ».

2) Les autorités polonaises sont très satisfaites, m'a dit M. Willmann, de l'accueil fait à M. Motyka[4]. Elles attachent une particulière importance aux

[1] Ce télégramme d'instructions est signé de M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis octobre 1965.

[2] M. Adam Willmann est directeur du département IV (Europe occidentale) au ministère polonais des Affaires étrangères depuis 1966. Il est nommé vice-ministre de ce même ministère le 24 novembre 1969.

[3] Le 28 avril 1969.

[4] M. Lucjan Motyka est ministre de la Culture et des Arts depuis 1964. Il se rend en visite officielle en France du 24 au 30 avril 1969. Il s'entretient avec MM. Debré et Malraux des relations culturelles franco-polonaises.

assurances qui lui ont été données au cours de sa conversation avec Votre Excellence concernant la reprise des conversations politiques. Les autorités polonaises souhaitent que l'accord se fasse sans trop tarder sur une date : la fin de juin ou le début de juillet leur conviendrait. M. Willmann a ajouté que l'on attachait également de l'importance à ce que la négociation relative au cuivre ne soit pas différée et reprenne en mai comme convenu (mon télégramme nº 474)[1].

3) D'après M. Willmann la diplomatie polonaise consacre actuellement l'essentiel de son activité à la préparation de la conférence sur la sécurité européenne. M. Winiewicz qui s'est rendu récemment en Suisse, ira prochainement en Belgique et aux Pays-Bas[2]. M. Willmann a fait, à la fin d'avril, un séjour à Rome et à Vienne. Le ministre des Affaires étrangères de Finlande[3] est attendu à Varsovie. Cette activité extérieure « menée tout à fait librement et de façon autonome » a souligné mon interlocuteur – s'accompagne d'une mise à jour des plans polonais. Ces plans ne seront pas modifiés dans leur substance, mais adaptés à la situation nouvelle qui résultera de l'entrée en vigueur du traité de non-dissémination. Les Polonais étudient notamment une éventuelle extension de la zone dénucléarisée – limitée, dans le plan original, aux deux Allemagnes, à la Tchécoslovaquie et à la Pologne – par adjonction de pays comme la Belgique et la Hongrie. Nous sommes naturellement conscients du fait, a ajouté M. Willmann, que le nombre des signatures et des ratifications dont dépend l'entrée en vigueur du traité de non-prolifération est loin d'être atteint et que le doute persiste sur le parti que prendra en fin de compte la RFA. Mais nous voulons pousser sans attendre davantage nos études et nos consultations. Ce sont surtout de ces problèmes que nous serions heureux de nous entretenir, comme nous l'avons fait dans le passé, avec nos interlocuteurs français.

4) M. Willmann m'a confirmé (ma dépêche nº 466) qu'il avait pris contact pendant son récent séjour à Rome avec « les milieux du Vatican ». Il tenait pour assuré que le Pape[4] souhaitait se rendre en Pologne. Mais la réalisation de ce projet se heurtait encore à de nombreux obstacles dont le principal restait le refus du Saint-Siège de reconnaître « franchement et ouvertement » l'appartenance à la Pologne des territoires de l'ouest et d'en tirer des conclusions sur le plan de l'administration des diocèses.

[1] Le télégramme de Varsovie nos 474 à 480 du 8 mai 1969, non publié, insiste sur l'importance que revêt pour les Polonais la réalisation de leur programme électronique. Inscrit dans le plan, ce projet sera réalisé avec ou sans la France. Le cas échéant, la Pologne s'adressera à d'autres pays occidentaux même si cela devait comporter des inconvénients tels que retards et obligation de faire appel à plusieurs fournisseurs. Le succès de l'opération « cuivre » conditionne tout le développement des échanges franco-polonais.

[2] Josef Winiewicz se rend en Belgique et aux Pays-Bas à la fin du mois de mai 1969. Il s'agit de « visites privées » dont la justification officielle est l'inspection des postes diplomatiques. Le vice-ministre des Affaires étrangères doit rencontrer M. Harmel et M. Luns avec lesquels il compte s'entretenir de l'appel de Budapest et du projet de conférence européenne.

[3] Le ministre finlandais des Affaires étrangères, M. Ahti Karjelainen, a fait une visite de quatre jours en Pologne, du 19 au 23 mai, au cours de laquelle il s'est entretenu avec les principaux dirigeants du pays. Le résultat des échanges de vues semble toutefois assez mince.

[4] Giovanni Battista Montini, pape sous le nom de Paul VI depuis le 21 juin 1963. Don Montini avait été affecté à la nonciature de Varsovie en tant qu'« attaché » de mai à octobre 1923.

Le cardinal Wyszynski[1], a ajouté M. Willmann, ne facilitait pas la recherche d'un arrangement. Il avait récemment prescrit des prières publiques pour la venue du Pape à Czestochova « se posant, devant les fidèles, en puissance invitante ». Il était pourtant évident que Paul VI ne pourrait se rendre en Pologne qu'à l'invitation du gouvernement polonais, et que ce dernier ne pouvait accepter de se soumettre aux pressions du Primat.

Il n'en demeure pas moins – M. Willmann l'a laissé entendre – que l'on souhaite ici un arrangement avec le Vatican. La reconnaissance de la frontière occidentale par le Saint-Siège[2] et une visite du Pape qui contribuerait à légitimer le pouvoir socialiste aux yeux de la masse catholique seraient évidemment d'un prix inestimable pour les dirigeants de ce pays.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Pologne, politique extérieure, relations franco-polonaises, 1969*)

345

M. Dufour, Chargé d'affaires de France *a.i.* en Inde
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères

D. nº 558 / AS. *New Delhi, 9 mai 1969.*

Du rapport d'un groupe d'études navales du « Collège d'état-major »

Si l'attitude officielle du Gouvernement indien demeure inchangée sur les problèmes créés par le retrait anglais à l'Est de Suez à partir de 1971[3] et s'en tient au refus d'adhérer à tout pacte à caractère militaire, un groupe d'études de jeunes officiers de marine du « Collège d'État-major » vient, dans un long rapport officiel[4] de prendre des positions assez différentes, du moins en ce qui concerne la sécurité navale de la région.

[1] Le Primat de Pologne est le cardinal Stefan Wyszynski , arrêté le 26 septembre 1953, assigné à résidence au monastère de Komancza, dans le sud-est du pays, il est libéré en octobre 1956. Il reçoit la barrette cardinalice, le 18 mai 1957. Il est autorisé à se rendre à Rome pour participer aux sessions du Concile Vatican II (1962-1965), mais il est, en revanche, empêché par le régime communiste de participer à la première assemblée ordinaire du synode des évêques en 1967. La lettre envoyée, le 18 novembre 1965, aux évêques allemands par le Primat de Pologne pour les inviter à participer aux fêtes du millénaire religieux de la Pologne, le 3 mai 1966, est la première pièce au dossier du conflit ouvert entre l'Église et l'État.

[2] Il s'agit de la question des terres recouvrées de l'ouest et du problème politique de la frontière Oder/Neisse. Le Vatican refuse de nommer des évêques titulaires dans les diocèses ex-allemands avant que le statut de ces territoires ne soit fixé en droit comme en fait.

[3] Dès février 1967, le Livre blanc du gouvernement travailliste évoque la fermeture des bases britanniques situées à l'est de Suez. Devant la Chambre des communes, le 16 janvier 1968, le premier ministre britannique Harold Wilson annonce le « retrait des forces britanniques à l'est de Suez » avant la fin de l'année 1971.

[4] *Note de bas de page du rédacteur* : « Le rapport, établi en conclusion d'un séminaire d'études, n'était pas, semble-t-il, destiné à la publication. Le ministre de la Défense aurait fait ouvrir une

Jugeant, au contraire du gouvernement, que le retrait britannique de la région aura de profondes conséquences pour l'Inde, les rédacteurs de ce document estiment que Delhi doit faire « savoir au monde que les intérêts du pays dans cet Océan sont fondamentaux et que la nation est désireuse et capable d'y assumer ses responsabilités ». Mais, ajoute le rapport, pour être en mesure de défendre ses intérêts, l'Union indienne doit adopter une attitude réaliste, pour ne pas dire opportuniste. Il ne sert de rien, en effet, de proclamer que l'Inde veut la paix dans cette partie du monde et désire la soustraire aux influences étrangères, il faut pouvoir faire respecter cette volonté. Dans l'état actuel des choses, et pour de longues années encore, l'Inde n'est pas en mesure, à elle seule, de garantir la sécurité de sa flotte marchande et encore moins de faire de l'Océan une zone de paix.

Il convient donc de reconsidérer l'attitude illusoire de non-alignement (qui reste valable certes vis-à-vis des « super puissances ») et de rechercher parmi les pays de la région légitimement inquiets de la menace chinoise, ceux qui accepteraient d'élaborer avec l'Inde une stratégie commune, susceptible tout à la fois de garantir la sécurité des riverains et d'aider à leur développement économique. L'anathème lancé tour à tour à « l'aigle américain, au lion russe ou au dragon chinois » n'a aucune portée politique : il importe bien plutôt d'étudier, notamment avec le Japon, l'Australie et la Malaisie, et dans un deuxième temps, avec la Birmanie, le Siam et l'Indonésie, les bases d'une alliance, en donnant, s'il le faut les gages d'un abandon de la politique de « splendide isolement qui n'a fait jusqu'à présent qu'exciter la méfiance des voisins de l'Union ».

Si, d'autre part, la menace essentielle est chinoise, l'Inde ne peut ignorer l'agressivité du Pakistan, ni le fait que l'Iran, décidé à faire respecter ses intérêts sur le Golfe Persique, pourrait rapidement étendre son influence sur une bonne partie de l'Océan Indien. Delhi n'est actuellement en mesure de s'opposer ni à l'un, ni à l'autre. Elle ne saurait non plus interdire aux USA ou à l'URSS de « combler le vide », à moins d'aboutir rapidement à une alliance régionale qui ne manquerait sans doute pas d'être considérée avec bienveillance par les deux Grands. Il faut donc, au plus tôt, créer cette « Communauté de l'Océan Indien » en ayant à l'esprit que l'avenir de l'Inde est directement lié à la sécurité des mers voisines : l'Empire Moghol ayant négligé ce fait, s'est effondré sous les coups d'une puissance maritime.

Sans doute faut-il voir dans ce rapport préparé par des marins un plaidoyer, plus ou moins conscient, en faveur de la Marine. Celle-ci n'est pas, en Inde, la mieux dotée des trois armes. On doit néanmoins noter que c'est la première fois qu'un organisme militaire laisse publier une étude qui va à l'encontre des positions officielles qui, pour avoir été maintes fois affirmées, n'en sont peut-être pas pour autant partagées par les États-majors. Le gouvernement pourrait-il en être influencé ? On peut se poser la question. Récemment, répondant à une question à la Lok Sabha[1], M. Surendrapal

enquête sur les conditions dans lesquelles cette publication aurait été autorisée dans une revue officielle de la Marine. »

[1] La *Lok Sabha* est la Chambre basse du parlement en Inde.

Singh, ministre adjoint des Affaires extérieures, a déclaré que « des efforts conjoints étaient entrepris par les pays de la région, y compris l'Inde, pour empêcher les grandes puissances de prendre la place laissée vacante par la Grande-Bretagne ». Le Ministre, il est vrai, n'a pas évoqué les moyens qu'il comptait employer dans ce but.

(*Direction des Affaires politiques, Asie-Océanie, Inde 1968-1972, nº 388*)

346

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à l'Étranger.

L[1]. *Paris, 10 mai 1969.*

Réorganisation de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de l'arrêté[2] portant organisation de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques ainsi qu'une note exposant les principes de cette réorganisation[3]. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assurer la diffusion de ces documents auprès de vos principaux collaborateurs.

Les nouveaux développements et les nouvelles orientations de notre politique de relations culturelles, scientifiques et techniques, que reflète cette réorganisation des services de l'Administration centrale, doivent vous amener à procéder à certaines réflexions quant à l'organisation, dans votre poste, des services chargés de ces affaires. Je compte, par une prochaine dépêche, vous demander d'entreprendre ce travail en tenant compte des orientations nouvelles que je souhaite donner à notre politique de relations culturelles, scientifiques et techniques.

[1] Cette lettre circulaire, adressée aux ambassadeurs de France, est signée par M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères. Elle porte une annotation du directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département, datée du 9 mai, pour M. Jean-Yves Haberer, directeur du cabinet de M. Michel Debré depuis juillet 1968, insistant sur le fait « qu'il serait opportun que cette lettre et les documents joints puissent partir au plus vite ».

[2] L'arrêté portant organisation de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, daté du 5 mai 1969, est publié au *Journal officiel de la République française* du 18 mai 1969, p. 4959. Cet arrêté est pris suite au décret nº 69-233 du 14 mars 1969 relatif à l'organisation du ministère des Affaires étrangères et au décret, du même jour, portant nomination du directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques à ce même ministère, M. Pierre Laurent, conseiller d'État. Ces deux décrets sont publiés au *Journal officiel de la République française* du 18 mars 1969, p. 2743.

[3] Ces textes sont le résultat d'un certain nombre de projets et de notes des Services (Enseignement, Échanges culturels, Échanges artistiques, Bourses) remontant à 1968, préparés en vue de la réunion avec le Ministre, Michel Debré, tenue le 10 janvier 1969.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Annexe

La réorganisation des services de relations culturelles, scientifiques et techniques

L'état actuel des services, qui résulte d'évolutions successives, appelle une réorganisation qui réponde à la fois :

– aux exigences d'une politique active et sélective des relations extérieures en matière culturelle, technique et scientifique,

– au souci commun de tous les départements ministériels intéressés d'assurer une fructueuse collaboration des divers services de l'État appelés à concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'action,

– à la nécessité de combiner, au sein du ministère des Affaires étrangères, l'unité de vues et d'impulsion avec une claire répartition des responsabilités qui permette une heureuse déconcentration et donne à chacun des agents le sens et le goût de sa propre compétence.

De ces divers points de vue, l'organisation actuelle présente d'incontestables lacunes. Elle ne permet pas l'établissement de véritables programmes de coopération fondés sur des priorités et assignant leur place aux divers moyens d'intervention, en particulier du fait de la séparation entre les services de coopération technique et ceux de l'enseignement. L'action en faveur de la langue française n'est pas à même de s'appuyer directement sur les établissements d'enseignement français à l'étranger et sur nos instituts et centres culturels, qui relèvent actuellement d'une autre unité administrative. De même, l'attribution des bourses, faute d'être intimement liée aux programmes de coopération et d'enseignement ne répond pas aux fins d'orientation qu'elle devrait normalement assumer.

Cette situation, qui résulte d'adjonctions et de séparations successives, présente, pour la répartition et l'exercice des responsabilités administratives, encore d'autres inconvénients. Elle se prête mal à une déconcentration des tâches, elle ne permet pas à chacun des cadres de la direction de « situer » son action dans une perspective à moyen et long termes ; elle ferait peser sur le directeur général, si elle était maintenue, l'obligation d'intervenir exagérément dans de multiples tâches de gestion et d'exécution, obligation dont il peut être déchargé si l'organisation assure par elle-même un premier stade de coordination, grâce au regroupement des services par types de fonctions.

Il paraît donc raisonnable de retenir, à titre de lignes de force de la nouvelle organisation, les préoccupations dominantes du Département en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques, compte tenu de l'évolution des rapports entre les États et du rôle nouveau qu'y joue et que doit y jouer de plus en plus notre pays. Il s'agit essentiellement :

– de la diffusion de notre langue et de notre culture, au travers d'une large politique d'échanges,

– du regroupement et du renforcement de tous nos moyens de coopération culturelle et technique en vue de concourir plus efficacement au développement,

– du renforcement de notre présence scientifique sur le plan international, par et pour la formation des hommes de science ainsi que par l'organisation et le fonctionnement des institutions scientifiques, en particulier dans les domaines prioritaires de la haute technologie, des secteurs de pointe, de la recherche et des sciences biologiques et médicales.

C'est en fonction de ces trois objectifs que doivent être créés des groupes de services, de manière que chacun des agents qui s'y trouvent puisse, dans son action quotidienne, saisir de lui-même la finalité profonde de l'effort qui lui est demandé et du concours qu'il apporte à l'intérêt public. La structure se traduira simultanément par une refonte des services et par un réaménagement des conditions d'exercice de la fonction de direction.

A. *La réorganisation des services*

Trois groupes de services appelés à répondre aux fonctions dominantes qui viennent d'être rappelées :

– les services de *diffusion et d'échanges culturels*
– les services de *coopération* culturelle et technique
– le service des *affaires scientifiques*.

L'on observera en outre que ce principe d'organisation permettra de placer, au cœur de chacun des groupes de services, des éléments moteurs de l'action administrative (enseignement de la langue, programmes de coopération, secteurs scientifiques de pointe).

Certes, la mise en place de cette réforme entraînera une certaine redistribution des compétences et des unités administratives, en particulier pour ce qui concerne l'enseignement. Mais, loin de voir leur rôle restreint, les enseignants seront plus étroitement associés à deux des orientations essentielles de la Direction générale, en participant d'une part au sein d'une nouvelle sous-direction à l'œuvre capitale de diffusion de la langue et de la culture française, dont nos établissements d'enseignement ainsi que nos instituts et nos centres à l'étranger constituent les points d'appui, d'autre part, grâce à la création d'un service spécialisé de coopération par l'enseignement, à la politique de développement culturel menée par le Département. Il est en outre prévu que la coordination entre ces deux activités qui, bien que de nature différente, font appel à des personnels de même origine et doivent s'appuyer l'une l'autre, sera renforcée par la présence d'un conseiller technique spécialisé, auprès du directeur général.

B. *L'aménagement des fonctions de direction*

La conception adoptée en matière d'organisation administrative n'apportera pas seulement plus de clarté et d'efficacité. Elle entraînera une déconcentration des responsabilités, permettant au directeur général de mieux assumer les tâches qui sont proprement les siennes : l'animation d'une équipe et l'orientation constante de son action, fondées sur la réflexion, l'arbitrage et le contrôle. Le directeur général pour demeurer le plus étroitement possible au contact des services, ne retiendra auprès de lui aucun organisme de gestion ; il disposera, pour éclairer ses décisions et celles qu'il est appelé à proposer au Ministre et aux secrétaires d'État, des seuls organes de « pilotage » indispensables pour assurer :

– les études générales,
– le contrôle des équipements,
– la coordination des missions culturelles, techniques et scientifiques à l'étranger,
– la coordination géographique, permanente ou temporaire en fonction de besoins déterminés (ex. Québec-francophonie – Maghreb).

Les mesures envisagées ouvrent une nouvelle étape dans l'action du Département qui, en vingt-cinq années, sera passée de l'époque des initiatives de quelques-uns heureusement animés par l'esprit prospectif, à celle d'une politique cohérente des relations culturelles, scientifiques et techniques montrant le vrai visage de la France.

L'on pourra noter à ce propos que la réorganisation et la simplification des structures de la direction générale faciliteront la coordination que le gouvernement a souhaité établir avec les activités de coopération propres à l'Afrique francophone et à Madagascar, dont le secrétaire d'État aux Affaires étrangères demeure responsable, et qu'elles favoriseront l'établissement d'une collaboration fructueuse avec les divers services chargés d'une part de la coopération économique, d'autre part de notre développement technologique et scientifique.

Il s'agit donc bien d'aider le Département, conformément au programme de développement entrepris depuis son arrivée par le ministre des Affaires étrangères[1], à faire face aux nouveaux aspects des rapports entre les Nations. L'on peut d'autre part espérer qu'une perception plus exacte de son rôle dans la conduite des affaires du pays facilitera la juste appréciation des moyens qui lui sont nécessaires pour assumer cette mission d'avenir national.

(*DGRST, Directeur général, réorganisation de la Direction générale, 1969-1972, n° 76*)

[1] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères du 12 juillet 1968 au 22 juin 1969.

347

M. Carton, Ambassadeur de France au Koweït,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 120/AL. *Koweït, 11 mai 1969.*

La France et la République arabe du Yémen

Par sa communication en date du 27 avril[1], cette ambassade avait signalé au Département la démarche effectuée par M. Mohamed Ahmed Al-No'man[2], ambassadeur itinérant de la République arabe du Yémen en faveur de la reconnaissance de son pays par la France.

Au cours d'une seconde visite qu'il me rendit à mon domicile, le diplomate yéménite m'a confirmé les propos tenus à mon principal collaborateur le 27 avril : selon lui, il n'y aurait plus de guerre au Yémen ; les royalistes se sont officiellement retirés de la lutte ; l'imam Badr[3] en a fait la déclaration solennelle en même temps qu'il refusait au prince Mohamed bin Hussein[4], son cousin, tout droit à représenter la dynastie mutawakilite ou à parler en son nom. Parallèlement, le régime républicain s'est séparé de ses éléments extrémistes et a lancé de discrets appels au gouvernement saoudien pour un rapprochement, voire même une reconnaissance par lui, de la République arabe du Yémen. L'intermédiaire entre Sanaa et Ryadh avait été M. Ahmed No'man[5], le père de mon interlocuteur, ancien membre du directoire républicain du Yémen. Le Roi Fayçal[6] n'a pas été indifférent aux initiatives de Sanaa puisqu'il a cessé depuis quelque temps toute aide financière aux tribus royalistes. Dans le pays, la grande réconciliation nationale se poursuit donc et il n'est jusque aux anciens fonctionnaires de l'administration royaliste, tel que Qadi El Chami[7], ministre des Affaires étrangères, de l'imam Badr, qui n'œuvrent actuellement pour l'unification. Si le Roi Fayçal n'a pas encore reconnu le régime républicain, cela est simplement imputable, selon l'Ambassadeur, à des considérations d'amour propre.

[1] Le télégramme n°s 146 et 147 adressé, le 27 avril 1969, de Koweït à Paris, rend compte d'un entretien de M. Marcel Laugel, chargé d'Affaires en l'absence de M. Paul Carton, ambassadeur, avec Mohammed Ahmed Al-No'man, ambassadeur itinérant du Yémen qui exprime le souhait d'une reconnaissance par la France de la République arabe du Yémen.

[2] Mohammed Ahmed Al-No'man est ambassadeur itinérant de la République arabe du Yémen, après avoir été ambassadeur du Yémen à Beyrouth.

[3] L'imam Mohammed El Badr s'enfuit de Sanaa lorsqu'éclate la révolution militaire en septembre 1962 ; il se réfugie en Arabie saoudite. *D.D.F.* 1962-II n° 154.

[4] Le prince Mohammed Bin Hussein, cousin de l'imam Badr, est l'un des rares princes de la dynastie mutawakilite à avoir reçu une éducation européenne. En lui transmettant ses pouvoirs en décembre 1966, l'émir Badr en a fait le chef du mouvement royaliste du Yémen. Voir le télégramme de Washington n°s 7198 à 7202 du 13 décembre 1966 non reproduit.

[5] Ahmed No'man, père de Mohammed Ahmed Al-No'man, est l'ancien président du Conseil yéménite, voir *D.D.F.* 1962-II, n° 154.

[6] Fayçal Ibn Abd Al Aziz Al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

[7] Le Qadi Ahmed Chami est ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement royaliste de l'imam Badr jusqu'au coup d'État de septembre 1962.

Mais, estime le diplomate, sa réserve ne résistera pas au temps et aux efforts de Sanaa qui recherche sincèrement l'amitié de son grand voisin du Nord. À une reconnaissance séoudienne répondrait sûrement, du côté yéménite, une réappréciation des relations yéméno-soviétiques. Une normalisation des rapports entre Sanaa et Ryadh aurait par ailleurs, à coup sûr, de « salutaires répercussions » dans le Sud où le régime de Qahtan Al-Chaabi[1] connaît de très sérieuses difficultés.

Et ce sont les raisons pour lesquelles Sanaa a lancé une nouvelle offensive du sourire en direction de Londres et de Paris. Sanaa souhaite ardemment maintenant être reconnue par ces deux capitales[2].

Pour ce qui est de la France, une reprise des relations diplomatiques aurait, selon M. No'man, d'heureux prolongements dans le domaine de la coopération. Le Yémen désire vivement, en effet, que nos entreprises, notamment nos sociétés pétrolières – il a cité l'ERAP[3] – s'intéressent à son pays qui est tout disposé à conclure d'importants marchés avec elles. Il accueillerait, d'ores et déjà, avec empressement toute mission qui serait désireuse d'explorer les richesses naturelles du Yémen (agricoles, minières, etc.). Le gouvernement républicain serait également heureux de recevoir tout représentant français que Paris jugerait bon de charger d'une première mission de bonne volonté à Sanaa. De même, il ne verrait que des avantages à un voyage d'information à Paris de son ambassadeur itinérant. Il apprécierait également que, dès à présent, l'administration française acceptât d'envisager le renforcement de son action culturelle, notamment par l'octroi de bourses d'enseignement à de jeunes Yéménites.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir, s'il le juge opportun, me mettre en mesure de faire connaître à M. Mohamed Ahmed Al-No'man la suite qu'il aura estimé donner à ses suggestions.

P.S. Dans le courant de la conversation, mon interlocuteur m'a confirmé l'excellent accueil réservé par le gouvernement du Koweït à la délégation conduite par M. Al-Amri[4]. Des ambassadeurs seront prochainement échangés entre les deux pays (ma dépêche n° 116/AL du 7 mai)[5].

(*Direction Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Yémen du Nord, relations politiques avec la France*)

[1] Qahtan Mohammed Al-Chaabi est président de la République du Yémen du Sud, ou République démocratique populaire du Yémen du Sud, voir *D.D.F.* 1967-II, n° 288.

[2] Note de M. Carton : « L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Koweït m'a confirmé que M. Mohamed Ahmed No'man l'avait approché à cet effet. Il croyait savoir, a-t-il ajouté, que Londres considérait avec plus d'objectivité aujourd'hui une reconnaissance de la RAY [République arabe du Yémen] ».

[3] L'ERAP, Entreprise de recherches et d'activités pétrolières, est un établissement public d'État à caractère industriel et commercial. Il a conclu des marchés en Irak et en Iran. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 261, 1968-I n°s 78 et 267.

[4] Le général Hassan Al-Amri est de nouveau Premier ministre de la République arabe du Yémen et commandant en chef en septembre 1968 (il prête serment le 17 septembre 1968), après avoir été évincé de son poste de Premier ministre en septembre 1966 par le maréchal Sallal, président qui assume également les fonctions de Premier ministre à compter du 18 septembre 1966.

[5] La dépêche n° 116 / AL du 7 mai 1969, non publiée intitulée « Les deux Yémen à Koweït » relate la visite officielle à Koweït de deux délégations importantes : la première de la République

348

M. CARTON, AMBASSADEUR DE FRANCE AU KOWEÏT
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 126/AL. *Koweït, le 12 mai 1969.*

Le Golfe et la situation politique en France, petit Sommet des Émirats du Golfe.

Cheikh Issa Al-Khalifa[1], *ruler* de Bahrein, a bien voulu m'inviter à assister à la première présentation de mode de la Haute Couture française organisée par les soins de cette ambassade dans l'archipel, du 5 au 7 mai. Mon voyage coïncidait avec la visite officielle de Cheikh Ahmed[2], *ruler* de Qatar, au prince de Bahrein.

J'ai pu ainsi rencontrer ces deux personnalités et un certain nombre de leurs collaborateurs les plus proches. Nos conversations ont porté sur le départ du général de Gaulle[3] et les problèmes de la Fédération des Émirats du Golfe.

Démission du général de Gaulle

Mes interlocuteurs m'ont unanimement exprimé leur admiration pour « celui qui, pendant plus d'un quart de siècle, a présidé aux destinées de la France et lui a rendu prestige et grandeur ». Ils avaient été profondément surpris et peinés d'apprendre son départ. Quelles seraient maintenant les perspectives d'avenir des relations franco-arabes ?

Les Émirats du Golfe espéraient pour leur part que l'impulsion imprimée à la politique française par le général de Gaulle ne changerait point d'orientation, permettant ainsi à la coopération entre la France et le Moyen-Orient de persévérer dans la voie du développement et de l'amitié.

M'inspirant des directives de Votre Excellence, j'ai apporté à mes hôtes les apaisements nécessaires. La France, leur ai-je dit, très attachée au maintien de la paix, a toujours basé sa politique au Moyen-Orient sur le respect de la justice et de l'indépendance, sans lequel il ne pouvait être envisagé de règlement honorable au conflit qui oppose Arabes à Israéliens. Non seulement cette politique restait inchangée mais encore la France comptait-elle bien redoubler d'efforts pour aboutir au succès de la concertation à Quatre de New York[4]. Mes interlocuteurs souhaitaient un heureux couronnement

populaire du Yémen du 19 au 23 avril, la seconde de la République arabe du Yémen du 26 au 29 avril. Ces deux délégations sont présidées chacune par le Premier ministre, soit Fayçal Abdellatif Al-Chaabi pour le Yémen du Sud et Hassan Al-Amri pour le Yémen du Nord.

[1] Cheikh Issa ben Salman Al-Khalifa est l'émir de Bahrein depuis 1961.

[2] Cheikh Ahmed ben Al-Althani est l'émir du Qatar.

[3] Le 28 avril 1969, le général de Gaulle démissionne.

[4] Au sujet de la concertation des Quatre (France, États-Unis, Grande-Bretagne et URSS) voir la rubrique « conflit du Proche-Orient », le compte-rendu de l'entretien Debré-Shriver du 7 janvier 1969 et le télégramme de Paris à New York du 1er avril 1969 publiés plus haut.

de notre entreprise dans laquelle ils voient le seul espoir de règlement pacifique. Selon eux, la présence d'une France amie aux côtés des Arabes était le meilleur antidote, dans les circonstances actuelles, contre le danger communiste. Les États Arabes, qui n'ont aucune confiance dans la Grande-Bretagne et les États-Unis, auraient, en effet, répugné à s'en remettre exclusivement à Moscou du soin de trouver une solution à la crise du Moyen-Orient.

Problèmes du Golfe

Des entretiens que j'ai eus séparément avec cheikh Issa, gouverneur de Bahrein, cheikh Ahmed, gouverneur de Qatar, cheikh Mohamed ben Moubarak Al-Khalifa[1], directeur des Affaires étrangères et chef des services d'Information de Bahrein et M. Charaoui, conseiller juridique de cet Émirat, je tire les conclusions suivantes :

La Conférence au sommet qui, depuis le 10 mai, réunit à Doha[2] les chefs des neuf petites principautés du Golfe doit être décisive. Le temps pressant, il convient, en effet, que les dirigeants de la région tombent rapidement d'accord sur le processus d'accès à la Fédération. Les atermoiements des dix-huit derniers mois n'ont fait qu'augmenter la tension dans les Émirats ; ceux-ci se trouvent aujourd'hui confrontés avec des difficultés nouvelles. Le moment est donc venu de sortir de l'impasse. Le gouvernement britannique encourage, pour sa part, les cheikhs dans la voie des concessions réciproques. Ces derniers, tout en manifestant un sincère désir de compromis, ne semblent pas pour autant disposés à aliéner certaines de leurs prérogatives. Trop de problèmes, trop de divergences les opposent encore. Je n'en citerai que quelques-uns :

1) À la veille de la Conférence du 10 mai, cheikh Rashed de Dubaï[3] a tenu à indiquer à ses futurs partenaires qu'il n'admettrait aucune ingérence de l'autorité fédérale dans les affaires économiques de son Émirat. Cet avertissement laissait clairement à penser que Dubaï n'avait nullement l'intention de renoncer à la contrebande lucrative de l'or vers l'Iran et les Indes à laquelle elle se livre depuis des siècles. Les cheikhs d'Abu-Dhabi[4] et de Bahrein estiment qu'il existe là une source d'incidents graves pour l'avenir avec l'Inde et l'Iran.

2) Depuis des temps immémoriaux, Bahrein, soutenu par le gouvernement britannique, revendique l'île de Huwar, à l'ouest de la presqu'île de Qatar. Les Khalifa avaient, en ce qui les concerne, cessé l'an dernier de faire valoir leurs droits sur le sanctuaire de leur famille, situé au nord-ouest de Qatar, espérant ainsi amener cet Émirat à abandonner, à son tour, ses prétentions sur l'île de Huwar. Il ne semble pas que cette affaire ait pu être réglée durant le séjour du cheikh Ahmed à Bahrein.

[1] Cheikh Mohamed ben Moubarak Al-Khalifa est chef du département des Affaires étrangères de Bahrein.

[2] La conférence de Doha prend fin le 14 mai 1969.

[3] Cheikh Rashed ben Saïd Al-Maktoum est l'émir de Dubaï.

[4] Cheikh Zaïd ben Sultan Al-Nahiyan est l'émir d'Abou-Dhabi depuis août 1966.

3) Le choix du siège de la future capitale fédérale : Bahrein serait disposé à renoncer au titre de capitale au profit d'Abu-Dhabi. Qatar serait prêt à faire la même concession mais au bénéfice de Dubaï. Bahrein et Abu-Dhabi suspectent les Britanniques, à tort me semble-t-il, de favoriser Dubaï.

Il n'est jusqu'aux conseillers juridiques étrangers (irakien pour Abu-Dhabi, égyptien pour Qatar) qui ne se soient livrés, lors d'une réunion de travail toute récente à Bahrein, à des échanges d'insultes aussi puériles que futiles, n'en compromettant pas moins les travaux de la commission spéciale chargée d'élaborer le statut futur de la Fédération.

Cette situation irrite les dirigeants de Bahrein, plus éclairés et plus instruits que leurs voisins du Sud, conscients des préjudices que ces tergiversations ne vont pas manquer de porter à leurs intérêts propres. Ils s'insurgent contre l'indifférence apparente des Britanniques. Le conseiller juridique de Bahrein, M. Charoui, m'a confié dans un moment de découragement qu'il subodorait un complot séoudo-irano-britannique qui pourrait résulter en l'abandon des États de la Côte des Pirates[1] aux mains de l'Arabie Séoudite. « Si telles sont les intentions de la Grande-Bretagne, m'a-t-il dit, qu'elle nous le dise ; car nous saurons alors prendre les mesures qui s'imposent pour sauvegarder notre indépendance et notre sécurité ». De son côté, cheikh Mohamed Al-Khalifa[2], frère de cheikh Issa, m'a fait part des propositions que Bahrein comptait soumettre à la Conférence de Doha pour sortir de l'impasse :

– création sans tarder d'un gouvernement central,

– choix de la capitale fédérale,

– à défaut d'une constitution définitive sur laquelle aucun responsable local ne semble vouloir tomber d'accord, élaboration d'une constitution provisoire dans les deux mois qui suivront la réunion de Doha,

– élection d'un chef d'État pour une durée de deux ou trois ans, le principe de rotation entre les cheikhs des quatre grands Émirats étant retenu,

– adoption d'un budget commun,

– création d'une Assemblée nationale dont les deux/tiers des membres seraient élus et un tiers désigné.

En l'absence d'accord entre tous les dirigeants du Golfe qui permettrait la création du nouvel État et son admission aux Nations unies avant le retrait des Britanniques, Bahrein se réserverait le droit, dès septembre prochain, de « retirer ses cartes du jeu ».

La Fédération ne semble donc pas arrivée au bout de ses peines ; nous saurons dans quelques jours si les Grands du Golfe auront finalement fait des concessions à la sagesse.

[1] La zone côtière d'environ 650 kilomètres qui s'étend de Khor Al Odeid à Ras El Khaimah avec à l'est une ouverture sur le golfe d'Oman fait partie du domaine des émirs de l'ancienne « Côte des Pirates » appelée « Côte de la Trêve » depuis la signature en 1853 d'une trêve perpétuelle avec le Royaume-Uni. Les États de la Trêve, ou *Trucial States*, sont depuis 1952 au nombre de sept : Abu-Dabhi, Dubaï, Sharyah, Ajman, Ummal Quwain et Ras Al Khaimah.

[2] Cheikh Mohamed ben Salman Al-Khalifa est le frère de l'émir de Barhein.

P.S. Au moment où je prenais congé de cheikh Issa, celui-ci m'a, à nouveau, fait part de son projet de se rendre à Paris dans le courant du mois d'août, à son retour d'un voyage qu'il compte effectuer aux États-Unis (ma dépêche nº 60/AL en date du 4 mars)[1].

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970. Pays du Golfe persique. Relations politiques avec la France PGP 6-3*)

349

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Schonen, Ambassadeur de France à Bangui.

D. nº 221/DAM[2]. *Paris, 12 mai 1969.*

Instructions

Vous abordez votre mission en République centrafricaine dans des conditions particulièrement difficiles. Dans ce pays où toute la vie politique se déroule au rythme des états d'âme du général Bokassa, vous trouverez celui-ci frappé par deux événements majeurs.

Le départ du général de Gaulle[3] a été pour lui un choc d'autant plus grand qu'à travers les vicissitudes des relations franco-centrafricaines, il n'avait jamais cessé de manifester à son égard une dévotion littéralement filiale et n'avait pratiquement confiance qu'en lui.

L'incertitude, peut-être l'angoisse, dont il est assailli le saisissent alors qu'il est encore sous le coup de l'exécution, décidée par lui, de son principal collaborateur et unique rival éventuel, le lieutenant-colonel Banza[4].

En tout temps, le personnage du général Bokassa[5] pose des problèmes. Certains de ses comportements trouvent leur explication dans la formation militaire et vingt années de services accomplis sous nos drapeaux, y

[1] La dépêche de l'ambassadeur de France au Koweït, Paul Carton, nº 60/AL du 4 mars 1969 est intitulée « mission dans le Golfe persique du 18 février au 3 mars 1969 ». Le cheikh régnant de Bahrein envisage un voyage aux États-Unis durant l'été 1969 et exprime auprès de l'ambassadeur le désir de s'arrêter à Paris et de rencontrer le président de la République ou le Premier ministre. Cette dépêche est déjà citée dans la note du 6 février 1969 publiée plus haut.

[2] Cette dépêche est accompagnée d'une annexe, non publiée, portant sur la situation générale de la République centrafricaine, à la fois économique et politique, tant intérieure qu'extérieure.

[3] Le 28 avril 1969.

[4] Le lieutenant-colonel Alexandre Banza, qui participa aux côtés de Jean Bedel Bokassa au coup d'État dit de la Saint Sylvestre (1965-1966), ancien ministre d'État chargé de la Santé, est arrêté, condamné à mort pour tentative de coup d'État dans la nuit du 10 au 11 avril 1969, et exécuté le 12 avril.

[5] Jean Bedel Bokassa s'engage dans l'armée française en mai 1939. Il fait partie des Forces françaises libres et participe au débarquement de Provence et à la bataille du Rhin. Après la guerre, il poursuit sa formation militaire au Sénégal puis à Châlons-sur-Marne. Il combat ensuite en Indochine et en Algérie, obtient la Légion d'honneur et la Croix de guerre et quitte l'armée française le 1er janvier 1962 avec le grade de capitaine.

compris, pendant la guerre, une longue campagne au sein du bataillon de marche de la France Libre ; le plus souvent toutefois, ses réactions sourdent du tréfonds d'une âme bantoue assez éloignée des normes du raisonnement cartésien, mais intuitivement intelligente, rusée, soumise encore aux craintes inspirées par les sorciers et les fétiches. Le général Bokassa est souvent en quête de protection. Il peut connaître les excès de l'enthousiasme comme ceux de la haine et même de la cruauté, selon qu'il se juge soutenu ou trahi, et selon qu'il rencontre ou non des difficultés sur son chemin. Le général Bokassa aime, lui qui est changeant, pouvoir compter sur les autres.

Gardant à l'esprit les indications ci-dessus, vous devrez donc vous attacher dès votre arrivée à déterminer dans quelles directions le pousse son instinct dans les circonstances présentes. En tout état de cause, il importe que vous établissiez avec lui un climat de confiance personnelle, seule possibilité pour vous d'assurer pendant un temps appréciable le succès de votre mission.

L'attachement que les populations du pays n'ont cessé de manifester à la France, le voisinage de certains pays où s'exercent des influences contraires à la nôtre[1], l'existence en RCA de gisements d'uranium[2] dont l'exploitation par une société française est sur le point de commencer sont autant de raisons pour lesquelles il importe au plus haut point que, malgré d'inévitables traverses, soient maintenues des relations privilégiées entre la RCA et la France.

Vous pourrez compter sur l'intérêt très actif avec lequel sera suivie votre correspondance pour vous soutenir dans votre effort.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

[1] Par exemple la Guinée de Sekou Touré.

[2] Le gisement de Bakouma.

350

M. de Saint-Légier de la Sausaye, Ambassadeur de France à Santiago du Chili
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 142 à 148. *Santiago, 13 mai 1969.*
(*Reçu* : 0 h. 30).

Le ministre des Affaires étrangères[1], à qui je remettais ce matin la copie figurée de mes lettres de créance[2], m'a longuement parlé de la politique intérieure et extérieure du Chili.

De ses compatriotes, M. Valdès m'a tracé un portrait indulgent, mais réaliste. Aimables et insouciants, les Chiliens vivent au-dessus de leurs moyens. L'inflation est la sanction de leur abandon à la facilité. Ils manifestent aussi un vif penchant pour la controverse politique et s'intéressent plus à l'aspect juridique qu'au côté pratique des choses, d'où leur infériorité lorsqu'il leur faut négocier, par exemple, avec les Anglo-Saxons, avant tout soucieux de réaliser rapidement. L'observateur étranger ne doit cependant pas, estime le Ministre, se laisser impressionner par la véhémence des querelles entre les politiciens. Le tourbillon des paroles n'entame pas la solide camaraderie qui unit des hommes, qui, à quelque parti qu'ils appartiennent, se connaissent bien pour être issus des mêmes milieux et avoir fréquenté les mêmes écoles.

La plupart des Chiliens, sauf, peut-être les communistes[3], se retrouvent également, observe M. Valdès, unis dans un nationalisme né d'une même réaction après une longue période d'aliénation. Le Chili refuse de se laisser dominer par l'étranger et veut être lui-même. Le ministre des Affaires étrangères regrette cependant que la droite, classique, héritière d'une tradition cosmopolite, se comporte trop souvent à l'inverse de ce qui se produit en Europe, comme si l'intérêt national se confondait avec celui des États-Unis.

Les relations avec les États-Unis inspirent à M. Valdès des réflexions nuancées. Ces relations sont bonnes et doivent continuer à l'être, mais le

[1] M. Gabriel Valdès Subercaseaux, avocat, titulaire de la chaire de Droit économique à la faculté de Droit de l'université catholique, depuis 1963, membre depuis sa fondation du parti démocrate-chrétien, est ministre des Affaires étrangères depuis l'arrivée au pouvoir du président Frei, le 3 novembre 1964. Il a accompagné le président Frei lors de la visite officielle que fit à Paris le président du Chili du 7 au 10 juillet 1965 et a dirigé la délégation chilienne à la première réunion de la Commission mixte franco-chilienne qui s'est tenue à Paris du 5 au 9 octobre 1967.

[2] René de Saint-Légier de la Sausaye, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Santiago du Chili en avril 1969. Auparavant il a été directeur du Cabinet du ministre d'État chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales (1962-1964), conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République de 1964 à 1969. Il a accompagné le général de Gaulle lors de son périple en Amérique latine en 1964 et, à cette occasion, a séjourné au Chili du 29 septembre au 2 octobre 1964.

[3] Le parti ouvrier socialiste (POS) a été fondé à Iquique en 1912 par Luis Emilio Recabarren et une trentaine de mineurs. Le POS s'est transformé en 1922 en adhérant à la IIIe Internationale en parti communiste du Chili. Hors-la-loi au Chili entre 1948 et 1958 ce n'est qu'en 1970 qu'il accèdera au pouvoir lors de son union avec le parti socialiste chilien pour former l'Unité populaire chilienne.

gouvernement chilien, qui se sentait des affinités idéologiques avec les démocrates, n'a pas accueilli sans quelque inquiétude l'élection de M. Nixon[1]. Il connaît mal l'équipe républicaine et craint qu'elle n'identifie sa politique en Amérique Latine à celle des grandes compagnies privées, or, les investissements privés étrangers sont, en fin de compte, m'a assuré M. Valdès, reprenant un thème dont il use fréquemment en ce moment, une cause d'appauvrissement, dans la mesure où les rapatriements de bénéfices excèdent ce qui reste acquis par le pays hôte.

Si le nationalisme des pays d'Amérique latine s'est, dans le passé, surtout manifesté dans leurs rapports réciproques, c'est aujourd'hui à une réaction collective contre les formes subtiles de l'impérialisme américain, financières et techniques notamment, que l'on assiste. M. Valdès souligne le fait nouveau que représente la réunion des ministres latino-américains à Viña Del Mar[2], en ce moment même, pour tenter de définir des positions communes vis-à-vis des États-Unis.

Quant aux relations avec la France, que M. Valdès qualifie d'excellentes, il se félicite de leur épanouissement au cours des dernières années. La France a ainsi répondu au vif désir du Chili de diversifier ses interlocuteurs pour échapper au monopole nord-américain. Le Chili trouve en Europe occidentale, et surtout en France, des concours, dans le domaine technique en particulier, qui ne présentent pas pour lui les mêmes périls que la coopération avec les États-Unis et qui, d'ailleurs, répondent souvent mieux à ses besoins.

Comme je lui disais que j'avais été sensible aux propos chaleureux qu'il avait tenus à la télévision après la démission de Monsieur le Président de la République[3], M. Valdès m'a répété qu'il gardait un grand souvenir de son entretien avec le général de Gaulle, en 1967[4], et qu'il restait saisi d'admiration devant le geste digne de l'antique que le Général venait d'accomplir en s'inclinant devant le suffrage universel.

(*Amérique 1964-1970, Chili, politique intérieure 1969, n° 70*)

[1] Richard Nixon, député de l'État de Californie, élu vice-président de Dwight Eisenhower en 1952, réélu à la vice-présidence en 1956, est élu président des États-Unis le 5 novembre 1968.

[2] Le Chili se préoccupe de faire émerger une solidarité latino-américaine face aux États-Unis dans le cadre de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA), créée en 1964. La réunion extraordinaire de la CECLA qui se tient à Viña del Mar du 15 au 17 mai 1969 aboutit à l'adoption d'un texte connu sous le nom de « Consensus de Viña del Mar », présenté à Richard Nixon le 11 juin.

[3] Le 28 avril 1969.

[4] M. Gabriel Valdès Subercaseaux, ministre des Affaires étrangères du Chili depuis le 3 novembre 1964, se rend en visite officielle en France pour participer à la première réunion de la commission mixte franco-chilienne qui se tient, à Paris, du 5 au 9 octobre 1967. Il est reçu le 6 octobre par le général de Gaulle. Se reporter à *D.D.F.* 1967-II, n° 160.

351

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Propositions du FNL
III) Position française

N. nº 139/AS.[1] *Paris, 13 mai 1969.*

Confidentiel.

À travers les communications qui ont été faites au Département, le gouvernement français a été sollicité :

a) par le Front[2], de présenter ses observations sur les propositions faites à la Conférence[3] ;

b) par le Nord-Vietnam, de les approuver et de faire pression sur les États-Unis pour qu'ils les examinent sérieusement.

C'est dire que l'un comme l'autre souhaitent que la France joue un rôle actif et exerce son influence.

M. Rogers[4] a, d'autre part, fait savoir à M. Lucet[5] que nous pouvions avoir de libres contacts avec les représentants américains à Paris.

L'analyse des propositions du Front montre que celles-ci contiennent de très sérieuses ambiguïtés et qu'elles ne peuvent en conséquence être recommandées telles quelles aux États-Unis. Ce serait perdre notre crédit à Washington que de les approuver. Néanmoins elles offrent des perspectives assez intéressantes et dénotent un effort assez constructif pour justifier que nous indiquions aux États-Unis qu'elles nous paraissent mériter un examen attentif.

D'autre part, il paraît souhaitable de répondre à l'invite du Front en lui présentant sinon des observations qui pourraient être interprétées comme des approbations indirectes, du moins des demandes d'éclaircissements sur les points qui nous semblent obscurs. Ces points sont principalement les suivants :

a) Le caractère *global* de la solution proposée.

Nous pourrions indiquer que cette approche rejoint la nôtre dans la mesure où nous avons toujours pensé que problèmes politiques et militaires devaient être discutés conjointement.

[1] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969.

[2] Le Front national de libération sud-vietnamien.

[3] La Conférence de Paris sur le Vietnam.

[4] William Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[5] Charles Lucet, ambassadeur de France à Washington depuis octobre 1965.

Nous pourrions aussi demander si ceci signifie que toutes les questions doivent être réglées avant qu'intervienne effectivement un cessez-le-feu, y compris par exemple un calendrier d'évacuation des forces, un calendrier relatif à la constitution d'un gouvernement de coalition, ou bien si le cessez-le-feu interviendrait sur la seule base d'accords et d'engagements de principe.

b) *Le retrait des forces.*

Nous pourrions demander des éclaircissements, notamment :

– sur le lien existant entre le point 2 (retrait américain) et le point 3 (forces vietnamiennes) ;

– l'identité des « parties vietnamiennes » ;

– le moment où se situerait le règlement de la question des forces vietnamiennes ;

– la nature de la surveillance internationale envisagée (s'agit-il de la Commission internationale de contrôle ?)[1].

Nous pourrions aussi faire remarquer que les accords de 1954 prévoyaient que la surveillance internationale s'étendrait à toutes les forces engagées.

c) *L'avenir politique du Sud-Vietnam.*

La principale question dans l'immédiat porte évidemment sur le cabinet de paix. Nous pourrions demander à qui le Front fait allusion quand il mentionne des « personnes » se prononçant en faveur de la paix et de la neutralité.

Il serait également intéressant de savoir quelle relation le Front établit entre l'évacuation complète et la tenue d'élections générales.

d) *Le statut futur du Vietnam.*

L'allusion faite au Laos et au Cambodge peut nous offrir une ouverture pour sonder notamment Hanoï sur la possibilité d'une désescalade militaire dans ces deux pays et sur les intentions du Nord-Vietnam quant au retour aux accords de Genève de 1962[2].

Il serait également très intéressant d'obtenir de Hanoï des indications sur sa propre conception de la neutralité. Le problème d'un État communiste neutre est en effet à explorer. De même ce que penserait Hanoï de la neutralité réelle du Vietnam réunifié apporterait de précieuses indications pour l'avenir du Sud-Est asiatique.

Il va de soi que toutes ces questions ne sauraient être posées d'un seul coup. Il conviendrait d'en choisir quelques-unes comme point de départ.

Si réellement le Front et Hanoï se prêtaient à une conversation, nous pourrions, sans pour autant servir d'intermédiaires, transmettre aux Américains d'utiles éléments pour apprécier les positions de leurs interlocuteurs et

[1] La Commission internationale de contrôle mise en place par les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[2] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

valoriser ainsi notre rôle à un moment qui, pour nous, est à la fois délicat et important. Nous ne devons pas oublier enfin que les Soviétiques sont certainement désireux d'être actifs et que nous n'aurions aucun intérêt à en faire auprès des Américains les seuls interprètes de la pensée vietnamienne et inversement.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

352

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Entretien du Ministre avec le général Tioulong

N. nº 294/CLV.[1] *Paris, 13 mai 1969.*

Le général Tioulong[2] a été reçu par le Ministre[3], sur sa demande, le 13 mai à 15 h 30.

Le général Tioulong indique qu'il a tenu à saluer le Ministre à l'occasion de son séjour à Paris pour lui manifester ses sentiments d'amitié. D'autre part, le prince Sihanouk lui a demandé de ne pas manquer de voir le Ministre pour le remercier de l'aide dont le Cambodge a toujours bénéficié de la part du gouvernement français. L'aide militaire a toujours été accordée dans des conditions paternelles. L'aide économique, technique et culturelle est également dispensée avec une compréhension particulière. Le prince Sihanouk l'a chargé d'exprimer le profond chagrin que lui inspire le départ du général de Gaulle[4] en raison des liens très particuliers qui unissaient le Général au prince Sihanouk qui le respecte comme un père. Il prie M. Debré de bien vouloir transmettre au général de Gaulle les amitiés du prince Sihanouk.

Le général Tioulong a déjà vu M. Messmer[5] auquel il a exprimé les mêmes sentiments.

Le chef d'État-major des armées du Cambodge s'est rendu en mission à Moscou pour examiner les conditions dans lesquelles le Cambodge

[1] Cette note est rédigée par Henri Bolle, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département à partir de janvier 1968. Nommé sous-directeur du service Cambodge Laos, Vietnam en mai 1969.

[2] Nhiek Tioulong, inspecteur des forces armées royales khmères et vice-président du Haut conseil du trône depuis le 6 novembre 1962. Commandant en chef des forces armées royales khmères depuis octobre 1966.

[3] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

[4] Le général de Gaulle a démissionné de sa fonction de président de la République le 28 avril 1969.

[5] Pierre Messmer, ministre des Armées du 5 février 1960 au 22 juin 1969.

pourrait acquérir en Union soviétique des navires de guerre, notamment des patrouilleurs côtiers. Ce qu'on lui a montré ne lui a pas donné satisfaction. La marine cambodgienne n'a pas besoin de chasseurs de sous-marins, mais bien de garde-côtes classiques. Les conditions proposées par les Soviétiques sont toutefois favorables (3 millions et demi de dollars payables en dix ans). M. Messmer et le général Fourquet[1] ont déjà été mis au courant de ces conversations.

Le Cambodge avait déjà entrepris une pareille prospection en France en 1964. La question a de nouveau été évoquée, mais les services du ministère des Armées hésitent à céder au Cambodge des bateaux de type ancien et redoutent des déboires. Un crédit de 140 millions de francs n'est toujours pas utilisé.

La France, souligne le général Tioulong, doit maintenir au Cambodge une « tête de pont » culturelle en direction du Pacifique. Les États-Unis et la Grande-Bretagne dépensent beaucoup pour répandre l'anglais au Japon. En Indochine, seul le Cambodge tient tête alors que la langue américaine se répand à Saigon et que l'on parle de plus en plus chinois et russe à Hanoï. Au Cambodge, tout le monde parle français. Phnom Penh garde intacte la culture française.

Le Ministre répond que, si les possibilités budgétaires le permettaient, l'effort de la France serait accru dans le domaine culturel et dans celui de la coopération technique. Le Cambodge est au premier rang de nos préoccupations. Instruction a été donnée à la direction générale des relations culturelles de définir des priorités. Le Cambodge est au nombre des pays prioritaires.

Le Ministre remercie le général Tioulong de lui avoir transmis les sentiments que le départ du général de Gaulle inspire au prince Sihanouk. La France va peut-être connaître des semaines et des mois difficiles du point de vue politique. Que le général Tioulong dise au prince Sihanouk que le général de Gaulle a suivi la politique cambodgienne avec une attention et une considération toutes particulières. Cela date en particulier du séjour qu'il a fait à Phnom Penh il y a trois ans[2]. La politique d'indépendance du Cambodge recueille notre profonde approbation. Quant à notre attitude au sujet de la question du Vietnam, elle vise à donner à tous les États de la zone, en particulier au Cambodge, les moyens de sortir de l'état d'inquiétude qui est le leur.

Le Ministre connaît les difficultés du Cambodge à l'heure actuelle ; elles tiennent entre autres à la lenteur des négociations de Paris. La France suit les efforts du prince Sihanouk avec une particulière attention et est disposée à l'aider dans la mesure de ses moyens.

Quelles que soient les difficultés de la situation en France, conclut le Ministre, les relations entre le Cambodge et la France continueront à se développer, compte tenu des liens du passé et de l'intérêt que porte la

[1] Général Michel Fourquet, chef d'État-major des Armées depuis 1968.

[2] Sur le voyage du général de Gaulle au Cambodge du 30 août au 2 septembre 1966, voir *D.D.F.* 1966-II, n°s 217 et 232.

France à un pays francophone et à une nation qui entend demeurer elle-même.

Le général Tioulong évoque les soucis que lui cause le développement de la subversion armée au Cambodge. Il mentionne les attaques des *Khmers Serei*[1] à partir de la Thaïlande et le climat d'insécurité qui s'est établi dans la région des Hauts Plateaux[2]. Qui soutient cette dernière agitation ? Cela risque d'avoir des répercussions sur les rapports du Cambodge avec le Nord-Vietnam. Le gouvernement cambodgien a besoin des efforts de tous pour rétablir une situation normale dans les provinces périphériques et pour en finir avec l'agitation. Il rejoindra donc très prochainement son poste au Cambodge où il exerce des responsabilités très importantes.

(*Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979*)

353

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 525 à 527. *Bruxelles-Delfra, 16 mai 1969.*

(*Reçu* : 15 h. 45).

Le Conseil d'association entre la Communauté et la Turquie, qui s'est tenu le 13 mai, a examiné la question du contenu de la phase transitoire de l'accord d'Ankara[3].

M. Thorn[4] a commencé par rappeler la position de la Communauté à l'égard des divers aspects de la négociation en cours.

M. Caglayangil[5] s'est déclaré déçu par l'attitude des Six, tout particulièrement dans le domaine agricole et dans le secteur de la main-d'œuvre. Plus généralement, il a fait valoir que la Turquie ne pouvait pas être traitée comme n'importe quel autre pays associé : l'accord d'Ankara prévoit l'adhésion de la Turquie à la Communauté et de ce fait, celle-ci devrait se référer, sous réserve de certaines adaptations, au seul précédent valable, celui de l'accord d'Athènes[6].

[1] Les *Khmers Serei* (« Cambodgiens libres ») sont un mouvement d'opposants cambodgiens au prince Sihanouk, qui dispose d'appuis en Thaïlande et au Sud-Vietnam. Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 49/CLV du 22 janvier 1969.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la dépêche de Phnom Penh n° 761/AI du 22 avril 1969.

[3] L'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie signé à Ankara le 12 septembre 1963, prévoit que l'association comporte : une phase préparatoire de cinq ans, une phase transitoire, une phase définitive. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1963-II, n° 56.

[4] Gaston Thorn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et du Commerce extérieur depuis le 1er février 1969.

[5] Ihsan Sabri Caglayangil, ministre turc des Affaires étrangères depuis 1965.

[6] Au sujet de l'accord d'association entre la Grèce et la Communauté économique européenne signé à Athènes le 9 juillet 1961, voir ci-dessous la note n° 79/CE du 27 mai 1969.

La déclaration du ministre des Affaires étrangères de la Turquie s'est donc située sur un plan politique et n'a guère porté que sur l'orientation future des négociations.

Dans ces conditions, M. Caglayangil n'ayant formulé aucune demande précise de concessions supplémentaires, les Six sont convenus, au cours d'une brève suspension de séance, qu'il serait pour le moment inopportun d'annoncer à la délégation turque les concessions supplémentaires qu'ils avaient envisagé de proposer dans le secteur industriel (mon télégramme nos 477 et 478)[1].

Le débat en est donc resté là, après que le Conseil d'association ait décidé de tenir sa prochaine réunion au niveau ministériel dans la seconde moitié du mois de juillet.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

354

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 600 à 604. *Phnom Penh, 16 mai 1969.*

Réservé.

Je viens d'avoir connaissance, de source à protéger, d'un échange de correspondance assez révélateur de la nature des relations du prince Sihanouk avec les dirigeants de la RDVN[2] et du FNL[3].

À la fin du mois d'avril, M. Pham Van Dong[4] a fait savoir au chef de l'État qu'il souhaitait se rendre à bref délai à Phnom Penh pour avoir avec lui « d'importantes conversations ». M. Nguyen Huu Tho[5], pour sa part, lui a écrit le 30 avril qu'il se proposait de dépêcher au Cambodge le secrétaire général du Front, M. Huynh Tan Phat[6] pour « exposer de vive voix des problèmes urgents qui concernent les relations entre les deux pays ».

[1] Télégramme du 6 mai 1969, non reproduit. Il rapporte que le comité des représentants permanents : « est convenu que la Communauté assouplirait son attitude sur deux points concernant le secteur industriel. En premier lieu, une certaine liberté d'action serait reconnue à la Turquie quant à l'élimination des restrictions quantitatives. En second lieu, la Communauté consentira un effort supplémentaire en matière de désarmement tarifaire (70 % au lieu de 60 % dès la première année) sous réserve que la Turquie accepte un rythme accéléré pour l'élimination des droits frappant les biens d'équipement en provenance des pays de la Communauté ».

[2] République démocratique du Vietnam.

[3] Front national de libération sud-vietnamien.

[4] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

[5] Nguyen Huu Tho, président du Front national de libération sud-vietnamien de 1961 à juin 1969, puis président du Conseil consultatif du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[6] Huynh Tan Phat, secrétaire général du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1964, président du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir de juin 1969.

Le prince Sihanouk a répondu au premier le 14 mai que la saison des pluies se prêtait mal aux visites officielles et qu'il lui paraissait préférable de reporter la rencontre en décembre. Au second, il a donné le choix entre une visite à la même époque et un « voyage privé dans la deuxième quinzaine de juin » en marquant toutefois sa préférence pour la première solution.

Le Prince se dérobe donc, en invoquant de médiocres prétextes, aux contacts qui lui sont proposés. Pourtant, après le rejet de la déclaration de reconnaissance des États-Unis[1] et l'élévation au rang d'ambassade de la représentation du FNL[2], sa position vis-à-vis des Vietnamiens paraît bien améliorée. Mais il estime sans doute que ces gestes suffisent pour le moment. Il craint peut-être aussi d'être obligé de s'expliquer sur les graves accusations qu'il a portées contre les « communistes vietnamiens »[3]. Conformément au principe selon lequel les États indochinois doivent régler leurs problèmes entre eux, MM. Pham Van Dong et Nguyen Huu Tho lui demanderaient vraisemblablement de renoncer à son appel du 30 avril pour un élargissement de la conférence de Paris[4]. Or, à tous égards, l'intérêt du prince Sihanouk est de rester le plus longtemps possible dans l'équivoque.

[1] Le télégramme de Phnom Penh nos 528 à 533 du 1er mai 1969, non reproduit, rapporte ainsi la conférence de presse du 30 avril du prince Sihanouk : « On sait que depuis plusieurs jours déjà, dans ses discours en province, le prince avait fait état d'articles de presse selon lesquels des réserves avaient été exprimées à Washington sur la portée de la déclaration de reconnaissance des frontières du Cambodge [sur cette déclaration, voir ci dessus la note nº 249/CLV du 16 avril 1969] (…). Prenant prétexte des mêmes informations, il a cette fois conclu que cette déclaration était sans valeur. Répondant à une question, il a même précisé qu'il ne demanderait pas de mise au point au département d'État et qu'il était déjà suffisamment édifié sur l'attitude américaine.

Le chef de l'État n'est pas dupe, semble-t-il de la faiblesse de son argumentation. Sa nervosité pendant la conférence et la véhémence avec laquelle il s'est exprimé traduisent son embarras. Comment expliquer ce revirement ? Il est possible que le prince ait de nouvelles raisons de craindre les réactions de l'autre camp et que se sachant hors d'état d'y faire face, il ait jugé plus prudent de retarder le moment de la réconciliation avec les États-Unis. »

[2] Le télégramme de Phnom Penh nos 555 à 557 du 9 mai 1969, non reproduit, rapporte que : « Un bref communiqué du ministère des Affaires étrangères, publié ce matin 9 mai par l'agence khmère de presse annonce que le Cambodge et le FNL "Désireux de resserrer davantage leurs relations fraternelles et amicales ont décidé d'un commun accord d'élever leurs relations diplomatiques au rang d'ambassade" (sic). »

[3] Le télégramme de Phnom Penh nos 541 à 544 du 3 mai 1969, non reproduit, rapporte que lors d'une conférence de presse du même jour le prince Sihanouk : « a vivement pris à partie les "communistes vietnamiens". On a maintenant des preuves irréfutables, a-t-il dit, de leur collusion avec les rebelles dans le Nord-Est du Cambodge. Le chef de l'État a alors produit des photographies de deux soldats vietcong en tenue de combat tués récemment au cours d'un accrochage avec les forces de l'ordre ».

[4] Le télégramme de Phnom Penh nº 534 du 2 mai 1969, non reproduit, rapporte que lors de sa conférence de presse du 30 avril le prince Sihanouk a déclaré que : « La conférence de Paris est aujourd'hui dépassée, la guerre du Vietnam déborde en effet non seulement sur le territoire du Laos mais aussi sur celui du Cambodge. Plus qu'un combat entre les Sud-Vietnamiens anticommunistes et les Américains d'une part, les Nord-Vietnamiens et ceux du Front national de libération d'autre part, cette guerre est l'affrontement de deux idéologies qui tentent d'assurer leur hégémonie sur le Vietnam, sur une partie du Laos et une partie du Cambodge, en attendant de l'étendre ailleurs. C'est donc à Genève, ou dans une conférence de Paris élargie, que doivent se réunir, non seulement les Américains et les Vietnamiens, mais aussi les représentants de toutes les puissances, dont le Cambodge et le Laos, qui participèrent à la conférence de Genève de 1954 et avec eux les représentants, également, de tous les pays du Sud-Est asiatique intéressés au maintien de la paix en cette partie du monde. »

Quoi qu'il en soit, les Nord-Vietnamiens sont peu satisfaits, me dit-on, de cette réponse dilatoire et se préparent à revenir à la charge.

Il est à noter que le chef de l'État a reçu les lettres de MM. Nguyen Huu Tho et Pham Van Dong alors qu'il avait déjà annoncé sa décision de rejeter la reconnaissance américaine. Il est douteux, par conséquent, que cette décision ait été prise à la suite d'interventions directes d'Hanoï et du Front comme certains l'on pensé.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1969)

355

COMPTE-RENDU

Entretien de M. Debré avec M. Shriver, ambassadeur des États-Unis

C.R. *Paris, le 16 mai 1969*

Secret.

M. Debré[1] : Je vais évoquer devant vous[2] trois questions.

I. La première est celle du *Moyen-Orient*. Je vois, avec un peu de regret, les conversations à Quatre piétiner. Comme je vous l'ai dit l'autre jour, il me paraît normal et utile qu'il y ait des conversations bilatérales, d'autant plus que vous nous en informez, que nous en avons ensemble. Il me semble – peut-être est-ce là une position tactique du département d'État – que les dernières notes américaines sont un peu immobiles, comme d'ailleurs les notes soviétiques. En particulier, c'est là un point parmi d'autres, je vois réapparaître l'idée qu'il faut un accord entre les parties. Le fait de dire cela aboutit à ce que tout ce que l'on dit ne sert pas à grand-chose, car cette notion d'accord entre les parties conduit les gouvernements arabes à se dire : « on ne débouchera sur rien ».

Comme par ailleurs – et je crois que c'est aussi votre opinion – la situation continue à se dégrader au Moyen-Orient[3], je trouve qu'il appartient à la diplomatie américaine d'animer davantage les conversations à Quatre, de les faire avancer. Dans la situation où nous nous trouvons, c'est vous qui pouvez agir. Nous perdons du temps.

[1] Le ministre des Affaires étrangères est Michel Debré depuis le 31 mai 1968.

[2] Robert Sargent Shriver est ambassadeur des États-Unis à Paris.

[3] Des incidents plus ou moins graves se produisent entre Israël et ses voisins : attaque de l'aérodrome de Beyrouth le 27 décembre 1968 en représailles de la destruction d'un Boeing de la compagnie israélienne *El Al* sur l'aérodrome d'Athènes le 26 décembre 1968 ; attentat à Zurich contre un avion d'*El-Al* en février 1969 s'ajoutant aux fréquentes escarmouches le long du canal de Suez. Voir le télégramme de Tel-Aviv n° 32 du 7 février 1969 publié plus haut. Le télégramme de Tel-Aviv du 30 avril 1969, non publié, fait mention des propos de Moshe Dayan, ministre de la Défense : il se plaint du harcèlement militaire permanent de ses voisins, notamment de l'Égypte, le long du Canal et laisse prévoir un recours à la force.

M. Shriver : Avez-vous des idées pour réanimer cette négociation à Quatre ?

M. Debré : J'ai fait demander à notre délégation de mettre l'accent sur des discussions, secrètes et franches, relatives aux problèmes-clefs : frontières, garanties, zones démilitarisées. Je crois que si, à Quatre, dans le secret, nous allons au fond des choses, on peut faire des progrès et arriver à des conclusions.

On dit : les Russes estiment que les Égyptiens ne feront pas de bêtises, vous, de votre côté, vous tenez Israël. Il y a cependant en mouvement une mécanique qui risque, un jour ou l'autre, de faire éclater de très graves incidents. Avant de vous dire cela, j'ai étudié le dossier avec mes collaborateurs et telle est bien ma conclusion : c'est l'orientation de Washington qui sera décisive en la matière.

II. M. Blake[1] nous a remis un *mémorandum sur l'OTAN*[2] qui évoque plusieurs questions.

Parmi les questions soulevées à Washington par le président Nixon[3], il y en a une qui a déjà été traitée à Bruxelles, celle de « l'environnement ». À Bruxelles[4] nous avons donné notre accord à ce qui a été dit. On a demandé que M. Brosio[5] fasse un tour des capitales européennes. Nous lui répondrons. La procédure est entamée.

Il y a également l'idée d'avoir des réunions de hauts fonctionnaires et un groupe de planification. Je vous dis tout de suite que nous ne nous y opposerons pas.

Vous verrez très vite cependant, que si on voulait aborder là des problèmes politiques importants, ces réunions de hauts fonctionnaires ne représenteraient pas tout à fait ce que le président Nixon peut avoir en tête. Il aura, je le crains, une déception, mais nous participerons à ces réunions.

Qu'il soit bien entendu cependant que je considère que, sur ce point, il n'y a pas de changement par rapport aux conversations que le président Nixon et le général de Gaulle[6] ont eues et que les conversations bilatérales continueront, de la façon la plus régulière, sur les problèmes les plus importants.

[1] Robert Orris Blake est ministre conseiller près l'ambassade des États-Unis à Paris.

[2] Le mémorandum américain sur l'OTAN, remis le 10 mai 1969 au gouvernement français, est établi à la suite de la réunion ministérielle de l'Alliance atlantique du 10 avril 1969. Il contient trois propositions : 1) l'organisation de réunions, en marge du Conseil de l'Atlantique Nord, à l'échelon inférieur à celui des ministres mais à un niveau élevé de responsabilités politiques. 2) La réforme de l'APAG ou *Atlantic Policy Advisory Group* (groupe consultatif sur la politique atlantique). 3) La création d'un comité sur les défis de la société moderne qui étudierait les problèmes de l'environnement.

[3] Richard Nixon est élu président des États-Unis en novembre 1968.

[4] Le siège de l'Otan est installé à Bruxelles.

[5] Manlio Brosio, diplomate italien, est secrétaire général de l'OTAN. Désigné lors de la session ministérielle de La Haye (12-14 mai 1964), il prend ses fonctions le 1er août 1964.

[6] Le président Nixon se rend en France du 28 février au 2 mars, des conversations ont lieu entre le président américain et le général de Gaulle au Grand Trianon.

M. Shriver : Oui, certes.

M. Debré : Ces conversations seront la règle. Nous n'avons pas d'objection aux réunions que vous suggérez et à une certaine planification, étant bien entendu que nous considérons par priorité les conversations bilatérales. C'est ce qui avait été dit dans les entretiens de Paris et de Versailles.

M. Shriver : Je suis d'accord.

III. *M. Debré* : J'aborde maintenant la question du *Biafra*[1].

Je persiste à penser, au risque de me répéter, que le gouvernement américain n'accorde pas assez d'attention au Biafra. Comme je l'ai dit à maintes reprises, l'inaction politique où se complaît l'Occident n'est pas bonne.

Nous sommes seuls, tout à fait seuls, dans cette affaire. Cela limite beaucoup ce que nous pouvons faire, même avec l'aide de quelques nations africaines, du point de vue non seulement humanitaire, mais politique.

La Grande-Bretagne a toujours dit que le gouvernement fédéral l'emporterait par écrasement. Il n'en est pas ainsi. Il y a l'aspect humanitaire du problème. Il y a aussi son aspect politique. Cette partie de l'Afrique nous réserve de mauvaises surprises, qui découleront de cette inaction de l'Occident. Je l'ai déjà dit cinq ou six fois…

M. Shriver : Je commencerai par vous adresser mes remerciements pour votre aide dans les discussions concernant le Moyen-Orient. Nous pensons ici que vous avez rendu un grand service dans ce domaine et nous sommes très sensibles à votre action personnelle.

Vous savez que nous n'avons pas remis une note formelle aux Soviétiques, mais plutôt quelques suggestions[2] et nous attendons une réponse de leur part, peut-être la semaine prochaine. Nous pourrions ainsi, avec votre aide, dans les conversations à Quatre à New York[3], forcer, pousser, les Soviétiques un peu plus loin et nous espérons, parce que nous pensons que les Soviétiques veulent une solution au Moyen-Orient, qu'il sera possible de réaliser un peu de progrès, la semaine prochaine.

Notre intention était, dès que ces développements seraient intervenus, de remettre les choses aux Quatre, à New York. Nous n'avons pu encore le faire.

M. Debré : M. Sisco[4] a dit la même chose à M. Lucet[5].

[1] Au sujet du Biafra voir *D.D.F.* 1967-I, 1968-I et II, la rubrique « Nigeria ».

[2] Le 6 mai 1969, Joseph John Sisco, secrétaire d'État adjoint pour les affaires des Nations unies au département d'État, remet à Anatoly Fedorovitch Dobrynin, ambassadeur de l'URSS à Washington, un document sur la question du Moyen-Orient. Ce texte est ensuite remis par Charles Woodruff Yost, représentant des États-Unis auprès du Conseil de sécurité, à ses collègues français et britanniques. (Télégrammes de Washington nos 2096 à 2102 et 2103 à 2107 du 7 mai 1969, nos 2146 à 2150 du 10 mai 1969 non publiés.)

[3] Les conversations à « Quatre » débutent le 3 avril 1969.

[4] Joseph John Sisco est secrétaire d'État adjoint pour les Affaires des Nations unies au département d'État.

[5] Charles Lucet, est ambassadeur à Washington depuis octobre 1965 ; le 19 mars 1969, il reçoit la dignité d'« ambassadeur de France ».

M. Shriver : Nous remercions aussi M. Bérard[1] de son aide à New York.

Israël se plaint de notre attitude dans les négociations. Il pense que nos idées sont beaucoup plus pro-arabes. Les Russes et les Égyptiens, de leur côté, pensent que nos suggestions sont beaucoup plus pro-israéliennes.

Notre idée est la suivante : nous voulons nous rencontrer avec les Russes (*meeting of the minds*) pour donner un cadre (*framework*) aux Quatre.

Nous sommes complètement d'accord avec vous pour que l'organisation du travail soit le résultat d'un accord à quatre, pas à deux. Nous l'avons expliqué aux Israéliens[2] ; ils ne sont pas très contents de nous.

Nous avons l'intention de réanimer la mission Jarring et nous espérons avoir de quoi réanimer les conversations à Quatre à New York.

M. Debré : Je ne vois pas très bien pourquoi vous en revenez à Jarring[3], votre idée de relancer sa mission me paraît peut-être prématurée.

M. Shriver : Cette relance n'interviendrait qu'après que les Quatre auraient mis au point ensemble une formule. Notre position n'est pas rigide, pas fixée.

M. Debré : L'emploi de M. Jarring est difficile. En effet, s'il s'agit pour lui de reprendre sa tapisserie de Pénélope, cela semble inutile. Recommencer ses voyages à gauche et à droite pour poser des questions, c'est évidemment s'exposer à ce que cela n'aboutisse à rien ; il est en effet difficile d'imaginer qu'il puisse obtenir des réponses différentes de celles qu'il a déjà eues. Si – seconde hypothèse – M. Jarring devenait l'interprète des Quatre et que d'un côté ou de l'autre, ou de tous les côtés, on lui réponde « non », ce serait l'autorité des Quatre qui serait atteinte.

Il faut donc être prudent avant de relancer la mission Jarring.

M. Shriver : Oui.

M. Debré : Ou on recommence ce qui a déjà échoué, ou on met en cause l'autorité des Quatre. Je souhaite donc que nous discutions bien avant de relancer la mission Jarring pour ne pas commettre une faute.

M. Shriver : Je suis d'accord. Nous n'avons pas adopté définitivement une procédure, une formule. Il est nécessaire d'avoir un accord des Quatre, après qu'ils se seraient décidés dans un document, nous ne voulons pas imposer ces décisions aux parties.

M. Debré : Nous n'en sommes pas là. Nous butons sur deux obstacles. Israël d'abord où les dirigeants pensent à leurs élections[4]. Il ne faut pas les questionner, ils répondraient en fonction des élections et non en fonction des problèmes. L'Égypte ensuite ; par rapport à il y a trois ou quatre mois, Nasser[5] s'est durci et n'est plus en mesure de dire ce qu'il disait alors.

[1] Armand Bérard, ambassadeur de France, est représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente de la France pour les Nations unies depuis le 4 juillet 1967.

[2] Les Israéliens préconisent les entretiens à deux.

[3] Au sujet de la mission Jarring, voir *D.D.F.* 1967-II n° 257 et le compte-rendu du 2 janvier 1969 (note) publié plus haut.

[4] Les élections législatives israéliennes sont prévues pour le 28 octobre 1969.

[5] Gamal Abdel Nasser est président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

Peut-être M. Jarring peut-il un jour être utile, mais présentement le voir réapparaître me paraît prématuré : je ne vois pas bien ce qu'il pourrait faire.

M. Shriver : Si les Quatre ont décidé quelque chose, quelle est la meilleure façon d'exprimer ces idées aux Israéliens, aux Égyptiens, aux Jordaniens, pour obtenir un résultat ?

M. Debré : Nous sommes un peu plus ambitieux. Nous apprécions notre action en fonction de la gravité du problème et aussi du temps qui court et de la lenteur des choses. Nous pensons donc que les Quatre, le jour où ils auront atteint un accord, sinon sur tous les points du moins sur les points essentiels, devraient se servir du Conseil de sécurité, pour bénéficier de son poids international.

Sans doute, entre le moment où les Quatre seraient décidés et celui où le Conseil de sécurité interviendrait, il faudra s'efforcer de faire entendre raison aux uns et aux autres. Le jour où, cependant, on voudra donner l'autorité nécessaire à la décision prise par les Quatre, il faudra envisager la procédure normale.

M. Shriver : C'est-à-dire le Conseil de sécurité et une résolution du Conseil de sécurité ?

M. Debré : Oui. Si les États-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne et la France disent : voilà la résolution du Conseil de sécurité, qui touche le fond des choses, le problème du soi-disant accord entre les parties se posera dans des termes nouveaux. Si l'accord intervient entre les Quatre et s'il y a l'accord du Conseil de sécurité, alors c'est une question de responsabilité des puissances qui veulent la paix.

M. Shriver : Responsabilité des parties, des pays du Moyen-Orient.

M. Debré : De nous-mêmes.

M. Shriver : Il y a un risque aussi, nous n'en sommes pas là. En ce qui concerne *le Nigeria et le Biafra*, j'ai eu, comme vous savez, quatre rendez-vous avec M. Houphouët-Boigny[1] à Paris. J'avais espéré que, peut-être, quelque chose de ces entretiens se serait manifestée à Monrovia[2]. Il n'y a rien eu.

Mon gouvernement est intervenu auprès de M. Tubman[3]. Il faudrait que M. Houphouët-Boigny et M. Tubman fassent ensemble un essai de créer une situation telle qu'il soit possible pour Ojukwu[4] et Gowon[5] de réunir leurs représentants pour une discussion sans condition préalable en

[1] Félix Houphouët-Boigny est président de la République de Côte d'Ivoire depuis 1960.

[2] La conférence de Monrovia se tient du 18 au 20 avril 1969. Cette réunion du Comité consultatif de l'OUA se termine sur un échec, voir le compte-rendu de l'entretien entre Michel Debré et Okioi Arikpo du 2 mai 1969 publié plus haut.

[3] William V.S. Tubman est président de la République du Libéria depuis 1944.

[4] Le colonel Chukwu Emega Odumegwu Ojukwu est gouverneur militaire du Nigeria Oriental depuis le coup d'État du 15 janvier 1966. Il fait sécession le 30 mai 1967 et proclame l'indépendance de la province orientale du Nigeria sous le nom de République du Biafra.

[5] Le général Yakubu Gowon est chef du gouvernement fédéral du Nigeria et chef des armées depuis le 1er août 1966.

présence d'Houphouët-Boigny et Tubman et peut-être de quelques autres. Tubman est maintenant à Lagos, je pense, pour discuter de cela avec Gowon. Nous espérons que Houphouët-Boigny fera la même chose avec Ojukwu.

S'il était possible d'avoir une entrevue entre représentants des deux parties au Nigeria, sans condition, il serait possible de commencer les discussions et ce commencement des discussions est la première chose nécessaire ; il faut arrêter les combats et commencer une discussion sur les problèmes politiques et pas seulement sur les problèmes humanitaires. Telle est notre opinion : peut-être notre gouvernement a-t-il changé un peu.

Quand nous avons demandé à Tubman de prendre l'initiative au Nigeria, nous espérions que votre gouvernement demanderait à Houphouët-Boigny de voir s'il lui serait possible d'effectuer une démarche analogue auprès de Ojukwu, ceci pour créer une situation qui permette aux deux parties de commencer à parler.

M. Debré : Vous avez évoqué la conférence de Monrovia. Je l'ai dit au ministre des Affaires étrangères de Lagos[1]. Il n'y avait aucune chance d'obtenir là-bas un résultat puisqu'on avait éliminé les États africains – Côte d'Ivoire, Gabon, Tanzanie, Gambie – favorables au Biafra. C'était peut-être une question de procédure, mais il n'y avait aucune chance. Si M. Tubman et M. Houphouët-Boigny se mettent d'accord sur une réunion sans condition, c'est certainement un premier pas. J'ai vu M. Houphouët-Boigny et je lui ai bien précisé que notre position était la suivante :

1) reconnaissance du droit des Biafrais à avoir un État ;

2) engagement des dirigeants biafrais d'établir des liens particuliers avec les autres États de la Fédération.

Cela, je l'ai dit aussi au ministre des Affaires étrangères de Lagos. Si celui-ci dit : « Je tiens à ce que l'unité de l'État soit respectée », alors il n'y aura rien. Il faut des conversations sans condition préalable.

M. Shriver : Vous serait-il possible d'en parler à M. Houphouët-Boigny ?

M. Debré : Je vais l'interroger. Je l'ai vu il y a quinze jours. Je lui redirai ce que je pense. Sachez bien que Houphouët-Boigny ne fera pas pression sur Ojukwu s'il a le sentiment que la réunion prévue est engagée de telle sorte qu'on demande aux représentants du Biafra de respecter l'unité du Nigeria. Si cette condition préalable est posée, Houphouët-Boigny ne fera pas de démarche. Il faut donc qu'il y ait reconnaissance du droit du Biafra à se gouverner, ceci étant complété par l'existence de liens fédéraux. Houphouët-Boigny a dû en discuter avec Tubman. Il faut des assurances préalables. Autrement Houphouët-Boigny ne mettra pas son prestige en jeu pour courir à un échec.

M. Shriver : Je vous remets un exemplaire – qui n'est pas en très bon état, veuillez m'en excuser – d'une dépêche de Washington concernant le

[1] Il s'agit de Okioi Arikpo, commissaire aux Affaires extérieures du gouvernement fédéral du Nigeria depuis 1966.

discours de M. Nixon au sujet du Vietnam. Ce document définit la position américaine et donne des indications précises. Il contient plus de choses que le discours.

Enfin, je vous annonce la prochaine *visite à Paris du Gouverneur Scranton*, chef de la délégation américaine aux négociations de la conférence plénipotentiaire des télécommunications par satellites. Il arrivera à Paris le 4 juin à 12 h 45 par Air-France et en repartira le 6 juin à 10 heures ; il aimerait vous rencontrer, Monsieur le Ministre, ainsi que M. Guéna et le Premier ministre.

M. Debré : Je puis organiser une rencontre avec MM. Guéna et Galley, un déjeuner, par exemple le 5 juin, avec vous-même.

M. Shriver : J'accepte et vous en remercie.

M. Debré : Un rendez-vous sera par ailleurs demandé au Premier ministre pour le 5 juin dans l'après-midi.

(*Secrétariat général. Entretiens et Messages. 1969*)

356

M. Dufournier, ambassadeur à Beyrouth,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 784 à 791. *Beyrouth, 17 mai 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 11 h. 19)

J'ai remis hier soir au président Hélou[1] un message personnel[2] du général de Gaulle arrivé par la dernière valise et répondant à celui qu'il lui avait envoyé à la fin d'avril. Le chef de l'État m'a fait savoir qu'il maintenait l'invitation adressée antérieurement au général de Gaulle de se rendre au Liban s'il le jugeait possible.

Le Président a fait devant moi une nouvelle analyse de la situation nettement plus pessimiste que celle de la semaine dernière (je me réfère à mon télégramme n° 737)[3]. M. Hélou a tenu les propos suivants :

« La crise actuelle n'est pas près d'être résolue car la logique des commandos est, de façon fondamentale, incompatible avec la logique libanaise. L'espèce de « trêve » intervenue entre les responsables militaires des deux camps est une mauvaise affaire, car elle reporte seulement les échéances et il eût été préférable que l'antagonisme éclate au grand jour.

[1] M. Charles Hélou est président de la République libanaise depuis août 1964.

[2] Le général de Gaulle n'étant plus président de la République, c'est à titre personnel qu'il écrit au président Hélou. Il en est de même pour l'invitation à se rendre au Liban.

[3] Le télégramme de Beyrouth n° 737 du 8 mai relate l'audience accordée par le président Hélou à l'ambassadeur de France. Le Président évoque la crise ministérielle libanaise, l'action des *feddayin* et les accrochages avec les Israéliens, les conversations à Quatre.

Je ne suis pas pressé de constituer un gouvernement, puisque l'absence de cabinet est maintenant un de mes seuls atouts. Je ne puis y renoncer. En effet je ne vois pas un président du Conseil sunnite susceptible d'endosser de lourdes responsabilités au cas où des combats interviendraient entre les feddayin et l'armée. Il serait immédiatement renversé et nous retournerions au point de départ dans des conditions désastreuses.

De toute manière le Liban se trouve placé en face d'une double menace de subversion, à la fois intérieure et extérieure. Un recours à la Ligue arabe est actuellement impossible, car aucun gouvernement membre ne prendrait fait et cause pour nous contre la résistance palestinienne. Cette idée qui fut envisagée à un certain moment a dû être abandonnée.

En ce qui concerne Nasser il ne peut, lui non plus, adopter une attitude hostile au *Fath*[1], mais peut-être serait-il possible d'envisager, dans un avenir prochain, un geste d'un pays comme la France pour lui rappeler tout le prix qu'elle attache au maintien de la souveraineté libanaise.

Les stratèges israéliens ne peuvent que gagner à voir la subversion progresser dans le monde arabe. Ils sauraient naturellement profiter du chaos qui s'ensuivrait. À plus ou moins long terme Israël, qui souhaite se donner de l'air, verrait sans déplaisir un remaniement de la carte territoriale de la région. Le gouvernement de Jérusalem songe sans doute à la formation d'un État palestinien, ainsi qu'à la création d'autres satellites sur lesquels son influence pourrait facilement s'exercer.

Je me trouve placé personnellement dans une situation cornélienne, sachant que toute option comporte des risques extrêmement graves. Je n'ignore pas que mon attitude prête le flanc à des critiques, même dans les milieux chrétiens. Ceux-ci voient l'évolution politique de l'extérieur, alors que malheureusement je la vis au jour le jour. L'existence même du Liban en tant qu'État est en jeu. Il n'est cependant de l'intérêt de personne que ce pays « se saborde ».

Je me demande dans quelle mesure il serait opportun d'appeler directement l'attention des grandes puissances sur nos difficultés. Les « Quatre »[2] devraient se rendre compte qu'au milieu de leurs efforts pour provoquer une solution pacifique du conflit arabo-israélien le déchaînement de la subversion au Liban serait, en même temps qu'un facteur de désordre, une complication supplémentaire. Je ne cesse de réfléchir à ce problème, sans avoir encore décidé si je me résoudrai à faire des approches dans cette direction. Faut-il les faire maintenant à froid, ou faut-il les faire plus tard à chaud, lorsqu'un événement grave se sera produit, je n'en sais encore rien ».

J'ai remercié le Président de la confiance qu'il me témoignait en s'exprimant avec cette liberté au cours d'un entretien d'une heure et quart. La

[1] *El Fatah* est un mouvement de libération de la Palestine fondé en 1959, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 185.

[2] Il s'agit des Quatre Grands (États-Unis, Grande-Bretagne, URSS et France) dont la France a demandé la réunion en vue d'une solution au conflit israélo-arabe.

gravité de ces confidences est évidente, même si l'on tient compte de la tension à laquelle est soumis le chef de l'État depuis le 23 avril[1] et du choc qu'à produit sur lui la récente visite d'Arafat[2].

(*Collection des télégrammes, Beyrouth, 1969*)

357

M. Dubois, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Abidjan
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 395 à 402. *Abidjan, 19 mai 1969.*

Urgent. (*Reçu* : 17 h. 06).

Je me réfère à mon télégramme no 394[3].

La vive tension qui règne aujourd'hui à l'université où l'armée est intervenue pour réprimer un mouvement de grève, est la cristallisation d'un conflit qui existait depuis longtemps à l'état latent entre une partie des étudiants ivoiriens et le gouvernement, et dont cette ambassade a rendu compte à maintes reprises[4].

Pour expliquer cette situation il faut remonter au 22 juillet 1968, date à laquelle le gouvernement ivoirien décidait de mettre fin au congrès de l'union nationale des étudiants de Côte d'Ivoire (UNECI)[5] et de dissoudre cette organisation dont les débats avaient pris un caractère politique et

[1] Le 23 avril 1969, après une dizaine de jours d'affrontements entre l'armée libanaise et les feddayin dans le sud-Liban, de grandes manifestations, appelées par les partis socialiste et communiste, le *Baath* et les nationalistes arabes, se produisent à Saïda, Beyrouth et Bar Elias. Des centaines de feddayin (venant de Syrie) et de Palestiniens locaux armés sur place s'installent alors dans les villages du Sud-Liban. Le président du Conseil, M. Karamé, démissionne. (Dépêche no 558/AL de Beyrouth du 25 avril 1969).

[2] Après les évènements du 23 avril, le gouvernement libanais ne trouve pas d'appui parmi les pays arabes contre la Syrie, d'où viennent les attaques de feddayin, ou du moins contre les organisations palestiniennes. Il se résout alors à négocier avec Yasser Arafat qui arrive à Beyrouth le 10 mai en tant que représentant de la résistance palestinienne ; celui-ci est escorté de commandos en armes qui, lors de son entrée au palais de Baabda, prennent position aux quatre coins de la demeure présidentielle, ce qui ne manque pas de choquer les Libanais. Trois jours de négociations ne permettent pas d'arriver à un accord (dépêche de Beyrouth no 644/AL du 14 mai 1969).

[3] Le télégramme d'Abidjan no 394 du 19 mai, non publié, fait part de l'irruption, sur ordre gouvernemental, de l'armée et de la gendarmerie sur le campus universitaire, dans la matinée du 19. À la suite de quoi le recteur, Renaud Paulian, ne pouvant cautionner la présence au sein de l'université des forces armées, entrées sans son autorisation, est amené à donner sa démission.

[4] L'agitation croissante qui se manifeste au sein du monde universitaire ainsi qu'au congrès de l'Union nationale des Étudiants de Côte d'Ivoire (créée en 1964) est retracée dans les télégrammes d'Abidjan nos 313 à 316, 446 à 450, 553 à 556, respectivement des 7 mai, 24 juin et 22 juillet 1968, non publiés.

[5] Ouvert le 17 juillet 1968 dans une atmosphère tendue, le IVe congrès de l'Union nationale des Étudiants de Côte d'Ivoire (UNECI) est suspendu dans la nuit du 20 au 21 juillet, sur ordre du gouvernement ivoirien. Le 22 juillet, le président Houphouët-Boigny décide de dissoudre l'UNECI et de faire incorporer dans l'armée les meneurs des étudiants.

contestataire au moment où les syndicats, de leur côté, émettaient diverses revendications (cf. dépêche n° 313/DAM du 1er août 1968)[1].

Après avoir un certain temps hésité à autoriser la création d'une nouvelle association estudiantine, les autorités ivoiriennes se décidèrent, en décembre dernier[2], à apporter leur appui à un groupe d'étudiants d'obédience gouvernementale qui se préparait à mettre sur pied un mouvement politiquement engagé avec le PDCI-RDA (dépêche n° 6/DAM du 4 janvier 1969)[3].

Le congrès constitutif de cette organisation, qui prit le nom de mouvement des étudiants et élèves de Côte d'Ivoire (MEECI), eut lieu les 3, 4 et 5 avril à Abidjan, mais les étudiants dans l'ensemble boudèrent ce congrès qui reçut, en revanche, l'appui du gouvernement et du parti (dépêche n° 162/DAM du 16 avril)[4].

Les opposants eurent beau jeu de dénoncer dans un tract[5] le caractère non représentatif de ce mouvement et d'accuser ses dirigeants d'être achetés par le gouvernement. Ceux-ci se plaçant sur le même terrain que leurs adversaires répondirent également par un tract qui eut pour effet de détériorer sensiblement l'atmosphère en milieu estudiantin.

Les étudiants se sont alors séparés en trois tendances : une minorité agissante, active, créatrice du MEECI, une autre minorité non moins active, vivement opposée audit mouvement et, entre les deux, la masse des hésitants mais qui étaient, en fait, de tendance modérée. Je note d'ailleurs que sur 2 300 étudiants fréquentant l'université d'Abidjan, 700 seulement sont ivoiriens et sont donc concernés, les autres (africains comme européens) s'étant bien gardés jusqu'ici d'intervenir dans cette affaire.

Les événements se précipitèrent lorsque la tendance dure se réunit à deux reprises, dernièrement et sans autorisation, pour étudier les moyens de s'opposer au MEECI. Au cours de la deuxième réunion, hier 18 mai, le principe d'une grève fut adopté. Avisé aussitôt de ces faits, le bureau politique, sous la présidence de M. Houphouët-Boigny, se réunissait dans la nuit et décidait de mettre tout en œuvre pour que la liberté d'assistance aux cours soit respectée[6].

[1] Le Président ivoirien reçoit, le 20 juillet 1968, les cadres syndicaux et les délégués du personnel dont les porte-parole lui font savoir qu'ils persistent à trouver insuffisantes les mesures sociales annoncées le 12 juillet.

[2] Au cours d'une réunion organisée par des étudiants d'obédience gouvernementale une résolution et un manifeste sont adoptés le 21 décembre, préconisant la création d'« un mouvement estudiantin politiquement engagé avec le PDCI-RDA ». Un comité provisoire est chargé de prendre contact avec les autorités gouvernementales et de préparer le congrès constitutif de la nouvelle association.

[3] Le 25 mars 1969, le conseil national du PDCI-RDA (parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain) se prononce pour la création d'une association d'étudiants intégrée au parti. Se reporter à la dépêche d'Abidjan n° 140/DAM du 28 mars 1969, non publiée, reprenant l'historique de la création de cette association.

[4] La dépêche d'Abidjan n° 162/DAM du 16 avril 1969, non reproduite, relate le déroulement de ce congrès constitutif d'une nouvelle association d'étudiants et d'élèves de Côte d'Ivoire.

[5] Un tract diffusé au sein de l'université invitait les étudiants à refuser de participer au congrès et de cautionner la politique du comité provisoire.

[6] Le bureau politique du PDCI-RDA se réunit le 18 mai et met en garde la fraction des étudiants ivoiriens qui a lancé un mot d'ordre de grève. Le 23 mai la fermeture de l'université est décidée.

Ce matin, 19 mai, l'armée et la gendarmerie étaient effectivement en place aux abords de l'université où elles se sont trouvées face à des piquets de grève. L'armée a alors investi l'université sur ordre du gouvernement mais sans l'autorisation du recteur Paulian qui ne voulant pas paraître cautionner la présence de la troupe sur le campus a aussitôt offert sa démission au président Houphouët-Boigny. L'intervention de l'armée a été assez brutale tant vis-à-vis des étudiants[1] que de certains professeurs. Des cours ont cependant eu lieu, d'autres ont été interrompus ou annulés. La situation, pour le moment, reste confuse. Mais, outre les motifs de mécontentement purement locaux des étudiants ivoiriens (et qui tiennent plus à des considérations intellectuelles que matérielles), il est vraisemblable que l'exemple de leurs homologues sénégalais et dahoméens n'a pu qu'inciter certains d'entre eux à prendre une position d'affrontement vis-à-vis du gouvernement.

(*Collection des télégrammes, Abidjan, 1969*)

358

M. Dubois, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 403 à 413. *Abidjan, 19 mai 1969.*

Urgent. (*Reçu* : 17 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme n°s 395-402[2] au sujet des incidents à l'université d'Abidjan.

Le président Houphouët-Boigny m'a convoqué au début de l'après-midi. Auparavant, le ministre de l'Éducation nationale[3] m'avait, à plusieurs reprises, téléphoné pour m'exprimer son point de vue et me tenir au courant des décisions qui avaient été prises.

L'un et l'autre m'ont fait l'historique des événements qui ont abouti aux incidents de la matinée et dont j'ai rendu compte par télégramme cité en référence. Cependant, des divergences sérieuses apparaissent lorsque le recteur[4], d'une part, le Président et son ministre de l'Éducation nationale, d'autre part, analysent les causes immédiates qui ont entraîné l'intervention, ce matin 19 mai, de l'armée et de la gendarmerie[5]. Pour le recteur, cette intervention était maladroite car elle arrivait à un moment où, d'après lui, les esprits étaient loin d'être surchauffés et où la raison pouvait encore

[1] 293 étudiants ivoiriens ont été arrêtés.

[2] Ce télégramme est publié ci-dessus.

[3] Lambert Amon Tanoh est ministre de l'Éducation nationale depuis le 15 février 1963.

[4] Renaud Paulian est recteur de l'université d'Abidjan depuis 1966.

[5] Les forces de l'ordre se sont retirées du campus le 19 mai à 14 heures, mais se maintiennent aux abords immédiats de ce dernier.

l'emporter. Le recteur m'a dit qu'il restait persuadé que, si on lui avait donné 48 heures la situation serait redevenue normale. Il ne veut point polémiquer mais parle de hâte et de maladresses. Le MEECI (mouvement étudiant ayant l'appui gouvernemental) a, pour M. Paulian, grossi l'affaire s'il ne l'a point provoquée.

Ce n'est pas le point de vue du Président et il me l'a affirmé avec force et même, à certains moments, avec véhémence. Pour M. Houphouët-Boigny, le recteur a eu le tort depuis quelques semaines, de laisser la part trop belle aux contestataires et de ne point rendre compte à son ministre de leurs agissements. Certes, le Ministre reconnaît que le MEECI était loin de faire l'unanimité. Mais, à côté de ceux qui avaient adhéré à ce mouvement et la minorité qui s'y opposait, il y avait la grande masse des modérés qui hésitaient encore. Le comportement du recteur et son manque de fermeté vis-à-vis de cette minorité risquaient de faire basculer les modérés dans l'opposition. Le recteur, m'a dit notamment M. Houphouët-Boigny, a permis aux minoritaires de tenir deux réunions non autorisées et n'a pris aucune sanction à l'issue de celles-ci. La dernière, le 18 mai, qui a décidé de la grève pour les étudiants ivoiriens ne réunissait que 280 participants (l'université d'Abidjan compte 700 étudiants ivoiriens environ) sur lesquels 142 seulement ont voté le principe de la grève. Je ne comprends pas, a poursuivi le Président, que cette petite minorité de 142 personnes ait été autorisée à installer ce matin des piquets pour empêcher l'accès du campus aux étudiants ivoiriens et que, lorsque j'ai demandé au recteur ce qu'il avait l'intention de faire, il se soit refusé à intervenir. En outre, toujours d'après le Président, le recteur a pris une attitude démagogique annonçant aux étudiants sa démission alors que l'armée commençait à neutraliser les piquets de grève et à investir le campus. M. Paulian, pour des raisons que le Président ne s'explique pas, a donc adopté une conduite qui ne pouvait que favoriser le trouble et était contraire au maintien de l'ordre public. Le Président m'a alors ajouté qu'il souhaitait, dans ces conditions, que le recteur, dont il acceptait la démission, parte le plus rapidement possible (dans les 48 heures m'a-t-il indiqué). Quant à l'université, il fallait empêcher l'extension de l'incident, mais il tenait à me mettre en garde contre les agissements de certains professeurs qui, prenant prétexte du départ du recteur, seraient peut-être tentés de se mettre en grève[1]. M. Houphouët-Boigny comprend parfaitement que les professeurs n'assurent pas leur cours – tout en étant présents – tant que la troupe occupe le campus, mais il n'admettrait pas, une fois celle-ci partie, que les cours ne reprennent pas comme d'habitude. Or, l'armée ayant reçu comme instructions, de rentrer dans ses casernes, aujourd'hui même à 14 heures, il convenait donc que, dès cet après-midi, la vie universitaire reprit normalement.

[1] Le conseil de l'université s'est réuni le 19 mai après-midi à la demande du recteur Paulian. Celui-ci est intervenu pour demander à tous ses collègues de continuer leurs cours et d'éviter tout mouvement de solidarité à son égard. Les professeurs ont été d'accord pour assurer leur service. Se reporter au télégramme d'Abidjan n°s 423 à 430 du 20 mai, non repris. La lettre de démission de Renaud Paulian, adressée le 19 mai au président Houphouët-Boigny, et le texte de la motion adoptée par le conseil de l'université, ce même jour, sont transmis par la dépêche d'Abidjan n° 219/SE du 22 mai, non publiée.

J'ai fait part de cet entretien au recteur, celui-ci – et je tiens à lui en rendre hommage – m'a dit d'une part, qu'il partirait dans le délai qui lui avait été fixé et que, d'autre part, il ferait tout son possible pour que les professeurs reprennent leur enseignement dès cet après-midi et ne manifestent pas d'une façon extérieure leur solidarité envers lui. Il ne m'a cependant donné aucune assurance à cet égard.

Quant au fond de l'affaire, il est difficile, pour le moment, d'avoir une opinion. Je crois cependant que, de part et d'autre, on a, peut-être, un peu vite, dramatisé une situation qui, dans le contexte actuel n'était pas exceptionnelle. Il reste maintenant à s'efforcer que, ce qui ne reste, pour le moment, qu'un incident, ne dégénère en une crise grave au sein de l'université.

(*Collection des télégrammes, Abidjan, 1969*)

359

M. Cerles, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 751 à 762. *Pékin, 20 mai 1969.*

(*Reçu* : 10 h 29).

Tensions frontalières entre la Chine et l'URSS

La multiplication des incidents frontaliers marque une nouvelle étape de la détérioration des rapports sino-soviétiques. Les dirigeants de la révolution culturelle se sont, en effet, toujours posés en défenseurs non seulement de l'indépendance mais aussi de l'intégrité du territoire national. Aussi bien ont-ils dénoncé sans relâche, au cours des trois dernières années, les tentatives de sécession machinées par les Soviétiques et leurs complices de l'intérieur, en vue de démembrer la Chine. Soucieux de consolider leur emprise sur les provinces frontières de la République populaire, ils ont donné une impulsion considérable à la politique de sinisation de la Mongolie intérieure, du Sinkiang et du Tibet.

L'actuelle tension frontalière s'explique donc largement par la mutation qui s'est produite dans le peuplement des marches. Là où vivaient naguère des populations allogènes clairsemées et habituées à nomadiser de part et d'autre de la frontière, Moscou et Pékin dépêchent un afflux d'immigrants russes et chinois. La frontière cesse ainsi d'être une ligne conventionnelle de démarcation pour devenir une zone d'affrontement direct entre deux nationalismes ombrageux.

Ce déplacement accéléré de populations ne constitue d'ailleurs qu'un aspect de la tension frontalière. Celle-ci est encore aggravée par la propagande exercée par l'URSS et la Chine sur les populations allogènes établies au-delà de leurs territoires respectifs. Ainsi favorise-t-on la naissance d'un

irrédentisme qui n'est pas sans analogie avec celui que provoque en Europe la division permanente de l'Allemagne.

1) Région-pilote de la révolution culturelle, le Heilungkiang a été naturellement le théâtre des premiers heurts. Le 2 février 1967, Radio Pékin affirmait que la « prise du pouvoir » intervenue à Harbin avait déjoué un complot ourdi par les révisionnistes soviétiques, pour attaquer la Chine de concert avec les Américains et les Japonais. Le 11 février, les journaux muraux de la capitale annonçaient que les garde-frontières avaient été mis en état d'alerte et le 12 qu'une compagnie de l'APL[1] venait de repousser, dans la région de Vladivostok, l'attaque d'un bataillon soviétique et capturé des prisonniers.

Cette nouvelle ne fut jamais confirmée à Moscou, mais un film actuellement projeté ici sur tous les écrans montre que les pressions chinoises sur la frontière de l'Oussouri se sont développées, au cours des trois dernières années, au rythme même des progrès du mouvement de « révolutionnarisation » (cf. ma dépêche nº 341/AS du 2 mai).

2) Dans le même temps, la Mongolie intérieure[2] était devenue le champ clos d'une âpre lutte d'influence prolongeant celle qui opposait, il y a dix ans, à Oulan Bator, les partisans de Demba[3] à ceux de Tsedenbal[4].

Accusé par Chou En Laï[5] d'être un agent soviétique, Ulanfu[6] était arrêté dès avril 1967 et le comité révolutionnaire créé à Huhehot au mois de novembre suivant dénonçait les menées subversives des renégats russes et mongols. Il réclamait l'édification d'une « grande muraille contre le révisionnisme », pour faire échec aux tentatives de sécession.

De fait, cette ligne de défense a été édifiée par l'envoi en trois ans, de quelque cinq millions de colons chinois. Les autochtones, dont le nombre n'excède pas un million, ne constituent donc plus qu'une petite minorité, amenuisée encore par le jeu des mariages mixtes et de l'émigration forcée.

L'importance stratégique de cette province explique l'ampleur des mesures prises. C'est, en effet, à partir de la pointe orientale de la République mongole que l'Armée rouge a lancé, en 1945, la campagne de Mandchourie[7]. La même région pourrait être à nouveau utilisée demain

[1] APL : Armée populaire de libération. Nom officiel de l'armée nationale de la République populaire chinoise.

[2] La Mongolie intérieure fait partie de la République populaire chinoise depuis le 1er mai 1947 sous la forme d'une « Région autonome de Mongolie Intérieure ».

[3] Homme politique mongol, secrétaire général du Comité central du parti révolutionnaire du peuple mongol de 1954 à 1958.

[4] Yumjaagiyn Tsedenbal, Premier ministre de Mongolie depuis janvier 1952 et premier secrétaire.

[5] Chou En Laï est Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949.

[6] Membre du PC chinois depuis 1925, vice-Premier ministre du gouvernement central, dirigeant du parti, de l'administration et de l'armée en Mongolie Intérieure, Ulanfu est déjà accusé d'être partisan, lors du Grand Bond en avant dans les années 1960, de la ligne de Liu Shao Chi et Deng Xiao Ping.

[7] La campagne de Manchourie menée par l'URSS contre le Japon (à qui elle a déclaré la guerre le 8 août 1945) débute le 9 août 1945. L'objectif de l'Armée rouge est de conquérir la Mandchourie,

comme base de départ si les Russes décidaient de faire une percée vers le golfe de Petchili, pour couper la Chine de sa principale région industrielle. D'où l'inquiétude des autorités chinoises de voir les Soviétiques installer, tant en Mongolie extérieure que dans la province maritime, des bases aériennes et de fusées, ainsi qu'un système initial de surveillance aérienne et radar de plus en plus proche de leur frontière (cf. mon télégramme n° 1861 du 17 septembre 1968[1]).

3) Mais, aujourd'hui comme durant la crise de 1963-1964, c'est le Sinkiang qui demeure le point le plus vulnérable de la Chine populaire. L'insistance avec laquelle les dirigeants prônent ici la nécessité de poursuivre dans cette province la « lutte des classes » et d'y faire échec au « sabotage soviétique » atteste les difficultés qu'ils rencontrent pour imposer leur autorité aux minorités ethniques.

Tandis que Pékin dispose maintenant là-bas d'une masse de manœuvre de près de quatre millions d'immigrants han (contre 2 ou 300 000 en 1949), constituant près de la moitié de la population de la région autonome, Moscou encourage, par tous les moyens, la résistance nationale des Kazakhs et des Ouïghours. En soulignant l'« importance stratégique capitale » du Sinkiang, le « grand essor » de sa production industrielle, la « loyauté infinie » à Mao Tsé-tung des Ouïghours de l'Ili ainsi que l'« unité révolutionnaire de toutes les nationalités » établies dans cette vallée, la propagande chinoise révèle clairement les préoccupations actuelles de Pékin. Certains articles dénoncent d'ailleurs sans ambiguïté les « relations illicites » que certaines personnes entretiendraient là-bas avec des « puissances étrangères » et ils qualifient de « fasciste » la méthode soviétique consistant à donner aux organisations du parti (notamment dans les localités habitées par les minorités nationales) des compétences particulières dans le domaine de la recherche du renseignement.

La politique de transfert massif de la population des villes vers les campagnes qui a caractérisé la récente phase de la Révolution culturelle répond donc à des préoccupations d'ordre stratégique autant qu'idéologique. Il s'agit certes pour Mao Tsé-tung de satisfaire aux exigences du dogme en égalisant les conditions de vie des diverses catégories de citoyens mais aussi et surtout d'asseoir solidement sa mainmise sur les marches-frontières en les transformant en un « mur d'acier contre le révisionnisme ».

(Collection des télégrammes, Pékin, 1969, 2886)

le nord de la péninsule coréenne, les îles Kouriles et Sakhaline. Au 1er septembre 1945, les objectifs soviétiques étaient atteints et le 2 septembre 1945 les Alliés et le Japon signèrent l'acte de capitulation.

[1] Le télégramme nos 1861 à 1863 de Pékin du 17 septembre 1968 rapporte la note chinoise protestant contre les violations de l'espace aérien chinois de la province du Heilungkiang par l'aviation soviétique.

360

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Cambodge[1]

N. nº 144/AS.[2] *Paris, 20 mai 1969.*

Le directeur d'Asie a eu l'occasion de rencontrer à diverses reprises le général Tioulong[3] pendant son récent séjour en France. L'ambassadeur du Cambodge[4] lui a également rendu visite le 17 mai.

De ces entretiens, l'on peut retenir les points suivants :

1) Le général Tioulong a confirmé les indications transmises par M. Dauge[5] au sujet de son séjour en URSS : il n'a pas signé les contrats d'achat de bâtiments de guerre, les conditions n'étant pas assez satisfaisantes.

2) Le chef d'État-major de l'armée cambodgienne s'est montré très satisfait de son entretien avec le Ministre[6]. La poursuite de l'aide militaire française est vitale. Le général Tioulong est d'accord pour examiner les moyens de la rendre aussi efficace que possible, notamment en s'assurant qu'aucune tâche d'instruction effectuée par un personnel français ne pourrait être assurée par un Cambodgien. Il a beaucoup insisté sur l'importance de l'aide en matériel.

3) Selon le général Tioulong, les « Khmers libres » opérant avec l'appui des Thaïlandais sont soutenus et conseillés par la CIA. Le fait a été établi par la saisie de documents opérée à l'occasion d'un récent ralliement.

4) Il est exact que la récente visite du prince Sihanouk dans la province de Ratanakiri lui a permis de constater l'importance des infiltrations vietnamiennes. Certaines zones frontalières montagneuses ne peuvent être surveillées par les forces cambodgiennes, insuffisamment nombreuses.

5) Ni le général Tioulong, ni l'ambassadeur n'ont pu expliquer l'accord donné par le Prince à l'élévation au rang d'ambassade de la délégation du Front[7]. Ils paraissaient en être surpris.

[1] *Annotations manuscrites de Michel Debré* : « Je me demande si la Marine ne pourrait pas trouver dans nos arsenaux, un ou deux anciens petits bateaux – en état de marche qui pourraient être achetés par le Cambodge. Ou mieux encore ne pourrait-on les inciter à commander une ou deux vedettes neuves. A-t-on montré les vedettes au général Tioulong ? J'en doute. »

[2] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, chef du service Asie-Océanie au Département depuis mars 1969.

[3] Nhiek Tioulong, inspecteur des forces armées royales khmères et vice-président du Haut conseil du trône depuis le 6 novembre 1962. Commandant en chef des forces armées royales khmères depuis octobre 1966.

[4] Sonn Voeunsaï, ambassadeur du Cambodge à Paris depuis 1965.

[5] Louis Dauge, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note nº 294/CLV du 13 mai 1969.

[7] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh nos 600 à 604 du 16 mai 1969.

6) L'ambassadeur paraît penser que c'est aux gouvernements du Laos et de la Thaïlande de faire les prochains pas en ce qui concerne la question des frontières et qu'ils doivent se décider à mettre les choses noir sur blanc.

Quant aux États-Unis, il faudrait, puisque la presse a paru contester les « frontières actuelles » du Cambodge[1], qu'ils donnent des précisions.

7) M. Sonn Voeunsaï a été en relation les 17 et 19 mai avec le directeur d'Asie au sujet de la crise survenue entre Bonn et Phnom Penh[2]. Il paraissait fort ennuyé et désireux d'arranger les choses.

(*Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979*)

361

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV.

T. nº 203. *Paris, le 21 mai 1969, 12 h.32.*

Je me réfère à votre télégramme nº 552[3].

Je souhaiterais que vous parveniez à maintenir votre entretien avec Mme Meir autour du thème central que constituerait notre conviction que la prolongation de la situation actuelle ne peut, à terme plus ou moins long, servir les intérêts d'Israël. Autant nous sommes prêts à appuyer Israël dans sa légitime revendication d'une paix véritable, autant il nous est difficile d'admettre une approche de ce problème essentiellement basée sur des positions de force, et qui, depuis deux ans, fait, précisément pour cette raison, la preuve de son inefficacité. Il est encore temps – tout juste, d'amorcer une « désescalade » dans les manifestations de violence qui se multiplient sur toutes les lignes de cessez-le-feu. Nous espérons qu'Israël comprendra que les concertations à Quatre[4] ont pour but de servir la paix, c'est-à-dire les intérêts bien entendus d'Israël.

(*Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, nº 154*)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh nos 600 à 604 du 16 mai 1969.

[2] Le 8 mai 1969, le Cambodge annonce l'élévation de la représentation de la République démocratique allemande à Phnom Penh au rang d'ambassade.

[3] Par le télégramme nº 552 du 19 mai 1969, l'ambassadeur, M. Francis Huré, demande à Paris des instructions pour son entretien prévu pour le 25 mai avec Mme Golda Meir, Premier ministre depuis mars 1969.

[4] Le 15 janvier 1968, M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, suggère une consultation des quatre représentants au Conseil de sécurité (France, États-Unis, Royaume Uni et URSS) en vue d'examiner la situation au Proche-Orient et de proposer une solution au conflit israélo-arabe.

362

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2277 à 2279. *Washington, 21 mai 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 22 à 02 h. 40).

Réseau ABM et négociations américano-soviétiques sur les armes stratégiques

Le Département sait que la décision prise le 14 mars par le président Nixon de recommander la construction et l'équipement de deux sites de défense antimissiles (ABM) pour protéger les sites de lancement de missiles offensifs, a soulevé au Sénat et dans le pays un débat d'une particulière âpreté.

De l'avis d'interlocuteurs appartenant à l'administration, la discussion ouverte au sujet du projet ABM dépasse désormais le seul problème de la défense antimissiles. Le projet ABM, pensent-ils, n'est plus, dans le pays, qu'une occasion de s'affronter sur d'autres problèmes : le Vietnam, les besoins des villes, la question des Noirs et des pauvres, etc. Il est devenu en outre prétexte à épreuve de force entre le président républicain et un Sénat à majorité démocrate. Bien que plusieurs sénateurs républicains escomptent un vote positif avec trois ou quatre voix de majorité, les avis, sur ce point, sont fort partagés. La décision de procédure prise hier par le speaker démocrate de la Chambre des représentants, M. J. McCormack, de faire examiner en priorité par le Sénat le projet ABM, est considérée comme portant un nouveau coup au projet dans la mesure où l'on pense que le barrage d'un Sénat hostile ne sera pas franchi.

Devant cette situation, plusieurs de nos interlocuteurs, spécialistes des questions soviétiques, en viennent à se demander si, plutôt que de risquer un vote négatif au Sénat, le Président ne préférerait pas renoncer au projet *Safeguard*. Ce retrait serait, disent-ils, moins préjudiciable à la position américaine dans les futures négociations avec Moscou qu'un échec de la proposition.

Mais l'abandon du projet ABM ne serait pas sans conséquences. Le Président se verrait sans doute – et paradoxalement avec beaucoup moins de difficultés – contraint à porter l'effort de protection du pays sur les armes offensives, notamment les fusées à têtes multiples (MTRV). D'autre part, il se trouverait, pour entamer les négociations sur ce qu'il est convenu maintenant d'appeler « SALT » (*strategic arms limitation treaty*), dans une position moins favorable qu'il ne l'espérait.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

363

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BANGUI,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 186/DAM. *Bangui, 21 mai 1969*

Remise de mes lettres de créance

Selon le protocole habituel, j'ai présenté hier mes lettres de créance au président de la République[1]. Après avoir salué la garde d'honneur composée de détachements des trois armes, le chef du protocole m'a introduit dans la grande salle du palais présidentiel où seul au centre, revêtu d'un chapeau de feutre noir et portant une canne en ivoire, m'attendait le général Bokassa. Tout au long des murs, pressés sur trois ou quatre rangs, se tenaient les membres du gouvernement, les hauts magistrats, les attachés au cabinet du président, tous les directeurs de ministères et chefs de cabinet des ministres, ainsi que les représentants de diverses associations d'anciens combattants.

Après que j'eus prononcé mon allocution et remis entre ses mains mes lettres de créance, le Président me donna par deux fois l'accolade. Il s'appliqua ensuite à lire le texte de sa propre allocution qui se trouve ci-jointe[2]. À mon tour, je vins le remercier et lui donnai l'accolade. Ce fut alors la présentation de mes collaborateurs, suivie de la présentation de toutes les personnalités présentes au nombre d'environ deux cents. Enfin, après quelques propos sans signification échangés en tête-à-tête avec le Président, nous nous sommes avancés sur les marches du perron pour entendre la Marseillaise et l'hymne centrafricain joués par une excellente musique militaire. C'est là que je pris congé du chef de l'État, la troupe rendant les honneurs comme à l'arrivée.

Pour terminer cette journée, un dîner de quarante couverts avait été organisé par le Président afin de me présenter, avait-il dit, « en tant que doyen du corps diplomatique et pour montrer à tous l'excellence des relations franco-centrafricaines ». Un petit problème s'était posé du fait que le Président avait appris que ma femme m'avait rejoint directement de Lusaka, et qu'il tenait à l'inviter à ce dîner où seule la présence des hommes était prévue. Il décida finalement que madame Bokassa, fait exceptionnel, assisterait également à cette réception. Dans l'après-midi, une voiture du protocole avec motocyclistes était venue chercher ma femme pour lui permettre de rendre visite à madame Bokassa et faire sa connaissance.

[1] M. Albert de Schonen, nouvel ambassadeur de France, successeur de Jean Herly, arrive à Bangui le 17 mai 1969 et présente le 20 mai ses lettres de créance au général Bokassa.

[2] Les allocutions prononcées ne sont pas reproduites ci-après mais figurent en annexe de cette dépêche nº 186/DAM du 21 mai 1969, classée dans le dossier d'archives République centrafricaine, Corps diplomatique, représentation diplomatique entre la France et la République centrafricaine 1962-1969.

Pour la première fois, ce dîner officiel n'eut pas lieu au Safari-Hôtel mais dans la grande salle du palais où j'avais remis le matin même mes lettres de créance. Composé de quatorze plats, ce repas copieux était agrémenté d'un orchestre très entraînant qui rendait la conversation difficile. Je présidais la table en face du général Bokassa avec à ma droite son épouse dont la beauté a été remarquée lors de son séjour officiel à Paris. Tous les membres du gouvernement, les chefs de missions diplomatiques, leurs conseillers ainsi que mon conseiller[1] et le consul général[2] étaient présents, alors que par le passé ce genre de réception se déroulait uniquement entre autorités centrafricaines et l'ensemble du personnel de l'ambassade.

Dans l'ensemble, les égards qui m'ont été accordés correspondent à ceux dont mes prédécesseurs ont bénéficié jusqu'ici. Peut-être certaines attentions seraient-elles même de nature à témoigner d'un réel souci d'entourer cette prise de fonctions d'un maximum de prévenances.

Ce ne sont là cependant que de simples nuances, alors que l'attitude adoptée sur le plan politique par le général Bokassa ne laisse aucun doute sur sa détermination d'attendre les résultats des élections présidentielles[3] avant d'engager l'avenir avec moi. S'abstenant de prononcer le nom du général de Gaulle ou de la France Libre, se refusant aussi bien le matin qu'au cours du dîner à échanger d'autres propos que de simples banalités, il croit donc préférable de jouer l'opportunisme aux dépens de la fidélité.

Certes, il s'est livré à quelques propos aimables sur la France « qui a toujours eu et qui aura toujours – quelles que soient les péripéties de son histoire – une place privilégiée dans nos cœurs et dans notre diplomatie ». De même a-t-il parlé de la France qui « n'a jamais failli à son devoir d'aînée, devoir dont elle a toujours su en toutes circonstances s'acquitter avec beaucoup de dévouement ».

Ces propos manquaient toutefois de la chaleur que le Président sait apporter en de telles circonstances. On doit même noter qu'il a profité de la présence au dîner du Corps diplomatique pour remercier « les chefs de mission – je ne les nommerai pas mais ils se reconnaîtront – qui m'ont apporté récemment et qui m'apportent actuellement, au moment même où je vous parle, un précieux concours en matériel et en assistance technique pour le bien de la RCA ». Allant plus loin, il a été jusqu'à lancer une sorte d'appel « à la coopération amicale et fructueuse avec tous les pays qui manifestent une large compréhension dénuée de tous calculs à l'égard des jeunes nations du Tiers Monde ».

Certaines informations me laissaient prévoir que le général Bokassa désirait rester pour le moment sur la réserve, mais l'on peut se demander s'il a conscience de la vanité de ses spéculations sur les chances des divers candidats aux élections présidentielles, puisque l'assurance lui a été donnée de

[1] M. Henri Piot est premier conseiller à Bangui depuis septembre 1965.

[2] M. Paul Darasse est consul général de France à Bangui depuis octobre 1968.

[3] Les élections présidentielles françaises ont lieu, le premier tour le 1er juin 1969, le second tour le 15 juin 1969. M. Jacques Chaban-Delmas est nommé Premier ministre par le président nouvellement élu, Georges Pompidou, le 20 juin 1969.

divers côtés qu'aucun changement ne serait apporté à notre aide. Je n'exclurais pas d'ailleurs qu'il ne se sente en quelque sorte émancipé après le départ du général de Gaulle et que son imagination ne l'entraîne dans des opérations compliquées, en un mot dans un effort de désengagement à notre égard. Ma préoccupation serait de l'amener à dévoiler ses intentions afin de l'aider à voir l'avenir plus simplement qu'il ne paraît l'envisager. Mais toutes les excuses lui seront bonnes, je le crains, pour ajourner une telle conversation jusqu'au lendemain du résultat final des élections présidentielles.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969*)

364

M. Bastouil, Charge d'Affaires *a.i.* de France à Vientiane, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 967/AI[1]. *Vientiane, 21 mai 1969.*

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler au Département, les Forces armées royales et les Forces spéciales[2] ont déclenché au début du mois d'avril une importante opération aéroportée qui a, quelques semaines plus tard, abouti à la prise de Xieng Khouang et à l'occupation par les forces du gouvernement de Vientiane d'une partie de la Plaine des Jarres.

Cette région, contrôlée successivement par les Forces neutralistes, puis à partir de 1963 par le Pathet Lao, échappait en fait depuis près de dix ans à l'autorité du gouvernement de Vientiane. Xieng Khouang, qui est aujourd'hui complètement détruite par les bombardements aériens, était, pour le Laos, une ville importante. C'était d'ailleurs, par le nombre des habitants (plus de cinq mille), la deuxième ville de la zone « libérée ».

La Plaine des Jarres est une région agricole riche et quelques Français y étaient depuis longtemps installés. Certains d'entre eux, pour ne pas abandonner leurs biens, n'avaient pas quitté la ville lorsqu'elle était passée sous le contrôle du Pathet Lao, quand celui-ci s'opposa aux neutralistes de Kong Le[3]. Certains de ces ressortissants français ont profité de la récente arrivée des Forces armées royales pour rejoindre la partie du pays contrôlée par le gouvernement de Vientiane. Il s'agit de :

[1] Cette dépêche, intitulée « De la vie en zone Pathet Lao », est rédigée par Ivan Bastouil, conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller près l'ambassade de France à Vientiane depuis juillet 1968.

[2] Il s'agit de troupes recrutées principalement parmi les populations Hmong du Laos, et commandées directement par la CIA américaine.

[3] Général Kong Le, chef des forces neutralistes laotiennes à partir d'août 1960, en exil depuis le 15 novembre 1966 et officiellement démis de ses fonctions depuis mars 1967.

– M. Courban, ancien légionnaire, et d'un de ses enfants. Sa femme et sa fille sont, semble-t-il, restées volontairement en zone Pathet Lao,

– Mme Didier, veuve d'un militaire français tué en 1945 lors d'un combat contre les Japonais,

– Mme Falgueirettes, veuve d'un agent des travaux publics qui avait pris sa retraite à Xieng Khouang après y avoir servi de longues années. Après le décès de M. Falgueirettes en 1954, sa femme, d'origine lao, était restée à Xieng Khouang.

Lors de son arrivée à Vientiane, cette personne a fait, il y a quelques jours, à un agent de cette ambassade, le récit de la vie qu'elle menait en zone Pathet Lao. Ses déclarations apportent quelques indications intéressantes sur les conditions de vie de la population en « zone libérée ». Ils expliquent peut-être pourquoi une part importante de la population de l'ouest de la Plaine des Jarres a préféré rallier les forces gouvernementales plutôt que de suivre les Pathet Lao et les Nord-Vietnamiens dans leur retraite. Certes, il ne fait pas de doute que les sympathies de Mme Falgueirettes ne vont pas au Pathet Lao. Cela s'explique : cette personne qui avait quelques biens les a perdus soit du fait du Pathet Lao pour ce qui est de ses terres, soit du fait des bombardements aériens pour les immeubles. Mme Falgueirettes paraît nourrir une certaine sympathie pour les neutralistes du colonel Deuane[1] par qui elle déclare avoir été protégée. Il convient donc d'accueillir avec réserves certains des propos de cette Française.

De fait, une part non négligeable de la population de la Plaine des Jarres a, dès l'arrivée des forces du gouvernement de Vientiane aux abords de Xieng Khouang, rallié les Forces royales malgré les risques que cela supposait. Au cours de ces dernières semaines, le mouvement s'est amplifié et aurait porté sur près de dix mille personnes, c'est-à-dire la majeure partie de la population de l'ouest de la Plaine des Jarres.

Ces ralliements ont agréablement surpris le gouvernement de Vientiane. On y voit ici la preuve de l'échec du régime Pathet Lao qui n'a pas réussi, malgré un effort de propagande intense, à gagner en profondeur la population. En fait, il semble que les bombardements aériens intensifs, l'austérité des conditions de vie, la rigueur de l'administration du Néo Lao Haksat, amènent une partie de la population de la « zone libérée » à se détacher des dirigeants de Samneua. Personne n'ignore du côté Pathet Lao que les conditions de vie sont meilleures dans la partie du territoire contrôlée par Vientiane. Cette disparité provoque depuis quelques mois, malgré les efforts des autorités Pathet Lao, un important afflux de population dans la zone contrôlée par le gouvernement de Vientiane. Tout se passe donc comme si une part de la population contrôlée par le Pathet Lao préférait le statut de réfugié dans la zone contrôlée par Vientiane à la pénurie et aux bombardements qui sévissent dans la « zone libérée ». Cela n'est pas sans présenter une certaine importance politique puisqu'un retour à une stricte application des accords de 1962[2] entraînerait à échéance des élections générales.

[1] Colonel Deuane, chef des forces neutralistes laotiennes dissidentes qui rejoignent le Pathet Lao en février 1963.

[2] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

Annexe

Déclarations de Mme Nang One Falgueirettes,
Française réfugiée de Xieng Khouang en mai 1969

« La ville de Xieng Khouang a été à peu près entièrement détruite par les bombardements aériens et ce depuis plusieurs mois. Les maisons qui étaient restées debout ont été démantelées sur les ordres des autorités Pathet Lao qui expliquaient aux gens que quand il n'y aurait plus de maisons, les bombardements s'arrêteraient.

Ma maison a été détruite il y a longtemps par les bombes et j'ai dû m'installer en brousse, aux environs de la ville. En raison des bombardements, j'ai dû, en un an et demi, changer vingt-sept fois d'emplacement et chaque fois, il m'a fallu soit creuser une tranchée, soit creuser une petite caverne pour me protéger. J'ai évidemment tout perdu au cours de ces bombardements et il ne me reste rien.

Les Pathet Lao n'avaient pas envisagé que la ville de Xieng Khouang serait attaquée par les Forces royales. À l'annonce de l'arrivée des troupes du général Van Pao[1], le commandement Pathet Lao s'est affolé. On a vu des soldats courir de ci, de là, donnant ordre sur ordre, menaçant tout le monde de leurs armes, faisant former des convois de personnes qui devaient être escortées par eux lors de leur repli. Ils n'ont pas défendu la ville. Plusieurs de ces soldats se sont habillés en civil et ont abandonné leurs armes dans leurs tranchées. Quelques assassinats ont été commis à ce moment-là : des personnes qui refusaient de quitter Xieng Khouang ont été tuées par des soldats nord-vietnamiens ou Pathet Lao.

Toute la population de Xieng Khouang a été amenée dans trois directions : vers Khang Khaï, vers l'est de la Plaine des Jarres ou vers le sud-est. En raison de l'affolement des Pathet Lao, beaucoup de gens ont réussi à s'enfuir mais les vieilles gens ou les impotents ont dû suivre bon gré, mal gré. Toutefois, une partie des jeunes gens a suivi délibérément les Pathet Lao.

Quant à moi, j'ai dû faire partie d'un convoi d'une trentaine de personnes surveillées par six nord-vietnamiens en armes. Nous devions rejoindre Muong Tanh, à dix-huit kilomètres au sud-est de Xieng Khouang où, selon notre escorte, était stationnée une unité de nord-vietnamiens. Avant l'arrivée à Muong Tanh, nous avons retrouvé les *chao muong* (sous-préfets) de Xieng Khouang qui, avec une cinquantaine de soldats Pathet Lao, avaient pris position dans un bosquet. Pendant la nuit, je me suis enfuie dans la montagne et je suis revenue à Xieng Khouang où je me suis présentée au commandant d'un bataillon des Forces armées royales. J'ai été par la suite acheminée par hélicoptère sur Long Cheng, puis de là, on m'a transportée par avion à Vientiane où je suis très heureuse de me retrouver.

L'administration Pathet Lao

À Xieng Khouang, l'administration du Pathet Lao est représentée par le *chao khoueng* (chef de province) qui est originaire de la région et qui est un ancien fonctionnaire du tribunal de Vientiane. Il a un adjoint et deux *chao muong* (sous-préfets) l'assistent dans l'administration de la province.

Les responsables sont désignés par quartier et par village et ont pour mission de veiller à la bonne exécution des directives du *chao khoueng* et des *chao muong*. Ces cadres sont armés et exercent une surveillance étroite sur les habitants. Ils s'immiscent dans toutes les manifestations de la vie de famille : fréquentations, habillement, nourriture, faisant par exemple des remontrances si l'on mange du poulet. Ils sont habilités à prendre des sanctions au cas où les interdictions ne sont pas suivies, en particulier en ce qui concerne l'écoute des radios étrangères. Ce sont eux qui désignent les corvées de toute nature imposées aux habitants de la zone Pathet Lao. Ces responsables se sont montrés très durs ; certains ont même commis des exécutions sommaires.

Des comités sont institués partout : comité des vieux, comité des jeunes, comité des femmes, etc. Dans chaque comité, des responsables sont chargés de la surveillance et doublent l'action des petits cadres dont j'ai parlé plus haut. Les minorités étrangères, chinoise et vietnamienne, quoique plus libres et surtout plus riches que la population lao, sont soumises elles aussi à une surveillance de la part de leurs cadres mais la rigueur du contrôle est souvent adoucie par des pots-de-vin. Le chef de la congrégation chinoise, qui est d'ailleurs

[1] Général Vang Pao, officier des Forces royales laotiennes employées par les Américains afin de lever des « forces spéciales » parmi les populations Hmong du Laos.

le beau-frère du chef de la province, s'occupe plus de commerce et de propagande que d'administration directe.

La plupart des écoles en langue lao fonctionnent maintenant en brousse, en raison des bombardements. L'enseignement y est gratuit. Il n'en est pas de même des écoles chinoises et vietnamiennes ; l'école de Xieng Khouang est dirigée par un instituteur détaché de Pékin à qui sont adjoints quelques auxiliaires chinois recrutés sur place. Cet instituteur venu de Chine a incité la population de Xieng Khouang à planter du blé. À l'école vietnamienne de Xieng Khouang, l'enseignement est donné par des instituteurs vietnamiens venus de Vinh et de Hanoï. Ils sont armés.

Beaucoup de jeunes Lao de même que des Chinois et des Vietnamiens originaires de la zone libérée vont faire des stages ou poursuivre des études à l'étranger. Quelques-uns vont en Chine, d'autres en Russie, mais les plus nombreux vont à Hanoï où certains enfants sont envoyés à partir de l'âge de dix ans.

Il ne reste qu'une famille catholique à Xieng Khouang, des Vietnamiens. L'église est d'ailleurs maintenant détruite et les Chinois de Xieng Khouang se sont approprié les terrains de la mission pour en faire des jardins.

La vie économique

La préoccupation essentielle des habitants de Xieng Khouang au cours de ces dernières années a été le ravitaillement. Il n'est laissé aux possédants qu'une seule rizière sur la totalité de leurs terres, le produit des autres rizières allant à l'administration Pathet Lao. Sur la récolte de la rizière restante, le propriétaire peut disposer d'un kilo de paddy par jour et par personne de sa famille. Cela représente environ 600 g de riz décortiqué[1]. Le propriétaire doit faire porter à ses frais le restant de la récolte au grenier administratif. Il y a au minimum un grenier par village. Le propriétaire est ensuite tenu de venir décortiquer le paddy qu'il a apporté et il est, par la suite, requis afin d'assurer le transport de ce riz à destination des unités combattantes du Pathet Lao. Cette cession du paddy est appelée *Khao to tan* (riz de l'aide) ou *Khao souei sat* (riz du peuple). Ces corvées de portage sont fréquentes et s'effectuent parfois sur de longues distances. Les hommes reçoivent une charge de trente à quarante kg, les femmes de quinze kg. Ces charges sont pour la plupart constituées par du riz ou des munitions. Quant à moi, je ne suis allée que trois fois en corvée. Par la suite, le colonel Deuan, chef des neutralistes ralliés au Pathet Lao, a donné des ordres pour que je ne sois plus requise. Parfois, des hommes restaient trois mois hors de chez eux à effectuer de telles corvées de portage.

Les autorités Pathet Lao avaient proclamé leur intention de faire deux récoltes de paddy par an, mais beaucoup de rizières sont restées incultes et ce programme n'a pas été réalisé sauf sur de très petites parcelles.

Il est interdit de faire commerce de paddy et de blé. Cependant les paysans effectuent des échanges avec les militaires qui leur cèdent quelques produits fournis par l'armée. En zone Pathet Lao, il n'existe plus de commerçants. Le commerce est réservé au bureau du *mau tich* (bureau d'échange). Celui de Xieng Khouang, en un an et demi, a d'ailleurs été détruit trois fois par les bombardements. Le *mau tich* est alimenté par des produits de la RDVN[2] ou de Chine. Du Vietnam-Nord viennent le sel, le sucre, le lait concentré, les articles de petite ferblanterie, quelques boîtes de conserve, des cotonnades de Nam Dinh, et parfois du riz. De Chine viennent la farine, le blé, des conserves, du lait concentré, du sucre. Les prix pratiqués au *mau tich* sont les suivants :

– 1 kg de sucre	320 kip
– 1 boîte de lait concentré	220 kip
– 1 m d'étoffe noire	270 kip
– le riz : le kg	60 kip
– le paddy : le kg	40 kip

(1 kip = 1 centime)

[1] Une fois séparé de la paille, le grain de riz, ou paddy, reste recouvert de glumelles dures et rigides (balles) fortement encastrées les unes dans les autres et que le battage n'a pu éliminer. Pour rendre le riz comestible, il faut d'abord le décortiquer puis le blanchir en enlevant les différentes couches du péricarpe. Ainsi, 100 kg de paddy donnent environ de 50 à 60 kg de riz blanc entier, de 20 à 30 kg de brisures, sons, farines basses et de 20 à 25 kg de balles.

[2] République démocratique du Vietnam.

Le riz et le paddy de ce magasin sont réservés aux personnes n'ayant pas de rizière. Il n'y a plus de pétrole depuis longtemps. Nous nous éclairions à l'aide de torches en bois résineux. Parfois les militaires cédaient au marché noir un litre d'essence pour 400 kip. La plupart des Chinois et Vietnamiens de Xieng Khouang vivent plus facilement que les Lao et se livrent au marché noir car leurs relations leur permettent d'accaparer, à leur arrivée à Xieng Khouang, une bonne partie des produits réservés au *mau tich*. Le bureau du *mau tich* a également à charge l'achat de l'opium qui est ensuite envoyé à Hanoï. Ces derniers temps, le *mau tich* achetait cet opium 20 000 kip le kg de brut. Il achète aussi les os de tigre et de certains singes pour le compte du Vietnam-Nord.

L'administration Pathet Lao entreprit d'échanger la monnaie. Le change qui était au début de 150 kip de Xieng Khouang pour 100 kip de Vientiane est maintenant au pair. Les billets de Vientiane peuvent être échangés au bureau du *mau tich*. Malgré la guerre, il existe un courant commercial clandestin entre la zone de Vientiane et celle de Xieng Khouang. Le commerce se faisant par cette voie ne porte que sur des articles rares en zone Pathet Lao : montres, piles de lampe-torche, piles de postes de radio, postes de radio, etc. Ces postes de radio sont revendus très cher à Xieng Khouang. Ces appareils sont très appréciés par les militaires de la RDVN qui les achètent et les revendent à Hanoï.

Les fonctionnaires et les militaires du Pathet sont peu payés. Tous les militaires, quel que soit leur grade, et les fonctionnaires civils, perçoivent une somme de 20 kip par jour (à peu près 20 centimes). Ils reçoivent évidemment de la nourriture, riz, etc. et certains produits : savon, tissus, etc. Les militaires du Nord-Vietnam en service au Laos perçoivent aussi 20 kip par jour.

La propagande

La propagande est l'une des principales activités auxquelles se livrent le Pathet Lao, les Vietnamiens et aussi les Chinois. Chaque jour, les habitants de Xieng Khouang sont tenus d'assister à des cours de propagande. Depuis 1967, début des bombardements, ces réunions se tiennent dans la forêt. Les propagandistes visent surtout à inculquer au peuple la haine des Américains et de l'administration de Vientiane. Ils mettent tout le monde en garde contre la tentation de rejoindre les forces du général Vang Pao ou celles des neutralistes de Muong Soui. Il est d'ailleurs expressément indiqué que toute tentative de défection serait punie de mort. Il s'est quand même trouvé quelques personnes pour essayer de rejoindre la zone contrôlée par le gouvernement de Vientiane. Elles furent capturées et exécutées.

Il est à noter que la propagande diffusée par les Pathet Lao n'a plus pris à partie les Français depuis un peu plus d'un an. La propagande habituelle des cadres du Néo Lao Haksat porte surtout sur l'exaltation de la patrie et des idéaux Pathet Lao. J'ai noté que les tracts portant la photographie du prince Souphanouvong[1] se sont faits de plus en plus rares ces derniers temps. Seules les jeunes générations semblent avoir été sensibles à cette propagande. Les gens âgés, qui ont connu d'autres temps, ne font que la subir, mais beaucoup de jeunes gens ont rejoint spontanément les rangs du Pathet Lao. Les directives concernant la propagande sont données aux chefs du Néo Lao Haksat par des cadres nord-vietnamiens spécialisés et par quelques Chinois.

Les propagandistes du Nord-Vietnam sont basés dans la grotte de Tham Khap, centre administratif de la Plaine des Jarres. La majorité des Vietnamiens de Xieng Khouang se comportent eux-mêmes en actifs propagandistes. Nombreux d'ailleurs sont les jeunes Vietnamiens de la ville qui se sont engagés dans les rangs de l'armée du Vietnam-Nord. Les photographies de Hô Chi Minh[2] sont largement distribuées et leur exposition dans les maisons laotiennes est obligatoire mais les propagandistes nord-vietnamiens n'agissent directement que sur la population vietnamienne et sur les *phalangan* (propagandistes lao).

La propagande chinoise se montre très entreprenante. Les Chinois disposent de moyens importants : périodiques en langue chinoise avec traduction en lao, photographies affichées dans les bureaux de propagande de Khang Khaï et de Xieng Khouang, insignes-boutonnières de Mao Tsé Tung[3] ainsi que des portraits de Mao Tsé-tung, dont l'affichage est

[1] Souphanouvong, président du Néo Lao Haksat depuis 1956.

[2] Hô Chi Minh (Nguyên Sinh Cung dit), président de la République démocratique du Nord-Vietnam depuis 1955.

[3] Mao Tsé-toung, président du parti communiste chinois depuis 1943.

obligatoire dans les maisons, *Livre rouge* de Mao Tsé-tung et les écrits de Lin Piao[1]. Six ou sept Chinois sont détachés de Khang Khaï à Xieng Khouang pour s'occuper uniquement de propagande. Des films chinois (éducation, folklore, propagande) sont montrés chaque jour à Xieng Khouang, commentés en langue lao.

En outre, les émissions radiophoniques de Hanoï et de Pékin en langue lao sont très écoutées. Il est interdit, sous peine de prison dont la durée est laissée à l'initiative des autorités lao, d'écouter Radio-Vientiane, Radio-Bangkok, Radio-Saigon, la voix de l'Amérique, etc. Il existait autrefois en 1960 ou 1963, des haut-parleurs dans la ville de Xieng Khouang qui diffusaient de la musique. Depuis, ces haut-parleurs ont été supprimés.

Deux ou trois journaux ou revues périodiques en langue lao paraissent régulièrement, dont le journal *Khao Pan Lao* ; comme je l'ai déjà dit, depuis plusieurs mois ce journal ne s'est pas livré à des attaques contre la France. Quelques périodiques vietnamiens et certains quotidiens chinois (*Pin Mi Bao*) sont distribués.

Les neutralistes

J'étais liée avec le colonel Deuan et son adjoint, le commandant Thiep, et j'avais souvent l'occasion de m'entretenir avec eux de leurs problèmes. J'ai déjà indiqué que grâce à l'action du colonel Deuan et de son adjoint j'ai été dispensée de corvée de portage.

Ces deux officiers ne sont pas de cœur avec le Pathet Lao et ce, malgré les déclarations officielles. Ils se considèrent toujours comme neutres et n'ont à la bouche, même devant les Pathet Lao, que le mot *pen kang* (je suis neutre). À différentes reprises, Deuan s'est nettement opposé aux Pathet Lao soit en n'obéissant pas aux ordres reçus, soit en prenant lui-même des décisions ou bien en écartant des gradés Pathet Lao. Deuan est bien gardé et n'a aucune crainte d'être assassiné. Je me souviens que les Pathet Lao ayant décidé l'exécution d'un prisonnier thaïlandais, Deuan l'a fait récupérer et l'a gardé avec lui. Il me semble que si le nécessaire était fait, Deuan quitterait volontiers les Pathet Lao ; mais comme il hait les Américains, et qu'il y a des Américains partout, tant à Muong Soui (garnison neutraliste ralliée à Vientiane) qu'à Long Cheng (PC des Forces spéciales), cela s'avère difficile. Deuan a gardé un excellent souvenir des Français. Il a d'ailleurs recueilli un métis français qu'il élève lui-même.

(*Asie, CLV, Laos, 1965-1978*)

365

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Entretien du Secrétaire général avec le ministre des Affaires étrangères du Biafra

N. *Paris, 21 mai 1969.*

Le Secrétaire général[2] a reçu, le 19 mai à 17 heures, le ministre des Affaires étrangères du Biafra[3] de passage à Paris.

1. M. Oniegbule a d'abord tenu à renouveler à M. Alphand les remerciements de son gouvernement pour l'aide morale et l'assistance humanitaire

[1] Lin Piao, ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959.

[2] Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères est M. Hervé Alphand depuis le 7 octobre 1965.

[3] Oniegbule, ministre des Affaires étrangères du Biafra.

apportée par la France à la cause du Biafra. Il a d'autre part souligné la satisfaction qu'il éprouvait à apprendre, du Secrétaire général, que la politique française à l'égard du conflit nigéro-biafrais n'était pas affectée par la campagne présidentielle en cours.

2. Faisant le point de la situation militaire à la demande de M. Alphand, le ministre biafrais des Affaires étrangères s'est dit satisfait de l'évolution des événements. Depuis la prise d'Owerri[1], il y a un mois, les forces du colonel Ojukwu[2] progressaient, au sud sur la route de Port-Harcourt dont elles n'étaient plus distantes que d'une trentaine de kilomètres, à l'ouest sur la rive droite du Niger dans une zone pétrolière d'environ 100 km de long, cette dernière opération ayant pour objet de prévenir une attaque fédérale en direction du dernier aérodrome aux mains biafraises : Uli[3].

En revanche, sur le plan diplomatique la situation n'avait guère évolué encore que certains chefs d'État africains – en particulier celui du Niger – paraissaient enclins à adopter une attitude moins rigide à l'égard du Biafra. La récente conférence de Monrovia[4] avait permis de mettre ce facteur en évidence mais l'influence exercée par l'OUA et le rôle joué par son secrétaire général, M. Diallo Telli[5], avait eu pour effet de décourager les bonnes volontés.

3. M. Oniegbule s'est déclaré convaincu que l'évolution de la situation sur le terrain était de nature à faire prendre conscience aux Fédéraux de l'impossibilité de régler, par la force des armes, leur différend avec les Biafrais et de la nécessité de s'engager plus sérieusement dans la voie d'une solution négociée.

À cet égard le Ministre a exprimé le désir de connaître les vues du Secrétaire général sur la procédure qui paraissait la plus appropriée pour parvenir à un tel résultat.

M. Alphand a d'abord pris note de ce que le gouvernement biafrais n'était pas a priori hostile à participer, une nouvelle fois, aux travaux de la commission consultative de l'OUA (chargée d'élaborer une solution politique). L'OUA était certes, a-t-il observé, un intermédiaire possible mais d'une efficacité douteuse. Compte tenu des circonstances et de ce qui s'était passé, peut-être n'était-elle plus le canal approprié. La meilleure procédure pourrait consister à laisser s'entremettre certains chefs d'État africains partisans les uns des Nigérians, les autres des Biafrais. En l'état actuel des choses – et pour répondre à une observation de son interlocuteur – une intervention des grandes puissances de l'Ouest et de l'Est paraissait prématurée. Les points de vue de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de l'Union soviétique

[1] Owerri est à 80 km au nord de Port-Harcourt.

[2] Le colonel Chukwu Odomegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame le République du Biafra.

[3] L'aérodrome d'Uli est situé au sud d'Onitsha (voir carte publiée dans le volume *D.D.F.* 1968-II).

[4] Voir le compte rendu du 2 mai publié plus haut.

[5] Diallo Telli, de nationalité guinéenne, est le premier secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine ; il est réélu en 1968.

et de la France étaient encore trop divergents pour qu'il pût résulter quelque chose de positif de leur concertation éventuelle. Au demeurant, le conflit mettant, avant tout, en jeu des intérêts africains, c'était aux Africains qu'il appartenait avant tout de rechercher la solution du conflit. Tout au plus, du côté français, pouvions-nous échanger nos vues avec le gouvernement américain, ce que nous avions, du reste, récemment fait, à deux reprises. Quant à une intervention, suggérée par M. Oniegbule, de l'UEO, de la CEE ou du Conseil de l'Europe (ce dernier venait justement d'adopter une résolution recommandant un embargo total sur les livraisons d'armes au Nigeria[1]) elle serait à coup sûr inopérante, les pays membres de ces organisations n'ayant pas qualité pour intervenir dans une affaire spécifiquement africaine.

4. M. Oniegbule ayant prié M. Alphand de lui indiquer les noms des pays européens sur lesquels le Biafra aurait intérêt à prendre plus particulièrement appui, le Secrétaire général mentionna à son interlocuteur l'Italie, l'Allemagne à un moindre degré, et les 4 pays scandinaves.

Concernant l'Italie et l'Allemagne fédérale, M. Alphand se fit, pour terminer, l'écho de l'émotion qui s'est manifestée dans ces deux pays à l'annonce de la disparition de 27 experts pétroliers (24 italiens, 3 allemands) qui travaillaient dans la région de Kwale à l'Ouest du Niger. Le Secrétaire général fit également état des démarches dont nous avons été l'objet de la part des gouvernements de Rome et de Bonn en vue de retrouver la trace des disparus. De l'avis du gouvernement français, observa-t-il, il serait souhaitable que des nouvelles, si possibles rassurantes, fussent données des intéressés aussi rapidement que possible.

Le ministre biafrais s'est dit lui-même préoccupé de ce problème. Son gouvernement en était saisi et il attendait d'un jour à l'autre les précisions demandées. Le problème était en réalité assez délicat car, qu'ils le voulussent ou non, les experts, dont la disparition avait été constatée, étaient engagés dans une guerre. En maintenant en activité les installations pétrolières de la région, ils permettaient aux Fédéraux de disposer de ressources financières nécessaires à la poursuite des opérations militaires. Certains experts britanniques s'étaient d'ailleurs livrés à des activités de renseignement pour le compte des Fédéraux. Du point de vue biafrais il pouvait paraître souhaitable d'inciter les grandes compagnies pétrolières (à l'exception des compagnies américaines pour leur part très prudentes) à faire preuve de plus de neutralité dans le conflit qui oppose les Biafrais aux Nigérians. Quoi qu'il en soit, le Ministre ne manquera pas de rapporter à ses autorités le sentiment du gouvernement français.

L'entretien s'est déroulé en présence de M. Dike[2], représentant du Biafra à Paris, et a pris fin à 17 h 45.

(*Afrique-Levant, Nigeria, Relations avec la France, Nigeria, Biafra*)

[1] Il s'agit de la résolution 423 votée le 16 mai 1969 par le Conseil de sécurité (voir le télégramme de Paris n° 752 du 16 juin 1969 publié ci-après).

[2] Chijioke Dike est le représentant spécial du Biafra à Paris, installé au *Biafra Historical Center*, 33 rue de Galilée.

366

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 768 à 770. *Pékin, 22 mai 1969.*

(*Reçu* : 12 h 00).

Je me réfère à mon télégramme nos 766 et 767[1].

J'ai été reçu ce matin à 8 h 30 par M. Lo Kuei Po[2] à qui j'ai remis la copie figurée de mes lettres de créance.

De l'entretien qui a suivi, je retiens les points suivants :

1) Le vice-ministre a insisté sur la volonté des autorités chinoises de donner un nouveau départ aux rapports entre Paris et Pékin. Il a exprimé l'espoir de voir se développer la coopération entre les deux pays dans tous les domaines.

2) S'agissant du Vietnam, il a réaffirmé les axiomes de la politique chinoise. La République populaire « soutiendra jusqu'au bout la lutte du peuple vietnamien contre l'impérialisme ». Mais, fidèle au principe de non ingérence, elle se gardera rigoureusement d'intervenir dans les affaires intérieures de la RDVN. Pékin se bornera donc à mettre en garde ses amis d'Hanoï contre les manœuvres de la nouvelle administration américaine. Les républicains, en effet, chercheraient à atteindre exactement les mêmes buts que les démocrates, mais ils se verraient contraints par les échecs subis sur le plan militaire d'avoir recours à la ruse pour les atteindre.

M. Lo Kuei Po m'a néanmoins paru très désireux d'engager avec nous le dialogue sur le problème vietnamien. Le Département recevra, par prochaine valise, un compte rendu plus complet de cet entretien.

Le gouvernement chinois m'a donné un premier gage de sa bonne volonté en me permettant de présenter mes lettres de créance au vice-président de la République ce matin même à 10 heures.

Je rends compte par télégramme séparé de l'audience que m'a accordée M. Tung Pi Wu[3].

(*Asie-Océanie, Chine, Corps diplomatique, Ambassade de France à Pékin, 1968-1972, 646*)

[1] Non reproduit. Ce télégramme en provenance de Pékin et daté du 21 mai 1969 rapporte une conversation entre Etienne Manac'h et Huang Chen, ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris, à l'aéroport de Shanghai au sujet de de la situation intérieure française en mai 1969.

[2] Lo Kuei Po est vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine.

[3] Tung Pi Wu est le vice-président de la République populaire de Chine.

367

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Entretien avec M. Mai Van Bo

N. n° 149/AS[1]. *Paris, 22 mai 1969.*

Secret.

Le directeur d'Asie a prié le délégué général du Nord-Vietnam[2] de venir le voir le 21 mai. L'entretien a duré deux heures et permis de passer en revue les principaux sujets.

1) M. Froment-Meurice a commencé par transmettre à M. Mai Van Bo les indications que M. Shriver[3] et M. Dean[4] avaient soulignées dans leurs récentes communications :

a) Les États-Unis, comprenant que l'autre côté souhaitait avoir des conversations politiques avec eux, y sont prêts désormais, si leur présence est vraiment désirée. Comme Thieu est d'accord, cela signifie que les États-Unis acceptent des conversations à quatre.

b) Ils espèrent que l'autre côté ne va pas réagir précipitamment et qu'il prendra leurs propositions en considération, de la même façon qu'ils continuent eux-mêmes d'étudier celles du Front[5].

c) Tenant compte d'une suggestion française (discours de Phnom Penh)[6] ils ont inclus dans leurs huit points[7] l'idée d'un calendrier pour le retrait des forces.

d) Leur proposition pour l'organisation de la surveillance internationale est faite en termes très généraux. Ils ne pensent pas particulièrement à certains pays. Cela dépendra des négociations.

e) Les huit points ne sont pas un ultimatum. Washington est prêt à considérer d'autres approches pourvu qu'elles soient conformes à ses idées. Bref ce n'est pas à prendre ou à laisser, c'est à discuter.

[1] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, directeur d'Asie-Océanie au Département depuis le 20 mars 1969.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[3] Robert Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis mai 1968.

[4] John Gunther Dean premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[5] Le Front de libération national sud-vietnamien.

[6] Sur ce discours, prononcé le 1er septembre 1966 par le général de Gaulle, voir *D.D.F.* 1966-II, nos 232 et 256.

[7] Sur ce plan en huit points présenté par le président Nixon le 14 mai 1969, voir le télégramme de Washington nos 2223 à 2232 du 15 mai 1969, non reproduit.

M. Bo a pris note soigneusement.

2) M. Froment-Meurice a demandé alors si aux yeux de Hanoï le discours Nixon représentait un élément nouveau susceptible de permettre l'ouverture de véritables négociations.

M. Bo a commencé par répondre par un point de détail : les Américains proposaient de laisser des troupes après le délai de douze mois ; pourquoi et pour combien de temps ?

Se fondant sur ce que lui avait dit M. Habib[1], M. Froment-Meurice a indiqué que les Américains l'expliquaient par des considérations pratiques et ne paraissaient pas demander que le retrait n'ait lieu qu'après les élections. M. Bo a semblé intéressé.

M. Bo, revenant aux mérites du discours Nixon, a alors développé les points suivants :

« Nous continuons certes à soutenir les dix points du Front[2], mais du moment qu'il y a les huit points de Nixon, nous avons commencé à en faire la critique et nous continuerons. Cependant :

a) Nous n'avons pas trouvé dans le discours Nixon le respect des droits fondamentaux du peuple vietnamien, c'est-à-dire ce qu'il y a dans les accords de Genève[3] sur l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale du Vietnam.

b) Les États-Unis parlent toujours de retrait mutuel, notion que nous rejetons. Ils continuent de confondre l'agresseur et la victime. Or la question des forces vietnamiennes doit être résolue entre les parties vietnamiennes.

c) Nixon continue à soutenir l'administration de Saigon que nous estimons formée de militaires, bellicistes et corrompus. Nous soutenons l'exigence de son remplacement par un cabinet de paix.

d) Nixon n'a pas abordé la question d'un gouvernement de coalition provisoire pour mettre fin à la guerre et organiser les élections. Il est resté vague. Il a parlé d'élections libres. Mais qui les organisera ? Pour qu'elles soient vraiment libres, elles ne doivent pas être organisées par le gouvernement de Saigon qui, à nouveau, les truquera. Sait-on quelque chose, du côté français, sur ce que pensent vraiment les Américains à ce sujet ? »

3) Le directeur d'Asie a repris ces différents points.

a) Au sujet des droits fondamentaux du peuple vietnamien, il a noté que M. Nixon avait fait référence, et cette fois sans aucune restriction, aux accords de Genève. M. Bo a commenté qu'il fallait une confirmation de principe, car de là découlait tout le reste.

[1] Philip Charles Habib, assistant adjoint du secrétaire d'État américain pour les Affaires de l'Asie de l'Est et du Pacifique depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris depuis mai 1968.

[2] Au sujet du plan en dix points présenté par le FNL sud-vietnamien le 8 mai 1969, voir ci-dessus la note n° 139/AS du 13 mai 1969.

[3] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

En outre, M. Froment-Meurice a fait observer que M. Nixon avait parlé de la neutralité du Sud. M. Bo ne l'a pas contesté.

b) En ce qui concerne le retrait mutuel, M. Froment-Meurice a appelé l'attention de M. Bo sur la nouvelle formulation américaine : Washington ne demandait plus qu'à constater l'absence et le non retour de troupes nordistes au Sud. Qu'en pensait Hanoï ?

M. Bo a répondu que poser la question ainsi, c'était continuer à ne pas respecter le principe de la souveraineté vietnamienne : cette affaire ne regardait que le peuple vietnamien.

M. Froment-Meurice, se référant aux propositions du Front a demandé alors s'il existait une relation au moins chronologique ou de fait entre le point 2 (retrait américain) et le point 3 (forces vietnamiennes au Sud) et si le point 3 devait, par exemple, être comme le point 2 réglé avant la constitution du gouvernement provisoire de coalition.

M. Bo ne s'est pas complètement dérobé. Sans doute a-t-il répété qu'il fallait séparer la question des forces américaines de celle des forces vietnamiennes au Sud, régler d'abord la première et que le gouvernement provisoire aurait pour tâche de surveiller l'exécution des accords sur le retrait des troupes américaines. Y aurait-il d'autres accords ? Sans doute oui, mais il ne pouvait dire lesquels, il était trop tôt pour cela. Une chose était sûre : la question fondamentale était le retrait des troupes US et la solution de ce problème permettrait d'aborder les autres de façon favorable. Quant à savoir quelles seraient les parties vietnamiennes, on ne pouvait non plus le dire, mais toujours était-il que Hanoï demandait le remplacement de l'administration Thieu par un cabinet de paix, cela créerait des conditions favorables, et le moment venu, on verrait qui seraient les parties vietnamiennes.

(De ces propos, on peut déduire que Hanoï et le Front, tout en maintenant à part la question des troupes américaines, seraient prêts à envisager des accords pour le retrait des forces nordistes si un cabinet de paix était formé. On aurait alors une double négociation. Mais celle entre Vietnamiens seuls se limiterait-elle à la question du retrait nordiste ? Le Front et Hanoï ne demanderaient-ils pas à régler aussi la question d'une fusion des troupes sudistes ?)

c) M. Froment-Meurice a cherché ensuite à savoir ce qui était exactement derrière l'exigence d'un cabinet de paix ? S'agissait-il vraiment d'éliminer toute l'équipe Thieu[1]-Ky[2]-Huong[3], ou de demander qu'ils changent leurs positions ?

M. Bo a alors répondu ceci qui est intéressant : « Il est important que nous cherchions ensemble dans le contexte des relations entre la France et

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[3] Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis à partir du 28 mai 1968.

le Vietnam les moyens de déblayer la voie pour une solution rapide du conflit. Il vaut mieux remplacer l'équipe actuelle par un cabinet formé d'hommes vraiment désireux de négocier au lieu de nous embourber dans de vaines négociations avec l'équipe actuelle. Nous en avons déjà parlé avec M. Debré[1]. »

C'est alors que M. Bo a dit à ce propos que M. Le Duc Tho[2] transmettait au Ministre son salut cordial et espérait, dès que la campagne électorale serait achevée[3], pouvoir reprendre contact avec lui. Le contexte paraît donc indiquer que M. Tho voudrait parler avec M. Debré sur le cabinet de paix.

« Il s'agit maintenant, a poursuivi M. Bo, de déblayer le terrain pour une véritable négociation. Malheureusement l'équipe Thieu constitue un obstacle. L'exigence du cabinet de paix est très réaliste, elle n'est pas formulée pour retarder l'échéance de la négociation, mais au contraire pour l'avancer. La situation à Saigon le montre : Thieu est face à toutes les forces saines, il va à leur encontre, il vient encore d'être obligé d'interdire trois journaux qui avaient parlé des propositions du Front. La nécessité s'impose de le remplacer ».

M. Froment-Meurice a alors dit que les États-Unis ne paraissaient pas actuellement disposés, bien au contraire, à abandonner Thieu. M. Bo en est convenu, mais pour en tirer la conclusion que c'était la preuve qu'au fond ils n'avaient pas changé et que Nixon restait sur des positions « néo-colonialistes ».

d) Quant à la question de savoir si les États-Unis étaient disposés à accepter un gouvernement provisoire de coalition, M. Froment-Meurice a dit qu'il pouvait seulement constater que M. Nixon avait déclaré : « Nous sommes disposés à accepter l'établissement, au Sud-Vietnam, de tout gouvernement issu du libre choix du peuple sud-vietnamien lui-même ». M. Bo a demandé si cela signifiait : issu d'élections libres. Son interlocuteur n'a pu que le renvoyer au texte. Mais se fondant sur sa conversation avec M. Habib, il a dit son impression que le président Nixon avait introduit une grande souplesse dans l'énoncé de sa position. L'essentiel, pour les Américains, était que le processus d'autodétermination soit respecté. Mais à partir de là, ils paraissaient ouverts quant aux voies et moyens.

M. Bo a reconnu que les Américains parlaient, eux aussi, d'élections libres et d'autodétermination. Mais la question était de savoir comment garantir

[1] Le compte rendu, non reproduit, nº 116/CLV du 10 février 1969 de l'entretien du 8 février 1969 entre Michel Debré et Le Duc Tho, auquel assistait Mai Van Bo, rapporte que Le Duc Tho a déclaré lors de son dernier entretien avec Averell Harriman : « Nous avons dit que pour les questions concernant le Sud-Vietnam, les États-Unis devront parler avec le Front. Il faudra établir un gouvernement de coalition. Nous avons ajouté que, dans l'immédiat, il est nécessaire de changer l'administration Thieu-Ky-Huong et de constituer un cabinet de paix. L'administration actuelle est très belliciste. Ces gens-là redoutent la paix, parce que leurs intérêts sont liés à la guerre. C'est pourquoi ils s'opposent à toute idée de paix au Sud-Vietnam. »

[2] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[3] Suite à la démission du général de Gaulle le 28 avril 1969, une élection présidentielle à lieu en France. Le premier tour se déroule le 1er juin 1969 et le second le 15 juin.

ce processus d'autodétermination. Le discours Nixon n'y répondait pas. Il prouvait même qu'à Washington l'on voulait toujours faire reconnaître le gouvernement de Saigon par le Front et intégrer celui-ci dans le système de Saigon.

4) M. Froment-Meurice a également indiqué à M. Bo que du côté américain, l'on craignait beaucoup que le Nord et le Front ne spéculent sur l'opinion aux États-Unis et n'attendent, pour engager des négociations, qu'elle exerce de nouvelles pressions sur le président Nixon et l'amène encore à des concessions. Or l'on estimait qu'après son discours, le Président n'avait rien à craindre pour assez longtemps.

M. Bo a répondu que du côté vietnamien l'on ne se livrait à aucune spéculation de ce genre et que l'on voulait tout au contraire trouver rapidement une issue au conflit.

Avant de prendre congé, le délégué général a observé que cet entretien avait été, de son point de vue, très utile.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

368

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 773 à 7781. *Pékin, 23 mai 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 12 h 24).

Je me réfère à mon télégramme nos 678 à 670[1].

Comme le sait le Département, j'ai présenté mes lettres de créance au vice-président de la République[2] dès le 22 mai.

Le *Wai Chiao Pu* a donc fait preuve d'une grande diligence qui m'a permis d'inaugurer officiellement ce matin l'exposition française. Son attitude extrêmement coopérative atteste, semble-t-il, un désir de nous donner un témoignage de bonne volonté et d'améliorer nos rapports mutuels.

Au cours de l'entretien qui a suivi, M. Tung Pi Wu qui, malgré ses 83 ans, conserve une solide mémoire et beaucoup de vivacité d'esprit, a brossé un tableau de la situation internationale, évoquant tour à tour les rapports de la Chine avec la France, les États-Unis et l'URSS.

1) Le chef intérimaire de l'État a fait état des sentiments d'amitié éprouvés par les dirigeants chinois pour notre pays où, a-t-il rappelé, M. Chou En Laï[3] a fait ses études. Il a exprimé son admiration pour la politique

[1] Voir ci-dessus.

[2] Un des vice-présidents de la République populaire de Chine est Tung Pi Wu.

[3] Chou En Laï est Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949.

d'indépendance suivie par le général de Gaulle et dont la reconnaissance de la Chine populaire[1] avait constitué une éclatante manifestation. Son gouvernement avait « attaché la plus grande importance à l'établissement des relations diplomatiques » entre Paris et Pékin et il souhaitait vivement que nos « échanges économiques, culturels et autres » continuent de se développer. Il m'a donné l'assurance que la Chine ne cherchera jamais à mettre à profit nos difficultés, notamment dans le domaine monétaire, et qu'« elle respectera toujours la France et ses amis français ».

2) Le vice-président a ensuite dénoncé l'« hostilité fondamentale » de l'Amérique à l'égard de la République populaire. Établissant un parallèle entre le comportement de Washington à l'égard de l'Europe et de l'Asie, il a soutenu que la politique de M. Nixon n'était nullement différente de celle de ses prédécesseurs. En « se prétendant amicalement disposé envers la France et la Chine », le nouveau président ne chercherait qu'à se placer dans une meilleure position tactique.

Au Vietnam, en effet, les États-Unis s'obstinaient à vouloir imposer leur propre solution comme en témoignaient leur « proposition en huit points » ainsi que les propos tenus par M. Rogers[2] à Bangkok et à Saigon.

Au surplus, ils continuaient d'accorder un soutien militaire à la clique de Chang Kai Chek[3] et à imposer sa représentation aux Nations unies.

Mon interlocuteur a néanmoins concédé qu'« il n'était pas impossible que Washington change un jour d'attitude. Mais il fallait attendre pour le savoir ».

3) M. Tung Pi Wu m'a expliqué la querelle sino-soviétique par la détermination de la Chine de poursuivre, dès sa libération en 1949, une politique visant à affirmer son indépendance et par la volonté soviétique de s'immiscer dans ses affaires intérieures, au mépris du principe d'égalité et de non-ingérence.

Les rapports s'étaient aigris depuis que Khrouchtchev[4] avait renié la politique de Staline[5] et de Lénine[6]. C'est ainsi qu'avait resurgi le problème des traités inégaux[7] que la Chine s'était abstenu de poser « aussi longtemps qu'elle avait considéré l'URSS comme un pays socialiste ».

L'échec des négociations de 1964 s'expliquait par le refus des Soviétiques de reconnaître le caractère d'inégalité des accords fixant le tracé actuel de

[1] La reconnaissance de la République populaire de Chine par la France date de janvier 1964.

[2] William Rogers, secrétaire d'État américain depuis janvier 1969. Il rencontre le président Thieu à Saigon lors d'un séjour du 14 au 19 mai 1969 et du 19 au 23 mai 1969, il participe au conseil de l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est) à Bangkok.

[3] Tchang Kaï-Chek, président de la République de Chine (Taïwan) à partir de 1950.

[4] Nikita Khroutchtchev est premier secrétaire du PCUS de 1953 à 1964 et président du Conseil des ministres de l'URSS de 1958 au 15 octobre 1964.

[5] Staline est secrétaire général du parti communiste de l'URSS de 1922 à 1953.

[6] Vladimir Ilitch Oulianov dit Lénine, (1870-1924), fondateur et dirigeant du PCUS, fondateur de l'URSS.

[7] Les traités inégaux sont un ensemble de traités signés entre la Chine et les puissances occidentales, en particulier la Grande-Bretagne, en 1842, 1860 et 1898. Depuis 1949, la Chine populaire a toujours fait valoir que ces traités lui avaient été imposés par la Grande-Bretagne.

la frontière. Mais la partie chinoise, soucieuse de préserver les relations amicales entre Pékin et Moscou, n'avait même pas demandé à l'époque une modification du statu quo.

La crise actuelle résultait de la décision des dirigeants soviétiques d'agrandir encore leur territoire en occupant des régions que les tsars eux-mêmes avaient laissées à la Chine. En mars 1969, des troupes soutenues par des tanks et des hélicoptères avaient envahi l'île de Chen Pao et deux affrontements sanglants s'étaient produits[1].

En dépit des menaces proférées par Moscou de mettre en œuvre des armes encore plus puissantes, et éventuellement même des bombes atomiques ou à hydrogène, la République populaire est résolue à « ne pas se laisser intimider par le recours à la force » et à défendre ses frontières.

Au surplus, elle est déterminée à s'opposer aux machinations de Washington et de Moscou qui « poursuivent le rêve chimérique » de résoudre les problèmes internationaux par-dessus la tête des intéressés et en se fondant sur leur armement atomique.

La Chine, pour sa part, ne saurait permettre que les deux super-puissances règlent ainsi la destinée des peuples du Vietnam et du Moyen-Orient non plus que les questions de désarmement ou de la prolifération des armes nucléaires.

Le Département recevra par prochaine valise le compte rendu de cette audience.

(Asie-Océanie, Chine, Corps diplomatique, Ambassade de France à Pékin, 1968-1972, 646)

369

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2356 à 2367. *Moscou, 23 mai 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 02).

De la part de M. Galley[2]

J'ai été reçu ce matin 23 mai, en compagnie de M. Seydoux, par M. Kossyguine assisté de M. Kirilline. L'entretien a duré une heure et a porté essentiellement sur les questions scientifiques et techniques. En fin d'entretien, a été mentionné entre nous le récent renouvellement de l'accord commercial et les perspectives qu'il offre.

[1] Se reporter aux documents ci-dessus.

[2] Robert Galley, homme politique français, ministre de l'Équipement et du Logement entre le 31 mai et le 10 juillet 1968, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis le 10 juillet 1968.

1) M. Kossyguine m'a d'abord posé une série de questions sur les problèmes atomiques :

– Organisation de la recherche nucléaire et production des matières fissiles en France.

– Types de centrales en fonctionnement ou en construction et puissance de ces centrales.

– Comparaison entre les efforts déployés en France et en Grande-Bretagne.

– Collaboration avec les pays étrangers, en particulier avec la Grande-Bretagne et les États-Unis.

– Réacteurs à neutrons rapides.

Après avoir rappelé l'organisation du commissariat à l'Énergie atomique, j'ai indiqué que les centrales au plutonium pour les besoins militaires relevaient du CEA alors que celles destinées à la production du courant électrique dépendaient de l'Électricité de France. J'ai précisé que la capacité totale de nos centrales était d'environ 1 000 mégawatts électriques mais que grâce aux installations en construction ou prévues, cette capacité pourrait être très largement doublée dans les années à venir.

À propos de la comparaison faite avec la Grande-Bretagne, j'ai dit que nous avions commencé plus tard qu'elle et qu'il fallait du temps pour déterminer la formule la plus satisfaisante. Actuellement, nous nous demandions si nous allions conserver la filière « uranium naturel-graphite-gaz » ou nous orienter vers d'autres types notamment la filière « uranium enrichi, eau légère ».

Quant à notre collaboration avec les autres pays occidentaux, elle consiste surtout en des échanges d'informations. Elle est en revanche plus marquée avec la Belgique puisque Paris et Bruxelles ont déjà construit en commun une centrale et se proposent d'en édifier une seconde.

Mon interlocuteur m'ayant dit que M. Wedgwood Ben[1] l'avait informé que le premier réacteur à neutrons rapides, anglais serait mis en chantier vers 1972, j'ai précisé que le réacteur français « Phoenix » de 250 MWE serait probablement terminé en 1973.

2) Le Premier ministre m'ayant ensuite demandé quels étaient les problèmes scientifiques qui retenaient le plus mon attention, j'ai répondu de la façon suivante :

– D'une part, les scientifiques français ont de plus en plus tendance à se consacrer à la recherche fondamentale aux dépens de la recherche appliquée qui, elle, est liée directement à l'essor industriel.

– D'autre part, les perspectives de développement de notre effort national dans les domaines nouveaux se situent dans les domaines de l'informatique et de l'océanologie.

[1] Anthony Neil Wedgwood-Benn, anciennement vicomte Stansgate, homme politique britannique travailliste, connu pour avoir renoncé à son titre pour siéger à la Chambre des Communes, successivement ministre des Postes puis de la Technologie.

M. Kossyguine s'étant enquis (...) de savoir comment se posait le problème des investissements pour la recherche, je lui ai indiqué qu'en ce qui concerne les calculatrices, ils devaient en gros doubler tous les trois ans. J'ai observé qu'en 1976, l'industrie française des ordinateurs atteindrait probablement le chiffre d'affaires de l'industrie automobile de cette année-là. J'ai fait remarquer qu'en 1985, l'administration, les grandes affaires et les banques seraient totalement automatisées et à titre d'exemple qu'avant 1980 la gestion complète de l'électricité (distribution et facturation) serait entièrement prise en compte par les ordinateurs.

M. Kossyguine m'ayant posé la question du chômage technologique provoqué par les ordinateurs, j'ai répondu qu'en définitive l'emploi de ceux-ci se traduirait par une élévation du niveau de vie de l'ensemble de la population, qu'en tout état de cause les besoins du Tiers Monde étaient les meilleurs garants de l'emploi dans les pays développés. J'ai noté d'autre part que l'enseignement de l'informatique était déjà très répandu dans les écoles françaises d'ingénieurs.

J'ai ensuite répondu à diverses questions sur la durée des études dans les écoles d'ingénieurs, à la faculté de Médecine et à la Sorbonne.

3) Abordant alors les problèmes de l'espace, M. Kossyguine m'a demandé quelles étaient les perspectives de notre coopération dans ce domaine.

J'ai exprimé l'idée que seules les restrictions budgétaires avaient amené la France à renoncer au programme d'expériences prévues dans le cadre du satellite franco-soviétique « Roseau[1] ». En revanche les perspectives d'avenir paraissent plus favorables : en effet, on peut envisager la reprise de certaines expériences scientifiques françaises à bord de satellites soviétiques et la construction ultérieure d'un satellite franco-soviétique, probablement différent et sans doute un peu moins ambitieux que « Roseau ». Ces explications, assorties des précisions techniques appropriées, ont paru satisfaire mon interlocuteur, et ont, me semble-t-il, dissipé l'impression fâcheuse provoquée par l'abandon du projet initial.

4) J'ai cru bon ensuite, à propos du renouvellement du récent accord commercial[2], d'exprimer, au nom du gouvernement, notre satisfaction d'avoir abouti. Sans doute les discussions avaient-elles été difficiles et les termes sur lesquels on s'était entendu étaient-ils légèrement différents de ceux que nous avions souhaités. Toutefois, l'essentiel était acquis, à savoir le doublement des échanges dans les cinq années à venir, tel qu'il avait été prévu dans le procès verbal de la grande commission de janvier dernier. Nous ne pouvions que nous féliciter de la franche et amicale coopération qui règne au sein de tous les organismes créés à la suite de la visite du général de Gaulle en juin 1966. Dans l'ensemble les résultats avaient été à la hauteur de nos espérances : c'était dans cette voie que nous entendions poursuivre et c'était selon nous en continuant à recourir à ces organismes,

[1] Le projet de satellite franco-soviétique « Roseau » (Radio observation par satellite excentrique à automatique unique) fut abandonné pour des raisons financières.

[2] Il s'agit de l'accord commercial franco-soviétique à long terme, renouvelé pour cinq ans quelques jours plus tôt, non sans difficulté.

et en utilisant ces mêmes méthodes que nous élargirions la coopération franco-soviétique.

À la fin de l'entretien, M. Kossyguine m'a dit que l'on se réjouissait à Moscou de la coopération avec la France et que l'on souhaitait la poursuivre. J'ai répondu que nous étions dans les mêmes dispositions. Ce que j'avais pu constater au cours de mon séjour en URSS, où l'accueil avait été amical et chaleureux, me prouvait à quel point étaient fondées les raisons de collaborer et combien notre coopération paraissait répondre aux intérêts bien compris des deux pays.

J'ai conclu que ma visite à Moscou devait être interprétée comme signifiant que nous n'entendions pas modifier notre coopération avec l'Union soviétique mais au contraire la maintenir et même la développer.

(*Collection des télégrammes, 1969, Arrivée, Moscou*)

370

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 458 à 452. *Abidjan, 23 mai 1969.*

Immédiat. Secret. (*Reçu* : 20 h. 00).

Fermeture de l'université d'Abidjan

Conformément à ce qu'il avait laissé entendre hier soir (télégramme n°s 448 à 454)[1], M. Houphouët-Boigny a téléphoné au chargé d'Affaires[2], peu avant mon arrivée, pour lui faire savoir, qu'après consultation du conseil national élargi du PDCI-RDA[3], il avait décidé la fermeture immédiate de l'université. Il a souligné à M. Dubois que, s'il avait pris cette décision, c'était qu'elle lui apparaissait comme la seule susceptible de mettre fin à des désordres « qui portaient dangereusement atteinte à l'extérieur au crédit de la Côte d'Ivoire ». Il est exact, en effet, que, depuis 48 heures, le mouvement de grève, se renforçait et que les autorités, de leur propre aveu, le contrôlaient de plus en plus difficilement. Le Président, que je dois voir dans la soirée a, en outre, précisé :

1. Que des avions seraient affrétés pour renvoyer chez eux les étudiants étrangers. Je suppose qu'il s'agit des étudiants non ivoiriens.

[1] Ce télégramme du 22 mai, non publié, reprend le sujet de l'agitation scolaire et universitaire qui secoue encore l'université et certains lycées d'Abidjan et de Bingerville ainsi que la réaction du président Houphouët-Boigny pour mettre fin à ces désordres et reprendre la situation en mains.

[2] Hubert Dubois est premier conseiller près l'ambassade de France à Abidjan depuis septembre 1966.

[3] PDCI-RDA : parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain.

2. Qu'une réunion du Conseil de l'Entente[1] aura lieu prochainement afin qu'il explique à ses pairs les motifs de sa décision.

3. Que cette fermeture lui permettrait de prendre son temps pour juger les 293 étudiants ivoiriens détenus. Ceux qui seraient reconnus coupables feraient trois ans de service militaire ou de service civique. Pour les autres, a ajouté le Président, la clémence pourrait jouer, mais seulement si les circonstances le permettent.

4. Qu'un communiqué paraîtrait prochainement. D'après ce qu'en a dit le Président, il est vraisemblable que ce texte sera assez sévère vis-à-vis de M. Paulian et lui imputera une part des responsabilités dans cette affaire.

Comme M. Dubois demandait au Président, pensant au sort des étudiants français, ce qu'il adviendrait des examens prochains, le Président a répliqué qu'il n'était pas question, pour le moment, de les faire passer, mais qu'il était disposé à examiner ce problème dans les prochains jours si l'agitation ne se poursuivait pas.

Je serais, en conséquence, reconnaissant au Département de bien vouloir me faire connaître quelles suggestions je puis éventuellement présenter au chef de l'État, en ce domaine, concernant nos ressortissants.

Dans un premier temps, le Président avait annoncé au chargé d'Affaires qu'il fermait également tous les établissements secondaires. Puis, peu après, il a rappelé M. Dubois pour l'informer qu'ayant reçu des délégations de lycéens venus implorer sa clémence, il revenait sur sa décision, donnait l'ordre aux forces de police qui avaient pénétré déjà dans les lycées de les évacuer et donnait son accord pour la poursuite des cours.

Cette mesure d'apaisement suffira-t-elle à désamorcer l'agitation qui, depuis 48 heures régnait dans la plupart des établissements d'enseignement secondaire de la capitale et commençait à gagner l'intérieur ? Les prochains jours le diront. J'ajoute, en outre, que M. Dubois a pu constater depuis 48 heures un certain énervement de la part du personnel de l'assistance technique du second degré et qu'il est, dans ces conditions, à craindre que des professeurs manifestent une certaine mauvaise volonté d'assurer leur service, prétextant soit la présence de forces de police aux abords des lycées, soit l'internement de 293 étudiants.

(Collection des télégrammes, Abidjan, 1969)

[1] Le Conseil de l'Entente est une organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest à finalité principalement économique, créée en 1959. Les pays fondateurs sont le Dahomey/Bénin, la Haute-Volta/ Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger. Le Togo y adhère en 1966. Son siège se trouve à Abidjan. Un fonds d'entraide et de garantie des emprunts permet de soutenir les membres les plus défavorisés.

371

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 658/DAM/CCI. *Dakar, 23 mai 1969*

Confidentiel.

La situation à l'université de Dakar

Le communiqué que le recteur Teyssier[1] avait adressé le 13 mai 1969 aux étudiants (cf. ma dépêche nº 621/DAM/CCI du 14 mai 1969)[2] et qui leur enjoignait de reprendre avec assiduité les cours et les travaux pratiques à partir du vendredi 16 mai – faute de quoi ils ne pourraient pas se présenter aux examens – n'a pas produit l'effet escompté. Certes, en Médecine et Pharmacie, où la fréquentation était toujours restée appréciable, le pourcentage d'assistance aux cours est monté jusqu'à 50 %, mais il n'en est absolument pas de même dans les autres facultés, les rentrées, depuis l'appel du 13 mai, s'y sont chiffrées par quelques rares unités.

C'est dire que les étudiants sénégalais de l'UDES[3] et même les autres africains de l'UED[4] n'ont pas désarmé. Le président de l'UED, M. Yata Sèye, a du reste confirmé cette attitude au cours d'un entretien qu'il a eu avec le recteur, le lundi 19. Il a d'abord protesté contre ce qu'il appelle « un ultimatum » et, par une dialectique que même les sophistes auraient trouvé hardie, prétendu que toute cette opération n'avait visé qu'à faire passer les examens de juin par les seuls Français. Les arguments de bon sens du recteur sont restés sans prise sur quelqu'un qui jouait allègrement avec le travestissement des faits et les contre-vérités. Le dialogue n'est pas possible avec des gens qui ne se réfèrent plus aux mêmes critères logiques et qui,

[1] Paul Teyssier, agrégé de grammaire, docteur es-lettres, conseiller culturel près l'ambassade de France à Tunis (1958-1961), puis près l'ambassade de France à Rome (1962-1967) est recteur de l'université de Dakar depuis 1967. Cette université a été créée le 24 février 1957 et officiellement inaugurée le 9 décembre 1959. Par un accord de coopération signé en 1961 entre la France et le Sénégal, l'université de Dakar est devenue un établissement public sénégalais. Un second accord signé en 1964 en a précisé le régime juridique et les conditions de fonctionnement.

[2] Ce communiqué du recteur de l'université de Dakar rappelle les conditions dans lesquelles devraient se dérouler les examens de fin d'année. Cet avis, approuvé par les autorités sénégalaises, a été diffusé par Radio-Sénégal et publié, ce 14 mai, par le quotidien *Dakar-Matin* ; ainsi, les étudiants sénégalais et africains, en grève depuis le 28 mars sont prévenus : ils ne seront autorisés à se présenter aux examens qu'à la condition d'avoir repris à la date du vendredi 16 mai les cours et travaux pratiques exigés ; dans ce cas, ils bénéficieront de l'amnistie pour la période du 28 mars au 15 mai, dans le cas contraire, ils auront perdu leur année.

[3] UDES : Union démocratique des étudiants sénégalais. L'UDES a décidé « une grève générale illimitée avec piquets devant les différentes facultés à partir du lundi 5 mai à 8 heures ». Se reporter à la dépêche de Dakar nº 565/DAM/CCI du 7 mai faisant le point de la situation scolaire et universitaire au Sénégal, non reproduite.

[4] UED : l'Union des étudiants de Dakar, qui rassemble un nombre important d'étudiants non sénégalais, décide une grève de solidarité de 72 heures pour renforcer le mouvement de l'UDES. Le président de l'UED est un étudiant malien, Yata Sèye. Les deux mouvements étudiants, l'UDES et l'UDE, seront dissous le 28 février 1971.

même en français, ne parlent plus le même langage. C'est la constatation désenchantée qu'a dû faire le recteur au terme de cette entrevue.

Les choses en étant là, il va falloir en tirer les conséquences. Si l'on applique le règlement défini par le communiqué cité plus haut et dont le Département a eu connaissance, les opérations devraient se dérouler suivant le schéma suivant. Après les pointages effectués par les professeurs respectifs et vérifiés par les doyens des différentes facultés, les étudiants dont l'absence aura été constatée se verront *ipso facto* « interdits d'examens ». D'autres sanctions sont prévues à leur endroit. Pour les Sénégalais, le gouvernement a décidé de suspendre leurs bourses à la fin du mois. Pour les bourses attribuées par le FAC[1] aux étudiants non sénégalais de l'Université de Dakar, le recteur envisage à titre conservatoire d'en suspendre le paiement et les gouvernements intéressés seront consultés au sujet du renvoi immédiat dans leurs pays d'origine des étudiants grévistes. Ces mesures ont déjà été évoquées avec les délégués du Mali, du Togo, du Dahomey et de la Haute-Volta qui sont venus récemment à Dakar se rendre compte de la situation.

Mais, pour fortifier le recteur dans l'application de ces mesures, il me paraîtrait bon que le secrétariat d'État aux Affaires étrangères fasse connaître de son côtés aux États africains, autres que le Sénégal, dont les ressortissants bénéficient de bourses FAC pour poursuivre leurs études à l'Université de Dakar, qu'il ne saurait être question de continuer de verser l'allocation mensuelle à des étudiants qui, délibérément, refusent d'assister aux cours. Il est à craindre en effet que ces États ne soient tentés de faire preuve de trop d'indulgence à l'égard de leurs ressortissants.

Dans l'état actuel des choses et compte tenu des éléments dont on dispose pour faire un pronostic, il n'y a apparemment aucune raison pour que la situation ne persiste pas jusqu'au 16 juin, date des premiers examens. Il n'y a aucune raison non plus pour que ces examens ne se déroulent pas de façon acceptable si, toutefois, le gouvernement assure une protection policière suffisante, ce qui paraît être dans ses intentions. On doit évidemment s'attendre à ce que les grévistes tentent de les saboter, même si cela devait se limiter à un « baroud d'honneur ». Mais on se trouvera dans la situation qu'évoquait *in fine* ma dépêche 565/DAM/CCI du 7 mai 1969, à savoir que les diplômes délivrés le seront presque exclusivement à des Français. Ceux-ci seront satisfaits et c'est justice car ils auront eu le mérite de suivre les cours malgré les pressions, voire les menaces des grévistes et, parfois, le peu d'enthousiasme des professeurs devant des auditoires amenuisés à l'extrême.

Mais que dire des autres ? Comment des étudiants qui normalement devraient avoir le souci de la poursuite et de la validation de leurs études,

[1] FAC ou Fonds d'aide et de coopération a été créé en 1959 à l'époque des indépendances des anciens territoires d'outre-mer africains et malgache, pour contribuer à aider les États qui le souhaitaient à travers des accords de coopération. Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement qui financent sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations dites du FAC-État font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire. Les projets dits du FAC-intérêt général ne font pas l'objet de conventions. La subvention versée par l'Éducation nationale française s'élève à 11 millions de francs français en 1969.

peuvent-ils envisager de gaieté de cœur de perdre ainsi un an pour le simple motif d'une solidarité contestable avec des lycéens engagés eux-mêmes dans une grève contestable et à des fins politiques dont on voit mal l'aboutissement ? Il est possible d'y voir une explication dans une mentalité et une façon de raisonner différentes de celles des étudiants occidentaux. Pour les Africains, même si cette année devait être perdue pour les études ils s'en consoleraient aisément car l'allongement d'une scolarité où ils sont défrayés de tout n'est pas pour leur déplaire.

Et puis il y a autre chose que le recteur a cru percevoir dans le sourire narquois de ses interlocuteurs quand il leur annonçait qu'il n'y aurait pas d'examens en octobre pour ceux qui ne se seraient pas présentés en juin. Ils n'y croyaient pas tout à fait, espérant malgré les déclarations de fermeté du gouvernement sénégalais, que celui-ci ne serait peut-être pas insensible le moment venu à un geste qui pourrait être simplement négatif – à savoir la cessation des attaques personnelles contre le président Senghor dans les tracts – et qu'il se laisserait fléchir pour envisager en faveur des brebis galeuses mais repentantes une session d'examens en octobre. À cet égard, le recteur avait déjà été alerté par le fait qu'à la fin de son communiqué qui disait : « Les étudiants qui, à compter de cette date, s'absenteront (sauf dispense du doyen) des cours ou travaux pratiques auxquels ils doivent obligatoirement assister ne seront pas autorisés à participer aux examens », le ministre sénégalais de l'Éducation nationale[1] ait supprimé la précision qui était initialement prévue dans le texte, à savoir : « ni en juin, ni en octobre ».

J'ai eu de mon côté l'occasion d'évoquer cette question au cours d'un récent entretien avec le président Senghor. Il a renouvelé ses déclarations de fermeté : le gouvernement ne cédera pas. Mais une allusion, à la fin de la conversation, à un geste d'indulgence si les étudiants travaillaient l'été, me laisse craindre que la porte de sortie d'examens en octobre ne soit pas définitivement fermée… À un certain moment, dans un certain contexte, la tentation est grande de résoudre les problèmes « à l'africaine » par le dialogue et, du même coup, d'oublier le passé et les déclarations antérieures, si nettes qu'elles aient été.

Mais on voit bien qu'une telle solution serait à tous égards déplorable. D'abord, il serait ainsi avéré et accepté que les étudiants peuvent décider de ne pas travailler pendant l'année normale et se découvrir, à l'époque des vacances, un zèle soudain. Mais qui, à ce moment-là, pourrait alors leur dispenser des cours ? Pas les professeurs français qui seront normalement partis en vacances – et que l'on accusera alors d'abandonner les Africains à leur sort ! – pas non plus les professeurs africains qui tiennent eux aussi à leurs vacances et qui hésiteraient en tout cas – payés qu'ils sont eux aussi par la France – à se désolidariser de leurs collègues français. Alors, la session d'octobre ne serait qu'une farce et les diplômes délivrés n'auraient aucune valeur réelle, à supposer que les professeurs acceptent de se prêter à ce simulacre d'examens.

[1] M. Assane Seck est le ministre de l'Éducation du Sénégal depuis le 6 juin 1968.

Voilà pour la liquidation, si l'on peut dire, de l'année en cours. Elle n'aura eu que le mérite d'éviter des affrontements et la fermeture déclarée de l'université. Quant aux problèmes de la rentrée prochaine, ils ne sont pas moins complexes et préoccupants. Comme j'ai eu l'occasion de l'écrire, la commission de réforme de l'université n'a pas encore déposé son rapport. Certes, un travail utile a été effectué au niveau des sous-commissions, c'est-à-dire des facultés, mais ni le statut, ni la structure de la future Université n'ont été encore définis. On se trouve donc dans la situation paradoxale suivante : la commission mixte franco-sénégalaise de l'Enseignement Supérieur, dans sa réunion des 31 mars, 1er et 2 avril 1969, a décidé la réouverture à la rentrée 1969 de la plupart des enseignements suspendus à la suite des événements de mai et juin 1968 et la délégation française a consenti l'octroi des 31 postes nouveaux, s'ajoutant aux 181 déjà existants[1]. Par une lettre du 21 avril 1969[2], le président Senghor a demandé en sus 7 autres emplois pour arriver au chiffre de 38 supplémentaires qui lui paraissent indispensables au bon fonctionnement de l'université. Ils lui seront, selon toute vraisemblance, accordés, alors qu'on ne saurait préjuger du visage qu'aura l'université à la rentrée prochaine, ni de son fonctionnement, ni d'être assuré que les maîtres nommés seront correctement employés.

Si la situation de l'année qui s'achève devait se reproduire l'an prochain, le gaspillage d'argent et de substance intellectuelle serait flagrant. J'ajouterai enfin que les inconvénients psychologiques et politiques d'une université qui aura fonctionné tant bien que mal trois mois, quasi sans étudiants africains, ne sont pas moindres. Dès maintenant le fossé s'est creusé plus profondément entre Africains et Français au sein d'une université dont la vocation était de rapprocher les uns et les autres, de pratiquer ce que le fondateur de la cité universitaire de Paris appelait le « brassage ». Si bons que fussent les arguments de nos jeunes compatriotes pour faire coûte que coûte leur métier d'étudiants, ils n'ont pas pu convaincre leurs camarades africains de la justesse de leur cause.

L'opposition qui s'est manifestée a débordé les limites du campus et de la cité universitaire. Elle n'est sans doute pas étrangère aux tendances xénophobes qui se font jour dans d'autres secteurs et à ces revendications de « sénégalisation » qui s'affirment ici et là.

(*Sénégal, 1959-1972, Université de Dakar, projets de réforme, 1969, nº 50*)

[1] L'ordre du jour de la première session 1969 de la commission franco-sénégalaise de l'enseignement supérieur, tenue à Dakar les 31 mars, 1er et 2 avril, comportait deux questions essentielles : la réforme de l'université et les prévisions pour la rentrée 1969-1970. La commission sénégalaise de réforme siège depuis le 29 janvier, son président en est le doyen de la Faculté de Droit, M. Seydou Sy. Le président Senghor veut « sénégaliser » l'université, rétablir les enseignements supprimés, en créer de nouveaux, limiter à la zone soudano-sahélienne la vocation régionale d'une université qui s'était voulu au départ inter-africaine. Le compte rendu de cette session est repris dans télégramme de Dakar nos 215 à 223 du 3 avril, non publié.

[2] Cette lettre du président Senghor est transmise par la dépêche nº 514/CM/SI du 23 avril 1969, non reprise, classée dans le dossier d'archives *Sénégal, Affaires culturelles, Université de Dakar, 1969, projets de réforme*.

372

M. de Saint-Legier de la Sausaye, Ambassadeur de France à Santiago du Chili,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 806/AM. *Santiago, 23 mai 1969.*

Recul de la démocratie chrétienne au Chili
Essai d'explication

Depuis l'accession du président Frei au pouvoir en novembre 1964[1] et le triomphe du parti démocrate-chrétien aux élections législatives de mars 1965[2], l'évolution politique chilienne sur le plan intérieur a été dominée par une érosion croissante des positions de la démocratie chrétienne. Il en est résulté au sein de cette formation une grave crise interne qui n'a pu être surmontée. Celle-ci, à son tour, a accentué l'ampleur du recul de la DC.

C'est sur le terrain électoral que la désaffection d'une fraction de l'opinion à l'égard du parti gouvernemental est apparue de la façon la plus évidente.

On se souvient que M. Eduardo Frei, rassemblant sur son nom les votes de tous ceux qui voulaient faire obstacle à l'élection d'un candidat marxiste[3], avait été porté à la présidence de la République, le 4 septembre 1964 par 55,5 % des suffrages exprimés. Quelques mois plus tard, le PDC remportait, le 7 mars 1965, une écrasante victoire lors de la consultation pour le renouvellement de la Chambre des députés et la moitié du Sénat. La démocratie chrétienne s'affirmait comme la première force politique chilienne, recueillait 42,3 % des suffrages, obtenait avec 82 députés la majorité absolue à la Chambre, gagnait 9 nouveaux sièges au Sénat.

En avril 1967[4], à l'occasion des élections municipales, un premier déclin était enregistré. Les candidats de la DC n'étaient plus soutenus que par 36,7 % de l'électorat tandis que leurs adversaires, conservateurs aussi bien

[1] M. Eduardo Frei Montalva, est élu président de la République du Chili le 4 septembre 1964, et prend ses fonctions le 3 novembre.

[2] Le 7 mars 1965, la démocratie-chrétienne (PDC) obtient 82 sièges de députés au Parlement sur 147, soit 42,3 % des voix. Pour la première fois, au Chili, un parti obtient la majorité absolue au Congrès. Ce succès a été réalisé aux dépens des conservateurs et du parti radical de centre-droit, l'extrême-gauche et la gauche restant apparemment sur leurs positions.

[3] Il s'agit de Salvador Allende, médecin, homme politique socialiste chilien qui a participé en 1933 à la fondation du parti socialiste du Chili. Nommé président du Sénat en 1966, il se représente à plusieurs reprises comme candidat à l'élection présidentielle, en 1952, en 1958 et en 1964, où il représente le FRAP (Front d'action populaire, alliance socialiste-communiste). Il perd les élections avec 38,6 % des votes contre 55,5 pour Eduardo Frei.

[4] Le 2 avril 1967, le président Frei a pris le risque de transformer les élections municipales en un test de sa politique de « Révolution dans la liberté » et a subi un échec : la démocratie chrétienne représente 36,7 % de l'ensemble de l'électorat, le FRAP (socialiste-communiste) obtient 29,4 %, le parti radical 16,4 % les abstentions sont de l'ordre de 25 %. Le 17 décembre 1967, lors de l'élection sénatoriale dans la province de Biobio Cautin et Malleco, le candidat radical, soutenu par les communistes, l'emporte sur le candidat démocrate-chrétien.

qu'opposants de gauche, amélioraient leurs positions. Le recul de la démocratie chrétienne était d'autant plus significatif que le gouvernement avait tenté de donner au scrutin, pour décourager l'obstruction sénatoriale, le sens d'un plébiscite en faveur de sa politique.

Confirmé par diverses élections complémentaires qui eurent lieu en 1967 et 1968, le reflux du PDC devait être mis en évidence une fois encore, et plus nettement qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, lors des élections législatives du 2 mars 1969[1]. Le parti gouvernemental recueillait seulement 31,1 % des suffrages. Tout en gagnant de nombreux sièges au Sénat, il perdait la majorité absolue à la Chambre.

Que la démocratie chrétienne chilienne, qui paraissait portée, en 1964 et 1965, par un courant populaire irrésistible, ait perdu, en un peu plus de quatre ans, le quart de ses électeurs et plus de 11 % des suffrages du corps électoral pris dans son ensemble, constitue, sans nul doute, un grave sujet de préoccupations pour le gouvernement comme pour la direction du parti et conduit les observateurs à s'interroger sur les causes d'un tel recul.

Une analyse attentive des résultats des derniers scrutins permet, dès l'abord, de rechercher les éléments de réponse dans deux directions différentes.

En 1967, en effet, le PDC avait déjà perdu 5,6 % des suffrages. Seule une faible partie de ces derniers, 1,2 % avait glissé à droite vers le parti national. Communistes, socialistes et radicaux s'étaient partagé le reste. Quoique le parti radical ne se fût pas encore découvert des affinités marxistes, on pouvait donc penser que la plus grave menace pesant sur la DC venait de l'opposition de gauche et traduisait le mécontentement de classes populaires, impatientes de voir la « *Révolution dans la liberté* » accélérer la transformation des structures économiques et sociales du pays. Il est significatif, à cet égard, de constater que les premiers affrontements sérieux entre les tenants d'une idéologie démocrate chrétienne de type classique et les partisans d'une action gouvernementale plus engagée se soient justement produits, au sein du PDC, peu après les municipales de 1967, comme si celles-ci avaient définitivement convaincu l'aile gauche du parti que ce dernier, plus réformiste que révolutionnaire, décevait l'attente des masses et qu'il convenait de lui donner au plus tôt l'efficacité des formations marxistes.

En 1969, en revanche, la quasi-totalité des voix perdues par la démocratie chrétienne (5,6 % à nouveau de l'ensemble des suffrages) est allée au parti national, provoquant la remontée spectaculaire d'une formation conservatrice dont certains avaient prématurément jugé le déclin comme

[1] Le 2 mars 1969 ont lieu les élections en vue du renouvellement de la Chambre des députés et des 2/3 du Sénat. Elles sont marquées par une assez forte abstention (29,5 %), un recul sensible de la démocratie-chrétienne qui perd la majorité absolue à la Chambre où elle ne conserve que 55 sièges au lieu de 82 mais en acquiert treize nouveaux au Sénat, une nette remontée du parti national (conservateur), une amélioration des positions de l'extrême gauche, plus accentuée en ce qui concerne les communistes que les socialistes. Se reporter à la note pour le Ministre, n° 67/AM du 4 mars 1969 ainsi qu'à la dépêche de Santiago n° 366/AM du 7 mars 1969 analysant les résultats des élections du 2 mars. Ces documents ne sont pas publiés.

irrémédiable. Sans doute est-il vrai que les nationaux ont dû une part de leur succès à la décision de promouvoir un retour de M. Jorge Alessandri[1] à la présidence de la République en 1970 et que leur victoire du moment pourrait être mise en cause si elle n'était confirmée l'an prochain. Force est de constater, toutefois, que la droite classique a ouvert une large brèche dans les positions de la DC tandis que les partis marxistes, en constante progression, ont bénéficié, plus que leurs adversaires, de l'accroissement numérique du corps électoral.

Au total, si l'on fait la balance des diverses élections, on retient que la DC depuis 1965, a perdu 11,2 % des suffrages exprimés dont 7,5 ont glissé à droite et 3,7 à gauche. Subissant le sort de nombreuses formations situées au centre de l'éventail politique et confrontées sur leurs ailes à des oppositions vigoureuses, elle a été abandonnée par une fraction de sa clientèle pour des raisons apparemment contradictoires. Les uns, les plus nombreux, ont pris ombrage de réformes jugées trop audacieuses, les autres ont marqué leur déception d'une action considérée comme insuffisante et timorée[2].

Chacun de ces deux aspects d'un même problème mérite de retenir particulièrement l'attention dans la mesure où il a pesé sur l'orientation de la démocratie chrétienne et engage partiellement, avec l'avenir de ce groupe, celui du Chili tout entier.

L'abandon du PDC par de nombreuses voix modérées n'est pas fait pour surprendre si l'on se réfère aux données de l'élection présidentielle de 1965. Certes M. Eduardo Frei avait alors bénéficié d'un large soutien populaire et de l'appui des classes moyennes. Mais son élection avait été assurée par un véritable plébiscite du collège électoral féminin (67 % des électrices avaient voté pour lui) ainsi que par le report sur sa candidature de tous les suffrages de centre-droit et de droite émanant d'électeurs soucieux, avant toute chose, d'empêcher la victoire du candidat de l'extrême-gauche. La plupart de ces électeurs, dont beaucoup votèrent encore démocrate-chrétien lors des législatives de 1965 par goût du changement plus que par conviction profonde, étaient persuadés que le président Frei ne voudrait ni ne pourrait réaliser l'important programme de réformes qu'il avait annoncé dès avant son élection et dont il devait rappeler les grandes lignes dans son premier message au Congrès, le 21 mai 1965. D'aucuns se persuadaient, d'autre part, que le nouveau chef de l'État pour tenir compte de la diversité des appuis dont il avait bénéficié, serait conduit à constituer un gouvernement de coalition grâce auquel les intérêts de la droite pourraient être ménagés.

Les espoirs des milieux conservateurs furent rapidement et totalement déçus. Seuls des démocrates-chrétiens furent appelés au gouvernement

[1] Jorge Alessandri Rodriguez (indépendant de centre droit) est président de la République du Chili du 3 novembre 1958 au 3 novembre 1964.

[2] Voir la dépêche de Santiago n° 544/AM du 4 avril 1969, non reprise, présentant les problèmes intérieurs auxquels est confrontée la démocratie chrétienne, marquée par les divergences et la désunion.

tandis que la mise en œuvre du programme était vigoureusement entreprise. La réalisation d'un plan d'équipements sociaux et de travaux publics, d'une ampleur sans précédent, entraînait un accroissement rapide des dépenses publiques et provoquait une sensible augmentation de la pression fiscale immédiatement ressentie par les classes aisées. La promulgation d'une nouvelle loi de réforme agraire accélérant les procédures d'expropriation, limitant le droit de propriété et les indemnisations, alarmait les propriétaires terriens. Le développement des organismes d'État, les projets de réforme des sociétés anonymes et des banques, le caractère trop généreux de la politique des salaires inquiétaient les milieux d'affaires.

Dans le même temps l'impuissance du gouvernement à juguler l'inflation et la hausse persistante du coût de la vie décourageaient les électeurs des classes moyennes et probablement une part de l'électorat féminin, immédiatement sensible à l'élévation des dépenses des ménages. À ces facteurs de mécontentement et de déception devaient s'ajouter, à partir de 1967 notamment, les inquiétudes nées du désordre administratif, du manque d'autorité dont le Chef de l'État fit preuve en diverses occasions et du conflit grandissant qui l'opposa à certains éléments de son propre parti, miné par les dissensions internes, soumis à la pression constante de son aile gauche, accaparé par débats et querelles autour de la recherche d'une « voie non capitaliste du développement ».

Telles sont les raisons essentielles pour lesquelles la démocratie-chrétienne a été peu à peu abandonnée par une fraction de son électorat initial au profit du parti national. Le retour vers la droite d'éléments conservateurs, libéraux, modérés, souvent apolitiques, en relation avec le monde des affaires ou appartenant plus souvent à la classe moyenne, n'aurait eu, en définitive, que des conséquences limitées si la démocratie-chrétienne avait été en mesure, par la dynamique de son action, de compenser sur sa gauche ce qu'elle ne pouvait éviter de perdre sur sa droite. Or, loin d'avoir entamé les positions des partis marxistes, le PDC, au contraire, leur a cédé du terrain. Que s'est-il passé de ce côté ?

On doit noter, tout d'abord, qu'il était difficile à la DC d'attirer à elle une large fraction de la clientèle communiste et socialiste. Celle-ci se recrute principalement dans le monde ouvrier. Fortement noyautée de longue date par l'entremise des syndicats affiliés à la CUT[1] que les formations marxistes contrôlent étroitement, elle s'oppose, par sa nature même, aux tentatives de fragmentation. En revanche le PDC aurait pu élargir sur la gauche son assise électorale en organisant à son profit, comme il a tenté de le faire, une structuration politique des masses rurales et en recueillant l'essentiel des voix émanant des populations récemment établies dans les banlieues urbaines qu'un effort remarquable a permis d'associer plus étroitement à la vie de la communauté nationale.

Qu'il n'y soit pas parvenu tient, pour une part, à la vigueur de l'opposition des partis de gauche qui ont exploité, non sans démagogie, l'impatience des

[1] CUT : Centrale unique des travailleurs, fondée en 1953, dont Luis Figueroa, député communiste, est le secrétaire général.

classes populaires. Mais la raison principale de la déception enregistrée par les dirigeants démocrates chrétiens réside dans le décalage entre le programme initial du gouvernement de M. Frei et les réalisations de ce dernier. Trop de promesses ont été faites en 1965 : promotion et participation populaires, réduction du chômage, accès à la propriété de cent mille familles paysannes, construction de 360 000 logements, réforme de la sécurité sociale, large redistribution du revenu national et augmentation générale des salaires affermie par une réduction progressive de la poussée inflationniste. Il n'était guère possible qu'elles fussent tenues dans le cours d'un seul mandat présidentiel malgré l'importance des efforts entrepris à cette fin et les résultats appréciables qui ont été obtenus.

Les aspirations qu'elles ont éveillées dans les milieux les moins évolués demeurant partiellement insatisfaites, de nombreux Chiliens des classes les plus humbles, négligeant ce qui fut réalisé, retiennent ce qui ne l'a pas été pour en faire grief à la démocratie chrétienne. Il va de soi que ce sentiment de frustration a été attisé, autant que possible, par toute l'opposition politique de gauche.

Le constat de cette évolution défavorable est, sans aucun doute, à l'origine des clivages apparus au sein du PDC, des conflits internes que cette formation a dû affronter à partir de 1967 et qui, ayant provoqué récemment la démission des éléments les plus engagés[1], ont conduit ces derniers à former un « Mouvement d'action pour l'unité populaire » (MAPU) susceptible de se transformer en un parti chrétien-révolutionnaire.

Les tenants de l'ancienne « ligne rebelle » de la DC, se sont, en effet, persuadés que le temps travaillait contre eux et qu'il n'était plus possible, comme le souhaitaient le président Frei et ses artisans, d'étaler sur une période de trente ans, par une succession de réformes conciliant le respect des libertés fondamentales et la transformation profonde des structures chiliennes, la promotion d'une société « communautaire », ni capitaliste ni marxiste, dont une génération nouvelle, issue des couches populaires, prendrait la direction.

Inquiets de l'avenir immédiat, redoutant que les forces conservatrices ne reprennent le pouvoir en 1970, peu soucieux, de surcroît, des facteurs économiques et humains que le gouvernement ne peut négliger, ils ont rapidement substitué à la mystique de la « révolution dans la liberté » une idéologie nouvelle, fondée sur l'accélération du processus révolutionnaire. S'affirmant « chrétiens » dans leurs principes, ils se veulent « marxistes » quant à l'efficacité de leurs méthodes et prônent, désormais, dans tous les domaines, les solutions les plus radicales, notamment en ce qui concerne la réforme des entreprises, la nationalisation des richesses de base, la réalisation à court terme d'une réforme agraire complète. Dans l'immédiat leur premier objectif est de faire obstacle à une éventuelle réélection présidentielle de M. Jorge Alessandri, par une alliance avec les forces d'extrême-gauche.

[1] Dont M. Jacques Chonchol, ingénieur agronome.

Il n'est guère possible, pour l'instant, d'évaluer exactement ce que leur départ enlèvera à la démocratie chrétienne classique, plus particulièrement sur le plan électoral. Il n'est pas douteux, toutefois, que le caractère aigu de la crise qu'ils ont créée et entretenue au sein du PDC avant de le quitter a fortement contribué, dès à présent, à amoindrir les positions de ce parti en provoquant l'éloignement des électeurs modérés qui, naguère, lui avaient apporté leurs voix.

(*Amérique 1964-1970, Chili, politique intérieure 1969, nº 70*)

373

NOTE

Entretien du Secrétaire général et de l'ambassadeur de Chine.

N. nº 150/AS. *Paris, 23 mai 1969.*

À peine débarqué de Pékin, l'ambassadeur de la République populaire de Chine[1] a exprimé le désir de faire une visite de courtoisie au Secrétaire général[2]. Celui-ci l'a reçu le 23 mai.

M. Huang Chen, après avoir exprimé sa satisfaction d'être de retour en France, après une absence d'un an et dix mois, a indiqué qu'il avait rencontré M. Manac'h[3] à Pékin et laissé entendre qu'il s'était entremis pour faciliter la rapide présentation des lettres de créance de notre ambassadeur[4], afin de permettre à celui-ci d'assister à l'inauguration de l'exposition française[5].

La conversation a principalement roulé sur le développement des échanges économiques. L'ambassadeur a déclaré que son gouvernement souhaitait les voir se développer. Il a précisé qu'à conditions égales la Chine préférerait une marchandise française à une marchandise anglaise ou allemande. À Pékin, a-t-il dit, on constate que le volume du commerce franco-chinois est légèrement inférieur à celui de la République Fédérale d'Allemagne avec la République populaire et l'on souhaiterait que le premier dépasse le second.

Le Secrétaire général a indiqué que nous souhaitions également, comme le prouvait par exemple notre participation à cette exposition, développer nos échanges et que nous pousserions nos hommes d'affaires à accroître leurs ventes.

[1] Huang Chen est ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis 1964. Il rejoint son poste (il avait été rappelé en juillet 1967) le 20 mai 1969.

[2] Hervé Alphand, secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[3] Etienne Manac'h, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département de mars 1960 à mars 1969 puis il devient ambassadeur de France à Pékin.

[4] Voir ci-dessus.

[5] L'exposition française de Pékin se déroule en mai 1969.

En réponse à une question de M. Alphand, l'ambassadeur a indiqué que les échanges culturels avaient été influencés par la Révolution culturelle, mais que désormais ils allaient reprendre leur cours normal. Pékin, qui avait déjà envoyé un professeur, devait en envoyer un second ainsi que des étudiants.

M. Huang Chen a, d'autre part, exprimé le désir de saluer le Ministre[1] ainsi que le Premier ministre, qu'il connaît de longue date, mais qu'il n'a pas eu le plaisir de rencontrer depuis qu'ils assument leurs nouvelles fonctions.

Le Secrétaire général a indiqué que le Ministre devait s'absenter de Paris ces jours prochains afin de se rendre à la Réunion, mais qu'il lui transmettrait, ainsi qu'à M. Couve de Murville[2], son message. Les réponses seraient transmises à l'ambassade de la République populaire de Chine par les soins de la direction d'Asie.

La direction d'Asie serait reconnaissante au Cabinet du Ministre de bien vouloir lui faire connaître les dates auxquelles le Ministre et le Premier Ministre pourront recevoir l'ambassadeur de Chine.

(Asie-Océanie, Chine, Relations extérieures, Relations France-Chine, 1968-1972, 747)

374

NOTE

Entretiens avec l'ambassadeur de Cuba

Paris, 24 mai 1969.

Après avoir rendu visite au Secrétaire général le 20 mai[3], l'ambassadeur de Cuba[4] a été reçu par le Ministre le 23 mai.

Au cours de ces entretiens, M. Baudilio Castellanos a tenu à faire un tour d'horizon du développement des relations franco-cubaines sur divers plans, développement dont il y a lieu, selon lui, de se féliciter.

Quatre sujets ont été abordés :

1) L'ambassadeur a fait état du désir du président de l'Académie des Sciences de La Havane[5] de venir à Paris pour y signer le plus rapidement

[1] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[2] Maurice Couve de Murville est Premier ministre depuis le 10 juillet 1968.

[3] La visite de l'ambassadeur de Cuba à Paris, M. Baudilio Castellanos Garcia, au Secrétaire général du Département, M. Hervé Alphand, a fait l'objet d'une note datée du 20 mai, non publiée. Les principales questions évoquées ont porté sur l'accord de coopération scientifique à signer entre les deux pays ; des contrats avec l'industrie française ; des crédits pouvant être mis à la disposition de Cuba ; le développement du tourisme et les transports entre Cuba et la Guadeloupe.

[4] M. Baudilio Castellanos Garcia est ambassadeur de Cuba en France depuis le 21 novembre 1966.

[5] Le Prof. Antonio Nuñez Jimenez est le président de l'Académie des Sciences de Cuba. Concernant cet accord de coopération scientifique, se reporter à la lettre du CNRS (centre national de la recherche scientifique) n° 1473, Paris 13 septembre 1968, non reprise.

possible l'accord de coopération scientifique qui a été préparé par le CNRS.

M. Debré lui a déclaré qu'à son avis le texte n'était pas entièrement satisfaisant et qu'il allait y réfléchir, tant en ce qui concerne le fond que la forme.

2) M. Baudilio Castellanos a fait part du désir de son gouvernement de passer de nouveaux et importants contrats à l'industrie française non seulement pour l'achat de matériels divers, mais d'usines entières. Il souhaiterait vivement pouvoir obtenir des crédits allant au-delà de la limite habituelle de cinq ans.

M. Debré lui a dit qu'il ferait étudier ces questions par les services, qu'il s'agisse d'une diversification plus grande de nos exportations ou d'une nouvelle politique des crédits.

3) La question des autorisations de vols *chartered* entre la France et Cuba pendant l'été 1969 a été abordée, mais aucune promesse ne semble avoir été faite par le Ministre pour le rétablissement des vols qui avaient été annulés en juillet 1968[1].

4) Enfin, M. Debré a mis à profit l'entrevue pour insister en faveur de M. Vayssie.

(*Amérique 1964-1970, Cuba, représentation de Cuba en France, 1969, n° 53*)

375

M. Huré, ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Debré, ministre des affaires étrangères.

T. n°s 570 à 583. *Tel-Aviv, 27 mai 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 17 h. 45).

Entretien avec Mme Meir.

J'ai eu avec le Premier ministre[2] un entretien long, franc, où les propos directs n'ont certes pas manqué, mais où la cordialité rugueuse qui est le propre de cette personnalité peu commune, a eu tout loisir de se montrer.

Mon interlocutrice m'a tout de suite exposé les fondements de l'attitude israélienne. On ne pouvait rien comprendre, m'a-t-elle dit, si l'on ne voyait pas que ce pays était totalement engagé dans une lutte pour survivre. Il lui fallait quotidiennement contenir des adversaires qui se massaient autour de lui avec l'intention affirmée de l'anéantir. Organisations terroristes, armées régulières, concouraient au même but, bien qu'avec des moyens, des méthodes ou un langage différent. La seule barrière qui pouvait

[1] Sur ce sujet, se référer à *D.D.F.* 1968-II, n° 13.

[2] Mme Golda Meir, nouveau Premier ministre, forme son gouvernement le 17 mars 1969.

endiguer le flot ennemi était la force d'Israël et sa foi. Vivre, cela signifiait pour lui être en mesure à tout moment de résister au massacre. Comment lui faire grief de donner leur prix aux éléments d'une sécurité qui, notamment sur le terrain, constituaient sa seule sauvegarde.

Et pendant ce temps-là, à New York, loin des réalités concrètes, des données psychologiques ou physiques, on voyait quatre diplomates étrangers chargés par leurs gouvernements de définir en grande confidence, les conditions qu'à leur avis Israël devait souscrire pour avoir la paix[1]. À quoi servait cet exercice et que pouvait-il apporter ? Au mieux, il était futile. Au pire, il était dangereux, capable d'ériger des paravents et des trompe-l'œil là où il faudrait des garde-fous. De toute manière, il était inacceptable pour un pays indépendant qui, pas plus que la France, n'entendait se faire dicter sa conduite, lorsque son existence était en jeu.

Nul ne pouvait réaliser, a poursuivi Mme Meir, à quel point l'été 1967 avait ouvert les yeux de la nation. On avait vu les Arabes s'exalter, appeler à la guerre sainte, dès qu'ils avaient eu le sentiment d'être forts. On avait vu le Secrétaire général des Nations unies disperser ses casques bleus sans demander l'avis de personne, parce qu'ainsi le désirait Nasser[2]. On avait vu les Soviétiques pousser à la roue, à grands renforts d'incitations et d'intoxication. On avait vu les puissances anglo-saxonnes inventer des subterfuges pour finalement se dérober. On avait vu le gouvernement français, l'ami le plus cher et l'allié le plus sûr, décréter l'embargo[3], et prier Israël d'attendre sur son territoire exigu que ses ennemis donnent le signal de la ruée. Il ne restait plus à l'Occident qu'à pleurer sur la tombe d'Israël, sincèrement d'ailleurs, comme il le fait sur le souvenir de ses holocaustes. Voici ce qui serait arrivé si la nation juive n'avait jeté sa dernière carte, le courage de ses enfants.

Depuis ces jours extraordinaires, la France n'avait pas voulu comprendre. Elle avait accueilli, visité, comblé plus qu'ils ne le souhaitaient tous les chefs arabes, cependant qu'elle ajournait avec Israël toute rencontre politique, qu'elle éludait tout dialogue et toute explication s'alignant à New York sur les condamnations et les injonctions soviétiques, ces mêmes Soviétiques qui gavaient Nasser d'avions, de fusées et de chars. Après tant de périls séculaires l'expérience récente d'Israël lui enseignait donc une double et dure leçon : l'illusion des garanties internationales, la précarité des amitiés. Tout cela n'était-ce pas ce que le chef de l'État français avait inlassablement réitéré depuis 1940 ? Lorsqu'il s'agissait de son propre destin, on ne pouvait s'en remettre qu'à soi-même. Israël l'avait appris à son tour, il y a deux ans. Comment voulait-on que ce souvenir soit déjà perdu ? On pouvait faire confiance à l'obstination d'un peuple dont la vieille histoire n'oubliait jamais rien.

[1] Allusion aux réunions à Quatre proposées le 15 janvier 1968 par M. Debré, ministre des Affaires étrangères. Elles ont lieu à New York ; la première se tient le 3 avril 1969.

[2] Au sujet du retrait de la force d'urgence des Nations unies du Sinaï voir *D.D.F.* 1967-II n°s 186 et 198.

[3] L'embargo est décidé en juin 1967 et renforcé par l'embargo total sur les armes à destination d'Israël décrété le 31 décembre 1968. Voir plus loin la note du directeur d'Afrique-Levant du 23 juin 1969.

J'ai interrompu Mme Meir qui s'apprêtait à poursuivre. Je lui ai dit que je ne tenterais pas de la convaincre afin de ne pas me livrer, pour reprendre ses termes, à un « exercice inutile ». Mais j'avais quelques questions simples à lui poser.

Elle avait parlé de l'existence d'Israël. Je la comprenais. Mais n'y avait-il pas autre chose, un problème plus vaste dont celui-ci n'était qu'un aspect, c'est-à-dire une paix valable pour tous où chaque État de la région serait à l'abri des menaces du voisin, et où le monde n'aurait plus à craindre la contamination de la violence ?

D'autre part, je connaissais des adages affirmant que les parties dans un débat n'étaient pas nécessairement de bons juges. Ne voyait-on dans la pratique courante nationale ou internationale, les meilleurs esprits accepter des avis, des conseils, recourir à des tiers, surtout s'ils traitaient d'affaires que visiblement, ils ne pouvaient régler seuls à seuls ? Pourquoi les efforts des Quatre étaient-ils à priori condamnables ?

En outre, où Mme Meir avait-elle découvert que le gouvernement français s'alignait sur les thèses de quiconque ? Ce n'était certes pas l'impression qu'il avait donnée ailleurs. N'avions-nous pas, à New York, pris des positions originales dont elle avait dû entendre parler, puisque j'avais été chargé d'en exposer quelques-unes ? Ne pourrait-elle se renseigner plus précisément aux sources dont elle disposait ?

Enfin elle affirmait que nous avions interrompu le dialogue. Était-elle sûre qu'Israël se soit toujours prêté à la conversation ? Au début de mars, nous avions présenté certaines idées sur le fond même du sujet[1]. Je me souvenais fort bien de la réponse. On nous avait dit que venant de nous, ces idées ne pouvaient présenter d'intérêt, et c'est ainsi qu'avait fini l'entretien. Moi-même, n'avais-je pas dix fois mis en garde mes interlocuteurs contre le danger d'une tactique qui consistait à récuser ou à méconnaître tout ce que nous avancions.

Mme Meir a manifesté une certaine surprise, et a interrogé M. Meroz[2] qui était à côté d'elle. Celui-ci a répondu qu'en effet, l'ambassade s'est toujours employée à maintenir avec le ministère un contact utile, qu'elle avait été chargée de présenter à diverses reprises les conceptions de son gouvernement, et qu'elle s'était efforcée de redresser certaines déclarations israéliennes qui ne lui paraissaient pas refléter les points de vue de celui-ci.

Mon interlocutrice a changé de sujet. Elle a conclu en abordant l'avenir de nos relations. Certes, a-t-elle dit, il appartenait au peuple français, et à lui seul, de se prononcer sur la manière dont devait être menée sa politique étrangère. Mais elle espérait qu'après tant d'amitié, suivie par tant d'amertume, l'équilibre serait rétabli, les litiges réglés et le contact retrouvé.

(*Collection des télégrammes, Tel-Aviv, 1969, nº 154*)

[1] Voir le télégramme circulaire nº 128 du 6 mars 1969, publié ci-dessous, envoyé après la visite du président Nixon à Paris et qui contient des propositions pour le règlement du conflit.

[2] Yohanan Meroz est directeur d'Europe au ministère israélien des Affaires étrangères.

376

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2352 à 2357. *Washington, 27 mai 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 19 h. 01).

Entretien avec le Dr Kissinger

J'ai eu le 26 mai un entretien avec le Dr Kissinger, conseiller diplomatique du Président. De cette conversation je retiens les points suivants :

1) Au sujet des déclarations faites à Bruxelles par le secrétaire à la Défense M. Laird et selon lesquelles le gouvernement des États-Unis s'attendait à une plus grande coopération entre la France et l'Alliance atlantique, le Dr Kissinger a fait la remarque suivante : il appartient à chaque État de l'Europe occidentale de déterminer par lui-même les formes qu'il juge les mieux appropriées pour sa propre défense. Le gouvernement des États-Unis en aucune circonstance ne fera pression sur ses alliés pour une formule imposée.

2) Sur le Moyen-Orient, le Dr Kissinger m'a dit que les conversations bilatérales de Washington étaient utiles mais que les véritables décisions seraient prises à New York dans le cadre des Quatre. Pour le moment on attendait de voir si les Russes étaient véritablement déterminés à agir au Caire avec sincérité et efficacité. Tout l'avenir dépendrait de cela. Il n'appartenait pas aux États-Unis de sauver, j'ai cru comprendre, pour la troisième fois le président Nasser.

Enfin, a-t-il conclu, tant que les réponses russes ne seront pas parvenues il était inutile de faire pression sur Israël sur la question du retrait. Ceci ne sera possible que lorsque pourra être présentée une contrepartie.

3) Sur le Vietnam, M. Kissinger s'est enquis de notre réaction au dernier discours du président Nixon qui est son œuvre. Je lui ai répondu que nous y voyons certains éléments favorables dans la mesure spécialement où aucune position n'était définitivement cristallisée mais paraissant négociable. M. Kissinger s'est borné à me dire que le président des États-Unis ne pouvait aller plus loin dans les concessions, qu'il n'était pas question d'imposer au Sud-Vietnam un gouvernement de coalition et qu'enfin certains signes favorables, qu'il n'a pas précisés, commençaient à apparaître à Paris.

4) J'ai interrogé mon interlocuteur sur le projet de conversations russo-américaines sur les armes stratégiques. Ne s'ouvriraient-elles, comme il me l'avait dit, autrefois, que lorsque les Russes auraient fait montre de leur bon vouloir en Europe, au Moyen-Orient et au Vietnam ? M. Kissinger m'a répondu que l'on pouvait laisser le Vietnam de côté.

Sur le fond du problème, M. Kissinger estime que la date d'ouverture des négociations dépendra surtout des résultats des consultations entre alliés.

Je lui demande si ces consultations devaient avoir lieu nécessairement dans le cadre du Conseil atlantique à Bruxelles ou pouvaient s'effectuer aussi par voie bilatérale. M. Kissinger m'a dit que les deux formules étaient possibles. Son adjoint M. Sonnenfeldt qui assistait à l'entretien a ajouté que dès le prochain week-end M. Cleveland aurait l'occasion de commencer à aborder ce problème avec M. Kosciusko-Morizet.

J'ai demandé enfin au Dr Kissinger comment se présentait le débat sur les armes ABM devant le Sénat. Était-il question de renoncer à présenter l'affaire au congrès de crainte d'un échec ? M. Kissinger s'est récrié à ce sujet. D'un point de vue parlementaire, les choses ne se présentaient pas mal du tout et le Président pensait avoir une majorité au Sénat. C'est d'ailleurs ce qu'a implicitement reconnu le sénateur Mansfield à la télévision le dimanche 25 mai.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

377

NOTE

Association CEE-Grèce

N. nº 74/CE.[1] *Paris, 27 mai 1969.*

L'accord associant la Grèce à la Communauté économique européenne signé à Athènes le 9 juillet 1961 est entré en vigueur le 1er novembre 1962.

En demandant en 1959 à rejoindre le Marché commun, la Grèce visait deux sortes d'objectifs :

– Sur le plan économique, elle cherchait à ne pas rester isolée en face des groupements économiques en formation ; de ce point de vue, il était normal qu'elle rejoigne celui avec lequel elle entretenait les liens les plus étroits (près de la moitié de ses échanges).

– Sur le plan politique, la Grèce manifestait le désir de se rattacher à l'Occident et de résister aux pressions venues de l'Est auxquelles l'expose sa situation géographique. Pour les États de la Communauté, c'est d'ailleurs cette considération qui a été déterminante lorsqu'il fut décidé d'accueillir de façon favorable la demande grecque.

L'accord qui comporte 77 articles, complété par 20 protocoles, se caractérise par une grande complexité, et son interprétation a souvent été litigieuse. Deux idées essentielles ont présidé à son élaboration :

– l'accord d'association a été négocié dans la perspective d'une adhésion de la Grèce à la Communauté ;

[1] Cette note est rédigée par Tristan d'Albis, secrétaire des Affaires étrangères à la 2e section du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis janvier 1967.

– le sous-développement de l'économie grecque explique l'inégalité des obligations des deux parties.

La perspective d'une adhésion à terme explique que l'accord d'Athènes s'inspire étroitement de la conception du Traité de Rome. Cela signifie qu'il est fondé sur la mise en place progressive d'une Union douanière, et non d'une zone de libre échange, et sur l'intégration progressive des économies.

Le régime institutionnel s'écarte cependant du modèle de la CEE : il est en effet établi sur une base bilatérale : le Conseil d'association, le Comité d'association et la Commission parlementaire mixte sont composés d'une part de représentants de la Grèce et d'autre part de représentants de la Communauté.

La prise en considération du relatif sous-développement de l'économie hellénique se traduit par le régime très favorable qui a été accordé à l'économie grecque :

Sur le plan commercial, la Grèce bénéficie actuellement de la franchise pour l'ensemble de ses produits industriels (31 % de ses exportations) et pour une bonne part de ses produits agricoles (tabac, raisins secs) ; les autres produits agricoles (conserves, fruits et légumes, huile d'olive) bénéficient, en anticipation de l'harmonisation des politiques agricoles, de réductions allant de + 75 à 80 %.

En revanche, la Grèce bénéficie de délais importants pour supprimer sa propre protection douanière et contingentaire : un délai de 12 ans est prévu pour les produits industriels, et il est étendu à 22 ans pour les plus sensibles d'entre eux. Le niveau de réduction auquel elle est parvenue actuellement est de 50 % dans un cas et de 15 % dans l'autre. Enfin, l'accord est assorti d'une aide financière de la Communauté de 125 millions d'unités de compte[1] pour une première période de 5 ans.

À la suite des événements de Grèce de mai 1967[2] le Conseil des Communautés, sous l'influence de la délégation italienne, a décidé de limiter les relations entre la CEE et la Grèce à une simple gestion de l'accord. De leur côté, la Commission et l'Assemblée parlementaire européenne ont manifesté une vive désapprobation à l'égard du nouveau régime grec et ont même envisagé la suspension de l'accord, en faisant valoir que, la Commission parlementaire mixte ne pouvant se réunir du fait de la dissolution du Parlement grec, le fonctionnement régulier des institutions de l'association était interrompu. Le Conseil d'association n'est pas allé aussi loin, mais sa décision de limiter tout développement nouveau de l'accord n'est pas restée sans conséquences.

On peut aujourd'hui faire le point de la façon suivante :

[1] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[2] Sur le coup d'État militaire du 21 avril 1967 en Grèce, voir *D.D.F.* 1967-I, n°s 153, 164, 166 et 172.

– Le calendrier du désarmement tarifaire continue à s'appliquer et la gestion de l'accord se poursuit ; les problèmes qu'il soulève sont réglés par la voie normale des institutions de l'accord ; signalons à ce sujet le problème du tabac : l'accord prévoit en effet que les pays à monopole, comme la France, doivent acheter des contingents déterminés de tabac. Se fondant sur une interprétation, en partie contestable, de l'accord, la Grèce assure que nous avons manqué à nos obligations pour un déficit accumulé de 5 000 T, ce que nous avons toujours refusé de reconnaître. De plus, depuis 1967, nous avons dû diminuer nos achats, à la suite de marchés passés dans les pays d'Europe orientale. Ce problème, qui n'a plus été soulevé depuis la fin de 1967, risque donc de devenir à nouveau préoccupant.

– Le problème des fruits, notamment les pêches fraîches et en conserve, doit également être noté. Les importations, qui bénéficient d'un régime très préférentiel, sans être soumises aux obligations de la politique commune, ont conduit en 1968 à un effondrement des cours. Aussi les Grecs ont-ils accepté récemment de limiter volontairement leurs envois, et l'on peut considérer que ce problème est temporairement réglé.

– En revanche, tout développement de l'accord étant exclu, les négociations sur l'harmonisation des politiques agricoles qui étaient fort avancées sur le plan institutionnel au début de 1967 ont été interrompues.

– De même les relations financières de la Communauté avec la Grèce ont été affectées. L'utilisation du reliquat de 55 millions d'UC non utilisé à la date d'expiration du protocole financier le 1er novembre 1967, a été différée. Le renouvellement du protocole financier n'a pas eu lieu. Enfin pour les projets en cours, notamment le projet d'autoroute en Crête, la décision est restée en suspens à la suite d'un avis défavorable de la Commission.

Signalons enfin que notre représentant à Bruxelles a, sur instructions, posé la question au mois de février 1969 du bien-fondé de l'attitude de la Communauté vis-à-vis de la Grèce[1]. On peut s'interroger en effet sur les conséquences d'une attitude qui se retourne finalement contre le peuple grec plus que contre ses dirigeants. Il a donc préconisé que les crédits actuellement bloqués soient à nouveau rendus disponibles.

(*Coopération économique, 1967-1970*)

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 186 à 191 du 21 février 1969, non reproduit. Jean-Marc Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes depuis juin 1961 y rapporte qu'au cours d'un échange de vues avec ses collègues au sujet de la Grèce il a rappelé : « S'il était naturel après le changement de régime survenu en Grèce en avril 1967, que les Six se soient accordé un temps de réflexion et qu'ils aient manifesté leur réticence, il convenait maintenant de s'interroger sur la suite. Les relations traditionnelles des Six avec la Grèce devaient, ainsi que la perspective prochaine du renouvellement du protocole financier avec la Turquie qui allait accroître sensiblement la disparité de traitement entre les deux pays associés, nous inciter à réfléchir ensemble sur les moyens de redonner vie à l'accord d'Athènes. »

378

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

T. nos 111 à 114. *Paris, 28 mai 1969, 11 h. 09.*

Immédiat. Réservé.

Renouvellement de la convention de Yaoundé

L'intérêt fondamental que nous portons au régime de l'association entre les Six et les États africains et malgache doit nous conduire à rechercher le 28 mai avec nos partenaires de la Communauté un accord qui permette de respecter les délais qu'impose le renouvellement de la convention de Yaoundé[1]. Il nous impose également de veiller à ce que le contenu de la nouvelle convention maintienne pour l'essentiel le régime de l'association. De ce point de vue, les éléments suivants doivent être considérés comme essentiels :

1) *Fonds européen de développement* :

Le montant du nouveau fonds doit être compris entre 900 millions et 1 milliard d'unités de compte[2], la part des prêts normaux de la BEI[3] ne devant pas dépasser 100 millions d'unités de compte si le premier de ces deux chiffres était retenu. Une dotation doit être prévue pour les pays et territoires d'outre-mer, pour un montant voisin de celui prévu dans le second fonds, et en étendant son emploi aux départements d'outre-mer. Des ressources d'un montant raisonnable doivent également être réservées pour des actions destinées à remédier à des situations d'urgence ou aux effets de la baisse des prix de produits d'exportation des EAMA. Il convient, enfin, de rechercher toute possibilité d'amélioration, en ce qui nous concerne, de la clé de répartition des contributions au fonds.

2) *Niveau de la référence pour des produits tropicaux* :

La réduction de la préférence tarifaire dont bénéficient les EAMA sur certains produits tropicaux ne doit pas aller au-delà des propositions faites par la Commission, c'est-à-dire de la suspension à 7 % du droit sur le café

[1] Le 20 juillet 1963, la CEE et dix-huit États africains et malgache associés (EAMA), signent à Yaoundé (Cameroun) une convention d'association valable cinq ans, voyant ses effets expirer le 31 mai 1969. Sur les résultats du Conseil des ministres des Six réuni le 28 mai pour préparer la conférence du 29 mai avec les EAMA, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 584 à 599 du 30 mai 1969.

[2] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[3] La Banque européenne d'investissement (BEI) a été instituée par le Traité de Rome en 1958 afin de cofinancer les investissements à moyen et long terme contribuant au développement des Communautés européennes.

vert, à 4,5 % du droit sur le cacao, et à 7 % du droit sur l'huile de palme. Dans le cas du cacao, il doit être entendu que la concession n'est admise qu'en raison des perspectives actuellement plus favorables de la négociation d'un accord international sur ce produit.

3) *Préférences « inverses[1] » :*

Nous pouvons admettre, si certains de nos partenaires en font une condition d'un accord entre les Six, que cette question soit mentionnée. Cette mention doit être telle, cependant, qu'elle ne préjuge en aucune manière une modification de la position traditionnelle française selon laquelle la mise en œuvre d'un système de préférences généralisées pour les produits manufacturés et semi-manufacturés des pays tiers sous-développés ne saurait être liée à l'élimination ou à la réduction des préférences dites « inverses ». Il reste que la meilleure solution serait que les Six n'expriment aucune opinion sur cette question et laissent aux EAMA le soin d'en exprimer une, s'ils le désirent.

S'il n'apparaissait pas possible d'aboutir au cours de la réunion du 28 mai à un accord entre les Six qui retienne nos positions sur chacune des trois questions évoquées ci-dessus, la discussion devrait être renvoyée pour être reprise à la date la plus proche possible.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

379

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 802 à 818. *Pékin, 28 mai 1969.*

(*Reçu* : le 29 à 10 h 57).

Différend frontalier sino-soviétique

Le gouvernement chinois a répondu le 24 mai[2] à la note soviétique du 29 mars[3] relative au différend frontalier. Replaçant l'affaire de Chenpao dans son contexte historique, il présente les affrontements des 12 et 15 mars comme une conséquence de l'expansion territoriale de la Russie, sous les tsars d'abord, sous Khrouchtchev et ses successeurs ensuite.

[1] Les préférences inverses sont celles qui sont accordées à la Communauté économique européennes par ses partenaires associés, en réciprocité des préférences spéciales. Celle-ci sont accordées par la Communauté à certains États en voie de développement dans le cadre d'un accord préférentiel réciproque, elles s'opposent aux préférences générales que, dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), les pays industrialisés accordent à tous les pays en voie de développement.

[2] Voir à ce sujet la « Déclaration du gouvernement de la République populaire de Chine relative au problème de frontière sino-soviétique » du 24 mai 1969 dans le dossier Asie Océanie, Chine, 1968-1972, no 781, à la date du 27/05/1969.

[3] Voir à ce sujet le télégramme de Moscou no 1594 du 30 mars 1969.

1) La date choisie pour l'envoi de ce mémorandum – quelques jours avant l'ouverture de la réunion des partis[1] – et la publicité qui lui est donnée, montrent que Pékin voit essentiellement, à l'heure actuelle, dans le litige territorial, un moyen de saper la position de l'URSS au sein du mouvement communiste. La note rappelle, en effet, que les autorités chinoises ont soulevé le problème dès août 1960[2], c'est-à-dire quelques semaines après la conférence « au sommet » de Paris et le retrait des experts soviétiques. Elle nous apprend au surplus que la Chine a présenté en août 1963[3], donc au lendemain de la guerre avec l'Inde, « une proposition en six points pour maintenir le *statu quo* frontalier et éviter les conflits ». Enfin les négociations de 1964[4] se sont déroulées au moment même où Khrouchtchev s'efforçait de faire aboutir ses projets anti-chinois.

L'objectif actuel de Pékin est évidemment de bloquer la manœuvre de Brejnev[5] tendant à obtenir à son tour une condamnation directe ou indirecte du « groupe de Mao Tsé Toung » par les « partis-frères ».

2) Le document atteste l'ampleur des efforts accomplis ici pour rejeter sur l'URSS l'accusation de bellicisme, de chauvinisme et d'expansionnisme. Il met en relief l'idée que le conflit résulte non pas des ambitions chinoises, mais de la colonisation de l'Extrême-Orient par la Russie « puissance européenne », depuis la fin du 17e siècle.

Au surplus, il fait valoir, à la suite du rapport de Lin Piao[6], que si le Kremlin reprend désormais à son compte les visées agressives des tsars, c'est parce que, depuis la mort de Staline, le régime soviétique a changé de nature. Les incidents de frontière s'intensifieraient au rythme même où s'effectuerait « la restauration du capitalisme » en URSS. C'est ainsi que d'octobre 1964 à mars 1965 se seraient produits 4 189 incidents, soit deux fois et demi plus que sous Khrouchtchev qui avait notamment « obligé » 60 000 citoyens chinois du Sinkiang à passer en territoire soviétique.

3) Pour renforcer la position de ses partisans notamment roumains et italiens, lors des prochaines assises de Moscou, Pékin marque avec force que le rétablissement de la paix sur les frontières postule le retour à une politique socialiste de bon voisinage fondée sur l'internationalisme prolétarien et l'assistance mutuelle. L'importance de l'enjeu ne saurait échapper : il s'agit de préserver « l'amitié révolutionnaire entre les peuples soviétique et chinois » c'est-à-dire, en clair, de sacrifier les ambitions nationales mesquines aux intérêts supérieurs de la cause.

Le triomphe de la révolution à l'échelle mondiale, rappelle la note, exige que l'URSS et la République populaire continuent de s'épauler mutuellement. Les dirigeants soviétiques ne sont donc nullement fondés à arguer de

1 La conférence mondiale des Partis communistes se tient à Moscou du 5 au 17 juin 1969.

2 Se reporter à *D.D.F.* 1960-II, n° 11.

3 Voir à ce sujet *D.D.F.* 1963-II, n° 58.

4 Voir *D.D.F.* 1964-I, n° 72.

5 Leonid Brejnev, secrétaire général du PCUS depuis 1964.

6 Voir ci-dessus.

prétendus services rendus aux autres pays socialistes, dont ils sont aussi débiteurs, pour s'arroger des droits sur eux.

4) Accentuant sa politique d'ouverture vers les tenants du « polycentrisme », la Chine s'efforce de leur montrer le visage d'une puissance pacifique, dont le seul souci serait de les défendre contre les ambitions hégémoniques de Moscou. La note met en contraste l'attitude de la République populaire qui n'aurait « jamais envahi ou occupé un seul pouce de territoire étranger » avec celle de l'URSS qui aurait transformé en « colonies » les pays frères d'Europe orientale ainsi que la Mongolie. Elle dénonce à nouveau l'invasion militaire de la Tchécoslovaquie[1] ainsi que la menace que l'armée rouge ferait peser sur la sécurité de l'Albanie, de la Roumanie et même de la Yougoslavie.

5) Enfin, pour prouver sa bonne volonté, le gouvernement chinois se prononce contre tout recours à la force et se déclare prêt « à rechercher un règlement d'ensemble de la question des frontières sino-soviétiques par la voie de négociations pacifiques » : en fait, Pékin ressaisit l'initiative. Il place Moscou en présence d'un dilemme difficile à résoudre et qui frappe ici de consternation nos collègues soviétiques.

Les dirigeants de Moscou ne peuvent, en effet, accepter le principe d'une négociation aussi globale sans susciter un mouvement général de contestation de leurs frontières, tant européennes qu'asiatiques, et donner un encouragement redoutable à la résistance des peuples d'Europe de l'Est.

Mais ils ne sauraient non plus rejeter le principe des négociations sans s'aliéner bien des sympathies au sein du mouvement communiste international et se présenter à la conférence du 5 juin dans une position de relatif isolement.

Je rends compte par télégramme séparé des précisions que le mémorandum du 24 mai apporte sur les divers aspects du litige frontalier ainsi que sur les conditions d'un éventuel règlement.

La note du 24 mai comporte des indications nouvelles sur les données du litige frontalier entre l'URSS et la Chine. Elle précise, en outre, les conditions que l'on pose ici à toute négociation bilatérale.

1) La carte annexée au traité de 1860 et mentionnée dans la note soviétique du 29 mars ne présenterait aucun intérêt pour la délimitation de la frontière, car elle avait été dressée unilatéralement par la partie russe, avant que ne fussent entrepris, en 1861, les travaux de bornage. Ce document étant établi au 1/1 000 000e, la ligne rouge dessinée sur les deux fleuves ne prétendait pas préciser la souveraineté des îles, mais se bornait à rappeler que l'Amour et l'Oussouri délimitent le territoire des deux États. Au demeurant, les commissaires russes de la province maritime avaient eux-mêmes ordonné – en 1908, notamment – qu'il convenait de retenir comme ligne de démarcation le chenal principal du cours d'eau.

[1] Durant la nuit du 20 août 1968, les troupes du pacte de Varsovie envahissent la Tchécoslovaquie.

La note ajoute que Chenpao (Damansky) était originairement une presqu'île rattachée à la rive chinoise. Le bras du fleuve qui la sépare aujourd'hui de la terre ferme n'aurait jamais été accessible à la navigation.

Interrogés sur ces deux points, nos collègues soviétiques se bornent à observer que les autorités chinoises avaient visé la carte annexée au traité de 1860.

2) Selon la déclaration publiée le 10 mars par le *Wai Chiao Pu*, la Chine cesserait de considérer les « traités inégaux » comme la « base » d'un règlement frontalier, si l'Union soviétique poursuivait ses « provocations » sur le territoire chinois.

La note du 24 mai retire explicitement cette menace, mais les préalables qu'elle fixe à toute négociation ne sont certes pas de nature à rassurer les Soviétiques.

1 – Pékin confirme la poursuite des tirs d'artillerie de part et d'autre de la frontière et demande que les garde-frontières de chaque État ne franchissent pas le chenal principal du fleuve. Cette exigence équivaut à réclamer a priori la reconnaissance du bien-fondé de la thèse chinoise sur l'île de Chen Pao (Damansky). Si l'URSS acceptait d'aventure cette clause préalable, il lui serait peut-être malaisé de justifier l'activité de ses patrouilles sur l'île triangulaire qui protège Khabarovsk.

2 – La note chinoise écarte a priori toute « consultation » qui consacrerait, moyennant quelques aménagements de détail, la frontière déterminée par les traités de 1860. Le document ne précise pas la portée exacte des revendications chinoises. Il se borne à affirmer que Pékin tiendra compte de la présence de colons russes dans la province maritime.

3 – La négociation suggérée ne se bornerait pas à examiner la frontière léguée par les accords de Pékin, mais devrait fixer une fois pour toutes l'ensemble de la frontière sino-soviétique, car « tous » les traités frontaliers, y compris celui de l'Illi, sont inégaux. La revendication chinoise sur la zone des Pamirs – mentionnée dans la note du 24 mai – ne pourrait donc pas être écartée de l'ordre du jour d'une éventuelle conférence.

L'URSS est donc clairement prévenue : si elle entend préconiser une négociation avec la Chine, il lui faudra admettre le caractère « colonial » de ses possessions asiatiques et se prêter à un réexamen global de sa frontière orientale.

(Collection des télégrammes, Pékin, 1969)

380

M. DE LUZE, AMBASSADEUR DE FRANCE EN AFRIQUE DU SUD
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Le Cap, 28 mai 1969.*

Échanges avec l'Afrique du Sud.

Le Département voudra bien trouver, ci-joint, copie d'un intéressant rapport[1] du conseiller commercial[2] sur les échanges entre la France et l'Afrique du Sud en 1968 et les perspectives ouvertes à notre économie par le marché sud-africain.

La France a été, pour l'année écoulée, le 6e fournisseur et le 7e client de l'Afrique du Sud, le solde de la balance commerciale entre les deux pays étant positif pour le nôtre. Nos exportations à destination de l'Afrique du Sud sont en progression constante et ont particulièrement progressé en 1968[3], année où les importations sud-africaines ont diminué dans leur ensemble[4]. Néanmoins, comme le souligne M. Guy, la France est distancée non seulement par les principales puissances économiques du monde – Grande-Bretagne, États-Unis, Allemagne et Japon – mais aussi par l'Italie.

D'autre part, si en matière de biens d'équipement qui constituent la principale rubrique de nos ventes, l'industrie française est assez bien introduite sur le marché sud-africain, il n'en va pas de même pour les biens de consommation et un effort devrait, semble-t-il, pouvoir être entrepris dans ce domaine.

Enfin, il existe des possibilités d'accroître notre présence financière, industrielle et commerciale sur ce marché compétitif et difficile, en liaison avec les projets de grands travaux ou d'équipement du pays, énumérés pour la plupart dans le rapport joint[5], et le développement corrélatif assez remarquable de l'économie sud-africaine.

[1] Le rapport très volumineux n'est pas reproduit.

[2] Le conseiller commercial près l'ambassade de France en Afrique du Sud est Maurice Guy.

[3] Les exportations françaises à destination de l'Afrique du Sud passent progressivement de 164 millions de francs en 1960 à 472 millions de francs en 1967 et à 507 millions de francs en 1968 (par ordre d'importance : machines, équipements de transports, produits manufacturés, produits chimiques, matières premières non consommables, produits alimentaires et animaux vivants).

[4] Les exportations sud-africaines vers la France passent de 342 millions de francs en 1967 à 332 millions de francs en 1968 (matières premières non-consommables, produits alimentaires et animaux vivants, machines diverses, équipements de transports, produits chimiques manufacturés, produits chimiques).

[5] Le rapport cite : « La création d'une nouvelle aciérie à Newcastle (Natal) et la modernisation de l'aciérie de Pretoria, le barrage de Van der Kloof sur l'Orange River, les travaux de la Kuene entre l'Angola et le sud-ouest africain, le barrage de Cabora Bassa au Mozambique, les projets concernant l'Oxbow River entre le Lesotho et l'Afrique du Sud. Les centrales thermiques de Camden, Grootvlei, Hendrine et Arnot. Des projets de trois centrales nucléaires, l'une à Melkbostrand près du Cap et les deux auprès près des centres industriels de la côte orientale. Des aménagements portuaires à Cape Town, création d'un nouveau port à Richards Bay, Renouvellement de matériel téléphonique, installation de la télévision en couleurs, amélioration des transports de minerais vers le Japon soit par la

Notre pénétration, il convient de le rappeler, est facilitée par le capital de sympathie dont jouit la France dans les milieux dirigeants, notamment en raison de sa politique libérale en matière de fournitures militaires, lesquelles, on le sait, constituent un élément important, bien que non comptabilisé dans les statistiques citées, des ventes françaises à l'Afrique du Sud[1].

(*Afrique-Levant, Afrique du Sud, Relations commerciales avec la France*)

381

M. Doudinot de la Boissière, Ambassadeur de France à Kigali
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 632/AL *Kigali, 28 mai 1969.*

Confidentiel.

Réunion des ambassadeurs représentant des pays membres de la Communauté économique européenne

L'ambassadeur de Belgique[2] avait pris l'initiative de cette conférence à laquelle l'ambassadeur d'Allemagne fédérale[3], moi-même et nos collaborateurs avons assisté.

Avant d'exposer les efforts de nos gouvernements respectifs dans le domaine de l'assistance culturelle et celui de la coopération technique, nous avons eu un échange de vues sur la situation économique du Rwanda.

Nous sommes convenus que les prix sont actuellement stables et que la balance commerciale ainsi que celle des paiements demeure équilibrée. Par contre, le caractère par trop stationnaire de l'économie rwandaise risque, à la longue, d'aggraver l'isolement du pays.

Cet état de choses a plusieurs causes. C'est d'abord la méfiance systématique des responsables vis-à-vis de tout projet présenté par des gouvernements ou le secteur privé étrangers. C'est aussi la lenteur administrative jointe à la carence d'autorité. C'est encore la politisation du pays et le caractère policier du régime qui vont en s'accentuant. C'est enfin une démographie galopante[4] qui explique un déséquilibre grandissant entre les besoins

création d'un port à Richards Bay ou par une nouvelle ligne de chemin de fer. Enfin, la découverte d'un gisement de gaz au large de Port Elisabeth. »

[1] Au sujet des ventes d'armes à l'Afrique du Sud, voir *D.D.F.* 1968-I, nºs 74, 335, 394 et 1968-II, nº 378.

[2] L'ambassadeur de Belgique à Kigali est, depuis août 1966, M. Herman Dehennin, flamand bilingue, précédemment chargé d'Affaires à Brazzaville. Cette réunion s'est tenue à Kigali le 7 mai 1969.

[3] M. Walter Froewis est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Kigali depuis janvier 1969.

[4] Le taux de natalité pour 1966 est estimé à 42,2 0/00, le taux de mortalité à 22,7 0/00, le taux d'accroissement démographique annuel estimé en 1966 de 30 à 35 0/00.

alimentaires de la population et les ressources de l'agriculture, d'où l'émigration définitive ou saisonnière de nombreux Rwandais.

Sa position géographique et les courants économiques déjà existants inclineraient le Rwanda à adhérer à la Communauté Est-africaine[1], sans négliger pour autant ses relations avec le Congo. Il a confié l'étude de cette question à un expert allemand, le docteur Custin[2]. Celui-ci n'a pas encore déposé ses conclusions. Sans doute, préconisera-t-il une association limitée, justifiée par le fait que les ressources financières du pays sont constituées, dans la proportion de 65 % par les droits de douane. Au reste, il n'est pas certain que les États-membres de la Communauté Est-africaine insistent pour que le Rwanda se joigne à eux, réalisant qu'il ne constituerait guère qu'un poids mort.

Au cours de cette Conférence, nous avons constaté que le FED[3] intervient dans des domaines où des actions, soit bilatérales, soit mutilatérales s'exercent déjà. Il n'est que de citer, à titre d'exemple, sa création d'un centre de formation des cadres à Nyabisindu, alors qu'il eût pu fournir une aide utile à celui qui fonctionne, depuis un certain temps, à Murambi[4].

Pour assurer, à l'avenir, une meilleure coordination, nous avons suggéré des contacts réguliers entre agents chargés, au sein de chaque ambassade, des questions de coopération technique et le délégué du FED à Kigali[5]. Nous avons également demandé que ce dernier nous tienne informés du résultat de ses conversations avec les Autorités Rwandaises.

Enfin, nous avons étudié la pénétration économique au Rwanda de pays non membres de la CEE. Si celle de Hong Kong est encore négligeable, celle du Japon s'avère, par contre, inquiétante.

Nous avons relevé, à cet égard, les faits suivants :

– le marché a été inondé d'appareils radio à bon marché, alors que l'usine « Mera » en fabrique en utilisant une main-d'œuvre constituée par des handicapés physiques. Il a fallu de nombreuses protestations élevées par la direction de « Mera », pour que les licences d'importations soient suspendues.

– 30 autobus « Nissan » ont été commandés par la Régie rwandaise des Transports sans procédure d'adjudication publique. Certes, la Banque

[1] La Communauté d'Afrique de l'Est (*East African Community,* EAC) a pour objectif de créer une union économique et douanière entre États d'Afrique de l'Est. Elle est créée, une première fois, en 1967 puis dissoute en 1977. Elle est reconstituée en 2001 à Arusha (Tanzanie) entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda.

[2] L'expert allemand, le Dr. Custin, est chargé d'analyser les conséquences économiques d'une association du Rwanda avec la Communauté d'Afrique de l'Est. Le gouvernement rwandais souhaite que son analyse soit la plus complète possible et permette de tirer des conclusions précises.

[3] FED ou Fonds européen de développement. L'aide du FED s'élève pour 1969 à 366 000 dollars. Les opérations financées par le FED concernent principalement : les plantations de thé et divers projets agricoles, l'infrastructure routière et urbaine, l'électrification, l'enseignement agricole.

[4] La CEE a ouvert, en janvier 1968, son centre de formation de cadres de coopératives agricoles de Nyabisindu, qui fonctionne avec un encadrement français sur recrutement BDPA (Bureau pour le développement de la production agricole du secrétariat d'État aux Affaires étrangères). Il s'agit du centre belgo-rwandais de formation des cadres de Murambi.

[5] Une réunion des chefs des missions de service d'Assistance technique des pays-membres de la Communauté économique européenne se tient à Kigali le 17 décembre 1969.

nationale a demandé leurs conditions à d'anciens fournisseurs (Magirus-Mercédès) se gardant, toutefois, de préciser à ces fabricants que leurs prix seraient pris en considération pour une commande importante. J'ajoute que Nissan a accepté des conditions de paiement très avantageuses (10 % à l'embarquement des véhicules et 90 % payables en quatre ans) qu'aucun vendeur allemand ou français n'aurait pu consentir.

– Bien plus, le groupe japonais Nissan serait prêt à confier à la Régie Mécanisation la représentation exclusive des véhicules de sa fabrication et de la firme Datsun. Si l'affaire est menée à bonne fin, les marques automobiles européennes, actuellement représentées à Kigali, seront incapables de lutter contre la concurrence nipponne.

Cette pénétration économique est en grande partie l'œuvre de M. Hattori, expert japonais du Fonds monétaire international et gouverneur de la Banque nationale du Rwanda[1]. Il a réussi à placer un cousin à la tête de la Banque de développement et proposé un autre de ses compatriotes comme directeur d'une coopérative de commerçants rwandais…

Son action est favorisée par le fait qu'il est également président de la Commission pour l'équilibre budgétaire. C'est à ce titre, a-t-il confié à l'un de mes collègues, qu'il a le devoir de recommander au gouvernement rwandais les opérations entraînant la sortie minima de devises…

Sans doute, le FED jugera-t-il opportun d'effectuer une intervention pour que le Fonds monétaire international invite l'expert qu'il a mis à la disposition du Rwanda à plus de discrétion dans la défense des intérêts économiques du Japon. C'est du moins le souhait que mon collègue belge a exprimé dans le procès-verbal de notre réunion du 7 mai.

(*Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, économie et finances, n° 11*)

382

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2380 à 2390. *Washington, 29 mai 1969.*

(*Reçu* : le 30 à 00 h. 15).

Politique étrangère américaine

La nouvelle administration républicaine a abordé les problèmes de politique étrangère après sa prise de pouvoir avec calme, prudence, mais aussi un certain optimisme. Les problèmes après tout, semblait-on dire dans l'entourage de M. Nixon, n'étaient peut-être pas aussi dramatiques qu'avait voulu le faire croire l'administration de l'ancien président.

[1] Se reporter à la dépêche de Kigali n° 863/DEF du 11 mai 1967, non reprise, concernant le haut personnel de la Banque nationale du Rwanda.

Quatre mois plus tard les choses paraissent moins simples. Un seul volant de la politique étrangère des États-Unis semble maintenant établi sur de bonnes bases, c'est-à-dire les relations avec l'Europe. Depuis le voyage du président Nixon en février et au début de mars les relations entre les États-Unis et leurs alliés européens peuvent maintenant se développer sur les bases que nous connaissons et qui devraient être à l'abri de tout malentendu. Par contre les autres problèmes paraissent plus difficiles à résoudre.

Pendant sa campagne électorale, et même après, le président Nixon avait affirmé qu'il avait un plan pour mettre fin rapidement à la guerre du Vietnam. Sans ironie bien entendu sur un sujet aussi grave, il apparaît bien que l'administration républicaine ne sait pas plus que la précédente comment terminer cette affaire en ménageant les militaires et les alliés Sud-vietnamiens d'une part, l'opinion américaine de l'autre. Le voyage à Séoul du président Thieu complique encore les choses. En contrepartie des ouvertures faites à la partie adverse et que le Président a esquissées dans son discours du 14 mai[1], les Sud-vietnamiens ont maintenant trouvé un allié sur le sol asiatique auprès des Sud-coréens dont les relations avec le gouvernement des États-Unis depuis l'affaire du *Pueblo*[2] sont devenues difficiles. Le président Thieu estime, contrairement à l'espoir de Washington que la constitution actuelle ne peut être modifiée, que des élections libres et impartiales ont déjà eu lieu et que la présence d'un comité de contrôle international est intolérable. En bref on se refuse à Saigon à l'idée d'un gouvernement de coalition, ce qui malgré tout était l'espoir secret des dirigeants américains.

D'autre part l'attaque coûteuse en vies humaines contre la colline Hamburger Hill, colline conquise puis abandonnée, fait penser aux combats inutiles de la Première Guerre mondiale. Le sénateur Kennedy l'a souligné avec beaucoup d'insistance et ses paroles ont eu de l'écho dans le pays. Le Dr Kissinger qui aurait voulu se consacrer à des tâches à plus longue échéance a été obligé d'expliquer lui-même à des journalistes sceptiques l'utilité de cette opération. Il en vient peu à peu contrairement à ses intentions primitives à assumer le rôle qui fut celui de Walt Rostow[3] pendant la précédente administration, c'est-à-dire à prendre la défense d'opérations militaires mal admises par le pays.

Dans quelques jours, lui aussi contre son gré, le président Nixon sera obligé de se rendre à Midway pour tenter d'apaiser le courroux du président Thieu. Il est évident malgré les efforts de la Maison Blanche pour

[1] Dans ce discours, le président Nixon semble implicitement répondre au plan de paix en dix points présentés peu auparavant par le FNL. Il laisse apparaître un certain assouplissement de la position américaine. Pour l'essentiel, son intervention porte sur les modalités d'un éventuel retrait mutuel des « forces extérieures » du Sud-Vietnam. Voir à ce propos le télégramme de Washington, non reproduit, n°s 2223 et 2232 du 15 mai 1969.

[2] Ce navire américain a été arraisonné au mois de janvier 1968 par les Nord-Coréens et son équipage emprisonné avant d'être relâché quelques mois plus tard. Le navire n'a jamais été restitué. Voir à ce propos *D.D.F.* 1968-I, n° 72.

[3] Walt Whitman Rostow, universitaire et haut fonctionnaire américain, président du Conseil de planification politique au Département d'État (1961-1966), assistant spécial du président en 1969.

persuader les journalistes du contraire qu'il a peu d'enthousiasme à le faire et que beaucoup considèrent que le président Sud-vietnamien aurait pu au moins faire l'effort de se rendre jusqu'à Washington.

En bref, à moins que je sois mal informé, l'affaire Sud-vietnamienne passe par une phase critique et les perspectives d'une solution rapide au conflit que M. Nixon avait fait miroiter devant l'opinion publique s'estompent pour un certain temps. Il y a en tout cas un choix à faire et M. Nixon se trouve maintenant au pied du mur.

Il en est de même dans une moindre mesure en ce qui concerne les relations avec le Japon. Le ministre des Affaires étrangères de ce pays doit arriver à Washington dans quelques jours et soulèvera à la fois le problème d'Okinawa et du renouvellement de l'accord nippon-américain qui expire en 1970[1]. Malgré la bonne volonté du gouvernement Sato, les choses en ce domaine ne peuvent pas traîner bien longtemps et M. Nixon là encore devra bientôt décider et non pas ajourner.

Au Moyen-Orient, le règlement du problème paraît aujourd'hui dans une impasse, qu'il s'agisse des réunions quadripartites de New York et même très probablement si j'en crois M. Dobrynin (mon télégramme n° 2358)[2] des conversations bilatérales russo-américaines. Madame Golda Meir[3] se refuse en termes de plus en plus vifs à accepter tout règlement et demande à être entendue à Washington. Il faudra décider au plus tard dans le courant de juin ce qu'il convient de faire. Israël continuera-t-il à braver les États-Unis et l'URSS et devra-t-on s'incliner ?

En Amérique latine, les États-Unis se heurtent à des difficultés considérables et presque à une rupture avec le Pérou. Le gouverneur Rockefeller est mal accueilli en Colombie comme en Équateur. L'ère du bon voisinage autrefois préconisée par le président Roosevelt paraît pour le moment hors d'atteinte.

Assez paradoxalement c'est peut-être dans les conversations directes russo-américaines sur la question du désarmement et de la limitation des armes stratégiques que les Américains entretiennent le plus d'espoir mais il s'agit à l'heure actuelle d'un simple espoir. Pourra-t-on donner suite au cours de l'été à ce projet d'accord entre Washington et Moscou que l'on souhaite ici et auquel Moscou ne paraît pas entièrement se dérober. C'est du moins ce que retiennent les Américains de leurs conversations récentes avec M. Dobrynin. Mais comme me l'a dit l'autre jour M. Kissinger M. Dobrynin se présente selon les jours sous des aspects si différents qu'il

[1] L'accord de coopération mutuelle et de sécurité, signé entre les États-Unis et le Japon à San Francisco le 8 septembre 1951, en même temps que le traité de paix entre les deux pays a été renouvelé une première fois le 19 janvier 1960 et il le sera de nouveau le 7 décembre 1970.

[2] Ce télégramme de Washington, non reproduit, daté du 27 mai 1969, rend compte d'un entretien entre M. Lucet et l'ambassadeur de l'URSS, M. Dobrynin. Il est l'occasion d'un échange de vues sur le conflit israélo-arabe, la guerre du Vietnam et l'ouverture des négociations sur les armes stratégiques, la date du 21 juin constituant sur ce point une limite pour les Russes qui, au-delà, reprendraient leur liberté.

[3] Femme politique israélienne, ambassadeur à Moscou de 1948 à 1949, ministre des Affaires étrangères de 1956 à 1966, Premier ministre depuis mars 1969.

est souvent difficile de savoir s'il parle selon ses instructions ou pour se conformer à l'image que l'on a de lui aux États-Unis.

Tout ceci n'a pas pour but de faire croire que la politique extérieure des États-Unis est dans une impasse et que les crises sans solution sont la perspective inéluctable de demain. Il apparaît seulement que les problèmes sont là, qu'ils exigent un choix et une décision et que les jours d'optimisme confiant des premiers mois de l'administration qui ont rendu le président Nixon si populaire dans son propre pays sont maintenant révolus.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

383

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 584 à 599. *Bruxelles-Delfra, 30 mai 1969.*

(*Reçu* : 20 h. 00).

Renouvellement de la convention de Yaoundé

Le Conseil des ministres s'est réuni mercredi après-midi[1] pour préparer la conférence qui devait se tenir le lendemain avec les dix-huit États africains et malgache au sujet du renouvellement de la convention de Yaoundé[2]. Les délibérations à Six se sont d'ailleurs poursuivies à l'occasion d'une longue suspension de séance au cours de la journée de jeudi, ce qui a permis d'accomplir de très grands progrès vers un accord général.

En ce qui concerne la suspension des droits du tarif extérieur commun, l'accord s'est fait sur les taux de 7 % pour le café, 4 % pour le cacao et 6 % pour l'huile de palme, ce qui va un peu plus loin pour ces deux produits que ce que la Commission avait proposé. On est d'autant plus fondé à penser qu'il s'agit là d'une formule raisonnable que la communication qui en a été faite aux États africains et malgache n'a soulevé aucune protestation immédiate de leur part, ce qui n'exclut naturellement pas que, dans les semaines qui viennent et notamment à l'occasion de la conférence des 26 et 27 juin[3], certains d'entre eux, la Côte d'Ivoire en particulier, ne manifestent quelque mécontentement.

Le débat sur les préférences inverses[4] a permis, lui aussi, d'aboutir à un accord. Après que la Communauté ait, ainsi qu'il en avait été convenu,

[1] Le mercredi 28 mai 1969.

[2] Le 20 juillet 1963, la CEE et dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) : Burundi, Cameroun, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Somalie, Tchad, et Togo, signent à Yaoundé (Cameroun) une convention d'association valable cinq ans, voyant ses effets expirer le 31 mai 1969.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 645 à 654 du 28 juin 1969.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 111 à 114 du 28 mai 1969.

interrogé les États associés sur ce qu'ils pensaient faire dans ce domaine au cas où un système de préférences généralisées serait institué, et après que les États associés aient formulé une réponse évasive d'où il résultait qu'ils entendaient réserver leur entière liberté d'action, les discussions à Six ont repris sur la base d'un projet de protocole néerlandais qui, à notre avis, allait beaucoup trop loin. La délégation allemande ayant elle-même reconnu qu'il convenait d'en rester à des formules neutres, la délégation française a réussi à faire prévaloir son point de vue selon lequel il convenait de ne rien dire qui puisse préjuger, dans un sens ou dans l'autre, la position qui serait éventuellement, le moment venu, prise. Le texte néerlandais a donc été amendé de telle sorte qu'il se borne à une affirmation générale selon laquelle « les dispositions de la convention ne font pas obstacle à ce que les États associés participent à un système de préférences généralisées et en permettent la réalisation ».

Restait l'affaire du montant du FED[1] sur laquelle la délégation française n'a cessé d'insister, marquant en particulier qu'elle ne pourrait donner son accord aux réductions de droits sur le café, le cacao et l'huile de palme que si un arrangement satisfaisant intervenait sur le FED. Comme à l'accoutumée, certaines délégations, notamment les Allemands et les Italiens, ont commencé par dire qu'elles ne pourraient accepter aucune augmentation. La pression que nous n'avons cessé d'exercer sur elles et à laquelle M. Thorn[2], qui présidait les débats, a apporté un appui précieux, a contraint toutes les délégations à s'engager dans la discussion pour voir jusqu'où l'on pourrait aller. D'entrée de jeu, le président a présenté une proposition alternative d'augmentation, l'une de 20 %, l'autre de 25 %. Dans le dernier cas, on aboutissait à un chiffre d'environ un milliard d'unités de compte[3]. Cette dernière suggestion a été aussitôt appuyée par M. Bourges[4] auquel s'est joint M. Scheyven[5]. La délégation néerlandaise a laissé entendre qu'elle serait prête à participer à une augmentation du fonds mais, pendant un certain temps, elle a prétendu lier toute décision sur ce sujet à l'octroi d'une assistance financière aux pays de l'Est africain, condition qu'elle a, en fin de compte, abandonnée. Quant aux Allemands et aux Italiens, ils se sont peu à peu mis en mouvement, M. Bombassei[6] indiquant que son gouvernement pourrait accepter une augmentation de 20 % de la contribution italienne et M. Grund présentant une formule qui aboutissait à un chiffre global d'un peu moins de 940 millions d'unités de compte.

[1] Le Fonds européen de développement (FED) destiné à subventionner les EAMA durant la période 1970-1975.

[2] Gaston Thorn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et du Commerce extérieur depuis le 1er février 1969.

[3] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[4] Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969.

[5] Raymond Scheyven, ministre belge de la Coopération depuis le 17 juin 1968.

[6] Giorgio Bombassei Frascani de Vetor, représentant permanent de l'Italie auprès des Communautés européennes.

Le temps manquant pour poursuivre la discussion et le président ayant le sentiment qu'il fallait accorder quelque délai aux gouvernements allemand et italien pour se rapprocher des positions des autres délégations, les choses n'ont pas été poussées plus avant. Mais il a été convenu que, à la reprise de la conférence à vingt-quatre, M. Thorn ferait connaître aux États associés l'intention de la Communauté d'augmenter le FED, de telle sorte que celui-ci se situe entre 900 millions et un milliard d'unités de compte. Il était, bien évidemment, de notre intérêt d'accepter cette présentation du résultat des négociations entre les Six, la communication de ces deux chiffres extrêmes aux États associés devant avoir pour effet, en toute vraisemblance, que l'accord final se fasse plus près du chiffre le plus élevé que du chiffre le plus bas. Le fait que M. Thorn ait, dans sa communication aux EAMA, ajouté, ce qui d'ailleurs n'avait pas été convenu entre les Six, que l'augmentation se situerait aux environs de 15 % n'enlève rien, me semble-t-il, à cette considération. Ces indications ont d'ailleurs, visiblement, fait une bonne impression sur nos partenaires africains et malgache qui se sont félicités, à l'issue de la séance, de l'heureux changement d'atmosphère qui s'était produit dans les discussions.

La fixation de la clé de répartition de la charge entre les Six a, bien entendu, donné lieu aux marchandages habituels, marchandages particulièrement âpres du côté des Belges qui, tout en préconisant une augmentation très substantielle du fonds, prétendaient n'y participer que dans une faible mesure. La délégation française a suggéré que cinq délégations augmentent leur part de 20 %, la contribution italienne devant s'élever dans une proportion plus importante. Si l'accord n'a pu se faire, il semble cependant acquis que les contributions de la Belgique et des Pays-Bas seront égalisées et que l'Italie prendra proportionnellement une part plus grande de l'accroissement de la dotation globale que les autres pays. Les discussions vont se poursuivre sur ce sujet au cours des prochaines semaines.

Certaines délégations, notamment les Belges et les Allemands, ont demandé que l'augmentation envisagée profite principalement aux EAMA. Sans rejeter ce principe, la délégation française a néanmoins exprimé le souhait que la dotation accordée aux PTOM[1] français et néerlandais soit en légère augmentation par rapport à celle du fonds précédent, ce qui a été accepté sans pourtant qu'un chiffre ait été fixé. Il n'est pas impossible que, au cours des discussions qui vont avoir lieu sur ce sujet, certains de nos partenaires ne soulèvent à nouveau la question des DOM[2], considérant qu'il n'est pas normal que ceux-ci bénéficient à la fois du FEOGA[3] et du FED. La délégation allemande a fait une vague allusion à ce sujet.

[1] Pays et territoires d'outre-mer.

[2] Départements d'outre-mer.

[3] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

En dehors de ces trois questions principales, les Six se sont mis d'accord sur deux autres points qui étaient également en discussion. Le premier concernait le montant du fonds à prévoir, à l'intérieur du FED, pour remédier à des chutes des cours ou à des catastrophes naturelles. La dotation a finalement été fixée à 60 millions d'unités de compte, étant bien entendu que ce chiffre ne serait pas, pour le moment, communiqué aux États africains et malgache.

Quant aux mesures transitoires à appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, le Conseil a confirmé l'accord qui était intervenu au comité des représentants permanents. Il en a donné communication aux États associés qui ont demandé certaines modifications dont il a été tenu assez largement compte. Cela n'a d'ailleurs pas été sans peine, certains États associés, notamment le Sénégal et le Tchad ayant souhaité obtenir une prolongation du régime du soutien des prix. Ils ont été ramenés à la raison par leurs partenaires, ce qui a permis au représentant des États associés de donner finalement l'accord de ceux-ci aux contre-propositions présentées par les Six.

La conférence des parties contractantes, qui s'était ouverte dans un climat de doute et de mélancolie, s'est terminée dans la bonne humeur, ce qui laisse prévoir que, compte tenu de ce qui est déjà acquis, la nouvelle rencontre à Luxembourg des 26 et 27 juin devrait permettre d'aboutir sans trop de difficultés à l'accord final. Il n'est pas impossible que les textes puissent être paraphés soit le jour même, soit quelques jours après, de telle sorte que la nouvelle convention pourrait être signée avant la fin de juillet dans une capitale africaine pour le choix de laquelle plusieurs pays sont en compétition.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

384

M. Dubois, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 514 à 523. *Abidjan, 31 mai 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 21).

Dénouement de la crise universitaire

Commencée le 19 mai, la crise universitaire va connaître aujourd'hui son épilogue par la réouverture de l'université et la libération des étudiants ivoiriens détenus, décisions que le chef de l'État va annoncer au cours d'un grand meeting politique (mon télégramme n° 507[1]).

[1] Ce télégramme n°s 507 à 509 du 30 mai, non reproduit, fait part de l'intention du président ivoirien de rouvrir l'université d'Abidjan. L'annonce en sera faite le 31 mai, lors du meeting populaire qui aura lieu au stade et prendra immédiatement effet. Les étudiants internés seront tous libérés.

Il convient d'esquisser dès maintenant les conséquences de ce dénouement spectaculaire, tant sur le plan de la politique intérieure qu'en ce qui concerne l'université :

Politique intérieure

Passant en quelques jours de la fermeté sans faille à la clémence débonnaire, le président Houphouët-Boigny, a voulu redonner tout son lustre à l'image de la Côte d'Ivoire, terre de dialogue et de la fraternité où tous les problèmes, même les plus aigus, se règlent dans le cadre du PDCI-RDA.

Assuré de l'appui de l'appareil du parti qui lui a renouvelé sa confiance totale dans d'innombrables messages de soutien, le chef de l'État a sans doute estimé qu'il pouvait faire preuve de magnanimité[1].

L'évolution rapide du Président ne serait pas tout à fait étrangère à un événement contingent constitué par la mort de son beau-frère, Léon Brou, survenue brutalement le 26 mai et qui l'a beaucoup affecté. Sous l'effet d'un sentiment qui peut nous échapper, ce deuil familial aurait incité le Président à se montrer plus ouvert et conciliant. Ses intimes me l'ont dit.

Cependant, à n'en pas douter, l'attitude du président Houphouët-Boigny n'est pas seulement celle d'un bon père de famille et d'un parent affligé, mais aussi celle d'un homme politique habile et audacieux :

– habile, car le chef de l'État qui, dans une sorte de fuite en avant, avait décidé, il y a quelques jours de faire du MEECI contesté un organe du PDCI-RDA ouvert à toute la jeunesse scolaire et universitaire, place maintenant ce mouvement sous le signe de la réconciliation masquant ainsi l'aspect contraignant qu'il pouvait avoir,

– audacieux, car le président Houphouët-Boigny en pratiquant cette politique de la « douche écossaise » n'attend pas de s'assurer que tous les esprits soient vraiment ralliés. La diffusion de tracts intervenue hier montre que tous les perturbateurs n'ont pas désarmé.

Université

Sur le plan universitaire, la décision du Président de rouvrir l'université et de faire, sans délai, passer les examens, dans l'immédiat, pose quelques problèmes.

Dès la fermeture, presque tous les étudiants étrangers et tous les étudiants ivoiriens avaient été, on le sait obligés de regagner leur foyer. Il s'agira maintenant de les faire revenir le plus rapidement possible : Air Afrique a reçu des directives dans ce sens pour les étudiants des pays voisins.

Concernant le déroulement de cette réunion, voir le télégramme d'Abidjan n°s 530 à 534 du 2 juin, non publié.

[1] Le journal *Fraternité-Matin* publie le 30 mai, à la une, une lettre des étudiants ivoiriens internés, signée par plusieurs meneurs, adressée au président de la République dans laquelle ils font leur autocritique, reconnaissent leur responsabilité dans le déclenchement de la grève, se déclarent résolus à militer au sein du MEECI (mouvement des étudiants et élèves de Côte d'Ivoire créé à l'issue du congrès des 3-5 avril 1969). Les étudiants supplient le Président de leur accorder sa grâce, lui donnant l'assurance de reprendre les cours dans le calme et la tranquillité, leur souci majeur étant de passer leurs examens.

De ce fait, les examens ne pourront, en tout état de cause, débuter avant le 9 juin. De plus, le retard pris sur le calendrier précédemment établi, comme, peut-être aussi, le départ – avec l'autorisation du Président – de quelques enseignants, vont conduire les doyens des facultés à aménager les examens de juin dans le sens d'un allégement. Il est vraisemblable que seuls auront à subir les examens les étudiants des facultés n'ayant pas institué, dès cette année, le contrôle continu des connaissances et ceux qui dans le cas inverse, n'auront pas obtenu la moyenne aux divers examens partiels.

Il n'est cependant pas exclu que certains étudiants, prenant prétexte des conditions psychologiques particulières créées par la crise universitaire, se déclarent peu préparés à subir immédiatement leurs examens.

Il est évident que le Président attache le plus grand prix à ce que la session de juin se passe « normalement », et l'on peut raisonnablement espérer que, dans la mesure où ils rencontrent les vœux de nombreux étudiants, ses désirs seront satisfaits.

Mais la réouverture de l'université suffira-t-elle à calmer les inquiétudes, à dissiper les incertitudes qui ont pu se faire jour quant à l'avenir de l'université d'Abidjan[1].

Sans parler des traumatismes subis par les étudiants et le corps professoral, les secousses de la crise universitaire n'auront-elles pas ébranlé les fondations d'une institution qui, à l'instar de tant d'autres universités du vieux et du nouveau monde, n'est pas épargnée par la critique ?

Les adaptations qu'a pu apporter, cette année déjà, le recteur Paulian, et celles dont il a prévu ou demandé l'application, dès la prochaine rentrée, et qui tendent à concilier un besoin profond de novation et le souci du président Houphouët-Boigny de voir se maintenir la validité de plein droit des diplômes essentiels, suffiront-elles à combler les aspirations d'une fraction de l'opinion ivoirienne à une réforme fondamentale de l'université d'Abidjan.

La question reste posée et l'on peut s'attendre à ce qu'elle soit débattue pendant les mois à venir.

(*Collection des télégrammes, Abidjan, 1969*)

[1] Le 3 juin, le président Houphouët-Boigny a accordé audience aux enseignants français en Côte d'Ivoire, dont la quasi-totalité a répondu à cette invitation, soit approximativement 900 personnes. Le chef de l'État a tenu à dissiper les malentendus, notamment ceux concernant des soi-disant listes de proscription, il a confirmé qu'il n'y aurait point de départ exigé par le gouvernement ivoirien mais a demandé à ceux des enseignants dont les convictions politiques leur paraîtraient incompatibles avec le régime existant ici d'avoir l'honnêteté de partir d'eux-mêmes. Jean Garagnon, doyen de la faculté de Droit, exerce les fonctions de recteur par intérim depuis le 20 mai. Se référer à la dépêche d'actualité n° 1/DA, Abidjan, 4 juin 1969, non reprise.

385

M. DUFOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 842 à 846. *Paris, 2 juin 1969.*

Diffusion strictement réservée. Réservé. Très secret. (*Reçu* : 11 h. 15)

Entretien avec le président Hélou[1]

Je me réfère au télégramme du Département n° 308[2].

Le président Hélou, à qui j'ai rendu visite samedi, a paru très touché de l'initiative prise par Votre Excellence. Il m'a dit qu'il était particulièrement sensible à l'intérêt que le gouvernement français témoignait au Liban dans les circonstances présentes.

Le chef de l'État a pris ensuite prétexte de l'allocution radiodiffusée qu'il devait prononcer le soir même pour faire de la situation le tableau suivant :

« J'ai changé à de nombreuses reprises, a-t-il dit, le texte de mon discours, de manière à en atténuer la rudesse, bien que je le considère comme un test. Après cette allocution les choses vont s'aggraver de façon sensible ou bien au contraire elles s'amélioreront. En effet c'est une sorte de mise en demeure adressée aux leaders sionistes et même à M. Karamé[3]. J'ai maintenant le sentiment d'avoir rallié autour de moi la majorité du pays, y compris les Chiites, de telle sorte que je suis prêt à courir des risques.

Il m'est impossible de légitimer la présence des feddayins sur notre territoire, c'est-à-dire de reconnaître le « fait accompli », de même que je ne puis faire de concessions sur notre idée de la souveraineté. C'est là qu'il existe un écart entre mes conceptions et celles de M. Karamé. Pourtant, si M. Karamé ne peut former le gouvernement, je ne vois pas qui serait susceptible de le remplacer.

Les mouvements de subversion représentent un courant auquel il est très difficile de s'opposer de front, surtout pour des chrétiens. Je me rends bien compte que l'étoile de Nasser[4] est en déclin, alors que celle d'Arafat[5] a tendance à monter. Les infiltrations de *feddayins* n'ont d'ailleurs pas cessé et il

[1] M. Charles Hélou est président de la République libanaise depuis août 1964.

[2] Le télégramme de Paris n° 308 du 30 mai 1969 demande à l'ambassadeur de France de faire savoir au président Hélou qu'une démarche a été faite par la France auprès des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'URSS pour leur demander que la situation du Liban fasse l'objet d'une discussion à Quatre.

[3] Rachid Karamé est premier ministre libanais à plusieurs reprises depuis 1955, puis de juillet 1965 à avril 1966, de décembre 1966 jusqu'en février 1968, de nouveau le 23 janvier 1969, il démissionne à la suite des événements du 23 avril 1969 (voir plus haut le télégramme n° 784 du 17 mai 1969). Le 21 mai 1969, il est chargé par le président Hélou de former un nouveau Cabinet.

[4] Gamal Abdel Nasser est président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[5] Yasser Arafat, homme d'État palestinien, est depuis 1959 le co-fondateur du *Fatah*, organisation politique palestinienne (au sujet de *Fatah* voir *D.D.F.* 1968-I, n° 185).

est exact que des groupes d'Irakiens ont essayé de pénétrer au Liban pendant cette semaine.

Nous sommes toujours à la merci d'un accident. Le sabotage de la Tapline[1] m'avait été annoncé il y a déjà une quinzaine de jours, mais nous ne savions pas où et quand il aurait lieu… Quant à déterminer si les saboteurs venaient de la Syrie ou du Liban, c'est ce que nos services de renseignements n'ont pas encore éclairci ».

J'ai trouvé le président de la République plus tendu que lors de notre entretien du 22 mai[2], bien que sa puissance d'analyse reste toujours aussi remarquable. Il semble résolu à demeurer fidèle à la politique de fermeté qu'il a définie à plusieurs reprises devant moi depuis le début de la crise.

(*Collection des télégrammes, Beyrouth, 1969*)

386

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 872 et 873. *Paris, 2 juin 1969, 12 h 26.*
Diffusion strictement réservée.

Je me réfère aux télégrammes de New York n°s 1451 et 1473[3].

Veuillez faire part à M. Sisco de notre perplexité à la lecture du document remis par M. Yost à ses collègues. Nous y retrouvons, comme il va de soi, les idées développées dans le texte remis par M. Sisco à M. Dobrynin et auquel le département d'État paraît attendre une réponse.

À quelle préoccupation, dans ces conditions, répond la remise d'un document sinon identique, du moins très voisin pour l'essentiel dans un cadre quadripartite ?

Si l'intention est d'obtenir de la délégation française qu'elle contribue, comme sans doute la délégation britannique à assouplir la position soviétique dans le sens souhaité à Washington, nous préférons faire savoir en confidence et sans délai au département d'État, qu'il ne saurait en être question sur la base du document dont il s'agit : ne mentionnant même pas le retrait des forces israéliennes, ce texte reprend d'autre part toutes les

[1] Tapline : *Trans Arabia Petroleum Line* est le pipe-line provenant d'Arabie Saoudite et aboutissant à Saïda au Liban.

[2] Le télégramme de Beyrouth n°s 813 à 818 du 22 mai 1969, non publié, relate l'entretien entre l'ambassadeur de France et le président Hélou au sujet des difficultés qu'il rencontre, notamment la présence de *feddayin* dans le Sud-Liban.

[3] Non reproduits, respectivement datés des 28 et 29 mai 1969. le premier communique à Paris le texte du document déposé par le représentant américain, M. Yost, en vue d'un règlement du conflit du Proche-Orient. Le second fait part des commentaires de M. Bérard, le représentant permanent français, sur le projet américain et notamment de son probable rejet par les Soviétiques.

thèses normalement développées à Jérusalem, sans aucune concession aux positions arabes les plus légitimes.

Nous pouvions comprendre qu'engageant un dialogue avec Moscou, Washington ait amorcé l'entretien en adoptant une attitude d'une extrême raideur. Cette même attitude, maintenue dans le cadre de New York, ne peut que gêner les délégations amies, ce contre quoi nous n'aurions pas manqué de mettre le département d'État en garde s'il nous avait consultés au préalable.

Aussi il nous paraît impossible que le document américain soit mis en discussion et nous souhaitons qu'en attendant la réponse de Moscou, les Quatre concentrent leurs travaux sur des questions périphériques.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

387

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 851 à 853. *Pékin, 3 juin 1969.*

(*Reçu* : 11 h 55).

Visite de M. Podgorny en Mongolie

Je me réfère au télégramme de Moscou n° 2380.

La virulente riposte chinoise aux propos tenus par M. Podgorny[1] à Oulan Bator montre que la Mongolie demeure l'un des points les plus aigus de la rivalité sino-soviétique.

L'on soutient, en effet, ici que la multiplication des voyages des chefs du parti, de l'État et de l'armée soviétique dans ce pays atteste la volonté des Russes de l'enrôler de force dans leur croisade contre la République populaire. Pékin met en contraste l'attitude de la Chine à l'égard de la RPM[2] avec celle de l'URSS : tandis que l'APL[3] n'a pas envoyé un seul soldat hors de ses frontières nationales, Moscou a installé en territoire mongol une véritable armée d'occupation. Aussi bien les propos du chef de l'Etat soviétique sur le danger chinois sont-ils tournés en dérision. La propagande chinoise fait valoir que les agresseurs de Chenpao ne mettent l'accent, en Mongolie intérieure, sur la nécessité d'une défense commune que pour mieux établir leur mainmise sur cette colonie d'exploitation.

[1] M. Podgorny est membre du *Praesidium* du Comité central du PCUS depuis 1960, Président du Soviet suprême depuis décembre 1965.

[2] RPM : République populaire de Mongolie.

[3] APL : Armée populaire de libération (armée de la République populaire de Chine).

Passant ainsi à la contre-attaque, Pékin soutient que la « prétendue aide de l'URSS » constitue l'un des principaux moyens d'action du néocolonialisme russe. Il appelle le peuple mongol à secouer le joug comme s'il croyait pouvoir encore être entendu là-bas par les tenants de la faction prochinoise que dirigeait jadis Demba.

La Chine pour sa part, affirme-t-on ici, ne se laissera pas intimider par les cliquetis d'armes qui retentissent sur ses frontières.

(Asie-Océanie, Chine, Politique extérieure, Relations URSS-Chine, 1968-1972, 778)

388

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2435 à 2438. *Washington, 3 juin 1969.*

(*Reçu* : le 4, 00 h. 20).

Politique française

La situation politique intérieure en France depuis le départ du général de Gaulle est un sujet de perplexité et d'intense préoccupation pour les Américains.

Après le retrait du président de la République la question paraissait entendue et l'on considérait comme acquis que M. Pompidou succéderait sans peine au Général. Puis s'est fait jour la candidature de M. Poher, nom peu connu des Américains même dans les milieux officiels. Les sondages d'opinion faits en France paraissant indiquer que le président du Sénat possédait quelque chance d'être élu ont amené les Américains à examiner de plus près son programme et à s'intéresser à sa candidature. Les 14 points qu'il avait annoncés paraissaient satisfaisants à la plupart des Américains, tout au moins en ce qui concernait ses intentions européennes, son désir de respecter l'Alliance atlantique et d'assouplir la politique française au Moyen-Orient. Beaucoup de nos interlocuteurs du département d'État ne cachaient pas dans des conversations privées leur préférence, même si à la Maison Blanche et en particulier dans l'entourage du Dr Kissinger on laissait entendre avec la discrétion voulue qu'un tel programme correspondait plutôt à des aspirations du passé. En tout cas la plupart des Américains se fiant aux sondages d'opinion et aux dépêches des correspondants américains de Paris s'attendaient à voir M. Poher talonner d'assez près M. Pompidou aux élections du 1er juin. La surprise a donc été totale. À l'heure actuelle M. Pompidou est considéré comme un vainqueur à peu près certain et les articles et commentaires de la presse ou de la télévision insistent surtout sur l'avantage pour la France de conserver dans les années

à venir une majorité stable en évitant de nouvelles élections et des coalitions gouvernementales de fortune.

L'abstention des communistes au scrutin du 15 juin a bien fait dire à quelques-uns appartenant aux milieux d'extrême-droite que pour des raisons de politique générale, Moscou s'accommoderait assez bien du succès de l'ancien Premier ministre, mais ce sont là des voix isolées. Pour la plupart des Américains et en particulier dans les cercles responsables on voit surtout avantage à une cristallisation de l'opinion publique en France sur deux ou trois options politiques fondamentales en renonçant à la dispersion et à la confusion du passé. Tout au plus, espère-t-on, sans s'écarter des lignes fondamentales de notre politique générale que l'on sait ne pouvoir être remise en question, que s'accentuera dans la pratique quotidienne le réchauffement des liens franco-américains déjà considérablement améliorés depuis près d'un an.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

389

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2439 à 2444. *Washington, 3 juin 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 4, 00 h. 30).

Conversations sur le Moyen-Orient

J'ai effectué le 3 juin auprès de M. Sisco la démarche prescrite par votre télégramme no 872[1] en marquant les raisons pour lesquelles il nous paraissait inopportun que le document remis le 28 mai par M. Yost aux représentants des trois autres délégations puisse être mis en discussion. Pourquoi, au surplus, M. Yost avait-il déposé ce document dont il n'avait jamais jusqu'ici été question ? Si nous avions été consultés, nous n'aurions pas manqué de mettre le département d'État en garde contre cette initiative.

M. Sisco m'a répondu, en enchaînant sur cette dernière remarque, que diverses formules relatives à la question du retrait qui ne plaisaient guère ici, avaient été débattues au cours de la réunion du 28 mai. Il était apparu nécessaire, dans ces conditions, du côté américain, de marquer que si l'on discutait du fond des choses, on ne pouvait évoquer le retrait sans parler aussi des questions qui avaient trait à l'état de paix. Il fallait tenir compte à la fois de tous les éléments du débat. C'était ce que, sur instruction de Washington, M. Yost avait voulu rappeler par son intervention et par le dépôt du document que nous connaissions. L'initiative américaine ne tendait qu'à maintenir ouverte une discussion sur l'ensemble des questions qu'un débat sur le retrait risquait de faire perdre de vue.

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Paris nos 872 et 873 en date du 2 juin 1969.

M. Sisco a ajouté que l'on avait le sentiment ici que le texte déposé par M. Yost était parfaitement compatible avec celui qui avait été remis à Washington aux Soviétiques. J'ai dit que nous avions en effet relevé entre les deux textes une similitude qui ne pouvait nous surprendre. Il me semblait, toutefois, que les questions soulevées dans le document du 28 mai ne correspondaient qu'à une partie de celles qui étaient traitées dans le document communiqué aux Soviétiques. M. Sisco l'a reconnu : le projet déposé par M. Yost n'était pas complet.

Quoiqu'il en soit, a poursuivi M. Sisco, ce document, pas plus que celui qui avait été remis aux Russes, ne devait être tenu pour un texte définitif. On ne nous pressait d'ailleurs nullement de prendre position à son sujet aussi longtemps que l'on n'aurait pas reçu à Washington la réponse des Soviétiques sur le texte dont ils étaient saisis. Jusque-là, on ne désirait pas, en effet, que les positions se « cristallisent » au sein des réunions quadripartites, et on ne hâtait pas l'adoption des projets américains. Les documents que l'on nous soumettait pouvaient être considérés comme provisoirement en suspens (*held in abeyance*).

Par contre, dès qu'ils seraient en possession de la réponse qu'ils attendaient de Moscou, les États-Unis souhaiteraient pouvoir en discuter avec nous. Ils considéraient que ces discussions devraient avoir lieu à la fois à Washington et à New York. Il allait de soi, d'autre part, qu'elles porteraient sur l'ensemble des questions abordées dans le document soumis aux Russes et pas seulement sur celles qui étaient évoquées dans celui qui avait été déposé à New York par M. Yost. J'ai rappelé, à ce moment, à M. Sisco, que nous n'avions pas davantage donné notre accord au texte soumis aux Soviétiques qu'à celui que M. Yost avait remis à New York aux trois autres délégations. M. Sisco l'a reconnu.

Puis, je lui ai demandé quand il pensait recevoir la réponse des Soviétiques. Il ne le savait pas. Pour ne pas laisser à Washington l'impression que Moscou faisait traîner les choses, M. Gromyko avait répété à l'ambassadeur des États-Unis que le document américain faisait l'objet « d'une étude sérieuse et urgente ». On savait, d'une part, à Washington, que les Soviétiques avaient procédé à des consultations avec les Égyptiens. On s'attendait à ce que la réponse de Moscou prenne la forme soit d'amendements, soit d'un contre-projet. Mais on n'espérait évidemment pas un accord sans réserve du Caire ni d'ailleurs d'Israël.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

390

M. DELAMARE, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 276 et 277. *Cotonou, 4 juin 1969.*

Très secret. Urgent. (*Reçu* : 11 h. 01).

Entretien avec le Dr. Zinsou

J'ai effectué hier la démarche prescrite par votre télégramme n° 105[1]. Le Président qui était radieux en dépit de la fatigue accumulée depuis 15 jours a reçu ma communication et ma confidence avec une émotion visible. Il m'a chargé de vous exprimer ses vifs remerciements.

Le docteur Zinsou ne m'a pas dissimulé que s'il sortait renforcé de l'épreuve engagée par ses adversaires pour l'abattre[2], aucun problème n'était résolu pour autant et que la tâche restait immense et complexe.

Évoquant les pertes causées par la grève, le chef de l'État m'a redit sa détermination de poursuivre le redressement financier. J'ai eu l'impression que ce faisant, le docteur Zinsou cherchait à me sonder discrètement sur nos intentions concernant notre aide.

Le Président m'a ensuite confirmé sa volonté exprimée publiquement la veille de profiter de son succès pour s'efforcer de rallier les tièdes et si possible certains opposants.

En conclusion, le docteur Zinsou m'a entretenu avec finesse et compétence des élections françaises[3] qu'il a suivies, en dépit de la situation locale, avec la passion d'un ancien parlementaire français[4].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Dahomey-Bénin, 1959-1969, politique intérieure, n° 5*)

[1] Apostille du lecteur du document « strictement réservé (une copie chez M. Simon) ». Le télégramme de Paris à Cotonou n° 105 du 2 juin, signé par Michel Debré, portant la mention « pour l'ambassadeur seul », demandait à celui-ci de transmettre au président Zinsou les félicitations personnelles du Ministre pour sa fermeté et ses qualités d'homme d'État manifestées tout au long de la crise que vient de traverser le Dahomey. Michel Debré ajoutait que le gouvernement français avait envoyé puis maintenu une unité navale dans les parages de Cotonou, unité qui est maintenant rappelée. Jacques Simon, conseiller des Affaires étrangères, est à la direction des Affaires africaines et malgaches depuis janvier 1968.

[2] La grève, commencée par les étudiants et les enseignants du supérieur et du second degré, le 9 mai, a été dans l'ensemble suivie dès le début par les fonctionnaires. Le 30 mai, deux préfets militaires sont nommés : les commandants Kouandete et Sinzogan, chargés du maintien de l'ordre public avec autorité sur l'armée, la gendarmerie et la police. Le 2 juin la grève est terminée.

[3] Les élections présidentielles françaises se sont tenues les 23 et 30 juin 1968.

[4] Le Dr Émile-Derlin Zinsou, ancien parlementaire français, a été vice-président de l'Assemblée de l'Union française, conseiller territorial, puis député à l'Assemblée territoriale (mars 1952), sénateur du 19 juin 1955 au 15 juillet 1959. Entre 1955 et 1958, il appartient à un très grand nombre de commissions, dont celles de la France d'outre-mer, de la Presse, de l'Éducation nationale, de la Défense nationale, des Finances, de l'Intérieur.

391

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DELAUNEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LIBREVILLE.

T. n°s 127 à 129[1]. *Paris, 4 juin 1969, 12 h. 51.*

Diffusion strictement réservée.

Mission économique rhodésienne au Gabon

Je me réfère à votre télégramme n°s 411 à 414[2].

Sans doute ne nous appartient-il pas de suggérer à un État africain la conduite à tenir à l'égard du régime de Salisbury. Mais les conséquences susceptibles de résulter pour le Gabon des projets que vous signalez me paraissent si sérieuses qu'il y aurait intérêt à ce qu'à l'occasion d'un prochain entretien avec le président de la République vous lui rappeliez la position de la France vis-à-vis du gouvernement de M. Ian Smith[3].

Vous ferez ressortir à votre interlocuteur que, pour sa part, la France se conforme strictement à la résolution n° 253 du Conseil de sécurité des Nations unies en date du 29 mai 1968[4] prescrivant l'application de sanctions économiques générales à la Rhodésie. Dans cet esprit et en dépit de ses efforts pour entrer en contact officiel avec le gouvernement français, nous n'avons jamais reçu M. Van der Byl[5] et des instructions ont été données pour qu'il ne puisse avoir accès au territoire français. Vous ajouterez que si, comme il y a lieu de le penser, la population rhodésienne se prononce

[1] Ce télégramme, signé par Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965, est communiqué à l'ambassade de France à Abidjan sous les n°s 206 à 208.

[2] Ce télégramme de Libreville du 31 mai 1969, portant la mention « très secret, diffusion strictement réservée », informe le Département de la venue, pour la seconde fois, d'une mission économique rhodésienne, comprenant notamment un expert financier, le directeur des Tabacs et le sous-directeur de l'Office des viandes. Son objectif est de donner suite à divers projets : manufacture des tabacs, entrepôt frigorifique, investissements dans des circuits de chasse et de pêche, proposition d'un prêt de 350 millions de francs CFA à long terme, en contrepartie de quoi le gouvernement gabonais s'engagerait à exporter en Rhodésie du contreplaqué, des bois de placage et du cacao. Une mission commerciale semblable se rendrait à Abidjan.

[3] Ian Douglas Smith est Premier ministre de Rhodésie du Sud depuis le 13 avril 1964, il en proclame unilatéralement l'indépendance le 11 novembre 1965, faisant de la colonie britannique un État souverain. Cette déclaration est considérée comme un acte de rébellion. La Reine démet de leurs fonctions le Premier ministre et les membres du gouvernement de Salisbury. Se reporter à *D.D.F.* 1965-II, n°s 259 et 310.

[4] La France désapprouve de façon catégorique la décision d'indépendance de la Rhodésie prise unilatéralement par Ian Smith, et ne reconnaît pas son gouvernement. Elle rompt toutes relations politiques, consulaires et commerciales avec ce pays. Voir *D.D.F.* 1967-I, n° 15. La résolution 232 du 16 décembre 1966 impose des sanctions obligatoires sélectives concernant certaines denrées de première nécessité. La résolution 253 du 29 mai 1968 est la première à imposer des sanctions obligatoires complètes. Plusieurs États passent outre : l'Afrique du Sud et le Portugal ouvrent des représentations consulaires à Salisbury et le gouvernement de Rhodésie du Sud ouvre des représentations non officielles à Washington, à Tokyo et à Bonn.

[5] Pieter Kenyon Van der Byl est ministre de l'Information et du Tourisme de la Rhodésie du Sud depuis le 13 septembre 1968.

lors du référendum du 20 juin[1] en faveur de l'institution de la République et décide ainsi de se séparer de façon définitive de la Grande-Bretagne, nous ne reconnaîtrons pas le nouvel État. Vous observerez enfin que si nous sommes en faveur du maintien d'utiles et bonnes relations économiques avec l'Afrique du Sud malgré la réprobation dans laquelle nous tenons la politique d'*apartheid* nous estimons qu'il convient d'adopter une attitude très réservée à l'égard de la Rhodésie ne serait-ce qu'afin d'inviter ses dirigeants à modifier leur attitude.

(*Collection des télégrammes, Libreville, 1969*)

392

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2483 à 2490. *Bonn, 4 juin 1969.*

(*Reçu* : 21 h. 35).

Déclarations de M. Kiesinger sur la France et l'Europe.

À deux reprises, le 31 mai à Überlingen[2], lors d'une rencontre de politiciens chrétiens-démocrates des pays riverains du lac de Constance, et le 3 juin à Bonn, devant le congrès des représentants de commerce allemands, M. Kiesinger a parlé de l'Europe.

Il a essentiellement développé deux idées :

1) On peut s'attendre désormais, de la part de Paris, à une plus grande souplesse dans les questions concernant l'organisation du vieux continent.

2) Cette organisation doit s'effectuer simultanément sur les plans politique et économique. Une réunion politique groupant un nombre limité de pays serait le noyau autour duquel se constituerait une vaste communauté économique englobant tous les pays désireux d'y adhérer.

Au sujet de la France M. Kiesinger a dit en substance, à Bonn, que celle-ci abordera désormais les problèmes européens « avec plus de souplesse et plus d'élasticité que par le passé », quelle que soit l'issue de l'élection présidentielle[3]. J'ai le plus grand respect pour le général de Gaulle et peu de gens le connaissent aussi bien que moi, cependant je n'ai jamais été gaulliste. Les divergences de vues existant entre nous deux n'ont jamais été

[1] Le 21 mai 1969, la Loi fondamentale établissant une nouvelle constitution est adoptée à une large majorité par les Blancs (54 724 voix contre 20 776). Dans le même temps, les Rhodésiens se prononcent à 61 130 voix contre 14 372 sur l'opportunité d'ériger la Rhodésie en République. Celle-ci est proclamée le 3 mars 1970, après avoir été adoptée par référendum.

[2] Überlingen est une ville du Bade-Wurtemberg (district de Bodensee) dans le sud-ouest de l'Allemagne. Elle est située sur la rive nord-ouest du lac de Constance.

[3] Georges Pompidou est élu président de la République française le 15 juin 1969.

dissimulées, mais il est évident qu'il ne saurait y avoir d'Europe sans une étroite coopération franco-allemande. C'est la raison pour laquelle je me suis toujours opposé aux initiatives qui auraient eu pour effet d'écarter la France de l'Europe.

À Überlingen le Chancelier a déclaré : « On peut critiquer bien des aspects des conceptions européennes du général de Gaulle – j'ai dû le faire pour ainsi dire de manière permanente puisque le traité franco-allemand[1] nous a fréquemment amenés à confronter nos divergences de conception – mais l'idée fondamentale du général de Gaulle est juste : si l'on veut vraiment partir du Marché commun pour aboutir à la communauté politique, telle que beaucoup la voient, on ne peut nier que celui-ci changerait de qualité si un nombre élevé de membres, ayant des positions souvent très différentes, venaient à y adhérer… Le général de Gaulle a dit quelque chose qui est également vrai : « Les énergies, les forces et toute la vie de la future Europe lui seraient apportées par les nations qui en feront partie ».

Selon M. Kiesinger, le Marché commun ne débouchera pas automatiquement sur une communauté politique. Cette dernière suppose que les pays membres se montrent solidaires dans les grandes questions et qu'ils définissent une politique extérieure commune. Or bien des pays, et notamment les neutres, tout en souhaitant participer aux avantages d'une coopération économique plus poussée, ne voudront ou ne pourront se lier les mains. Aussi faut-il séparer les deux problèmes : développer le Marché commun tout en l'élargissant et construire simultanément, et non consécutivement, l'union politique. Pour atteindre ce double objectif il convient de prendre « une nouvelle et grande initiative ».

Faisant allusion à ces propos du Chancelier, un membre de son entourage a dit à l'un de mes collaborateurs qu'il ne fallait pas les prendre trop à la lettre. Ce qui était certain c'est que les préférences de M. Kiesinger allaient à un noyau de sept pays (les Six plus la Grande-Bretagne) formant une communauté à la fois politique et économique, à laquelle seraient associés les autres pays européens selon des modalités adaptées à la situation particulière de chacun.

Quoi qu'il en soit, il est permis de penser que le chef du gouvernement fédéral veut surtout actuellement marquer qu'en dépit de « l'interrègne français » Bonn entend ne pas rester inactif sur le plan européen et continuer, dans un domaine qui intéresse vivement l'opinion, à affirmer ses idées. Comme pour prévenir d'éventuelles critiques, M. Kiesinger a précisé hier devant son auditoire d'hommes d'affaires que si la République fédérale était prête à participer à une relance européenne, « cela ne signifie pas que nous étalerons orgueilleusement notre force ou que le pouvoir passe de Paris à Bonn. Jamais nous ne fournirons de prétexte pouvant permettre à qui que ce soit de parler d'une hégémonie allemande dans une Europe unifiée. Nous ne désirons aucune hégémonie, ni la nôtre ni celle de personne. Nous

[1] Le traité franco-allemand ou traité de l'Élysée du 22 janvier 1963.

voulons une Europe fondée sur l'égalité de tous les partenaires, petits et grands ».

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

393

COMPTE RENDU

Entretien entre Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, et Huang Chen, ambassadeur de Chine à Paris le 4 juin 1969 à 16 h 30

C.R.

M. Debré[1] : Il n'est pas besoin de vous dire que nous vous revoyons avec plaisir et satisfaction. Nous espérons que sur tous les plans votre mission sera féconde et répondra aux souhaits que votre gouvernement et le mien peuvent former.

M. Huang Chen[2] : Je suis très heureux de vous revoir aussi. Je vous ai rendu visite lorsque vous étiez ministre des Finances mais quand vous avez été nommé ministre des Affaires étrangères, j'étais absent de Paris. Je tenais donc à venir vous saluer et je vous remercie de me recevoir, car la France est en période électorale et je sais que vous êtes très occupé.

Dans l'accomplissement de ma mission depuis quelques années, j'ai toujours bénéficié du concours du général de Gaulle, du Premier ministre, M. Pompidou[3], et de M. Couve de Murville[4]. J'espère pouvoir compter aussi à l'avenir sur votre aimable concours pour contribuer à promouvoir les relations entre nos deux pays.

M. Debré : Le bon accueil que vous receviez avant votre séjour en Chine, je puis vous assurer que vous le retrouverez, dans l'esprit de la politique du général de Gaulle que nous entendons maintenir.

Nos rapports doivent être d'abord de compréhension réciproque. Vous êtes un immense pays, la France n'a pas la même dimension, mais elle a une tradition de relations et d'intérêts dans la partie du monde où vous vous trouvez et nous souhaitons pouvoir la continuer.

D'autre part il y a les rapports économiques et commerciaux. Ils ont une grande importance. Les échanges se sont développés, nous avons bénéficié

[1] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[2] Huang Chen est ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis 1964. Il rejoint son poste (il avait été rappelé en Chine en juillet 1967) le 20 mai 1969.

[3] Georges Pompidou est Premier ministre du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968.

[4] Maurice Couve de Murville est ministre des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968, ministre de l'Économie du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968 et Premier ministre à partir du 10 juillet 1968.

de commandes et nous souhaitons là également la poursuite de ces rapports. Pour ces deux aspects importants, mais ils ne sont pas les seuls, vous nous trouverez dans le meilleur état d'esprit propre à aboutir à des résultats pratiques.

M. Huang Chen : Je suis très heureux d'entendre vos paroles amicales. Hier j'ai vu M. Couve de Murville. Notre entretien a été cordial, nous avons parlé aussi des relations entre nos deux pays. Je lui ai parlé de l'entretien que M. Tung Pi Wu a eu avec M. Manac'h[1]. Ils ont également évoqué les relations entre nos deux pays.

Celles-ci sont bonnes. Nous avons fait certaines choses dans le passé et nous avons pas mal à faire à l'avenir comme vous l'avez dit, dans le domaine des échanges commerciaux et aussi des échanges culturels. Dans ma mission, je suis prêt à promouvoir les relations entre nos deux pays et l'amitié entre nos peuples. Comme M. Tung Pi Wu l'a dit à M. Manac'h nous espérons les développer sur la base des 5 principes de la coexistence pacifique[2]. Plus nombreux seront nos amis, mieux cela ira.

La France est également un grand pays bien que la dimension de la Chine soit certes plus grande. Nous apprécions beaucoup la politique d'indépendance nationale suivie par le général de Gaulle.

M. Debré : C'est également avec satisfaction que j'ai pris connaissance du compte rendu de la conversation[3] entre votre vice-président de la République et M. Manac'h. J'y ai trouvé l'expression des bonnes relations que nous devons entretenir. Le général de Gaulle avait, en ce qui concerne l'avenir de la Chine dans le monde, la position qui devait être la sienne, les rapports entre la Chine et la France, des idées très précises. Non seulement elles demeurent présentes en son esprit, mais elles sont acquises pour le gouvernement d'aujourd'hui et pour le gouvernement de demain. Si de votre côté les sentiments sont les mêmes, ce dont je ne doute pas, il me semble que nous pourrons enregistrer de bons et utiles progrès.

Nous sommes prêts à parler avec vous des problèmes politiques, notamment du grave problème qui se pose en Extrême-Orient au Vietnam. Nous sommes prêts à discuter avec vous de tout ce qui peut assurer un développement de nos échanges commerciaux. Enfin le problème culturel, vous y avez fait allusion, ne doit pas être oublié. Il y a une tradition en France de connaissance de la culture chinoise, tradition qui avec l'évolution des choses s'est renouvelée, il y a aussi une tendance en Chine à comprendre la culture et la civilisation française. Il y a donc là un domaine aussi où nous pouvons améliorer la compréhension.

M. Huang Chen : Oui.

Nous sommes prêts aussi à discuter de tout ce qui concerne le développement entre nos deux pays, des échanges commerciaux et des relations

[1] Etienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, est chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département de mars 1960 à mars 1969. À partir de cette date, il devient ambassadeur de France à Pékin.

[2] Les cinq principes de la coexistence sont : respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, non-agression, non-ingérence dans les affaires intérieures, égalité et avantage réciproque et coopération économique.

[3] Se reporter à la note publiée ci-dessus.

culturelles, comme vous l'avez dit. J'ai également parlé de ces problèmes avec M. Couve de Murville et M. Alphand. Les relations culturelles reprennent leur cours normal maintenant. Par exemple, nous avons envoyé un enseignant en France et nous sommes prêts à en envoyer un autre. Pour les relations culturelles, nous avons pas mal à faire en ce domaine.

Pour les échanges commerciaux la perspective est bonne. M. Paye[1] a exprimé sa satisfaction concernant les échanges entre les deux pays. Notre responsable du ministère du Commerce extérieur a dit à M. Paye qu'entre marchandises identiques françaises, anglaises et allemandes, la Chine donnerait la priorité aux marchandises françaises si leur prix est convenable.

Je sais que vous êtes très occupé et que vous étiez à La Réunion. Le soir du 1er juin j'ai écouté les déclarations du Premier ministre à la télévision. Il a formulé une appréciation très nette pour les résultats des élections présidentielles.

M. Debré : Je pense qu'après le 15 juin la France pourra se remettre au travail. Dans tous les pays il faut des périodes politiques d'agitation et aussi des périodes de gestion des affaires. J'espère pour la France que nous allons entrer dans une heureuse période de gestion.

Ce que je veux vous dire, c'est que je souhaite que dans la mesure où c'est possible, nous ayons de temps à autre des conversations politiques. Nous ne pouvons pas ne pas avoir de préoccupations communes, et au premier rang le rétablissement et le maintien de la paix. Si vous souhaitez que nous vous parlions de la façon dont nous envisageons les choses, cela est facile, de même si vous souhaitez nous parler de la façon dont vous envisagez vos affaires, et Dieu sait s'il y en a, nous vous écouterons toujours avec intérêt.

M. Huang Chen : Oui. Cela pourra contribuer à la compréhension mutuelle. Nous pourrons parler de nos points de vue respectifs et nous voulons bien avoir des contacts en ce sens. C'est aussi en tant qu'ambassadeur en France ma mission d'échanger des points de vue avec vous. Il en est de même pour votre ambassadeur en Chine.

M. Debré : Je crois que votre retour va nous permettre d'inaugurer une bonne période dans nos rapports.

L'Ambassadeur prend congé du Ministre à 17 h 15.

(*Asie-Océanie, Chine, Relations extérieures, Relations France-Chine, 1968-1972, 747*)

[1] Lucien Paye, ancien ministre de l'Éducation nationale de février 1961 à avril 1962, haut représentant de la République française à Dakar de septembre 1962 à 1964 et ambassadeur de France à Pékin de 1964 à mars 1969.

394

M. SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 569 à 571. *Tunis, 5 juin 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 05)

J'ai[1] eu le 5 juin un entretien avec M. Bourguiba Jr[2] qui, en raison de deux tournées successives, d'abord en Scandinavie[3], puis en Asie[4], sera absent de Tunis jusqu'au 1er juillet prochain.

Le tour d'horizon auquel nous avons procédé a porté pour l'essentiel sur les problèmes maghrébins et les relations algéro-tunisiennes.

Sur ce second point, on est toujours dans l'impasse[5], bien que mon collègue algérien ait fait, il y a quinze jours, une tentative infructueuse pour faire aboutir l'idée de la visite à Tunis de M. Bouteflika, celle-ci étant liée à la signature du traité d'amitié et de coopération qu'on souhaite conclure à Alger.

M. Habib Bourguiba Jr m'a dit avoir opposé à M. Benhabyles[6] une fin de non-recevoir catégorique ; M. Bouteflika était toujours le bienvenu en Tunisie et l'invitation qui lui avait été adressée tenait toujours. Mais la position du gouvernement tunisien ne varierait pas. Pareil traité ne pouvait être que le couronnement d'un processus concrétisant une coopération réelle, qui elle-même supposait la reconnaissance par Alger du sacrifice que consentirait le gouvernement tunisien en abandonnant ses droits sur la

[1] Jean Sauvagnargues, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Tunis depuis le mois d'août 1962.

[2] Habib Bourguiba Jr, fils du président de la République de Tunisie, Habib Bourguiba, est ministre des Affaires étrangères depuis 1964.

[3] Habib Bourguiba Jr se rend à Stockholm en juin 1969 ; il signe le 12 juin un accord relatif à l'aide technique entre la Suède et la Tunisie ; voir la dépêche de Stockholm nº 446 / CT du 20 juin 1969 non publiée.

[4] Le 5 juin, M. Habib Bourguiba Jr donne à M. Sauvagnargues des précisions sur son périple en Asie ; arrivé à New Delhi le 5 juin, il se rend à Rawalpindi du 25 au 28 juin, continue par Bangkok du 29 juin au 4 juillet puis Kuala Lumpur du 4 au 9 juillet, Djakarta du 9 au 13 juillet, Hong Kong du 13 au 15 juillet pour finir par la Corée du Sud du 15 au 18 juillet. Contrairement à son désir, M. Bourguiba ne sera pas reçu à Tokyo. Voir le télégramme de Tunis nº 572 du 5 juin 1969 non publié.

[5] Les relations algéro-tunisiennes sont difficiles en raison notamment d'un litige frontalier au sujet de la borne 233 revendiquée par la Tunisie. Cette borne est située à Garet-el-Hamel aux confins sahariens de la Tunisie, de l'Algérie et de la Tripolitaine. Voir *D.D.F.* 1960-I nº 30, 1962-II nº 46, 1963-I nos 67, 156, 190, 1963-II, la rubrique « Tunisie », 1965-I nos 29, 298, 309. Les relations qui s'étaient améliorées lors de la visite d'Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, à Tunis le 21 mars, se sont ensuite détériorées lorsque Habib Bourguiba Jr s'est rendu à Alger porteur d'un projet de traité témoignant de la bonne volonté de la Tunisie d'infléchir sa position sur la borne 233. Voir les télégrammes de Tunis nos 231 du 5 mars 1969, 313 du 28 mars, 334 du 1er avril, 415 du 24 avril, 430 du 24 avril, 502 du 13 mai, non publiés.

[6] L'ambassadeur d'Algérie à Tunis est Abdelmalek Benhabyles, secrétaire général du ministère algérien des Affaires étrangères en 1963 jusqu'en 1964, date à laquelle il est nommé ambassadeur à Tokyo puis à Tunis.

borne 233. Tant qu'Alger exigeait un alignement pur et simple de Tunis sur la thèse algérienne, aucun accord ne serait possible.

Compte tenu de cette opposition de principe, on voit mal comment le dialogue algéro-tunisien va pouvoir se poursuivre. Le Ministre m'a d'ailleurs indiqué que le gouvernement algérien « bloquait » l'application des accords déjà conclus, notamment en matière commerciale[1]. Seul l'accord intervenu sur l'évacuation du pétrole du Borma[2] continuait à être mis en œuvre parce qu'il répondait pour Alger à une nécessité économique.

M. Habib Bourguiba Jr m'a paru se résigner assez aisément à cette situation, dont il a rejeté l'entière responsabilité sur le gouvernement algérien. Celui-ci restait, selon lui, animé de tendances à l'hégémonie, dont on pouvait d'ailleurs se demander si elles n'étaient pas alimentées en sous-main par Moscou.

(*Collection des télégrammes, Tunis, 1969*)

395

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BANGUI,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 215/DAM *Bangui, 5 juin 1969.*

D'une lettre du général de Gaulle

J'avais fait parvenir au général Bokassa, il y a plus de deux semaines, la lettre de remerciements que le général de Gaulle lui adressait en réponse à son message.

Hier, la radio de Bangui a donné connaissance de ce texte en l'entourant de commentaires que j'ai l'honneur de communiquer ci-joint au Département et qui marquent, après une période de très grande réserve, un retour aux sentiments les plus fidèles au Chef de la France Libre.

Annexe
Radio-Bangui Informations 4 juin – 12 h 45

Le président de la République vient de recevoir parmi ses correspondances, un message que lui a adressé le général de Gaulle, l'ancien président de la République Française, pour le remercier du message de soutien que le Président Centrafricain lui avait envoyé le

[1] Protocole additionnel commercial portant dès 1969 le volume des échanges à 12 millions de dollars dans les deux sens, et accordant à la Tunisie des contingents d'exportation pour ses produits industriels. On peut citer aussi un accord sur l'ajournement du contentieux financier. Voir le télégramme de Tunis nº 415 du 21 avril 1969 non publié.

[2] L'accord sur le pétrole du Borma (Al Burma) est un accord permettant l'évacuation par le territoire tunisien et avec du matériel tunisien du pétrole algérien du Borma ; le Borma est situé au sud de la Tunisie, à la frontière avec l'Algérie ; voir le télégramme de Tunis nº 415 du 21 avril 1969 non publié.

lendemain de son retrait de la présidence de la République Française[1]. Voici la teneur de ce message :

« Les termes en lesquels vous avez bien voulu m'exprimer la fidélité et les sentiments du peuple centrafricain m'ont profondément touché. En vous remerciant de votre message, je vous adresse tous les vœux très fervents que je forme pour vous-même, pour la haute mission que vous assumez et pour l'amitié franco-centrafricaine ». Et le message termine en ces termes : « Croyez, Cher Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute et cordiale considération ».

L'analyse de ce message révèle les sentiments d'amitié que l'ancien homme d'État français, le général de Gaulle, porte encore en faveur du général Bokassa et de son pays, ainsi que de son peuple. De près comme de loin, l'homme de Brazzaville que fut le général de Gaulle[2] partage, avec le président Bokassa, les joies et les sacrifices d'une lourde mission qui est la sienne, et qui consiste à présider aux destinées d'un peuple qui lui est cher et dont il cherche le bonheur.

À méditer sur les termes de ce message, on s'aperçoit que l'amitié franco-centrafricaine est à l'honneur. Cette amitié pour laquelle l'homme de Brazzaville a consacré le plus clair de sa vie à développer sur la base d'une coopération toujours fructueuse. Enfin, ainsi que le souligne le message dans son début, les sentiments exprimés par le Premier Centrafricain à travers ce message circonstanciel sont allés droit au cœur du général de Gaulle qui en a dégagé toute la valeur. Ces sentiments sont ceux de deux frères d'armes qui ont été, depuis, inséparablement unis.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1959-1969, politique étrangère, relations avec la France, 1969)

396

M. D'Halloy, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,

D. nº 244/AL. *Jérusalem, 5 juin 1969.*

Situation politique en Cisjordanie

C'est sans grande conviction que dans son ensemble la population palestinienne de Jérusalem et de Cisjordanie s'apprête à appliquer aujourd'hui 5 juin, deuxième anniversaire de la guerre des Six jours, l'ordre de grève générale et les directives données par diverses organisations de résistance pour protester contre l'occupation israélienne.

Sauf dans les milieux activistes, une grande lassitude s'est emparée des esprits et chacun en vient peu à peu à considérer l'inutilité d'une agitation

[1] Le texte de cette lettre est publié ci-dessus. Voir le télégramme de Bangui nos 482 à 485 du 28 avril 1969.

[2] Le 30 janvier 1944, le général de Gaulle, président du Comité français de la Libération nationale, ouvre à Brazzaville une conférence consacrée à l'avenir des colonies africaines de la France et déclare notamment : « Il n'est certes pas encore question d'indépendance, mais la voie de l'émancipation est ouverte ». Le 24 août 1958, à Brazzaville, le général de Gaulle, alors président du Conseil, prononce ce discours, fondateur de la décolonisation, au cours du voyage qu'il avait entrepris dans les territoires français d'Afrique et précise les principes qui régiront les nouveaux rapports entre la France et son empire, définit les structures institutionnelles de la « Communauté », destinée à remplacer l'Union française et pose avec netteté le problème de l'indépendance.

qui dans un passé récent n'a eu pour effet, en provoquant des réactions parfois vives des autorités d'occupation, que de rendre la vie de la population arabe un peu plus difficile, sans rien apporter de bien positif sur le plan politique.

Aussi, malgré les mots d'ordre qui ont circulé ces jours derniers beaucoup se contenteront, semble-t-il, de manifester leur opposition à l'occupation d'une façon surtout symbolique en restant chez eux. À Jérusalem, on ne prévoit pas de manifestations de rue de nature à troubler l'ordre public mais seulement des dépôts de gerbes dans les cimetières ou monuments élevés à la mémoire des soldats jordaniens tombés pendant les combats des 5 au 7 juin 1967.

Lorsque, à l'occasion de cet anniversaire, les Palestiniens des territoires occupés font en pensée un rapide retour en arrière, ils se rendent compte en effet combien étaient vains les espoirs qu'ils avaient pu fonder au fil des mois sur une évolution rapide de la situation internationale susceptible de provoquer leur libération. Personne ne se résigne mais le désenchantement est grand devant l'impuissance des Nations unies à faire appliquer la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967[1] et celle des Quatre Grands[2], la propagande israélienne ici et dans la presse étrangère sensible à son influence ne cessant de présenter comme un échec la concertation entreprise pour sortir de l'impasse.

À l'affaiblissement des espérances placées dans la concertation est venue s'ajouter la profonde déception causée par la démission du général de Gaulle[3] jugée comme un coup très dur pour la cause arabe en général et pour le destin des Palestiniens en particulier. L'intérêt passionné avec lequel est suivi le déroulement des élections présidentielles françaises témoigne de l'importance attachée par les Palestiniens à la continuité de la politique étrangère de la France en ce qui concerne la crise du Moyen-Orient. Il est à noter qu'ils appellent de tous leurs vœux le succès de M. Georges Pompidou, sur lequel reposent leurs espoirs de voir se poursuivre la politique adoptée en France depuis juin 1967.

Le désenchantement n'est pas moins profond à l'égard des pays arabes qu'ils soient conservateurs ou progressistes. On reste très réservé sur les possibilités offertes par le jeu politique mené par le président Nasser et le roi Hussein et l'on redoute, exception faite des milieux activistes, que les activités belliqueuses de la RAU et de la Jordanie sur le Canal et sur le Jourdain ne finissent un jour prochain par provoquer un nouvel affrontement armé. Les plus raisonnables des Palestiniens mesurent les risques d'une nouvelle défaite arabe qui emporterait définitivement ou du moins repousserait à un terme très lointain l'espoir d'une libération.

[1] Au sujet de la résolution n° 242 du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II n° 257.

[2] Le 3 janvier 1969, Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, propose une réunion des représentants des quatre pays membres du Conseil de sécurité (États-Unis, France, Royaume-Uni, URSS) en vue de trouver une solution pour l'application de la résolution n° 247. La première réunion des Quatre se tient à New York au siège de la représentation française le 3 avril 1969.

[3] Le général de Gaulle démissionne le 28 avril 1969.

En dépit des désillusions et du désenchantement qui caractérisent actuellement les sentiments de la population arabe, surtout à Jérusalem, et expliquent son peu d'ardeur à envisager une agitation dont elle serait la seule à faire les frais, les organisations palestiniennes de résistance continuent à jouir d'une grande popularité et d'une adhésion morale renforcée car elles symbolisent toujours les espérances de la population locale, bien que celle-ci ne se leurre guère sur les possibilités militaires du *Fatah* et des autres organisations, sachant parfaitement qu'elles ne peuvent entreprendre une guerre de reconquête et qu'il ne peut s'agir pour elles que d'entretenir par des infiltrations et des sabotages un état de tension sur les lignes de cessez-le-feu destiné à imposer un effort militaire permanent et important à Israël.

Cet effort est considérable et coûteux. Pour contrôler la circulation, démanteler les réseaux de résistance, empêcher les incursions de *feddayin* dans les territoires occupés, lutter contre les actions de sabotage perpétrées par des éléments communistes à l'intérieur de son propre territoire, Israël a été contraint de mobiliser d'importantes forces militaires et policières. Les résultats obtenus sont prometteurs encore que dans les régions les plus troublées, Gaza et Naplouse notamment, les forces de sécurité n'aient pas réussi à éviter tout attentat et sabotage. Les autorités israéliennes n'ont toutefois remporté ces succès qu'au prix d'un renoncement à une politique qui tendait depuis deux ans à dissocier la Jordanie des autres pays arabes et à maintenir coûte que coûte les échanges et la circulation entre les deux rives du Jourdain. Or, ils sont pratiquement bloqués, bien rares étant ceux qui obtiennent désormais un permis pour se rendre à Amman ou qui se risquent à franchir le fleuve alors que des combats d'artillerie se livrent quotidiennement de part et d'autre. S'il y a des rémissions, elles sont généralement de courte durée.

Partisan de cette politique, le général Dayan[1] semble disposé à l'infléchir sous la pression des circonstances. Aujourd'hui persuadé de l'impossibilité d'établir à bref délai une large fédération israélo-jordanienne tous ses efforts actuels visent à convaincre les Palestiniens qu'ils n'ont rien à attendre d'Amman et que la Cisjordanie a besoin de la protection d'Israël.

C'est dans ce sens que l'affaire du bombardement de Jéricho[2] a été exploitée avec une telle insistance par Israël que maints observateurs ont pu valablement se demander s'il n'y avait pas eu de provocation en cette circonstance.

La conférence de presse tenue hier à Tel-Aviv par le ministre de la Défense pour établir le bilan de deux années de présence israélienne dans les territoires occupés n'avait pas d'autre but. Pour le général Moshe Dayan

[1] Le général Dayan est ministre de la Défense nommé peu de jours avant le déclenchement des hostilités en juin 1967.

[2] Pendant deux nuits consécutives, les 27 et 28 mai 1967, la ville de Jéricho a été bombardée pendant une dizaine de minutes par des salves de roquettes de 240 mm. Plusieurs hypothèses sont émises sur les responsables de cette action, voir la dépêche d'actualité de Jérusalem n° 1/DA du 29 mai 1969.

« une occasion unique s'est présentée aux Juifs et aux Arabes d'apprendre à vivre en bon voisinage, mais, a-t-il ajouté, ce n'est que dans dix ans que les Arabes sauront si le jour où nous sommes entrés en Cisjordanie nous les avons occupés ou libérés ». Il a insisté en outre sur la nature libérale du régime d'occupation qui autorise l'activité des organisations politiques n'ayant pas d'objectifs subversifs et « permet aux leaders palestiniens de se rendre en pays arabes bien que nous sachions quel genre de conseils ils reçoivent de Nasser et de Hussein ».

Sur le plan économique, M. Dayan a confirmé qu'il renonçait à intégrer ces territoires dans l'économie israélienne et indiqué qu'il prônait l'établissement de relations économiques qui pourraient se perpétuer dans n'importe quel arrangement politique ultérieur ; cette politique de développement devant permettre par la suite une coopération économique très poussée. Mais a précisé le ministre « nous sommes la seule autorité et nous devons donc assurer tous les services d'un gouvernement ainsi qu'un niveau de vie satisfaisant pour les populations de ces territoires ».

Ces propos par les ouvertures qu'ils impliquent quant aux perspectives d'avenir n'ont pas manqué de retenir l'attention des milieux modérés palestiniens de Jérusalem et de Cisjordanie sans pour autant réduire leur méfiance naturelle. En effet, d'aucuns pensent que les déclarations du ministre de la Défense sont destinées à justifier devant l'opinion internationale une occupation militaire qui risque de se prolonger et de se transformer en mainmise définitive. La politique de faits accomplis que poursuit dans les territoires occupés le général Dayan[1] en poussant l'installation de colonies juives dans la vallée du Jourdain ainsi qu'à Hébron témoigne à leurs yeux de la duplicité israélienne. D'autres estiment qu'il pourrait s'agir seulement d'une nouvelle tentative destinée à promouvoir une entité palestinienne protégée par Israël et de faire progresser la politique de coopération à laquelle aspirent certains hommes politiques israéliens. L'une ou l'autre de ces hypothèses peut se justifier.

Le problème avec lequel Israël est confronté dans les territoires occupés est en effet d'une grande complexité car il présente un double aspect à la fois local et international. Dans l'hypothèse où une solution politique n'interviendrait pas dans le conflit israélo-arabe, il importe qu'Israël réussisse à concilier d'une part le maintien de son contrôle sur des territoires où vit une importante population arabe que d'aucuns se refusent à assimiler ou à intégrer dans le système politique israélien et d'autre part la nécessité

[1] Au sujet de la politique du général Dayan dans les territoires occupés voir la dépêche de Jérusalem n° 186/AL du 1er mai 1969 publiée ci-dessus ; la dépêche n° 198/AL du 8 mai 1969, sur les territoires occupés et la politique israélienne non publiée, expose les divergences de vues entre le général Dayan et Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères ; la dépêche de Jérusalem n° 82/AL du 13 février 1969, non publiée, intitulée « Appropriation des terrains du secteur de Latroun par les Israéliens » relate que « les villages ont été rasés et recouverts de terre pour ne laisser aucun vestige de leur existence ». En février 1969 les autorités israéliennes et le général Dayan décident d'établir un poste permanent du *Nahal* (exploitation agricole israélienne) sur le site de Beit Nuba avec une importante zone de culture, le reste des terrains serait réparti entre un kibboutz et sept villages arabes. On peut voir aussi la dépêche n° 37/AL du 3 avril 1969 non publiée émanant de Jérusalem, sur la « colonisation du plateau du Golan » et le télégramme de Tel-Aviv n° 261 du 21 février 1969 non publié.

d'éviter en même temps les critiques qu'un tel régime ne peut manquer de susciter sur le plan international. Une opération de cette nature ne saurait en effet être réalisée qu'avec le consentement au moins tacite des populations concernées et il semble que le général Dayan ainsi que d'autres responsables israéliens ont l'ambition, avec le temps, de tenir la gageure d'utiliser la Cisjordanie comme laboratoire d'expérience pour démontrer la possibilité d'une cohabitation des Juifs et des Arabes. À en croire ceux qui ont connu le régime du mandat britannique, même à cette époque la coexistence se révélait particulièrement difficile.

Que les autorités israéliennes tentent de se poser en protecteur des Palestiniens des territoires occupés contre les actions et les pressions des organisations de résistance, on en voit actuellement fréquemment des manifestations, qu'il s'agisse d'édifier des abris pour protéger la population de Jéricho, d'exercer des menaces de sanctions contre ceux des commerçants qui suivraient les ordres de grèves en les assortissant de promesses de protection contre toutes actions punitives de ces organisations ou enfin de la protection donnée par la grande organisation syndicale juive, *Histadrouth*, aux ouvriers et employés palestiniens contre leurs employeurs, ceux-ci étant désormais contraints à Jérusalem annexée de recruter leur personnel par l'intermédiaire de ce syndicat.

La crise morale que traverse la population palestinienne pourrait éventuellement faciliter la tâche des Israéliens si les derniers espoirs auxquels elle se raccroche venaient à disparaître et renforçaient la conviction, de jour en jour plus facilement admise, qu'il est de son intérêt de composer avec l'occupant plutôt que de se résoudre à l'autre alternative, celle d'avoir à quitter définitivement le pays.

L'occupation se prolongeant, une collaboration tend à s'établir entre Israël et la Cisjordanie mais elle se limite pratiquement aux entreprises commerciales ou industrielles. Parallèlement, l'attachement de la population pour les organisations palestiniennes se poursuit. Des méthodes nouvelles d'action seraient à l'étude et un travail clandestin s'effectuerait en vue de renforcer et de développer les structures des réseaux mis en place dans les villes et les campagnes sur la rive occidentale du Jourdain. Il trouverait son inspiration dans les milieux communistes, militant dans les rangs de la résistance et qui auraient convaincu les responsables des organisations palestiniennes de suspendre l'action terroriste des réseaux locaux dans les territoires occupés et en Israël en raison des pertes sévères en hommes et matériels causées dernièrement à ces réseaux par la police israélienne. Selon des déclarations faites hier par le général Dayan, 700 saboteurs auraient été tués depuis 1967. L'objectif présent serait de combler les vides, de poursuivre le recrutement et la formation des cellules, de constituer d'importants stocks d'armes, et d'attendre l'heure propice dont le signal pourrait être le déclenchement de nouvelles hostilités entre Israël et les pays arabes. Les réseaux pourraient alors être appelés à intervenir sur les arrières de l'ennemi.

Ces indications doivent bien entendu être accueillies avec beaucoup de prudence, mais elles méritent néanmoins de retenir l'attention. Elles

expliquent en partie le calme relatif que Jérusalem et la Cisjordanie ont connu ces derniers mois. Il a surtout été troublé à plusieurs reprises par des attentats individuels dirigés contre des Arabes généralement considérés comme des informateurs de la police israélienne. Ces exécutions dont le nombre est limité sont peut-être indicatives d'une tendance nouvelle de la résistance visant à liquider les Palestiniens qui se sont engagés dans une collaboration trop voyante avec les autorités d'occupation. On peut noter toutefois que les efforts déployés par les autorités israéliennes pour développer un climat de collaboration n'ont pas donné des résultats très positifs et ils l'admettent eux-mêmes. Que des employés et quelques milliers d'ouvriers arabes de Jérusalem qui ont adhéré à la *Histadrouth*, poussés par les nécessités de l'existence, aient accepté de travailler en Israël et se voient ainsi engagés dans la voie d'une collaboration de fait, est toléré et compris par l'ensemble de la population. Mais beaucoup d'élites palestiniennes animées d'un fort esprit de résistance sont prêtes à condamner toute initiative qui viserait à engager un processus de collaboration plus effective dans le domaine politique notamment. Déçues dans leur désir de libération, elles n'hésitent pas à laisser entendre que dans le cas d'un échec de la concertation à Quatre, elles reporteraient tous leurs espoirs sur la Chine communiste et approuvent les contacts menés à Pékin par les feddayin pour s'y procurer les armements que l'URSS leur refuse ou leur distribue désormais parcimonieusement. Les prochaines élections municipales de Jérusalem[1] auxquelles les habitants du secteur arabe ont été invités à participer seront un test particulièrement intéressant à ce sujet.

Les appels à la grève générale diffusés conjointement sous forme de tracts à Jérusalem par le « Front de la résistance populaire de Cisjordanie » et le « Front patriotique uni du secteur de Gaza » ont été ce matin plus écoutés et plus largement suivis que l'on ne s'y attendait. Environ 98 % des commerçants avaient fermé boutique aussi bien dans le souk que dans les quartiers modernes de la Vieille Ville. Des cortèges se sont formés pour porter des couronnes sur les tombes des soldats tués pendant la guerre des Six Jours. Une certaine effervescence s'est manifestée à la porte d'Hérode ce qui permet de penser que la police israélienne a procédé à des arrestations.

D'autres manifestations seraient prévues pour demain à l'issue de la prière à la Mosquée d'Omar. Les tracts diffusés sont d'inspiration nettement trotskiste et dénoncent la collusion d'Israël avec les gouvernements de Washington, de Londres et de Bonn.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970. Affaires palestiniennes et Jérusalem. Territoires occupés. PA 5-3. Carton 1788*)

[1] Les élections municipales de Jérusalem sont prévues pour octobre 1969 en même temps que les élections législatives israéliennes. Teddy Kollek, maire israélien, sollicite le renouvellement de son mandat municipal. Les élections doivent se dérouler pour la première fois dans les secteurs juif et arabe de la ville. Les Arabes sont invités à voter.

397

COMPTE RENDU

de l'audience du sénateur Scranton
du jeudi 5 juin 1969 de 12 h 15 à 13 h 30

C.R. *Paris, 5 juin 1969.*

Étaient présents MM. Jordan[1] *et de Boisgelin*[2]

M. Scranton[3] : Je vous remercie d'avoir bien voulu me recevoir. Je voudrais vous dire tout l'excellent souvenir que j'ai gardé de l'entrevue qu'avait bien voulu m'accorder le général de Gaulle. Il y a une dizaine de jours, j'ai vu le président Nixon[4] qui m'a chargé de vous dire encore une fois combien il avait apprécié la réception qui lui avait été réservée à Paris, ainsi que le travail qui a pu être accompli à cette occasion. Hier, je me suis longuement entretenu avec M. Jordan et nous avons examiné avec lui de nombreux détails touchant l'Intelsat[5] en vue de la conclusion aussi rapide que possible d'un accord. Je tiens à dire devant lui que j'espère que la confiance qu'il m'a inspirée est réciproque. Je suis partisan de la franchise totale. J'en apprécie d'autant plus les contacts personnels qui sont le meilleur moyen de se comprendre entre des pays tels que les nôtres.

Nous pensons que la première conférence qui s'est tenue à Washington en mars dernier a été très utile car elle a donné à tout le monde la possibilité de s'exprimer et de s'informer. L'on m'a dit, car je n'y étais pas moi-même, que M. Jordan avait fait une très forte impression. La prochaine réunion du Comité préparatoire rassemblera les pays les plus directement intéressés, soit 35 sur 68. J'espère que vous y enverrez une délégation importante. J'ai eu des entretiens avec la plus grande partie des pays amis d'Europe. Ils voudraient tous avancer sur des questions fondamentales telles que celles de la personne morale du système, sa gestion, le conseil des gouverneurs, le système régional. À vrai dire, il me semble que nos positions respectives ne sont pas aussi éloignées qu'on aurait pu le croire après la première conférence. Il reste certes des divergences, mais j'espère que nous pourrons les surmonter si nous participons tous au Comité préparatoire avec la résolution d'aboutir à la compréhension et à un arrangement. La plupart des nations le désirent. L'exposé de la position française est certes fondamental.

[1] Augustin Jordan, ministre plénipotentiaire, est chef de service pour les Affaires générales et les Transports internationaux à la direction des Affaires économiques et financières.

[2] Gilles de Boisgelin, conseiller des Affaires étrangères, précédemment affecté au service des Pactes et des Affaires spatiales, est en fonction à la Direction des Affaires économiques et financières, service des Affaires générales.

[3] William Warren Scranton est gouverneur de Pennsylvanie de 1963 à 1967 puis sénateur de Pennsylvanie.

[4] Le président Nixon rencontre le général de Gaulle le 28 février, 1er et 2 mars 1969. Voir plus haut le compte rendu des entretiens.

[5] Intelsat ou comité intérimaire de télécommunications par satellite. Voir les notes publiées ci-dessus nos 70 du 24 février 1969 et 79 du 5 mars 1969.

J'ai l'impression, en général, que les uns et les autres commettent peu ou prou la faute qui consiste à concevoir un système mondial de communications comme tel autre système. Jusqu'ici, il a été de tradition que les réseaux de communications soient relativement libres de toute politique, ce qui n'a pas manqué d'avoir un effet bienfaisant pour le monde entier. Il est en effet avantageux qu'en temps de paix comme en temps de guerre les communications soient disponibles quelle que soit l'attitude politique des utilisateurs. Maintenant, je suis préoccupé par le fait que certains pays, et peut-être même les États-Unis, semblent concevoir un accord éventuel sur le système mondial en fonction de la situation politique du moment plutôt qu'en raison d'une ouverture vraiment mondiale. Même les esprits les plus éclairés ne paraissent pas se rendre un compte exact de toute l'ampleur et de la portée de l'entreprise. À cet égard, la France et même jusqu'à un certain point les États-Unis semblent plutôt considérer la politique que ce (*sic*) qu'un système mondial pourrait représenter d'ici dix ou quinze ans, alors que les intérêts politiques seraient devenus très différents. Je vous demande de bien réfléchir à cet aspect, car il est capital, non seulement pour la France ou les États-Unis mais pour le monde entier.

M. Debré : Je vous remercie d'aborder ces problèmes aussi franchement. C'est en effet le meilleur et le seul moyen de s'entendre entre des pays tels que les nôtres. Si M. Nixon a été satisfait par son séjour à Paris, c'est, j'en suis sûr, non seulement parce qu'il a été bien reçu mais encore parce qu'il a eu des conversations, en particulier avec le général de Gaulle, qui ont porté sur le fond des choses et où chacun a pu dire ouvertement ce qu'il pensait.

Dans ce très grand problème qui nous occupe, il est vrai que la position des États-Unis et celle de la France ne sont pas fondamentalement opposées. Il n'en est pas moins vrai que sur certaines questions il y a des divergences quant aux idées et aux attitudes ; et nous pensons tout naturellement que les nôtres sont les meilleures. Vous nous critiquez en disant que nous ne considérons pas les choses à longue échéance et que nous ne voyons pas la situation politique telle qu'elle pourrait être dans dix ans. J'aurais eu tendance à vous faire le même reproche. En adoptant la position qui est la nôtre, nous avons en effet le sentiment de nous abstraire de la politique et de la technique du moment et d'envisager celles de l'avenir. C'est bien pourquoi notre attitude est si ferme. Nous aurions pu en adopter une autre s'il s'était agi de signer une convention pour un ou deux ans. Si nous nous montrons fermes, c'est parce que nous pensons que la convention doit être à long terme et qu'elle doit comporter un engagement de plusieurs années. Il faut donc tenir compte de celles-ci pendant lesquelles le niveau technique s'élèvera rapidement, ainsi que nous le souhaitons tout particulièrement pour notre pays qui a pris du retard par rapport au vôtre, et le monde évoluera aussi politiquement.

Il y a un point qui ne devrait faire aucun doute dans votre esprit : nous sommes vraiment attachés au succès d'Intelsat et nous souhaitons qu'il corresponde aux besoins non seulement d'aujourd'hui mais encore de demain. Nous sommes aussi convaincus que vous-même de la nécessité

de le rendre puissant et de lui donner un caractère mondial. Il n'est pas dans notre pensée ni dans notre arrière-pensée de vouloir créer un système concurrent. Nous n'entendons pas abandonner le principe du système mondial et nous espérons que ce principe restera valable pour demain. Néanmoins, vous pouvez facilement comprendre la fermeté de notre position quant à certaines questions, de principe elles aussi, dont M. Jordan a dû vous parler hier : la possibilité de créer un système régional, les modalités de gestion d'Intelsat, à laquelle nous voudrions donner une nature publique afin de la rendre indépendante des entreprises privées, aussi puissantes et efficaces soient-elles ; et aussi des questions d'apparence secondaire, mais suffisamment importantes pour les inscrire dans la convention, telles que celles de la propriété industrielle. L'on peut certes discuter des modalités d'application, mais vous comprendrez que nous soyons attachés à de tels principes.

M. Scranton : À propos de votre idée d'un système régional, l'entretien que j'ai eu avec M. Jordan a été particulièrement utile, car j'ai pu entendre directement votre exposé alors que l'on disait beaucoup de choses de votre position après la conférence. Si je vous comprends bien, vous voudriez en temps utile lancer Symphonie[1] et l'utiliser pour des territoires français et des États francophones. Pour le Canada français, vous n'en useriez que dans le cadre culturel. Si telle est votre idée, l'on doit logiquement en conclure que cela constituerait un système mondial ou quasi mondial. Il ne manquerait pas d'interférer avec Intelsat. Vous seriez liés avec le Pacifique, les Antilles, Saint-Pierre et Miquelon, de vastes zones de l'Afrique : ce serait un système non seulement multi-continental mais encore multi-océanique. Franchement, je ne suis pas le seul à penser que cela se situe très loin de ce que la plupart des gens pensent raisonnablement de ce que devrait être Intelsat.

M. Debré : Cela n'a rien de nouveau, on a toujours envisagé un système régional.

M. Scranton : Non pas. L'on peut certes changer d'avis, mais l'idée d'un système régional, sauf dans l'esprit de la France, n'a jamais inclus celle de couvrir plus d'un continent ou d'un océan. Cette théorie française a déjà provoqué de fortes réactions.

M. Jordan : Il convient de distinguer clairement deux notions ainsi que l'a fait la conférence : le satellite domestique ou national et le satellite régional. Tout le monde est d'accord pour dire que le premier est licite et qu'il n'y aurait nulle restriction quant à sa répartition géographique. Nul n'a contesté le droit pour les États-Unis de couvrir Porto-Rico, l'Alaska et Hawaï, malgré leurs distances. Pour la France, nul ne conteste des liaisons avec Saint-Pierre et Miquelon, les Antilles, La Réunion, etc. L'autre notion, celle du satellite régional, consiste à couvrir plusieurs États. La France, pour sa part, aimerait avoir des liaisons avec les États francophones

[1] Symphonie est le nom du satellite expérimental franco-allemand de télécommunications dont le lancement par une fusée Europa II est prévu pour 1972. Voir la note n° 79 du 5 mars 1969 publiée plus haut.

d'Afrique et avec le Québec, je l'ai avancé comme une vue personnelle, uniquement dans le domaine culturel, afin de ne pas faire concurrence aux liaisons téléphoniques entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

M. Scranton : Nous n'avons pas besoin d'argumenter à nouveau ce que serait le satellite régional. Les différents pays avec lesquels je me suis entretenu ont des vues très différentes de celles de la France. Franchement, si vous restez inébranlables sur ce point, au lieu de vous appuyer, beaucoup d'autres pays éprouveront les plus graves difficultés, car si un tel système régional devait couvrir tous ces territoires qui vous intéressent, il n'y aurait plus de système mondial. Vous vous inspirez là de considérations politiques qui s'opposent à une approche réaliste du système mondial. Les progrès de la science et de la technique ont été extraordinairement rapides et ils continueront à l'être pendant des années. Si tous les pays voulaient utiliser ces moyens dans leur propre intérêt, cela représenterait un obstacle dirimant à un système mondial.

M. Debré : À considérer les dix ou quinze ans à venir, comment pensez-vous que la France puisse accepter de ne pas avoir un système de communications directes avec ses départements d'outre-mer et les États francophones d'Afrique ? Ce serait pour nous une renonciation politique majeure. Il ne s'agit pas de discuter des termes « satellite national » ou « régional ». Comment pourriez-vous concevoir qu'un pays comme la France, toutes proportions gardées, pût renoncer à un système de communications avec des territoires français ou des États parlant français ? Il ne serait nullement réaliste d'imaginer qu'en l'espace de dix ou quinze ans, un pays comme la France pût se contenter d'un système purement international, dans la mesure où dans celui-ci une majorité pourrait jouer contre lui, et cela pour des choses précises comme sa souveraineté et sa culture ? Nous pourrions l'accepter pour quelque six mois ou un an, mais pour des années une telle position serait indéfendable. Il pourrait en être autrement si la Convention n'était prévue que pour 1970, mais nous voulons d'un statut à long terme et aucun gouvernement français n'accepterait que ses relations fondamentales par satellite de communications avec des territoires français ou des États de sa culture ne fussent assurées que par un système où certaines choses pourraient lui être interdites par une majorité. Dès que la technique le permettra, nous ne pourrons pas ne pas avoir un système que nous contrôlerions. Certes, les différences entre les États-Unis et la France sont profondes en matière de capacité technique et financière, de puissance politique ; mais ce sont là des différences de degré et non pas de nature. Vous n'imaginez tout de même pas que les États-Unis puissent accepter d'utiliser pour leurs liaisons avec Hawaï un système où une majorité pourrait se dresser contre eux. Il n'y a pas là de compromis possible. Ce serait absolument incompatible avec l'importance même, des points de vue tant culturel que politique, d'un système mondial et aucun gouvernement français, dans une perspective de dix ans, ne l'accepterait. La question est si fondamentale que je suis frappé de ce que le fait même de l'exposer provoque de telles difficultés.

M. Scranton : Ce n'est pas mon affaire de m'immiscer dans ces questions de nationalisme français et dans les désirs du gouvernement français d'avoir une liaison avec ses départements. Ce que j'essaie néanmoins de dire, c'est que dans les discussions à venir, il nous faudra nous faire une idée techniquement claire de ce dont nous parlons ; pour la France, comme pour tout autre pays, il est évident que le système mondial doit permettre des communications directes et sans contrôle avec tout le monde. Nul ne pourra, ni ne voudra, vous empêcher de communiquer librement avec La Réunion ou tout autre territoire. Je constate là exactement ce que je disais tout à l'heure : les intérêts politiques nous poussent à oublier ce que la technique rend possible : un système de communications ouvert à tout le monde. C'est cela l'essentiel. Il s'agit bien de créer un système mondial tel que tout État puisse communiquer avec tout autre sans ingérence. Il faudra préciser cela dès le début de la discussion au Comité préparatoire, afin que l'on voie clairement ce dont on parle, à savoir un système international ouvert, quels que soient les systèmes domestiques ou régionaux. Les États-Unis pour leur part ne seraient pas intéressés par un système mondial où un vote les empêcherait de communiquer avec telle ou telle partie du monde. D'ailleurs personne n'y serait intéressé. Au lieu de parler de politique, sans relation avec l'essence même du système, il faudrait que la France se rendît compte que le droit de communiquer avec tous correspond à la théorie même du système. Je ne voudrais pas que les États-Unis signassent une Convention où ils pourraient se voir opposer quelque vote.

M. Debré : Alors pourquoi les États-Unis veulent-ils un système domestique et le refusent-ils à d'autres ? Nous pourrions dire que la possibilité de communiquer avec des territoires éloignés relève du système domestique dès que des relations spéciales existent avec ces territoires. Le problème se pose précisément parce que les États-Unis veulent installer un système domestique. Laissons tomber le régional et donnons une nouvelle définition au domestique. Alors le problème deviendra facile. Il est pourtant plus profond que vous ne le croyez : du point de vue de la gestion et de la propriété industrielle, le projet de Convention inclut des règles acceptables et d'autres qui ne le sont pas, car nous avons nous aussi l'ambition légitime d'acquérir d'ici dix ou quinze ans une industrie électronique et une certaine indépendance technologique. Pensant à l'avenir dès maintenant, nous voulons avoir le droit, quels que soient les systèmes domestique ou régional considérés, d'avoir un jour quelque chose que vous exigez pour vous-mêmes immédiatement. Et je le comprends d'ailleurs fort bien.

M. Scranton : Je comprends bien ce que vous me dites et, je le répète, ce n'est pas mon affaire d'y intervenir. Je pense néanmoins qu'il faut clairement concevoir ce que représentent les systèmes domestique et régional, que désirent non seulement les États-Unis mais encore d'autres États comme le Canada, dont les projets sont plus au point que les nôtres. Toutefois, ce problème est non pas politique mais technique. Il se pose des questions de mise sur orbite, de segment spatial, que la France devra résoudre pour accomplir ses missions particulières et que le satellite domestique ne soulève pas. Il faudra donc bien y réfléchir au Comité préparatoire

et à la Conférence elle-même afin que tout le monde comprenne exactement ce dont il est question et qu'il n'y ait pas de malentendu sur les systèmes domestique et régional. Quant à votre deuxième remarque sur le développement de la technique et de la capacité industrielle, l'écart entre nous est déjà moins grand qu'il ne l'était. Le Japon et d'autres pays sont actifs dans ce domaine et je sais que c'est là une question majeure pour beaucoup de nations européennes ; ce qui est tout à fait légitime. Pour être réaliste, la situation des pays en voie de développement nous préoccupe : elle pourrait augmenter plus que de raison le coût de l'opération. Ils demandent des dispositions relatives aux fournitures plus rigoureuses que celles qui sont prévues dans l'accord intérimaire. Il faudra que j'étudie cette question au fond avec mon gouvernement, ce qui n'a pas encore été fait. Je sais que ce n'est pas une question essentielle pour l'Europe où les capacités industrielles augmentent, ainsi que celles en personnel technique, chose peut-être plus importante encore. Nous souhaitons que cela se développe dans des pays comme la France, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon et le Canada. L'avance actuelle des États-Unis n'est sans doute que provisoire. Aussi notre attitude est elle aussi à long terme et non pas momentanée. La position des États-Unis pouvait sembler inflexible à la dernière session. Elle ne serait pas justifiée, car il est de l'intérêt commun que le développement technique soit rapide dans le monde pour qu'il s'ouvre aux extraordinaires possibilités du moment et qu'il ne soit pas infirmé par des considérations politiques sous prétexte qu'un certain pays est très en avance sur les autres.

M. Debré : Il est vrai que dans un tel domaine les capacités techniques et industrielles sont des éléments déterminants. Ils le resteront pendant longtemps et donc pour le système mondial. Pour ce qui est de la coopération internationale, nous sommes tout à fait convaincus de la grande qualité de celle-ci. La Convention doit donc être valable non pas pour deux ou trois ans, mais pour dix ans ou plus. Toutefois, il y a, je le répète, deux problèmes : un problème technique d'abord : un système international uniquement fondé sur la très grande avance des États-Unis, et que nous ne rattraperons jamais, ne pourrait pas durer. Il est impératif que le plus vite possible, et en partie grâce à leurs propres efforts et à la coopération internationale, d'autres pays, qui le veulent et le peuvent, réalisent un progrès scientifique et technique. Cela leur prendra plus longtemps que dans le domaine nucléaire mais le problème est le même. Il se pose ensuite un problème politique. Quelles que soient les différences entre nous, je vous demande de me dire quelle serait l'attitude du gouvernement américain s'il ne pouvait avoir un système domestique ? Il ne l'accepterait pas. Quant à nous, avec toute la modestie qui est de mise, nous ne pourrions pas accepter un système qui nous interdirait un réseau domestique. Quand vous me faites ressortir les nécessités de votre réseau domestique, je ne parle pas de nationalisme américain et je ne dis pas que les États-Unis ne veulent pas coopérer. Je comprends votre conception et il serait inimaginable que les États-Unis ne pussent pas disposer d'un système national. Vous devez comprendre à votre tour que ni techniquement, ni politiquement, l'on ne peut

concevoir que la France en soit privée. Nous nous félicitons de ce qui a été fait jusqu'ici et nous souhaitons que cela continue, mais une Convention conclue pour une dizaine d'années doit nécessairement comprendre ce que nous avons en vue.

M. Jordan : À ces arguments techniques et politiques, l'on pourrait ajouter une considération économique. L'on ne voit pas pourquoi l'on chercherait à attribuer une sorte de monopole à Intelsat sous prétexte que cela le rendrait rentable. Si Intelsat est d'une technique sûre et d'un prix raisonnable, qui songerait à créer un système concurrent ? Dans le cas de Symphonie, nous pouvons assurer aux pays francophones d'Afrique des communications à un meilleur prix, car nous utiliserions de petites stations et non pas celles, très coûteuses, que nécessite Intelsat. Je ne vois pas quelle règle on pourrait opposer à un tel système.

M. Scranton : Je regrette de n'avoir pas pu voir M. Guéna[1], qui est malade. J'en apprécie d'autant plus l'avantage de cet entretien avec vous. Il semble que nous comprenions différemment l'aspect technique qui se trouve être malheureusement lié à d'autres problèmes. Je suis persuadé moi aussi qu'il faut que les différents pays accroissent leurs capacités techniques et industrielles et leur personnel qualifié. Je comprends d'autre part que nos vues diffèrent sur le monopole dont vous parlez et sur la direction d'Intelsat. Si je vous entends bien, votre position dépend de votre souci de garder le contrôle de ce que vous voudriez faire dans certaines régions. Cela est très éloigné de l'avis de tous les participants du consortium et de celui des États-Unis. Si vous utilisez ces arguments à tous les niveaux, un accord deviendra extrêmement difficile. Il n'est pas aussi simple que nous autres politiciens pourrions le penser d'organiser les aspects techniques de façon à mettre sur orbite un satellite capable de couvrir tous les besoins français dans le monde. Il n'en reste pas moins qu'à mon sens rien ne pourrait empêcher la France de communiquer avec qui que ce soit dans le système mondial.

M. Debré : Y aurait-il une raison quelconque d'abandonner Symphonie ?

M. Scranton : Il y aurait lieu de réfléchir d'un point de vue technique et économique à ce que l'on pourra faire pour le monde entier et non pas seulement aux avantages politiques que la France voudrait s'assurer dans certaines régions du monde.

M. Debré : Je ne puis pas vous suivre. Nous avons établi le programme Symphonie qui correspond non seulement à une affirmation politique mais à un grand effort technique Je ne vois nullement pourquoi nous y renoncerions. Cela ne diminuerait en rien notre travail de coopération. Est-ce seulement parce que vous le pouvez que vous voulez un satellite domestique ?

M. Scranton : Nos idées à cet égard sont moins au point que celles du Canada : il s'agirait d'abord de créer un réseau de télévision d'un bout à l'autre du pays. On en revient là à des questions techniques.

[1] Yves Guéna, ancien député de la Dordogne, est ministre des Postes et Télécommunications depuis le 12 juillet 1968.

J'ai été très intéressé par ce que vous m'avez dit et je ferai tout ce que je pourrai pour aboutir à un arrangement tel que les idées françaises de communications avec le monde francophone deviennent possibles. Il est en effet capital que tous puissent communiquer avec tous. Il semble pourtant, et je ne suis pas seul à le penser, tout le monde le dit, que la position française ne tienne pas compte du fait que le système international permet précisément cela. En tout cas, je comprends ce que vous désirez et j'espère que le débat au Comité préparatoire sera fructueux. Je souhaite vivement aussi que vous ayez confiance en nous quand nous disons que nous voulons mettre en place un système international ouvert au monde entier.

M. Debré : Rien n'est jamais comparable à rien et ce que je vais vous dire peut certes paraître critiquable. Considérez toutefois que nous pouvons acheter de l'uranium enrichi aux États-Unis à bas prix, car ceux-ci en ont trop ; et comme pour le blé, le prix de l'uranium a baissé. Et cependant l'Europe en commun ou la France toute seule fabriquera un jour son uranium enrichi et il ne pourra pas ne pas en être ainsi. Dans la vie du monde, la technique représente la base ; et c'est sur celle-ci que l'on bâtit la statue politique. Le fondement essentiel est donc technique, mais la suite est politique.

(*Secrétariat général, entretiens et messages, 1969*)

398

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Évolution de la politique allemande de la Pologne

N. *Paris, 5 juin 1969.*

M. Gomulka a prononcé le 17 mai à Varsovie[1] un discours dans lequel il a évoqué les relations entre la Pologne et l'Allemagne Fédérale. Il s'est exprimé en des termes qui marquent une certaine ouverture et, pour la première fois, un désir de parler avec la République fédérale.

M. Gomulka s'est exprimé sans polémique. Il a reconnu que certaines prises de position récentes du SPD constituaient un pas en avant[2]. Il a proposé à la République Fédérale la conclusion, sans autre préalable, d'un

[1] De larges extraits du discours prononcé le 17 mai à Varsovie sont transmis par la dépêche de Varsovie n° 615/EU du 24 mai 1969, non reprise. Voir également le télégramme de Varsovie n°s 637 à 643 du 7 juin, non publié, donnant quelques indications au sujet des relations entre la Pologne et la République fédérale.

[2] SPD : *Sozialdemokratische Partei Deutschlands* ou parti social-démocrate allemand. Allusion au discours prononcé à Hambourg, le 7 mai, par Willy Brandt, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'à sa conférence de presse tenue le 19 mai, en réponse au discours Gomulka du 17 mai.

traité reconnaissant le caractère définitif de la ligne Oder-Neisse. Il a énuméré les conditions d'une normalisation complète des relations polono-allemandes en des termes qui peuvent marquer un certain affaiblissement de la solidarité entre la Pologne et l'Allemagne de l'Est face à la République fédérale[1].

Il n'est pas probable que l'ouverture de M. Gomulka soit la marque d'une évolution réelle de la politique polonaise. Les facteurs intérieurs et extérieurs qui ont amené le gouvernement polonais à se comporter comme l'un des plus craintifs des gouvernements de l'Est envers la détente, et à coller à la politique soviétique, continuent à exercer leurs effets. Ce n'est que si on voyait la Pologne prendre des positions plus libres vis-à-vis de Moscou sur les questions d'Europe de l'Est et sur les problèmes du mouvement communiste que l'on pourrait penser que Varsovie est en mesure de reprendre une attitude autonome.

Ce discours de M. Gomulka provient plutôt d'une volonté tactique de se placer dans de bonnes conditions pour exploiter les réactions ouest-allemandes, quelles qu'elles soient. Après l'appel de Budapest, la Pologne doit également mettre en harmonie sa politique allemande et sa politique européenne, en vue de la préparation de la conférence sur la sécurité. Inquiète de l'expansion économique est-allemande et du développement éventuel d'un dialogue Bonn-Moscou, la Pologne désire avoir elle aussi des contacts économiques et politiques plus poussés avec l'Allemagne Fédérale.

L'initiative polonaise soulève un intérêt incontestable à Bonn, quoique les premières réactions de M. Brandt aient été prudentes. Le chancelier Kiesinger s'est déclaré prêt à s'entretenir de l'affaire avec M. Gomulka[2]. Il est peu probable que la politique allemande à l'égard de la Pologne évolue véritablement ou qu'une initiative sur l'Oder-Neisse puisse être prise avant les élections de septembre. Par la suite, une telle évolution n'est pas à exclure.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Pologne, politique extérieure, relations avec la RFA, 1969*)

[1] Selon le vice-président du comité polonais de coopération avec l'étranger, M. Olszewski, ce n'est pas tant le rythme du développement économique de la RDA qui préoccupe Varsovie, que le développement de son commerce avec la RFA et surtout les liens qui vont se renforçant entre les industries des deux États allemands. La RDA est dans la situation privilégiée d'avoir, sur le plan économique, un pied dans chaque camp. Si le commerce inter-zone se développait à l'excès, ne verrait-on pas se reconstituer, sans réunification politique, « un ensemble économique allemand ». Par ailleurs, pour le chef de la mission commerciale allemande en Pologne, M. Boex, Varsovie tenterait d'obtenir de Bonn ce que Pankow se refuse à lui concéder : la coopération sur les plans économique, technologique et financier pour que la Pologne puisse devenir un pays industriel moderne. Se référer aux télégrammes de Varsovie n°s 288 à 291, 586 à 595 et 621 à 629 des 22 mars, 29 mai et 5 juin, non reproduits.

[2] Le chancelier Kiesinger, parlant à Mannheim, le 28 mai, a déclaré notamment qu'il comprend le fait que la Pologne désire vivre dans des frontières sûres et que la question de la frontière Oder/Neisse pourra être résolue définitivement dans le traité de paix. Le Chancelier fédéral s'est dit prêt à engager des conversations sur ce thème. Voir le télégramme de Varsovie n°s 602 à 605 du 31 mai, non publié.

399

M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 716 à 720[1]. *Saigon, 6 juin 1969.*

(*Reçu* : 11 h. 55).

La conjoncture militaire à la veille de la rencontre de Midway

La situation militaire reste encore pour l'instant le facteur déterminant de l'évolution vers la paix au Vietnam.

Or, sur le champ de bataille, le Vietcong apparaît en position de force, non qu'il soit capable de jeter les Américains à la mer, ni même de remporter un succès marquant, encore moins d'occuper une ville. Mais parce que son potentiel militaire tend à augmenter de façon continue tandis que celui du camp allié tend en sens contraire à baisser.

Les forces vietcong maintiennent, sinon augmentent, leurs effectifs, disposent d'une artillerie qui n'a pas cessé de se renforcer, détiennent dans une large mesure la maîtrise du terrain et l'initiative des combats, peuvent faire varier à leur gré le niveau des pertes américaines. Leur moral ne saurait être qu'en hausse.

La baisse de potentiel du camp allié résulte d'une part de la lassitude de la guerre qui affecte l'opinion publique américaine, marque la politique des États-Unis dans le conflit, commence à atteindre le moral de l'armée américaine et conduit inéluctablement à une réduction des effectifs américains au Vietnam. Elle tient d'autre part à la carence sans remède de l'armée sud-vietnamienne appelée en principe à assurer la relève des troupes américaines.

Rien en effet n'est venu justifier les espoirs mis depuis l'offensive du Têt[2] dans l'amélioration de sa capacité militaire. Composée en majeure partie de gens qui n'ont pas pu échapper à la mobilisation ou qui sont entrés dans ses rangs pour des raisons purement alimentaires, en outre fortement sédentarisée, elle forme une masse qui n'est animée d'aucune réelle envie de se battre. Les troupes américaines, qui depuis le 1er janvier 1969 ont eu 5 257 tués contre 6 594 pour les troupes gouvernementales, presque deux fois plus nombreuses, continuent de supporter le fardeau de la guerre et il n'apparaît pas qu'elles puissent s'en décharger sans risque, comme le prouve la situation dans le secteur de Dak To[3].

[1] Ce télégramme est rédigé par Raymond Pierre, deuxième conseiller près le consulat général de France à Saigon depuis 1966.

[2] Sur cette offensive lancée par les forces du Vietcong lors de la fête du Têt le 30 janvier 1968, voir *D.D.F.* 1968-I, nos 83, 95, 160, 164, et 179.

[3] De mai à juillet 1969, la base de Dak To, défendue par cinq cents soldats américains et cinq mille sud-vietnamiens, est assiégée et soumise à des bombardements d'artillerie par les forces nord-vietnamiennes.

D'ores et déjà, l'idée de la vietnamisation de la guerre a fait fiasco. Il semble que les dirigeants américains en aient pris conscience et qu'ils soient sur le point de renoncer à l'utiliser plus longtemps comme un moyen de pression pour amener le camp vietcong à composition.

En tout cas, dans la conjoncture actuelle qui lui est militairement favorable, on ne peut pas logiquement s'attendre à ce que le camp vietcong abandonne beaucoup de son intransigeance sur les questions fondamentales. En revanche, on peut raisonnablement concevoir qu'il soit disposé à faciliter le désengagement américain et à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les modalités d'un règlement politique.

Telle est, vu sous l'angle de la situation militaire, la toile de fond sur laquelle s'inscrit la rencontre de Midway[1].

(*Collection des télégrammes, Saigon, 1969*)

400

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lefebre de Laboulaye, Ambassadeur de France à Rio de Janeiro.

T. nos 320 à 323[2]. *Paris, 6 juin 1969, 19 h. 24.*

Négociations financières franco-brésiliennes

Le protocole financier franco-brésilien a été signé le 6 juin 1969 par M. Ortoli[3] et M. Delfim Netto[4].

Ce protocole, dont les négociations se sont déroulées dans une atmosphère particulièrement cordiale, permet la passation en France par *COSIPA*[5], de commande d'équipements de biens et de services pour un montant de 112,5 millions de francs. Un prêt est consenti par le Trésor français au

[1] Le 8 juin 1969 les présidents Thieu et Nixon se rencontrent sur l'île de Midway. Lors d'une conférence de presse donnée au début des conversations, on annonce le retrait du Sud-Vietnam de vingt-cinq mille soldats américains avant la fin du mois d'août. A la fin des entretiens, on publie un communiqué qui reste ambigu sur le statut que pourrait avoir le Vietnam après un règlement du conflit.

[2] Ce télégramme est signé par M. Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[3] François-Xavier Ortoli, inspecteur des Finances, auteur du rapport qui lança le premier Plan calcul en 1966, directeur de cabinet du Premier ministre Pompidou (1962-1966), ministre de l'Équipement et du Logement (1967), ministre de l'Éducation nationale en mai 1968, puis ministre de l'Économie et des Finances, en juillet 1968, dans le gouvernement Couve de Murville, nommé, le 22 juin 1969, ministre du Développement industriel et scientifique dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas.

[4] Prof. Antônio Delfim Netto, professeur d'Économie à l'université de São Paulo, ministre des Finances depuis le 15 mars 1967.

[5] COSIPA : *Companhia siderurgica Paulista*, ou Compagnie sidérurgique de l'État de São Paulo (Brésil).

gouvernement brésilien à concurrence d'un tiers de la valeur des biens et services français, soit 37,5 millions de francs. Au cas où *COSIPA* ne pourrait absorber la totalité des crédits ouverts, les sommes disponibles pourront être affectées au financement d'autres projets sidérurgiques. Ce protocole a été conclu pour deux ans.

En outre, une lettre complémentaire fait part aux Brésiliens de notre intention de porter nos crédits à 150 millions et par voie de conséquence, le prêt du Trésor à 50 millions, si le programme *COSIPA* est étendu ou, si d'autres projets sidérurgiques importants, approuvés et garantis par le gouvernement brésilien sont confiés à l'industrie française au cours de ces deux ans.

La signature de ce protocole a donné à M. Delfim Netto[1] l'occasion d'exposer à M. Ortoli, puis à M. Debré, l'intention de son gouvernement d'acquérir des équipements pour l'armée de terre (votre télégramme nº 296). Il est rapidement apparu que les autorités brésiliennes cherchaient à nous commander ces matériels en lieu et place des *Mirage*. Selon M. Vilar de Queiroz[2], cette attitude serait dictée par le souci d'éviter des difficultés avec les États-Unis.

Il a été clairement indiqué à M. Delfim Netto que nous attachions de l'importance à la conclusion du contrat *Mirage* dont la négociation avait été engagée il y a maintenant deux ans. Cette opération, qui s'accompagnait d'une assistance technique à l'industrie aéronautique brésilienne, n'excluait pas nécessairement la passation de contrats pour certains matériels terrestres. Il a été entendu que nous ferions des propositions sur ce dernier point aux autorités brésiliennes par l'intermédiaire de leur ambassade à Paris. Je vous en tiendrai informé.

Le Ministre a, de son côté, insisté auprès de M. Delfim Netto pour que soit rapidement réglé le contentieux né de la nationalisation de la banque hypothécaire et agricole du Minas Gerais[3]. M. Delfim Netto a fait valoir que le litige pourrait être rapidement réglé si les avocats de la partie française réduisaient leurs prétentions[4]. J'aimerais avoir votre avis sur cette présentation des choses. M. Delfim Netto a paru cependant comprendre l'aspect gouvernemental que revêtait pour nous cette affaire.

Je vous envoie par la prochaine valise le texte du protocole et le compte rendu des entretiens.

(*Amérique 1964-1970, Brésil, relations économiques avec la France 1969-1970, 1969, nº 141*)

[1] M. Netto, ministre des Finances, venu signer cet accord, rencontre MM. Debré et Ortoli.

[2] M. Vilar de Queiroz est le conseiller technique pour les affaires internationales de M. Delfim Netto, ministre des Finances.

[3] La banque hypothécaire et agricole du Minas Gerais a été nationalisée en application du décret-loi brésilien nº 6539 du 12 octobre 1944. Se reporter à la dépêche de Rio de Janeiro nº 1358/AM du 2 juillet 1969, non publiée, traitant de l'affaire du *Banco Hipotecàrio de Minas Gerais*. L'affaire sera réglée par l'échange de lettres franco-brésilien du 28 juin 1976, officialisé par le décret nº 77-916 du 11 août 1977 (*Journal Officiel de la République française* du 13 août 1977, p. 4195).

[4] Pour la solution définitive de cette affaire, le gouvernement brésilien s'engage à verser au gouvernement français 312,50 US dollars par action et 44,30 US dollars par obligation appartenant à des personnes physiques ou morales de nationalité française.

401

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. nº 594/DE. *Paris, 6 juin 1969.*

Exposition universelle d'Osaka

Alors que vient de se tenir à Kyoto la Troisième Conférence des Commissaires généraux de l'« Expo 70 »[1], il me paraît utile de faire le point sur la façon dont se présente actuellement cette manifestation tant sur le plan général japonais qu'en ce qui concerne plus particulièrement notre Pavillon.

1. *Sur le plan japonais.*

Il semble qu'à l'enthousiasme des débuts succède pour le moment un certain pessimisme dont les raisons sont diverses :

– d'après les « sondages », le nombre des visiteurs devrait être moins élevé que prévu : une trentaine de millions au lieu de trente-cinq. Sur ce total, les étrangers seraient autour d'un million alors qu'on en attendait cinq cent mille de plus ;

– jusqu'ici, 6 500 000 billets « seulement » ont été vendus au Japon, alors qu'on espérait un départ en flèche atteignant les dix millions ;

– 23 pavillons étrangers sont en construction, pour une participation de 65 pays. Le secrétariat général de l'« Expo » a fixé le 30 juin comme date limite du début des travaux pour les retardataires ;

– les perspectives de logement des visiteurs ne sont pas brillantes : 15 000 lits environ seront offerts dans un rayon de 80 kilomètres autour du site de l'Exposition, alors que le nombre moyen de visiteurs atteindra 150 à 200 000 par jour et pourra aller jusqu'à 400 000. Les hôtels d'Osaka, Kyoto et Kobe sont d'ailleurs déjà quasi complets – la majorité des chambres étant retenues par des agences de voyage, et au premier chef par les agences japonaises ;

– mais plus encore que ces difficultés d'ordre matériel, c'est l'aspect politique des choses qui préoccupe les autorités nipponnes. Comme on le sait, c'est l'année prochaine, soit en pleine période d'Expo, que doit être renouvelé – … ou prendre fin – le Pacte de Sécurité nippo-américain[2]. Peu de gens, sans doute, ignorent que c'est précisément pour cette raison que le Japon a tenu à ce que se tienne sur son territoire cet événement mondial – dérivatif ou anesthésique… Or des bruits commencent à se répandre,

[1] Il s'agit de l'exposition universelle d'Osaka prévue pour 1970.

[2] Le traité de Coopération et de Sécurité mutuelle signé à Washington le 19 janvier 1960, valable dix ans, peut être reconduit au-delà de cette période. Il est assorti d'un agrément sur le statut des forces américaines au Japon et les facilités dont elles peuvent disposer dans ce pays annulant toutes les dispositions antérieures.

selon lesquels les « extrémistes » pourraient commettre des sabotages sur le pavillon américain, ou sur tout autre… Ce qui est certain, c'est que la compagnie distributrice d'électricité dans le Kansai a annoncé récemment la constitution d'équipes « anti-terroristes », qui se relayeront devant les transformateurs de la région. On dit même que, dans les montagnes proches de Nara[1], des groupes d'étudiants, vivant sur des fonds chinois, s'entraînent à la guérilla et à la bonne exécution des attentats…

Tout en faisant la part de « l'intoxication » provoquée délibérément par l'opposition, la direction de l'Expo se montre inquiète et a demandé au gouvernement de lui fournir 2 000 policiers en supplément des effectifs – non dévoilés – dont elle disposera sûrement. Ils lui ont été refusés, « la police risquant d'avoir fort à faire en plusieurs endroits à la fois ». Émus, certains résidents américains de la province ont déconseillé à leurs familles et connaissances d'entreprendre le voyage au Japon à cette époque.

Le tableau ne comporte heureusement pas que des ombres. Tous ceux qui peuvent voir de leurs propres yeux l'avancement des travaux sont impressionnés par le dynamisme avec lequel se prépare la grande manifestation de 1970. En quelques jours, les terrains sont bouleversés, en quelques semaines sortent les constructions. Voies ferrées, autoroutes apparaissent comme par enchantement. Le Japon met évidemment son point d'honneur à ce que ce soit une réussite, et ce peut l'être. Grâce à la télévision, surtout, ce pays veut montrer au monde de quoi il est capable ; quels que soient les obstacles à vaincre, il y a fort à parier que le succès couronnera la masse prodigieuse des efforts déployés.

2. *La participation française*.

Finalement réalisé entièrement par une entreprise japonaise, notre pavillon sort peu à peu de terre. Reste à savoir ce qu'on mettra dedans. Ce n'est pas la responsabilité de cette ambassade qui se gardera d'empiéter à cet égard sur les attributions de notre Commissariat général.

J'ai certes vu moi-même M. Sanson[2] à son récent passage, comme je l'avais vu à Paris après sa désignation, ainsi qu'à chacun de ses voyages ici. Il s'est également entretenu avec mes collaborateurs des services culturels, scientifiques et commerciaux et sur sa demande nous lui avons à chaque occasion fourni les indications qu'il a souhaitées notamment sur ce qui pourrait intéresser le public principalement japonais de l'Expo. Nous avons insisté en particulier sur la nécessité de prévoir non seulement des guides pour la visite du pavillon, mais aussi une documentation à la fois écrite et audiovisuelle sur les réalisations que nous présenterons. Liée à cette question est celle de la formation d'interprètes. J'avais demandé au Département d'accorder à cette fin des crédits supplémentaires à notre Institut du Kansai – section d'Osaka. Les restrictions budgétaires se sont opposées à ce projet ; quelques cours accélérés ont néanmoins pu être organisés et commenceront en octobre.

[1] Nara est une ville proche de Kyoto, située au sud-est de celle-ci.

[2] René Sanson est président du Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger, organisme dépendant du ministère de l'Économie et des Finances.

M. Sanson, de son côté, nous a fait part de son intention d'organiser des « colloques » dans le cadre de notre pavillon pour utiliser la salle de 250 places qu'il comportera. Nous lui avons signalé qu'il y aurait intérêt à centrer ces rencontres, selon leur caractère, soit davantage sur le pavillon, soit davantage sur notre Maison Franco-Japonaise à Tokyo.

M. Sanson, qui compte que le Département prendra à sa charge le voyage et le séjour des conférenciers, paraît d'accord sur une telle suggestion. Notre Commissaire général compte par ailleurs que l'ambassade et ses services annexes lui amèneront un public ; l'époque des réunions, le choix des thèmes et des conférenciers comporte encore trop d'inconnues pour que nous puissions vraiment le garantir. Le conseiller scientifique de cette ambassade[1] a soumis au délégué général à la Recherche scientifique[2] certaines propositions par une lettre n° 431/RC en date du 18 avril, dont la direction des Relations Culturelles a reçu copie.

Nous avons souligné d'autre part que toute rencontre, sur quelque plan qu'elle ait lieu, qui ne comporterait pas une traduction en japonais serait sans portée pratique. D'où, à nouveau, des problèmes d'interprétariat plus difficiles à résoudre qu'on ne le croit en général. Nous nous efforcerons cependant de mettre à la disposition du Commissariat une liste des anciens boursiers techniques qui pourraient rendre service par leur compétence de spécialistes et parfois, par leur connaissance de notre langue.

M. Sanson nous a d'autre part indiqué qu'il se proposerait d'utiliser, pour des manifestations culturelles, la salle de spectacle de notre pavillon. Son exiguïté relative limite évidemment l'échelle des projets mais nous pensons qu'elle pourrait accueillir notamment des concerts de musique française (nous disposons d'excellents artistes au sein de la Société franco-japonaise de Musique), et une rétrospective du cinéma français. Mais dans ce cas encore, M. Sanson semble compter que le Quai d'Orsay assumera les frais de ces activités diverses. Je serais heureux de connaître sur ce point le sentiment du Département.

Enfin, le Commissaire général a évoqué à plusieurs reprises, mais toujours en termes généraux, les manifestations culturelles plus importantes que nous pourrions présenter durant l'Expo – soit au Palais du Festival d'Osaka soit sur la « Place du Festival » à l'Exposition même.

Il avait été question, à l'origine, de la Comédie Française et de l'Orchestre de Paris. On penserait maintenant aussi à l'Orchestre de Chambre Jean-François Paillard et au mime Marceau.

J'ignore où en sont tous ces projets. Je note seulement que sur les programmes que vient de publier le secrétariat général de l'Expo ne figure pas la Comédie Française, mais que par contre on y trouve un « Festival de la Chanson Française ».

D'une manière générale cependant il y aurait le plus grand intérêt à ce que cette ambassade soit informée des projets qui seraient retenus afin de

[1] Le conseiller scientifique de l'ambassade de France à Tokyo est M. Dupuis.

[2] M. Pierre Aigrain, professeur à la Sorbonne et membre du Conseil scientifique du Commissariat à l'énergie atomique, est le délégué général à la recherche scientifique et technique depuis 1968.

les coordonner avec l'ensemble des activités culturelles et scientifiques du poste pendant l'année 1970.

Je signale au Département que les conseillers culturel et scientifique de ce poste se trouveront tous les deux à Paris dans la deuxième quinzaine de juin. Peut-être y aurait-il avantage à organiser au cours de cette période une réunion de coordination avec le Commissaire général et les services responsables de notre participation à l'Expo 70.

(*Japon 1968-1972, Economie, exposition d'Osaka*)

402

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE
SERVICE DES PACTES ET DU DÉSARMEMENT

Propositions américaines concernant les nouvelles activités à confier au Conseil atlantique

N.[1] *Paris, 6 juin 1969.*

1. Le gouvernement américain poursuit avec vigueur ses efforts et ses démarches en vue de hâter la réalisation des objectifs nouveaux proposés, à son initiative, à l'activité de l'Alliance atlantique lors de la session ministérielle du Conseil à Washington les 10 et 11 avril derniers et de définir les mécanismes institutionnels et les procédures qu'il estime souhaitable de créer et de mettre en œuvre dans ce but.

L'analyse des indications contenues dans les différents documents de source américaine, relatifs à cette question[2] et le compte rendu des échanges de vues intervenus, à ce sujet, au Conseil atlantique, permettent de résumer de la façon suivante les propositions américaines.

2. Il s'agit essentiellement de créer au sein de l'Alliance trois nouveaux centres de réflexions et d'activités :

a) Un « *organisme représentatif additionnel de haut niveau* » réunissant périodiquement, « une ou deux fois par an ou davantage », des personnalités de rang immédiatement inférieur au niveau ministériel et ayant une

[1] Ce document porte la mention marginale manuscrite : « Signalé au Ministre, H. A. [Hervé Alphand] » puis une deuxième mention marginale manuscrite : « 1/ Visite de M. Brosio entre le 15 et le 23 juin, c'est impossible, il faut la première semaine de juillet. Rien ne paraît possible avant. 2/ Accord sur les propositions de la note, nous devons offrir un visage aimable mais nous refuser à toute « croisade », à toute « intégration ». M. D. [Michel Debré] »

[2] *Note du rédacteur* : « Discours du président Nixon à la session ministérielle du Conseil atlantique à Washington le 10 avril 1969 – deux aide-mémoire américains, l'un en date du 10 mai, l'autre du 28 mai – indications données verbalement par le conseiller américain au chef du service des Pactes et du Désarmement le 16 mai dernier ainsi que par M. Springsteen au ministre-conseiller de notre ambassade à Washington le 1er juin (télégramme 2424 de Washington en date du 2 juin).

haute responsabilité politique. Le gouvernement américain sera représenté par un sous-secrétaire d'État.

C'est au sein de ce groupe que seraient examinés, avant d'être soumis aux Ministres, les problèmes les plus importants qui se posent à l'Alliance. Au nombre de ces problèmes, figureraient, en particulier, d'après les précisions données à notre ministre-conseiller à Washington par M. Springsteen[1], les questions évoquées dans le paragraphe 5 du communiqué de la session ministérielle d'avril 1969[2] ; il s'agit, comme on sait, des « questions concrètes se prêtant le mieux à des négociations fructueuses avec l'Est et à un règlement rapide », et dont la liste est actuellement en cours d'établissement au Conseil atlantique. Serait également examiné par ce groupe de haut niveau le problème de la limitation des armements stratégiques, une fois passé cependant le stade des premières consultations au sein du Conseil.

b) *Un groupe spécial de planification politique*, dont la tâche consisterait à étudier les problèmes à moyen et à long terme se posant à l'Alliance.

Tout en se défendant de vouloir supprimer ou réduire le rôle du Groupe consultatif pour la politique atlantique (APAG)[3], les autorités américaines semblent hésiter entre l'utilisation de cette institution, une fois complétée par l'adjonction de hauts fonctionnaires, et la création d'un organisme de planification distinct, participant plus directement à la vie de l'OTAN.

La première session du groupe de planification pourrait avoir lieu, « dans la mesure du possible » (aide-mémoire du 10 mai) à la fin du mois de juin ; son travail essentiel consisterait à étudier, avant le « groupe de haut niveau », la liste des « questions concrètes » pouvant faire l'objet de conversations entre l'Est et l'Ouest.

Le groupe de planification se réunirait, une seconde fois, au mois de septembre et ferait rapport au « groupe de haut niveau ».

c) Un groupe composé de « personnalités éminentes », consacré à l'étude des « *défis posés à la société moderne* »[4]. Les problèmes correspondant à

[1] Georges Stoney Springsteen est secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes.

[2] Le paragraphe 5 du communiqué est ainsi rédigé : « Les ministres rappellent que l'un des principaux objectifs de l'Alliance est l'établissement d'une paix juste et durable en Europe, fondée sur la stabilité, la sécurité et la confiance mutuelle. Les Alliés se proposent, en demeurant en étroite consultation, de rechercher, avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtent le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. En conséquence, ils ont chargé le Conseil de dresser une liste de ces questions et d'étudier comment pourrait s'engager, le moment venu, dans les meilleures conditions un processus de négociation, et de faire rapport à la prochaine réunion des ministres. Il est clair que toute négociation doit être bien préparée, qu'il faudrait s'assurer la participation de tous les gouvernements dont le concours serait nécessaire pour parvenir à un règlement politique en Europe. »

[3] *Note du rédacteur* : « Le groupe consultatif pour la politique atlantique est un organisme de recherches se réunissant deux fois par an, en général après les sessions ministérielles, placé sous la présidence du Secrétaire général adjoint pour les questions politiques et jouissant d'une très large autonomie par rapport au Conseil. Les travaux de ce groupe présentent un caractère académique. »

[4] *Note du rédacteur* : « On précise dès maintenant, du côté américain, les noms de certaines des personnalités appelées à faire partie du « comité des défis » : M. Moynihan, assistant du Président pour les Affaires urbaines, M. Burns, conseiller du Président et chef du bureau du programme de développement et M. Allen, du bureau de l'Éducation. »

ces défis sont classés par les Américains sous trois grandes rubriques susceptibles d'ailleurs, précisent-ils, d'être aménagées ou complétées :

– Problèmes de l' « environnement » (circulation urbaine et interurbaine, pollution de l'air et de l'eau, logement).

– Problèmes civiques et sociaux (crimes dans les villes, contrôle des drogues, loisirs).

– Problèmes d'éducation (modernisation du cours des études, équivalence des conditions d'entrée à l'université, renforcement de l'enseignement technique).

La création de ce « Comité des défis à la société moderne » serait précédée de la constitution d'un « groupe exploratoire *ad hoc* de haut niveau », chargé de choisir les sujets[1] à porter devant le Comité et de définir une procédure.

Ce groupe exploratoire *ad hoc* ferait également rapport au « groupe de haut niveau » qui apparaît ainsi comme la pièce maîtresse du dispositif proposé par les Américains à l'Alliance atlantique.

Ces propositions américaines s'accompagnent d'un projet de calendrier (joint en annexe) couvrant les 5 ou 6 mois à venir (formation des groupes et comités, ordres du jour et date de leurs réunions).

3. La plupart des représentants permanents se sont émus du projet de création d'un groupe de haut niveau, qui manifestement les déposséderait, encore que les Américains le contestent, d'une partie importante de leurs attributions et de leurs responsabilités. Ils ont formulé des réserves analogues à propos de la création d'un groupe de planification, estimant en général que l'APAG s'acquittait fort bien de cette tâche.

Quant au Comité des défis à la société moderne, les représentants permanents ont insisté sur la nécessité d'éviter des doubles emplois avec les travaux effectués par d'autres organisations, OCDE et Conseil de l'Europe par exemple, et de réserver à l'Alliance un rôle de « stimulateur » et de « catalyseur » ; ils ont souligné l'intérêt que présenterait une enquête relative aux questions traitées et aux résultats obtenus dans ce domaine par les organisations internationales précitées.

Le secrétaire général du Conseil[2] a donc proposé de faire parvenir à chaque pays membre un questionnaire et d'effectuer lui-même, dans le courant du mois de juin, une tournée des quinze capitales pour recueillir les vues de chaque gouvernement sur ce problème ; les résultats de cette enquête seront consignés dans un rapport qui serait soumis au début du mois de juillet au Conseil des représentants permanents.

4. La position française vis-à-vis des projets américains s'est exprimée une première fois à Washington au cours de la session ministérielle lorsque nous

[1] *Note manuscrite en bas de page* : « Un choix de deux ou trois sujets sera proposé prochainement au ministre ».

[2] Manlio Brosio, diplomate italien, est secrétaire général de l'OTAN depuis 1964 et de ce fait secrétaire général du Conseil de l'Atlantique Nord.

avons approuvé le communiqué final[1] et une seconde fois à l'occasion d'un entretien le 12 mai entre le Ministre et l'ambassadeur des États-Unis (cf. en annexe le compte rendu de cet entretien). M. Debré, tout en soulignant que nous ne pouvions nous défendre d'un certain scepticisme sur les résultats à attendre des travaux envisagés, a confirmé notre accord de principe. Il a toutefois indiqué que nous attachions une importance prioritaire aux conversations bilatérales franco-américaines.

La venue prochaine de M. Brosio et l'insistance des Américains à voir mises en œuvre leurs suggestions appellent de notre part que nous prenions position sur la manière dont nous entendons les voir mises en pratique.

On ne saurait nier qu'elles pourraient tendre à conférer à l'Alliance atlantique des responsabilités exorbitantes à celles prévues par le traité de Washington et à accroître l'interdépendance de ses membres tant sur le plan de la politique extérieure (groupe de planification) que sur celui de certains aspects de l'administration intérieure (comité sur les défis à la société moderne).

D'autre part, certaines des activités prévues paraissent répondre au souci de défendre les sociétés occidentales contre des défis qui ne sont pas seulement d'ordre matériel mais aussi d'ordre moral (question universitaire, création d'un corps de la paix atlantique, etc.). Il va de soi que l'étude de tels problèmes, s'ils étaient réellement abordés, pourrait apparaître dans l'esprit du public comme un effort de mobilisation idéologique.

Enfin, les problèmes dont l'étude est envisagée sont traités devant d'autres instances et il convient d'éviter que le travail de l'Alliance se fasse au détriment de celui d'organismes plus larges et politiquement moins engagés (OCDE, Commission économique et sociale pour l'Europe, etc.). Il convient également de garder devant ces instances comme sur le plan bilatéral notre liberté d'action et de ne pas nous lier par un point de vue « atlantique ».

Nos partenaires qui, à des titres divers, voient d'un mauvais œil l'évolution amorcée, s'emploieront, d'ailleurs, semble-t-il, à freiner dans leur développement les entreprises américaines.

5. Dans la pratique, les questions suivantes appellent une décision de notre part :

a) *Voyage de M. Brosio.*

Seuls, jusqu'à présent, d'après les indications fournies par notre représentant permanent, les gouvernements américain et canadien ont donné leur accord formel au voyage de M. Brosio. Il apparaît difficile, en ce qui nous concerne, de nous opposer à sa venue à Paris. Reste à fixer la date de cette visite, que le secrétaire général du Conseil souhaiterait effectuer entre le 15 et le 23 juin.

b) Les différents aspects des propositions américaines.

I) « *Groupe de haut niveau* ». La réunion de ce groupe est théoriquement prévue pour la fin du mois de septembre. Il n'y a pas, semble-t-il, de raison

[1] *Note du rédacteur* : « Dans lequel ne figure toutefois aucune référence au groupe de planification politique. »

de nous opposer au choix de cette date. En revanche, il serait prématuré de prévoir la nature de notre participation.

II) *Groupe de planification politique*. Les Américains souhaiteraient que la première réunion puisse, dans la mesure du possible, avoir lieu fin juin. Il paraît difficile d'accepter une date aussi rapprochée. Le Conseil doit en effet auparavant se mettre d'accord sur la composition exacte de ce groupe, elle-même fonction du maintien ou de la transformation des activités de l'APAG. Il paraît raisonnable d'attendre les conclusions du Conseil avant de prévoir la date de la première réunion de ce groupe. Les experts qui seraient appelés à participer à ces travaux, seraient évidemment choisis en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour.

III) *Le groupe exploratoire ad hoc sur les défis à la société moderne*. Les Américains proposent que ce projet soit discuté au Conseil au mois de juillet. Nous pourrions donner notre accord pour participer aux premiers échanges de vues qui auraient lieu à cette époque.

Notre représentant permanent pourrait alors insister sur les points suivants :

1 – Les problèmes traités devraient revêtir un caractère essentiellement technique, sans aucune implication politique ou idéologique.

2 – Le groupe devrait procéder à de simples échanges de vue ou de mise en commun d'expériences. Leur travail ne préjugerait en rien la liberté d'action des membres de l'Alliance au sein des autres institutions internationales s'occupant des mêmes problèmes. Il ne devrait pas faire double emploi avec les études en cours devant ces instances.

3 – Compte tenu enfin de la difficulté de mobiliser les personnalités « éminentes » souhaitées pour ces travaux et des implications financières de l'entreprise, il conviendrait de s'en tenir, tout au moins dans un premier temps, à une expérience sur un nombre très limité de sujets.

Dans la mesure où ces considérations recevraient l'agrément du Ministre, elles pourraient servir de canevas à l'entretien sollicité par M. Brosio et de base aux instructions qui pourraient être envoyées à notre représentant permanent.

Le Service des Pactes et du Désarmement pourrait alors, pour compléter ces instructions, étudier, en liaison avec le SGDN, quelles propositions concrètes nous pourrions faire quant au choix des sujets retenus et des experts proposés.

Annexe

Entretien de M. Debré avec M. Shriver[1] *le vendredi 16 mai 1969 (extrait)*

M. Blake[2] nous a remis un *mémorandum sur l'OTAN* qui évoque plusieurs questions.

Parmi les questions soulevées à Washington par le président Nixon, il y en a une qui a déjà été traitée à Bruxelles, celle de « l'environnement ». À Bruxelles, nous avons donné notre

[1] M. Robert Sargent Shriver est ambassadeur des États-Unis à Paris.

[2] Robert Orris Blake, conseiller près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis août 1968.

accord à ce qui a été dit. On a demandé que M. Brosio fasse un tour des capitales européennes. Nous lui répondrons. La procédure est entamée.

Il y a également l'idée d'avoir des réunions de hauts fonctionnaires et un groupe de planification. Je vous dis tout de suite que nous ne nous y opposerons pas.

Vous verrez très vite cependant, que si on voulait aborder là des problèmes politiques importants, ces réunions de hauts fonctionnaires ne représenteraient pas tout à fait ce que le président Nixon peut avoir en tête. Il aura, je le crains, une déception, mais nous participerons à ces réunions.

Qu'il soit bien entendu cependant que je considère que, sur ce point, il n'y a pas de changement par rapport aux conversations que le président Nixon et le général de Gaulle[1] ont eues et que les conversations bilatérales continueront, de la façon la plus régulière, sur les problèmes les plus importants.

M. Shriver : Oui, certes.

M. Debré : Ces conversations seront la règle. Nous n'avons pas d'objection aux réunions que vous suggérez et à une certaine planification, étant bien entendu que nous considérons par priorité les conversations bilatérales. C'est ce qui avait été dit dans les entretiens de Paris et de Versailles.

M. Shriver : Je suis d'accord.

Les Ministres rappellent que l'un des principaux objectifs de l'Alliance est l'établissement d'une paix juste et durable en Europe, fondée sur la stabilité, la sécurité et la confiance mutuelle. Les Alliés se proposent, en demeurant en étroite consultation, de rechercher, avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtent le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. En conséquence, ils ont chargé le Conseil de dresser une liste de ces questions et d'étudier comment pourrait s'engager, le moment venu, dans les meilleures conditions un processus de négociation, et de faire rapport à la prochaine réunion des Ministres. Il est clair que toute négociation doit être bien préparée, qu'il faudrait s'assurer la participation de tous les gouvernements dont le concours serait nécessaire pour parvenir à un règlement politique en Europe.

(*Pacte Atlantique Nord, organismes de l'Otan, Environnement*)

[1] Lors de la visite du président Nixon à Paris le 28 février, 1er et 2 mars 1969.

403

NOTE

Entretien du directeur d'Asie-Océanie[1]
avec le conseiller politique de l'ambassade de Chine à Paris

N. n° 162/AS[2]. *Paris, 6 juin 1969.*

Dès son retour à Paris, après une absence de deux ans et demi, le conseiller politique de l'ambassade de Chine, M. Sung Chih Kuang, a exprimé le désir de rencontrer le directeur d'Asie. Celui-ci l'a reçu le 6 juin.

Il s'agissait d'une visite de courtoisie. M. Sung n'avait pas de démarche précise à effectuer. La conversation a porté sur des sujets très divers ; elle s'est déroulée dans une atmosphère de cordialité toute nouvelle.

Après avoir exprimé sa satisfaction d'être de retour à Paris ainsi que sa volonté d'entretenir avec le Département des contacts fréquents et fructueux, M. Sung a répété les propos tenus précédemment[3] par l'ambassadeur, M. Huang Chen[4], devant le Ministre et devant M. Alphand[5], sur les bonnes intentions de son pays à l'égard de la France. Il a mentionné l'accueil cordial réservé à M. Manac'h[6] à son arrivée à Pékin et indiqué qu'à Paris, M. Huang Chen souhaiterait reprendre contact avec M. Paye. Il était disposé soit à lui faire visite soit à lui faire parvenir une invitation. Il avait aussi l'intention d'inviter le directeur d'Asie-Océanie et ses collaborateurs.

Interrogé par M. Froment-Meurice, le conseiller chinois a donné sur la situation dans son pays et sur les principales questions d'actualité intéressant la Chine les précisions suivantes :

– La Révolution culturelle n'est pas terminée mais l'étape principale a été franchie et c'est une grande victoire. L'action devra être poursuivie dans certains domaines, comme l'éducation. Une réorganisation des administrations centrales est actuellement en cours à Pékin. Elle entraînera des transferts de pouvoir en direction des provinces ainsi qu'une réduction des personnels. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la bureaucratie.

[1] Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, chef du service des échanges culturels à la direction des relations culturelles de 1966 à 1968, premier conseiller près l'ambassade de France à Moscou de 1968 à 1969 et chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département à partir de mars 1969.

[2] Dans la marge du document, on peut lire les annotations manuscrites suivantes : « Vu il faut maintenir des conversations régulières avec les Chinois. La direction économique pour les échanges, la direction politique pour des propos d'ordre général et notamment pour le Vietnam. M[ichel] D[ebré]. 10.6 ».

[3] Se reporter au compte rendu d'entretien entre M. Huang Chen et Michel Debré publié ci-dessus.

[4] Huang Chen est ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis 1964. Il rejoint son poste (il avait été rappelé en Chine en juillet 1967) le 20 mai 1969.

[5] Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[6] Etienne Manac'h est ambassadeur de France à Pékin depuis mars 1969.

– En ce qui concerne le conflit frontalier sino-soviétique[1], l'URSS n'a pas répondu à la note chinoise proposant l'ouverture de négociations. Celles-ci d'ailleurs ne pourraient aboutir que si les Soviétiques se décidaient à abandonner leur double jeu, à mettre un terme à leurs provocations notamment au mouvement de leurs troupes en direction de la frontière. Tant qu'ils ne feront pas preuve de sincérité une solution restera impossible à trouver.

– La Chine n'accorde guère d'attention à la conférence mondiale des Partis communistes qui vient de s'ouvrir à Moscou[2]. Que l'on y parle d'elle ou non lui importe peu.

– Au sujet du Vietnam, la Chine estime toujours que l'affaire doit être réglée par les Vietnamiens eux-mêmes. Elle n'a pas pris position sur les propositions en dix points faites par le FNL. Le problème ne pourra pas être réglé par un accord entre les États-Unis et l'URSS, deux pays extérieurs à la zone du conflit.

(*Asie-Océanie, Chine, Relations extérieures, Relations France-Chine, 1968-1972, 747*)

404

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DUFOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH.

T. nº 341. *Paris, 7 juin 1969, 15 h. 35.*

Diffusion strictement réservée.

Je me réfère à mon télégramme nº 265 (3e alinéa)[3].

Le directeur d'Afrique-Levant a remis ce matin 7 juin à l'ambassadeur du Liban une liste de matériels représentant l'armement de deux bataillons dont la France fait don au Liban (transport compris). Il a été remis à M. Takla[4] une deuxième liste relative aux munitions correspondantes, représentant un total de 8,5 millions de francs, pour le paiement desquelles un crédit COFACE[5] de neuf mois est consenti au bénéfice du Liban. Il a été indiqué à M. Takla que c'était là une dérogation sans précédent à la règle selon laquelle des munitions ne sont vendues qu'au comptant.

[1] Se reporter aux documents publiés ci-dessus et ci-dessous et relatifs au conflit frontalier sino-soviétique.

[2] La conférence mondiale des Partis communistes se tient à Moscou du 5 au 17 juin 1969.

[3] Le troisième paragraphe du télégramme nos 265 à 267, adressé de Paris à Beyrouth le 6 mai 1969, invite l'ambassadeur à indiquer au président Hélou que la France lui fera parvenir prochainement une proposition relative à une aide aux forces armées libanaises, compte tenu des besoins du Liban et de ses possibilités financières.

[4] Philippe Takla est ambassadeur du Liban à Paris depuis janvier 1968.

[5] La COFACE est la Compagnie française d'assurance pour le Commerce extérieur.

L'ambassadeur a paru favorablement impressionné par cette offre qu'il porte sans délai à la connaissance de son gouvernement.

(*Collection des télégrammes, Beyrouth, 1969*)

405

M. POFILET, AMBASSADEUR DE FRANCE À KHARTOUM,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 89 à 92. *Khartoum, 9 juin 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 10, 09 h. 37)

Nos rapports avec le nouveau gouvernement soudanais[1]

Je me réfère au télégramme du Département nos 65 à 68[2] du 6 juin, première partie.

Cette ambassade n'était pas sans connaître dans ses grandes lignes la doctrine et la pratique constante de notre diplomatie vis-à-vis d'événements analogues à ceux qui viennent d'avoir lieu au Soudan. Néanmoins, le Département est très vivement remercié des indications complémentaires qu'il a bien voulu lui donner pour éclairer sa voie.

Dans le cadre ainsi tracé de nos rapports avec les nouvelles autorités soudanaises, le point à propos duquel cette ambassade risque d'un moment à l'autre d'être en difficulté se situe dans le libellé de ses notes verbales habituelles.

J'ai évité jusqu'à présent d'employer la formule : « République démocratique du Soudan » tout en abandonnant l'ancienne qui eut nécessairement conduit cette ambassade dans une impasse et j'ai fait rédiger depuis quelques jours la correspondance qui ne pouvait plus attendre sous la forme suivante : « Ministère soudanais des Affaires étrangères – Direction du Protocole ».

Certes, il semble que cette disposition pourrait être provisoirement maintenue en attendant qu'une notification officielle des changements intervenus

[1] Le 25 mai 1969 l'armée soudanaise prend le pouvoir et forme un nouveau gouvernement, nettement orienté à gauche, avec le général Gafaar El-Nimeri, commandant en chef de la garnison de Gedaref, en tant que président du Conseil de la Révolution et ministre de la Défense, avec M. Babiker Awadalla, ancien président de la Cour suprême, comme Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Le nouveau régime se présente sous l'étiquette de « République démocratique du Soudan ». Voir les télégrammes de Khartoum nos 73 et 76 à 78 des 25 et 26 mai 1969.

[2] Le télégramme nos 65 à 68 adressé par Paris le 6 juin 1969 rappelle la doctrine et la pratique diplomatique françaises en matière de reconnaissance de gouvernement. Cela implique, en l'occurrence, que l'ambassadeur maintienne des relations avec le nouveau gouvernement en se limitant à régler au fur et à mesure les problèmes qui se présentent et en poursuivant la défense des intérêts de la France et de ses ressortissants. Dans le cas présent, l'ambassadeur est invité à adopter une attitude qui ne soit pas empressée mais courtoise en attendant de reprendre des activités plus étendues notamment économiques.

nous soit faite. Mais il faut considérer que, dans le cas présent, une telle communication peut tarder ou même ne pas avoir lieu du tout.

En présence d'une telle éventualité, il me paraît préférable de ne point laisser les choses en état de stagnation et d'aller franchement de l'avant (signature de l'accord culturel[1], projets économiques[2], célébration de notre fête nationale). J'introduirai donc, dès la semaine prochaine, dans la correspondance de cette ambassade, sauf avis contraire du Département, la formule « République démocratique du Soudan ».

(*Afrique-Levant, Soudan, Relations politiques avec la France*)

406

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2542 à 2546. *Washington, 9 juin 1969.*

Sans diffusion. (*Reçu* : le 10 à 00 h. 47).

Pour le Ministre et le Secrétaire général

D'après des renseignements convergents le président des États-Unis s'apprête à remplacer assez prochainement M. Sargent Shriver, comme ambassadeur des États-Unis à Paris. Ainsi que je l'ai indiqué, les relations entre le président et le sénateur Edward Kennedy sont devenues fort tendues depuis quelques semaines et les membres du parti républicain font ouvertement pression sur le Président pour qu'il ne conserve pas, dans un des postes essentiels de la diplomatie américaine, un ambassadeur si notoirement démocrate. D'autre part, il est possible que le Président et M. Kissinger aient des réserves sur l'action à Paris du présent ambassadeur.

M. Nixon, qui a d'ailleurs bien d'autres postes à remplir, en particulier ceux de Bonn et de Rome, a fait pressentir un certain nombre de républicains chevronnés connus pour leur sympathie envers la France. C'est ainsi qu'il s'est d'abord adressé, au moins pour une mission d'information à Paris, à M. Irving C. Hanners, secrétaire général de l'ordre des Cincinnati. Celui-ci m'a dit avoir décliné. Depuis l'entourage du Président s'est tourné vers M. William Burden, qui se trouve actuellement à Paris pour affaires. M. William Burden est le président du comité France-Amérique, ancien

[1] L'accord de coopération culturelle et technique est signé à Khartoum le 22 décembre 1969, voir le télégramme de Khartoum n°s 193 et 194 du 20 décembre 1969.

[2] Les projets économiques français au Soudan sont principalement : le projet de Sogreah (Société grenobloise d'études agronomiques et hydrauliques) pour l'achèvement du complexe hydraulique de Kharch'm el Girba (barrage, pompage, usine électrique) ; celui de la CGE, (Compagnie générale des Eaux) pour une usime d'utilisation de l'eau de mer en vue de l'approvisionnement en eau de Khartoum (dépêche de Khartoum n° 106/DE du 13 février 1969) ; le projet de Soletanche pour des forages de puits ; le projet d'aérodrome de Khartoum.

secrétaire adjoint au Commerce pour les questions d'aviation et plus récemment secrétaire adjoint pour l'aviation. M. William Burden a été de plus ambassadeur à Bruxelles pendant l'administration Eisenhower. Ancien président du *board des trustees* du musée d'art moderne de New York, il est de plus membre du conseil d'administration d'un très grand nombre de sociétés américaines telles que : *Allied Chemical Corporation, American Metal Climax, Columbia Broadcasting System, Lockheed Aircraft Corporation, Hanover Bank and Trust Co.* Il a à sa disposition les grandes ressources financières qui lui viennent par sa mère de la famille Vanderbilt.

M. William Burden est un très sincère ami de la France. Ses convictions politiques le placent à l'aile droite du parti républicain.

M. William Burden m'a dit que le président Nixon ne l'avait pas encore approché personnellement mais que si cela était fait et dès que cela sera fait il accepterait avec plaisir ce poste. Il avait décliné au préalable d'être ambassadeur au Japon.

J'insiste sur le caractère confidentiel de cette information non encore confirmée.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

407

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2547 à 2553. *Washington, 9 juin 1969.*

Sans diffusion. (*Reçu :* le 10, 00 h. 50).

Conférence de Midway[1]

Si la conférence de Midway a été l'occasion d'annoncer, comme on l'attendait, un premier retrait de troupes américaines, le communiqué commun des présidents Nixon et Thieu ne paraît pas apporter d'éléments nouveaux en ce qui concerne le règlement politique.

Le premier retrait de troupes – officiellement qualifié de « redéploiement » ou « remplacement » – porte en définitive sur 25 000 hommes des forces combattantes, et non sur 50 000 comme le bruit en avait couru ces dernières semaines. Il est donc vraisemblable qu'une concession ait été faite sur ce point au général Thieu. Toutefois, M. Nixon a déclaré qu'il fera connaître les plans de relèves consécutives au fur et à mesure que des décisions seront prises à cet effet. Le général Thieu a ajouté que d'autres

[1] Cette conférence a réuni à Midway en juin 1969 le président Nixon et le président Thieu du Sud-Vietnam. Elle avait pour objectif d'obtenir un rapprochement des points de vue entre Américains et Sud-Vietnamiens dans la recherche d'une solution au conflit du Vietnam, en particulier en ce qui concerne le « redéploiement des troupes ».

remplacements seront envisagés à intervalles réguliers en fonction des trois critères déjà fixés par le président Nixon (préparation des troupes sud-vietnamiennes, progrès de la négociation à Paris, intensité de l'action militaire de l'adversaire). Il n'est donc pas exclu que le chiffre de 50 000 soit atteint assez rapidement.

Quoiqu'il en soit, si au stade actuel une concession a été faite au général Thieu, il n'en reste pas moins que ce premier « désengagement » américain conduira Saigon à prendre une plus juste mesure des réalités et, partant, pourra provoquer un assouplissement de sa position.

Le communiqué commun, pour n'en retenir que les principaux points, rejette les « tentatives communistes visant à prédéterminer le résultat des futures élections avant qu'elles aient eu lieu » et à imposer au Sud-Vietnam tout système, programme ou forme particulière de gouvernement, telle qu'une formule de coalition, sans considération de la volonté du peuple sud-vietnamien. Le principe des « élections libres » y est réaffirmé. Celles-ci devront être entourées de « garanties et sauvegardes » : cette mention reprend l'un des points qui avaient été assez appuyés dans le discours du 14 mai du président Nixon et s'adresse visiblement au FNL, qu'il s'agit de rassurer, plus qu'à Saigon.

Il est également précisé que des dispositions en vue d'un contrôle international pourront être incluses dans le règlement politique. Sur ce point, on remarque que M. Rogers, lors de sa conférence de presse du 5 juin, avait adopté une position plus accommodante à l'égard du Front en n'excluant pas sa participation à une commission de contrôle des élections.

Dans l'ensemble, le communiqué semble apporter l'approbation formelle du général Thieu au discours du président Nixon du 14 mai. Mais il n'en ressort pas expressément que, du côté saïgonais, on ait accepté de tenir des élections dans des conditions autres que celles prévues par la constitution sud-vietnamienne.

Il ne semble pas pourtant que, d'une façon générale, M. Nixon ait fait un pas en arrière par rapport à son discours du 14 mai ou qu'il ait pris des engagements susceptibles de rendre plus difficile l'aboutissement à une solution. On remarque en effet l'absence de référence à la constitution du Sud-Vietnam ou à la légitimité de son gouvernement.

D'autre part, la négociation de Paris est évoquée sur un ton plus positif qu'il n'est d'usage dans les déclarations unilatérales du gouvernement sudiste. Ainsi, le plan de paix en 10 points du FNL est cité comme contenant, certes, des éléments inacceptables, mais aussi des propositions qui n'apparaissent pas très éloignées des positions de Washington et de Saigon.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

408

M. DUBOIS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À ABIDJAN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 2/DA. *Abidjan, 10 juin 1969.*

Mission au Biafra de M. M'Bahia Ble, ministre ivoirien des Forces armées et du Service civique.

Le Département connaît le rôle particulier qu'a joué le gouvernement de la Côte d'Ivoire dans la libération des dix-huit techniciens pétroliers, notamment des quatorze Italiens retenus au Biafra[1]. Lorsqu'il est apparu au président Houphouët-Boigny que le général Ojukwu[2], après avoir condamné à mort ces techniciens, n'était que peu enclin à les gracier, il dépêcha au Biafra l'un de ses plus fidèles compagnons, M. M'Bahia Ble[3]. Je suis allé, aujourd'hui, rendre visite au ministre qui m'a fait le récit de sa mission.

C'est dans la nuit du 2 au 3 juin que M. M'Bahia Ble, accompagné de son collègue gabonais des Travaux publics, M. Malekou[4], s'envola pour le Biafra : des MIG[5] fédéraux signalés comme patrouillant au dessus du terrain retardèrent l'atterrissage à Uli. Dans la journée et la soirée du 3 juin, les deux ministres devaient rencontrer à trois reprises le général Ojukwu. La thèse de ce dernier est connue : « Le plus clair des ressources fédérales provient des redevances pétrolières et mon peuple ne comprendrait pas que je puisse gracier des gens qui, du fait de leur action, contribuent à faire tuer mes propres soldats ». Les arguments du président Houphouët-Boigny et du président Bongo étaient, eux aussi, convaincants, mais lors de la première entrevue, le général Ojukwu écouta les envoyés mais maintint sa

[1] Le 12 mai, l'agence *Italia* annonce à Rome l'interruption depuis le 9 des liaisons radio avec une base de l'agence italienne des Pétroles AGIP (*Azienda Generale Italiana Petroli*), situé dans le Mid-West. Le 13, la Croix-Rouge internationale entreprenait des démarches auprès des autorités biafraises en faveur des techniciens de l'AGIP retenus par l'armée biafraise. Se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique pour le Ministre du 21 mai 1969, reproduite ci-après.

[2] Odumegwu Emeka Ojukwu, gouverneur militaire de l'État de l'Est du Nigeria à partir de janvier 1966, proclame l'indépendance du Biafra le 30 mai 1967 et devient le chef militaire de la province sécessioniste.

[3] Kouadio M'Bahia Ble, instituteur, député à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire (1957-1963), questeur de cette Assemblée (1959-1963), ministre de la Jeunesse et des Sports (février-septembre 1963), ministre des Forces armées, de la Jeunesse et du Service civique (septembre 1963-30 septembre 1968) est nommé ministre des Forces armées et du Service civique depuis le 23 septembre 1968.

[4] Paul Malekou, licencié en droit public et en sciences politiques, a été inspecteur principal du Travail et chef du service interrégional du Travail et de la main-d'œuvre du Centre-Gabon à Port-Gentil (juillet 1963-juillet 1964), ministre du Travail et des Affaires sociales (25 avril 1964-20 mars 1965), ministre de l'Éducation nationale et du Service civique (20 août 1966-6 novembre 1967), ministre délégué à la Présidence de la République gabonaise, chargé de la coordination et des Affaires étrangères (26 janvier-4 juillet 1968), ministre des Travaux publics et des Transports depuis le 4 juillet 1968.

[5] MIG, avions militaires soviétiques puis russes, du nom du constructeur Mikoyan-Gourevitch.

position. Deux de ses conseillers se montrèrent spécialement intransigeants, le ministre de l'Information et surtout, M. Mojekwu, le ministre de l'Intérieur ; en revanche, sir Louis M'Banefo[1] prit très vite le parti de la clémence. Ce n'est donc qu'à l'issue de la troisième entrevue que le général Ojukwu promit la libération[2], laissant aux Gabonais et aux Ivoiriens le soin de discuter des conditions de celle-ci avec les Italiens, mais exigeant cependant que M. Pedini, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères, qui attendait à Libreville, vienne au Biafra prendre possession de ses compatriotes.

Mercredi soir, M. M'Bahia Ble, qui avait obtenu l'assurance que les prisonniers seraient libérés au plus tard vendredi, temps nécessaire lui avait-on expliqué, pour avertir le Pape de cette décision, s'apprêtait à reprendre l'avion pour Libreville. Mais le ministre de l'Intérieur, mécontent de cette décision, sous des prétextes très divers et fallacieux, fit au dernier moment des difficultés pour l'embarquement qui ne put se faire qu'à destination de Cotonou.

Le 13 juin, MM. Malekou, M'Bahia Ble et Pedini reprenaient l'avion pour Uli et rentraient tôt le matin du samedi avec les dix-huit libérés à Libreville, non sans avoir essuyé sur le chemin du retour un orage d'une violence exceptionnelle qui a laissé, à tous les passagers, un très mauvais souvenir.

Du récit du Ministre, volontairement abrégé, je crois retirer, à l'attention du Département, les considérations suivantes :

1° L'impression extraordinaire que M. M'Bahia Ble conserve de son séjour au Biafra qu'il a sillonné dans tous les sens allant à vingt-et-un kilomètres de Umuahia, puis dans Oweri ; l'esprit de résistance, d'abnégation, le courage des Ibos ont fait son admiration et il est convaincu que ce peuple est prêt à lutter jusqu'à la mort et à « s'allier avec le diable » si cela doit lui permettre d'atteindre son objectif : le droit à l'autodétermination. Je suis persuadé, m'a dit le ministre, que si demain la France, la Côte d'Ivoire ou le Gabon cessaient leur aide, les Chinois seraient prêts à prendre la relève et que les Biafrais l'accepteraient pour prolonger leur survie.

2° La forte personnalité du général Ojukwu a vivement impressionné mon interlocuteur ainsi que son sens de l'organisation et sa finesse politique. Le général a tout de suite vu l'intérêt qu'il avait à libérer les prisonniers, mais il devait tenir compte de son entourage. À cet égard, M. M'Bahia Ble est sévère à l'égard du ministre de l'Intérieur, personnage vénal, lié aux Portugais et, vraisemblablement par leur intermédiaire, mais sans le savoir, manipulé par les Anglais. C'est ce ministre qui fut à l'origine des fuites provenant de Lisbonne et donnant au gouvernement portugais un rôle qu'il

[1] Sir Louis M'Banefo, juriste nigerian, juge à la Cour suprême du Nigeria en 1952, puis juge à la Cour suprême de la Région orientale de 1961 à 1966, président de la Cour suprême du Biafra et ambassadeur, plénipotentiaire dans les négociations pour la recherche d'une solution à la guerre civile qui déchire le Nigeria.

[2] Le 5 juin, le général Ojukwu rend publique sa décision de gracier et de libérer les dix-huit techniciens de l'ENI.

n'a jamais eu dans la libération des prisonniers. C'est lui aussi qui fit tout pour entraver la mission de MM. M'Bahia Ble, Pedini et Malekou.

3° L'affaire biafraise, m'a confié le ministre ivoirien, est la honte de l'Afrique et la preuve que ce continent préfère la politique de l'autruche au sens des réalités ; car il suffirait que la commission de consultation de l'OUA fasse pression sur le général Gowon[1] pour que celui-ci se prête aux concessions qui permettraient l'ouverture de véritables négociations. Elle ne le fait pas au nom de faux principes. Et pendant ce temps-là, a poursuivi M. M'Bahia Ble, ce sont des organisations, animées par des Blancs qui ravitaillent le Biafra et ce sont des pilotes blancs qui risquent leur vie chaque nuit pour que le Biafra continue de vivre.

4° Comme je demandais au ministre si des contreparties avaient été demandées par le général Ojukwu au gouvernement italien, il m'a regardé fixement quelques instants puis m'a répondu qu'il n'y en avait pas.

Cela dit, M. M'Bahia Ble m'a montré un protocole d'accord signé par lui-même, son collègue gabonais, M. Pedini et le général Ojukwu dans lequel le gouvernement italien s'engage à ne pas permettre à ses travailleurs d'exercer leurs activités (évidemment pétrolières) dans des zones précisées d'accord entre les parties. Ce serait le seul document qui aurait été signé, mais M'Bahia Ble m'a ajouté que M. Pedini avait pris – verbalement – deux autres engagements :

– l'Italie augmenterait son aide humanitaire au Biafra ;
– l'Italie serait prête à faire pression sur la Grande-Bretagne pour que celle-ci incite le gouvernement de Lagos à reconsidérer sa position à l'égard du problème biafrais. M. Pedini a ajouté que cette pression serait facilitée par le fait que la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun serait vraisemblablement réexaminée dans un proche avenir.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1959-1969, politique étrangère, 1969, n° 14*)

409

NOTE

Pour le Ministre

N. n° 158/AM. *Paris, 10 juin 1969.*

Les télégrammes de Québec en date du 9 juin exposent que du côté québécois on désire vivement qu'après la réunion de la commission permanente franco-québécoise et malgré l'absence de M. Laurent[2], il soit bien clairement réaffirmé que la coopération continue dans tous les domaines.

[1] Le général Yakubu Gowon devient le chef de l'État du Nigeria suite au putsch militaire du 22 juillet 1966.

[2] M. Pierre Laurent, conseiller d'État est le directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques. Il avait été convenu qu'il présiderait la délégation française à la Commission

M. Claude Morin a exprimé le vœu que l'on se réfère à l'échange de lettres du 24 janvier dernier, prévoyant la mise en œuvre d'études sur le satellite franco-québécois destiné à des fins culturelles et éducatives.

Il semble des plus opportuns que nous n'opposions pas une fin de non-recevoir à cette demande.

Les objections techniques que l'on peut tirer de la négociation sur Intelsat ne semblent pas devoir être retenues. De toute manière, nous ne pouvons souscrire implicitement à l'idée qu'un système international ou américain puisse nous empêcher de mettre en œuvre des réalisations vitales pour l'avenir de la langue française.

La notion de satellite « régional » soumis à des autorisations internationales est à la fois techniquement douteuse et politiquement peu admissible. Accepter le principe d'une sorte de permission préalable pour une liaison « est-ouest » de 5 000 kilomètres serait d'ailleurs compromettre notre liberté d'action pour nos liaisons « nord-sud » allant de 4 à 8 000 kilomètres. Le Centre national d'Études spatiales (CNES) a déjà fait les démarches nécessaires pour que les fréquences utiles soient exploitées par les divers modèles de satellites Symphonie, fonctionnant sur un circuit franco-africain ou franco-québécois. Il est à noter aussi que la République fédérale d'Allemagne a été mise au courant de l'échange de lettres du 24 janvier, et n'y a pas fait d'objection.

Sur le plan financier, le crédit nécessaire à l'étude a été dégagé par accord entre le Département et le ministère de la Recherche scientifique.

Sur le plan franco-québécois, un refus de notre part, compte tenu des changements politiques survenus en France, et des pressions récemment exercées par Ottawa, serait certainement interprété par le gouvernement québécois comme l'indication que nos intentions ont changé en ce qui concerne le Québec, et que nous ne sommes plus disposés à tenir les engagements antérieurs.

La mention de l'échange de lettres du 24 janvier éviterait de donner à la question tout éclat intempestif et la présenterait comme ce qu'elle est : une affaire déjà réglée et en cours, qu'on ne désire pas interrompre.

(*Amérique, 1964-1970, Canada 1969, n° 213*)

permanente franco-québécoise, à la place de M. de Lipkowski, membre du gouvernement. Mais les autorités fédérales canadiennes ayant beaucoup insisté (voir la note n° 152/AM du 4 juin 1969, non reproduite)pour que M. Laurent aille également à Ottawa ou qu'il reporte sa visite, il avait été décidé que celui-ci ne se rendrait pas au Canada. Cependant, pour marquer la volonté de la France de toujours donner la même importance à sa coopération avec le Québec que ce soit après comme avant le départ du général de Gaulle, la direction d'Amérique propose dans cette note au Ministre de se référer à l'échange de lettres du 24 janvier 1969 concernant la mise à l'étude d'un satellite franco-québécois pour prendre les contacts précis en ce domaine et confirmer ainsi la volonté de la France de maintenir ses liens privilégiés avec le Québec. Cette attitude répondrait à l'attente des Québécois sans pouvoir apparaître comme un élément nouveau aux yeux des autorités fédérales.

410

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 693 à 698. *Phnom Penh, 11 juin 1969.*

Réservé.

Suite à mon télégramme nos 685 à 692[1].

L'ambassadeur d'Australie[2], convoqué ce matin 11 juin par le ministre intérimaire des Affaires étrangères, a eu la surprise de s'entendre annoncer que le Cambodge avait décidé de reprendre ses relations diplomatiques avec les États-Unis.

L'explication que donne le prince Sihanouk de cette décision est qu'il a été pleinement satisfait par la note américaine récemment transmise par l'ambassade d'Australie et par la déclaration du sénateur Mansfield (mon télégramme nos 656 à 659)[3]. À son avis, le gouvernement américain a ainsi « désavoué » ses porte-parole, dont les propos avaient dénaturé le sens de la déclaration de reconnaissance des frontières cambodgiennes. Plus rien ne s'oppose donc à la normalisation des rapports entre Washington et Phnom Penh.

Cette décision et les circonstances dans lesquelles elle a été prise, suggèrent certaines réflexions :

1) L'explication donnée par le Prince n'emporte pas plus la conviction que la raison précédemment invoquée pour rejeter la déclaration américaine[4]. C'est la façade d'une réalité plus complexe.

2) La note américaine ayant été remise le 22 mai, le prince Sihanouk a pris son temps avant de la juger satisfaisante. Il aurait pu réagir plus rapidement ou au contraire attendre plus longtemps. Or il a choisi d'annoncer cette décision en même temps que la rupture avec Bonn, et pour lui faire en quelque sorte contrepoids vis-à-vis de sa propre opinion publique et vis-à-vis de l'opinion mondiale. Ainsi fait-il apparaître que seul le comportement des Allemands de l'Ouest est cause de la rupture et qu'il ne s'agit pas

[1] Télégramme nos 685 à 692 du 11 juin 1969, non reproduit. Il se réfère au télégramme de Phnom Penh no 683 du 11 juin 1969, qui rapporte que le prince Sihanouk a annoncé le 10 juin la reprise immédiate des relations diplomatiques avec les États-Unis et la rupture totale des relations avec la République fédérale d'Allemagne.

[2] Noël Saint Clair Deschamps, ambassadeur d'Australie à Phnom Penh depuis 1962.

[3] Télégramme nos 656 à 659 du 3 juin 1969, non reproduit. Il rapporte que l'agence khmère de presse a publié une déclaration du gouvernement américain affirmant n'avoir fait aucun commentaire à la presse restreignant la portée de sa déclaration du 16 avril 1969 relative à sa reconnaissance des frontières du Cambodge. Et que l'AKP a également diffusé la déclaration faite le 8 mai 1969 par Mike Mansfield, sénateur démocrate du Montana depuis 1953, soulignant que les diverses interprétations données de la déclaration américaine du 16 avril ne provenaient pas des organes exécutifs du gouvernement américain.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh nos 600 à 604 du 16 mai 1969.

d'un coup de barre à gauche[1]. Le Cambodge se fonde uniquement dans chaque cas sur la réciprocité.

3) Si la rupture avec Bonn a pu faciliter la reprise avec Washington, d'autres considérations ont également joué. Le Prince a reconnu que, même s'il ne demandait pas une aide directe aux États-Unis, il obtiendrait plus facilement avec leur appui, celle des organismes financiers internationaux. Il a sans doute aussi tenu compte des perspectives de paix au Vietnam.

4) Il n'en reste pas moins que la plupart des raisons qui l'avaient incité à surseoir à un rapprochement avec Washington subsistent. Elles avaient jusqu'à présent pesé d'un tel poids qu'on peut se demander si la décision d'aujourd'hui est bien définitive. Quoiqu'il en soit, les relations khméro-américaines ne sont pas près d'atteindre leur rythme de croisière.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1969*)

411

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 589 à 596[2]. *Hanoï, 11 juin 1969.*

Réservé. Urgent. (*Reçu :* le 12, 12 h. 55 et 14 h. 06).

Gouvernement révolutionnaire provisoire

La décision de constituer un gouvernement provisoire au Sud est sans doute l'aboutissement d'un processus ancien. La question avait certainement été examinée lors de la visite faite au mois de mars dernier par une délégation du Front, quoiqu'il n'en ait pas été fait mention officiellement. Les observateurs avaient en effet remarqué que la mission du docteur Cung[3] avait été reçue suivant le protocole suivi pour les délégations étrangères du rang le plus élevé.

Le problème a été à nouveau évoqué à la fin du mois de mai entre les représentants du Front et de l'Alliance[4]. Il se peut que cette rencontre ait

[1] Le 8 mai 1969, le Cambodge annonce l'élévation de la représentation de la République démocratique allemande à Phnom Penh au rang d'ambassade. Ce qui a entraîné le rappel de l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Phnom Penh. D'après le télégramme de Phnom Penh nos 685 à 692 du 11 juin 1969, non reproduit, ce qui a incité le prince Sihanouk à rompre ses relations diplomatiques avec la RFA, c'est qu'il a considéré comme un camouflet l'annonce faite par Bonn le 4 juin de la « mise en sommeil » de son ambassade au Cambodge.

[2] Ce télégramme est rédigé par François Simon de Quirielle délégué général de France *a.i.* auprès du gouvernement de la République populaire du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967.

[3] Phung Van Cung, responsable de la propagande au sein du Front national de libération sud-vietnamien et chef du réseau de renseignement de ce dernier au Sud-Vietnam. Vice-président et ministre de l'Intérieur du gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam dont la formation est annoncée le 10 juin 1969.

[4] L'Alliance des forces nationales, démocratiques et de paix du Vietnam. Ce mouvement, créé en février 1968, au début de l'offensive du Têt, se déclare représentant des « masses » des zones du

eu lieu à Hanoï. Des rumeurs avaient en effet circulé à cette époque que des membres du Front et de l'Alliance se trouvaient dans la capitale. Il est non moins vraisemblable que les dirigeants de la RDV[1] y ont participé. C'est à la suite de cette réunion que fut décidée la convocation du congrès national appelé à proclamer le gouvernement provisoire révolutionnaire de la République du Sud-Vietnam.

Ce congrès s'est tenu quelque part dans le Sud à la veille de la conférence de Midway[2]. Il a désigné le gouvernement provisoire, dont j'adresse par ailleurs la liste au Département (mon télégramme n° 588)[3], et créé auprès de celui-ci une Assemblée consultative provisoire.

Le gouvernement de la RDV a été informé officiellement le lundi 9 juin dans la matinée par le représentant du Front par intérim à Hanoï, M. Soao, qui a rendu visite au Premier ministre[4]. Cette audience avait été relatée en bonne place dans la presse du 10, mais sans que fut mentionnée son objet.

Les ambassades socialistes ont été mises au courant dans la soirée du 9, confidentiellement, la communication leur a été faite par le ministère des Affaires étrangères de la RDV, au nom du parti Lao Dông[5]. Il leur a été demandé en même temps de solliciter auprès de leur gouvernement la reconnaissance de la République du Sud-Vietnam.

Dans les milieux diplomatiques socialistes, l'on hésite pour l'instant à formuler une opinion sur les raisons qui ont amené les dirigeants Nord et Sud Vietnamiens à créer ce gouvernement révolutionnaire provisoire et sur les conséquences que cette décision pourrait avoir sur les négociations en cours. L'on se réserve de connaître plus exactement la composition des organes directeurs de la nouvelle République et l'équilibre qui a été établi entre les diverses tendances pour se prononcer.

L'on note cependant que maître Nguyen Huu Tho[6] a été écarté de la présidence du gouvernement au profit de M. Phat[7], qui passe pour ne pas être inféodé à l'idéologie marxiste. L'on remarque également que la place faite à l'Alliance, tant dans le gouvernement que dans l'Assemblée nationale, est supérieure à celle à laquelle lui donnerait droit le rapport de force. À l'inverse, l'on souligne que le Front national se réserve non seulement la

Sud-Vietnam non encore « libérées » par le FNL. Il entend regrouper les classes moyennes et aisées du Sud pour constituer avec le FNL le « gouvernement d'Union nationale » dont parle le programme d'août 1967 du Front.

[1] République démocratique du Vietnam.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon n°s 716 à 720 du 6 juin 1969.

[3] Télégramme d'Hanoï n° 588 du 11 juin 1969, non reproduit.

[4] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

[5] Lao Dông, abréviation de Dang Lao Dông Vietnam, parti des travailleurs du Vietnam. Nom pris par le parti communiste vietnamien (PCV) en 1951.

[6] Nguyen Huu Tho, président du Front national de libération sud-vietnamien de 1961 à juin 1969, puis président du Conseil consultatif du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[7] Huynh Tan Phat, président du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam depuis juin 1969.

présidence du gouvernement mais aussi les ministères des Affaires étrangères, de la Défense nationale et de l'Intérieur, ainsi que le portefeuille de ministre délégué à la présidence.

Les explications fournies jusqu'à présent, tant par les dirigeants nord-vietnamiens ou du Front dans les entretiens privés que par la presse, sur les motifs de la proclamation de la République du Sud-Vietnam et la création d'un gouvernement révolutionnaire ne paraissent pas absolument pertinentes. Le représentant du Front m'a indiqué que son organisation, contrôlant déjà les quatre cinquièmes du territoire et les trois quarts de la population, exerçait de fait les attributions et les responsabilités d'un gouvernement. Il s'agissait en quelque sorte de la traduction juridique d'une réalité. Il a ajouté que la décision prise par le congrès des représentants du peuple du Sud-Vietnam était la conséquence de l'obstination américaine à maintenir en place l'actuelle administration saïgonaise et à faire obstacle à la formation d'un cabinet de paix.

Il n'apparaît pas que ces faits, qui ne sont pas nouveaux, suffisent à justifier le risque de réactions de la part de Washington et de Saigon qui pourraient modifier le cours actuel des négociations.

(*Collection des télégrammes, Hanoï, 1969*)

412

M. Curien, Ambassadeur Haut Représentant de la République française à Brazzaville,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 193/DAM. *Brazzaville, 11 juin 1969.*

Voyage à l'intérieur du Congo

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint au Département une note rédigée par M. Chatelais[1], premier secrétaire de cette ambassade, à la suite d'un voyage qu'il a effectué dans la région de l'ancien Niari[2].

Les déplacements en brousse étant assez rares au Congo pour diverses raisons, il paraît particulièrement intéressant de relever ainsi les constatations faites sur l'état d'esprit des populations et notamment de la jeunesse qui est, semble-t-il, moins différente de celle de Brazzaville qu'on ne le croit d'ordinaire.

Annexe

Voyage dans l'ancien Niari

Du 24 mai au 1er juin, j'ai visité la région de la Lekoumou (Sibiti, Komono, Bambama, Zanaga) et la partie nord de l'actuel Niari (Mossendjo, Divenié, Mayoko). Ce sont des zones

[1] M. Michel Chatelais est premier secrétaire près l'ambassade de France à Brazzaville de 1966 à juillet 1969.

[2] Ce récit est publié en annexe de ce télégramme.

de forêt, sans moyens de communication convenables, plutôt délaissées et en tout cas très défavorisées par rapport aux autres régions de l'ancien Niari (Dolisie, Jacob, Madingou, Loutété) où l'existence du chemin de fer a permis un début de mise en valeur (exploitation du bois, sucre, élevage, ciment).

Ce voyage est le premier que j'ai effectué au Congo depuis mon arrivée à Brazzaville, en mars 1966. Le désir de toucher du doigt les réalités du pays ne me manquait pas, mais, pendant très longtemps, les Congolais voyaient d'un mauvais œil les déplacements de diplomates en brousse : le premier conseiller[1] s'étant aventuré vers la fin 1966 dans le Nord, *Etumba*[2] (n° 37) avait fait grief à cette ambassade de « lancer des émissaires du côté de Boundji (fief M'Bochi de M. Opangault[3], ancien ministre de l'abbé Youlou) pour rechercher un nouveau Président ». Finalement, le ministère congolais des Affaires étrangères avait interdit aux diplomates, par une note du 8 novembre 1966[4], de se rendre à l'intérieur du pays sans autorisation préalable.

La mesure qui n'a pas encore été rapportée, a été en pratique assouplie : il suffit maintenant de prévenir les Affaires étrangères quelques jours à l'avance et il n'est pas d'exemple qu'elles se soient opposées à un projet de déplacement. Le pouvoir réagit ici, comme en d'autres domaines, contre le style policier du précédent régime.

Il ne s'ensuit pas cependant que les Congolais aiment nous voir circuler chez eux. Ils ne comprennent pas l'intérêt qu'on trouve à faire du tourisme dans une brousse dont ils n'aspirent qu'à sortir. Prendre plaisir à être ballotté sur des pistes défoncées, à partager leurs menus frugaux (manioc, viande de singe, chair de serpent, chenilles de bambou, cœur de tige d'ananas, vin de palme…), à dormir dans des gîtes d'étape où pullulent punaises, moustiques et parfois mouches filaires, est une chose éminemment suspecte. Expliquer que le spectacle des chutes de la Nyanga ou de celles, majestueuses, de la Bouenza, le silence et la beauté de la forêt, la rencontre au détour d'une piste avec un groupe de pygmées se rendant à la chasse, ou la recherche de masques, fétiches ou objets usuels fabriqués par ces peuples d'artistes que sont les tribus du groupe Echira (Bapounou, Baloumbou) ou M'Bede N'Zabi (Bakota, Bambamda, Bandjabi, Batsangui, etc.) valent bien que l'on endure quelques désagréments ne fait pas tomber la méfiance. Nos interlocuteurs écoutent poliment, feignent d'être convaincus et demandent ensuite au chauffeur ou à l'interprète ce qu'on est réellement venu faire. Ainsi, à Zanaga, le commandant de la brigade de gendarmerie questionne le chauffeur : « c'est un militaire français, n'est-ce pas ? ». « Non, c'est un diplomate ». « Mais les diplomates français sont tous des militaires. Vous voyez, ce qui les intéresse, ce sont les zones frontières ».

Pressentant cet écueil et désireux de ne pas être pris pour un visiteur clandestin, j'ai pris la précaution de faire partout une visite de courtoisie aux chefs de district. Ils étaient généralement avenants mais ils demandaient à examiner mes papiers et relevaient mon identité. « C'est pour mon journal personnel », précise l'un d'eux. À Sibiti, le commandant de gendarmerie et le président de la Fédération de la Jeunesse du Parti (JMNR)[5] m'abordèrent et

[1] M. Robert Picquet est premier conseiller près l'ambassade de France à Brazzaville de 1965 à 1968.

[2] *Etumba*, hebdomadaire, organe du parti unique, le parti congolais du travail (PCT), dont le premier numéro parut en 1964, tire à deux mille exemplaires. Cet imprimé s'intitule « Organe de combat du Mouvement national de la Révolution », il reproduit et commente les thèses du Conseil national de la Révolution et publie régulièrement des articles sur le Vietnam, la Corée, Cuba, la Chine populaire et l'URSS. Le directeur est M. Ikoko, en même temps, directeur de l'imprimerie nationale.

[3] Jacques Opangault, ancien vice-président de la République du Congo-Brazzaville (1961-1962), président du mouvement socialiste africain (MSA), ministre d'État de mai à août 1963, arrêté en août 1963 à la suite de la prise du pouvoir par l'armée congolaise et de la démission du président Youlou (15 août 1963).

[4] Le texte de cette note est transmis par le télégramme de Brazzaville n°s 1287 et 1288 du 13 novembre 1966, non publié.

[5] JMNR : la Jeunesse du mouvement national révolutionnaire est fondée le 16 août 1964, lorsque fut créé le Mouvement national de la Révolution, dans le but de faire pénétrer dans la jeunesse les aspirations marxistes du nouveau régime. La JMNR est organisée en milices réparties sur l'ensemble du territoire, instruites par des Cubains et des Chinois et placées sous le contrôle du ministère de la Jeunesse.

portèrent un intérêt marqué à mon voyage. À Divenié, le chef de district mit à ma disposition un guide… et deux gendarmes.

Une exception cependant à cette circonspection générale : Mossendjo. La ville est fréquentée par de nombreux forestiers et la présence d'un Blanc, fut-il diplomate, surprend moins que dans les régions où, hormis les missionnaires, il n'en passe un que tous les trois mois. De plus, le chef de district était absent. Ce fût donc le seul endroit où j'eus le sentiment agréable de passer inaperçu.

L'intérêt qu'a présenté pour moi ce voyage n'a pas besoin d'être souligné. En un peu plus d'une semaine, j'ai appris plus sur le pays qu'en trois ans de vie brazzavilloise. Je passerai sur les aspects touristiques, « gastronomiques », ethnographiques ou autres pour ne retenir que les côtés politiques. Sans doute convenait-il sur ce plan d'être d'une extrême prudence et je me suis bien gardé de me montrer curieux devant les Congolais. Mais il est des faits qui parlent d'eux-mêmes et quelques conversations avec des missionnaires ou autres compatriotes ont permis de serrer de plus près l'interprétation qu'il convenait de leur donner.

La première constatation qui s'est imposée avec force est que la nation congolaise se cherche encore et se crée avec peine. Sans doute se dit-on partout congolais et fier de l'être. Les Bapounous de Divenié, les Batékés de Bambama parlent avec condescendance des Gabonais voisins et pourtant frères de race. Mais les obstacles à cette unité sont encore nombreux. Le sentiment d'une appartenance commune est contrarié par les querelles tribales. On n'a que mépris pour les Pygmées « qui ne vous regardent jamais dans les yeux ». On déteste les Laris, fonctionnaires et commerçants que l'on tient pour des « colons » et des « envahisseurs ». Les Bakougnis de Mossendjo s'estiment supérieurs à leurs voisins Batékés, Bambambas ou Bandjabis et penseraient déchoir en donnant à l'un d'eux leur fille en mariage etc. Ces clivages ethniques reflètent des degrés d'évolution différents et résultent, à l'évidence, des disparités économiques qui existent entre les régions intégrées dans les circuits de production et celles qui s'en trouvent à l'écart.

La seconde impression qui s'est dégagée tout au long du voyage est que le pays, dans son ensemble, a été très marqué par les cinq années de révolution. Le décalage supposé entre Brazzaville, agitée et instable, et la brousse, sage et bien pensante, est largement une vue de l'esprit. La capitale est à l'image du pays et chaque chef-lieu de district la prend pour modèle. Dans la plupart des villages, on trouve la même jeunesse scolarisée, oisive, insatisfaite, non pas hostile mais distante et réservée. À Zanaga, en 1966, les militants ont fait, comme à Brazzaville, la guerre aux « fétiches ». À la même époque, à Divenié, ils ont « vigilé », multipliant les barrages aux sorties de la localité. La jeunesse est aujourd'hui en partie désabusée mais il reste des traces. À Sibiti, des adolescents portent l'effigie de Mao Tsé Toung. À Zanaga, dans la résidence du chef de district, on remarque la revue *Pékin Information*. Sans doute l'endoctrinement est-il encore très superficiel mais il a cultivé ou fait naître des sentiments de frustration plus profonds et vivaces.

L'effervescence des dernières années a naturellement porté un coup aux structures établies. L'appareil de l'État, tant décrié, est moins sûr de lui face aux organes du Parti. L'autorité s'est diluée et le pays n'est plus administré comme il le devrait. À Divenié, ce n'est pas le chef de district qui décide de l'utilisation des crédits, mais un collège de fonctionnaires et de cadres du Parti. La population n'accepte pas la moindre contrainte et se refuse à tout travail bénévole : les passages des pistes les plus difficiles se trouvent toujours à l'entrée des villages. Les fonctionnaires, souvent originaires d'une région différente, disposent rarement des moyens nécessaires, sentent l'inutilité de l'effort et ne font pas de tournées.

Les dernières observations faites concernent la position de la France au Congo. Il apparaît tout d'abord que notre clientèle traditionnelle (vieux fonctionnaires, notables, anciens combattants) se réduit et pèse de moins en moins dans la vie du pays. Les générations montantes n'ont pas le même état d'esprit et n'accordent pas spontanément leur sympathie. Cette évolution est encore masquée par l'empressement des plus âgés à nous être agréables mais c'est sans doute une erreur de n'en pas tenir compte. Trop de compatriotes n'ont pas reconverti leurs mentalités et leurs habitudes. La pratique du tutoiement, même chez les missionnaires, demeure la règle : nul doute qu'elle blesse la jeunesse, fière et inquiète, et qu'elle irrite inutilement les cadres politiques ou administratifs dont les parents sont ces gens modestes des villages. Ce n'est peut-être pas un hasard si les régions réputées pour être restées ces dernières années à l'abri des secousses brazzavilloises, où il faisait encore bon vivre (Pointe-Noire, Vallée du Niari), ont actuellement un climat politique moins bon que celui de la capitale.

Un autre fait qui frappe est la place occupée par la France ou les Français dans le développement du pays. Il n'est pas de réalisations spectaculaires où elle ne soit présente. L'inconvénient est sans doute de faire naître chez les Congolais le sentiment qu'ils sont étrangers à leur propre pays : le Chemin de Fer Congo Océan, c'est l'ATEC[1] ; l'exploitation forestière, c'est encore en majorité des Européens ; la cité moderne de Makabana, c'est la Comilog[2]. Ces réalisations sont perçues comme autant d'États dans l'État. Les chantiers forestiers groupent parfois mille à deux milles personnes qui dépendent de l'autorité exclusive du « Blanc ». Le poste administratif de Makabana est situé en dehors de la cité, etc. Il ne reste pour le Congo que les zones marginales et déshéritées. Ainsi, lorsque je demandais au chauffeur si l'étape du lendemain serait difficile, il me répondait tantôt : « on pourra faire du 100 à l'heure, c'est une piste de forestiers », tantôt : « ce sera très dur, c'est la route nationale »…

Telles sont les impressions qui me restent à l'issue de cette tournée. Elle me laisse un sentiment d'ambiguïté et de malaise. Le Congo, en proie à ses contradictions et à ses problèmes, risque d'être pour longtemps encore un pays difficile.

(Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Congo-Brazzaville, 1959-1969, politique intérieure, 1969, n° 14)

413

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 920 à 922. *Pékin, 12 juin 1969.*

(*Reçu :* 12 h 15).

Tensions frontalières entre la Chine et l'URSS

Je me réfère à mon télégramme n°s 902 à 910[3].

Le ministère des Affaires étrangères[4] a envoyé hier à l'ambassade de l'URSS une note qui fait état d'un nouvel et grave incident dans le Hsien de Yumin.

1) Dans la soirée du 10 juin, indique le texte, des douzaines de soldats soviétiques ont envahi, comme le 2 mai dernier, la région occidentale des monts Barlouk du district de Yumin, dans le Sinkiang. Ces troupes, ajoute la note, se sont livrées à des provocations délibérées contre des pâtres et ont

[1] ATEC : L'agence trans-équatoriale des communications est à l'origine une organisation inter-états africains pour le développement du transport. Le chemin de fer Congo-Océan et le port de Pointe Noire servent à évacuer le minerai de manganèse extrait à Moanda (Gabon) par la compagnie des mines de l'Ogooué (COMILOG), exporté pour l'essentiel, à la fin des années 1960, vers les États-Unis, la France et l'Allemagne fédérale. Les avoirs de l'ATEC situés au Congo-Brazzaville sont nationalisés le 24 octobre 1969. Une ordonnance du même jour porte création d'une agence trans-congolaise de communications (ATC).

[2] COMILOG ou compagnie des mines de l'Ogooué, qui exploite le manganèse situé dans le sud-est du pays. Le capital est réparti principalement entre des sociétés françaises, l'État gabonais et diverses autres participations dont certaines sont hollandaises.

[3] Le télégramme n°s 902 à 910 n'est pas reproduit. Son titre est « Pékin et la conférence communiste mondiale » et porte sur la position de Pékin par rapport aux incidents frontaliers avec l'URSS.

[4] Chen Yi est ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis 1958.

enlevé l'un d'entre eux. Quelques minutes plus tard, lorsque les garde-frontières chinois sont venus protester, les Soviétiques ont ouvert le feu, tuant un civil puis ils ont fait pénétrer un grand nombre de tanks et de véhicules blindés en territoire chinois dans l'intention de provoquer un accrochage encore plus grave. L'incident se développe.

2) Sur une question du ministre-conseiller[1], le chargé d'affaires[2] de l'URSS a indiqué que la note avait été déposée à travers la grille de son ambassade par un porteur du Wai Chiao Pu qui s'était aussitôt esquivé. Quelques minutes plus tard, radio Pékin avait diffusé le texte.

3) J'observe que, si la tension a désormais gagné l'ensemble de la frontière mandchoue (assez difficile à atteindre pour les Russes par suite de la longueur de leurs lignes de communication), tous les incidents survenus depuis la mi-avril au Sinkiang (cf. mon télégramme nos 902 à 910) ont été localisés dans un secteur de quelque 500 kilomètres faisant face à Semipalatinsk, entre la vallée de l'Ili et celle de l'Irtysh, très excentrique pour les Chinois et où l'armée rouge dispose sur le plan stratégique d'avantages certains.

(*Collection des télégrammes, Pékin, 1969, 2886*)

414

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2647 à 2657. *Moscou, 12 juin 1969.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

Remarques sur le discours de M. Brejnev à la conférence des PC

Ce qui a, tout d'abord retenu l'attention dans l'intervention de M. Brejnev devant la conférence de Moscou (mon télégramme no 2557)[3], c'est, (si l'on écarte l'hypothèse d'une mise en scène acceptée d'avance par les Roumains) la péripétie apparemment spectaculaire que constituait l'injection du problème chinois dans les débats par le principal protagoniste. Ce n'est pas, toutefois, le seul aspect intéressant de ce discours, dont une analyse d'ensemble a été adressée au Département par DA no 1083.

Quelques observations complémentaires s'imposent tant sur l'économie générale du discours que sur certaines lacunes ou innovations.

[1] M. Pierre Cerles, premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis 1963.

[2] Le chargé d'Affaires soviétique à Pékin est Aleksei Elizavetin depuis 1968.

[3] Dans ce télégramme non reproduit, en date du 8 juin 1969, l'ambassade rapporte les principaux passages de l'intervention du secrétaire général du PCUS, dans laquelle ce dernier élude l'affaire tchécoslovaque mais attaque l'attitude chinoise.

Le Premier secrétaire du PCUS ne s'est pour ainsi dire pas référé aux conférences de 1957 et 1960[1] et à la validité de leurs conclusions. Il n'a que rarement mentionné le document principal soumis à l'actuelle conférence. Il ne s'est pas prononcé sur l'importance relative de ses différents chapitres, dont le délégué australien avait demandé la disjonction pour que tous les délégués puissent souscrire au troisième chapitre relatif au programme d'action contre l'impérialisme.

En agissant ainsi, M. Brejnev a sans doute voulu éviter de dévoiler son jeu et cherché à demeurer au-dessus de la mêlée. Il a été également prudent et temporisateur sur l'un des problèmes essentiels qui divisent les délégués. L'impérialisme est-il en train de devenir plus agressif ? La question n'a pas été abordée de front dans le discours. Il n'a pas été question non plus des événements de Tchécoslovaquie, présentés il y a encore quelques mois comme ayant une valeur exemplaire, comme une collusion de l'impérialisme avec une opposition interne dans un pays socialiste.

M. Brejnev a dit, certes, que l'impérialisme demeurait le principal ennemi, mais il a donné l'impression que la Chine pouvait en être un autre, dans la mesure où elle ralliait le camp adverse ou faisait son jeu. La RFA, chose remarquable, n'a été mentionnée que dans le contexte de la Chine accusée de flirter avec elle.

La doctrine qui inspire le discours demeure, dans l'ensemble, celle de M. Khrouchtchev, confirmée, après sa chute, au XXIIIe congrès du PCUS[2] ; possibilité de prévenir une nouvelle guerre mondiale grâce à l'union des forces, coexistence pacifique avec les États de régimes différents, incompatibilité des idéologies, rivalité économique des deux systèmes, importance de la révolution scientifique et technique dans cette compétition que M. Brejnev, moins optimiste que son prédécesseur, se représente comme longue et dure[3]. Il a d'ailleurs dû rappeler que les besoins de la Défense nationale ne permettaient pas de consacrer toutes les ressources à l'économie, tout en notant les progrès déjà enregistrés du niveau de vie de la population.

Les États-Unis sont mentionnés expressément comme ne constituant pas une exception à la politique de coexistence pacifique de l'URSS « dont les rapports se sont développés récemment en particulier avec la France, la Finlande, l'Italie et le Japon ».

[1] La conférence des PC (14-16 novembre 1957) a rassemblé à Moscou 68 partis communistes. La déclaration commune insiste sur la lutte pour la paix comme tâche primordiale des PC.

La conférence des PC (10 novembre-3 décembre 1960), également à Moscou, regroupant 81 partis, a porté sur les problèmes internationaux et la stratégie du mouvement communiste. Elle a dénoncé l'impérialisme américain, le révisionisme yougoslave et le dogmatisme chinois.

[2] Le 23e congrès du PCUS s'est tenu à Moscou du 29 mars au 8 avril 1966. De nouveaux statuts du parti sont adoptés, le 8e plan quinquennal est approuvé et Brejnev reprend le titre de secrétaire général auparavant porté par Staline.

[3] Nikita Sergueievitch Khrouchtchev avait affirmé en 1961 que le socialisme l'emporterait sur le capitalisme. Il assurait que l'économie soviétique surpasserait l'économie britannique en dix ans et l'économie américaine en 20 ans et que l'URSS serait alors parvenue à l'étape du communisme.

Si M. Brejnev a réaffirmé l'intérêt de l'URSS pour la sécurité européenne, il paraît avoir introduit un élément nouveau par son allusion à l'opportunité de créer un système de sécurité en Asie.

En ce qui concerne l'activité des PC dans les pays capitalistes, une évolution est perceptible dans l'attitude de M. Brejnev qui reconnaît notamment les potentialités révolutionnaires de la jeunesse, à condition qu'elle s'initie d'abord à la théorie[1]…

De même le premier secrétaire du PCUS paraît montrer un intérêt nouveau pour le rôle révolutionnaire des paysans en Afrique et en Asie. Que l'Amérique latine soit absente de ses réflexions est également remarquable. M. Brejnev a voulu éviter d'opter nettement pour l'une des deux conceptions, l'une violente, l'autre pacifique, qui s'opposent dans cette partie du monde. Parlant après lui, l'observateur cubain n'a pas caché que, pour les castristes, l'orientation fondamentale ne doit pas être la lutte contre le risque de guerre, mais la défaite de l'impérialisme.

Ceux qu'inquiète d'autre part la doctrine de la souveraineté limitée, n'auront pas été rassurés par la manière dont M. Brejnev a éludé la question tout en critiquant ceux qui calomnient l'internationalisme prolétarien[2].

Enfin sur la question de la reconstitution éventuelle d'une certaine unité organique du mouvement, M. Brejnev est demeuré évasif, se bornant pour le moment à recommander des réunions périodiques de conférences théoriques. Le dernier mot n'est sans doute pas dit à ce sujet, non plus que sur d'autres points effleurés ou éludés par M. Brejnev.

(*Collection des télégrammes, 1969, Moscou*)

[1] Les théoriciens du régime soviétique manifestent en général une réserve certaine à l'égard des mouvements populaires « spontanéistes » qui pourraient s'écarter de la thèse du rôle directeur du parti communiste dans le mouvement révolutionnaire.

[2] En application des principes de l'internationalisme prolétarien et de la solidarité des pays socialistes, ceux-ci ne disposeraient que d'une souveraineté limitée les uns vis-à-vis des autres, ce qui justifierait une intervention contre ceux qui s'écarteraient de la ligne générale.

415

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OTAN ET AU REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD.

T. C. nº 275.[1] *Paris, 12 juin 1969.*

Je me réfère à votre télégramme nos 2424 à 2431[2] et au télégramme de Repan Bruxelles qui vous a été communiqué sous le nos 520 à 524[3].

Les démarches répétées des autorités américaines au sujet des propositions faites par le président Nixon[4] en ce qui concerne le fonctionnement de l'Alliance incitent à accueillir ces dernières avec prudence. On peut craindre en effet que les États-Unis désormais moins soucieux, en matière de sécurité, du renforcement militaire de l'Alliance que de la préparation de leur dialogue avec l'URSS, ne cherchent à donner un tour nouveau à l'Organisation de Bruxelles et à l'orienter vers des tâches politiques, économiques et sociales de caractère communautaire, évolution que de nombreux États extérieurs à l'Alliance ne manqueront pas d'interpréter comme le renforcement d'un bloc.

Nous devons veiller dès à présent à ne pas nous laisser entraîner au-delà de ce que nous souhaitons et marquer les limites dans lesquelles nous consentirons à participer aux projets en question.

Je vous prie en conséquence d'intervenir auprès du département d'État en vous inspirant des considérations suivantes :

1º Nous ne pourrions nous rallier à l'institution d'un organisme intermédiaire entre le Conseil réuni à l'échelon des représentants permanents et ce

[1] Ce télégramme est signé par le ministre des Affaires étrangères M. Debré, dont la signature remplace celle de M. Alphand, Secrétaire général, qui a été rayée.

[2] Le télégramme de Washington nos 2424 à 2431 du 2 juin 1969 informe Paris que M. Georges Stoney Springsteen, adjoint de M. Martin Josef Hillenbrand et secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes, a convoqué le ministre-conseiller de l'ambassade, M. Jacques Leprette, pour lui exposer les propositions américaines au sujet des futures activités de l'Otan : 1) institution de rencontres périodiques des ministres-adjoints des Affaires étrangères qui discuteraient notamment des armes stratégiques ; 2) institution d'un groupe spécial de planification politique qui ne réduirait pas le rôle de l'APAG (*Atlantic policy advisory group*) et travaillerait en liaison avec les délégations à Bruxelles et les administrations des diverses capitales ; 3) création d'une commission d'experts responsables devant les vice-ministres qui se consacrerait aux problèmes de l'environnement et aux défis de la société moderne. M. Brosio, secrétaire général de l'Otan, doit visiter les quinze capitales et interroger les gouvernements sur ce projet.

[3] Le télégramme émanant de la représentation française à Bruxelles du 14 juin 1969 et transmis à Washington sous les nos 520 à 524 rend compte d'un échange de vues au Conseil de l'Atlantique Nord sur les propositions américaines. Plutôt que d'instituer des rencontres des ministres-adjoints des Affaires étrangères, un accord s'est fait pour convoquer des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord à un niveau élevé, comme cela se fait déjà lorsque la nécessité se fait sentir. Au sujet de l'institution d'un groupe de planification ou de la réforme éventuelle de l'APAG, les divergences sont apparues ; on relève des oppositions à toute prolifération d'organismes et à toute initiative qui diminuerait les prérogatives et l'autorité du Conseil et qui mettrait en cause l'unanimité de ce dernier.

[4] Le président Nixon fait ces propositions au cours de son discours du 10 avril 1969 devant le Conseil de l'Atlantique Nord. Voir plus haut la note du service des pactes du 6 juin 1969.

même Conseil réuni à l'échelon des ministres, on s'exposerait à faire se créer ainsi une sorte d'exécutif de l'Alliance, ce à quoi nous sommes évidemment opposés. Le problème d'ailleurs n'est pas de créer un organisme supplémentaire mais de faire en sorte que les représentants permanents aient des instructions précises de leurs gouvernements ; satisfaction de cette exigence élémentaire dépend des gouvernements eux-mêmes. Si les États-Unis et nos autres partenaires devaient convenir de tenir des réunions groupant des personnalités de haut niveau autres que les ministres, notre délégué permanent auprès du Conseil y représenterait la France, muni, comme à l'habitude, des directives indispensables.

2° Nous ne sommes pas davantage favorables à la création d'un groupe spécial de planification politique dont le nom évoque sans raison une intégration à laquelle nous ne pouvons nous prêter et dont il convient de dire qu'elle peut présenter au regard de la conception que nous avons de la détente, de sérieux inconvénients. S'il s'agit simplement de procéder à l'échelon du Conseil et avec le concours d'experts à des échanges de vues sur des perspectives d'avenir, il n'y aurait là rien de très différent de ce qui s'est déjà fait dans le passé et de ce que nous pouvons accepter. Les précisions données par M. Kosciusko-Morizet sur la procédure envisagée par Washington laissent malheureusement craindre que les vues américaines vont bien au-delà. Tout en indiquant à vos interlocuteurs notre sentiment sur ce point, vous leur demanderez des précisions sur les sujets qu'ils entendent ainsi discuter, ainsi que sur les conclusions d'ordre pratique qu'ils attendent de la réforme qu'ils proposent.

3° Nous ne sommes pas hostiles à ce que l'Alliance procède à certaines études sur les « défis » posés à la société moderne. Mais nous aimerions, avant tout engagement, disposer de précisions indispensables. En effet, ces études ne devront pas faire double emploi avec les travaux poursuivis au sein d'organismes plus larges, plus qualifiés, politiquement moins engagés et auxquels participent les États membres de l'Alliance (OCDE, Commission économique pour l'Europe). Il est capital, d'autre part, que ces études n'abordent pas des sujets qui pourraient apparaître comme répondant à un effort de mobilisation idéologique (jeunesse, création d'un corps de paix atlantique, etc.). En revanche, nous tenons, ainsi que je l'avais suggéré à Washington, à ce que ces études n'aient pas pour seul objet le bien-être des pays évolués, mais aussi le développement des peuples moins favorisés.

Vous indiquerez enfin que, tout en comprenant les préoccupations qui inspirent les projets américains, notre conviction demeure que c'est au plan bilatéral que nous pouvons le plus utilement traiter avec les États-Unis des problèmes qui intéressent nos deux pays.

(*Pacte Atlantique Nord, Organismes de l'Otan, 1969*)

416

M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 744 à 748[1]. *Saigon, 13 juin 1969.*

(*Reçu* : 14 h. 08).

De l'effet de la pression militaire américaine

Dans une note que la direction d'Asie a bien voulu me communiquer pour information[2], il est question de savoir jusqu'à quel point les forces de l'armée de libération sont en mesure de supporter les pressions, et plus précisément les pertes en hommes auxquelles les soumet la poursuite des opérations.

Depuis que ses troupes sont en force au Sud-Vietnam, le commandement américain a toujours nourri l'illusion que les pertes ennemies finiraient par atteindre un niveau tel que le recrutement sur place et les infiltrations n'arriveraient plus à les compenser.

Si l'on s'en tient à ses statistiques, les pertes ennemies du 1er janvier 1961 au 31 mai 1969 se sont élevées à 507 262 tués, dont 181 146 en 1968 et 74 659 dans les cinq premiers mois de 1969, soit une moyenne de 15 000 par mois, ce qui doit donner environ 90 000 tués au cours du premier semestre de 1969. Ces chiffres montrent déjà que depuis dix-huit mois les pertes vietcongs sont stationnaires.

D'autre part, jusqu'en septembre 1968, les services d'information du MAC[3] publiaient régulièrement chaque semaine les chiffres des effectifs vietcongs qui, en légère mais constante augmentation, s'établissaient alors à 230 000 hommes. Il est permis de penser que si le commandement américain a cessé de publier ces chiffres, c'est vraisemblablement parce que cette tendance des effectifs vietcongs à s'accroître ne pouvait guère aller qu'en se confirmant.

De fait, il existe des indices que les forces vietcongs n'ont pas actuellement de problèmes majeurs d'effectifs et qu'elles disposent de ressources en hommes suffisantes pour pouvoir non seulement compenser leurs pertes mais également continuer d'augmenter leurs effectifs. Au nombre de ces indices, on peut citer la rapidité avec laquelle, selon des déclarations d'officiers américains, les divisions vietcongs opérant dans la région de Saigon sont parvenues à recompléter leurs rangs après l'offensive du 23 février dernier.

[1] Ce télégramme est rédigé par Raymond Pierre, deuxième conseiller près le consulat général de France à Saigon depuis 1966.

[2] Note non retrouvée.

[3] *Military Assistance Command Vietnam*, commandement militaire américain au Sud-Vietnam créé en 1962.

Il convient de considérer enfin que grâce au renforcement de son artillerie l'armée de libération a pu adopter une stratégie nouvelle qui lui permet de doser ses sacrifices en hommes en combinant selon ses moyens les actions de cette artillerie avec des attaques au sol contre les positions alliées. Elle est ainsi parvenue, comme le prouve l'augmentation de la moyenne des pertes américaines depuis le début de l'année, à exercer sur l'ennemi une pression accrue tout en maintenant ses propres pertes au même niveau.

Il ne faut guère s'attendre dans ces conditions à ce que la pression militaire que les Américains exercent de leur côté sur les forces vietcongs aboutisse à un fléchissement de leur résolution de combattre aussi longtemps qu'il le faudra pour atteindre leurs objectifs fondamentaux.

(*Collection des télégrammes, Saigon, 1969*)

417

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2620 à 2629. *Washington, 13 juin 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu :* le 14, 01 h. 10).

Entretien avec M. Rogers pour la coopération scientifique franco-américaine

Je me réfère à votre télégramme no 844[1].

J'ai rendu visite ce matin, à M. Rogers pour lui exposer la manière dont nous envisagions les choses en ce qui concerne le développement de la coopération scientifique franco-américaine, ne faisant d'ailleurs que confirmer les propos que M. Levy avaient tenus le 4 juin à M. Pollack (mon télégramme 2512)[2].

Le secrétaire d'État m'a dit que, pour sa part, le gouvernement américain apporterait un soutien « enthousiaste » au programme qui serait mis en œuvre dans ce contexte. S'agissant de la procédure à suivre, il souhaitait que l'on adopte des formules souples permettant d'adapter l'action des deux

[1] Dans ce télégramme du 28 mai 1969, non repris, le ministère des Affaires étrangères indique étudier les suggestions du gouvernement des États-Unis concernant la coopération scientifique franco-américaine. Son intention est de prendre contact avec les personnalités scientifiques françaises intéressées puis de déterminer les domaines et les moyens de financement nécessaires. Ainsi seraient établies des bases solides pour développer un programme de coopération.

[2] Non reproduit, ce télégramme de Washington en date du 7 juin 1969 fait état de la conversation entre M. Levy, conseiller scientifique de l'ambassade et M. Herman Pollack, directeur des Affaires scientifiques internationales au département d'État au sujet de la coopération scientifique entre la France et les États-Unis. Le haut fonctionnaire américain estime souhaitable de donner rapidement une impulsion à cette affaire pour ne pas laisser s'émousser l'intérêt qu'elle a suscité. À l'effet de lever les obstacles éventuels, M. Pollack propose que les deux gouvernements publient une déclaration d'intention commune.

gouvernements à l'évolution des problèmes de la recherche scientifique. Il pensait qu'il y aurait intérêt à procéder aussi rapidement que possible à un échange de notes qui se bornerait à fixer le cadre de la coopération. Si elle était confirmée, la prochaine venue aux États-Unis du ministre français de la Recherche scientifique, à l'occasion du lancement d'Apollo XI, permettrait de procéder à cet échange de notes auquel on donnerait une certaine solennité. Une cérémonie analogue pourrait d'ailleurs avoir lieu le même jour à Paris.

On souhaitait, du côté américain, que par la suite, les deux gouvernements patronnent une série d'accords conclus entre institutions et laboratoires de recherche français et américains. C'était d'ailleurs ces institutions et ces laboratoires qui, aux États-Unis du moins, disposeraient des crédits nécessaires à la mise en œuvre du programme de coopération. Cette manière de procéder aurait l'avantage de mettre directement en contact les principaux intéressés. On pouvait ainsi espérer que la coopération se développerait avec le minimum de procédures administratives.

M. Pollack, qui était présent à l'entretien, a précisé que le gouvernement n'aurait pas besoin de faire approuver par le Congrès l'accord-cadre franco-américain, ni même pour le moment de lui demander de nouveaux crédits.

Je serais reconnaissant au Département de me faire savoir si la proposition qui nous est faite par les Américains en ce qui concerne la procédure rencontre son agrément.

Vietnam

Au cours du même entretien, le secrétaire d'État a abordé de lui-même l'évolution de l'affaire vietnamienne. Il m'a dit qu'il avait été personnellement satisfait des conversations de Midway[1] au cours desquelles le président Thieu s'était montré « très raisonnable », notamment sur le principe de nouvelles élections sous contrôle international. Le gouvernement de Saigon était prêt à négocier sur les modalités de telles élections. Il acceptait, en particulier, que l'organe de contrôle des élections comprenne des représentants du FNL[2]. En revanche, l'autre partie durcissait sa position et posait des conditions inacceptables : engagement unilatéral des Américains de retirer leurs forces, formation d'un gouvernement de coalition dont seraient exclus, en fait, les membres de l'actuel gouvernement de Saigon, etc. En outre, contrairement aux assurances qui avaient été données à Washington par les Soviétiques, le FNL refusait maintenant de participer à des entretiens secrets à Paris. Or, on estimait, du côté américain, que le moment était venu d'entamer de tels pourparlers. M. Rogers se demandait si, du côté français, on pourrait faire quelque chose pour amener les gens du Front et de Hanoï à se rallier à cette formule. Le secrétaire d'État a répété que les États-Unis étaient disposés à négocier sur le retrait mutuel des forces et accepteraient, d'autre part, la constitution d'un organe de supervision

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon n°s 716 à 720 du 6 juin 1969.

[2] Front national de libération sud-vietnamien.

des élections comprenant des représentants du Front. On n'attachait pas une importance démesurée à la création par le FNL du « gouvernement révolutionnaire provisoire »[1].

M. Rogers avait retiré, de son récent voyage au Vietnam, l'impression d'un pays qui recelait de grandes potentialités économiques certainement supérieures à celles de la Corée. Il était tragique de voir que la poursuite de la guerre entraînait une véritable hécatombe, surtout du côté du Vietcong dont les pertes étaient souvent 10 fois supérieures à celles des Américains et de leurs alliés.

On avait l'impression, à Washington, que les Soviétiques partageaient la préoccupation américaine concernant le danger d'une mainmise chinoise sur le Sud-Est asiatique. M. Rogers en avait parlé à M. Dobrynin[2] avant son départ. N'était-il pas de l'intérêt de l'URSS de voir se constituer un Vietnam neutre qui serait aux frontières de la Chine un véritable État tampon (*buffer state*) ? L'ambassadeur de l'URSS avait dit être d'accord. La paix revenue, les États-Unis seraient disposés en tout cas, à participer à une aide économique à la région, y compris au Nord-Vietnam.

Moyen-Orient

Au sujet du Moyen-Orient, M. Rogers m'a dit qu'il ne fallait pas s'attendre à de nouveaux développements aussi longtemps que les Soviétiques n'auraient pas fait connaître leur position à l'égard du document américain. Cela dit, à Washington, on avait le sentiment, si toutefois l'on ne se méprenait pas sur le sens des propos de M. Dobrynin, que l'URSS était animée d'un sincère désir de coopération dans la recherche d'un règlement du conflit israélo-arabe.

Conversations sino-américaines

M. Rogers m'a confirmé que, du côté américain, on était prêt à tout moment à reprendre les conversations avec les Chinois et qu'on le leur avait fait savoir. Le secrétaire d'État n'a pas abordé la question du lieu de ces réunions.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï n°s 589 à 596 du 11 juin 1969.

[2] Anatoly Dobrynin, ambassadeur de l'Union soviétique à Washington depuis janvier 1962.

418

M. Curien, ambassadeur Haut Représentant de la République française à Brazzaville,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2/DA. *Brazzaville, 13 juin 1969.*

Entretien avec le commandant N'Gouabi
Relations franco-congolaises

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui le 11 juin, j'ai attiré l'attention du commandant N'Gouabi[1], chef de l'État, sur les fâcheux effets que pouvaient produire dans les relations franco-congolaises, les articles ou déclarations, déplaisants pour la France, qui avaient été diffusés ces semaines dernières par la presse ou la radio congolaise (ma lettre n° 181 du 28 mai)[2]. Même s'ils n'émanaient pas de personnalités responsables, ces propos étaient connus en France, amenaient les amis du Congo à s'interroger sur la politique de ce pays, inquiétaient les Français du Congo[3], décourageaient les investisseurs éventuels, risquaient de dissuader les Congolais d'avoir des contacts confiants avec nous, bref, étaient de nature à gêner notre coopération.

Le commandant N'Gouabi a répondu que cet état de choses ne lui avait pas échappé. Il en avait été saisi par M. Mondjo[4] après l'entretien que j'avais eu avec lui (ma lettre n° 187 du 4 juin) et il avait déjà pris des mesures. Il avait convoqué le 9 juin le ministre d'État chargé de l'Information[5] ainsi que les principaux responsables de la radio[6] et de l'Agence congolaise

[1] Concernant le chef de l'État, ses origines, sa formation, sa montée en puissance chaotique, se reporter à la dépêche de Brazzaville n° 17/DAM du 10 janvier 1969, brossant le portrait du commandant N'Gouabi, nommé commandant en chef de l'Armée populaire nationale le 5 août 1968 et président du Conseil national de la Révolution le 13 août 1968.

[2] Le télégramme de Brazzaville n° 290 du 7 mai rapporte qu'*Etumba*, l'organe du parti, a publié dans plusieurs numéros consécutifs des articles souvent déplaisants pour la France sur le thème de l'impérialisme et du néo-colonialisme, écrits parfois par des non-Congolais réfugiés à Brazzaville et mettant en doute le caractère désintéressé de la coopération française. Cette dépêche n° 181/DAM du 28 mai 1969, non publiée, relate l'entretien de l'ambassadeur de France avec le Premier ministre congolais, le commandant Raoul, qui a principalement porté sur des articles anti-français parus dans un journal de Pointe Noire *Lithende* et dans *Etumba*, l'organe du parti.

[3] L'état d'esprit de la colonie française au Congo-Brazzaville est décrit dans les synthèses de l'ambassade France n°s 10 et 11/69 des 16 et 30 mai 1969, qui rappellent les faits principaux survenus dans la vie politique congolaise du 1er au 15 mai et du 15 au 29 mai 1969, non publiées.

[4] M. Nicolas Mondjo est ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville du 12 janvier 1968 au 21 juin 1969, date d'un remaniement ministériel. Son successeur est M. Charles Assemekang. Voir le télégramme de Brazzaville n°s 394 à 397 du 22 juin 1969, non repris.

[5] M. Pierre N'Ze, ministre d'État, membre du directoire du CNR (conseil national de la Révolution), chargé de la propagande et de l'éducation, est ministre de l'Information du 31 décembre 1968 au 21 juin 1969. Pierre N'Ze n'occupe plus de fonctions ministérielles après le remaniement du 21 juin. Il est président de la commission d'organisation du CNR. Le ministère de l'Information disparaît pour être rattaché au directoire du CNR. Se reporter à la dépêche de Brazzaville n° 212/DAM du 25 juin 1969, commentant le remaniement du 21 juin, non reproduite.

[6] Camille Bongou, membre du CNR est nommé chef des services de la radiodiffusion-télévision congolaise le 21 janvier 1969.

d'Information[1]. Il leur avait demandé de veiller pour leur part à ce qu'on n'attaque pas sans raison les pays qui avaient une coopération appréciée avec le Congo et en particulier la France. De quoi aurai-je l'air, leur avait-il dit, quand je rencontrerai des chefs d'État et notamment le président de la République française si l'on peut me reprocher alors les propos déplacés de la presse ou de la radio congolaise ? Si les journalistes ne savent pas quoi dire, au lieu de broder sur des slogans, qu'ils organisent des émissions sur des réalisations pratiques : culture du cacao, travaux effectués par l'Armée, communications, etc.

Pour conclure, le commandant N'Gouabi a tenu à répéter qu'il attachait beaucoup de prix à des relations confiantes avec la France. Il l'avait dit d'ailleurs lors de son dernier voyage à l'étranger[2] aux escales de Bangui et de Fort-Lamy. Il regrettait vivement que sa visite à Paris n'ait pu avoir lieu, mais souhaitait que la coopération entre les deux pays soit toujours plus vivante. À cet égard il s'est félicité du bon accueil qu'avait reçu la mission militaire en France en mars dernier[3] et a marqué avec discrétion combien il se réjouissait de voir arriver prochainement l'avion C 47[4] dont un équipage congolais allait prendre livraison et combien l'hélicoptère, qui devait être également fourni, serait utile au Congo.

Il n'est pas douteux que le commandant N'Gouabi personnellement ainsi que les principales autorités congolaises, dont les membres du gouvernement, souhaitent maintenir un climat favorable à la coopération franco-congolaise. Il est probable néanmoins qu'il sera difficile d'empêcher complètement, à l'occasion des prochains congrès, celui de la jeunesse notamment, des propos parfois déplaisants venant de jeunes gens ou de journalistes improvisés, imbus de doctrines révolutionnaires et méconnaissant les réalités. Les dirigeants, d'ailleurs, paraissent avoir volontiers pour tactique de laisser à la jeunesse impétueuse cette soupape de sûreté que constitue l'éloquence « anti-impérialiste et anti-colonialiste ».

Il convient de constater cependant que, depuis plusieurs jours déjà, à la suite peut-être de nos démarches, les journaux n'ont pas publié d'articles déplacés visant nommément la France ou les Français.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches/DAM, Congo-Brazzaville, 1959-1969, relations avec la France, 1969, nº 22*)

[1] M. Julien Atondi.

[2] Le commandant N'Gouabi s'est rendu en visite officielle en Algérie et en République arabe unie, avec escale à Bangui et à Fort-Lamy, du 15 au 25 mai 1969. Le texte des communiqués d'Alger et du Caire est publié dans la synthèse de l'ambassade de France à Brazzaville nº 11/69 du 30 mai 1969 (vie politique du 15 au 29 mai 1969).

[3] La mission militaire congolaise, qui s'est rendue en France le 23 mars, est rentrée à Brazzaville le 2 avril, très satisfaite de l'accueil qu'elle y a reçu.

[4] La remise officielle du C 47 offert par le gouvernement français a lieu le 13 août 1969.

419

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 3/DA. *Phnom Penh, 13 juin 1969.*

Situation dans les provinces frontalières
Rapports khméro-vietnamiens

Devant les journalistes, le 11 juin, le prince Sihanouk a brossé un tableau très sombre de la situation dans les provinces de Rattanakiri et de Svay Rieng où les forces nord-vietnamiennes et vietcong, a-t-il dit, sont maintenant installées en grand nombre.

1) Dans la province excentrique de Rattanakiri, le Cambodge « est en guerre avec le Vietnam communiste » bien que ses relations avec lui restent « officiellement les meilleures ». Les forces « vietminh », c'est-à-dire nord-vietnamiennes selon la terminologie locale, qui pénètrent librement à travers la frontière ont en effet entrepris de communiser et de vietnamiser par la force les populations des zones qu'elles occupent. Elles proclament que cette province dépend d'Hanoï et auraient mis en place des chefs de villages et de circonscriptions entièrement dévoués à leur cause.

Le Prince a fait état de déplacements et de regroupements de villages, de séances d'endoctrinement imposées aux montagnards et d'assassinats de notables.

2) Dans la province méridionale de Svay Rieng où la population est beaucoup plus dense, les problèmes sont d'une autre nature. Les soldats du FNL[1] ont créé de nombreuses infirmeries de campagne – « on en compte plus de trente » – que les Khmers, par souci humanitaire, répugnent à faire évacuer. Mais les Américains connaissent parfaitement leur présence et ils les bombardent en faisant de nombreuses victimes parmi la population locale.

Que faire dans ces conditions demande le Prince.

Il faut « se battre jusqu'au bout ». Toutefois, l'armée cambodgienne n'est pas en mesure dans le nord, loin de ses bases, de repousser ni même de contenir ses redoutables adversaires, constate-t-il. C'est donc aux paysans khmers d'occuper les terres vacantes, proches de la frontière, qui attirent les envahisseurs. On sait qu'il a déjà lancé cette idée plusieurs fois dans le passé. Aujourd'hui, le remède qu'il propose paraît dérisoire d'autant que les Khmers de la plaine n'ont jamais accepté volontiers de s'installer sur les hautes terres de cette région.

De toute façon, a conclu le chef de l'État, très désabusé, il ne sert plus à rien de protester contre ce qui se passe dans ces provinces. Nos interlocuteurs nient l'évidence et ne donnent aucune suite à leurs promesses.

[1] Front national de libération sud-vietnamien.

Je tiens de source sûre que le pessimisme montré par le Prince le 11 juin lui a été inspiré par la lecture du compte rendu d'une mission d'enquête conjointe, khméro-vietnamienne, à Svay Rieng et d'une note de l'État-major sur la situation dans le nord-est. L'un et l'autre rapportent de nombreux incidents sanglants : exécution sommaire et publique de montagnards loyalistes dans le nord, personnel d'une infirmerie vietnamienne capturé et fusillé sur le champ par les Khmers près de Svay Rieng.

Il n'est pas douteux que la situation se dégrade dans les régions frontalières par suite de l'enchaînement des représailles. De plus, l'action politique menée par certains officiers ou responsables vietnamiens, peut-être de leur propre initiative, provoque de graves conflits locaux. Seules des instructions très fermes venues de Hanoï et du Front pourraient freiner cette évolution. Mais peut-on les attendre avant la fin des combats au Vietnam ?

Le Prince ne paraît pas le penser et il est fort inquiet. Il n'a d'autre ressource que de continuer, quoi qu'il lui en coûte, de soutenir sur la scène internationale « la juste cause » de ses voisins en attendant, comme il l'a dit, le moment de régler ses comptes avec eux autour d'une table de conférence.

(*Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979*)

420

M. de Saint-Legier de la Sausaye, Ambassadeur de France à Santiago du Chili,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 923/AM. *Santiago, 13 juin 1969.*

Premières impressions du Chili

Il serait présomptueux, au terme d'un mois de séjour[1] dont la première quinzaine fut, faute d'avoir présenté mes lettres de créance, exempte de contacts extérieurs, de prétendre à une connaissance autre que superficielle ou par ouï-dire d'un pays comme le Chili. Je ne crois cependant pas sans intérêt de faire part à Votre Excellence de quelques impressions, d'autant plus vives qu'elles sont les premières, avant que l'accoutumance n'en évente la fraîcheur.

Le Chili est un pays qui vit au-dessus de ses moyens. Sa situation est paradoxale car, loin d'avoir été mal traité par la nature, ce pays dispose de ressources qui lui assureraient plus que le nécessaire, s'il appliquait à les

[1] M. de Saint-Légier de la Sausaye est désigné en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française au Chili le 6 mars 1969. Il arrive à Santiago le 26 avril et prend aussitôt la direction de l'ambassade. Il présente ses lettres de créance au président Frei le 14 mai 1969. se reporter au télégramme de Santiago n°s 149 à 153 du 14 mai, non retenu.

exploiter l'énergie et l'intelligence qu'il disperse dans les jeux de la politique.

Le sol chilien contient presque tous les minéraux, y compris la plupart des plus rares. L'eau est abondante dans le Sud et le relief du sol se prête à la construction de barrages. L'Océan Pacifique constitue une réserve inépuisable pour la pêche. Les terres cultivables représentent, selon les estimations les plus raisonnables, environ 16 millions d'hectares. Le climat tempéré et les variations d'altitude rendent la terre chilienne apte à la production de la plupart des espèces végétales et à l'élevage de la plupart des espèces animales.

Le Chili tire, au surplus, de sa singulière configuration géographique un avantage qui le distingue de ses voisins sud-américains. Il est si étroit que le territoire est convenablement occupé, même si l'on tient compte de l'hypertrophie de la capitale, et que le développement économique ne s'identifie pas pour lui à la difficile conquête des régions intérieures.

Malheureusement, le Chili n'a pas su ou pas pu tirer un parti convenable des ressources dont il dispose. Les richesses minérales sont en partie exploitées, mais, pour la plupart, par des compagnies étrangères qui vendent leurs produits sur le marché mondial, de sorte que le Chili ne les met que très modestement à profit pour établir ses propres industries et que, s'il bénéficie, sous la forme de salaires ou de travaux d'équipement, de l'activité minière, la plus large part des bénéfices lui échappe. La vocation agricole du Chili ne s'inscrit guère dans les faits : deux millions d'hectares seulement sont cultivés, et encore d'une manière trop souvent rudimentaire et peu favorable à la conservation du sol lui-même.

L'industrie chilienne avait, au XIXe siècle, pris un départ précoce. Son essor fut cependant bientôt interrompu, peut-être parce que les doctrinaires du libre-échange qui occupèrent longtemps le gouvernement ne voulurent pas reconnaître que l'industrialisation exigeait un minimum d'efforts et de sacrifices et trouvèrent que le Chili avait avantage à se procurer, grâce à la vente des produits de son sol, les biens d'équipement et de consommation que fabriquait l'industrie des autres pays. Le Chili a connu un développement industriel tronqué ou, selon l'expression d'un auteur contemporain, « frustré », de sorte qu'aujourd'hui il ne reste que quelques vestiges de sa prospérité d'antan et que l'économie chilienne ne trouve plus en elle-même les moyens nécessaires à un nouveau départ. Pour que l'investissement industriel se produise, il faut l'intervention de l'État, ou l'initiative de capitalistes étrangers, ou l'aide étrangère, et souvent une combinaison de deux de ces facteurs, sinon des trois.

L'observation de la vie quotidienne montre vite ce qui manque au Chili pour se lancer dans l'aventure du développement. Les diverses sources de peuplement de ce pays ont donné naissance à une élite de qualité, intelligente, jusqu'à la subtilité, vive, cultivée et très européenne par ses affinités. Malgré l'influence prépondérante des États-Unis et les liens d'intérêt établis entre eux et une partie de la classe possédante, le Chili a, jusqu'à présent, relativement bien résisté à la pénétration de la civilisation et du mode de

vie américain. Il reste un pays foncièrement latin. Trop latin, peut-être, car le Chilien tient, de son hérédité espagnole, un goût trop prononcé pour le verbe, pour les joutes de la tribune et du prétoire, et une trop grande indifférence, qui va jusqu'au détachement, voire au fatalisme, pour la technique, l'organisation et le côté pratique des choses.

Ces défauts s'accentuent à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. Le travailleur chilien ne manque pas de qualités d'esprit, mais il ne se distingue ni par son application, ni par son initiative, ni même par ses facultés d'adaptation. Répétant inlassablement les mêmes erreurs, il semble imperméable aux leçons de l'expérience.

Si d'aventure un Chilien, secouant le joug de l'habitude, s'avisait de faire preuve d'initiative et d'esprit d'entreprise, il se heurterait bientôt aux innombrables obstacles que lui opposeraient une réglementation foisonnante et une administration anarchique, mais tentaculaire, dont la principale activité paraît consister à justifier, par des manifestations inattendues et souvent saugrenues, le maintien de fonctionnaires en surnombre. Dès qu'il sort de chez lui, le Chilien entre, bon gré mal gré, dans un jeu de l'oie où il court les plus grands risques de se voir condamné à parcourir plus de chemin en arrière qu'en avant, quand ce n'est pas à stationner pendant une période indéterminée en position d'attente jusqu'à ce que le bon vouloir d'un irresponsable l'en tire. Le plus curieux est que l'absurdité du système administratif, éclatante et irritante pour les étrangers, ne semble pas indisposer les Chiliens qui, par orgueil national peut-être, affectent de s'en étonner lorsqu'on la leur dénonce. L'administration chilienne est d'ailleurs plus paralysée que corrompue. Le trafic d'influence et la pratique du pot-de-vin sont plutôt rares aux échelons supérieurs et, même si certains subalternes ne négligent pas d'arrondir de maigres fins de mois par des profits annexes, par des opérations commerciales liées à l'exercice de leur fonction ou même par une appropriation quasi féodale du service public qui leur est confié, c'est plutôt de la lenteur, de la complication et des contradictions des formalités que souffre le public.

Héritiers d'un régime colonial dont le but consistait à prélever au moindre coût le plus possible des richesses naturelles sans se préoccuper de leur reconstitution en vue d'un avenir national auquel on ne songeait même pas, encombrés d'un système juridique et institutionnel inspiré de l'Europe mais qui ne convenait pas aux besoins d'une jeune nation, hantés par le fantôme de l'Espagne qui délégua dans ces régions lointaines des administrateurs, des soldats et des prêtres plutôt que des pionniers, les Chiliens d'aujourd'hui, dont certains, d'âge mûr et de haute extraction, se souviennent encore avec nostalgie de l'époque où le système fonctionnait à leur avantage, se rendent compte des angoissantes incertitudes, voire des périls, que comporte la situation présente, mais n'en ont pas encore tiré toutes les conclusions qui s'imposent. On ne peut manquer d'être frappé du contraste qui existe entre l'abondance des ressources, existantes ou virtuelles, de ce pays et la médiocrité de ce que les Chiliens en tirent, avec une insouciance collective qui les pousse à consommer plus qu'ils ne produisent. Malgré quelques tentatives qui ne furent pas poussées à leur terme et bien que le gouvernement chilien

s'inspire d'une doctrine dirigiste, le Chili ne dispose d'aucun plan, régional ou national. Les statistiques sont abondantes, mais incertaines, et les commentateurs ne se privent pas de mettre en doute, souvent à juste titre, les chiffres cités par le président Frei dans son message annuel au Congrès sur l'état de la nation[1].

De l'improvisation et de l'approximation générales émergent quelques certitudes. L'une des plus évidentes est que le Chili, qui assurait naguère – avec une population moindre, il est vrai – sa propre subsistance, est devenu importateur de produits agricoles. Un hasard suggestif veut que le montant de ses achats de produits alimentaires, dont la part la plus importante s'effectue en Argentine, soit équivalent à celui des charges que lui impose annuellement sa dette extérieure, ce qui revient à dire que le déficit de l'agriculture chilienne double la dette du pays.

Il est également certain que le progrès économique du pays n'a pas suivi son évolution politique et sociale. Le Chili, qui a connu en même temps que la France et, probablement à son exemple, un régime de Front Populaire, a adopté une législation sociale complexe, parfois d'ailleurs incohérente, qui constitue un facteur de freinage pour le développement économique. Les charges qui pèsent sur les employeurs et qui représentent près de 50 % des salaires déclarés sont trop lourdes. L'organisation des retraites est un véritable fléau : tout Chilien, quelles que soient sa condition et sa fonction, a droit à une retraite au terme d'une courte période d'activité, de 18 ans en moyenne, grâce à quoi il peut cumuler, vers quarante ans, un salaire et une retraite, atteindre, entre 55 et 60 ans, l'âge d'une seconde retraite, persévérer dans la vie active et se retirer enfin avec trois pensions, dont le montant est au surplus identique à celui des salaires que perçoivent les titulaires actuels de ses anciens emplois. La population chilienne forme ainsi, dans sa majorité, une cohorte d'assistés que la certitude de percevoir une part de manne dispense de tout effort et qui pèse lourdement sur le revenu de la nation.

Les infirmités du Chili se résument en un mot : l'inflation[2]. Elle est chronique et suit des phases qui n'ont que peu à voir avec l'économie. Depuis plusieurs dizaines d'années, elle n'a jamais cessé. Elle se ralentit un peu dans la période qui suit l'élection d'un nouveau président et s'accélère à mesure qu'approche la fin du mandat. Nous sommes dans une phase d'accélération. Depuis le début de l'année, le coût de la vie a augmenté de quelque 20 % et j'ai déjà assisté à trois dévaluations.

Les Chiliens sont accoutumés, ou résignés, à l'insécurité de l'inflation, que compense d'ailleurs, pour nombre d'entre eux, la certitude de percevoir un revenu qui sera nécessairement réajusté, quoique toujours avec un certain retard. Les autorités chiliennes elles-mêmes en prennent leur parti et il n'est pas rare d'entendre un ministre ou un haut fonctionnaire dire

[1] Lire le cinquième message du président Frei prononcé le 21 mai, date d'ouverture de la session parlementaire, transmis par la dépêche de Santiago n° 829/AM du 30 mai, non reprise.

[2] Le taux de l'inflation n'a cessé de croître depuis 1967 pour atteindre près de 18 % pour les trois premiers mois de 1969.

que rien de sérieux ne pourra jamais être tenté pour juguler l'inflation, car celle-ci joue le rôle d'une sorte d'anesthésique et évite de prendre des mesures que la population, accoutumée à la facilité, trouverait insupportables. On ne fait donc rien, ne serait-ce que pour freiner les progrès du crédit à la consommation, que certaines annonces publicitaires présentent d'ailleurs comme un moyen dont les particuliers disposent pour se prémunir contre l'inflation. Certains indices donnent même à penser que la Banque d'État ne dédaigne pas de participer à des opérations de marché noir sur le dollar, ce qui signifie que les pouvoirs publics spéculent contre la monnaie nationale.

Une des conséquences de l'inflation, c'est que le taux de l'argent atteint des niveaux usuraires et décourage l'investissement non spéculatif. Si l'on ajoute que des raisons d'ordre politique paraissent s'ajouter actuellement aux motifs financiers qui poussent les Chiliens à mettre leurs capitaux à l'abri à l'étranger, l'on conçoit qu'il ne reste pas grand-chose pour assurer le développement économique du pays.

C'est ici que le thème de l'aide étrangère, qui revient si fréquemment dans les déclarations des dirigeants chiliens, revêt tout son sens, qui est assez particulier. Le Chili a, en effet, besoin de capitaux étrangers pour compenser la faiblesse de ses moyens propres. Il les appelle de ses vœux et, bien mieux, les revendique presque comme un droit, voire comme une réparation. On entend souvent M. Valdès, ministre des Affaires étrangères, dire que le Chili et les autres pays d'Amérique latine ont, au cours des dix dernières années, exporté plus de capitaux, sous la forme de bénéfices rapatriés, qu'ils n'en ont reçu à titre d'investissements étrangers. De là à dire que c'est l'Amérique latine qui, avec les autres pays en voie de développement, finance le développement économique des pays industrialisés – et des États-Unis en particulier – il n'y a qu'un pas, qui est vite franchi et qui conduit à la conclusion que les pays industrialisés, États-Unis en tête, doivent porter remède à l'appauvrissement des pays d'Amérique latine par un afflux massif de capitaux, étant entendu que ceux-ci ne seront pas soumis à un régime aussi libéral que par le passé. On fait donc appel à l'investissement étranger tout en brandissant la menace la plus propre à l'effaroucher. Bien entendu, le gouvernement chilien en est conscient et c'est à une augmentation de l'aide publique, plutôt que des investissements privés, qu'il pense. La mission de M. Valdès, qui vient de partir pour Washington afin de remettre au président Nixon le document adopté par la CECLA[1], revêt pour lui et pour les autres gouvernements d'Amérique latine une importance particulière. Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à cet égard, que M. Valdès m'avait, le 13 mai[2], fait part de l'incertitude, de

[1] Le Chili se préoccupe de faire émerger une solidarité latino-américaine face aux États-Unis dans le cadre de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA), créée en 1964. La réunion extraordinaire de la CECLA qui se tient à Viña del Mar du 15 au 17 mai 1969 aboutit à l'adoption d'un texte connu sous le nom de « Consensus de Viña del Mar », présenté à Richard Nixon le 11 juin.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Santiago n°s 142 à 148 du 13 mai, date de la remise de la copie de ses lettres de créance par M. de Saint-Légier de la Sausaye, à M. Gabriel Valdès, ministre des Affaires étrangères de la République du Chili.

l'inquiétude et, pour tout dire, de la méfiance que lui inspire l'équipe républicaine qui s'est installée au pouvoir aux États-Unis et qui, à son avis, aborde dans un esprit assez étroit le problème des rapports entre la partie industrialisée et la partie en voie de développement du continent américain.

Si nécessaire qu'apparaisse l'octroi d'une aide étrangère généreuse et intelligente pour hâter le développement économique du Chili, il n'en reste pas moins que l'opinion et le gouvernement de ce pays, qui souhaitent d'ailleurs rester dans les meilleurs termes possibles avec les Etats-Unis, ont tendance à minimiser leurs propres insuffisances et à exagérer, que ce soit pour critiquer ou pour réclamer, les responsabilités d'autrui. On retrouve, dans ce domaine, l'attitude de fuite devant les réalités qui caractérise, à de nombreux égards, le comportement chilien et qui semble, en particulier, jouer un rôle dans la vie politique.

Le peuple chilien a l'esprit politique. Cela s'entend aussi bien de son goût pour l'idéologie, pour les constructions théoriques et pour la discussion que de son penchant pour l'intrigue, du frémissement que lui inspirent les orages de tribune ou du plaisir que lui procurent les grandes batailles de comité. La justice oblige à reconnaître que ce peuple, qui tire orgueil de sa tradition démocratique, assez exceptionnelle en Amérique latine, fait preuve, dans la pratique, d'une réelle tolérance. Chacun est libre de s'exprimer et les détenteurs d'une quelconque parcelle d'autorité n'hésitent pas à s'exposer, en public, à la radio et à la télévision, à des questions embarrassantes.

Le fonctionnement de la démocratie chilienne laisse cependant à désirer. Les Chiliens remarquent volontiers que leurs institutions et leur droit leur ont été enseignés par la France et que les relations intellectuelles établies de longue date entre nos deux pays sont telles que, depuis cent cinquante ans, il ne se passe rien de significatif à Paris qui n'ait des répercussions à Santiago. C'est même non sans une certaine satisfaction qu'ils observent que leurs divisions politiques ressemblent aux nôtres. On ne peut pourtant s'empêcher de penser qu'un pays jeune et qui a tant de problèmes immédiats à résoudre aurait pu s'épargner le luxe d'un enchevêtrement politique qui, dans le cas de la France, est le legs d'une longue histoire, mais qui, dans le sien, n'est qu'un facteur de freinage, voire d'impuissance.

Le régime présidentiel que s'est, en principe, donné le Chili n'a pas sensiblement modifié la vie politique. Les partis restent aussi nombreux, leurs combinaisons aussi complexes et, naturellement, aussi fragiles. De plus, la durée des mandats parlementaires ne coïncide pas avec celle du mandat présidentiel, de sorte que les risques de contradiction entre plusieurs indications successives du suffrage universel sont assez grands. Il est exceptionnel que les élections législatives confirment, comme ce fut le cas en 1965[1], la tendance révélée lors de l'élection présidentielle et il est beaucoup plus conforme à la coutume qu'un président doive, comme M. Frei depuis le

[1] Allusion aux élections du 7 mars 1965.

2 mars dernier[1], s'accommoder de ce que son parti soit minoritaire au Parlement. Encore doit-il s'estimer heureux si ses partisans lui restent fidèles. Or, ce n'est pas toujours le cas, notamment parce que la Constitution interdisant de briguer deux mandats présidentiels de suite, le président voit, à mesure que s'approche l'échéance, nombre des siens prendre leurs distances avec l'idée de préparer la suite.

La fin du mandat du président Frei n'échappe pas à la règle. Elle est morose, d'autant plus, peut-être, que les désillusions et les incertitudes présentes contrastent vivement avec les grandes espérances de naguère. Le président Frei n'était pas, en effet, pour le Chili, un chef d'État comme les autres. Avec cet homme intelligent et désintéressé, s'installait au pouvoir un parti[2] qui, s'élevant au-dessus de la lutte des classes et appelant les Chiliens à se rassembler dans un même élan spirituel et national, s'inspirait d'une doctrine généreuse et proposait un programme[3].

Or, il faut constater qu'aujourd'hui M. Frei et son gouvernement ont perdu l'appui populaire et sont soumis à une vive contestation, non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur de leur propre parti. C'est de la gauche que viennent les clameurs les plus bruyantes et l'observateur étranger débarquant au Chili peut être porté à croire, de prime abord, que ce pays est au bord de l'aventure communiste, castriste, voire maoïste, s'il en juge par le nombre de ceux qui parlent de la révolution, l'appellent de leurs vœux ou même font semblant de vouloir la faire. C'est au nom d'une révolution qui serait à la fois marxiste et chrétienne que les « rebelles » démocrates-chrétiens, viennent de rompre avec leur parti pour fonder leur propre mouvement, le « Mapu »[4]. Si, pour les communistes, la révolution reste un idéal sacré, mais lointain, parce que l'analyse objective de la situation et, probablement, les conseils de Moscou les persuadent d'en ajourner la réalisation, les socialistes, qui puisent leur inspiration à La Havane et même à Pékin, se montrent impatients. Mais ils sont encore dépassés par les groupuscules qui recrutent leur clientèle dans le milieu universitaire, dont le principal est le Mouvement de la Gauche Révolutionnaire (MIR)[5] et pour

[1] Le 2 mars 1969 ont lieu les élections en vue du renouvellement de la Chambre des députés et des 2/3 du Sénat. Elles sont marquées par une assez forte abstention, un recul sensible de la démocratie-chrétienne qui perd la majorité absolue à la Chambre, une nette remontée du parti national, une amélioration des positions de l'extrême gauche.

[2] Le parti de la démocratie-chrétienne (PDC).

[3] Le programme du président Frei s'intitule la « Révolution dans la liberté » et doit en principe bouleverser les structures économiques et sociales archaïques du pays. Il comporte en particulier : la « chiliénisation du cuivre » principale richesse du pays, détenue jusqu'ici par des compagnies américaines ; une réforme constitutionnelle visant au renforcement de l'exécutif ; une réforme agraire ; un impôt sur le capital ; la « promotion populaire » par la construction de logements, l'association ouvrière à la gestion des entreprises. Se reporter à la dépêche de Santiago n° 829/AM du 30 mai 1969, intitulée : *Cinquième message du président Frei au Congrès*, dans lequel le chef de l'État rend compte de l'action gouvernementale.

[4] MAPU : Mouvement d'action pour l'unité populaire, organisation politique d'extrême gauche, constituée à la suite de la démission, en 1969, des éléments les plus engagés de la démocratie-chrétienne. Le MAPU regroupe des chrétiens favorables à la révolution et au socialisme.

[5] Le MIR ou mouvement de la gauche révolutionnaire, a été fondé le 12 octobre 1965, par des étudiants et des syndicalistes chiliens. Ses premiers dirigeants sont Andrés Pascal Allende, neveu de

lesquels toute occasion de se livrer à l'agitation, si possible dans la rue, est bonne à saisir.

L'activité révolutionnaire n'a, jusqu'à présent, abouti qu'à des résultats limités. Le plus important – et le plus inquiétant pour un pays qui a besoin d'une élite adaptée aux techniques modernes – est la paralysie de l'activité universitaire. La réforme de l'université, pour laquelle, au départ, les esprits généreux se sont mobilisés, n'a donné lieu qu'à une surenchère de la contestation. Nombre de professeurs, de doyens, de recteurs, ont, par conviction ou par opportunisme, adhéré aux idées nouvelles et leur ont sacrifié leur autorité. Du côté des étudiants, comme il est à peu près de règle en pareil cas, les modérés, intimidés et non organisés, ont laissé le champ libre aux extrémistes. Les universités chiliennes sont aujourd'hui des bastilles dérisoires, où l'on ne travaille plus que sporadiquement et à la sauvette entre deux fermetures provoquées par des occupations auxquelles personne n'oppose la moindre résistance. Les corps subalternes – employés, portiers, balayeurs – ont pris goût aux méthodes dont professeurs et étudiants leur ont donné l'exemple et ne se privent pas d'occuper pour leur propre compte les locaux universitaires, soutenus par les encouragements bruyants de quelques intellectuels.

Mais, pour les tacticiens de la révolution, l'université ne représente qu'un point central à partir duquel doit être conduite l'offensive qui détruira la société toute entière[1]. Aussi, périodiquement et à titre d'exercice pratique, le MIR fait-il descendre dans la rue des bandes d'adolescents, étudiants et lycéens, qui manifestent, brisent des vitres, endommagent des voitures et se rendent rituellement devant le consulat des États-Unis pour donner libre cours à leur humeur chahuteuse. J'ai déjà assisté, depuis mon arrivée, à plusieurs manifestations de ce genre, qui entretiennent dans la capitale une atmosphère de Mai 1968 à Paris, un mai minuscule, à vrai dire, et qui, à force de se reproduire, serait tombé du rang de l'événement à celui du fait divers.

Ce qui se passe à Santiago se reproduit dans les villes principales du pays, d'une manière aussi gratuite et pour conduire à des résultats aussi stériles. Nulle part, les jeunes émeutiers n'ont, jusqu'à présent, malgré leurs efforts pour identifier leur cause à celle des travailleurs, réussi à mettre les masses de leur côté, sauf peut-être dans l'agglomération ouvrière de Concepcion, où les troubles sont plus graves qu'ailleurs et où il existe probablement des liens entre les révolutionnaires de l'université et ceux qui travaillent dans le milieu prolétarien.

Salvador Allende et Miguel Enriquez Espinosa. Lors de son IIe congrès, en 1967, le Mir se revendique marxiste-léniniste et approuve le recours à la lutte armée.

[1] Se reporter à la dépêche de Santiago n° 1006/AM du 27 juin 1969, non publiée ; intitulée : *découverte d'une école de guérilla au Chili*, rapportant le climat d'inquiétude créé par l'agitation estudiantine et les troubles sporadiques enregistrés au Chili pendant le mois de mai et la première quinzaine de juin. Dans le même temps, des ouvriers agricoles ont occupé une quinzaine de propriétés rurales, des dépôts d'armes sont découverts dans une localité proche de Santiago, et à Concepcion, Une information judiciaire a été ouverte pour atteinte à la sécurité intérieure de l'État et quelques arrestations ont été opérées. Des responsables du MIR et un certain nombre de jeunes militants des formations d'extrême gauche pourraient faire l'objet de poursuite. Ils pourraient bénéficier de l'assistance technique d'agitateurs professionnels formés à Cuba ou en Allemagne orientale.

Les discussions des politiciens, qui préfèrent reconstruire dans l'abstrait le monde de demain plutôt que de s'attaquer aux problèmes d'aujourd'hui, et l'agitation permanente des étudiants engendrent, dans l'opinion, des sentiments d'inquiétude et d'impatience. Le public est las du désordre et reproche au gouvernement de ne réagir qu'avec prudence et lenteur aux provocations, même s'il est vrai que nombre de Chiliens seraient prêts à s'indigner au cas où une répression plus sévère ferait des victimes parmi les jeunes. Les milieux populaires, qui considèrent les étudiants comme des privilégiés, s'indignent de leur attitude. C'est plutôt l'inflation galopante, dont les conséquences sont particulièrement désastreuses pour les salariés et les titulaires de petits revenus, qui mobilise l'attention du public et le fait douter des capacités gouvernementales de la démocratie chrétienne, sinon du président Frei lui-même.

Il faut ajouter que l'esprit dans lequel ont été appliqués certains points fondamentaux du programme présidentiel a écarté de la démocratie chrétienne la plupart des électeurs modérés qui, en 1964, avaient voté pour M. Frei. C'est en particulier le cas de la réforme agraire, dont l'exécution, a été confiée à une équipe de démocrates-chrétiens de gauche – ceux-là mêmes qui viennent enfin de quitter le parti pour fonder le MAPU – qui en ont fait un instrument politique dirigé contre ceux qui, par leur origine, leur situation et leur fortune, pouvaient être considérés comme des ennemis de classe. Il en résulte que les propriétaires, inquiets pour l'avenir, s'abstiennent d'investir, ne serait-ce que pour entretenir leur bien, et que la production de l'agriculture chilienne ne cesse, surtout depuis deux ans, de diminuer en quantité et en qualité. Aux angoisses des agriculteurs font écho les alarmes des financiers et des industriels, qu'inquiètent les projets de réforme bancaire et de réforme des sociétés anonymes et qui se réfugient, eux aussi, dans l'attente des jours meilleurs.

Il ne me sied pas, dans cette dépêche consacrée à de simples impressions d'arrivée, d'entrer dans le détail des pronostics auxquels les Chiliens se livrent, tant en ce qui concerne l'avenir de leur pays qu'en vue de l'élection présidentielle de l'an prochain. Je me bornerai à constater l'apparition, dans les conversations, dans la presse et, plus généralement, dans l'esprit public, de deux mythes qui, dans une certaine mesure, se prolongent l'un l'autre.

Le premier mythe est celui dont s'enveloppe la personne, pourtant bien prosaïque, de l'ex-président Alessandri[1]. Les Chiliens oublient vite et les vicissitudes présentes leur font apparaître comme une sorte d'âge d'or la dernière présidence, qui ne fut pourtant remarquable, sur sa fin, que par un taux d'inflation analogue à celui d'aujourd'hui. M. Alessandri prend pour eux, malgré son âge ou à cause de lui, figure d'homme sage et habile. Le plus curieux est que cette réputation s'étend dans les milieux populaires, bien que M. Alessandri soit le candidat de la droite.

[1] Jorge Alessandri Rodriguez a été président de la République du Chili de 1958 à 1964. En mars 1958, il devance avec 32,2 % des voix le candidat de l'Union de la gauche, Salvador Allende (28,5 %) et le chrétien-démocrate Eduardo Frei Montalva (20,5 %). Dans le cas où aucun candidat n'obtient la majorité du vote populaire, le choix du président revient au Congrès. La coalition des partis conservateur, libéral et radical choisit Alessandri.

Le second mythe est celui de l'homme fort. On commence à entendre dire et à lire que le Chili, au lieu de gaspiller ses ressources et son énergie dans des querelles stériles, ferait mieux de s'inspirer de l'exemple de ses voisins, où la discipline établie par les militaires permet enfin à ceux qui veulent travailler de vaquer à leurs occupations sans avoir à craindre la démagogie des politiciens. Le mythe reste, pour le moment, anonyme. Aucun héros national ne s'élève encore des rangs de l'armée qui reste fidèle à sa tradition de servante de l'ordre démocratique et ne paraît pas préparée à jouer un rôle politique. Il n'en demeure pas moins que les allusions à un coup d'Etat militaire ou au rôle que l'armée pourrait jouer en épaulant un président décidé à faire acte d'autorité sont significatives de la lassitude de l'opinion.

Au terme de ce survol du Chili d'aujourd'hui, deux remarques s'imposent.

La première se rapporte à la véhémence apparente des controverses politiques, qui peut impressionner l'observateur mais qui peut aussi faire illusion. Il y entre une part d'exagération méridionale, qui n'exclut pas une certaine connivence entre les antagonistes. De plus, dans ce petit pays, dont la population s'est rapidement accrue au cours des dernières années, il existe entre nombre de ceux qui occupent le devant de la scène, quelle que soit leur appartenance politique, des liens d'enfance, d'éducation et souvent de famille, de sorte que chacun joue, avec une exagération convenue, sa partie dans une pièce dont les rôles ont été répartis d'avance. Le langage parlé s'accompagne d'un langage muet mais expressif, que ne comprennent que les initiés et qui apporte à ce qui se voit et s'entend une correction dont il faut tenir compte, même si on ne peut exactement l'évaluer.

D'autre part, le contraste existant entre les ressources dont le Chili dispose et l'énergie qu'il dépense à les mal gérer aussi bien qu'entre le grand calme dont la population fait preuve et l'agitation de la classe politique donne à penser qu'il existe dans ce pays encore si jeune et dont le passé est si pauvre en événements saisissants, une aspiration à secréter l'histoire qui l'emporte sur le goût du confort et sur les satisfactions paisibles que procure une saine gestion. Il y a, chez les Chiliens, ou tout au moins chez ceux qui aspirent à jouer un rôle, un amour du drame, un penchant pour la posture, un besoin d'éclat qui ne sont peut-être, après tout, que des signes de santé profonde.

(*Amérique 1964-1970, Chili, représentation de la France au Chili 1969, n° 56*)

421

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T.C. nº 274. *Paris, 13 juin 1969.*

Diffusion réservée

La politique du gouvernement français à l'égard du régime grec fait souvent l'objet de critiques, soit dans la presse d'opposition en France même, soit dans certains pays étrangers qui ne sont pas toujours bien placés pour nous donner des leçons en la matière. On l'a vu tout récemment à l'occasion de la visite en France de M. Makarezos, ministre grec de la Coordination économique[1].

Nous appliquons notre principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, étant bien entendu que nous nous réservons un droit discret mais constant de conseil de clémence et d'humanité. M. Debré a d'ailleurs évoqué devant M. Makarezos la nécessité d'une évolution démocratique de son pays[2].

Entretenir des rapports normaux avec un État et dénoncer tout à la fois la manière de gouverner de ses dirigeants ne nous paraît pas admissible. Une telle inconséquence n'est pas dans notre style. Pourtant, c'est ce que font nombre de nos partenaires qui n'hésitent pas à favoriser les activités hostiles du gouvernement d'Athènes avec lequel ils prétendent entretenir des relations « normales ».

D'autre part, nous nous devons d'entretenir des rapports normaux avec la Grèce car nous y avons des intérêts économiques importants à maintenir, et, si possible, à développer. La situation difficile de notre économie, particulièrement dans la conjoncture actuelle, nous impose de ne ménager aucun effort pour accroître nos investissements à l'étranger et améliorer la compétitivité des produits français sur les marchés extérieurs. L'évolution défavorable de notre balance commerciale au cours des derniers mois rend cet objectif particulièrement important, puisque le taux de couverture de nos importations par nos exportations, hors zone franc, est tombé de 84 % pour le premier trimestre 1969 à 79 % pour le mois de mai.

[1] M. Nicolaos Makarezos, ministre grec de la Coordination économique, invité par le gouvernement français, séjourne en France du 4 au 6 juin 1969. Il rencontre MM. Debré et Ortoli. Un compte rendu de l'entretien entre le Ministre et M. Makarezos est classé dans le dossier d'archives du *Secrétariat général, Entretiens et Messages*, nº 37. De nombreux communiqués de protestation contre cette visite sont publiés, émanant de certains partis politiques français, notamment de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) et du PSU (parti socialiste unifié) ou d'organisations telles que le comité français pour la Grèce démocratique. Sur la personnalité de M. Makarezos, son poids politique, se référer au télégramme d'Athènes nos 274 à 277 du 30 mai 1969, non repris ici.

[2] La phrase suivante est extraite du verbatim de l'entretien tenu par M. Michel Debré avec M. Makarezos, le 5 juin 1969 : « Nous pensons… que la Grèce, par une longue tradition, est un pays de démocratie et nous souhaitons que l'évolution signalée puisse se réaliser pleinement à l'avenir. Ce sont ces deux considérations : respect du régime intérieur et espoir d'une évolution démocratique qui expliquent l'attitude de compréhension de la France. »

La France, troisième client de la Grèce et son cinquième fournisseur, ne peut donc se désintéresser de ce marché, qui nous laisse un solde largement excédentaire grâce à nos exportations de biens d'équipement (vedettes navales, missiles, équipement radar, centrales électriques, matériel ferroviaire, etc.) et offre d'intéressantes perspectives pour l'avenir.

Les critiques auxquelles la France est soumise à l'étranger paraissent d'autant plus hypocrites que certains pays européens concilient fort bien leurs intérêts économiques avec la réserve qu'ils manifestent à l'égard du régime des colonels. Le ministre grec de l'Industrie[1] s'est rendu à Londres il y a peu de temps, et le vice-président du conseil, le général Patilis[2], en République fédérale, sans que ces visites aient ému l'opinion. La fourniture d'une centrale nucléaire par le Royaume-Uni, l'ouverture de crédits allemands aux armateurs grecs, un récent prêt italien de 10 millions de dollars, la construction par l'Union soviétique d'une centrale électrique constituent autant d'exemples de ces accommodements, qui vous permettront, le cas échéant, de faire les mises au point nécessaires.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe méridionale, Grèce, relations avec la France, 1969*)

422

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 611 à 620[3]. *Hanoï, 15 juin 1969.*

Réservé. (*Reçu :* 13 h. 00).

Constitution du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam

La surprise provoquée dans les milieux diplomatiques socialistes par la création du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam[4], les supputations de tous ordres qu'elle y provoque contrastent avec l'apparente indifférence avec laquelle cette nouvelle a été accueillie à Washington, et même à Saigon.

Il semble, d'après les déclarations officielles du gouvernement vietnamien, les commentaires donnés par la presse, ceux qui m'ont été faits directement au ministère des Affaires étrangères et les diverses opinions que j'ai

[1] Constantin Kypraeos, ministre grec de l'Industrie depuis le 1er novembre 1967.

[2] Brigadier général Demetrios Patilis, vice-président du Conseil et ministre de la Grèce du Nord depuis le 5 mai 1967.

[3] Ce télégramme est rédigé par François Simon de Quirielle délégué général de France *a.i.* auprès du gouvernement de la République populaire du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme d'Hanoï nos 589 à 596 du 11 juin 1969.

pu recueillir de mes collègues, que l'on puisse retracer ainsi la genèse de cette affaire.

Le problème de la transformation du Front en un gouvernement avait été soulevé dès l'an dernier après l'offensive du Têt[1]. L'on avait envisagé deux possibilités, celle de la création d'un gouvernement révolutionnaire provisoire et celle d'un gouvernement de coalition. Finalement il est apparu qu'une telle décision eut été prématurée. Hanoï et ses alliés sudistes se contentèrent donc de susciter la création de l'Alliance des forces démocratiques nationales[2] pour rallier à leur cause la bourgeoisie nationaliste et progressiste.

Les choses sont restées en l'état pendant un an. Les rapports entre le Front et l'Alliance ont connu quelques vicissitudes, jusqu'à ce que, au début du mois de novembre 1968, les deux parties aient décidé de coordonner étroitement leur action.

Les facteurs qui ont amené le Front et les éléments rassemblés autour de lui à ne pas repousser plus longuement une décision à laquelle ils avaient sursis l'an dernier, découlent de l'évolution des situations intérieure et diplomatique.

Le Front depuis longtemps a fait son plein d'effectifs. L'Alliance en un an a réussi à attirer sans doute des éléments non négligeables de l'intelligentsia et de la bourgeoisie possédante nationaliste et certaines personnalités religieuses, mais n'a sans doute pas atteint son objectif principal, la masse citadine.

Il était donc nécessaire de créer un nouvel organisme à vocation plus générale et qui, par sa composition et son programme, offrît des garanties supplémentaires aux hésitants.

Face au gouvernement légal de Saigon, le Front, même en exerçant la réalité du pouvoir, conservait un caractère de semi-clandestinité et son autorité pouvait être qualifiée d'illégale. En instaurant des comités révolutionnaires élus à l'échelon des villages, districts et provinces[3], en les plaçant sous l'autorité d'un gouvernement central, le Front peut échapper à l'accusation d'arbitraire qui lui est souvent faite par ses adversaires. Il substitue ainsi la légalité au fait.

Dans la mesure où certains éléments combattants échappaient encore à l'autorité du Front, il convenait enfin de mettre en place une direction unique des forces armées révolutionnaires.

Mais c'est, semble-t-il, principalement pour des considérations d'ordre international et en fonction de l'évolution des négociations que Hanoï et le Front ont pris leur décision. L'échec de la formation d'un cabinet sur la

[1] Sur cette offensive lancée par les forces du Vietcong lors de la fête du Têt le 30 janvier 1968, voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 83, 95, 160, 164, et 179.

[2] Ce mouvement, créé en février 1968, au début de l'offensive du Têt, se déclare représentant des « masses » des zones du Sud-Vietnam non encore « libérées » par le FNL. Il entend regrouper les classes moyennes et aisées du Sud pour constituer avec le FNL le « gouvernement d'Union nationale » dont parle le programme d'août 1967 du Front.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 440.

création duquel la propagande du Front s'était axée depuis le mois de janvier, a montré qu'il fallait rechercher concurremment une autre voie pour arriver à la constitution du gouvernement de coalition provisoire inscrite au programme du Front et dans son plan en dix points[1]. Le gouvernement révolutionnaire provisoire suivant le déroulement des circonstances pourra s'élargir en un gouvernement de coalition par l'adjonction d'autres éléments tels que des personnalités résidant à l'étranger ou même des membres de l'actuel cabinet saïgonais. Il pourrait également, si le cabinet finissait par être accepté par l'autre partie, fusionner avec celui-ci pour former le gouvernement de coalition.

Mais c'est surtout en raison de l'attitude de la délégation américaine aux conversations de Paris que paraît avoir été choisi le moment pour proclamer ce gouvernement révolutionnaire provisoire. Il semble en effet que l'analyse des positions de l'administration américaine faite par les Vietnamiens rejoint celle exposée dans un récent article du *New York Times* (télégramme n° 2576 de Washington)[2] et que l'on estime à Hanoï que le président Nixon n'a pas abattu son jeu. Ce serait donc pour obliger Washington à dire s'il entend ou non soutenir sans réserve le général Thieu et son gouvernement ou, si au contraire, il est disposé à laisser celui-ci s'affaiblir et à ne plus entraver la formation d'un gouvernement de coalition en passant par la phase d'un cabinet de paix.

Un diplomate russe m'a dit qu'il ne serait pas impossible que comme conséquence de la formation du gouvernement provisoire révolutionnaire, la délégation de Hanoï se retire des conversations de Paris pour laisser le dialogue se continuer entre Saigon et les Américains d'une part et les seuls représentants du gouvernement provisoire d'autre part. Il a avancé cette opinion comme une simple hypothèse mais certainement pas sans arrière-pensées.

(*Collection des télégrammes, Hanoï, 1969*)

[1] Au sujet du plan en dix points présenté par le FNL sud-vietnamien le 8 mai 1969, voir ci-dessus la note n° 139/AS du 13 mai 1969.

[2] Télégramme de Washington n°s 2576 à 2582 du 11 juin 1969, non reproduit. L'ambassadeur de France à Washington y rapporte que : « Parmi les commentaires de presse consécutifs à la rencontre de Midway, l'article de Max Frankel dans le *New York Times* d'aujourd'hui, 11 juin, me paraît mériter d'être relevé. Selon ce journaliste, M. Nixon grâce à cette rencontre dispose de nouveaux délais pour trouver une voie de sortie de l'affaire vietnamienne. Il serait bien conscient de l'alternative à laquelle il se trouve confronté et qui, en fait, mettrait en jeu des politiques divergentes. C'est pourquoi il n'est pas encore décidé à choisir entre deux lignes d'action : ou bien s'efforcer de poursuivre le renforcement du régime du général Thieu, ou bien au contraire l'affaiblir par une série de compromis diplomatiques. Pour le premier cas, un retrait très graduel d'effectifs américains serait possible, mais sans aller jusqu'à une évacuation totale. Dans le deuxième cas, la solution politique se trouverait facilitée, mais elle serait loin d'être satisfaisante pour les États-Unis. »

423

M. MÉRILLON, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 374 à 376. *Amman, 16 juin 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 11 h. 49).

La Jordanie et l'élection présidentielle

L'élection de M. Georges Pompidou à la présidence de la République[1] a été accueillie en Jordanie avec satisfaction et soulagement.

Satisfaction, parce que l'on voit en la personne du nouveau président l'héritier du général de Gaulle – et le Département connaît (mes télégrammes nos 107[2] et 134[3]) tout le prestige, élevé à l'état de mythe, dont celui-ci bénéficiait dans ce pays. Soulagement, parce que, à tort ou à raison, les Jordaniens s'étaient convaincus que les autres candidats procéderaient à une révision profonde du cours de notre politique au Moyen-Orient alors que M. Pompidou, pense-t-on ici, en constitue un garant.

Comme tous les petits pays, la Jordanie est fort ignorante des affaires intérieures des grands, d'autant qu'elle est assaillie par de redoutables et pressants problèmes. En dépit toutefois de cet état de choses, nos élections présidentielles ont été suivies par la population toute entière – de la famille hachémite aux Palestiniens des camps de réfugiés – avec une attention extrême. Ceci provient, non pas tant de notre poids dans le pays ou d'élans sentimentaux divers, que du souci de nous voir continuer à jouer un rôle particulier dans la zone.

Aux yeux de l'opinion, nous constituons en effet le rempart irremplaçable empêchant les pays arabes de basculer vers l'Union soviétique, nous sommes les seuls à pouvoir empêcher ce clivage qui placerait de façon dramatique l'ensemble de la famille occidentale derrière Israël pour laisser les Russes seuls aux côtés des Arabes.

Quoiqu'il en soit, nos initiatives vont être dans l'immédiat très soigneusement pesées, surtout lorsqu'il s'agira d'armements. Mais en fait, parmi ceux qui se situent comme des humiliés et des offensés, parmi ceux dont

[1] Georges Pompidou est élu président de la République le 15 juin 1969.

[2] Le télégramme d'Amman nos 107 à 114 du 17 février 1969 rend compte à Paris des efforts des dirigeants jordaniens en vue d'établir une unité de vues avec le président Nasser et d'instaurer un *modus vivendi* avec la résistance palestinienne. Le télégramme termine en assurant que les démarches de la France relatives au Proche-Orient sont appréciées au Liban et que le prestige du général de Gaulle y est intact.

[3] Le télégramme d'Amman nos 134 à 138 du 27 février 1969 relate un entretien entre l'ambassadeur de France et Abdel Moneim Rifai, ministre des Affaires étrangères de Jordanie depuis le 7 octobre 1967. Il y est surtout question de la crise du Proche-Orient. M.Rifai déclare mettre grand espoir dans l'action de la France et porter à la personne du général de Gaulle « toute l'admiration que l'on sait ».

l'affectivité frémissante est un fait politique, le ton employé sera aussi déterminant que les actes.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Jordanie, Relations politiques avec la France, JO-6-3*)

424

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHAUDRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 752 et 754. *Paris, 16 juin 1969, 19 h. 25.*

Le Monde[1], *l'Aurore* et le *New York Herald Tribune* ont fait mention le 13 juin des déclarations faites, la veille, par M. Wilson[2] à la Chambre des Communes à propos des livraisons d'armes françaises au Nigeria.

En dépit du mutisme observé par le *Times*, la lecture du compte rendu officiel des débats confirme que le Premier ministre britannique a mis effectivement en cause notre pays dans ses réponses à plusieurs parlementaires.

L'un des orateurs (M. James Johnson)[3] s'étant référé aux délibérations de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, en date du 16 mai, en indiquant qu'un consensus unanime s'était dégagé pour considérer que l'un des principaux facteurs de prolongation du conflit était à chercher dans la fourniture « d'armes illicites aux forces du colonel Ojukwu »[4] et M. Wilson s'étant engagé à étudier cette indication qualifiée d'« extrêmement utile », il conviendrait que vous appeliez l'attention du *Foreign Office* sur le fait que la résolution no 423 dudit Conseil de l'Europe ne fait, nulle part, état d'une condamnation spéciale des envois d'armes au seul Biafra mais qu'elle en appelle au contraire « à tous les gouvernements, qu'ils soient de l'ouest ou de l'est, pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir en vue d'établir en commun un embargo général sur les livraisons d'armes… et pour qu'ils prennent des mesures de contrôle rigoureuses afin d'empêcher le trafic d'armes au marché noir ».

En conclusion, vous ferez ressortir que nous ne pouvons admettre qu'on tente, en dépit de notre décision d'embargo sur les armes à destination du

[1] *Le Monde* du samedi 14 juin 1969, p. 10, publie un article intitulé « la guerre du Nigeria. M. Wilson fait état de livraisons d'armes françaises au Biafra »… « À Londres, jeudi après-midi M. Wilson… avait dit qu'il croyait savoir que les envois d'armes au Biafra de provenance française avaient repris après avoir été momentanément interrompus… ».

[2] Le Rt Hon. James Harold Wilson, membre du *Labour Party*, est Premier ministre du Royaume-Uni depuis octobre 1964.

[3] James Johnson, membre du *Labour Party*, est député à la Chambre des Communes depuis 1964.

[4] Le colonel Chukwu Emeka Odomegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame le République du Biafra.

Nigeria et du Biafra[1], de nous imputer la responsabilité de la prolongation du conflit alors que la Grande-Bretagne n'hésite pas, pour sa part, à poursuivre ses livraisons de matériel de guerre au gouvernement de Lagos au mépris de la résolution précitée.

(*Afrique-Levant, Nigeria, Relations avec la France, Nigeria, Biafra*)

425

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 623 à 642. *Hanoï, 16 juin 1969.*

Strictement réservé. (*Reçu :* le 17, 16 h. 07).

Pour le ministère de l'Économie et des Finances – Direction du Trésor – communiquer à DREE[2]

De la part du conseiller financier pour l'Asie[3].

1) Nos entretiens avec les ministres nord-vietnamiens du Plan[4] et du Commerce extérieur[5] se sont déroulés dans un climat de sympathie et d'ouverture raisonnée.

2) Les dirigeants nord-vietnamiens souhaitent notre concours :

a) Politiquement, en atténuation de la dépendance vis-à-vis des protecteurs socialistes.

b) Économiquement, en compensation des insuffisances techniques socialistes et en prévention de l'expansionnisme japonais.

c) Pratiquement, en raison de la communauté de langue et de la persistance de nos techniques et de nos experts.

d) Psychologiquement, à cause d'un héritage de traditions communes dont l'agression américaine a effacé les antagonismes.

3) La situation économique et financière du Nord-Vietnam fera l'objet d'un rapport aussi précis que l'auront permis le recoupement et la synthèse d'informations fragmentaires progressivement recueillies d'interlocuteurs encore démunis d'appareil statistique et freinés par la hantise à la fois militaire et socialiste du « secret d'État ».

[1] La déclaration publique française du 12 juillet 1968 stipule que la France ne fournit aucune aide militaire à l'une ou l'autre des parties, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 409.

[2] Direction des relations économiques extérieures du ministère de l'Économie et des Finances.

[3] Jacques Hirsch-Gillin est conseiller financier pour l'Extrême-Orient.

[4] Nguyen Con, ministre nord-vietnamien du Plan.

[5] Phan Anh, ministre nord-vietnamien du Commerce extérieur.

Pour un premier schéma d'ensemble, les grandes lignes suivantes peuvent être esquissées sur la base générale de la comparaison entre la situation actuelle et l'évolution de la période de paix 1954-1964.

A) *Potentiel humain*

Quantitativement, les pertes de la guerre sont minimes, les autorités se préoccupent dès maintenant de réduire le taux d'expansion démographique (actuellement de plus de 3 % par an).

Qualitativement, la guerre a accéléré la formation des cadres sans freiner l'envoi en stage dans les pays socialistes de quelque 100 000 spécialistes. Elle a conduit à l'apprentissage technique, les mobilisés servant les armements modernes.

B) *Potentiel économique*

Essentiellement agricole en 1954 (à 80 %), l'économie nord-vietnamienne a fait l'objet, depuis 1954, d'un effort d'industrialisation. Après la phase classique d'engouement pour l'industrie lourde, l'accent est désormais mis sur l'industrialisation nécessaire à l'agriculture et sur les industries légères.

Les destructions de la guerre ont stoppé – mais pas réduit – les progrès de la production agricole réalisés de 1954 à 1964.

Elles ont diminué, en gros de 70 %, les progrès, et très souvent les créations, de production industrielle enregistrés depuis 1954.

C) *La situation intérieure*

Les dépenses militaires sont couvertes par l'aide. Les dépenses civiles sont couvertes à 50 % par l'aide, à 50 % par l'impôt (sur les entreprises d'État et les coopératives). Les dépenses civiles comportent 50 % d'investissements (20 % agricoles).

Il n'existe pas de dette intérieure, ni dans le public, ni selon les affirmations réitérées de mes interlocuteurs, auprès de la banque centrale (je n'ai pas pu obtenir les entretiens demandés avec le ministre des Finances[1] et le directeur de la banque d'État[2]).

Les prix taxés des produits rationnés sont restés stables, ceux du secteur libre (surplus laissés à la disposition des coopératives et produits non rationnés) augmentent actuellement en raison d'un pouvoir d'achat disponible (augmentation générale des salaires de 25 % en 1960 et reclassements dans les échelles de salaires) que les consommateurs dirigent surtout vers l'amélioration même par rapport à 1964, des conditions de logement et que les pouvoirs publics s'efforcent de stériliser par drainage vers les caisses d'épargne.

[1] Le Van Hien, ministre nord-vietnamien des Finances.

[2] Ta Hoang Co, directeur de la banque d'État de la République démocratique du Vietnam depuis août 1964.

D) *Les comptes extérieurs*

En 1964, la balance des paiements (civile) comportait en recettes d'exportations 110 millions de dollars, (produits agricoles : 40, minerais : 30, charbon : 25, produits manufacturés : 15), en dépenses d'importations 220 millions de dollars (25 % de produits alimentaires, 30 % de matières premières, y compris produits pétroliers, 45 % d'équipement). Le déficit était couvert par des crédits des pays socialistes, de 10 à 15 ans, dont le service a été suspendu depuis les hostilités.

En 1969, cette balance civile comporte 500 millions de dollars d'importations et, en recettes, 40 à 50 millions de dollars d'exportations et 500 millions d'aide socialiste (la répartition des importations et des exportations reste proportionnellement celle de 1964).

L'aide économique socialiste a été chaque année depuis 1965 de quelque 500 millions de dollars, effectivement tirés. Les conditions de remboursement de la part non gratuite de cette aide seront à négocier après la guerre.

4) *Les perspectives de capacité de paiement extérieur*

L'opiniâtreté des autorités nord-vietnamiennes à nous assurer de la capacité d'absorption par leur économie de 500 millions de dollars d'aide économique annuelle depuis cinq ans semble devoir être pondérée par la vraisemblance apparente d'une sous-utilisation du potentiel de production matériel et même humain. Il semble que, très conscients des droits acquis par le Vietnam sur les pays socialistes en assumant le sacrifice de la fixation de la puissance américaine, les dirigeants vietnamiens aient accumulé, en prévision de l'après guerre, un potentiel de production actuellement excédentaire.

Jointe à l'éventualité de réparations américaines, cette réserve paraît de nature à permettre à la fois un accroissement rapide des exportations et une réduction du rythme actuel d'importations d'équipements socialistes dont – quoi qu'en disent les Nord-Vietnamiens – les conditions financières risquent de devenir moins libérales.

Les circonstances actuelles ne permettent que de vagues conjectures – les autorités nord-vietnamiennes n'en font pas de plus précises que celles d'une hausse – indéterminée – des exportations, et de la persistance de l'intérêt du camp socialiste à l'octroi d'une aide très libérale et du maintien d'une capacité annuelle d'absorption d'équipement de 200 millions de dollars.

La guerre étant supposée prendre fin en 1970, l'évolution de la balance des paiements courants en 1970, 1975 et 1980 pourrait être la suivante (en millions de dollars) :

Exportations :	100	250	300
Importations :	500	400	400
Service de la dette d'avant-guerre (repris 5 ans après guerre) :			
	15	15	
Déficit	400	165	115

Même si – comme les Vietnamiens – l'on postule l'annulation des dettes de la période de guerre, la couverture de la partie des déficits d'après-guerre non couverte par des réparations américaines ou des dons socialistes risque de poser, après 1975, le problème « d'allégement de la dette » sur la base d'un amortissement sur 15 ans, dont 5 de grâce ; un endettement annuel remboursable de 200 millions de dollars de 1970 à 1974 inclus imposerait à partir de 1975 une charge supplémentaire de quelque 15 millions de dollars en 1975, s'élevant à quelque 80 millions de dollars en 1980. La charge de la dette par rapport aux exportations, de 12 % en 1975, atteindrait en 1980 près du tiers.

Confiante dans la générosité calculée du camp socialiste, en attente prudente de réparations américaines, les dirigeants nord-vietnamiens n'excluent cependant pas l'éventualité d'une insuffisance des aides extérieures : ils déclarent que, dans ce cas, ils demanderaient au pays une prolongation de l'austérité, mais qu'ils feraient face à des engagements extérieurs réduits.

5) *Les rapports avec la France*

La conscience que disent avoir les Nord-Vietnamiens du risque d'un excès d'endettement extérieur ne les empêche pas de souhaiter recevoir de la France – sur la base de la durée d'amortissement de dix ans qui leur a été présentée comme notre norme d'aide – quelque 200 millions de dollars de crédits pour un certain nombre de projets prioritaires qu'ils désirent confier à la France de préférence aux pays socialistes. Dans l'ordre de priorité décroissante, ces projets concernent une usine d'engrais azotés d'une capacité de 600 tonnes d'ammoniaque par jour, une centrale électrique de 500 000 KW, l'équipement d'une ou plusieurs carrières de charbon, des usines d'industries légères.

Sur le point de faire la tournée des pays socialistes, les ministres nord-vietnamiens attendent de nous une réponse de principe dans les plus brefs délais.

6) *Première approche de conclusion*

Au seul plan financier :

– Les progrès réalisés de 1954 à 1964.

– La possibilité d'une étroite coopération franco-nord-vietnamienne dans la rentabilisation des unités de production, en particulier, commercialisation de la production, de nature à gager nos crédits.

– L'éventualité de nous placer « sur la trajectoire » de réparations américaines non liées – comme l'avaient fait les Allemands en Corée du Sud.

– À défaut d'aides non liées, la possibilité de l'intention du Nord-Vietnam d'affecter ses recettes propres d'exportations à des achats en France par priorité aux autres pays – par exemple certains pays occidentaux actuellement attentifs (Allemagne fédérale, Suède) paraissent constituer un ensemble de présomptions favorables à la reprise au Nord-Vietnam d'une importante coopération technique, et d'un risque pour le moment limité à une cinquantaine de millions de francs, affectés à un ou deux projets d'une rentabilité certaine.

Une telle mise – pour une population de 20 millions – se comparerait avantageusement à nos autres mises d'aide en Asie, dont j'ai indiqué les montants à nos interlocuteurs. Une mise immédiate sensiblement supérieure constituerait un risque non justifié, étant donné les incertitudes sur la proche capacité de paiement du Nord-Vietnam et, accessoirement, sur l'incidence d'une aide au Nord sur nos intérêts au Sud et l'éventualité d'une mise parallèle au Sud (les autorités vietnamiennes envisagent d'ailleurs un échelonnement des projets sur plusieurs années).

En plus, elle manifesterait – en particulier vis-à-vis de Saigon (où j'estime indispensable d'aller faire officieusement le point) et de Washington – notre acquiescement à un nouveau parrainage (apparemment souhaité par les Nord-Vietnamiens, qui ont suggéré un traitement « à l'africaine » – en hommage à leur valeur, j'ai écarté cette assimilation). Il s'agirait non plus d'une procédure d'aide économique, mais d'une formule politique d'un genre « Union française ».

7) *Apurement de questions en instance*

J'ai notifié à mes interlocuteurs l'alignement immédiat de fait – et la régularisation formelle imminente – du régime des paiements entre nos deux pays sur la base du régime général (convertibilité sans garantie de change, et non-reconduction de l'accord de paiement).

En précisant qu'il n'était question ni d'une liaison avec l'ouverture éventuelle de crédit, ni de règlements avant la fin des hostilités, je leur ai demandé de prendre note de l'existence d'un solde débiteur dans l'accord de paiement et de l'arriéré sur les indemnités contractuelles de nationalisation. Ils ont acquiescé au rappel de solde débiteur, tiqué à celui des nationalisations[1].

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

426

M. HURÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 628 à 633. *Tel-Aviv, 17 juin 1969.*
Réservé. (*Reçu* : 13 h. 54).

Entretien avec M. Eban

Je viens de m'entretenir avec M. Eban[2], comme j'avais prévu de le faire avant mon départ en congé. Mon intention était de profiter de cette

[1] Au sujet des relations économiques franco-nord-vietnamiennes, voir également ci-dessous les télégrammes d'Hanoï n°s 643 à 650 du 17 juin 1969 et n°s 666 à 687 du 18 juin 1969.

[2] M. Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis janvier 1966.

rencontre pour le mettre en garde contre la précipitation avec laquelle la presse se saisissait des moindres prétextes pour prévoir ou annoncer sous des formes diverses ce que deviendrait à leur avis la politique française concernant Israël. C'est ainsi que certains organes allaient jusqu'à dire que mon entrevue avait pour but de discuter précisément des modalités « d'une reprise du dialogue entre les deux pays ».

J'ai donc déclaré au Ministre que cette présentation des choses me semblait regrettable, et qu'il savait comme moi qu'elle était fausse. J'avais du reste démenti avoir eu des conversations avec lui à ce propos, comme on l'avait affirmé « de source officieuse ». M. Eban a acquiescé. Il m'a répondu qu'en effet, si Israël souhaitait voir nos rapports prendre un meilleur tour, et s'il dénombrait les points qui avaient jusqu'ici provoqué des déboires, il n'entendait pas préjuger de l'avenir.

Il notait seulement que ces sujets étaient au nombre de trois : Marché commun, approche d'un règlement au Moyen-Orient, équilibre des forces dans la région. Mais se référant aux propos de Mme Meir à Londres[1], il tenait à me faire remarquer que les trois points faisaient partie des préoccupations générales d'Israël, que leur exposé ne dévoilait rien de nouveau, et que le gouvernement se gardait de prendre pour des réalités acquises les espoirs qu'il nourrissait.

Le Ministre constatait également que, cet automne, des occasions pourraient lui être données d'exposer directement ses vues au nouveau gouvernement français, et d'écouter la réponse de celui-ci. Il le ferait évidemment avec un très grand intérêt. Tout cela était donc normal.

M. Eban m'a ensuite brièvement parlé des entretiens russo-égyptiens[2].

Il ne voyait guère d'assouplissement dans l'attitude égyptienne. Au lieu de ces discussions par intermédiaire, m'a-t-il dit, il serait plus expédient de favoriser un contact direct, comme le faisait M. Jarring[3]. Sans doute la paix ne semblait pas pour demain. Mais les efforts devaient se mobiliser pour une tâche plus modeste, qui était d'éviter les hostilités. C'est ce à quoi tendait la politique d'Israël.

[1] Mme Golda Meir arrive en Grande-Bretagne le 11 juin 1969 pour assister aux deux premières journées du congrès de l'Internationale Socialiste à Eastbourne ; mais l'essentiel de son temps est réservé pour des contacts avec le gouvernement britannique en vue d'obtenir un assouplissement de sa position à New York et plaider le dossier des fournitures d'armes. Voir le télégramme de Londres n° 2445 du 14 juin 1969 non reproduit.

[2] M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères se rend au Caire le 10 juin 1969 en vue d'examiner avec les Egyptiens les termes de la réponse soviétique au document américain remis à M. Dobrynin, ambassadeur à Washington, le 28 mai 1969 (voir le télégramme de Paris à Washington n° 872 du 2 juin 1969 publié ci-dessus, les télégrammes du Caire n° 743 du 11 juin, n° 756 du 13 juin, le télégramme de Moscou n° 2636 du 12 juin 1969 non publiés). Ce plan soviétique, daté du 17 juin 1969, sur le règlement pacifique au Moyen-Orient est remis le 18 juin à M. Roger Seydoux, ambassadeur à Moscou, par M. Vladimir Vinogradov, vice-ministre des Affaires étrangères ; en acceptant ce nouveau projet de règlement les Egyptiens ont fait montre d'une plus grande souplesse (voir le télégramme du Caire n° 756 du 12 juin 1969 non publié) et acceptent la formule « frontières du 5 juin ».

[3] M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé le 23 novembre 1967 représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les affaires du Proche-Orient (voir *D.D.F.* 1967-II n° 257). Il se rend auprès des chefs d'État et de gouvernement de chaque pays impliqué dans le conflit, auxquels il soumet un questionnaire.

À la fin de cette brève audience, j'ai demandé au Ministre que ma visite soit présentée pour ce qu'elle était, c'est-à-dire comme une rencontre de courtoisie avant mon congé. Il s'est montré évidemment d'accord en précisant qu'il parlerait à la presse de « traditionnel tour d'horizon ». Nous verrons ce que les commentateurs en diront. Mais je doute qu'ils ne s'abandonnent une fois de plus à leur maladie spéculative.

(*Afrique-Levant. Levant 1966-1970, Israël – relations politiques avec la France IS 6-3*)

427

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 643 à 650. *Hanoï, 17 juin 1969.*

Strictement réservé. (*Reçu* : 16 h. 29).

Pour le ministère de l'Économie et des Finances – Direction des relations économiques extérieures.

Communiquer au Trésor.

De la part du conseiller commercial en mission[1].

Je me réfère au télégramme n°s 623 à 642 du 16 juin[2] de notre conseiller financier pour l'Asie qui fait le point de nos entretiens avec les autorités nord-vietnamiennes.

D'un point de vue économique il me paraît nécessaire d'insister sur trois points.

1) Les ministres du Plan[3] et du Commerce extérieur[4], ne pouvant développer les raisons politiques ou affectives qui leur faisaient solliciter notre concours, ont mis l'accent sur les avantages économiques et techniques qu'ils espéraient recueillir d'une collaboration avec la France.

A) Les biens d'équipement fournis par les pays socialistes leur paraissent à la fois d'une technique grossière et périmée. Ils veulent demander à la France des techniques de pointe tant dans le domaine des industries de base pour obtenir la meilleure rentabilité que dans le domaine des industries de transformation pour obtenir des produits de qualité.

B) Grâce à ces techniques perfectionnées ils espèrent pouvoir lutter contre l'expansionnisme japonais non pas tellement sur leurs propres marchés

[1] François-Xavier Gilliot.

[2] Voir ce télégramme ci-dessus.

[3] Nguyen Con, ministre nord-vietnamien du Plan.

[4] Phan Anh, ministre nord-vietnamien du Commerce extérieur.

mais surtout dans la conquête des marchés du Sud-Est asiatique. En alliant la technique française à la qualité et au bon marché de leur main-d'œuvre ils sont sûrs de devenir rapidement un concurrent dangereux pour le Japon et les autres pays industrialisés d'Asie.

2) Au début de nos entretiens les autorités nord-vietnamiennes semblaient beaucoup plus désireuses de savoir quel serait le montant de l'enveloppe que la France était décidée à accorder au Nord-Vietnam que de nous indiquer les projets pour lesquels notre contribution était sollicitée. En définitive, devant notre insistance pour connaître les projets prioritaires ils se décidèrent à nous proposer une première tranche comprenant :

A) Une fabrication d'engrais azotés divers en partant d'une usine d'ammoniaque de 600 tonnes/jour. Le produit de base servant à la production de l'ammoniaque serait soit le charbon soit la gazéification de pétrole importé.

B) Une centrale électrique thermique de 500 000 KW à installer au centre des lieux d'exploitation du charbon, le problème technique à résoudre est que très probablement il n'y aura pas d'eau douce et que par conséquent le refroidissement devra être assuré par de l'eau de mer (les autorités nord-vietnamiennes pensent que seule la France possède cette technique).

C) L'équipement de plusieurs carrières ou mines de charbon nouvelles permettant un accroissement de la production de 2 à 5 millions de tonnes. Le concours de la France serait demandé depuis les prospections jusqu'à la commercialisation extérieure de la production.

D) Dans une proportion de 25 % des crédits totaux accordés à un certain nombre d'usines d'industries légères, fabrication de bicyclettes, usines textiles, matières plastiques, etc.

3) Pratiquement les autorités nord-vietnamiennes nous offrent de faire une rentrée en force sur le plan économique en déclarant faire entièrement confiance à la technique française. Je ne crois pas que nous puissions reprendre une place importante sur ce marché avec l'octroi d'un crédit limité à quelque cinquantaine de millions de francs permettant tout juste la construction de quelques petites unités d'industrie légère. À mon sens il faudrait choisir parmi les trois premiers projets prioritaires celui qui convient le mieux à la fois sur le plan technique et sur le plan financier à nos possibilités et lui adjoindre deux ou trois projets d'industries légères auxquelles nos partenaires semblent tenir le plus (bicyclettes par exemple).

Conclusion

Les ministres du Plan et du Commerce extérieur nous demandent une réponse de principe extrêmement rapide, au plus tard dans les premiers jours de juillet. À cette date en effet ils partent dans les pays de l'Est et c'est en fonction de notre réponse qu'ils comptent présenter leurs demandes aux pays frères.

Je serai à Paris dès le début de la semaine prochaine et rendrai compte au Département de l'ensemble de cette mission[1].

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

428

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2483 à 2490. *Bonn, 17 juin 1969.*

Diffusion strictement réservée. Réservé. (*Reçu* : 18 h. 36).

Rencontre du Président de la République et du Chancelier.

Bien que le 17 juin soit, en République fédérale, un jour férié[2] – et l'on sait avec quelle rigueur de telles journées sont observées – M. Osterheld[3] est venu me voir à l'ambassade pour m'entretenir personnellement de la possibilité d'une prochaine rencontre entre le président de la République[4] et le Chancelier, de préférence dans le cadre du traité du 22 janvier 1963.

Le mois de juillet conviendrait-il ? On ne pouvait pas non plus exclure complètement le mois d'août ou le début de septembre, puisque M. Diehl[5], le porte-parole du gouvernement, avait dit, hier, que l'on serait disposé, du côté allemand, à avoir l'entrevue, même en pleine période électorale. Cependant, août n'était guère commode et septembre serait bien tardif, les élections étant fixées au 28 du mois[6].

Normalement, les discussions, comme c'était toujours le cas à cette époque de l'année, devraient se dérouler à Bonn. Mais rien n'empêcherait M. Kiesinger de se rendre à Paris.

Dans le cas où, pour un motif ou un autre, les mois d'été ne plairaient pas, ce que l'on admettrait – non sans regret, m'a-t-il semblé – il faudrait reporter la rencontre au commencement de novembre, octobre, trop proche du scrutin, n'étant pas possible. Pourrait-on, en pareille hypothèse, se réunir

[1] Au sujet des relations économiques franco-nord-vietnamiennes, voir également ci-dessus le télégramme d'Hanoï nos 623 à 642 du 16 juin 1969 et ci-dessous le télégramme d'Hanoï nos 666 à 687 du 18 juin 1969.

[2] Le 17 juin fut proclamé jour de fête nationale en République fédérale d'Allemagne dès le mois d'août 1953 en souvenir des soulèvements ouvriers survenus à cette même date en République démocratique allemande. En 1990, le 17 juin est remplacé comme fête nationale par le 3 octobre.

[3] Le Dr Horst Osterheld, ministre plénipotentiaire, dirige le service diplomatique de la chancellerie fédérale.

[4] Georges Pompidou est élu président de la République française le 15 juin 1967.

[5] Günther Diehl est le chef de l'Office de presse et d'information et porte-parole du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne depuis le 15 novembre 1967.

[6] Les élections législatives ont lieu en République fédérale d'Allemagne le 28 septembre 1969.

de nouveau au sommet, en janvier ou en février ? Ne serait-on pas conduit, alors, ce qui ne ferait pas bon effet, à supprimer l'une des deux rencontres annuelles ? J'ai cru comprendre qu'il y avait là précaution prise par mon interlocuteur pour que l'on pût donner à entendre, ici, par la suite, que cette hypothèse de l'automne avait été prévue par les Allemands eux-mêmes, si nous préférions différer la conversation.

Ces réflexions ne m'étaient pas présentées de la part de M. Kiesinger. Pouvait-il, cependant, les ignorer ? À la chancellerie on désirait, surtout n'exercer sur nous aucune pression et voir dans le président de la République le maître du jeu. Les circonstances l'expliquaient et également le fait, a ajouté M. Osterheld, que M. Pompidou et M. Kiesinger ne se trouvaient pas placés sur le même plan de la hiérarchie.

Manifestement, on souhaite que le Chancelier s'entretienne avec le président de la République, et sans trop tarder. Afin d'éviter une réponse peut-être redoutée et qui témoignerait, chez nous, d'un certain manque d'enthousiasme, on nous réserve l'initiative et l'on se déclare prêt à accepter ce que Paris suggérera. Les paroles prononcées à Tokyo[1] ne sont évidemment pas étrangères à pareille prévenance. Le collaborateur du Chancelier les a, d'ailleurs, rappelées, tout en s'employant à en réduire la portée.

Je n'ai pu m'empêcher d'indiquer, puisque l'occasion m'en était fournie, que les maladresses et les imprudences commises chez notre voisin en un temps particulièrement lourd pour nous ne nous avaient pas échappé et qu'elles ne pouvaient nous laisser insensibles. Mais la bonne volonté de M. Osterheld était trop déterminée pour être entamée et il m'a assuré que toute suggestion, venue du côté français, serait accueillie favorablement. Aussi bien le Chancelier attachait-il à l'heureux développement des relations franco-allemandes une importance essentielle.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

[1] Voir le télégramme de Bonn n°s 2499 à 2506 du 5 juin, non publié, rapportant l'éloge d'Alain Poher, candidat à l'élection présidentielle française des 1er et 15 juin 1969, fait par le chancelier Kiesinger à Tokyo, avant le premier tour des élections. Cette prise de position de la part du Chancelier fédéral met à l'épreuve les rapports franco-allemands. Georges Pompidou n'a pas réagi publiquement mais ne se fait pas d'illusion sur les sentiments du Chancelier envers sa personne.

429

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2784 à 2800 *Moscou, 18 juin 1969.*

(*Reçu* : 19 h. 36).

Bilan de la conférence des 75 partis communistes

Depuis neuf ans il n'y avait pas eu de conférence mondiale des PC. Si celle qui vient de se réunir enfin retient tant l'attention, c'est que l'URSS a tout fait pour cela. Au cours des cinq dernières années, dans ses efforts pour isoler les dirigeants chinois, elle s'est acharnée à surmonter tous les obstacles pour parvenir à cette réunion, qui est ainsi devenue, en dehors de toute autre considération, une affaire de prestige. La réunion a eu lieu, ce seul fait constitue sans doute, du moins dans l'immédiat, un succès pour l'URSS mais le succès est loin d'être total et, si l'on regarde vers l'avenir, on doit se demander s'il n'a pas été payé cher.

Il y a quelques mois seulement, les circonstances ne paraissaient pas favorables à l'URSS : le Vietnam et le Moyen-Orient demeuraient des sujets de préoccupation complexes pour la diplomatie soviétique. En l'absence de mouvement révolutionnaire spectaculaire, la solidarité avec le Vietnam apparaissait comme le principal pôle de ralliement de toutes les forces « anti-impérialistes ». Si d'aventure une secousse inattendue se produisait, elle ne paraissait pas confirmer les prévisions optimistes des doctrinaires du communisme traditionnel. Les événements de mai 1968 en France révélaient l'aliénation de la jeunesse, mais celle-ci n'était pas inspirée par le PC ; en Tchécoslovaquie c'était le spectre de la contre-révolution que Moscou croyait voir se dresser soudain.

Dans cette perspective défavorable, grâce à un travail tenace et minutieux, de réunion préparatoire en réunion préparatoire les Soviétiques sont peu à peu parvenus à ourdir leur toile, cent fois défaite. Lorsque le rideau s'est enfin levé sur la conférence, il semble que les jeux étaient faits. M. Bilak, un des hommes de main de Moscou au sein du PC tchécoslovaque, pronostiquait dès le 3 juin que 61 partis sur 75 approuveraient le document principal.

La conférence s'est donc réunie à Moscou, métropole du communisme, et non pas à Budapest comme les réunions préparatoires. Elle s'est déroulée apparemment sans surprise pour les organisateurs. Si surprise il y eut, ce fut M. Brejnev qui l'infligea aux Roumains en prenant l'initiative de dénoncer sans ménagements les dirigeants chinois. Les Roumains se trouvaient finalement sur la défensive et n'osaient pas quitter la conférence. Grâce à la complaisance de M. Husak et de beaucoup de délégués qui, tels les Français[1],

[1] En ce qui concerne la France, les représentants du PCF ont laissé inscrire dans la déclaration les critiques habituelles à l'égard de leur pays. Voir à ce sujet le télégramme de Moscou nos 2803 à 2808 du 18 juin 1969, non reproduit.

n'avaient pas en principe renié leurs critiques d'antan, l'affaire tchécoslovaque demeurait au second plan, sans être tout à fait escamotée. Au contraire l'affaire chinoise passait au premier plan. 44 orateurs sur 63 condamnaient ou critiquaient les dirigeants chinois. M. Brejnev paraissait tirer les ficelles, non seulement le PCUS réussissait dans l'ensemble à faire partager et approuver sa conception idéologique du monde contemporain mais, sans chercher à restaurer ostensiblement la notion de « centre du mouvement », il était tacitement reconnu comme le *primus inter pares* des PC. M. Brejnev jouait visiblement le premier rôle et son discours était immédiatement publié alors que le document principal demeurait encore inconnu du public. Le premier secrétaire n'eut pas même à reprendre la parole pour le faire adopter par la grande majorité des délégués.

Dans l'immédiat ce succès numérique peut donner le change et détourner l'attention de certains facteurs, qui figurent incontestablement au passif du bilan pour les organisateurs soviétiques.

Si M. Brejnev peut, en effet, se féliciter d'avoir été suivi par 43 orateurs dans sa critique de Mao Tsé-tung, il n'en demeure pas moins que les délégués n'ont pas prononcé cette excommunication dans laquelle depuis cinq ans de nombreux observateurs voyaient le but essentiel de la conférence.

D'autre part le caractère représentatif de celle-ci apparaît limité. L'absence de cinq États socialistes est ce qui frappe tout d'abord. On n'attendait certes pas la Chine, l'Albanie, ni même la Yougoslavie. Mais l'abstention de la Corée du Nord et plus encore celle du Vietnam ternissent le succès. Quant à la venue de l'observateur cubain, elle constitue, certes, un certain succès pour Moscou, mais un succès relatif.

Que représentent, enfin, les 75 PC ? La presse yougoslave avait eu beau jeu d'observer, à la veille de la conférence, l'insignifiance des PC sud-américains (comptant en moyenne de 700 à 5 000 membres) par contraste avec l'importance des communistes d'Asie, à peine représentés à la conférence, qui comptent plus de membres que ceux d'Europe (URSS comprise). Le PC italien est six fois plus nombreux que les 24 PC d'Amérique du Sud réunis, les partis africains comptent moins de membres à eux tous que le PC autrichien, et le PC japonais, absent, est de 30 % plus nombreux que les PC d'Amérique du Nord et du Sud, d'Australie et d'Afrique réunis.

On trouve d'autres ombres au tableau si l'on regarde vers l'avenir.

Tout le monde a été frappé par le fait que la conférence a donné lieu à l'expression de vues divergentes, librement exposées et diffusées en grande partie, non seulement dans les couloirs du centre de presse, mais dans les journaux soviétiques eux-mêmes. On est loin du secret absolu qui avait entouré la conférence de 1960. Peu importe, à cet égard, que les délégués qui ont finalement justifié leur dissidence à propos du document principal aient été relativement peu nombreux (douze au maximum). Un principe important a été admis. Sans doute représente-t-il le prix que les organisateurs ont eu à payer pour obtenir la participation du maximum de délégations. Il sera sans doute difficile, sinon impossible, de revenir en arrière ultérieurement. Ainsi une certaine démocratie paraît s'être introduite dans

les conseils du mouvement. L'indépendance croissante des partis reçoit à la fois une consécration et un stimulant nouveau. Si le problème du polycentrisme n'a guère été abordé de front par les orateurs, il semble bien qu'il se soit inscrit dans les faits et gestes. Il y a là un facteur d'affaiblissement de la cohésion d'un mouvement déjà amputé d'une partie de ses forces vives et d'évolution probablement inévitable vers une forme de plus en plus lâche de rassemblement, à l'instar d'un « Commonwealth communiste ».

Les répercussions en URSS même ne sauraient non plus être minimisées. Même si l'on admet que l'intelligentsia apprend par les radios étrangères ce qu'on cherche à lui cacher et si l'on tient compte du fait que la presse soviétique elle-même a soulevé plus d'une fois un coin du voile pendant la crise tchécoslovaque, sans parler des divergences avec la Chine qui s'étalent au grand jour, la publication d'opinions divergentes par l'organe officiel du PCUS ne peut pas ne pas donner matière à réflexion à ceux qui lisent les journaux (et l'on dit que le nombre de leurs lecteurs s'est accru pendant la conférence). Le risque a sans doute été calculé. Mais il a été pris et les conséquences de cette attitude, qu'elle ait été voulue ou imposée, sont difficiles à prévoir.

(*Collection des télégrammes, 1969, Moscou*)

430

M. DELAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 267 à 270. *Ouagadougou, 18 juin 1969.*

(*Reçu* : le 19, 10 h. 25).

Séjour en Haute-Volta du chef de l'État malien

Le bref séjour que vient de faire à Ouagadougou M. Moussa Traore, chef de l'État du Mali[1], lui a permis de faire avec le général Lamizana un tour d'horizon des relations entre les deux pays et des problèmes de chacun d'eux.

Le président de la République, apparemment séduit par la franchise et le style réservé de ce jeune lieutenant devenu son égal respectueux, a eu le sentiment que le nouveau régime malien n'avait pas trouvé encore son équilibre. M. Moussa Traore ne lui a pas caché que la jeunesse malienne restait fortement acquise au « socialisme » et qu'il était obligé de manœuvrer prudemment pour changer de cap. Il lui a affirmé qu'il était lui-même

[1] Le lieutenant Moussa Traore, chef de l'État du Mali, est venu, le 17 juin, à Ouagadougou, en visite privée. Son séjour, qui n'a duré que sept heures, a comporté un entretien en tête-à-tête avec le président Lamizana, une séance de travail entre ministres des deux pays et une réception de la colonie malienne. Cette visite constituait une prise de contact et une démarche de bonne volonté.

résolument hostile à toutes ces idées importées de l'Est et mal digérées par des cerveaux qu'il est cependant difficile de désintoxiquer.

Le général Lamizana avait pensé que M. Moussa Traore cherchait à se rapprocher de l'Entente[1] et cette idée lui souriait, mais il a dû constater que les dirigeants maliens tenaient au contraire à ne pas compromettre les chances de l'OERS[2] qui leur paraissait le groupement le plus naturel pour eux. Sans doute cette organisation était-elle frappée de paralysie par le régime qui sévit en Guinée, mais ne pouvait-on pas penser que les jours de celui-ci étaient comptés. M. Moussa Traore a-t-il apporté à ce sujet des indications plus précises à son interlocuteur ? Le général Lamizana m'a tenu, en tout cas, des propos plus pessimistes encore que de coutume sur l'avenir de M. Sékou Touré.

Heureux d'avoir l'occasion de prodiguer des conseils à plus jeune que lui (ce qui ne lui arrive jamais au sein de l'Entente où il doit subir la condescendance du « vieux »)[3], le général Lamizana a, m'a-t-il dit, recommandé l'abandon de ce socialisme d'État qui s'était révélé partout aussi ruineux qu'inefficace et qui exigeait un contrôle policier parfaitement odieux aux Africains.

Le Mali, m'a dit le général Lamizana, a besoin d'une bonne cure d'austérité et de réalisme comme celle qui vient d'être administrée à la Haute-Volta. Mais la tâche sera difficile si personne, et les fonctionnaires en particulier, n'accepte les sacrifices indispensables. Et pour conclure, il s'est demandé s'il n'y avait pas à redouter quelque conflit au sein de l'armée malienne et du CMLN[4]. On sait qu'il se flatte de veiller jalousement à l'unité de l'armée voltaïque, mais celle-ci n'est pas arrivée au pouvoir dans les mêmes conditions : la hiérarchie a été respectée, personne n'a été exclu et l'égalité règne au sein de ce Conseil supérieur des forces armées[5] qui n'a jamais été institutionnalisé, mais sans lequel on ne décide rien.

(Collection des télégrammes, Ouagadougou, 1969)

[1] Le Conseil de l'Entente est une organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest, créée en 1959, regroupant cinq pays : le Dahomey/Bénin, la Haute-Volta/Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Togo.

[2] OERS : Organisation des États riverains du (fleuve) Sénégal, regroupant la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Le statut de l'OERS est signé à Labé (Guinée), le 24 mars 1968. En mars 1972, l'OERS se transforme en OMVS, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, et ne réunit plus que le Mali, le Sénégal et la Mauritanie.

[3] « Le Vieux », appellation familière du président Houphouët-Boigny.

[4] CMLN, Comité militaire de Libération nationale du Mali, dont le président n'est autre que le lieutenant Moussa Traore. Le Comité, qui a renversé le 19 novembre 1968, le président Modibo Keïta, est composé de jeunes lieutenants avec quelques capitaines connus. Le président ainsi que les quatre capitaines et un lieutenant sont de formation française (école de Fréjus), les huit autres membres ont été formés à l'école inter-armes de Kati, cinq d'entre eux ont suivi des stages de spécialisation aux États-Unis, aucun dans les pays de l'Est.

[5] Le Conseil supérieur des Forces armées de Haute-Volta (CSFA), composé des officiers de l'État-major, est créé le 9 décembre 1966. Il peut, en cas de besoin, être élargi à tous les officiers de l'armée voltaïque. Le 12 décembre 1966, le CSFA suspend ses activités politiques pour une durée de quatre ans.

431

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 666 à 687. *Hanoï, 18 juin 1969.*

Strictement réservé. (*Reçu* : le 20, 10 h. 58).

Participation de la France à la reconstruction du Vietnam.

Le Département a pris connaissance des conclusions de MM. Hirsch-Girin[1] et Gilliot[2] à la suite de la mission qu'ils ont accomplie en RDV[3] du 6 au 17 juin (mes télégrammes nos 623 à 642[4] et 643 à 650[5]. Il me paraît indispensable, pour que le gouvernement puisse prendre en connaissance de cause des décisions qui auront une influence décisive sur l'avenir des relations entre la France et le Vietnam, de lui faire part également de mon point de vue sur les conditions et les résultats de cette mission.

1) Le problème d'une coopération économique entre la France et la RDV est d'ordre d'abord politique. Les aspects financiers et commerciaux n'en sont certes pas négligeables, mais ils ne doivent pas être déterminants.

L'approche de la fin du conflit, l'accueil fait à Paris aux délégations de la RDV et du Front[6], l'appui discret mais efficace de notre diplomatie pour faciliter la progression des négociations, ont du côté vietnamien amené à l'égard de notre pays un changement de point de vue et levé bien des préjugés qui subsistaient encore à notre encontre. Les Vietnamiens reconnaissent qu'ils peuvent désormais nous faire confiance et admettent que nous n'avons plus à leur égard ni rancune ni ambitions.

Ils craignent, lorsque les hostilités s'arrêteront, soit que les pays socialistes réduisent leur aide d'une manière importante, soit que plus vraisemblablement, en raison de la tension croissante entre la Chine et l'URSS, cette aide ne soit assortie de conditions politiques qui les impliqueraient malgré eux dans la querelle entre Moscou et Pékin. Dans le souci de préserver leur indépendance ils recherchent des concours extérieurs qui ne les engagent pas. Ils ne peuvent évidemment s'adresser aux États-Unis. Les ambitions économiques du Japon leur sont suspectes. Aussi se retournent-ils naturellement vers l'ancienne métropole, dont rien ne les sépare désormais et en faveur de laquelle jouent les affinités retrouvées. Ils vont jusqu'à demander le traitement des pays africains comme s'ils souhaitaient prendre place dans une communauté élargie et assouplie.

[1] Jacques Hirsch-Girin, conseiller financier pour l'Extrême-Orient près le consulat général de France à Hong-Kong.

[2] François-Xavier Gilliot, conseiller commercial près l'ambassade de France à Phnom Penh.

[3] République démocratique du Vietnam.

[4] Voir ci-dessus ce télégramme d'Hanoï nos 623 à 642 du 16 juin 1969.

[5] Voir ci-dessus ce télégramme d'Hanoï nos 643 à 650 du 17 juin 1969.

[6] Le Front national de libération sud-vietnamien.

Il apparaît donc que nous atteignons un des objectifs recherchés par notre politique depuis qu'en 1963 la France a à nouveau porté son intérêt sur les problèmes indochinois. Lors d'une audience qu'il m'avait accordée en décembre 1967, le général de Gaulle m'avait précisé en ces termes le sens de sa mission : « Mon désir, ma volonté, en un mot ma politique, c'est que la France retrouve à l'issue du conflit une situation privilégiée tant au Nord qu'au Sud du Vietnam »[1]. Pour atteindre ce but il importait non seulement que les relations politiques entre les deux pays se raffermissent et que s'instaure un véritable climat de confiance, mais également que s'établisse une coopération efficace dans les domaines culturel et économique. Je me suis employé localement depuis un an et demi à surmonter les réticences qu'une association avec l'ancienne puissance colonisatrice paraissait encore soulever dans certains milieux vietnamiens.

Cette politique a reçu l'accord de M. Pham Van Dong, premier ministre de la RDV, qui déclarait à la fin de l'an dernier à un journaliste français : « Les rapports entre le peuple français et le peuple vietnamien doivent servir de modèle aux relations entre les peuples ». Dès la fin de l'année les Vietnamiens nous sondaient pour la construction d'un important ensemble industriel, en mars ils nous faisaient des propositions d'ensemble pour l'établissement d'une coopération dans les domaines culturels, économiques et commerciaux.

Les demandes qui ont été présentées à MM. Hirsch-Girin et Gilliot sont donc le fruit d'une volonté de rapprocher les deux pays et de renouer pardelà plus de vingt ans d'incompréhension. L'intérêt des Vietnamiens est garant de leur sincérité, nos propres intérêts doivent nous conduire à leur répondre positivement.

2) Une collaboration économique importante avec le Nord-Vietnam ne semble pas de nature à rompre la neutralité que nous sommes tenus d'observer à l'égard des belligérants en notre qualité de pays hôte de la conférence aussi longtemps que dureront les hostilités.

Il est de l'intérêt bien compris de Washington que notre influence à Hanoï ait des bases solides et permanentes et puisse y faire contrepoids à celles de l'URSS et de la Chine. Si elle ne reposait que sur une identité de vue sur quelques problèmes politiques elle risquerait d'être contingente et fragile.

Il n'apparaît pas non plus que cette collaboration économique avec le Nord-Vietnam puisse porter atteinte à nos intérêts matériels et moraux dans le Sud dans ce qu'ils ont de durable. Il est possible que l'actuel gouvernement saigonais, lorsqu'il finira par avoir connaissance des concours que nous apportons à la RDV n'ait des réactions préjudiciables à notre présence économique et culturelle au Sud. Mais il convient de juger la situation dans une perspective à long terme. Les jours du gouvernement du général Thieu sont comptés. Il devra sous la pression des événements et de ses alliés se rallier de gré ou de force à une solution comportant une libre consultation du peuple vietnamien qui le balaiera. C'est donc en fonction non pas de

[1] Voir le compte rendu de cet entretien du 11 décembre 1967 dans *D.D.F.* 1967-II, n° 319.

l'actuelle administration saïgonaise mais de celle qui est appelée à lui succéder, qui dirigera le pays pendant la période transitoire et le conduira à la réunification, que doit être appréciée la défense de nos intérêts au Sud. L'influence qu'exercera soit directement, soit par l'intermédiaire de ses alliés du Front et de l'Alliance[1], le Nord sur la future administration sudiste sera déterminante. Le crédit que nous nous serons donc acquis à ce moment auprès des autorités d'Hanoï pourra être utilisé pour le maintien de nos positions dans le Sud dans ce qu'elles auront de compatible avec le nouveau régime.

3) Les conclusions de MM. Hirsch-Girin et Gilliot sont formulées dans le cadre d'une coopération économique normale. Elles ne correspondent donc pas à la nature de liens anciens et futurs entre les deux pays, non plus qu'aux engagements déjà pris par le gouvernement français.

La technique française, les méthodes de raisonnement et de travail françaises, ont conservé au Vietnam un prestige et une valeur considérables. Les souvenirs que nous avons laissés dans ce domaine interviennent pour une large part dans la préférence qui nous est offerte. Ils créent un climat particulièrement favorable à une action économique massive de notre part. Les Vietnamiens au cours de leurs conversations ont souligné qu'ils n'attendaient pas simplement de nous la fourniture d'équipements et de matériel, mais qu'ils souhaitaient également que nous formions le personnel qui serait appelé à les utiliser et que nous prolongions notre action en participant à la commercialisation extérieure de la production des usines que nous livrerons.

D'autre part nous avons fait connaître à plusieurs reprises au Nord-Vietnam que nous étions prêts à participer à sa « reconstruction ». Nous avons pris à cet égard un engagement (votre télégramme n° 34)[2], que j'ai eu pour instruction de porter à la connaissance du ministre des Affaires étrangères[3]. Il ne peut donc s'agir d'une aide aux pays sous-développés du type de celle que nous avons été amenés à consentir à certains pays d'Asie tels que l'Inde ou le Pakistan. Notre participation à la « reconstruction » du Vietnam doit s'effectuer, étant donné qu'il s'agit d'une situation entièrement

[1] L'alliance des forces nationales, démocratiques et de paix du Vietnam. Ce mouvement, créé en février 1968, au début de l'offensive du Têt, se déclare représentant des « masses » des zones du Sud-Vietnam non encore « libérées » par le FNL. Il entend regrouper les classes moyennes et aisées du Sud pour constituer avec le FNL le « gouvernement d'Union nationale » dont parle le programme d'août 1967 du Front.

[2] Télégramme de Paris à Hanoï nos 34 et 35 du 2 mai 1969, non reproduit. Il rapporte que : « Les autorités nord-vietnamiennes, et tout récemment M. Pham Van Dong lui-même, nous ont fait part à plusieurs reprises de leur désir de voir la France participer à la reconstruction de leur pays. Vous pourrez, à l'occasion d'un prochain entretien soit avec le Premier ministre, soit avec le ministre des Affaires étrangères, confirmer que nous abordons cette question dans un esprit positif, que nous sommes prêts à étudier les modalités de notre participation et que le gouvernement nord-vietnamien peut tenir pour acquis, le principe, dans la mesure de nos moyens, d'une contribution française. Vous ajouterez qu'à l'heure actuelle et en l'absence de toute étude concrète, nous ne sommes pas en mesure de prendre d'engagement quant au volume et aux modalités de cette participation. Il convient donc de pousser activement l'information réciproque de telle sorte que certaines orientations puissent se dégager. »

[3] Nguyen Duy Trinh, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1965.

différente, selon des formules nouvelles et le volume doit être fixé en tenant compte des éléments politiques et affectifs.

4) Le chiffre des demandes vietnamiennes doit être apprécié en fonction des considérations suivantes. Il ne s'agit pas d'une aide immédiate globale. Nos interlocuteurs nous ont indiqué en effet que les propositions qu'ils nous soumettaient étaient susceptibles de s'étaler sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Ils ont justifié la préférence qu'ils donnaient à l'industrie française par la qualité de sa technique et la rapidité de ses livraisons par rapport aux pays socialistes. Ils ont signalé au passage qu'ils avaient reçu des offres de trois pays socialistes (URSS, RDA, Tchécoslovaquie) pour l'usine électrique, mais qu'ils attendaient la réponse française avant de poursuivre les pourparlers.

L'aide qu'ils reçoivent pour le seul secteur économique des pays socialistes s'élève depuis quatre ans à 500 millions de dollars annuellement. Les aides militaires sont vraisemblablement d'un chiffre encore supérieur. En comparaison le concours qu'ils sollicitent de notre part ne peut leur paraître que relativement faible.

Le seul pays occidental qui, en dehors de la France, ait des relations avec le Vietnam, la Suède, vient déjà de lui faire un don de 20 millions de couronnes et s'apprête à discuter les modalités et l'importance de sa participation à la reconstruction du Vietnam.

Notre accord de principe a déjà été donné pour l'un des trois projets principaux qui nous ont été soumis. Il n'est donc pas possible d'y revenir. Les deux autres offriraient des avantages importants pour notre industrie. Ils permettraient à l'économie vietnamienne un démarrage rapide, leur rentabilité ne paraît pas discutable. Ils serviraient notre prestige technique dans tout le sud-est asiatique. Ils pourraient surtout être la base d'une coopération fructueuse entre les deux pays sur le plan commercial. Nos interlocuteurs ont en effet avancé la possibilité d'organismes communs de vente dans les pays avoisinants de marchandises d'origine vietnamienne mais produites selon les techniques françaises. Cette idée est séduisante ; sa réalisation ouvrirait à nos industriels et à nos hommes d'affaires des débouchés dont l'importance ne doit pas être sous-estimée.

De la réponse que nous donnerons aux propositions vietnamiennes dépend l'avenir des relations entre nos deux pays.

La déception qu'éprouveraient les Vietnamiens de nous voir limiter notre aide à une contribution qu'ils pourraient considérer comme symbolique ne pourrait manquer d'avoir rapidement des conséquences sur le plan politique. Ils renonceront à nous donner la « prépondérance » hors du camp socialiste et s'adresseront à des pays tels que le Japon ou l'Allemagne de l'Ouest. Les ouvertures qui nous sont faites sur le plan culturel se fermeront. Lors de la réunification ils ne favoriseront pas l'expansion, ou même le maintien de nos intérêts dans le Sud. Nous perdrons la possibilité de disposer d'une plate-forme d'où pourrait rayonner notre influence dans les pays socialistes d'Asie.

Nous permettrons en revanche à l'URSS d'y consolider ses positions et de les étendre progressivement à l'ensemble de l'Indochine, à notre détriment plus encore qu'à celui des États-Unis et de la Chine.

Pour toutes ces raisons il serait infiniment regrettable qu'au moment où les Vietnamiens nous proposent de couronner plusieurs années d'efforts en vue d'affirmer à nouveau notre présence et rétablir notre situation nous déclinions leurs offres. Un chapitre des relations entre les deux pays s'intitule déjà « histoire d'une paix manquée », il serait déplorable d'y ajouter celui « d'une collaboration manquée ».

(*Collection des télégrammes Hanoï, 1969*)

432

M. DE CROUY-CHANEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 674/EU.[1] *Bruxelles, 18 juin 1969.*

D'une élection présidentielle en France

L'intérêt constant et parfois passionné que les Belges portent aux événements que traverse notre pays s'est manifesté avec une intensité particulière à l'occasion du référendum du 27 avril et de la campagne électorale qui s'est déroulée après le départ du général de Gaulle, pour l'élection de son successeur.

L'attention soutenue que les Belges consacrent à toute évolution politique ou économique de la vie en France s'explique par des motifs où le cœur et la raison entrent toujours, à des degrés divers selon chacun.

Dans le domaine affectif des liens indéniables existent entre les deux peuples créés par un voisinage séculaire et par de nombreuses alliances de familles, fort recherchées, il fut un temps, et encore aujourd'hui bien qu'à un degré moindre. Elles constituent pour beaucoup une sorte de promotion sociale, chez les flamands principalement, et introduisent dans les familles une orientation pro-française qui sans être toujours favorable à nos positions ou à nos institutions, n'en confirme pas moins l'attrait exercé par la France. Conscients de ces sentiments, les Belges – les francophones singulièrement – se considèrent comme une sorte de Français de l'extérieur et, par le fait même, autorisés à prendre parti dans les affaires françaises avec une sincérité touchante même lorsqu'elle est excessive.

D'autre part, habitant une marche et victimes des querelles de leurs puissants voisins, les Belges inclinent à rechercher dans une perspective de sécurité une résidence secondaire hors de leurs frontières et nombreux sont

[1] Cette dépêche est rédigée par M. Étienne de Crouy-Chanel, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Bruxelles depuis septembre 1965.

ceux qui se rendent acquéreurs d'un toit, choisi en fonction des moyens dont ils disposent, soit dans le centre soit dans le midi de la France. Aussi tout ce qui touche à la fiscalité française ne les laissent-ils pas indifférents.

À ces intérêts « particuliers » viennent s'en ajouter d'autres plus généraux auxquels sont sensibles l'ensemble des Belges et que l'on peut situer sur trois plans différents.

– Dans le domaine de la politique économique, sociale et financière, la solution des problèmes qui se posent actuellement en France ne manquera pas d'être ressentie outre-Quiévrain où elle aura ses répercussions.

– En ce qui concerne le fonctionnement des Communautés européennes, certaines positions françaises sont critiquées en Belgique où l'on nous reproche de rendre plus difficile ou plus lente, la prise de différentes décisions. On s'interroge actuellement sur l'activité nouvelle qui pourrait naître à l'intérieur de la CEE si les représentants français apportaient aux discussions une contribution plus positive.

– Enfin, l'élargissement de la CEE est au premier plan des préoccupations locales. On le souhaite tout en redoutant certaines conséquences de cette éventualité.

Il faut tenir compte de tout ce qui précède pour comprendre le climat dans lequel ont été accueillis par l'opinion publique les comptes rendus et les commentaires des agences de presse sur la campagne présidentielle ainsi que ceux des correspondants à Paris des quotidiens locaux. Si les premiers étaient présentés et interprétés selon les espoirs que chacun mettait dans le succès de l'un ou de l'autre des candidats, les seconds apparaissent davantage encore, non pas comme les réflexions d'observateurs étrangers, mais plutôt comme celles de Français intéressés en premier chef par un événement qui n'était pas sans conséquence pour l'avenir de leur pays. La personnalité des candidats était passée au crible, chaque feuille ayant ses préférences – et n'en faisant pas mystère – comme aurait pu le faire une presse soucieuse d'influencer des électeurs à la veille d'un scrutin. Selon la tendance des différents quotidiens, l'optimisme et le pessimisme alternaient. Si M. Pompidou[1] l'emportait, l'ancien Premier ministre, avec l'appui d'une majorité fidèle au Parlement, était plus apte que quiconque à restaurer la prospérité du pays. Mais l'Europe ? Il ne faudrait probablement pas s'attendre à des changements importants dans la politique extérieure française, pouvait-on lire. Si au contraire c'était M. Poher[2], ses dispositions favorables à l'égard de l'Europe ne faisaient pas de doute, mais saurait-il rétablir en France une situation saine ? La personnalité peu connue du président du Sénat ajoutait encore aux inquiétudes que son éventuel succès faisait naître. Au début de la campagne, les faveurs paraissaient généralement pencher vers celui-ci tandis que, dès avant le premier tour, M. Pompidou reprenait peu à peu l'avantage.

[1] Georges Pompidou, Premier ministre du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968, est élu Président de la République le 15 juin 1969.

[2] Alain Poher, président du Sénat depuis le 3 octobre 1968, président de la République par intérim du 28 avril au 20 juin 1969. Candidat à l'élection présidentielle de 1969, il est battu par Georges Pompidou au second tour le 15 juin 1969 en obtenant 41,79 % des voix.

Mais à travers critiques et commentaires la construction de l'Europe, l'élargissement de la CEE revenaient comme le point central des préoccupations de chacun, comme si l'avenir de la Belgique, aujourd'hui quasi-paralysée par ses querelles linguistiques, était dans l'Europe de demain. Beaucoup le croient, en effet, de plus en plus au fur et à mesure que s'accentue la lente désagrégation interne du pays.

Le 16 juin, la presse dans son ensemble s'est félicitée d'un résultat qui donne au Président élu une victoire incontestée, tout en assurant une défaite honorable à son concurrent et un minimum d'impact à la campagne d'extrême gauche. L'intérêt de l'opinion publique pour l'actualité française n'en a pas pour autant été atténué par le verdict du scrutin. Le choix du Premier ministre et la composition de son équipe occupent les manchettes des différents quotidiens et les comptes rendus du voyage en Finlande des souverains[1] cèdent le pas à l'actualité française.

(*Europe, Belgique, 1961-1970*)

433

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Situation de l'Église catholique en Guinée

N.[2] *Paris, 18 juin 1969.*

1. La Guinée compte environ 30 000 catholiques soit moins de 1 % de la population totale. Au moment où furent prises, en mai 1967[3], les mesures d'expulsion contre les ecclésiastiques européens le clergé de Guinée comprenait 188 membres :

– 1 archevêque (Africain) à Conakry[4]
– 2 évêques (1 Français, 1 Suisse) à Kankan et à Nzeregore

[1] Baudouin Ier, roi des Belges depuis le 17 juillet 1951 et Fabiola de Mora y Aragon, reine des Belges depuis le 15 décembre 1960.

[2] Cette note est rédigée par M. Francis Roux, conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique, au Département depuis septembre 1968 en vue de la conférence franco-allemande de juin 1969. Cette note est à compléter par le document intitulé : « Expulsion des religieux français de Guinée », qui est la traduction non officielle d'un rapport adressé au ministère italien des Affaires étrangères par l'ambassadeur d'Italie à Conakry et retransmis le 20 juin 1967 à l'ambassade de France à Rome.

[3] Le 1er mai, le président Sekou Touré décide l'africanisation de tous les cadres des églises catholique et protestante, avant le 1er juin 1967. En conséquence, à l'expiration de ce délai, les autorités politiques, administratives et militaires du pays devront accompagner à la frontière de leur choix « les éléments étrangers qui n'auraient pas été remplacés par des Africains ».

[4] Mgr Raymond-Maria Tchidimbo, natif de Conakry, ordonné prêtre le 7 octobre 1951, a choisi la nationalité française lors de l'indépendance. Il est nommé archevêque de Conakry le 10 mars 1962. Voir la dépêche de Paris, n° 9/DAM du 26 avril 1968, adressée à l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, non publiée.

– 83 prêtres dont 48 Français et 9 Africains
– 11 religieux dont 1 Africain
– 75 religieuses dont 39 Françaises et 1 Africaine
– 16 auxiliaires laïques.

De leur côté, les 60 écoles professionnelles relevant de l'église catholique et que fréquentaient 12 000 enfants avaient été étatisées dès 1961, comme d'ailleurs les écoles coraniques.

2. L'orientation révolutionnaire et socialiste imprimée à son régime par M. Sékou Touré et sa volonté de réaliser l'émancipation nationale, amena le gouvernement guinéen à adopter une politique de plus en plus défavorable au catholicisme et d'une façon générale, aux églises chrétiennes.

La crise éclata le 1er mai 1967, lorsqu'au cours d'un meeting, le chef de l'État fit état de son intention de mener « une lutte sans merci contre toutes les forces qui, faisant obstacle à l'indépendance du pays et de l'Afrique, s'employaient à faciliter le triomphe de l'impérialisme et du colonialisme »... En invoquant la nécessaire africanisation du clergé, M. Sékou Touré marqua son intention d'expulser tous les missionnaires *blancs*, catholiques et protestants qui, au 1er juillet 1967, n'auraient pas été remplacés par des Africains.

Cette mesure fut exécutée dans les premiers jours du mois de juin. 140 prêtres, religieuses et missionnaires dont les 2/3 étaient français durent quitter la Guinée. Malgré les interventions du Vatican, aucun délai ne leur fut accordé. L'Église catholique, largement majoritaire, était la plus touchée. Elle était pourtant convaincue de l'opportunité d'assurer la relève par un clergé de couleur et s'employait à réaliser progressivement cette opportune évolution.

Une campagne de dénigrement systématique suivit les expulsions des prêtres européens. Elle tendait à les présenter comme les « fourriers du colonialisme » et des « espions au service de puissances étrangères ». Radio Conakry n'hésitait pas, le 20 juin 1967, à déclarer que « les coins les plus reculés de la brousse guinéenne étaient remplis de pauvres petits enfants fruits des liaisons coupables des prêtres blancs ».

En même temps que cette campagne se développait, des difficultés de toutes sortes étaient opposées à l'entrée ou aux activités des nombreux prêtres togolais, voltaïques et dahoméens venus remplacer les ecclésiastiques expulsés.

3. Le Département n'a pas d'informations très précises sur la situation actuelle du catholicisme en Guinée ni sur la consistance du clergé noir.

Les attaques contre l'Église ont, semble-t-il, perdu de leur virulence depuis 1967 mais il subsiste un sentiment latent d'hostilité dont la revue *Horaya*, organe du parti, s'est encore récemment fait l'écho.

À la connaissance du Département, aucun « père blanc » expulsé n'a pu revenir en Guinée, quant aux « prêtres du Saint-Esprit », congrégation

Mgr Tchidimbo est arrêté et incarcéré le 6 août 1969 sur ordre du président Sekou Touré, et libéré lendemain. Il sera de nouveau arrêté le 24 décembre 1970.

autrefois également fortement représentée, un seul d'entre eux, qui comptait 40 années de séjour sur place, a été autorisé à revenir.

Les éléments français comme européens du clergé catholique semblent maintenant réduits à leur plus simple expression. Le clergé africain comprend en ce moment Monseigneur Tchidimbo, toujours archevêque de Conakry, et, semble-t-il, une quinzaine de prêtres dont deux remplacent les évêques européens expulsés en 1967.

(*Afrique-Levant, Guinée, 1966-1970, questions religieuses, 1969, nº 27*)

434

M. Cheysson, Ambassassadeur de France à Djakarta,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 268 à 271. *Djakarta, 19 juin 1969,*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 13 h. 03.)

Après m'avoir chaleureusement félicité des résultats de l'élection présidentielle, le ministre des Affaires étrangères s'est enquis des perspectives de visite du président Suharto en France (le 2 mai, il avait assuré le chargé d'Affaires qu'il aborderait ce sujet dès la nomination du nouveau président de la République en France, cf. télégramme 231).

Au moment de l'annulation du voyage, le président Suharto avait le sentiment que la visite en Europe devrait être remise à l'année prochaine[1]. Depuis lors, M. Malik[2] s'était demandé s'il ne serait pas opportun de proposer à son président de passer quelques jours en France dès l'automne prochain. Les Indonésiens tiennent en effet à saisir la première occasion favorable pour marquer de manière spectaculaire le caractère non engagé de leur politique et affirmer leur volonté d'indépendance[3]. C'est sur la visite à Paris que le général Suharto compte à cet effet. Aussi M. Malik est-il tenté de lui recommander d'aller à Paris à l'occasion du voyage qui est prévu à l'automne aux États-Unis (avec un détour par les Nations unies). Il ne veut pas, toutefois, agir dans ce sens avant de savoir officieusement si le président Pompidou serait prêt à inviter le chef de l'État indonésien en octobre ou novembre prochain.

Le ministre des Affaires étrangères m'a demandé de réfléchir à ce problème – ce qui est un euphémisme pour dire qu'il souhaitait que je consulte

[1] La visite du président Suharto en France avait été programmée du 20 au 23 mai 1969 mais reportée en raison des élections présidentielles françaises.

[2] Adam Malik est ministre indonésien des Affaires étrangères depuis mars 1966.

[3] L'Indonésie, malgré le changement de régime, garde la posture d'indépendance vis-à-vis des deux blocs initiée par le président Sukarno à la conférence de Bandung en 1955. On constate dans les faits une certaine ouverture vers l'Occident, visible dans l'attachement du général Suharto à nouer de bons contacts avec la France (se traduisant par un accord minier et nucléaire ou une aide de la France à l'Indonésie).

Votre Excellence – puis de lui faire savoir, de manière encore officieuse, ce que nous pensions de son idée. Dans la mesure du possible, il aimerait que je lui donne une première indication dans une quinzaine de jours.

Je me permets d'ajouter que, pour ma part, je crois la suggestion bonne. Nous sommes le seul partenaire important de l'Indonésie manifestant son indépendance vis-à-vis des blocs et susceptible, par conséquent, de permettre au président Suharto de faire la démonstration qu'il souhaite, fort justement à mon avis. Si le président de la République l'estimait possible quelques mois seulement après sa prise de fonction, je pense donc qu'il y aurait grand avantage à encourager M. Malik dans son dessein.

(*Collection des télégrammes, Djakarta, 1969*)

435

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 971 à 978[1]. *Pékin, 19 juin 1969.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 20, 10 h 46).

La Chine et la Conférence communiste mondiale

Un membre de l'ambassade de Pologne qui vient de rentrer de Moscou, où il a assisté à certaines séances de la conférence communiste mondiale, a fait part au ministre-conseiller[2] de ses impressions sur ces assises envisagées sous l'angle du problème chinois.

1) Notre interlocuteur, qui fait d'ordinaire montre de ses sympathies pour le polycentrisme, affirme avec force que le succès de cette réunion a dépassé les espoirs de ses organisateurs. Il fait valoir que les concessions faites par ceux-ci au « libéralisme » ont été extrêmement payantes : en se prêtant pour la première fois à l'ouverture d'un « dialogue », ils ont provoqué une détente notable des rapports entre le PC soviétique et plusieurs partis contestataires. Ils ont fait tant et si bien en permettant à un débat de se nouer qu'ils sont arrivés à leurs fins, à savoir la condamnation des « scissionnistes » chinois par la majorité des participants. Nombre de ceux qui étaient arrivés avec l'intention de dénier à la conférence le droit de porter un jugement sur les affaires d'autrui ont assoupli progressivement leur position. La comparaison des deux discours de M. Ceaucescu[3] permettrait de mesurer l'évolution de ses idées. En fin de compte, à peine une dizaine

[1] Ce télégramme a pour titre : « La Chine et la conférence communiste mondiale ». Cette conférence se tient à Moscou du 5 au 17 juin 1969.

[2] Pierre Cerles est premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis août 1966.

[3] Nicolae Ceausescu, secrétaire général du parti communiste roumain, président du Conseil d'État depuis mars 1965.

de partis ont marqué, d'une manière ou d'une autre, leur désaccord avec les thèses de la majorité.

2) Or, ajoute le fonctionnaire polonais, la conférence des partis ne constitue, dans l'esprit des dirigeants soviétiques, que la phase préliminaire de l'attaque contre la dissidence maoïste. Les agissements de Pékin excitent chaque jour davantage leur fureur et certains d'entre eux envisagent d'ores et déjà l'éventualité d'un recours à la force pour mettre à la raison le « groupe de Mao Tsé Tung ». Les efforts déployés par l'URSS pour rallier à ses vues, sur le problème chinois, le plus grand nombre possible de partis-frères, doivent être interprétés dans cette perspective.

On aurait, en effet, depuis longtemps tiré, à Moscou, la leçon des événements de Hongrie de 1956. L'on s'appliquerait, d'ores et déjà, comme le laissait entendre M. Brejnev[1] dans son discours du 7 juin, à élaborer le cadre juridique d'une éventuelle action collective de la communauté socialiste, comparable à celle qui a eu lieu naguère en Tchécoslovaquie (cf. mon télégramme n°s 626 à 629 du 23 avril[2], pour le cas, assez probable, où la tension frontalière dégénérerait en affrontements militaires encore plus sérieux que ceux du mois de mars dernier[3]. D'ailleurs Tsedenbal[4] avait expliqué, avec une grande franchise, qu'il incombait à l'ensemble du mouvement communiste de faire face à la « politique agressive » de Pékin.

3) De leur côté, les dirigeants chinois seraient conscients de la gravité de la menace pesant sur leur pays. Notre interlocuteur estime quant à lui que la plupart de leurs récentes décisions de politique intérieure et internationale s'expliquent par la « grande peur » à laquelle ils seraient en proie, sinon depuis l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, du moins depuis que l'artillerie russe a détruit, le 15 mars, la totalité des effectifs qu'ils avaient engagés sur l'île de Chenpao.

La politique de transfert massif de la population des villes vers la Mongolie intérieure, le Sinkiang et le Tibet (cf. mon télégramme n°s 751 à 762 du 20 mai[5]) attesterait la volonté de la Chine de noyer les minorités nationales dans la population han et d'asseoir solidement sa prépondérance dans les marches-frontières stratégiquement menacées. De même, la récente évolution vers le réalisme, la modération et l'« amnistie » (cf. ma dépêche n° 1/DA du 8 juin[6]) répondrait au désir de normaliser la situation dans le pays qui ne saurait s'accommoder plus longtemps d'un climat de luttes anarchiques. Au surplus, des mesures tendant à déconcentrer l'industrie, comparables à celles adoptées par la RDVN lors des bombardements américains, seraient mises en œuvre ici à un rythme accéléré.

[1] Leonid Ilitch Brejnev, premier secrétaire du Comité central du Parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964.

[2] Non reproduit.

[3] Voir ci-dessus.

[4] Tsedenbal, Premier ministre de la Mongolie depuis 1954.

[5] Voir ci-dessus.

[6] Non reproduite.

4) J'observe, pour ma part, avec l'attaché militaire[1] de ce poste, que la presse chinoise reflète certaines idées nouvelles en matière de défense. On n'envisage plus ici, semble-t-il, une agression majeure des États-Unis contre la Chine, qu'elle soit nucléaire ou conventionnelle. Pékin paraît prendre acte, sans le dire, des velléités américaines de désengagement. Le commandement de l'APL[2] donne l'impression de vouloir se limiter à une stratégie de simple couverture face au sud pour se mettre en mesure de contenir une éventuelle poussée soviétique.

Il résulte, en tout cas, de diverses réunions récentes de cadres militaires chinois que la République populaire aurait le cas échéant recours, pour se défendre, à une stratégie de guerre populaire menée dans la profondeur de son territoire.

(*Asie-Océanie, Chine, Politique extérieure, Relations URSS-Chine, 1968-1972, 778*)

436

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2704 et 2705. *Washington, 19 juin 1969.*

(*Reçu* : le 20, 02 h. 40).

Coopération scientifique franco-américaine et voyage aux États-Unis de M. Galley

Je me réfère à mon télégramme n°s 2512 à 2515[3].

Le département d'État vient de me faire savoir qu'il souhaitait que les intentions des gouvernements français et américain en matière de coopération scientifique fasse l'objet non d'un échange de notes, ainsi qu'il en avait été question dans la conversation que j'ai eue, le 13 juin, avec M. Rogers, mais d'une « déclaration commune ». Il s'agissait là d'une préférence de pure forme ne devant affecter en rien la substance du texte à établir.

On suggère en outre, du côté américain, qu'une telle déclaration soit faite à l'issue d'un prochain entretien entre MM. Galley[4] et DuBridge[5], dont la

[1] Le lieutenant-colonel Eyraud est attaché militaire près l'ambassade de France à Pékin.

[2] APL : Armée populaire de libération.

[3] Voir ci-dessus le télégramme n°s 2620 à 2623 du 13 juin 1969.

[4] Robert Galley, ingénieur et homme politique français, successivement ministre de l'Équipement et du Logement en 1968 puis ministre des Postes et des Télécommunications en 1969.

[5] Lee Alvin DuBridge, physicien, notamment ancien doyen de la faculté des Arts et des Sciences de l'université de Rochester (1933-1940), puis membre de la Commission nationale de recherche de la Défense et directeur du laboratoire pour les radiations du MIT.

rencontre pourrait avoir lieu avant la visite de ces deux personnalités à Cap Kennedy, à l'occasion du lancement d'Apollo 11. Ceci impliquerait que M. Galley accepte de venir à Washington le 15 juillet. Il en repartirait ensuite pour Cap Kennedy en compagnie de M. DuBridge. Le conseiller scientifique du président Nixon ne reviendra pas dans la capitale fédérale après le lancement d'Apollo 11, car il doit alors effectuer un voyage de plusieurs semaines à travers les États-Unis.

(Collection des télégrammes, Washington, 1969)

437

COMPTE RENDU

Audience accordée par le Ministre[1] à M. Tran Buu Kiem, le 19 juin 1969 à 17 h. 15

C.R.[2] *Paris, 19 juin 1969*

M. Kiem[3] remercie le Ministre d'avoir bien voulu le recevoir malgré ses occupations. Il est heureux de pouvoir prendre congé de lui avant d'assumer ses nouvelles fonctions. C'est Mme Binh[4] qui le remplacera à la tête de la délégation. Lui-même et ses collègues viennent de passer en revue, à cette occasion, l'ensemble de leurs relations avec le gouvernement français et ses administrations. Ils n'ont pu que se féliciter de l'hospitalité et de la compréhension cordiale qui leur ont été manifestées.

M. Debré. Vous savez que, pour ce qui me concerne, je suis dans la ligne du général de Gaulle au sujet du problème du Vietnam et tout ce qui peut matériellement faciliter ces négociations, nous considérons comme un devoir de le faire. Nous avons toujours voulu traiter tous les participants sur un pied d'égalité et dans les meilleures conditions possibles. J'ajoute que les liens permanents et traditionnels entre la France et le Vietnam justifiaient particulièrement cette attitude. Aussi pouvez-vous dire à Mme Binh que les choses demeureront ce qu'elles étaient.

[1] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

[2] Le compte rendu de cette audience, qui semble avoir eu lieu en fait le 18 juin 1969, est rédigé par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, chef du service Asie-Océanie au Département depuis mars 1969.

[3] Tran Buu Kiem, membre du *praesidium* du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la Commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris du 11 décembre 1968 au 8 juin 1969 puis ministre délégué à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[4] Nguyen Thi Binh, membre du Comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, chef de l'échelon précurseur de la délégation du FNL aux négociations de Paris, arrivée le 4 novembre 1968 à Paris, adjointe au chef de cette délégation à partir du 11 décembre 1968 puis ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir du 8 juin 1969 et chef de sa délégation aux négociations de Paris.

M. Kiem remercie le Ministre.

M. Debré. Pensez-vous que des progrès puissent être prochainement accomplis dans les négociations ?

M. Kiem. Nous avons fait tout notre possible pour étudier tous les éléments nouveaux et pour essayer de discerner comment arriver à notre objectif qui est la reconnaissance du droit du peuple vietnamien à l'indépendance. Mais, jusqu'à ce jour, le gouvernement américain n'apparaît pas clairement disposé à reconnaître ce droit que nous revendiquons. Il marchande sur le prix du retrait de ses forces. Il veut maintenir au pouvoir l'équipe de Saigon qui s'oppose à la paix. Il y a là des difficultés qui ne peuvent laisser prévoir une issue claire pour les mois prochains.

M. Debré. Nous suivons, bien sûr, avec attention les pourparlers. Et, puisque nous avons pris l'habitude de nous parler franchement, je voudrais d'abord vous dire que je comprends très bien votre position. Vous l'avez bien précisée. Nous la saisissons clairement. Mais il y a un point de procédure, tout à fait capital, sur lequel je m'interroge. J'avais cru comprendre, il y a deux mois, quand j'avais vu M. Rogers[1], que les États-Unis s'orienteraient volontiers vers des conversations privées[2] et je me demande pourquoi on n'y est pas arrivé.

M. Kiem. Nous avons étudié cette question du point de vue de ses conséquences. Pour nous la forme, les modalités, ce n'est pas aussi important que le fond. Pour la forme, nous avons le moyen de nous parler. Il y a les réunions de Kléber[3]. C'est par un accord au début de la Conférence qu'il a été décidé que les conversations seraient rendues publiques. Mais s'il y a quelque question soulevée qui n'ait pas besoin d'être rendue publique, on pourrait garder cela secret. Si les Américains le veulent, c'est toujours possible. Donc il n'y a pas de besoin pour des entretiens d'une autre sorte.

Il y a aussi une autre raison qui touche au fond. Le régime de Saigon s'obstine à ne pas accepter le retrait des troupes américaines, il s'accroche

[1] William Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[2] Dans son *Journal d'Asie : Chine, Inde, Indochine, Japon : 1969-1975*, Paris, l'Harmattan, 2005, Henri Froment-Meurice écrit à ce sujet à la date du 14 avril 1969 : « Debré m'a convoqué ce soir pour me dire en substance ceci. "J'ai vu Rogers à Washington. Nous avons parlé plusieurs fois du Vietnam. Je l'ai trouvé à la fois plein de bonne volonté et d'hésitation. Il m'a dit le premier jour : Nixon a suivi les conseils qui lui ont été donnés à Paris de discuter en même temps les questions politiques et les questions militaires. Reste la question des conversations secrètes. Nous y sommes prêts. Mais nous ne pouvons parler avec le Front seul, il faut parler avec le Front plus le Nord." Le second jour, il m'a dit : "Sans doute ne me suis-je pas bien expliqué. Il faut aussi que Saigon participe. Donc il faut parler à Quatre."

La troisième fois, je lui ai dit : "Je ne vous comprends pas très bien. Car si l'on y met Saigon, cela va compliquer les choses." Alors il m'a dit : "Il y a deux hypothèses. La première, c'est que nous parlions avec le Nord tandis que le Front parle avec Saigon. La seconde, c'est que nous parlions tous les Quatre." Voilà ce que vous pouvez leur dire. La quatrième fois, il a ajouté : "Naturellement je ne souhaite pas que vous vous précipitiez dès votre retour pour le leur dire." Donc, m'a dit Debré, attendez un peu et dans quelques jours, voyez vos interlocuteurs et dites-leur qu'au cours de mes entretiens avec Rogers, celui-ci a émis l'idée que pour entrer dans ces conversations secrètes, il y avait ces deux hypothèses. Et demandez-leur une réponse. »

[3] Les négociations de Paris sur le Vietnam ont lieu au centre de conférences internationales de l'avenue Kléber.

au pouvoir. Il refuse de s'associer aux autres forces pour former un gouvernement de coalition qui procéderait à des élections vraiment libres. Pour cette autre raison, il est inutile d'entreprendre des conversations en privé avec une autre partie qui ne cherche pas une solution. Mais nous sommes prêts à parler ou bien avec un cabinet de paix, ou bien avec des personnalités décidées à négocier un règlement sur la base de notre droit à l'indépendance.

Donc pour ces deux raisons, tant de forme que de fond, nous avons trouvé inutile d'entreprendre des négociations privées. Si les États-Unis ont quelques problèmes à discuter en privé, ils peuvent le faire soit directement avec la délégation de la République démocratique du Vietnam, soit directement avec la nôtre. Nous n'avons donc pas fermé toutes les portes.

M. Debré. Ne pensez-vous pas que le fait que les délégations soient nombreuses parfois limite les domaines et les sujets de conversation ? Ne pourrait-on envisager une séance où chaque délégation ne viendrait qu'avec deux ou trois de ses membres ? Cela ne permettrait-il pas de faire des progrès ?

M. Kiem. Nous avons déjà donné notre appréciation sur l'utilité des négociations en privé, même dans une séance ordinaire, on peut toujours, sur les questions de principe et sur les points mentionnés dans notre solution globale, exposer les raisons qui permettent d'apprécier les moyens pour faire avancer les discussions.

Pensez-vous que, vis-à-vis de la France, le dépôt de notre plan[1], la formation de notre gouvernement révolutionnaire provisoire, pensez-vous que toutes ces initiatives sont de nature à faire mieux comprendre nos droits légitimes ? Quelle sera l'opinion du gouvernement français ?

M. Debré. Nous avons, comme vous le savez, pris une attitude. C'est d'être neutres au regard de ce que font les quatre délégations. Mais nous avons aussi une position de fond qui est que, dès que les conditions de paix seront réunies, dès que les problèmes de la reconstruction de votre pays seront posés, nous serons désireux de montrer toute notre volonté de participer à l'aide indispensable.

Toutefois, sur un point, nous avons pris une attitude nette. C'est de dire aux États-Unis que, sans être chargés de quoi que ce soit par Hanoï ou par le Front, nous pensons qu'il n'est pas possible de séparer le problème militaire du problème politique. Pour tout ce qui concerne aussi bien la question du non-alignement extérieur que celle de l'avenir politique de votre pays, il n'est pas possible de parler de paix si on ne voit pas tous ces problèmes dans leur ensemble.

Ce que je puis vous dire, après que nous l'ayons dit nous-mêmes aux Américains et moi à M. Rogers, c'est que je souhaite beaucoup que vous puissiez faire comprendre cela directement aux Américains. Et c'est pourquoi il m'avait semblé que des conversations privées permettraient de

[1] Au sujet du plan en dix points présenté par le FNL sud-vietnamien le 8 mai 1969, voir ci-dessus la note n° 139/AS du 13 mai 1969.

mieux faire comprendre l'importance de ces problèmes politiques et en feraient progresser la solution.

M. Kiem. Nous avons toujours beaucoup apprécié le réalisme de la diplomatie française et son attitude à l'égard des quatre délégations. Nous pensons qu'elle se poursuivra à travers les gouvernements futurs. Quant à nous, nous n'avons pas voulu provoquer de difficultés avec la France en soulevant les problèmes qui nous regardent, mais j'espère que cette attitude française sera concrétisée dans celle que vous adopterez vis-à-vis des forces réelles qui existent au Sud-Vietnam. Nous avons déjà un bureau d'information[1]. Nous espérons que vous continuerez d'avoir de bonnes relations à notre égard.

M. Debré. La question du bureau d'information a été réglée par un accord entre nous. Il demeure tel qu'il a été. Je vous le répète : nous conserverons vis-à-vis de Mme Binh la même attitude qu'à votre égard. Nous en restons à ce qui est, comme nous nous en sommes mis d'accord. Si demain le ministre français qui sera ici, si le directeur d'Asie peuvent vous apporter une aide, ils le feront dans le même esprit qui nous a guidés.

M. Kiem. Pensez-vous qu'une certaine égalité de traitement entre notre gouvernement et le régime de Saigon qui, objectivement, constituent maintenant deux réalités, serait une chose possible ?

M. Debré. Demain il y aura un gouvernement français. Jusque là, je ne puis exprimer qu'une opinion personnelle. Nous avons gelé nos relations. Le régime de Saigon, depuis plusieurs mois, a souhaité reprendre avec nous des relations qui avaient été rompues[2]. Nous avons refusé et nous leur avons dit : les négociations de Paris se sont ouvertes dans un certain état de choses, nous en restons là. Cette position est bonne, elle nous permet d'affirmer notre objectivité. Une fois la paix revenue, nous verrons. Mon opinion personnelle est que, vis-à-vis des quatre parties, nous avons une attitude claire : il y avait certaines relations au début des négociations, nous n'en changeons pas. Mais je puis vous dire qu'en ce qui concerne les personnes : vous-même, Mme Binh, elles seront toujours bien accueillies.

M. Kiem. En ce jour anniversaire de la Résistance française, nous pensons que les responsables français comprennent bien notre lutte. Ceux qui travaillent pour l'étranger seront éliminés de la scène politique. Nous pensons que les dirigeants français nous comprennent très bien et qu'ils seront prêts à nous accorder leur amitié.

M. Debré. Notre compréhension, vous la connaissez. Elle vous a été manifestée notamment par le discours du général de Gaulle à Phnom Penh[3]. Il y avait là un témoignage manifeste de notre compréhension du fait national et du soutien populaire à l'esprit national. Nous n'avons pas changé.

[1] Sur l'ouverture d'un bureau d'information du FNL sud-vietnamien à Paris, voir *D.D.F.* 1968-II, n°s 177, 257 et 276.

[2] Sur cette rupture, intervenue le 24 juin 1965 à l'initiative du gouvernement sud-vietnamien, voir *D.D.F.* 1965-I, n° 317.

[3] Sur ce discours, prononcé le 1er septembre 1966 par le général de Gaulle, voir *D.D.F.* 1966-II, n°s 232 et 256.

J'ajoute, et je suis convaincu que le prochain gouvernement le répétera, que nous n'imaginons pas que l'on puisse longtemps ne pas discuter des questions politiques.

M. Kiem prend alors congé du Ministre qui conclut l'entretien en formant des vœux pour l'avenir du peuple vietnamien, le retour à la paix et à la concorde nationale qui permettront d'entreprendre la reconstruction du pays.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

438

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 979 à 988[1]. *Pékin, 20 juin 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 11 h. 38).

Après avoir pris le soin de m'entretenir avec notre conseiller commercial[2] des problèmes en cours, j'ai été reçu le 20 juin par M. Lin Hay Yun, ministre *a.i.* du Commerce extérieur. Il était entouré de trois de ses collaborateurs.

M. Lin s'est excusé de n'avoir pu visiter l'exposition française de machines-outils et de matériel de travaux publics. Il était absent de Pékin lorsqu'elle ouvrait ses portes et celles-ci étaient fermées lors de son retour dans la capitale.

À part les amabilités et l'expression de vœux mutuels pour le développement des relations économiques et commerciales entre les deux pays, l'entretien a porté sur les points précis suivants :

1) M. Lin estime que, depuis 1964, nos relations se sont développées correctement. Les chiffres le prouvent. Cependant, la balance commerciale est sensiblement déséquilibrée en faveur de la France. On souhaite, du côté chinois, que notre pays procède à des achats plus importants. À part cette réserve, on est favorable à une accélération des échanges.

M. Lin a donné une certaine importance, dans la conversation, au non-respect des engagements pris en 1965 par la société « Le Nickel ». Il m'a demandé de signaler une fois de plus cette affaire aux autorités françaises.

2) J'ai fait remarquer à M. Lin que, de 1964 à 1968, la progression des exportations chinoises vers la France avait été de 110 millions de francs. Notre pays avait d'autre part assoupli certaines restrictions qui frappaient

[1] Ce télégramme à pour titre : « Entretien avec M. Lin Hai Yu, ministre *a.i.* du Commerce extérieur ».

[2] Robert Sanson est conseiller commercial près l'ambassade de France à Pékin.

tel ou tel produit chinois. C'est ainsi que nous avions récemment admis (et nous étions à cet égard, semble-t-il, le seul pays de la CEE) des viandes de porc congelées.

Pour ce qui est de la société « Le Nickel », j'ai rappelé à M. Lin que la pénurie de nickel dans le monde avait provoqué des difficultés imprévues et que, d'autre part, ladite société est une entreprise privée. Notre pays n'est donc pas responsable de ses engagements. Il conviendrait que les deux parties au contrat poursuivent leur dialogue à ce sujet.

J'ai fait savoir au ministre que je ne manquerais pas, néanmoins, d'attirer l'attention des autorités françaises sur l'importance qu'on attache ici à cette question.

3) J'ai exposé alors à M. Lin, de mon côté, deux doléances :

a) La mesure chinoise du 28 avril exigeant de traiter en francs suisses ou deutsche marks les contrats de vente de la Chine à notre pays nous paraissait difficilement acceptable. Elle risquait de compromettre les programmes d'achats français et elle était, en tout état de cause, préjudiciable au bon développement de nos relations économiques et monétaires. M. Lin a pris note de ma démarche.

b) Je devais également faire part à M. Lin de la déception que j'avais constatée parmi les exposants français qui avaient rejoint ces jours-ci la France ou qui poursuivaient ici la négociation avec les Chinois pour la vente du matériel exposé. Je constatais que, jusqu'ici, à peine 20 % des machines avaient été vendues malgré des sacrifices importants consentis par les exposants. Ce résultat m'apparaissait médiocre. L'attitude de la « corporation des machines » qui allait jusqu'à demander des rabais de 25 à 70 % était-elle raisonnable ? Certains en arrivaient à se demander si la Chine était réellement soucieuse, comme on nous le dit, d'augmenter ou même de maintenir le niveau de nos échanges. Il y avait au surplus dans cette affaire un aspect psychologique important : les exposants français, qui représentent avant tout des gens connaissant la Chine et intéressés à commercer avec elle, risquaient, par découragement, de choisir de se tourner vers d'autres marchés. Je tenais à informer M. Lin de cet état de choses et je faisais appel à lui pour qu'un dialogue raisonnable s'établisse entre nos exposants et la « corporation des machines ».

4) M. Lin a enregistré ma démarche, m'a-t-il semblé, avec sérieux. Il s'est tourné vers son principal collaborateur et l'a prié d'étudier la question avec la corporation intéressée. Il tenait toutefois à me présenter les remarques suivantes : il y a d'une part les machines dont la Chine a réellement besoin, dont les prix lui paraissent d'ailleurs relativement élevés, mais qui seront néanmoins achetées. Il y a d'autre part des machines qui ne sont pas adaptées aux besoins du pays et qui ne peuvent faire l'objet d'un achat. Il y a enfin les machines qui, bien que n'étant pas tout à fait adaptées à ces besoins pourraient être acquises si l'on parvient à s'entendre sur les prix. On tenait compte en effet, du côté chinois, du sacrifice que représenterait pour nous la nécessité de leur transfert vers la France. Encore une fois, a-t-il précisé, il allait lui-même s'enquérir de cette affaire et il était d'accord

avec moi pour qu'un dialogue amical soit institué pour obtenir un règlement satisfaisant pour les deux parties.

L'entretien, qui a été cordial de bout en bout, a pris fin sur cette promesse.

(*Asie-Océanie, Chine, Relations extérieures, Relations France-Chine, 1968-1972, 747*)

439

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2731 à 2740. *Washington, 20 juin 1969.*

(*Reçu* : 03 h. 35).

Propositions américaines concernant les activités de l'OTAN

Je me réfère à votre télégramme circulaire no 275[1].

J'ai exposé, le 20 juin, au secrétaire d'État adjoint pour les affaires européennes, vos réactions aux propositions américaines concernant les activités de l'OTAN.

1) En ce qui concerne l'institution d'un organisme intermédiaire entre le conseil réuni à l'échelon des représentants permanents et ce même conseil réuni à l'échelon des ministres, M. Hillenbrand s'est référé à la proposition de M. Brosio de tenir en septembre une réunion à un niveau élevé en renforçant les délégations des pays membres. Les États-Unis seraient représentés par le sous-secrétaire d'État M. Richardson. Certes la suggestion du Secrétaire général n'avait pas encore été l'objet d'un accord formel et la date n'en avait pas encore été précisée. Toutefois, on considérait, du côté américain, qu'une réunion de ce genre, qui aurait lieu dans le cadre du conseil ne contrevenait nullement aux procédures en vigueur.

J'ai dit que nous ne voyions pas pour notre part l'intérêt de cet organisme supplémentaire. Si nos partenaires passaient outre à nos objections nous serions de toute façon représentés par notre délégué permanent muni des instructions nécessaires. M. Hillenbrand ne paraît pas y voir d'objection.

2) Après lui avoir fait part de notre sentiment sur le problème de la planification politique, j'ai demandé à M. Hillenbrand de me fournir les précisions que vous souhaitez recevoir. D'après mon interlocuteur, on considère ici qu'il importerait de combler une lacune dans la structure actuelle de l'OTAN entre le Conseil, où sont surtout évoqués au jour le jour des problèmes appelant une action pratique de la part des États membres et un

[1] Dans cette circulaire, non reprise, du 13 juin 1969, Paris fait part des réserves qu'appellent de sa part, les propositions américaines concernant les activités de l'OTAN.

organisme tel que l'APAG[1], qui, sous sa forme actuelle, a un caractère essentiellement académique. Dans ces conditions, une fonction intermédiaire de planification politique proprement dite ne se trouve pas remplie. C'est elle que l'on voudrait confier soit à un groupe spécial, soit à l'APAG réformé. Mais il n'est pas question de doter l'un ou l'autre de ces organismes d'un pouvoir de décision. Ils ne pourraient présenter que des recommandations au Conseil. M. Hillenbrand a reconnu que les suggestions américaines, encore qu'elles aient obtenu l'adhésion dans une large mesure de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, avaient provoqué des « malentendus » à l'OTAN.

Confirmant les indications recueillies par notre représentant permanent à l'OTAN (télégramme de REPAN Bruxelles n° 520)[2], il a évoqué les efforts de M. Brosio en vue de l'élaboration d'un nouveau document. On se disposait à Washington, m'a déclaré à ce propos M. Hillenbrand, à recevoir en juillet la visite du Secrétaire général. Comme je soulignais une fois de plus le risque qu'une planification, telle qu'elle était envisagée, pouvait comporter pour la poursuite d'une politique de détente, mon interlocuteur m'a assuré que les États-Unis n'entendaient nullement faire obstacle aux contacts que les membres de l'Alliance pouvaient souhaiter prendre individuellement avec les pays de l'Est.

3) J'ai évoqué la mise en œuvre du paragraphe 14 du communiqué du dernier Conseil ministériel de l'alliance, en précisant les conditions dans lesquelles nous entendons donner notre acquiescement à cet égard.

Quant à notre souci d'éviter la création de doubles emplois avec l'OCDE et la CEE, M. Hillenbrand a indiqué qu'il avait pris contact avec ces institutions et les avait assurées qu'il n'était pas question d'empiéter sur leurs prérogatives.

L'OTAN devait être considéré comme un « forum » où s'échangeraient des idées et des connaissances propres à aider les nations qui la composent à résoudre les problèmes spécifiques d'une civilisation évoluée. On pouvait chercher, dans le cadre de l'OTAN, à s'entendre sur la définition des problèmes. Au niveau des mesures pratiques, il appartiendrait à des institutions plus qualifiées de prendre le relais. En proposant à leurs partenaires des discussions et des études sur les « défis » à la société moderne, les États-Unis n'envisageaient nullement de tenter une mobilisation idéologique, notamment au sein de la jeunesse, ou de lancer des campagnes de propagande.

D'autre part, ils ne prétendaient imposer ou exclure aucun sujet et rien ne s'opposerait a priori à ce que la représentation française soulève les problèmes du Tiers Monde. Mon interlocuteur a rappelé qu'une

[1] APAG (*Atlantic Policy advisory group*) ou Groupe consultatif sur la politique atlantique.

[2] Dans le télégramme de REPAN Bruxelles non repris en date du 11 juin 1969, M. Kosciusko-Morizet, représentant permanent de la France, fait part d'une discussion avec ses collègues sur la suite à donner au paragraphe 16 (concernant l'examen des problèmes, à long ou moyen terme, de l'Alliance atlantique) du communiqué publié lors du Conseil ministériel qui vient de se tenir à Washington.

première réunion d'experts pourrait se réunir en septembre (mon télégramme n° 242[1]). Le conseiller du président pour les affaires urbaines, M. Moynihan, était chargé de le préparer et y représenterait probablement les États-Unis.

Je n'ai pas manqué de souligner auprès de M. Hillenbrand l'importance que nous attribuons à une coopération de type bilatéral avec les États-Unis, semblable à celle que nous nous efforçons actuellement d'établir en matière scientifique. Je l'ai mis en garde aussi sur les inconvénients que nous voyons à l'extension de la notion de communauté dans les domaines politiques, économiques et sociaux.

J'ai conclu en disant que nous avions donc des objections de fond sur les deux premiers points. Sur le troisième, notre accord de principe demeurait assorti de réserves.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

440

M. Bayle, Ambassadeur de France à Cuba,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 173 à 175. *La Havane, 21 juin 1969, 10 h. 13.*

Réservé. (*Reçu* : 18 h. 41).

Le castrisme et la jeunesse française

Étant donné la tendance d'une partie de la jeunesse à s'enthousiasmer pour certains mythes étrangers, comment pouvons-nous, en ce qui concerne Cuba, l'aider à se former une opinion plus objective ? À mon avis, en ne faisant pas obstacle aux voyages permettant à nos jeunes compatriotes de confronter à Cuba propagande et réalité, étant entendu que le tourisme ne doit pas cacher des activités politiques ; en faisant obstacle, d'une certaine manière et quand nous le pouvons, à la dissémination en France d'une propagande sans antidote[2].

C'est pourquoi en 1967, j'avais (omission) pour une politique libérale en matière d'autorisations de décoller d'avions affrétés ; en 1968, à cause du camp *Cinco de Mayo*[3], j'avais conseillé l'arrêt de tous les vols, et cette année j'avais suggéré un retour au libéralisme.

[1] Cette référence est erronée.

[2] Se référer à *D.D.F.* 1968-II, n° 13.

[3] Se reporter au télégramme de La Havane n°s 278 à 283 du 19 juillet 1968, donnant des compléments d'information sur les différentes catégories de visiteurs à Cuba, les camps de vacances : celui de Jibacoa à caractère apolitique, le camp *Cinco de Mayo* géré par l'Institut cubain d'amitié avec les peuples ou par l'union des jeunes communistes, l'hôtel Deauville, où séjournent plus ou moins longtemps des groupes souvent fort politisés.

Une dépêche de Paris de l'agence France-Presse en date du 18 juin annonce qu'au cours de la « semaine cubaine » organisée à Grenoble sous le patronage de M. Castellanos, sera présentée une exposition dite du Tiers Monde qui exalte la personnalité de Che Guevara.

Si comme je le pense, c'est l'exposition que l'on a vue en janvier 1968 à La Havane, il s'agit d'une manifestation non dépourvue de valeur artistique, mais d'un anti-américanisme virulent.

Dans son numéro de mars 1968, la revue *Les Temps modernes* en a donné un commentaire dû à Madame Parmelin[1].

(*Amérique 1964-1970, Cuba, relations politiques avec la France, 1969, n° 54*)

441

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 984 à 998. *Paris, 21 juin 1969.*

Diffusion strictement réservée.

Je me réfère à votre télégramme n° 2624[2].

Je vous serais obligé de reprendre contact avec le secrétaire d'État et de lui dire que sa conversation avec vous le 13 juin sur le Vietnam a retenu toute mon attention. J'ai été sensible en particulier à cet appel qui nous était adressé pour essayer de contribuer à débloquer une négociation dont nous constatons en effet, nous aussi, qu'elle ne progresse pas.

Comme M. Rogers a dû en être informé par son ambassade, j'ai vu le 19 juin M. Tran Buu Kiem[3] venu me rendre une visite de courtoisie avant son départ. Je me suis efforcé à cette occasion d'explorer à nouveau dans quelles conditions les délégations de Hanoï et du Front accepteraient des conversations privées à Quatre. J'ai suggéré notamment que les quatre délégations, au lieu de se réunir au grand complet, se rencontrent en séance restreinte avec deux ou trois personnes de chaque côté. Mais cet entretien n'a fait que confirmer les impressions que nous avions recueillies par

.

[1] Il s'agit de l'article d'Hélène Parmelin « Art et Révolution à La Havane » *in Les Temps modernes*, n° 262, mars 1968. Hélène Parmelin, de son vrai nom Hélène Jurgenson, journaliste, romancière et critique d'art française, rejoint le parti communiste en 1944. Intime de Picasso, elle est, de 1944 à 1953, directrice du service culturel puis grand reporter du journal *L'Humanité*. À partir de 1956, Hélène Parmelin s'interroge sur le stalinisme, signe en 1960 le manifeste des 121, condamne l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968 et quitte le parti en 1980.

[2] Voir ci-dessus les télégrammes n°s 2620 à 2629 concernant l'entretien du 13 juin 1969 entre le Secrétaire d'État et l'ambassadeur de France.

[3] Tran Buu Kiem, chef de la délégation du Front national de libération du Sud-Vietnam à la négociation de Paris.

ailleurs : le Front refuse des conversations privées à Quatre, aussi longtemps que l'administration actuelle sera en place à Saigon.

En conséquence, la situation nous paraît la suivante. Ou bien les choses ne changent nullement à Saigon, et il faut se limiter à regarder ce qui peut être fait au seul plan de la procédure. Ou bien elles changent et des perspectives nouvelles s'ouvrent peut-être.

1 – Du point de vue de la procédure, si les États-Unis désirent avoir des entretiens privés, ils peuvent, nous semble-t-il, en avoir à deux, soit avec Hanoï, soit avec le Front, soit peut-être à trois avec Hanoï et le Front, mais nous ne pensons pas que ces derniers accepteront d'en avoir en présence de représentants de Saigon. Les entretiens à deux avec Hanoï sont évidemment ce qu'il y a de plus facile puisqu'ils existent déjà, d'après ce qui nous a été dit. Mais sur ce point vous pourrez donner à M. Rogers deux précisions. D'une part, du côté de Hanoï, il nous a été dit très récemment que de telles conversations étaient toujours possibles, à tout instant, sur tous les sujets sans aucune limitation. D'autre part, nous avons le sentiment très net que c'est de ce côté que les Soviétiques orientent leurs efforts pour essayer de débloquer la négociation.

Pour notre part nous ne pouvons apprécier dans quelle mesure les États-Unis peuvent parler des problèmes politiques touchant l'avenir du Sud-Vietnam en l'absence des représentants de Saigon. Mais au cas où ils l'estimeraient possible et tant qu'à faire, alors il nous semblerait préférable de discuter du Sud avec les gens du Sud plutôt qu'avec ceux du Nord, afin de jouer sur les différences possibles entre eux et de ne pas paraître considérer que le Nord a vocation à régler les affaires du Sud.

Enfin, toujours sur ce chapitre de la procédure, vous pourrez dire à M. Rogers que s'il estimait souhaitable que la France joue à un moment quelconque un rôle particulier ou prenne une initiative spécifique pour essayer de favoriser des contacts, je ne me refuserais pas à explorer toute suggestion que l'on voudrait bien me soumettre.

2 – Cela étant, le problème me paraît de fond et d'abord politique.

Nous ne pensons pas que Hanoï et le Front aient perdu intérêt à une solution politique négociée, mais il est certain que plus le temps passe, plus les enchères montent. La création du GRP[1] montre que le Front va intensifier la lutte politique au Sud-Vietnam.

Par ailleurs, les efforts du président Thieu pour rassembler autour de lui des forces politiques représentatives ne paraissent pas avoir conduit pour l'instant à des résultats très positifs, sa base politique ne s'élargit pas et de plus en plus nombreux sont les éléments nationalistes non communistes qui expriment le vœu que la paix dans l'indépendance et la neutralité soit plus activement recherchée et qui tentent, au reste dans le désordre, de se regrouper.

Ces observations nous amènent à conclure que, comme nous n'avons cessé de le dire et comme le général de Gaulle l'avait récemment encore

[1] Le GRP ou gouvernement révolutionnaire provisoire créé en juin 1969.

répété au président Nixon, pour régler le conflit vietnamien il faut traiter à la fois le problème politique et le problème militaire. Nous sommes heureux de constater qu'à en juger par les propos de M. Rogers, qui viennent confirmer d'autres commentaires américains sur les intentions du président Nixon, les États-Unis paraissent s'orienter sérieusement dans cette voie. En particulier, l'indication selon laquelle, outre une disposition sérieuse à traiter le problème du retrait mutuel, ils accepteraient, au plan politique, la constitution d'un organe de supervision des élections comprenant des représentants du Front est évidemment intéressante dans la mesure où elle signifierait notamment que le gouvernement de Saigon consent à reconnaître au Front un certain statut et où elle peut offrir à celui-ci certaines garanties.

Il ne nous semble pas toutefois qu'elle soit, au point actuel, de nature à elle seule à surmonter l'obstacle et à inciter Hanoï et le Front à accepter des négociations privées à Quatre. Peut-être n'est-elle pas en soi inacceptable pour « l'autre côté », mais elle l'est vraisemblablement si elle implique que par ailleurs la situation restera à Saigon jusqu'aux élections ce qu'elle est aujourd'hui.

Nous comprenons très bien la difficulté où se trouve le gouvernement américain, mais puisqu'il nous fait la confiance de nous parler, notre devoir est de lui dire qu'à notre avis il convient que les États-Unis acceptent l'idée que des changements sont nécessaires à Saigon si l'on veut éviter des glissements politiques de plus en plus marqués au Sud-Vietnam. Le moment nous paraît venu d'y pratiquer une politique d'ouverture. L'avenir politique du Sud-Vietnam est certes précaire, en tout état de cause, mais il le sera d'autant plus que certaines tendances intermédiaires, notamment des éléments nationalistes favorables à la paix et à la neutralité, seront tenus à l'écart. L'introduction de ces éléments sur la scène politique pourrait contribuer à créer une force qui, plus tard, puisse coexister à côté du Front. Mais pour que ces éléments acceptent de jouer un rôle actuellement, il faut qu'ils ne puissent être accusés de collaborer à une politique qualifiée de belliciste et qu'ils soient assurés de pouvoir s'engager immédiatement dans la recherche active de la paix et du dialogue avec le Front.

Concrètement, ceci m'amène à faire part à M. Rogers, à titre, cela va de soi, strictement confidentiel, de la réflexion suivante. Si le gouvernement américain n'estime pas possible le départ des dirigeants vietnamiens dont le Front déclare que la présence constitue un obstacle à toute négociation sérieuse, ne pourrait-il envisager une solution dans laquelle le président Thieu sans abandonner son poste, pourrait donner des pouvoirs exceptionnels à un gouvernement auquel il confierait la mission de rechercher la paix ? Ce gouvernement pourrait constituer une délégation spéciale qui serait composée de certains de ses membres et d'autres personnalités et chargée d'entrer en contact avec l'adversaire dans le but d'aboutir, dans un court délai, à des accords tant sur les questions politiques qui commandent l'avenir du Sud-Vietnam que sur l'arrêt des hostilités et le retrait des forces. Aucune solution, y compris la formation d'un gouvernement de coalition, ne devrait être rejetée à l'avance. Les bases de discussions seraient

constituées par les propositions faites par le président Nixon et aussi par le Front. Une telle délégation devrait comprendre des personnalités qui se prononcent pour l'indépendance et la neutralité du Sud-Vietnam. Il s'agirait en somme de créer un choc psychologique en combinant l'apparition de nouvelles personnalités avec l'affirmation d'une volonté de rechercher rapidement et activement la paix.

En soumettant ces idées à l'attention de M. Rogers, vous lui direz qu'encore une fois le gouvernement français n'est mu, en cette affaire, que par le souci de contribuer au rétablissement de la paix et que c'est seulement dans la mesure où M. Rogers s'est ouvert à nous que de mon côté j'ai cru bon de lui faire part aussi franchement de mon appréciation de la situation.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

442

M. De Bouteiller, Ambassadeur de France à Djeddah,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 339 et 340. *Djeddah, 22 juin 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 23, à 16 h 00).

Mission en Arabie Saoudite du général Buchalet

Le général Buchalet[1], président directeur général de la SOFMA a séjourné en Arabie Saoudite du 16 au 20 juin 1969 pour prendre contact avec le prince Sultan, ministre de la Défense[2], et le prince Abderhaman Fayçal un des fils du roi chargé de la coopération militaire franco-saoudienne. Le général Buchalet devait aussi inspecter la mission de la SOFMA installée à Taef, qui assure la formation technique du personnel appelé à utiliser le matériel Panhard fourni par la France[3].

J'estime que la visite du général Buchalet a été utile. J'ai présenté moi-même le général au prince Sultan qui avait invité le prince Abderhaman Fayçal[4] à participer à l'entretien qui fut très cordial. Auparavant le général

[1] Le général de brigade (C.R.) Albert Buchalet est président de la société française d'armement ou SOFMA depuis 1967.

[2] Le prince Sultan Bin Abdelaziz est ministre de la Défense et de l'Aviation du royaume d'Arabie saoudite depuis novembre 1962. Il est le fils du fondateur du Royaume d'Arabie saoudite et le frère consanguin du roi Fayçal.

[3] Un contrat de fourniture de 220 véhicules AML Panhard est signé le 13 février 1968 à Djeddah pour 210 millions de francs par la SOFMA (télégramme de Djeddah n° 93 du 14 février 1968 non publié). Le contrat prévoit une mission de longue durée pour six officiers et sous-officiers français à titre de conseillers techniques chargés de dispenser sur place aux forces armées saoudiennes l'instruction tactique nécessaire pour mettre en œuvre les 220 AML. Ils sont installés à Taef.

[4] Le prince Abderhaman Fayçal, fils du roi Fayçal est chargé de la coopération militaire franco-saoudienne.

Buchalet avait assisté à une séance d'instruction. Il a constaté les bons résultats obtenus, notamment dans la formation des tireurs de véhicules blindés.

Le prince Sultan m'a fait part de sa satisfaction de la qualité et du sérieux de notre coopération, tant à Taef qu'à l'usine d'Al Khardj[1] (société Brandt-Manurhin).

Cette visite a également permis d'établir un contact amical entre le général Buchalet et le prince Abderhaman Fayçal. Le général a pu se rendre compte ainsi par lui-même des changements à apporter aux méthodes de travail traditionnelles de la société, quelques malentendus ont pu être dissipés.

Pour ma part, j'ai eu une bonne impression de la colonie française de Taef, où résident maintenant une trentaine de nos compatriotes, appartenant tous à la SOFMA. Je rappelle que Taef, où le roi Fayçal séjourne durant l'été, est située à environ 200 km, à l'est de Djeddah, dans les montagnes du Hedjaz.

(*Afrique-Levant, Levant, Arabie Saoudite, Relations militaires avec la France*)

443

NOTE

Canada - Québec.

N. nº 62/AM. *Paris, 23 juin 1969.*

La rapidité des changements intervenus au Québec depuis 1960, la résonance internationale donnée au fait français dans ce pays grâce au voyage du général de Gaulle en 1967, le développement considérable de la coopération franco-québécoise qui s'ensuivit, sont les données principales de la situation politique du Canada et du Québec ainsi que des relations entre Paris, Québec et Ottawa.

Depuis la mort de M. Daniel Johnson, le Québec traverse une période d'incertitude. L'élection de M. Jean-Jacques Bertrand le 22 juin dernier comme chef de l'Union nationale par le Congrès de son parti, le confirmant par là même dans ses fonctions de Premier ministre, ne règle pas le problème de fond à savoir la place que doit tenir le Québec au-dedans, ou hors de la Fédération canadienne. Il est probable que des élections provinciales auront lieu cet automne. Elles pourront donner la mesure de la force des idées indépendantistes défendues par le « parti québécois » que dirige M. René Lévesque.

[1] À Al Khards, la cartoucherie est remise en marche par la société Manurhin. Voir *D.D.F.* 1967-II, nº 178.

L'accession de M. Trudeau au poste de Premier ministre du Canada, à la suite du succès du parti libéral aux élections de juin 1968, joue en faveur des thèses fédéralistes. Aucun des grands problèmes de répartition de pouvoirs qui se posent entre Ottawa et les provinces n'a toutefois été réglé, après un an de gouvernement de M. Trudeau. Lors des récentes conférences constitutionnelles, celui-ci a été mis en échec sur deux questions essentielles : l'adoption du bilinguisme et l'inscription dans la Constitution d'une charte des droits de l'Homme (le Premier ministre canadien insistant sur les droits individuels, alors que les revendications du Québec portent sur les droits de la collectivité).

Les relations entre la France et le Québec, fondées sur les Ententes franco-québécoises du 27 février et du 24 novembre 1965, ont reçu un élan décisif avec le voyage du général de Gaulle au Québec. Depuis lors, toutes les formes de coopération entre les deux parties ont connu un essor remarquable, principalement dans le domaine de l'éducation, de la culture et des échanges de jeunes. Un net effort reste toutefois à faire dans le domaine des échanges économiques et des investissements français. De nouvelles perspectives de coopération ont été ouvertes lors de la visite à Paris, en janvier 1969, de M. Jean-Guy Cardinal, vice-président du Conseil du Québec. Trois échanges de lettres sont en effet intervenus à cette occasion, le 24 janvier, entre les deux gouvernements. Le plus important a trait aux télécommunications par satellites. Il s'agit d'étudier, puis éventuellement de construire à frais partagés, un satellite franco-québécois. Ce projet est essentiel pour le maintien de la langue et de la culture françaises au Québec comme en raison des prolongements qu'il implique, dans la coopération économique et scientifique franco-québécoise.

Les rapports entre Paris et Ottawa sont dominés par le problème essentiel des relations franco-québécoises. Convaincu que la politique française a pour conséquence – sinon pour arrière-pensée – la sécession à terme du Québec, et constatant que nous accordons une priorité à nos relations directes avec le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral ne manque aucune occasion de protester contre ce qu'il considère comme une immixtion de notre pays dans les affaires intérieures canadiennes. Tout récemment, le 4 juin, l'ambassade du Canada à Paris est intervenue avec insistance auprès du Département afin que M. Pierre Laurent ne se rende pas au Québec (où il devait diriger la délégation française à la 7e Session de la commission permanente franco-québécoise) sans rendre visite à Ottawa. M. Pierre Laurent et M. Fesquet ont ainsi dû, sur instruction du ministre, renoncer à participer à cette commission.

Le gouvernement fédéral est particulièrement sensible à tout ce qui pourrait être interprété comme favorisant une manifestation de la souveraineté internationale du Québec. Il s'est ainsi insurgé à différentes reprises contre la participation du Québec aux conférences des ministres de l'Éducation des pays africains et malgache d'expression française, bien que la Constitution canadienne accorde aux provinces une compétence exclusive en matière d'éducation. Il est à noter que le gouvernement d'Ottawa s'est

déjà préoccupé des modalités de la participation du Québec à la prochaine session de cette conférence, qui doit avoir lieu en automne 1969 à Paris.

(*Amérique, 1964-1970, Canada, 202*)

444

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Évolution récente de la Hongrie

N. *Paris, 23 juin 1969.*

Les répercussions de la crise tchécoslovaque[1] continuent de se faire sentir avec une acuité particulière en Hongrie, où elles ont provoqué ces derniers temps un brusque raidissement de la ligne politique du parti. Ce raidissement va dans le sens d'un alignement plus strict sur les thèses soviétiques et fait lui-même suite à une période durant laquelle la ligne hongroise se distinguait par sa modération et sa souplesse. Encore faut-il noter qu'en ont été surtout affectées les prises de position du parti sur les grands problèmes du mouvement communiste, car en ce qui concerne l'évolution interne du régime les orientations fondamentales ne semblent pas avoir été remises en cause. Sur ce dernier point, en effet, la Hongrie se différencie des autres pays de l'Est où le durcissement idéologique s'est également étendu au système intérieur.

1. Depuis l'été 1968 l'attitude du PC hongrois (PSOH) vis-à-vis du PCUS demeure étroitement dépendante des exigences de la politique de l'URSS vis-à-vis de la Tchécoslovaquie. Elle présente cette particularité constante de se montrer alternativement dure et alignée ou relativement, plus souple, non sans parfois quelques apparences de flottement, selon que les rapports soviéto-tchécoslovaques traversent eux-mêmes des périodes de crise ou de calme relatif.

En novembre 1968, les Soviétiques paraissaient provisoirement se satisfaire de la semi-normalisation obtenue en Tchécoslovaquie de l'équipe dirigée par M. Dubcek. Dans son rapport soumis au comité central hongrois peu après le retour des troupes hongroises d'occupation de la Tchécoslovaquie, M. Kadar rappelait la portée durable du XXe Congrès du PCUS[2] qui « incite chaque PC à une application indépendante du marxisme-léninisme ». La *Pravda* reproduisait ce texte, et le PSOH

[1] Allusion aux événements d'août 1968 et à leurs conséquences, dont la démission d'Alexandre Dubcek, l'homme du « printemps de Prague », le 17 avril 1969.

[2] Le XXe congrès du parti communiste d'Union soviétique (PCUS) se tient les 24 et 25 février 1956. Dans la nuit du 24 au 25 février, la lecture du fameux « rapport secret de Khrouchtchev » devant les seuls délégués soviétiques dénonce les crimes de Staline et le culte de la personnalité, détruit le mythe de l'infaillibilité du « socialisme scientifique », développe le concept de coexistence

obtenait ainsi l'aval de Moscou pour renouer avec la ligne de « juste milieu » entre le dogmatisme et le révisionnisme dans laquelle il s'était engagé bien avant les événements du mois d'août. Par la suite, c'est-à-dire pendant la période où les pressions soviétiques sur la Tchécoslovaquie demeuraient relativement peu intenses, de nouvelles étapes étaient discrètement franchies dans la voie de l'affirmation d'une ligne hongroise distincte de celles des quatre autres participants à l'invasion du 21 août. Le délégué hongrois au congrès du PC italien[1] condamnait toute tendance à la restauration d'un centre dans le mouvement communiste et rappelait la nécessité de respecter les particularités nationales. S'il est vrai que le délégué du PCUS en faisait autant, l'originalité de l'attitude des Hongrois venait de ce que leur parti était le seul parmi les cinq à approuver le rapport de M. Longo[2], sauf bien entendu pour ce qui concerne l'affaire tchécoslovaque. Si, le mois suivant, en raison d'un veto soviétique, les Hongrois n'envoyaient pas de délégation au congrès de la LCY, ils étaient encore les seuls à s'en justifier publiquement et les comptes rendus de la presse hongroise ont été jugés par Belgrade nombreux et objectifs par rapport à ceux des autres journaux des PC de l'Est. Auparavant, malgré les divergences idéologiques et les points de vue opposés sur l'affaire tchèque, des contacts au niveau gouvernemental s'étaient noués entre Belgrade et Budapest. Quelques semaines après le congrès de Belgrade[3], l'ambassadeur de Yougoslavie était associé à la commémoration de la mort de Rajk[4]. Enfin, à la veille de la réunion du Comecon[5], les Hongrois préconisaient une ligne pacifique, et admet qu'il puisse y avoir plusieurs voies conduisant au socialisme en fonction des caractéristiques nationales et des contextes spécifiques de chaque État.

[1] Le XIIe congrès du parti communiste italien se tient à Bologne du 8 au 15 février 1969. Voir le télégramme de Belgrade n°s 157 à 166 du 1er mars, non publié, soulignant la fermeté exprimée dans le discours de Luigi Longo qui, sur le plan intérieur, ouvre des perspectives de collaboration avec les autres partis italiens et, sur le plan du mouvement communiste international, réaffirme des attitudes opposées aux thèses soviétiques.

[2] Luigi Longo, ancien membre du parti socialiste italien (1920), se rallie lors du congrès de Livourne en 1921 au parti communiste italien dont il devient un des dirigeants. Il combat en Espagne, puis se réfugie en France (1939) où il est interné avant d'être emprisonné en Italie jusqu'en 1943. Député en 1946, il est secrétaire général du parti communiste italien depuis 1964.

[3] Le IXe congrès de la Ligue des communistes yougoslaves (parti communiste) se tient à Belgrade du 11 au 14 mars 1969, en présence de soixante-dix délégations de partis communistes ouvriers et de représentants de mouvements progressistes divers. Les partis soviétique, hongrois, allemand de l'Est, polonais et tchécoslovaque ont informé le comité central de la Ligue qu'ils n'enverraient pas de représentants à Belgrade, mais des messages. Se référer au télégramme de Belgrade n° 185 du 11 mars 1969, non repris. Le discours du président Tito est transmis par les télégrammes de Belgrade n°s 193, 197 du 12 mars, non publiés. Les conclusions de cette session font l'objet du télégramme de Belgrade n°s 233 à 239 du 19 mars, non reproduit.

[4] Laszlo Rajk (1909-1949) a été avec Janos Kadar, *leader* des communistes restés en Hongrie pendant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, il a été ministre de l'Intérieur, responsable de la police politique du parti communiste et nommé en 1948 ministre des Affaires étrangères. Rakosi le fait arrêter en 1949 sous de fausses charges. Rajk est accusé d'être un espion titiste, un ambassadeur au service de l'impérialisme occidental et de travailler à la restauration du capitalisme et à la remise en question de l'indépendance de la Hongrie. Dix-huit autres personnes sont jugées avec lui et, avec lui, sont condamnées à mort et exécutées. Le 28 mars 1956, Rajk est réhabilité.

[5] COMECON ou CAEM ou Conseil d'Assistance économique mutuelle est une organisation d'entraide économique entre différents pays du bloc communiste créée en 1949 par Staline. À côté

moyenne entre l'intégration et la coopération, en faisant valoir que dans l'une ou l'autre hypothèse la réalisation des projets se heurtera aux obstacles dressés par les différences de structures qui caractérisent actuellement les systèmes de direction économique des divers pays intéressés. On peut ajouter à cela que le PSOH ne se faisait pas remarquer par des positions particulièrement tranchées à propos du conflit entre Soviétiques et Chinois, encore qu'il ait soutenu l'URSS sans réserve lors des incidents de frontière de mars dernier. D'autre part, exception faite des Roumains, les Hongrois ont été parmi leurs partenaires du Pacte de Varsovie les plus insistants pour souligner le caractère très ouvert de la conférence sur la sécurité européenne proposée par l'appel de Budapest du 17 mars[1] et pour marquer qu'aucun préalable n'était mis à sa participation.

2. Cette tendance des dirigeants hongrois à afficher, dans les périodes de calme, une ligne idéologique et une politique extérieure plus souple que celles des autres pays socialistes leur est dictée davantage par le souci de ménager l'opinion intérieure que par une réelle évolution de leur conception des rapports entre les PC. Les choses viennent-elles à se gâter, notamment à l'intérieur du camp, l'on constate aussitôt combien est contraignante la dépendance de Budapest à l'égard de Moscou. La vigueur de la réaction hongroise à la suite des manifestations antisoviétiques de la fin mars en Tchécoslovaquie[2] ne laisse subsister aucun doute sur ce point. Par sa sévérité, l'avertissement qu'ils ont été les premiers à adresser aux dirigeants de Prague, leur a valu d'occuper pour la circonstance les positions de pointe que les Bulgares avaient eux-mêmes tenues à la veille de l'invasion de l'été dernier. Cet avertissement, formulé le 4 avril par M. Komocsin[3], s'inspire directement de la doctrine soviétique dite de la souveraineté limitée :

« Nous n'avons pas constaté dans la direction du parti et de l'État tchécoslovaque une position ferme et décidée telle que l'exige la situation présente qui continue à être confuse et dangereuse… Notre parti et notre

de l'URSS, les membres furent d'abord les pays communistes d'Europe de l'Est : Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, République démocratique allemande et l'Albanie (de 1949 à 1961). La Yougoslavie avait le statut de membre associé. La Mongolie y adhère en 1962.

[1] La réunion du comité politique consultatif des États membres du pacte de Varsovie s'est tenue à Budapest le 17 mars 1969. C'était la première réunion depuis les événements d'août 1968. Dans un message adressé à tous les pays européens, les États membres du pacte de Varsovie se prononcent pour l'établissement de relations de bon voisinage avec les autres peuples européens, expriment leur ferme volonté de contribuer à établir un climat de sécurité et de coopération sur le continent, invitent tous les États européens à multiplier leurs efforts en vue de consolider la paix et la sécurité en Europe et appellent à la mise en place d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité en Europe. Le texte du communiqué est repris dans la note de la sous-direction d'Europe orientale datée du 28 mai 1969, intitulée : *Organisation militaire du pacte de Varsovie. Décisions adoptées à la réunion de Budapest* (17 mars 1969).

[2] Les 28 et 29 mars 1969, les locaux des agences soviétiques de l'*Aeroflot* et de l'*Intourist* à Prague ont été saccagés et des manifestations anti-soviétiques ont eu lieu dans d'autres villes de Tchécoslovaquie, consécutives au succès des hockeyeurs tchécoslovaques à Stockholm. Le télégramme de Moscou n°s 1600 à 1604 du 31 mars, non publié, fait part que des « éléments de droite, contre-révolutionnaires, ont exploité les matchs entre les deux équipes de hockey pour attiser une psychose nationaliste et désorienter politiquement la partie la plus arriérée de la population ».

[3] Zoltan Komocsin, chargé au comité central des questions de politique étrangère et notamment du mouvement communiste international.

gouvernement sont prêts à contribuer à la consolidation du socialisme en Tchécoslovaquie et à la solution des difficultés qui apparaissent sur le chemin qui conduit à but ».

Une mise en garde à peine moins explicite avait déjà été exprimée le 21 mars par M. Kallai[1]. D'autres avertissements ont suivi après le remplacement de M. Dubcek par M. Husak. Le 18 avril, lors de la ratification du traité d'amitié hongro-tchécoslovaque, M. Apro[2] a parlé du « sens des responsabilités du PSOH à l'égard du socialisme en Tchécoslovaquie ». Le communiqué publié le 6 juin après la visite de M. Fock[3] à Prague cite le « devoir d'assistance » au nombre des principes qui régissent les rapports entre les deux pays. Il semble qu'à la suite des incidents de mars M. Kadar se soit borné pour sa part à exprimer ses « inquiétudes » en raison de leur caractère de gravité, sans reprendre à son compte les mises en garde de ses collègues du bureau politique hongrois.

Depuis lors, le PC hongrois paraît se prêter avec plus de discipline aux efforts de l'URSS pour regrouper les partis communistes sous sa direction. Fin avril, les organes centraux du PSOH ont publié des articles visant les partis chinois, italien, roumain et yougoslave, certains d'entre eux expressément. La politique de non-alignement de Belgrade y est plus directement dénoncée. Sans aller jusqu'à se prononcer pour la restauration d'un « centre », ils indiquent que les efforts pour rétablir l'unité du mouvement communiste rendent nécessaire une « coordination politique ». À la veille de la conférence générale des partis[4], la *Pravda* a publié un article du rédacteur en chef du quotidien du PC hongrois qui reprend à son compte quelques-uns des thèmes de la tendance idéologique la plus conservatrice : nécessité de consolider le rôle dirigeant du parti, de se montrer intraitable en ce qui concerne l'internationalisme prolétarien, dont la pierre de touche est l'attitude à l'égard de l'URSS, et la condamnation des « provocations » chinoises.

Cependant, on peut augurer qu'après avoir réaffirmé à la Conférence de Moscou leur adhésion aux thèses soviétiques sur les problèmes du mouvement communiste, et, de plus, maintenant « satisfaits », ainsi qu'ils l'ont déclaré, des progrès de la « stabilisation » en Tchécoslovaquie à la suite des décisions prises en avril et mai par le CC du PC tchèque, les Hongrois reviendront progressivement aux formulations nuancées qui caractérisent leurs prises de position doctrinales lorsque les rapports entre l'URSS et ses alliés entrent dans une période de moindre agitation, comme ce sera probablement le cas au lendemain de la réunion de Moscou.

[1] Gyula Kallaï est président de l'Assemblée nationale hongroise depuis le 14 avril 1967.

[2] Antal Apro est directeur du comité gouvernemental pour les relations internationales et le représentant permanent de la Hongrie auprès du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle) depuis 1962.

[3] Jenö Fock est le Premier ministre de la République de Hongrie depuis le 14 avril 1967.

[4] La conférence internationale des partis communistes et ouvriers se tient à Moscou du 5 au 17 juin 1969. Censée refaire l'unité autour de Moscou, elle est influencée par les événements de Tchécoslovaquie et le conflit sino-soviétique, elle consacre au contraire la fin du centralisme soviétique.

Ces fluctuations apparentes de la ligne hongroise sont liées à des préoccupations d'ordre intérieur. L'importance de l'enjeu que constitue la réforme économique à laquelle ils continuent de procéder conduit les dirigeants hongrois à manœuvrer pour que l'URSS ne puisse y déceler le germe d'une évolution politique centrifuge. Le soin qu'ils apportent à conformer plus étroitement leur attitude à celle de l'URSS chaque fois que celle-ci fait appel à la solidarité communiste leur est dicté par le souci de convaincre les Russes que leur politique ne cache aucune velléité d'indépendance. Actuellement, tout se passe comme si, en échange de leur fidélité en politique extérieure, les Hongrois avaient approbation de poursuivre une ligne intérieure modérée. Mais le préjugé favorable dont bénéficie jusqu'à présent à Moscou leur réforme économique n'en est pas moins assorti de la condition qu'elle doit déboucher sur une coopération plus poussée avec l'URSS. C'est ce que rappelle un article des *Izvestia* du 18 février, et que M. Polianskii[1] a répété à Budapest en mars[2]. L'appréciation qui est ainsi formulée par les Soviétiques marque bien les limites de l'évolution intérieure hongroise : elle tend à encourager les Hongrois à persévérer prudemment dans la voie où ils se sont engagés sous réserve que les liens avec l'URSS ne cessent de se renforcer.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Hongrie, politique intérieure, 1969*)

445

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Amodiation éventuelle de l'embargo sur les armes au Moyen-Orient

N.[3] *Paris, le 23 juin 1969.*

La situation actuelle des possibilités de livraison d'armes françaises aux pays du Moyen-Orient étant exposée par ailleurs[4], il convient d'ajouter qu'Israël a successivement passé contrat avec les États-Unis de 50 *Skyhawk* déjà livrés en quasi-totalité et de 50 *Phantom* dont la livraison doit

[1] Dimitri Polianskii, membre du comité central du bureau politique du parti communiste d'Union soviétique (PCUS) de 1961 à 1966, vice-président (1962-1965) puis premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965.

[2] « Les grandes tâches de l'édification du socialisme que vous êtes en train d'accomplir se réaliseront avec succès. Nous en sommes sûrs parce que la Hongrie accomplit tout ce travail en communauté étroite avec les pays socialistes… »

[3] Cette note est rédigée par M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis 1966.

[4] Voir les documents publiés ci-dessus : les télégrammes de Tel-Aviv nos 48 à 51 du 8 janvier 1969, nos 125 à 132 du 21 janvier 1969, le télégramme de Paris no 57 du 13 février 1969, la lettre du Ministre no 539/CM du 10 mars 1969.

commencer fin 1969. Il semble qu'Israël ait échoué dans sa tentative de se procurer en Angleterre des chars *Chieftain*.

De son côté, l'URSS livre des armes à la RAU, à la Syrie, à l'Irak et au Soudan, mais, semble-t-il, avec d'autant plus de parcimonie quant aux pièces détachées que l'État bénéficiaire manifeste le désir d'utiliser cet armement. En ce qui concerne les grosses masses, il semblerait que les livraisons soient terminées depuis quelque temps.

Cependant que, fournisseurs d'Israël, de la Jordanie et de l'Arabie Saoudite, les États-Unis et la Grande-Bretagne ne paraissent pas disposés à se prêter à un embargo total vis-à-vis de la région, on pourrait craindre, étant donné ce qui précède, qu'un appel à un tel embargo apparaisse comme une mesure visant essentiellement à empêcher la livraison de *Phantom* à Israël.

En sens inverse, un assouplissement de notre propre réglementation serait possible dans certaines limites et moyennant certaines précautions sans faire, semble-t-il, courir trop de risques à nos intérêts économiques dans le monde arabe.

Les gouvernements arabes paraissent, en effet, s'attendre à ce que nous revenions à l'embargo sélectif pratiqué entre octobre 1967 et janvier 1969. Ils ne s'étonneraient pas de la reprise des fournitures de munitions et de pièces de rechange, et admettraient tacitement cette reprise à condition que nous soyons nous-mêmes très discrets à cet égard.

Peut-être serait-il possible, à l'occasion de tel contrat d'armement avec tel pays arabe, de faire également admettre la fourniture par nous à Israël des 3 *Super Frelon* et des 5 patrouilleurs légers restant à livrer.

Toute autre chose demeure l'affaire des 50 *Mirage* qui est pour tous les Arabes le test de notre amitié à leur égard et de la confiance qu'ils peuvent nous accorder, de même que la passation de nouvelles commandes.

Il est de fait que, encadrés dans un dispositif israélien et pilotés par des Israéliens, ces appareils vaudraient à eux seuls près de la moitié de l'aviation arabe et que leur poids dans une bataille serait sans commune mesure avec celui des 54 *Mirage* III que l'Irak pourrait de nouveau tenter d'acquérir.

Sous réserve de bouleversement qui viendrait éventuellement à créer une offensive arabe, il semble donc que nous soyons contraints d'en rester à la formule adoptée le 2 mai dernier (et non encore utilisée), d'après laquelle la maison Dassault proposerait au gouvernement israélien l'avenant suivant au contrat : « Si, à la date du 31 mars 1971, l'acheteur n'a pas été mis en mesure d'exporter les avions objets du contrat, il pourra exiger le remboursement des sommes qu'il a versées. »

(*Afrique-Levant. Levant 1966-1970, Israël – Questions militaires – embargo sur les armes*)

446

COMPTE RENDU

Entretien tenu entre M. Debré et M. Zorine, ambassadeur d'URSS,
Le 23 juin 1969

C.R.

Le Ministre : C'est pour deux raisons que je vous ai demandé de venir me voir : à propos du mémorandum que vous m'avez remis la semaine dernière, je suis sûr que le nouveau ministre ou le Secrétaire général vous apporteront une réponse qui ne vous surprendra pas ; en effet, nous connaissions ce document et considérons que l'attitude pacifique du gouvernement soviétique correspond à l'intérêt général. Quant à la deuxième raison, qui est la principale, c'est qu'au moment de partir pour la rue Saint-Dominique, je tenais à vous assurer que, dans ses orientations fondamentales, et en particulier pour la coopération franco-soviétique, la politique française n'avait pas changé et qu'elle ne changerait pas. Le nouveau président de la République vous convoquera dès qu'il aura terminé son installation et il vous confirmera mes propos.

M. Zorine : Je vous en remercie. Je suis sensible à ce que vous ayez tenu à me recevoir avant d'occuper votre nouveau poste, dont je voudrais vous féliciter. Surtout par nos temps troublés, ce poste est très important et je suis sûr que dans vos nouvelles fonctions, vous travaillerez dans l'intérêt de la paix et de la coopération tant en Europe que dans le monde. Je tiens personnellement à vous dire que je regrette de ne pouvoir continuer de collaborer avec vous au règlement de questions qui entraient dans la compétence du ministre des Affaires étrangères, car la collaboration qui s'est établie entre nous depuis quelques mois a été une source d'inspiration pour moi ; et je ne suis pas le seul à être de cet avis. J'espère qu'à propos des problèmes concernant la politique étrangère dont vous seriez amené à être saisi, vous ne refuserez pas de conserver le contact avec moi-même, en tant qu'ambassadeur de l'Union Soviétique, car, dans le domaine militaire aussi, nous pouvons et nous devons coopérer dans l'intérêt de nos deux pays et pour la paix en Europe et dans le monde.

Le Ministre : Il est vrai que c'est à deux titres que je vais perdre l'avantage de nos entretiens : à celui de ministre des Affaires étrangères et à celui de président de la partie française à la Grande Commission. J'avais gardé ce dernier poste depuis le ministère des Finances. Je ne pense pas pouvoir le garder en passant à la Défense. Je n'en suis pas moins d'accord avec vous : les questions de défense sont naturellement essentielles par les temps que nous vivons et certains domaines de la coopération, notamment dans des secteurs industriels, relèvent du ministère de la Défense. Nous serons donc amenés à nous revoir, ne serait-ce que pour des questions de service. D'ailleurs, en dehors même des rencontres officielles, la vie de Paris permet de déjeuner ou de dîner.

M. Zorine : Pour ce qui est de notre mémorandum, j'espère que le nouveau ministre pourra bientôt m'éclairer sur l'attitude du gouvernement français. Votre remarque générale n'en est pas moins déjà satisfaisante.

(*Entretiens et messages, 1969*)

447

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1011 à 1016. *Paris, 24 juin 1969, 21 h. 03.*

Diffusion strictement réservée.

Je me réfère à votre télégramme no 2757[1].

1) Le schéma que nous suggérons est volontairement assez vague, car il ne s'agit pas pour nous de proposer un plan précis qu'au reste nous n'avons nullement élaboré. Ce dont nous souhaitons faire part avant tout, c'est de notre sentiment qu'il y aurait intérêt à introduire sur le devant de la scène politique saïgonaise des hommes nouveaux.

La distinction que nous établissons entre gouvernement et délégation repose sur l'idée que, si l'un comme l'autre doivent être constitués dans la perspective d'une recherche prioritaire de la paix, ils ne répondent pas par définition aux mêmes fonctions et peuvent, en outre, ne pas reposer tous deux sur les mêmes bases politiques. Certaines personnalités, par exemple neutralistes ou religieuses, qui pourraient hésiter à entrer actuellement dans un gouvernement pour y assumer des responsabilités ministérielles, accepteraient peut-être plus volontiers de participer à une délégation qui aurait pour mission essentielle de prendre les contacts nécessaires au progrès de la négociation, y compris dans le cadre de la conférence de Paris. Nous n'entendons pas pousser la suggestion plus loin, ni par conséquent nous prononcer sur la personne de M. Huong.

Au reste des idées assez voisines semblent avoir cours à Saigon, comme le donnent à penser diverses correspondances de presse, et notamment celle adressée au *Monde* par son correspondant, M. Pomonti, et publiée dans le numéro du 24 juin. Je vous en cite l'extrait suivant : « L'idée de créer un conseil du régime est dans l'air depuis l'ouverture des négociations et vise deux objectifs : renforcer le gouvernement par la caution de personnalités (une vingtaine en tout) regroupées au sein d'un « conseil des sages », et faciliter le dialogue à Paris en déléguant à cet organisme un certain nombre de prérogatives, notamment en matière de négociations. Elle a été avancée au début de mai encore par le général Tran Van Don, lors des

[1] Non repris, ce télégramme immédiat de Washington, diffusion strictement réservée, daté du 23 juin 1969, fait part du désir de l'ambassadeur de recevoir certaines précisions sur la position française avant d'entreprendre la démarche qui lui est demandée.

tractations sur la formation d'un parti gouvernemental. Il avait suggéré le rassemblement des anciens généraux dans un nouvel organisme. Si ces derniers acceptaient une telle formule, la classe politique suivrait le mouvement. Le général Don, qui est également président de la commission sénatoriale de la Défense, avait même proposé que la présidence de ce conseil fut confiée au « grand Minh ».

Cette solution n'avait pas été retenue par le président Thieu, qui a opté à la fin de mai pour la formation d'un front national, social et démocrate auquel ont adhéré six partis politiques.

2) Quant à l'idée d'une commission paritaire dont vous a parlé M. Marshall Green, (votre télégramme n° 2715)[1], elle est en effet dans l'air depuis quelque temps, notamment depuis la rencontre de Midway, et les journaux y font allusion maintenant ouvertement. Nous n'avons recueilli jusqu'à présent qu'une expression d'intérêt, à Hanoï (télégramme de M. de Quirielle n° 651/660 du juin[2]). À Paris, les propos que nous avons pu échanger sur le sujet avec des interlocuteurs du Nord-Vietnam ou du Front ne nous ont pas conduits à des conclusions très nettes. Ceux-ci ne paraissent pas radicalement hostiles à l'idée mais généralement ils ajoutent aussitôt qu'il est impossible de songer à organiser des élections si l'actuel régime de Saigon demeure au pouvoir et si celles-ci sont faites dans le cadre de la constitution en vigueur. J'ajoute que nous avons recueilli de la part de représentants nord-vietnamiens des propos témoignant d'une méfiance à l'égard d'un contrôle international des élections, l'argument étant que si elles sont organisées par un gouvernement de coalition un tel contrôle devient inutile.

Nous sommes néanmoins tout disposés à poser les questions précises que nous a soumises M. Green ou d'autres que M. Rogers souhaiterait vous transmettre.

3) Enfin j'appelle à nouveau votre attention sur le caractère extrêmement confidentiel de ces indications et suggestions.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

[1] Dans ce télégramme daté du 20 juin 1969, non repris, l'ambassadeur rend compte d'un entretien avec M. Green, secrétaire d'État adjoint pour l'Extrême-Orient. Il est notamment question d'une possible formule de commission mixte de contrôle (FNL-Saigon) des élections qui seraient organisées au Sud-Vietnam. Les Américains souhaiteraient savoir si d'après ses informations, Paris estime que le FNL pourrait s'y rallier.

[2] Dans ce télégramme de Hanoï, non reproduit du 17 juin 1969, le représentant de la France au Nord-Vietnam rapporte les indications qui lui ont été données sur les raisons qui ont conduit le FNL et l'Alliance à s'unir pour proclamer la constitution d'un gouvernement provisoire révolutionnaire du Sud-Vietnam (GPR). Il s'agissait, entre autres, de montrer que l'administration de Saigon ne représente plus rien, en fait comme en droit.

448

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1020 à 1023. *Paris, 25 juin 1969, 20 h. 59.*

Diffusion strictement réservée.

De passage par Paris, à son retour de Washington, M. Gédéon Raphaël, directeur général du ministère des Affaires étrangères israélien, a été reçu le 25 juin par M. Alphand. Il était accompagné de M. Walter Eytan, ambassadeur d'Israël.

L'entretien s'étant aussitôt engagé sur le contreprojet soviétique que M. Raphaël balaya d'une phrase comme « inacceptable et directement dans la ligne du projet soviétique du 30 décembre », M. Alphand releva qu'il marquait tout de même certains progrès, en particulier en ce qui concerne la forme des accords à intervenir, et rappela que le projet américain, lui, était en tous points conforme à la position israélienne.

M. Raphaël contesta ceci, en précisant que deux aspects du document américain de mai ne plaisaient pas aux Israéliens :

– D'une part, ce document « préjugeait » la solution du problème posé par le tracé des frontières (étant donné la rédaction américaine, ce commentaire en dit long sur les visées israéliennes) ;

– D'autre part, c'était fort bien, pour des non Arabes, de parler de libre choix des réfugiés entre le retour et l'indemnisation, mais savait-on que, pour les Arabes, cela se traduisait par « reconnaissance des droits des Palestiniens », c'est-à-dire par la destruction de l'État d'Israël.

D'ailleurs, le vrai problème était ailleurs. L'URSS cherchait à obtenir un retour à la situation de mai 1967 et non à établir une paix véritable.

Après avoir manifesté des doutes à cet égard, M. Alphand rappela que la France, en ce qui la concernait, et contrairement à ce que d'aucuns pouvaient penser et dire, tenait fermement à l'établissement d'une vraie paix, avec un Israël bénéficiant de frontières sûres et reconnues.

L'entretien s'étant alors orienté vers les relations russo-américaines, M. Raphaël marqua que, tout en admettant qu'une même atmosphère permette de traiter de l'arrêt de la course aux armements nucléaires, du Vietnam et du Moyen-Orient, les Américains n'acceptaient aucun lien entre ces trois grandes affaires et les traitaient chacune séparément. On ne devait donc pas s'attendre à ce qu'un marchandage planétaire aboutisse à une prompte solution de la crise du Moyen-Orient. La situation actuelle durerait très longtemps. Israël, pour sa part, serait heureux d'échanger les lignes de cessez-le-feu contre une vraie paix mais pouvait tenir sur ces lignes tout le temps qu'il faudrait.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1969*)

449

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Principaux problèmes intéressants la France et le Vatican

N. *Paris, 25 juin 1969.*

Les rapports de la France avec le Saint-Siège présentent depuis un certain nombre d'années un caractère très satisfaisant qui tient aussi bien au changement intervenu dans l'attitude de l'État français vis-à-vis de tout ce qui touche à la religion catholique qu'à l'évolution générale de l'Église elle-même.

Cette évolution s'est notamment manifestée à l'occasion de la réforme de la Curie romaine. Menée par Paul VI dans un souci de renouvellement des personnes et d'élargissement du champ de leur recrutement, elle s'est traduite, pour ce qui nous concerne, par un renforcement en nombre et en qualité de la présence française au Saint-Siège. Déjà représenté au sein de la Curie par de hauts dignitaires – en particulier le cardinal Tisserant[1], Mgr Garrone[2], Mgr Jacques Martin[3] et Mgr Paul Philippe[4] – notre pays a de nouveau fait l'objet, en avril dernier, d'une faveur insigne à la suite de la nomination, la première depuis les temps lointains d'Avignon, d'un prélat français, le cardinal Villot[5], au poste-clé de secrétaire d'État. Comme le rapporte M. Brouillet, la part dévolue à nos compatriotes est maintenant telle que certains à Rome se sont demandés avec une pointe d'ironie, et peut-être d'envie, si le but de Paul VI n'était pas de franciser la Curie plutôt que de l'internationaliser…

L'excellence des rapports entre la France et le Vatican s'est tout autant manifestée lors des nominations des évêques résidentiels français. À la suite d'un accord intervenu en 1921, le gouvernement français a reçu le privilège très exceptionnel pour un pays à région non concordataire de faire savoir « s'il a quelque chose à dire du point de vue politique contre le candidat » choisi par le Saint-Siège pour occuper un siège épiscopal. C'est la

[1] Son Éminence Eugène Tisserant, prélat français né en 1884, cardinal doyen du Sacré-Collège, membre de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres et de l'Académie française.

[2] Son Éminence Gabriel Garrone, prélat français né en 1901, archevêque de Toulouse et de Narbonne en 1956, préfet de la Congrégation des séminaires et des Universités à Rome en 1966, créé cardinal en 1967.

[3] Mgr Jacques Martin, prélat français né en 1908, rédacteur au secrétariat d'État depuis 1939, chanoine de la Basilique Saint Pierre depuis 1958, évêque titulaire de Naplouse depuis 1964.

[4] Mgr Pierre-Paul Philippe, prélat français né en 1905, religieux dominicain, professeur à l'Université Angelicum à Rome et à l'Université Notre Dame aux États-Unis en 1953, secrétaire de la congrégation (ou dicastère) des religieux (1959-1967) puis de la congrégation pour la doctrine de la foi en 1967, nommé archevêque titulaire d'Heracléopolis en 1962.

[5] Jean-Marie Villot, né en 1905, prélat français, successivement évêque auxiliaire de Paris, archevêque de Lyon et cardinal en 1965, préfet de la congrégation du Concile en 1967, secrétaire d'État du Saint Siège en 1969.

Nonciature qui engage la procédure de consultation en informant le Département des nominations envisagées ; celui-ci en prévient la Présidence de la République et recueille divers avis dont il fait la synthèse dans une note qui est adressée à l'Élysée. Il transmet à la Nonciature – en principe dans un délai maximum de quinze jours – la réponse du gouvernement français.

Si le Saint-Siège a toujours tenu compte de nos objections – quitte à désigner ensuite et cette fois sans opposition de notre part le même candidat à un autre poste – le gouvernement français ne s'est élevé qu'exceptionnellement contre le choix du Vatican. Le cas le plus récent est celui de l'abbé Oually, du clergé diocésain de la Guadeloupe, proposé au début de l'année pour le siège de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre. Les indications recueillies sur l'abbé Oually faisaient craindre en effet qu'il ne soit pas à même de servir les intérêts de la concorde et de la paix entre les différents membres de la communauté en Guadeloupe – concorde et paix qui intéressent au même degré le Saint-Siège et la France – et que, dès lors, sa nomination ne soit exploitée sur le plan politique. En portant ces indications à la connaissance du Nonce, le Secrétaire général du Département a rappelé le vœu formulé il y a déjà deux ans par le gouvernement français que l'instruction du choix des évêques de la Guadeloupe et de la Martinique revienne non pas au Nonce en Haïti et à la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples, mais à la Nonciature apostolique à Paris, ainsi qu'en avait d'ailleurs décidé la Secrétairerie d'État en 1934. Le Vatican semble s'être rendu à nos raisons et a maintenu en place un administrateur apostolique en attendant de trouver une solution acceptable pour les deux parties.

Il faut toutefois souligner que l'Église aspire de plus en plus à prendre ses distances à l'égard de tous les régimes politiques et que cette volonté de désengagement s'illustre notamment par le désir du Vatican de voir les gouvernements renoncer à intervenir dans la procédure de désignation des évêques. Cette tendance peut-elle remettre en cause le régime particulièrement favorable qui nous a été accordé en 1921 ? En l'état actuel des choses, la meilleure garantie dont nous disposons pour maintenir nos privilèges demeure aussi bien le prix que le Saint-Siège attache à la compréhension réciproque et à la bonne entente avec nous, que l'intérêt qu'il trouve à ce que l'Épiscopat français soit à l'abri de tous griefs politiques.

(*Europe, Saint-Siège, 1961-1970, nº 140*)

450

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1016 à 1022. *Pékin, 26 juin 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 12 h. 06).

Opinion soviétique sur la politique chinoise

Je me réfère à mon télégramme n° 1003 à 1007.

Le diplomate soviétique a également fait part au ministre-conseiller[1] des vues suivantes sur la politique extérieure et atomique chinoise ainsi que sur la situation en URSS.

1) La révolution culturelle a été caractérisée par un retour à la doctrine traditionnelle de la supériorité de la Chine. Il faut donc considérer l'explosion actuelle de nationalisme comme un phénomène irréversible. Dans la meilleure des hypothèses, la mort de Mao Tsé-toung provoquera une détente relative des relations sino-soviétiques. Celles-ci connaîtront des hauts et des bas au cours de la prochaine décennie, mais la République populaire ne reviendra pas *ipso facto* à l'orthodoxie communiste. L'action de ses successeurs, quels qu'ils soient, tendra à reconstruire l'Asie autour de Pékin, envisagé comme centre de l'univers, et à chercher à préparer l'avènement à long terme d'un ordre mondial émanant de la Chine.

2) En vue de réaliser leurs ambitions « sino-centristes », les dirigeants chinois s'attacheront essentiellement, selon notre collègue, à renforcer « l'unité révolutionnaire » de leur pays avec « les peuples du monde » et à jouer un jeu de bascule entre Washington et Moscou.

Sans doute vont-ils tenter, au cours des prochains mois, de développer leurs relations avec les puissances de l'Ouest. Ils chercheront par là, non seulement à rendre une certaine marge de manœuvre à leur diplomatie, mais encore à se procurer à l'étranger une indispensable assistance technique. Ces tentatives iront naturellement de pair avec la poursuite des attaques contre le système politique, économique et social de l'Occident.

Mais la normalisation des rapports ne saurait, selon notre interlocuteur, s'étendre à l'URSS dans un avenir prévisible. La poursuite de la guerre froide contre Moscou demeurera longtemps une nécessité pour les dirigeants de Pékin. Les maoïstes, en effet, redoutent, selon lui, la diffusion de l'influence soviétique – où ils voient une menace pour leur régime – non seulement à l'intérieur du pays, mais même dans les régions périphériques telles que l'Asie du Sud-Est. Ils s'efforceront donc de cantonner le pays dans l'isolement en réduisant au minimum les contacts avec les autres membres du camp socialiste.

[1] Pierre Cerles est le ministre-conseiller de l'ambassade de France à Pékin depuis 1963.

3) Dans le même temps, la Chine déploiera des efforts fébriles pour se doter, aussi vite que possible, d'un armement atomique. Elle ne dispose sans doute à l'heure actuelle que de cinquante à soixante bombes mais, on peut être assuré que dans un délai de sept à dix ans, elle sera une puissance nucléaire de premier rang, venant immédiatement après l'Amérique et l'URSS.

4) Il résulte toutefois des questions posées par ce diplomate sur les négociations vietnamiennes de Paris[1] et les conversations sino-canadiennes de Stockholm[2] et sino-italiennes que c'est moins la politique militaire de Pékin que l'éventualité d'un rapprochement sino-américain, de nature à bouleverser à terme l'équilibre des forces mondiales, qui constitue pour lui le grand sujet de préoccupation.

5) Le conseiller de l'ambassade de l'URSS estime enfin fort possible que M. Brejnev[3] soit amené un jour à quitter le pouvoir. Mais il ne faudrait pas considérer sa retraite éventuelle, a-t-il précisé, comme le résultat des pressions exercées à Moscou par un lobby prochinois. On pouvait être assuré que le « groupe Staline » était une pure invention de la propagande de Pékin et que les idées de Mao Tsé-toung ne jouissaient d'aucune audience au sein du parti soviétique.

Tout en laissant à notre interlocuteur la responsabilité de ses opinions, j'ai jugé utile d'en faire part au Département.

(*Asie-Océanie, Chine, Politique extérieure, Relations URSS-Chine, 1968-1972, 778*)

451

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2806 à 2826. *Bonn, 26 juin 1969.*

(*Reçu* : 21 h.).

Politique européenne et relations franco-allemandes

Si l'on essaie de faire la synthèse des vues les plus autorisées qui ont été exprimées en République fédérale ces dernières semaines, sur les affaires européennes, on est amené à un certain nombre de constatations.

Il faut souligner, tout d'abord, que le départ du général de Gaulle[4] n'a nullement été considéré ici comme devant, ou pouvant, être exploité dans

[1] Les négociations entre les États-Unis et le Vietnam du Sud commencent en mai 1968 à Paris.

[2] Les négociations de Stockholm portent sur l'établissement de relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et le Canada. Elles débutent en février 1969.

[3] Leonid Brejnev, secrétaire général du PCUS depuis 1964.

[4] À la suite d'un référendum sur la réforme du Sénat et sur la mise en place de structures régionales organisé le 27 avril et rejeté par 53,17 % de « non », le général de Gaulle cesse d'exercer ses

le sens d'un desserrement des liens tissés par le traité de 1963. C'est le contraire qui s'est produit. Les propos des dirigeants montrent, quel que soit le qualificatif utilisé à Paris – et évidemment l'on a noté que de « privilégiée », la coopération devait devenir « exemplaire » – on est ici plus que jamais conscient d'une réalité : c'est que rien ne peut se faire sans un accord profond des volontés française et allemande. Cela est mis en évidence par l'intérêt que l'on attache à Bonn, du côté de la chancellerie aussi bien que de *l'Auswärtiges Amt*, à ce que des entretiens franco-allemands soient, le plus vite possible organisés. « Pour nous, le traité prend une valeur accrue », m'a dit nettement un des membres les plus influents du ministère fédéral des Affaires étrangères. Dans un article qu'il vient de publier dans la revue « Communauté Européenne » sur la politique européenne de l'Allemagne, M. Willy Brandt souligne de façon très appuyée l'importance de la réconciliation et de l'amitié des deux pays (alors qu'il ne cite nommément aucun autre des partenaires de l'Allemagne).

Si l'entente avec la France est mentionnée avec cette insistance, et la nécessité de connaître le plus tôt possible les vues de Paris marquée avec autant de soin, sinon avec impatience, c'est peut-être, dans une certaine mesure, parce que la République fédérale se trouve en période électorale[1] et que chacun des chefs des partis de la coalition entend faire preuve d'activité et témoigner de son zèle pour l'avenir de l'Europe. Mais cette remarque n'altère que partiellement les intentions manifestées par nos partenaires. Elle montre plutôt que celles-ci répondent aux aspirations de l'opinion. Incontestablement le dialogue avec la France rassure les dirigeants fédéraux et ceux-ci ont besoin de nous sentir proches, pour bien des raisons parmi lesquelles les considérations morales ne sont pas les moindres. Je relève dans l'article de M. Willy Brandt cette phrase significative : « Nous devons partir du fait que, bien qu'au cours des dernières années nous ayons pu enregistrer un redressement de notre « côté » dans le monde, le bilan est dans l'ensemble négatif pour ce qui est de la confiance que l'on nous témoigne ».

Faire avec nous le point de la situation de l'Europe occidentale et envisager l'avenir en fonction de la candidature anglaise au Marché commun, telle est la principale des préoccupations allemandes au moment où s'installe un nouveau gouvernement français[2].

Autant chez M. Kiesinger que chez M. Brandt, la conviction est solidement ancrée que l'état de choses actuel – ce qu'on dénomme ici stagnation – ne doit pas se prolonger. Les vues exprimées par le Chancelier à cet égard, si elles sont quelquefois un peu floues, traduisent la volonté à la fois d'élargir la Communauté, et de ne pas mettre en danger ce qui existe. Dans un article de la revue *Communauté Européenne*, publié il y a quelques

fonctions à compter du 28 avril à midi. Le président du Sénat, M. Alain Poher exerce par intérim les fonctions de président de la République. M. Georges Pompidou est élu président de la République le 15 juin 1969.

[1] Les élections législatives ont lieu en République fédérale d'Allemagne le 28 septembre 1969.

[2] Jacques Chaban-Delmas nouveau Premier ministre, constitue son gouvernement le 22 juin et le présente le 23 au président Pompidou.

jours, M. Kiesinger se prononce pour le maintien d'un noyau communautaire solide autour duquel se développerait un ensemble économique structuré qui permettrait aux autres États européens, y compris ceux qui ne veulent pas s'engager politiquement, de participer aux avantages économiques d'une telle Europe. Ce noyau englobe, bien entendu, l'Angleterre, dont le processus d'accession doit être entamé le plus vite possible. Il est plus difficile de cerner la pensée du chef du gouvernement fédéral en ce qui concerne les trois autres candidats[1]. Il les cite certes, mais pour rappeler aussitôt l'intérêt que la Suède, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal portent à l'établissement de liens spéciaux avec la Communauté, et il ajoute : « En fait, il existe quelque part une limite au-delà de laquelle la Communauté perdrait son caractère ». Ainsi M. Kiesinger demeure prudent lorsqu'il parle d'étendre la Communauté au-delà de l'Angleterre et ceux qui se chargent d'interpréter ses propos laissent entendre que la perspective de l'entrée éventuelle, d'un coup, de quatre nouveaux membres dans la Communauté l'effraie et qu'au fond de lui-même il se contenterait volontiers du seul Danemark.

Il s'agirait donc d'une Europe économique à sept ou à huit, autour de laquelle le reste s'organiserait et d'où partirait l'impetus politique qui donnerait au vieux continent le poids qui devrait être le sien dans les affaires du monde. Le Chancelier estime qu'avec les pays qui ne souhaitent pas s'engager politiquement mais font néanmoins partie intégrante de l'Europe, il faudra concevoir un mécanisme de consultations. Il ne dissimule pas que ce ne sera pas chose facile.

Comme M. Kiesinger, M. Willy Brandt et ses services sont convaincus que tout progrès sérieux dans la voie de l'étroite coopération politique européenne qui est l'objectif à atteindre, passe par le préalable de la solution du problème de l'élargissement. Il faut, pour avancer, éclaircir l'atmosphère et s'attaquer au problème anglais : « Je ne peux pas, a déclaré le ministre fédéral au congrès socialiste de Eastbourne le 16 juin[2], imaginer comment l'on peut séparer ces thèmes importants – renforcement de la Communauté, harmonisation commerciale, conjoncturelle et sociale, financement de la politique agricole commune, coopération monétaire – de la décision à prendre concernant l'élargissement et de ce que sera le futur cadre de l'intégration économique. Il ne serait pas réaliste de repousser la décision sur les candidatures de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège ». On notera ici que M. Brandt est plus affirmatif que le Chancelier sur l'impossibilité de séparer le cas de l'Angleterre de celui des trois autres candidats. C'est du reste ce que m'a confirmé le directeur politique. Mais, a observé M. Frank[3], il y a une autre réalité qui est la situation économique et financière de l'Angleterre. Dans quelle mesure désire-t-elle

[1] Danemark, Irlande, Norvège.

[2] Le 11e congrès de l'Internationale socialiste s'est tenu à Eastbourne (Grande-Bretagne) du 16 au 20 juin 1969. Cette organisation politique internationale regroupe la majeure partie des socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes du monde. Elle est l'héritière directe de l'Internationale ouvrière socialiste.

[3] Paul Frank est directeur politique à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1968.

réellement entrer dans le Marché commun ? Dans quelle mesure peut-on penser qu'elle sera vraiment prête un jour à en assumer les charges et les obligations, ainsi que la finalité politique ?

Dans leurs propos publiés, le Chancelier et le vice-Chancelier ne posent évidemment pas la question. Mais elle n'en est pas moins présente à leur esprit : que veut, que peut l'Angleterre ? De ce que l'on entend dire à *l'Auswärtiges Amt*, il ressort que l'on a relevé avec inquiétude les récentes difficultés de M. Wilson avec les *trade-unions*. Le Premier ministre ne parvient pas à surmonter les obstacles et à régler les problèmes de production et de discipline sociale qui commandent les nécessaires évolutions. Ces difficultés seraient encore plus graves avec un gouvernement conservateur, qui se heurterait à la grève générale s'il voulait bousculer certaines habitudes. Le mieux, pour aider l'Angleterre, disent nos interlocuteurs, serait d'agir en sorte que l'opinion anglaise voit, enfin, dans l'accession au Marché commun un objectif certain et non plus seulement une hypothèse. Il faudrait que les Six tranchent le plus vite possible, en disant « oui » à la candidature anglaise et en fixant ensuite avec Londres une période d'adaptation qui sera nécessairement longue. Les délais, les modalités de cette période, les mesures transitoires, les liens à établir entre Bruxelles et Londres pour que la Grande-Bretagne puisse suivre le rythme des travaux et s'organiser en vue du jour où elle deviendra effectivement membre, tout cela est affaire d'experts. L'important est d'approuver le principe.

Un groupe de travail, constitué à l'*Auswärtiges Amt*, se penche actuellement sur l'affaire anglaise et M. Brandt sera en possession de ses conclusions avant de se rendre à Paris. Une conversation avec le chef de ce groupe est assez révélatrice des incertitudes qui règnent ici quant à la sincérité des intentions anglaises. Nul n'ose affirmer que Londres est décidé à jouer franchement le jeu européen. Nul ne tient pour exclu que la candidature anglaise ne soit pas seulement un moyen de jeter le trouble en Europe et d'empêcher le renforcement d'une organisation dont elle ne fait pas partie. Mais, ajoute-t-on, raison de plus, pour mettre l'Angleterre à l'épreuve, même si le test de sa sincérité est plus difficile à établir aujourd'hui qu'il ne l'aurait été il y a quelques années, du fait du poids de plus en plus lourd, et que personne ne prévoyait alors, de la politique agricole commune. De toute façon, il faut lever l'hypothèque et savoir où nous en sommes.

À noter, parce qu'il s'agit d'un indice allant dans le sens de ces doutes, que la délégation allemande à l'UEO a éprouvé quelque déception devant l'attitude des Anglais dans un cas précis. Ceux-ci n'auraient-ils pas dû, lors du changement de gouvernement à Khartoum[1], examiner avec Bonn s'ils pouvaient user de leur influence pour essayer d'éviter la reconnaissance de Pankow par le Soudan ? Ils ne l'ont pas fait, et l'on en a été, ici, d'autant plus déçu que la crise de l'UEO[2] avait précisément été déclenchée par les Anglais au nom de la concertation européenne…

[1] Le général Jaafar Numeiry, commandant de l'unité des forces armées chargées de la défense de Khartoum, prend le pouvoir le 25 mai 1969 à l'occasion d'un coup d'État.

[2] La position de la France vis-à-vis de l'UEO (Union de l'Europe occidentale) est définie par Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, lors du Conseil des ministres du 19 février. « En

Tel est l'état des réflexions quelques jours[1] avant que M. Willy Brandt aille renouer à Paris un dialogue très souhaité.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale, République fédérale d'Allemagne, relations avec la France, 1969*)

452

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 782 à 786. *Phnom Penh, 27 juin 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 13 h. 06).

Visite au Cambodge de M. Huynh Tan Phat

Le Premier ministre, chef du GRP du Sud-Vietnam[2] est attendu au Cambodge le 29 juin pour une visite qui durera quatre ou cinq jours. C'est l'aboutissement d'un projet que M. Nguyen Huu Tho[3] avait soumis dès la fin d'avril au prince Sihanouk (mon télégramme no 600)[4] au moment où celui-ci dénonçait avec une vigueur nouvelle les empiétements territoriaux des communistes vietnamiens.

Le Prince n'avait au début manifesté aucun empressement. Il ne recherchait pas un tête-à-tête avec les Vietnamiens, mais plutôt un élargissement de la conférence de Paris qui permettrait de barrer la route au « communisme asiatique » aussi bien qu'à l'impérialisme américain (mon télégramme no 528 in fine)[5].

Les Vietnamiens ont insisté pour renouer le dialogue au sommet avec le Cambodge. Quel est leur objectif ? Rassurer d'abord sur leurs intentions,

1963, un accord entre les six pays membres de la CEE et la Grande-Bretagne a prévu des consultations d'ordre politique et économique, sous forme de réunions régulières du Conseil des ministres de l'UEO. Les sujets abordés au cours de ces consultations doivent, par application des textes constitutifs de l'UEO, être choisis d'un commun accord. Cette règle est nécessaire pour assurer le respect des intérêts nationaux et pour éviter d'altérer, par une action extérieure, le fonctionnement normal de la CEE. Une initiative a été récemment prise tendant à instituer des consultations politiques sans accord préalable de tous les partenaires. Le gouvernement, après avoir clairement prévenu ses partenaires de sa position n'a pas accepté cette initiative et ne reprendra sa place aux travaux de l'UEO qu'une fois assuré, le retour à la règle en vigueur ». Allusion à la suggestion britannique du 6 février et aux trois mises en garde françaises des 11, 12 et 13 février.

[1] Cet entretien a lieu à Paris le 4 juillet 1969.

[2] Huynh Tan Phat, secrétaire général du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1964, président du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir de juin 1969.

[3] Nguyen Huu Tho, président du Front national de libération sud-vietnamien de 1961 à juin 1969, puis président du Conseil consultatif du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[4] Voir ci-dessus ce télégramme nos 600 à 604 du 16 mai 1969.

[5] Au sujet de ce télégramme de Phnom Penh nos 528 à 533 du 1er mai 1969, non reproduit, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh nos 600 à 604 du 16 mai 1969.

mais la tâche ne sera pas facile, car leurs promesses répétées presque chaque semaine, sont sans cesse démenties sur le terrain[1]. Ils veulent aussi, d'après certains renseignements et selon toute vraisemblance, demander ou se faire confirmer des facilités dont ils ont besoin pour la poursuite de leur combat : ravitaillement, transit de matériel, stationnement ou passage de troupes.

Le marchandage sera serré. Comme me le disait un membre du gouvernement royal, « pour le moment, ils ont encore besoin de nous mais quand la guerre sera finie, ils ne nous ménageront plus ». Mais comment négocier le respect de l'intégrité territoriale du Cambodge contre des complaisances qui précisément mettent en danger cette intégrité ? Le prince Sihanouk devra-t-il une fois de plus se contenter d'assurances solennelles pour l'avenir, en lesquelles il ne croit plus ?

Je pense que du côté américain on suivra avec attention ce premier déplacement officiel du chef du GRP. Les États-Unis, invités depuis le 10 juin par le prince Sihanouk à rouvrir leur ambassade à Phnom Penh[2], sont restés silencieux jusqu'à ce jour. Ils viennent d'annoncer (mon télégramme n° 781)[3] que la reprise des relations diplomatiques sera effective à dater du 2 juillet.

On dit ici que M. Huynh Tan Phat entrera au Cambodge, venant de la zone libérée, par la province de Kompong Cham, et sans doute dans la région de Mimot où les partisans du Vietminh, puis du Vietcong n'ont jamais manqué.

Son séjour à Phnom Penh donnera certainement lieu à des réceptions. Compte tenu du contexte local et des relations que je suis amené à entretenir avec la mission du GRP, je me propose, si j'y suis convié, de m'y rendre ou de m'y faire représenter.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1969*)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la dépêche de Phnom Penh n° 3/DA du 13 juin 1969.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh n°s 693 à 698 du 11 juin 1969.

[3] Télégramme n° 781 du 27 juin, non reproduit. L'ambassadeur de France à Phnom Penh y rapporte que : « L'ambassadeur d'Australie vient de m'informer qu'il avait transmis aujourd'hui, 27 juin, la réponse favorable des États-Unis à la proposition du prince Sihanouk de rétablir les relations diplomatiques entre les deux pays. Le gouvernement américain suggère que ces relations soient effectivement renouées le 2 juillet. »

453

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU

T. n°s 1133 à 1137 *Paris, 27 juin 1969, 21 h. 07.*

Je me réfère au télégramme n°s 473 à 478 de Bagdad et au télégramme n° 2968 de Moscou[1].

Venant aussitôt après la signature de l'accord concernant le gisement de pétrole d'Al-Halfaiyah, la négociation qui vient de s'ouvrir à Moscou entre l'importante délégation dirigée par le général Ammash et les autorités soviétiques pourrait bien conduire à de nouveaux développements de la coopération irako-soviétique dans le domaine pétrolier. Comme l'écrit notre ambassadeur à Bagdad, il n'est pas exclu qu'elle aboutisse à un accord pour la mise en exploitation du gisement de Roumeilah[2].

Bien que les réserves de ce gisement soient considérables et que sa production puisse être portée facilement à plus de quarante millions de tonnes par an, la plupart des compagnies membres de l'IPC[3] ne paraissent pas mesurer exactement la portée qu'aurait un tel accord s'il venait à être conclu. Disposant actuellement de ressources de pétrole brut surabondantes, elles ont manifestement tendance à donner la première place dans leurs préoccupations aux difficiles problèmes de commercialisation auxquels elles sont confrontées, à surestimer en conséquence les difficultés que rencontreraient les Soviétiques pour résoudre les problèmes de cette nature, et donc à sous-évaluer l'intérêt que présenterait pour ceux-ci un accord de grande envergure avec l'Irak.

L'enjeu de la partie qui se joue actuellement est cependant essentiel et les gouvernements occidentaux ne peuvent donc à notre sens s'en désintéresser en laissant aux seules compagnies la responsabilité des intérêts occidentaux dans l'affaire.

Avec le contrôle d'une large part des ressources pétrolières de l'Irak, l'Union soviétique disposerait, pour son action dans le Golfe Persique et dans l'Océan Indien, d'une base de départ dont la valeur est sans commune mesure avec les estimations auxquelles peuvent conduire des calculs purement mercantiles portant sur la rentabilité immédiate du gisement de Roumeilah. Davantage encore que l'affaire du barrage d'Assouan en son temps, la main mise des Soviétiques sur ce gisement serait de nature à affecter de manière durable l'équilibre du Moyen-Orient.

[1] Dans ces télégrammes non reproduits, il est question de la venue à Moscou d'une délégation économique irakienne conduite par le général Ammash, premier ministre adjoint, accompagné par le ministre du pétrole, le ministre de l'Économie et le président de la Compagnie nationale pétrolière.

[2] L'Irak a proposé à la France de développer l'exploitation des gisements de Roumeilah à l'été 1967. Mais le gouvernement français décline l'offre et c'est finalement l'URSS qui, pour l'essentiel, se verra confier le soin d'exploiter ces gisements.

[3] IPC : *Iraq Petroleum Company*.

Est-il encore temps pour les gouvernements occidentaux d'agir pour prévenir un accord irako-soviétique d'une telle portée ? Dans l'affirmative, de quels moyens d'action pourrions-nous disposer et comment conviendrait-il de les mettre en œuvre ?

Nous n'avons pas de réponse toute faite à ces questions. Mais elles nous paraissent mériter que les gouvernements principalement intéressés y réfléchissent, se communiquent réciproquement les informations dont ils peuvent disposer et procèdent aux échanges de vues nécessaires pour harmoniser leur appréciation de la situation et, le cas échéant, leur action.

Vous voudrez bien faire part au gouvernement du pays de votre résidence de notre sentiment à ce sujet en lui indiquant que nous souhaiterions savoir si ses informations et son analyse de la situation le conduisent ou non à des conclusions qui concordent avec les nôtres.

(*Collection des télégrammes, 1969, Moscou*)

454

M. RAPHAËL-LEYGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ABIDJAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 644 à 651. *Abidjan, 27 juin 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 28, 9 h. 35).

Audience du président Houphouët-Boigny

À deux reprises, le 26 juin, le président Houphouët-Boigny m'a reçu à son domicile. Comme je l'interrogeais sur la réunion du Conseil de l'Entente[1], il m'a confirmé que celle-ci avait abouti à un resserrement réel des liens économiques entre ses membres. Par contre, les cinq participants étaient tombés d'accord pour estimer prématuré d'aborder le problème de la révision des accords de coopération[2] tant que des contacts préliminaires n'auraient pas été pris avec le nouveau gouvernement français[3]. De même, il n'avait point été question de la banque centrale[4] dont d'aucuns avaient

[1] La réunion du Conseil de l'Entente se tient à Abidjan le 24 juin 1969. Cette organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest, à finalité principalement économique, a été créée en 1959. Les pays fondateurs sont le Dahomey/Bénin, la Haute-Volta/Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger. Le Togo y adhère en 1966. Le siège est à Abidjan. Un Conseil de l'Entente, composé des chefs de gouvernement et doté d'un secrétariat permanent, a été institué pour réaliser une coordination entre les États. Il s'est réuni pour la première fois les 29 et 30 mai 1959.

[2] Accord de coopération en matière économique, monétaire et financière signé le 24 avril 1961 entre la République française et la République de Côte d'Ivoire. Accord de Coopération entre la République française et les États membres de l'Union monétaire signé le 12 mai 1962.

[3] Allusion à la formation du gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, dont la nomination comme Premier ministre figure au *Journal Officiel de la République française* (JORF) du 21 juin 1969 et celle des membres du gouvernement au JORF du 23 juin 1969.

[4] Allusion à la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest), institut d'émission commun aux six États membres de l'Union monétaire Ouest africaine (UMOA, créée par le traité

souhaité, dit-on, que le siège soit en Afrique et que certains postes de direction soient africanisés. Le chef d'État ivoirien est d'ailleurs opposé à ce qu'en ce domaine on préfère un faux prestige africain à l'efficacité.

Comme je parlais au Président de la lettre que M. Debré lui avait adressée demandant à ce qu'il intervienne auprès de M. Tombalbaye[1] pour qu'il accepte auprès de lui un haut technicien en matière financière, M. Houphouët-Boigny m'a précisé qu'il ferait ce qu'il pourrait pour que, fidèle à ses promesses jusqu'ici pas encore tenues, le chef d'État tchadien lui envoie un émissaire dans les jours prochains.

Enfin, rappelant au Président les propos attribués à M. Kaunda[2] lors de sa visite officielle en Guinée[3], ces jours derniers, suivant lesquels M. N'Krumah[4] était le seul chef légal du Ghana, M. Houphouët-Boigny m'a dit ne pas vouloir attacher d'importance à ce genre de propos. Pour lui, l'intérêt que représente le chef d'État zambien, c'est son appui au Biafra. Il recevra M. Kaunda le 30 juin[5]. Le chef de l'État est en revanche inquiet bien sûr, il me l'a confirmé une fois de plus, de la pénétration chinoise en Afrique orientale, notamment en Tanzanie et également en Zambie.

En bref, j'ai retrouvé M. Houphouët-Boigny en excellente forme, égrenant avec plaisir ses souvenirs du Parlement français[6], où il a bien connu Votre Excellence, et des conseils du gouvernement où il a siégé auprès

signé le 12 mai 1962) : Côte d'Ivoire, Dahomey/Bénin, Haute Volta/Burkina Faso, Niger, Sénégal, Togo auxquels viendront s'adjoindre la Guinée-Bissau et le Mali. La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des États membres de l'UMAO (le Franc de la Communauté financière africaine ou Franc CFA), gère la politique monétaire de ces États, tient les comptes des Trésors des États de l'Union, définit la loi bancaire applicable aux banques et aux établissements financiers. Le siège de la BCEAO est alors à Paris.

[1] François Tombalbaye est le président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962, réélu le 15 juin 1969. Concernant l'assistance technique au Tchad en matière financière, se reporter à la note n° 187/DAM de la direction des Affaires africaines et malgaches du 16 avril 1969, non publiée.

[2] Kenneth Kaunda, homme politique zambien, premier président de la Zambie indépendante depuis le 24 octobre 1964.

[3] Le président Kaunda se rend en visite officielle en Guinée-Conakry du 24 au 27 juin 1969. Le communiqué conjoint publié à l'issue de ce séjour souligne la nécessité de renforcer la coopération entre les deux pays et ce dans tous les domaines, réaffirme le soutien aux « mouvements authentiques de libération », souligne « la responsabilité » de la Grande-Bretagne dans la situation actuelle de la Rhodésie, condamne et dénonce le régime d'*apartheid*.

[4] Kwame N'Krumah, Premier ministre du Ghana de 1957 à 1960 puis président du Ghana de 1960 à 1966, date à laquelle il est renversé par un coup d'État militaire alors qu'il est en voyage en République populaire de Chine. N'Krumah s'exile en Guinée.

[5] Le président zambien effectue une visite en Côte d'Ivoire du 30 juin au 4 juillet 1969. Le communiqué publié au terme de ces entretiens reprend l'appel lancé par les présidents zambien et ivoirien à tous les chefs d'État du monde et au Secrétaire général de l'ONU au sujet de l'aide de la Croix-Rouge internationale au Biafra. Les deux chefs d'État restent fidèles à l'Unité africaine, objectif de leur politique et soulignent les liens d'amitié existant entre leurs deux pays.

[6] Le 1er février 1956, Houphouët-Boigny entre au gouvernement en qualité de ministre délégué à la présidence du Conseil dans le gouvernement Guy Mollet, poste qu'il occupe jusqu'au 13 juin 1957. À partir de cette date, il est à de nombreuses reprises ministre d'État sous les gouvernements de Maurice Bourgès-Maunoury du 13 juin au 6 novembre 1957, Pierre Pflimlin du 14 au 17 mai 1958, Charles de Gaulle du 1er juin 1958 au 8 janvier 1959, puis Michel Debré du 8 janvier au 20 mai 1959. Le dernier poste qu'il occupe est celui de ministre conseiller du gouvernement Michel Debré du 23 juillet 1959 au 19 mai 1961.

du Premier ministre. Ceci posé, il est plus que jamais africain et c'est sa force.

Le problème du Biafra constitue dans l'instant, pour lui, l'élément essentiel de son plan. Il compte en parler prochainement à Votre Excellence et au Premier ministre à l'occasion du séjour qu'il pense faire en France dans la deuxième quinzaine de juillet[1].

M. Houphouët-Boigny ne m'a donné hier au sujet du Biafra que des arguments dont j'ai déjà rendu compte bien souvent (danger de l'arabisme révolutionnaire et proche des Soviétiques descendant vers l'Afrique noire et la submergeant, danger de l'escalade née de faute tactique du général Ojukwu malgré ses nombreuses mises en garde, et de l'initiative de M. von Rosen)[2].

En réalité, M. Houphouët-Boigny voulait surtout recueillir mes impressions sur ce que j'avais vu, en France, au cours de mon séjour de trois semaines.

Il est visiblement satisfait du résultat de l'élection présidentielle. Il est très heureux du message que lui a adressé, en réponse au sien, Monsieur le Président de la République, et de la lettre reçue d'Irlande du général de Gaulle.

Je suis sûr maintenant que M. Houphouët-Boigny se représentera lui-même, pour la troisième fois, à la présidence de la République en 1970, car il a le sentiment que sa tâche n'est pas terminée en Côte d'Ivoire ni en Afrique, conscient qu'il est de ce que la réussite de la seule Côte d'Ivoire n'est pas suffisante – il a dit souvent : « Les oasis ne mordent jamais sur les déserts. »

(*Collection des télégrammes, Abidjan, 1969*)

455

M. de Guiringaud, Ambassadeur de France à Tokyo
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères

D. n° 654/AS *Paris, 27 juin 1969.*

Le Japon et sa défense

À la veille des négociations nippo-américaines sur le traité de Sécurité[3], les problèmes de défense sont à l'ordre du jour.

[1] Du 23 au 25 juillet.

[2] Le comte Carl Gustav von Rosen est un aviateur suédois, recruté par l'association catholique Caritas pour soutenir le colonel Ojukwu. Il participe au pont aérien pour ravitailler la province du Biafra en 1968 et organise une escadrille d'avions *Saab*.

[3] Le pacte de sécurité nippo-américain, signé le 19 janvier 1960, valable dix ans, peut être reconduit au-delà de cette période.

Certes la majeure partie de l'opinion publique paraît animée de sentiments pacifistes. Elle demeure fidèle aux trois principes anti-nucléaires de « non-possession », « non-production » et « non-introduction », ainsi qu'à l'article 9 de la Constitution[1] qui stipule la renonciation à la guerre en tant que droit souverain de la nation, et même exclut la possession de forces armées – disposition qu'il a fallu « interpréter » pour créer les forces d'autodéfense. À cela s'ajoute ce qu'on peut appeler l'« allergie nucléaire » du Japon.

Toutefois, le sentiment que le Japon devrait cesser de dépendre exclusivement des États-Unis pour sa défense – ce qui impliquerait un accroissement très sensible des forces actuelles – commence à se faire jour.

À plusieurs reprises, des déclarations, à vrai dire prudentes, ont été faites dans ce sens par des membres de la majorité ou des personnalités proches du pouvoir. Mais par crainte des réactions prévisibles de l'opposition, ces déclarations demeurent généralement assez vagues. Aussi, la publication par un quotidien de langue japonaise, le *Tokyo Shimbun*[2], à la suite d'une indiscrétion, d'un plan de défense émanant de l'Agence de défense[3] a-t-elle éveillé l'attention des milieux politiques.

Intitulé « Coût, besoin en personnel, améliorations à apporter en cas de défense autonome du Japon », le document définit les grandes lignes d'une politique de défense indépendante où abstraction est faite du sentiment national et des restrictions imposées par la Constitution.

De l'analyse du texte, il ressort que la mise sur pied de forces japonaises capables d'assurer la défense du pays impose l'adoption d'une série de mesures de très grande portée, remettant en cause totalement le système existant et aboutissant à la création d'une véritable armée japonaise. Le Japon, en effet, doit disposer d'un potentiel de guerre en matériel et en personnel qui lui permette de repousser avec ses propres forces une invasion et de faire face à un conflit prolongé.

1. Le premier des impératifs énoncés est la constitution d'un potentiel nucléaire de représailles comprenant un armement nucléaire et des missiles à longue portée.

2. En deuxième lieu, l'Agence de défense estime que les forces terrestres doivent être accrues dans des proportions importantes (plusieurs dizaines

[1] Après la capitulation du Japon le 2 septembre 1945 impliquant la dissolution des armées japonaises, une nouvelle Constitution imposée par le général MacArthur et très démocratique, est promulguée le 3 novembre 1945 ; elle est mise en vigueur le 3 mai 1947.

[2] *Tokyo Shimbun* est l'un des trois grands quotidiens de Tokyo, il a aussi une édition quotidienne en langue anglaise.

[3] Après la mise en vigueur, le 23 avril 1952, du traité de San Francisco, conclu entre 48 nations, mettant fin à l'état de guerre et rétablissant le Japon dans ses droits de nation souveraine, est fondée le 1er août 1952 une agence de sécurité, indépendante de toute autre administration. Elle regroupe sous son autorité les forces paramilitaires terrestres et maritimes créées en 1950 lors de la guerre de Corée. Le 8 mars 1954, les États-Unis et le Japon signent un accord d'aide mutuelle qui met au point les conditions de l'aide américaine aux forces japonaises. Le 9 juin 1952, deux nouvelles lois portent sur l'organisation d'une Agence de défense et de forces d'autodéfense. L'Agence de sécurité est transformée en Agence de défense sous l'autorité d'un ministre d'État qui dirige les forces d'autodéfense de terre et de mer (issues des forces paramilitaires) et de l'air (création nouvelle). L'Agence de défense est l'organe d'exécution de la politique militaire du gouvernement nippon.

de milliers d'hommes) et qu'un système de conscription et de préparation militaire doit être institué.

3. L'accent est tout particulièrement mis sur le renforcement des forces navales. Les rédacteurs du document insistent à ce sujet sur le fait que le Japon doit pouvoir exercer un contrôle maritime sur tout l'ouest du Pacifique, zone d'importance vitale pour lui. Pour ce faire, la création de deux ou trois flottes de combat comprenant des sous-marins nucléaires, des porte-avions, des croiseurs porteurs de missiles et des destroyers est indispensable.

4. Un effort semblable devrait être fait en ce qui concerne l'armée de l'air qui présente actuellement de graves faiblesses. Les forces aériennes devraient comporter plusieurs escadrilles de bombardiers et de bombardiers de combat à longue portée tels que le F 111 afin de pouvoir attaquer les bases ennemies en cas d'urgence.

La nouvelle politique ainsi définie ne manquerait pas d'avoir des incidences financières sérieuses. Le coût de cette réforme est estimé en effet par l'Agence de défense à 36 milliards de yens pour la défense au sol, 200 milliards à 300 milliards pour la Marine et 500 milliards pour les forces aériennes. Elle suppose en outre un budget annuel de la défense s'élevant à plus de 2 000 milliards de yens soit 5 fois le budget actuel.

Un tel document ne pouvait laisser indifférents ni l'opinion ni les milieux politiques japonais. Rédigé à la demande d'un parlementaire du parti libéral-démocrate[1], et distribué parmi les membres de ce parti, le plan d'autodéfense élaboré par les services de M. Arita[2] n'était, semble-t-il, pas destiné à la publication. Cependant, une indiscrétion de la presse, suivie d'interpellations à la Diète par des parlementaires socialistes en a révélé l'existence.

L'opposition a vivement critiqué ce texte lui reprochant d'être inconstitutionnel. Elle a également exprimé la crainte que les milieux gouvernementaux ne se servent des évaluations chiffrées des dépenses qu'entraînerait la mise en place d'une défense autonome pour faire accepter par l'opinion publique la reconduction automatique du traité de Sécurité.

Tandis que la divulgation de ce document animait les débats à la Diète, le directeur général de l'Agence de défense faisait savoir qu'il ne s'agissait en aucun cas de la définition d'une nouvelle politique militaire, mais bien plutôt « d'une hypothèse fondée sur une hypothèse ». Quelques jours après l'Agence de Défense rendait public un nouveau plan que l'on peut considérer comme un « plan de défense semi-autonome » et qui s'inscrit dans un triple contexte, le retour éventuel d'Okinawa[3] au Japon, le maintien du traité de Sécurité et la situation militaire en Asie.

[1] Le parti libéral démocrate ou LPD est fondé en 1955 par la fusion des deux partis conservateurs : le parti libéral et le parti démocrate ; il détient le pouvoir depuis sa création ; le président est M. Eisaku Sato, Premier ministre depuis 1964. Le parti détient la majorité dans les deux Chambres qui composent la Diète.

[2] M. Kiichi Arita, ministre d'État, directeur général de l'Agence de défense dans le gouvernement constitué le 30 novembre 1968, est un représentant de la faction ultra-conservatrice.

[3] Après la Deuxième Guerre mondiale, les États-Unis veulent placer l'île d'Okinawa (dans l'archipel des Ryukyus au sud du Japon) sous mandat américain ; devant l'opposition soviétique et indienne, ils ont reconnu une souveraineté résiduelle nipponne.

Le but de ce plan à long terme est avant tout le renforcement graduel dans le cadre du traité de Sécurité de la puissance militaire japonaise, la défense autonome devenant l'élément principal d'une politique de défense du territoire japonais.

Établi pour 10 ans, il prévoit pour la réalisation de ses objectifs un accroissement des crédits militaires qui devraient atteindre un pourcentage supérieur à 2 % du Produit National (0,8 % pour l'année fiscale 1969).

Il considère également comme nécessaire que l'Agence de Défense se transforme en un ministère de la Défense et que soit adopté pour les officiers le système hiérarchique international.

Moins ambitieux, ce plan n'en constitue pas moins une première étape vers l'établissement d'un système de défense indépendant des États-Unis. Comme le précédent, dont l'Agence de défense vient d'ailleurs d'autoriser la publication, il aborde pour la première fois en termes clairs et précis un sujet jusqu'alors tabou et exprime les tendances nouvelles qui se sont fait jour dans les milieux appartenant au LPD.

Le Premier ministre a souligné à plusieurs reprises ces derniers temps, que la défense du Japon était la chose la plus importante et s'est également inquiété des lacunes que présentaient les forces aériennes et navales.

Les milieux d'affaires eux-mêmes marquent un intérêt croissant pour les problèmes de défense ; c'est ainsi que le président du *Keidanren*[1], M. Uemura[2] s'est récemment fait l'avocat du renforcement du potentiel militaire japonais. Le développement des industries d'armement, que ne manquerait pas d'entraîner la mise en œuvre d'une telle politique n'est sans doute pas étranger à ce regain d'intérêt. Mais la naissance d'un sentiment national, l'apparition de ce que d'aucuns appellent le « néonationalisme japonais » expliquent aussi cette évolution. Troisième puissance économique du monde, le Japon estime qu'il a désormais un rôle important à jouer sur la scène internationale et qu'il se doit en conséquence d'être en mesure d'assurer lui-même non seulement la défense de son territoire, mais encore celle des routes maritimes dont son économie est tributaire.

Les deux documents concernant la défense n'ont pas suscité les réactions violentes auxquelles on pouvait s'attendre.

Il ne semble pas toutefois que l'accession du Japon au rang de grande puissance militaire et plus particulièrement de puissance nucléaire soit pour demain. Certes les autorités japonaises s'efforcent d'accroître le potentiel de défense de leur pays. Mais elles le font avec lenteur et prudence. C'est ainsi que les deux projets de loi concernant la défense présentés par le parti libéral-démocrate ne visent encore qu'une augmentation des forces d'autodéfense qui ne dépasse pas 7 702 hommes.

(*Japon 1968-1972, Défense nationale, armée*)

[1] *Keidanren* est le nom de la puissante confédération patronale des industries nipponnes.

[2] M. Kogoro Uemura est vice-président du *Keidanren* depuis 1952, puis président à compter de 1968.

456

M. DE CHAMBRUN, DIRECTEUR DES CONVENTIONS ADMINISTRATIVES ET DES AFFAIRES CONSULAIRES,

À M. DE CHALVRON, DÉLÉGUÉ PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES À GENÈVE.

L.[1] *Paris, 27 juin 1969.*

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme vous le savez, le Département s'est préoccupé sur le plan strictement humanitaire de faciliter le départ d'un certain nombre d'Israélites des pays arabes où les intéressés éprouvaient de sérieuses difficultés.

Le sort de la communauté israélite d'Irak paraît particulièrement préoccupant étant donné les procédures pénales qui ont frappé certains d'entre eux[2], et la véritable asphyxie économique dont ils sont tous menacés.

Le Haut Commissaire pour les Réfugiés[3] avait, à titre personnel, entretenu de la question les dirigeants irakiens au cours d'un voyage qu'il a fait à Bagdad, et dont il a bien voulu faire un récit à notre collègue Lebel[4].

À cette époque, l'impression générale était très pessimiste.

Il semble depuis lors que la situation se soit améliorée, puisque le gouvernement irakien a, sur le plan légal, abrogé les dispositions discriminatoires qui frappaient les juifs et qui interdisaient notamment leur départ d'Irak.

Dans ces conditions le Département a rappelé à notre ambassadeur à Bagdad qu'il était autorisé à délivrer des visas d'un mois aux Israélites qui demanderaient à venir en France, et à établir si les autorités irakiennes n'y faisaient pas d'objection, des laissez-passer pour ceux d'entre eux qui seraient dépourvus de titre de voyage.

D'autres ambassades ont sans doute reçu des instructions analogues. Il semble que les démarches des ambassades de certains pays arabes ne soient pas étrangères à cet assouplissement de la position irakienne.

Mais si les conditions paraissent maintenant réunies pour que les Israélites soient autorisés à partir, une seule personne a pu en bénéficier jusqu'à présent, et le déclenchement de l'opération paraît encore bloqué.

Nous avons pensé que le prince Sadruddin Aga Khan serait bien placé d'une part en raison de son autorité morale et, d'autre part, des contacts

[1] Cette lettre émane de M. Gilbert Pineton de Chambrun, ministre plénipotentiaire, directeur des Conventions administratives et des Affaires consulaires au Département depuis mars 1965. Elle est adressée à M. Bernard Guillier de Chalvron, ministre plénipotentiaire, délégué permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations unies à Genève depuis février 1963.

[2] Voir plus haut le télégramme n° 30 de Paris à Bagdad du 30 janvier 1969.

[3] Le Haut Commissaire pour les Réfugiés est le prince Sadruddin Aga Khan depuis 1965. Il se rend à Bagdad en mars 1969. Le 27 mars, il rencontre le général Ammash, ministre de l'Intérieur et ministre des Affaires étrangères par intérim ; il a ensuite un entretien avec l'ambassadeur de France, M. Pierre Gorce (voir le télégramme de Bagdad n° 239 du 28 mars 1969, non publié).

[4] Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis 1966.

qu'il a déjà eus pour effectuer une intervention qui pourrait être dans le moment présent décisive. Il semble que s'il pouvait envoyer quelqu'un sur place, celui-ci pourrait jouer le rôle essentiel en vue du départ des Israélites dont deux cents ont déjà formulé leur demande à cet effet auprès des autorités irakiennes.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir aborder ce sujet dès que possible avec le Haut Commissaire, et de me faire connaître le résultat de votre entretien. Il va de soi que toute cette affaire doit être menée dans le secret auquel est subordonné son heureux aboutissement.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur.

(*Afrique-Levant, Levant, Irak, Politique intérieure, question juive*)

457

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3009 à 3013 *Moscou, 28 juin 1969.*

(*Reçu* : 9 h. 10).

Réunion de la Petite Commission

M. Gvichiani[1] m'a reçu hier, 27 juin, et m'a exposé, avant son départ pour Paris, certaines des suggestions qu'il envisageait de faire lors de la prochaine réunion de la Petite Commission.

1) En ce qui concerne le premier point de l'ordre du jour, à savoir la coopération technique, M. Gvichiani proposera notamment que soit reconduit l'accord entre l'académie des sciences de l'Union soviétique et le CNRS, qui arrive à expiration cette année. La délégation soviétique suggère que la signature du nouvel instrument revête un caractère plus solennel que la fois précédente et qu'elle donne lieu à une manifestation à Moscou, à laquelle serait invitée une délégation du CNRS. Ce serait également l'occasion d'un contact entre savants des deux pays.

2) Comme le sait le Département, l'URSS porte de l'intérêt au « plan calcul[2] » ainsi M. Gvichiani souhaiterait-il que M. Brunet[3] accepte de donner, à la suite de l'exposé français, quelques indications officieuses sur l'état d'avancement du « plan calcul ». Il propose en outre de préciser dans le procès-verbal de la Petite Commission que cette question a fait l'objet

[1] German Gvichiani, haut fonctionnaire soviétique, co-président de la « Petite Commission » de coopération scientifique et technologique, gendre de M. Kossyguine.

[2] Le Plan Calcul a pour objet de doter la France des équipements informatiques nécessaires à son développement.

[3] Jean-Pierre Brunet, directeur des Affaires économiques au ministère des Affaires étrangères.

d'un examen commun, M. Gvichiani a laissé entendre que cette publicité pourrait présenter pour nous un certain intérêt, compte tenu de la concurrence sur le plan international.

3) La délégation soviétique suggérera d'autre part, comme nouveaux sujets de coopération, la météorologie et l'exploitation des chemins de fer.

4) Le vice-ministre de l'Agriculture, M. G.G. Petrov, qui assiste M. Gvichiani à la tête de la délégation, fera un exposé sur la coopération en matière agricole.

5) En ce qui concerne la coopération dans le domaine médical, M. Gvichiani estime qu'il serait utile d'étudier les mesures concrètes à prendre, en vue de mettre en œuvre l'accord intervenu.

6) L'URSS désire étendre l'activité du groupe sectoriel du gros matériel mécanique et énergétique (cité comme modèle pour tous les autres groupes de travail) aux machines destinées à l'industrie atomique.

Le coprésident de la Petite Commission m'a enfin déclaré que l'on souhaitait à Moscou donner à la réunion de la semaine prochaine un certain éclat. Des instructions dans ce sens sont venues du Conseil des ministres lui-même. La délégation soviétique envisagerait volontiers pour sa part de donner une conférence de presse, peut-être une interview à la télévision française. Une importante réception est prévue à l'ambassade.

Ce souci de publicité témoigne de l'importance politique que le gouvernement soviétique attache à la réunion dont il s'agit. Peut-être le Département jugera-t-il utile de saisir l'occasion qui se présente de marquer notre attachement à la coopération franco-soviétique en facilitant les projets de M. Gvichiani.

(*Collection des télégrammes, 1969, Moscou*)

458

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 645 à 654. *Bruxelles-Delfra, 28 juin 1969.*

(*Reçu* : 17 h. 01).

Renouvellement de la convention de Yaoundé

Les ministres des États membres et des dix-huit États associés d'Afrique et de Madagascar, réunis à Luxembourg le 26 et le 27 juin, sont parvenus à un accord sur les dispositions d'une nouvelle convention d'association faisant suite à la convention de Yaoundé, qui était venue à échéance à la fin du mois dernier[1].

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus les télégrammes de Bruxelles-Delfra n°s 111 à 114 du 28 mai 1969 et n°s 548 à 599 du 30 mai 1969.

D'une façon générale, il s'agit d'un renouvellement des dispositions principales de l'accord précédent. Sur le plan commercial, nous avions déjà obtenu, le mois dernier, qu'il ne soit pas porté atteinte au fondement même de l'association, qui demeure l'octroi réciproque de préférences dans le cadre de zones de libre-échange. Pourtant, certains de nos partenaires, et notamment les Néerlandais, auraient souhaité que le principe de la disparition progressive de ces préférences soit inscrit dans la future convention : ils ont dû se contenter d'un protocole annexe qui ne préjuge en rien de l'avenir.

Ainsi, comme par le passé, les États associés continueront à bénéficier, dans la Communauté, du régime de la franchise, à l'exception des produits soumis à prélèvements dans le cadre de la politique agricole commune qui font l'objet, au demeurant, de dispositions légèrement plus favorables aux États associés que celles de la convention précédente. Nous avons même obtenu que les réductions de prélèvements dont ces derniers vont bénéficier soient accrues et que celles-ci puissent être appliquées, par voie de règlements du Conseil, avant même l'entrée en vigueur de la nouvelle convention[1].

En matière financière, le point essentiel était le montant du nouveau fonds européen de développement qui a été fixé à un milliard d'unités de compte[2], dont 100 millions de prêts que la Banque européenne d'investissement financera sur ses ressources propres. Les 900 millions de contributions budgétaires des États membres seront versés de la façon suivante : France et Allemagne : 298,5 millions, Belgique : 80 millions, ainsi que les Pays-Bas, Italie : 140,6 millions, et Luxembourg : 2,4 millions.

Ce chiffre a été accueilli avec une visible satisfaction par nos associés africains, qui en recevront la majeure partie, soit 918 millions, dont 748 prendront la forme de dons, 80 de prêts spéciaux du FED et 90 de prêts de la Banque européenne d'investissement.

Quant aux territoires non indépendants, 82 millions leur seront attribués – au lieu de 70 dans le précédent FED – (dons : 62 millions, prêts spéciaux : 10 millions, prêts de la BEI : 10 millions), en respectant, globalement, le principe de l'égalité entre territoires français et néerlandais.

L'un des points qui avaient le plus préoccupé certains États associés (ceux dont l'économie est fondée sur la monoculture) était le problème du maintien d'un certain soutien des prix. Bien que la Communauté n'ait pas voulu céder sur le plan des principes et inscrire cet objectif parmi ceux du troisième FED[3], satisfaction leur a été donnée dans la mesure où il a été prévu que la partie du fonds réservée à l'aide en cas de circonstances exceptionnelles, et notamment de chute grave des prix, pourrait, si nécessaire, être

[1] La deuxième convention de Yaoundé entre en vigueur le 1er janvier 1971.

[2] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[3] Le Fonds européen de développement (FED) destiné à subventionner les EAMA durant la période 1970-1975.

augmentée d'un quart au bout de trois années d'application. Là encore, la solution finalement retenue est conforme à ce que nous souhaitions.

Les États associés se sont en outre préoccupés d'éviter que les dispositions relatives à la durée de la convention ne risquent, compte tenu des délais de ratification inévitables, d'aboutir à ce que la période d'application s'étende en fait sur six ans, ce qui aurait évidemment réduit la portée de l'augmentation de l'aide consentie par la Communauté. Pour tenir compte de cette demande, que les EAMA présentaient avec une insistance particulière, les Six ont proposé que la convention expire au plus tard le 31 janvier 1975. Cette suggestion a été acceptée.

Les textes ont été paraphés dans la nuit du 27 au 28 juin. Il a été convenu que la signature aurait lieu à Yaoundé à la fin du mois de juillet.

En définitive, et à notre satisfaction, l'association sort renforcée de cette longue négociation, dont le succès doit beaucoup aux efforts et à l'autorité de M. Thorn[1], président en exercice du Conseil des Communautés, ainsi d'ailleurs qu'à la sagesse avec laquelle M. Konan Bédié[2], ministre des Finances de la Côte d'Ivoire, a conduit les discussions au nom des États associés. Mais il est juste de dire que, dans l'ensemble, tous nos partenaires du Marché commun, et d'abord la République fédérale, mais même les Pays-Bas, ont témoigné d'une bonne volonté sans laquelle il aurait été impossible d'aboutir à un résultat aussi positif.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969*)

459

M. DELAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 297 à 304. *Ouagadougou, 28 juin 1969.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 17 h. 24).

Réunion du Conseil de l'Entente du 25 juin 1969

À son retour d'Abidjan le général Lamizana m'a donné les indications suivantes sur la réunion des chefs d'État de l'Entente[3] à laquelle il venait d'assister :

[1] Gaston Thorn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et du Commerce extérieur depuis le 1er février 1969.

[2] Henri Konan Bédié, ministre ivoirien des Affaires économiques et financières depuis le 30 septembre 1968.

[3] La réunion du Conseil de l'Entente se tient à Abidjan les 24-25 juin 1969. Cette organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest, à finalité principalement économique, a été créée en 1959. Les pays fondateurs sont le Dahomey/Bénin, la Haute-Volta/Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger. Le Togo y adhère en 1966. Le siège est à Abidjan. La seule décision de quelque importance

1 – M. Houphouët-Boigny a fait de la dernière crise universitaire[1], un récit très détaillé qui n'ajoutait rien aux indications recueillies par notre ambassade à Abidjan. Il a souligné la lourde responsabilité de M. Paulian[2] qui n'aurait pas dû être étonné de l'intervention des forces de l'ordre, puisqu'il en avait été avisé au préalable et qu'il avait reconnu lui-même n'être pas en mesure d'assurer la liberté des cours.

Il a parlé avec quelque ironie des « franchises » universitaires invoquées par le recteur… « comme si l'université d'Abidjan était à Nanterre ou à Vincennes[3] ».

Il n'a pas ménagé les professeurs français dont aucun n'a osé tirer les conséquences personnelles de ses opinions en démissionnant, comme il les avait laissés libres de le faire[4], à la suite de M. Paulian. Il paraît avoir convaincu ses collègues qu'en usant à la fois de la manière forte, sans excès, et du dialogue à l'africaine, il avait su, mieux que d'autres, surmonter une crise difficile.

Il leur a fait reconnaître aisément qu'il avait été sage d'écarter, pour quelques jours, les étudiants africains non ivoiriens. Le général Lamizana est manifestement revenu plein d'admiration pour tout le savoir-faire et l'habile franchise de son grand ancien.

2 – M. Houphouët-Boigny n'a pas manqué non plus de s'expliquer sur la rupture de ses relations avec Moscou[5]. Il ne s'était résolu à les établir naguère que dans le sillage de la politique française d'ouverture à l'Est, mais il avait dû vite déchanter.

Les attaques de la presse soviétique et les activités subversives des diplomates russes à Abidjan ne pouvaient être tolérées plus longtemps. La crise avait donné l'occasion d'en finir une bonne fois. Mais M. Houphouët-Boigny n'a pas voulu se montrer trop vite rassuré. Les Soviétiques avaient laissé derrière eux des tracts dont il a remis des photocopies à ses collègues et certains de leurs agents auraient été affectés dans des postes voisins, dont au moins un à Ouagadougou, ce que m'a confirmé le général Lamizana.

pour la Haute-Volta prise lors de cette réunion paraît être celle qui a trait à la préparation d'un protocole d'accord tendant à faciliter les échanges des produits animaux, agricoles et industriels entre les États membres. Les principaux problèmes politiques en suspens : création d'un groupe régional de l'Afrique de l'Ouest ; sort de l'ex-président Yaméogo ; révision des accords de coopération avec la France, dans le domaine de la Défense en particulier ; attitude de l'Entente sur le problème nigérian, ne semblent pas avoir été évoqués.

[1] La crise universitaire a débuté le 19 mai par la grève des étudiants de l'université d'Abidjan qui ne rouvrira que le 2 juin.

[2] Le recteur de l'université d'Abidjan, Renaud Paulian, donne sa démission le 21 mai et quitte définitivement la Côte d'Ivoire.

[3] Allusion aux événements de mai 1968 qui se sont produits en France.

[4] Le 3 juin, le président Houphouët-Boigny a accordé audience aux enseignants français en Côte d'Ivoire, dont la quasi-totalité a répondu à cette invitation, soit approximativement 900 personnes. Le chef de l'État a tenu à dissiper les malentendus, notamment ceux concernant des soi-disant listes de proscription, il a confirmé qu'il n'y aurait point de départ exigé par le gouvernement ivoirien mais a demandé à ceux des enseignants dont les convictions politiques leur paraîtraient incompatibles avec le régime existant ici d'avoir l'honnêteté de partir d'eux-mêmes. Se référer à la dépêche d'actualité n° 1/DA, Abidjan, 4 juin 1969, non reprise.

[5] Le 30 mai, un communiqué officiel publié à Abidjan fait part de la rupture des relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et l'URSS.

M. Houphouët-Boigny a-t-il été plus loin en mettant en garde ses collègues contre les risques qu'ils couraient eux-mêmes ? Cela est bien possible, puisque le président de la République m'a dit, à ce moment de son exposé, qu'il avait signé le matin même une lettre à l'ambassadeur soviétique pour lui signifier définitivement le refus opposé par son gouvernement à la vente d'un terrain pour la construction d'une ambassade. Cette décision, il est vrai, était prise depuis quelque temps déjà et, a tenu à me dire le général, ses ministres s'étaient montrés unanimes et… encore plus fermes que lui (mes synthèses n° X, XI et XIII)[1].

3 – À la demande de M. Hamani Diori, la question de la « mise à jour » des accords de coopération avec la France a été évoquée, mais, sur le point essentiel, celui des accords de défense M. Hamani Diori ne paraît pas avoir dévoilé toutes ses batteries. Aussi était-on resté dans le vague, d'autant plus que chacun avait vite reconnu qu'il convenait de laisser quelque répit au nouveau gouvernement français[2]. Le sujet a donc été remis à plus tard, c'est-à-dire à l'année prochaine, m'a précisé le général Lamizana, qui entend bien, comme nous le savions déjà, laisser l'affaire aux civils qui lui succéderont (ma dépêche n° 201/DAM du 5 juin 1969).

4 – Le président de la République m'a dit, en termes quelque peu voilés, que l'on avait aussi parlé de la situation en France. On s'était félicité de l'élection de M. Pompidou et de la constitution de son gouvernement, non sans éprouver quelque crainte devant le « cartiérisme » latent de beaucoup de nos compatriotes. La présence de M. Bourges et de M. Foccart a été cependant enregistrée comme la preuve de notre volonté de maintenir avec les pays d'Afrique ces liens particuliers et « familiaux » auxquels ceux-ci sont si attachés.

5 – Le général Lamizana a cru sentir que l'intimité entre M. Hamani Diori et M. Houphouët-Boigny n'était plus aussi grande que par le passé. Il lui a semblé que les deux présidents n'avaient pas eu d'entretien en tête-à-tête avant la réunion commune. Mme Hamani Diori avait accompagné son mari sans savoir apparemment que l'épouse du président ivoirien avait quitté Abidjan depuis une semaine…

6 – Le docteur Zinsou[3] s'est ouvert franchement à ses collègues de ses difficultés. Il a particulièrement insisté sur la gravité des complots fomentés contre lui par les anciens présidents (y compris M. Maga)[4] et sur ses

[1] Ces synthèses couvrent respectivement les périodes du 1er au 14 mai 1969, du 14 au 27 mai et du 11 au 24 juin. Le Conseil des ministres du 11 juin a réitéré son refus d'autoriser l'ambassade d'URSS à acquérir un terrain pour y construire une chancellerie et des logements. Cette décision, fondée juridiquement sur l'absence de réciprocité, serait aussi dictée par le désappointement devant l'insuffisance des propositions d'aide soviétique.

[2] Jacques Chaban-Delmas est nommé Premier ministre le 20 juin 1969 et son gouvernement est formé le 22 juin.

[3] Le docteur Émile-Derlin Zinsou est président de la République du Dahomey/Bénin depuis le 17 juillet 1968. Il est renversé par un coup d'État militaire le 10 décembre 1969.

[4] Hubert Maga, premier président de la République du Dahomey/Bénin (1er août 1960-27 octobre 1963), Sourou Migan Apithy (27 octobre 1963 au 25 janvier 1964), Alphonse Amadou Alley (21 décembre 1967-17 juillet 1968), pour ne citer que les plus importants.

mauvaises relations avec Lagos où, aux dernières nouvelles, le chef Awolowo chercherait à supplanter le général Gowon.

7 – Quant au général Lamizana, il semble avoir été peu loquace comme à l'habitude dans ce genre de réunion, où il se sent un peu traité en parent pauvre. Il n'a pas dit un mot, en tout cas, de l'affaire Yameogo[1] et il m'a assuré que M. Houphouët-Boigny n'y avait pas fait lui-même la moindre allusion. « Je n'en parlerait à l'Entente, m'a-t-il dit pour conclure, que lorsque j'aurai pu, enfin, faire partir l'ancien président et ses quelques amis qui sont encore en prison ».

On voit bien par là que si l'Entente reste un lieu de rencontre précieux, tout sujet peut y être déclaré tabou par l'un ou l'autre de ses membres. Dans ces dialogues « à l'africaine », les silences comptent autant que les paroles. M. Houphouët-Boigny n'a pas cru non plus pouvoir aborder un sujet qui lui tient pourtant aussi à cœur que le Biafra. Les réserves calculées de chacun restent la condition de l'Entente.

(*Collection des télégrammes, Ouagadougou, 1969*)

460

M. Berard, Représentant permanent de la France au conseil de Securité et chef de la Mission permanente près les Nations unies, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1728 à 1736. *New York, 28 juin 1969.*

Priorité. (*Reçu* : 17 h. 50).

Réunion du Conseil de sécurité sur Jérusalem

Le Département voudra bien trouver ci-joint un projet d'intervention devant le Conseil de sécurité sur lequel je souhaiterais recevoir ses instructions.

Il n'est pas exclu que nous ayons avantage à placer cette intervention dès la séance de lundi après-midi 30 juin.

Début de la citation :

La situation à Jérusalem, que le gouvernement jordanien a invoquée pour demander cette réunion d'urgence[2], a déjà fait, au sein de notre Conseil,

[1] Le 28 avril 1969 s'est ouvert le procès de l'ancien président Maurice Yameogo devant le tribunal spécial, sous le chef d'accusation de détournement de deniers publics. Il est condamné à cinq ans de travaux forcés, la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence des sommes détournées, l'interdiction d'accès à la fonction publique, la privation de ses droits politiques, civiques et familiaux. Le 5 août, un décret présidentiel ramène la peine de M. Maurice Yameogo de cinq à deux ans de travaux forcés.

[2] Dans la lettre S/9284 datée du 26 juin, la Jordanie demande la convocation d'urgence du Conseil de sécurité et déclare que le gouvernement israélien, ayant adopté de nouvelles mesures

l'objet de nombreux débats. Plusieurs résolutions ont été adoptées sur cette question. Sans remonter bien loin, je me bornerai à rappeler celle du 21 mai 1968[1], qui constitue le fondement juridique de la plainte que nous avons à examiner aujourd'hui. Cette résolution déclare que « toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, y compris l'expropriation des terres et de biens immobiliers, qui tendent à modifier le statut de Jérusalem, sont non valides » et qui « demande d'urgence à Israël de rapporter toutes les mesures de cette nature déjà prises et de s'abstenir immédiatement de toute nouvelle action en ce sens ».

Au mois de février dernier, le gouvernement d'Amman avait demandé la réunion du Conseil sur le même sujet. Se référant également à la résolution 252, il affirmait dans sa requête que les autorités israéliennes n'avaient jamais tenu compte de ce net avertissement ni des résolutions de l'Assemblée. Il mettait l'accent sur le fait que la dernière mesure prise par les Israéliens avait été « de promulguer une législation visant à détruire le caractère de la cité et à incorporer les institutions et la vie arabes à la vie israélienne ».

Il est, en effet, de notoriété publique que, depuis le mois de juin 1967, diverses mesures relatives aux personnes et aux biens ont été prises[2] dans les territoires occupés, et notamment à Jérusalem. Ces mesures ont provoqué de nombreuses protestations adressées par le gouvernement jordanien au Conseil et à l'Assemblée générale.

La France qui avait alors la présidence du Conseil était parvenue à faire ajourner cette réunion[3], après que la décision eût été prise par le gouvernement israélien de différer de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 23 mai dernier l'entrée en vigueur des dispositions législatives[4] dont le texte a été annexé au rapport en date du 11 avril du Secrétaire général. Quelque temps après, des informations qui malheureusement n'ont pas été confirmées avaient donné à espérer que ce délai serait prorogé pour une période complémentaire de six mois.

La plainte jordanienne du 26 juin, qui apparaît comme la suite de la précédente, dénonce également la non-observation par le gouvernement israélien des dispositions de la résolution 252[5]. Elle déclare que, le 27 avril,

législatives, « continue de violer les droits fondamentaux de l'homme dans la ville sainte ». Cette plainte est examinée le 30 juin par le Conseil de sécurité.

[1] Il s'agit de la résolution nº 252 du Conseil de sécurité.

[2] Au sujet des mesures relatives aux biens et aux personnes prises par les Israéliens depuis juin 1967, voir la dépêche de Jérusalem nº 244/AL du 5 juin 1969 publiée ci-dessus.

[3] Le télégramme de Paris nº 599 du 30 juin 1969 approuve le projet d'intervention et demande la modification du début de ce paragraphe à remplacer par « la France ayant alors la présidence du Conseil de sécurité, cette réunion avait été ajournée, après que la décision… ».

[4] Dans la dépêche de Jérusalem nº 185/AL du 1er mai 1969, non publiée, on lit « le délai de mise en vigueur de la loi israélienne du 14 août 1968 qui fait obligation aux habitants du secteur arabe de Jérusalem exerçant les activités soumises à l'enregistrement et à l'octroi de licences (sociétés commerciales, professions libérales) de se soumettre à la réglementation israélienne en la matière, (…) prolongé une première fois puis jusqu'au 23 mai 1969 est prolongé une deuxième fois de six mois (jusqu'au 23 novembre 1969) ».

[5] Par la résolution nº 252 du 22 mai 1968, le Conseil de sécurité demande notamment que toutes les mesures prises par Israël pour changer le statut juridique de Jérusalem soient nulles et ne puissent

« de nouvelles dispositions et de nouveaux règlements ont été promulgués ». Elle mentionne « des arrestations arbitraires, des emprisonnements, des destructions de maisons et des déportations » dont elle accuse les autorités israéliennes de s'être rendues coupables. Elle affirme que le gouvernement de Tel-Aviv a le dessein « d'installer des colonies israéliennes dans la ville et de repeupler cette dernière avec ses ressortissants ».

Une exacte appréciation des violations des dispositions de la résolution 252 se heurte à la difficulté d'obtenir d'Israël des indications précises sur ses intentions et même sur la teneur des dispositions législatives en cause.

L'Assemblée générale, lors de la cinquième session extraordinaire d'urgence motivée par les événements de juin 1967, avait été saisie des mesures prises par Israël le 29 juin en vue « d'unifier » Jérusalem. Par sa résolution 2253 du 4 juillet[1], elle avait exprimé sa profonde préoccupation de la situation créée à Jérusalem du fait de ces mesures. Elle avait considéré celles-ci comme non valides. Elle avait demandé à Israël de les rapporter et de s'abstenir de toute action qui changerait le statut de la ville. Par une seconde résolution n° 2254[2], en date du 14 juillet, l'Assemblée avait « pris note avec le plus profond regret et la plus profonde inquiétude du fait qu'Israël ne s'y était pas conformé », et réitéré la demande qu'elle avait adressée à ce pays dans sa résolution précédente.

La France avait apporté sa voix à ces résolutions comme l'année suivante à la résolution 252. La délégation française expliquait son vote par ces mots : « Ces mesures nous apparaissent non seulement comme non fondées en droit, mais comme de nature à avoir les plus graves conséquences. Elles ne peuvent qu'exacerber les passions, aggraver la tension et ajouter à la complexité d'un problème qui doit trouver une solution pacifique ».

La France, qui n'a négligé aucun effort pour que soit évité le conflit de juin 1967, s'est depuis lors prononcée avec conviction et fermeté contre tout ce qui pouvait compliquer la situation tragique ainsi créée, perpétuer et développer la tension au Moyen-Orient, accroître entre les parties les rancœurs et les hostilités qui rendront plus difficile l'établissement entre elles d'une paix véritable qu'elle appelle de tous ses vœux.

Il ne paraît pas contestable que toutes les mesures, législatives ou autres, prises par les autorités israéliennes en vue de faciliter et d'accélérer à la faveur d'une occupation de fait, le processus d'intégration d'une partie de Jérusalem, sont en contradiction avec toutes les résolutions des Nations unies. Elles[3] sont également contraires aux règles du droit international régissant l'occupation armée comme aux dispositions de la Charte et de la déclaration universelle des droits de l'homme.

pas changer le statut de Jérusalem ; il demande aussi à Israël de révoquer toutes mesures et de cesser de prendre des mesures qui changeraient le statut de la ville.

[1] La résolution de l'Assemblée générale n° 2253 du 4 juillet 1967 demande à Israël de reporter toutes mesures prévues jusqu'à présent à Jérusalem et d'arrêter toute action qui pourrait porter atteinte au statut de Jérusalem.

[2] La résolution de l'Assemblée générale n° 2254 du 14 juillet 1967 réitère la résolution 2253.

[3] Le télégramme de Paris n° 599 du 30 juin demande d'ajouter « certaines d'entre elles ».

Les autorités israéliennes ont, certes, donné à maintes reprises l'assurance qu'elles prendraient toutes dispositions utiles pour la protection des lieux saints et le libre accès de tous aux lieux du culte. Mais le problème est d'ordre politique[1] et juridique, et non pas seulement d'ordre administratif et social. L'avenir de Jérusalem ne saurait évidemment être déterminé de façon unilatérale. C'est pourtant ce à quoi nous assistons actuellement, dans un contexte politique qui devrait permettre d'autres espoirs.

Il est profondément regrettable qu'au moment où de sérieux efforts sont déployés pour parvenir à un règlement pacifique de la crise du Proche-Orient, des initiatives soient prises visant à modifier l'état de choses existant et à compliquer encore la tâche des négociateurs. Nul n'ignore que Jérusalem, ville sainte de trois religions, constituera l'un des points les plus délicats de tout règlement. Il importe d'autant plus que le gouvernement, qui y exerce actuellement son autorité, s'abstienne de tout acte susceptible d'avoir des conséquences irréversibles et de compromettre le résultat des entretiens en cours.

Ma délégation, qui ne peut rester insensible aux craintes manifestées par le gouvernement jordanien, espère qu'Israël acceptera de mettre fin sans délai aux mesures incriminées et de sauvegarder le caractère et l'avenir d'une ville dont le statut futur ne saurait être en aucune façon préjugé. Elle exprime, en conséquence, le souhait que le Conseil se prononce de nouveau, et de la façon la plus ferme[2], en faveur du respect des résolutions antérieures visant le maintien du *statu quo* dans cette ville déchirée qui représente pour nous tous l'un des plus hauts lieux de la culture, de la pensée et de la civilisation.

Fin de citation.

(*Collection des télégrammes. New York 1969*)

461

M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 729 à 733. *Varsovie, 30 juin 1969.*

Réservé. (*Reçu* : 15 h. 53).

Pologne-Allemagne

Le nouvel ambassadeur de Pologne[3], qui m'a rendu visite à la veille de son départ pour Paris, m'a donné quelques indications, recueillies m'a-t-il

[1] Le même télégramme demande d'ajouter « religieux » après politique.

[2] Le même télégramme demande de remplacer l'adjectif « ferme » par « nette ».

[3] Le nouvel ambassadeur de Pologne à Paris est M. Tadeusz Olechowski, qui prend ses fonctions en juillet 1969. Le choix de cette personnalité, ancien vice-ministre au ministère polonais du

dit auprès des plus hautes autorités – c'est-à-dire de M. Gomulka – au sujet de la politique polonaise à l'égard de la RFA.

D'après M. Olechowski les dirigeants polonais seraient inquiets des courants qui se dessinent en RDA dans la génération atteignant la quarantaine. Les Allemands qui n'ont pas connu le nazisme ni pris une part active à l'édification du socialisme dans leur pays « seraient repris par le virus nationaliste : ils se sentent plus allemands que socialistes. Ainsi s'explique la facilité avec laquelle se sont noués et se développent les rapports entre industriels et technocrates des deux Allemagnes, quel que soit le régime social de chacune d'elles. On s'achemine donc vers la reconstitution d'un vaste territoire économique allemand d'une redoutable puissance[1] ». Sans doute les bonnes dispositions de M. Ulbricht[2] et des hommes de sa génération ne peuvent-elles être mises en doute. Mais qu'en sera-t-il lors de leur disparition ? La réunification de l'Allemagne n'étant certes pas de l'intérêt de ses voisins ni plus généralement des Européens, il convient de s'attacher à la consolidation du *statu quo*, condition de la sécurité en Europe. Nous pensons donc, a poursuivi M. Olechowski, que la normalisation des rapports entre la Pologne et la RFA serait un « élément positif » dans la mesure notamment où elle manifesterait l'existence des deux Allemagnes.

L'ambassadeur a ajouté que la Pologne souhaitait développer considérablement ses relations économiques avec la RFA non seulement par un accroissement des échanges, mais par la conclusion d'accords de coopération technique et industrielle. « Il va sans dire que la mise en œuvre de tels accords ne doit porter aucune atteinte à notre indépendance et que nous y veillerons. Ce n'est que par des accords de ce type avec les pays de l'Ouest – et c'est la raison pour laquelle nous attachons tant d'importance à la conclusion de l'affaire cuivre – que la Pologne pourra se doter d'une industrie avancée sur le plan technologique. »

Au passage, le nouvel ambassadeur à Paris a indiqué que M. Gomulka[3] attachait la plus grande importance à l'opération cuivre-électronique. Des considérations d'ordre politique avaient conduit à faire choix de la France, avec laquelle la Pologne veut se lier « pour plusieurs années et multiplier les contacts dans tous les secteurs ». Il était d'autant plus important d'aboutir, sans trop tarder, que le développement de l'industrie électronique figurait dans le nouveau plan 1971-75.

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, relations germano-polonaises, 1969*)

Commerce extérieur, chargé des relations avec les pays non-socialistes, traduit la double préoccupation des autorités polonaises de donner une impulsion nouvelle aux rapports économiques entre les deux pays et de changer le style de leur représentation en France. Un portrait de M. Olechowski est brossé dans le télégramme de Varsovie n°s 494 à 497 du 10 mai, non repris.

[1] Se référer aux télégrammes de Varsovie n°s 288 à 291, 586 à 595 et 621 à 629 des 22 mars, 29 mai et 5 juin, non reproduits.

[2] Walter Ulbricht est président du conseil d'État de la République démocratique allemande (RDA) depuis 1960.

[3] Wladislaw Gomulka est premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1956.

462

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

De la Pologne et des relations franco-polonaises

N. *Paris, 30 juin 1969.*

La situation de la Pologne actuelle contraste de façon frappante avec les espoirs suscités par le sursaut d'octobre 1956[1]. Cette rencontre du régime avec la nation avait été pour le communisme polonais une chance exceptionnelle. La « voie polonaise vers le socialisme » paraissait le symbole d'un communisme à la fois libéral et tolérable pour l'Union Soviétique.

Cette chance a été progressivement perdue. Le régime a déçu les aspirations du pays en ce qui concerne l'indépendance vis-à-vis de Moscou, la liberté politique, les franchises intellectuelles, la prospérité. Varsovie paraît maintenant, à l'égal de Pankow, le symbole du durcissement et du conservatisme idéologique, mais l'économie polonaise, malgré une lente augmentation du niveau de vie, n'a pas le dynamisme de l'économie Est-allemande.

Cette évolution s'est faite sous la conduite d'un seul homme, Wladyslaw Gomulka. Celui-ci n'a pu incarner quelque temps, après 1956, les espoirs de la nation que par un véritable malentendu entre l'opinion et lui. Le désenchantement s'est exprimé surtout par la passivité et une diminution de l'esprit civique. Mais au début de 1968[2], l'agitation des étudiants et des intellectuels ébranla assez l'équilibre du régime pour que sa position paraisse mise en cause. Une fermentation se développa dans le parti, des ambitions rivales se firent jour. L'antisémitisme fut utilisé comme une arme de politique intérieure, au grand dam du prestige polonais à l'extérieur.

C'est essentiellement grâce à l'intervention en Tchécoslovaquie[3] que M. Gomulka put rétablir sa position. Aussi le premier secrétaire polonais

[1] Allusion à l'« octobre polonais ». Le 21 octobre 1956, Wladislaw Gomulka est élu premier secrétaire du comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP) et reprend le pouvoir. En 1947, il est élu secrétaire général du POUP par le comité central, il en est écarté pour « déviationnisme et nationalisme », démis de toutes ses fonctions et exclu du POUP en 1948, arrêté en 1951, libéré en 1954 et réhabilité suite à la proclamation de la « coexistence pacifique » et des « voies nationales vers le socialisme » par Khrouchtchev lors du XXe congrès du parti communiste d'URSS. Se reporter à *D.D.F.* 1956-II et 1956-III.

[2] Des manifestations estudiantines se propagent à Varsovie et dans plusieurs villes de province les 8, 9, 11 et 12 mars 1968. Le 15 mars, les étudiants décident la grève et l'occupation de l'école polytechnique qui ne se terminera que le 28 mars. Se reporter au télégramme de Varsovie n°s 346 à 350 du 12 mars et aux dépêches de Varsovie n° 423/EU et 762/Eu des 18 mars et 12 juin 1968, non publiées, analysant les causes lointaines et actuelles de l'agitation universitaire en Pologne. Pour une vue de la situation à Cracovie, les réactions de la population, les mesures prises contre les « sionistes », se référer aux dépêches de Cracovie n°s 114, 119, 129, 132, 136 et 166 des 18, 20, 26, 29 mars et 18 avril 1968. Un bilan des épurations effectuées au lendemain des débats devant la Diète (9-11 avril) est présenté dans les dépêches de Varsovie n° 506/EU et 661/EU des 17 avril et 17 mai 1968, non reproduites.

[3] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

fut-il un des plus résolus à préconiser une solution militaire. Des troupes polonaises participèrent aux opérations et demeurèrent en Tchécoslovaquie jusqu'en novembre. M. Gomulka put mettre au pas l'*intelligentsia* et raffermir son contrôle sur l'appareil du Parti et de l'État.

Le cinquième congrès du Parti en novembre[1] consacra ce succès, dans une terne atmosphère d'alignement sur l'URSS. Toutefois un rajeunissement des cadres dirigeants témoigne de l'accession au pouvoir d'une nouvelle génération – dont M. Olechowski[2] est un bon exemple – plus préoccupée d'efficacité que d'idéologie, et désireuse d'engager la Pologne sur la voie du progrès économique.

À mesure que la situation se « normalisait » en Tchécoslovaquie, les dirigeants polonais, tout en restant très proches des Soviétiques, purent relancer certains des thèmes traditionnels de leur diplomatie en matière de sécurité européenne. Depuis que les membres du Pacte de Varsovie ont lancé à Budapest, le 17 mars, un appel pour la réunion d'une Conférence européenne, les Polonais ont tenté de jouer les premiers rôles en ce domaine.

La Pologne vient aussi de faire des avances nouvelles et assez spectaculaires à la République fédérale d'Allemagne. Dans un discours de ton modéré prononcé le 17 mai[3], M. Gomulka a proposé à Bonn de conclure, sans autre préalable, un traité consacrant le caractère définitif de la ligne Oder-Neisse (auparavant les Polonais déclaraient que les Allemands de l'Ouest devaient, en premier lieu, engager des conversations avec la République démocratique). Les Polonais ont également manifesté leur désir de lancer un vaste programme de coopération économique avec la République fédérale. Ils souhaitent obtenir une aide Ouest-allemande au prochain plan quinquennal, par des accords à long terme portant sur les investissements, les crédits et l'assistance technique.

Cette initiative à la fois politique et économique a des motivations complexes. Elle témoigne notamment d'un certain ressentiment polonais à l'égard des succès économiques de l'Allemagne de l'Est, d'une méfiance de Varsovie pour tout ce qui concerne les rapports entre Bonn et Moscou, et aussi de l'impossibilité où se trouve la Pologne de résoudre les problèmes de son développement dans le cadre du CAEM[4]. Un tel rapprochement polono-Ouest-allemand pourrait avoir pour nous des aspects préoccupants,

[1] Le cinquième congrès du POUP s'est tenu en novembre 1968. Sur la reprise en main par Wladislaw Gomulka qui a suivi, voir le télégramme de Varsovie n°s 55 à 60 du 24 janvier 1969, non publié.

[2] Tadeusz Olechowski, récemment nommé ambassadeur de Pologne à Paris, prend ses fonctions en juillet 1969.

[3] De larges extraits du discours prononcé le 17 mai à Varsovie sont transmis par la dépêche de Varsovie n° 615/EU du 24 mai 1969, non reprise. Voir également le télégramme de Varsovie n°s 637 à 643 du 7 juin, non publié, donnant quelques indications au sujet des relations entre la Pologne et la République fédérale.

[4] CAEM ou conseil d'assistance économique mutuelle, aussi désigné sous l'acronyme anglais Comecon, était une organisation d'entraide économique entre différents pays du bloc communiste, créée par Staline en 1949 en réaction au plan Marshall, qui aida à la reconstruction de l'Europe occidentale. Cet organisme avait pour but la meilleure planification et la spécialisation des industries nationales des pays communistes.

et pas seulement sur le plan économique. Les Anglais nous ont déjà suggéré de procéder à des consultations tripartites à ce sujet avec les autorités américaines.

Les relations franco-polonaises s'étaient établies, après la visite du général de Gaulle en Pologne, du 6 au 12 septembre 1967[1], sur un plan de véritable cordialité et paraissaient devoir progresser encore. Mais le comportement du gouvernement polonais pendant la crise tchécoslovaque leur porta un coup ; de plus, ces relations souffrent d'un déséquilibre structurel de nos échanges économiques et de difficultés dans le domaine de la coopération.

C'est la déclaration du général de Gaulle en mars 1959 sur les frontières de l'Allemagne[2] qui ouvrit une nouvelle phase dans les relations entre les deux pays. Les Polonais ont toujours accordé une grande importance à cette prise de position. Avant de quitter Paris, M. Druto[3] prédécesseur de M. Olechowski, exprima le vœu pressant que le nouveau président de la République Française[4] trouve, dès que possible après son installation à l'Élysée, une occasion de reprendre publiquement cette déclaration (dont le texte est joint en annexe).

Après des complications passagères, dues notamment au rapprochement franco-allemand, le dialogue avec la Pologne s'engagea véritablement en 1965. Les voyages à Paris de MM. Cyrankiewicz, premier ministre (septembre 1965) et Rapacki (février 1967), celui de M. Couve de Murville à Varsovie (mai 1966)[5] préparèrent la visite officielle du général de Gaulle. À cette occasion, l'accueil officiel de grand style, partout conjugué avec une extraordinaire démonstration populaire, n'empêcha pas M. Gomulka de réaffirmer nettement l'alignement polonais sur les positions soviétiques.

En août, la première conséquence que la France tira de l'intervention en Tchécoslovaquie fut d'ajourner *sine die* la visite de M. Gomulka, prévue pour l'automne. Dans les mois qui suivirent, le gouvernement français s'imposa de la réserve dans ses relations politiques avec la Pologne.

Ce n'est qu'à la fin avril 1969 qu'un ministre polonais, M. Motyka, ministre de la Culture[6], fut invité à nouveau à se rendre en France. M. Debré lui indiqua que les consultations politiques avec le gouvernement polonais seraient reprises. Il avait, antérieurement, accepté de discuter avec

[1] Sur cette visite officielle du général de Gaulle, se reporter à *D.D.F.* 1967-II nos 106, 111, 115, 118, 142.

[2] Cette déclaration est reproduite en annexe de cette note.

[3] Jan Druto a été ambassadeur de Pologne à Paris de 1961 à 1969.

[4] Georges Pompidou , ancien Premier ministre du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968, est élu président de la République le 15 juin 1969 et entre en fonction le 19 juin.

[5] Concernant ces différents voyages officiels, se reporter à *D.D.F.* 1965-II, nos 115, 116, 139 ; *D.D.F.* 1966-I, nos 302, 317, 326, 331, 367 et 368. M. Adam Rapacki, ministre des Affaires étrangères depuis 1956, se rend à Paris en visite officielle du 26 au 28 janvier 1967 et non en février comme indiqué sur cette note. Voir *D.D.F.* 1967-I, nos 45, 47, 49, 61.

[6] M. Lucjan Motyka, ministre de la Culture et des Arts depuis 1964, se rend en visite officielle à Paris du 24 au 30 avril 1969. Il s'entretient avec MM. Debré et Malraux des relations culturelles franco-polonaises.

le ministre polonais des Affaires étrangères, lors d'une rencontre en marge de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies, de l'éventualité d'une visite de M. Jedrychowski à Paris[1]. Celle-ci servirait de substitut à celle de M. Gomulka[2] qui paraît moins opportune.

Lorsque le général de Gaulle quitta ses fonctions[3], le maréchal Spychalski lui envoya un message[4]. Pendant la campagne électorale, les dirigeants polonais ne dissimulèrent pas leur aversion pour les tendances que représentait M. Poher[5]. Après l'élection du nouveau président de la République[6], ils mirent surtout l'accent sur le thème de la « continuité », redoutant bien clairement que toute « ouverture » vers l'Europe ne se fasse à leur détriment.

L'accord commercial à long terme franco-polonais, signé le 22 octobre 1965 à Varsovie par M. Giscard d'Estaing, arrive à échéance à la fin de cette année. Nos échanges sont en expansion mais celle-ci est cependant limitée par un déséquilibre croissant. Nos partenaires sont également préoccupés par la structure de nos importations, constituée pour près des quatre cinquièmes par des matières premières et des produits agricoles.

Les perspectives de la coopération entre les deux pays sont dominées par le projet d'une vaste opération basée sur des livraisons de cuivre polonais à la France et sur l'achat par la Pologne d'un montant très élevé de biens d'équipement (550 millions) à des conditions de crédit avantageuses.

La nature des biens d'équipement que les Polonais se proposent d'acquérir en France soulève toutefois un problème : la liste indicative que nos partenaires nous ont remise comporte en effet 250 millions de francs de matières premières et de brevets du domaine de l'électronique. Environ un tiers du montant de ces projets concerne des matériels qui tombent plus ou moins directement sur le coup des interdictions du COCOM[7].

[1] Stefan Jedrychowski est ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne depuis le début de l'année 1969.

[2] Wladislaw Gomulka est le Premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis octobre 1956.

[3] Le 28 avril 1969.

[4] La presse polonaise du 1er mai a reproduit la dépêche adressée par le maréchal Spychalski, chef de l'État depuis le 11 avril 1968 et président du Front d'unité nationale polonais, au général de Gaulle. Le texte en est transmis par le télégramme de Varsovie n° 456 du 3 mai 1969.

[5] Alain Poher a exercé diverses fonctions gouvernementales depuis 1948, il est élu sénateur du Val-de-Marne en 1946 et président du Sénat le 3 octobre 1968. Il exerce les fonctions de président de la République par intérim du 28 avril au 16 juin 1969 après la démission de Charles de Gaulle. Candidat, à cette occasion, à l'élection présidentielle de 1969, il est battu au second tour par Georges Pompidou, recueillant 42,42 % des suffrages. Il est censé professer des idées favorables à l'Alliance atlantique et à l'intégration européenne.

[6] Georges Pompidou est élu président de la République le 15 juin 1969 avec 57,58 % des suffrages exprimés.

[7] COCOM (*Coordinating Committee for Multilateral Export Control*) : organisme officieux, créé en septembre 1949 dans le cadre de la guerre froide par simple consensus, a pour rôle de contrôler l'exportation de technologie sensible vers l'URSS et les pays de l'Est en établissant la liste des produits soumis à embargo (nucléaires, militaires, civils) en surveillant l'identité de l'utilisateur comme l'usage réel qui en est fait. Le COCOM, sans aucun statut juridique, voit son efficacité dépendre du bon vouloir des États. Cet organisme est dissous en mars 1994.

Le problème ainsi soulevé n'a pas encore été définitivement tranché. La reprise des négociations menées en janvier par M. Olechowski, est prévue pour le mois de septembre. Les Polonais déclarent que cette négociation revêt à leurs yeux une importance capitale et que sa conclusion aura, par le contenu qu'elle leur donnerait, la valeur d'un test pour les relations franco-polonaises.

Annexe

Déclaration du Général de Gaulle le 25 mars 1959
(au cours d'une conférence de Presse)

« La réunification des deux fractions en une seule Allemagne, qui serait entièrement libre, nous paraît être le destin normal du peuple allemand, pourvu que celui-ci ne remette pas en cause ses actuelles frontières, à l'ouest, à l'est, au nord et au sud, et qu'il tende à s'intégrer un jour dans une organisation contractuelle de toute l'Europe pour la coopération, la liberté et la paix ».

(*Direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale, Pologne, politique extérieure, relations franco-polonaises, 1969*)

463

COMPTE RENDU

De l'entretien entre le Ministre et M. Hussein El Chafeï, vice-président du Conseil des ministres de la République arabe unie
Le 30 juin 1969

C.R. *Paris, 30 juin 1969.*

Le Ministre[1] souligne que M. El Chafeï[2] est la première haute personnalité étrangère qu'il reçoit depuis sa prise de fonctions. Le président de la République et le Premier ministre, auxquels il en avait fait la remarque, se sont félicités de cette circonstance tout en regrettant l'un et l'autre que leurs obligations ne leur aient pas permis de le recevoir.

M. Schumann rappelle qu'en sa qualité de président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, il a été associé aux conversations franco-égyptiennes qui ont eu lieu à un très haut niveau il y a quelques années. Compagnon de longue date du général de Gaulle il

[1] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] M. Hussein El Chafeï est vice-président du Conseil des ministres de la RAU depuis le 19 juin 1967, il est le deuxième personnage du gouvernement dans l'ordre hiérarchique. Ancien officier de cavalerie, il est titulaire successivement depuis 1954 de plusieurs portefeuilles ministériels : Guerre, Affaires intérieures, Plan, Travail et Affaires sociales, Wakfs, Affaires d'Al Azhar. Nommé en 1962 vice-président et membre du Conseil présidentiel chargé de l'organisation du nouveau parti de l'« Union socialiste arabe », il est écarté de la direction en 1965 lors de la formation du cabinet Mohieddine puis est nommé en 1966 membre du Conseil exécutif supérieur de ce parti. C'est un dignitaire du régime qui bénéficie de la confiance du président Nasser.

entend, de même que M. Pompidou[1], demeurer fidèle aux orientations politiques définies par l'ancien président de la République.

M. Chafeï, qui se dispose à rendre visite à plusieurs capitales africaines, remercie le Ministre d'avoir bien voulu le recevoir à l'occasion de son passage à Paris.

Il tenait en effet à présenter les vœux de son gouvernement au président de la République et au nouveau gouvernement français, à redire combien l'attitude de la France et ses marques d'amitié dans le courant de ces dernières années avaient été et demeuraient appréciées par les dirigeants égyptiens. L'attitude du gouvernement français dans la crise du Moyen-Orient avait puissamment contribué à resserrer les relations entre la France et la République arabe unie, non seulement dans le domaine politique, mais aussi en matière économique et culturelle. Le gouvernement égyptien espérait que cette heureuse évolution se poursuivrait.

Le Ministre, au nom du gouvernement français, a prié M. Chafeï de remercier le gouvernement égyptien pour les vœux qu'il avait bien voulu lui apporter. Nous considérons, a dit M. Schumann, le développement des relations entre nos deux pays comme une contribution essentielle au retour de la paix au Moyen-Orient.

M. Chafeï a répondu qu'il convenait d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967[2], « sans en dépasser les termes ».

Les deux problèmes essentiels, a-t-il poursuivi, sont d'une part celui de l'occupation des territoires arabes, d'autre part celui des populations réfugiées. En dehors de ces deux questions, aucun des autres aspects d'un éventuel règlement ne présente un caractère primordial.

Il y aurait intérêt à ce qu'une solution intervienne sans plus attendre pour arrêter l'aggravation de la situation. En attendant, il convenait de ne pas en perdre le contrôle.

Le gouvernement égyptien, a terminé M. Chafeï, espère que les puissances, qui ont entrepris la concertation à Quatre[3] et des consultations bilatérales, garderont présentes à l'esprit l'importance du facteur temps et parviendront à prévenir les réactions qui pourraient bien se produire. Il a rappelé à ce propos l'agression permanente d'Israël, marquée notamment par des destructions systématiques d'habitations, qui a contraint de nombreux Arabes à quitter leur foyer au mépris de tous les principes humanitaires.

La France, a répondu *le Ministre*, a conscience que le temps qui passe, loin d'arranger les choses, ne fait que les aggraver. C'est pourquoi elle a préconisé à deux reprises différentes et a obtenu que les quatre Puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, se concertent en vue d'aider

[1] Georges Pompidou est élu président de la République le 15 juin 1969.

[2] Il s'agit de la résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257.

[3] Au sujet de la concertation à Quatre, voir plus haut le télégramme du Caire n° 574 du 1er mai 1969 (note).

à la définition d'une solution acceptable par toutes les parties intéressées. Cette concertation poursuit son cours, les réunions à Quatre alternant avec des conversations bilatérales. Le gouvernement français, pleinement associé à tous ces échanges, les suit avec la plus grande attention.

S'agissant des problèmes humains du conflit, dont M. Chafeï a fort justement rappelé l'importance primordiale, *le Ministre* a rappelé que le général de Gaulle s'était toujours attaché à ne pas les dissocier d'un règlement d'ensemble. Sur ce point particulier, comme sur l'ensemble de la question, la position du gouvernement français demeurait inchangée, a conclu M. Schumann.

M. Hussein El Chafeï a informé le Ministre que le président Nasser l'avait chargé de transmettre au général de Gaulle un message lui exprimant la reconnaissance du gouvernement et du peuple égyptiens pour son attitude amicale et sa compréhension des problèmes auxquels se trouvent confrontés les pays arabes.

M. Chafeï a précisé que ce message, où le gouvernement égyptien formule par ailleurs son désir d'accueillir prochainement le général de Gaulle en République arabe unie, serait acheminé prochainement par la voie diplomatique.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1969*)

464

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
EUROPE

Relations franco-italiennes
et projet de Commission mixte

N.[1] *Paris, 30 juin 1969.*

La visite de M. Debré[2] à Rome, les 18 et 19 avril 1969, a mis en relief le désir commun des Français et des Italiens de resserrer leurs relations bilatérales et de mieux exploiter les possibilités de coopération de leurs deux pays, en dépit – ou, pourrait-on dire, compte tenu de leurs divergences sur les grands problèmes diplomatiques.

C'est dans cet esprit que MM. Debré et Nenni[3] étaient convenus de dresser un inventaire des affaires auxquelles les deux pays pourraient travailler

[1] Cette note est signée par Jacques Tiné, directeur d'Europe au Département depuis 1967.

[2] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 16 juin 1969, ministre d'État chargé de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969.

[3] Pietro Nenni, ministre italien des Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968.

utilement, dans les domaines économique, scientifique et culturel. Il avait été également envisagé – par M. Nenni – que l'étude de ces affaires – ou de certaines d'entre elles – soit, dans une seconde étape, confiée à une commission mixte.

Fin avril, M. Burin des Roziers[1] proposait à la Farnesina une première liste, qui comprenait des questions proprement bilatérales et d'autres qui, bien que négociées à un niveau multilatéral, étaient susceptibles de faire l'objet d'une entente entre les deux pays :

– dans le domaine économique : le SECAM[2], l'approvisionnement de l'Italie en gaz, la politique agricole commune ;

– dans le domaine scientifique : la coopération en matière spatiale (Cecles[3] et Intelsat[4]), nucléaire (uranium naturel, production d'eau lourde, réacteurs à eau lourde, surgénérateurs, uranium enrichi), aéronautique (avion de combat européen ou MRCA)[5] ;

– dans le domaine culturel : nouveau lycée Châteaubriand[6], projet de centre universitaire européen à Florence (le Département avait inclus ce dernier point non parce que nous sommes demandeurs mais pour aller au devant du souci que les Italiens ont manifesté de poursuivre la conversation à son sujet).

Le Département indiquait par ailleurs à M. Burin des Roziers qu'il cherchait à recenser les questions à propos desquelles la France et l'Italie pourraient, dans le domaine culturel notamment, s'associer en vue d'entreprendre dans des pays tiers des actions communes ou concertées. Ce projet faisait suite à une suggestion faite par M. Debré à M. Nenni le 18 avril : la France et l'Italie devraient « dépasser la coopération strictement bilatérale » et « envisager ce qu'elles pourraient faire ensemble dans certains domaines culturels et techniques pour ce qui touche à l'Afrique et à l'Amérique latine ». Il pourra être utile, lorsque les études des services auront fait des progrès suffisants, de compléter nos propositions par des suggestions précises touchant ces actions communes. On peut, d'autre part, se demander s'il ne serait pas opportun de sonder, sans attendre, et en termes généraux, les dispositions italiennes quant à cette orientation particulière de notre coopération.

Quoiqu'il en soit de ce dernier point, les Italiens n'ont jusqu'à présent pas pris position sur notre liste. Elle est, paraît-il, à l'étude. M. Malfatti[7],

[1] Étienne Burin des Roziers, ambassadeur de France à Rome (Quirinal) depuis juillet 1967.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 94/QS du 11 mars 1969.

[3] Le Cecles : centre européen pour la construction de lanceurs d'engins spatiaux, est créé par la Convention de Londres du 29 mars 1962 qui entre en vigueur le 29 février 1964. Il a son siège à Paris. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1965-II, n° 244, 1966-I, n° 124, 1966-II, n° 12 et 1968-I, n°s 244 et 255.

[4] Intelsat ou *International Telecommunication Satellite organization* est créé par l'accord signé à Washington le 20 août 1964 portant sur la création d'un système provisoire mondial de télécommunications par satellites. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-I, n° 244.

[5] Le 26 mars 1969 le Royaume-Uni, la RFA, les Pays-Bas et l'Italie ont créé une société commune *Panavia* chargée de développer et construire le MRCA : *MultiRole Combat Aircraft*, avion de combat multi-rôles.

[6] Lycée français de Rome fondé en 1903.

[7] Francesco Malfatti di Montetretto, ambassadeur d'Italie à Paris depuis le 21 janvier 1969.

lorsqu'il en prit connaissance, le 25 avril, chez M. Alphand[1], avait observé qu'il conviendrait d'en éliminer les questions traitées ailleurs sur un plan multilatéral (comme celles d'Intelsat ou de la politique agricole commune). Si cette opinion devait se confirmer, il y aurait évidemment une difficulté à surmonter.

Par contre, nos interlocuteurs italiens ont constamment insisté sur l'urgence de la création de la Commission mixte, que nous n'envisagions que dans un second stade. Ils se réfèrent aux organismes similaires qu'ils ont mis sur pied avec les Britanniques et les Allemands.

Tout récemment encore, M. Zagari[2], sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, auprès de M. Burin des Roziers, et M. Malfatti auprès de M. de Beaumarchais[3] (les 25 et 26 juin) ont à nouveau souligné l'intérêt qu'ils portaient à la réalisation rapide de ce projet. Les Italiens songent à une « grande commission » éventuellement complétée par des groupes de travail spécialisés. Sa présidence pourrait être assurée, lors de sa séance constitutive, par les ministres des Affaires étrangères, mais elle serait confiée par la suite à des secrétaires d'État ou peut-être, dit-on encore du côté italien, à un ministre d'État ou à un ancien ambassadeur. Cette dernière hypothèse, évoquée le 21 mai à la Farnesina devant M. Burin des Roziers, a fait craindre à notre ambassadeur que l'on ne songeât à M. Quaroni[4] : « Nous n'aurions pas lieu de nous en féliciter. Ne pourrait-on le laisser entendre très discrètement à M. Malfatti ? ».

Malgré le silence des Italiens sur le fond des choses, c'est-à-dire sur les affaires à traiter, nous avons tenu à leur marquer notre bonne volonté et M. Burin de Roziers a indiqué à la Farnesina dès le 21 mai que nous étions prêts à constituer sans plus attendre cette commission. Il ne faudrait cependant pas, à notre sens, que la mise sur pied de cet organisme puisse être utilisé comme un moyen élégant de différer l'examen d'affaires dont l'évolution n'attend pas et de celles, souvent les mêmes, qui appellent une décision politique. Un tel examen, s'il apparaissait nécessaire, devrait avoir lieu en tout état de cause, suivant la procédure et aux niveaux les plus appropriés. Nous pensons notamment à cet égard à l'avion de combat et au SECAM.

Tel est, pour l'essentiel, l'état actuel de cette tentative de relance des relations franco-italiennes. En bref :

– nous sommes disposés, comme le désirent les Italiens, à mettre sur pied dans les meilleurs délais la commission mixte (peut-être convient-il de garder à l'esprit la crainte de M. Burin des Roziers quant à sa présidence) ;

– le choix des questions à traiter n'est toujours pas arrêté, les Italiens n'ayant pas répondu à nos propositions et à nos réflexions ;

[1] Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[2] Mario Zagari, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968.

[3] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[4] Pietro Quaroni, ambassadeur d'Italie à Paris du 30 novembre 1946 au 18 janvier 1958.

– enfin, à notre sens, la constitution de la commission ne doit pas nuire à – ou retarder – l'examen éventuel de certaines questions urgentes et qui se posent sur le plan politique. Plus généralement encore, nous devrions veiller (et ce point pourrait utilement être marqué aux Italiens) à ce que la Commission qui, même si elle doit se réunir fréquemment, ne sera pas un organe à proprement parler permanent, soit plutôt conçue comme une instance d'appel ou un moyen d'impulsion. Son activité ne devrait, en aucun cas, ralentir le traitement de nos affaires communes par les voies habituelles.

(*Europe, Italie, 1961-1970*)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

Abbas Zaki (Hassan), ministre égyptien de l'Économie et du Commerce extérieur depuis septembre 1969, 141

Abbas Ferhat, premier président du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) du 19 septembre 1958 au 27 août 1961, 713

Abdel Wahhad El Bichri (Mohamed), ministre égyptien de l'Armement et de la production militaire, ministre de la Défense (1967-1969), 141

Abdesselam (Belaïd), ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965, 283 et 284, 291, 295, 376, 380, 580 à 582

Abrassimov (Petr), ambassadeur d'URSS auprès de la République démocratique allemande depuis 1962, 50, 52

Achaoui (colonel Mohamed aïd), ministre syrien de l'Intérieur puis ministre des Affaires étrangères depuis le 29 octobre 1968, 107 et 108

Adenauer (Konrad) (1876-1967), premier chancelier (CDU) de la République fédérale d'Allemagne du 15 septembre 1949 au 15 octobre 1963, 263, 624

Adoula (Cyrille), Premier ministre de la République du Congo-Léopoldville du 2 août 1961 au 30 juin 1964, 559

Aflak (Michel), Syrien, fondateur du parti *El Baath* en 1940, 105, 332

Afrifa (lieutenant-général Akwasi A.), chef de l'État du Ghana depuis le 2 avril 1969, 700

Ahidjo (Ahmadou), président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960, 122 et 123, 222, 225, 267, 269 et 270

Ahlers (Conrad), porte-parole du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne depuis septembre 1969, 721

Ahmed Al Jaber Al Sabah, émir du Koweït de 1921 à 1950, 796

Ahomadegbe-Tometin (Justin), Premier ministre de la République du Dahomey du 25 janvier 1964 au 29 novembre 1965, 53, 57

Aïdit (Dipa Nusantara) (30 juillet 1923-22 novembre 1965), secrétaire général du parti communiste indonésien (PKI), juqu'au 1er octobre1965, il fut capturé, emprisonné, exécuté, 627

Aigrain (Pierre), professeur à la Sorbonne et membre du Conseil scientifique du Commissariat à l'énergie atomique, délégué général à la recherche scientifique et technique depuis 1968, 919

Al Aziz Al Saoud (Fayçal Ibn Abd), roi d'Arabie saoudite depuis 1964, 183

Al-Althani (Cheikh Ahmed ben), émir du Qatar depuis 1960, 795

Al-Amri (Hassan), Premier ministre de la République arabe du Yémen et commandant en chef en septembre 1968, 794 et 795

Al-Atassi (Dr Noureddine), président de la République de Syrie depuis le 23 janvier 1966, Premier ministre depuis le 29 octobre 1968, 107, 759 et 760

Al-Bakr (maréchal Hassan), président irakien depuis 1968, 494

Al-Chaabi (Fayçal Abdellatif), Premier ministre du Yémen du Sud, 795

Al-Chaabi (Qahtan Mohammed), président de la République du Yémen du Sud depuis le 20 novembre 1967, ou République démocratique populaire du Yémen du Sud, 794

Al-Khalifa (Cheikh Issa ben Salman), émir de Bahrein depuis 1961, 690, 795, 797 et 798

Al-Khalifa (Cheikh Mohamed ben Moubarak), chef du département des Affaires étrangères de Bahrein, 796 et 797

Al-Machat (Dr Mohamed), ambassadeur d'Irak à Paris, 193

Al-Maktoum (Cheikh Rashed ben Saïd), émir de Dubaï, 796

Al-Nahiyan (Cheikh Zaïd ben Sultan), émir d'Abou-Dhabi depuis août 1966, 796

Al-No'man (Ahmed), ambassadeur itinérant du Yémen, 793 et 794

Al-Tikriti (général Adnan Abdul Ghaffar), chef d'État-major général des forces armées irakiennes et commandant des forces aériennes, nommé le 1er août 1968 vice-Premier ministre et ministre de la Défense, 769

Albis (Tristan d'), secrétaire des Affaires étrangères au service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis janvier 1967, 864

Aleixo (Pedro), vice-président de la République du Brésil du 15 mars 1967 au 6 octobre 1969, 655

Alessandri (Jorge), président de la République du Chili du 3 novembre 1958 au 3 novembre 1964, 634, 855, 857, 963

Alikhani (Alinaghi), ministre iranien de l'Économie depuis 1963, 518, 525

Allardt (Helmut), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou depuis mars 1968, 26, 67, 93, 469

Allen (James Edward), conseiller du Président des États-Unis et chef du bureau de l'Éducation depuis 1969, 921

Allende (Andrés Pascal), neveu de Salvador Allende, un des dirigeants du MIR (mouvement de la gauche révolutionnaire chilienne), fondé le 12 octobre 1965, 961et 962

Allende (Salvador), médecin et homme politique socialiste chilien, sénateur, président du Sénat en 1966, perd les élections présidentielles en 1964 avec 38,6 % des votes contre 55,5 % pour Eduardo Frei, 853, 963

Alley (Alphonse Amadou, colonel), président de la République du Dahomey du 21 décembre 1967 au 17 juillet 1968, 1044

Allott (Gordon), sénateur républicain du Colorado depuis 1955, 756

Alphand (Hervé), Ambassadeur de France, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965, 15 et 16, 34, 39 et 40, 104, 134, 147, 159, 169, 182, 210, 217, 219 et 220, 321, 329 et 330, 336 et 337, 361, 365 et 366, 394, 418, 439 et 440, 463 et 464, 494, 506, 583, 639, 650, 681, 778, 786, 834 à 836, 858 et 859, 891, 896, 920, 926, 946, 1021, 1058

Altmeier (Peter), ministre-président du *land* de Rhénanie-Palatinat jusqu'au 18 mai 1969, 263

Amar (Abou), nom de guerre de Yasser Arafat, commandant en chef de l'organisation *el Fatah*, 331 et 332

Amer (maréchal Abdel Hakim) (11 décembre 1919-14 septembre 1967), vice-président de la RAU (République arabe unie de 1964 à sa mort), 186

Ammash (général), premier ministre adjoint d'Irak, ministre de l'Intérieur et ministre des Affaires étrangères par intérim, 1031, 1038

Andronikof (Constantin), interprète officiel du Département depuis 1947, 164, 418

Ankrah (lieutenant général Joseph Arthur), chef de l'État ghanéen, démis de ses fonctions en avril 1969, 700

APITHY (Sourou-Migan), président de la République du Dahomey/Bénin du 25 janvier 1964 au 27 novembre 1965, 52 et 53, 571, 1044

APRO (Antal), membre du bureau politique du PSOH (parti socialiste ouvrier hongrois) depuis 1962, représentant permanent de la Hongrie auprès du CAEM (conseil d'assistance économique mutuelle), 335, 1015

ARAFAT (Yasser), homme politique palestinien, co-fondateur en octobre 1959 du *Fatah*, 331 à 333, 531, 817, 884

ARAM (Abbas), ministre des Affaires étrangères d'Iran du 30 décembre 1958 au 30 juillet 1960 puis du 30 décembre 1960 au 3 mars 1966, 768

ARDEYE (Hadj Abdullah), secrétaire général du FLCS (Front de libération de la Côte des Somalis), 387

AREF (général Abdul Rahman Mohamed), président de la République irakienne depuis le 16 avril 1966, renversé par le coup d'État de juillet 1968, 356, 358, 768 et 769

AREF (maréchal Abdul Salaam) (1921-13 avril 1966), président de la République irakienne de 1963 à 1966, décédé dans un accident d'hélicoptère, 356

ARGOD (Hubert), ambassadeur de France à Dakar depuis mars 1969, 570, 849

ARIKPO (Dr Okoï), commissaire fédéral nigérian aux Affaires étrangères depuis 1967, 390, 761 à 765, 814

ARITA (Kiichi), ministre d'État japonais, directeur général de l'Agence de défense depuis le 30 novembre 1968, 1036

ARNAUD (général) Michel, désigné en 1969 chef de la mission militaire française au Tchad, 536, 570

ARTHUR (Jeffrey), chargé au *Foreign Office* de la question du Moyen-Orient, 499

ASSEMEKANG (Charles), ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville depuis 1969, 952

ATALLAH (Anton), ministre jordanien des Affaires étrangères de 1963 à juillet 1964, 332

ATATÜRK (Mustafa Kemal) (19 mai 1881-10 novembre 1938), premier président de la République turque du 29 octobre 1923 au 10 novembre 1938, 347

ATONDI (Julien), ministre de l'Agence d'Information du Congo-Brazzaville, 953

AU TRUONG THANH, ministre sud-vietnamien de l'Économie de 1965 à 1966, candidat à l'élection présidentielle du 3 septembre 1967, 30, 32, 446 et 447

AVNER (Avi), directeur politique adjoint au ministère israélien des Affaires étrangères, 5, 271

AW (Mamadou), ingénieur des Travaux Publics, ministre malien de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 22 novembre 1968, 699

AWADALLA (Babiker), ancien président de la Cour suprême du Soudan, Premier ministre (25 mai-27 octobre 1969) et ministre des Affaires étrangères, 928

AWOLOWO (Obafemi), vice-président du Conseil exécutif fédéral nigérian et commissaire fédéral aux Finances, 89, 177, 1045

AZAIS (lieutenant-colonel), conseiller militaire près l'ambassade de France à Ouagadougou, 247

B

BABALEME (Sylvain), ministre togolais de l'Éducation nationale depuis le 15 avril 1967, 327

BACCOT (Madame), lectrice française à l'Université d'Hanoï, 491, 591

BACCOUCHE (Abdelhamid Mokhtar), Premier ministre de Libye du 27 octobre 1967 au 4 septembre 1968, 216 et 217

BAEYENS (Jacques), ambassadeur de France à Athènes du 14 mars 1964 au 13 juin 1969, 718

BAGARAGAZA (Thaddée), ministre rwandais de la Coopération internationale (Affaires étrangères) du 9 novembre 1965 jusqu'en octobre 1969, 477

BAGAYOKO (Yaya), ministre malien de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports depuis le 28 novembre 1968, 47

BAIBAKOV (Nicolaï), vice-président du Conseil des ministres de l'Union soviétique et président du *Gosplan* depuis 1965, 275, 394 et 395

BAKARY (Djibo), nigérien, ancien responsable syndical CGT, s'exile au Ghana en 1959, 279

BAKER (Ibrahim), notable palestinien d'origine hongroise, 332

BALAFREJ (Ahmed), représentant personnel du roi du Maroc Hassan II, avec rang de ministre, 269

BALFOUR (Arthur James) (1848-1930), Premier ministre du Royaume-Uni et chef du parti conservateur, célèbre pour son action en tant que ministre des Affaires étrangères pendant la Première Guerre mondiale, 389

BANDIO (Jean-Arthur), ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine (RCA) depuis le 13 janvier 1967, 77

BANGEMU (François), Burundais, directeur général du ministère du Parti, 203

BANZA (Alexandre), ministre d'État chargé de la Santé publique et des Affaires sociales de la République centrafricaine depuis le 13 février 1968, arrêté, condamné à mort et exécuté le 12 avril 1969, 664, à 666, 798

BARBARA DE LABELOTTERIE DE BOISSÉSON (Robert), ambassadeur de France à Madrid depuis 1964, 257, 732

BARBEY (Marc), ambassadeur de France au Laos depuis septembre 1966, 487

BAROUM (Dr Jacques), ministre tchadien des Affaires étrangères depuis le 24 novembre 1964, 77

BARZANI (mollah Mustapha), président du parti démocratique kurde opposé au pouvoir de Bagdad, 770

BARZEL (Rainer), président de la fraction CDU/CSU au *Bundestag* depuis 1964, 264

BASDEVANT (Jean), directeur général des relations culturelles au Département depuis 1966, 275, 282, 297, 376, 612

BASTOUIL (Yvan), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Vientiane depuis juillet 1968, 829

BAUDOUIN 1er, roi des Belges depuis le 17 juillet 1951, 991

BAVILLE, expert du CEA (Commissariat à l'énergie atomique), 367

BAYLE (Henry), ambassadeur de France à Cuba depuis août 1966, 1005

BEAM (Jacob Dyneley), ambassadeur des États-Unis à Moscou depuis avril 1969, 651, 707

BEAUFRE (André), général d'armée, représentant de la France au groupe permanent de l'OTAN, à Washington de 1960 à 1961, en disponibilité sur sa demande depuis 1961, 694

BEAULIEU (Mario), vainqueur de l'élection provinciale partielle de Dorion (Québec) du 3 mars 1969, 319

BEAULIEU (Paul), ambassadeur du Canada à Paris, 109 et 110

BEGOÛGNE DE JUNIAC (Gontran), ambassadeur de France à Ankara depuis mai 1965, 37, 345, 494, 722

BEHRENDT (Heinz), adjoint du ministre du Commerce extérieur de la RDA (République démocratique allemande), 469

Béliard (Jean), ministre plénipotentiaire, consul général de France à New York depuis 1968, 594

Belkacem (Chérif), ministre algérien des Finances et du Plan depuis le 6 mars 1968, 380

Belkacem (Krim), chef historique du Front de libération national algérien, en exil depuis 1967, 294

Ben Barka (Medhi) (janvier 1920-29 octobre 1965), chef de l'opposition au roi du Maroc, kidnappé à Paris le 29 octobre 1965, son corps ne fut jamais retrouvé, 353

Ben Bella (Ahmed), premier président de la République algérienne démocratique et populaire du 15 septembre 1963 au 19 juin 1965, 294, 709, 713

Ben Gourion (David), Premier ministre d'Israël de 1948 à 1953 puis de 1955 à 1963, 405

Ben Moussa (commandant), comandant de la marine algérienne, 283, 297

Ben Yahia (Mohamed), ministre algérien de l'Information depuis le 24 octobre 1966, 380

Bénard (Jean-Pierre), ambassadeur de France à Addis-Abeba depuis juin 1965, 383, 586

Bendjedid (Chadli), chef des forces armées algériennes depuis 1963, 283, 297

Benediktov (Ivan Alekssandrovitch), ambassadeur d'URSS à Belgrade depuis 1967, 160

Benhabyles (Abdelmalek), secrétaire général du ministère algérien des Affaires étrangères en 1963 et 1964, puis ambassadeur à Tokyo et à Tunis, 897

Benmahmoud (Abdelkrim), ministre algérien de la Jeunesse et des Sports depuis le 10 juillet 1965, 380

Bérard (Armand), Ambassadeur de France, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies depuis le 1er février 1967, 81, 94, 329, 344, 575, 630, 644, 765, 778, 812, 885, 1045

Bergère, attaché culturel près l'ambassade de France à Koweït, 245

Bernard (Henri), conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État chargé de la Coopération depuis 1967, 513

Bertrand (Jean-Jacques), Premier ministre de la province du Québec depuis le 2 octobre 1968, 309 et 310, 776 et 777, 1010

Bettencourt (André), ministre de l'Industrie du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969, 372

Biarnès (Pierre), journaliste, correspondant du journal *Le Monde* en Afrique occidentale et équatoriale, 339 et 340

Bihonda (Nestor Mgr), évêque de Muyinga (Burundi) depuis le 5 septembre 1968, 204

Bihute (Donatien), ministre burundais des Finances, 204

Bilac-Pinto (Olavo), ambassadeur du Brésil à Paris depuis le 2 mai 1966, 658

Bilak (Vasil), premier secrétaire du PCT (parti communiste tchécoslovaque) depuis novembre 1968, 704, 981

Bin Abdelaziz (prince Sultan), ministre de la Défense et de l'Aviation du royaume d'Arabie saoudite depuis novembre 1962, 1009 et 1010

Bin Hussein (prince Mohammed), cousin de l'imam Badr du Yémen, 793

Binoche (Jean), sous-directeur du Levant et des Pays arabes à la direction d'Afrique-Levant au Département de 1946 à 1950, puis directeur d'Afrique-Levant au Département de 1950 à 1952, 243

Bismarck (Otto Eduard Leopold von) (1er avril 1815-30 juillet 1898), ministre-président de Prusse de 1862 à 1890, chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord de 1867 à 1871, premier chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, 624

Biszku (Bela), membre du parti communiste hongrois depuis 1944, ministre de l'Intérieur (1957-1961), vice-Premier ministre (1961-1962), 334

BITAR (Salah Eddine), homme politique syrien, l'un des fondateurs du parti *Baath*, 105

BLAKE (Robert Orris), ministre conseiller près l'ambassade des États-Unis à Paris, 111, 810, 924

BLANC (Paul), premier conseiller près l'ambassade de France au Tchad, du 22 au 24 janvier 1969, 552

BLANCO (Amado), ambassadeur de Cuba au Vatican depuis 1962, 69

BLESSING (Karl), président de la *Bundesbank* depuis le 1er janvier 1958, 469, 474

BODARD (Lucien), journaliste français à *France-Soir*, spécialiste de l'Asie, 156 et 157

BOEGNER (Jean-Marc), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes avec le rang d'ambassadeur depuis juin 1961, 49, 197, 243, 442, 452 et 453, 544, 678, 806, 866 et 867, 878, 1040

BOEX, chef de la mission commerciale de la République fédérale d'Allemagne (RFA) à Varsovie, 469, 913

BOGANDA (Barthélemy) (1910-1959), président du gouvernement centrafricain du 1er décembre 1958 au 29 mars 1959, décédé dans un accident d'avion, 90

BOHLEN (Charles), ambassadeur des États-Unis à Paris de 1962 à 1968, 51

BOISGELIN (Gilles de), conseiller des Affaires étrangères à la Direction des Affaires économiques et financières du Département depuis août 1969, 905

BOKASSA (Jean-Bedel), président de la République centrafricaine depuis 1966, 77, 90 et 91, 122, 158, 225, 267 et 268, 290 et 291, 562, 664, à 666, 719 et 720, 740 et 741, 798 et 799, 827et 828, 898 et 899

BOKASSA (Madame) Catherine Denguiadé, épouse de Jean-Bedel Bokassa depuis juin 1964, 827

BOLLE (Henri), conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur du service Cambodge, Laos, Vietnam, au Département, 804

BOMBASSEI FRASCANI DE VETOR (Giorgio), représentant permanent de l'Italie auprès des Communautés européennes, 678 et 679, 879

BOMBOKO (Justin), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo (Kinshasa) du 24 novembre 1965 au 1er août 1969, 76 et 77, 289 à 291, 395, 612 et 613

BONGO (Bernard-Albert), président de la République gabonaise depuis le 2 décembre 1967, 76, 78, 99, 121 et 122, 221 et 222, 224 et 225, 269, 563, 741, 932

BONGOU (Camille), membre du conseil national de la révolution (CNR), chef des services de la radiodiffusion -télévision congolaise (Congo-Brazzaville) depuis le 21 janvier 1969, 952

BONIVER (Clémente), ambassadeur d'Italie à Conakry depuis le 15 avril 1968, 236

BONNEAU (Gabriel), ambassadeur de France à Berne de septembre 1965 à juin 1969, 210, 381

BONNECORSE-BENAULT DE LUBIÈRES (Michel de), secrétaire de Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis juillet 1968, 500

BORSCHETTE (Albert), représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés européennes, 679

BOSAK (Emmanuel), ministre tchécoslovaque de la Jeunesse et des Sports depuis janvier 1969, 115

BOU MAZIG (Hussein), Premier ministre libyen du 21 mars 1965 à fin juin 1967, 179

BOUDZYKINE, premier secrétaire près l'ambassade d'URSS à Bruxelles, 49 et 50

BOUKAR (Abdou), Tchadien, secrétaire général de l'Union des États de l'Afrique centrale (UEAC) depuis le 2 avril 1968, 77, 91

BOUMAH (Augustin), ministre gabonais des Finances, 563

Boumediene (colonel Houari), président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965, 112 et 113, 283 et 284, 296, 377, 380, 709 et 710, 713, 716, 745 et 746

Bourgeois (Jean), conseiller commercial près l'ambassade de France à Abidjan depuis 1968, 604

Bourges (Yvon), secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969, 77, 91, 143, 250, 264, 289, 301, 476, 512 à 514, 519, 527, 529 et 530, 536, 552, 554, 562, 569, 588 à 590, 612, 879, 1044

Bourgès-Maunoury (Maurice), président du Conseil des ministres français du 12 juin 1957 au 30 septembre 1957, 1033

Bourguiba (Habib Ben Ali), président de la République de Tunisie depuis 1957, 288, 366, 370, 383, 897 et 898

Bourguiba Jr (Habib), fils du président de la République de Tunisie, ministre des Affaires étrangères depuis 1964, 269, 288, 370

Bourhan (Ahmed), secrétaire général du Mouvement de libération de Djibouti, 387

Bouteflika (Abdelaziz), ministre des Affaires étrangères d'Algérie depuis 1963, 283 et 284, 293 et 294, 376, 391, 897

Bouteille (Robert), ingénieur de l'Institut français du pétrole, 75

Bouteiller (Georges de), ambassadeur de France à Djeddah depuis novembre 1967, 1009

Brandt (Willy), vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne et ministre des Affaires étrangères depuis le 1er décembre 1966, 26, 52, 66 et 67, 93, 132, 216, 240, 311, 328 et 329, 469 et 470, 613, 615, 661, 912 et 913, 1026 et 1027, 1029

Braun (Sigismund von), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis juin 1968, 92 et 93, 155, 439 à 441

Brejnev (Léonid), premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964, 114, 160, 401 et 402, 439, 448, 475, 549, 625, 704, 747 et 748, 869, 943 à 945, 981, 995, 1025

Bressier (Raymond), conseiller des Affaires étrangères au Secrétariat général du Département depuis avril 1969, 639

Brévié (Joseph Jules) (1880-1964), gouverneur général de l'Indochine française de septembre 1936 au 29 août 1939, 678

Brockway (lord Archibald Fenner), britannique chargé d'une mission de paix au Biafra et au Nigeria en 1968, 177

Broglie (Jean de), secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes du 6 décembre 1962 au 7 janvier 1966, puis aux Affaires étrangères en 1966-1967, 282 à 284, 291, 294 et 295, 297 et 298

Brosio (Manlio), diplomate italien, secrétaire général de l'OTAN depuis 1964, 810, 920, 922 et 923 à 925, 946, 1003 et 1004

Brou (Léon), beau frère du président ivoirien Houphouët-Boigny, 882

Brouillet (René), ambassadeur de France près du Saint-Siège depuis décembre 1963, 69

Brunet (Jean Pierre), ministre plénipotentiaire, directeur général des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966, 101, 144, 580, 582, 915, 1039

Buchalet (général de brigade Albert), président de la société française d'armement ou SOFMA depuis 1967, 1009 et 1010

Bunche (Ralph Johnson), Américain, est secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques spéciales des Nations unies, 344

Bundy (William Putnam), sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires d'Extrême-Orient depuis 1964, 586

Bunker (Ellsworth), ambassadeur des États-Unis à Saigon depuis mars 1967, 80

BURDEN (William), président du comité France-Amérique, 929 et 930

BURIN DES ROZIERS (Étienne), ambassadeur de France à Rome (Quirinal) depuis juillet 1967, 304, 1057 et 1058

BURNS (Arthur), conseiller du Président des États-Unis et chef du bureau du programme de développement, 921

C

CABOT LODGE (Henry), ambassadeur des États-Unis auprès de la République fédérale d'Allemagne depuis avril 1968 au début de 1969, 50, 52, 61, 128 et 129, 164, à 168, 352, 416, 432, 480 et 481, 508, 510, 579 et 580, 619 et 620, 692 et 693

CABRAL (Amilcar), homme politique de Guinée-Bissau et des îles du Cap-vert, fondateur en 1956 et *leader* du PAIGC (parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert), 387

CAETANO (Marcelo das Neves Alves), Premier ministre du Portugal depuis le 28 septembre 1968, 387, 729 à 731

CAGLAYANGIL (Ihsan Sabri), ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis le 27 octobre 1965, 37, 494 et 495, 806 et 807

CARAMANLIS (Constantin), Premier ministre grec de 1955 à 1963, 718

CARDINAL (Jean-Guy), vice-président du Conseil des ministres et ministre de l'Éducation du Québec, 109, 307, 309 et 310, 556, 777, 785 et 786, 1011

CARLI (Guido), gouverneur de la Banque d'Italie depuis 1960, 474

CARSTENS (Karl), directeur de la chancellerie de la RFA (République fédérale d'Allemagne), 485

CARTON (Paul), conseiller des Affaires étrangères, consul général à Koweït en mai 1967, chargé d'Affaires au même poste en janvier 1968 puis ambassadeur en juillet 1969, 244 et 245, 688, 793, 795, 798

CASSIN (René), juriste, diplomate, homme politique français, prix Nobel de la Paix en 1968, président de la Cour européenne des droits de l'homme 1965 à 1968, 13

CASTELLANOS GARCIA (Baudilio), ambassadeur de Cuba à Paris depuis le 21 novembre 1966, 859 et 860, 1006

CASTELLO BRANCO (Humberto de Alencar), premier président du régime militaire instauré au Brésil, issu du coup d'État de 1964, 654 à 656

CAUSSE (Jean-Pierre), directeur du Centre national d'études spatiales à Brétigny depuis 1966, 41

CEAUSESCU (Nicolaï), président du Conseil d'État roumain depuis mars 1965, 572, 671, 994

CERLES (Pierre), premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis 1963, 602, 684, 821, 943, 994, 1024

CERNIK (Oldrich), Premier ministre tchécoslovaque depuis le 8 avril 1968, 114, 545

CHABAN-DELMAS (Jacques), Premier ministre français depuis le 20 juin 1969, 379, 476, 624, 744, 828, 915, 1026, 1032, 1044

CHABOU (commandant Moulay Abdelkader), secrétaire général du ministère algérien de la Défense nationale, 283

CHACHINE (V.D.), ministre soviétique des Carburants, 292

CHAHAÏ, ancien brigadier toubou (Tchad), 553

CHALFONT (lord Arthur), ministre d'État au *Foreign Office* depuis 1964, 375

CHAMBRUN (Charles de), député, secrétaire d'État au Commerce extérieur de janvier 1966 à avril 1967, 775

CHAMPION (Joseph), administrateur civil au ministère de l'Économie et des Finances, 84

CHAPDELAINE (Jean), délégué général du Québec à Paris depuis 1965, 785

CHARAOUI, conseiller juridique de Bahreïn, 796 et 797

CHARLES-ROUX (François), ministre plénipotentiaire, nommé en mars 1969 ambassadeur de France à Téhéran, 406

CHARPENTIER (lieutenant-colonel), conseiller militaire près l'ambassade de France à Bangui, 664

CHATELAIS (Michel), premier secrétaire près l'ambassade de France à Brazzaville de 1966 à juillet 1969, 939

CHATTY (Habib), ambassadeur de Tunisie à Rabat depuis 1958, 112

CHAU SAU, ancien directeur de la banque nationale de crédit cambodgienne, arrêté en juillet 1968 sous l'accusation d'avoir ravitaillé les rebelles khmers rouges, 137

CHAUVEL (Jean), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères en 1945, plusieurs fois ambassadeur dont à Londres (1954-1962), en retraite depuis juillet 1963, 1006

CHELOUCHE (Aviezer), directeur général adjoint du ministère israélien des Affaires étrangères, 101 et 102

CHEN BODA, homme politique chinois, porte-parole du Parti communiste chinois pendant la Révolution culturelle, chef du groupe du même nom, 684

CHEN YI, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis 1958, 157, 942

CHENU (Georges-Marie), Premier secrétaire près l'ambassade de France à Berne depuis octobre 1967, 381

CHEYSSON (Claude), ambassadeur de France en Indonésie depuis 1966, 626, 707, 993

CHI PENG FEI, vice-ministre chinois des Affaires étrangères, 438

CHIRAC (Jacques), secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances depuis le 12 juillet 1968, 82 et 83

CHODRON DE COURCEL (Geoffroy), ambassadeur de France à Londres depuis 1962, 177, 212, 214, 286, 365, 375, 436, 970

CHONCHOL (Jacques), ingénieur agronome, 857

CHOU EN-LAÏ, Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949, 24, 517, 822, 842

CHOUKRI (général Chakir Mahmoud), ministre irakien de la Défense d'avril 1966 à juillet 1968, 783

CHURCHILL (Winston) (30 novembre 1874-24 janvier 1965), Premier ministre du Royaume-Uni du 10 mai 1940 au 27 juillet 1945 puis du 26 octobre 1951 au 7 avril 1955, 359, 410, 421, 663

CISAR (Cestmir), président et membre du Conseil national tchèque depuis juillet 1968, député à l'Assemblée fédérale, depuis janvier 1969, 546

CISSÉ (Aly), conseiller technique au ministère malien de l'Intérieur, 48

CISSOKO (capitaine Charles Samba), membre du comité militaire de libération nationale malien depuis le 19 novembre 1968, ministre de la Défense nationale, de l'Intérieur et de la Sécurité depuis le 22 novembre 1968, 700

CISSOKO (lieutenant Filifing), membre du comité militaire de libération nationale malien depuis le 19 novembre 1968, 700

CLAUSEWITZ (Carl von) (1er juin 1780-16 novembre 1831) officier et théoricien militaire prussien. Il est l'auteur d'un traité majeur de stratégie militaire : *De la guerre*, 760

CLEVELAND (Harlan James), représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1965, 864

Col (Joseph), membre de la mission militaire près l'ambassade de France à Washington, 71

Collin (Jean), ministre des Finances de la République du Sénégal depuis le 10 février 1964, 339

Colotka (Peter), président slovaque de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque du 30 janvier 1969 au 4 mai 1969, date à laquelle il est nommé président du Conseil de la République socialiste slovaque, 373

Coly (lieutenant Joseph), Sénégalais, accusé de participation à un complot qui devait aboutir dans la nuit du 14 au 15 janvier 1969 au renversement du gouvernement, 339

Combal (Michel), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Budapest depuis 1966, 743

Comiti (Joseph), chirurgien gastro-entérologue, professeur agrégé de la Faculté de médecine, député des Bouches-du Rhône depuis 1968. Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, 97

Constantin II, sixième et dernier roi des Hellènes depuis le 6 mars 1964, 733 et 734

Conte (Arthur), député des Pyrénées orientales de 1951 à 1962 et depuis 1968, 134

Cook (Terence Mgr), archevêque de New York depuis le 2 mars 1968, 648

Cooper (John Sherman), sénateur républicain du Kentucky depuis 1956, 232

Corbie (Marie-Thérèse de), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au Département depuis janvier 1961, 22

Corenthin (Dr Henri), médecin, ancien président d'Air Mali, ministre des Transports, des Télécommunications et du Tourisme depuis le 22 novembre 1968, 699

Costa e Silva (Arthur da), président de la République du Brésil de mars 1967 à août 1969, décède le 17 décembre 1969, 655 à 657

Costa Mendez (Nicanor), ministre argentin des Relations extérieures et du Culte depuis le 7 juillet 1966, 605, 607 à 611

Coty (René) (1882-1962), sénateur, vice-président du Conseil de la République, président de la République française du 16 janvier 1954 au 8 janvier 1959, 724

Couedor (Paul), consul de France à Palma de Majorque depuis octobre 1967, 732

Coulomb (professeur Jean), président du Conseil d'administration du Centre national d'études spatiales de 1962 à 1967 et président du Bureau des Longitudes, 454

Courban, ancien légionnaire, 830

Courson de La Villeneuve (Tanguy de), ambassadeur de France à Kinshasa depuis mars 1968, 76, 612

Couturier (Pierre), secrétaire des Affaires étrangères en fonction à la sous-direction du Levant du Département de 1967 à 1969, 616

Couve de Murville (Maurice), Premier ministre depuis le 10 juillet 1968, 82, 94, 97, 264, 372 et 373, 416, 418, 423, 549 à 551, 556 et 557, 587, 612, 658, 681, 698, 761, 859, 894 à 896, 915

Crouy-Chanel (Étienne de), ambassadeur de France à Bruxelles depuis septembre 1965, 989

Csermanek (Janos) voir Kadar (Janos), 334

Curien (Gilles), ambassadeur, haut représentant de la République française à Brazzaville depuis mars 1968, 395, 939, 952

Custin (Dr), expert allemand chargé d'analyser les conséquences économiques d'une association du Rwanda avec la Communauté d'Afrique de l'Est, 874

Cyrankiewicz (Joseph), Premier ministre polonais depuis 1954, 448

D

DACKO (David), ancien instituteur, député à l'Assemblée territoriale de l'Afrique noire en 1957, président de la République centrafricaine du 17 août 1960 au 1er janvier 1966, 90

DALLIER (Louis), ambassadeur de France à Bamako (Mali) depuis décembre 1968, 45, 697

DARASSE (Paul), consul général de France à Bangui depuis octobre 1968, 828

DARIDAN (Jean), ambassadeur de France à New Delhi depuis mai 1965, 669

DAUGE (Louis), ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968, 170, 272, 336, 701, 807, 824, 936, 954, 1029

DAYAN (Moshe, général), ministre israélien de la Défense depuis le 1er juin 1967, 403, 754 et 755, 809, 901à 903

DEAN (John Gunther), premier secrétaire près de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965, 80, 479, 511, 673et 674, 692 et 693, 838

DEBRÉ (Michel), ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969, 5, 19, 25 et 26, 30, 32, 34, 36 à 40, 43, 45, 49 et 50, 52 et 53, 55 à 57, 65 et 66, 69, 71, 76, 81et 82, 85 et 86, 94 et 95, 103, 110 à 113, 116 à 119, 131 à 134, 147 et 148, 150, 154, 156, 158 et 159, 161 et 162, 164 à 170, 182, 184, 188 à 194, 197 à 199, 205 et 206, 210, 212, 214, 216, 219 à 221, 223, 226, 230, 240, 246, 248, 251, 254, 257 à 259, 262 à 264, 271 et 272, 274 et 275, 278, 284 à 287, 289 et 290, 294, 308 à 310, 320 et 321, 325, 327, 329 et 330, 333, 336, 338 à 340, 344 et 345, 348 et 349, 357, 359, 362 à 364, 369, 371, 373, 376, 379, 383, 391 et 392, 394 et 395, 405, 418, 436, 438, 441 et 442, 445, 448, 461, 463 et 464, 466 et 467, 473, 475, 479 à 483, 487 à 489, 492 à 495, 497, 506, 508 et 509, 511, 514, 516, 532, 534, 536 et 537, 539 à 541, 543 à 546, 555, 566, 568 à 571, 575, 578, 585, 587 et 588, 601 et 602, 604, 611 à 613, 616, 620, 639, 644, 646, 648, 650 et 651, 664, 669 et 670, 672 et 673, 678, 680 et 681, 684, 686 et 687, 689, 695 à 697, 701, 703, 707, 718 et 719, 721 et 722, 726 et 727, 741 à 743, 745 à 749, 751 et 752, 754, 756 et 757, 759, 761à 763, 765, 767, 775, 780 et 781, 783, 785 et 786, 788, 790, 792, 795, 798, 800, 804, 806 et 807, 809 à 815, 817, 819, 821, 824 à 827, 829, 837, 841 et 842, 844, 847, 849, 853, 859 à 861, 863, 867 et 868, 872 et 873, 875, 878, 881, 884, 886 à 888, 890 à 892, 894 à 900, 906 à 912, 914 à 917, 920, 923 à 930, 932, 936 et 937, 939, 942 et 943, 946, 948 et 949, 952, 954 et 955, 965 et 966, 969 à 971, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 989, 993 et 994, 996 à 1001, 1003, 1005 et 1006, 1018, 1028, 1033, 1056 et 1057

DECOSTER (Gérard), administrateur délégué de la société FRIA en Guinée, 237

DECRAENE (Philippe), rédacteur en chef de la *Revue française d'études politiques méditerranéennes* et de *l'Afrique littéraire et artistique* depuis 1966, 339

DEHENNIN (Herman), ambassadeur de Belgique à Kigali depuis août 1966, 873

DEL MESTRI (Guido Mgr), délégué apostolique au Mexique depuis septembre 1967

DELAHAYE (Yves), ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département jusqu'en mai 1969, 164, 188, 479

DELAMARE (Louis), ambassadeur de France à Cotonou depuis 1969, 301, 458, 571, 890

DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS (Jacques), ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1963, 134, 639, 1058

DELAUNEY (Maurice), ambassadeur de France à Libreville depuis avril 1965, 563, 741, 891

DELAYE (Raoul), ambassadeur de France à Ouagadougou depuis décembre 1967, 223, 246, 983, 1042

DELFIM NETTO (Antonio), professeur d'Économie à l'université de São Paulo, ministre des Finances du Brésil depuis le 15 mars 1967, 915 et 916

DEMBA, homme politique mongol, secrétaire général du Comité central du parti révolutionnaire du peuple mongol de 1954 à 1958, 822, 887

DEMBELE (Karim), lieutenant malien, 700

DEMIREL (Suleyman), Premier ministre de Turquie depuis octobre 1965, 346 à 348, 494 et 495

DENG XIAO PING, secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC) de 1956 à 1967, 822

DENIAU (Jean-François), membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur, 49

DENIZEAU (Georges), chargé d'Affaires de France à Aden depuis décembre 1967, 183, 197

DEUANE (colonel), chef des forces neutralistes laotiennes dissidentes, rejoint le *Pathet Lao* en février 1963, 830, 832, 834

DIAKITE (Capitaine Yoro), officier malien, premier vice-président du comité militaire de libération nationale, désigné le 22 novembre 1968 comme président du gouvernement provisoire, 46, 698 à 701

DIALLO (général Jean-Alfred), chef d'État-major général des forces armées sénégalaises depuis 1962, 339, 570

DIALLO (Malik), capitaine malien, 700

DIBA (Farah) épouse du Chah d'Iran depuis 1958, 200

DIBSY (Dr), Jordanien, catholique d'origine palestinienne, médecin-chef à l'Hôpital Saint-Joseph de Jérusalem, 242

DIDIER (Mme), veuve d'un militaire français tué en 1945 lors d'un combat contre les Japonais, 830

DIEHL (Günther), chef de l'Office de presse et d'information et porte-parole du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne du 15 novembre 1967 à septembre 1969, 721, 979

DIGUIMBAYE (Georges), ministre tchadien du Plan et de la Coopération depuis le 20 avril 1966, 530

DIKE (Chijioke), représentant spécial du Biafra à Paris, installé au *Biafra Historical Center*, 33 rue de Galilée (Paris 16e), 836

DIKE (Dr. K.O.), Nigérian, ancien recteur de l'université d'Ibadan, 221

DINÇER (Hasan), ministre de la Justice de Turquie, 347 et 348

DIORI (El Hadj Hamani), président du Niger depuis le 10 novembre 1960, 1044

DISRAËLI (Benjamin) (1804-1881), Premier ministre britannique en 1868, puis de 1874 à 1880, 663

DJERMAKOYE (Issoufou Saïdou), Nigérien, sous-secrétaire d'État à l'ONU depuis 1966, 269

DOBRYNIN (Anatoly Federovitch), ambassadeur d'URSS à Washington depuis janvier 1962, 342, 499, 512, 577, 651 et 652, 759, 811, 877, 885, 951, 976

DOM PEDRO II D'ORLÉANS E BRAGANÇA, prince brésilien, 653

DOUDINOT DE LA BOISSIÈRE (Jean-François), ambassadeur de France à Kigali depuis juin 1967, 226, 476, 873

DOUGLAS (William O.), juriste américain, juge à la Cour suprême des États-Unis depuis le 17 avril 1939, 232

DOUKARA (Kissima), lieutenant malien, membre du comité militaire de libération nationale, 699 et 700

DRUTO (Jan), ambassadeur de Pologne à Paris depuis le 24 juin 1961, 210

DUBCEK (Alexandre), secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque depuis le 5 janvier 1968, 57, 114, 116, 547, 647, 703 et 704, 1012, 1015

DUBOIS (Hubert), premier conseiller près l'ambassade de France à Abidjan depuis septembre 1966, 604, 672, 817, 819, 847et 848, 881, 932

DUBRIDGE (Lee Alvin), physicien américain, ancien doyen de la faculté des Arts et des Sciences de l'université de Rochester (1933-1940), puis membre de la Commission nationale de recherche de la Défense et directeur du laboratoire pour les radiations du MIT, conseiller scientifique du président Nixon, 756, 996

DUCKWITZ (Georg), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1967, 51 et 52

DUFOUR (Adrien), premier conseiller près l'ambassade de France à New Delhi depuis 1965, 788

DUFOURNIER (Bernard), ambassadeur de France à Beyrouth depuis janvier 1969, 815, 884, 927

DUHAMEL (Jacques), maître des requêtes au Conseil d'État, élu député du Jura le 25 novembre 1962, réélu en 1967, 1968, sous diverses étiquettes centristes. Il se rallie à Georges Pompidou, 724

DULERY (Mlle Françoise), maître des requêtes au Conseil d'État, conseiller au cabinet du ministre d'État chargé de la Défense nationale, Michel Debré, 555

DUMARCAY (Jacques), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Bagdad de septembre 1963 à février 1967, 170, 441

DUNANT (Henri) (8 mai 1828-30 octobre 1910), humaniste et homme d'affaires suisse, un des fondateurs de la Croix-Rouge, 847

DUONG VAN MINH, président de la République du Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964, 32, 447

DUPONT (Pierre), ambassadeur de Suisse à Paris depuis le 29 avril 1967, 210 et 211, 251

DUPUIS, conseiller scientifique près l'ambassade de France à Tokyo, 919

DUVAL (Mgr Léon-Étienne), archevêque d'Alger depuis 1954. En 1956, il se prononce en faveur de l'autodétermination des populations d'Algérie. Il reçoit, sans l'avoir sollicitée, la nationalité algérienne en 1966 comme un hommage des responsables de l'État, 283

E

EAGLEBURGER (Lawrence Sidney), ambassadeur des États-Unis à Belgrade de 1961 à 1965, assistant du conseiller à la sécurité nationale, Henry Kissinger depuis 1969, 418

EBAN (Abba), ministre israélien des Affaires étrangères depuis le 12 janvier 1966, 5, 38 et 39, 145, 405, 495, 499, 512, 583, 754, 902, 975 et 976

EGAL (Mohamed Hadj Ibrahim), Premier ministre de Somalie depuis 1967, 587

EISENHOWER (Dwight David), 34e président des États-Unis du 20 janvier 1953 au 20 janvier 1961, 285, 622, 639, 801

EL ATTAR (Said), ancien ministre yéménite, 183

EL AZHARI (Ismaël), président du Soudan depuis 1964, 660

EL BACCOUCHE (Abdelhamid Moktar), Premier ministre libyen du 27 octobre 1967 au 4 septembre 1968, 180

EL BADR (Mohammed, imam), roi du Yémen du Nord, réfugié en Arabie saoudite depuis la révolution militaire de 1962, 793

EL BEDRI (Abdel Kader), Premier ministre libyen depuis le 1er juillet 1967, 179

EL CHAFEÏ (Hussein), vice-président du Conseil des ministres de la RAU (République arabe unie) depuis le 19 juin 1967, 1055 et 1056

El Chami (Ahmed), ministre yéménite des Affaires étrangères dans le gouvernement royaliste de l'imam Badr jusqu'au coup d'État de septembre 1962, 793

El Cheikhli (Abdel Karim), ministre des Affaires étrangères d'Irak depuis le 1er août 1968, 494

El Gaddafi (Ounis), Premier ministre libyen depuis septembre 1968, 180

El Khatib (Rawhi), ancien maire de Jérusalem-Est, 332

El Nimeri (Gafaar), président du Conseil de la Révolution et ministre de la Défense du Soudan depuis le 25 mai 1969, Premier ministre à partir du 28 octobre 1969

El Senoussi (Sidi Mohammed Idriss), roi de Lybie depuis le 2 décembre 1950, 179 et 180, 216

El Zayyat, émissaire du président Nasser en Côte d'Ivoire en novembre 1968, 135

Elizavetin (Aleksei), chargé d'Affaires soviétique à Pékin depuis 1968, 943

Emmel (Dr Egon), diplomate allemand de la direction politique pour le Commerce et le Développement de l'*Auswärtiges Amt* (ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne), 149

Enriquez Espinosa (Miguel), un des dirigeants du MIR (mouvement de la gauche révolutionnaire chilienne) fondé le 12 octobre 1965, 961 et 962

Eshkol (Levi) (25 octobre 1895-26 février 1969), Premier ministre israélien depuis juin 1963 jusqu'à sa mort, 38, 43 et 44, 405

Etoungou (Simon Nko'o), ministre des Affaires étrangères du Cameroun depuis le 25 mai 1965, 122, 267

Eyadema (Gnassigbé), président de la République du Togo depuis le 13 janvier 1967, 121, 267

Eyraud (lieutenant-colonel), attaché militaire près l'ambassade de France à Pékin, 996

Eytan (Walter), ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 11 février 1960, 5, 34, 39, 169, 170, 219 à 221, 463, 583, 1021

F

Fahed Ibn Abdelaziz al Saoud (prince), second vice-président du Conseil des ministres saoudien et ministre de l'Intérieur depuis 1962, 774

Falgueirettes (Mme), veuve d'un agent français des travaux publics en retraite à Xieng Khouang, 830

Fanfani (Amintore), ministre italien des Affaires étrangères du 5 mars 1965 au 30 décembre 1965 puis du 23 février 1966 au 24 juin 1968, 501

Faraggi (André), président depuis 1936 de l'Office général de l'Air (OGA), 783

Faure (Edgar), président du Conseil des ministres du 20 janvier 1952 au 28 février 1952, puis du 23 février 1955 au 23 janvier 1956, 343

Fawzy (Dr Mahmoud), diplomate égyptien, conseiller personnel du président Nasser en matière de politique étrangère, 549 à 552

Fayçal (prince Abderhaman), fils du roi Fayçal, chargé de la coopération militaire franco-saoudienne, 1009 et 1010

Fayçal Ibn Abd (Al Aziz Al Saoud), roi d'Arabie saoudite depuis 1964, 772 et 773, 793, 1009 et 1010

Feher (Lajos), vice-Premier ministre hongrois depuis 1962, 335

Fesquet (Jacques), adjoint au ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Amérique au Département depuis août 1968

Figueroa (Luis), député communiste chilien, secrétaire général de la CUT (Centrale unique des travailleurs), fondée en 1953, 856

FIRIOUBINE (Nicolas), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957, 676

FISHER (Maurice), représentant à Paris du gouvernement provisoire d'Israël depuis mai 1948, puis ambassadeur d'Israël en France du 5 juillet 1949 au 10 novembre 1953, 243

FLITAN (Constantin), ambassadeur de Roumanie à Paris depuis mai 1968, 670

FOCCART (Jacques), secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1960, 77, 461 à 463, 1044

FOCK (Jenö), secrétaire du comité central du parti socialiste hongrois (PSOH) de 1957 à 1961, Premier ministre depuis le 14 avril 1967, 333 et 334, 1015

FOOT (baron Caradon Hugh Mackintosh), diplomate britannique, ministre d'État aux Affaires étrangères et représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'ONU depuis 1964, 778

FOUCHET (Jacques), conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Varsovie depuis janvier 1967, 216, 726

FOUCHET (Paul), ambassadeur de France à Tripoli depuis 1966

FOURQUET (général Michel), chef d'État-major des Armées depuis 1968, 629, 805

FRANCE (Henri de), ingénieur français, inventeur du système de télévision couleur SECAM, 449

FRANCO (Francisco y Bahamonde), chef de l'État espagnol depuis 1939, 257 et 258

FRANK (Paul), directeur politique à l'*Auswärtiges Amt* (ministère des Affaires étrangères de la RFA) depuis 1968, 1027

FRANKEL (Max), journaliste américain au *New York Times*, 968

FREEMAN (Rt. Hon. John), ambassadeur britannique à Washington depuis 1969, 651

FREI MONTALVA (Eduardo), président du Chili depuis 1964, 633 et 634, 853, 855, 857, 958, 960 et 961, 963

FRIEDMAN, représentant de la Commission de l'énergie nucléaire du Chili, 633.

FROEWIS (Walter), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Kigali depuis janvier 1969, 873

FROMENT-MEURICE (Henri), ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1969, 274, 566, 569, 578, 595 et 596, 618, 673, 692 à 694, 802, 824, 838 à 842, 926, 997 et 998

FULBRIGHT (James William), sénateur américain, président de la Commission des Affaires étrangères depuis 1959, 232 et 233, 426, 585

G

GALILI (Israël), ministre de l'Information d'Israël depuis le 5 juin 1967, 44

GALLEY (Robert), ministre délégué auprès du Premier ministre du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969 puis ministre des Postes et Télécommunications à partir du 22 juin 1969, 131 à 134, 212 et 213, 456, 609, 611, 669, 815, 844, 996 et 997

GALUSKA (Miroslav), ministre de la Culture de la République tchèque depuis janvier 1969, 545

GANDHI (Indira), Premier ministre de l'Inde depuis 1966, 603

GARAGNON (Jean), universitaire, doyen de la faculté de Droit, exerce les fonctions de recteur *a.i.* à Abidjan depuis le 20 mai, 883

GARDINER (Robert Kwaku Atta), Ghanéen, représentant du Secrétaire général de l'ONU, 386

GARÈS (Victor), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Londres depuis octobre 1966, 375

GARRASTAZU MÉDICI (Emilio), général brésilien, chef du service national d'information depuis 1967, 655

GARRONE (Mgr Gabriel), prélat français, archevêque de Toulouse et de Narbonne en 1956, préfet de la Congrégation des séminaires et des Universités à Rome en 1966, créé cardinal en 1967, 1022

GASPARD (Sandor), hongrois, vice-président du Conseil depuis 1963, rédacteur en chef de l'organe mensuel des syndicats, *Munk*, depuis 1968, 335

GASTAMBIDE (Raymond), ambassadeur de France à Budapest depuis novembre 1965, 333, 475

GAULLE (général Charles de), président de la République française de 1959 à 1969, 1, 2, 5, 15 à 19, 21, 26, 36 et 37, 54, 61, 71, 76 et 77, 82, 88, 91 à 93, 95, 97 à 101, 103, 118, 136, 139, 147, 155, 162, 168, 176, 186, 206, 217, 220, 226, 236, 238, 254 à 256, 259, 262, 264, 285, 288 et 289, 291, 295, 309, 311 et 312, 341, 343, 348, 359 à 361, 364 à 366, 370 et 371, 374 et 375, 380, 381 et 382, 391 à 393, 395 à 406, 409, 412 à 414, 416 à 418, 420 à 423, 425 à 433, 435 à 437, 441, 448, 462 et 463, 467, 471, 479, 494, 512, 514, 521 et 522, 527, 529 et 530, 536 à 538, 544, 549 à 552, 554, 556, 559, 562, 569, 588, 601 et 602, 605 à 612, 622 à 626, 632 et 633, 639, 641 à 644, 650, 657, 660, 667 et 668, 671, 681 et 682, 688 à 691, 698, 707, 719 à 726, 732, 741 à 745, 747 à 750, 761, 763, 767, 773 à 776, 782 et 783, 785 et 786, 795, 798, 801, 804 et 805, 810, 815, 828 et 829, 838, 841, 843, 846, 887, 892 et 893, 895, 898 à 900, 905 et 906, 925, 935, 969, 986, 989, 1000, 1007, 1010 et 1011, 1025, 1034, 1053, 1056

GENNARDI (François), consul général de France à Oran de 1965 à 1969, 297

GENTILE (Paul de), conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la section politique de la sous-direction Asie-Océanie, Cambodge-Laos-Vietnam, de la direction des Affaires politiques au Département depuis 1967, 206

GERBIER, directeur général de la Banque nationale du Commerce, 4

GERÖ (Ernö), Premier secrétaire du bureau politique du comité central du parti communiste hongrois depuis juillet 1956, 333

GERSTENMAIER (Eugen), président du *Bundestag* de 1954 à fin janvier 1969, 51, 328

GHEORGHE (Ion), Premier vice-ministre roumain de la Défense nationale et chef d'État-major général des armées roumaines, 328

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe) (1901-1965), président du Conseil d'État (chef de l'État) de la République populaire de Roumanie de 1961 à 1965, 671

GHOZALI (Sid Ahmed), président de la Sonatrach (Société nationale algérienne pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures), créée en 1963, 145

GIBERT (Jean), ancien inspecteur des Finances, administrateur de sociétés, 245

GILLIOT (François-Xavier), conseiller commercial près l'ambassade de France à Phnom Penh, 977, 985 à 987

GIOVANGRANDI (Laurent), consul général de France à Saigon depuis août 1967, 349, 464, 566, 568, 695, 914, 948

GIRAUD (André), directeur des carburants au ministère de l'Industrie depuis 1964, 145

GIROD (Guy), conseiller commercial pour les pays du Golfe Persique depuis fin 1967, 245

GISCARD D'ESTAING (Valéry), ministre des Finances et des Affaires économiques depuis le 20 juin 1969, 724, 744, 1053

GOMULKA (Wladislaw), Premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1956, 96 et 97, 448, 685, 912 et 913, 1049 à 1053

GORCE (Pierre), ambassadeur de France à Bagdad depuis 1967, 193, 358, 441, 1038

GOULART MARQUES (Joao Belchior), juriste, député de l'État du Rio Grande do Sul, ministre de Vargas, vice-président puis président de la République du Brésil (1961-1964), 654 à 657

GOURVENEC (Camille), officier des services de renseignements français, conseiller du président tchadien Tombalbaye depuis 1966, 520

GOWON (Yakubu, général), président de la fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966, 53, 177, 222, 224, 269, 764, 813, 934, 1045

GRABERT (Horst), chef de la chancellerie du Sénat de Berlin-Ouest, 439

GREEN (Marshall), secrétaire d'État adjoint américain pour l'Extrême-Orient, 1020

GREENHILL (sir Denis Arthur), sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office* depuis février 1969, 375

GRETCHKO (maréchal Andreï Antonovitch), ministre de la Défense de l'URSS depuis avril 1967, 646 et 647, 703 et 704

GRÖBEN (Hans von der), membre allemand de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, 197

GROMYKO (Andreï), ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957, 18, 26, 32, 40, 67, 93, 209, 448, 469, 651, 742 et 743, 889, 976

GRUND, 879

GUANDJIA (Maurice), ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine (RCA), 664

GUÉNA (Yves), ancien député de la Dordogne, ministre des Postes et Télécommunications depuis le 12 juillet 1968, 911

GUICHARD (Olivier), ministre de l'Éducation nationale depuis le 23 juin 1969, 629

GUILLAUME II (1859-1941), empereur d'Allemagne (1888-1918), 624

GUINOT (Frédéric, général de brigade), général français, chef du groupe de travail chargé d'examiner les conditions de fonctionnement de la mission militaire française au Tchad, 513

GUILLIER DE CHALVRON (Bernard), ministre plénipotentiaire, délégué permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations unies à Genève depuis février 1963, 1038

GUIMALI (Antoine), ministre des Finances de la République centrafricaine (RCA) depuis le 13 février 1968, 664

GUIRINGAUD (Louis de), ambassadeur de France à Tokyo depuis mars 1966, 116, 917, 1034

GURESIN, journaliste turc, éditorialiste au *Cumhuriyet*, 724

GUY (Maurice), conseiller commercial près l'ambassade de France en Afrique du Sud, 872

GVICHIANI (German), haut fonctionnaire soviétique, co-président de la « Petite Commission » de coopération scientifique et technologique, gendre de M. Kossyguine, 1039 et 1040

H

HA, directeur d'Europe occidentale et d'Amérique au ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères, 492, 591, 593

HA VAN LAU (colonel), chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, 28, 79, 129, 169, 568 et 569, 578

HABERER (Jean-Yves), directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères, 445, 601, 612, 790

HABIB (Philip Charles), assistant adjoint du secrétaire d'État américain pour les Affaires de l'Asie de l'Est et du Pacifique depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris depuis mai 1968, 692, 839, 841

HABIB-DELONCLE (Michel), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1962 à 1966, 556, 775

HADDAM (Tedjini), ministre algérien de la Santé depuis le 10 juillet 1965, 380

HAFEZ EL ASSAD (Amine), président du Conseil syrien de la révolution après le coup d'État de mars 1963, ministre de la Défense depuis le 1er mars 1966, 104 à 108

HAFEZ ISMAÏL (Mohamed), ambassadeur de la RAU à Paris, 549

HÄGGLÖF (Gunnar), ambassadeur de Suède à Paris depuis 1967, 299

HALLOY (Christian d'), consul général de France à Jérusalem depuis mai 1966, 240, 330, 754, 899

HANNERS (Irving C.), secrétaire général de l'ordre des Cincinnati, 929

HARKORT (Günther), représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès des Communautés européennes depuis 1964, 443, 545

HARMEL (Pierre), ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966, 35, 198, 215, 311, 443, 484 et 485, 787

HARRIMAN (William Averell), ambassadeur itinérant américain depuis 1965, 61, 80, 128, 164, 168, 189 et 190, 489, 510, 619 et 620, 693, 841

HASSAN (roi Moulay), fils du roi Mohammed V, devient roi du Maroc à la mort de son père, en février 1961, sous le nom de Hassan II, 112 et 113, 746

HASSAN, prince héritier de Jordanie, né en 1948, 643

HATFIELD (Mark), sénateur américain républicain de l'Orégon depuis 1966, 232

HATTORI, expert japonais du Fonds monétaire international, gouverneur de la Banque nationale du Rwanda, 875

HAVELKA (Jaroslav), président du comité fédéral tchécoslovaque pour la Presse et l'Information, 116

HEALEY (Denis), ministre britannique de la Défense depuis 1964, 214,

HEGEDÜS (Andras), ministre hongrois de l'Agriculture de 1953 à 1954, puis président du Conseil des ministres hongrois de 1955 à 1956, 335

HEINEMANN (Gustav), président de la République fédérale d'Allemagne depuis le 5 mars 1969, 327

HEIPERTZ (Otto), chef de la mission commerciale de la RFA à Prague, 148

HELMS (Richard), directeur de la CIA depuis le 30 juin 1966, 724

HÉLOU (Charles), président de la République libanaise depuis août 1964, 38, 815, 884 et 885, 927

HENNIQUIAU (général), ambassadeur de Belgique au Burundi depuis 1962, 250

HERLY (Jean), ambassadeur de France à Bangui (RCA) de 1966 à 1969, 664, 666, 827

HILLENBRANDT (Martin Josef), ambassadeur des États-Unis en Hongrie depuis le 30 octobre 1967, 418, 946, 1003 à 1005

HIRSCH (Robert), administrateur général délégué du gouvernement auprès du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) depuis 1963, 132 et 133, 518 et 519, 525, 633

HIRSCH-GIRIN (Jacques), conseiller financier pour l'Extrême-Orient près le consulat général de France à Hong-Kong, 971, 985 à 987

HITLER (Adolf) (1889-1945), chancelier d'Allemagne du 30 janvier 1933 au 30 avril 1945, 25, 135, 624, 748

HÔ CHI MINH, fondateur de la République démocratique du Vietnam en 1945, président de la République depuis 1956. Décédé le 3 septembre 1969, 20, 207, 258, 537, 833

HOANG QUYNH, prêtre catholique réfugié du Nord-Vietnam, curé de Cholon, 131

HÖCHERL (Herman), ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts de la République fédérale d'Allemagne depuis 1965, 198

HOUHOU (Djamal), directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères depuis 1962, 376

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960, 36, 99, 121, 123, 125, 134 à 136, 178, 221 à 225, 237, 269, 280, 660, 782, 813 et 814, 817 à 820, 847, 882 et 883, 932, 984, 1032 à 1034, 1043 à 1045

HOURS (R.P. Francis), provincial de la Compagnie de Jésus pour le Proche-Orient, 162

HOVEYDA (Amir Abbas), ministre iranien des Finances depuis 1964, 518, 525

HRUSKOVIC (Miloslav), Tchécoslovaque, ministre-président du comité fédéral pour la technique, 373

HUANG CHEN, ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis 1964, 858 et 859, 894 à 896, 926

HURÉ (Francis), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis le 9 octobre 1968, 5, 15, 38, 43, 101, 117, 147, 169, 219, 271, 338, 463, 722, 825, 860, 975

HUSAK (Gustav), vice-Premier ministre slovaque du 28 août 1968 à 1969, premier secrétaire du parti communiste slovaque depuis le 17 avril 1969, 114 et 115, 547, 703 et 704, 981

HUSSEIN (ibn Talal), roi de Jordanie depuis 1952, 332, 531, 618, 639 à 644, 690, 900, 902

HUSSEINI (Daoud), membre du parlement jordanien de 1956 à 1963, 332

HUYNH TAN PHAT, secrétaire général du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1964, président du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir de juin 1969, 807, 938, 1029 et 1030

I

IBN ABDELAZIZ ABD AL RAHMAN AL FAYÇAL AL SAOUD, FAYÇAL, fils du fondateur du royaume d'Arabie 771, 793

IBN ABDELAZIZ AL SAOUD, FAHED, prince, second vice-président du Conseil des ministres, ministre de l'Intérieur, 774

IBN ABDELAZIZ AL SAOUD (prince, sultan), ministre de la Défense et de l'Aviation du gouvernement saoudien, 774

IKOKU (Samuel), professeur, titulaire de la chaire de développement économique à l'université de Lagos, 88

ILLICH (Ivan), fondateur en 1960 du centre interculturel de documentation à Cuernavaca (Mexique), 648 et 649

INONÜ (Ismet), président de la République turque du 11 novembre 1938 au 22 mai 1950, Premier ministre du 20 novembre 1961 au 20 février 1965, 347, 724

IPECI (Abdi), journaliste turc, rédacteur en chef du quotidien libéral *Milliyet* depuis 1959, 725

IWEINS D'EECKHOUTTE (Maurice), secrétaire général belge de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) depuis le 15 décembre 1962, 286, 304

IZZI (Paule Monique), épouse du prince Norodom Sihanouk depuis avril 1952, 175

J

JABER AL AHMED AL JABER AL SABAH (Cheikh), Premier ministre du Koweït depuis le 30 novembre 1965, 688, 690 et 691

JACQUIN DE MARGERIE (Christian), ambassadeur de France à la Haye depuis juillet 1968, 362

JAHN (Gerhard), secrétaire d'État parlementaire aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1967, 485

JARRING (Gunnar), ambassadeur de Suède à Moscou, envoyé spécial pour le Proche-Orient du Secrétaire général des Nations unies, depuis le 23 novembre 1967, 8, 15, 19, 37, 40, 85, 111, 169, 320, 322, 342, 403, 429, 468, 497et 498, 530 et 531, 550, 575, 630, 632, 641, 758, 812 et 813, 976

JEANTELOT (Charles), premier secrétaire près l'ambassade de France à Djeddah depuis octobre 1967, 96, 450

JEDID (Salah), général, secrétaire général du *Baath,* chef du gouvernement syrien depuis 1966, 105 à 107

JEDRYCHOWSKI (Stefan), ministre des Affaires étrangères de Pologne depuis janvier 1969, 448 à 450, 1053

JENKINS (Roy), chancelier de l'Échiquier depuis le 30 novembre 1967, 214

JIANG QING, quatrième et dernière épouse de Mao Zedong, 684

JISR (Hussein), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères libanais, 530 et 531

JOHANES (Dr J.), chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, Jan Marko, 546

JOHNSON (Alexis), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires politiques depuis 1969, 129, 231, 506 à 508

JOHNSON (Daniel), Premier ministre du Québec du 16 juin 1966 au 26 septembre 1968. Décédé le 26 septembre 1968, 307, 556, 776, 1010

JOHNSON (James), membre du *Labour Party*, député à la Chambre des Communes depuis 1964, 970

JOHNSON (Lyndon, Baines), président des États-Unis du 22 novembre 1963 au 20 janvier 1969, 21 et 22, 29, 87, 120, 138 et 139, 166, 173, 176, 192, 206, 208, 275, 349, 416, 425, 489, 580, 585, 594, 595

JORDAN (Augustin), ministre plénipotentiaire, chef de service pour les Affaires générales et les Transports internationaux à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis mars 1955, 507, 905, 907, 911

JOURDAIN (Louis et Victor), fondateurs en 1884 à Bruxelles du quotidien catholique conservateur *Le Patriote*, 374

JUNDI (Abdel Karim), colonel syrien, chef des services secrets, destitué le 23 octobre 1968, se suicide le 2 mars 1969, 107

JUNKERS (Hugo) (1859-1935), industriel allemand qui construisit en 1915 les premiers avions entièrement métalliques, 457

JURGENSON, HÉLÈNE, journaliste, 1006

K

KADAR (Janos), premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois depuis le 25 octobre 1956, chef du gouvernement hongrois du 4 novembre 1956 au 28 janvier 1958, puis du 13 septembre 1961 au 30 juin 1965, 334, 475, 1013

KADLEC (Professeur Vladimir), ministre tchécoslovaque de l'Éducation Nationale depuis 1968, 152

KALLAÏ (Gyula), Premier ministre hongrois du 28 juin 1965 au 14 avril 1967, 334, 476, 1015

KAMANO (François), directeur de la Caisse de compensation des prestations familiales de la Côte d'Ivoire, 235

KANE (Falilou), diplomate sénégalais nommé secrétaire général de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) en 1968, 123

KANG SHENG, membre du bureau politique du parti communiste chinois, appartient à la fraction de la gauche officielle du mouvement aux côtés de Chen Boda et de l'épouse de Mao Tsé Tung, Jiang Qing, 684

KANYARUGURU (Barnabé), Hutu, ministre du Plan du Burundi depuis le 14 novembre 1967, fonction qu'il cumule avec le ministère de l'Économie à compter du 8 août 1969, 248

KARAMÉ (Rachid), Premier ministre libanais, 531, 817, 884

KARASAPAN, journaliste turc du *Zafer*, journal proche du pouvoir, 725

KARJELAINEN (Ahti), ministre finlandais des Affaires étrangères depuis le 12 septembre 1964, 787

KAROL (K.S), journaliste français d'origine polonaise, 24

KARUME (sheik Abeid Amani), président du Zanzibar, puis vice-président de la Tanzanie depuis la formation de L'Union du Tanganyika et de Zanzibar en avril 1964, 2

KASAVUBU (Joseph), premier président du Congo ex-belge de 1960 à 1965, 559

KASSEM (Abdul Karim, général) (1914-9 février 1963), s'empare du pouvoir le 14 juillet 1958 et occupe le poste de Premier ministre d'Irak de juillet 1958 à février 1963, 356

KAUNDA (Kenneth David), président de la République de Zambie depuis octobre 1964, 99, 1033

KAYIBANDA (Grégoire), président de la République du Rwanda depuis le 26 octobre 1961, 226, 267, 476 et 477

KEÏTA (Modibo), président de la République du Mali de septembre 1960 au 19 novembre 1968, 45 à 48, 123, 234 à 236, 280, 984

KENNEDY (Edward), frère de John Kennedy, sénateur démocrate du Massachusetts depuis 1962, 232, 876, 929

KENNEDY (John Fitzgerald), 35e président des États-Unis. Entré en fonction le 20 janvier 1961, assassiné le 22 novembre 1963, 11, 22, 120, 206, 232, 399

KENYATTA (Jomo), Premier ministre du Kenya de 1963 à 1964 puis président de la République depuis 1964, 558

KHALATBARI (Abbas Ali), sous-secrétaire d'État iranien au ministère des Affaires étrangères, 769

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergueievitch), premier secrétaire du comité central du parti communiste d'URSS de septembre 1953 à octobre 1964, président du Conseil des ministres du 27 mars 1958 au 15 octobre 1964, 22, 399, 510, 625, 843, 868 et 869, 944, 1050

KIESINGER (Kurt-Georg), chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, 26, 92, 154, 155, 263, 310 et 311, 361, 363, 412, 439, 441, 469, 471, 487, 544, 548, 892 et 893, 913, 979, 980 1026 et 1027

KIMBA (Évariste), Premier ministre de l'ex-Congo belge en octobre-novembre 1965, exécuté le 1er juin 1966 à Kinshasa, 559

KIRILLINE (Vladimir Alekseevitch), président du Comité d'État pour la Science et la Technologie et vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965, 26, 844

KISIMARE, ministre de l'Éducation nationale du Burundi, 269

KISSINGER (Henry), conseiller du président Nixon pour les questions de sécurité nationale, 205, 254 à 256, 342, 418, 431, 495, 511 et 512, 524, 620, 863 et 864, 876 et 877, 887, 929

KLEINDIENST (Willi), directeur de l'Office fédéral chargé des échanges commerciaux inter-allemands pour la RFA, 469

KLEMENT (Vaclav), un des fondateurs de la société tchécoslovaque Laurin & Klement Co, 372

KOHL (Helmut), ministre-président du *land* de Rhénanie-Palatinat depuis 1969, 263

KOHL (Michaël), secrétaire d'État, plénipotentiaire de la RDA, représentant le gouvernement de Pankow aux conversations avec la RFA, 439

KOHOUT (Jaroslav), vice-ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères en charge des relations avec les pays occidentaux depuis le 1er janvier 1969, 371 et 372

KOLLEK (Teddy), maire israélien de Jérusalem, 755, 904

KOLLIAS (Konstantínos), Premier ministre de Grèce du 21 avril 1967 au 13 décembre 1967, 734

KOMBET (Jean-Pierre), ambassadeur de la RCA (République centrafricaine) au Soudan depuis mai 1967, 666

KOMER (Robert), ambassadeur des États-Unis à Ankara, 345

KOMOCSIN (Zoltan), membre du bureau politique et secrétaire du comité central du parti communiste hongrois, 334, 1014

KONAN BÉDIÉ (Henri), ministre ivoirien des Affaires économiques et financières depuis le 30 septembre 1968, 672 et 673, 1042

KONATE (Thiéoulé), président directeur général de la Banque de développement du Mali avec rang de ministre, depuis 1964, 143

KONÉ (Jean-Marie), ministre d'État malien, chargé des Affaires étrangères et de la Coopération depuis le 22 novembre 1968, 700

KONG LE (général), chef des forces neutralistes laotiennes à partir d'août 1960, en exil depuis le 15 novembre 1966 et officiellement démis de ses fonctions depuis mars 1967, 829

KOSCIUSKO-MORIZET (Jacques), représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1968, 696, 864, 947, 1004

KOSSYGUINE (Alexeï Nikolaïevitch), président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964, 206, 258, 401, 416, 425, 439, 448, 475, 625, 708, 747 et 748, 844 à 847, 1039

KOSTER (Henri Johan de), secrétaire d'État néerlandais aux Affaires étrangères depuis le 12 juin 1967, 199

KOUANDETE (commandant Maurice), chef d'état-major des forces armées dahoméennes depuis septembre 1968, 571, 890

KOUPRASITH ABHAY (général), commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane, 209

KOUZBARI (Maamoun), président par intérim de la Syrie du 29 septembre au 20 novembre 1961, 104

KOVACS (Istvan), journaliste du quotidien hongrois *Nepszabadsag*, 743

KOVALEV (Anatolii), chef de la 1re section européenne du MID (ministère soviétique des Affaires étrangères), depuis 1965, en charge des relations avec la France, 274 et 275, 394

KOZYREV (Semen Pavlovich), vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1966, chargé des relations avec l'Europe occidentale, 274, 394, 680 à 683, 742 et 743

KPOGNON (Stanislas Yedomon), ministre de l'Économie et des Finances du Dahomey depuis le 31 juillet 1968, 264 et 265

KRISTENSEN (Thorkil), secrétaire général danois de l'OCDE de septembre 1961 à septembre 1969, 301

KUBITSCHEK (Juscelino), président de la République du Brésil du 31 janvier 1956 au 31 janvier 1961, 653 à 656

KUZNETSOV (Vassili), Premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1955, 148

KYPRAEOS (Constantin), ministre grec de l'Industrie depuis le 1er novembre 1967, 966

L

LA BARRE DE NANTEUIL (Luc de), ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Afrique-Levant depuis juin 1964, 104, 330, 441, 771

LACERDA (Carlos), gouverneur de l'État brésilien du Guanabara de 1960 à 1965, 654, 656

LACOSTE (Robert), conseiller commercial près de l'ambassade de France au Caire, 141

LADAS (colonel Ioannis), l'un des douze membres du Conseil de la révolution, secrétaire général du ministère grec de l'Ordre public après le coup d'État d'avril 1967, 734

LADGHAM (Bahi), secrétaire d'État à la Présidence et à la Défense nationale de Tunisie depuis 1959, 112, 288

LAIRD (Melvin Robert), secrétaire américain à la Défense depuis le 21 janvier 1969, 464 et 465, 585, 687, 863

LAKATOS (Imre), philosophe hongrois, 59 et 60

LALOUETTE (Roger), ambassadeur de France à Prague depuis 1964, 57, 113, 150, 371, 544, 646

LAMANA (Abdoulaye), ministre tchadien de l'Économie et des Transports depuis le 9 janvier 1964, 461, 530

LAMBERT, délégué français à Koweït du conseiller commercial pour les pays du Golfe Persique, 245

LAMI (Pierre), ancien gouverneur de la France d'Outre-mer, désigné pour diriger la mission administrative française au Tchad, 529, 536, 569

LAMIZANA (Aboubacar Sangoulé, général), président de la République de Haute-Volta depuis le 3 janvier 1966, 223 à 225, 246 et 247, 268, 983 et 984, 1042 à 1045

LANCRENON (Pierre), industriel, directeur de la Sofretu (société française d'études et de réalisations de transports urbains), filiale de la RATP, 141

LANGE (Gunnar), ministre suédois du Commerce depuis 1955, 299

LANGEVIN (Paul) (23 janvier 1872-19 décembre 1946), physicien français, connu notamment pour sa théorie du magnétisme, 444

LARAKI (Dr Ahmed), ministre marocain des Affaires étrangères depuis 1967, 391

LARDINOIS (Petrus), ministre néerlandais de l'Agriculture et de la Pêche depuis le 5 avril 1967, 199

LARRIEU (colonel Roger), attaché militaire français près l'ambassade de France à Alger, 297

LARTIGUE (commandant de), chef d'État-major de la 2e Région Militaire, commandant de la base aérienne de Mers-el-Kébir, 297

LASHCHENKO (Petr), adjoint au commandant de l'armée de terre de l'URSS, 328

LAUGEL (Marcel), consul adjoint à Koweït depuis février 1968, 793

LAURENT (Pierre), conseiller d'État, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département depuis 1969, 790, 934 et 935, 1011

LAURICELLA (Salvatore), ministre italien de la Recherche scientifique depuis le 12 décembre 1968, 456

LAURIN (Václav), un des fondateurs de la société tchécoslovaque Laurin & Klement Co, 372

LAVÉRY (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, chef de service à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis 1966, 252

LAZAREV (Yakow), ambassadeur d'URSS à Ouagadougou, 246

LE BLANC (Jacques), secrétaire des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) depuis octobre 1966, 316

LE DUC THO, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, 30, 483, 489, 509, 620, 841

LE KHAC (Karant), vice-président du comité d'État nord-vietnamien pour les Sciences et la Technique, 593

LE MINH TRI, ministre de l'Éducation nationale sud-vietnamien de septembre 1968 à son assassinat le 6 janvier 1969, 131

LE THEULE (Joël), secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Information et porte-parole du gouvernement du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969, 118, 371

LE VAN HIEN, ministre nord-vietnamien des Finances, 972

LEBEL (Claude), ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis 1966, 176, 178, 182, 395, 512, 549, 639, 1016, 1038

LEFEBRE DE LABOULAYE (François), ambassadeur de France à Rio de Janeiro depuis octobre 1968, 658, 915

LEFEBVRE DU PREY, expert cotonnier français, envoyé en mission au Ghana, 75

LEFEVRE (Théo), ministre sans portefeuille chargé du programme politique et scientifique du Royaume de Belgique depuis juin 1968, 456

LÉGER (Jean-Marc), écrivain et journaliste québécois, premier directeur en 1962-1963 de l'Office de la langue française au ministère des Affaires culturelles du Québec, fondateur en 1961 et premier secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), 326

LEMERCIER (Père Grégoire), moine bénédictin belge arrivé au Mexique en 1944, promoteur du « Monastère en psychanalyse », 648

LEMNITZER (Lyman, général), commandant suprême des forces alliées en Europe depuis 1963, 413

LENART (Josef), Premier ministre de la République socialiste de Tchécoslovaquie de septembre 1963 au 8 avril 1968, 114, 371 et 372

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov dit) (22 avril 1870-21 janvier 1924), fondateur et dirigeant du parti bolchevik, fondateur de l'Union soviétique, 340, 516, 728, 843

LENNEP (Emile van), trésorier général au ministère des Finances des Pays-Bas depuis 1951, secrétaire de l'OCDE depuis octobre 1969, 299

LENSI (Ernesto), inspecteur général supérieur des télécommunications au ministère italien de la Poste et des Télécommunications, 501

LÉON XIII (Pape du 20 février 1878 au 20 juillet 1903), 257e pape de l'Église catholique, 162

LEPRETTE (Jacques), ministre-conseiller près l'ambassade de France à Washington depuis mars 1966, 946

LESAGE (Jean), Premier ministre du Québec du 5 juillet 1960 au 16 juin 1966, chef du parti libéral, 307, 776

LESCOT (Roger), ambassadeur de France à Bangkok depuis le 16 novembre 1968, 272

LÉVESQUE (René), journaliste, député, ancien ministre, chef du parti politique québécois qu'il crée en 1968, 1010

LÉVY (Maurice), universitaire, conseiller scientifique près l'ambassade de France à Washington depuis 1968, 949

LIMON (amiral), chef de la mission d'achat d'armes pour Israël à Paris, 492 et 493

LIN HAI YU, ministre *a.i.* du Commerce extérieur de la République populaire de Chine, 1001 et 1002

LIN PIAO, ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959, vice-président de la RPC, 23, 314, 727 et 728, 834, 869

LIPKOWSKI (Jean de), secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968, 65 et 66, 309, 681, 785, 935

LISETTE (Gabriel), homme politique tchadien, chef du gouvernement du Tchad en 1958-1959, évincé par Tombalbaye, devient ministre conseiller du gouvernement Michel Debré du 23 juillet 1959 au 19 mai 1961, représentant permanent de la France auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes depuis 1960, 638

LIU SHAO CHI, président de la République populaire de Chine depuis avril 1959, 314, 822

LO KUEI PO, vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 837

LON NOL (général), président du Conseil des ministres cambodgien d'octobre 1966 à mai 1967, troisième vice-président du Conseil de mai à juillet 1968, puis vice-président du Conseil, 137

LONGO (Luigi), secrétaire général du parti communiste italien depuis 1964, 1013

LOUSTAL (général de), membre de l'OGA (Office général de l'Air), 218

LOY (Frank Ernest), sous-secrétaire d'État adjoint américain pour les Transports et les Télécommunications depuis 1965, 275 à 277

LUBAC (Père de), membre de la Compagnie de Jésus, 506

LÜBKE (Heinrich), président de la République fédérale d'Allemagne de 1959 à 1969, 327 et 328, 448, 661

LUCET (Charles), ambassadeur de France à Washington depuis octobre 1965, 21, 56, 71, 85 et 86, 103, 111, 119, 192, 194, 205, 230, 254, 262, 275, 285, 340, 418, 495, 497, 506, 511, 514, 575, 585, 594, 650, 652, 667, 685, 751 et 752, 756 et 757, 780, 802, 811, 826, 863, 875, 877, 885, 887 et 888, 929, 930, 949, 996, 1003, 1006, 1019, 1021

LUNS (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956, 311, 362 et 363, 442 et 443, 787

LUTOLF, chef de la mission permanente de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Ouest, 673

LUZE (Philippe de), ambassadeur de France en Afrique du Sud depuis avril 1968, 872

LY (Oumar), Malien, directeur de la Somiex (société malienne d'importation et d'exportation), 142 et 143

LYNCH (Charles), journaliste et écrivain canadien, dirige le bureau d'Ottawa de l'agence *Southam News*, s'est rendu en République populaire de Chine en avril et mai 1965, 776

M

M'BAHIA BLE (Kouadio), ministre ivoirien des Forces armées et du Service civique depuis le 23 septembre 1968, 932 à 934

M'Banefo (sir Louis), président de la Cour suprême du Biafra et ambassadeur plénipotentiaire dans les négociations pour la recherche d'une solution à la guerre civile qui déchire le Nigeria, 933

Mabile (Jacques), représentant du Commissariat à l'énergie atomique, 91, 158

MacArthur (Douglas, général) (26 janvier 1880-5 avril 1964), ancien commandant des forces alliées aux Philippines en 1941, il préside le 2 septembre 1945 à la signature des actes de capitulation du Japon à bord de l'USS Missouri, et dirige la coalition de l'ONU pendant la guerre de Corée, jusqu'au 11 avril 1951 date à laquelle il est relevé de son commandement par le président Truman, 1035

Machens (Dr Erberhard), expert atomiste allemand, 662

Maga (Hubert), président de la République du Dahomey de 1960 à 1963, 52 et 53, 458, 571, 1044

Magalhaes Pinto (José de), ministre des Relations extérieures du Brésil du 15 mars 1967 au 30 octobre 1969, 658

Magendie (Edmond), général de brigade chargé d'étudier la réorganisation de l'armée tchadienne, 513

Magombé (George S.), secrétaire exécutif tanzanien de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique, 386

Mahamat (Douba Alifa), ministre tchadien de l'Intérieur depuis 1947, sultan de Bousso, 529

Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967, 30 et 31, 79 et 80, 207, 509, 578 à 580, 618, 620 et 621, 673 et 674, 693, 838 à 842

Makarakisa (Mgr André), Père Blanc, nommé évêque de Ngozi (Burundi) le 8 décembre 1961, puis archevêque de Gitega (Burundi) le 5 septembre 1968, 249

Makarezos (colonel Nicolaos), ministre grec de la Coordination économique, 733, 965

Makhos (Dr Ibrahim), vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Syrie depuis septembre 1965, écarté du pouvoir le 29 octobre 1968, 107

Malek (Redha), ambassadeur d'Algérie à Paris depuis juillet 1965, 295 et 296

Malekou (Paul), ministre gabonais des Travaux publics et des Transports depuis le 4 juillet 1968, 932 à 934

Malfatti di Montetretto (Francesco), ambassadeur d'Italie à Paris depuis le 21 janvier 1969, 1057 et 1058

Malik (Adam), ancien ministre indonésien de Sukarno puis ministre des Affaires étrangères du général Suharto depuis 1966, 627, 629, 993 et 994

Malik (Iakov Alexandrovitch), vice-ministre des Affaires étrangères et représentant permanent de l'URSS auprès des Nations unies à New York depuis 1968, 320 à 322, 330, 778

Maliki (Alhagi Abdul), ambassadeur du Nigeria à Paris depuis le 1er octobre 1966, 88 et 89, 761

Malingre (Daniel), auditeur au Conseil d'État depuis 1967, 84

Malo (Charles), délégué dans les fonctions de sous-directeur pour l'Extrême-Orient à la direction d'Asie-Océanie au Département depuis juillet 1968, 156

Maloum (colonel Félix), officier tchadien, 520

Malraux (André), ministre des Affaires culturelles depuis 1959, 121, 186, 325, 786

Manac'h (Étienne), directeur d'Asie-Océanie au Département de mars 1960 au 20 mars 1969, puis ambassadeur de France à Pékin, 19, 30, 32, 60 à 65, 79 et 80, 94 et 95, 156 et 157, 164 à 169, 184, 191, 445, 447, 479 à 483, 508, 523, 540 à 543, 579, 620, 692 et 693, 695, 837, 842, 858, 868, 886, 895, 926, 942, 994, 1001, 1024

MANDABA (lieutenant-colonel Jean-Claude), sous-chef d'État-major centrafricain, 664

MANGEL (Marcel dit le mime Marceau), acteur et mime français, 592, 919

MANIRAKIZO, président de la Banque de la République du Burundi, 204

MANSFIELD (Michaël), sénateur démocrate du Montana depuis 1952, *leader* de la majorité au Sénat depuis 1961, 426, 864, 936

MANSHOLT (Sicco Leendert), vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, 197, 199

MANSOIB (Saïd Mohamed Cheik Abdallah), Comorien, médecin de formation devient député au sein de l'Assemblée nationale française de 1945 à 1961. Désigné en 1954 pour représenter la France et l'Union française à l'Assemblée des Nations unies. Élu en 1961 premier président du Conseil de gouvernement par la Chambre des députés des Comores, 2

MANSOUR (Hassan Ali), Premier ministre iranien depuis le 26 janvier 1965, 518

MAO TSÉ-TUNG, président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959. Depuis 1959 secrétaire général du parti communiste chinois, 23, 313 et 314, 517, 564, 684 et 685, 727, 823, 833 et 834, 869, 941, 982, 995, 1024 et 1025

MARÉCHAL (André), président de la commission de la recherche scientifique de la CEE depuis 1964, 35, 486

MARIGOT (Faustin), un des frères du lieutenant-colonel centrafricain Banza, sous-préfet de Carnot, ville du sud-ouest de la République centrafricaine, arrêté et emprisonné, 666

MARITAIN (Jacques), philosophe chrétien et diplomate français, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège de 1945 à 1948, 506

MARKO (Jan), ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement fédéral de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 20 novembre 1968, 148, 37 à 373, 545 à 547

MARKS (Leonard Harold), président de la délégation américaine à la conférence d'Intelsat, 275 et 276

MARTIN, délégué du comité international de la Croix-Rouge en Israël, 241, 243 et 244

MARTIN (Jacques), ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Affaires atomiques, service des Affaires scientifiques au Département de mai 1963 à mai 1969, puis chef du service des Affaires scientifiques, 133

MARTIN (Mgr Jacques), prélat français né en 1908, évêque titulaire de Naplouse depuis 1964, 1022

MARYAM (Assefa Guebre), ex-consul général d'Éthiopie à Djibouti, 387

MASMOUDI (Mohammed), ambassadeur de Tunisie à Paris depuis février 1965, 65 et 66, 288

MASSE (Marcel), ministre d'État à l'Éducation du Québec de 1966 à 1967, à la Fonction publique de 1967 à 1969 et à l'Office de développement de l'Est du Québec de 1968 à 1970, ministre des Affaires intergouvernementales depuis 1969, 308

MASUMBUKO (Pie), Tutsi, émissaire particulier du chef de l'État du Burundi, 203

MAURER (Ion Gheorghe), Premier ministre roumain depuis 1961, 572

MAZOYER (Henri), ambassadeur de France à Damas depuis 1969, 759

MAZZILLI RANIERI (Pascoal), président de la République du Brésil du 25 août au 7 septembre 1961 et du 2 au 14 avril 1964, 654

MBOYA (Thomas Joseph), ministre kenyan du Plan et du Développement depuis le 12 décembre 1965, 557

MCCORMARK (James), président directeur général depuis 1965 de *Communications Satellite Corporation* (COMSAT), société américaine de télécommunication, chargée d'après les accords du 20 août 1964 de la gestion de l'organisation internationale « Intelsat », 275, 826

McCracken (Paul W.), président des conseillers économiques du président des États-Unis depuis 1969, 300

McKenzie (Bruce Roy), ministre kenyan de l'Agriculture depuis 1963, 557

Mébiame (Léon), membre du bureau politique du parti démocratique gabonais (PDG), vice-président du gouvernement depuis le 4 juillet 1968, 221

Medici (Giuseppe), ministre italien des Affaires étrangères du 24 juin 1968 au 12 décembre 1968, 485

Meir (Golda), Premier ministre d'Israël depuis le 17 mars 1969, 147, 825, 860 à 862, 877, 976

Méndez Arceo (Mgr), évêque du diocèse de Cuernavaca (Mexique) depuis 1953, 648 et 649

Menthon (Pierre de), consul général de France à Québec depuis décembre 1967, 309, 785

Mérillon (Jean-Marie), ambassadeur de France à Amman depuis 1968, 616, 969

Mermoz (Jean) (1901-1936), aviateur français, figure légendaire de l'Aéropostale, 608

Meroz (Yohanan), directeur d'Europe au ministère israélien des Affaires étrangères, ancien conseiller près l'ambassade d'Israël à Paris, 5, 38 et 39, 862

Messmer (Pierre), ministre des Armées du général de Gaulle de 1960 à 1969, 357, 612, 699, 774 et 775, 783, 804 et 805

Mestri (Guido del), évêque depuis 1961, délégué apostolique à Mexico depuis le 9 septembre 1967, 650

Mhando (S), ministre des Affaires étrangères de la République de Tanzanie, 97

Michelmore (Lawrence), commissaire général américain de l'UNWRA (*United Nations Relief and Work Agency for Palestine Refugees*), 344, 779

Micombero (capitaine Michel), Premier président du Burundi après la destitution du roi Ntare V le 28 novembre 1966, 202 à 205, 248, 478, 588 à 590

Mikoyan-Gourevitch, avionneur soviétique, 932

Millet (Pierre), ambassadeur de France à Beyrouth depuis 1967, 34, 162, 308

Minine (Viktor Ivanovitch), ambassadeur d'URSS à Vientiane depuis 1968, 208 et 209, 537 et 538

Missoffe (François), ancien ambassadeur de France à Tokyo (1964-1966), ministre de la Jeunesse et des Sports de 1966 à 1968, 97

Mitterrand (François), président de l'UDSR (Union démocratique et socialiste de la résistance) depuis le 23 novembre 1953, 280

Mobutu (Joseph Désiré), président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis 1965, 76 à 78, 90 et 91, 122 et 123, 222, 224 et 225, 260, 268 à 270, 289 et 290, 395 et 396, 462, 559, 562, 612 et 613

Mohammed V (1909-1961), roi du Maroc de 1957 à 1961, 112

Mojekwu (Christopher C.), ministre de l'Intérieur du Biafra, 9

Mollet (Guy), ancien président du Conseil (1956-1957), vice-président du conseil du gouvernement Pflimlin (15 mai-1er juin 1958), ministre d'État du gouvernement de Gaulle du 1er juin 1958 au 8 janvier 1959, 1033

Mondjo (Nicolas), ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville du 12 janvier 1968 au 21 juin 1969, 462, 952

Mondlane (Dr Eduardo), anthropologue, *leader* du FRELIMO (Front de libération du Mozambique) depuis mars 1963, assassiné le 3 février 1969, 387

Monnet (Jean), ancien président de la Haute Autorité de la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier), fondateur, en 1955, du comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, 215

MONSON (sir William Bonnar Leslie), sous-secrétaire d'État suppléant au *Foreign Office* pour le *Commonwealth* depuis 1967, 176 à 179

MONTINI (Giovanni Battista), pape sous le nom de Paul VI depuis le 21 juin 1963, 787

MORA Y ARAGON (Fabiola de), reine des Belges depuis 1960, 991

MOREIRA ALVES (Marcio), député brésilien, opposant au régime du président Costa e Silva, s'exile au Chili en décembre 1968, 656

MORETTE-BOURNY (Jacques), inspecteur des Finances, chef de la mission permanente d'Aide et de Coopération en Côte d'Ivoire depuis novembre 1964, 673

MORIN (Claude), professeur, homme politique québécois, sous-ministre et conseiller, président de la Commission interministérielle des relations extérieures du Québec, 935

MOSBACHER (Emil), chef du protocole sous la présidence de Richard Nixon, 418

MOSSADEGH (Dr Mohammad) (1882-1967), Premier ministre iranien du 29 avril 1951 au 19 août 1953, 662

MOTYKA (Lucjan), ministre polonais de la Culture et des Arts depuis 1964, 786

MOUNIER (Emmanuel) (1er mai 1905-22 mars 1950), philosophe français, fondateur de la revue *Esprit*, 460

MOUSSA (Khalifa Ali), ministre libyen des Affaires pétrolières depuis le 4 avril 1967, 217

MOYNIHAN (Daniel Patrick), assistant du Président des États-Unis pour les Affaires urbaines, 921, 1005

MRAZEK, vice-ministre tchécoslovaque au comité fédéral pour le développement de la technique, 546

MUHA, vice-ministre tchécoslovaque de la Défense, 328

MULAMBA (colonel Léonard), Premier ministre du Congo (Kinshasa) du 24 novembre 1965 au 25 octobre 1966, 559

MULELE (Pierre), homme politique et rebelle congolais (Kinshasa), assassiné le 8 octobre 1968, 121, 224, 267 et 268, 290

MULLEY (baron Frédérick William), ministre britannique des Transports depuis 1969, 652

MUNGUL-DIAKA (Bernardin), ministre de l'Education nationale de la République du Congo (Kinshasa) du 5 octobre 1967 au 16 août 1968, 612

MURUMBI (Joseph), ministre kenyan des Affaires étrangères depuis le 10 décembre 1964, 556 et 557

MUSHIETE (Paul), ministre congolais (Kinshasa) de la Culture et du Tourisme, 327

MWAMBUTSA IV (Bangiricenge), roi du Burundi du 16 décembre 1915 au 8 juillet 1966, 202

MZALI (Mohammed Salah), Tunisien, chef de cabinet au secrétariat d'État à la Défense nationale depuis le 12 avril 1968, 369

N

N'GOUABI (Marien), président du Congo-Brazzaville depuis le 31 décembre 1968, 952 et 953

N'KRUMAH (Dr Kwame), Premier ministre de la Côte de l'Or en 1952 puis du Ghana indépendant en 1957, président de la République du Ghana de 1960 au 24 février 1966, date à laquelle il est renversé par un coup d'État militaire. Il se réfugie en Guinée, 74, 235, 279, 281, 1033

N'Ze (Pierre), ministre d'État du Congo-Brazzaville, membre du directoire du CNR (conseil national de la Révolution), chargé de la propagande et de l'éducation, ministre de l'Information du 31 décembre 1968 au 21 juin 1969, 952

Nagy (Imre) (1896-1958), homme politique hongrois, ancien président du Conseil (1953-1955) et en 1956, exécuté le 16 juin 1958 à Budapest, 333

Napoléon (Bonaparte) (1769-1821), Empereur des Français du 18 mai 1804 au 6 avril 1814, puis du 20 mars 1815 au 22 juin 1815, 136

Nasser (Abdel Gamal), président de l'Égypte depuis le 23 juin 1956, puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958, 40, 104, 135, 182, 186, 531, 549, 584, 639 et 640, 662, 769, 773, 812, 816, 861, 863, 884, 900, 902, 1056

Nasser (Kamal), homme politique et poète palestinien, membre du comité exécutif et porte-parole de l'OLP (organisation de libération de la Palestine) depuis février 1969, 332

Ndizeye (Charles), prince héritier du Burundi, roi sous le nom de Ntare V, du 1er septembre 1966 au 28 novembre 1966, 202, 589

Nègre (Louis), ministre des Finances du Mali depuis le 22 novembre 1968, 142 et 143, 698

Nehru (Jawaharlal) (1889-1964), Premier ministre de l'Inde en 1947, puis président de l'Union indienne de 1950 à 1964. Il est le père d'Indira Gandhi, 603

Nemes (Dezsö), historien hongrois, directeur de l'Académie du parti communiste depuis 1967, 335

Nenni (Pietro), ministre italien des Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968, 304 à 306, 501 à 503, 1056 et 1057

Neuwirth (Lucien), député de la Loire (novembre 1958, réélu en 1962, mars 1967 et le 30 juin 1968), conseiller général, 504

Ngo Dinh Diem, président du Conseil de l'État du Sud-Viêtnam (juin 1954-octobre 1955) puis président de la République du Sud-Viêtnam de 1954 à 1963, assassiné à Saigon le 2 novembre 1963, 566, 677

Nguenahaye (colonel Doumro Ngaharo), chef d'État-major de l'armée tchadienne, 520

Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République, 31, 63, 128, 168, 445 et 446, 481, 542, 568, 597, 620 et 621, 840 et 841

Nguyen Cao Thang, assistant spécial du président sud-vietnamien, Thieu, pour les relations avec le Parlement, 540 à 543, 566 à 569, 578, 595 et 596, 620 et 621

Nguyen Con, ministre nord-vietnamien du Plan, 971, 977

Nguyen Duy Trinh, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1965, 987

Nguyen Huu Chau, ancien secrétaire d'État à la présidence du Conseil à Saigon, 446

Nguyen Huu Tho, président du Front national de libération sud-vietnamien de 1961 à juin 1969, puis président du Conseil consultatif du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, 807 à 809, 938, 1029

Nguyen Phu Duc, conseiller du président Nguyen Van Thieu, 188, 190 et 191

Nguyen Thi Binh, ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir du 8 juin 1969 et chef de sa délégation aux négociations de Paris, 673 et 674, 997, 1000

Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967, 31, 63, 130, 168, 188, 447, 481, 540 à 543, 566 à 568, 578, 595 à 597, 619 à 621, 623, 674 à 676, 678, 696, 838, 840 et 841, 843, 876, 915, 930 et 931, 950, 968, 986, 1007 et 1008, 1020

Nguyen Van Tien, membre du comité central du FNL (Front national de Libération sud-vietnamien), 60 et 61, 578, 595 à 597

NGUYEN XUAN PHONG, membre de la délégation sud-vietnamienne aux négociations de Paris sur le Vietnam, 188

NHAT HANH (Thich), bonze vietnamien, fondateur en 1964 de l'Université bouddhique de Van Hanh. En exil en Occident depuis 1966, 446

NHIEK TIOULONG, inspecteur des forces armées royales khmères et vice-président du Haut conseil du trône depuis le 6 novembre 1962, 138

NIJEMBAZI (Antoine), un des deux secrétaires de l'Union des Travailleurs du Burundi (UTB) depuis le 27 octobre 1967, 204

NIKEZIC (Marko), diplomate yougoslave, premier secrétaire du parti communiste serbe depuis 1968, 159

NIMAT AL NIMA, sous-secrétaire d'État irakien aux Affaires étrangères, 193

NIXON (Patricia Madame) née le 16 mars 1912, épouse de Richard Nixon depuis le 21 juin 1940, première dame des États-Unis depuis le 20 janvier 1969, 103

NIXON (Richard Milhous), élu le 5 novembre 1968, devient en janvier 1969 le 37e président des États-Unis, 27, 40, 51, 71, 80, 103, 119 et 120, 128 et 129, 139, 205 et 206, 230 et 231, 239, 254 à 256, 262, 275, 285, 330, 337, 341 à 343, 349, 359, 381, 396 à 406, 409, 412, 414, 416 à 418, 421 à 423, 425 à 436, 448 et 449, 465 et 466, 484, 488 et 489, 494, 502, 509, 514 et 515, 523 et 524, 579, 585 et 586, 594 et 595, 619 et 620, 622 à 626, 639 et 640, 652, 667, 686, 695 et 696, 707 et 708, 735, 756 et 757, 801, 810, 815, 826, 838 à 843, 863, 875 à 878, 905 et 906, 915, 924, 929 à 931, 946, 959, 968, 997, 1008 et 1009

NJANGWA (Anicet), Tutsi, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Burundi depuis le 1er août 1968, 248

NJONJO (Charles), procureur général du Kenya depuis 1963, 557

NORA (Simon), inspecteur des Finances, délégué interministériel pour la télévision en couleurs depuis 1967, 500

NOVOTNY (Antonin), président de la République populaire de Tchécoslovaquie de 1957 à 1968, secrétaire du PCT (parti communiste tchécoslovaque) de 1953 au 5 janvier 1968, 57

NTAMAGARA (Augustin), président de l'Union des Travailleurs du Burundi, 204

NTARE V, roi du Burundi de juillet à novembre 1966, 202, 248

NTAWURISHIRA (Lazare), Tutsi, ministre de l'Éducation nationale de décembre 1966 à mars 1967, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burundi depuis le 14 novembre 1967, confirmé lors des remaniements ministériels des 1er août 1968 et 8 août 1969, 248 à 250, 588, 590

NTEMAKO (Pascal), un des deux secrétaires de l'Union des Travailleurs du Burundi depuis le 27 octobre 1967, 204

NTIRHWAMA (Jean), Tutsi, ministre du parti jusqu'au 14 novembre 1967, ministre des Communications et de l'Aéronautique du Burundi, 203, 204

NUÑEZ JIMENEZ (Prof, Antonio), président de l'Académie des Sciences de Cuba, 859

NYERERE (Maliwu Julius K), président de la République du Tanganyika, élu le 9 décembre 1962, puis élu président de la République unie de Tanzanie, Premier ministre de l'Union depuis avril 1964, 1 et 2, 36, 97, 99 à 101, 125

NYERS (Rezsö), imprimeur hongrois, économiste, réformateur, ministre des Industries alimentaires (1957), ministre des Finances (1960-1962), secrétaire du comité central du PSOH (parti socialiste ouvrier hongrois) depuis novembre 1962, 334, 335

NZANZIMA, ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie du Rwanda, 267

O

ODINGAR (Noël Milarew colonel), chef du cabinet militaire de la présidence tchadienne, 520, 529

OGUNSULIRE (E.O.), ministre conseiller près l'ambassade du Nigeria à Paris, 88, 761

OJUKWU (colonel Chukwu Emega Odumegwu), gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra », 124 et 125, 221 et 222, 224, 260, 269, 280, 441, 459, 554 et 555, 590, 660, 764, 813 et 814, 835, 932 à 934, 970, 1034

OKPARA (Dr Michaël), ancien Premier ministre du Nigeria oriental, 221

OLAH (Istvan), vice-ministre hongrois de la Défense depuis 1967, 328

OLECHOWSKI (Tadeusz), vice-ministre polonais du Commerce extérieur depuis 1965, nommé ambassadeur à Paris en mai 1969, 96, 1048 et 1049, 1051

OLSZEWSKI (Kazimierz), vice-président du comité polonais de coopération avec l'étranger (1962-1970), 913

ONGANIA (général Juan Carlos), général putschiste argentin, chef de la junte militaire depuis le 29 juin 1966, 605

ONIEGBULE, ministre des Affaires étrangères du Biafra, 834 à 836

OPANGAULT (Jacques), ministre d'État du Congo-Brazzaville de mai à août 1963, arrêté en août 1963 à la suite de la prise du pouvoir par l'armée congolaise et de la démission du président Youlou (15 août 1963), 940

ORTOLI (François-Xavier), ministre de l'Économie et des Finances du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969, puis ministre du Développement industriel et scientifique, 300, 604, 915 et 916, 965

OSTERHELD (Dr Horst), ministre plénipotentiaire, dirige le service diplomatique de la chancellerie de la République fédérale d'Allemagne (RFA), 154 et 155, 979 et 980

OUALLY (Siméon, abbé), ordonné prêtre de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe, Antilles) le 25 février 1957, nommé évêque en 1970, 1023

OUEDRAOGO (Arzouma), ministre de la Défense nationale de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 247

P

PACZOCHA (Adam), premier secrétaire près l'ambassade de Pologne à Paris, 95 à 97

PAGNIEZ (Yves), sous-directeur d'Europe centrale au Département depuis août 1967, 210, 251

PAILLARD (Jean-François), chef d'orchestre français du XXe siècle, 919

PALACH (Jan), étudiant tchécoslovaque en philosophie, s'est immolé par le feu sur la place Venceslas à Prague le 16 janvier 1969 pour protester contre l'invasion de son pays par l'Union soviétique en août 1968, 113 à 116, 150 et 151, 153 et 154

PAPADOPOULOS (colonel Georgios), Premier ministre de Grèce depuis le 14 décembre 1967, 733 à 735

PAPANDRÉOU (Georges) (1888-1968), Premier ministre de Grèce, à trois reprises, du 26 avril 1944 au 3 janvier 1945, du 8 novembre 1963 au 30 décembre 1963 et du 18 février 1964 au 15 juillet 1965, 734

PARMELIN (Hélène), journaliste, romancière et critique d'art française, directrice du service culturel puis grand reporter du journal *L'Humanité*, 1006

PATAKOS (général de brigade Stylianos), commandant les unités blindées de la région d'Athènes, vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur dans le gouvernement issu du coup d'État d'avril 1967, 733, 735

PATILIS (Demetrios), vice-président du Conseil et ministre de la Grèce du Nord depuis le 5 mai 1967, 966

PATRIAT (Jean), chef de la mission française d'experts au Rwanda, 477

PAUL VI (Pape Giovanni Battista Montini dit), pape depuis le 21 juin 1963, 69 et 70, 284, 787 et 788, 1022

PAULIAN (Renaud), recteur de l'université d'Abidjan depuis 1966, 817, 819 et 820, 848, 883, 1043

PAVICEVIC (Miso), ancien représentant permanent de la Yougoslavie auprès des Nations unies, secrétaire d'État aux Affaires étrangères *a.i.* depuis 1969, vice-président du conseil exécutif fédéral de Yougoslavie, 159 et 160

PAYE (Lucien), ambassadeur de France à Pékin de 1964 à mars 1969, 157, 184, 438, 516, 532, 539, 694, 727, 896, 926

PEDINI (Mario), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968, 933 et 934

PELLERIN (Jean), journaliste canadien à *la Presse*, 326

PELLETIER (Gérard), secrétaire d'État chargé des Affaires extérieures du gouvernement fédéral canadien depuis 1968, 326, 601

PELLETIER (Pierre), ministre plénipotentiaire détaché au Commissariat à l'énergie atomique depuis juin 1968,

PENN NOUTH, président du Conseil des ministres du Cambodge depuis le 27 janvier 1968, 136 et 137, 175

PEPY (Daniel), conseiller d'État depuis 1967, maître des requêtes au Conseil d'État, directeur de Cabinet d'Alain Poher lors de son intérim à la présidence de la République (28 avril au 20 juin 1969), 782

PEREZ GUERRERO (Manuel), secrétaire général de la CNUCED (conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement) en 1969, 11

PERREIRA (Faustin), commandant en retraite sénégalais, ancien attaché militaire près l'ambassade du Sénégal à Washington, 339

PETHRASI (colonel Soth), représentant du Pathet Lao à Vientiane, 207 et 208, 210

PETROV (G.G.), vice-ministre soviétique de l'Agriculture, 1040

PEYREFITTE (Alain), écrivain, diplomate français, député, ancien ministre de l'Éducation nationale, contraint à la démission, à l'occasion des événements de Mai 68, 612

PFLIMLIN (Pierre), président du Conseil du 14 mai au 1er juin 1958, maire de Strasbourg depuis 1959, 1033

PHAM DANG LAM, consul général du Sud-Vietnam à Paris depuis le 21 septembre 1968, chef de la délégation sud-vietnamienne aux négociations de Paris sur le Vietnam, 80, 188 à 191, 541, 543

PHAM VAN DONG, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955, 488 à 491, 508 et 509, 523, 579, 592, 620, 807 à 809, 938, 986, 987

PHAN ANH, ministre nord-vietnamien du Commerce extérieur, 971, 977

PHILIPPE (Mgr Pierre-Paul), prélat français né en 1905, religieux dominicain, professeur à l'Université *Angelicum* à Rome et à l'Université Notre Dame aux États-Unis en 1953, secrétaire de la congrégation (ou dicastère) des religieux (1959-1967) puis de la congrégation pour la doctrine de la foi en 1967, nommé archevêque titulaire d'Heracléopolis (Égypte) en 1962, 1022

PHILIPPONNEAU (Michel), professeur de géographie à l'université de Rennes depuis 1957, membre du comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB) de 1952 à 1967, 211, 251

PHILLIPS (Bruce), journaliste canadien de l'agence de presse *Southam News*, 776

PHUNG VAN CUNG, vice-président et ministre de l'Intérieur du gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam formé le 10 juin 1969, 937

PICQUET (Robert), premier conseiller près l'ambassade de France à Brazzaville de 1965 à 1968, 940

PIERRE (Raymond), deuxième conseiller près le consulat de France à Saigon depuis 1966, 349, 695, 914, 948

PIERROT (André), consul de France à Danang depuis 1966, 278

PINETON DE CHAMBRUN (Gilbert), ministre plénipotentiaire, directeur des Conventions administratives et des Affaires consulaires au Département depuis mars 1965, 1038

PIOT (Henri), premier conseiller près l'ambassade de France à Bangui depuis septembre 1965, 719, 828

PIPINELIS (Panayotis), ministre des Affaires étrangères de Grèce depuis le 20 novembre 1967, 734

PITHART (Vilem), ambassadeur de la République socialiste de Tchécoslovaquie à Paris depuis 1966, 547

PLESKOT (Vaclav), secrétaire d'État fédéral tchécoslovaque aux Affaires étrangères depuis le 1er janvier 1969, 545, 647

PODGORNY (Nikolaï), président du *praesidium* du Soviet suprême d'URSS depuis 1965, 448, 475, 625, 745 et 746, 748, 886

POFILET (Marc), ambassadeur de France à Khartoum depuis mars 1968, 928

POHER (Alain), président du Sénat depuis le 3 octobre 1968, président de la République française *a.i.* du 28 avril au 20 juin 1969, 719 à 721, 723 et 724, 726, 741, 743, 782, 887, 980, 990, 1026, 1053

POHLE (Wolfgang), député CDU/CSU de Bavière, 548

POLEY, sous-secrétaire d'État parlementaire au *Foreign and Commonwealth Office*, 177

POLIANSKII (Dimitri Stepanovich), premier vice-ministre du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965, 475, 1016

POLLACK (Hermann), directeur des Affaires scientifiques internationales au département d'État américain, 949 et 950

POMONTI (Jean-Claude), journaliste, correspondant du journal *Le Monde* en Asie du Sud-Est depuis 1968, 1019

POMPIDOU (Georges), Premier ministre (14 avril 1962-10 juillet 1968), président de la République française depuis le 20 juin 1969, 97, 373, 407, 492, 696, 723 à 725, 744, 748 et 749, 768, 828, 887, 892, 894, 900, 915, 969, 979 et 980, 990, 993, 1026, 1044, 1053, 1055

POSIER (Jacques), premier conseiller près l'ambassade de France à Libreville de 1968 à 1969, 221

POTAPENKO, adjoint au chargé d'Affaires d'URSS à Pékin, 438

POUCHARD (Jacques), conseiller commercial près l'ambassade de France au Japon depuis 1967, 116

POULET (Georges), chef de la mission d'aide et de coopération à Fort-Lamy depuis 1967, 513, 530

PREBISH (Raul), économiste argentin, premier secrétaire général de la CNUCED (conférence des Nations unies pour l'Économie et le Développement) de 1964 à 1969, 11

PUAUX (François), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France au Caire depuis novembre 1968, 141, 552, 749

PUJA (Frigyes), premier vice-ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1968, 475

PUSEY (Nathan, Marsh), président de l'université américaine d'Harvard depuis 1953, 756

Q

QUADROS (Janio da Silva), président de la République du Brésil du 31 janvier 1961 au 25 août 1961, 654 à 656

QUARONI (Pietro), ambassadeur d'Italie à Paris du 30 novembre 1946 au 18 janvier 1958, 1058

R

RABIN (général Yitzhak), ambassadeur d'Israël à Washington depuis 1968, 194, 220

RACINE (Pierre), conseiller d'État, chargé de mission auprès du ministre des Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968, 259 et 260

RADIUS (Bruno), consul général de France à Luanda (Angola) depuis mai 1968, 729

RAHMAN BEN YAHIA (Abdel), frère de l'imam Ahmed, émir du Yémen décédé en 1962, et oncle de l'imam Badr, émir du Yémen, 184

RAHNEMA (Dr Madjid), ministre de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur d'Iran depuis le 18 octobre 1967, 519

RAIMONDI (Mgr Luigi), délégué apostolique au Mexique de 1956 à 1967, 649

RAJK (Laszlo) (1909-1949), ministre de l'Intérieur de Hongrie, responsable de la police politique du parti communiste, nommé en 1948 ministre des Affaires étrangères, arrêté en 1949, accusé d'être un espion avec dix-huit autres personnes, condamné à mort et exécuté le 15 octobre 1949, réhabilité le 28 mars 1956, 1013

RAKOSI (Matyas), chef de la Hongrie du 27 septembre au 7 décembre 1945, Premier ministre du 12 août 1952 au 4 juillet 1953, 333

RAMGOOLAM (sir Seewosagur), Premier ministre de l'île Maurice depuis 1964, ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Développement depuis le 7 août 1967, 82 et 83, 269

RAOUL (Alfred, commandant), Premier ministre du gouvernement de transition du Congo-Brazzaville depuis le 22 août 1968, chef de l'État *a.i.* du 5 septembre 1968 au 1er janvier 1969, 952

RAPHAËL (Gédéon), directeur général du ministère des Affaires étrangères d'Israël depuis octobre 1966, 117, 147, 1021

RAPHAËL-LEYGUES (Jacques), ambassadeur de France à Abidjan depuis 1963, 134, 781, 847, 1032

RAPPARD (Alfred), Premier conseiller près de l'ambassade de Suisse à Paris, 210, 251

RASHED (cheikh Mohamed) directeur de la Sécurité publique de l'émirat de Dubaï, 796

REBOCHO-VAZ (Camilo, lieutenant-colonel), gouverneur militaire portugais de l'Angola depuis octobre 1966, 729

RECABARREN (Luis Emilio) (1876-1924), fondateur en 1912 du parti ouvrier socialiste (POS) chilien, 800

REIMAN, journaliste tchécoslovaque de l'hebdomadaire *Doba*, 59

REISCHAUER (Edwin Oldfather), ambassadeur des États-Unis au Japon de 1961 à 1966, 232

RESTON (James), journaliste américain au *New York Times,* 120

REY (Jean), membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures, puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967, 679

RIAD (Mahmoud), ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1964, 749

RICHARDSON (Elliot Lee), sous-secrétaire d'État américain depuis le 25 janvier 1969, 299, 651 et 652, 1003

RIDHA (Hassan), neveu du roi Idriss Ier de Libye, prince héritier, 219

RIFAÏ (Abdel Moneim), ministre des Affaires étrangères de Jordanie depuis le 7 octobre 1967, 969

RINGADOO (Veerasamy), ministre des Finances de l'île Maurice depuis le 12 mars 1968, 82 et 83

ROCHET (Waldeck), secrétaire général du Parti communiste français depuis 1964, 685

ROCKFELLER (Nelson), gouverneur de l'État de New York depuis le 1er janvier 1959, 877

RODRIGUEZ (Jorge Alessandri), président de la République du Chili de 1958 à 1964

ROEPER (Hans), journaliste économiste de la République fédérale d'Allemagne, 472

ROGERS (William P.), secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969, 405, 418, 441, 479, 480 à 483, 499, 512, 674, 686 à 688, 751 et 752, 802, 843, 931, 949 à 951, 996, 998 et 999, 1006 à 1009, 1020

ROLANDO (Mgr Ottorino), conseiller chargé de l'intérim de la délégation apostolique, 649 et 650

ROOSEVELT (Franklin Delano) (30 janvier 1882-12 avril 1945), président des États-Unis du 4 mars 1933 au 12 avril 1945, 136, 877

ROSEN (comte Carl Gustav von), aviateur suédois, recruté par l'association catholique *Caritas* pour soutenir le colonel Ojukwu. Il participe au pont aérien pour ravitailler la province du Biafra en 1968 et organise une escadrille d'avions *Saab*, 1034

ROSS (André), conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Vientiane depuis le 5 avril 1968, 19, 55, 207, 272, 537

ROSTAING (Michel), expert du CEA, 367

ROSTOW (Walt Whitman), universitaire et haut fonctionnaire américain, président du Conseil de planification politique au Département d'État (1961-1966), assistant spécial du Président en 1969, 876

ROTHSCHILD (baron Lionel Walter) (8 février 1868-27 août 1967), deuxième baron de Rothschild, banquier et zoologiste britannique, 389

ROULLET DE LA BOUILLERIE (Pierre), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires politiques, Afrique-Levant, sous-direction du Levant, 200, 406

ROUSSEL (André), professeur de médecine, adjoint au directeur de l'Institut national de la Santé et de la recherche médicale depuis 1957, lauréat de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, 592

ROUX (Francis), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique au Département depuis septembre 1968, 234, 991

ROYÈRE (Jean), consul de France à Casablanca depuis janvier 1968, 767

RUEFF (Gaston), homme d'affaires français, président de plusieurs sociétés implantées au Sud-Vietnam, 566

RUSH (Kenneth), ambassadeur des États-Unis à Bonn depuis juin 1969, 50

RUSHATI (Ntare) (1680-1709), considéré comme le premier fondateur de la dynastie Ganwa du Burundi, 589

RUSK (David Dean), secrétaire d'État américain du 21 janvier 1961 au 20 janvier 1969, 29, 231, 594, 613

RUZEK (Dr Miroslav), ambassadeur de la République socialiste de Tchécoslovaquie à Londres depuis juillet 1966, 547

RYAN (Claude), journaliste canadien au quotidien montréalais *Le Devoir*, 775

S

SABAH AL SALEM AL SABAH (Cheikh), émir régnant du Koweït, proclamé roi du Koweït le 24 novembre 1965, 689

SADRUDDIN AGA KHAN (prince), Haut Commissaire pour les Réfugiés depuis 1965, 1038

SAGLAMER (Kayhan), journaliste turc du journal *Yeni Istanbul* (populiste), 725

SAÏD (Nouri), ancien Premier ministre du gouvernement irakien, assassiné en 1958 lors du coup d'État du général Kasem, 356, 769

SAINT-CLAIR DESCHAMPS (Noël), ambassadeur d'Australie à Phnom Penh depuis 1962, 337, 936

SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE (René de), ambassadeur de France à Santiago du Chili depuis avril 1969, 418, 632, 800, 853, 955, 959

SALAZAR (Antonio de Oliveira), économiste, homme politique portugais, président du Conseil de 1932 à 1968, 729 à 731

SALEM (Youssef), ministre libanais des Affaires étrangères, 530 et 531

SALLAL (maréchal), Premier ministre de la République arabe du Yémen depuis le 18 septembre 1966, 794

SANSON (René), conseiller commercial près l'ambassade de France à Pékin, 918 et 919, 1001

SAQQAF (Omar), ministre d'État chargé des Affaires étrangères du royaume d'Arabie saoudite depuis le 31 mars 1968, 771

SARABHAI (Dr Vikram Ambalal), physicien indien, considéré comme le père du programme spatial de l'Inde, président de la Commission indienne de l'énergie atomique depuis 1966, 366 et 367, 669

SARAGAT (Giuseppe), président de la République italienne depuis le 29 décembre 1964, 430

SATO (Eisaku), Premier ministre du Japon depuis 1964, 232, 1036

SATTAR AL SHAIKLY (Abdul Karim Abdul), ministre irakien des Affaires étrangères, 358

SAUVAGNARGUES (Jean), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Tunis depuis août 1962, 65, 369, 897

SAVANG VATTHANA, roi du Laos depuis octobre 1959, 490

SCHEYVEN (Raymond), ministre belge de la Coopération depuis le 17 juin 1968, 248 à 250, 589 et 590, 879

SCHILLER (Dr Karl), ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, 27, 155, 473 et 474

SCHONEN (Albert de), ambassadeur de France à Bangui depuis le 20 mai 1969, 798, 827, 898

SCHRÖDER (Dr Gerhard), ministre de la Défense de la République fédérale depuis décembre 1966, 327

SCHÜTZ (Klaus), bourgmestre régnant de Berlin-Ouest depuis le 19 octobre 1967, 439

SCHUMANN (Maurice) ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales, ministre des Affaires étrangères, 373, 379, 457, 1009,

1019, 1021, 1024 et 1025, 1029, 1031 et 1032, 1034, 1039 et 1040, 1042, 1045, 1048, 1055 et 1056

SCRANTON (William Warren), gouverneur de Pennsylvanie de 1963 à 1967 puis sénateur de cet État, chef de la délégation américaine aux négociations de la conférence plénipotentiaire des télécommunications par satellites, 815, 905, 907 à 909, 911

SECK (Assane), ministre de l'Éducation du Sénégal depuis le 6 juin 1968, 851

SEDDOH (Épiphane Patrick Komla), ambassadeur du Ghana à Paris depuis le 9 décembre 1967, 74

SEMAHUMA (Charles), deuxième secrétaire général de l'UTB (Union des travailleurs du Burundi) jusqu'au 27 octobre 1967, 204

SEMIONOV (Vladimir Semienovitch), vice-ministre des Affaires étrangères d'URSS depuis 1955, 32 à 34, 51 et 52, 93, 320 à 323, 469, 646, 680, 703

SENGHOR (Léopold Sédar), président du Sénégal depuis le 7 septembre 1960, 121 et 122, 225, 235, 259 à 261, 339 et 340, 570, 701, 782, 851 et 852

SENYONI (Athanase), diplomate rwandais, ambassadeur du Rwanda à Kinshasa le 13 août 1969, 478

SERRE (Gérard), conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la section politique (Cambodge) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis juin 1967, 676

SERVAN-SCHREIBER (Émile et Robert), fondateurs du mensuel *Les Échos de l'Exportation* à Paris en 1908, 374

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), ambassadeur de France à Bonn de 1958 à 1962 et depuis 1965, 25, 50, 66, 148, 154, 263, 310, 327, 546, 721, 892, 979, 1025

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), ambassadeur de France à Moscou depuis 1968, 32, 53, 703, 742, 844, 943, 976, 981, 1031, 1039

SEYE (Yata), étudiant malien, président de l'UED (Union des étudiants de Dakar) qui regroupe les étudiants non sénégalais de l'université de Dakar, 849

SHAMMAS (Saed Jacob), ambassadeur du Koweït à Paris depuis le 31 janvier 1967, 688

SHIBURA (commandant) ministre de l'Intérieur du Burundi, 204, 274, 320, 321, 394, 564, 651, 676, 680

SHRIVER (Robert Sargent), ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 25 mai 1968, 36, 39 et 40, 164, 166, 336,et 337, 418, 506, 689, 692 et 693, 795, 809 à 815, 838, 924 et 925, 929

SIDIKOU (Abdou), secrétaire d'État chargé des Affaires étrangères de la République du Niger depuis le 14 avril 1967, 663

SIHANOUK (prince Norodom), roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960, 55, 136 à 139, 170 à 176, 272 et 273, 337, 677 et 678, 686, 688, 702 et 703, 804 à 808, 824, 936 et 937, 954, 1029 et 1030

SIMBANANIYE (Artémon), Tutsi, ancien ministre de la Justice et de la Sécurité du Burundi, tombé en disgrâce lors du remaniement ministériel du 4 novembre 1967, incarcéré puis libéré en mars 1969, 204

SIMON (Jacques), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires africaines et malgaches au Département depuis janvier 1968, 890

SIMON DE QUIRIELLE (François), délégué général de France auprès du gouvernement de la République démocratique du Vietnam du 27 mai 1967 au 18 juillet 1969, 488, 508 et 509, 523, 525, 579, 591, 620, 937, 966, 971, 977, 985, 1020

SINGH (Surendrapal), ministre adjoint indien des Affaires extérieures, 789 et 790

SIPPEL (Myrel), conseiller commercial près l'ambassade de France à Djeddah depuis le 10 mars 1969, 774

SIRAUD (Pierre), ambassadeur de France au Canada depuis le 25 juin 1968, 775

Sirik Matak (prince Sisowath), ambassadeur du Cambodge à Tokyo depuis 1966, 137, 175

Sisco (Joseph John), secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les affaires des Nations unies depuis 1965, 342, 497 à 499, 511, 575 à 577, 757 à 759, 811, 885, 888 et 889

Sissoko (Alioune), chargé de mission malien, 700

Siwabessy (Gerrit Augustinus Prof. Dr.), ministre indonésien des Affaires étrangères, ministre de la Santé et directeur général de la *National Atomic Agency* (Agence nationale indonésienne pour l'énergie atomique) (1965-1967), confirmé dans ses fonctions, 707

Škoda (Emil) (19 novembre 1839-8 août 1900), ingénieur et industriel tchèque, fondateur du groupe de construction mécanique *Škoda*

Slim (Taieb), diplomate tunisien, secrétaire d'État et représentant personnel du président Bourguiba depuis le 26 octobre 1967, 269

Smirnovsky (Mikhail Nikolaïevitch), diplomate soviétique, chef de la section des Affaires américaines au MID (ministère soviétique des Affaires étrangères), 652

Smith (Ian Douglas), Premier ministre de Rhodésie du Sud depuis 1965, 388, 891

Smrkovsky (Josef), vice-président de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque et président de la Chambre du peuple depuis janvier 1969, 114, 152

So Nem, ministre de la Santé publique dans le gouvernement cambodgien Son Sann (1er mai 1967-31 janvier 1968), 137

Soames (Christopher), ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968, 311, 348, 359 à 362, 364 et 365, 373, 375, 381, 391 à 393, 436 et 437, 483, 650 et 651

Soao, représentant du Front de libération nationale sud-vietnamien *a.i.* à Hanoï, 938

Soglo (Christophe), président de la République du Dahomey de décembre 1965 jusqu'à sa destitution en décembre 1967, 52, 458

Sonnenfeld (Helmut), directeur du bureau de la recherche sur les Affaires soviétiques au département d'État américain depuis 1966, 418, 864

Souphanouvong (prince), vice-premier ministre du Laos en 1960 et président du Néo Lao Haksat depuis 1956, 20, 56, 207, 537, 833

Souvanna Phouma (prince), Premier ministre du Laos, en 1951 et 1952, de 1956 à 1958, en 1960, et depuis 1962, 19, 55, 207 à 210, 272 et 273, 521 et 522, 537 et 538, 668

Spiljak (Mika), président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie depuis 1967, 159 à 162

Springsteen (Georges Stoney), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes, 920 et 921, 946

Spychalski (Marian, maréchal), président du Conseil d'État polonais depuis 1968, 1053

Staline (Joseph) (18 décembre 1878-5 mars 1953), secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique de 1922 à 1953, dirigea l'Union des Républiques socialistes soviétiques à partir de la fin des années 1920 jusqu'à sa mort, 104, 603, 625, 843, 869, 944, 1012 et 1013, 1025, 1051

Stamatelopoulos (Dimitrios), lieutenant-colonel grec, 734

Stevens (Dr Siaka Probyn), Premier ministre de Sierra Leone depuis 1968, 177

Stewart (Robert Michaël Maitland), secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères depuis janvier 1965, 209, 216, 365 et 366, 436, 485, 613, 650 et 651

Stoltenberg (Dr Gehrard), ministre de la Recherche scientifique de la République fédérale d'Allemagne depuis le 26 octobre 1965, 131, 133, 212, 456 et 457

Strauss (Franz-Josef), président de la CSU (Union chrétienne sociale de Bavière) depuis 1961 et ministre fédéral des Finances depuis le 1er décembre 1966, 27, 264, 548

STROUGAL (Lubomir), membre du Conseil national de la République tchèque en mars 1969 puis adjoint du Premier secrétaire le 4 juin 1969, 547, 704

SUHARTO (général), président de la République d'Indonésie depuis 1967, 626 et 627, 629, 706, 993

SUKAN (Dr Faruk), ministre turc de l'Intérieur de 1965 au 30 juillet 1969, 346

SUKARNO (Dr Ahmed), premier président de la République d'Indonésie du 1er août 1945 à février 1967, 626 et 627, 993

SULLIVAN (William Healy), ambassadeur des États-Unis à Vientiane du 25 novembre 1964 à avril 1969, 56, 209

SUNAY (Cevdet), président de la République de Turquie depuis le 28 mars 1966, 345, 494

SUNG CHIH KUANG, conseiller politique près l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris, 926

SVOBODA (général Ludvik), président de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 30 mars 1968, 57, 114

SY (Seydou), doyen de la faculté de Droit de Dakar, 852

SZILAGYI (Bela), vice-ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1963, 475

SZIRMAI (Istvan), membre du bureau politique du parti socialiste ouvrier hongrois, décédé le 29 septembre 1969, 335

T

TA HOANG CO, directeur de la banque d'État de la République démocratique du Vietnam depuis août 1964, 972

TABACEK (Jan), ministre fédéral du Commerce extérieur de Tchécoslovaquie depuis janvier 1969, 372

TAKLA (Philippe), ambassadeur du Liban à Paris depuis le 20 janvier 1968, 927

TALEB (Ahmed), ministre algérien de l'Éducation nationale depuis juillet 1965, 745

TALHOUNI (Bahjat), Premier ministre jordanien de 1964 au 25 mars 1969, 616, 618

TANOH (Lambert Amon), ministre de l'Éducation nationale de Côte d'Ivoire depuis 1958, confirmé dans ses fonctions le 15 février 1963, 819

TAWIL (Mohamed Rabah), ministre syrien de l'Intérieur depuis le 29 octobre 1968, membre du bureau politique du *Baath*, 107

TCHANG KAÏ-CHEK, président de la République de Chine (Taïwan) à partir du 1er mars 1950, 843

TCHERE (Adoum), président de l'Assemblée nationale tchadienne depuis le 27 mars 1963, 537

TCHERVONENKO (Stepan), ambassadeur d'URSS à Prague depuis avril 1963, 148

TCHIDIMBO (Mgr Raymond-Maria), natif de Conakry, ordonné prêtre le 7 octobre 1951, a choisi la nationalité française lors de l'indépendance, nommé archevêque de Conakry le 10 mars 1962, 991à 993

TEKOAH (Yosef), représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations unies, 147, 220

TELLI (Boubacar Diallo), secrétaire général guinéen de l'Organisation de l'Unité africaine, réélu en 1968, 383 à 386, 388 à 391, 478, 835

TEYSSIER (Paul), recteur de l'université de Dakar depuis 1967, 849

THANT (Sithu U), secrétaire général des Nations unies depuis le 30 novembre 1961, 8, 100,111, 178, 316, 630

THIEP (commandant), officier de la faction des forces neutralistes laotiennes alliées au Pathet Lao, 834

THOMPSON (Tyler), ambassadeur des États-Unis à Helsinki depuis 1964, 51

THOMSON (James), ancien fonctionnaire du département d'État, 233

THORN (Gaston), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et du Commerce extérieur depuis le 1er février 1969, 806, 879 et 880, 1042

TIEN MINH (Thich), bonze, membre de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam, 447

TIKRITI (Adnan Abdul Al) général irakien, vice-premier ministre, ministre de la Défense, 769

TIMAR (Dr. Matyas), ministre hongrois des Finances de 1962 à 1967, vice-président du Conseil des ministres depuis 1967, membre du comité central du parti depuis 1966, 336

TIN (Dr), vice-ministre nord-vietnamien de la Santé publique, 592

TINÉ (Jacques), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département de 1967 à juin 1969, puis ambassadeur à Lisbonne, 210, 251, 1056

TIOULONG (Nhiek), général, inspecteur des forces armées royales khmères, vice-président du Haut conseil du trône depuis le 6 novembre 1962, commandant en chef des forces armées royales khmères depuis octobre 1966, 804 à 806, 824

TISO (Mgr Josef), premier président de la République slovaque du 26 octobre 1939 au 3 avril 1945, 114

TISSERANT (Son Éminence Eugène), prélat français né en 1884, cardinal doyen du Sacré-Collège, membre de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres et de l'Académie française, 1022

TITO (Josip Broz), président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis le 14 janvier 1953, 160, 162, 1013

TLASS (Moustapha), chef d'État-major de l'armée syrienne, 106 et 107

TOMBALBAYE (François Ngarta), président de la République du Tchad, élu en 1962, réélu en juin 1969, 77, 90, 122 et 123, 225, 268, 290, 461 et 462, 512 à 514, 519, 527 à 530, 536, 553 et 554, 569, 1033

TORRACINTA (Claude), journaliste suisse, correspondant à Paris de *La Tribune de Genève* depuis 1966, 210, 251

TOUCH KIM, gouverneur de la Banque nationale du Cambodge, 140

TOURÉ (Ahmed Sékou), président de la République de Guinée depuis le 2 octobre 1958, 234 et 235, 237 et 238, 663, 799, 984, 991 et 992

TRAN BUU KIEM, chef de la délégation du FNL (Front national de Libération sud-vietnamien) à la conférence de Paris, du 11 décembre 1968 au 8 juin 1969, ministre délégué à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, 60 à 65, 79, 129, 169, 319, 597, 673 et 674, 997, 999 à 1001, 1006

TRAN CHANH THANH, ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères de 1968 à 1969, 128

TRAN VAN DON (général), général de division sud-vietnamien, premier vice-président du conseil révolutionnaire militaire 1963-1964, 1019 et 1020

TRAN VAN HUONG, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis à partir du 28 mai 1968, 31, 63, 168, 481, 542, 840 et 841, 1019

TRAN VAN HUU, Premier ministre de l'État du Vietnam, 64

TRAORÉ (lieutenant Moussa), président du comité militaire de libération nationale du Mali et chef de l'État depuis le 19 novembre 1968, 45, 48 et 49, 123, 143, 234, 236, 699 à 701, 983 et 984

TRAORÉ (Youssouf, lieutenant), membre du comité militaire de libération nationale du Mali depuis le 19 novembre 1968, 700

TRI QUANG (Thich), bonze, secrétaire général du Conseil suprême de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam, 446 et 447

TRICOT (Bernard), conseiller d'État, secrétaire général de la présidence de la République depuis juillet 1967, 92, 359, 364, 418, 601

TRORIAL (Jacques), secrétaire d'État à l'Éducation nationale du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969, 325

TRUDEAU (Pierre Elliot), Premier ministre du Canada depuis le 20 avril 1968, 310, 776

TSARAPKINE (Semyon), ambassadeur d'URSS à Bonn depuis le 18 juin 1966, 26, 52, 66, 93, 327, 329, 439, 469 et 470, 548, 662

TSEDENBAL (Yumjaagiyn), économiste mongol, Premier ministre de Mongolie depuis janvier 1952 et premier secrétaire du parti populaire révolutionnaire mongol depuis 1958, 822, 995

TSHOMBÉ (Moïse Kapenda) (10 novembre 1919-29 juin 1969), président du Katanga (1960-1963), Premier ministre du Congo-ex-belge (1964-1965), accusé de trahison par Joseph Mobutu, s'exile en Espagne, est condamné à mort par défaut, enlevé le 30 juin 1967, emprisonné en Algérie jusqu'à sa mort en 1969, 76, 559

TSIRANANA (Philibert), président de la République malgache depuis le 1er mai 1959, 122, 222 et 223

TSUR (Jacob), ambassadeur d'Israël à Paris de 1956 à 1959 puis directeur général du ministère des Affaires étrangères, 722

TUBMAN (William V. S), président de la République du Libéria depuis le 3 janvier 1944, 813 et 814

TUNG PI WU, vice-président de la République populaire de Chine depuis le 31 octobre 1968, 837, 842 et 843, 895

TURAL (général), chef d'État-major de l'armée turque jusqu'en 1969, 345

U

UEMURA (Kogoro), vice-président du *Keidanren* (Fédération des organisations économiques japonaises) depuis 1952, puis président à compter de 1968, 1037

ULANFU (Chedi Chuochuan), Mongol, membre du parti communiste chinois depuis 1925, premier secrétaire du parti communiste de la région de Mongolie intérieure, démis de ses fonctions en août 1966, 822

ULBRICHT (Walter), président du conseil national de Défense et président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1960, 549, 1049

ULRICH (Maurice), ministre plénipotentiaire, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis juin 1968, 705

UNG HONG SATH, vice-président du Conseil des ministres du royaume du Cambodge, chargé de l'Intérieur, des Cultes et des relations avec le Parlement dans le gouvernement Penn Nouth depuis le 27 janvier 1968, 175

UNGARO (Mario), ambassadeur d'Italie à Conakry jusqu'en avril 1968, 236

ÜRGÜPLÜ (Suat Hayri), Premier ministre de Turquie du 20 février 1965 au 27 octobre 1965, 348

URALD (lieutenant-colonel Guy), conseiller militaire près l'ambassade de France à Ouagadougou (Haute-Volta) jusqu'en octobre 1969, 247

V

VALDÈS SUBERCASEAUX (Gabriel), ministre des Affaires étrangères du Chili depuis le 3 novembre 1964, 633, 800 et 801, 959

VALENTIN (François), général de corps d'armée adjoint au chef d'État-major des Armées depuis mai 1968, 370

VALERY (François), ministre plénipotentiaire, chef de la délégation française auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) depuis 1961, 299

VALERY (Paul) (1871-1945), écrivain, poète et philosophe français, 759

VAN DER BYL (Pieter Kenyon), ministre de l'Information et du Tourisme de la Rhodésie du Sud depuis le 13 septembre 1968, 891

VAN WELL (Günther), diplomate, représentant de la République fédérale d'Allemagne auprès du groupe de Bonn, 613

VANCE (Cyrus Robert), secrétaire d'État à l'armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris de mai 1968 au 5 janvier 1969, 28, 79 et 80, 164, 168

VANCE (Sheldon Baird), ambassadeur des États-Unis à Fort-Lamy depuis août 1967, 462

VANG PAO (général), officier des Forces royales laotiennes, 831, 833

VARGAS (Gétulio Dorneles) (1882-1954), homme politique brésilien, fut à deux reprises président du Brésil de 1930 à 1945, se suicida en 1954, 653, 656

VASSAL (colonel), attaché des forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Tunis depuis 1968, 369

VICTORIA (1819-1901), reine de Grande-Bretagne et d'Irlande (1837-1901), impératrice des Indes (1876-1901), 663

VILAR DE QUEIROZ (José Maria), conseiller technique pour les affaires internationales de M. Delfim Netto, ministre des Finances du Brésil depuis le 15 mars 1967, 916

VILLOT (Jean-Marie), né en 1905, prélat français, successivement évêque auxiliaire de Paris, archevêque de Lyon et cardinal en 1965, préfet de la congrégation du Concile en 1967, Secrétaire d'État du Saint-Siège en 1969, 1022

VLASAK (Frantisek), ministre fédéral en charge de la Planification dans le gouvernement fédéral tchécoslovaque formé le 1er janvier 1969, 373

VO VAN AI, représentant à l'étranger de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam depuis 1964, 446

VOEUNSAÏ (Sonn), ambassadeur du Cambodge à Paris depuis 1965, 824 et 825

VOLKER (Paul), sous-secrétaire américain au Trésor pour les affaires monétaires internationales depuis 1969, 300

VON LAUE (Max) (9 octobre 1879-24 avril 1960) physicien allemand, prix Nobel de physique en 1914, 444

VON ROSEN (Carl Gustav), voir Rosen

VYAU DE LAGARDE (Jean), ambassadeur de France à Dakar de 1964 à 1969, 259, 339

W

WAGNER (Gerd, Wolfgang), Allemand, poursuivi et capturé par des soldats tchèques à l'intérieur du territoire de la République fédérale d'Allemagne, 149

WALSH (Lawrence Edward), *vice-attorney general,* membre de la délégation américaine à la conférence de Paris sur le Vietnam en janvier 1969, 128, 164

WALTERS (général Vernon), général de division américain, attaché de Défense, attaché militaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis 1967, 418, 655

WAPLER (Arnaud), ambassadeur de France à Varsovie depuis mars 1966, 448, 726, 786, 1048

WEDGWOOD-BENN (Anthony Neil), ministre britannique de la Technologie depuis juillet 1966, 212, 456, 845

WEISS (Siegfried), vice-ministre de la Défense de la RDA depuis janvier 1967, 328

WENCESLAS (Saint), duc de Bohême (907-929 ou 935), saint patron de la République tchèque, 113

WIBAUX (Fernand), ambassadeur de France à Fort-Lamy depuis avril 1968, 461, 519, 527, 536, 569

WILLMANN (Adam), directeur du département IV (Europe occidentale) au ministère des Affaires étrangères de Pologne depuis 1966, 96, 786 à 788

WILSON (Rt Hon. James Harold), Premier ministre de Grande-Bretagne depuis octobre 1964, 100, 124, 206, 215 et 216, 311, 361, 363, 388, 788, 970

WINCKLER (Jean-Claude), premier conseiller près l'ambassade de France à Rabat depuis janvier 1967, 110, 112

WINIEWICZ (Josef), vice-ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1957, 726, 787

WINTER (August de), ministre des Relations commerciales extérieures de Belgique du 19 mars 1966 au 1er avril 1968, 660

WINTREBERT (Michel), ambassadeur de France à Niamey depuis mars 1968, 325

WINZER (Otto), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande depuis 1965, 471

WITTEVEEN (Johan), ministre néerlandais des Finances depuis le 5 avril 1967, 198

WOLD (Aklilou Abte), Premier ministre du gouvernement éthiopien depuis 1961, 586, 587

WORMSER (Olivier), ancien directeur des Affaires économiques et financières au Département, ancien ambassadeur de France à Moscou, gouverneur de la Banque de France depuis avril 1969, 380

WYSZYNSKI (cardinal Stefan), primat de Pologne, archevêque de Varsovie depuis 1948, élevé à la pourpre cardinalice en 1953, 788

X

XUAN THUY, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam de 1963 à 1965, 580, 619, 621

Y

YAGUIBOU (Télesphore), magistrat, secrétaire général du gouvernement de Haute-Volta depuis le 4 avril 1967, 223, 224

YAHIA (général Taher), Premier ministre d'Irak, depuis le 10 juillet 1967, 768 et 769

YAKUBOVSKI (Ivan, maréchal), commandant en chef soviétique des forces armées du pacte de Varsovie depuis 1967, 328

YALÇIN (Aydin), chef de file de l'aile libérale du parti turc de la Justice, 347

YAMEOGO (Maurice), premier président de la République de Haute-Volta de 1959 à 1966, 1043, 1045

YASSINE (Bousseif), ministre libyen de la Défense nationale, 217

YI CHIH, premier secrétaire, responsable du service consulaire de l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris depuis le 21 juillet 1967, 94 et 95, 156 et 157, 693 et 694

YOST (Charles), diplomate américain, représentant des États-Unis aux Nations unies depuis 1969, 231 et 232, 320 à 322, 330, 342, 499, 575, 680, 778, 811, 885, 888 et 889

YOULOU (Fulbert), premier président de la République du Congo-Brazzaville de 1959 à 1963, 940

YOUSSOUMAMI, brigadier toubou (Tchad), 553

YVER DE LA BRUCHOLLERIE (Hubert), ambassadeur de France à Bujumbura depuis novembre 1966, 248, 588

Z

ZAGARI (Mario), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 12 décembre 1968, 443, 1058

ZAÏBEK (Abdelkader), ministre algérien des Postes et Télécommunications depuis juillet 1965, 283

ZEINE EL ABEIDINE SALEH (Ali), ingénieur, ministre égyptien des Transports depuis le 20 mars 1968, 141

ZEMERDJIEV (Atanas Georgiev), chef d'État-major de l'armée bulgare depuis 1962, vice-ministre de la Défense nationale depuis 1966, 328

ZHOU EN LAI, voir Chou En lai

ZINSOU (Dr Émile-Derlin), président du Dahomey du 17 juillet 1968 au putsch de décembre 1969, 52 et 53, 125, 224, 264, 301 à 303, 458, 460 et 461, 534, 571 et 572, 890, 1044

ZORINE (Valerian Alexandrovitch), ambassadeur d'URSS à Paris depuis le 10 avril 1965, 15 à 19, 26, 33, 108, 147, 169, 329 et 330, 394, 467, 631, 681, 745, 747 à 749, 1018 et 1019

ZOUAYEN (Youssef), président du Conseil de la République arabe syrienne du 25 février 1966 au 29 octobre 1968, 107

ZYKOV (S), journaliste soviétique, 54

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (3e trimestre 2011).

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek »

« Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique